
JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

C A N A D A .

VOLUME XII.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

DU 7 FÉVRIER AU 10 MAI 1878, CES DEUX JOURS INCLUS.

DANS LA QUARANTE-UNIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ
LA REINE VICTORIA.

ETANT LA 5^{me} SESSION DU 3^{me} PARLEMENT DU CANADA.

SESSION 1878.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON, OTTAWA.

CANADA.



PROCLAMATIONS.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le septième jour du mois de juin courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois d'avril dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au septième jour du mois de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce SIXIÈME jour de JUN, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

WM. B. RICHARDS,

Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le dix-septième jour du mois de juillet courant, et à chacun de vous — SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le sixième jour du mois juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au dix-septième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de D'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN l'HONORABLE WILLIAM BUELL RICHARDS, député de notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce TREIZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-cinquième jour du mois d'août courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le treizième jour du mois de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-cinquième jour du mois d'Août courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboyc, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboyc de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

WM. B. RICHARDS,

Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quatrième jour du mois d'octobre prochain, et à chacun de vous - SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour du mois d'août dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au dix-huitième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le QUATORZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable WILLIAM BUELL RICHARDS, député de notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quatorzième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au quatorzième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TEMOIN, notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le neuvième jour du mois de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était en joint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Secau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-UNIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quinzisième jour de janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de notre Parlement du Canada se trouve prorogée au quinzisième jour du mois de janvier courant; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre Cité d'Ottawa, le QUINZIÈME jour de JANVIER courant, et nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en notre dite Cité d'Ottawa, JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Conseil Commun de notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killecagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ D'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

CINQUIÈME SESSION, TROISIÈME PARLEMENT, 1878.

Jeudi, 7 Février 1878.

Le Parlement étant ce jour convoqué par proclamation (ci-annexée) pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés,

Un message est apporté par *Réné Kimber*, écuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:—

MESSIEURS,

Sir *William Buell Richards*, chevalier, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle des séances du Sénat.

L'honorable Orateur du Sénat dit:

Honorables messieurs du Sénat et messieurs de la Chambre des Communes,

Sir *William Buell Richards*, chevalier, député-gouverneur, ne juge pas à propos de faire connaître les causes de la convocation du présent Parlement de la Puissance du Canada, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes n'ait été choisi suivant la loi, mais demain, à 3 heures de l'après-midi, les raisons de la convocation de ce Parlement seront données.

Et les membres étant de retour, le Greffier de la Chambre se tenant sur les marches les plus basses du trône de l'Orateur, annonce qu'il a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie copies des mandats constatant les vacances survenues dans la représentation des districts électoraux de *Gloucester Drummond* et *Arthabaska*, *Québec-Centre*, *Québec-Est*, *Nicolet*, *Restigouche*, *Digby*, *Halifax*, *Northumberland*, *N. B.*,

et *New-Westminster*, et que le Greffier de la Couronne en Chancellerie avait, sous l'autorité et en vertu de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 25, section 10, émis de nouveaux brefs d'élection pour les dites divisions électorales respectivement.

CANADA, }
savoir: }

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Vous êtes requis par les présentes de dresser un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement, pour le district électoral de *Gloucester*, en remplacement de l'honorable *Timothy W. Anglin*, qui, depuis son élection pour le dit district électoral, a donné sa démission.

Donné sous nos seings et sceaux à Ottawa, ce cinquième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept.

A. MACKENZIE, [L.S.],
Représentant le district électoral
de *Lambton*.
R. J. CARTWRIGHT, [L.S.],
Représentant le district électoral
de *Lennox*.

CANADA, }
savoir: }

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie :

Vous êtes requis par les présentes de dresser un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement pour le district électoral de *Drummond et Arthabaska*, en remplacement de *Wilfrid Laurier*, écr., qui a accepté la charge de ministre du Revenu de l'Intérieur, et a par là rendu son siège vacant.

Donné sous nos seings et sceaux à la cité d'Ottawa, ce huitième jour d'octobre 1877.

A. MACKENZIE, [L.S.]
Représentant le district électoral
de *Lambton*.
EDWARD BLAKE, [L.S.]
Représentant le district électoral
de *Bruce-Sud*.

CANADA, }
savoir: }

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie :

Vous êtes requis par les présentes de dresser un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant représenter le district électoral de *Québec-Centre* dans le présent Parlement, en remplacement de l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, qui a accepté un emploi salarié de la Couronne, savoir: la charge de Lieutenant-Gouverneur du *Manitoba*, et a par là rendu son siège vacant.

Donné sous nos seings et sceaux à la cité d'Ottawa, ce douzième jour d'octobre 1877.

A. MACKENZIE, [L.S.]
Représentant le district électoral
de *Lambton*.
EDWARD BLAKE, [L.S.]
Représentant le district électoral
de *Bruce-Sud*.

A Richard Pope, écuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada :

Attendu que par une déclaration sous son seing et sceau, remise par lui ce jour à nous *Philippe Baby Casgrain* et *Alfred Esdras De St. Georges*, tous deux membres de la Chambre des Communes du Canada, l'honorable *Isidore Thibaudeau*, un des membres de la dite Chambre des Communes du Canada, a résigné son siège comme tel membre de la dite Chambre des Communes, pour le district électoral de *Québec-Est*.

Les présentes sont pour vous enjoindre, et nous vous enjoignons d'émettre aussi tôt après leur réception un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour remplir la place rendue vacante comme susdit, par la résignation du dit honorable *Isidore Thibaudeau*.

Donné sous notre seings et sceaux à *Québec* ce septième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-sept.

P. B. CASGRAIN, [L. S.]
M. P.

E. ALF. DE ST. GEORGES, [L. S.]
M. P.

Au Greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada :

Nous, *William McDougall*, de la cité des *Trois-Rivières*, membre de la Chambre des Communes de la dite Puissance du Canada, pour la division électoral de la cité des *Trois-Rivières* et *Hypolite Montplaisir*, de la paroisse *St. Marie Magdeleine* du *Cap de la Magdeleine*, membre de la dite Chambre des Communes de la Puissance du Canada, pour la division électoral de comté de *Champlain*, vous requérons par notre présent mandat, d'émettre un bref pour l'élection d'un membre pour la dite Chambre des Communes, pour remplacer *Joseph Gaudet*, écuyer, de la paroisse de *Gentilly*, comme membre de la dite Chambre des Communes, pour le comté de *Nicolet*, qui a résigné son siège dans la dite Chambre en conséquence de sa nomination comme membre du Conseil législatif de la province de *Québec*, comme il appert par sa déclaration de résignation ci-jointe.

Donné sous nos seings et sceaux aux *Trois-Rivières*, ce seizième jour de novembre mil huit cent soixante et dix-sept.

WILLIAM McDOUGALL, [L. S.]
HYP. MONTPLAISIR, [L. S.]

CANADA, }
savoir: }

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie :

Vous êtes requis par les présentes de dresser un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement, pour le district électoral de *Restigouche*, en remplacement de *George Moffat*, écr., qui, depuis son élection pour le dit district électoral, a donné sa démission.

Donné sous nos seings et sceaux à *Ottawa*, ce trente-unième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept.

ISAAC BURPEE, [L.S.],
Représentant le district électoral
de la cité et du comté de *St. Jean*.

A. J. SMITH, [L.S.],
Représentant le district électoral
de *Westmoreland*.

CANADA, }
savoir: }

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie :

Vous êtes requis par les présentes de dresser un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement, pour le district électoral de *Digby*, en remplacement de l'honorable *William Vail*, qui, depuis son élection pour le dit district électoral, a donné sa démission.

Donné sous nos seings et sceaux à *Ottawa*, ce trente-unième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept.

ISAAC BURPEE, [L.S.],
Représentant le district électoral
de la cité et du comté de *St. Jean*.

L. S. HUNTINGTON [L.S.],
Représentant le district électoral
de *Shefford*.

CANADA, }
savoir: }

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie :

Vous êtes requis par les présentes de dresser un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir dans le présent Parlement, pour le district électoral d'*Halifax*, en remplacement de *Alfred Gilpin Jones*, écr., qui, depuis son élection pour le dit district électoral, a donné sa démission.

Donné sous nos seings et sceaux à *Ottawa*, ce trente-unième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept.

A. MACKENZIE, [L.S.],
Représentant le district électoral
de *Lambton*.

ISAAC BURPEE, [L.S.],
Représentant le district électoral
de la cité et du comté de *Saint-Jean*.

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada :

Nous, *Acalus L. Palmer*, membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la cité et du comté de *Saint-Jean*, et *James Donville*, aussi membre de la dite Chambre des Communes pour le district électoral du comté de *Kings*, dans le *Nouveau-Brunswick*.—Salut:

Attendu que *Peter Mitchell*, écr., membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de *Northumberland*, dans la dite province du *Nouveau-Brunswick*, nous a adressé et fait livrer, ce jour, une déclaration sous ses seing et sceau apposés devant deux témoins, de son intention de résigner son siège comme tel membre. En conséquence, nous vous enjoignons aussitôt après réception de ce mandat, d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour représenter le dit district électoral du comté de *Northumberland*, *Nouveau-Brunswick*, en remplacement du dit *Peter Mitchell*.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité de *Saint-Jean*, dans les cité et comté de *Saint-Jean*, et province du *Nouveau-Brunswick*, ce quatorzième jour de janvier, en la quarante-unième année du règne de la Reine *Victoria*.

A. L. PALMER, [L.S.]
JAMES DOMVILLE, [L.S.]

Signé, scellé et livré
en présence de
C. A. PALMER.
W. B. MARTER.

A Richard Pope, écr., Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada :

Nous, *John Macdonald*, membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de *Toronto-Centre*, et *William Kerr*, aussi membre de la dite Chambre des Communes pour le district électoral de la Division Ouest du comté de *Northumberland*, —Salut :

Attendu que *James Cunningham*, un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de *New Westminster*, dans la province de la *Colombie-Britannique*, nous a adressé et fait livrer une déclaration sous ses seing et sceau apposés devant deux témoins, de son intention de résigner son siège comme tel membre. En conséquence, nous vous enjoignons d'émettre sans délai un nouveau bref pour l'élection d'un membre de la dite Chambre des Communes pour représenter le dit district électoral de *New Westminster*, en remplacement du dit *James Cunningham*.

Donné sous nos seings et sceaux ce vingt-deuxième jour de janvier 1878.

JOHN MACDONALD, [L.S.,]
Représentant le district électoral
de *Toronto-Centre*.

WM. KERR, [L.S.,]
Représentaut le district électoral
de la Division-Ouest du comté de *Northumberland*.

Le greffier de la Chambre annonce de plus qu'il a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du septième jour du mois de juin dernier émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Gloucester* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Gloucester*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Timothy Warren Anglin*, écuyer, démissionnaire ; *Timothy Warren Anglin*, de *St. Jean*, journaliste, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A. Alfred Patrick, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Carleton* comme officier-rapporteur pour le district électoral de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Joseph M. Currier*, écuyer, démissionnaire; *Joseph Merrill Currier*, du village de *New-Edinburg*, écuyer, marchand de bois, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Lincoln*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada* durant le présent Parlement, aux lieu et place de *James Norris*, écuyer, démissionnaire; *James Norris*, de la ville de *Ste. Catherine*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du huitième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du comté d'*Arthabaska* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Drummond* et *Arthabaska*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Wilfrid Laurier*, écuyer, qui a accepté de la Couronne un office salarié; *Zéphirin Désiré alias Olivier Désiré Bourbeau*, écuyer, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du district de *Québec-Centre*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, qui a accepté de la Couronne un office salarié; *Jacques Malouin*, écuyer, avocat, de *Québec*, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du district de *Québec* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Québec-Est*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *I. Thibaudeau* démissionnaire; l'honorable *Wilfrid Laurier*, ministre du Revenu de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 24 janvier 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-troisième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du comté de *Nicolet* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Nicolet*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Joseph Gaudet*, écuyer, démissionnaire; *François Xavier Ovide Méthot*, écuyer, cultivateur, de la paroisse de *St. Pierre les Becquets*, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 6 février 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente-unième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Digby*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Digby*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *W. B. Vail*, démissionnaire; *John C. Wade*, de *Digby*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 6 février 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Restigouche* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Restigouche*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *George Moffat*, écuyer, démissionnaire; *George Haddow*, écuyer, de *Dalhousie*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes, *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 7 février 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Halifax* comme officier-rapporteur pour le district électoral d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Alfred G. Jones*, écuyer, démissionnaire; l'honorable *Alfred G. Jones*, ministre de la Milice a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

L'honorable *Timothy Warren Anglin*, représentant du district électoral de *Gloucester*; *Zéphirin Désiré* alias *Olivier Désiré Bourbeau*, écuier, représentant du district électoral de *Drummond* et *Arthabaska*; *Joseph Merrill Currier*, écuier, représentant du district électoral de la cité d'*Ottawa*; *George Haddow*, écuier, représentant du district électoral de *Ristigouche*; l'honorable *Alfred G. Jones*, représentant du district électoral d'*Halifax*; l'honorable *Wilfrid Laurier*, représentant du district électoral de *Québec-Est*; *Jacques Malouin*, écuier, représentant du district électoral de *Québec-Centre*; *François-Xavier Ovide Méthot*, écuier, représentant du district électoral de *Nicolet*; *James Norris*, écuier, représentant du district électoral de *Lincoln*, et *John C. Wade*, écuier, représentant du district électoral de *Digby*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

L'honorable *Peter Mitchell*, ayant présenté un double de l'indenture de son élection pour le district électoral de *Northumberland (N. B.)*, et ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

L'honorable *M. Mackenzie*, s'adressant au Greffier, (lequel se trouvant debout se tourne de son côté et ensuite s'assied) propose à la Chambre pour son Orateur, l'honorable *Timothy Warren Anglin*, représentant du district électoral de *Gloucester*, dans laquelle motion il est secondé par l'honorable *M. Smith (Westmoreland)*.

Et la question étant mise aux voix "que l'honorable *Timothy Warren Anglin*, "prenne le Fauteuil de cette Chambre, comme Orateur."

La Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Power,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Prince</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Edouard),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>MacDonnell (Inver-</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>ness),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacKay (Cap-Bre-</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>ton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bouman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmore-</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>land),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McNab,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Haldi-</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>mand),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Thompson (Welland),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Holtom,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>

Casey,	Horton,	Paterson,	Wallace (Albert),
Casgrain,	Huntington,	Perry,	Wood,
Charlton,	Irving,	Pettes,	Yeo,
Cheval,	Jetté,	Pickard,	Young.—116.
Christie,	Jones (Halifax),	Pope (Queen's,	
Church,	Kerr,	I.P.E.)	

CONTRE :

Messieurs

Baby,	Farrow,	McKay (Colchester),	Robitaille,
Benoit,	Flesher,	McCallum,	Rochester,
Blanchet,	Gibbs (Ontario-Nord)	McCarthy,	Rouleau,
Bowell,	Gibbs (Ontario-Sud)	McQuade,	Roy,
Brooks,	Gill,	Masson,	Stephenson,
Cameron,	Haggart,	Monteith,	Thompson (Caribou),
Campbell,	Hurteau,	Montplaisir,	Tupper,
Caron,	Jones (Leeds),	Mousseau,	Wallace (Norfolk),
Cimon,	Kirkpatrick,	Ouimet,	White (Hastings),
Colby,	Langevin,	Pinsonneault,	White (Renfrew),
Cuthbert,	Lanthier,	Platt,	Wright (Ottawa).—
Daoust,	Little,	Plumb,	53.
Desjardins,	Macdonald (Kingston)	Pope (Compton),	
Donahue,	McDougall (T. Riv.)	Robinson,	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable *Timothy Warren Anglin* dûment élu, il est conduit au fauteuil par le dit M. *Mackenzie* et M. *Smith*, (*Westmoreland*), et étant sur le premier degré du marche-pied du fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre, pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant de nouveau pour son Orateur.

Alors il s'assied dans le fauteuil, et la masse, (qui était auparavant sous la table) est placée sur la table.

L'honorable M. *Mackenzie* propose, secondé par l'honorable M. *Laflamme*, que cette Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain.

Et alors la Chambre s'ajourne.

Vendredi, 8 février 1878.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur ayant pris le fauteuil.

Il est apporté un message par *R. E. Kimber*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noir.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En là M. l'Orateur parle comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur.

Alors l'honorable Orateur du Sénat dit :

M. L'ORATEUR :—

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

La Chambre étant de retour,—

PRIÈRES.

John C. Wade, écuyer, député pour le district électoral de *Digby*; *Zéphirin Désiré* alias *Olivier Désiré Bourbeau*, écuyer, député de *Drummond* et *Arthabaska*; *Jacques Malouin*, écuyer, député de *Québec-Centre*; *François Xavier Ovide Méhot*, écuyer, député de *Nicolet*, et l'honorable *Peter Mitchell*, député de *Northumberland (N.-B.)* sont respectivement présentés à la Chambre.

M. l'Orateur informe alors la Chambre qu'il a reçu de l'honorable juge *Bossé*, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections contestées de 1874, son jugement dans l'affaire de l'élection contestée de *Beauce*, lequel est lu, et il est ordonné qu'il soit inséré dans les journaux de cette Chambre comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE BEAUCE.

Canada Province de Québec, District de Beauce.	} Cour Supérieure.
--	-----------------------

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES DE 1874 ET AMENDEMENTS.

GODFROY BERNARD, *et al.*,

Pétitionnaires.

vs.

JOSEPH BOLDOC,

Défendeur.

Le vingt-huitième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-sept.

Présent : l'honorable juge JOSEPH NOEL BOSSÉ.

La Cour ayant entendu les parties en cette cause par leurs avocats respectifs sur la motion du défendeur pour faire débouter la pétition d'élection des dits pétitionnaires, examiné la procédure et les pièces du dossier.

Considérant que la dite pétition d'élection a été présentée en Cour le premier décembre dernier, et que l'instruction d'icelle n'a pas encore été fixée; qu'il s'est

écoulé plus de six mois depuis la présentation de la dite pétition, et que par conséquent le dit défendeur a droit de demander le renvoi de la dite pétition. La cour accorde la dite motion du dit défendeur, et, en conséquence, déboute la dite pétition d'élection à toutes fins que de droit sans frais.

(Vraie copie.)

Z. VÉZINA,
P.C.S., District de Beauce.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada,

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 8 février 1878.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Northumberland* comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Northumberland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable *Peter Mitchell*, démissionnaire; l'honorable *Peter Mitchell*, de la cité de *Montréal*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L. S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuier,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Ordonné, que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie et il en a fait la lecture à la Chambre comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, je suis heureux de pouvoir vous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert votre présence.

J'ai éprouvé un grand plaisir d'avoir eu l'occasion avant mon départ du *Canada*, de visiter la province de *Manitoba*, et une partie des territoires voisins; cette visite a été accomplie pendant le cours de l'automne dernier.

J'ai maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de mon administration en *Canada*.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de *Washington* a été effectuée. Une sentence accordant \$5,500,000 comme compensation, au *Canada* et à *Terreneuve*, pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamé par mon gouvernement, mais

ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

L'exposition des produits naturels et manufacturés du *Canada* à *Sydney, Nouvelle-Galles du Sud*, a été couronné de succès. J'ai confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les Colonies Australiennes, des envois considérables de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Les dépenses ont légèrement excédé le crédit voté, mais je ne doute pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé. Des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du *Canada*, à la grande exposition qui doit avoir lieu à *Paris* pendant la présente année; un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en sa qualité de Président des Commissaires anglais, a assigné au *Canada*, une place des plus importantes, dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de *St. Jean* et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Mon gouvernement a cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout. J'ai aussi sanctionné la dépense de certaine somme d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et vous serez appelés à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Dans le cours de l'été dernier, mes Commissaires ont fait avec les Sauvages *Pieds-Noirs*, du *Sany* et *Piéigans*, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6. Le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses. Tout le territoire à l'ouest du *Lac Supérieur* jusqu'aux *Montagnes Rocheuses*, et depuis la frontière jusque près du 55^e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reposent une foi entière dans l'honneur et la justice de la Couronne d'Angleterre.

Au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de *Sitting Bull*, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des *Etats-Unis* sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière. Le gouvernement des *Etats-Unis* a fait une tentative amicale, mais infructueuse pour engager ces Sauvages à retourner dans leurs réserves. Il est à espérer que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le *Canada*.

Les explorations du chemin de fer du *Pacifique* ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison. Une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière *Thompson* et du bas de la rivière *Fraser* a été faite, dans le but de constater définitivement, si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement. Il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre mon gouvernement en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis la *Cache de la Tête Jaune* jusqu'à la mer. Un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres, sera prochainement mis devant vous.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance; et je me réjouis de constater que grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelque augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, je l'espère, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Mon attention a été attirée sur quelques imperfections dans le système actuel

de faire l'audition des comptes publics, et une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace sera soumise à votre considération.

La perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les territoires du *Nord-Ouest*, et la province de *Manitoba*, doit certainement attirer, chaque année, un grand nombre de colons, et comme la prospérité de la Puissance dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement, autant que possible. Dans le but d'obtenir ce résultat, des mesures vous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction de chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du *Pacifique*.

Vous serez appelés à prendre en considération une mesure ayant pour but de mieux assurer l'indépendance du Parlement. L'expérience a démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant. Un bill vous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Il est très désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses. Jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la Confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux. Un bill contenant les dispositions nécessaires vous sera soumis.

Différentes mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes seront aussi soumises à votre approbation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Le budget de l'année financière prochaine vous sera bientôt présenté. Il a été préparé avec un ardent désir de pourvoir à toutes les branches du service public et à l'exécution de travaux publics urgents, dans les limites du revenu probable, sans augmenter le fardeau des taxes.

J'ai donné ordre que les comptes publics de la dernière année financière soient mis devant vous.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Laflamme*,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du *Canada*, soit pris en considération lundi prochain.

Résolu : Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Immigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui lui seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement. (*Documents de la Session, No. 11.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 11 février 1878.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Thomson (*Welland*),—la pétition de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*.

Par M. Casgrain,—la pétition de la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie la *Stadacona*.

Par M. Macdonald (*Toronto*),—la pétition de messieurs A. et W. Burns, de *Toronto*, et autres fabricants de *soda-water*.

Par M. Desjardins,—la pétition de la compagnie d'assurance *La Nationale*.

M. l'Orateur met devant la Chambre, le compte courant du comptable de la Chambre des Communes du montant reçu et déboursé par lui pour dépenses contingentes du 1er juillet 1876 au 1er juillet 1877, avec le rapport de l'auditeur comme suit :

COMPTE COURANT du comptable de la Chambre des Communes du montant reçu et de celui déboursé par lui pour dépenses contingentes de cette Chambre, du 1er juillet 1876 au 1er juillet 1877.

1876.		\$	cts.	1877.		\$	cts.
1er juillet.	Balance.....	232,000	00	Montant des paiements jusqu'au, 1er juillet 1877:	200,810	00	
	Mandats d'indemnité.....	8,600	00	Indemnité.....	22,590	00	
	Moins remboursé au receveur-général.....	120,000	00	Frais de route.....			223,400 00
	Mandats de dépenses contingentes.....	45	08	Dépenses contingentes :-			
	Papier de rebut.....			Salaires.....	73,245	97	
	Honoraires pour bills privés.. \$7,485 53			Service extra.....	13,198	00	
	Moins remboursés... \$1,349 50			Messageurs etc.....	7,188	00	
	do payé à l'imp. 168 24			Frais de port et télégrammes.....	911	70	
	de la Reine. 330 29			Fournisseurs.....	4,824	74	
	do payé pour impressions 1,748 03			Cartes.....	2,434	05	
				Divers.....	1,177	83	
				Eau, combustible, etc.....	51	60	
				Messageur en chef.....	3,201	73	
				Journaux et annonces.....			1,273 18
				Moins remboursé par le Sénat.....			
				Rapport des débats.....			8,963 58
				Papier à imprimer.....			1,218 49
				do.....			6,525 62
				Traduction.....			6,424 70
				Fonds de retraite.....			
				Dépenses des comités.....			
				Papeterie.....			
				Balance en mains.....			130,430 19
				Total.....			6,655 61
							\$360,494 80

1877.
1er juillet. Balance en mains..... 6,655 61

Examiné et trouvé exact, 23 nov. mbre 1877.
R. W. BAXTER, Auditeur.
HENRY HARTNEY, Comptable, Chambre des Communes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Ottawa, 23 novembre 1877.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre que j'ai fait l'audition des livres du comptable de votre bureau, pour l'année expirée le 30 juin 1877; et les ayant comparés avec les pièces justificatives, et le compte courant ci-annexé, je trouve le tout exact. J'ai l'honneur d'être, etc.

R. W. BAXTER.

Aux honorables Commissaires de l'Economie Interne,
Chambre des Communes du Canada.
etc., etc., etc.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Ross (Middlesex), Oliver, Dymond, Béchard, Charlton, Tupper, Bowell, Desjardins* et *Colby* pour contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, étant lu,

La Chambre procède en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. De St. Georges propose, secondé par *M. Charlton* :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente Session; et de plus, pour assurer Son Excellence que nous apprenons avec satisfaction qu'en nous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, Son Excellence a pu nous dire que rien en dehors des affaires du pays ne requiert notre présence.

Que nous éprouvons un grand plaisir de savoir que Son Excellence a eu l'occasion, avant son départ du *Canada*, de visiter la province de *Manitoba* et une partie des territoires voisins, et que cette visite a été accomplie pendant le cours de l'automne dernier; et que Son Excellence a maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de son administration en *Canada*.

Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du traité de *Washington* a été effectué; qu'une sentence accordant \$5,500,000 comme compensation au *Canada* et à *Terreneuve* pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la Commission; et que nous reconnaissons avec Son Excellence que, bien que ce montant soit de beaucoup moindre que celui réclamé par le gouvernement de Son Excellence, puisque nous avons donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes tenus d'accepter loyalement la décision rendue.

Que nous apprenons avec plaisir que l'exposition des produits naturels et manufacturés du *Canada* à *Sydney, Nouvelle-Galles du Sud*, a été couronnée de succès; que nous partageons la confiance de Son Excellence que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les Colonies Australiennes, puisque des envois considérables de produits canadiens ont déjà été faits; et que bien que les dépenses aient légèrement excédé le crédit voté, nous ne doutons pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable, mais choisie, des produits naturels et manufacturés du *Canada* à la grande exposition qui doit avoir lieu à *Paris* pendant la présente année; qu'un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses, et que Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en sa qualité de président des Commissaires anglais, a assigné au *Canada* une place des plus importantes dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Que, tout en regrettant d'apprendre que, dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de *St. Jean* et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance, nous croyons que le gouvernement de Son Excellence a eu raison de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout, de même que Son Excellence a eu raison de sanctionner la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et que nous ratifierons cette dépense avec plaisir en la manière ordinaire.

Que nous apprenons avec un vif plaisir que dans le cours de l'été dernier, les commissaires de Son Excellence ont fait avec les Sauvages *Pieds-Noirs*, du *Sang* et *Piégnans*, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6; que le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses; et que tout le territoire à l'ouest du lac *Supérieur* jusqu'aux *Montagnes Rocheuses* et depuis la frontière jusque près du 55^e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reposent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Que nous apprenons avec un vif intérêt qu'au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de *Sitting Bull*, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des *Etats-Unis* sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière, et que le gouvernement des *Etats-Unis* a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces Sauvages à retourner dans leurs réserves; et que nous partageons l'espoir exprimé par Son Excellence que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, ou de les décider à s'en retourner, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le *Canada*.

Que nous sommes bien aises de savoir que les explorations du chemin de fer du *Pacifique* ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison; qu'une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière *Thompson* et du bas de la rivière *Fraser* a été faite dans le but de constater définitivement si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement, et qu'il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre le gouvernement de Son Excellence en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis la *Cache de la Tête-Jaune* jusqu'à la mer; et que nous remercions Son Excellence de la promesse qu'elle nous fait de nous soumettre prochainement un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres.

Que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence au sujet de la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance; et que nous nous réjouissons avec Son Excellence de pouvoir constater que grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelque augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, nous l'espérons avec Son Excellence, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que son attention ayant été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant de faire l'audition des comptes publics, une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace sera soumise à notre considération.

Que nous partageons la conviction de Son Excellence que la perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les *Territoires du Nord-Ouest* et la province de *Manitoba*, doit certainement attirer, chaque année, un plus grand nombre de colons, et que comme la prospérité de la Puissance dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement autant que possible; et que nous sommes heureux d'apprendre que dans le but d'obtenir ce résultat,

des mesures nous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction des chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du *Pacifique*.

Que nous donnerons notre plus sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être soumise dans le but de mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Que Son Excellence, nous informant que l'expérience ayant démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant, nous examinerons respectueusement tout bill qui nous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Que nous reconnaissons avec Son Excellence qu'il est très-désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses; et sachant que jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la Confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux, nous recevrons volontiers tout bill contenant les dispositions nécessaires qui nous sera soumis, de même que nous recevrons toutes autres mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes qui pourront être soumises à notre approbation.

Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que le budget de l'année financière prochaine nous sera bientôt présenté, et qu'il a été préparé avec un ardent désir de pourvoir à toutes les branches du service public, et à l'exécution de travaux publics urgents, dans les limites du revenu probable, sans augmenter le fardeau des taxes; et d'avoir donné ordre que les comptes publics de la dernière année financière soient mis devant nous.

Et un débat s'élevant et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 12 février 1878.

Sur motion de M. Mousseau, secondé par M. Pope (I.P.-E.),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 12 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table.

Par M. Forbes,—la pétition de la Banque de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Coupal,—la pétition du Révérend J. Dequoy, curé, et autres de *St. Michel Archange*, comté de *Napierville*.

Par M. Burk,—la pétition de *David Fisher*, de la cité de *Toronto*, et de veuve *Jane Malvina Draper*, de la ville de *Whitby*.

Par M. Bowell,—la pétition de l'honorable Sir *Alexander Tilloch Galt*, C.C.M.G., et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. Jetté,—la pétition de la Banque des Marchands du *Canada*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée hier, " qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier à Son Excellence de son gracieux discours du Trône, à l'ouverture de la présente session du Parlement.

Et la motion étant de nouveau proposée; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 13 février 1878.

Sur motion de *M. Plumb*, secondé par *M. Mitchell*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes mercredi matin, la
Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 13 février 1878:

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Snider*,—la pétition de l'Association d'assurance mutuelle contre le feu
(*Grange Fédérale*.)

Par *M. Wood*,—la pétition du Révérend *R. A. Fyfe*, président, et *J. L. Campbell*
secrétaire de la Société *Regular Baptist* des missions étrangères d'*Ontario* et *Québec*.

Par *M. Mccmillan*,—la pétition de l'Association d'assurance mutuelle Agricole
du *Canada*.

Par *M. Holton*,—la pétition de *Jean-Baptiste Jodoin*, et autres, de *St. Urbain*
Premier.

Par *M. Haggart*,—la pétition de *John Stewart*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée
lundi dernier, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-
Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du Trône, à l'ou-
verture de la présente session du Parlement,

Et la motion étant de nouveau proposée ; la Chambre reprend le dit débat
ajourné.

Sur motion de *M. McCallum*, secondé par *M. Flesher*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jendredi, 14 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Robinson*,—la pétition de *John Walker* et autres, par leur procureur
Alexander Dixon.

Par *M. Paterson*,—la pétition de l'Union chrétienne de tempérance des femmes
de la ville de *Brantford*.

Par *M. Oliver*,—la pétition de l'Association américaine des éleveurs de bestiaux
courtes-cornes ; et la pétition de la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*.

Par M. *Galbraith*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*.

Par M. *Laurier*,—la pétition de la Compagnie d'assurance contre l'incendie de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée lundi dernier, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement,

Et la motion étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 15 février 1878.

Sur motion de M. *Macdougall (Elgin)*, secondé par M. *Oliver*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 15 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *McNab*,—la pétition de la Compagnie de jonction de chemin de fer de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Bowman*,—la pétition de la Compagnie d'Assurance mutuelle sur la vie d'*Ontario*.

Par M. *Fraser*,—la pétition de *George F. Johnston*, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Pinsonneault*,—la pétition du révérend *O. Blanchard* et autres, de *St. Isidore*, comté de *Laprairie*.

Par M. *Malouin*,—la pétition de la Société de construction mutuelle.

Par M. *Jetté*,—la pétition de la Société de construction de *Montréal*.

Par M. *Mitchell*,—la pétition du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion proposée lundi dernier, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du Trône, à l'ouverture de la présente session du Parlement,

Et la motion étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 16 février 1878.

Et la dite motion étant proposée, la question est résolue affirmativement.

Et le premier paragraphe et les subséquents étant lus de nouveau sont adoptés, et il est en conséquence,

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité composé de MM. *MacKenzie*, *Smith (Westmoreland)*, *Laflamme*, *Jones (Halifax)*, *Charlton* et *De St. Georges*, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

M. *Mackenzie*, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse, laquelle est en conséquence lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous apprenons avec satisfaction qu'en nous convoquant de nouveau pour la dépeche des affaires Votre Excellence a pu nous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert notre présence :

Nous éprouvons un grand plaisir de savoir que Votre Excellence a eu l'occasion, avant son départ du *Canada*, de visiter la province de *Manitoba*, et une partie des territoires voisins, et que cette visite a été accomplie pendant le cours de l'automne dernier ; et que Votre Excellence a maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de son administration en *Canada*.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de *Washington* a été effectuée ; qu'une sentence accordant \$5,500,000 comme compensation, au *Canada* et à *Terreneuve*, pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission ; et que nous reconnaissons avec Votre Excellence que, bien que ce montant soit de beaucoup moindre que celui réclamé par le gouvernement de Votre Excellence, puisque nous avons donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

Nous apprenons avec plaisir que l'exposition des produits naturels et manufacturés du *Canada* à *Sydney*, *Nouvelle-Galles du Sud*, a été couronnée de succès ; nous partageons la confiance de Votre Excellence que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les Colonies Australiennes, puisque des envois considérables de produits canadiens ont déjà été faits ; et que bien que les dépenses aient légèrement excédé le crédit voté, nous ne doutons pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informé que des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du *Canada*, à la grande exposition qui doit avoir lieu à *Paris* pendant la présente année ; qu'un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses, et que Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en sa qualité de président des Commissaires anglais, a assigné au *Canada*, une place des plus importantes, dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Tout en regrettant d'apprendre que, dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de *St. Jean* et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance, nous croyons que le gouvernement de Votre Excellence a eu raison de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout, de même que Votre Excellence a eu raison de sanctionner la dépense de certaine somme d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et que nous ratifions cette dépense avec plaisir en la manière ordinaire.

Nous apprenons avec un vif plaisir que dans le cours de l'été dernier, les Commissaires de Votre Excellence ont fait avec les Sauvages *Pieds-Noirs*, du *Sang* et *Piéngans*, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6, que le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses; et que tout le territoire à l'ouest du *Lac Supérieur* jusqu'aux *Montagnes Rocheuses*, et depuis la frontière jusque près du 55^e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reposent une foi entière dans l'honneur et la justice de la Couronne d'Angleterre.

Nous apprenons avec un vif intérêt qu'au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de *Sitting Bull*, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des *Etats-Unis* sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière, et que le gouvernement des *Etats-Unis* a fait une tentative amicale, mais infructueuse pour engager ces Sauvages à retourner dans leurs réserves; et nous partageons l'espoir exprimé par Votre Excellence que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, ou de les décider à s'en retourner, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le *Canada*.

Nous sommes bien aises de savoir que les explorations du chemin de fer du *Pacifique* ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison; qu'une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière *Thompson* et du bas de la rivière *Fraser* a été faite, dans le but de constater définitivement si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement, et qu'il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre le gouvernement de Votre Excellence en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis la *Cache de la Tête Jaune* jusqu'à la mer; et nous remercions Votre Excellence de la promesse qu'elle nous fait de nous soumettre prochainement un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres.

Nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Votre Excellence au sujet de la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance; et nous nous réjouissons avec Votre Excellence de pouvoir constater que grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelque augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, nous l'espérons avec Votre Excellence, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous informer que son attention ayant été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant de faire l'audition des comptes publics, une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace sera soumise à notre considération.

Nous partageons la conviction de Votre Excellence que la perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les territoires du *Nord-Ouest*, et la province de *Manitoba*, doit certainement attirer, chaque année, un plus grand nombre de colons, et comme la prospérité de la Puissance dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement, autant que possible; et nous sommes heureux d'apprendre que dans le but d'obtenir ce résultat, des mesures nous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction de chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du *Pacifique*.

Nous donnerons notre plus sérieuse considération à toute mesure qui pourra nous être soumise dans le but de mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Votre Excellence, nous informant que l'expérience ayant démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant, nous examinerons respectueusement tout bill qui nous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence qu'il est très désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses ; et sachant que jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la Confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux, nous recevrons volontiers tout bill contenant les dispositions nécessaires qui nous sera soumis, de même que nous recevrons toutes autres mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes qui pourront être soumises à notre approbation.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que le budget de l'année financière prochaine nous sera bientôt présenté, et qu'il a été préparé avec un ardent désir de pourvoir à toutes les branches du service public et à l'exécution de travaux publics urgents, dans les limites du revenu probable, sans augmenter le fardeau des taxes ; et d'avoir donné ordre que les comptes publics de la dernière année financière soient mis devant nous.

La dite adresse étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Laflamme,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter la liste des membres qui devront composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, Vendredi le 8 février courant, et que M. Mackenzie, Sir John A. Macdonald, MM. Smith (Westmoreland), Blake, Holton, Tupper et Masson composent le dit comité.

Sur motion de M. Cartwright, secondé par M. Coffin,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du ministre des Travaux Publics pour l'année fiscale, du 1er juillet 1876 au 30 juin 1877, relativement aux travaux sous son contrôle. (*Documents de la session*, No. 7.)

M. Smith (Westmoreland), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le dixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1877. (*Documents de la session*, No. 1)

M. Mills, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1877. (*Documents de la session*, No. 10.)

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Comptes Publics du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1877. (*Documents de la session*, No. 5.)

M. Laflamme, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de la Justice, relativement aux pénitenciers du Canada, pour les six mois expirés le 30 juin 1877. (*Documents de la session*, No. 12.)

M. Burpee, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1877. (*Documents de la session*, No. 2.)

Et aussi, le rapport du ministre de l'Agriculture pour le *Canada*, pour 1877. (*Documents de la session, No. 9.*)

Et la séance ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et quarante minutes samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 Février, 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre les listes des actionnaires de la Banque de Townships de l'Est, à la date du 2 janvier 1878; de la Banque Fédérale du *Canada*, à la date du 8 février 1878; de la Banque du Peuple, à la date du 4 février 1876; de la Banque des Marchands du *Canada*, à la date du 31 janvier 1878; de la Banque Nationale, à la date du 16 avril 1877; de la Banque de *Yarmouth*, à la date du 12 février 1878, et de la Banque de *Québec*, à la date du 31 décembre 1877, en vertu des dispositions de l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session, No. 15.*)

Et aussi, un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Rimouski*, pour l'année 1876. (*Documents de la session, No. 13.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Snider*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Grey*.

Par M. *Paterson*,—la pétition de *James Weyms*, président, et *James S. Johnston*, secrétaire, de la part d'une assemblée des habitants de *Brantford, Ontario*.

Par M. *Macmillan*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Middlesex*.

Par M. *Tupper*,—la pétition de *Robie Uniacke* et autres, de la cité de *Halifax*.

Par M. *McGregor*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Essex*.

Par M. *Casgrain*,—la pétition de *Charles A. M. Globensky*, de *St. Eustache*, province de *Québec*.

Par M. *Landerkin*,—la pétition de *Hugh Hunter*, cultivateur, du township d'*Egremont*, comté de *Grey*, province d'*Ontario*.

Par M. *De St. Georges*,—la pétition de *H. Hamelin* et autres, pilotes commissionnés pour piloter les navires entre *Québec* et *Montréal*.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du Maître-Général des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1877. (*Documents de la session, No. 6.*)

M. *Laurier*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport, les états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1877.

Aussi, le rapport relativement aux statistiques des canaux pour la saison de navigation 1877, étant le supplément No 1.

Aussi le 4eme rapport relatif aux poids et mesures, étant le supplément No. 2.

Et aussi, le rapport sur la falsification des substances alimentaires, étant le supplément No. 3. (*Documents de la session, No. 3.*)

M. *Jones*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport sur l'état de la milice du *Canada* pour 1877. (*Documents de la session, No. 8.*)

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre un état des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil, depuis le 1er juillet 1877, jusqu'au 8 février 1878, conformément à l'acte 40 *Victoria*, chapitre 1, cédula B. (*Documents de la session, No. 16.*)

Aussi, un état des mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général émis conformément à l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 5, section 35, depuis le 1er juillet 1877 jusqu'au 9 février 1878, inclusivement. (*Documents de la session, No. 17.*)

Et un état de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte 33 *Vict.*, ch. 4, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des personnes qui y sont employées, dans certains cas." (*Documents de la session, No. 18.*)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour autoriser et confirmer le projet d'arrangement fait relativement aux affaires de cette compagnie.

De la Compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, demandant un acte pour être autorisée à réduire son fonds social et pour amender son acte d'incorporation.

De MM. A. et W. Burns, de *Toronto*, et autres, faisant le commerce du *soda water*, demandant un acte qui lui donne le pouvoir d'enregistrer une description des noms et marques dont ils se servent et qui sont estampés sur leurs bouteilles, lequel frappe d'illégalité l'usage, l'achat ou la vente de telles bouteilles ainsi estampées par quelque personne que ce soit sans le consentement du propriétaire légitime.

De la Compagnie d'assurance Nationale, demandant un acte qui l'autorise à réduire son fonds, et à amender autrement son acte d'incorporation.

De la Banque de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte qui l'autorise à réduire la valeur nominale de ses actions actuelles, à émettre des actions préférentielles et pour autres fins.

Du révérend J. Dequoy, curé, et autres, de *St. Michel Archange*, comté de *Napierville* ; de Jean Baptiste Jodoin et autres, de *St. Urbain Premier*, comté de *Châteauguay*, et du révérend O. Blanchard et autres, de *St. Isidore*, comté de *Laprairie*, demandant l'adoption de la législation nécessaire pour rendre plus parfait le fonctionnement des voies ferrées du *Canada*, assurer la construction de bateaux-passeurs à vapeur pour traverser le *St. Laurent* en hiver, et mettre en opération le chemin de fer de *Montréal* à la frontière de la province *viâ Caughnawaga*, conformément à l'acte qui le plaçait sous le contrôle du Grand-Tronc.

De David Fisher, de la cité de *Toronto*, et Jane Malvina Draper, de *Whitby*, veuve, demandant un acte pour sanctionner une vente du havre du Port *Whitby*, et transférant à l'acheteur la dite propriété, y compris le droit de franchise de la compagnie du havre de Port *Whitby*.

De l'honorable Sir Alexander Tilloch Galt et autres, de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie de la Puissance.

De la Banque des Marchands du *Canada*, demandant un acte pour l'autoriser à réduire son fonds social et pour autres fins.

De l'Association d'assurance mutuelle contre le feu (*Grange Fédérale*), demandant un acte pour l'autoriser à assurer ses membres contre les pertes et dommages résultant du feu dans toutes les parties du *Canada* et à établir en rapport avec cette association une branche de bénéfices mutuels.

Du révérend R. A. Fyfe, président, et J. L. Campbell, secrétaire de la Société *Regular Baptists* des missions étrangères d'*Ontario* et *Québec*, demandant un acte d'incorporation.

De l'Association d'assurance Agricole mutuelle du *Canada* demandant un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du *Canada* contre le feu de *London*, et à amender son acte d'incorporation.

De *John Stewart*, demandant un acte qui donne à la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario* le pouvoir de lui rembourser la somme d'argent déposée avec sa pétition contre l'élection du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, représentant la ville de *Kingston*.

De *John Walker* et autres, par leur procureur, *Alexander Dixon*, demandant un acte qui autorise toute autre compagnie de chemin de fer à traverser les lisses du Grand-Tronc au sud des rues *John* et *York*, à *Toronto*.

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes de *Brantford*, demandant des amendements à l'Acte de tempérance de 1861.

De l'Association américaine des éleveurs de bestiaux courtes-cornes demandant l'abolition de tous les droits de douanes sur les bestiaux autres que ceux de pur sang importés au *Canada*.

De la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation.

De la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, demandant un acte qui lui donne le pouvoir de s'amalgamer avec la Compagnie du chemin de fer *Canada Central*, de consolider sa dette, de réduire ses frais d'administration, et de pourvoir au prolongement des lignes amalgamées.

De la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, demandant un acte qui l'autorise à s'amalgamer avec la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa* à consolider sa dette, à réduire ses frais d'administration et à pourvoir au prolongement de sa ligne.

De la Compagnie d'assurance contre le feu de *Québec*, demandant des amendements à son acte d'incorporation et aux actes l'amendant.

De la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Ottawa*, demandant un acte pour lui permettre de compléter son chemin, et autres amendements à son acte d'incorporation.

De la Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation.

De *George F. Johnston*, de *Montréal*, demandant un acte qui déclare son mariage avec *Charlotte Elsie McArthur*, dissous, et lui permette de divorcer avec elle.

De la Société de Construction Mutuelle, demandant un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de la Société de Prêts et de Placements de *Québec*, et pour autres fins.

De l'Association de Construction de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie de Prêts et de Placements de *Montréal*.

De la Compagnie du Grand-Tronc du *Canada*, demandant un acte pour établir parmi ses officiers et employés, et à leur bénéfice, un fonds de secours ou d'assurance contre les accidents; aussi, pour autoriser la compagnie à avoir un sceau en *duplicata* pour telles fins et pour la transaction de telles affaires, en *Canada*, que les directeurs pourront juger à propos; aussi, pour autoriser la dite compagnie à acheter ou louer, ou faire des arrangements pour mettre en opération, tout autre chemin de fer ou chemin à rail en *Canada*, ou ailleurs, hors du *Canada*.

Ordonné, que la pétition de *Hugh Hunter*, cultivateur, du township d'*Egremont* comté de *Grey*, province d'*Ontario*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant un acte pour faire déclarer son mariage avec *Catherine McPhee*, dissous, et qu'il lui soit permis de divorcer avec elle.

Ordonné, que la pétition de *Charles A. M. Globensky*, de *St. Eustache*, Province de *Québec*, présentée aujourd'hui soit maintenant lue.

Et la pétition est lue et reçue, demandant qu'un acte soit passé pour déclarer que les dispositions de l'acte de la dernière session du Parlement concernant la Banque *Jacques Cartier*, ne s'appliqueront pas à une certaine poursuite intentée par lui.

Ordonné, que la pétition de *H. Hamelin* et autres pilotes commissionnés pour piloter les navires entre *Québec* et *Montréal*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant un acte d'incorporation.

M. Mackenzie, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des membres qui doivent composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé les listes des membres en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs *Appleby, Blake, Brooks, Cameron, Colby, Desjardins, Devlin, Guthrie, Holton, Irving, Kirkpatrick, Laflamme, Langlois, Macdonald, Sir J. A., Macdougall (Elgin), MacKay (Cap-Breton), Mackenzie, Malouin, McCarthy, McDougall (Trois-Rivières), McIsaac, Mills, Oliver et Palmer*.—24.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs *Bain, Blackburn, Borron, Brooks, Brown, Buell, Burk, Campbell, Casey, Cheval, Cimon, Daoust, Dawson, Dewdney, Donahue, Ferguson, Ferris, Gill, Hall, Jetté, Kirk, Lajoie, Lanthier, Little, Macdonald (Cornwall), McQuade, Monteith, Pettes, Ray, Robillard, Ryan, Scatcherd, Shibley, Smith (Peel) et Wade*.—35. Et que le quorum du dit comité soit de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.—Messieurs *Aylmer, Baby, Béchard, Bertram, Blake, Blanchet, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Brouse, Buell, Burk, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Carmichael, Caron, Cartwright, Casey, Casgrain, Church, Colby, Cook, Costigan, Coupal, Currier, Davies, DeCosmos, Delorme, Dewdney, Donville, Donahue, Ferris, Fiset, Flesher, Geoffrion, Gibbs (Ontario-Nord), Gill, Gillies, Haddow, Hagar, Haggart, Harwood, Higinbotham, Holton, Huntington, Hurteau, Irving, Jones (Halifax), Jones (Leeds), Kerr, Killam, Kirkpatrick, Laflamme, Langevin, Langlois, Lanthier, Laurier, Macdonald (Cornwall), Macdonald, Sir John A., MacDonnell (Inverness), Macdougall (Elgin), Mackenzie, Masson, McCallum, McDougall (Renfrew), McGreevy, Metcalfe, Mitchell, Mousseau, Norris, Oliver, Pickard, Platt, Plumb, Pope (Queen's, I.P.E.), Ray, Robinson, Robitaille, Ross (Prince-Edouard), Roy, Rymal, Schultz, Shibley, Sinclair, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Snider, Stephenson, Thomson (Welland), Trow, Tupper, Wallace (Albert), White (Hastings), White (Renfrew), Workman, Wright (Ottawa) et Wright (Pontiac)*.—98.

4. DIVERS BILLS PRIVÉS.—Messieurs *Baby, Barthe, Blain, Blanchet, Bolduc, Bourassa, Bowman, Brooks, Burpee (Sunbury), Cameron, Campbell, Casey, Cheval, Church, Cimon, Coffin, Cuthbert, Daoust, Devlin, Dymond, Fiset, Fleming, Flynn, Forbes, Fraser, Fréchette, Galbraith, Geoffrion, Gillmor, Haddow, Higinbotham, Jetté, Kerr, Killam, Kirk, Lajoie, Laurier, MacDonnell (Inverness), Macdougall (Elgin), MacKay (Cap-Breton), Macmillan, Malouin, McCarthy, McCraney, McIntyre, McIsaac, Méthot, Mills, Mousseau, Ouimet, Platt, Ray, Rochester, Roscoe, Scriver, Skinner, Taschereau, Wade, Wallace (Albert), Wallace (Norfolk), et White (Hastings)*.—61. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs *Appleby, Baby, Bertram, Blanchet, Bourbeau, Bunster, Casgrain, Charlton, Christie, Cook, Costigan, Dawson, Flesher, Forbes, Fréchette, Galbraith, Gibson, Guthrie, Hall, MacDonnell (Inverness), Macmillan, McCarthy, McDonald (Cap-Breton), McKay (Colchester), Méthot, Orton, Paterson, Perry, Pouliot, Ross (Durham), Rymal, Scatcherd, Schultz, Scriver, Shibley, Short, Smith (Peel), et Wright (Pontiac)*.—38. Et que le quorum du dit comité soit de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Bourassa, Bowell, Charlton, Church, Delorme, Desjardins, De Veber, Goudge, Lanthier, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Stephenson, Thompson (Haldimand), Trow, et Wallace (Norfolk)*.—15.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs Archibald, Bertram, Blain, Blake, Bourassa, Bowell, Boyer, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Caron, Cartwright, Charlton, Cimon, Colby, Davies, Delorme, Desjardins, De St. Georges, De Veber, Domville, Dymond, Fiset, Fréchette, Galbraith, Gibbs (Ontario Sud), Gibson, Goudge, Harwood, Holton, Jetté, Jones (Halifax), Kerr, Kirkpatrick, Landerkin, Langevin, Little, Macdonald, Sir J. A. Macdonald (Toronto), Macdougall (Elgin), Mackenzie, Masson, McCarthy, McCraney, McDougall (Renfrew), McGreevy, McGregor, McLeod, McNab, Metcalf, Mills, Mitchell, Mousseau, Norris, Ouimet, Pettes, Plumb, Pope (Queens, I.P.E.) Power, Richard, Robitaille, Ross (Prince-Edouard), Rouleau, Rymal, Sriver, Sinclair, Smith (Selkirk), Snider, Taschereau, Thompson (Caribou), Thompson (Haldimand), Thomson (Welland), Tupper, White (Renfrew), Wood, Workman, Wright (Ottawa), Wright (Pontiac), et Young.—78. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Archibald, Béchard, Biggar, Blain, Blake, Bourbeau, Boyer, Brouse, Brown, Burpee (St. Jean), Cameron, Carmichael, Caron, Cartwright, Charlton, Cockburn, Currier, DeCosmos, De St. Georges, De Veber, Devlin, Domville, Dugas, Dymond, Fiset, Fleming, Forbes, Gibbs (Ontario Nord), Gibbs (Ontario Sud), Greenway, Haggart, Holton, Horton, Irving, Jetté, Jones (Halifax), Killam, Kirkpatrick, Laflamme, Landerkin, Langlois, Laurier, Macdonald, Sir J. A., Macdonald (Toronto), Mackenzie, McDonald (Cap-Breton), McGreevy, McIntyre, Mitchell, Monteith, Mousseau, Oliver, Ouimet, Paterson, Pickard, Plumb, Power, Robillard, Robinson, Robitaille, Rochester, Ross (Durham), Ross (Middlesex), Rouleau, Rymal, Sinclair, Smith (Selkirk), Smith (Westmoreland), Taschereau, Thompson (Haldimand), Thomson (Welland), Tupper, Wood, Workman, Yeo, et Young.—76. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

6. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs Aylmer, Bain, Bannatyne, Barthe, Béchard, Benoit, Bernier, Biggar, Bolduc, Borron, Cimon, Christie, Cockburn, Coupal, Davies, Dugas, Farrow, Ferris, Flynn, Forbes, Fraser, Galbraith, Greenway, Hagar, Horton, Huntington, Jones (Leeds), Lajoie, Little, MacKay (Cap-Breton), McNab, Montplaisir, Orton, Palmer, Paterson, Perry, Pinsonneault, Pope (Compton), Pouliot, Richard, Rochester, Ryan, Smith (Peel), Smith (Selkirk), Stephenson, St. Jean, Thompson (Caribou), Trou, White (Hastings), White (Renfrew), Wright (Ottawa), Yeo.—52. Et que le quorum du dit comité soit de neuf membres.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Laflamme.

Résolu, que cette Chambre concourt dans le comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents par cette Chambre en ce qui concerne le comité permanent des ordres permanents

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Baby, Blake, Blanchet, Brouse, Cartwright, Delorme, Fréchette, Higginbotham, Laurier, sir John A. Macdonald, Masson, Mills, Roscoe, Tupper, Wright (Ottawa), et Young, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité collectif de la Bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, communiquant à leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Ross (Middlesex) du comité spécial nommé pour contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre durant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité demande qu'il lui soit permis de soumettre les règlements qui suivent, concernant le compte-rendu des débats de la Chambre des Communes.

Le compte-rendu sera fait par un personnel de six rapporteurs sous la direction et le contrôle du comité nommé pour cet objet dont l'un sera appelé le rapporteur en chef, et les cinq autres, assistants, à un prix n'excédant pas \$6,000.

Le chef sera nommé par le comité et il sera de son devoir:

1o. De choisir pour être ses assistants cinq personnes dont il pourra garantir la capacité comme rapporteurs parlementaires, et dont il sera responsable, sujet à l'approbation du comité.

2o. D'assister personnellement aux séances de la Chambre durant les débats, autant qu'il sera nécessaire, non-seulement pour surveiller les rapporteurs de service, mais aussi pour se rendre familier avec le sujet en discussion, afin qu'en surveillant, révisant et condensant les discours, il en conserve le sens, le ton et l'esprit parfaitement.

3o. De fournir à tout membre qui lui en fera la demande une copie de son discours en manuscrit pour qu'il le revise, et de faire à ce discours les changements que celui-ci voudra faire faire, pourvu qu'ils soient conformes aux discours qu'il a prononcé en Chambre. Si ces changements n'étaient pas tels, il en devra être fait rapport au comité avant que le discours soit envoyé à l'imprimeur.

4o. La copie ne sera point envoyée à l'imprimeur avant qu'elle soit convenablement révisée et corrigée, de manière qu'on ne puisse rien exiger pour les changements.

5o. De corriger les épreuves et de les réviser, et d'être responsable de leur exactitude.

6o. De préparer les index dans le même style et la même forme que ceux du "Hansard" anglais, d'en réviser les épreuves, et en général de faire tout ce qui appartient à l'impression et à la publication d'un compte-rendu condensé fidèle des débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes.

7o. Le rapporteur en chef ne doit avoir de relations avec aucun journal quelconque, ni ne doit entreprendre, non plus que ses assistants, aucun autre ouvrage durant la session, soit en fournissant le compte-rendu à des journaux, soit en travaillant dans des comités de l'une ou l'autre Chambre qui ont besoin de rapporteurs; mais ils emploieront tout leur temps et leur énergie au service pour lequel ils sont engagés, excepté lorsqu'ils obtiendront le consentement du comité.

8o. Il est clairement et distinctement entendu et ordonné que la somme susdite de \$6,000 devra faire face à tous les frais se rattachant au compte-rendu et aux devoirs des rapporteurs. Conséquemment si le chef ou quelqu'un de ses assistants ne peuvent, pour une cause ou pour une autre, remplir leurs obligations ci-dessus mentionnées, le comité se réserve le droit de se procurer l'aide qui sera nécessaire pour la due exécution de l'ouvrage et d'en déduire le coût du salaire de la personne ou des personnes qui n'ont pu faire leur ouvrage.

9o. Les discours seront rapportés dans la langue dans laquelle ils auront été prononcés, et traduits par les traducteurs officiels de la Chambre, conformément à l'édition pour laquelle ils sont requis, à un prix n'excédant pas \$1.25 la page.

10o. Aucun document ou écrit qui ne sera pas lu et aucune chose qui ne sera pas dite dans le cours des débats ne seront publiés dans le compte-rendu.

Ordonné, que M. Barthe ait la permission d'introduire un bill pour abroger les lois de faillite maintenant en vigueur dans le Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Dymond ait la permission d'introduire un bill décrétant que les personnes accusées d'assaut ordinaire seront témoins en leur faveur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Irving ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Barthe ait la permission d'introduire un bill pour fixer le taux de l'intérêt dans le Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Ross (*Middlesex*).

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de l'argent dépensé pour les travaux publics imputables sur le capital, depuis le premier juillet 1874; aussi le montant imputable sur le capital dépensé sur les travaux publics en voie d'exécution le premier janvier 1874.

Sur motion de M. Dymond, secondé par M. Guthrie,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie des comptes, pièces justificatives et papiers ayant rapport aux paiements faits pour impressions, tels qu'insérés dans les Comptes Publics de 1873-4, et tels que faits à même les dépenses contingentes du département de la Justice, à I. B. Taylor, la compagnie du Citizen, et J. G. Moylan.

M. Langevin propose, secondé par M. Pope (*Compton*) qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes correspondances et ordres en Conseil depuis le 1er juillet 1876, se rapportant au louage ou à l'achat par le gouvernement du Canada de cette partie du Grand-Tronc qui se prolonge de la Rivière-du-Loup à la jonction de la Chaudière et de Lévis.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Langevin secondé par M. Robitaille :

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et aucune personne au Canada ou ailleurs, et entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial, relativement à l'admission des bâtiments construits au Canada dans les ports français aux mêmes taux et conditions que ceux auxquels les bâtiments de la Grande-Bretagne et de l'Irlande sont admis dans les mêmes ports, ou à telles autres conditions qui peuvent y être mentionnées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Masson, secondé par M. Mitchell,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie du rapport de M. Hazlewood, I. C., sur le coût approximatif des écluses du fort Frances.

Sur motion de M. Masson, secondé par M. Mitchell,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous ordres et minutes du Conseil et de toute correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et toute autre correspondance qui n'a pas déjà été produite, ayant rapport à une amnistie complète ou partielle à W. B. O'Donoghue.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Fiset propose, secondé par M. Blanchet, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de la correspondance échangée depuis la dernière session entre le gouvernement et le Grand-Tronc, soit au sujet de l'achat par le gouverne-

ment de cette partie du chemin de fer entre la *Rivière-du-Loup* et la *Pointe-Lévis*, soit touchant les nouveaux arrangements pris pour permettre aux chars de l'Intercolonial de voyager sur cette partie du chemin de fer appartenant au Grand-Tronc;

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *De St. Georges*,

Résolu,—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous rapports en la possession du gouvernement, faits en 1877 par l'amiral *De Horsey* relativement au port ou aux ports les plus propres à servir de terminus au chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et de toute correspondance à ce sujet avec le gouvernement Impérial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Haggart*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous les rapports, explorations, cartes, évaluations, correspondance et autres informations en la possession du gouvernement, ayant rapport au havre projeté sur le lac *Erié*, près du village de *Morpeth*, dans le comté de *Kent*, avec un état détaillé de la dépense encourue à ce sujet depuis le 3 avril 1876.

M. *Bourassa*, propose, secondé par M. *Bécharde*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance et de toutes dépêches échangées entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Grande-Bretagne*, ou avec l'ambassadeur anglais à *Washington*, ou avec toute autre personne dans les *Etats-Unis*, depuis le 1er janvier 1874, au sujet du renouvellement du traité de réciprocité, et copie de tous ordres en Conseil sur le même sujet.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Thompson (Caribou)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des recettes des douanes et de l'accise dans la *Colombie-Britannique* dans les six mois expirés le 31 décembre dernier; aussi, état du revenu des douanes et de l'accise sur la rivière *Stickine* durant la même période; aussi, état des importations et exportations de la dite province durant la même période; aussi, état des marchandises importées en franchise ou soumises à des droits de douane ou d'accise des autres provinces du *Canada* dans la *Colombie-Britannique*, depuis 1871 inclusivement jusqu'au 31 décembre 1877, avec indication des quantités et valeurs respectives des productions du *Canada*.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 19 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Ross (*Middlesex*),—la pétition de l'Alliance du *Canada*.

Par M. Macdougall (*Elgin*),—la pétition du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*.

Par M. Casey,—la pétition du conseil de comté de *Elgin*.

Par M. Charlton,—la pétition de l'honorable *James Ferrier* et autres.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 40 *Victoria*, quatrième session du troisième Parlement, 1877. (*Documents de la session*, No. 19.)

Aussi, la réponse conformément à l'ordre de la Chambre, daté 2 avril 1877, demandant la production de tous documents, ordres et correspondances avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils reçurent instruction (si instructions il y a eu) de prendre; aussi, la correspondance et les ordres du même département aux agents concernant le transport d'immigrants, d'employés du gouvernement, et du fret sous le contrôle direct du gouvernement, par la route de *Sarnia* ou de *Collingwood*, depuis 1874. (*Documents de la session*, No. 20.)

Aussi, la réponse conformément à l'ordre de la Chambre, daté 4 avril 1877, demandant le rapport des ingénieurs et toute autre correspondance ou information; en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre relativement à toute exploration faite ou à faire, ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la *Rivière Rouge* à l'ouest, au sud du lac *Manitoba*. (*Documents de la session*, No. 20 a.)

Aussi, la réponse conformément à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état fait de manière à indiquer pour chaque mois des deux années expirées le 31 décembre 1876, les détails suivants concernant le fonctionnement et l'administration du chemin de fer Intercolonial :

1. Le nombre de milles parcourus par les locomotives dans chaque service, savoir : les convois ordinaires de voyageurs, les convois spéciaux de voyageurs, les convois pour le transport des marchandises, les convois mixtes et les convois de travailleurs, avec le nombre de milles parcourus par chaque espèce de chars employés dans chaque service.

2. Le montant total des frais d'exploitation sans réductions aucunes, calculés d'après la classification générale des comptes du chemin de fer.

3. Les particularités concernant tous les prix exigés pour l'usage des locomotives et des chars, ainsi que pour le transport des marchandises sur le chemin de fer, et portés au débit des divers services et déduits des frais d'exploitation de la ligne. Ces particularités devront indiquer les réductions telles qu'opérées sur chaque subdivision des dépenses, et à quel service telles réductions ont été portées.

4. Les moyennes, avec détails, réalisées avant et après que telles réductions ont été faites.

5. Un état fournissant des informations complètes et détaillées concernant les convois spéciaux pour le transport des voyageurs et des officiers du chemin de fer qui ont été employés sur la ligne depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 31 décembre 1876,—cet état devant indiquer le point de départ et l'arrivée de chaque tel convoi, avec la date de tel départ et arrivée, la distance parcourue, les noms des conducteurs et du mécanicien chargés de tels convois, la raison pour laquelle tous tels convois ont été dépêchés, le montant reçu pour tout tel service et les dépenses s'y rattachant. (*Documents de la session*, No. 21 c.)

Aussi, la réponse conformément à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, demandant un état montrant :

1. La dimension et le coût primitif, non compris l'appareil de chauffage, de la bâtisse en brique de *Moncton*, connue sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial.

2. La dimension et le coût des additions faites à cette bâtisse.
3. Le coût primitif de l'appareil de chauffage et de toutes additions faites durant l'année 1876.
4. Un plan de chacun des quatre planchers de la dite bâtisse telle que actuellement construite, expliquant l'usage auquel chacune des chambres est destinée.
5. L'autorisation du Parlement pour ces diverses dépenses.
6. Les noms de toutes les personnes qui peuvent avoir été employées comme inspecteurs, chauffeurs, surveillants du dit ouvrage, le temps qui a été payé à chacun d'eux, ainsi que le montant de leur salaire. Dans le cas où l'ouvrage aura été fait sous contrat, l'état devra le démontrer ainsi que la date et le montant du contrat, et le nom de l'entrepreneur.

Le dit état devra donner les détails du coût aussi bien que le montant dépensé dans chaque cas, ainsi que la manière dont ces dépenses ont été classifiées. (*Documents de la session, No. 21 f.*)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 26 mars 1877, demandant copies de la correspondance entre *M. James Niven*, de *Newcastle, Miramichi, N.-B.*, et ses sollicitateurs, et les officiers du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, relativement à cinq animaux qui ont été tués par l'un des convois du dit chemin de fer, le 23 février dernier, et qui appartenaient à *James Niven*; aussi, un état de la part des officiers du chemin de fer relativement à la distance de la station de *Miramichi* d'où le convoi était parti, à l'endroit où l'accident a eu lieu, montrant si cette ligne est ou n'est pas une ligne directe, quand le conducteur du dit convoi vit d'abord les animaux sur les lisses, et si, avec de la précaution ordinaire, il n'aurait pas pu éviter l'accident. (*Documents de la session, No. 21 d.*)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 19 mars 1877, demandant un état indiquant les sommes d'argent payées à *C. J. Brydges* pendant l'année expirée le 30 juin 1876, en mentionnant le montant de ses appointements pendant que se construisait le chemin de fer Intercolonial, ainsi que ses appointements pendant qu'il en était administrateur, et aussi les dépenses de ses bureaux à *Montréal, Ottawa* et *Moncton*, avec, en outre, ses frais de route pendant la même période. (*Documents de la session, No. 21 c.*)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 16 mars 1877, demandant un état du nombre de milles explorés et des dépenses d'exploration sur le chemin de fer du *Pacifique*, comme suit :

1. Le nombre total des milles explorés, en faisant la distinction entre les différentes espèces d'explorations, relativement au tracé, à la localisation, les explorations préliminaires, etc.
2. Combien de milles d'explorations préliminaires, relativement au tracé et à la localisation, ont été faits sur chacune des sections suivantes :
 10. Depuis la vallée de l'Ottawa jusqu'à l'endroit où la ligne principale ou les différentes lignes touchent à cette partie de la ligne principale de la Baie du Tonnerre, à la *Rivière-Rouge*.
 20. De *Prince Arthur's Landing* à la *Rivière-Rouge*.
 30. De la *Rivière-Rouge* à la *Cache de la Tête-Jaune*.
 40. De la *Cache de la Tête Jaune* à la côte du *Pacifique*.
 50. Toutes les explorations faites sur l'île de *Vancouver*.
3. Le coût de chacune de ces espèces d'exploration entre chacun de ces endroits.

(*Documents de la session, No. 20 c.*)

Aussi, la réponse conformément à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, demandant un état de la quantité d'ouvrage fait pour agrandir l'aqueduc du chemin de fer à *Moncton* en 1876, avec détails des dépenses y relatifs. (*Documents de la session, No. 21 b.*)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état détaillé de tous les paiements faits en sus de leur salaire, à tout officier général ou du département du chemin de fer *Intercolonial* pendant l'année 1876. (*Documents de la session, No. 21 a.*)

Aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant la production de tous les rapports des ingénieurs ou correspondances, relativement à l'existence et aux causes d'une crue plus considérable des eaux sur les soi-

xante milles de la rivière *Ottawa*, entre les chutes de la *Chaudière* et les rapides du *Long Sault*, que plus haut et plus bas, ainsi qu'il est constaté dans des pétitions adressées à cette Chambre par certains habitants des comtés d'*Ottawa*, *Prescott* et *Russell*. (*Documents de la session*, No. 22.)

Et aussi, la réponse, conformément à l'ordre de la Chambre, daté 28 mars 1877, demandant copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'agrandissement projeté du canal *Lachine*, depuis le 1er mars 1875 jusqu'au 10 mars 1877; aussi, copies de tous ordres donnés aux ingénieurs de fournir des informations à ces propriétaires et de toutes demandes de ces mêmes propriétaires pour informations soit aux gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics, quant à la quantité de terrain requise pour tel agrandissement, entre les mêmes dates, 1er mars 1875 au 10 mars 1877; aussi, copies de toutes offres, propositions et arrangements soumis par les mêmes propriétaires au gouvernement, aux ingénieurs ou au département des Travaux Publics à ces mêmes propriétaires, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877; —aussi, copies de tous rapports faits par des arbitres ou évaluateurs sur la valeur des terrains de ces mêmes propriétaires riverains du dit canal, entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877; —aussi, copie de tous rapports faits par les ingénieurs au gouvernement ou au département des Travaux Publics sur la valeur des mêmes terrains et sur les offres, propositions ou arrangements faits ou proposés par ces propriétaires au gouvernement ou par le gouvernement à ces mêmes propriétaires entre les mêmes dates, du 1er mars 1875 au 10 mars 1877; —aussi, copies de tous contrats intervenus entre ces mêmes propriétaires et le gouvernement ou le département des Travaux Publics au sujet des terrains requis pour l'agrandissement du canal *Lachine*, entre le 1er mars 1875 et le 10 mars 1877. (*Documents de la session*, No. 23.)

M. Rymal, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le 1er rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir :—De la Compagnie de chemin de fer du Sud du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour autoriser et confirmer le projet d'arrangement fait relativement aux affaires de cette compagnie,—De la Compagnie d'assurance Nationale, demandant un acte qui l'autorise à réduire son fonds social, et à amender autrement son acte d'incorporation,—De la Banque de *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte qui l'autorise à réduire la valeur nominale de ses actions actuelles, à émettre des actions préférentielles et pour autres fins,—De *David Fisher*, de la cité de *Toronto*, et *Jane Malvina Draper*, de *Whitby*, veuve, demandant un acte pour sanctionner une vente du havre de *Port Whitby*, et transférant à l'acheteur de la dite propriété, y compris le droit de franchise de la compagnie du havre du *Port Whitby*,—De la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, demandant un acte qui lui donne le pouvoir de s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer *Canada Central*, de consolider sa dette, de réduire ses frais d'administration, et de pourvoir au prolongement des lignes amalgamées,—De la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, demandant un acte qui l'autorise à s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, à consolider sa dette, à réduire ses frais d'administration et à pourvoir au prolongement de leur ligne,—De la Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation,—De *George F. Johnston*, de *Montréal*, demandant un acte qui déclare son mariage avec *Charlotte Elsie McArthur*, dissous, et lui permette de divorcer avec elle,—De la Société de Construction Mutuelle, demandant un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de la Société de Prêts et de Placements de *Québec*, et pour autres fins,—De la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation,—De la compagnie d'assurance contre le feu de *Québec*, demandant des amendements à son acte d'incorporation et aux actes l'amendant,—De la Banque des *Marchands* du *Canada*, demandant un acte pour l'autoriser à réduire son fonds social et pour autres fins,—De l'Association d'assurance mutuelle contre le feu de la *Grange Fédérale*, demandant un acte pour l'autoriser à assurer ses membres contre les pertes et dommages résultant du feu dans toutes les parties du *Canada* et à établir en rapport avec cette association une branche de

benéfiques mutuels,—Du révérend *R. A. Fyfe*, président, et *J. I. Campbell*, secrétaire de la Société *Regular Baptists* des missions étrangères d'*Ontario* et *Québec*, demandant un acte d'incorporation,—De l'Association d'assurance agricole mutuelle du *Canada*, demandant un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du *Canada* contre le feu de *London*, et à amender son acte d'incorporation,—De *John Stewart*, demandant un acte qui donne à la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario* le pouvoir de lui rembourser la somme d'argent déposée avec sa pétition contre l'élection du très honorable Sir *John A. Macdonald*, représentant de la ville de *Kingston*.—De *John Walker* et autres, par leur procureur, *Alexander Dixon*, demandant un acte qui autorise toute autre compagnie du chemin de fer à traverser les lisses du Grand-Tronc au sud des rues *John* et *York*, à *Toronto*.—De la Compagnie d'assurance *Stadavona* contre le feu et sur la vie, demandant un acte pour l'autoriser à réduire son fonds social et pour amender son acte d'incorporation.—De la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Ottawa*, demandant un acte pour lui permettre de compléter son chemin, et autres amendements à son acte d'incorporation.

Le délai fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés étant expiré, votre comité recommande qu'il soit prolongé de dix jours, ainsi que pour recevoir les bills privés.

Sur motion de *M. Rymal*, secondé par *M. Perry*,

Ordonné, que le délai pour la réception des pétitions concernant les bills privés soit prolongé de dix jours, et que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé pendant la même période.

Résolu, que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir : privilèges et élections ; lois expirantes ; chemins de fer, canaux et télégraphes ; bills privés ; impressions ; comptes publics ; banques et commerce, et immigration et colonisation.

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. Oliver*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité collectif des impressions, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : *MM. Bourassa, Bowell, Charlton, Church, Delorme, Desjardins, De Veber, Goudge, Lanthier, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Stephenson, Thompson (Haldimand), Trow et Wallace (Norfolk)*, agiront comme membres du dit comité collectif des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que *M. Thomson (Welland)* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser et confirmer le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Oliver* ait la permission d'introduire un bill concernant la compagnie d'express et de transport du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Desjardins* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la compagnie d'assurance Nationale à réduire son fonds social, et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Galbraith* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, et la compagnie du *Canada Central*, et pour pourvoir à l'amalgamation de ces compagnies.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Casgrain* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie à réduire son fonds social, et pour autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la troisième fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Jetté* ait la permission d'introduire un bill pour réduire le fonds social de la Banque des Marchands du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Malouin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer "la Société de Construction Mutuelle" sous le nom de "Société des Prêts et de Placements de *Québec*," et pour autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour amender de nouveau l'acte intitulé : "Acte concernant les travaux publics du *Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Laflamme* ait la permission d'introduire un bill pour assurer davantage l'indépendance du Parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Haggart* ait la permission d'introduire un bill pour donner juridiction à la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario* pour payer à *John Stewart*, chirurgien, de la cité de *Kingston*, mille dollars déposés avec sa pétition d'élection.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Bowman* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie d'*Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message étant lu par *M. l'Orateur*, tous les membres de la Chambre étant découverts, il est commé suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année qui se terminera le 30 juin 1879, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No. 5.*)

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 19 février 1878.

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Coffin*,

Ordonné, que le dit message et le budget soient envoyés au comité des subsides. La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires dans le bureau du secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Young* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Roscoe*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant un état montrant les sommes d'argent payées au gouvernement de la *Colombie-Britannique*, et indiquant l'époque des paiements conformément à la section 2, chap. 17, 37 *Vict.*

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Cimon*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance relative au transport des malles par eau de *Québec* à la *Malbaie* dans le comté de *Charlevoix*, en 1877; de tout arrangement fait pour le transport de ces malles durant la même période, avec un état montrant le coût total de ce service durant la saison de 1877, et un état séparé relativement au transport des mêmes malles durant la même période de la saison de 1876, avec le coût dans les deux cas du transport de ces malles jusqu'à *Tadoussac*, *Chicoutimi*, les *Eboulements* et la *Baie St. Paul*.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 20 Février 1878.

PÉTITIONS.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Coupal*,—la pétition du *Révérénd J. E. Perreault* et autres de *St. Rémi*, et la pétition du *Révérénd J. H. Carrières*, Curé, et autres, de *Sherrington*, comté de *Napierville*.

Par M. *Gibbs*, (*Ontario-Sud*)—la pétition de la Compagnie du Havre de *Sydenham*.

Par M. *Jetté*,—la pétition de la Société de Construction de *Montréal*.

Par M. *Holton*,—la pétition du *Révérénd J. C. G. Godin*, Curé, et autres de *Ste-Philomène*; et la pétition de *J. Dupuis*, M. D., et autres de *Châteauguay*, comté de *Châteauguay*.

Par M. *Cook*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du comté de *Grey*, demandant la passation d'un acte pour empêcher la vente des boissons.

De *James Weyms*, président, et *James S. Johnston*, secrétaire, de la part d'une assemblée des habitants de *Brantford, Ontario*, demandant certains amendements à l'Acte de tempérance de 1864.

Un conseil municipal du comté de *Middlesex*, demandant que les agriculteurs du *Canada* soient placés sur un pied d'égalité avec ceux des *Etats-Unis* au moyen d'un remaniement du tarif, jusqu'à l'époque où le gouvernement américain nous accordera un renouvellement du traité de réciprocité.

De *Robie Uniacke* et autres, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant que l'Acte de 1876, chapitre 16, du Parlement du *Canada*, et tous les actes en contravention de la chartre de la compagnie du chemin de fer urbain d'*Halifax*, soient amendés de manière à ne pas priver la dite compagnie de ses droits d'arbitrage acquis en vertu de sa chartre, et qu'il soit inséré dans tel Acte en amendement une clause accordant le dit arbitrage aux termes de la dite chartre.

Un conseil municipal du comté d'*Essex*, demandant que le tarif canadien soit révisé de manière à permettre aux agriculteurs du *Canada* de soutenir avantageusement la concurrence avec les *Etats-Unis*, et que le tarif soit encore révisé de telle autre manière que, sans être prohibitif de sa nature, il puisse encourager les industries languissantes du pays.

Ordonné, que *M. Huntington* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'Acte des bureaux de poste de 1875.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Snider* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser certains arrangements entre l'Association d'assurance mutuelle contre le feu de la Grange Fédérale, et la Grange Fédérale des patrons de l'industrie agricole du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Burk* ait la permission d'introduire un bill concernant la Compagnie du Havre de *Port Whitby*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par *M. l'Orateur* (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général communique à la Chambre la nomination de l'honorable *Alexander Mackenzie*, ministre des Travaux Publics; de l'honorable *Isaac Buirpee*, ministre des Douanes; de l'honorable *Thomas Coffin*, Receveur-Général, et de l'honorable *Wilfrid Laurier*, ministre du Revenu de l'Intérieur, pour agir de concert avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 27, intitulé: "Acte concernant l'économie interne de la Chambre des Communes," et pour autres fins.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 20 février 1878.

M. Smith, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 16 avril 1877, demandant copies de toutes requêtes, correspondances et ordres en Conseil, relatifs aux plaintes portées contre l'administration du bureau du havre de *Montréal*, pour ce qui concerne la ville

de *Sorel* et les travaux de creusage dans le lac *St. Pierre* ; aussi, copie de tout document transmis au gouvernement, concernant la mauvaise administration des travaux susdits, la destitution arbitraire des nommés *Pierre Côté* et *Pierre Charbonneau*, et de tout autre employé ; ainsi que copie de toute correspondance et documents relatifs à la destitution du capitaine *Chs. Armstrong*, en même temps que copie de tout document concernant la nomination de MM. *McCarthy* et *Mackenzie* et de tout autre employé à *Sorel*, relatif aux travaux du havre, lesquels documents et ceux ci-dessous mentionnés doivent se trouver dans le bureau du havre à *Montréal* et dont le gouvernement a droit d'avoir communication, en autant qu'il fournit chaque année une très-forte somme des deniers publics pour l'accomplissement de ces travaux ; aussi, copie de tout rapport fait par M. *John McCarthy* ou tout autre employé du havre de *Montréal*, à *Sorel*, expliquant pourquoi le salaire des journaliers et de plusieurs autres employés au mois ou à l'année, a été diminué, pendant que celui du susdit M. *John McCarthy* a été élevé de \$600 qu'avait son prédécesseur, M. *Pierre Côté*, à \$2,000 ; aussi, copie de tout contrat concernant le louage des quais, terrains, boutiques, etc., de MM. *John* et *Daniel McCarthy*, soit avec le gouvernement ou le bureau du havre de *Montréal* ; aussi, copie de toutes instructions données par le bureau du havre de *Montréal*, définissant les devoirs des susdits employés, MM. *McCarthy* et *Mackenzie*, ou de tout autre employé supérieur, dans l'accomplissement des dits travaux ; aussi, copie de toutes soumissions qui ont été données au public, soit pour réparation des cure-moles, constructions de tout bâtiment, réparations ou construction d'engins, machines et bouilloires, achat de bois et de charbon, ou tout autre contrat généralement ; aussi, les noms et la résidence de ceux qui ont obtenu ces contrats et ouvrages généralement, avec ou sans soumissions, mentionnant les montants de chaque tel contrat ; aussi, les montants payés depuis mil huit cent soixante-quinze, soit par contrat ou autrement, pour l'achat de provisions, pain, viande, épiceries, etc., pour la nourriture et l'entretien des hommes employés aux susdits travaux, et à qui payés. (*Documents de la session, No. 27.*)

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Robitaille*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les soumissions reçues en 1877, pour le transport par terre des malles de *Québec* aux *Eboulements* ou à la *Malbaie* ; des ordres en Conseil ou ordres des départements à ce sujet, avec les raisons pour lesquelles une soumission entre autres a été acceptée ; et aussi un état donnant le nom de la personne qui avait eu précédemment le contrat du transport de ces malles le montant qui lui a été payé, celui maintenant payé et à qui pour le même service, avec copie de la correspondance à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Lanthier*, secondé par M. *Gill*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour la production de tous papiers, documents et bordereaux concernant les services de feu *William Taylor*, du *Côteau du Lac*, depuis 1812 jusqu'en 1822.

Sur motion de M. *Blanchet*, secondé par M. *Kirkpatrick*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport des sommes dépensées aux réparations des forts militaires à *Lévis*, depuis la dernière session, les noms et salaires respectifs des ouvriers, le montant payé à chacun d'eux, le montant des comptes pour matériaux, frais de commission, avec les noms des personnes qui ont été payées ; aussi le montant et la description des travaux donnés par contrat, et le nom des soumissionnaires et des entrepreneurs.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Thomson* (*Welland.*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour un rapport montrant les dépenses des comités spéciaux nommés par la Chambre durant

es quatre dernières années, et l'objet de leur nomination, avec les noms de ceux qui ont reçu de l'argent, soit comme témoins ou autrement, et le montant reçu par chacun.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Thomson*, (*Welland*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant la nature et la valeur de tous les produits manufacturés et autres échangés entre le *Canada* et les colonies australiennes depuis le 1er juillet 1876 jusqu'aux derniers rapports, en la possession du gouvernement, ainsi que les copies des tarifs de ces colonies et tout autre renseignement en la possession du gouvernement ayant rapport au commerce important que le *Canada* commence à faire avec ces colonies.

M. *Lanthier* propose, secondé par M. *Harwood*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie du rapport d'*Alonzo Wells*, sous-arpenteur provincial, en date du 18 novembre 1841, avec cartes, au sujet de la ligne de division entre les deux provinces ci-devant appelées le Haut et le *Bas-Canada*, entre la rivière *Ottawa* et la rivière *St. Laurent*.

2o. Copie du rapport des commissaires nommés en vertu de l'acte 23 Victoria, chapitre 21, intitulé : " Acte au sujet de la ligne de division entre le Haut et le *Bas-Canada*," avec un état de tout ce qui a été payé pour réclamations et compensations en vertu des dispositions de cet acte ; le montant payé à chaque réclamant individuellement, et copie des plans des terrains auxquels ces paiements ont rapport, et auxquels les reçus donnés réfèrent, ainsi que copies des actes sous forme d'instruments sous le sceau et sceau du commissaire émis par lui en vertu du premier paragraphe de la 4e section du dit acte.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Metcalf*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie du rapport de M. *Kingsford* touchant l'exploration du havre de *Matane*, avec les plans et devis qui accompagnent le dit rapport.

M. *Blain* propose, secondé par M. *Metcalf*, que ce soit un ordre de la Chambre que, si à 10 heures p. m., les affaires du jour ne sont pas terminées, M. l'Orateur quittera le fauteuil et la Chambre sera ajournée jusqu'à sa séance régulière suivante, à moins qu'il ne soit autrement décidé par la majorité des membres alors présents, et dans le cas où on désirerait continuer à siéger, M. l'Orateur, à la demande d'au moins cinq membres, mettra la question aux voix sans débat.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Bailargeon, Bourinot, Chapais, Cormack, Fabre, Ferguson, Haythorne, Miller, Montgomery, Reesor, Ryan, Stevens, Trudel* et *Wilmot* composent un comité pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité collectif de la bibliothèque.

Et aussi, le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs *Aikins, Bellerose, Bureau, Carroll, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, McLelan (Londonderry), Macfarlane, Penny, Reesor, Scott, Simpson* et *Wark* composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session, et sont chargés d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions.

Sur motion de *M. Perry*, secondé par *M. Sinclair*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des comptes et pièces justificatives ayant rapport au montant d'argent dépensé pour faire naviguer le steamer *Northern Light* entre *Georgetown* et *Pictou*, jusqu'à date, avec le coût des réparations faites à ce steamer durant l'été de 1877.

Sur motion de *M. Fleming*, secondé par *M. Paterson*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport constatant le nombre d'accidents arrivés sur les chemins de fer du *Canada* en 1874, 1875, 1876, et 1877, montrant : 1o. les causes et la nature de ces accidents ; 2o. les endroits où ils sont arrivés, le jour ou la nuit ; 3o. tous les résultats de ces accidents et les particularités s'y rattachant.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 21 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Kerr*,—la pétition de la Compagnie d'assurance agricole du *Canada*.

Par *M. Paterson*,—la pétition de *John Kay* président, et *H. G. McPherson*, secrétaire, de la part d'une assemblée des habitants du village de *St. Georges*, comté de Brant.

Par *M. Fréchette*,—la pétition de dame *Joseph Marcoux*, et autres, de *Québec*.

Par *M. Casgrain*.—la pétition de *George B. Burland*, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'*Alliance du Canada*, demandant certains amendements à l'Acte de Tempérance de 1864.

Du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*, demandant que le bill maintenant soumis au Parlement à l'égard du chemin de fer du Sud du *Canada*, ne devienne pas loi, à moins qu'il n'y soit décrété que les bureaux généraux renfermant la caisse et les livres de la dite compagnie ne soient établis d'une manière permanente dans la ville de *St. Thomas*.

Du conseil du comté d'*Elgin*, demandant que le bill maintenant soumis au Parlement relativement au chemin de fer du Sud du *Canada* ne devienne pas loi à moins qu'il n'y soit décrété que les bureaux de la compagnie, ainsi que les livres et les ateliers ne seront pas transportés hors de la ville de *St. Thomas*, et que la fourniture des articles nécessaires, ainsi que les gages des employés et autres dépenses encourues pour l'exploitation du dit chemin de fer constitueront la première hypothèque sur les propriétés de la dite compagnie de chemin de fer.

De l'honorable *James Ferrier* et autres, demandant la passation d'un acte pour faire revivre et amender l'acte de la compagnie de chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*.

M. Rymal, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le second rapport du comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir : De *H. Hamelin* et autres, pilotes commissionnés pour piloter

des navires entre *Québec* et *Montréal*, pour un acte aux fins de les incorporer comme tels; et de *Hugh Hunter*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario*, cultivateur, pour un acte aux fins de déclarer son mariage avec *Catherine McPhee*, dissous, et pour qu'il lui soit permis de divorcer avec elle.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, demandant un état renfermant les renseignements ci-dessous désignés à l'égard de la construction, l'année dernière, d'un égoût collecteur en brique sur le terrain de la station du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*.

1. L'autorité parlementaire en vertu de laquelle cette dépense a été faite.

2. Le plan indiquant la localité, les dimensions et l'étendue de cet égoût et des constructions qui y servent.

3. Le nombre de verges cubes d'excavations dans la terre et le roc; le temps de main-d'œuvre et les frais encourus pour ces excavations; la quantité de pierre, briques, chaux et ciment employés, et le prix qu'elle a coûté dans la localité où elle a été reçue; le montant payé ou accordé pour son transport; le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus par les travaux en briques et en pierre; la quantité de matériaux employés pour couvrir l'égoût, ainsi que le nombre de jours de main-d'œuvre et les frais encourus par cet ouvrage.

4. Le détail de tous les autres deniers portés au crédit de l'égoût collecteur.

5. Le prix total de l'égoût collecteur.

6. Les noms des personnes de qui chaque lot de ces matériaux a été acheté, la localité d'où ils proviennent, et les deniers payés à chaque personne, avec la date du paiement.

7. L'état demandé devra indiquer comment les frais se rapportant à l'égoût collecteur ont été classifiés et inscrits dans les comptes publics. (*Documents de la session*, No. 21 g.)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 avril 1877, demandant copie de tous les ordres en Conseil relatifs à la route du prolongement du chemin de fer *Canada Central* et au contrat pour construire cette section du chemin de fer. (*Documents de la session*, No. 28.)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 11 avril 1877, demandant copies de toute la correspondance et des papiers relatifs à la destitution de *John Harvey* du poste de maître des glissoires au village d'*Arnprior*. (*Documents de la session*, No. 29.)

Ordonné, que M. *Taschereau* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la Compagnie d'Assurance de *Québec* contre le feu.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre lequel est reçu et lu pour la première fois, la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Forbes* ait la permission d'introduire un bill concernant la Banque de *Liverpool*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le supplément No. 1 du dixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1877, donnant une liste des phares sur les côtes, les rivières et les lacs du Canada, le 31 décembre 1877. (*Documents de la session*, No. 1.)

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Bowman*,

Ordonné, que le comité permanent de l'immigration et de la colonisation ait la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages.

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le premier rapport du comité spécial, chargé de surveiller le compte-rendu officiel des débats de la Chambre, durant la présente session.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Bunster,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance en 1877 et 1878, qui ne se trouve pas devant le Parlement et qui a été échangée entre le gouvernement Impérial, le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique concernant le chemin de fer du Pacifique; et aussi, copie de toute correspondance en 1877 et 1878 entre les dits gouvernements, relativement, au bassin de radoub à *Esquimalt*.

Ordonné, que la dite adresse soient présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Bunster.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie du rapport avec carte y annexée, de l'ingénieur qui a été employé l'année dernière à fixer la ligne frontière probable entre la Colombie-Britannique et l'Alaska, et aussi, copie de ses instructions, avec copie du traité ou des conventions qui ont eu lieu entre les gouvernements Anglais et Russe relativement à la dite frontière, et autres papiers ayant rapport à l'établissement de la ligne de division entre Alaska et le territoire anglais et la navigation des rivières coulant de la Colombie à travers l'Alaska jusqu'à la mer.

Ordonné, que la dite adresse soient présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Pope (*Compton*), secondé par M. Langevin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour rapport montrant ce que le gouvernement a dépensé pour l'exposition de *Philadelphie*, avec un état détaillé de tout l'argent dépensé ou à dépenser pour cet objet, et à qui cet argent a été payé et pourquoi.

Sur motion de M. Pope (*Compton*), secondé par M. Langevin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour rapport montrant ce que le gouvernement du Canada a dépensé pour l'exposition de *Sydney*, avec un état détaillé de tout l'argent payé ou à payer, à qui et pourquoi.

M. Blain propose, secondé par M. Metcalfe, qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, demandant qu'une mesure soit soumise au Parlement impérial dans le but d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à ce que tout en adhérant au principe de la représentation basée sur la population consacré par cet acte, il soit accordé au Parlement du Canada le pouvoir de déterminer le nombre des membres qui composeront de temps à autre cette Chambre et de réajuster et réduire le nombre des membres du Sénat.

Et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Metcalfe,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie d'un rapport contenant les noms des miliciens de 1812-13 décédés depuis le 1er mars 1876 jusqu'au 1er janvier 1878.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 22 février 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. Campbell,—la pétition de *Roderick Munro* et autres, de *South Gut* de *Ste. Anne*, comté de *Victoria*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine remet à M. l'Orateur deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

DUFFERIN.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie de votre adresse en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session, et j'ai foi dans la promesse que vous faites, de donner votre attention aux mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 22 février 1878.

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche du secrétaire de Sa Majesté pour les colonies, ayant rapport à l'adresse collective du Sénat et de la Chambre des Communes du 16 avril dernier, qui demandait qu'une loi fut passée pour faire cesser au *Canada* l'opération de l'Acte impérial d'extradition de 1870.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 22 février 1878.

Sir M. E. Hinks-Beach au comte de Dufferin.

DOWNING STREET,
5 février, 1878.

(Copie—Canada.—No. 4.)

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 11 du 14 janvier, renfermant un compte-rendu, extrait d'un journal, d'un jugement rendu par le juge en chef de la cour du banc de la Reine d'Ontario, dans une cause d'extradition plaidée devant lui.

Je prends occasion d'informer Votre Seigneurie que toute la question des relations d'extradition entre ce pays et les pays étrangers étant actuellement l'objet des études d'une commission royale, le gouvernement de Sa Majesté ne juge pas à propos pour le présent de prendre des mesures pour suspendre en *Canada* l'opération de l'acte d'extradition impérial de 1870, comme le demande l'adresse conjointe à la Reine, passée par le Sénat et la Chambre des Communes du *Canada* et transmise à mon prédécesseur par votre dépêche No. 112 du 18 avril dernier.

J'ai, etc.,
(Signé),

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur-Général,
le très-honorable comte de *Dufferin*, C.P., G.C.M.G., C.C.B.,
etc., etc., etc.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre l'état des recettes et des dépenses (fonds consolidé), du 1er juillet 1877 au 10 février 1878 (inclusivement).

RECETTES :

Douanes.....	\$7,712,818 48
Accise	3,005,807 41
Bureaux de poste.....	633,482 99
Travaux publics.....	1,433,228 02
Timbres de billets.....	129,248 08
Divers	519,650 90
	<hr/>
	\$13,434,235 78

DÉPENSES..... \$14,051,845 11

N. B.—Les dépenses comprennent le paiement en entier des subsides de l'année aux provinces, et l'intérêt sur la dette publique jusqu'à date.

JOHN LANGTON,
Auditeur général.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Ottawa, 19 février 1878.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend *J. E. Perreault* et autres, de *St. Rémi* ; du révérend *J. H. Carrières*, curé, et autres, de *Sherrington*, comté de *Napierville* ; du révérend *J. C. G. Godin*, curé, et autres, de *Ste. Philomène* ; et de *J. Dupuis*, M. D., et autres, de *Châteauguay*, comté de *Châteauguay*, demandant l'adoption de la législation nécessaire pour rendre plus parfait le fonctionnement des voies ferrées du *Canada*, assurer la construction de bons bateaux-passeurs à vapeur pour traverser le *St. Laurent* en hiver, et mettre en opération le chemin de fer de *Montréal* à la frontière de la province *viâ Caughnawaga*, conformément à l'acte qui le plaçait sous le contrôle du Grand-Tronc.

De la Compagnie du havre de *Sydenham*, demandant un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de compagnie (limitée) du havre d'*Oshawa*, à augmenter son capital social et autres amendements à son acte d'incorporation.

De l'Association de construction de *Montréal*, demandant un acte pour l'autoriser, sous le nom qui lui sera donné à la session actuelle de la législature de *Québec*, à exercer dans tout le *Canada* les pouvoirs généralement accordés aux compagnies de prêt et de placement, ainsi que les pouvoirs qui lui seront accordés par la dite législature et fixant le taux d'intérêt qui peut être réclamé par la dite association.

De la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant un acte pour faire disparaître tout doute relativement au pouvoir de la dite compagnie d'exploiter ou de louer la ligne de la compagnie du chemin de fer de *North Simcoe*, de faire des arrangements quelconques avec aucune autre compagnie de chemin de fer ou de rails plats pour l'usage ou l'exploitation de leurs chemins de fer respectifs et pour autres fins.

M. Ross (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Ordonné, que *M. Mills* ait la permission d'introduire un bill pour établir des municipalités de townships dans le district de *Kewatin*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'Acte de faillite de 1875 et les divers actes l'amendant.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides étant lu,

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Coffin*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et un débat s'élevant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 23 février 1878.

Sur motion de M. *McCarthy*, secondé par M. *Langevin*,
Ordonné que le débat soit ajourné à mardi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et 5 minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 25 Février, 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque de *Montréal*, à la date du 7 février 1878; de la Banque Consolidée du *Canada*, à la date du 8 février 1878; de la Banque de *St. Hyacinthe*, à la date du 21 février 1878; de la Banque d'*Hochelaga*, à la date du 2 janvier 1878; de la Banque *Stadacona*, à la date du 7 février 1878; de la Banque Standard du *Canada*, à la date du 1er janvier 1878, et de la Banque Union d'*Halifax*, en vertu des dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chap. 5, section 12. (*Documents de la session*, No. 15.)

Aussi, un état général des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Beauharnois*, pour 1877, et des rapports supplémentaires dans le même district pour les années 1872, 1874, 1875 et 1876. (*Documents de la session*, No. 13.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Appleby*,—la pétition de *J. E. Messenett* et autres, du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Jetté*,—la pétition de la société de Construction de *Napierville*; et la pétition de l'honorable *W. W. Webb*, et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par M. *Burk*,—la pétition du révérend *William Jolliffe* et autres de la ville de *Bowmanville*, comté de *Durham*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétition suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à liquider ses affaires.

De *John Kay*, président, et *H. G. McPherson*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitants du village de *St. George*, comté de *Brant*, demandant des amendements à l'Acte de Tempérance de 1864.

De Dame *Joseph Marcoux* et autres, de *Québec*, demandant que le bill maintenant devant le Parlement, relativement à la Société de Construction Mutuelle ne devienne pas loi.

De *George B. Burland*, de *Montréal*, demandant un acte pour autoriser la commission des patentes à prolonger de dix ans, à partir du 1er jour d'avril prochain, le privilège qui lui a été accordé en vertu de certaines lettres patentes.

De *Roderick Munro* et autres, de *South Gut* de *Ste. Anne*, Comté de *Victoria*, *Nouvelle-Ecosse*, demandant que le bureau de poste maintenant placé sur la grande route conduisant à *English Town* soit remis à l'endroit où il était autrefois ou tout près, sur le chemin de traverse conduisant à *North Gut* de *Ste. Anne*.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Coffin*, *Ordonné*, que *M. McCarthy* soit ajouté au comité permanent des banques et du commerce, aussi, que *M. Haggart* et *Gillmor* soient ajoutés au Comité permanent des comptes publics, et que *MM. Charlton* et *Goulge* soient ajoutés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie d'Express et de transport d'*Ontario*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la Compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour autoriser la Compagnie d'Assurance *Stadacoma*, contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques, et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réduire le capital social de la Banque des Marchands, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer "La Société de construction mutuelle" sous le nom de "La Société de Prêts et Placements de *Québec*," et pour d'autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle d'*Ontario* sur la vie, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau la charte de la Compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de *M. Young*, secondé par *M. Thomson (Welland)*,

Ordonné, que les comptes publics du *Canada*, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1877, et l'état supplémentaire des recettes et dépenses de l'année courante, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

Sur motion de *M. Langevin*, secondé par *M. Pope (Compton)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie, 1o. de toute la correspondance depuis le premier janvier 1875, avec le maître-général des Postes. le ministre des Travaux Publics ou tout autre département relativement à des communications postales avec les *Antilles Anglaises*.

2o. De toute la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial ou aucun gouvernement colonial relativement à un subside pour une ligne de steamers entre le *Canada* et les *Antilles Anglaises*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. DeCosmos*, secondé par *M. Thompson (Caribou)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tout rapport de l'ingénieur-en-chef ou de l'ingénieur-en-chef en exercice ou d'aucun autre ingénieur du chemin de fer Canadien du *Pacifique* en la possession du gouvernement, recommandant une exploration en 1876 d'une partie ou de toute la route entre *Burrard Inlet* et la *Passe de la Tête Jaune*, avec une copie de tous ordres ou instructions envoyés concernant la dite exploration ; aussi une copie de tout rapport de tous ou d'aucun de ces ingénieurs, suggérant ou recommandant une exploration en 1877 de cette route, avec copie de tous ordres ou instructions envoyés concernant telles explorations.

Sur motion de *M. Pouliot*, secondé par *M. Fiset*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les réclamations non encore réglées faites contre le gouvernement pour dommages causés par l'Intercolonial :

1o. Pour les terrains pris.

2o. Pour dommages causés par l'eau et autrement pour les travaux qui n'ont pas été faits et qui auraient dû l'être, ou qui n'ont pas été faits comme ils auraient dû être faits.

3o. Les dommages causés par les incendies allumés par les locomotives.

4o. Les dommages causés par les bestiaux tués sur la ligne.

5o. Les dommages causés pour les effets perdus et endommagés.

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. McDougall (Renfrew)*,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état du nombre de milles de l'Intercolonial en opération le premier juillet 1873, et ce qu'ils ont coûté, et un état semblable pour les années 1874, 1875, 1876 et 1877, à partir du mois de juillet 1874.

Sur motion de *M. Caron*, secondé par *M. Robitaille*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toutes les plaintes faites contre aucun inspecteur ou officier des divisions 6, 7

et 11 du canal *Lachine* et de toute correspondance entre le département des Travaux Publics ou aucun de ses officiers avec toute personne relativement à ces plaintes; aussi, copies des contrats faits pour l'élargissement des sections 6, 7 et 11 du canal *Lachine*, avec les spécifications et évaluations qui accompagnent ces contrats, et les évaluations de l'ingénieur sur lesquelles des paiements ont été faits en rapport avec ces contrats.

M. *Mitchell* propose, secondé par M. *Bowell*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie détaillée des dépenses encourues par le Trésor du *Canada*, pour les frais de voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général et de sa visite à la *Colombie-Britannique* en 1876; et aussi les dépenses de son voyage au *Manitoba* et dans le *Nord-Ouest* en 1877.

M. *Pope* (*Compton*) propose comme amendement, secondé par M. *Baby*, que tous les mots après "copie" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général et de sa suite au *Manitoba* et au *Nord-Ouest* en 1877, non compris "dans les Comptes Publics de 1876-77."

M. *Holton* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Devlin*, que les mots suivants soient ajoutés après le mot "copie": "des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général au *Manitoba*, tel que celui contenu dans les Comptes Publics relativement au voyage de Son Excellence à la *Colombie-Britannique* et qu'il "soit mis devant la Chambre."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la question est résolue négativement.

Et l'amendement et la motion principale ainsi amendée étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant un état des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général, au *Manitoba* tel que celui contenu dans les Comptes Publics relativement au voyage de Son Excellence à la *Colombie-Britannique*.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 18 février 1878, pour copie des comptes, pièces justificatives et papiers ayant rapport aux paiements faits pour impressions, tels qu'insérés dans les Comptes Publics de 1873-74, et faits à même les dépenses contingentes du département de la Justice, à *J. B. Taylor*, à la compagnie du *Citizen*, et à *J. G. Moylan*. (*Documents de la session, No. 30.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 26 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table:

Par M. *Holton*, la pétition de Sir *Hugh Allan* et autres, membres de l'Eglise presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Par M. *Goudge*,—la pétition de *Bennett Smith* et autres, de *Windsor* et des environs, comté de *Hants*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Ross* (*Middlesex*),—la pétition de la ligue en faveur d'une loi prohibitive des boissons enivrantes, du comté de *Perth*.

M. Laflamme, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre les règles générales de la Cour Maritime d'Ontario, en vertu des dispositions de l'Acte 40 Victoria, chap. 21, section 8; aussi le tarif des frais d'action fixés en vertu de la 14e section de cet acte. (*Documents de la session, No. 31.*)

M. Ross (*Middlesex*), du comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et en recommande l'impression, savoir :

Rapport du bibliothécaire du Parlement. (*Documents de la session seulement.*)

Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour les six mois expirés le 30 juin 1877. (*En la manière ordinaire.*)

Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil du 1er juillet, 1877, jusqu'à date.

Etat des mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général, émis conformément à l'Acte 31 Vict., chap. 5, section 35, du 1er juillet 1877, au 9 février 1878, inclusivement.

Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des employés publics dans certains cas.

Réponse à ordre,—Correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'élargissement projeté du canal Lachine, depuis le 1er mars, 1875, jusqu'au 10 mars, 1877; ordres donnés aux ingénieurs, propositions soumises par les propriétaires et par le gouvernement, copie des contrats passés, etc.

Le comité recommande aussi que les documents qui suivent ne soient pas imprimés :

Rapport officiel de la distribution des Statuts du Canada.

Réponse à ordre,—Rapports des ingénieurs et toute autre correspondance ou information en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre, relativement à toute exploration faite ou à faire ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la Rivière Rouge à l'ouest, au sud du lac Manitoba.

Réponse à ordre,—Correspondance avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils reçurent instruction (si instructions il y a eu) de prendre; aussi la correspondance concernant le transport d'immigrants par la route de Sarnia ou de Collingwood.

Réponse à ordre,—Etat du nombre de milles explorés et la dépense résultant de ces explorations sur le Canadien du Pacifique.

Réponse à ordre,—Etat de la quantité d'ouvrage fait pour l'élargissement de l'aqueduc du chemin de fer à Moncton en 1876, etc.

Réponse à ordre,—Etat montrant le montant payé à C. J. Brydges, pour l'année expirée le 30 juin 1876, et le montant de ses appointements pendant que se construisait le chemin de fer Intercolonial, ainsi que de ses appointements pendant qu'il en était l'administrateur, et aussi les dépenses de ses bureaux à Montréal, Ottawa et Moncton, avec en outre ses frais de route pendant la même période.

Réponse à ordre,—Correspondance entre M. James Niven, de Newcastle, Miramichi, N.-B., et ses solliciteurs, et les officiers du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, relativement à cinq animaux qui ont été tués par l'un des convois du dit chemin de fer, le 23 février dernier, et qui appartenaient au dit James Niven.

Reponse à ordre,—Etat relatif aux détails de l'exploitation et de l'administration du chemin de fer Intercolonial :

1o. Le nombre de milles parcourus par les locomotives, etc.

2o. Tous les frais d'exploitation.

3o. Les détails de tous les prix exigés pour l'usage des locomotives et des chars.

4o. La moyenne en détail, etc.

5o. Etat relatif aux trains spéciaux.

Réponse à ordre,—Etat concernant la dimension et le coût primitif de la bâtisse en brique à *Moncton*, connue sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Rapports des ingénieurs ou correspondances relativement à la cause de l'élévation du niveau des eaux sur les soixante milles de la rivière *Ottawa*, entre les chutes de la *Chaudière* et les rapides du *Long-Sault*.

Réponse à adresse (Sénat) demandant que la compagnie du Grand-Tronc soit obligée de fournir certains renseignements concernant le fret et les voyageurs qui ont passé sur le pont Victoria en 1875 et 1876, etc., avec le coût de la construction et l'entretien du pont.

Réponse à adresse (Sénat),—Instructions à *M. Fleming*, ingénieur en chef du chemin de fer du *Pacifique*, relativement à une série de questions soumises par l'entremise du bureau colonial à des officiers de marine et autres, relativement à certains havres de la *Colombie-Britannique* et à un emplacement pour le terminus de la ligne sur la côte du *Pacifique*.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et les commissaires du havre de *Montréal*, relativement à la permission donnée aux chars et locomotives du chemin de fer de *Québec*, *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental* de passer sur les quais dans le havre de *Montréal*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la démission de *John Harvey* comme surintendant des glissoires au village d'*Arnprior*.

Réponse à ordre,—Etat relatif à l'égoût collecteur principal construit à travers la cour de la station du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, l'année dernière.

Réponse à adresse,—Correspondance relative aux plaintes faites contre l'administration de la commission du havre de *Montréal* relativement à la ville de *Sorel* et aux ravages du creusement du lac *St. Pierre*.

M. Rymal, du comité permanent des ordres permanents présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant un acte pour faire disparaître tout doute relativement au pouvoir de la dite compagnie d'exploiter ou de louer la ligne de la compagnie du chemin de fer de *Simcoe-Nord* de faire des arrangements quelconques avec aucune autre compagnie de chemin de fer ou de rails plats pour l'exploitation de leurs chemins de fer respectifs et pour autres fins ;—De la Compagnie du havre de *Sydenham*, demandant un acte qui l'autorise à changer son nom en celui de compagnie (limitée) du havre d'*Oshawa*, à augmenter son capital social et autres amendements à son acte d'incorporation :—De l'honorable Sir *Alexander Tilloch-Galt*, C.C. M.G., et autres, de *Montréal*, demandant d'être incorporés sous le nom de " Dominion Company " ;—De la Compagnie du Grand Tronc du *Canada*, demandant un acte pour établir parmi ses officiers et employés, et à leur bénéfice, un fonds de secours ou d'assurance contre les accidents ; aussi, pour autoriser la compagnie à avoir un sceau en *duplicata* pour telles fins et pour la transaction de telles affaires, en *Canada*, que les directeurs pourront juger à propos ; aussi, pour autoriser la dite compagnie à acheter ou louer, ou faire des arrangements pour mettre en opération, tout autre chemin de fer ou chemin à rail en *Canada*, ou ailleurs, hors du *Canada* ;—De l'Association de construction de *Montréal*, demandant un acte pour l'autoriser, sous le nom qui lui sera donné à la session actuelle de la législature de *Québec*, à exercer dans tout le *Canada*, les pouvoirs généralement accordés aux compagnies de prêt et de placement, ainsi que les pouvoirs qui lui seront accordés par la dite législature, et fixant le taux d'intérêt qui peut être récalmé par la dite association ;—De *Charles A. M. Globensky*, de *St. Eustache*, province de *Québec*, demandant qu'un acte soit passé déclarant que les dispositions de l'acte la dernière session du Parlement concernant la Banque *Jacques-Cartier* ne s'appliqueront pas à une certaine action intentée par lui ;—De *George B. Burland*, de *Montréal*, demandant un acte pour autoriser la commission des patentes à prolonger de dix ans, à partir du 1^{er} jour

d'avril prochain, le privilège qui lui a été accordé en vertu de certaines lettres patentes ; — De la Compagnie d'assurance Agricole du Canada, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à liquider ses affaires; et de l'honorable James Ferrier, demandant un acte pour remettre en vigueur et amender l'acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal, et Champlain.

Ordonné, que M. Macdonald (Toronto), ait la permission d'introduire un bill pour régulariser la vente et l'emploi des bouteilles employées dans la fabrication d'eaux minérales et autres breuvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mackenzie l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 18 février 1878, pour une copie du rapport de M. Hazlewood, I. C., sur le coût approximatif des écluses du Fort Frances. (*Documents de la session, No. 32.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 28 mars 1877, pour un état de tous les montants payés pour impressions quelconques faites en l'île du Prince-Edouard, durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, le dit état devant mentionner la nature de chaque ouvrage et les noms de toutes les personnes qui l'ont fait. (*Documents de la session, No. 33.*)

Aussi la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 février 1877, pour un état des dépenses encourues durant les deux années finissant le 31 janvier 1877, pour tapis, rideaux, meubles de salles à dîner et de chambres à coucher, ornements et améliorations, ustensiles, vaisselles de faïence, porcelaines, coutellerie, argenterie; aussi pour pupitres, tables, chaises, sofas, canapés, tableaux et ornements pour les bureaux du personnel du chemin de fer Intercolonial à Moncton, l'état devant donner le nom et le coût de chaque article, et inclure tous articles fournis par un département quelconque ou division du service des chemins de fer. (*Documents de la session, No 21.*)

Ordonné, que Mitchell ait la permission d'introduire un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cook ait la permission d'introduire un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sriver ait la permission d'introduire un bill pour faire revivre et amender l'acte incorporant la Compagnie de chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Kerr ait la permission d'introduire un bill pour autoriser et régler la liquidation de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Robillard propose, secondé par M. Béchard, que les pétitions du révérend J. Dequoï, prêtre curé de St. Michel Archange, comté de Napierville; de Jean Baptiste Jodoin et autres, de St. Urbain, comté de Châteauguay; du révérend O. Blanchard prêtre, et autres, de St. Isidore, comté de Laprairie; du révérend J. E. Perreault et autres, de St. Rémi; du révérend J. C. G. Godin, curé, et autres, de Ste. Philomène, et de J. Dupuis, M. D., et autres du comté de Châteauguay, demandant l'adoption de

la législation nécessaire pour rendre plus parfaite l'exploitation des voies ferrées du *Canada*, assurer la construction de bons bateaux à vapeur pour traverser le *Saint-Laurent* en hiver, et mettre en opération le chemin de fer de *Montréal* à la frontière de la province via *Caughnawaga*, conformément à l'acte qui le met sous le contrôle du Grand-Tronc, soient imprimées pour l'usage des membres; et la dite motion est conformément à la règle 94 référée au comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et un débat s'élevant.

Sur motion de M. *Wallace* (*Norfolk*) secondé par M. *Oliver*,
Ordonné que les débats soient ajournés jusqu'à vendredi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 27 février 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Jetté*,—la pétition de la Société de Construction du comté d'*Hochelaga*,

Par M. *Cook*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *North Simcoe*.

Par M. *McGregor*,—la pétition de *Dallas Nowell* et autres, du township d'*Anderson*, comté d'*Essex*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J. E. *Messenett* et autres, du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Croix*, à *St. Stephen*.

De la Société de construction de *Napierville*, demandant que l'acte 40 *Victoria*, chapitre 50, soit amendé de manière à exempter la dite compagnie de l'opération des sections 13 et 24 du dit acte.

De l'honorable W. W. *Webb* et autres, de la Puissance du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie Canadienne de Transport, (The *Canada Transit Company*.)"

Du révérend *William Jolliffe* et autres, de la ville de *Bowmanville*, comté de *Durham*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The *Missionary Society of the Bible Christian Church in Canada*."

Ordonné, que la pétition de la Société de construction du comté d'*Hochelaga*, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'un acte soit passé pour changer cette société en une société de prêts et de placements, et pour autres fins.

Le papier suivant est déposé sur la table par le greffier de la Chambre.

Réponse à l'ordre de la Chambre, 20 février courant, pour un rapport montrant les dépenses des comités spéciaux nommés par la Chambre durant les quatre dernières années, et l'objet de leur nomination, avec les noms de ceux qui ont reçu de l'argent, soit comme témoins ou autrement, et le montant reçu par chacun. (*Documents de la session*, No. 34.)

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera à 6 heures P.M. aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à 3 heures P.M. demain.

Ordonné, que M. *Macmillan* ait la permission d'introduire un bill pour accorder certains pouvoirs à l'Association d'Assurance Agricole du *Canada* pour changer son nom.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Gibbs* (*Ontario-Sud*) ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte incorporant la Compagnie du havre de *Sydenham*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission d'introduire un bill pour accélérer la colonisation des terres du *Canada* en pourvoyant à l'incorporation de compagnies de chemin de fer et en aidant la construction des chemins de fer qui traversent les terres du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. *Trow* ait la permission d'introduire un bill pour déclarer les polices d'assurances sur la vie non confiscales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Kirkpatrick* propose, secondé par M. *Blanchet*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous les rapports de tous les ingénieurs, mémoires, papiers et correspondances ayant rapport à l'exploration et à la localisation de la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, entre la *Rivière-Rouge* et *Battleford*, lesquels n'ont pas encore été mis devant cette Chambre, et aussi tous les rapports, mémoires, papiers et correspondances ayant rapport à la ligne projetée de ce chemin de fer au sud du lac *Manitoba*.

Et un débat s'ensuivant, et étant 6 heures p. m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p. m.

Jeu*di*, 28 février 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Smith* (*Peel*), la pétition de l'Association des cultivateurs de la vigne du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Sir *Hugh Allan* et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, relativement à l'Eglise d'*Ecosse*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de l'"Eglise d'*Ecosse* du *Canada*"; et

De la ligue en faveur d'une loi prohibitive des boissons enivrantes du comté de *Pert*, demandant certains amendements à l'acte *Dunkin*.

La pétition de *Bennett Smith* et autres de *Windsor* et des environs, comté de *Hants*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, présentée mardi dernier, demandant qu'une subvention soit accordée à un steamer qui naviguera sur le bassin de *Minas*, entre les ports de *St. Jean, N.-B.*, et *Windsor, N.-E.*, arrêtant à *Parrsborough*, dans le comté de *Cumberland*, étant lue,

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue,—

M. l'Orateur décide " que l'octroi de la demande de cette pétition devant entraîner " une dépense de l'argent public, elle ne peut être reçue."

Ordonné, que la pétition de l'Association des cultivateurs de la vigne du *Canada*, soit maintenant reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant une extension de leur charte.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée hier, " qu'un ordre " de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des " rapports de tous les ingénieurs, mémoires, papiers et correspondances ayant " rapport à l'exploration et à la localisation de la ligne du chemin de fer du *Pacifique* " entre la *Rivière-Rouge* et *Battleford*, lesquels n'ont pas encore été mis devant cette " Chambre, et aussi tous les rapports, mémoires, papiers et correspondances ayant " rapport à la ligne projetée de ce chemin de fer au sud du lac *Manitoba*," et la dite motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill portant que les personnes accusées d'assaut ordinaire soient témoins compétents en leur propre cause étant lu,

M. *Dymond* propose, secondé par M. *Guthrie*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. *Dymond* propose, secondé par M. *Guthrie*, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Dymond, Guthrie, Macdonald (Elgin), Taschereau, Brooks, McIsaac* et *Cameron*; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et la question est résolue affirmativement.

M. *Cameron* présente une pétition de *Victoria Elizabeth Lyon*, de la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, femme mariée.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'un acte soit passé pour déclarer son mariage avec *John Lyon* dissous, et lui permettre de divorcer avec lui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et les lettres de change étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

M. *Bunster* propose, secondé par M. *DeCosmos*, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour qu'une mesure soit soumise au Parlement impérial aux fins d'amender la vingtième clause de la section 4, " Pouvoir législatif," de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* de 1867, de manière à avoir une session du Parlement du Canada une fois tous les deux ans au lieu d'une fois par année comme à présent, si ce n'est dans des cas d'urgence où Son Excellence le Gouverneur-Général, sur l'avis de son Conseil, aura le pouvoir de convoquer telles sessions extras qu'il jugera opportun dans l'intervalle, ce qui sauverait au pays la moitié de la dépense énorme que coûte actuellement la législation et qui doit s'élever en chiffres ronds à \$350,000 pour

la Chambre des Communes et \$200,000 pour le Sénat, serait d'un grand avantage aux hommes publics du *Canada* par le temps qu'ils sauveraient, et économiserait un montant si considérable en revenu public qu'il aiderait puissamment à construire annuellement plusieurs milles du chemin de fer Canadien du *Pacifique*; et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise :—et la question est résolue négativement.

Sur motion de *M. DeCosmos*, secondé par *M. Bowell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous rapports généraux ou spéciaux de l'ingénieur-en-chef et de l'ingénieur-en-chef en exercice du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, en la possession du gouvernement, concernant le coût de ce chemin y compris les ponts entre la tête de *Bute Inlet* et quelque endroit ou port à l'île de *Vancouver*.

M. Schultz propose, secondé par *M. Bowell*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de toutes les paroisses dans la province de *Manitoba*, dans lesquelles les terres des mineurs ne sont pas réparties, et pour toute copie de la correspondance entre le gouvernement canadien et le lieutenant-gouverneur de *Manitoba* à ce sujet.

Et un débat s'élevant à ce sujet, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Langevin propose, secondé par *M. Pope (Compton)*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un rapport montrant : 1o. les montants des six plus basses soumissions reçues en septembre et octobre 1873, pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13 et 14 du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires; 2o. les montants des six plus basses soumissions reçues pour les mêmes sections en 1874, avec les noms des soumissionnaires; 3o. les noms des soumissionnaires auxquels ces dernières ont été accordées; 4o. copie des ordres en Conseil accordant ces sections; 5o. copie de toute la correspondance à ce sujet, — et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 1er mars 1878.

Et le débat continuant,

Sur motion de *M. Archibald*, secondé par *M. Thompson (Haldimand)*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de *M. Dymond*, secondé par *M. Appleby*,

Ordonné, que *MM. Ouimet et Appleby* soient ajoutés au comité spécial auquel est renvoyé le bill décrétant que les personnes accusées d'assaut ordinaire seront témoins compétents dans leur propre cause.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et 35 minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 1er mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Appleby*,—la pétition de *C. Burpee* et autres de la Province du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Macdougall* (Elgin),—la pétition du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*.

Par M. *Galbraith*,—la pétition de *H. W. F. Bolckow*, par son procureur *John G. Richardson*, et autres.

Par M. *Gibbs* (*Ontario-Sud*),—la pétition de *Eliza Maria Campbell* de *Whitby*, comté d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*.

Par M. *Mackay* (*Cap-Breton*)—la pétition de *Donald Lynch*, et autres, de *Lingan*, et des districts adjacents, comté du *Cap-Breton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer de *Simcoe-Nord*, demandant que le bill maintenant devant le Parlement, concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, devienne loi ; et

De *Dallas Nowell* et autres, du township d'*Anderson*, comté d'*Essèx*, demandant que dans le bill maintenant devant le Parlement ayant rapport à la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, il y ait une disposition qui protège leurs droits et réclamations pour les terres expropriées par la dite compagnie.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes et les trouve comme suit :

De J. E. *Messnett* et autres, du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Croix*, à *St. Stephen* ; et du révérend *William Jolliffe* et autres, de la ville de *Bowmanville*, comté de *Durham*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " *Missionary Society of the Bible Christian Church in Canada*."

Relativement à la pétition de Sir *Hugh Allan* et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'"Eglise d'Ecosse du *Canada*," le comité trouve qu'avis a été donné dans la *Gazette du Canada* et que dans deux journaux locaux de la province de Québec, il fait en conséquence un rapport défavorable à cette pétition.

Ordonné, que M. *Appleby* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de *Calais* et *St. Stephen*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Casgrain* ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte intitulé : " *Acte concernant la banque Jacques-Cartier*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Laflamme*,

Ordonné, que M. *Pope* (*Compton*) soit ajouté aux comités permanents des comptes publics et des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques ; et que MM. *McCraney*

et *Burk* soient ajoutés au comité permanent de l'immigration et de la colonisation.

Ordonné, que *M. Casgrain* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger de dix ans, en faveur de *George B. Burland*, la durée de certains brevets d'invention.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Trow* ait la permission d'introduire un bill pour donner plus de confort et de sûreté aux voyageurs sur les chemins de fer du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Laflamme*,

Ordonné, que les affaires du gouvernement auront la priorité immédiatement après les affaires de routine tous les jeudis, pendant les reste de la session.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier "Que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides."

Et étant six heures p.m., l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser certains arrangements entre l'association d'assurance mutuelle de la Grange Fédérale contre l'incendie et la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la banque de *Liverpool*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la liquidation des affaires de la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour conférer certains pouvoirs à l'association d'assurance Mutuelle Agricole du *Canada*, et pour en changer le nom, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Sydenham*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée aujourd'hui "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides."

Et la question étant mise aux voix ;

Et un autre débat s'élevant,

Sur motion de M. *Plumb*, secondé par M. *Mousseau*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. *Snider*, secondé par M. *Thompson (Haldimand)*,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre d'aujourd'hui, renvoyant le bill pour autoriser certains arrangements entre l'Association d'assurance mutuelle de la Grange Fédérale contre l'incendio et la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du *Canada*, au comité permanent des banques et du commerce, soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 4 mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Macdonald (Toronto)*, la pétition des gérants de la Maison d'industrie et de refuge des garçons et des porteurs de journal de *Toronto*.

Par M. *McKay (Colchester)*,—la pétition de *W. M. Blackwood* et autres, de *Tatamagouche* et des environs, comté de *Colchester*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Currier*,—la pétition de *Benjamin Parkinson*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *C. Burpee* et autres de la province du *Nouveau-Brunswick*, demandant que le bill maintenant soumis au Parlement, pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de *Calais* et *St. Stephen*, devienne loi.

Du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*, demandant que dans le bill maintenant soumis au Parlement pour autoriser et confirmer le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, il soit établi une disposition à l'effet que le paiement de toutes obligations encourues pour effets fournis et pour gages dus, constitue une première hypothèque sur les propriétés de la dite compagnie.

De *H. W. F. Bolckow*, par l'intermédiaire de son procureur, *John G. Richardson*, et autres, demandant que le bill maintenant soumis au Parlement pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer *Canada Central* et la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, devienne loi.

De *H. W. F. Bolckow*, par l'intermédiaire de son procureur, *John G. Richardson*, et autres, demandant que le bill maintenant soumis au Parlement pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa* et la compagnie du chemin de fer *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, devienne loi.

De *Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, comté d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*, demandant la suspension de toutes règles ou ordres existants qui pourraient empêcher de comparaître "*in forma pauperis*," dans la Cour de Chancellerie, pour soutenir sa cause pour son droit de douaire sur les propriétés foncières de son dit mari *Robert Campbell*, et, si c'est nécessaire, la passation d'un acte semblable à celui passé par le Sénat pendant la dernière session, intitulé : "*Acte pour faire droit à Robert Campbell et Eliza Maria Campbell*."

De *Donald Lynk* et autres, de *Lingan* et des districts adjacents, comté du *Cap-Breton*, demandant de plus amples facilités postales.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque de *St. Jean*, le 9 février 1878 ; de la Banque Impériale du *Canada*, le 15 février 1878, et de la Banque des Marchands d'*Halifax*, le 11 février 1878, en vertu des dispositions de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la Session*, No. 15.)

Aussi,—un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Bedford*, pour 1877, et un état supplémentaire pour l'année 1876. (*Documents de la session*, No. 13.)

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés relativement aux pétitions suivantes et les trouve suffisants, savoir :—de l'Association des cultivateurs de la vigne du *Canada*, pour une extension de sa charte ; et de *Victoria Elizabeth Lyon*, de la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, femme mariée, demandant un acte pour que son mariage avec *John Lyon* soit déclaré dissous et qu'il lui soit permis de divorcer avec lui.

Ordonné, que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour étendre à l'*Ile du Prince-Edouard* l'"Acte des chemins de fer de 1878," et certains actes l'amendant.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Smith (Peel)* ait la permission d'introduire un bill concernant l'association des cultivateurs de la vigne du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Calais* à *St. Stephen*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Schultz*, secondé par M. *Pope (Compton)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de l'argent reçu par le Bureau des Terres fédérales à *Winnipeg* pour le paiement des terres sur les réserves du chemin de fer, et copie des instructions envoyées à l'agent des Terres fédérales à *Manitoba*, relativement aux colons établis sur ces réserves.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Plumb*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie d'un rapport donnant les montants des six plus basses soumissions reçues pour les sections 17, 18, 19, 20, 27, 28, 33, 34 et 35 du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires, et copies des ordres en Conseil accordant les contrats pour ces sections.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Pope (Compton)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous les avis et lettres du département des Travaux Publics, demandant soit par la presse ou autrement des soumissions pour fournir des carvelles au chemin de fer Canadien du *Pacifique*, avec copie de toutes les réponses aux soumissions reçues du premier janvier 1876 au 31 décembre 1877, et les noms des personnes auxquelles les contrats ont été accordés, quelle quantité et à quel prix dans chaque cas; et aussi un état semblable des carvelles requises pour le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er janvier 1872.

Sur motion de M. *Plumb*, secondé par M. *Baby*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, de tous rapports, négociations par écrit, ordres en Conseil et autres documents ayant rapport au choix du terminus et de la station du chemin de fer du *Pacifique* sur la *Kaministiquia*, l'achat de terrains et autres propriétés pour ce terminus et la station, avec les noms de tous les évaluateurs de ces terrains et propriétés, la date de leur nomination et leurs instructions, et si tels évaluateurs ou aucun d'eux ont, après avoir été nommés, obtenu d'autres emplois dans le gouvernement, le nom ou les noms de tel ou tels évaluateurs, la nature de leur nomination et leur salaire, aussi la date à laquelle le gouvernement donna avis de l'expropriation de ces terrains dans le lot de ville du *Fort William* et ailleurs dans le voisinage, le montant payé et à payer encore pour ces terrains et propriétés, les noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits ou sont dus, et la quantité ou étendue des terrains ou propriétés achetés de chaque personne, avec un état faisant connaître ces terrains et propriétés au sujet desquels des avis d'expropriation ont été donnés, ainsi que les noms des différents propriétaires et les prix des terrains et propriétés, et montrant toute la quantité ou étendue des terrains ainsi achetés ou à acheter, y compris la correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement d'*Ontario* relativement à ces terrains.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Masson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour un état faisant connaître les raisons dans chaque cas, de la mise à la retraite des employés du service civil, mentionnés dans le rapport mit devant cette Chambre le 18 février.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Blain*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour un état montrant les rivières actuellement sous bail dans les comtés de *Rimouski*, *Gaspé* et *Bonaventure*, ainsi que sur la côte nord du *St. Laurent*, depuis le *Saguenay* jusqu'aux îles *Mingan*; l'année où chacune de ces rivières a été louée et pour quelle période elle l'a été; le nom du bailleur et le montant annuel qu'il paie au gouvernement pour son bail.

Sur motion de M. *Macdougall (Elgin)*, secondé par M. *Cockburn*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copies des rapports annuels du capital, du trafic et des frais d'exploitation durant la dernière année fiscale, de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, qui doivent être faits en vertu du chap. 25, 38 *Vict.*, et chap. 14, 39 *Vict.*, des statuts du *Canada*.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Masson*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous papiers, correspondances et ordres en Conseil, ayant rapport au chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, l'embranchement de *Windsor* et le chemin de fer des comtés de l'ouest, et tous papiers, correspondances et ordres en conseil ayant rapport à l'achat d'une annuité pour ce chemin de fer ou la garantie d'une somme annuelle pendant un certain nombre d'années.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Masson*,
Résolu: qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les ordres en Conseil ayant rapport aux balances des crédits de 1876-77, qui peuvent se trouver périmées et qui ont été portées à l'année suivante, conformément à la 35e section de l'acte 31 *Vict.*, chap. 5.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Masson*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des soumissions reçues pour la construction de cette partie de l'embranchement du chemin de fer de *Pembina*, entre *St. Boniface* et *Selkirk*, avec les copies de tous rapports, correspondances et ordres en Conseil ayant rapport à la manière dont les contrats de ces travaux ont été donnés.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Masson*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour rapports de toutes les soumissions reçues et des contrats donnés pour tous les approvisionnements fournis aux Sauvages et à la police à cheval du Nord-Ouest, et à ceux fournis en rapport avec les travaux publics faits à *Battleford* et aux écluses et au canal du *Fort Frances*; aussi, toutes les soumissions reçues et les contrats donnés pour transporter toutes les provisions et effets; aussi, les comptes, avec la quantité, la qualité, la description et les dépenses encourues pour les provisions et effets transportés autrement que par soumissions publiées pour ces travaux; aussi, état concernant le travail et la surintendance, soit au jour, au mois ou à l'année, pour tous les travaux dans les territoires du Nord-Ouest, à *Manitoba* et sur les canaux du *Fort*:

Frances ; aussi, comptes montrant la dépense résultant du fait que les provisions et effets n'étaient pas arrivés à temps au *Nord-Ouest* pour les Sauvages.

Sur motion de M. *McDonald* (Cap-Breton), secondé par M. *Robinson*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie du rapport de l'exploration du havre de *Lingan*, C. B., et correspondance entre le ministre des Travaux Public et toute autre personne à ce sujet.

Sur motion de M. *Oliver*, secondé par M. *Young*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie d'un rapport montrant la somme dépensée pour les travaux publics qui sont imputables sur le revenu, durant les années fiscales de 1874-5—1875-6 et 1876-7, et votée dans les budget de 1873-4.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Pope* (*Compton*).
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance, rapports et documents se rattachant aux montants réclamés par MM. *Carpenter et Cie.*, en vertu de leur contrat pour entretenir la circulation sur le chemin du gouvernement communément appelé la *Route Dawson* ; aussi, copie de tous ordres en Conseil autorisant le paiement de tous tels montants depuis le premier janvier 1877, jusqu'à ce jour, ainsi qu'un état des sommes ainsi payées de temps à autre et les dates de tels paiements.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Pope* (*Compton*).
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les montants de six soumissions les plus basses pour les sections 4, 5, 6, 7, 9 et 11 du canal *Lachine*, avec les noms des soumissionnaires, les noms des personnes auxquelles les contrats ont été accordés, et copie de tous ordres en Conseil s'y rattachant ; aussi, les dates mentionnées dans les contrats pour l'achèvement des travaux, et la somme totale des travaux exécutés d'après le devis estimatif des opérations faites par l'ingénieur, à venir jusqu'au 31 janvier dernier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Blackburn*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les sommes d'argent déboursées jusqu'au 1er janvier 1878, en vertu des contrats No. 13, 14, 15, 23 et 25 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Sur motion de M. *Ryan*, secondé par M. *Blackburn*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant le nombre de milles actuellement nivelés et prêts à recevoir les lisses et le ballast en vertu des contrats Nos. 13, 14, 15 et 25 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ainsi que le nombre de milles actuellement munis de lisses en vertu de tels contrats, à venir jusqu'au premier janvier 1878.

Sur motion de M. *Cimon*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient demandant la production de toute correspondance relativement au transport des malles entre *Québec* et *Chicoutimi*, depuis le premier janvier 1877.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Metcalfe*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour

copie du rapport pour l'année 1877 de *J. P. Gauvreau*, écr., en sa qualité de percepteur des douanes pour le port de *Rimouski*.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Palmer*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un rapport montrant quelles ventes de bois de construction ont été faites sur les terres des Sauvages, sur la rive nord du lac *Huron* ou sur les îles de la *Baie Georgienne* ou ailleurs, depuis le premier janvier 1873, les noms des personnes auxquelles ces ventes furent faites, le montant payé ou accepté pour ce bois, la quantité de ce bois coupée sur ces terres, le montant payé sur ces achats, par qui payé, le montant dû et par qui, avec les copies de toutes correspondances entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'*Ontario* se rapportant à la dite vente de bois de construction sur les dites terres.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Palmer*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état montrant les noms de tous les conseils, solliciteurs ou avocats employés relativement à la commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, et des frais à eux payés par le gouvernement du *Canada*, ainsi que les noms de tous conseils, solliciteurs ou avocats qui ont été employés à *Toronto* par le gouvernement fédéral ou par aucun département ou chef de département du dit gouvernement, avec un état des frais payés à ces personnes par le gouvernement ou reçus par elles pour honoraires ou services ayant trait aux affaires du gouvernement du *Canada*.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Palmer*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, 10. copie du devis estimatif ou des devis des travaux faits en vertu du contrat vingt-cinq du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, spécifiant la nature et la quantité de l'ouvrage fait et des matériaux fournis en vertu de tel contrat et dont les ingénieurs ont fait rapport jusqu'au 31 janvier 1878, avec le montant payé aux entrepreneurs jusqu'à cette date, et la date de ces paiements.

20. Copie de toutes les recommandations faites par les ingénieurs relativement au mode de payer les entrepreneurs pour les différents travaux, en vertu du dit contrat vingt-cinq.

30. Copie de tous rapports, correspondances, ordres en conseil et autres documents ayant rapport à aucun changement dans les pentes ou dans la localisation de la ligne couverte par le contrat No. 25 depuis que les travaux ont été donnés, avec une estimation approximative de tels changements.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Bowell* secondé par *M. Palmer*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, 10. copie du devis estimatif ou des devis des travaux faits en vertu du contrat No. 15 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, spécifiant la nature et la quantité des travaux faits et des matériaux fournis en vertu de tel contrat et dont les ingénieurs ont fait rapport jusqu'au 31 janvier 1878, avec le montant payé aux entrepreneurs jusqu'à cette date et la date de ces paiements.

20. Copie de toutes les recommandations faites par les ingénieurs relativement au mode de payer les entrepreneurs pour les divers travaux faits en vertu du dit contrat quinze.

30. Copie de tous rapports, correspondances, ordres en Conseil et autres documents ayant rapport à aucun changement dans les pentes ou dans la localisation de la ligne couverte par le contrat No. 15, depuis que ce contrat a été donné, avec une estimation approximative du coût additionnel de tels changements.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Horton*, secondé par M. *Norris*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de toute correspondance concernant l'établissement d'entrepôts de douanes au village de *Carron Brook* et dans la ville de *Clinton* dans le comté de *Huron*.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Domville*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie des documents et correspondances ayant rapport au transfert de la douane du port de *New-Campbellton*, *Grand Bras d'Or*, à l'île de *Boularderie*, dans le comté de *Victoria*, N. E.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Domville*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copie de tous les papiers et correspondances au sujet du remplacement du bureau de poste de *New-Campbellton* par un bureau irrégulier, et la réduction du salaire de l'officier en charge; aussi, un état montrant le montant de timbres de poste employés par les différents bureaux de poste et stations postales intermédiaires en 1876 et 1877, dans le comté de *Victoria*, *Nouvelle-Ecosse*.

Sur motion de M. *Rouleau*, secondé par M. *Blanchet*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie des soumissions produites pour le transport des malles de la paroisse de *St. Henri*, comté de *Lévis*, à *St Isidore*, comté de *Dorchester*, ainsi que copie de toutes correspondances relatives aux dites soumissions, et copie du contrat donné à M. *Collet*, de la paroisse de *St. Henri*, pour le transport des dites malles de la paroisse de *St. Henri* à la paroisse de *St. Isidore*.

Sur motion de M. *Orton*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de tous les tubes importés au *Canada*, durant l'année précédant l'imposition des droits sur cet article, par le tarif de la dernière session, avec le nom de l'importateur, la quantité importée, le compte, le prix et le port d'entrée.

Sur motion de M. *Campbell*, secondé par M. *Domville*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour documents relatifs au brise-lames du havre d'*Ingonish*, et qui n'ont pas déjà été produits, avec la date des divers paiements aux entrepreneurs, le montant total payé pour l'ouvrage et les certificats des ingénieurs pour ces paiements et pour les extras.

Sur motion de M. *Higinbotham*, secondé par M. *Little*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état qui indique la quantité et la valeur de tous les chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons importés en *Canada*, depuis le 1er jour de février 1877, jusqu'au 1er jour de février 1878, ainsi que la quantité et la valeur de ceux qui en ont été exportés pendant la même période, avec le montant des droits perçus par les provinces.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Short*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des pétitions des habitants de la paroisse de *Perth*, dans le comté de *Victoria, N.-B.*, sollicitant l'établissement de stations postales intermédiaires ou bureaux de poste dans cette paroisse, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et l'inspecteur des bureaux de poste pour le *Nouveau-Brunswick*, ainsi que de toute autre communication à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *De St. Georges*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état contenant une copie complète du rapport de l'inspecteur des pêcheries, dans la *Colombie-Britannique*, pour 1877, et montrant la dépense faite à ce sujet.

M. *Christie* propose, secondé par M. *Goudge*, que l'intérêt de la moralité publique et le bien-être physique de toutes les classes de la société rendent désirable et nécessaire qu'il y ait une observation stricte et uniforme du jour du Seigneur dans toutes les branches des travaux publics qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral. Que dans l'opinion de cette Chambre il devrait y avoir une cessation complète de travail sur tous les canaux, chemins de fer et autres travaux publics qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral, durant les vingt-quatre heures comprises dans le jour du Seigneur, excepté seulement les travaux de nécessité absolue et inévitable.

M. *Macdougall (Etgin)*, propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Middlesex)*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "l'intérêt de la moralité publique et le bien-être physique de toutes les classes de la société exigent que le jour du Seigneur soit observé strictement par toutes les personnes engagées dans les travaux publics sous le contrôle du gouvernement du *Canada*, en tant que c'est possible.

"Que dans l'opinion de cette Chambre il devrait y avoir une cessation de travail, le jour du Seigneur, sur les canaux, chemins de fer et autres travaux publics qui sont sous le contrôle du gouvernement du *Canada*, en tant que, dans l'opinion du gouvernement, il sera possible d'en agir ainsi."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Résolu, que "l'intérêt de la moralité publique et le bien-être physique de toutes les classes de la société exigent que le jour du Seigneur soit observé strictement par toutes les personnes engagées dans les travaux publics sous le contrôle du gouvernement du *Canada*, en tant que c'est possible.

"Que dans l'opinion de cette Chambre il devrait y avoir une cessation de travail le jour du Seigneur, sur les canaux, chemins de fer et autres travaux publics qui sont sous le contrôle du gouvernement du *Canada*, en tant que, dans l'opinion du gouvernement, il sera possible d'en agir ainsi."

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Thompson (Caribou)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport contenant les noms de tous les cadets qui ont été admis à l'école militaire de *Kingston*, depuis l'inauguration de cette école, et de ceux qui suivent maintenant les cours de cette institution.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Delorme*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une liste de tous les employés du département de la Marine dans le district de *Québec*, (y compris les hommes faisant partie de la police riveraine), avec leur salaire et leur résidence respectifs.

Sur motion de *M. Campbell*, secondé par *M. Stephenson*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de la correspondance concernant la démission de *M. Angus Ross* comme gardien du phare de l'*Ile aux Oiseaux*, dans le comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*.

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. Bowell*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies du devis du brise-lames de *Malpègue*, des soumissions avec les noms des cautions offertes pour l'exécution du contrat, et copies de toute correspondance relative à cette entreprise ou contrat.

Sur motion de *M. Stephenson*, secondé par *M. McCallum*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant les phares qui ont été érigés au brise-lames de *Tignish*, durant la dernière saison, comment et à qui le contrat a été donné, par qui les phares ont été érigés, le montant du contrat, le montant payé et à qui payé, avec les copies de toute correspondance ou communication de l'agent du département de la Marine et des Pêcheries dans l'*Ile du Prince-Edouard* à ce sujet.

Sur motion de *M. Campbell*, secondé par *M. Stephenson*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour documents et correspondance relatifs au changement d'entrepreneurs pour l'agrandissement du canal *St. Pierre*, et renseignements touchant l'argent encore entre les mains du gouvernement qui appartient à *M. Tuck*, le premier entrepreneur, et montrant aussi le temps dans lequel le contrat doit être exécuté, et aussi une copie de la soumission et du contrat en vertu duquel l'agrandissement a été donné.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté le 26 mars 1877, demandant un état indiquant les quantités, qualité et dimensions du bois de construction fourni par *M. Adolphe Gagnon* pour chacune des jetées à la *Baie St. Paul*, à la *Malbaie* et aux *Eboulements*, dans le comté de *Charlevoix*, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76. (*Documents de la session, No. 36.*)

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 19 février 1877, pour un état montrant les sommes d'argent payées au gouvernement de la *Colombie-Britannique*, et indiquant l'époque des paiements, conformément à la section 2, chap. 17, 37 *Vict.* (*Documents de la session, No. 37.*)

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 5 mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table.

Par *M. Mackay (Colchester)*,—la pétition d'*Alexandre Steel* et autres, de *Malagash* et des environs, comté de *Cumberland*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Sriver*,—la pétition de *James W. Mack*, président, au nom d'une assemblée des habitants des townships de *Godmanchester* et *Elgin*.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 18 février 1878, demandant copie de tous rapports en la possession du gouvernement faits en 1877 par l'amiral De Horsey, relativement au port ou aux ports les plus propres à servir de terminus au chemin de fer Canadien du Pacifique, et de toute correspondance à ce sujet avec le gouvernement impérial. (*Documents de la session, No. 20 d.*)

M. Jones, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 21 février 1878, demandant un rapport contenant les noms de tous les miliciens de 1812 et 1813 qui sont morts entre le 1er mars 1876 et le 1er janvier 1878.—(*Documents de la session, No. 38.*)

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant la preuve dans certains cas de délit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. Palmer ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant le larcin de choses tenant à la terre ou y croissant.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Huntington,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle reste ajournée jusqu'à jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée vendredi le 23 février dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 7 mars 1878.

Sur motion de M. Mousseau, secondé par M. Ouimet,

Ordonné, que le débat soit de nouveau ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et demi, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 7 mars 1878.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Robillard,—la pétition de E. H. Bisson, M.P.P., et autres, de Beauharnois.

Par M. Cameron,—la pétition de A. Campbell, et autres, porteurs de polices de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie "The Connecticut."

Par M. Robinson,—la pétition de John Leys, et autres, porteurs de polices de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie "The Connecticut."

Par M. Tupper,—la pétition de James Goodwin, et autres, directeurs de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie "The Connecticut."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des gérants de la Maison d'industrie et de refuge des garçons et porteurs de journaux de *Toronto*, demandant certains amendements à la loi criminelle relativement aux jeunes délinquants.

De *W. M. Blackwood* et autres, de *Tatamagouche* et ses environs, comté de *Colchester* ; d'*Alexander Steel* et autres, de *Malagash* et du voisinage, comté de *Cumberland*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant que le gouvernement annule le bail de certains bancs d'huîtres et de battures de vase donné à l'honorable *Alexander McFarlane* à *Back Bay, Tatamagouche*.

De *James W. Mack*, président, en faveur des habitants des townships de *Godmanchester* et d'*Elgin*, demandant l'adoption de mesures propres à protéger et à assurer les droits des Sauvages des *Deux-Montagnes*.

La pétition de *Benjamin Parkinson*, présentée lundi dernier, représentant qu'il a été déchargé honorablement en 1851, après vingt-cinq années de service fidèle dans l'armée de Sa Majesté ; qu'il est maintenant âgé, infirme et incapable de supporter sa famille sur la petite pension qu'il retire, et demandant un octroi de terre ou d'argent, étant luc ;

Une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue, M. l'Orateur décide,—" Que l'octroi de la demande renfermée dans cette pétition devant entraîner une dépense de l'argent public, elle ne peut être reçue."

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés relativement à la pétition de " La Société de Construction du comté d'*Hochelaga*," demandant un acte pour changer la dite société en société de prêt et de placement et pour autres fins, et les trouve trop courts, mais comme aucuns droits privés ne peuvent être affectés par la mesure, si ce n'est ceux des pétitionnaires, il recommande que les avis soient considérés suffisants.

Ordonné, que M. *Tupper* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte intitulé : " Acte concernant le chemin de fer Intercolonial."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Laurier* ait la permission d'introduire un bill pour amender de nouveau l'acte concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement des terres concédées gratuitement et exemptes de saisie dans les territoires du *Nord-Ouest*.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Mills* propose, secondé par M. *Burpee* (*St. Jean*), que mardi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions ayant pour objet de mettre à effet les dispositions du bill de la présente session, intitulé : " Acte pour faciliter la colonisation des terres fédérales, en pourvoyant à l'incorporation de compagnies de chemins de fer et en aidant à la construction de chemins de fer à travers ces terres.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général étant informé du sujet de cette motion la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se forme en le dit comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée vendredi le 22 février dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Et la motion étant proposée,

Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par M. *Pope* (*Compton*), que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Il soit résolu que cette Chambre est d'opinion que la prospérité du *Canada* requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du *Canada* ; que cette politique gardera au *Canada* des milliers de nos compatriotes maintenant obligés de s'expatrier pour trouver du travail qui leur manque dans la patrie, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le *Canada* d'être un marché à sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial, et tendant à la réciprocité de tarifs avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du *Canada*, aura grandement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une réciprocité commerciale."

Et un débat s'ensuivant,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 8 mars 1878.

Et le débat continuant,

Sur motion de M. *Dymond*, secondé par M. *Charlton*.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 8 Mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Scriver*,—la pétition de *David D. Robertson*, président, de la part d'une assemblée des habitants du township de *Hinchinbrook* ; la pétition de *William A. Johnston* président, de la part d'une assemblée des habitants des townships de *Hinchinbrook* et *Franklin* ; la pétition du révérend *James Watson M. A.*, président du village de *Huntington* ; et la pétition du révérend *James Fulton, M. A.*, et autres du township de *Franklin*, comté de *Huntington*.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a pris en considération le Bill pour constituer en corporation la Société de construction mutuelle, sous le nom de Société de prêts et de placements de *Québec*, et pour d'autres fins, et ont décidé d'en faire rapport, avec des amendements,

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 25 février 1878, demandant un état des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à *Manitoba*, tel que celui contenu dans les Comptes Publics relativement au voyage de Son Excellence à la *Colombie-Britannique*. (*Documents de la session, No. 39.*)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé hier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides), et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Il soit *résolu* que cette Chambre est d'opinion que la prospérité du *Canada* requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du *Canada*; que cette politique gardera au *Canada* des milliers de nos compatriotes maintenant obligés de s'expatrier pour trouver du travail que le pays leur refuse, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le *Canada* d'être un marché à sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial, et tendant à la réciprocité de tarifs avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du *Canada*, aura grandement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une réciprocité commerciale."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A 6 heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures p.m.

SEPT HEURES ET DEMIE P.M.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender un acte intitulé: "Acte concernant la banque *Jacques-Cartier*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé hier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 9 mars 1878.

Et le débat continuant,

Sur motion de M. *Palmer*, secondé par M. *Farrow*,
Ordonné, que le débat soit ajourné de nouveau.

Et la séance ayant continué jusqu'à 3 heures moins 10 minutes, samedi matin, Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 11 mars 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de la *Beauce*, et dans le comté de *Compton*, pour 1877. (*Documents de la session*, No. 13.)

M. *Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant un état montrant les rivières actuellement sous bail dans les comtés de *Rimouski*, *Gaspé* et *Bonaventure*, ainsi que sur la côte nord du *St. Laurent* depuis le *Saguenay* jusqu'aux îles *Mingan*, l'année où chacune de ces rivières a été louée et pour quelle période elle l'a été; le nom du bailleur et le montant annuel qu'il paie au gouvernement pour son bail. (*Documents de la session*, No. 41)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant une copie complète du rapport de l'inspecteur des pêcheries dans la *Colombia-Britannique* pour 1877, et montrant la dépense faite à ce sujet. (*Documents de la session*, No. 42.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *E. H. Bisson*, M.P.P., et autres, de *Beauharnois*, et du révérend *James Fulton*, M. A., et autres, du township de *Franklin*, comté de *Huntington*, demandant l'adoption de la législation pour améliorer l'exploitation des voies ferrées du *Canada*, assurer la construction de bacs à vapeur pour traverser le *St. Laurent* en hiver, et mettre en opération le chemin de fer de *Montréal* à la frontière de la province *viâ Caughnawaga*, conformément à l'acte qui le plaçait sous le contrôle du Grand-Tronc.

De *A. Campbell* et autres, et de *John Leys* et autres, porteurs de police de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, du *Connecticut*, demandant que l'Acte 40 *Victoria*, chapitre 42, soit amendé de manière à les soustraire à son opération et de permettre à la dite compagnie de faire des opérations en vertu des lois du *Canada* comme elle faisait avant la passation de cet acte.

De *James Goodwin* et autres, directeurs de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*, demandant que l'Acte 40 *Victoria*, chapitre 42, soit amendé de manière à ce qu'il soit permis à la dite compagnie de faire de nouvelles affaires au *Canada* sans être obligée de faire d'autre dépôt que celui déjà fait en vertu de l'Acte 31 *Victoria*, chapitre 48, conformément aux conditions y contenues.

De *David D. Robertson*, président d'une assemblée des habitants du township de *Hinchinbrook*; de *William A. Johnston*, président d'une assemblée des habitants des townships de *Hinchinbrook* et *Franklin*, et du révérend *James Watson*, président d'une assemblée des habitants du village de *Huntingdon*, demandant l'adoption de mesures propres à protéger et à assurer les droits des Sauvages des *Deux-Montagnes*.

M. *Dymond*, du comité spécial sur le bill, portant que les personnes accusées d'assaut ordinaire seront témoins compétents dans leur propre cause, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 20 février 1878, demandant un rapport montrant la nature et la valeur de tous les produits manufacturés et autres échangés

entre le *Canada* et les colonies australiennes depuis le 1er juillet 1876 jusqu'aux derniers rapports en la possession du gouvernement, ainsi que les copies des tarifs de ces colonies et tout autre renseignement en la possession du gouvernement, ayant rapport au commerce important que le *Canada* commence à faire avec ces colonies. (*Documents de la session, No. 43.*)

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant copie d'un rapport montrant la somme dépensée pour travaux publics, imputables sur le revenu, durant les années fiscales de 1874-5, 1875-6 et 1876-7, et voté dans le budget de 1873-4, et aussi la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 18 février 1878, demandant un état de l'argent dépensé pour les travaux publics imputable sur le capital depuis le 1er janvier 1874; aussi le montant imputable sur le capital dépensé sur les travaux publics en voie d'exécution le 1er janvier 1874. (*Documents de la session, No. 44.*)

Ordonné, que *M. Irving* ait la permission d'introduire un bill par lequel les jugements obtenus contre les compagnies de chemins de fer pour dettes encourues comme frais d'exploitation, peuvent être recouvrées par saisie-exécution contre les propriétés de chemins de fer, et pour autoriser la nomination d'un receveur et d'un gérant dans certains cas.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Mills* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant les réclamations contradictoires de personnes occupant des terres dans la Province de *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Mills* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir au transport de terres, de propriétés et d'intérêts dans les terres dans les territoires du *Canada* par l'enregistrement des titres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la " Société de Construction mutuelle " sous le nom de " Société de Prêts et Placements de *Québec* " pour d'autres fins; et après y avoir siégé quelque temps *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Béchard* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario* à payer à *John Stewart*, de la Cité de *Kingston*, chirurgien, mille piastres déposées avec sa pétition d'élection, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Sur motion de *M. Macmillan*, secondé par *M. Short*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de tous les devis et spécifications sur lesquelles des soumissions ont été demandées pour la construction du télégraphe du *Pacifique Canadien*, depuis le lac *Supérieur* jusqu'au fort *Edmonton*; copies de toutes les soumissions et de la correspondance entre le gouvernement et les soumissionnaires, ainsi que des contrats pour la construction de plusieurs parties de cet ouvrage, et de toutes les demandes d'extras et des montants payés en conformité de ces demandes relativement à ce télégraphe.

Sur motion de M. *Smith (Selkirk)*, secondé par M. *Archibald*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport des explorations ou inspections faites sur la rivière *Saskatchewan*, dans le but d'en améliorer la navigation en faisant disparaître les obstructions qui existent à *Coals Falls* et ailleurs, entre cet endroit et les *Grands Rapides*.

Sur motion de M. *Smith (Selkirk)*, secondé par M. *Archibald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport des explorations faites sur les lacs *Manitoba* et *Winnipegosis*, la rivière de la *Poule d'Eau* et la *Petite Saskatchewan*.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Cimon*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour 1o. copie de toute plainte faite en 1875 contre *J. S. Vallée*, écrivain, maître de poste de *Montmagny*; 2o. copie de l'enquête tenue en 1875 par M. *Achille Talbot*, député-inspecteur des bureaux de poste, sur cette plainte; 3o. copie de toute correspondance du département des Postes ou adressée à ce département à ce sujet; 4o. copie de l'enquête postérieure tenue relativement à cette affaire par M. *W. E. Sheppard*, inspecteur des bureaux de poste à *Québec*.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Smith (Selkirk)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant: 1o. Les montants dépensés tous les ans depuis 1867 pour maintenir les écoles militaires dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

2o. Le nombre des candidats qui ont chaque année reçu des certificats de deuxième classe, et le montant ou les montants des allocations payées.

3o. Le nombre de cadets qui pendant qu'ils fréquentaient quelque une de ces écoles à *Frédéricton, N.-B.*, étaient en même temps étudiants de l'université du *Nouveau-Brunswick*, et si des exceptions ont été faites en leur faveur relativement à l'assistance aux exercices et aux instructions, avec une liste des noms de ceux qui ont eu ou ont maintenant des commissions dans la milice active du *Nouveau-Brunswick*.

4o. Le nombre et les noms de tous les cadets qui ont eu et ont maintenant des commissions dans la milice active du *Nouveau-Brunswick*, en distinguant les uns et les autres.

M. *Dewdney* propose, secondé par M. *Thompson (Caribou)*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions ou correspondances ayant rapport à la réduction des frais de télégraphe dans la *Colombie-Britannique*, et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *Wright (Ottawa)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant le montant qui a été dépensé ou qui peut être réclamé relativement à l'écluse du *Fort-François* et aux travaux s'y rattachant, durant chaque année de calendrier, depuis le commencement de ces travaux jusqu'au 31 décembre 1877, et aussi la quantité d'ouvrage fait et d'excavation dans la terre ou le roc pour cette écluse durant chacune de ces années.

Sur motion de M. *DeCosmos*, secondé par M. *Roscoe*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état contenant une copie complète du rapport ou des rapports de la commission collective des Sauvages pour régler l'étendue et les limites des réserves des Sauvages dans la *Colombie-Britannique*, avec un compte des dépenses à ce sujet, et copies des remontrances des colons contre la décision des commissaires, et une carte indiquant les réserves en question.

DeCosmos propose, secondé par *M. Roscoe*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état contenant un rapport et la charte de l'exploration par l'amirauté anglaise du chenal *Portland*, la frontière maritime est entre la *Colombie-Britannique* et l'*Alaska*.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de *M. Langevin*, secondé par *M. Cimon*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie d'un rapport donnant, 1o. un état détaillé de toutes les sommes d'argent reçues par *Pierre Alexis Tremblay*, écr., arpenteur des terres faisant partie des Terres de l'Artillerie, en 1876 et 1877;

2o. Etat de toutes les sommes d'argent reçues durant ces deux années du département de la Marine et des Pêcheries par *Dorila O. Tremblay*, comme gardien du phare de *Portneuf*;

3o. Etat semblable relativement à *Hilaire Tremblay*, comme gardien du phare de la *Baie St. Paul*;

4o. Etat semblable relativement à *Thomas Tremblay*, pour services rendus dans le département de la Marine et des Pêcheries dans l'agence de *Québec*;

5o. Etat semblable relativement à *William Tremblay*, pour services rendus dans le même département, agence de *Québec*;

6o. Etat semblable relativement à *Simon Tremblay*, comme conducteur de malles de *St. Alphonse* et du port de *Chicoutimi* au bureau de poste de *Chicoutimi*;

7o. Etat semblable relativement à *Louis Guay*, comme gardien du phare de *Tadoussac*;

8o. Etat semblable relativement à *J. B. Gagné*, écr., syndic officiel, à *Chicoutimi*, pour services rendus par lui au sujet de l'arrestation de certaines personnes sur l'île d'*Anticosti*;

9o. Etat semblable relativement à *M. Johnny Guay*, marchand, de *Chicoutimi*, pour services rendus par lui dans le département de la Marine et des Pêcheries, agence de *Québec*, et dans le département des Travaux Publics, au sujet des phares, les gardiens de phares, les lumières d'alignement, les bouées, et les quais et glissoires du gouvernement dans les comtés de *Chicoutimi* et de *Saguenay*.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour production de la correspondance concernant le transfert du bureau de poste du chemin de traverse de *South Gut* de *Ste. Anne*, comté de *Victoria, N.-E.*

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour documents et correspondance relatifs au transport des malles entre *Port Hastings* et *Grand Narrows, N.-E.*, donnant le montant du contrat et si le contrat a été donné à la soumission la plus basse; aussi, toute la correspondance postérieure relativement au changement de la route.

Sur motion de *M. Pope (Queens, I.P.-E.)* secondé par *M. Masson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement relativement au havre de *Victoria* et à *Wood Island*, et copies de toutes communications reçues depuis la dernière session concernant ces travaux.

M. Domville propose, secondé par *M. Plumb*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copie de la correspondance entre le gouvernement ou aucune personne du département des Travaux Publics ou des chemins de fer et aucune compagnie ou individu, concernant la distribution ou le prêt de vieux rails, laquelle n'a pas été déjà soumise au Parlement.

Et un débat s'élevant,

M. Plumb propose, secondé par *M. Baby*, que le débat soit ajourné.

Et la motion étant mise aux voix la question est résolue négativement.

Et la dite motion étant mise aux voix, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de la correspondance entre le gouvernement ou aucune personne du département des Travaux Publics ou des chemins de fer et aucune compagnie ou individu, concernant la distribution ou le prêt de vieux rails, laquelle n'a pas été déjà soumise au Parlement.

La question est résolue affirmativement.

Sur motion de *M. McKay (Cap-Breton)*, secondé par *M. Killam*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de la quantité de rails de fer accordée par ordre en Conseil, indiquant les lignes de chemin de fer à qui ces rails ont été accordés et la quantité accordée à chacune, les conditions de transport, celles qui s'y sont conformées et les noms des chemins de fer, s'il y en a, qui n'ont pas rempli les conditions imposées, ou n'ont pas demandé ou reçu les quantités qui leur ont été accordées.

Sur motion de *M. Fréchette*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de la correspondance relative à la pension payés aux mesureurs de bois carré qui ont été déchargés l'année dernière.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 12 mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par *M. Gillmor*, — la pétition de *MM. W. B. King* et Cie. et autres, de la ville de *St. Stephen*, comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par *M. Holton*, — la pétition du révérend *E. Blyth*, curé et autres, de *Ste. Martine*; et la pétition du révérend *W. Seers*, curé, et autres, de *St. Jean Chrysostôme*.

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour réduire le capital social de la Banque des Marchands du *Canada*, et l'a rapporté avec plusieurs amendements.

Sur motion de *M. Laurier*, secondé par *M. Smith (Westmoreland)*,

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour examiner la résolution suivante :

« Qu'il est opportun d'abolir le droit de douane imposé sur le malt importé au *Canada*, par l'acte 40 *Vict.*, chap. 11, sec. 2, et de décréter que le malt anglais et étranger, lorsqu'il sera importé au *Canada*, sera mis dans un entrepôt de douane convenable, fourni aux frais de l'importateur et jugé convenable pour telle fin par un officier du revenu dûment autorisé, et sera, lorsqu'il aura été ainsi mis en entrepôt soumis à la loi d'accise alors en force relativement au malt fait au *Canada*, et aux mêmes restrictions, et paiera quand il sera livré à la consommation, le même droit que le malt fait au *Canada*.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé jeudi dernier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, et lequel amendement est que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Il soit résolu que cette Chambre est d'opinion que la prospérité du *Canada*, requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du *Canada*; que cette politique gardera au *Canada* des milliers de nos compatriotes maintenant obligés de s'expatrier pour trouver du travail que le pays leur refuse, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le *Canada* d'être un marché à sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial, et tendant à la réciprocité de tarifs avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du *Canada*, aura grandement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une réciprocité commerciale."

Et l'amendement étant de nouveau proposé; la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 13 mars 1878.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris, comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Deudney,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McDonald (Cap-</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blanchel,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Breton),</i>	<i>Pope (Queen's,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McDougall (Trois-</i>	<i>I.P.E.)</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Rivières),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord)</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Short,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Pontiac)--77</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Power,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lastanme,</i>	<i>Richard,</i>

<i>Barthe,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Prince-</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Eduoard),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacDonnell (Inver-</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>ness),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>MacKay (Cap-Bre-</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>ton),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmore-</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudje,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>land),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Thompson (Haldi-</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>mand),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Church,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—114.</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité.

(En Comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département du Conseil Privé de la Reine, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Young fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. Mills, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre copie des ordonnances émises par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et le conseil des territoires du Nord-Ouest, le 22 mars 1877, soumises pour l'information de l'honorable Chambre des Communes, tel que requis par la section 7, sous-section 3 de l'"Acte des territoires du Nord-Ouest de 1877." (*Documents de la session, No. 45.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à quatre heures moins cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 13 Mars 1878.

PRIÈRES.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 18 février 1878, demandant copie de tous les rapports, explorations, cartes, évaluations, correspondance et autres informations en la possession du gouvernement, ayant rapport au havre projeté sur le lac *Erié*, près du village de *Merpeth*, dans le comté de *Kent*, avec un état détaillé de la dépense encourue à ce sujet depuis le 3 avril 1876. (*Documents de la session, No. 47.*)

Et aussi, la réponse (en partie), en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant copie de tous les papiers et correspondances au sujet du remplacement du bureau de poste de *New-Campbellton* par un bureau irrégulier, et la réduction du salaire de l'officier en charge; aussi, un état montrant le montant de timbres de poste employés par les différents bureaux de poste et stations postales intermédiaires en 1876 et 1877, dans le comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse.* (*Documents de la session, No. 48.*)

M. Laflamme, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, et l'a rapporté avec amendements.

Sur motion de M. Cheval, secondé par M. Bernier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant la somme dépensée pour rejauger des bateaux à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du Canada, le nom des bâtiments, leur tonnage, le montant payé et le nom du propriétaire du bâtiment.

Sur motion de M. Goudge, secondé par M. Kirk,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de ce qu'ont coûté au département du chemin de fer Intercolonial les réparations et additions faites à la maison *Tupper, Hollis Street, Halifax*, employée comme bureau pour la vente des billets.

Sur motion de M. Thompson (*Caribou*), secondé par M. Monteith,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie de tous les rapports de M. Joseph Hunter, I.C., relativement à l'exploration qu'il a faite en 1877 de la passe connue sous le nom de *Passe de la Rivière aux Pins*, dans les *Montagnes Rocheuses*.

Sur motion de M. McQuade, secondé par M. Little,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de la valeur de la viande fraîche, sèche, salée ou conservée importée dans le *Canada des Etats-Unis*, et des droits prélevés sur cette viande, de janvier 1877 à janvier 1878.

M. Fréchette propose, secondé par M. Béchard, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Jetté, Taschereau, Baby, Mousseau, Casey, Béchard et du proposant, pour considérer la question concernant une meilleure traduction de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867."

Et un débat s'élevant,

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

7 heures et demie p.m.

Un bill pour incorporer la " Société de Construction Mutuelle," sous le nom de la " Société de Prêts et de Placements de Québec " et pour autres fins, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour réduire le capital social de la banque des Marchands du Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Forbes fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant que les personnes accusées d'assaut ordinaire seront témoins compétents dans leur propre cause, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ross (*Middlesex*), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 28 février dernier, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie d'un rapport montrant: 1o. les montants des six plus basses soumissions reçues en septembre ou octobre 1873, pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13 et 14 du nouveau canal Welland, avec les noms des soumissionnaires; 2o. les montants des six plus basses soumissions reçues pour les mêmes sections en 1874, avec les noms des soumissionnaires; 3o. les noms des soumissionnaires auxquels ces dernières ont été accordées; 4o. copie des ordres en Conseil accordant ces sections; 5. copie de toute la correspondance à ce sujet.

Et la question étant de nouveau proposée,

Et un nouveau débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Macdougall (*Renfrew*), secondé par M. Ross (*Middlesex*),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 14 mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Macdougall (*Elgin*), la pétition de la loge *East Elgin* de l'ordre indépendant des Bons Templiers.

Par M. Desjardins, la pétition de la Banque *Jacques-Cartier*.

Par M. Macdonald (Toronto), la pétition de A. F. Banks et autres, porteurs de polices de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie "The Connecticut."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. W. B. King et Cie., et autres, de la ville de St. Stephen, comté de Charlotte, province du Nouveau-Brunswick, exposant que la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Ste. Croix à St. Stephen, serait préjudiciable aux intérêts de la dite ville, et demandant que dans le cas où il serait construit il le soit en haut et non pas en bas du quartier des affaires de la dite ville, tel que projeté maintenant.

Du révérend E. Blyth, curé, et autres, de Ste. Martine, et du révérend W. Scers, curé, et autres, de St. Jean-Chrysostôme, demandant l'adoption de la législation nécessaire pour mieux assurer l'exploitation des voies ferrées du Canada, assurer la construction de bacs à vapeur pour traverser le St. Laurent en hiver, et mettre en opération le chemin de fer de Montréal à la frontière de la province *via* Caughnawaga, conformément à l'acte qui le place sous le contrôle du Grand-Tronc.

M. Ross (Middleser), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à adresse.—Rapport par l'amiral de Horsey relativement aux ports propres à servir de terminus au chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique et correspondance avec le gouvernement impérial.

Réponse à ordre.—Rapport du défunt M. Hazlewood, I.C., sur le coût approximatif des écluses du Fort Frances.

Réponse à ordre.—Etat des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général, au Manitoba, dans la forme de celui contenu dans les comptes publiés relativement au voyage de Son Excellence à la Colombie-Britannique.

Réponse à ordre.—Objet et dépenses de chacun des comités spéciaux nommés par la Chambre durant les quatre dernières années, avec les noms des personnes qui ont reçu de l'argent comme témoins ou autrement et les montants reçus par chacune.—(Récapitulation de chaque année seulement à imprimer.)

Réponse à ordre.—Nature et valeur de tous les articles manufacturés et autres marchandises échangés entre le Canada et les colonies australiennes du 1er juillet 1876, avec les copies des tarifs de ces colonies.

Réponse à ordre.—Sommes dépensées pour travaux publics imputables sur le revenu durant les années fiscales de 1874-5, 1875-6 et 1876-7, et votées dans les budgets de 1873-4, et aussi pour les travaux imputables sur le capital.

Copie des ordonnances passées par son honneur le lieutenant-gouverneur et le Conseil des territoires du Nord-Ouest, le 22 mars, 1877.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Pétitions du rév. M. Dequoï et autres, pour l'adoption de la législation nécessaire pour mieux régler le service des chemins de fer en Canada.

Réponse à ordre.—Etat des montants payés, outre le salaire, à aucun officier général ou de section du chemin de fer Intercolonial, en 1876.

Réponse à ordre.—Dépenses durant les deux dernières années expirées le 31 janvier 1877 pour tapis, meubles, etc., pour les bureaux de l'Intercolonial à Moncton.

Règles générales de la cour maritime d'Ontario et tarif des frais d'action.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les quantités, qualité et dimensions du bois de

construction fourni par M. Adolphe Gagnon, pour chacune des jetées à la Baie St. Paul, à la Malbaie et aux Eboulements, dans le comté de Charlevoix, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76.

Réponse à ordre.—Différentes sommes payées au gouvernement de la Colombie Britannique, conformément à la section 2, chapitre 17, 37 Victoria.

Réponse à ordre.—Noms des miliciens de 1812 et 1813 qui sont morts entre le 1er mars, 1876 et le 1er janvier, 1878.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les rivières actuellement sous bail, dans les comtés de Rimouski, Gaspé et Bonaventure, ainsi que sur la côte nord du St. Laurent, depuis le Saguenay jusqu'au Iles Mingan.

Réponse à ordre.—Rapport de l'inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique, en 1877, avec état des dépenses s'y rattachant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département de la Justice, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département du Receveur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département des Finances, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 15 mars 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 15 mars 1878.

PRIÈRES.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente un rapport supplémentaire, conformément à une adresse à Son Excellence, datée du 18 février 1878, demandant copie de tous rapports en la possession du gouvernement faite en 1877, par l'amiral *De Horsey*, relativement au port ou aux ports les plus propres à servir de terminus au chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et de toute correspondance à ce sujet avec le gouvernement impérial.—(*Documents de la session, No. 20d.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, datée 4 mars 1878, demandant copie du rapport de l'exploration du havre de *Lingan, C. B.*, et correspondance entre le ministre des Travaux Publics et toute autre personne à ce sujet.—(*Documents de la session, No. 51.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, datée 4 mars 1878, demandant un rapport contenant les noms de tous les cadets qui ont été admis à l'école militaire de *Kingston*, depuis l'inauguration de cette école, et de ceux qui suivent maintenant le cours de cette institution.—(*Documents de la session, No. 49a.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, datée 25 février 1878, demandant un état du nombre de milles de l'Intercolonial en opération le 1er juillet 1873, et ce qu'ils ont coûté, et un état semblable pour les années 1874, 1875, 1876 et 1877, à partir du mois de juillet 1874.—(*Documents de la session, No. 21i.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 20 février 1878, demandant un rapport des sommes dépensées aux réparations des forts militaires à *Lévis*, depuis la dernière session, les noms et salaires respectifs des ouvriers, le montant payé à chacun d'eux, le montant des comptes pour matériaux, frais de commission, avec les noms des personnes qui y ont été payées; aussi le montant et la description des travaux donnés par contrat, et le nom des soumissionnaires et des entrepreneurs.—(*Documents de la session, No. 50b.*)

M. *Holton*, du comité permanent des banques du commerce, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et a décidé d'en faire rapports, avec des amendements :

Bill pour permettre à la Compagnie d'assurance Nationale de réduire son fonds social, et pour d'autres fins.

Bill pour permettre à la Compagnie d'assurance *Stadacona* sur la vie et contre l'incendie, de réduire son fonds social et pour d'autres fins.

Bill pour constituer en corporation la Compagnie d'assurance Mutuelle d'*Ontario* sur la vie.

Bill pour amender de nouveau la chartre de la Compagnie d'assurance de *Québec* contre l'incendie.

Bill concernant la Banque de *Liverpool*.

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné les avis donnés relativement à la pétition de "La Société de construction du comté d'*Hochelega*," pour la passation d'un acte ayant pour but de changer la société en une société de prêt et de placement et pour autres fins, et trouve les délais insuffisants, mais comme aucuns droits privés ne peuvent être affectés par la mesure, excepté ceux des pétitionnaires, il recommande que les avis soient considérés suffisants et que la 49^{ème} règle soit suspendue.

M. *Mackenzie*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégra-

phiques, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et a décidé d'en faire rapport, avec amendements :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada*.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Bill pour remettre en vigueur et amender l'acte qui incorpore la Compagnie de chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*.

Sur motion de M. *Rymal*, secondé par M. *Baby*,

Ordonné, que la 49^e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à la pétition de "La Société de construction du comté d'*Hochelaga*" pour la passation d'un acte ayant pour but de changer la société en une société de prêt et de placement et pour autres fins, conformément à la recommandation du comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, que M. *Baby* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la "Société de construction du comté d'*Hochelaga*" comme société de construction permanente et pour d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent soixante et sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Société des Missions Etrangères *Regular Baptist* d'*Ontario* et de *Québec*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Wood*, secondé par M. *Robinson*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé "Acte à l'effet d'incorporer la Société des Missions Etrangères *Regular Baptist* d'*Ontario* et de *Québec*" soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comité.)

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant probable requis pour nouvelles nominations ou autres changements, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'administration de la justice dans les divers Territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des magistrats stipendiaires dans les Territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice, allocations pour les circuits, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice, allocations pour les circuits, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face au salaire du rapporteur de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du greffier de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire d'un second messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et déboursés y compris les impressions, reliure et distribution des rapports, frais de route des juges, aussi salaires des officiers (shérif, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du *Canada*, et \$10 de livres pour les juges, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à divers déboursés se rattachant à la Cour Maritime d'*Ontario*, sceaux pour la cour, frais de route pour les juges, timbres de loi, livres de loi, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face au salaire du prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire d'un juge de la Cour de Comté pour remplir (s'il est nécessaire,) le poste laissé vacant par le décès de feu *A. T. Bushby*, écr., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille six cent quarante-six dollars et cinquante-deux centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 16 mars 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 mars 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre la liste des actionnaires de la Banque Union du *Bas-Canada*, en vertu des dispositions de l'Acte 34 *Victoria*, chapitre 5, section 12. (*Documents de la session*, No. 15.)

Et aussi, des états généraux et rapports des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Arthabaska*, de *Chicoutimi*, *Kamouraska*, *Montmagny*, *Québec*, *Richelieu*, et *Saguenay*, pour 1877. (*Documents de la session*, No. 13.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la loge *East Elym* de l'ordre indépendant des Bons Templiers, demandant certains amendements à l'Acte de tempérance de 1864.

De la Banque *Jacques-Cartier*, demandant qu'elle soit entendue par conseil, soit devant la Chambre ou aucun comité ou sous-comité, en opposition à l'adoption du bill qui la concerne.

De *A. F. Banks* et autres, porteurs de polices de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*, demandant que l'Acte 40 *Victoria*, chapitre 42, soit amendé de manière à les soustraire à son opération et de permettre à la dite compagnie de faire des affaires en vertu des lois du *Canada* comme elle faisait avant la passation de cet acte.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 18 février 1878, demandant copie de tous ordres et minutes du Conseil, et de toute correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et toute autre correspondance qui n'a pas déjà été produite, ayant rapport à une amnistie complète ou partielle à *W. B. O'Donoghue*.—(*Documents de la session, No. 55.*)

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Laflamme*,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera à 6 heures p. m., aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à trois heures p. m. demain.

Ordonné, que *M. Laflamme* ait la permission d'introduire un bill concernant la Cour Maritime d'*Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Laflamme* ait la permission d'introduire un bill concernant les charges de Receveur-Général et de Procureur-Général du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'Acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de 1874.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Ross (Middlesex)*, secondé par *M. McDougall (Renfrew.)*

Résolu, que cette Chambre concourt dans le troisième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser la Compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social et pour autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Haggart* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu pour la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser la Compagnie d'assurance *Stadæona* contre le feu et sur la vie à réduire son capital social et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Fréchette* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer la Compagnie d'assurance mutuelle d'*Ontario* sur la vie, et après y avoir siégé

quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Boss (Middlesex)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender de nouveau la charte de la Compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bécharé* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme au comité sur le bill concernant la Banque de *Liverpool*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Carmichael* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Fréchette* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer " La Société de Construction du comté d'*Hochelaga* " comme société de construction permanente, et pour autres fins, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: " Acte pour incorporer la Société des Missions Étrangères des " Regular Baptists " d'*Ontario* et de *Québec*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Sur motion de M. *Fréchette*, secondé par M. *Delorme*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour la production des soumissions relatives à la construction de la plate-forme pour le canon du fort No. 1 à *Lévis*.

M. *Bunster* propose, secondé par M. *Thompson (Caribou)*, que le gouvernement insère une clause dans tous les contrats qu'il donnera relativement à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'effet qu'aucun homme dont les cheveux auront plus de cinq pouces et demi de longueur ne pourra être employé à ces travaux, soit par les ingénieurs ou toute autre personne engagée sur ce chemin, et ne pourra avoir de contrat sur ce chemin de fer, sans encourir une pénalité, pour la première offense, de cent dollars, et ne devant pas excéder mille dollars pour la seconde offense, ou un emprisonnement de trois mois pour la première offense, et de pas plus que douze mois pour la seconde offense; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Sur motion de M. DeCosmos, secondé par M. Delorme,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance qui n'est pas maintenant en la possession du Parlement relativement aux pensions accordées à des officiers publics qui étaient dans le service de la *Colombie-Britannique* lors de l'Union en 1871.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Blanchet, secondé par M. Bowell,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant les noms des soumissionnaires pour les travaux maintenant en voie d'exécution sous le contrôle de la corporation du havre de *Québec*, dans la rivière *Saint-Charles*, à *Québec*, avec le montant de chaque soumission et les noms des cautions respectivement ; aussi le nom de la personne ou des personnes qui, soit individuellement, soit en société, ont reçu les contrats pour ces différents travaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Flynn, secondé par M. Church,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance, des papiers et rapports relativement aux chûtes de la *Grande Rivière*, dans le comté de *Richmond*.

M. Thompson (*Welland*) propose, secondé par M. Mackay (*Cap-Breton*), que mercredi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner les résolutions suivantes :

1o. *Résolu*, Que l'expérience démontre que pendant les quarante dernières années, le commerce et l'industrie du *Canada* et des *Etats-Unis* ont, à des époques où ils n'étaient pas affectés par la guerre ou aucun autre fléau, été paralysés par des crises soudaines et une prostration qui quelquefois se sont prolongées longtemps, et que ces crises, grâce à la production agricole, ont été suivies d'une période d'activité nouvelle et de développement matériel, et que jusqu'à présent on n'a pris aucune mesure pour prévenir la gêne et la ruine qui accompagnent toujours ces crises.

2o. *Résolu*, Qu'il est faux de dire, comme on l'a souvent affirmé, que l'excès de commerce et de production industrielle et l'extravagance personnelle sont les causes de ces crises, que la raison de cet état de choses se trouve à la base même des principes qui régissent notre monde commercial et industriel, et non dans les résultats extérieurs d'un système imparfait, et qu'en général l'imparfait étant la cause de l'imperfection, il est évident qu'on a besoin d'un nouveau système par lequel de la protection serait accordée à l'industrie agricole spécialement, laquelle est la base de la vie et de la prospérité nationales et industrielles.

3o. *Résolu*, Que la science de la mécanique a, durant la même période de quarante ans, remplacé en grande partie le travail manuel, et il est évident qu'un système monétaire qui suffisait autrefois aux opérations de l'industrie, est défectueux dans un temps où la mécanique et la vapeur jouent un si grand rôle, et qu'on peut, avec raison, conclure que de là vient cette absence d'équilibre qui produit ces grandes catastrophes auxquelles on donne le nom de paniques ou de crises périodiques qui jettent la ruine dans les familles et la société.

4o. *Résolu*, Que les banques et le système monétaire maintenant en vigueur étant d'une nature purement commerciale et adaptée aux transactions commerciales, et les cultivateurs ne pouvant avoir de l'argent qu'en hypothéquant leurs terres à des taux d'intérêt élevés et ruineux comme l'expérience ne le prouve que trop, qu'aucune industrie, industrielle ou commerciale, ne pouvant échapper à la ruine quand l'argent atteint une si grande valeur, il est évident que des banques agricoles devraient être établies pour procurer de l'argent aux cultivateurs à un taux d'intérêt modéré d'après

un système plus approprié aux besoins de l'agriculture, que le système commercial qui régit maintenant nos banques.

50. *Résolu*, Que pour atteindre cet objet, le Parlement devrait passer une loi qui serait appelée "l'Acte général des banques agricoles," et renfermerait les dispositions contenues dans les résolutions suivantes :

60. *Résolu*, Qu'une banque agricole connue sous le nom du comté pourra être établie dans chaque comté du *Canada*; que le capital social de chacune de ces banques sera d'au moins \$500,000 en actions de \$25 chacune, et que ce capital sera payé en entier avant que la banque puisse commencer ses opérations.

70. *Résolu*, Qu'aussitôt que le dit capital ou fonds social aura été payé en entier il sera déposé entre les mains du gouvernement du *Canada*, qui donnera en échange à la banque sans aucune charge, un montant équivalent de billets de la Puissance, dont chacun sera timbré au moyen d'une marque distinctive et caractéristique de la banque agricole qui les recevra; que sur le capital ainsi déposé le gouvernement paiera un intérêt de trois pour cent par année aussi longtemps seulement que les billets de la Puissance donnés en échange n'auront pas été remboursés; et que cet intérêt sera calculé de temps à autre à mesure que les billets de la Puissance seront remboursés par le gouvernement.

80. *Résolu*, Que tous les dépôts faits à la banque, excepté seulement les billets de la Puissance portant la marque distinctive, seront, une fois la semaine, transmis au gouvernement, qui comme pour le fonds social déposé, remettra à la banque un montant équivalent de billets de la Puissance, et ces dépôts au gouvernement porteront le même intérêt et seront faits aux mêmes conditions que le dépôt du fonds social, à moins que des arrangements ne puissent être faits entre les banques agricoles pour l'échange mutuel des billets de la Puissance reçus en dépôts et portant les marques distinctives de chacune de ces banques parties à l'arrangement.

90. *Résolu*, que la banque n'émettra aucun de ses propres billets ou lettres de change.

10. *Résolu*, Que la banque ne prêtera qu'aux cultivateurs et seulement pour des fins agricoles pour un terme n'excédant pas un an.

110. *Résolu*, Que la banque ne prêtera pas sur garantie de biens-fonds, n'escomptera pas de billets, et ne possédera pas de biens-fonds, excepté seulement la propriété dont elle aura besoin pour logement; mais qu'elle pourra prêter sur compte ouvert, avec la garantie de deux cautions, à un intérêt de pas plus de cinq pour cent sur tout l'argent retiré de la banque par l'emprunteur; que les emprunteurs et les déposants auront droit à un intérêt de trois pour cent sur toutes les balances à leur crédit calculé de temps à autre à mesure que les dépôts sont faits ou les montants retirés; qu'une fois par an et lorsque le compte sera clos, chaque compte sera balancé et une commission de un pour cent sera exigée sur les sommes portées au débit des comptes courants de l'emprunteur ou du déposant pour défrayer les dépenses du bureau de la banque.

120. *Résolu*, Que la banque pourra déclarer des dividendes sur des profits au taux de pas plus de cinq pour cent par an sur son capital, et que tous ces profits en sus du montant suffisant pour payer ces dividendes seront employés comme suit:—10. à mettre de côté une somme n'excédant pas 10 pour cent sur le fonds social, comme réserve destinée à égaliser les dividendes futurs; et 20. à réduire le taux d'intérêt que les emprunteurs paieront de manière à ce que le dividende de 5 pour cent plus haut spécifié soit assuré, mais que dans aucune circonstance la banque ne réclamera plus de cinq pour cent d'intérêt.

130. *Résolu*, Que la possession d'actions dans le capital social de la banque sera prouvée par la possessions de certificats d'actions qui seront transférables d'une personne à une autre sans endossement ou transport noté dans les livres de la banque, et que pour avoir droit de vote, chaque actionnaire déposera les actions qu'il possède à la banque au moins une semaine avant l'assemblée générale ou spéciale à laquelle on doit voter.

140. *Résolu*, Que les affaires de la banque seront administrées par un bureau de directeurs de pas moins de cinq ni de plus de quinze membres qui seront élus par les votes de la majorité des actionnaires présents à l'assemblée générale annuelle, chaque action donnant droit à son possesseur à un vote ; que la qualification d'un directeur sera la possession de quarante actions dans le fonds social de la banque, déposé à la banque, tel que spécifié dans la résolution précédente, au moins une semaine avant le jour de l'élection ; que tant que le directeur restera en charge, les dites actions resteront déposées à la banque, et s'il les retire avant l'expiration de son terme d'office, il cessera *ipso facto* d'être directeur ; que les directeurs auront droit de remplir les vacances et qu'aussitôt possible après leur élection ils procéderont à l'élection de l'un d'eux pour être président de la banque.

150. *Résolu*, Que la banque fera des rapports mensuels au gouvernement en la manière qui sera prescrite par le Gouverneur en Conseil, lesquels rapports seront signés par le président et le principal officier de la banque.

16. *Résolu*, Qu'aucun dividende ne sera déclaré de manière à affecter le fonds social de la banque, et si cela avait lieu, tous les directeurs qui sciemment et volontairement auraient concouru à cet acte seront conjointement et solidairement responsables du montant de ces dividendes.

17. *Résolu*, Que si un caissier ou assistant-caissier, ou gérant, ou commis ou serviteur de la banque, cache, soustrait ou recèle aucun bon, obligation, billet obligatoire ou de crédit, ou autre billet, toute garantie monétaire ou toute somme ou effets à lui confiés en sa qualité de caissier, assistant-caissier, gérant, commis ou serviteur, soit qu'ils appartiennent à la banque ou à toute personne, ou à toutes personnes, corps politique ou corps politiques, ou corporation, institution ou institutions, et qu'ils soient déposés à la banque, le dit caissier ou assistant-caissier, ou gérant, ou commis ou serviteur commettant cette offense, et en étant convaincu suivant la loi, sera réputé coupable de félonie, et sera puni par l'emprisonnement aux travaux forcés au pénitencier pour un terme de pas moins de deux ans ou par l'emprisonnement dans toute prison ou lieu de détention pour un terme de moins de deux ans à la discrétion de la cour.

180. *Résolu*, Que faire sciemment quelque énoncé faux ou de nature à tromper dans un compte, état, rapport ou autre document, au sujet des affaires de la banque, constituera un délit, à moins que ce fait ne soit déclaré une offense plus grave ; et tout et chaque président, directeur, auditeur, gérant, caissier ou autre officier de la banque qui dressera, signera, approuvera ou ratifiera tel état, rapport ou document, ou qui en fera usage dans l'intention de tromper ou induire quelque personne en erreur, sera réputé avoir sciemment fait ce faux énoncé, et sera de plus responsable de tous les dommages éprouvés en conséquence par cette personne.

190. *Résolu*, Qu'un inspecteur ou des inspecteurs de banques agricoles seront nommés par le Gouverneur en Conseil, et il sera de leur devoir d'inspecter ces banques une fois tous les six mois et de faire rapport au ministre des Finances ; que les salaires de cet inspecteur ou de ces inspecteurs sera payé par une contribution *pro rata* des diverses banques agricoles, basés sur le montant de leur capital ; qu'un inspecteur sera autorisé, dans le cas d'infraction de l'acte concernant les banques agricoles, à prendre la direction complète de la banque et à faire rapport au ministre des Finances.

200. *Résolu*, Que le Gouverneur en Conseil aura le pouvoir et l'autorité, en pareil cas, à passer, soit pour l'administration future de la banque, soit pour la liquidation de ses affaires, tel ordre qui pourra lui paraître opportun.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Killam, secondé par M. Thompson (*Haldimand*),

Ordonné, que le débat soit ajourné,

Et étant six heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain.

Mardi, 19 mars 1878.

PRIÈRES.

M. *Holton*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné le bill pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, et a décidé de le rapporter amendé.

Les promoteurs du bill pour incorporer la Compagnie du pont de chemin de fer de *Calais à Saint-Stephen*, ayant manifesté l'intention de ne pas procéder relativement à ce bill, le comité recommande que l'honoraire payé sur le dit bill soit remboursé moins le coût de l'impression.

Le comité recommande aussi que le délai pour la réception des rapports des bills privés soit prolongé de deux semaines à partir du 21 courant.

M. *Mills*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 4 mars 1878, demandant un état de tout l'argent reçu par le bureau des Terres fédérales à *Winnipeg* pour le paiement des terres sur les réserves du chemin de fer, et copie des instructions envoyées à l'agent des Terres fédérales à *Manitoba* relativement aux colons établis sur ces réserves. (*Documents de la session*, No. 56.)

Ordonné, que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un bill pour une meilleure audition des Comptes Publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Young*,

Résolu, que conformément à la recommandation du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, le délai pour recevoir les rapports des comités des bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi 4 avril,

Sur motion de M. *Appleby*, secondé par M. *Taschereau*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la Compagnie du pont de chemin de fer de *Calais à St. Stephen* soit retiré, et que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé moins les frais d'impression, conformément à la recommandation du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Sur motion de M. *Smith* (*Westmoreland*), secondé par M. *Coffin*,

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante :

“ Qu'il est opportun d'abroger la section 23 de l'Acte de la Marine Marchande de 1876, relativement à tous les bâtiments dans les eaux canadiennes depuis et après l'époque qui pourra être fixée pour cette fin par la proclamation de la sanction et confirmation par Sa Majesté en Conseil de l'acte qui sera passé pour effectuer cette abrogation.”

Sur motion de M. *Smith* (*Westmoreland*), secondé par M. *Coffin*,

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour examiner la résolution suivante :

“ Qu'il est opportun de décréter que cette partie de l'acte du Parlement du *Canada* passé dans la 36^{ème} année du règne de Sa Majesté et intitulé : “ Acte concernant les chargements sur le pont des navires,” qui déclare illégal pour tout patron de navire, à

certaines époques, de transporter des animaux vivants sur le pont supérieur de tel navire, soit abrogée, et les mots " aucun chargement d'aucune espèce s'élevant à une hauteur de plus de trois pieds au-dessus du pont," dans la deuxième section du dit acte, ne comprendra ni ne s'appliquera aux animaux vivants.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du bureau des Postes, 1875, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir des municipalités cantonales dans le district de *Kewatin*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour étendre à l'*Ile du Prince-Edouard* " l'Acte des chemins de fer, 1868," et certains actes qui l'amendent, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Dymond* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau les actes concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, étant lu,

M. *Laurier* propose, secondé par M. *Mills*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 20 mars 1878.

PRIÈRES.

Sur motion de M. *Thompson (Caribou)*, secondé par M. *Platt*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance ou des pétitions ayant rapport à l'établissement d'une malle quotidienne entre la *Colombie-Britannique* et *Pudget Sound*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Dymond*, secondé par M. *Guthrie*,

Ordonné, que la réponse à l'ordre de la Chambre, daté 18 février 1878, pour copies des comptes publics, pièces justificatives et papiers ayant rapport aux paiements faits pour impressions, tels qu'insérés dans les Comptes Publics pour 1873-74, et faits à même les dépenses contingentes du département de la Justice, à *T. B. Taylor*, à la compagnie d'imprimerie du *Citizen* et à *J. G. Moylan*, est renvoyé au comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. *Desjardins*, secondé par M. *Gibbs (Ontario-Nord)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance, des avis, lettres et autres documents concernant le pont de *St. Jean*, sur la rivière *Richelieu*.

Sur motion de M. *Desjardins*, secondé par M. *Gibbs (Ontario-Nord)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de requêtes, correspondance et autres papiers relativement à aucune demande d'aide en faveur de certains contribuables de la paroisse de *St. Athanase*, dans le comté d'*Iberville*, qui ont souffert par l'inondation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Mitchell* propose, secondé par M. *Masson*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copie des divers rapports faits durant les dix-huit derniers mois relativement à l'établissement de pisciculture à *Miramichi* par l'inspecteur des pêcheries de ce district, et aussi le rapport de M. *Wilmot* et les remarques de l'inspecteur en réponse; et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Haggart*, secondé par M. *McKay (Colchester)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état donnant la quantité de munitions fournies en 1875-76-77 aux bataillons ou compagnies de la milice active du *Canada*, mentionnant le bataillon auquel chaque compagnie appartenait, la quantité achetée, les prix payés par chaque compagnie ou bataillon respectivement, la quantité fournie aux divers bataillons et compagnies et les compagnies ou bataillons qui l'ont reçue et pour laquelle aucune réclamation n'a été faite.

M. *Fréchette* propose, secondé par M. *Delorme*, que dans l'opinion de cette Chambre il est désirable que le gouvernement prenne les moyens de faire l'épreuve de la possibilité de la navigation du *Saint-Laurent* de *Québec* à l'océan, durant la saison d'hiver; et un débat s'ensuivant;

Et étant 6 heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, p.m.

Un bill pour autoriser la Compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social et pour d'autres fins, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour autoriser la Compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social et pour d'autres fins, est, en conformité de l'ordre, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour incorporer la Compagnie d'assurance mutuelle d'*Ontario* sur la vie est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour amender de nouveau la charte de la Compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender et refondre, tels qu'amendés, les divers bills concernant la Compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant la Banque de *Liverpool* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc du chemin de fer du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Bowell* fait rapport que le comité a fait quelques progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Dymond* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill portant que les personnes accusées d'assaut ordinaire seront témoins compétents dans leur propre cause, étant lu,

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Sir *John A. Macdonald* propose, comme amendement, secondé par *M. Tupper*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction et autorisation d'insérer les mots "sommaire ou autre" après le mot "du" dans la première ligne; le mot "plainte" après le mot "sur" dans la première ligne, et les mots "pour la poursuite" après le mot "compétent" dans la troisième ligne de la première section; et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Ross (Middlesex)*, fait rapport que le comité y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Et la motion étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Sir *John A. Macdonald* propose, comme amendement, secondé par *M. Kirkpatrick*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation de l'amender en biffant la seconde section;" et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Taschereau propose, comme amendement, secondé par *M. Holton*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation de l'amender en ajoutant à la ligne 13ème, après le mot "compétent" les mots suivants: "pour la poursuite ou"

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, *M. Ross (Middlesex)* fait rapport que le comité y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Et la motion étant mise au voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, et que le titre soit "Acte portant que les personnes accusées d'assaut ordinaire seront témoins compétents," la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

“ Le Sénat a passé un bill intitulé : “ Acte à l’effet d’incorporer la Compagnie d’express *Fishwick* et de messagerie des marchands (à responsabilité limitée)” auquel il demande le concours de cette Chambre.”

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par Sir *John A. Macdonald*, Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : “ Acte à l’effet d’incorporer la Compagnie d’express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée),” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et alors, la Chambre s’ajourne jusqu’à demain.

Jeudi, 21 Mars 1878.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. *Gibbs* (*Ontario-Sud*) ait la permission d’introduire un bill pour amender la loi concernant les sociétés de construction.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Mackenzie*, l’un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l’ordre de la Chambre, daté 11 mars 1878, demandant copies d’un état montrant :

1o. Les montants dépensés tous les ans depuis 1867 pour maintenir les écoles militaires dans la province du *Nouveau-Brunswick*.

2o. Le nombre des candidats qui ont chaque année reçu des certificats de deuxième classe, et le montant ou les montants des allocations payées.

3o. Le nombre de cadets qui, pendant qu’ils fréquentaient quelque une de ces écoles à *Frédéricton, N.-B.*, étaient en même temps étudiants de l’université du *Nouveau-Brunswick*, et si des exceptions ont été faites en leur faveur relativement à l’assistance aux exercices et aux instructions, avec une liste des noms de ceux qui ont ou ont maintenant des commissions dans la milice active du *Nouveau-Brunswick*.

4o. Le nombre et les noms de tous les cadets qui ont eu et ont maintenant des commissions dans la milice active du *Nouveau-Brunswick*, en distinguant les uns et les autres. (*Documents de la session, No. 49b.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l’ordre de la Chambre daté 20 février 1878, pour copie du rapport de M. *Kingsford* touchant l’exploration du havre de *Matane*, avec les plans et devis qui accompagnent le dit rapport. (*Documents de la session, No. 57.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, pour copie d’un rapport donnant les montants des six plus basses soumissions reçues pour les sections 17, 18, 19, 20, 27, 28, 33, 34 et 35 du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires, et copies des ordres en Conseil accordant les contrats pour ces sections. (*Documents de la session, No. 58a.*)

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité sur le bill pour amender de nouveau l’acte intitulé : “ Acte concernant les travaux publics du *Canada*,” et après y avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil et M. *Taschereau* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

VENDREDI, 22 mars 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Middlesex)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et demie, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 22 mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Snider*,—la pétition de la loge du district de *North Grey*, de l'association de tempérance du *Canada*, et la pétition de la division des fils de la tempérance d'*Owen Sound*, comté de *Grey, Ontario*.

M. *Laurier*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, pour copies de toute la correspondance relative aux pensions payées aux inspecteurs-mesureurs de bois de construction destitués l'année dernière. (*Documents de la session, No. 59*).

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour amender un acte intitulé : "Acte concernant la Banque *Jacques-Cartier*," et trouve que le préambule n'a pas été prouvé, vu que dans son opinion aucune preuve n'a été faite à l'appui de ce préambule pour justifier l'intervention demandée dans les dispositifs de l'acte de la dernière session, intitulé : "Acte concernant la Banque *Jacques-Cartier*."

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Smith (Westmoreland)*,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à mardi prochain.

Ordonné, que M. *Haggart* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes concernant les élections contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. *Cartwright* propose, secondé par M. *Mackenzie*, que jeudi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est opportun de nommer un officier qui sera appelé l'Auditeur-Général du *Canada*, et dont le salaire ne sera pas de plus de trois mille deux cents piastres par année.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, étant informé du sujet de la dite motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se forme en le dit comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution pour abolir le droit de douane imposé sur le malt importé au *Canada*.

(*En comité.*)

Résolu,-- Qu'il est opportun d'abolir le droit de douane imposé sur le malt importé au *Canada* par l'acte 40 *Vict.*, chap. 11, sec. 2, et de décréter que le malt anglais et étranger, lorsqu'il sera importé au *Canada*, sera mis dans un entrepôt de douane convenable, fourni aux frais de l'importateur et jugé convenable pour telle fin par un officier du revenu dûment autorisé, et sera, lorsqu'il aura été ainsi mis en entrepôt, soumis à la loi d'accise alors en force relativement au malt fait au *Canada*, et aux mêmes restrictions, et paiera, quand il sera livré à la consommation, le même droit que le malt fait au *Canada*.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Delorme* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une adresse du Conseil législatif de la province de *Québec* à la Chambre des Communes, ainsi qu'une adresse de l'Assemblée législative de la province de *Québec*, à la Chambre des Communes, au sujet des changements ministériels récemment arrivés dans cette province. (*Documents de la session, No. 68.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 22 mars 1878.

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, p.m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour réduire le capital social de la Banque des Marchands du *Canada*," sans amendements.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*" auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," avec prière que ces documents et papiers soient rapportés devant cette Chambre.

Et aussi un autre message, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," avec prière que ces documents et papiers soient rapportés devant cette Chambre,

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, étant lu,

M. Irving propose, secondé par *M. Macdonald (Toronto)*, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation de modifier la section 3 en y ajoutant les mots "sans causer aucuns dommages qui ne seront pas nécessaires" ; et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Goudge* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que ce bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, étant lu,

Et la question étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Macdougall (Elgin) propose comme amendement, secondé par *M. Casey*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation d'y ajouter ce qui suit :

"Que les bureaux généraux de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, c'est-à-dire les divers bureaux des départements nécessaires pour l'administration de la dite compagnie et de ses différentes lignes, y compris les bureaux sous l'administration et le contrôle du trésorier de la dite compagnie et les propriétés nécessaires aux travaux en dépendant et les boutiques ou usines de la dite compagnie, seront établies d'une manière permanente dans la ville de *St. Thomas*, dans le comté d'*Elgin*, dans la province d'*Ontario*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Macdougall (Elgin) propose comme amendement, secondé par *M. Charlton*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation d'y ajouter ce qui suit :

"Aucuns bons, coupons, débentures, hypothèques ou autres valeurs qui ont été ou seront émis par la dite compagnie, n'auront pour effet, par suite d'aucunes obligations, charges, hypothèques ou réclamations privilégiées, d'empêcher l'exécution d'un jugement ou décret contre les biens de la compagnie pour une dette encourue pour les frais d'exploitation, tel que défini ci-avant. Pourvu qu'aucune saisie ne sera faite en vertu de telle exécution sans un ordre ou certificat par un juge de la cour qui aura

rendu tel jugement ou décret déclarant que dans son opinion les procédures sur telle exécution n'interrompent pas le trafic de la compagnie."

M. *Casey*, propose, comme sous-amendement, secondé par M. *Thompson (Haldimand)*, que les mots de la section 2 depuis "Les revenus" jusqu'à "frais d'exploitations" inclusivement soient biffés, en y substituant les mots suivants :

"Pourvu que les biens de la dite compagnie autres que propriétés foncières ou locomotives et chars dont usage sera actuellement fait, seront sujets à exécution pour dettes contractées pour frais d'exploitation, jusqu'à concurrence d'une somme de pas plus de \$1,000, dans les cas d'aucune de ces dettes."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion originale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Iring,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Short,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Church,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Renfrew).—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thomson (Welland),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Young.—74.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirk,</i>		

Ainsi elle a été résolue négativement,

Et la question étant de nouveau proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Stephenson*, propose comme amendement, secondé par M. *Wallace*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation d'amender la section 3 en y ajoutant les mots suivants :

"Pourvu qu'aucune personne qui, dans le but de régler sa réclamation contre la dite compagnie pour frais d'exploitation, a reçu des bons de la dite compagnie et en est encore porteur, sera considérée et traitée de la même manière que si la dite compagnie n'avait pas réglé telle réclamation par l'émission de tels bons, et le montant de ces bons sera considéré et traité comme une dette encourue et redevable par la dite compagnie, le 12 mars 1878, tel que pourvu par la dite section."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby</i> ,	<i>Daoust</i> ,	<i>Jones (Leeds)</i> ,	<i>Montplaisir</i> ,
<i>Barthe</i> ,	<i>Desjardins</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Pope (Compton)</i> ,
<i>Benoit</i> ,	<i>Farrow</i> ,	<i>Lanther</i> ,	<i>Robitaille</i> ,
<i>Bernier</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Rochester</i> ,
<i>Bourbeau</i> ,	<i>Fiset</i> ,	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Fraser</i> ,	<i>McCallum</i> ,	<i>Short</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i> ,	<i>McCarthy</i> ,	<i>Stephenson</i> ,
<i>Charlton</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>McQuade</i> ,	<i>Thompson (Haldim'd)</i> ,
<i>Cimon</i> ,	<i>Gillmor</i> ,	<i>Masson</i> ,	<i>Wade</i> ,
<i>Costigan</i> ,	<i>Higinbotham</i> ,	<i>Monteith</i> ,	<i>Wallace (Norfolk)</i> —42.
<i>Cuthbert</i> ,	<i>Irving</i> ,		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby</i> ,	<i>Currier</i> ,	<i>Kerr</i> ,	<i>Pickard</i> ,
<i>Archibald</i> ,	<i>Davies</i> ,	<i>Killam</i> ,	<i>Plumb</i> ,
<i>Bain</i> ,	<i>Delorme</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>De St. Georges</i> ,	<i>Kirkpatrick</i> ,	<i>Ray</i> ,
<i>Bertram</i> ,	<i>De Veber</i> ,	<i>Lastamme</i> ,	<i>Robillard</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Dewdney</i> ,	<i>Lajoie</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Blackburn</i> ,	<i>Dymond</i> ,	<i>Laurier</i> ,	<i>Ross (Durham)</i> ,
<i>Blain</i> ,	<i>Ferris</i> ,	<i>Macdonald (Cornwall)</i> ,	<i>Ross (Middlesex)</i> ,
<i>Bolduc</i> ,	<i>Fleming</i> ,	<i>Macdonald (Toronto)</i> ,	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Borron</i> ,	<i>Flynn</i> ,	<i>Macdougall (Elgin)</i> ,	<i>Rymal</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Forbes</i> ,	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Scriver</i> ,
<i>Brouse</i> ,	<i>Fréchette</i> ,	<i>MacKay (C. Breton)</i> ,	<i>Shibley</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Galbraith</i> ,	<i>McKay (Colchester)</i> ,	<i>Sinclair</i> ,
<i>Buell</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Skinner</i> ,
<i>Burk</i> ,	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i> ,	<i>McCraney</i> ,	<i>Smith (Peel)</i> ,
<i>Burpee (St. Jean)</i> ,	<i>Gibson</i> ,	<i>McGregor</i> ,	<i>Smith (Selkirk)</i> ,
<i>Burpee (Sunbury)</i> ,	<i>Gillies</i> ,	<i>McNab</i> ,	<i>Smith (Westmorel'd)</i> ,
<i>Carmichael</i> ,	<i>Goudge</i> ,	<i>Malouin</i> ,	<i>Taschereau</i> ,
<i>Cartwright</i> ,	<i>Greenway</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Thomson (Welland)</i> ,
<i>Casey</i> ,	<i>Guthrie</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Trow</i> ,
<i>Casgrain</i> ,	<i>Haadow</i> ,	<i>Norris</i> ,	<i>White (Renfrew)</i> ,
<i>Christie</i> ,	<i>Hagar</i> ,	<i>Oliver</i> ,	<i>Wright (Ottawa)</i> ,
<i>Church</i> ,	<i>Hall</i> ,	<i>Orton</i> ,	<i>Wright (Pontiac)</i> ,
<i>Cockburn</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Paterson</i> ,	<i>Young</i> .—99.
<i>Coffin</i> ,	<i>Horton</i> ,	<i>Pettes</i> ,	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *McNab*, secondé par M. *Scriver*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bowell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir des municipalités cantonales dans le district de *Kéwatin*,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 23 mars 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*Renfrew*), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain.

Mardi, 26 mars 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Gillmor* :—la pétition de la municipalité de *Charlotte, Nouveau-Brunswick*; la pétition de *G. G. King*, préfet, et *E. Simpson*, secrétaire-trésorier; la pétition de *J. A. Moran* et autres, de *St. George*; la pétition de *Henry Smith* et autres, de *West Isles*; la pétition de *Judson L. Gupbee*, père, et autres, de *North Head, Grand Manan*; et la pétition de *H. Gore*, M.D., et autres, de *St. André*, tous du comté de *Charlotte, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Ferris*—la pétition de la loge de *Victory, A.U.T., Jérusalem*, comté de *Queen's, Nouveau-Brunswick*,

Par M. St. Jean—la pétition d'Alphonse Benoit, président d'une convention littéraire tenue à Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la loge du district de *North Grey* de l'Association Unie de tempérance du *Canada* et de la division des fils de la tempérance d'*Owen Sund*, comté de *Grey*, *Ontario*, demandant l'insertion dans l'Acte de tempérance, de clauses établissant le droit de recherche et de confiscation de boissons illégalement offertes en vente.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 26 mars 1877, pour : 1o. copie des arrangements faits par le gouvernement ou par l'administrateur-général de l'Intercolonial et la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du *Canada*, pour les taux du prix du transport des passagers et du fret, devant passer sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial ; 2o. un état des prix qui devaient être et doivent encore être réclamés des passagers et pour le fret, par le Grand-Tronc, depuis ses différentes stations jusqu'à la *Rivière-du-Loup*, et *vice versa*, par chaque passager, par chaque char et par cent livres des différentes classes de marchandises ; 3o. un état des prix réclamés par l'Intercolonial, pour les passagers et le fret, sur l'Intercolonial, depuis la *Rivière-du-Loup* aux diverses stations et *vice versa*, par chaque passager, par chaque char, et par cent livres des différentes classes de marchandises. (*Documents de la session*, No. 24b.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour copies du devis du brise-lames de *Malpègue*, des soumissions avec les noms des cautions offertes pour l'exécution du contrat, et copies de toute correspondance relative à cette entreprise ou contrat. (*Documents de la session*, No. 60.)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour un état indiquant les sommes d'argent déboursées jusqu'au 1er janvier 1878, en vertu des contrats Nos. 13, 14, 15, 23 et 25 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*. — (*Documents de la session*, No. 20e.)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, pour copie des explorations ou inspections faites sur la rivière Saskatchewan, dans le but d'en améliorer la navigation en faisant disparaître les obstructions qui existent à *Coals Falls* et ailleurs, entre cet endroit et les *Grands-Rapides*. — (*Documents de la session*, No. 61.)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 25 novembre 1878, pour copie de tout rapport de l'ingénieur-en-chef ou de l'ingénieur-en-chef en exercice ou d'aucun autre ingénieur du chemin de fer Canadien du *Pacifique* en la possession du gouvernement, recommandant une exploration en 1876 d'une partie ou de toute la route entre *Burrard Inlet* et la *Passe de la Tête Jaune*, avec une copie de tous ordres ou instructions envoyés concernant la dite exploration ; aussi, une copie de tout rapport de tous ou d'aucun de ces ingénieurs, suggérant ou recommandant une exploration en 1877 de cette route, avec copie de tous ordres ou instructions envoyés concernant telles explorations. — (*Documents de la session*, No. 20f.)

Aussi la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, pour : 1o. copie du devis estimatif ou des devis des travaux faits en vertu du contrat numéro quinze du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, spécifiant la nature et la quantité des travaux faits et des matériaux fournis en vertu de tel contrat et dont les ingénieurs ont fait rapport jusqu'au 31 janvier 1878, avec le montant payé aux entrepreneurs jusqu'à cette date, et la date de ces paiements.

2o. Copie de toutes les recommandations faites par les ingénieurs relativement au mode de payer les entrepreneurs pour les différents travaux faits en vertu du dit contrat quinze.

3o. Copie de tous rapports, correspondances, ordres en Conseil et autres documents ayant rapport à aucun changement dans les pentes ou dans la localisation de la ligne couverte par le contrat No. 15 depuis que le contrat a été donné, avec une estimation approximative du coût additionnel de tels changements. — (*Documents de la session*, No. 20g.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 21 février 1878 pour rapport montrant ce que le gouvernement a dépensé pour l'exposition de *Philadelphie*, avec un état détaillé de tout l'argent dépensé ou à dépenser pour cet objet, à qui cet argent a été payé et pourquoi.—(*Documents de la session, No. 62.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, pour copie des soumissions reçues pour la construction de cette partie de l'embranchement du chemin de fer de *Pembina*, entre *St. Boniface* et *Selkirk*, avec les copies de tous rapports, correspondances et ordres en Conseil ayant rapport à la manière dont les contrats de ces travaux ont été donnés.—(*Documents de la session, No. 64.*)

M. Smith, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 11 mars 1875, pour copie d'un rapport donnant, 1o. un état détaillé de toutes les sommes d'argent reçues par *Pierre Alexis Tremblay*, écrivain, arpenteur des terres faisant partie des Terres de l'Artillerie, en 1876 et 1877;

2o. Etat de toutes les sommes d'argent reçues durant ces deux années du département de la Marine et des Pêcheries par *Dorila O. Tremblay*, comme gardien du phare de *Portneuf*;

3o. Etat semblable relativement à *Hilaire Tremblay*, comme gardien du phare de la *Baie St. Paul*;

4o. Etat semblable relativement à *Thomas Tremblay*, pour services rendus dans le département de la Marine et des Pêcheries dans l'agence de *Québec*;

5o. Etat semblable relativement à *William Tremblay*, pour services rendus dans le même département, agence de *Québec*;

6o. Etat semblable relativement à *Simon Tremblay*, comme conducteur de malles de *St. Alphonse* et du port de *Chicoutimi* au bureau de poste de *Chicoutimi*;

7o. Etat semblable relativement à *Louis Guay*, comme gardien du phare de *Tadoussac*;

8o. Etat semblable relativement à *J. A. Gagné*, écrivain, syndic officiel, à *Chicoutimi*, pour services rendus par lui au sujet de l'arrestation de certaines personnes sur l'île d'*Anticosti*;

9o. Etat semblable relativement à *M. Johnny Guay*, marchand, de *Chicoutimi*, pour services rendus par lui dans le département de la Marine et des Pêcheries, agence de *Québec*, et dans le département des Travaux Publics, au sujet des phares, les gardiens de phares, les lumières d'alignement, les bouées, et les quais et glissoirs du gouvernement dans les comtés de *Chicoutimi* et de *Saguenay*. (*Documents de la session, No. 65.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1875, pour une liste de tous les employés du département de la Marine dans le district de *Québec* depuis 1861 (non-compris les hommes faisant partie de la police riveraine), avec leur salaire et leur résidence respectifs. (*Documents de la session, No. 63.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour un rapport montrant les phares qui ont été érigés au brise-lames de *Tignish*, durant la dernière saison, comment et à qui le contrat a été donné, par qui les phares ont été érigés, le montant du contrat, le montant payé et à qui payé, avec les copies de toute correspondance ou communication de l'agent du département de la Marine et des Pêcheries dans l'*Ile du Prince-Edouard* à ce sujet. (*Documents de la session, No. 66.*)

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par *M. l'Orateur*, (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes un mémoire de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, avec des documents y annexés, contenant des explications relativement aux changements ministériels récemment arrivés dans cette province. (*Documents de la session, No. 68.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 26 mars 1878.

Ordonné, que M. *Killam* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'Acte d'assurance refondu de 1877.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Smith* (*Westmoreland*), secondé par M. *Coffin*.

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour examiner la résolution suivante :

“Qu'il est opportun de décréter que les commissaires du havre de *Montréal*, pourront, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, établir des dispositions pour accorder des commissions à une deuxième classe de pilotes pour tous steamers de pas plus de 250 tonneaux, ou autres bâtiments de plus de 80 et de pas plus de 250 tonneaux, naviguant sur le *St. Laurent*, entre le port de *Québec* et l'extrémité sud du port de *Montréal*, et pourront établir des taux de pilotage que les dits steamers et autres bâtiments seront forcés de payer, excepté les bacs et les steamers ayant à bord un pilote de seconde classe comme maître ou second, ou les bâtiments de pas plus de 250 tonneaux quand ils seront remorqués par un steamer dont un pilote commissionné aura la charge ; et pour amender les actes du pilotage du *Canada* en conséquence.

M. *Delorme*, du comité général pour prendre en considération une certaine résolution déclarant opportun d'abolir le droit de douane sur le malt, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est opportun d'abolir le droit de douane imposé sur le malt importé au *Canada* par l'acte 40 *Vict.*, chap. 11, sec. 2, et de décréter que le malt anglais et étranger, lorsqu'il sera importé au *Canada*, sera mis dans un entrepôt de douane convenable, fourni aux frais de l'importateur et jugé convenable pour telle fin par un officier du revenu dûment autorisé, et sera, lorsqu'il aura été ainsi mis en entrepôt, soumis à la loi d'accise alors en force relativement au malt fait au *Canada*, et aux mêmes restrictions, et paiera quand il sera livré à la consommation, le même droit que le malt fait au *Canada*.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Laurier* ait la permission d'introduire un bill concernant le droit sur le malt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour établir des municipalités cantonales dans le district de *Kéwatin* ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

MERCREDI, 27 mars 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'“Acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*,” étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Archibald* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant l'abrogation de la section 23 de l'Acte de la Marine Marchande de 1876.

(*En Comité.*)

Résolu, qu'il est opportun d'abroger la section 23 de l'Acte de la Marine Marchande de 1876, relativement à tous les bâtiments dans les eaux canadiennes depuis et après l'époque qui pourra être fixée pour cette fin par la proclamation de la sanction et confirmation par Sa Majesté en Conseil de l'acte qui sera passé pour effectuer cette abrogation.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gillmor* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Gillmor* fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est opportun d'abroger la section 23 de l'Acte de la Marine Marchande de 1876, relativement à tous les bâtiments dans les eaux canadiennes depuis et après l'époque qui pourra être fixée pour cette fin par la proclamation de la sanction et confirmation par Sa Majesté en Conseil de l'acte qui sera passé pour effectuer cette abrogation.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Smith* (*Westmoreland*) ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, pour copie de tous les ordres en Conseil ayant rapport aux balances des crédits de 1876-77, qui peuvent se trouver périmées et qui ont été transportées à l'année suivante, conformément à la 35e section de l'acte 31 *Vict.*, chap. 5. (*Documents de la session, No. 67.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour un état faisant connaître les raisons dans chaque cas, de la mise à la retraite des employés du service civil, mentionnés dans le rapport mis devant cette Chambre le 18 février, 1878. (*Documents de la session, No. 18.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 27 mars 1878.

PRIÈRES.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 18 mars 1878, demandant un état donnant les noms des soumissionnaires pour les travaux maintenant en voie d'exécution sous le contrôle de la corporation du havre de Québec, dans la rivière *Saint-Charles*, à Québec, avec le montant de chaque soumission et les noms des cautions respectivement ; aussi le nom de la personne ou des personnes qui, soit individuellement, soit en société, ont reçu les contrats pour ces différents travaux. (*Documents de la session, No. 69.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 18 février 1878, demandant copie de toute la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et aucune personne au *Canada* ou ailleurs, et entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial, relativement à l'admission des bâtiments construits au *Canada* dans les ports français aux mêmes taux et conditions que ceux auxquels les bâtiments de la *Grande-Bretagne* et de l'*Irlande* sont admis dans les mêmes ports, ou à telles autres conditions qui peuvent y être mentionnées. (*Documents de la session, No. 70.*)

M. *Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 13 mars 1878, pour un rapport montrant la somme dépensée pour remesurer des bâtiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*, le nom des bâtiments, leur tonnage, le montant payé et le nom du propriétaire du bâtiment. (*Documents de la session, No. 71.*)

M. *Rymal*, du comité permanent des ordres permanents, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu, comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés relativement au bill du Sénat, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée)," et les trouve suffisants.

M. *Macdonnell*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et a décidé d'en faire rapport sans amendements :—

Bill pour amender l'acte pour constituer en corporation la Compagnie du Havre de *Sydenham* ;

Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour constituer en corporation la Société des Missions Étrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et *Québec*."

Sur motion de M. *Smith* (*Westmoreland*), secondé par M. *Coffin*,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre d'hier, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires, soit déchargé et le bill retiré.

Ordonné, que M. *Smith* (*Westmoreland*) ait la permission d'introduire un bill pour abroger la section 23 de l'Acte de la marine marchande de 1876, relativement aux bâtiments dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Holton*.

Ordonné, que le comité permanent des Comptes Publics ait la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages dans les enquêtes que le comité peut juger à propos de faire.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par M. *Masson*.

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'express *Fishwick*, et de messageries des marchands (à responsabilité limitée), soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant : 1o. les différentes sommes d'argent payées, à même les \$39,256.01 déposées à la banque de *Montréal*, à certaines personnes, pour terrains pris pour la construction de canaux ; 2o. les noms des personnes à qui les diverses sommes d'argent ont été payées et la date de ces paiements.

Sur motion de M. *Domville*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des droits prélevés par les départements des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, à *St. Jean, N.-B.*, du 1er juillet 1876 au 1er janvier 1877, et du 1er juillet 1877 au 1er janvier 1878.

Sur motion de M. *De St. Georges*, secondé par M. *Taschereau*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant le prix payé en moyenne chaque année, depuis 1867, pour les locomotives, les chars, les rails de fer et d'acier, les coussinets-éclisses, les boulons, le fer en général, le bois et toutes les fournitures achetées par le gouvernement; aussi la quantité achetée chaque année depuis 1867.

Sur motion de M. *De St. Georges*, secondé par M. *Taschereau*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant tous les contrats donnés depuis 1861, y compris ceux de l'Intercolonial, ceux donnés au plus bas soumissionnaire et ceux donnés à d'autres; la différence entre le prix donné et celui demandé par le plus bas soumissionnaire, et quelles sont les raisons qui ont empêché de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, et tous les ordres en Conseil s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Masson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance entre Mme *Edward Murphy*, de *Barnaby River*, *Miramichi, N.-B.*, et les officiers du chemin de fer Intercolonial, relativement à des vaches tuées sur ce chemin, et aussi copies de toutes communications et rapports à ce sujet.

Sur motion de M. *Masson*, secondé par M. *Mitchell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant les noms des compagnies de chemin de fer qui ont entré en entrepôt, depuis le 1er juillet 1867, des locomotives de chemin de fer, machines à vapeur, chars et autre matériel roulant de chemins de fer, la date de telles entrées, les articles ainsi entrés, la date du paiement des droits de douane; aussi les noms des compagnies dont telles locomotives, machines à vapeur, chars et autre matériel roulant furent mis en vente par le ministre des Douanes.

M. *Fiset* propose, secondé par M. *Thompson (Haldimand)*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les seigneurs de *Rimouski* et de *Métis* concernant leur droit de pêche dans la rivière de *Rimouski* et de *Métis*.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance relative à la fermeture du bureau de poste de *Muir*; correspondance relative à la destitution de *Charles Lilley* comme maître de poste à *London-Est* et la nomination de M. *Mills* comme maître de poste à sa place, et la raison du changement de l'endroit du bureau de poste.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Blanchet*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance entre la compagnie de la *Baie d'Hudson* et le gouvernement du *Canada* ayant rapport à de prétendues pertes à la *Rivière-Rouge* en 1869-70.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Pope (Compton)*, secondé par M. *Langevin, Ordonné*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état détaillé de l'argent payé ou des obligations encourues depuis le 1er janvier dernier relativement à l'exposition de *Paris*, montrant à qui l'argent a été payé ou doit être payé et pourquoi.

M. *Taschereau* propose, secondé par M. *Bécharde*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de donner effet à la sous-section 9 de la section 6, chap. 7, 34 *Victoria*, de manière à obtenir de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de *Montréal*, et de faire mettre devant cette Chambre,—

1o. Un état détaillé de la situation financière de la banque, à l'époque de sa réorganisation en 1871, savoir : un état des sommes dues à la banque, par qui dues, les garanties offertes en nantissement, les taux auxquels telles garanties ont été offertes et leur valeur réelle à l'époque où elles ont été reçues.

2o. Un état en détail de toutes les valeurs généralement quelconques faisant partie de l'actif de la banque à l'époque de sa réorganisation.

3o. Un état indiquant comment les directeurs sont arrivés à fixer à \$180,000 le surplus ou *fonds des pauvres*, et si cette somme représentait bien entièrement ce surplus.

4o. Un état indiquant la manière dont s'est souscrit le fonds-capital, les noms des actionnaires, et si les actions souscrites l'ont été avant ou après le jour et l'heure désignés par la loi pour la souscription du fonds-capital.

5o. Les sommes payées par les actionnaires sur les actions souscrites par eux, etc., depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

6o. Un état indiquant ceux des actionnaires qui ont payé comptant, ceux d'entre eux qui n'ont rien payé et de quelle manière ils ont payé, si c'est par billets promissaires ou autrement, et si les billets ainsi donnés en paiement ont été escomptés où ils l'ont été, et s'ils ont été ou non payés à leur échéance.

7o. Un état détaillé de tous les prêts faits par la banque, depuis sa réorganisation, à qui, et sur quelles garanties ces prêts ont été faits, à quel prix ces garanties ont été reçues et quel intérêt a été chargé sur les dits prêts.

8o. Un état détaillé de toutes les pertes faites par la banque et quelle proportion de ces pertes a été considérée comme perte totale; le nom des personnes ayant causé ces pertes ainsi que les garanties offertes en nantissement.

9o. Un état détaillé des sommes dues aujourd'hui à la banque, par qui dues et les garanties offertes en nantissement, leur valeur actuelle et le taux auquel elles ont été reçues. Aussi, toutes valeurs possédées par la banque et faisant aujourd'hui partie de son actif.

10o. Un état des transactions intervenues entre la banque et toutes telles personnes qui sont devenues insolubles, avant l'échéance ou le paiement des emprunts faits par les dites personnes.

11o. Un état indiquant les avances faites par la banque sur valeurs américaines, les noms des personnes auxquelles ces avances ont été faites, la désignation des dites valeurs, le prix auquel elles ont été reçues et comment ces avances ont été remboursées.

12o. Un état indiquant la cote la plus basse atteinte par les différentes garanties offertes en nantissement durant le cours des prêts sur lesquels ces garanties ont été reçues.

13o. Un état indiquant le nom des directeurs, s'il s'en trouve, qui ont, depuis sa réorganisation, emprunté de la banque; l'énumération des garanties offertes en nantissement sur les prêts ainsi faits, l'intérêt demandé et comment ces obligations ont été éteintes. Aussi, les dates auxquelles ces prêts ont été effectués et payés.

14o. Un état des dividendes payés chaque année, depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

15o. Une liste des directeurs actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.

16o. Une liste des actionnaires actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.

Et un débat s'ensuivant,

Et étant six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser le prolongement de durée de certain brevet d'invention en faveur de *George B. Burland*, étant lu,
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. Fraser propose, secondé par *M. McCarthy*, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," soit maintenant lu la première fois; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Borron,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Tapper,</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Paterson,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Ferris,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Platt,</i>	<i>Young.—70.</i>
<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Aylmer,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Costigan</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Moussedou,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Languevin,</i>	<i>Popé (Compton),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.)</i>	<i>Roy,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Short,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taschereau.—52.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit lu la seconde fois demain, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. McCarthy propose, secondé par M. Robinson, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," soit maintenant lu la première fois; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Borden,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldim'nd)</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto)</i>	<i>Platt,</i>	<i>Young.—70.</i>
<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.)</i>	<i>Roy,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Short,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Methot,</i>	<i>Wallace (Norfolk)—53.</i>
<i>Costigan,</i>			

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill soit lu la seconde fois demain, la Chambre, se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme la dernière division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger les lois de faillite actuellement en vigueur dans la Puissance, étant lu,

M. Barthe propose, secondé par M. Gill, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Wood propose comme amendement, secondé par M. Ray, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'hui en six mois."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bowman</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Short,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Casey,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McNab,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalfé,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Young.—99.</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Norris,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Little,</i>	<i>Quimet,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Thompson (Caribou)</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wright (Pontiac).—55.</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Montplaisir,</i>	

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Et la motion principale, ainsi amendée, étant mise aux voix, Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 28 mars 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Borron*,—la pétition de *William H. Plummer, reeve*, et autres, de la municipalité du *Sault Ste. Marie*, district d'*Algoma*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la municipalité de *Charlotte* ; de *G. G. King*, préfet, et *E. Simpson*, secrétaire-trésorier ; de *G. A. Moran* et autres, de *St. George* ; de *Henry Smith* et autres, de *West Isles* ; de *Judson L. Gupbee*, père, et autres, *North Head, Grand Manan* ; de *H. Gore, M.D.*, et autres, de *St. André*, comté de *Charlotte* ; et de la loge de *Victory A. U. T., Jerusalem*, comté de *Queen, Nouveau-Brunswick*, demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement concernant le trafic des boissons enivrantes, devienne loi.

D'*Alphonse Benoit*, président d'une convention littéraire à *Ottawa*, demandant que des mesures soient prises pour la collection, le maintien et la publication de certaines archives publiques, et demandant de nouveau certains amendements à la loi concernant le droit d'auteur.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission d'introduire un bill pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, en amendant et refondant les actes maintenant en force sur ce sujet.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, et lequel est reçu et lu pour la première et la seconde fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits en comité général au bill pour amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*," les dits amendements sont lus pour la première et seconde fois et ils sont adoptés.

Et la motion étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Domville*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation d'amender le dit bill, en décrétant que les personnes éprouvant des dommages par suite de négligence ou d'impéritie dans l'administration du chemin de fer Intercolonial ou de la part d'aucun de ces officiers, s'adressera, pour avoir justice relativement à ces dommages, aux tribunaux ordinaires ;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Île du Prince-Edouard*, l'Acte des chemins de fer, 1868 " et certains actes qui l'amendent, sans amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements fait en comité général au bill pour amender " l'Acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres de *Manitoba*," et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'Acte du bureau des Postes, 1875, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, pour faciliter la colonisation des terres fédérales en pourvoyant à l'incorporation de compagnies de chemin de fer et en aidant à la construction de chemins de fer à travers ces terres, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

La Chambre, en comité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant la nomination d'un officier devant porter le nom d'auditeur général du *Canada*.

(*En comité.*)

Résolu, Qu'il est opportun de nommer un officier qui sera appelé l'auditeur-général du *Canada*, et dont le salaire ne sera pas de plus de trois mille deux cents piastres par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Gillmor* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant le chargement sur le pont des navires, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Forbes* fait rapport de la résolution, en conséquence, laquelle est lue comme suit :

Résolu, Qu'il est opportun de décréter que cette partie de l'acte du Parlement du *Canada*, passé dans la 36^{ème} année du règne de Sa Majesté et intitulé : " Acte concernant les chargements sur le pont des navires," qui déclare illégal pour tout patron de navire, à certaines époques, de transporter des bestiaux vivants sur le pont supérieur ou au-dessus d'aucune partie du pont supérieur de tel navire, soit abrogée, et les mots " aucun chargement d'aucune espèce s'élevant à une hauteur de plus de trois pieds au-dessus du pont," dans la deuxième section du dit acte, ne comprendra ni ne s'appliquera aux bestiaux vivants.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

Ordonné, que M. *Smith* (*Westmoreland*), ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, concernant la Cour Maritime d'Ontario, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.
Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.
 La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.
 Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 29 mars 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 29 Mars 1878,

PRIÈRES.

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour un état indiquant la quantité et la valeur de tous les chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons importés en *Canada*, depuis le premier jour de février 1877 jusqu'au premier jour de février 1878, ainsi que la valeur et la quantité de ceux qui en ont été exportés pendant la même période, avec le montant des droits perçus par les provinces.—(*Documents de la session*, No. 72.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 13 mars 1878, pour un état de la valeur de la viande fraîche, sèche, salée ou en conserves, importée dans le *Canada des États-Unis*, et des droits prélevés sur cette viande, de janvier 1877 à janvier 1878.—(*Documents de la session*, No. 73.)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Burpee* (*Sunbury*), la pétition de madame *C. S. Paterson*, et autres, de *Woodstock*; la pétition de madame *J. E. Brown*, et autres, de *Moncton*; la pétition de madame *Chipman*, et autres, de *St. Stephen*; la pétition de madame *S. P. Roberts*, et autres, de *Portland*, *St. Jean*; la pétition de madame *John T. Gibson*, et autres, de *Marysville*; la pétition de madame *T. J. Baker*, et autres, de *Grand Falls*; la pétition de *Kate Bennet*, et autres, de *St. Jean*; la pétition de madame *McCurdy*, et autres, de *Chatham*; la pétition de madame *T. Meagher*, et autres, de la cité de *Fredericton*, toutes du *Nouveau-Brunswick*; la pétition du *Rév. G. A. Hartley*, pasteur, et autres, membres de l'église *Free Baptist de Carleton, Nouveau-Brunswick*; la pétition de l'Alliance Évangélique du *Nouveau-Brunswick*; la pétition de la Loge No. 118 de l'*A. U. T.*, de *Maugerville, Sunbury, Nouveau-Brunswick*; la pétition de la Loge No. 35, *A. U. T.*, de *Claremont, Nouveau-Brunswick*; la pétition de l'Union de Tempérance de femmes chrétiennes de *Moncton, Nouveau-Brunswick*; la pétition de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes de *St. André, Nouveau-Brunswick*; la pétition de madame *T. B. Smith*, et autres, de *Windsor*; la pétition de madame *Jacob Miller*, et autres, d'*Ellershausen*; la pétition de madame *W. W. Corbett*, et autres, d'*Annapolis*;

la pétition de madame *J. C. Upham*, et autres, de *Sydney Nord, Cap-Breton*; la pétition de madame *B. Hines*, et autres, d'*Argyle*; la pétition de *Martha King*, et autres, de *Pictou*; la pétition de madame *G. K. Ryerson*, toutes femmes de la province de la *Nouvelle-Ecosse*; la pétition de madame *B. J. Holman*, et autres, de l'Union de Tempérance des dames de *Summerside*; et la pétition de *Sarah Ann McCarthy*, et autres, femmes de *Charlottetown, Ile du Prince-Édouard*.

Par *M. Pickard*,—la pétition du conseil de comité de la municipalité du comté de *York*; la pétition de l'Église *Free Baptist, Keswick, York*; la pétition du club réformiste de *Kingsclear, York*; la pétition du club réformiste de *Fredericton*, tous du *Nouveau-Brunswick*.

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que l'honoraire payé sur le bill pour amender un acte intitulé : " Acte concernant la Banque *Jacques-Cartier*," soit remboursé, moins le coût de l'impression et de la traduction,—le préambule de ce bill ayant été rapporté à la Chambre, le 22 courant, comme non prouvé.

Sur motion de *M. Holton*, secondé par *M. Macdougall (Renfrew.)*

Ordonné, que conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce, l'honoraire payé sur le bill pour amender un acte intitulé : " Acte concernant la Banque *Jacques-Cartier*," soit remboursé, le préambule de ce bill ayant été rapporté comme non prouvé.

M. Mackenzie, propose, secondé par *M. Cartwright*, qu'après lundi prochain, les affaires du gouvernement auront priorité immédiatement après les affaires de routine le lundi, le reste de la session; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et la question est résolue affirmativement.

La Chambre procède à prendre en considération le bill pour amender l'Acte du bureau de postes de 1875, tel qu'amendé en comité général, et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la création et l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité;

Et étant six heures, *M. l'Orateur* prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie, p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur ce bill pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du havre de *Sydenham*, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Bowell* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Société des Missions Etrangères des " Regular Baptists" d'Ontario et de Québec," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Gibbs (Ontario-Nord) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée), étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *John Frothingham Johnston*," étant lu,

M. Fraser propose, secondé par M. Robinson, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Pope (Queen's, I.P.E.)</i>
<i>Bain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>MacKay (Cap-Breton)</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Ross (Prince-Edouard)</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Thompson (Haldim' d)</i>
<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Church,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.—78.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>		

CONTRE:

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McIsaac,</i>
<i>Bécard,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Malouin,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Short,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDonald (C.Breton)</i>	<i>Wade.—51.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McIntyre,</i>	

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé (avec l'enquête faite devant le comité spécial du Sénat, auquel le dit bill a été renvoyé) au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," étant lu,

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Bowell*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé (avec l'enquête faite devant le comité spécial du Sénat, auquel le dit bill a été renvoyé), au comité permanent des divers bills privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill: "Acte pour incorporer la Société de construction mutuelle sous le nom de "La Société de Prêts et Placements de *Québec*," et pour d'autres fins, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*, avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre,

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société de construction mutuelle sous le nom de "La Société de Prêts et de Placements de *Québec*," et pour d'autres fins;" et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," et lequel est lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement,

La Chambre continue de siéger en comité général sur le bill pour pourvoir à la création et l'enregistrement de biens de familles exempts de saisie dans les territoires du Canada.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit.

SAMEDI, 30 mars 1878.

Et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements. Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération lundi prochain.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 1er Avril 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états et rapports généraux des baptêmes, mariages, et sépultures dans le comté de Gaspé et dans les districts de St. François et de St. Hyacinthe, pour l'année 1877. (*Documents de la session, No. 13.*)

Et aussi, la liste des actionnaires de la Banque Jacques-Cartier, à la date du 1er décembre 1877, en vertu des dispositions de l'acte 34 Victoria, chap. 5, section 12. (*Documents de la session, No. 15.*)

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Wallace (Albert),—la pétition de Michael Gross et autres, membres de l'ordre indépendant des Bons Templiers. Hillsborough, Nouveau-Brunswick ; la pétition de John C. Ferguson, président, et autres, de l'Alliance Unie de tempérance du Nouveau-Brunswick ; la pétition de George Mollins, et autres, du comté d'Albert, Nouveau-Brunswick.

Par M. Langevin,—la pétition de F. H. Mahony et autres, porteurs de polices de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie du Connecticut.

Par M. Burpee (Sunbury),—la pétition de la Convention de tempérance du comté de Westmoreland ; et la pétition des Fils de Tempérance de la division de Moncton, Nouveau-Brunswick.

Par M. Costigan,—la pétition de la municipalité du comté de Victoria, Nouveau-Brunswick.

Par M. Gillmor,—la pétition du maire et du conseil de ville de Milltown, Nouveau-Brunswick.

Par M. Orton,—la pétition du conseil de comté du comté de Wellington.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De William H. Plummer, préfet, et autres, de la municipalité du Sault Ste. Marie, district d'Algoma, province d'Ontario, demandant que des mesures soient prises pour continuer la construction d'un chemin de fer du Sault Ste. Marie à tel point de raccordement avec les chemins de fer canadiens allant à l'ouest qui lui sera désirable.

De Mme. C. S. Patterson et autres, de Woodstock ; de Mme. J. E. Brown et autres, de Moncton ; de Mme. Chipman et autres, de St. Stephen ; de Mme. S. P. Roberts, et autres, de la ville de Portland, St. Jean ; de Mme. John T. Gibson et autres, de Marysville ; de Mme T. J. Baker et autres, de Grand Falls ; de Kate Bennet

et autres, de *St. Jean*; de Mme. *McCurdy* et autres, de *Chatham*; et de Mme. *T. Meagher* et autres, de la cité de *Frédéricton*, toutes femmes de la province du *Nouveau-Brunswick*; et du révérend *G. A. Hartly*, pasteur, et autres, membres de l'Eglise *Free Baptist* de *Carleton, Nouveau-Brunswick*; de l'Alliance Evangélique du *Nouveau-Brunswick*; de la loge No. 118 de l'A. U. T de *Maugerville, Sunbury Nouveau-Brunswick*; de la loge de l'A. U. T. No. 35 de *Claremont, Nouveau-Brunswick*; de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes de *Moncton, Nouveau-Brunswick*; de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes de *St. André, Nouveau-Brunswick*; du conseil de comté de la municipalité du comté de *York, Nouveau-Brunswick*; de l'Eglise *Free Baptist* de *Keswick, York, Nouveau-Brunswick*; du Club Réformiste de *Kingsclear, York, Nouveau-Brunswick*; du Club Réformiste de Tempérance de *Frédéricton, Nouveau-Brunswick*; de Mme. *T. B. Smith* et autres, de *Windsor*; de Mme. *Jacob Miller* et autres, d'*Ellershausen*; de Mme. *W. W. Corbett* et autres, d'*Annapolis*; de Mme. *J. C. Upham* et autres, de *Sydney Nord, Cap-Breton*; de Mme. *B. Hines* et autres, d'*Argyle*; de *Martha King* et autres, de *Pictou*; de Mme. *G. K. Ryerson* et autres, de *Yarmouth*, toutes femmes de la province de la *Nouvelle-Ecosse*; de Mme. *B. J. Holman* et autres, de l'Union de Tempérance des Dames de *Summerside*; et de *Sarah Ann McCarthy* et autres, toutes femmes de *Charlottetown, Ile du Prince-Edouard*; demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement relatif au trafic des boissons enivrantes, devienne loi.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant les papiers relatifs au brise-lames du havre d'*Ingonish*, lesquels n'ont pas été produits, avec la date des divers paiements aux entrepreneurs, le montant total payé pour l'ouvrage et les certificats des ingénieurs pour ces paiements et pour les extras. (*Documents de la session, No. 74.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant copies des rapports annuels du capital, du trafic et des frais d'exploitation durant la dernière année fiscale, de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, qui doivent être faits en vertu du chap. 25, 38 *Victoria*, et chap. 14, 39 *Victoria*, des statuts du *Canada*. (*Documents de la session, No. 75.*)

Aussi, la réponse en obéissance à la Chambre daté 4 mars 1878, demandant un état indiquant le nombre de milles actuellement nivelés et prêts à recevoir les lisses et le ballast en vertu des contrats Nos. 13, 14, 15 et 25 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ainsi que le nombre de milles actuellement munis de lisses en vertu de tels contrats, à venir jusqu'au premier janvier 1878. (*Documents de la session, No. 20h.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, demandant un état indiquant les montants des six soumissions les plus basses pour les sections 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 du canal *Lachine*, avec les noms des soumissionnaires, les noms des personnes auxquelles les contrats ont été accordés, et copies de tous ordres en Conseil s'y rattachant; aussi, les dates mentionnées dans les contrats pour l'achèvement des travaux, et la somme totale des travaux exécutés d'après le devis estimatif des opérations faites par l'ingénieur, à venir jusqu'au 31 janvier dernier. (*Documents de la session, No. 23b.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 16 avril 1877, demandant copie des ordres en Conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à *Port Colborne* et à la nomination de *Charles H. Carter* à cet emploi, et toute la correspondance avec le surintendant du canal et autres personnes, au sujet de cette nomination, avec une copie des règlements pour l'administration et la protection des canaux et havres. (*Documents de la session, No. 76.*)

Aussi la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 27 mars 1878, demandant un état des droits prélevés par les départements des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, à *St. Jean, N.-B.*, du 1er juillet 1876 au 1er janvier 1877, et du 1er juillet 1877 au 1er janvier 1878. (*Documents de la session, No. 77.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 18 mars 1878, demandant copie des soumissions relatives à la construction de la plate-forme pour le canon du fort No. 1 à *Lévis*. (*Documents de la session, No. 50a.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1878, demandant un état par l'officier du chemin de fer Intercolonial qu'il appartient, indiquant la quantité et le prix des rails, coussinets-éclisses, boulons, chevilles et traverses, comme suit :

En mains mais non en usage le 30 juin 1875 ; reçus pendant l'année expirée le 30 juin 1876 ; employés de toute autre manière pendant la même période ; ce qui en restait, mais ne servait pas à cette date ; reçus pendant les six mois expirés le 31 décembre 1876 ; employés de toute autre manière pendant la même période ; ce qui en restait mais ne servait pas le 31 décembre dernier.

L'état devant indiquer la date de la réception de chaque lot, la quantité qui en a été reçue, l'endroit où il a été déposé, les personnes de qui il a été acheté, le nom du navire qui a transporté les rails, coussinets-éclisses, etc., le chiffre du fret payé, et le nom de toutes les personnes auxquelles ce matériel a été vendu, la quantité qui en a été vendue et les prix obtenus. (*Documents de la session, No. 21k.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 21 février 1878, demandant un rapport constatant le nombre d'accidents arrivés sur les chemins de fer du Canada en 1874, 1875, 1876 et 1877, montrant : 1o. les causes et la nature de ces accidents ; 2o. les endroits où ils sont arrivés, le jour ou la nuit ; 3o. tous les résultats de ces accidents et les particularités s'y rattachant. (*Documents de la session, No. 78.*)

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour constituer en corporation La Société de Construction du comté d'*Hochelaga*, comme société de Construction permanente, et pour d'autres fins, et a décidé de le rapporter amendé.

M. *Macdonnell* du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat intitulé " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," et en fait rapport sans amendement.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *George F. Johnston*."

Bill concernant la Compagnie du havre de *Port Whitby*."

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre le feu incorporées, insolubles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération mercredi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte de la Compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message;—le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle d'*Ontario* sur la vie," sans amendement.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé ; " Acte pour amender de nouveau la charte de la Compagnie d'assurance de *Québec*, contre les accidents du feu," et lequel est lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état détaillé de l'argent payé par l'agent d'immigration de *Londres* en 1876 et 1877 respectivement, à qui payé et pourquoi.

M. *Costigan* propose, secondé par M. *Farrow*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les Sauvages de la " Réserve Tobique " au *Nouveau-Brunswick*, concernant la nomination d'un agent résidant, ainsi que de toute autre correspondance se rattachant au même sujet depuis 1873; et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Langevin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le sergent *L. Hart*, I.R., concernant sa nomination comme sergent instructeur sous le lieutenant-col. *Scoble*, et sa destitution ultérieure, ainsi que de toute autre correspondance s'y rattachant, et de la plainte formulée par le sergent *Hart* pour dommages à lui résultant de telle destitution et autrement.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Delorme*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le gouvernement et *John Giblin*, de *Québec*, au sujet du bail de la maison maintenant occupée comme bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à *Québec*, ainsi que tous baux entre le gouvernement et le dit *John Giblin*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Bunster*, secondé par M. *Thompson (Caribou)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute correspondance ou pétitions ayant rapport à l'établissement d'un service postal entre *Nanaimo* et *New-Westminster*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Bunster*, secondé par M. *Thompson (Caribou)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état montrant le nombre des cadets, s'il en est, qui sont fournis tous les ans à la marine

royale par les différentes colonies de l'empire, combien par le Canada en général et combien par les différentes provinces qui en font partie; les noms de ceux ainsi nommés ou fournis par le *Canada* depuis le 1er juillet 1867, le rapport devant indiquer ceux nommés par chacune des différentes provinces du *Canada* et le nombre total que le *Canada* a droit de nommer.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Delorme*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les pétitions de droit transmises au Secrétaire d'Etat depuis la passation de l'Acte des pétitions de droit de 1876, avec les noms des requérants, le montant et la nature de chaque réclamation, dans quel cas le *fiat* de Son Excellence que *droit soit fait aux parties* a été accordé, et dans quel cas il a été refusé.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Delorme*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état de toutes les causes portées devant la Cour d'Échiquier du *Canada* depuis son établissement, donnant les noms des parties, la nature et le montant de chaque réclamation, la nature des procédures (soit par pétition de droit ou autrement), et indiquant séparément les causes dont cette Cour a disposé et celles encore pendantes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Delorme*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de tous les appels institués devant la Cour Suprême du *Canada* depuis son établissement, indiquant les noms des parties, la cour dont le jugement a été porté en appel, les causes dont cette cour a disposé (soit en confirmant ou en renversant les jugements) et celles encore pendantes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Perry*, secondé par M. *Sinclair*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie du rapport de l'exploration fait par *Henry F. Perley*, écuyer, ingénieur, en 1874, dans le but d'améliorer la navigation du port de *Cascumpec*, dans l'*Ile du Prince-Edouard*.

Sur motion de M. *Perry*, secondé par M. *Sinclair*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour papiers et correspondances échangées entre le surintendant du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* et le département des Travaux Publics, montrant combien de milles de clôture en fil de fer ont été remplacés par de la clôture en planches, et papiers donnant le coût de la construction de cette clôture en planches, et pièces justificatives s'y rapportant.

Sur motion de M. *Roy*, secondé par M. *Blanchet*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les montants payés annuellement pour le transport des malles entre *Kamouraska* et la station du chemin de fer, à *St. Pascal*, depuis que le convoi exprès du chemin de fer Intercolonial dépose ces malles à la dite station, et aussi les noms des personnes à qui ces montants ont été payés.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par M. *Masson*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour correspondance, rapports et papiers relatifs au renvoi de *R. J. M. Lecaine* de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

M. *Tupper* proposé, secondé par sir *John A. Macdonald*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance entre *H. G. Hill*, architecte, et le gouvernement ou le département des Travaux Publics, ayant rapport à une réclamation contre le gouvernement pour services rendus.

Et un débat s'ensuivant; la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par sir *John A. Macdonald*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les mémoires ou requêtes demandant de l'aide pour un embranchement de chemin de fer depuis *Pugwash* jusqu'au chemin de fer Intercolonial, avec la correspondance à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par M. *Masson*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance et les ordres en Conseil ayant rapport au renvoi ou à la démission de *George Taylor* comme sous-surintendant du chemin de fer Intercolonial.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Tupper*, secondé par M. *Masson*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance entre le gouvernement et *T. M. Boggs*, relativement à sa démission comme officier préposé à l'expédition des convois à *Truro*, sur le chemin de fer Intercolonial, ainsi que la correspondance avec le surintendant-général des chemins de fer du gouvernement, et les rapports et minutes de l'enquête relatifs au renvoi du dit *M. Boggs*, et un état du nombre de personnes maintenant engagées dans l'accomplissement des devoirs imposés à *M. Boggs* lors de l'accident qui a amené sa démission.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)* secondé par M. *Farrow*,
Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant Leurs Honneurs de transmettre pour l'information de cette Chambre: 1o. copies de tous contrats passés en 1876 pour le transport des malles de Sa Majesté de *Sydney* à la *Baie des Vaches*, à la *Grande* et à la *Petite Baie des Glaces* et à *Bridgeport*, dans le comté du *Cap-Breton*; 2o. copies des annonces de soumissions et noms de journaux où elles ont été insérées, avec copie de tous autres documents, correspondances, etc., ayant rapport à tels contrats et de tous autres contrats passés en 1874, 1875 et 1876 dans le dit comté du *Cap-Breton*, avec les pièces justificatives des paiements faits pour transport des malles.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance

entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial relativement à un emplacement pour la construction d'un hôpital de quarantaine à *Sydney (Cap-Breton)*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute la correspondance ayant rapport à la destitution de *R. McNeil*, écrivain, comme préposé à l'engagement des matelots à la *Petite Baie des Glaces*, comté du *Cap-Breton*.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute la correspondance ayant rapport à la destitution du maître de poste de la *Baie des Vaches (Cap-Breton)*, avec toute la correspondance entre le département des Postes et toute autre personne relativement à la cause de sa destitution.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance relative à la destitution de l'agent de la banque d'épargnes du gouvernement à la *Baie des Glaces, Cap-Breton*.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de tous les documents et de la correspondance relatifs à la destitution de *D. McDonald*, maître de poste à la *Petite Baie des Glaces, Cap-Breton*.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance relative à la destitution de *James Corbett*, maître de poste aux *Mines Lorway*, comté du *Cap-Breton*.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance relative à la résignation de *J. Cadigan* comme maître de poste à la *Petite Baie des Glaces*, comté du *Cap-Breton*.

Sur motion de M. *McDonald (Cap-Breton)*, secondé par M. *Farrow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et toutes autres personnes relativement au maître de poste et aux officiers du bureau de poste aux *Mines Victoria*, comté du *Cap-Breton*, pendant les trois dernières années.

Sur motion de M. *McKay (Colchester)*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, mémoires, rapports ou documents relatifs à un bail consenti par le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et par le gouvernement fédéral à l'honorable *Alex. McFarlane*, pour certaines battures de vase et des bancs d'huîtres dans les comtés de *Colchester* et de *Cumberland*, avec copie des dits baux, et aussi un état indiquant le montant du loyer reçu pour les dites propriétés par le gouvernement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Aylmer*, secondé par M. *Irving*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant le rang et les noms de tous les officiers qui ont assisté aux écoles d'artillerie de la batterie A ou B, et en ont obtenu des certificats, le corps auquel ils appartenaient, avec les dates de leur nomination, leur rang et corps à présent ou les dates et raisons de leur retraite.

Sur motion de M. *Ryan*, secondé par M. *Kirkpatrick*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant le nombre de lots au sud de la rivière *Assiniboine*, dans la paroisse de la *Pointe-aux-Peupliers*, province de *Manitoba*, pour lesquels des lettres-patentes ont été émises, ou pour lesquels des demandes de lettres-patentes ont été reçues en vertu de l'acte de *Manitoba* ou autrement.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Church*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie des rapports des ingénieurs, MM. *Kingsford* et *E. Michaud*, concernant l'exploration du havre du *Bic*.

Sur motion de M. *Fiset*, secondé par M. *Church*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, toute la correspondance échangée entre le gouvernement et sir *Hugh Allan*, ainsi que la compagnie du télégraphe de *Montréal*, au sujet de la construction d'une ligne télégraphique entre *Matane* et la rivière au *Renard*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Bowell* propose, secondé par M. *McKay* (*Colchester*), qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies de la correspondance et des documents reçus par le gouvernement de toutes sources relativement au transfert de l'embranchement du chemin de fer de *Pictou* à une compagnie particulière; et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Jones* (*Leeds*), secondé par M. *White* (*Renfrew*).

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de toutes les ventes ou baux des îles du fleuve *St. Laurent* qui se trouvent entre *Brockville* et *Kingston*, et connues sous le nom de *Mille Îles*, durant les années fiscales de 1874-75, 1875-76, 1876-77, spécifiant quelles îles ou parties d'îles ont été vendues ou louées, le nom de ces îles, la quantité de terre dans chaque cas vendue ou louée, la durée de ces contrats de vente et de louage, les noms des acheteurs ou des locataires, avec le montant à payer, en bloc ou par acre, pour tels achats ou baux.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Masson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:

1o. Copie de l'ordre ou des ordres en Conseil ayant rapport à l'arrangement ou aux conditions auxquelles l'octroi a été fait et l'argent dépensé pour le nouveau brise-lames et dragueur à *Collingwood*, dans la province d'*Ontario*.

2o. L'ordre ou les ordres en Conseil ordonnant la discontinuation de ces travaux ou d'aucun d'eux.

3. Le montant total dépensé pour ces travaux, en distinguant la somme payée pour le brise-lames de celle (s'il en est) dépensée pour le dragage.

4o. Le montant ou remboursement reçu de la ville de *Collingwood* et de la compagnie du chemin de fer du Nord respectivement, et le montant (s'il en est) maintenant en mains au crédit de la dite ville ou de la dite compagnie de chemin de fer à compte de ces travaux.

5o. Toutes les pétitions de la ville de *Collingwood* ou de ses habitants ou d'autres personnes, demandant l'achèvement de ces travaux, à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries ou à l'honorable ministre des Travaux Publics.

6. Tous les rapports des ingénieurs du département des Travaux Publics relativement au coût probable de ces travaux, à leur progrès et au goût de leur achèvement, et spécialement le rapport ou les rapports des inspecteurs faits en 1874 et 1877.

70. Toute la correspondance entre les autorités de la corporation de la dite ville et le département des Travaux Publics relative au prétendu non-accomplissement de l'arrangement pour faire le dragage de ce havre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 2 avril 1878.

Sur motion de M. *Farrow*, secondé par M. *McDonald* (*Cap-Breton*.)

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant le montant total dépensé annuellement pendant les années 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, pour les objets suivants, savoir :

10. Additions et réparations à Rideau Hall.
20. Terrains, bâtisses et dépendances.
30. Aqueduc, gaz et combustible.
40. Ameublement général.
50. Dépenses de voyage du Gouverneur-Général et de sa suite.
60. Comptes de télégrammes.
70. Aussi toute autre dépense faite à même le Trésor, en rapport avec Rideau Hall, pendant les dites années.

Sur motion de M. *Farrow*, secondé par M. *McDonald* (*Cap-Breton*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un rapport montrant en détail tous les honoraires payés par le département de la Justice ou par tout autre département relativement au chemin de fer Intercolonial, à des conseils et avocats, pour affaires devant la Cour Suprême, depuis son établissement, et les noms des conseils et avocats et les différentes poursuites dans lesquelles tels honoraires ou frais ont été payés.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 2 avril 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Appleby*,—la pétition de la municipalité du comté de *Carleton*; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Woodstock, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *De Veber*,—la pétition de la loge *Musquash*, No. 321, de l'A.U.T.; et la pétition des Fils de tempérance de la division *Gurney*, No. 5, *St. Jean, Nouveau-Brunswick*.

M. *Laflamme*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa," et a décidé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que M. *McDougall (Renfrew)* ait la permission d'introduire un bill pour obliger les électeurs à voter aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Gillmor*, du comité général pour considérer une certaine résolution concernant la nomination d'un officier qui sera appelé l'Auditeur-Général du *Canada*, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il soit opportun de nommer un officier qui sera appelé l'Auditeur-Général du *Canada*, dont le salaire ne devra pas excéder trois mille deux cents piastres par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les charges de Receveur-Général et de Procureur-Général du *Canada*, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall (Elgin)* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la meilleure audition des Comptes Publics, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la question étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

M. *Brown* propose, comme amendement, secondé par M. *Ross (Durham)*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*, Que, vu qu'une grande quantité de blé et de fleur a été importée au *Canada*, dans les cinq dernières années, cette Chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur ces articles serait utile aux cultivateurs canadiens."

Et un débat s'ensuivant,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 3 avril 1878.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Laflamme*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*," sans amendement.

Et aussi un autre message,—le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Société des Missions Etrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et de *Québec*."

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 3 avril 1878.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Michael Gross* et autres, membres de l'ordre indépendant des Bons Templiers, *Millsborough, Nouveau-Brunswick* ; de *John C. Ferguson*, président, et autres, de l'Alliance Unie de tempérance du *Nouveau-Brunswick* ; de la Loge indépendante des Bons Templiers d'*Elgin* ; de *George Mollins*, et autres, du comté d'*Albert, Nouveau-Brunswick* ; de la Convention de tempérance du comté de *Westmoreland, Nouveau-Brunswick* ; des Fils de la tempérance de la division de *Moncton, Nouveau-Brunswick* ; de la municipalité du comté de *Victoria, Nouveau-Brunswick* ; et du maire et du conseil de la ville de *Milltown, Nouveau-Brunswick* ; demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement relatif au trafic des boissons enivrantes, devienne loi.

De *T. H. Mahony*, et autres, porteurs de polices de la Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut* ; demandant que l'acte 40 *Victoria*, chap. 42, soit amendé afin de les soustraire à son opération et pour permettre à la dite compagnie de faire affaires en vertu des lois du *Canada*, comme avant la passation du présent acte.

Du conseil de comté du comté de *Wellington* ; demandant que l'Acte de tempérance de 1874 soit amendé afin de permettre la vente au détail des vins et bières du *Canada*, et aussi qu'une disposition soit introduite dans la loi afin que le mode du vote au scrutin soit le même que pour les élections municipales de la province d'*Ontario*.

M. Ross (Middlesex), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le premier et le deuxième rapports du sous-comité chargé de l'apurement des comptes d'impressions et d'autres services, le rapport du greffier du comité au sujet des impressions de l'année dernière et le bilan de ce service pour l'année fiscale 1876-77, sont ci-annexés et respectueusement soumis à la considération des deux Chambres.

CHAMBRE DE COMITÉ,
14 mars, 1878.

Le sous-comité du comité collectif des deux Chambres, chargé du contrôle des impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes de l'an dernier, a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

Le sous-comité a examiné le bilan et comparé avec soin les reçus avec le certificat de l'auditeur-général quant aux mandats émis, ainsi que le compte de caisse avec le livret de banque, et il a pu vérifier leur complète exactitude.

Il a vérifié la dépense à l'aide des comptes en détail et des reçus donnés par les divers entrepreneurs.

Il a également vérifié le compte des impressions, qui est fourni item par item, à l'aide de la liasse des documents imprimés,—un compte distinct existant pour chaque document—dont il a compté les matériaux, etc., et il est demeuré convaincu de son exactitude.

Le sous-comité a en conséquence signé comme exact le bilan par lui contrôlé.

CHAMBRE DE COMITÉ,
18 mars, 1878.

Le sous-comité du comité collectif des deux Chambres chargé du contrôle des impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes de l'année dernière et la requête de *M. Botterell*, demandant un autre aide pendant la vacance, a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son second rapport :

Relativement à la requête de M. *Botterell* à lui renvoyée, votre sous-comité a demandé à cet employé de lui soumettre un état comparatif de la somme de travail fait par le département chargé de la distribution des documents en 1869, 1873 et 1877.

Il a aussi interrogé d'autres employés au fait de la besogne de ce département, et d'après les renseignements ainsi obtenus, votre sous-comité est d'avis qu'il y a assez d'ouvrage pour justifier la continuation des services pendant la vacance de l'un des messagers de la session actuellement employés à ce service, comme deuxième assistant du distributeur, et pour ce, il recommande qu'il soit fait une nouvelle allocation de \$300.

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février, 1878.

Au Président et aux membres du comité collectif des impressions :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le bilan de 1876-77 qui montre que le coût du service des impressions pour la dite année a été de \$63,853.25. Les comptes détaillés avec les pièces justificatives et la série complète des ouvrages faits sont prêts pour être soumis au comité d'audition.

Les différents entrepreneurs relativement à l'impression et à la reliure ont fait tout en leur pouvoir pour répondre aux besoins du Parlement et se sont acquittés d'une manière satisfaisante de leurs contrats respectifs.

La qualité du papier d'impression fourni en vertu du contrat, a tellement varié que des remarques ont dû être faites à ce sujet à l'entrepreneur.

La somme ordinaire de \$70,000 a été portée dans les estimations du service des impressions du Parlement pour 1878-9.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier, comité collectif des impressions.

A balance de papier en mains:—

143 rames de royal, à \$3.05.....\$436 15

299 8 rames de papier ministre, à \$1.15.. 344 31

\$780 46

Coût total comme ci-dessus.....\$72,093 64

REMBOURSEMENTS:—

Rapports des départements... \$7,910 10

Bills privés..... 330 29

\$8,240 39

Coût total, impressions du Parlement.....\$63,853 25

Calculé numériquement le coût pour chaque Chambre serait comme suit:

Sénat.....\$16,189 23

Chambre des Communes..... 47,664 02

\$63,853 25

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 juin, 1877.
Vérifié et trouvé exact,

G. W. ROSS, *Président*,
J. SIMPSON,
W. WALLACE,
RUFUS STEPHENSON,
J. O. BUREAU. } Sous-comité.

HENRY HARTNEY, *Greffier*,
Département des impressions du Parlement.

M. Ross (*Middlesex*), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir : —

Réponse à ordre,—Etat contenant les raisons, dans chaque cas, de la mise à la retraite des officiers du service civil, mentionnés dans le rapport mis devant cette Chambre le 18 février. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à adresse,—Etat du nombre de milles actuellement nivelés, etc., et adjugés par les contrats 13, 14, 15 et 25 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Réponse à ordre,—Etat du nombre de milles de l'Intercolonial en voie d'exploitation le 1er juillet 1873 et dépenses d'exploitation jusqu'au 1er juillet 1873.

Réponse à adresse,—Ordres en Conseil relatifs au prolongement du *Canada Central* et au contrat pour la construction de ce chemin, etc.

Réponse à adresse,—Arrangements entre l'administrateur-général de l'Intercolonial et la compagnie du Grand-Tronc du *Canada*, concernant le tarif pour le transport des voyageurs et du fret sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial.

Réponse à ordre,—Noms des cadets admis au collège militaire de *Kingston* depuis qu'il est ouvert, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Spécifications relatives à la construction du télégraphe Canadien du *Pacifique* dans les sections du lac *Supérieur* et du *Fort Garry*.

Réponse à adresse,—Correspondance au sujet d'une amnistie complète ou partielle en faveur de M. W. B. O'Donohue.

Réponse à ordre,—Etat relatif à l'argent reçu par le bureau des terres fédérales à *Winnipeg* en paiement des terres situées dans la réserve du chemin de fer.

Réponse à ordre,—Dépense totale du gouvernement canadien à l'exposition de *Philadelphie*. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à adresse,—Soumissions pour la construction de l'embranchement du chemin de fer de *Pembina*, entre *St. Boniface* et *Selkirk*, etc.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à l'admission des bâtiments de construction canadienne dans les ports français aux mêmes conditions que les bâtiments construits dans la *Grande-Bretagne* et l'*Irlande*.

Réponse à ordre,—Nombre et valeur des chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons importés en *Canada*, depuis le premier février 1877 jusqu'au premier février 1878, nombre et valeur de ceux qui ont été exportés pendant la même période; avec le montant des droits perçus.

Réponse à ordre—Valeur de la viande fraîche, sèche, salée ou en conserves importée au *Canada des Etats-Unis*; et droits prélevés sur cette viande, de janvier 1877 à janvier 1878.

Réponse à ordre,—Nombre des accidents arrivés sur les chemins de fer du *Canada* durant les années 1874-5-6 et 7. (*Dans les documents de la session seulement.*)

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant des adresses du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de *Québec* au sujet des derniers changements ministériels dans cette province.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant un mémoire de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, avec des documents y annexés, contenant des explications relatives aux changements ministériels récemment arrivés dans cette province.

Liste des actionnaires des différentes banques du *Canada* en conformité de l'acte 34 *Victoria*, chap. 5, sect. 12.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à ordre,—Etat indiquant les sommes d'argent déboursées jusqu'au 1er janvier 1878, en vertu des contrats Nos. 13, 14, 15, 23 et 25 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Réponse à ordre,—Rapport de l'ingénieur-en-chef ou autre ingénieur du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, recommandant une exploration en 1876 de la route entre *Burrard's Inlet* et la *Passe de la Tête Jaune*.

Réponse à adresse,—Devis estimatif fait sous le contrat 15 du chemin de fer Canadien du *Pacifique*!

Réponse à ordre,—Quantités, espèces et coût des rails, coussinets, boulons, carvelles, etc., pour le chemin de fer Intercolonial, en mains le 30 juin, 1875.

Réponse à ordre,—Frais d'impressions payés dans l'*Ile du Prince-Edouard* en 1874-5 et 6, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance ayant rapport au havre projeté sur le lac *Erié*, près du village de *Morpeth*, comté de *Kent*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative au changement du bureau de poste de *New-Campbellton*, et à la réduction du salaire du maître de poste.

Réponse à ordre,—Montants dépensés annuellement depuis 1867, pour le maintien des écoles militaires du *Nouveau-Brunswick*.

Réponse à adresse,—Soumissions pour la construction de la plateforme du canon du fort No. 1 à *Lévis*.

Réponse à ordre,—Coût des réparations faites aux forts militaires de *Lévis* depuis la dernière session.

Réponse à ordre,—Rapport de l'exploration du havre de *Lingan*, *Cap-Breton*.

Réponse à adresse, (Sénat),—Rapports au ministre chargé de l'administration des terres fédérales en vertu de l'acte 38 *Vict.*, chap. 53.

Réponse à adresse, (Sénat),—Montant dépensé l'année dernière pour le brise-lames de l'*Ardoise* au *Cap-Breton*.

Réponse à adresse,—Rapport de M. *Kingsford* sur l'exploration du havre de *Matane*:

Réponse à adresse,—Montant des six plus basses soumissions pour les sections 17, 18, 19, 20, 27, 28, 33, 34, et 35 du nouveau canal *Welland*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative aux pensions payées aux mesureurs de bois carré mis hors d'emploi l'année dernière.

Réponse à ordre,—Devis de la construction du brise-lames de *Malpègue*.

Réponse à ordre,—Rapport des explorations sur la *Saskatchewan*, dans le but d'améliorer la navigation à *Coals Falls*.

Réponse à ordre,—Liste des employés du département de la Marine, district de *Québec*, non compris les hommes de la police riveraine.

Réponse à ordre,—Etat détaillé de toutes les sommes d'argent reçues par *Pierre Alexis Tremblay*, écrivain, arpenteur, relativement aux terres de l'Artillerie, en 1876 et 1877.

Réponse à ordre,—Phares construits au brise-lames de *Tignish* l'année dernière.

Réponse à adresse,—Noms des soumissionnaires pour les travaux maintenant en voie d'exécution sous le contrôle de la corporation du havre de *Québec*, dans la rivière *Saint-Charles*.

Réponse à ordre,—Somme dépensée pour le nouveau jaugeage des bâtiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*.

Réponse à ordre,—Etat des droits perçus par les départements des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, à *St. Jean, N.-B.*, du 1er juillet 1876 au 1er janvier 1877, et du 1er juillet 1877 au 1er janvier 1878.

Réponse à adresse,—Papiers relatifs au brise-lames du havre de *Ingonish*.

Réponse à ordre,—Etats annuels du capital, etc., de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, tels que requis par le chap. 23, 38 *Vict.*, et le chap. 14, 39 *Vict.*

Réponse supplémentaire à adresse,—Rapports de l'amiral *De Horsey* sur le port le plus propre à servir de terminus au chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance avec l'inspecteur des bureaux de poste de la *Nouvelle-Ecosse* en novembre, décembre et janvier derniers, relativement aux irrégularités du service des malles entre les bureaux de poste d'*Arichat*, de *Hawkesbury* et d'*Antigonish*, dans la dite province.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour accorder certains pouvoirs à l'Association d'assurance mutuelle Agricole du Canada et l'autoriser à changer son nom, et a décidé de le rapporter amendé.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir les rapports sur les bills privés soit prolongé d'une semaine à compter du 14 courant.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Oliver*,

Ordonné, que le délai, pour recevoir les rapports des comités de bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le 11 courant, conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

Ordonné, que M. *Ross* (*Middlesex*) ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte général concernant les chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 38 *Victoria*, chap. 11, intitulé : " Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission d'introduire un bill pour amender la section 68 de l'Acte des pénitenciers de 1875.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Bunster* propose, secondé par M. *Schultz* qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté la Reine, priant Sa Majesté de nommer Son Excellence Lord *Dufferin* Gouverneur-Général du Canada, à l'expiration de son présent terme d'office ;

Un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par M. *Tupper*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de l'ordre en Conseil réglant et déterminant les droits et pouvoirs du surintendant du havre de *Colliugwood* et fixant sa rémunération, et tout ordre l'amendant ; aussi un état montrant l'argent reçu par le surintendant de ce havre pendant l'année expirée le 31 décembre dernier, combien de cet argent a été retenu et combien payé au receveur-général.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *MacDonnell*, secondé par M. *Ray*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour papiers et correspondance entre le ministre des Travaux Publics et MM. *Sumner* et *Somers*, entrepreneurs de la division 12 du chemin de fer Intercolonial, et tous les rapports et correspondances de la part du chef et des sous-ingénieurs relativement à la constructin de cette division, et les réclamations des dits MM. *Sumner* et *Somers* à ce sujet.

M. *Tupper* propose, secondé par M. *Mitchell*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre la correspondance entre le gouvernement et tout officier du département des Travaux Publics ou du chemin de fer Intercolonial et *Solomon Keiver*, relativement à une réclamation pour la valeur d'un bœuf tué sur ce chemin de fer près de la station de *Spring Hill*; aussi, la correspondance entre le département des Travaux Publics ou aucun officier du chemin de fer Intercolonial et *Robert Boomer*, de *Brookfield*, dans le comté de *Colchester*, relativement à une réclamation pour la valeur d'un bœuf tué sur ce chemin de fer près de *Brookfield*, dans le mois de septembre 1875; aussi, correspondance entre le département des Travaux Publics ou aucun officier de l'Intercolonial et *H. A. Davidson*, de la *Rivière Noire*, relativement à une réclamation pour un cheval tué sur le chemin de fer en octobre dernier,

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Jones (Leeds)*, secondé par M. *Little*, Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de la remise des droits sur les marchandises de toutes sortes importées des *Etats-Unis* dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec* durant les années fiscales de 1875 et 1876, et 1876 et 1877, jusqu'au 1er janvier 1878, avec les noms des personnes auxquelles ces remises ont été faites et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

M. *Tupper* propose, secondé par Sir *John A. Macdonald*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance entre le gouvernement ou le département des Travaux Publics ou aucun officier du chemin de fer Intercolonial et *Alexander Forbes*, relativement à sa réclamation pour ouvrages faits par lui sur ce chemin de fer et pertes éprouvées en rapport avec l'exécution de ces ouvrages ou travaux.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Ryan* propose, secondé par M. *Currier*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, relativement à la réclamation de *John Reid*, de la paroisse de *High Bluff*, province de *Manitoba*, quartier sud-est de la division dix-neuf, du township douzième du rang cinq, ouest du principal méridien dans cette province, en vertu de son établissement en cet endroit, sous les dispositions relatives à l'établissement des terres concédées gratuitement et exemptes de saisie de l'Acte des terres du *Canada*, pour laquelle division il est allégué que des lettres patentes ont été accordées à la Compagnie de la *Baie d'Hudson* après l'établissement actuel du dit *John Reid*; Et un débat s'ensuivant.

M. *MacKay*, (*Cap-Breton*.) propose, secondé par M. *Blain*, que la Chambre s'ajourne immédiatement; la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Et la question étant de nouveau proposée qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et la Compagnie de la *Baie d'Hudson*, relativement à la réclamation de *John Reid*, de la paroisse de *High Bluff*, province de *Manitoba*, quartier sud-est de la division dix-neuf du township douzième du rang cinq, ouest du principal méridien dans cette province, en vertu de son établissement en cet endroit, sous les dispositions relatives à l'établissement des terres concédées gratuitement et exemptes de saisie de l'Acte des terres du *Canada*, pour laquelle division il est allégué que des lettres patentes ont été accordées à la Compagnie de la *Baie d'Hudson* après l'établissement du dit *John Reid*;

Et un nouveau débat s'ensuivant; la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," sans amendement,

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Banque de *Liverpool*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Banque de *Liverpool*," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération le bill pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada* Central, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, tel qu'amendé en comité général, et les dits amendements sont lus pour la première et la seconde fois.

Et la motion étant proposée que les amendements soient adoptés.

M. *McDougall* (*Renfrew*), propose, en amendement, secondé par M. *Casey*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le bill soit maintenant renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation de l'amender en pourvoyant à l'émission d'actions dans les compagnies fusionnées en faveur des municipalités de *Horton*, d'*Admaston* et du village de *Renfrew*, en échange des actions du chemin de fer du *Canada* Central dont elles sont maintenant porteurs, à la valeur au pair des dites actions ;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby</i> ,	<i>Farrow</i> ,	<i>Lanthier</i> ,	<i>Montplaisir</i> ,
<i>Barthe</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>McDonald</i> (<i>C. Breton</i>)	<i>Ouimet</i> ,
<i>Benoit</i> ,	<i>Flesher</i> ,	<i>McDougall</i> (<i>Renfrew</i>)	<i>Palmer</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Fraser</i> ,	<i>McKay</i> (<i>Colchester</i>),	<i>Pinsonneault</i> ,
<i>Bolduc</i> ,	<i>Gibbs</i> (<i>Ontario-Nord</i>)	<i>Macmillan</i> ,	<i>Platt</i> ,
<i>Bourdeau</i> ,	<i>Gibbs</i> (<i>Ontario-Sud</i>)	<i>McCallum</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Bossell</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>McQuade</i> ,	<i>Rouleau</i> ,
<i>Casey</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>Malouin</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Cimon</i> ,	<i>Harwood</i> ,	<i>Masson</i> ,	<i>Schultz</i> ,
<i>Costigan</i> ,	<i>Hurteau</i> ,	<i>Méhot</i> ,	<i>Wallace</i> (<i>Norfolk</i>),
<i>Desjardins</i> ,	<i>Jones</i> (<i>Leeds</i>),	<i>Mitchell</i> ,	<i>White</i> (<i>Hastings</i>),
<i>Dewdney</i> ,	<i>Kirkpatrick</i> ,	<i>Monteith</i> ,	<i>White</i> (<i>Renfrew</i>).—50.
<i>Dugas</i> ,	<i>Langevin</i> ,		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Hall</i> ,	<i>Norris</i> ,
<i>Archibald</i> ,	<i>Church</i> ,	<i>Higinbotham</i> ,	<i>Oliver</i> ,
<i>Bain</i> ,	<i>Cockburn</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Paterson</i> ,
<i>Bichard</i> ,	<i>Coffin</i> ,	<i>Horton</i> ,	<i>Perry</i> ,
<i>Bernier</i> ,	<i>Cook</i> ,	<i>Huntington</i> ,	<i>Pettes</i> ,
<i>Bertram</i> ,	<i>Coupal</i> ,	<i>Irving</i> ,	<i>Pickard</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Davies</i> ,	<i>Jetté</i> ,	<i>Ray</i> ,

<i>Blackburn,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Borden,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Borron,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Brouse.</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Short,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>MacKay (Cap-Breton)</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Young.—101.</i>
<i>Cheval,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée que les dits amendements soient maintenant adoptés,

M. Palmer propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le bill soit maintenant renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation de l'amender en biffant la section 13 du bill."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que les amendements soient maintenant adoptés.

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Jones (Leeds)* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après " maintenant," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation d'y insérer à la section 9, ce qui suit :

" Que les porteurs d'actions dans la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, représentant les premiers bons ordinaires avec les coupons échus de la dite compagnie et convertis par la section 3 du dit acte, chap. 44, 31 *Vict.*, de la province d'*Ontario*, intitulé : " Acte pour la conversion des bons ordinaires et des anciennes actions de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa* en nouvelles actions réduites, et pour autres fins " en nouvelles actions payées dans le capital de la dite compagnie au taux de vingt-cinq centins par piastre, seront mis dans la position de premiers porteurs de bons ordinaires par le transport des bons sur les vingt mille dollars émis maintenant par mille en vertu de l'acte projeté, jusqu'à concurrence des actions dont ils sont maintenant porteurs, et qui ont été pris pour les premiers bons ordinaires à vingt-cinq centins par piastre, en vertu de l'acte déjà cité de la 31^{ème} *Vict.*, chap. 44, de la province *Ontario* ;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour incorporer "la Société de construction du comté d'*Hochelaga*" comme société de construction permanente, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Harwood* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *White (Hastings)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la motion étant mise aux voix que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>White (Hastings)—84</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Roy,</i>

Brown,
Casgrain,
Cheval,
Cimon,
Costigan
Coupal,

Gill,
Harwood,
Holton,
Hurteau,
Irving,

McDougall (T. Riv.) *Short,*
McIntyre, *Smith (Peel),*
McIsaac, *St. Jean,*
Malouin, *Taschereau,*
Masson, *Wade.—61.*

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la dernière division précédente.

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *White (Hastings)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill avec l'amendement passe, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie du havre de *Port Whitby*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Trow* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross (Middlesex)* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération,

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et il est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre reprend de nouveau la considération de la motion proposée mercredi le 13 mars dernier qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Fréchette, Béchard, Jetté, Taschereau, Baby, Mousseau* et *Casey*, pour considérer la question d'une meilleure traduction de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* de 1867, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Béchard,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Norris,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Killan,</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillics,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Horton,</i>	<i>idetcalfé,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Davies,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Trow.—80.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Pettes,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Renfrew).—63.</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Platt,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi le 20 mars dernier :

Que dans l'opinion de cette Chambre il est désirable que le gouvernement prenne les moyens de faire l'épreuve de la possibilité de la navigation du *St. Laurent de Québec* à l'océan durant la saison d'hiver; et la dite motion étant de nouveau proposée et un nouveau débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi le 27 mars dernier, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de donner effet à la sous-section 9 de la section 6, chap. 7, 34 *Victoria*, de manière à obtenir de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de *Montréal*, et de faire mettre devant cette Chambre,—

10. Un état détaillé de la situation financière de la banque, à l'époque de sa réorganisation en 1871, savoir : un état des sommes dues à la banque, par qui dues, les garanties offertes en nantissement, les taux auxquels telles garanties ont été offertes et leur valeur réelle à l'époque où elles ont été reçues.

20. Un état en détail de toutes les valeurs généralement quelconques faisant partie de l'actif de la banque à l'époque de sa réorganisation.

30. Un état indiquant comment les directeurs sont arrivés à fixer à \$180,000 le surplus ou *fonds des pauvres*, et si cette somme représentait bien entièrement ce surplus.

40. Un état indiquant la manière dont s'est souscrit le fonds-capital, les noms des actionnaires, et si les actions souscrites l'ont été avant ou après le jour et l'heure désignés par la loi pour la souscription du fonds-capital.

50. Les sommes payées par les actionnaires sur les actions souscrites par eux, etc., depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

60. Un état indiquant ceux des actionnaires qui ont payé comptant, ceux d'entre eux qui n'ont rien payé et de quelle manière ils ont payé, si c'est par billets promissoires ou autrement, et si les billets ainsi donnés en paiement ont été escomptés où ils l'ont été, et s'ils ont été ou non payés à leur échéance.

70. Un état détaillé de tous les prêts faits par la banque, depuis sa réorganisation, à qui, et sur quelles garanties ces prêts ont été faits, à quel prix ces garanties ont été reçues et quel intérêt a été chargé sur les dits prêts.

80. Un état détaillé de toutes les pertes faites par la banque et quelle proportion des dites pertes a été considérée comme perte totale; le nom des personnes ayant causé ces pertes ainsi que les garanties offertes en nantissement.

90. Un état détaillé des sommes dues aujourd'hui à la banque, par qui dues et les garanties offertes en nantissement, leur valeur actuelle et le taux auquel elles ont été reçues. Aussi, toutes valeurs possédées par la banque et faisant aujourd'hui partie de son actif.

100. Un état des transactions intervenues entre la banque et toutes telles personnes qui sont devenues insolubles, avant l'échéance ou le paiement des emprunts faits par les dites personnes.

110. Un état indiquant les avances faites par la banque sur valeurs américaines, les noms des personnes auxquelles ces avances ont été faites, la désignation des dites valeurs, le prix auquel elles ont été reçues et comment ces avances ont été remboursées.

120. Un état indiquant la cote la plus basse atteinte par les différentes garanties offertes en nantissement durant le cours des prêts sur lesquels ces garanties ont été reçues.

130. Un état indiquant le nom des directeurs, s'il s'en trouve, qui ont, depuis sa réorganisation, emprunté de la banque; l'énumération des garanties offertes en nantissement sur les prêts ainsi faits, l'intérêt demandé et comment ces obligations ont été éteintes. Aussi, les dates auxquelles ces prêts ont été effectués et payés.

140. Un état des dividendes payés chaque année, depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

150. Une liste des directeurs actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.

160. Une liste des actionnaires actuels et le nombre d'actions possédées par chacun.

M. *Cartwright* propose comme amendement, secondé par M. *Huntington*, que la dite motion soit amendée en bifant tous les mots après "1871" dans le premier paragraphe de cette motion; et aussi en bifant les paragraphes 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13; et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant de donner effet à la sous-section 9 de la section 6, chap. 7,

34 *Victoria*, de manière à obtenir de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal*, et de faire mettre devant la Chambre:—

10. Un état de la situation financière de la banque à l'époque de sa réorganisation en 1871.

20. Un état indiquant comment les directeurs sont arrivés à fixer à \$180,000 le surplus ou *fonds des pauvres*, et si cette somme représentait bien entièrement ce surplus.

30. Un état indiquant la manière dont s'est souscrit le fonds capital, les noms des actionnaires, et si les actions souscrites l'ont été avant ou après le jour et l'heure désignés par la loi pour la souscription du fonds-capital.

40. Les sommes payées par les actionnaires sur les actions souscrites par eux, etc., depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

50. Un état indiquant ceux des actionnaires qui ont payé comptant, ceux d'entre eux qui n'ont rien payé et de quelle manière ils ont payé, si c'est par billets promissaires ou autrement, et si les billets ainsi donnés en paiement ont été escomptés, où ils l'ont été, et s'ils ont été ou non payés à leur échéance.

60. Un état des dividendes payés chaque année, depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

70. Une liste des directeurs actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.

80. Une liste des actionnaires actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'Acte de Faillite de 1875, et ses amendements, étant lu,

M. *Bourassa* propose, secondé par M. *Pouliot*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Duoust,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blanciet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Short,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pinsonneau,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Pontiac)---68.</i>

CONTRE

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Norris,</i>
<i>Bain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Paterson,</i>

<i>Bertram,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Brocks,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Church,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow.—72.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prévenir les fraudes par la vente et l'emploi illégal des bouteilles servant dans la fabrication des eaux minérales et autres breuvages, étant lu,

M. *Macdonald (Toronto)* propose, secondé par M. *Irving*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et objection étant faite que ce bill concernant le commerce n'aurait pas dû être présenté devant cette Chambre et qu'il aurait dû auparavant être proposé et examiné en comité général et accepté;

M. l'Orateur décide que l'objection était valable; le dit bill concernant le commerce tombant sous le coup de la règle 41, il ne peut être pris en considération.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

JEUDI, 4 avril 1878.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour déclarer les polices d'assurance sur la vie non-confiscables, étant lu,

Et motion étant proposée, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 4 avril 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Roy*,—la pétition du Révérend P. *Patry* et autres, de *St. Paschal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du comté de *Carleton*; du conseil municipal de la ville de *Woodstock*, comté de *Carleton*, de la loge No. 321 de l'Association Unie de tempérance

de *Musquash, St. Jean* ; et de la division *Gurney, No. 5, des Fils de la tempérance, St. Jean, Nouveau-Brunswick* ; demandant séparément que le bill maintenant devant le Parlement relatif au trafic des boissons enivrantes, devienne loi.

Ordonné, que *M. Casey* ait la permission d'introduire un bill pour assurer une meilleure qualification des officiers publics, et une plus grande efficacité et économie dans le service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics, étant lu,

Ordonné, que la résolution adoptée par cette Chambre, mardi dernier, concernant la nomination d'un auditeur général du *Canada*, soit renvoyée au dit comité.

La Chambre se forme alors en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Oliver* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender " l'Acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique*," 1874, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Devlin* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit pris en considération demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 5 avril 1878.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender de nouveau les actes concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, et après y avoir siégé quelque temps *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Delorme* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat transmet un rapport fait à cette Chambre, le 8 mars 1877, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le 15 février 1877, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre :—

1o. Copies de tous les contrats passés en 1876, pour le transport des malles de Sa Majesté, de *Sydney* à la *Baie aux Vaches*, de la *Petite* et de la *Grande Baie des Glaces* et de *Bridgeport*, dans le comté du *Cap-Breton*.

2o. Copies des avis pour soumissions et titres des journaux publics où ils ont été insérés, avec copies d'autres documents, correspondances, etc., à ce sujet.

Aussi, copies de tous autres contrats passés dans les années 1874, 1875 et 1876, dans le dit comté du *Cap-Breton*, avec pièces justificatives relativement à ces services pour le transport des malles, pour être communiqués à cette Chambre, conformément au message du 2 courant, et renvoyés au Sénat.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour autoriser le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," et lesquels sont lus.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 5 avril 1878.

PRIÈRES.

M. *Holton*, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et en fait rapport, avec des amendements :

Bill pour autoriser et pourvoir à la liquidation de la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*.

Bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et des messageries des marchands (à responsabilité limitée)."

Bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie incorporées et insolubles.

Quant au bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande, vu l'importance de la mesure proposée, et la période avancée de la session, qu'il soit inscrit sur les ordres du gouvernement, au nom du ministre des Finances.

Votre comité recommande aussi que l'honoraire de deux cents piastres, payé sur le bill pour autoriser et pourvoir à la liquidation de la Compagnie d'Assurance Agricole du *Canada*, soit remboursé.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Young*,

Ordonné, que le bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritimes et contre l'incendie, incorporées et insolubles, soit inscrit sur les ordres du gouvernement, conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Blain*,

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill pour autoriser la liquidation des affaires de la Compagnie d'assurance Agricole du *Canada* soit remboursé, conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé mardi dernier, à la motion que M. l'Orateur quitte le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit *résolu*, que vu qu'une grande quantité de blé et de fleur a été importée au *Canada*, dans les cinq dernières années, cette Chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur ces articles serait utile aux cultivateurs canadiens."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et étant six heures, p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p.m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*," sans amendement.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la Compagnie Nationale d'Assurance à réduire son capital social et pour d'autres fins," sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour conférer certains pouvoirs à l'Association d'Assurance mutuelle Agricole du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," et lesquels sont lus pour la seconde fois.

Et la question étant proposée que cette Chambre concourt avec le Sénat dans les dits amendements,

M. *McDougall* (*Elgin*) propose comme amendement, secondé par M. *Casey*, que les dits amendements ne soient pas maintenant adoptés mais que le second des dits amendements soit amendé en insérant après le mot "dans," immédiatement avant le mot "*Canada*," dans la cinquième section du dit bill les mots suivants: "la Ville de *St. Thomas*, dans le comté d'*Elgin*, dans la Province d'*Ontario* en."

M. l'Orateur décide que cet amendement ne peut pas être mis aux voix, vu qu'il ne découle pas des amendements sous considération.

Les amendements sont alors adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur l'amendement proposé mardi dernier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient rem-

placés par les suivants : "il soit *résolu*, que vu qu'une grande quantité de blé et de fleur a été importée au *Canada*, dans les cinq dernières années, cette Chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur ces articles serait utile aux cultivateurs canadiens."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 6 avril 1878.

Sur motion de M. *Rymal*, secondé par M. *Archibald*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 8 avril 1878.

PRIÈRES.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts,) et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une lettre de l'honorable C. B. *DeBoucherville*, relativement aux derniers changements ministériels dans la province de *Québec*. (*Documents de la session*, No. 68.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 8 avril 1878.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Wallace* (*Norfolk*),—la pétition de M. *Richardson*, M.P.P., et autres, de la division sud du comté de *Norfolk*.

Par M. *Snider*,—la pétition du club dit *Chatsworth Christian Blue Ribbon*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

Du rév. P. *Patry*, et autres, de *St. Paschal*, demandant que le droit d'accise sur la fabrication du tabac étranger soit augmenté de 10 pour cent par livre, ou ce droit sur la fabrication du tabac canadien réduit d'autant.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé mardi dernier sur la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides), et lequel amendement est que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il soit *résolu*, que vu qu'une grande quantité de blé et de fleur a été importée au *Canada*, dans les cinq dernières années, cette Chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur ces articles serait avantageux aux cultivateurs canadiens."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 9 avril 1878.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario Sud),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Farrow,</i>	<i>Little,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>White (Renfrew).—28.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Palmer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Béchar, d,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Pope (Queen's, P.E.I)</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Davson,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Power,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Blain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lançlois,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Blake,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ros (Prince Edou'rd),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Donville,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Mac Donnell (Inw'ne's)</i>	<i>Roy,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>MacDougall (Renfrew)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Short,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Stclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Greenoway,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Oramet,</i>	<i>Young.—148.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.
 Alors, la motion principale étant mise aux voix,
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
 La Chambre, se forme en conséquence, de nouveau en le dit comité.

(*En comité*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cent soixante-six dollars et trente-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier d'*Halifax* (balancées à être transférées au compte du pénitencier de *Dorchester*, si besoin est,) pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille huit cent six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Jean* (balancées à être transférées au compte du pénitencier de *Dorchester*, si besoin est), pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille deux cents dépenses du pénitencier de *St. Vincent de Paul*, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille quatre cent soixante-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant: le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du havre de *Sydenham*, sans amendement.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de *Montréal*, sous le nom de "La Compagnie de placement et de construction de *Montréal*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société des missions de l'Eglise chrétienne biblique du *Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Burk*, secondé par M. *Scriven*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour incorporer la Société des missions de l'Eglise chrétienne biblique du *Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jus, u'à deux heures moins cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 9 avril 1878.

PRIÈRES.

M. *Holton*, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill concernant la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*, et l'a rapporté avec amendements.

Sur motion de M. *Young*, secondé par M. *Holton*,

Résolu, qu'il est désirable que tout témoin appelé à donner son témoignage devant le comité permanent des comptes publics, relativement à la dépense de l'argent public par les fournisseurs du gouvernement du *Nord-Ouest*, soit examiné sous serment.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission d'introduire un bill concernant les personnes emprisonnées faute de donner des cautions qu'elles garderont la paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Holton*, secondé par M. *Irving*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de Montréal " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant les charges de receveur-général et de procureur-général étant lu,

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Mackenzie*,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation de l'amender en remplaçant la section 5, par la suivante :—

" Le Gouverneur-Général en Conseil pourra de temps à autre faire des règlements pour donner au Procureur-Général sur toute personne faisant partie du personnel du département de la Justice, le contrôle qui sera jugé nécessaire pour l'accomplissement des devoirs de sa charge."

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Murdougall* (*Elgin*) fait rapport que le comité a amendé le bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première fois et la seconde fois, et il est adopté.

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après " quo " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit résolu, que cette Chambre tout en approuvant l'abolition de la charge de Receveur-Général comme un pas dans la voie du retranchement, est d'opinion que la création d'une nouvelle charge dans le département de la Justice, impose au pays une dépense inutile nullement requise par le service public, et que, par conséquent, ce bill soit renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation de biffer toutes les clauses ayant rapport au département de la Justice.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit !

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Domville,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Mc Kay (Colchester),</i>	<i>Pope (Queen's, P.E.I)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rockester,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Routeau,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Plumb,</i>	<i>White (Renfrew)—64</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Blain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (In'ness)</i>	<i>Scrifer,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee, (St. Jean),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Young.—105.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement,
Alors, la motion principale étant mise aux voix.
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, est en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (P. Edouard),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (Invern's)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Westmorel'd)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gilties,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Young.—108.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Mc Dougall (T. Riv.),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Pope (Queen's, I.P.E)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Orton,</i>	<i>Short,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>	<i>White (Renfrew)—66</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>		

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité de subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

M. Béchard propose comme amendement, secondé par M. Bourassa, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : il est résolu, qu'une grande quantité de blé d'Inde et d'avoine ayant été importée au Canada dans les quelques dernières années, cette Chambre est d'opinion que l'imposition d'un droit sur l'importation de ces produits serait avantageuse aux cultivateurs canadiens ;"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Baby,	DeCosmos,	Macdonald (Kingston) Platt,
Barthe,	Dugas,	McDonald (C. Breton) Plumb,
Béchard,	Farrow,	McDougall (T.-Riv.), Pouliot,
Benoit,	Ferguson,	McCulhum,
Bourassa,	Flesher,	McGregor,
Bowell,	Gibbs (Ontario-Nord),	McQuade,
Bunster,	Gibbs (Ontario-Sud),	Méthot,
Cameron,	Harwood,	Monteith,
Campbell,	Hurteau,	Montplaisir,
Caron,	Jones (Leeds),	Norris,
Cimon,	Kirkpatrick,	Orton,
Costigan,	Langevin,	Ouimet,
Coupal,	Lanthier,	Pinsonneault,
Cuthbert,	Little,	Robitaille,
		Rochester,
		Rouveau,
		Ryan,
		Thompson (Caribou),
		Tupper,
		Wade,
		Wallace (Norfolk),
		White (Renfrew),
		Wright (Ottawa)--54.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Cook,	Kerr,	Perry,
Archibald,	Davies,	Killam,	Pettes,
Aylmer,	Dawson,	Kirk,	Pope (Compton),
Bain,	Delorme,	Laflamme,	Pope (Queen's, I. P. E.)
Bernier,	Desjardins,	Lajoie,	Ray,
Biggar,	De St. Georges,	Landerkin,	Richard,
Blain,	Devlin,	Langlois,	Roscoe,
Blake,	Domville,	Laurier,	Ross (Durham),
Blanchet,	Dymond,	Macdonald (Toronto),	Ross (Prince Edou'rd)
Bolduc,	Ferris,	MacDonnell (Inv'rne's) Roy,	
Borden,	Fleming,	Macdougall (Elgin),	Rymal,
Borron,	Flynn,	McDougall (Renfrew),	Scatcherd,
Bourbeau,	Forbes,	MacKay (C. Breton),	Scriver,
Bowman,	Galbraith,	McKay (Colchester),	Shibley,
Boyer,	Geoffrion,	Mackenzie,	Short,
Brouse,	Gibson,	McCraney,	Sinclair,
Brown,	Gillies,	McGreovy,	Skinner,
Buell,	Gillmor,	McIntyre,	Smith (Peel),
Burk,	Goudge,	McIsaac,	Smith (Westmoreland)
Burpee (St. Jean),	Greenway,	McNab,	Snider,
Burpee (Sunbury),	Guthrie,	Malouin,	St. Jean,

<i>Carmichael,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Thompson (Hallim'd),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Ireing,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Church,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Young.—114.</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq cent dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la publication des débats de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Sergent d'Armes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour la bibliothèque du Parlement, y compris \$3,000 pour l'achat de livres de droit, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des officiers (additionnels) et dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la refonte des lois pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, papier à imprimer et reliure, en rapport avec la législation pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie, en rapport avec la législation, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de statistiques criminelles, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la commission entomologique, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition australienne, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 10 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

“ Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : “ Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*.”

Et aussi un autre message, le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes de 1875.”

Bill intitulé : “ Acte concernant la Cour Maritime d'*Ontario*.”

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et demie, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 10 avril 1878.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *R. Richardson*, M.P.P., et autres, de la division sud du comté de *Norfolk*, demandant l'adoption de mesures ayant pour effet de protéger la vie et la propriété, soit par la construction d'un port de refuge à ou près de l'extrémité ouest de *Longue-Pointe*, *Lac Erié*, ou par l'érection d'un phare muni de bateaux de sauvetage ; et

Du club dit *Chatsworth Christian Blue Ribbon*, demandant l'insertion dans l'Acte de tempérance de clauses en faveur du droit de recherche, et aussi pour forcer les

personnes arrêtées pour ivrognerie à déclarer où elles ont obtenu de la boisson, et pour décréter l'emprisonnement dans le cas de refus.

Ordonné, que *M. Laflamme* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Thompson (Caribou)*, secondé par *M. Wallace (Norfolk)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de la correspondance de quelque source qu'elle vienne qui a amené une enquête devant le juge *Gray*, relativement à une accusation contre l'agent de la Marine et des Pêcheries dans la *Colombie-Britannique*, et aussi rapport du juge, avec la preuve faite à l'enquête.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Rochester*, secondé par *M. Mitchell*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous ordres du Conseil Privé ayant rapport à la récente saisie de la brasserie de *M. Boswell*, de la cité de *Québec*, et à l'imposition de certaines amendes et pénalités en rapport avec cette brasserie; aussi, copies de toute correspondance entre le département et autres personnes à ce sujet, ainsi que copie de tous les rapports faits par les officiers du département envoyés à *Québec* pour faire une enquête sur ces matières.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. McDougall (Renfrew) propose, secondé par *M. Macdougall (Elgin)*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les ordres en conseil non déjà présentés fixant la route, 1o. du prolongement du chemin de fer du *Canada Central*; 2o. de l'embranchement de la *Baie Georgienne* du chemin de fer *Canadien du Pacifique*; et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Tupper propose, secondé par *M. Robinson*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant :

1o. Le montant de l'emprunt de 1876 avec le montant actuellement reçu.

2o. Les noms des personnes, compagnies et membres de compagnies qui ont fait des soumissions pour cet emprunt ou partie d'icelui et le montant pour lequel des soumissions ont été faites respectivement.

3. Les noms de ceux dont les soumissions ont été acceptées.

4o. Un état montrant où et quand le montant de cet emprunt a été reçu, et si les prêteurs ou quelques-uns d'entre eux, et, s'il en est, lesquels, se sont prévalu du privilège de payer d'avance, et dans ce cas, si on leur a alloué de l'escompte ou de l'intérêt, et le montant total de cet escompte.

5o. Le montant de l'intérêt accru ou à échoir sur les sommes ainsi allouées, aux personnes à qui elles ont été allouées respectivement comparativement aux montants payables à ces personnes.

6. Les montants de commissions et autres charges, en détail, en rapport avec le dit emprunt, payés, et à qui.

7o. Le taux d'intérêt payable par le *Canada* sur son emprunt, en tenant compte du montant actuellement reçu et du temps qu'il a à courir.

Et un débat s'élevant.

Et étant six heures p. m., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil.

Sept heures et demie, P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour faire droit à la Compagnie d'assurance Agricole du Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée)," et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bowell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu, que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jetté* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer la Société des Missionnaires de la Bible Chrétienne du *Canada*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés, et les règles 49 et 60 sont suspendues relativement à ce bill.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de Montréal sous le nom de " La Compagnie de placement et de construction de Montréal," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce, et les règles 49 et 60 sont suspendues relativement à ce bill.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat communique à cette Chambre les témoignages entendus devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," et désire que les dits témoignages leur soient renvoyés.

M. *Cameron* propose, secondé par M. *McDonald* (*Toronto*), que le bill du Sénat

intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*, soit maintenant lu la première fois, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gabraith,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Norris,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Young.—79.</i>
<i>Church,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pickard,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Malouin,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Lafamme,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lafoie,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Short,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Taschereau.—60.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mills, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, pour un rapport montrant quelles ventes de bois de construction ont été faites sur les terres des Sauvages, sur la rive nord du lac *Huron* ou sur les îles de la *Baie Georgienne* ou ailleurs, depuis le premier janvier 1873, les noms des personnes auxquelles ces ventes furent faites, le montant payé ou accepté pour ce bois, la quantité de ce bois coupée sur ces terres, le

montant payé sur ces achats, par qui payé, le montant dû et par qui, avec les copies de toutes correspondances entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Ontario se rapportant à la dite vente de bois de construction sur les dites terres. (*Documents de la session, No. 79.*)

M. *Laflamme*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre copies des règles et ordres généraux qui ont été faits par les juges de la Cour Suprême et de la Cour d'Echiquier, depuis la dernière session du Parlement, conformément aux dispositions de la section 79 de l'Acte des Cours Suprême et d'Echiquier, et de la section 14 de l'Acte des pétitions de droit de 1876. (*Documents de la session, No. 80.*)

M. *Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre des rapports spéciaux sur la condition des établissements de pisciculture à *Miramichi, Nouveau-Brunswick*. (*Documents de la session, No. 81.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill fixant le taux de l'intérêt en *Canada*, étant lu,

M. *Barthe* propose, secondé par M. *Blanchet*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et la motion étant mise aux voix; la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Barthe,</i>	<i>Bowell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Wallace (Norfolk)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>White (Hastings)—24.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Norris,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Palmer,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Domville,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Roy,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>

<i>Cartwright,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McNab,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Young.—122.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Huntington,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée jeudi le 28 février dernier, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un rapport montrant : 1o. les montants des six plus basses soumissions reçues en septembre ou octobre 1873, pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13 et 14 du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires ; 2o. les montants des six plus basses soumissions reçues pour les mêmes sections en 1874, avec les noms des soumissionnaires ; 3o. les noms des soumissionnaires auxquels ces dernières ont été accordées ; 4o. copie des ordres en Conseil accordant ces sections ; 5o. copie de toute la correspondance à ce sujet.

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas de délit, étant lu,

M. Kirkpatrick propose, secondé par *M. Bowell*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de *MM. Kirkpatrick, Laflamme, Baby, Cameron, Guthrie, Macdougall (Elgin)* et *Palmer*.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

Jeudi, 11 avril 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 avril 1878.

Le présent fait voir qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence feu Sir *W. O'G. Haly*, administrateur, et adressé au shérif de *New Westminster* comme officier-rapporteur

pour le district électoral de *New Westminster*, dans la province de la *Colombie-Britannique*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *James Cunningham*, écuyer, démissionnaire ; *Thomas Robert McInnes*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE,
Greffier de la Couronne en
Chancellerie, *Canada*.

A *Alfred Patrick*, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
du *Canada*.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, pour un état indiquant les ponts et les ponceaux du chemin de fer Intercolonial entre *Pictou* et *Halifax*, qui ont subi des réparations et des altérations, ou qui ont été renouvelés en partie ou complètement durant les saisons de 1875 et 1876 ; aussi, un état indiquant la quantité et le coût de chaque espèce de matériaux employés pour ces ouvrages, les personnes de qui et les endroits d'où ils ont été obtenus, le coût du transport et du travail, et généralement autant de détails que possible sur l'ouvrage fait dans chaque cas. (*Documents de la session, No. 21.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, pour copies de la correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial relativement à un emplacement pour la construction d'un hôpital de quarantaine à *Sydney (Cap-Breton)*. (*Documents de la session, No. 83.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, pour un état montrant le nombre de lots au sud de la rivière *Assiniboine*, dans la paroisse de la *Pointe-aux-Peupliers*, province de *Manitoba*, pour lesquels des lettres-patentes ont été émises, ou pour lesquels des demandes de lettres-patentes ont été reçues en vertu de l'acte de *Manitoba*, ou autrement. (*Documents de la session, No. 84.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 13 mars 1878, pour un état de ce qu'ont coûté au département du chemin de fer Intercolonial les réparations et additions faites à la maison *Tupper, Hollis Street, Halifax*, employée comme bureau pour la vente des billets de ce département. (*Documents de la session, No. 21m.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 27 mars 1878, pour un état détaillé de l'argent payé ou des obligations encourues depuis le 1er janvier dernier relativement à l'exposition de *Paris*, montrant à qui l'argent a été payé ou doit être payé, et pourquoi. (*Documents de la session, No. 85.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour copies de tous documents et correspondance relatifs au changement d'entrepreneurs pour l'agrandissement du canal *St. Pierre*, et renseignements touchant l'argent encore entre les mains du gouvernement qui appartient à *M. Tuck*, le premier entrepreneur, et montrant aussi le temps dans lequel le contrat doit être exécuté, et aussi une copie de la soumission et du contrat en vertu duquel l'agrandissement a été donné. (*Documents de la session, No. 46.*)

Et aussi, la réponse complète à l'ordre de la Chambre daté 19 février 1877, pour un état des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur à *Ottawa*, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, la nature de l'ouvrage, le nom des personnes par qui il a été fait, s'il a été fait par contrat ou autrement, et les noms des personnes qui ont reçu les paiements et ont donné les reçus. (*Documents de la session, No. 87.*)

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour lui exprimer le profond regret que fait éprouver à cette Chambre son prochain départ du *Canada*, et l'assurer que le zèle et le dévouement avec lesquels il

a mis ses remarquables talents au service du pays sont justement appréciés, et que spécialement les voyages qu'il a faits dans les différentes provinces et territoires du *Canada*, et qui lui ont permis de se renseigner sur le caractère du peuple, et les ressources du pays, ainsi que les discours éloquents prononcés par Son Excellence sur ces sujets, ont eu l'heureux effet d'attirer l'attention sur le *Canada*; et que nous apprécions hautement l'encouragement que sa bienveillance et ses généreux efforts ont donné à la littérature, aux arts et à l'industrie; et que nous pouvons assurer Son Excellence et son épouse distinguée qu'elles emporteront en nous quittant nos meilleurs souhaits pour leur prospérité et leur bonheur futurs, et tout en regrettant que le *Canada* n'ait plus autant à l'avenir que par le passé, l'avantage de profiter de l'habileté de Son Excellence et de ses connaissances des affaires publiques, nous espérons que ce pays aura toujours dans Son Excellence un ami et un protecteur; et que c'est notre vœu le plus sincère que pendant de nombreuses années encore l'Empire puisse jouir de sa sagesse, de son expérience et de ses talents éminents.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *Blake*, sir *John A. Macdonald*, *Holton*, *Laflamme*, *Tupper*, *Smith*, (*Westmoreland*), *Langevin*, *Masson* et *Mackenzie*, pour préparer le projet d'une adresse conformément à la dite résolution et d'en faire rapport à cette Chambre.

M. *Mackenzie*, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin* Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'exprimer à Votre Excellence le profond regret que nous fait éprouver votre prochain départ du *Canada*.

Nous considérons que c'est un devoir pour nous d'assurer Votre Excellence que le zèle et le dévouement avec lesquels vous avez mis vos remarquables talents au service du pays sont justement appréciés et que spécialement les voyages que vous avez faits dans les différentes provinces et territoires du *Canada* et qui vous ont permis de vous renseigner sur le caractère du peuple et les ressources du pays, ainsi que les discours éloquents prononcés par Votre Excellence sur ces sujets, ont eu l'heureux effet d'attirer l'attention sur le *Canada*.

Nous apprécions hautement l'encouragement que votre bienveillance et vos généreux efforts ont donné à la littérature, aux arts et à l'industrie.

Nous pouvons assurer Votre Excellence et votre épouse distinguée que vous emporterez en nous quittant nos meilleurs souhaits pour votre prospérité et votre bonheur futurs, et tout en regrettant que le *Canada* n'ait plus autant à l'avenir que par le passé, l'avantage de profiter de votre habileté et de vos connaissances des affaires publiques, nous espérons que ce pays aura toujours dans Votre Excellence un ami et un protecteur; et c'est notre vœu le plus sincère que pendant de nombreuses années encore l'Empire puisse jouir de votre sagesse, de votre expérience et de vos talents éminents.

La dite adresse étant lue une seconde fois est adoptée,

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer le profond regret que fait éprouver à cette Chambre son prochain départ du *Canada*, et l'assurer que le zèle et le dévouement avec lesquels il a mis ses remarquables talents au service du pays sont justement appréciés, et que spécialement les voyages qu'il a faits dans les différentes provinces et territoires du *Canada*, et qui lui ont permis de se renseigner sur le caractère du peuple et les ressources du pays, ainsi que les discours éloquentes prononcés par Son Excellence sur ces sujets, ont eu l'heureux effet d'attirer l'attention sur le *Canada*; et que nous apprécions hautement l'encouragement que sa bienveillance et ses généreux efforts ont donné à la littérature, aux arts et à l'industrie; et que nous pouvons assurer Son Excellence et son épouse distinguée qu'elles emporteront en nous quittant nos meilleurs souhaits pour leur prospérité et leur bonheur futurs, et tout en regrettant que le *Canada* n'ait plus autant à l'avenir que par le passé, l'avantage de profiter de l'habileté de Son Excellence et de ses connaissances des affaires publiques, nous espérons que ce pays aura toujours dans Son Excellence un ami et un protecteur; et que c'est notre vœu le plus sincère que pendant de nombreuses années encore l'empire jouira de sa sagesse, de son expérience et de ses talents éminents.

Et priant Leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par M. *Brooks*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit *résolu*, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et sape à sa base la position que les aviseurs de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*."

Et un débat s'élevant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 12 avril 1878.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Pope (Compton)*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 12 avril 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par M. *Gillies*—la pétition de l'Association de tempérance de la division nord du comté de *Bruce*.

M. *Macdonnell*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat intitulé : Acte pour incorporer la Société des missionnaires de l'Eglise de la Bible Chrétienne du Canada," et l'a rapporté sans amendement.

Thomas Robert McInnes, écr., membre pour le district électoral de *New-Westminster*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Smith, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 16 avril 1877, pour un état mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autre chose que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumission ou autrement, et les fins pour lesquelles il était requis. (*Documents de la session, No. 88.*)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé hier à la motion que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il soit résolu, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et sape à sa base la position que les aviseurs de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et étant six heures P. M., l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill concernant la Compagnie d'express et de transport d'Ontario, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Jetté* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire à *Victoria Elizabeth Lyon* étant lu,

M. Cameron propose, secondé par *M. Fraser*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Archibald,
Bain,
Bertram,

Dymond,
Farrow,
Ferguson,

Kirk,
Kirkpatrick,
Little,

Paterson,
Pettes,
Pickard,

<i>Biggar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Young.—60.</i>

NAYS :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Béchar, d,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lastamme,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Short,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McDougall (T.-Riv.)</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Wade.—48.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés, et les règles 49 et 60 sont suspendues relativement à ce bill.

La Chambre reprend le débat sur l'amendement à la motion que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides), et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit résolu, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et sape à sa base la position que les avisours de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 13 avril 1878.

M. *McDougall (Trois-Rivières)* propose, secondé par M. *Plumb*, que le débat soit maintenant ajourné, et la question est résolue négativement.

M. *Cimon* propose, secondé par M. *Costigan*, que la Chambre s'ajourne maintenant, et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Et l'amendement étant de nouveau proposé et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Kirkpatrick*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé : 'Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*,'" sans amendements.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures, samedi après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 15 avril 1878.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition de l'Association de Tempérance de la division nord du comté de *Bruce*, demandant que le bill maintenant devant le Parlement concernant le trafic des boissons enivrantes, soit amendé en biffant la cinquième section, et en pourvoyant à la nomination d'un officier pour faire observer cet acte et l'acte de 1864.

M. Muckenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 15 février 1877, pour un état donnant les noms, l'occupation et le salaire de toutes personnes nommées à quelque emploi ou situation, excepté des journaliers employés à la construction et à l'administration du chemin de fer Intercolonial, durant l'année finissant le 31 décembre 1876; aussi, un état séparé donnant des informations semblables relativement aux personnes qui étaient au service du chemin de fer le 31 décembre dernier. (*Documents de la session, No. 21n.*)

Aussi, la réponse, conformément à une adresse de Son Excellence datée 4 mars 1878, pour copie de toute correspondance, rapports et documents se rattachant aux montants réclamés par *M.M. Carpenter et Cie.*, en vertu de leur contrat, pour entretenir la circulation sur le chemin du gouvernement communément appelé la route *Dawson*; aussi, copie de tous ordres en Conseil autorisant le paiement de tous tels montants depuis le premier janvier 1877 jusqu'à ce jour, ainsi qu'un état des sommes ainsi payées de temps à autre et les dates de tels paiements. (*Documents de la session, No. 90.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement relativement au havre de *Victoria* et au brise-lames de *Wolfe Island*, et copies de toutes communications reçues depuis la dernière session concernant ces travaux. (*Documents de la session, No. 91.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, pour copie du rapport de l'exploration faite par *Henry F. Perley*, écrivain, ingénieur, en 1874, dans le but d'améliorer la navigation du port de *Cuscumpec*, dans l'île du *Prince-Edouard*. (*Documents de la session, No. 92.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 20 mars 1878, pour copie de la correspondance, des avis, lettres et autres documents concernant le pont de *St. Jean*, sur la rivière *Richelieu*. (*Documents de la session, No. 93.*)

M. Smith, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, pour copie de la correspondance concernant la démission de *M. Angus Ross* comme gardien du phare de l'île aux Oiseaux, dans le comté de *Victoria, Nouvelle-Ecosse*. (*Documents de la session, No. 94.*)

M. Laurier, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, pour correspon-

dance entre le gouvernement et *John Giblin*, de *Québec*, au sujet du bail de la maison maintenant occupée comme bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à *Québec*, ainsi que tous baux entre le gouvernement et le dit *John Giblin*. (*Documents de la session, No. 95.*)

Sur motion de *M. Cartwright*, secondé par *M. Mackenzie*,
Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour examiner la résolution suivante :

“ Qu’il est opportun que le gouvernement soit autorisé à souscrire la somme de £15,000 stg. de bons portant première hypothèque du chemin de fer du Nord du *Canada*, au taux de 20 pour cent, en paiement de la somme de £13,500 stg., balance due par la dite compagnie au *Canada*.

L’ordre du jour pour prendre en considération le bill pour pourvoir à la création et à l’enregistrement de Biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*, tel qu’amendé en comité général, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau et le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l’Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Young* fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix, que le bill passe, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L’ordre du jour pour prendre en considération le bill pour pourvoir à la meilleure audition des Comptes Publics, tel qu’amendé en comité général, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l’Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Charlton* fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L’ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le droit sur le malt, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l’Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Charlton* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a acquiescé à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer le profond regret que fait éprouver son prochain départ du Canada, et qu'il a rempli le blanc par les mots "le Sénat et les"—

Aussi, un autre message, informant cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé mardi prochain, le 16 courant, à 2 heures de l'après-midi, pour recevoir dans la Chambre du Sénat, les membres du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, avec l'adresse collective du Sénat et de la Chambre des Communes, contenant l'expression des regrets profonds que fait éprouver le prochain départ de Son Excellence du *Canada*, et que les membres de cette Chambre faisant partie du Conseil Privé seront alors présents dans la Chambre du Sénat.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société de construction du comté d'*Hochelaga*, comme société de construction permanente et pour d'autres fins," sans amendement.

Aussi, un autre message, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée)," sans amendement.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé un bill intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, que l'adresse collective du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant le profond regret que fait éprouver le prochain départ de Son Excellence du *Canada*, soit présentée de la part de cette Chambre par les membres qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Cartwright*,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger la section 23 de l'"Acte de la Marine Marchande, 1876," quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant le chargement sur le pont des navires, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Forbes* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la section 61 de l'Acte des Pénitenciers de 1875, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Guthrie* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour prendre en considération le bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, tel qu'amendé en comité général, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant renvoyé à un comité général, avec instruction et autorisation de l'amender en substituant à la première sous-section de la première section ce qui suit:

"Aucune personne acceptant ou occupant une charge, commission ou emploi quelconque, permanent ou temporaire au service du gouvernement du *Canada*, à la nomination de la Couronne ou d'aucun des officiers du gouvernement du *Canada*, auquel aucun salaire, honoraire, gages, allocation ou traitement, ou rémunération quelconque est attachée.

"Aucune personne ayant droit à quelque pension ou gratification de retraite de la part du gouvernement du *Canada*.

"Aucun shérif, régistrateur des titres, greffier de la paix ou avocat de la Couronne de comté dans aucune des provinces du *Canada*, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes, ni ne pourra y siéger ou voter."

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Guthrie* fait rapport que le comité a fait de nouveaux amendements au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill pour amender l'"Acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de 1874," tel qu'amendé en comité général, et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies ; " et lesquels sont lus.

Ordonné, que les amendements soient lus la seconde fois mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie incorporées et insolubles, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Irving* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé jeudi dernier à la motion que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides), et lequel amendement est que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit *résolu*, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et s'appuie à sa base la position que les aviseurs de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*."

Et l'amendement étant mis aux voix la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby</i> ,	<i>Donahue</i> ,	<i>McDougall (T. Riv.)</i> ,	<i>Robinson</i> ,
<i>Benoit</i> ,	<i>Dugas</i> ,	<i>McKay (Colchester)</i> ,	<i>Robitaille</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Farrow</i> ,	<i>Macmillan</i> ,	<i>Rochester</i> ,
<i>Bourbeau</i> ,	<i>Flesher</i> ,	<i>McCallum</i> ,	<i>Rouleau</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Fraser</i> ,	<i>McQuade</i> ,	<i>Roy</i> ,
<i>Brooks</i> ,	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i> ,	<i>Méthot</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Cameron</i> ,	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Schultz</i> ,
<i>Campbell</i> ,	<i>Gill</i> ,	<i>Monteith</i> ,	<i>Short</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>Montplaisir</i> ,	<i>Stephenson</i> ,
<i>Colby</i> ,	<i>Harwood</i> ,	<i>Orton</i> ,	<i>Thompson (Caribou)</i> ,
<i>Costigan</i> ,	<i>Hurteau</i> ,	<i>Ouimet</i> ,	<i>Tupper</i> ,
<i>Currier</i> ,	<i>Jones (Leeds)</i> ,	<i>Palmer</i> ,	<i>Wade</i> ,
<i>Cuthbert</i> ,	<i>Kirkpatrick</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,	<i>Wallace (Norfolk)</i> ,
<i>Daoust</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Platt</i> ,	<i>White (Hastings)</i> ,
<i>DeCosmos</i> ,	<i>Lanthier</i> ,	<i>Plumb</i> ,	<i>White (Renfrew)</i> ,
<i>Desjardins</i> ,	<i>Little</i> ,	<i>Pope (Compton)</i> ,	<i>Wright (Ottawa)</i> ,
<i>Dewdney</i> ,	<i>Macdonald (Kingston)</i> ,	<i>Pope (Queen's, I. P. E.)</i>	<i>Wright (Pontiac)</i> —70.
<i>Domville</i> ,	<i>McDonald (C. Breton)</i> ,		

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby</i> ,	<i>Cockburn</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Oliver</i> ,
<i>Archibald</i> ,	<i>Coffin</i> ,	<i>Horton</i> ,	<i>Paterson</i> ,
<i>Aylmer</i> ,	<i>Cook</i> ,	<i>Huntington</i> ,	<i>Perry</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>Coupal</i> ,	<i>Irving</i> ,	<i>Pettes</i> ,
<i>Bernier</i> ,	<i>Davies</i> ,	<i>Jetté</i> ,	<i>Pickard</i> ,

Bertram,	Dawson,	Jones (Halifax),	Pouliot,
Biggar,	Delorme,	Kerr,	Power,
Blackburn,	De St. Georges,	Killam,	Ray,
Blain,	De Veber,	Kirk,	Richard,
Borden,	Devlin,	Laflamme,	Robillard,
Borron,	Dymond,	Lajoie,	Ross (Durham),
Bourassa,	Ferris,	Landerkin,	Ross (Middlesex),
Bowman,	Fiset,	Laurier,	Scatcherd,
Boyer,	Fleming,	Macdonald (Cornwall),	Scriver,
Brouse,	Flynn,	Macdonald (Toronto),	Shibley,
Brown,	Forbes,	MacDonnell (Inve'ess)	Sinclair,
Buell,	Fréchette,	Macdougall (Elgin),	Skinner,
Burk,	Galbraith,	McDougall (Renfrew)	Smith (Peel),
Burpee (St. Jean),	Geffrion,	MacKay (C. Breton),	Smith (Westmoreland)
Burpee (Sunbury),	Gibson,	Mackenzie,	Snider,
Carmichael,	Gillies,	McCraney,	St. Jean,
Cartwright,	Gillmor,	McGregor,	Taschereau,
Casey,	Goudge,	McIntyre,	Thompson (Haldim'd),
Casgrain,	Greenway,	McIsaac,	Trow,
Charlton,	Guthrie,	McNab,	Wallace (Albert),
Cheval,	Hagar,	Metcalfe,	Wood,
Christie,	Hall,	Mills,	Yeo,
Church,	Higinbotham,	Norris,	Young.—112.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence, de nouveau, en le dit comité.

(En Comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration et de quarantaine, pour être répartie comme suit : traitements des agents et employés de l'immigration, \$26,550 ; traitements des agents voyageurs, \$13,000 ; inspection médicale du port de Québec, \$2,600 ; quarantaine, *Grosse Ile*, \$11,820 ; quarantaine, *St. Jean*, \$3,000 ; quarantaine, *Pictou, N. E.*, \$300 ; quarantaine, *Halifax, N. E.*, \$3,600 ; quarantaine, *Charlottetown, I. P. E.*, \$1,000 ; pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique, \$20,000 ; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières, \$24,000 ; frais de route des agents-voyageurs, \$14,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'émigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport de Ménéonites, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions suivantes et être répartie comme suit : *Samuel Waller*, ci-devant greffier de la Chambre d'Assemblée, \$400 ; *John Bright*, messenger, Chambre d'Assemblée, \$80.00 ; madame *Antrobus*, \$800.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pensions nouvelles des miliciens et être distribuée comme suit : Madame *Caroline McEachern* et quatre enfants, \$238.00 ; *Rhoda Smith*, \$110.00 ; *Janet Anderson*, \$110.00 ; *Margaret Mackenzie*, \$80.00 ; *Mary Ann Richey* et un enfant, \$288.00 ; *Mary Morison*, \$80.00 ; *Louise Prud'homme* et deux enfants, \$110.00 ; *Virginie Charron* et quatre enfants, \$150.00 ; *Paul M. Robins*, \$146.00 ; *Charles T. Bell*, \$73.00 ; *Alex. Oliphant*, \$109.50 ; *Charles Lugsden*, \$91.25 ; *Thomas Charters*, \$91.25 ; *Charles T. Robertson*, \$110.00 ; *Percy G. Routh*, \$400.00 ; *Richard S. King*, \$400.00 ; *George A. Mackenzie*, \$73.00 ; *Edward Hilder*, \$146.00 ; *Fergus Scholfield*, \$73.00 ; *John Bradley*, \$109.50 ; *James Bryan*,

\$109.50; *Jacob Stubbs*, \$73.00; Enseigne *W. Fahey*, \$200.00; *Mary Connors*, \$110.00; *Mary Hodgins* et trois enfants, \$191.00; *John Martin*, \$110.00; *A. W. Stevenson*, \$110.00; *Madame J. Thornburn*, \$150.00; *Madame P. T. Worthington* et enfants, \$378.00; *Madame J. H. Elliott* et enfants, \$130.00; *Ellen Kirkpatrick* et trois enfants, \$266.00; *Madame George Prentice* et enfants, \$400.00; *Mary Annah Temple* et enfants, \$298.00; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 16 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qui lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures et cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 16 avril 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par M. *Casgrain*,—la pétition du Révérend *Edouard Dufour*, curé, et autres, de *St. Roch des Aulnets*.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Régistrare de la Cour Suprême du *Canada*, conformément à la section 48 de l'Acte de la Cour Suprême et d'Echiquier, une copie certifiée du jugement de la décision de la Cour Suprême du *Canada*, dans l'affaire en appel de *James Somerville et al*, (pétitionnaires) appelants, et l'Honorable *Rodolphe Laflamme* (défendeur) intimé: et aussi copie de l'enquête faite dans la cause et soumise aux juges de la Cour Suprême.

Et il est ordonné que le dit jugement soit inséré dans les journaux de cette Chambre comme suit:

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA.

JAMES SOMERVILLE *et al.*,
Appelants.

ET

L'honorable RODOLPHE LAFLAMME,
Intimé.

Jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'appel susdit.

Certifié à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, conformément à la section 48 de l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier, par le Régistrateur de la Cour.

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA.

Lundi, le quinzisième jour d'avril A. D., 1878.

PRÉSENTS :

L'honorable JUGE EN CHEF,
" M. le juge STRONG,
" " TASCHEREAU,
" " FOURNIER,
" " HENRY.

JAMES SOMMERVILLE, LOUIS PARÉ, JOSEPH LIARCHE, LOUIS BARRÉ, JEAN-BAPTISTE PICARD, LUDGER TASSÉ, LOUIS COUSINEAU, ARISTIDE ROCHON, FRANÇOIS-XAVIER LECAVALIER et HYACINTHE CHARLEBOIS.

(*Requérants*), *appelants*,

ET

L'honorable RODOLPHE LAFLAMME,

(*Défendeur*), *intimé.*

L'appel des appelants sus-nommés du jugement de la Cour Supérieure de la Province de Québec, rendu par l'honorable M. le juge *Dorion*, le septième jour de juillet A. D. 1877, par lequel il fut adjugé, ordonné et déclaré que la pétition d'élection des dits appelants, se plaignent de l'illégalité de l'élection du dit intimé comme membre de la Chambre des Communes du *Canada*, pour le district électoral de *Jacques-Cartier*, devait être et fut renvoyé avec dépens, et le dit intimé, l'honorable *Rodolphe Laflamme* déclaré dûment élu, étant venu pour audition devant cette cour, les vingt-un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-cinq du mois de janvier, A. D. 1878, en présence des avocats ou conseils tant des appelants que de l'intimé, après y avoir entendu les plaidoiries des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé, et cet appel étant revenu aujourd'hui pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé, et il a été renvoyé, et que le jugement de la dite Cour Supérieure de la province de Québec fut confirmé, et il est confirmé, et cette cour a de plus décidé et adjugé comme suit :

1o. Que le dit honorable *Rodolphe Laflamme* a été dûment élu pour représenter le dit district électoral de *Jacques-Cartier* dans la Chambre des Communes du *Canada*, à l'élection qui a eu lieu le vingt-un et vingt-huit novembre A.D. 1877.

20. Qu'il n'a pas été prouvé que des menées corruptrices aient été commises durant la dite élection par ou à la reconnaissance et avec le consentement d'aucun candidat à la dite élection.

30. Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune personne ne soit rendue coupable de menées corruptrices.

40. Qu'il n'y a aucune raison de croire que des menées corruptrices aient prévalu considérablement à la dite élection.

50. Que les dits appelants devront payer au dit intimé tous les frais par lui encourus dans la dite Cour Supérieure de la province de *Québec*, ainsi que les frais d'appel devant cette cour.

60. Que la somme de cent dollars déposée par les dits appelants comme cautionnement des frais de cet appel soit payée au dit intimé et appliquée sur les frais de cet appel.

Certifié.

ROBERT CASSELS, Jr.,
Régistrare de la Cour Suprême du Canada.

(*Pour témoignages, voyez documents de la session, No. 80d.*)

M. *Macdonnell* du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat intitulé "Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*, et l'a rapporté sans amendement.

M. *Kirkpatrick*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender la loi de la preuve dans certains cas de délit, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que M. *Archibald* ait la permission d'introduire un bill pour amender la 37^{me} *Victoria*, chap. 8, intitulé : "Acte pour imposer des droits de licence sur les mélanges de spiritueux, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des breuvages et drogues."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général par *R. E. Kimber*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

Etant de retour.

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a plu à Son Excellence de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :

Acte pour réduire le capital social de la banque des Marchands du *Canada*.

Acte pour incorporer "La Société de construction Mutuelle" sous le nom de "La société de prêts et placements de *Québec*," et pour d'autres fins.

Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la Compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et Champlain*.

Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard* " l'Acte des chemins de fer, 1868," et certains actes qui l'amendent.

Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la Compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu.

Acte concernant la Banque de *Liverpool*.

Acte pour incorporer la Compagnie d'assurance Mutuelle d'*Ontario* sur la vie.

Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*.

Acte pour autoriser la compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes, 1875.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du havre *Sydenham*.

Acte concernant la Cour Maritime d'*Ontario*.

Acte à l'effet d'incorporer la Société des missions étrangères des "Regular Baptists" d'*Ontario* et de *Québec*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*.

Un bill concernant le droit sur le malt, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour abroger la section 23 de l'"Acte de la Marine Marchande, 1876," quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation d'amender la section 12 en insérant les mots suivants après le mot "perte": "oudans le cas où (que telle perte survienne ou non) ils se seraient, après l'émission du writ de saisie-arrêt ou la cession de biens, réassurés sans le consentement d'une compagnie, alors."

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Irving* fait rapport que le comité a fait un amendement au dit bill.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine proposition concernant les bons portant première hypothèque du chemin de fer du Nord du *Canada*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Irving* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Irving* fait rapport de la résolution en conséquence, et laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est opportun que le gouvernement soit autorisé à souscrire la somme de £15,000 stg. de bons portant première hypothèque du chemin de fer du Nord du Canada, au taux de 90 pour cent, en paiement de la somme de £13,500 stg. balance due par la dite compagnie au Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, étant lu,

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par M. *Tupper*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation de biffer toute cette partie du bill qui a rapport aux personnes recevant des pensions ou gratifications de retraite."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Ouimet* propose, comme amendement, secondé par M. *Desjardins*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction et autorisation de l'amender, en y ajoutant le paragraphe qui suit :

"Aucun membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada ne sera nommé à aucune charge, commission ou emploi, permanent ou temporaire, auquel aucun salaire, honoraire, gages, allocation ou rémunération quelconque est attachée, à moins qu'il n'ait cessé six mois auparavant d'occuper un siège dans le dit Sénat ou Chambre des Communes du Canada."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Donahue,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Roscoe,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Palmer,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wright (Pontiac).—69</i>
<i>Domville,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>MacDonnell (Inver-</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillies,</i>	<i>ness),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Church,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McIsaac,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coffin,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Young.—96.</i>
<i>Davies,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Wallace (Norfolk)* propose comme amendement, secondé par M. *White (Renfrew)*, que tous les mots après “maintenant” jusqu’à la fin de la question soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation de l’amender en ajoutant à la section 5 les mots suivants :

“Si aucun ministre de la Couronne devient sciemment partie à aucune transaction par laquelle, en vertu d’aucune des dispositions de cet acte, le siège d’aucun membre de la Chambre des Communes deviendra vacant, le dit ministre rendra son siège vacant, et encourra la déchéance de sa charge, et ne pourra pendant sept ans après être nommé à ou occuper aucune charge sous la Couronne.”

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Et la motion étant de nouveau proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Bowell* propose comme amendement, secondé par M. *Mitchell*, que tous les mots après “maintenant” jusqu’à la fin de la question soient retranchés, et qu’ils soient remplacés par les suivants : “renvoyé à un comité général avec instruction et autorisation de l’amender en ajoutant à la section 5 les mots suivants :

“Si aucun ministre de la Couronne devient sciemment partie à aucun contrat ou marché par lequel, en vertu des dispositions de cet acte, le siège d’aucun membre de la Chambre des Communes deviendra vacant, le siège du dit ministre deviendra par là aussi vacant, et le dit ministre deviendra sujet aux pénalités imposées par cette section.”

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant: Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Havre de *Port Whitby*," sans amendement.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie incorporées et insolubles, étant lu,

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *White (Renfrew)* propose comme amendement secondé par M. *Wallace*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé à un comité général, avec instruction et autorisation de l'amender, en insérant après le mot "mais," à la ligne neuvième de la section 12, les mots suivants: "ou à partir du temps où telle assurance aura été effectuée:"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires de la division militaire et de l'état-major de district, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations pour l'instruction militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport à la milice, savoir: munitions, \$40,000; uniformes, \$50,000; munitions de guerre, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du collège militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B," et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 17 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins cinq minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 17 avril 1878.

PRIÈRES.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, de Son Excellence le Gouverneur-Général à l'adresse collective des deux Chambres, comme suit :

Honorables messieurs :

Il est difficile pour moi de trouver des expressions appropriées par lesquelles je puisse convenablement vous remercier de l'honneur signalé et sans précédent que vous me faites en me présentant cette adresse collective de vos deux Chambres.

Regardant les déclarations du Parlement comme l'expression la plus auguste et la plus autorisée du sentiment populaire, j'éprouve la plus vive satisfaction d'être ainsi assuré de la confiance et de l'estime des habitants du Canada.

Le plus haut prix offert à l'ambition humaine est la conquête du bon vouloir d'une nation, et l'assurance que vous me donnez que j'occupe une place dans l'affection

du peuple du *Canada* est pour moi le plus beau triomphe et le plus grand plaisir auxquels je puisse aspirer.

Il ne me conviendrait pas d'examiner jusqu'à quel point ce résultat doit être attribué à votre propre générosité plutôt qu'aux efforts que j'ai pu faire pour le mériter. Il est un principe profondément enraciné dans le cœur des Anglais de toutes conditions : c'est celui de se contenter d'accomplir les devoirs qui leur sont confiés, sans regarder de trop près jusqu'à quel point leur conduite peut influer sur l'estime personnelle en laquelle ils peuvent être tenus par d'autres, et la récompense, lorsqu'elle arrive, est souvent pour eux une surprise aussi grande qu'agréable. Tout ce que je puis dire, c'est que du moment de mon arrivée au milieu de vous, je n'ai eu qu'une seule pensée, qu'une seule ambition : celle de servir fidèlement et loyalement ma Souveraine, l'Empire et le *Canada*.

Si je ne puis indiquer aucun avantage positif comme résultat de mon administration, je puis néanmoins me vanter d'une chose : c'est qu'aucun acte, aucune parole de ma part n'a jamais eu l'effet de refroidir votre dévouement personnel envers la Couronne, d'affaiblir votre attachement à l'empire, ni de jeter le moindre discrédit sur le système de gouvernement constitutionnel qui vous régit.

Je vous ai trouvés un peuple loyal, et je vous quitte les sujets les plus fidèles et les plus dévoués de toutes les possessions de Sa Majesté. Je vous ai trouvés fiers de vos ancêtres et désireux de maintenir les liens qui vous attachent à la mère-patrie ; et je vous quitte plus convaincus que jamais de la sollicitude de la *Grande-Bretagne* à votre égard, qu'elle vous rend toute l'affection que vous lui portez, et qu'elle peut sûrement compter sur vous dans toute éventualité. J'ai trouvé chez vous des hommes de nationalités diverses, des descendants d'Anglais, de Français, d'Irlandais, d'Écossais et d'Allemands, travaillant d'un commun accord à résoudre le problème du gouvernement constitutionnel avec un succès admirable ; et je vous quitte avec la conviction encore plus profondément enracinée dans votre esprit que la sage application des principes du gouvernement parlementaire suffit pour résoudre toutes les difficultés politiques, et pour surmonter les crises ministérielles les plus graves, à la satisfaction du peuple en général et de ses chefs et représentants de toutes nuances d'opinions.

Lorsque je remettrai entre les mains de ma Souveraine la Vice-Royauté temporaire qu'Elle m'a confiée, je pourrai lui donner l'assurance qu'Elle n'a pas perdu un seul fleuron de sa couronne d'émeraude et qu'aucun des diamants de son diadème transatlantique n'a perdu de son éclat.

Grâce aux occasions qui m'en ont été offertes par la libéralité du Parlement, j'ai pu traverser les fertiles régions de votre *Nord-Ouest*, apprécier vos ressources inépuisables, et admirer l'immense étendue de vos territoires depuis l'*Atlantique* jusqu'à la *Pacifique*. Les discours dont vous me parlez en termes si flatteurs n'étaient que l'expression naturelle et spontanée de l'admiration que j'éprouvais à la vue des spectacles qui s'offraient à mes regards.

J'ai eu pour compagne dans l'accomplissement de tous mes devoirs celle dont vous parlez avec tant de bienveillance dans votre adresse. Se trouvant au milieu d'une société où la galanterie proverbiale des Français s'allie aux qualités chevaleresques des Anglais et des Celtes, pour créer dans chaque foyer canadien une atmosphère de vertu et de politesse, elle regarde naturellement les six années qu'elle a passées au milieu de vous comme étant l'une des plus heureuses époques de sa vie, et elle m'a chargé de vous offrir ses plus sincères remerciements pour les bons souhaits que vous exprimez à son égard.

En terminant, permettez-moi de vous assurer que je regarderai toujours comme l'un des plus grands privilèges de ma vie le plaisir de suivre le développement progressif de votre prospérité, de défendre vos intérêts dans le Parlement britannique, et de confirmer mes compatriotes de la mère-patrie dans la haute idée qu'ils se font de la part importante que le *Canada* est appelé à prendre dans le bien-être, la puissance et la renommée de l'Empire britannique.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 10 avril 1878 pour copie de tous

ordres du Conseil Privé ayant rapport à la récente saisie de la brasserie de *M. Boswell*, de la cité de *Québec*, et à l'imposition de certaines amendes et pénalités en rapport avec cette brasserie; aussi, copie de toute correspondance entre le département et autres personnes à ce sujet, ainsi qu'une copie de tous rapports faits par les officiers du département envoyés à *Québec*, pour faire une enquête sur ces matières. (*Documents de la session, No. 98.*)

M. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, pour un état montrant le nombre des cadets, s'il en est, qui sont fournis tous les ans à la marine royale par les différentes colonies de l'empire, combien par le *Canada* en général et combien par les différentes provinces qui en font partie; les noms de ceux ainsi nommés ou fournis par le *Canada* depuis le 1er juillet 1877, le rapport devant indiquer ceux nommés par chacune des différentes provinces du *Canada* et le nombre total que le *Canada* a droit de nommer.—(*Documents de la session, No. 99.*)

M. Smith, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 3 avril 1878, pour copie de l'ordre en Conseil réglant et déterminant les droits et pouvoirs du surintendant du havre de *Collingwood* et fixant sa rémunération, et tout ordre l'amendant; aussi, un état montrant l'argent reçu par le surintendant de ce havre pendant l'année expirée le 31 décembre dernier, combien de cet argent a été retenu et combien payé au receveur-général.—(*Documents de la session, No. 100.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 20 février 1878, pour copie des comptes et pièces justificatives ayant rapport au montant d'argent dépensé pour faire naviguer le steamer *Northern Light* entre *Georgetown* et *Pictou*, jusqu'à date, avec le coût des réparations faites à ce steamer durant l'été de 1877. (*Documents de la session, No. 101.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, pour copie de toute correspondance, mémoires, rapports ou documents relatifs à un bail consenti par le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et par le gouvernement fédéral à l'honorable *Alex. McFarlane*, pour certaines battures de vase et et des bancs d'huîtres dans les comtés de *Colchester* et de *Cumberland*, avec copie des dits baux, et aussi un état indiquant le montant du loyer reçu pour les dites propriétés par le gouvernement.—(*Documents de la session, No. 102.*)

Sur motion de *M. Holton*, secondé par *M. Norris*,

Résolu, qu'une maladie sérieuse empêchant *W. A. Thompson*, écuier, représentant la division électorale de *Welland*, de vaquer à ses devoirs dans cette Chambre, un congé lui soit accordé, et que son indemnité parlementaire pour la session lui soit comptée et payée pour toute la session.

M. McCarthy propose, secondé par *M. Tupper*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient, pour copies des documents originaux faits et signés par les chefs des différents départements des Travaux Publics, comportant avoir été faits conformément à l'ordre de la Chambre du 5 mars 1877, comme suit: "les noms des personnes nommées entre le 1er janvier et le sept novembre 1873, les noms des officiers dont les salaires ont été augmentés durant la même période, les noms de ceux ainsi nommés dont la nomination a été annulée après le mois de novembre, et un état montrant si les situations qui étaient remplies par ceux dont les nominations ont été annulées, sont restées vacantes ou ont depuis été remplies, et, si oui, quant et par qui, et si les salaires des officiers qui ont été augmentés durant la susdite période ont été depuis réduits ou augmentés, les réductions ou les augmentations dans chaque cas respectivement."

Et un débat s'ensuivant,

Et étant six heures p.m., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Chrétienne Biblique du Canada," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Rymal*, fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la motion étant mise aux voix que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Norris,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Church,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Mills,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Young.—68.</i>

CONTRE:

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Malouin,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Fope (Compton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	—33.
<i>Cheval,</i>	<i>Gill,</i>		

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la motion étant mise aux voix que le bill passe, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Actes pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies, et lesquels sont lus pour la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Société des cultivateurs de la vigne du *Canada*, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et les lettres de change, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Wood* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Et alors. la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 18 avril 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par M. *St. Jean*,—la pétition de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*, et autres, marchands de la cité d'*Ottawa*.

Par M. *Roy*,—la pétition de *L. Dionne* et autres, de *St. Denis*, la pétition de *C. T. Ancil* et autres, de *St. Philippe de Néry*; et la pétition du révérend *E. Demers* et autres, de *Mont-Carmel*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition du rév. *Edouard Dufour*, curé, et autres, de *St. Roch des Aulnets*, demandant que le droit d'accise sur la fabrication du tabac étranger soit augmenté de dix centias par livre, ou le même droit sur la fabrication du tabac canadien réduit d'autant.

Sur motion de M. *Cartwright*, secondé par Sir *Albert Smith*,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée jusqu'à trois heures de l'après-midi, samedi prochain, et que les mesures du gouvernement aient priorité immédiatement après les affaires de routine.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les personnes emprisonnées à défaut de donner caution qu'elles garderont la paix, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bécharé* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

VENDREDI, 19 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brouse* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et un quart, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain.

Samedi, 20 avril 1878.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Chambre de Commerce d'*Ottawa* et autres, marchands de la cité d'*Ottawa*, demandant que l'inspection du beurre devienne compulsoire, et que d'autres amendements à cet effet soient faits à l'Acte concernant l'inspection de denrées de provenance canadienne.

De *L. Dionne* et autres, de *St Denis*; de *C. T. Anctil* et autres, de *St. Philippe de Néry*; et du révérend *E. Demers* et autres, de *Mont Carmel*; demandant que le droit d'accise sur la fabrication du tabac étranger soit augmenté de dix centins par livre, ou le même droit sur la fabrication du tabac canadien réduit d'autant.

M. *Jones*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 20 mars 1878, pour un état donnant la quantité de munitions fournies en 1875-76-77 aux bataillons ou compagnies de la milice active du *Canada*, mentionnant le bataillon auquel chaque compagnie appartenait, la

quantité achetée, les prix payés par chaque compagnie ou bataillon respectivement. la quantité fournie aux derniers bataillons et compagnies et les compagnies ou bataillons qui l'ont reçue et pour laquelle aucune réclamation n'a été faite.—(*Documents de la session, No. 103.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," sans amendement.

Et aussi un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association d'assurance mutuelle Agricole du *Canada*, et pour en changer le nom" avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association d'assurance mutuelle Agricole du *Canada*, et pour en changer le nom," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, M. *Irving* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*," et lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 42, après civile, insérez la clause A.

Clause A.

"3. La première section du dit acte est par le présent amendée par l'addition, à la suite du second paragraphe, d'un troisième paragraphe dans les termes suivants :

"Tous cas de réclamations pour de telles terres, à l'égard desquelles des lettres patentes ont été demandées sous les dits actes, mais sans qu'il ait été établi, à la satisfaction du ministre chargé de l'administration des terres de la Puissance, qu'il y a eu possession paisible et occupation sans trouble de ces terres; et tous tels cas tomberont sous l'empire du présent acte, comme s'ils étaient des cas de conflits de réclamations."

Sur motion de M. *Mills*, secondé par Sir *Albert Smith*,

Résolu, que cette Chambre ne concourt pas avec le Sénat dans le dit amendement pour les raisons suivantes :

1o. Parce que l'amendement proposé est en désaccord avec la teneur générale et le titre de l'acte concernant les conflits de réclamations relativement aux terres de *Manitoba* en vertu duquel la réclamation contre la Couronne d'aucune personne n'est pas soumise aux commissaires, mais seulement les réclamations de personnes ayant acquis quelque propriété ou intérêt dans les terres de la compagnie de la *Baie-d' Hudson*, ou les réclamations contraires ou contradictoires entre certaines personnes en vertu

des sous-sections trois et quatre de la section 32 de l'acte de *Manitoba*, et relativement auxquelles il a été probablement établi, à la satisfaction du ministre chargé de l'administration des terres fédérales, qu'il y a eu occupation paisible des dites terres. La question de savoir si aucune personne a une réclamation contre la Couronne devrait être déterminée par le ministre avant d'être soumise en aucune manière aux commissaires.

20. Parce que l'Acte des terres fédérales permet au ministre de faire les investigations nécessaires dans les cas auxquels il est pourvu par l'amendement, d'une manière plus prompte, plus efficace et à meilleur marché qu'en vertu de l'amendement proposé s'il devenait loi.

30. Parce que l'amendement empêcherait le ministre de donner une décision contraire au requérant sans que la question fût d'abord portée devant les commissaires, quoique la preuve accompagnant la requête puisse démontrer d'une manière concluante que la personne demandant un titre de concession n'a aucune réclamation valable.

40. Parce que cet amendement aurait pour effet d'embarrasser l'administration des terres fédérales dans *Manitoba* et de retarder la distribution des réserves des Métis.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'a pas adopté leur amendement, et communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles elle n'a pas adopté le dit amendement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conséquence de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et de réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Newfield*, *Druid*, *Glendon*, *Sir James Douglas* et *Northern Light*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour recueillir des informations relatives aux désastres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade à *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade à Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille cinq cent cinquante-huit dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille six cent

soixante et quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et de réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 22 avril 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Joliette* et de *Terrebonne*, pour l'année 1877. (*Documents de la session, No. 13.*)

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 20 mars 1878, demandant copies de requêtes, correspondance et autres papiers relatifs à aucune demande d'aide en faveur de certains contribuables de la paroisse de *St. Athanase*, dans le comté d'*Iberville*, qui ont souffert de l'inondation. (*Documents de la session, No. 104.*)

Aussi, la réponse supplémentaire en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 avril 1877, pour un état mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autres choses que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumissions ou autrement, et les fins pour lesquelles il était requis. (*Documents de la session, No. 88.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 3 avril 1878, demandant, 1o. Un état de la situation financière de la banque à l'époque de sa réorganisation en 1871.

2o. Un état indiquant comment les directeurs sont arrivés à fixer à \$180,000 le surplus ou *fonds des pauvres*, et si cette somme représentait bien entièrement ce surplus.

3o. Un état indiquant la manière dont s'est souscrit le fonds-capital, les noms des actionnaires, et si les actions souscrites l'ont été avant ou après le jour et l'heure désignés par la loi pour la souscription du fonds-capital.

4o. Les sommes payées par les actionnaires sur les actions souscrites par eux, etc., depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

5o. Un état indiquant ceux des actionnaires qui ont payé comptant, ceux d'entre eux qui n'ont rien payé et de quelle manière ils ont payé, si c'est par billets promissoires ou autrement, et si les billets ainsi donnés en paiement ont été escomptés, où ils l'ont été, et s'ils ont été ou non payés à leur échéance.

6o. Un état des dividendes payés chaque année, depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

7o. Une liste des directeurs actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.

80. Une liste des actionnaires actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement. (*Documents de la session, No. 105.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En Comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux traitements et déboursés des garde-pêche et gardiens et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$12,000 ; *Québec*, \$12,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, y compris l'inspecteur et son aide, \$15,000 ; *Nouveau-Brunswick*, y compris l'inspecteur, \$10,500 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$1,800 ; *Manitoba*, \$200 ; *Colombie-Britannique*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des établissements de pisciculture, passes-migra-toires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Toronto*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant des tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine et des Emigrants, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital Général, *Montréal*, \$3,000 ; autres ports de *Québec*, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital de *Ste. Catherine*, *Ontario*, \$500 ; Hôpital de *Kingston*, *Ontario*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital Général, *Halifax*, \$3,500 ; autres ports de la *Nouvelle-Ecosse*, \$11,250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital, *St. Jean*, \$4,000 ; autres ports du *Nouveau-Brunswick*, \$7,750 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les ports de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les ports de l'*Ile du Prince-Edouard* ; pour l'année finissant le 30 juin, 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des marins infirmes et naufragés et être distribuée comme suit : province de *Québec*, \$2,000 ; province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$4,000 ; province du *Nouveau-Brunswick*, \$1,000 ; province de la *Colombie-Britannique*, \$1,000 ; province de l'*Ile du Prince-Edouard*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la Chambre de Commerce de *Londres*, des frais qu'elle a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur et être distribuée comme suit : président des inspecteurs, \$1,800 ; vice-président, \$1,400 ; inspecteur, division de *Toronto*, \$1,200 ; inspecteur, division de *Montréal*, \$1,200 ; inspecteur, division des *Trois-Rivières*, \$1,000 ; inspecteur, division de *Québec*, \$1,000 ; inspecteur division d'*Ontario-Est*, \$1,000 ; inspecteur, division de la *Colombie-Britannique*, \$750 ; inspecteur, division de *Manitoba*, \$100 ; frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection des bateaux à vapeur, \$900 ; commis du bureau de l'inspection \$300 ; frais de route de l'inspecteur du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* et dépenses contingentes du bureau, \$825 ; frais de route de l'inspecteur pour la division de *Toronto* et dépenses contingentes du bureau, \$430 ; frais de route de l'inspecteur, *Trois-Rivières*, \$125 ; frais de route de l'inspecteur, *Québec*, \$150 ; frais de route de l'inspecteur, *Ontario-Est*, \$200 ; frais de route de l'inspecteur, *Montréal*, \$200 ; frais de route de l'inspecteur, *Manitoba*, \$100 ; achat d'instruments et manomètres, \$290 ; frais de route et loyer du bureau de l'inspecteur, *Colombie-Britannique*, \$750 ; gravures et impressions de certificats de mécaniciens et impression en français de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations géologiques, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les Sauvages, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, secours etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*, secours, etc., pour l'année finissant le 20 juin 1879.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l'*Ile du Prince-Edouard*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cent soixante et un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Co-*

lombie-Britannique et être distribuée comme suit ; surintendance de *Victoria*, \$18,240, surintendance de *Fraser*, \$18,321, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu des traités Nos. 1 et 2, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent soixante dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 5, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, wagons, munitions, etc., fournis aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu des traités ci-dessus mentionnés, Nos. 1 et 2, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, wagons, munitions, etc., fournis aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité ci-dessus mentionné, No. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, wagons, munitions, etc., fournis aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 5, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités en vertu des traités ci-dessus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour approvisionnement triennal d'habillements aux Sauvages de *Manitoba* en vertu des traités ci-dessus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat d'instruments aratoires, grains de semence, outils, etc., pour les *Sioux* de la *Petite Saskatchewan* et pour payer le salaire d'un agent résidant sur leur réserve, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à reporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 23 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Ross* (*Middlesex*) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Ross* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et vingt minutes mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 23 avril 1878.

PRIÈRES.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, pour copie de la correspondance relative au déplacement du bureau de poste à *South Gut*, comté de *Victoria*, *Nouvelle-Ecosse*. (*Documents de la session*, No. 106.)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, pour papiers et correspondance ayant rapport au transport des malles entre *Port Hastings* et *Grand Narrows, N.-E.*, donnant le montant du contrat et si le contrat a été donné au plus bas soumissionnaire ; aussi, toute la correspondance postérieure relativement au changement de la route. (*Documents de la session*, No. 107.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

M. *Bolduc* propose comme amendement, secondé par M. *Blanchet*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il soit résolu, qu'attendu qu'il est importé pour au-delà d'un million de dollars de tabac, chaque année, et que cette plante pourrait être cultivée avec avantage en ce pays, cette Chambre est d'opinion que sa culture devrait être encouragée par l'abolition des droits imposés sur le tabac récolté en *Canada*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby</i> ,	<i>Dewdney</i> ,	<i>Macdonald (Kingston) Platt</i> ,
<i>Benoit</i> ,	<i>Dugas</i> ,	<i>McDonald (C. Breton) Plumb</i> ,
<i>Bernier</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>MacKay (Colchester) Pope (Compton)</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Fiset</i> ,	<i>Macmillan</i> ,
<i>Bolduc</i> ,	<i>Flesher</i> ,	<i>McCallum</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Fraser</i> ,	<i>McCarthy</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i> ,	<i>McGregor</i> ,
<i>Campbell</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>McInnes</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Harwood</i> ,	<i>McQuade</i> ,
<i>Casgrain</i> ,	<i>Jones (Leeds)</i> ,	<i>Monteith</i> ,
<i>Coupal</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Montplaisir</i> ,
<i>Currier</i> ,	<i>Lanthier</i> ,	<i>Orton</i> ,
<i>Cuthbert</i> ,	<i>Little</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,
<i>Desjardins</i> ,		<i>White (Renfrew)</i> —53.

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Roscoe.</i>
<i>Archibald,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Blain,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdonald (Elgin),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougall (Ren'rew)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>MacKay (Cap-Breton),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Horton,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Casey,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pettes,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Church,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robillard,</i>	<i>Young.—90.</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Laflamme,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses générales de la surintendance des Sauvages de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des instituteurs et le coût des maisons d'école des Sauvages, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest* en vertu du traité No. 4, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest* en vertu du traité No. 6, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 7, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, etc., pour les Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7, (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7 (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement,) pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour munitions, ficelle et carabines aux Sauvages du Nord-Ouest, en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7 (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des *Sioux à Qu'Appelle*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage sur les réserves des Sauvages du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses générales de la surintendance du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires d'instituteurs pour les Sauvages du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à des écoles de Sauvages en Ontario et Québec où le besoin s'en fait le plus sentir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter les annuités payables en vertu du traité *Robinson aux Chippévas des lacs Huron et Supérieur*, de 96 centins à \$4 par tête, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en Conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'organisation du gouvernement dans le district de *Kéwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de casernes dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 24 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qui lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 24 avril 1878.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Dugas*,—la pétition de *Joseph Aumonil* et autres, de *St. Jacques de l'Achigan*, comté de *Montcalm*.

Par M. *Smith (Selkirk)*,—la pétition de *Ferdinand MacCulloch* et autres, de la cité de *Montréal*.

M. *Ross (Middlesex)*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à ordre,—Etat montrant l'âge, le nom et les fonctions de tous les employés du chemin de fer Intercolonial, à la date du 31 mars, 1876, etc.

Réponse à ordre,—Etat indiquant les montants des six soumissions les plus basses pour les sections 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, du canal *Lachine*, avec les noms des soumissionnaires.

Réponse à ordre,—Ordres en conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à *Port Colborne* et à la nomination de *Charles A. Carter* à cet emploi.

Réponse à ordre,—Etat détaillé des dépenses encourues en 1874-75 et 76 pour annonces au nom du gouvernement dans les journaux publics du *Canada*.

Réponse supplémentaire,—Etat de la quantité de fer acheté par des départements du gouvernement pour autres fins que celles des chemins de fer, indiquant les personnes desquelles ce fer a été acheté et les prix payés.

Réponse à ordre,—Etat des munitions fournies en 1875-6-7 aux bataillons et compagnies de la force volontaire active.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés,

Réponse à ordre,—Etat indiquant les ponts et ponceaux du chemin de fer Intercolonial entre *Pictou* et *Halifax*, qui ont subi des réparations et des modifications ou qui ont été renouvelés en partie ou complètement durant les saisons de 1875 et 1876.

Réponse à ordre,—Etat de ce qu'ont coûté au département du chemin de fer Intercolonial les réparations et additions faites à la maison *Tupper, Hollis Street, Halifax*.

Réponse à adresse,—Etat montrant le bois vendu sur les terres des Sauvages sur la rive nord du lac *Huron* ou sur les îles de la *Baie Georgienne*, depuis le 1er janvier 1873.

Règles et ordres généraux passés par la Cour Suprême et d'Echiquier, depuis la dernière session du Parlement.

Cour Suprême du Canada,—*James Somerville et al.*, appelants, et l'honorable *R. Laflamme*, intimé.

Rapports spéciaux sur la condition de l'établissement de pisciculture de *Miramichi, Nouveau-Brunswick*.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial, relativement à un emplacement pour la construction d'un hôpital de quarantaine à *Sydney (Cap-Breton)*.

Réponse à ordre,—Etat montrant le nombre de lots au sud de la rivière *Assiniboine*, dans la paroisse de *Pointe aux Peupliers*, province de *Manitoba*, pour lesquels des titres de concessions ont été émis.

Réponse à ordre,—Etat détaillé de l'argent payé ou des obligations contractées depuis le 1er janvier dernier, relativement à l'exposition de *Paris*.

Réponse à ordre,—Documents et correspondance relatifs au changement d'entrepreneurs pour l'agrandissement du canal *St. Pierre*, et renseignements touchant l'argent encore entre les mains du gouvernement qui appartient à *M. Tuck*, le premier entrepreneur.

Réponse à adresse (Sénat),—Soumissions reçues pour le droit exclusif de faire la pêche au saumon, et de tendre des rets dans la rivière *Fraser*, *C.-B.*

Réponse à adresse,—Correspondance, rapports et documents se rattachant aux montants réclamés par *MM. Carpenter et Cie.*, en vertu de leur contrat, pour entretenir la circulation sur le chemin du gouvernement communément appelé la route *Dawson*.

Réponse à adresse,—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement, relativement au havre de *Victoria* et aux brise-lames de *Wolfe Island*.

Réponse à ordre,—Copie du rapport de l'exploration faite par *Henry F. Perley*, écrivain, ingénieur, en 1874, relativement au port de *Cascumpec*, *Ile du Prince-Édouard*.

Réponse à ordre,—Correspondance et autres documents concernant le pont de *St. Jean*, sur la rivière *Richelieu*.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant la démission de *M. Angus Ross* de son emploi comme gardien du phare de l'*Ile aux Oiseaux*, dans le comté de *Victoria*, *N.-E.*

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement et *John Giblin*, de *Québec*, au sujet du bail de la maison maintenant occupée comme bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à *Québec*.

Réponse à adresse,—État montrant le nombre des cadets, s'il en est, qui sont fournis tous les ans à la marine royale par les différentes colonies de l'empire.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil régissant et déterminant les droits, pouvoirs et devoirs imposés au surintendant du havre de *Collingwood*.

Réponse à ordre,—Comptes et pièces justificatives montrant les dépenses encourues pour faire naviguer le *Northern Light* entre *Georgetown* et *Pictou*, jusqu'à date.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à un bail consenti par le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et par le gouvernement fédéral à l'honorable *Alex. McFarlane*, pour certaines battures de vase et certains bancs d'huîtres dans les comtés de *Colchester* et de *Cumberland*.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à certains contribuables de la paroisse de *St. Athanase*, dans le comté d'*Iberville*, qui ont souffert de l'inondation de leurs terres.

Réponse à adresse,—Pour obtenir de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District de *Montréal*, certains états depuis 1 jusqu'à 8.

Réponse à ordre,—Comptes des paiements pour impressions tels qu'insérés dans les Comptes Publics de 1873-74, et faits à même les dépenses contingentes du département de la Justice à *I. B. Taylor* et *J. G. Moylan*.

M. Young, du comité permanent des Comptes Publics présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Voir Appendice No. 1.*)

Sur motion de *M. Laurier*, secondé par *Sir Albert Smith*,

Ordonné, que le bill pour amender l'acte 37 *Victoria* chapitre 8 intitulé: "Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender " l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, " et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues," soit placé sur les ordres du gouvernement, pour la seconde lecture demain.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *Sir John A. Macdonald*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copie de l'exploration faite par le col. *Bell*, I.C., sur la route projetée du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de *Nipigon* à la jonction avec la *Baie du Tonnerre* ou l'embranchement de *Kaministiquia* de ce chemin de fer.

Sur motion de *M. Rochester*, secondé par *M. White* (*Renfrew*),

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général.

ral le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de la correspondance entre le gouvernement ou le ministre de la Justice et les créanciers d'*Olivier Latour*, ou aucun d'eux, ou autres personnes, en leur nom, relativement à la prétendue forfaiture de la charte de la banque *Nationale*, encourue par cette banque pour avoir fait illégalement le commerce de bois et avoir manufacturé et vendu des bois d'équarrissage et en grume, et autres effets, animaux et marchandises, en violation de l'acte des banques et au préjudice des autres banques, du commerce de bois et des dits créanciers ; aussi, copies de tous contrats, dépositions, états et écrits soumis au gouvernement ou au ministre de la Justice, démontrant l'existence de ce commerce illégal ; aussi, copies de l'opinion de l'ex-ministre de la Justice et du ministre actuel de la Justice à ce sujet, et de tous ordres en Conseil ayant rapport à la dite conduite illégale de cette banque ; et aussi, copies de la marque de commerce enregistrée de cette banque, telle qu'enregistrée dans le bureau du ministre de l'Agriculture, et de tous les papiers et documents de ce bureau à ce sujet ; et aussi, copies de toute la correspondance entre la dite banque ou aucun de ses officiers et le gouvernement ou aucun de ses membres, relativement à la dite prétendue violation et forfaiture de la charte de la dite banque.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill intitulé : " Acte pour abroger la vingt-troisième section de l'Acte de la marine marchande 1876, quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes."

Bill intitulé : " Acte concernant le droit sur le malt."

Bill intitulé : " Acte pour faire droit à la Compagnie d'assurance Agricole du Canada."

Bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires."

M. *Greenway* propose, secondé par M. *Fraser*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance ou des pétitions ayant rapport au transport ces malles par le chemin de fer *London, Huron et Bruce* ; et un débat s'ensuisant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Palmer*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que le greffier de la Chambre mette sur la table un état montrant l'âge, le nom, le salaire actuel et la durée du service de chaque officier et employé permanent dans son département ; aussi l'âge, le nom et le salaire ou la paie quotidienne avec la date de la nomination et celle où le salaire a commencé, des employés surnuméraires à présent au service de la Chambre ; aussi un état du sergent-d'armes donnant le nom, l'âge et le salaire ou la paie quotidienne et la durée du service des messagers et autres de son département employés d'une manière permanente ou autrement.

Sur motion de M. *Jones (Leeds)*, secondé par M. *Plumb*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état de tout matériel de chemin de fer, machines, outils, effets et marchandises entrés en douane pour l'usage des entrepreneurs ou autres, sur le canal *Welland*, aux ports de *Port Colborne*, *Clifton* et *Ste. Catherine*, du 1er juillet 1870 au 1er janvier 1878.

Sur motion de M. *Béchar*d, secondé par M. *Bourassa*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour toutes correspondances relatives à la construction d'un pont sur la rivière *Chaudière*, dans le comté de *Lévis*.

Sur motion de M. *McKay* (*Cap-Breton*), secondé par M. *Church*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la correspondance et pétitions en la possession du gouvernement relativement à l'emploi de lignes traînantes par les pêcheurs étrangers sur les côtes de la *Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir *Albert Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 24 avril 1878, demandant copie de la correspondance et les pétitions en la possession du gouvernement relativement à l'emploi de lignes traînantes par les pêcheurs étrangers sur les côtes de la *Nouvelle-Ecosse*. (*Documents de la session, No. 86.*)

Sur motion de M. *McDonald* (*Cap-Breton*), secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état en détail de l'argent dépensé pour le brise-lames de la *Baie aux Vaches* en 1877, mentionnant les noms de toutes les personnes qui ont contribué à la construction de ce brise-lames, le montant des gages payés à chacun par jour ; aussi la quantité de bois de sciage acheté, le prix payé et à qui, et le salaire, la commission et les gages du surintendant des travaux, et les pièces justificatives des paiements faits.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Gibbs* (*Ontario-Sud*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant les noms des évaluateurs employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans les comtés de *Témiscouata* et *Rimouski*, pour l'achat des terrains, l'évaluation des dommages, la durée de temps que ces évaluateurs ont été employés et le salaire payé à chacun dans chaque cas ; aussi, une liste de toutes les réclamations adressées au gouvernement pour dommages causés par l'expropriation des terres et le passage de la ligne du chemin de fer dans les dits comtés, le montant alloué par les évaluateurs sur chacune des dites réclamations, avec les noms des personnes qui ont accepté les montants offerts et les noms de celles qui les ont refusés, depuis le 30 juin 1876 jusqu'à ce jour.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 27 mars 1878, demandant copies de toute la correspondance entre la Compagnie de la *Baie d'Hudson* et le gouvernement fédéral, relativement aux prétendues pertes de la *Rivière-Rouge*, résultant de l'insurrection de 1869-70. (*Documents de la session, No. 97.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et les lettres de change, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Wood* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont lus pour la première et seconde fois,

Et la motion étant proposée que les amendements soient maintenant adoptés,

Et objection étant faite à ce que le bill soit pris en considération sur le principe qu'il impose une taxe, et qu'il n'aurait dû par conséquent être présenté qu'après consentement obtenu du gouvernement, et avec la recommandation du Gouverneur-Général ;

M. l'Orateur donne la décision suivante ;

“Voici comment la question se présente à mon esprit. En premier lieu je puis dire que la 54^{ème} clause de l'Acte de l'*Amérique Britannique* de 1867 ne s'applique en aucune manière au cas actuel. Elle n'a trait qu'aux appropriations. Les honorables membres en la lisant rapidement sont induits en erreur par la construction spéciale de cette clause dont voici la teneur :

“Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public,

ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du Gouverneur-Général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé."

"Elle n'a pas traité du tout à la question de l'imposition de taxes; elle ne s'applique qu'aux appropriations. La loi générale du Parlement est, toutefois, très claire; elle veut que toutes les fois qu'il est question d'imposer une nouvelle taxe, la recommandation du gouvernement est nécessaire pour cette fin. Mais nous avons nous-mêmes une règle concernant la manière dont les bills de cette nature doivent être introduits. La 88^{me} règle est comme suit:

"Si une motion est faite dans la Chambre demandant une aide publique, ou d'imposer une charge sur le public, la prise en considération et la discussion de cette motion ne peuvent pas avoir lieu de suite, mais être ajournées à tel jour subséquent que la Chambre juge à propos de fixer; et alors sa motion est renvoyée à un comité général de la Chambre avant qu'une résolution ou un vote ne soit adopté sur la motion en question."

"En vertu de cette règle il est évidemment nécessaire que toute mesure ayant pour effet d'imposer une charge sur le peuple soit introduite d'abord par une résolution du comité général de la Chambre. Sur ce point il ne peut y avoir aucun doute. La seule question en ce moment est de savoir si ce bill imposerait ou n'imposerait pas, s'il était passé, une charge ou taxe additionnelle sur le peuple. Cette question fut soulevée peu de temps après que le bill eût été présenté, probablement lors de la seconde lecture, et alors l'honorable proposant déclara formellement à la Chambre que le bill n'imposerait aucune charge additionnelle, et ne rendrait pas nécessaire l'apposition de timbres additionnels à aucun document, et qu'il ne le présentait que pour faire disparaître les doutes qui s'étaient élevés dans quelques cours de justice relativement à la valeur qu'il fallait attacher à l'apposition de nouveaux timbres sur les lettres de change de l'étranger acceptées dans ce pays. Il affirma—et personne ne peut le contredire, et aucun des avocats faisant partie de la Chambre ne le fit—que la pratique a toujours été—et cette assertion a été faite encore ce soir—que lorsque des personnes dans ce pays reçoivent des lettres de change de l'étranger n'ayant pas les timbres requis, elles y apposent doubles timbres; que des billets et lettres de change ainsi timbrés ont donné lieu à des poursuites, et que quelque doute existait dans les cours sur la question de savoir si l'apposition de doubles timbres rendait ou non le billet valable. Voici comment j'envisage la question: si le bill maintenant devant la Chambre décrétait que des timbres fussent apposés à des lettres de change de l'étranger dans certains cas, que dans d'autres cas des timbres doubles pussent être apposés et que le défaut de se conformer à l'une ou à l'autre de ces deux conditions rendrait le billet sans valeur, alors je crois qu'il imposerait une taxe sur le peuple; mais dans le cas actuel la pénalité n'aurait évidemment pas d'effet. Si une lettre de change ou un billet promissoire de l'étranger n'étant pas du tout ou suffisamment timbré tombe entre les mains d'un porteur de bonne foi, il est sans aucune valeur, et si les doutes qu'on entretient sur le droit d'y apposer doubles timbres sont bien fondés, alors il ne peut le rendre valable, et ce ne peut être une charge ou perte pour cette personne de pouvoir faire rendre valable ce que la loi déclare autrement sans valeur. Il appartient plutôt à un tribunal qu'à un Orateur de la Chambre des Communes de décider cette question: c'est évident. Il est regrettable que ce bill n'ait pas été d'abord introduit par une résolution, et si j'avais été consulté sur ce sujet, c'est ce que j'aurais conseillé; mais pendant la question telle qu'elle se présente maintenant, je ne puis voir que le bill, s'il passait, imposerait une taxe sur qui que ce soit. Les seules personnes qui paieraient le droit sont celles que l'apposition des timbres favoriserait et qui pourraient de cette manière toucher leur argent quelle que fût la valeur apparente à la face du document.

Les amendements sont alors adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender, la loi de la preuve dans certains cas de délit, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Palmer* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative aux sociétés de construction, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi le 10 avril dernier, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant—

1o. Le montant de l'emprunt de 1876 avec le montant actuellement reçu.

2o. Le nombre des allocations et le montant accordé à chacun de ceux qui en ont obtenu.

3o. Un état montrant où et quand le montant de cet emprunt a été reçu, et si les prêteurs ou quelques-uns d'entre eux, et, s'il en est, lesquels, se sont prévalus du privilège de payer d'avance, et dans ce cas, si on leur a alloué de l'escompte ou de l'intérêt, et le montant total de cet escompte.

4o. Le montant de l'intérêt accru ou à échoir sur les sommes ainsi allouées, aux personnes à qui elles ont été allouées respectivement comparativement aux montants payables à ces personnes.

5o. Les montants de commissions et autres charges, en détail, en rapport avec le dit emprunt, payés, et à qui.

6o. Le taux d'intérêt payable par le *Canada* sur son emprunt, en tenant compte du montant actuellement reçu et du temps qu'il a à courir.

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre une copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil et daté 18 avril 1878, et dont voici la teneur :

Le comité du Conseil Privé ayant examiné les questions concernant la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et le prolongement vers l'ouest du chemin de fer du *Canada Central*, en considération de subventions devant être payées par le gouvernement, tel que pourvu par l'acte de 1874, concernant le chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Qu'un contrat a été fait en 1874 avec M. *A. B. Foster*, pour la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* d'après lequel M. *Foster* devait faire tous les arpentages ainsi que tous les travaux depuis l'embouchure de la rivière *Française*, sur un parcours de quatre-vingt-cinq milles en allant vers l'est.

Que le 28 février 1876, ce contrat a été annulé et M. *Foster* a été payé d'une partie des dépenses d'exploration que l'ingénieur en chef avait déclarées utiles à ce département, pour achever ce tracé.

Que le 4 novembre 1874, un arrêté du Conseil a été passé conformément aux dispositions de l'acte 37 *Vic.*, chap. 14, connu sous le nom d'Acte de 1874, concernant le chemin de fer du Canadien du *Pacifique*, d'après lequel une subvention de \$12,000 par mille a été octroyée à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* pour une distance n'excédant pas 120 milles depuis le terminus oriental de l'embranchement de la baie *Georgienne*, ci-dessus mentionné, aux conditions suivantes :

1o. Que cette voie devrait être construite sur un tracé devant être approuvé par le ministre des Travaux Publics, mais qui a été décrit en général comme devant monter la vallée de la *Bonnechère* depuis les environs du village *Douglas*, *viâ* les lacs *D'Or*

et *Rond*, et de là par la ligne la plus directe que l'on pourra tracer jusqu'au lac *Brulé* et de là au terminus projeté de l'embranchement de la baie *Georgienne*, à environ quatre-vingt-cinq milles de la baie *Georgienne*.

20. Que la compagnie devrait, dans moins d'un mois, prouver, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics qu'elle a passé un contrat *bona fide* pour la construction de cette voie.

30. Que les droits d'exploitation seraient donnés à certains chemins à des conditions fixées à l'avance.

4. Que le gouvernement ou les preneurs de la voie du gouvernement depuis la baie *Georgienne*, posséderaient les droits d'exploitation aux mêmes conditions que les compagnies mentionnées.

50. Que le paiement de la subvention serait fait à l'achèvement du chemin de fer en sections de pas moins de vingt-cinq milles, sur le certificat d'un ingénieur devant être nommé par le gouvernement.

Que par suite de l'annulation du contrat pour la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne*, on a cru plus avantageux d'achever le relevé de la région que l'on se propose de traverser, lequel avait été fait en grande partie par les ingénieurs de l'entrepreneur, qui avait soulevé des doutes au sujet de la meilleure direction à suivre.

Que l'on a cru avantageux d'obliger la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* de continuer la construction de la ligne subventionnée avant que l'on eût fait une exploration et un relevé plus complets de cette région.

Que *M. Hazlewood*, l'ingénieur qui avait d'abord été chargé de faire l'exploration du pays depuis l'embouchure de la rivière *Française* jusqu'aux environs de *Douglas* et de *Pembroke*, avait fait rapport qu'il était possible de tracer une ligne, dont les pentes seraient assez douces, et le nivellement assez facile, dans la direction indiquée dans l'arrêté du Conseil ci-dessus mentionné.

Que les ingénieurs du *Canada Central* et ceux qui ont été employés par *M. Foster* ont fait rapport que les pentes seraient de grands obstacles au tracé de cette ligne, et qu'elles étaient surtout difficiles après avoir laissé la partie inférieure de la vallée de *Bonnechère*, et quoique l'ingénieur-en-chef eût déclaré qu'il croyait qu'un examen plus minutieux prouverait qu'ils étaient dans l'erreur, il devint nécessaire de s'assurer de ces faits avec plus d'exactitude.

Que c'est pourquoi *M. Lumsden* a été envoyé au commencement de la saison de 1876 avec un bon détachement pour faire ce relevé.

Que cet ingénieur a fait rapport, comme résultat de ses opérations pendant cette saison, qu'une bonne ligne pouvait être tracée sur le plan de *M. Hazlewood*, mais que sur un long parcours les travaux seraient considérables à cause des nombreuses tranchées qu'il faudrait faire dans le roc, et que la plus forte pente en montant vers l'est serait de 58.80 par mille sur une distance totale d'environ sept milles, et qu'il y a trois milles de pente semblable en montant vers l'ouest. Que cette pente, quoiqu'elle ne soit pas trop considérable, est bien plus forte que *M. Hazlewood* ne l'avait prévu.

Que l'ingénieur employé par la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* a fait rapport, que pour ce qui concerne la construction, on pourrait tracer une ligne plus avantageuse en montant de *Pembroke* dans une direction presque parallèle à la rivière *Ottawa*, à une distance de celle-ci après avoir laissé la rivière *Pétawawa* en moyenne de 8 à 10 milles et touchant le bord sud-est du lac *Nipissing*.

Que le même ingénieur fait rapport que l'alignement de ce tracé est bon et que les courbes ne l'allongent pas plus que de six pour cent; que de *Pembroke* au chemin de *Nipissing*, ce tracé traverse cinq rivières, dont quatre demandent des ponts avec une arche de 100 pieds et une (la *Pétawawa*) une arche de 400 pieds; que quarante milles traversent une forêt d'épinettes rouges et blanches et de bois franc, et 90 milles de bois brûlés et un pays découvert, le terrain est sablonneux et graveleux, avec des grandes étendues de sable glaiseux et de marne sablonneuse.

Que la distance d'après le chaînage, de *Pembroke* à l'angle sud-est du lac *Nipissing*, est d'environ 130 milles. Ce point est environ 20 milles plus à l'ouest que celui qui avait été d'abord déterminé comme le terminus oriental du chemin de fer Cana-

dien du *Pacifique* (épargnant ainsi au pays le coût de la construction d'environ 20 milles de chemin de fer.) De ce point en allant vers l'ouest à la baie de *Cantin*, la station projetée sur la rivière *Française*, la distance est d'environ 50 à 55 milles.

Que la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, dans une lettre en date du 10 février 1877, a proposé que la compagnie construirait le prolongement en allant vers l'ouest de *Pembroke*, sur ce tracé, jusqu'à l'angle sud-est du lac *Nipissing* pour un octroi total de \$1,440,000, ce montant étant à raison de \$12,000 par mille sur une distance de 120 milles. Que le paiement de la subvention serait fait à raison de 80 pour cent des dépenses, la somme retenue de 20 pour cent devant être payée à l'achèvement de tous les dix milles, et la voie devant être achevée dans moins de trois (3) ans, et 75 pour cent de la valeur des rails livrés sur le terrain devant être payé aussitôt que les rails seront livrés.

Que *M. Fleming*, l'ingénieur-en-chef, à qui la proposition a été soumise, fait rapport comme suit :

"CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF,
" OTTAWA, 16 février 1877.

" A l'Honorable *A. Mackenzie*,

" Ministre des Travaux Publics.

" MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport au sujet de la proposition faite par la Compagnie de chemin de fer *Canada Central* dans la lettre qui vous a été adressée en date du 10 courant.

" Je ne partage pas tout à fait l'opinion qu'on a exprimée qu'il est impossible de trouver une ligne et de construire un chemin de fer de première classe sur la route originairement tracée à travers la vallée de la *Bonnechère*. Il appartient, je crois, à *M. Hazlewood*, l'un des officiers de mon parti, de déclarer que les arpentages qui ont été faits depuis, confirment en substance le rapport de l'exploration qu'il a faite en 1874. Il avait reçu l'ordre de visiter le terrain et de faire rapport s'il serait possible de construire un chemin de fer en ligne droite à travers le pays. A son retour il fit son rapport, déclarant qu'il était convaincu qu'on pouvait construire un chemin de fer en ligne droite depuis l'embouchure de la rivière *Française* à aller jusqu'au lac *Brûlé*, et que de fait en partant en ligne droite on n'allongerait probablement pas la route de plus de cinq pour cent."

Il donnait de plus des détails sur la nature du sol entre le lac *Brûlé* et *Renfrew* à travers la vallée de la rivière *Bonnechère*, et exprimait l'opinion qu'il ne serait pas difficile de trouver une ligne praticable pour le chemin de fer.

" Quant à moi personnellement, rien n'a pu jusqu'à présent changer mon opinion au sujet de l'exactitude générale du rapport de *M. Hazlewood*, et je suis certain qu'aucun ingénieur ne peut trouver des objections au projet actuellement soumis par la compagnie de chemin de fer du *Canada Central* pour continuer la ligne vers l'ouest en partant de *Pembroke* au lieu de *Renfrew*.

" De fait, les relevés qui ont été exécutés démontrent qu'en suivant la route projetée pour le *Canada Central* on aura une pente plus avantageuse et qu'elle sera pour le moins tout aussi favorable aux intérêts du pays; c'est pourquoi je n'hésite pas à recommander que ce projet soit bien accueilli.

" Je crois qu'il serait à propos de stipuler avec la compagnie du *Canada Central* que la pente ascendante en gagnant vers l'ouest sera de \$52.80 par mille, et que celle de la direction opposée ne pourra être de plus de 26.40 par mille; aussi que les courbes et l'aiguinement général devront être approuvés par le département."

" SANDFORD FLEMING."

Que la Chambre d'Assemblée de la Province de *Québec* a adopté, le 13 février 1875, une résolution qui a été communiquée au gouvernement du *Canada* et déclarant que " d'après les rapports d'hommes compétents concernant la nature et la configuration du sol il paraîtrait qu'un tracé qui suivrait le cours de la rivière *Matawan* offrirait la route la moins dispendieuse, la plus facile et la plus directe pour favoriser le développement du commerce étendu de l'ouest et de la côte du *Pacifique*, ainsi que pou^t

l'embranchement du *Pacifique* à l'est de la *Baie Georgienne*, et pour la ligne qui devra être subventionnée par le gouvernement, * * * * * et que dans le cas où les explorations feraient reconnaître qu'il existe une ligne préférable à celle de la *Matawan* au sud de la rivière *Ottawa*, la ligne qui devra être subventionnée par le gouvernement devrait passer à *Pembroke* et non à *Renfrew* où une jonction avec le système de chemin de fer de la province de *Québec* est impossible, à raison des grandes dépenses qu'elle entraînerait."

Que depuis cette époque le gouvernement de *Québec* a commencé la construction du chemin de fer sur la rive nord du *St. Laurent* et de la rivière *Ottawa*, et que le chemin de fer de *Montréal* à *Ottawa* a été terminé par ce gouvernement.

Que nonobstant que cette ligne serait rallongée par cette déviation en gagnant le nord, l'extrémité ouest de la ligne subventionnée atteindrait, comme on l'a dit, un point bien plus loin dans l'ouest que l'endroit du terminus projeté précédemment, ou la jonction avec cette partie du chemin de fer Canadien du *Pacifique* qu'on se propose de construire, en vertu des dispositions de l'acte, à la rivière *Française*, et que cela épargnerait au public le coût de construction d'environ vingt milles de chemin de fer.

Le comité du Conseil après avoir mûrement considéré les faits résumés ci-dessus recommande,—

Premièrement.—Que la proposition de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, d'étendre la ligne jusqu'à l'endroit que choisira le gouvernement pour le terminus du chemin de fer Canadien du *Pacifique* à l'endroit ou dans le voisinage de la traverse du chemin de *Nipissing*, à l'extrémité sud-ouest du lac *Nipissing*, pour la somme d'un million quatre cent quarante mille piastres (\$1,440,000) doit être acceptée, sujette aux conditions quant aux degrés recommandés par l'ingénieur en chef, et que le paiement total qui en sera fait, ne devra pas, sous aucune circonstance, excéder la somme de douze mille piastres (\$12,000) par mille.

Deuxièmement.—Que la compagnie devra, dans les trois mois qui suivront la sanction de cet ordre en Conseil par la Chambre des Communes, prouver à la satisfaction du ministre des Travaux Publics qu'elle a passé un contrat ou des contrats en due forme pour la construction du chemin, et qu'elle s'est procuré les fonds nécessaires, en y comprenant l'octroi du gouvernement, pour garantir l'exécution de l'entreprise, et aussi que la compagnie, depuis la date de ces contrats devra faire avancer les travaux de manière à justifier l'espérance que la ligne sera achevée dans le délai stipulé.

Troisièmement.—Que la compagnie prendra des arrangements pour accorder des droits de circulation, aux conditions approuvées par le Gouverneur en Conseil, au chemin de fer de *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental* maintenant en voie de construction, à partir de *Montréal*, sur la rive nord de la rivière *Ottawa*, ou à tout chemin de fer qui y fera suite, à partir d'aucun point d'intersection à l'ouest de la ville de *Renfrew*, qui sera approuvé par le Gouverneur en Conseil, et aussi à la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*, à partir de l'intersection de leur ligne, pourvu que ce point d'intersection soit à *Renfrew* ou à l'ouest de cette ville, et à toutes autres compagnies qui auront le terminus de leurs lignes au lac *Huron* ou dans ses environs, et qui seront désignées par le Gouverneur en Conseil comme ayant droit à ces droits de circulation; pourvu que les conditions de ces droits de circulation en faveur de ces dites compagnies ou chemins soient arrêtées réciproquement entre la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et le gouvernement de *Québec* et les autres compagnies mentionnées, et dans le cas de désaccord, ces conditions seront réglées par arbitrage; un arbitre devant être choisi par chaque partie et un par le Gouverneur en Conseil. Le gouvernement du *Canada* et les locataires ou propriétaires futurs du chemin du gouvernement à l'ouest du terminus ouest de la voie subventionnée, possèdera les droits de circulation du dit chemin aux mêmes conditions que les compagnies désignées.

Quatrièmement.—Que les paiements seront faits jusqu'à concurrence de quatre-vingt (80) par cent sur le dit octroi de (\$12,000) douze mille piastres par mille à l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin; moitié de ce paiement pourra être fait d'avance lorsqu'il aura été fait sur aucune section une somme de travail équivalente

à cinq milles, sur le certificat de l'ingénieur en chef que les travaux progressent d'une manière satisfaisante, il pourra être payé soixante (60) par cent, pour un parcours de plus de vingt-cinq milles, sur le certificat de l'ingénieur en chef déclarant que l'ouvrage fait représente dix milles de chemin terminé.

La balance sera payée à l'achèvement complet du chemin jusqu'au chemin de *Nipissing*, à l'extrémité sud-ouest du lac *Nipissing*; pourvu que les paiements soient faits pour les rails livrés jusqu'à concurrence de soixante-quinze (75) par cent sur leur valeur actuelle, et le montant ainsi payé pour ces rails sera déduit sur le montant payé pour chaque section de dix milles.

Tous paiements seront faits sur le certificat de l'ingénieur en chef.

Ils recommandent, de plus, que des paiements soient faits jusqu'à concurrence de quatre-vingt (80) par cent pour les travaux terminés, à l'achèvement de chaque section de dix milles, dans la proportion de deux mille piastres par mille, relativement au coût réel de chaque section.

La compagnie aura cependant le privilège de substituer le paiement de l'intérêt fait par le gouvernement (ou de partie de l'intérêt) en débetures de la compagnie payables après tel nombre d'années qui pourra être approuvé par le Gouverneur en Conseil, au lieu de l'octroi par mille ci-dessus mentionné. Les termes et conditions sous tous autres rapports seront les mêmes que mentionnés ci-dessus.

Cet octroi ne devra entrer en vigueur qu'après la sanction de cet arrêté du Conseil par une résolution de la Chambre des Communes.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le marché fait entre l'honorable *Alexander Mackenzie* et la compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton*, lequel est lu comme suit :

Marché fait, ce vingt-troisième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, entre l'honorable *Alexander Mackenzie*, comme ministre des Travaux Publics, et la Compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton*.

Vu qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne administration du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, d'exécuter des travaux et améliorations dans le but de fournir le gaz et l'eau aux usines de *Moncton*;

Et vu que la compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton*, qui est à la veille d'établir un aqueduc et une usine à gaz dans la ville de *Moncton*, province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'usage de cette ville, a signifié son intention de fournir au chemin de fer Intercolonial, en cet endroit, telle quantité de gaz et d'eau qui pourra être requise;

Et vu que par ordre en Conseil du 26 mars 1878, le ministre des Travaux Publics du *Canada* a été autorisé à faire des arrangements avec la dite compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* pour les usines de l'Intercolonial, à *Moncton*, *N.-B.*, conformément aux conditions ci-après mentionnées, pour tel nombre d'années qu'il sera jugé avantageux au chemin de fer;

En conséquence, le dit ministre et la dite compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* conviennent de ce qui suit :

1. Approvisionnement d'eau.

1. La compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* s'engage à fournir un réservoir d'une hauteur d'eau, aux usines du chemin de fer, d'environ cent pieds, les tuyaux d'approvisionnement ne devant pas avoir moins de douze pouces de diamètre et un demi-pouce ou neuf-sixièmes de pouce d'épaisseur.

2. La dite compagnie s'engage aussi à fournir au chemin de fer Intercolonial toute l'eau nécessaire aux machines à vapeur, locomotives, stations, usines, terrains et dépendances du chemin de fer à *Moncton*, y compris une pression aussi forte que les tuyaux hydrauliques maintenant en usage ou qui le seront plus tard pourront porter.

3. La dite compagnie assurera et fournira un approvisionnement complet d'eau pure et saine au chemin de fer pour toutes fins requises, que la condition soit spécialement stipulée ou non dans la clause précédente.

4. Dans le cas où la compagnie manquerait de fournir toute l'eau requise en aucun temps, le gouvernement se réserve le privilège de refuser à prendre plus longtemps de l'eau de la compagnie en lui donnant avis à cet effet ; et dans ce cas la compagnie n'aura droit à aucune compensation pour l'annulation de ce marché en aucun temps avant l'expiration du terme du présent marché.

5. Le gouvernement promet que le chemin de fer ne gaspillera pas d'eau et n'en fournira pas au moyen de ses tuyaux à qui que ce soit du dehors.

6. Le gouvernement paiera trois mille piastres par année pour tel approvisionnement d'eau pendant dix ans à partir du jour où l'approvisionnement commencera. Et le gouvernement pourra, à l'expiration de ces dix années, renouveler le contrat relativement à l'approvisionnement d'eau pour une autre période de dix ans, aux mêmes conditions. Pourvu que l'approvisionnement d'eau requis n'excède pas la moyenne de la quantité consommée durant la première période de dix ans. Et dans le cas où tel approvisionnement serait augmenté, la somme à payer pour telle quantité additionnelle d'eau requise sera fixée par arrangement mutuel entre les parties, et dans le cas de différend, cette somme sera déterminée au moyen d'arbitres, chaque partie nommant un arbitre et les deux arbitres ainsi choisis en nommant un troisième.

2. Approvisionnement de gaz.

1. La compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* s'engage à établir une usine à gaz à *Moncton* et à fournir jusqu'aux limites des terrains de l'Intercolonial du bon gaz ayant les qualités voulues, et aussi régulièrement et en aussi grande quantité qu'il pourra être requis.

2. Le gaz sera mesuré au moyen de compteurs approuvés par la compagnie et situés sur les terrains du chemin de fer.

3. Si en aucun temps le gaz fourni n'est pas pur, ou si l'approvisionnement de bon gaz est insuffisant ou irrégulier, la compagnie, sur première demande, devra prendre les moyens nécessaires pour fournir du gaz pur et convenable, et aussi régulièrement et en aussi grande quantité qu'il peut être requis par le chemin de fer.

4. Le gouvernement s'engage à payer au taux de trois piastres et vingt-cinq centins (\$3.25) par mille pieds, sur l'entente formelle que si un taux ou un prix moins élevé est exigé d'aucun autre consommateur, soit par escompte ou autrement, le gouvernement aura le bénéfice de la réduction du taux ou du prix obtenu par les autres consommateurs, lequel prix ou taux sera payé par trimestres.

5. Le gouvernement se réserve le privilège de mettre fin au présent arrangement en aucun temps après une période de dix ans (à moins qu'il n'en soit fait ainsi plus tôt par suite de la violation d'aucune des conditions de ce contrat) sans que, dans un cas ou l'autre la dite compagnie ait droit à aucune compensation ou indemnité quelconque.

6. Ce marché sera sujet à l'approbation de la Chambre des Communes du Canada pendant sa présente session.

En foi de quoi les dites parties ont apposé leurs seings et sceaux aux jour et an susdits, en duplicata.

Signé, scellé et délivré au nom de la Compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* par *John Léonard Harris*, le président de la dite Compagnie, en présence de

H. A. FISSIAULT,
E. BANCE.

JOHN L. HARRIS,
Président.

Signé, scellé et délivré par le ministre des Travaux Publics du *Canada* et contre-signé par le Secrétaire des dits Travaux Publics, en présence de

H. A. FISSIAULT,
E. BANCE.

A. MACKENZIE.
F. BRAUN,
Secrétaire.

[L.S.]

Jeudi, 25 avril 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément à l'ordre de la Chambre d'hier, le greffier de la Chambre a déposé sur la table un état montrant l'âge, le nom, le salaire actuel et la durée du service de chaque officier et employé permanent dans son département; aussi, l'âge, le nom et le salaire ou la paie quotidienne, avec la date de la nomination et celle où la paie a commencé, des employés surnuméraires à présent au service de la Chambre; aussi, un état du sergent-d'armes, donnant le nom, l'âge et le salaire ou la paie quotidienne et la durée du service des messagers et autres de son département employés d'une manière permanente ou autrement, et il est comme suit :

Âges.	Nom des officiers et commis permanents.	Traitement.	Durée du service.	Observations.	
		\$	Année		
68	Alfred Patrick.....	Greffier de la Chambre.....	3,400	51	
54	D. W. Macdonell.....	Sergent-d'armes.....	2,400	24	
56	Henry Hartney.....	Assistant-greffier de la Chambre et comptable.....	2,800	40	
53	Eugène U. Piché.....	Premier assistant-greffier.....	2,100	5'	
40	John G. Bourinot.....	Deuxième assistant-greffier.....	1,800	5	Et quatre ans au Sénat.
35	Henry R. Smith.....	Assistant sergent-d'armes.....	1,200	19	
78	Gustavus W. Wicksteed.....	Greffier en loi.....	3,400	49	
42	William Wilson.....	Assistant-greffier en loi et premier traducteur anglais.....	2,000	20	
45	T. G. Coursolles.....	Assistant-greffier en loi et premier traducteur français.....	2,000	21	
38	L. O. David.....	Trad. des procès-verbaux et journaux.....	1,800	2	
47	F. Hayes.....	Assistant-traducteur anglais.....	1,600	20	
51	J. F. Gingras.....	Assistant-traducteur français.....	1,700	28	
37	J. A. Génand.....	do do français.....	1,400	13	
35	R. J. Wicksteed.....	do do français.....	1,200	6	
29	Joseph Tassé.....	do do français.....	1,450	6	
30	A. Fréchette.....	do do do.....	1,200	4	
30	L. Laframboise.....	do do do.....	1,000	1	
29	E. Quéry.....	do do do.....	800	2	
46	F. MacGillivray.....	Greffier des affaires de rout. et archives.....	1,400	24	
58	Henry B. Stuart.....	Premier greffier expéditionnaire.....	1,200	35	
55	James S. Sloane.....	Correcteur et commis de la papeterie.....	1,200	18	
37	R. Mc. G. Moffat.....	Greffier chargé des index.....	1,000	7	
64	Thaddeus Patrick.....	Greffier en chef du comité des chemins de fer et banques.....	1,800	44	
36	Charles Panet.....	Greffier en chef des comités des bills privés et des ordres permanents.....	1,200	19	
27	E. P. Hartney.....	Assistant-greffier des comités des chemins de fer et banques et greffier des comptes publics.....	1,200	6	
21	Walter Todd.....	Assistant-greffier du comité des ordres permanents.....	800	3	Et six mois au département de l'Intérieur.
56	Jean P. Leprohon.....	Greffier en chef des comités.....	1,600	34	
	do.....	Secrétaire de l'Orateur.....	300		
62	François X. Blanchet.....	Assistant greffier des comités.....	1,200	29	
61	Herman Poetter.....	Greffier en chef des votes.....	1,700	28	
37	William C. Bowles.....	Assistant-greffier des votes et délibérations et secrét. du greffier de la ch.....	1,450	23	

Nom des officiers et commis permanents.—*Suite.*

Age.	Nom des officiers et commis permanents.		Traitement.	Durée du service.	Observations.
			\$	Année	
46	William B. Ross.....	Greffier en chef des journaux anglais...	1,800	29	
47	A. G. D. Taylor.....	Assistant-greffier des journaux anglais et greffier des requêtes.....	1,300	29	
42	Henry Lindsay.....	Greffier des documents de la session.....	1,100	22	
47	Pierre Rivet.....	Greffier en chef des journaux français...	1,500	29	
36	J. H. T. Blais.....	Assistant do do	1,000	24	
30	Robert Brewer.....	Teneur de livre.....	1,000	5	
40	Henry Low.....	Assist. greffier des comités permanents.	800	3	Et deux ans dans le département des Douanes.
26	P. Poirier.....	Maître de poste.....	1,000	6	
27	T. Falardeau.....	Assistant maître de poste.....	800	16	
64	E. Pelletier.....	do do	900	35	

COMMIS SESSIONNELS PERMANENTS.

Noms.	Salaires.
R. A. Kent.....	\$400 par session.
P. A. Stewart.....	400 do
F. Talbot.....	400 do
F. Bedard.....	400 do
James Dalton.....	400 do

COMMIS surnuméraires employés à l'ouverture de la session.

Noms.	Par jour.	Date de l'emploi.	Commence- ment de la paie.
<i>Exptditionnaires anglais.</i>			
	\$		
W. F. Costigan.....	4 00	7 février	7 février
T. C. B. Fraser.....	4 00	7 do	7 do
W. L. Gane.....	4 00	7 do	7 do
Charles McGrath.....	4 00	7 do	7 do
<i>Bureau du greffier.</i>			
A. P. Patrick.....	4 00	7 do	7 do
<i>Bureau du greffier en loi.</i>			
W. D. Ross.....	4 00	7 do	7 do
<i>Bureau des traducteurs anglais.</i>			
T. Marshall.....	4 00	7 do	7 do

COMMIS surnuméraires employés à l'ouverture de la session.—*Suite.*

Noms.	Par jour.	Date de l'emploi.	Commencement de la paie.
<i>Bureau de Poste.</i>			
	\$		
J. Stansfeld.....	4 00	7 février.....	7 février.
R. Harris.....	4 00	7 do.....	7 do
<i>Bureau du Secrétaire de l'Orateur.</i>			
W. Walsh.....	3 00	7 do.....	7 do
<i>Bureau de la papeterie.</i>			
A. Sloane.....	3 00	7 do.....	7 do
<i>Correction d'épreuves.</i>			
H. W. Hartney.....	4 00	7 do.....	7 do
<i>Comité d'Immigration.</i>			
A. H. Manning.....	4 00	7 do.....	7 do
<i>Bureau du Sergent-d'Armes.</i>			
F. Macdonald.....	4 00	7 do.....	7 do
<i>Bureau du Greffier des Journaux Français.</i>			
W. Fanning.....	4 00	7 do.....	7 do
<i>Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie.</i>			
J. Frenette.....	4 00	7 do.....	7 do
Ferdinand Poliquin.....	4 00	7 do.....	7 do
<i>Bureau des traducteurs français.</i>			
L. J. Pitau.....	5 00	7 do.....	7 do
J. N. Bienvenu.....	5 00	7 do.....	7 do
J. C. E. Godin.....	4 00	7 do.....	7 do
C. E. Emond.....	4 00	7 do.....	7 do
G. P. B. Casgrain.....	4 00	7 do.....	7 do
G. A. de St. Georges.....	4 00	7 do.....	7 do

COMMIS SURNUMÉRAIRES EMPLOYÉS À DES DATES SUBSÉQUENTES.

<i>Bureau des copistes anglais.</i>			
C. R. Maclean.....	4 00	11 février.....	11 février.
Wm. Archer.....	4 00	12 do.....	12 do
Hugh Ross.....	4 00	13 do.....	13 do

COMMIS surnuméraires employés à des dates subséquentes.—*Suite.*

Noms.	Par jour.	Date de l'emploi.	Commencement de la paie.
<i>Copistes anglais.</i>			
	\$		
W. T. R. Preston.....	4 00	18 février.....	18 février
J. F. McManus.....	4 00	15 do	15 do
<i>Copistes français.</i>			
E. Ducondu	4 00	11 do	11 do
P. E. Gingras.....	4 00	11 do	11 do
L. Blanchet.....	3 00	18 do	18 do
W. F. Commeau.....	4 00	15 do	15 do
<i>Bureau des traducteurs français.</i>			
P. A. Kierskowski.....	4 00	18 do	18 do
<i>Employés pour copier les réponses aux adresses.</i>			
Jas. McGinley.....	5 00	18 do	7 do
D. J. MacDonell	4 00	18 do	18 do
D. Langstaff.....	4 00	18 do	18 do
J. Taylor.....	4 00	18 do	18 do
W. A. Hope.....	4 00	19 do	19 do
W. E. Soare.....	4 00	5 mars.....	19 do
Thos. Maitland	3 00	18 février.....	18 do
MacIntyre	3 00	27 mars.....	27 mars.....

(Signé)

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre.

BUREAU DU GREFFIER,
25 avril 1878

MESSAGERS et pages, département du sergent-d'armes, session 1878.

Numéro.	Noms.	—	Age.	Quand entré au service.	Salaire.	Observations.
<i>Permanent.</i>					\$ cts.	
1	L. Dubé.....	Gardien et messenger en chef.....	35	1874	1,200 00	
2	Jos. Lemonde.....	Portier.....	50	1846	800 00	
3	Ed. Storr.....	Chambre de lecture.....	59	1852	700 00	
4	Ed. Pelletier.....	Bureau de poste.....	63	1848	900 00	
5	Ed. Stacy.....	Portier.....	68	1858	650 00	
6	N. Turgeon.....	Chef des pages.....	34	1859	700 00	
7	M. Laflamme.....	Messenger.....	57	1855	650 00	
8	Jos. Brown.....	Messenger de banque.....	67	1854	700 00	
9	E. Asselin.....	Porte de l'Orateur.....	24	1868	600 00	
10	E. Derocher.....	Porte du greffier.....	66	1863	500 00	
11	V. Brice.....	Messenger de l'Orateur.....	37	1864	600 00	
12	A. Lizotte.....	Journalier.....	51	1876	400 00	
13	O. Roberge.....	Messenger.....	44	1854	650 00	
14	J. Sinclair.....	Menuisier.....	48	1860	700 00	
15	J. Fitzsimmons.....	Gardien de nuit.....	46	1864	600 00	
16	G. Smith.....	do.....	34	1867	600 00	
<i>Sessionnel.</i>						
1	Jos. Turgeon.....	Portier.....	41	1855	200 00	Allocation pour la session.
2	P. Labelle.....	Portier.....	41	1857	200 00	do
3	C. Brazeault.....	Voûte des journaux.....	48	1859	200 00	do
4	J. C. Boudreault.....	Tabagie.....	55	1861	200 00	do
5	J. C. Jones.....	Liasses pour les <i>Débats</i>	29	1862	200 00	do
6	A. Lortie.....	Chambre de lecture.....	42	1862	200 00	do
7	L. Lafranchise.....	Portier.....	54	1863	200 00	do
8	J. Hurley.....	Commis.....	31	1867	200 00	do
9	N. Jallet.....	Portier.....	33	1866	200 00	do
10	J. Martel.....	do.....	36	1866	200 00	do
11	Wm. O'Keefe.....	Porte des rapporteurs.....	54	1866	200 00	do
12	B. Champagne.....	Chambre à la colle.....	36	1867	200 00	do
13	P. Cunningham.....	Porte des rapporteurs.....	65	1867	200 00	do
14	E. Corridon.....	Portier.....	34	1872	200 00	do
15	A. Simard.....	Messenger.....	49	1864	200 00	do
16	R. B. Bell.....	Galerie des sénateurs.....	41	1873	200 00	do
17	J. Murphy.....	Messagers.....	48	1874	200 00	do
18	P. Kealey.....	Portier.....	42	1874	200 00	do
19	O. Jobin.....	Messenger.....	40	1875	200 00	do
20	J. Masson.....	do.....	38	1875	200 00	do
21	P. Manihan.....	do.....	47	1875	200 00	do
22	R. Harris.....	Portier.....	56	1876	200 00	do
23	J. Ryan.....	Galerie de l'Orateur.....	35	1876	200 00	do
24	J. Turner.....	Messenger.....	22	1876	200 00	do
25	A. W. Pratt.....	do.....	29	1876	200 00	do
26	J. Barrett.....	do.....	19	1878	200 00	do
27	P. Brennan.....	do.....	24	1878	200 00	do
28	T. Christie.....	do.....	24	1878	200 00	do
29	T. Morris.....	do.....	27	1878	200 00	do
30	J. Kennedy.....	do.....	29	1876	200 00	do
31	J. B. Paquette.....	do.....	29	1878	200 00	do
32	C. Larocque.....	do.....	45	1878	200 00	do
33	T. Warwicker.....	do.....	32	1878	200 00	do
34	A. Wereley.....	do.....	48	1878	200 00	do
35	P. O'Connor.....	do.....	27	1878	200 00	do

MESSAGERS et pages, département du sergent-d'armes.—*Suite.*

PAGES, 1878.

Numéro.	Noms.	—	Age.	Quand entré au service.	Salaire.		Observations.
					\$	cts.	
1	A. Boudreault	Page	17	1873	1 50		Par jour.
2	C. DeWitt	do	16	1874	1 50		do
3	J. Batterton	do	16	1873	1 50		do
4	A. Helmer	do	13	1876	1 50		do
5	J. Donavan	do	14	1876	1 50		do
6	J. Lyons	do	14	1876	1 50		do
7	P. O'Brien	do	14	1876	1 50		do
8	O. St. Jacques	do	14	1876	1 50		do
9	A. Provost	Chambre des rapporteurs	13	1877	1 50		do
10	C. Hogue	Chambre à la colle	19	1872	1 50		do
11	J. Tough	Chambre de bain	20	1872	1 50		do
12	W. Lamb	Chambre des rapporteurs	23	1872	1 50		do

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant copie de tous les avis et lettres du département des Travaux Publics, demandant soit par la presse ou autrement des soumissions pour fournir des carvelles au chemin de fer Canadien du *Pacifique*, avec copie de toutes les réponses aux soumissions reçues du 1er janvier 1876 au 31 décembre 1867, et les noms des personnes auxquelles les contrats ont été accordés, quelle quantité et à quel prix dans chaque cas; et aussi un état semblable des carvelles requises pour le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er janvier 1872. (*Documents de la session, No. 108.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, pour papiers et correspondances échangées entre le surintendant du chemin de fer de l'*Île du Prince-Edouard* et le département des Travaux Publics, montrant combien de milles de clôture en fil de fer ont été remplacés par de la clôture en planches, et papiers donnant le coût de la construction de cette clôture en planches, et pièces justificatives s'y rapportant. (*Documents de la session, No. 109.*)

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, demandant copies de toute la correspondance entre le gouvernement et T. M. Boggs, relativement à sa démission comme officier préposé à l'expédition des convois à Truro, sur le chemin de fer Intercolonial, ainsi que la correspondance avec le surintendant-général des chemins de fer du gouvernement, et les rapports et minutes de l'enquête relatifs au renvoi du dit M. Boggs, et un état du nombre de personnes maintenant engagées dans l'accomplissement des devoirs imposés à M. Boggs lors de l'accident qui a amené sa démission. (*Documents de la session, No. 210.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 27 mars 1878, demandant copies de la correspondance entre Mme Edouard Murphy, de Barnaby River, Miramichi, N.-B., et les officiers du chemin de fer Intercolonial, relativement à des vaches tuées sur ce chemin, et aussi copies de toutes communications et rapports à ce sujet. (*Documents de la session, No. 211.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 28 février 1878, demandant la production des rapports de tous les ingénieurs, mémoires, papiers et correspondances ayant rapport à l'exploration et à la localisation de la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, entre la rivière Rouge et Battleford, lesquels n'ont pas encore été mis devant cette Chambre, et aussi tous les rapports, mémoires, papiers et correspondances ayant rapport à la ligne projetée de ce chemin de fer au sud du lac Manitoba. (*Documents de la session, No. 201.*)

Aussi la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, demandant copie d'un rapport d'explorations faites sur les lacs *Manitoba* et *Winnipegosis*, la rivière de la *Poule d'Eau* et la rivière de la *Petite Saskatchewan*. (*Documents de la session, No. 110.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, demandant la correspondance et ordres en Conseil ayant rapport au renvoi ou à la démission de *George Taylor* comme assistant-surintendant du chemin de fer Inter-colonial. (*Documents de la session, No. 21p.*)

M. Huntington, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 1er avril 1878, demandant copie de tous les documents et de la correspondance relatifs à la destitution de *D. McDonald*, maître de poste à la *Petite Baie des Glaces, Cap-Breton*. (*Documents de la session, No. 111.*)

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, demandant copie des pétitions des habitants de la paroisse de *Perth*, dans le comté de *Victoria, N.-B.*, sollicitant l'établissement de stations postales intermédiaires ou bureaux de poste dans cette paroisse, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et l'inspecteur des bureaux de poste pour le *Nouveau-Brunswick*, ainsi que de toute autre communication à ce sujet. (*Documents de la session, No. 112.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, demandant copie de toute correspondance relative à la résignation de *J. Cadigan*, comme maître de poste à la *Petite Baie des Glaces*, comté du *Cap-Breton*. (*Documents de la session, No. 113.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, demandant copie de toute correspondance relative à la destitution de *James Cobett*, maître de poste aux *Mines Lorway*, comté du *Cap-Breton*. (*Documents de la session, No. 114.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, demandant copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et toutes autres personnes relativement au maître de poste et aux officiers du bureau de poste aux *Mines Victoria*, comté du *Cap-Breton*, pendant les trois dernières années. (*Documents de la session, No. 115.*)

M. Burpee, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant copie du rapport pour 1877 de *J. P. Gauvreau*, écr., comme percepteur de douanes du port de *Rimouski*. (*Documents de la session, No. 116.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant copies de toute correspondance concernant l'établissement d'entrepôts de douanes au village de *Carron Brook* et dans la ville de *Clinton*, dans le comté de *Huron*. (*Documents de la session, No. 117.*)

Et aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 4 mars 1878, demandant un état de tous les tubes importés au *Canada*, durant l'année précédant l'imposition des droits sur cet article, par le tarif de la dernière session, avec le nom de l'importateur, la quantité importée, le compte, le prix et le port d'entrée. (*Documents de la session, No. 118.*)

M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de *Montréal* sous le nom de Compagnie de placement et de construction de *Montréal* " ; aussi le bill pour amender la loi relative aux sociétés de construction, et en fait rapport avec amendements. Quant au dernier bill votre comité recommande, vu la période avancée de la session, et vu qu'il touche principalement des intérêts particuliers, qu'il soit inscrit sur les ordres pour bills privés.

Sur motion de *M. Holton*, secondé par *M. Gibbs (Ontario-Sud)*.

Ordonné, que le bill pour amender la loi relative aux sociétés de construction

soit placé parmi les ordres des bills privés pour être pris en considération en comité général conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce. et que la règle des ordres permanents relative aux bills privés soit suspendue pour le dit bill.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill pour amender la loi concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, étant lu,

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Burpee* (*Sunbury*) propose comme amendement, secondé par M. *Brouse*, que tous les mots après maintenant soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction et autorisation de l'amender en y insérant la nouvelle clause suivante :

" Lorsque dans aucune province un électeur non-résidant a droit, en vertu des lois en force dans cette province, de donner avis à l'officier qu'il appartient du choix qu'il a fait du bureau de votation pour déposer son vote, tel avis pour aucune élection à la Chambre des Communes, peut être donné à l'officier-rapporteur de la division électorale huit jours au moins avant la nomination, et le nom de tel électeur sera alors mis sur la liste des voteurs du bureau de votation choisi et biffé de toute autre liste de voteurs de la division électorale."

Et un débat s'ensuivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre.

Et la motion étant de nouveau proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Langevin*, propose comme amendement, secondé par M. *Pope* (*Compton*), que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation d'amender la section 13 en ajoutant à la ligne 5me après le mot " partie " les mots suivants : " ou au protonotaire de la dite cour en l'absence du dit juge de la dite division électorale, " et à la 16me ligne de la dite section, après le mot " juge " les mots suivants : " ou le protonotaire, suivant le cas."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois. "

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des subsides étant lu,

Et la motion étant proposée que M. l'*Orateur* quitte maintenant le fauteuil,

M. *MacKay*, (*Cap-Breton*) propose, comme amendement, secondé par M. *Mac Donnell*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants " dans l'opinion de cette Chambre, il est opportun d'imposer un droit de soixante-quinze centins par tonne sur tout le charbon importé dans le *Canada*, de manière à remédier au déficit dans les finances et en même temps à stimuler une industrie des plus importantes."

Et un débat s'ensuivant,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 26 avril 1878.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bourbeau,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Little,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>DeCosmos,</i>	<i>McDonald (Kingston)</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings)—27.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>MacDonnell (Inv'ness)</i>	<i>Plumb,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De Veber,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scrifer,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Short,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (T. Riv.),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greencay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Norris,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Chariton,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Yeo,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Pateron,</i>	<i>Young.—135.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent six mille dollars soit accordée

à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir :

Bill intitulé : "Acte pour amender la section soixante-huit de l'Acte des Pénitenciers de 1875."

Bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création et à l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*."

Et aussi un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social et pour d'autres fins," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 26 avril 1878.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition de *Joseph Aumond* et autres, de *St. Jacques de l'Achigan*, comté de *Montcalm*, demandant la réduction des droits sur le tabac canadien et l'augmentation des droits sur le tabac étranger.

La pétition de *Ferdinand Macculloch* et autres, demandant la révocation de l'Acte incorporant la Compagnie de Garanties Canadiennes (à responsabilité limitée) étant lue,

Et une motion étant proposée et secondée que la dite pétition soit maintenant reçue, M. l'Orateur décide,—" que conformément à la règle 49, le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue."

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, demandant un état de tous les appels institués devant la Cour Suprême du *Canada* depuis son établissement, indiquant les noms des parties, la cour dont le jugement a été porté en

appel, les causes dont cette cour a disposé (soit en confirmant ou en renversant les jugements) et celles encore pendantes.— (*Documents de la session, No. 80a*).

Aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, demandant copie de toutes les pétitions de droit transmises au Secrétaire d'Etat depuis la passation de l'Acte des pétitions de droit de 1876, avec les noms des requérants, le montant et la nature de chaque réclamation, dans quel cas le *fiat* de Son Excellence que *droit soit fait aux parties* a été accordé, et dans quels cas il a été refusé.— (*Documents de la session, No. 80c*.)

Et aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er avril 1878, demandant un état de toutes les causes portées devant la Cour d'Echiquier du Canada depuis son établissement, donnant les noms des parties, la nature et le montant de chaque réclamation, la nature des procédures (soit par pétition de droit ou autrement,) et indiquant séparément les causes dont cette Cour a disposé et celles encore pendantes.— (*Documents de la session, No. 80b*.)

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, demandant copie de toute la correspondance ayant rapport à la destitution du maître de poste de la *Baie aux Vaches (Cap-Breton)*, avec toute la correspondance entre le département des Postes et toute autre personne relativement à la cause de sa destitution.— (*Documents de la session, No. 120*.)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 19 février 1878, demandant copie de toute correspondance relativement au transport des malles par eau de Québec à la *Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*, en 1877; de tout arrangement fait pour le transport de ces malles durant la même période, avec un état montrant le coût total de ce service durant la saison de 1877, et un état séparé relativement au transport des malles durant la même période durant la saison de 1876, avec le coût dans les deux cas du transport de ces malles jusqu'à *Tadoussac*, *Chicoutimi*, les *Eboulements* et la *Baie St. Paul*.— (*Documents de la session, No. 121*.)

Et aussi, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 20 février 1878, demandant copies de toutes les soumissions reçues en 1877, pour le transport par terre des malles de Québec aux *Eboulements* ou à la *Malbaie*; des ordres en conseil ou des ordres des départements à ce sujet, avec les raisons pour lesquelles une soumission entre autres a été acceptée; et aussi un état donnant le nom de la personne qui avait eu précédemment le contrat du transport de ces malles, le montant qui lui a été payé, celui maintenant payé et à qui, pour le même service, avec copie de la correspondance à ce sujet.— (*Documents de la session, No. 121a*.)

M. *Young*, du comité permanent des comptes publics, présente le second rapport de ce comité, qui est comme suit :

Que le 11 mars 1878, il donna ordre que *Peter Sutherland*, de *Winnipeg*, fut sommé de comparaître devant lui pour donner son témoignage relativement à de prétendues irrégularités commises dans l'octroi des contrats du gouvernement à *Winnipeg*;

Que le 14 mars, le télégramme qui suit fut reçu de M. *Sutherland* :

“ OTTAWA, 14 mars 1878.

“ Par télégramme de *Winnipeg, Manitoba*, à *E. P. Hartney*, greffier du comité des comptes publics, *Ottawa*.

“ Votre télégramme du 11 courant reçu. Des raisons de famille et d'affaires m'empêchent de partir à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Mon teneur de livres, *Wm. G. Scott*, connaît tout ce que je sais et peut quitter immédiatement s'il en est requis. Veuillez répondre.

“ P. SUTHERLAND.”

Que le 21 mars, le comité ordonna que *Wm. G. Scott*, le teneur de livres de M. *Sutherland*, fut sommé de comparaître devant lui et de donner son témoignage relativement aux prétendues irrégularités commises dans l'octroi des contrats du gouver-

nement à *Winnipeg* ; à quoi *M. Scott* répondit le même jour, disant qu'il allait partir pour *Ottawa*, le samedi suivant ;

Que le 28 mars, *M. D. A. Smith*, *M. P.*, mit les télégrammes qui suivent devant le comité :

“ OTTAWA, 22 mars 1878.

“ *Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à Donald A. Smith, Chambre des Communes, Ottawa.*

“ Ni moi ni *W. G. Scott* ne pouvons donner contre *M. Nixon* un témoignage d'un caractère sérieux, et demandons à être dégagés de l'obligation de descendre. Après sérieuse considération je m'oppose à ce que *Scott* donne son témoignage en mon nom.

“ PETER SUTHERLAND.”

“ OTTAWA, 22 mars 1878.

“ *A Peter Sutherland, écr., Winnipeg, Manitoba.*

“ Télégramme reçu. Je n'ai aucune autorité. La question est entre les mains du comité des comptes publics dont *M. Young* est président.

“ DON. A. SMITH.”

Le président lut encore les télégrammes suivants :

“ OTTAWA, 23 mars 1878.

“ *Par télégramme de Winnipeg à M. Young, président du comité des comptes publics.*

“ Ni moi ni *W. G. Scott* ne pouvons donner un témoignage direct et de nature à impliquer *M. Nixon*, et demandons la révocation de l'assignation faite à *Scott*. Répondez.

“ P. SUTHERLAND.”

“ OTTAWA, 25 mars 1878.

A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.

“ Je n'ai aucun pouvoir de révoquer l'ordre du comité sans sa sanction.

“ J. YOUNG,
“ *Président.*”

Que le comité là-dessus ordonna qu'un ordre péremptoire fût adressé à *MM. Sutherland et Scott*, de *Winnipeg*, de comparaître immédiatement.

Le 1er avril, *M. W. G. Scott* fit acte de présence devant le comité en obéissance à l'assignation qu'il avait reçue.

Que le 12 avril, le comité ordonna qu'une autre assignation fut envoyée à *M. Sutherland*, de *Winnipeg*, lui enjoignant de comparaître devant lui et d'apporter avec lui son livre de correspondance et de comptes.

Que le 15 avril, le télégramme suivant fut envoyé :

“ OTTAWA, 15 avril 1878.

“ *A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.*

“ Le comité insisté sur votre comparution immédiate. Répondez oui ou non.

“ E. P. HARTNEY,
“ *Greffier du comité.*”

A quoi M. Sutherland répondit ainsi :

“ OTTAWA, 16 avril 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du comité des comptes publics.

“ Ne refuse pas de donner mon témoignage. Si je suis forcé de descendre, suis obligé de fermer mon magasin ; j'irai si je suis indemnisé pour la perte que je ferai. Répondez.

“ P. SUTHERLAND.”

Que le 19 avril, le comité ordonna que M. Sutherland fût informé que le comité insistait sur sa comparution, et que les dépenses ordinaires seraient allouées ;

Que le 17 avril, le télégramme suivant fut reçu :

“ 19 avril 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du comité des comptes publics.

“ Ordonnez l'examen ici. Suis prêt à répondre à tout ; absence désastreuse à mes affaires. Ne peux quitter.

“ P. SUTHERLAND.”

Le comité a cru de son devoir de rapporter les faits qui précèdent pour l'information de la Chambre, vu qu'il croit que c'est une offense très sérieuse de la part d'un témoin de refuser d'obéir à l'ordre du comité quand il a reçu de la Chambre le pouvoir de faire comparaître des personnes ; comme la session, toutefois, est trop près de sa fin pour que l'ordre du comité soit mis en force, il prend ce moyen d'enregistrer les faits afin qu'action soit prise à une prochaine session si on le juge opportun.

M. Ross (*Middlesex*), du comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu. (*Appendice No. 3.*)

Sur motion de M. Ross (*Prince-Edouard*), secondé par M. Sinclair.

Résolu, qu'un congé soit accordé pour cause de maladie, à James Yeo, représentant du comté de l'Ile du Prince-Edouard, pour le reste de la session ; et que son indemnité parlementaire lui soit payée pour toute la session.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. Cartwright,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à trois heures p.m., demain, et que les affaires du gouvernement aient priorité immédiatement après les affaires de routine ; et que après lundi prochain, la Chambre s'assemblera, le reste de la session, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, y compris le samedi.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McDonald (*Cap-Breton*) propose comme amendement, secondé par M. Campbell, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ il soit *résolu*,

“ Que d'un rapport de la Chambre du 16 février 1877, daté le 1er mars 1877 ; et aussi, d'un rapport fait en obéissance à un ordre de la Chambre du 19 mars 1877, et daté le 20 mars 1877, pour copies de toutes soumissions et contrats, plans et autre correspondance se rattachant au contrat du havre d'Ingonish, Nouvelle-Ecosse, il appert :—

“ Que le 10 mai 1873, le contrat pour la construction du havre d'*Ingonish*, fut accordé à *F. W. McKenrie*, pour la somme de \$78,208.60 ; qu'en conséquence un marché fut passé, le 22 juillet 1873, entre *F. W. McKenrie* et le ministre des Travaux Publics ; qu'en vertu des conditions de ce marché plus tard renouvelé entre *Ross* et *McKay*, auxquels le contrat fut transporté par le dit *F. W. McKenrie* et le gouvernement actuel, le 5 février 1874, il fut stipulé qu'aucun changement dans les plans originaux jugé nécessaire par l'ingénieur du gouvernement, ne serait fait par l'entrepreneur, et que les dépenses extra rendues nécessaires par ces changements seraient payées à l'entrepreneur, mais que dans le cas où ces changements réduiraient les dépenses originaires, déduction en serait faite sur le montant du contrat ;

“ Que par le dit contrat les dits *Ross* et *McKay* étaient obligés de construire un brise-lames de 700 pieds de long et étaient responsables de tous les dommages qu'il pourrait subir durant sa construction ; qu'ils devaient creuser un chenal de 200 pieds de large, et de 15 pieds de profondeur dans le havre ; que le contrat devait être terminé le ou avant le 13 décembre 1874 ; que l'entrepreneur était responsable de tout salaire ou gages dus au surintendant des travaux du gouvernement aussi longtemps qu'il agirait comme tel après le 13 décembre 1874 ;

“ Que le 30 septembre 1875, *M. Perley*, ingénieur du gouvernement, six mois après que les travaux auraient dû être terminés, recommanda des ouvrages extra évalués à \$2,000 ;

“ Qu'il appert que le dit brise-lames ne fut pas reçu des mains des entrepreneurs avant le 17 février 1877 ; qu'à cette époque il n'y avait de fait que 565 pieds de ce brise-lames, ou 135 pieds de moins que ce qui avait été stipulé dans le contrat ;

“ Qu'il n'appert pas que le chenal ait été creusé de 200 pieds en largeur sur 15 pieds de profondeur, conformément aux conditions du contrat, et tel que recommandé le 26 janvier 1876 par *M. Perley* et *M. Baillargé* ; mais qu'au contraire les documents constatent qu'il n'a été creusé que de 60 pieds de largeur sur 12 pieds de profondeur ;

“ Qu'il appert que la somme de \$1,975 a été payée à *Angus McLeod*, surintendant de ces travaux pour le gouvernement pour services rendus après le 31 décembre 1874, époque à laquelle les travaux auraient dû être complétés ;

“ Que nonobstant la réduction de la longueur du brise-lames et le fait que le creusage n'a pas été de 200 pieds de large et de quinze pieds de profondeur, et l'extension du délai pour le construire d'au-delà deux ans, le gouvernement a payé le plein montant du contrat, \$78,208.60 ; et aussi des extras au montant de \$3,643, sans déduction pour la diminution de la longueur, de la largeur et de la profondeur du creusage, et sans déduire les \$1,975 payées pour les services du surintendant après le temps fixé pour l'achèvement des travaux ;

“ Que dans l'opinion de cette Chambre, il a été payé aux entrepreneurs beaucoup plus que ce à quoi ils avaient droit, ce qui a causé une perte sérieuse au pays.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme-suit :

POUR :

Messieurs

<i>Benoit,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>

<i>Currier,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Macdonald (Kingston) Platt,</i>		<i>White (Hastings),</i>
<i>Donahue,</i>	<i>McDonald (C. Breton) Plumb,</i>		<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Farrow,</i>	<i>McKay (Colchester),</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Wright (Pontiac)—49.</i>
<i>Ferguson,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Cornwall) Rymal,</i>	
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>MacDonnell (Inw'ne's) Scatcherd,</i>	
<i>Brouse,</i>	<i>Fréchette,</i>	<i>Macdougall (Elgin), Sriver,</i>	
<i>Brown,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McDougall (Renfrew) Shibley,</i>	
<i>Buell,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>MacKay (C. Breton), Sinclair,</i>	
<i>Bunster,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Burpee, (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.—98.</i>
<i>Church,</i>	<i>Jetté,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en le dit comité,

Et étant six heures p. m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie p.m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender la loi concernant les sociétés de construction, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Bovell* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de *Montréal* sous le nom de "Compagnie de placement et de construction de *Montréal*,"

et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall* (*Renfrew*) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

L'amendement fait au bill est alors lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill avec l'amendement passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie à réduire son capital social et pour d'autres fins," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le comité des subsides siège de nouveau.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent soixante et sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$777,000 ; *Québec*, \$474,000 ; *Nouveau-Brunswick*, \$167,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$196,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$46,000 ; *Manitoba*, \$24,000 ; *Colombie-Britannique*, \$69,000 ; *Territoires du Nord-Ouest*, \$14,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les travaux du canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux du *St. Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent mille dollars soit accordée à la Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal *St. Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les améliorations à l'entrée du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 27 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M, l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les personnes emprisonnées à défaut de fournir des cautions de garder la paix," sans amendement.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Express et de Transport d'Ontario," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 27 avril 1878.

PRIÈRES.

M. Young, du comité permanent des comptes publics, présente à la Chambre l'enquête faite relativement aux irrégularités qu'on prétend avoir été commises dans l'octroi des contrats du gouvernement à *Winnipeg*, avec tous les télégrammes échangés entre le comité et les différents témoins assignés, comme étant le troisième rapport du dit comité. (*Voir appendice No. 1.*)

M. Ross (*Middlesex*), du comité chargé de la surveillance du compte-rendu officiel de débats de la Chambre durant la présente session, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu, comme suit :

" En raison de difficultés qui se présentent au dernier moment, le comité se trouvant dans l'impossibilité de mûrir un plan pour la préparation du compte-rendu officiel des débats pendant la prochaine session, recommande respectueusement que Son Honneur l'Orateur soit chargé de faire, pendant les vacances, les arrangements qu'il jugera à propos pour qu'il soit pris des notes officielles des débats en attendant que la Chambre puisse adopter des mesures à ce sujet.

M. Langevin propose, secondé par M. White (*Hastings*), que la Chambre s'ajourne immédiatement, et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Ottawa*, et

être distribuée comme suit : Terrains \$28,100 ; extension du bloc ouest, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'amélioration des rivières navigables et être distribuée comme suit : Amélioration des rivières navigables, \$10,000 ; *St. Laurent*, enlèvement de chaînes et ancras, \$15,000 ; rapides *Neebish*, rivière *St. Marie*, lac *Huron*, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, et être distribuée comme suit : Douane, bureau d'accise et bureau de poste à *Guelph*, \$4,000 ; *Kingston*, école militaire, et réparation des fortifications \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, et être distribuée comme suit : Réparations des fortifications, *Québec*, \$60,000 ; bureau de poste et maison de douane, *St. Jean*, P. Q., \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouveau-Brunswick*, et être distribuée comme suit : Maison de douane, *St. Jean*, N. B., \$85,000 ; caisse d'épargnes, \$30,000 ; bureau de poste \$70,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine, *Lunenburg*, N. E., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Colombie-Britannique*, et être distribuée comme suit : Edifices publics, réparations, \$1,000 ; maison de douane, magasin de provisions, quai *Victoria*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit : Pénitencier général pour les provinces maritimes, \$17,000 ; *St. Vincent de Paul*, \$9,000 ; *Manitoba* (dépendances) \$3,000 ; pénitencier de la *Colombie-Britannique*, \$10,000 ; pénitencier de *Kingston*, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyers et réparations, etc., et être distribuée comme suit : Loyers, réparations ; meubles, chauffage, etc., \$170,000 ; chauffage des édifices publics, \$40,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$1,800 ; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$18,000 ; allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ontario*, et être distribuée comme suit : *Kincardine*, \$5,000 ; *Morpeth*, lac *Erié*, \$7,500, *Toronto*, \$12,000 ; havre de *Collingwood*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 29 avril 1878.

PRIÈRES.

2 heures p.m.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par M. *Bordon*, la pétition de *David Bertans* et autres, porteurs de polices de la Compagnie d'Assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*.

Sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans les quatrième et cinquième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour réparation des brises-lames du bas du fleuve *St. Laurent*, province de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour être distribuée comme suit :—Havre de *St. Jean* \$16,000; *Rivière-Noire*, comté de *St. Jean*, \$4,500; *Grande Anse*, comté de *Gloucester*, \$2,000; brise-lames de *Shippegan*, comté de *Gloucester*, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames dans la province de la *Nouvelle-Écosse*, pour être distribuée comme suit :—*Rivière Annapolis*, comté d'*Annapolis*, \$1,500; *Mordon*, comté de *King*, \$1,000; *Ragged-Pond*, \$2,000; *Baie des Vaches*, *Cap Breton*, \$1,000; *Bayfield*, \$5,000; *Baie de Scott*, \$3,000; *Crique Canada*, \$3,000; *Puddingpan*, \$6,000; *Arichat-Ouest*, \$6,000; *Somerville*, \$5,000; *Hampton*, \$3,000; *Anse de Dulap*, \$2,000; réparations en général, provinces maritimes, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames de la Province de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour être distribuée comme suit : *Baie Colville*, *Souris*, \$20,000; Brise-lames de *Malpèque*, 3,500; *New-London*, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage pour être distribuée comme suit : dragueur, \$10,000; Dragage, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour explorations et inspection des travaux et édifices publics imputable sur le revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arbitrages et décisions arbitrales, en rapport avec les travaux et édifices, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement et la construction de phares et sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean* via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communications à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à la vapeur entre *San Francisco* et *Victoria, Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur avec les *Iles de la Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre la *Nouvelle-Ecosse* et *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'île du *Grand Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinq mille huit cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des différents bureaux de douane et être distribuée comme suit: Dans la province d'*Ontario*, \$216,383.00; dans la province de *Québec*, \$200,445.00; dans la province du *Nouveau-Brunswick*, \$93,195.00; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$105,635.00; dans la province de *Manitoba* et territoire du *Nord-Ouest*, \$124,050.00; dans la province de la *Colombie-Britannique*, \$22,308.00; dans la province de l'*Île du Prince-Édouard*, \$24,420.00; Salaire et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournées d'inspection, \$16,000.00; Dépenses contingentes du bureau principal, reliure de livres, blanches, impressions, papeterie, etc., pour les différents ports d'entrées, \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt et un mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'accise, pour être distribuée comme suit:—Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise, \$174,040; frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc., \$40,000; service douanier, \$5,500; allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit

MARDI, 30 avril 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. *Burpee*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, datée 27 mars 1878, demandant un état montrant les noms des compagnies de chemin de fer qui ont entré en entropôt, depuis le 1er juillet 1867, des locomotives de chemin de fer, machines à vapeur, chars et autre matériel roulant de chemin de fer, la date de telles entrées, les articles ainsi entrés, la date du paiement des droits de douane; aussi, les noms des compagnies dont telles locomotives, machines à vapeur, chars et autre matériel roulant furent mis en vente par le ministre des Douanes.—(*Documents de la session, No. 123.*)

Et aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 1878, demandant un état des recettes des douanes et de l'accise dans la *Colombie-Britannique* dans les six mois expirés le 31 décembre dernier; aussi un état du revenu des douanes et de l'accise sur la rivière *Stickine* durant la même période; aussi, état des importations et exportations de la dite province durant la même période; aussi, état des marchandises importées en franchise ou soumises à des droits de douane ou d'accise des autres provinces du *Canada* dans la *Colombie-Britannique*, depuis 1871 inclusivement jusqu'au 31 décembre 1877, avec indication des quantités et valeurs respectives des productions du *Canada*.—(*Documents de la session, No. 119 j.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et demie, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 30 avril 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

M. *Ross (Middlesex)*, du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité qui est comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à une adresse (Sénat).—Correspondance avec le gouvernement ou le surintendant des chemins de fer relativement à l'expédition du grain, etc., par le chemin de fer Intercolonial pour l'*Europe*.

Réponse à adresse.—Correspondance entre la compagnie de la *Baie d'Hudson* et le gouvernement du *Canada*, relativement à de prétendues pertes à la *Rivière Rouge*, résultant de l'insurrection de 1869-70.

Réponse à ordre.—Soumission pour l'approvisionnement de carvelles pour le chemin de fer Canadien du *Pacifique* du 1er janvier 1876 au 31 décembre 1877, et semblable état pour le chemin de fer Intercolonial.

Réponse à adresse,—Rapport des explorations faites sur les lacs *Manitoba* et *Winnipegosis*, la rivière de la *Poule d'Eau* et la *Petite Saskatchewan*.

Réponse à ordre,—Rapport des ingénieurs relativement à la localisation de la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* entre la *Rivière Rouge* et *Battleford*, etc.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance relativement à l'établissement des bureaux du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*.

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement et *T. M. Boggs*, relativement à sa démission comme officier préposé à la circulation des convois à *Truro*, sur le chemin Intercolonial.

Réponse à adresse,—Correspondance et ordres en Conseil ayant rapport au renvoi ou à la démission de *George Taylor* comme assistant-surintendant du chemin de fer Intercolonial.

Réponse à ordre,—Correspondance entre *Mme Edouard Murphy* et les officiers du chemin de fer Intercolonial, relativement à une vache tuée sur ce chemin.

Réponse à adresse (Sénat) concernant un pont de chemin de fer sur les chutes de *St. Jean, N.-B.*, pour la liaison du chemin de fer Intercolonial avec celui du prolongement de l'Ouest à ces chutes.

Réponse à adresse,—Etat de tous les appels institués devant la Cour Suprême du *Canada* depuis son établissement, indiquant les noms des parties, la cour dont le jugement a été porté en appel, les causes dont cette cour a disposé.

Réponse à adresse,—Production de toutes les pétitions de droit transmises au secrétaire d'Etat depuis la passation de l'acte des pétitions de droit de 1876, avec les noms des requérants.

Réponse à adresse,—Etat de toutes les causes portées devant la cour d'Echiquier du *Canada* depuis son établissement, donnant les noms des parties, etc.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant le déplacement du bureau de poste de *South-Gut de Ste. Anne*, comté de *Victoria, N.-E.*

Réponse à ordre,—Correspondance relative au transport des malles entre *Port-Hastings* et *Grand Narrow*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Réponse à ordre,—Correspondance entre le surintendant du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* et le département des Travaux-Publics, montrant combien de milles de clôture en fils de fer ont été remplacés par des clôtures en planches.

Réponse à ordre,—Documents et correspondance relativement à la destitution de *D. McDonald*, maître de poste à la *Petite Baie des Glaces, Cap-Breton*.

Réponse à adresse,—Pétitions des habitants de la paroisse de *Perth*, dans le comté de *Victoria, N.-B.*, sollicitant l'établissement de stations postales ou bureaux de poste dans cette paroisse.

Réponse à ordre,—Correspondance relativement à la résignation de *J. Cadigan* comme maître de poste à la *Petite Baie des Glaces*, comté du *Cap-Breton*.

Réponse à ordre,—Correspondance relativement à la destitution de *James Corbett*, maître de poste aux *Mines Lorway*, comté du *Cap-Breton*.

Réponse à ordre,—Correspondance relativement au maître de poste et aux officiers du bureau de poste des *Mines Victoria*, comté du *Cap-Breton*.

Réponse à ordre,—Rapport pour 1877 de *J. P. Gauvreau*, écr., comme percepteur de douanes du port de *Rimouski*.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant l'établissement d'entrepôts de douanes au village de *Carron Brook* et dans la ville de *Clinton*, dans le comté de *Huron*.

Réponse à ordre,—Etat de tous les tubes importés au *Canada*, durant l'année précédant l'imposition de droits sur cet article, par le tarif de la dernière session.

Réponse à ordre,—Correspondance ayant rapport à la destitution du maître de poste de la *Baie aux Vaches (Cap-Breton)*.

Réponse à ordre,—Correspondance relativement au transport des malles par eau de *Québec* à la *Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*.

Réponse à adresse,—Soumissions reçues en 1877 pour le transport par terre des malles de *Québec* à la *Malbaie*.

Réponse à adresse (Sénat).—Etat détaillé des importations de plâtre de *Paris* ou gypse des *Etats-Unis*, durant l'année fiscale passée.

Réponse à ordre.—Correspondance concernant l'emploi de lignes traînantes par les pêcheurs étrangers sur les côtes de la *Nouvelle-Ecosse*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection du bois de construction et être distribué comme suit: Surintendant, bureau de *Québec*, \$2,000; sous-surintendant et teneur de livres, \$1,600; caissier, \$1,200; 3 commis de la spécification, \$1,900; 1 messenger, \$400; 9 commis de la spécification, (8 mois) savoir: 1 à \$1,000; 2 à \$700; 4 à \$600; 2 à \$500; pour les inspecteurs-mesureurs de bois, \$55,000; dépenses contingentes, \$5,000, sous-surintendant, bureau de *Montréal*, \$800; teneur de livres et commis de la spécification, \$1,000; frais des inspecteurs-mesureurs de bois, \$2,755; dépenses contingentes, \$300; pour l'année finissant le 30 juin, 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses de 96 sous-inspecteurs des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire aux salaires de 32 inspecteurs de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyer, meubles et chauffage des bureaux des inspecteurs des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyer, meubles et chauffage des bureaux d'inspection du gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes, frais de route, combustible, etc., des inspecteurs des poids et mesures et du gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et la distribution d'échantillons de fleur, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'acte 36 *Vict.*, ch. 49, en rapport avec la falsification des aliments, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparation et exploitation des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe (*Colombie-Britannique*), y compris la subvention, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire et aux dépenses contingentes de l'agent (*Colombie-Britannique*), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentages, *Manitoba* et *Nord-Ouest*, (y compris la commission et le personnel et agences des terres), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'estimation de la somme à voter pour les menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 1^{er} mai 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat apporté le message suivant :

Le Sénat n'insiste pas sur son amendement fait au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*," auquel cette Chambre n'a pas concouru.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la liquidation des Compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles," sans amendement.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 1^{er} mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition de *David Bertans* et autres, porteurs de polices d'assurance de la Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*, demandant que l'acte 40 *Victoria*, chap. 42, soit amendé de manière à les soustraire à son opération, et qu'il soit permis à la dite compagnie de faire affaires en vertu des lois du *Canada*, comme elle le faisait avant la passation du dit acte.

Ordonné, que M. *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour mieux prévenir les crimes et les actes de violence dans certaines parties du *Canada* jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain, et le bill devant être inscrit sur les ordres du gouvernement.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 10 avril 1878, demandant copie d'un rapport montrant : 1o. les montants des six plus basses soumissions reçues en septembre ou octobre 1873, pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13 et 14 du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires ; 2o. les montants des six plus basses soumissions reçues pour les mêmes sections en 1874, avec les noms des soumissionnaires ; 3o. les noms des soumissionnaires auxquels ces dernières ont été accordées ; 4o. copie des ordres en Conseil accordant ces sections ; 5o. copie de toute la correspondance à ce sujet.—(*Documents de la session, No. 58b.*)

Aussi, la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre, datée 1er avril 1878, demandant copie de toute la correspondance ayant rapport à la destitution de *R. McNeil*, écr., comme préposé à l'engagement des matelots à la *Baie de la Petite Glace*, comté du *Cap-Breton*.—(*Documents de la session, No. 124.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 21 février 1878, demandant copie du rapport avec carte y annexée, de l'ingénieur qui a été employé l'année dernière à fixer la ligne de division probable entre la *Colombie-Britannique* et l'*Alaska*, et aussi, copie de ses instructions, avec copie du traité ou des conventions qui ont eu lieu entre les gouvernements anglais et russe relativement à la dite ligne de division, et autres papiers ayant rapport à l'établissement de la ligne de division entre *Alaska* et le territoire anglais, et la navigation des rivières coulant de la *Colombie* à travers l'*Alaska* jusqu'à la mer.—(*Documents de la session, No. 125.*)

M. *Mills*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport de l'exploration géologique du *Canada*, par *Alfred R. C. Selwyn, F.R.S., F.G.S.*, directeur, pour l'année 1876-77.—(*Documents de la session, No. 126.*)

M. *Ross (Middlesex)* propose, secondé par M. *Oliver*, que le rapport mis devant la Chambre le 1er mars 1877 relativement au havre d'*Ingonish*, soit renvoyé au comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et la dite motion est, conformément à la règle 94, renvoyée au dit comité.

M. *Ross (Middlesex)*, propose, secondé par M. *Oliver*, que cette Chambre concourt dans le second rapport du comité spécial nommé pour surveiller le compte-rendu officiel des débats de la Chambre durant la présente session, et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Little,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McDougall (T. Riv.),</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>

<i>Costigan,</i> <i>DeCosmos,</i> <i>Dewdney,</i>	<i>Jones (Leeds),</i> <i>Kirkpatrick,</i> <i>Langevin,</i>	<i>Paterson,</i> <i>Perry,</i> <i>Platt,</i>	<i>White (Renfrew),</i> <i>Young.—51.</i>
---	--	--	--

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain,</i>	<i>Cartwright,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Church,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd)</i>
<i>Blain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bordén,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>MacDonnell (Inv'rnes)</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burke,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wood.—69.</i>
<i>Carmichael,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé, met devant la Chambre les documents et rapports relatifs à la localisation de la ligne et au havre du terminus ouest du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, par *Sandford Fleming*, C.M.G., ingénieur-en-chef, 1878.—(*Documents de la session, No. 20j*.)

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *M. Langevin*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance, des rapports et mémoires relatifs aux changements de la route de la malle entre *Grand Village* et les *Cinq Iles via Portapique Mountain*, dans le comté de *Colchester*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *M. Langevin*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de la correspondance, des rapports et documents relatifs à l'amélioration du transport des malles de *Brookfield* à *Upper Stewiack*, dans le comté de *Colchester*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. White (Renfrew)*, secondé par *M. Jones (Leeds)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous ordres en Conseil fixant le taux de péages que peut percevoir la compagnie d'améliorations du haut de l'*Ottawa*, sur les bois en grume et de construction passant dans les endroits améliorés.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Bunster* propose, secondé par M. *Gibbs* (*Ontario-Sud*), qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie d'aucune pétition ou de pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général ou à aucun membre de son gouvernement, demandant le renvoi de M. *W. R. Spaulding*, magistrat stipendiaire à *Nanaimo* et à *Comox*, et correspondance, s'il en est, qui peut avoir eu lieu à ce sujet entre le gouvernement de Son Excellence et le gouvernement de la *Colombie-Britannique*, ou avec aucune autre personne ou autorité.

Et un débat s'ensuivant,

Et étant six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p.m.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de *Montréal*, sous le nom de Compagnie de placement et de construction de *Montréal*," sans amendement.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du chemin de fer du *Pacifique*, 1874, avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi le 17 avril dernier, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des documents originaux faits et signés par les chefs des différents départements des Travaux Publics, comportant avoir été faits conformément à l'ordre de la Chambre du 5 mars 1877 comme suit: "Les noms des personnes nommées entre le 1er janvier et le sept novembre 1873, les noms des officiers dont les salaires ont été augmentés durant la même période, les noms de ceux ainsi nommés dont la nomination a été annulée après le mois de novembre, et un état montrant si les situations qui étaient remplies par ceux dont les nominations ont été annulées sont restées vacantes ou ont depuis été remplies, et, si oui, quand et par qui, et si les salaires des officiers qui ont été augmentés durant la susdite période ont été réduits ou augmentés, les réductions ou les augmentations dans chaque cas respectivement."

M. *Kirkpatrick* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que la dite résolution soit amendée "et que ce rapport soit renvoyé à un comité spécial de sept membres pour qu'il en fasse rapport, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents," soient ajoutés à la fin de la question.

Sir *John A. Macdonald* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Tupper*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "vu qu'il est allégué par l'honorable député de *Curdwell*, que le rapport soumis aux divers départements pour en obtenir des réponses diffère du rapport demandé par cette Chambre, et qu'il est de plus allégué par

l'honorable député de *Cardwell* que telles omissions et additions sont de nature à tromper cette Chambre, et constituent, par conséquent, un mépris de cette Chambre, il soit *résolu*, que le dit rapport soit renvoyé à un comité spécial de sept membres pour faire une enquête sur les dites allégations, avec pouvoir de faire rapport et d'envoyer quérir personnes, pièces et documents."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs.

<i>Bowell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rouleau,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>	<i>White (Renfrew)</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Pope (Compton),</i>	<i>Wright (Pontiac)---47-</i>
<i>Dugas,</i>	<i>McDougall (T. Riv.),</i>	<i>Robinson,</i>	

CONTRE :

Messieurs,

<i>Appleby,</i>	<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Durham),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Borden,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Ross (P. Edouard),</i>
<i>Borron,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bouman,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Scotcherd,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmorel'd),</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Haddow,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holtton,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Young.—81.</i>
<i>Christie,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion originale étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme dans la dernière division précédente.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour copies des documents originaux faits et signés par les chefs des différents départements.

des Travaux Publics, comportant avoir été faits conformément à l'ordre de la Chambre du 5 mars 1877, comme suit: " Les noms des personnes nommées entre le 1er janvier et le sept novembre 1873, les noms des officiers dont les salaires ont été augmentés durant la même période, les noms de ceux ainsi nommés dont la nomination a été annulée après le mois de novembre, et un état montrant si les situations qui étaient remplies par ceux dont les nominations ont été annulées sont restées vacantes ou ont depuis été remplies, et, si oui, quand et par qui, et si les salaires des officiers qui ont été augmentés durant la susdite période ont été depuis réduits ou augmentés, les réductions ou les augmentations dans chaque cas respectivement."

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 2 Mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

Sir *Albert Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente le supplément No. 2, au dixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année terminée le 30 juin 1877. (*Documents de la session, No. 1.*)

M. Young, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue, comme suit:

Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général pour l'année expirant le 30 juin 1879.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue, comme suit:

Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du département du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues, comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département de la Justice, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département de l'Intérieur, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département du Receveur-Général, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département des Finances, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Oliver, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues, comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent soixante et sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant probable requis pour nouvelles nominations ou autres changements, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'administration de la justice dans les divers Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de route des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice, allocations pour les circuits, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à

Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'administration de la justice, allocations pour les circuits, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face au salaire du rapporteur de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du greffier de la Cour Suprême du *Canada* et de la Cour d'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire d'un second messenger de la Cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et déboursés y compris les impressions, reliure et distribution des rapports, frais de route des juges, aussi salaires des officiers (shérif, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du *Canada*, et \$10 de livres pour les juges, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à divers déboursés se rattachant à la Cour Maritime d'*Ontario*, sceaux pour la cour, frais de route pour les juges, timbres de loi, livres de loi, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire du registraire de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour faire face au salaire du prévôt de la Cour de Vice-Amirauté, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire d'un juge de la Cour de Comté pour remplir (s'il est nécessaire,) le poste laissé vacant par le décès de feu *A. T. Bushby*, écr., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille six cent quarante-six dollars et cinquante-deux centins, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du pénitencier, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cent soixante-six dollars et trente-cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier d'*Halifax* (balances à être transférées au compte du pénitencier de *Dorchester*, si besoin est,) pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille huit cent six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Jean* (balances à être transférées au compte du pénitencier de *Dorchester*, si besoin est), pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille deux cents soixante-dix-huit dollars et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *St. Vincent de Paul*, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille quatre cent soixant-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq cent dix-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la publication des débats de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du Sergent-d'Armes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au crédit pour la bibliothèque du Parlement, y compris \$3,000 pour l'achat de livres de droit, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des officiers (additionnels) et dépenses contingentes de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la refonte des lois pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'impression, papier à imprimer et reliure, en rapport avec la législation pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie, en rapport avec la législation, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au soin des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de statistiques criminelles, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la commission entomologique, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition australienne, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille trois cent soixante et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration et de quarantaine, pour être répartie comme suit : traitements des agents et employés de l'immigration, \$26,550 ; traitements des agents voyageurs, \$13,000 ; inspection médicale du port de Québec, \$2,600 ; quarantaine, *Grosse Ile*, \$11,820 ; quarantaine, *St. Jean*, \$3,000 ; quarantaine, *Pictou, N. E.*, \$800 ; quarantaine, *Halifax, N. E.*, \$3,600 ; quarantaine, *Charlottetown, I. P. E.*, \$1,000 ; pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique, \$20,000 ; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières, \$24,000 ; frais de route des agents-voyageurs, \$14,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'émigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport de Ménonites, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions suivantes et être répartie comme suit : *Samuel Waller*, ci-devant greffier de la Chambre d'Assemblée, \$400 ; *John Bright*, messenger, Chambre d'Assemblée, \$80.00 ; madame *Antrobus*, \$800.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pensions nouvelles des miliciens et être distribuée comme suit : Madame *Caroline McEachern* et quatre enfants, \$238.00 ; *Rhoda Smith*, \$110.00 ; *Janet Anderson*, \$110.00 ; *Margaret Mackenzie*, \$80.00 ; *Mary Ann Richey* et un enfant, \$288.00 ; *Mary Morison*, \$80.00 ; *Louise Prud'homme* et deux enfants, \$110.00 ; *Virginie Charron* et quatre enfants, \$150.00 ; *Paul M. Robins*, \$146.00 ; *Charles T. Bell*, \$73.00 ; *Alex. Oliphant*, \$109.50 ; *Charles Lugsden*, \$91.25 ; *Thomas Charters*, \$91.25 ; *Charles T. Robertson*, \$110.00 ; *Percy G. Routh*, \$400.00 ; *Richard S. King*, \$400.00 ; *George A. Mackenzie*, \$73.00 ; *Edward Hilder*, \$146.00 ; *Fergus Scholfield*, \$73.00 ; *John Bradley*, \$109.50 ; *James Bryan*, \$109.50 ; *Jacob Stubbs*, \$73.00 ; Enseigne *W. Fahey*, \$200.00 ; *Mary Connors*, \$110.00 ; *Mary Hodgins* et trois enfants, \$191.00 ; *John Martin*, \$110.00 ; *A. W. Stevenson*, \$110.00 ; Madame *J. Thornburn*, \$150.00 ; Madame *P. T. Worthington* et enfants, \$378.00 ; Madame *J. H. Elliott* et enfants, \$130.00 ; *Ellen Kirkpatrick* et trois enfants, \$266.00 ; Madame *George Prentice* et enfants, \$400.00 ; *Mary Annah Temple* et enfants, \$298.00 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires de la division militaire et de l'état-major de district, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des majors de brigade, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux allocations pour l'instruction militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport à la milice, savoir : munitions, \$40,000 ; uniformes, \$50,000 ; munitions de guerre, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et gardiens, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses du collège militaire, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B," et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

La première résolution étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *White* (*Hastings*), que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soit retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : la dite résolution n'obtienne pas le concours, mais qu'il soit *résolu*, que vu la condition actuelle des finances du pays, il est désirable de réduire les dépenses de l'état-major de la milice, en bifant les sommes de \$14,400 et de \$6,000 destinées dans la dite résolution à 12 adjudants-généraux de districts avec leurs allocations, ainsi que la somme de \$6,000 destinée à 12 payeurs de districts.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

La seconde résolution étant lue la seconde fois,
Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: " la dite résolution n'obtienne pas le concours, mais qu'il soit résolu, que dans l'état actuel de dépression du pays, il n'est pas opportun de voter toute la somme de \$20,000, destinée aux majors de brigade dans la dite résolution."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

La troisième résolution jusqu'à la neuvième inclusivement étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La dixième résolution étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Gibbs (Ontario-Sud)*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " la dite résolution n'obtienne pas maintenant le concours, mais qu'il soit résolu, que dans l'état actuel de dépression du pays, il est inopportun de voter une somme aussi considérable que \$50,000 pour le soutien d'une école militaire."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

Alors, les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et de réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Newfield*, *Druid*, *Glendon*, *Sir James Douglas* et *Northern Light*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour recueillir des informations relatives aux désastres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade à *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa

Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille cinq cent cinquante-huit dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille six cent soixante et quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et de réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Ross (*Middlesex*), du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues, comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux traitements et déboursés des garde-pêche et gardiens et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$12,000; *Québec*, \$12,000; *Nouvelle-Ecosse*, y compris l'inspecteur et son aide, \$15,000; *Nouveau-Brunswick*, y compris l'inspecteur, \$10,500; *Ile du Prince-Edouard*, \$1,800; *Manitoba*, \$200; *Colombie-Britannique*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des établissements de pisciculture, passes-migra-toires et bancs d'huîtres, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Toronto*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Observatoire, *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant des tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine et des Emigrants, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital Général, *Montréal*, \$3,000; autres ports de *Québec*, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital de *Ste. Catherine, Ontario*, \$500; Hôpital de *Kingston, Ontario*, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital Général, *Halifax*, \$3,500 ; autres ports de la *Nouvelle-Ecosse*, \$11,250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et être distribuée comme suit : Hôpital, *St. Jean*, \$4,000 ; autres ports du *Nouveau-Brunswick*, \$7,750 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les ports de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine dans les ports de l'*Ile du Prince-Edouard* ; pour l'année finissant le 30 juin, 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des marins infirmes et naufragés et être distribuée comme suit : province de *Québec*, \$2,000 ; province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$4,000 ; province du *Nouveau-Brunswick*, \$1,000 ; province de la *Colombie-Britannique*, \$1,000 ; province de l'*Ile du Prince-Edouard*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser la Chambre de Commerce de *Londres*, des frais qu'elle a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur et être distribuée comme suit : président des inspecteurs, \$1,800 ; vice-président, \$1,400 ; inspecteur, division de *Toronto*, \$1,200 ; inspecteur, division de *Montréal*, \$1,200 ; inspecteur, division des *Trois-Rivières*, \$1,000 ; inspecteur, division de *Québec*, \$1,000 ; inspecteur division d'*Ontario-Est*, \$1,000 ; inspecteur, division de la *Colombie-Britannique*, \$750 ; inspecteur, division de *Manitoba*, \$100 ; frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection des bateaux à vapeur, \$900 ; commis du bureau de l'inspection \$300 ; frais de route de l'inspecteur du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* et dépenses contingentes du bureau, \$825 ; frais de route de l'inspecteur pour la division de *Toronto* et dépenses contingentes du bureau, \$430 ; frais de route de l'inspecteur *Trois-Rivières*, \$125 ; frais de route de l'inspecteur, *Québec*, \$150 ; frais de route de l'inspecteur, *Ontario-Est*, \$260 ; frais de route de l'inspecteur, *Montréal*, \$200 ; frais de route de l'inspecteur, *Manitoba*, \$100 ; achat d'instruments et manomètres, \$200 ; frais de route et loyer du bureau de l'inspecteur, *Colombie-Britannique*, \$750 ; gravures et impressions de certificats de mécaniciens et impression en français de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations géologiques, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation pour les Sauvages, *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Nouvelle-Ecosse* secourus etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages du *Nouveau-Brunswick*, secours, etc., pour l'année finissant le 20 juin 1879.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de l' *Ile du Prince-Edouard*, secours, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cent soixante et un dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages de la *Columbia-Britannique* et être distribuée comme suit ; surintendance de *Victoria*, \$18,240, surintendance de *Fraser*, \$18,321, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu des traités Nos. 1 et 2, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent soixante dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 5, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, wagons, munitions, etc., fournis aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu des traités ci-dessus mentionnés, Nos. 1 et 2, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, wagons, munitions, etc., fournis aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité ci-dessus mentionné, No. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, grains de semence, outils, wagons, munitions, etc., fournis aux Sauvages, *Manitoba*, en vertu du traité No. 5, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités en vertu des traités ci-dessus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour approvisionnement triennal d'habillements aux Sauvages de *Manitoba* en vertu des traités ci-dessus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat d'instruments aratoires, grains de semence, outils, etc., pour les *Sioux* de la *Petite Saskatchewan* et pour payer le salaire d'un agent résidant sur leur réserve, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses générales de la surintendance des Sauvages de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires des instituteurs et le coût des maisons d'école des Sauvages, *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest* en vertu du traité No. 4, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest* en vertu du traité No. 6, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux annuités payables aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu du traité No. 7, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour instruments aratoires, bestiaux, etc., pour les Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7, (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7 (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement,) pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour munitions, ficelle et carabines aux Sauvages du *Nord-Ouest*, en vertu des traités Nos. 4, 6 et 7 (l'année dernière les Nos. 4 et 6 seulement), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des *Sioux à Qu'Appelle*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentage sur les réserves des Sauvages du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses générales de la surintendance du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour salaires d'instituteurs pour les Sauvages du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à des écoles de Sauvages en *Ontario* et *Québec* où le besoin s'en fait le plus sentir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter les annuités payables en vertu du traité *Robinson aux Chippewas* des lacs *Huron* et *Supérieur*, de 96 centins à \$4 par tête, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en Conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement durant les premiers quinze jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'organisation du gouvernement dans le district de *Kewatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour la construction de casernes dans les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, T.N.O., pour l'année expirant le 30 juin 1879.

La dite résolution étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. Mitchell propose comme amendement, secondé par M. Costigan, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite motion n'obtienne pas le concours, mais qu'il soit *résolu*, que vu que la dépense pour l'entretien de la police à cheval, T. N. O., paraît être sans proportion avec les exigences du service, il est désirable de réduire la dite somme de \$306,000 pour ce service à celle de \$256,000."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

M. Young, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million sept cent soixante et sept mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes et être distribuée comme suit : *Ontario*, \$777,000 ; *Québec*, \$474,000 ; *Nouveau-Brunswick*, \$167,000 ; *Nouvelle-Ecosse*, \$196,000 ; *Ile du Prince-Edouard*, \$46,000 ; *Manitoba*, \$24,000 ; *Colombie-Britannique*, \$69,000 ; *Territoires du Nord-Ouest*, \$14,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les travaux du canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux du *St. Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions cinq cent mille dollars soit accordée à la Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal *St. Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'écluse et du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les améliorations à l'entrée du canal de la *Culbute*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à diverses dépenses pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics à *Ottawa*, et être distribuée comme suit : Terrains \$28,100 ; extension du bloc ouest, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'amélioration des rivières navigables et être distribuée comme suit : Amélioration des rivières navigables, \$10,000 ; *St. Laurent*, enlèvement de chaînes et ancras, \$15,000 ; rapides *Neebish*, rivière *Ste. Marie*, lac *Huron*, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, et être distribuée comme suit : Douane, bureau d'accise et bureau de poste à *Guelfh*, \$4,000 ; *Kingston*, école militaire, et réparation des fortifications \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, et être distribuée comme suit : Réparations des fortifications, *Québec*, \$60,000 ; bureau de poste et maison de douane, *St. Jean*, P. Q., \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouveau-Brunswick*, et être distribuée comme suit : Maison de douane, *St. Jean*, N. B., \$85,000 ; caisse d'épargnes, \$30,000 ; bureau de poste \$73,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine, *Lunenburg*, N. E., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Colombie-Britannique*, et être distribuée comme suit : Édifices publics, réparations, \$1,000 ; maison de douane, magasin de provisions, quai *Victoria*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit : Pénitencier général pour les provinces maritimes, \$17,000 ; *St. Vincent de Paul*, \$9,000 ; *Manitoba* (dépendances) \$3,000 ; pénitencier de la *Colombie-Britannique*, \$10,000 ; pénitencier de *Kingston*, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyers et réparations, etc., et être distribuée comme suit : Loyers, réparations ; meubles, chauffage, etc., \$170,000 ; chauffage des édifices publics, \$40,000 ; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$1,800 ; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$18,000 ; allocation pour combustible et éclairage, *Rideau Hall*, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, *Ontario*, et être distribuée comme suit : *Kincardine*, \$5,000 ; *Morpeth*, lac *Erié*, \$7,500, *Toronto*, \$12,000 ; havre de *Collingwood*, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

La première résolution jusqu'à la dixième inclusivement étant lues la seconde fois sont adoptées.

La onzième résolution étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que la Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *McCallum* propose comme amendement, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "la dite résolution n'obtienne pas le concours maintenant, mais qu'elle soit renvoyée à un comité de toute la Chambre avec instruction et autorisation de l'amender en bifant la somme de \$7,500 destinée à *Morpeth*, lac *Erie*—cette dépense n'étant pas dans l'intérêt public."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour réparation des brises-lames du bas du fleuve *St. Laurent*, province de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour être distribuée comme suit :—Havre de *St. Jean* \$16,000; *Rivière-Noire*, comté de *St. Jean*, \$4,500; *Grande Anse*, comté de *Gloucester*, \$2,000; brise-lames de *Shippegan*, comté de *Gloucester*, \$6,000, pour l'année finissant le 20 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pour être distribuée comme suit :—*Rivière Annapolis*, comté de *Annapolis*, \$1,500; *Mordon*, comté de *King*, \$1,000; *Ragged-Pond*, \$2,000; *Baie des Vaches*, *Cap-Breton*, \$1,000; *Bayfield*, \$5,000; *Baie de Scott*, \$3,000; *Crique Canada*, \$3,000; *Puddingpan*, \$6,000; *Arichat-Ouest*, \$6,000; *Somerville*, \$5,000; *Hampton*, \$3,000; *Anse de Dupas*, \$2,000; réparations en général, provinces maritimes, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames de la Province de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour être distribuée comme suit : *Baie Colville*, *Souris*, \$20,000; brise-lames de *Malpègue*, \$3,500; *New-London*, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du dragage pour être distribuée comme suit : dragueurs, \$10,000; Dragage, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour explorations et inspection des travaux et édifices publics imputable sur le revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arbitrages et décisions arbitrales, en rapport avec les travaux et édifices, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achèvement et la construction de phares et sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *St. Jean via Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communications à la vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à la vapeur entre *San Francisco* et *Victoria, Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur avec les *Iles de la Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre la *Nouvelle-Ecosse* et *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'île du *Grand Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des écoles militaires, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *St. Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinq mille huit cent trente-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des différents bureaux de douane et être distribuée comme suit : Dans la province d'*Ontario*, \$216,383.00 ; dans la province de *Québec*, \$200,445.00 ; dans la province du *Nouveau-Brunswick*, \$93,195.00 ; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$105,635.00 ; dans la province de *Manitoba* et territoire du *Nord-Ouest*, \$12,450.00 ; dans la province de la *Colombie-Britannique*, \$22,308.00 ; dans la province de l'*Île du Prince-Édouard*, \$24,420.00 ; Salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des autres officiers en tournées d'inspection, \$16,000.00 ; Dépenses contingentes du bureau principal, reliure de livres blancs, impressions, papeterie, etc., pour les différents ports d'entrées, \$15,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt et un mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'accise, pour être distribuée comme suit :—Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise, \$174,040 ; frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc., \$40,000 ; service douanier, \$5,500 ; allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

La première résolution jusqu'à la quatrième inclusivement étant lues la seconde fois sont adoptées.

La cinquième résolution étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Stephenson* propose comme amendement, secondé par M. *McCarthy*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient

remplacés par les suivants : “ la dite résolution n'obtienne pas maintenant le concours, mais qu'elle soit renvoyée afin que les endroits et les améliorations pour lesquelles la somme ou partie de la somme de \$110,000 y mentionnée sera dépensée, soient spécifiés, afin que la dépense d'une somme d'argent aussi considérable ne soit pas laissée à la simple volonté ou caprice de l'exécutif, sans approprier le montant autant que possible aux travaux approuvés par cette Chambre.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Lanther,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Little,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wright (Pontiac)—40.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Cool,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Delorme</i>	<i>Killam,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Declin,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ross (Prince Edou'rd),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Norris,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Young.—86.</i>
<i>Church,</i>	<i>Jetté,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

Alors, les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Young, du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'inspection du bois de construction et être distribuée comme suit: Surintendant, bureau de *Québec*, \$2,000; sous-surintendant et teneur de livres, \$1,500; caissier, \$1,200; 3 commis de la spécification, \$1,900; 1 messenger, \$400; 9 commis de la spécification, (8 mois) savoir: 1 à \$1,000; 2 à \$700; 4 à \$600; 2 à \$500; pour les inspecteurs-mesureurs de bois, \$55,000; dépenses contingentes, \$5,000, sous-surintendant, bureau de *Montréal*, \$800; teneur de livres et commis de la spécification, \$1,000; frais des inspecteurs-mesureurs de bois, \$2,755; dépenses contingentes, \$300; pour l'année finissant le 30 juin, 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses de 96 sous-inspecteurs des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire aux salaires de 32 inspecteurs de gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédent pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyer, meubles et chauffage des bureaux des inspecteurs des poids et mesures, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyer, meubles et chauffage des bureaux d'inspection du gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes, frais de route, combustible, etc., des inspecteurs des poids et mesures et du gaz, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant par trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et la distribution d'échantillons de fleur, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'acte 36 *Vict.*, ch. 49, en rapport avec la falsification des aliments, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cent quarante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de réparation et exploitation des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe (*Colombie-Britannique*), y compris la subvention, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne de télégraphe entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire et aux dépenses contingentes de l'agent (*Colombie-Britannique*), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'arpentages, *Manitoba* et *Nord-Ouest*, (y compris

la commission et le personnel et agences des terres), pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'estimation de la somme à voter pour les menus revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 8 mai 1878.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux prévenir les crimes et la violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial, composé de MM. *Blake, McCarthy, Laflamme, Jetté, Devlin, Langevin* et *Kirkpatrick*, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, et pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence,

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts) et est comme suit:

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copies d'une correspondance qui a eu lieu avec le gouvernement de Sa Majesté, concernant la circonscription dans les limites du *Canada* de territoires du continent de l'*Amérique du Nord*. (*Documents de la session, No. 127.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 2 mai 1878.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'Acte 38 *Victoria*, chapitre 11, intitulé: "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier dans le *Canada*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 3 mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 27 mars 1878, demandant un état montrant 1o. les différentes sommes d'argent payées, à même les \$39,256.01 déposées à la banque de *Montréal*, à certaines personnes, pour terrains pris pour la construction de canaux; 2o. les noms des personnes à qui les diverses sommes d'argent ont été payées et la date de ces paiements. (*Documents de la session, No. 130.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 18 mars 1878, demandant copie de toute correspondance qui n'est pas maintenant en la possession du Parlement, relativement aux pensions accordées à des officiers publics qui étaient dans le service de la *Colombie-Britannique* lors de l'Union en 1871. (*Documents de la session, No. 131.*)

M. *Blake*, du comité spécial sur le bill pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada* jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

M. *Ross* (*Middlesex*) propose, secondé par M. *Oliver*, que cette Chambre concourt dans les sixième et septième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Ferris*, que les mots: "si ce n'est relativement au nombre de copies des votes et délibérations, bills et livres bleus que chaque membre devra recevoir, lequel devra rester le même qu'auparavant," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Méhot,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Norris,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdonald (Kingston),</i>	<i>Pope (Compton),</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McDougall (T. Riv.),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Guthrie,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Young.—53.</i>
<i>Daoust,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Cheval,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Iring,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Church,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Colby,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Delorme,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brooks,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wallace (Norfolk)</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood.—69.</i>
<i>Cartwright,</i>			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt dans les sixième et septième rapports du comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de *M. Mills*, secondé par *M. Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer certaines résolutions qui devront être contenues dans une adresse à Sa Majesté relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil et *M. Ross (Middlesex)* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu,

M. Ross (Middlesex) fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues, comme suit :

1. *Résolu*, que des doutes existent relativement aux limites nord et nord-est des territoires du *Nord-Ouest* et de la *Terre de Rupert*, transférés au *Canada* par ordre de Sa Majesté en Conseil le 23 juin 1870, incorporant les territoires de la *Baie d'Hudson* et du *Nord-Ouest* avec le *Canada*.

2. *Résolu*, que la découverte et l'exploitation de mines dans le voisinage du détroit de *Cumberland*, et d'autres raisons, établissent la nécessité de faire disparaître aussitôt que possible tous doutes concernant la juridiction du *Canada* sur ces parties de l'*Amérique-Britannique du Nord*.

3. *Résolu*, qu'il y a eu une correspondance à ce sujet entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* qui, par l'entremise du très-honorable secrétaire d'Etat des colonies, a fait connaître sa volonté de transférer au *Canada* tous les territoires en question et a engagé le gouvernement canadien à exprimer ses vues relativement à l'opportunité d'une législation dans ce but.

4. *Résolu*, qu'il est opportun d'établir sans réserve aucune les droits du *Canada* sur toute l'*Amérique Britannique du Nord* et les îles adjacentes, (la province de *Terreneuve* non comprise) et d'accepter l'offre de Sa Majesté de transférer ces territoires au *Canada*;

5. *Résolu*, que pour faire disparaître tout doute sur cette question, il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, soit passé pour définir les limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, comme suit : A l'est, par l'océan *Atlantique*, cette limite devant s'étendre au nord par le détroit de *Davis*, la baie de *Baffin*, le détroit de *Smith* le et chenal *Kennedy*, y compris toutes les îles qui s'y trouvent ou y sont adjacentes et appartiennent à la *Grande-Bretagne* par droit de découverte ou autrement ; au nord, la frontière s'étendra de manière à comprendre tout le continent jusqu'à l'océan *Arctique* et toutes les îles qui s'y trouvent du côté de l'ouest jusqu'au cent quarante-unième méridien ouest de *Greenwich* ; et au nord-ouest par le territoire d'*Alaska* des *Etats-Unis*.

6. *Résolu*, qu'il est désirable que le Parlement du *Canada*, lorsque le transfert des susdits territoires aura été complété, aura le pouvoir de faire des lois pour leur bien-être et leur bon gouvernement futurs, et d'adopter toutes règles et règlements les concernant, ainsi qu'il est fait dans les autres territoires ; et le Parlement du *Canada* exprime sa volonté d'assumer tous les devoirs et obligations en résultant.

7. *Résolu*, qu'une humble adresse contenant ces résolutions soit présentée à Sa Majesté.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de messieurs *Mills*, *Mackenzie*, *Laflamme*, Sir *Albert J. Smith*, Sir *John A. Macdonald* et *Langevin*, pour préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté basées sur les dites résolutions.

M. Mills, du comité spécial nommé pour préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence laquelle est lue comme suit,

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que des doutes existent relativement aux limites nord et nord-est des territoires du Nord-Ouest et de la Terre de *Rupert*, transférés au *Canada* par ordre de Votre Majesté en Conseil du 23 juin 1870, incorporant les territoires de la *Baie d'Hudson* et du Nord-Ouest avec le *Canada*.

Que la découverte et l'exploitation de mines dans le voisinage du détroit de *Cumberland*, et d'autres raisons, établissent la nécessité de faire disparaître aussitôt que possible tous doutes concernant la juridiction du *Canada* sur ces parties de l'*Amérique-Britannique du Nord*.

Qu'il y a eu une correspondance à ce sujet entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* qui, par l'entremise du très-honorable secrétaire d'Etat des colonies, a fait connaître sa volonté de transférer au *Canada* tous les territoires en question et a engagé le gouvernement canadien à exprimer ses vues relativement à l'opportunité d'une législation dans ce but.

Qu'il est opportun d'établir sans réserve aucune, les droits du *Canada* sur toutes l'*Amérique Britannique du Nord* et les îles adjacentes (la province de *Terreneuve* non comprise) et d'accepter l'offre de Votre Majesté de transférer ces territoires au *Canada*.

Que pour faire disparaître tout doute sur cette question, il est désirable qu'un acte du Parlement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour définir les limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, comme suit : A l'est, par l'océan *Atlantique*, cette limite devant s'étendre au nord par le détroit de *Davis*, la baie de *Baffin*, le détroit de *Smith* et le chenal *Kennedy*, y compris toutes les îles

qui s'y trouvent ou y sont adjacentes, et appartiennent à la *Grande-Bretagne* par droit de découverte ou autrement; au nord, la frontière s'étendra de manière à comprendre tout le continent jusqu'à l'Océan *Arctique* et toutes les îles qui s'y trouvent du côté de l'ouest jusqu'au cent quarante-unième méridien ouest de *Greenwich*; et au nord-ouest par le territoire d'*Alaska* des *Etats-Unis*.

Qu'il est désirable que le Parlement du *Canada*, lorsque le transfert des susdits territoires aura été complété, ait le pouvoir de faire des lois pour leur bien-être et leur bon gouvernement futurs, et d'adopter toutes règles et règlements les concernant, ainsi qu'il est fait dans les autres territoires; et le Parlement du *Canada* exprime sa volonté d'assumer tous les devoirs et obligations en résultant.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyé.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer, et priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. *Mills* propose, secondé par M. *Mackenzie*, que demain cette Chambre se formera en comité général pour examiner certaines résolutions décrétant qu'une somme de dix mille dollars soit mise annuellement à la disposition du gouvernement de *Manitoba* pendant une période de pas plus de trois ans pour aider les écoles publiques de cette province, laquelle devra être remboursée au gouvernement du *Canada* à partir des premières ventes des terres mises à part pour les fins de l'éducation.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général étant informé de l'objet de cette résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se forme en le dit comité.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Mills*,

Résolu, que cette Chambre ratifie et approuve un marché passé entre le gouvernement du *Canada* et la compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton*, pourvoyant à l'approvisionnement d'eau et de gaz aux usines et bureaux du gouvernement à *Moncton, N.-B.*, lequel marché est conçu dans les termes suivants :

COPIE d'un marché fait entre l'honorable *Alexander Mackenzie* et la compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* :—

Marché fait, ce vingt-troisième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, entre l'honorable *Alexander Mackenzie*, comme ministre des Travaux Publics, et la Compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton*.

Vu qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne administration du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, d'exécuter des travaux et améliorations dans le but de fournir le gaz et l'eau aux usines de *Moncton* ;

Et vu que la compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton*, qui est à la voile d'établir un aqueduc et une usine à gaz dans la ville de *Moncton*, province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'usage de cette ville, a signifié son intention de fournir au chemin de fer Intercolonial, en cet endroit, telle quantité de gaz et d'eau qui pourra être requise ;

Et vu que par ordre en Conseil du 26 mars 1878, le ministre des Travaux Publics du *Canada* a été autorisé à faire des arrangements avec la dite compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* pour les usines de l'Intercolonial, à *Moncton, N.-B.*, conformément aux conditions ci-après mentionnées, pour tel nombre d'années qu'il sera jugé avantageux au chemin de fer ;

En conséquence, le dit ministre et la dite compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* conviennent de ce qui suit :

1. Approvisionnement d'eau.

1. La compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* s'engage à fournir un réservoir d'une hauteur d'eau, aux usines du chemin de fer, d'environ cent pieds, les tuyaux d'approvisionnement ne devant pas avoir moins de douze pouces de diamètre et un demi-pouce ou neuf-sixièmes de pouce d'épaisseur.

2. La dite compagnie s'engage aussi à fournir au chemin de fer Intercolonial toute l'eau nécessaire aux machines à vapeur, locomotives, stations, usines, terrains et dépendances du chemin de fer à *Moncton*, y compris une pression aussi forte que les tuyaux hydrauliques maintenant en usage ou qui le seront plus tard pourront porter.

3. La dite compagnie assurera et fournira un approvisionnement complet d'eau pure et saine au chemin de fer pour toutes fins requises, que la condition soit spécialement stipulée ou non dans la clause précédente.

4. Dans le cas où la compagnie manquerait de fournir toute l'eau requise en aucun temps, le gouvernement se réserve le privilège de refuser à prendre plus longtemps de l'eau de la compagnie en lui donnant avis à cet effet ; et dans ce cas la compagnie n'aura droit à aucune compensation pour l'annulation de ce marché en aucun temps avant l'expiration du terme du présent marché.

5. Le gouvernement promet que le chemin de fer ne gaspillera pas d'eau et n'en fournira pas au moyen de ses tuyaux à qui que ce soit du dehors.

6. Le gouvernement paiera trois mille piastres par année pour tel approvisionnement d'eau pendant dix ans à partir du jour où l'approvisionnement commencera. Et le gouvernement pourra, à l'expiration de ces dix années, renouveler le contrat relativement à l'approvisionnement d'eau pour une autre période de dix ans, aux mêmes conditions. Pourvu que l'approvisionnement d'eau requis n'excède pas la moyenne de la quantité consommée durant la première période de dix ans. Et dans le cas où tel approvisionnement serait augmenté, la somme à payer pour telle quantité additionnelle d'eau requise sera fixée par arrangement mutuel entre les parties, et dans le cas de différend, cette somme sera déterminée au moyen d'arbitres, chaque partie nommant un arbitre et les deux arbitres ainsi choisis en nommant un troisième.

2. Approvisionnement de gaz.

1. La compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de *Moncton* s'engage à établir une usine à gaz à *Moncton* et à fournir jusqu'aux limites des terrains de l'Intercolonial du bon gaz ayant les qualités voulues, et aussi régulièrement et en aussi grande quantité qu'il pourra être requis.

2. Le gaz sera mesuré au moyen de compteurs approuvés par la compagnie et situés sur les terrains du chemin de fer.

3. Si en aucun temps le gaz fourni n'est pas pur, ou si l'approvisionnement de bon gaz est insuffisant ou irrégulier, la compagnie, sur première demande, devra prendre les moyens nécessaires pour fournir du gaz pur et convenable, et aussi régulièrement et en aussi grande quantité qu'il peut être requis par le chemin de fer.

4. Le gouvernement s'engage à payer au taux de trois piastres et vingt-cinq centins (\$3.25) par mille pieds, sur l'entente formelle que si un taux ou un prix moins élevé est exigé d'aucun autre consommateur, soit par escompte ou autrement, le gouvernement aura le bénéfice de la réduction du taux ou du prix obtenu par les autres consommateurs, lequel prix ou taux sera payé par trimestre.

5. Le gouvernement se réserve le privilège de mettre fin au présent arrangement en aucun temps après une période de dix ans (à moins qu'il n'en soit fait ainsi

plus tôt par suite de la violation d'aucune des conditions de ce contrat) sans que, dans un cas ou l'autre la dite compagnie ait droit à aucune compensation ou indemnité quelconque.

6. Ce marché sera sujet à l'approbation de la Chambre des Communes du Canada pendant sa présente session.

En foi de quoi les dites parties ont apposé leurs seings et sceaux aux jour et an ausdits, en duplicata.

Signé, scellé et délivré au nom de la Compagnie d'éclairage au gaz et d'eau de Moncton par John Léonard Harris, le président de la dite Compagnie, en présence de

H. A. FISSIAULT,
E. BANCE.

JOHN L. HARRIS,
Président.

Signé, scellé et délivré par le ministre des Travaux Publics du Canada et contre-signé par le Secrétaire des dits Travaux Publics, en présence de

H. A. FISSIAULT,
E. BANCE.

A. MACKENZIE.
F. BRAUN,
Secrétaire.

[L.S.]

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 11, intitulé: "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le *Canada*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Dymond* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

SAMEDI, 4 mai 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Macdougall* (*Elgin*), fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Laflamme*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport en vertu de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 73, section 6, montrant la moyenne du nombre d'hommes de la police fédérale employés chaque mois de l'année expirée le 31 décembre 1877; le montant de la paie et des dépenses de voyages s'y rapportant. (*Documents de la session*, No. 137.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et est comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1878; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique-Britannique du Nord*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No. 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 2 mai 1878.

Ordonné, que le dit message et le dit budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

La Chambre procède à prendre en considération, les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 4 mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par M. *Malouin*,—la pétition du juge en chef, et des juges de la Cour Supérieure pour la Province de *Québec*.

M. *Trow*, du comité permanent de l'immigration et de la colonisation, présente à la Chambre le premier et dernier rapport du dit comité, lequel est lu. (*Voir appendice No. 2.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Irving* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill amendé soit pris en considération lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial jusqu'à l'eau profonde, *St. Jean*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions, cinq cent quarante neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique*, et être distribuée comme suit: *Pacifique*, *Fort William* à la crique *Sunshine*, \$5,500; *Pacifique*, crique *Sunshine* à la rivière des *Anglais*, \$214,000; *Pacifique*, *Portage du Rat* au lac *Lacrosse*, \$1,033,000; *Pacifique*, lac *Lacrosse* à la *Rivière-Rouge*, \$52,500; *Pacifique*, lignes de télégraphe et chemin carrossable, \$164,700; *Pacifique*, écluse du *Fort Frances*, \$10,000; *Pacifique*, terre ferme, *Colombie-Britannique*, \$500,000; *Pacifique*, embranchement de *Pembina*, \$550,000; *Pacifique*, carvelles, \$20,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Eduard*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement dans les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit: inspecteur des finances, \$2,600; bureau du sous-receveur-général, *Toronto*, \$7,600; bureau du sous-receveur-général, *Montréal*, \$5,500; auditeur et sous-receveur-général, *Halifax, N.-E.*, \$10,000; auditeur et sous-receveur-général, *St. Jean, N.-B.*, \$11,400; auditeur et sous-receveur-général, *Fort Garry*, \$6,500; auditeur et sous-receveur-général, *Victoria, C.-B.*, \$7,000; auditeur et sous-receveur-général, *Charlottetown, I.P.E.*, \$4,000; caisses d'épargne de la campagne, *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse*, et *Colombie-Britannique*, \$12,000; tenure seigneuriale et commission, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes," sans amendement.

Et aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 6 mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

La pétition du juge-en-chef et des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, demandant qu'ils ne soient pas soumis aux devoirs qui leur sont imposés par un bill maintenant devant le Parlement, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes."

M. Ross (*Middlesex*) du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et demande qu'ils soient imprimés :

Deux rapports conformément à des adresses de la dernière session, No. 67, relativement à la construction du havre d'*Ingonish, Nouvelle-Ecosse*. (Renvoi au comité par la Chambre des Communes.) (Pour la distribution seulement et sans la carte.)

Réponse à adresse,—Montants des six plus basses soumissions reçues en septembre ou octobre 1873, pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13, 14, du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires.

Réponse à ordre,—Recettes des douanes et de l'accise dans la *Colombie-Anglaise* pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier; aussi, droits de douane et d'accise perçus sur la rivière *Stickine* pendant la même période.

Réponse à adresse,—Rapport avec carte relativement à la ligne de division probable entre la *Colombie Anglaise* et l'*Alaska*, avec copie du traité entre la *Grande-Bretagne* et la *Russie*, relativement à cette ligne de division. (Dans les papiers de la session seulement, avec cartes.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Rapport par *Sandford Fleming* relatif au tracé de la ligne et au havre du terminus ouest du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Réponse à adresse,—Ordres en conseil relatifs à la récente saisie de la brasserie de M. *Boswell*, cité de *Québec*, etc.

Réponse à ordre,—Noms des compagnies de chemins de fer qui ont entré en entrepôt depuis le premier de juillet 1867, des locomotives, des machines à vapeur et autre matériel de chemin de fer.

Réponse à ordre,—Copie de toute la correspondance ayant rapport à la destitution de R. *McNeil*, écr., de son emploi, comme préposé au chargement des navires à la *Petite Baie des Glaces*, comté du *Cap-Breton*.

Réponse à ordre,—Rapport de l'exploration géologique du *Canada*, par *Alfred R. C. Selwyn*, F.R.S., F.G.S., directeur, pour l'année 1876-77.

Message—Transmettant la correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la circonscription de territoires de l'Amérique du Nord, dans les limites de la Confédération.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Laflamme*,

Ordonné, que les affaires du gouvernement aient priorité mercredi prochain immédiatement après les affaires de routine.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse en obéissance à l'ordre de la Chambre daté 1er avril 1878, demandant un rapport montrant le rang et les noms de tous les officiers qui ont assisté aux écoles d'artillerie de la batterie A ou B, et ont obtenu des certificats, les corps auxquels ils appartiennent, avec les dates de leur nomination, leur rang et corps à présent ou les dates et raisons de leur retraite.—(*Documents de la session, No. 133.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 1er avril 1878, demandant un état de toutes les ventes ou baux des îles du fleuve *St. Laurent* qui se trouvent entre *Brockville* et *Kingston*, et connues sous le nom de *Mille Îles*, durant les années fiscales de 1874-75, 1875-76, 1876-77, spécifiant quelles îles ou parties d'îles ont été vendues ou louées, le nom de ces îles, la quantité de terre dans chaque cas vendue ou louée, la durée de ces contrats de vente ou de louage, les noms des acheteurs ou des locataires, avec le montant à payer, en bloc ou par acre, pour tels achats ou baux.—(*Documents de la session, No. 134.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 24 avril 1878, demandant copies de la correspondance entre le gouvernement ou le ministre de la Justice et les créanciers d'*Olivier Latour*, ou aucun d'eux, ou autres personnes, en leur nom, relativement à la prétendue forfaiture de la charte de la banque *Nationale*, encourue par cette banque pour avoir fait illégalement le commerce de bois et avoir manufacturé et vendu des bois d'équarrissage et en grume, et autres effets, animaux et marchandises, en violation de l'acte des banques et au préjudice des autres banques, du commerce de bois et des dits créanciers; aussi, copies de tous contrats, dépositions, états et écrits soumis au gouvernement ou au ministre de la Justice, démontrant l'existence de ce commerce illégal; aussi, copies de l'opinion de l'ex-ministre de la Justice et du ministre actuel de la Justice à ce sujet, et de tous ordres en Conseil ayant rapport à la dite conduite illégale de cette banque; et aussi, copies de la marque de commerce enregistrée de cette banque, telle qu'enregistrée dans le bureau du ministre de l'Agriculture, et de tous les papiers et documents de ce bureau à ce sujet; et aussi, copies de toute la correspondance entre la dite banque ou aucun de ses officiers et le gouvernement ou aucun de ses membres, relativement à la dite prétendue violation et forfaiture de la charte de la dite banque.—(*Documents de la session, No. 135.*)

Aussi, la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 24 avril 1878, demandant copie de l'exploration faite par le colonel *Bell, I.C.*, sur la route projetée du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de *Nipigon* à la jonction, avec la *Baie du Tonnerre* ou l'embranchement de *Kaministiquia* de ce chemin de fer.—(*Documents de la session, No. 201.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 1er mai 1878, demandant copies de tous ordres en Conseil fixant le tarif des péages que peut percevoir la compagnie d'améliorations du haut de l'*Ottawa*, sur les bois en grume et de construction passant dans les endroits améliorés.—(*Documents de la session, No. 136.*)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique, 1877*," lesquels sont comme suit :

Page 1, ligne 23—Après "soumis" insérez "au Sénat et" et retranchez depuis "Communes" jusqu'à "et" dans la 24e ligne, et insérez "pendant un mois sans être désapprouvé par l'une ou l'autre Chambre, à moins d'être plus tôt approuvé par" "résolutions des deux Chambres."

Page 1, ligne 25—Retranchez "arrangement" et insérez "arrangements."

Page 1, dernière ligne, après "session" insérez "comme susssdit."

M. *Mackenzie* propose, secondé par M. *Laflamme*, que cette Chambre ne concourt pas avec le Sénat dans les dits amendements pour les raisons suivantes :

"Parce qu'il est contraire à la pratique uniforme du Parlement que les contrats que l'exécutif a été autorisé à passer soient sujets à l'approbation de la Chambre haute.

"Parce que, comme sanction de cette pratique, l'exécutif a été autorisé par l'acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de 1874, à soumettre tous les contrats pour la construction de cette grande entreprise à la Chambre des Communes seulement.

"Parce que, comme autre sanction de cette pratique, l'exécutif a été autorisé par le même acte à passer des contrats pour le louage ou l'exploitation des embranchements de chemin de fer en connection avec tout autre chemin de fer sujets à l'approbation de la Chambre des Communes seulement,

“ Parce que, conformément au principe en vertu duquel l'approbation du Sénat n'était pas nécessaire pour ces contrats, elle ne devrait pas être requise, relativement à un contrat pour louer ou exploiter un autre embranchement de chemin de fer.”

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Norris,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Oliver,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Paterson,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Killam,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Devlin,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Power,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacDonnell (Inve'ess)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Brouse,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Mc Dougall (Renfrew)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Hall,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carmichael,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Malouin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Irving,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Young.—92.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Benoit,</i>	<i>Gibbs (Ontario Nord),</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gill,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wallace (Nerfolk),</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Lanther,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Flesher,</i>	<i>Little,</i>	<i>Robinson,</i>	<i>White (Renfrew).—32.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'a pas adopté leurs amendements, et communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles elle n'a pas adopté les dits amendements.

Ordonné, que le Greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'adresse à Sa Majesté relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer ;—en remplissant le blanc par les mots “ le Sénat et ”,

Et aussi, un autre message, le Sénat a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer, et à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de *M. Mills*, secondé par *M. Burpee*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer, en la manière que Son Excellence jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots " et les Communes ".

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " et les Communes."

Ordonné, que le Greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, tel qu'amendé en comité général; et les amendements sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire à la commission de la tenure seigneuriale, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *Kingston*, personnel, salaires, \$450; vêtements, \$35; compte du capital, outillage neuf, \$415; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent quinze dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *St. Vincent de Paul*, personnel, gratification à des fonctionnaires sortant de charge, \$1,100; entretien des prisonniers, \$2,035 47 centins; réparations aux édifices, \$200; compte du capital pour terminer le tramway, \$780; terres et étables, pour réparer les portes causées par le feu, \$6,200 et 6 centins; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *St. Jean*, personnel, salaires, \$360; entretien des prisonniers, \$5,630; entretien de l'outillage, \$300; matériel de fabrication, \$600; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-six dollars et quatre-vingt-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *Manitoba*, entretien des prisonniers, \$2,700; terre, \$827.60; entretien des édifices, \$357.14; compte du capital--ameuble-

ment pour le nouvel édifice, bois, machines, instruments de chirurgie, \$1,952.42 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes—somme nécessaire pour la publication des débats, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante-huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, statistiques criminelles—balance du crédit de 1876-77 non-dépensée le 30 septembre 1877—et reportée en vertu d'un mandat spécial, (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent cinquante neuf dollars et quatre-vingt-un centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de *Sydney*—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter,) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de *Paris*, somme additionnelle nécessaire pour la fin de l'année, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le prêt aux Mennonites—balance de 1876-77 (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour munitions—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille soixante et dix-huit dollars et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour vêtements—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille six cent quarante-deux dollars et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport aux magasins militaires—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 juin 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent soixante et onze dollars et cinquante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent vingt-six dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour canons et équipement de l'artillerie de place—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, *T.N.O.*, et être distribuée comme suit: somme nécessaire pour payer les approvisionnements des années précédentes, \$10,772.78 ; somme nécessaire pour les frais de construction d'édifices en 1875-76, \$3,110 43 : somme nécessaire pour édifices en 1877-78, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlever le rocher du *Custor, C.-B.*,—balance du crédit de 1876-77, reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent soixante et dix-huit dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux

dépenses des travaux publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit : douane de *Guelph*—balance du crédit de 1876-77, reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), \$6,378.26 ; bureau de poste, *Toronto*, pour payer la somme accordée aux entrepreneurs par les arbitres officiels, en partie payée sur les fonds pour dépenses imprévues, *vide* documents parlementaires, \$20,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent trente-sept dollars et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit : fortifications de *Québec* et *Lévis*, réparations—dépenses, \$7,200 ; entrepôt de vérification, somme estimée nécessaire pour compléter la construction de cet édifice, \$10,000 ; bureau de poste, *Montréal*—somme nécessaire pour terminer cet édifice, \$16,037.07 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu—édifices publics, *St. Jean, N.-B.*, somme accordée par mandat spécial pour enlever les débris et reconstruire pendant l'année les édifices publics détruits par l'incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit : édifices, *Battleford, T.N.O.*, montant du mandat spécial accordé pour la construction de ces édifices, \$30,000 : balance non dépensée de 1876-77 et rapportée en vertu d'un mandat spécial le 30 septembre 1877 (à revoter), \$4,587.88 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent six dollars et quatre-vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitenciers, *C.-B.*, montant de la balance restant au 30 septembre 1877 et reportée par mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au coût du gaz, édifices publics, *Ottawa*, pour augmentation de consommation pendant l'année, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent trente-trois dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Cobourg*, partie de la balance restant de 1876-77 (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent trente dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du brise-lames de *Shippagan, N.-B.*, balance non dépensée de 1876-77 et reportée sur mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du brise-lames de la *Baie aux Vaches, C. B.*,—balance non dépensée de 1876-77 et reportée sur mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du brise-lames de *Souris*, baie *Colville*—balance due à l'entrepreneur, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service des côtes pour être distribuée comme suit : Entretien, pour remplacer l'appareil dioptrique du phare de l'île aux *Phoques Machias*, détruit dans l'incendie de *St. Jean*, \$3,000 ; entretien, pour remplacer l'huile détruite dans l'incendie de *St. Jean*, \$3,500 ; entretien, pour réparer les avaries du phare de *Rondeau* \$1,500 ; entretien, pour réparer les avaries du brise-lames, phare de *Goderich*, \$2,600 ; nouveau bateau-phare pour la traverse, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries pour être distribuée comme suit : Pisciculture, pour un nouvel établissement de pisciculture, *Île du Prince-Edouard*,

\$2,500; pour un nouvel établissement de pisciculture, *Cap-Breton*, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aider à la construction et à l'entretien d'une ligne télégraphique entre *Malane* et la rivière au *Renard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour terminer le nouveau jaugeage des bateaux à vapeur faisant la navigation océanique, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent vingt-sept dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, nouvel somme nécessaire pour ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission d'*Halifax*—somme requise pour couvrir les frais (à être remise en partie), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'honorable Sir *A. T. Galt*, *C.C.M.S.*, pour services rendus comme commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de 350 copies du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour commutation de droits—d'armée et marine—nouvelle somme nécessaire pour ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Sa Grâce l'archevêque *Taché*, balance des frais encourus par lui à l'occasion de son retour de *Rome* en 1870, à la demande du gouvernement du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent soixante et dix-huit dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à *Manitoba*,—balance de frais encourus et payés à même les "dépenses imprévues," *vide* documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des victimes du fléau des sauterelles—balance restante de 1876-77 et reportée par mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, somme nécessaire pour terminer ce service, *Manitoba* et *T.N.O.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'accise, service préventif,—somme nécessaire pour terminer ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des denrées, somme nécessaire pour terminer ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et de l'*Ile du Prince-Edouard* pour faire face aux frais occasionnés par l'augmentation du trafic, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux—une année de salaire à *M. Woodruff*, comme compensation pour ses services comme surintendant, canal *Welland*, après 28 ans de service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne télégraphique—Détroit de *Haro, C.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent soixante et seize dollars et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Grand Tronc, réclamation pour le transport quotidien des malles sur 149 milles de chemin de fer entre la frontière du *Canada* et la Jonction de *Danville (Maine)*, depuis le 1er juillet 1837 au 31 décembre 1874, alors que par convention postale avec les *Etats-Unis*, ceux-ci se chargèrent du transport de ces malles, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, nouvelle somme nécessaire pour compléter ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante et cinq dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *vide* comptes publics, 1876-77, partie II, page 338, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 7 mai 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill pour amender de nouveau les actes concernant les timbres sur les billets promissoires et les lettres de change, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit rescindé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la colonisation des terres fédérales, en pourvoyant à l'incorporation de compagnies de chemin de fer, et en aidant à la construction de chemins de fer à travers ces terres, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions ayant pour objet de mettre à effet les dispositions du bill de la présente session pour faciliter la colonisation des terres fédérales en pourvoyant à l'incorporations de compagnies de chemin de fer et en aidant à la construction de chemin de fer à travers ces terres, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au transfert des biens-fonds et des droits et intérêts dans les biens-fonds dans les territoires du *Canada* par l'enregistrement des titres, étant lu,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions décrétant que les commissaires du havre de *Montréal*, pourront,

avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, établir des dispositions pour accorder des commissions à une deuxième classe de pilotes pour tout steamer de pas plus de 250 tonneaux ou autres bâtiments de plus de 80 tonneaux et de pas plus de 250 tonneaux, navigant sur le *St. Laurent*, entre le port de *Québec* et l'extrémité sud du port de *Montréal*, et pourront établir des taux de pilotage que les dits steamers et autres bâtiments seront forcés de payer, excepté les bacs et les steamers ayant à bord un pilote de seconde classe comme maître ou second, ou les bâtiments de pas plus de 250 tonneaux quand ils seront remorqués par un steamer dont un pilote commissionné aura la charge; et pour amender les actes du pilotage en *Canada* en conséquence.

Ordonné que le dit ordre soit rescindé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la 37e *Victoria*, chapitre 8, intitulé: "Acte pour imposer des droits de licence sur les mélanges de spiritueux, pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires des breuvages et drogues," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à en comité général.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Elgin)*, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Cartwright*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages sont lus par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et sont comme suit:

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1878; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.—(*Documents de la session, No. 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 2 mai 1878.

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant le 30 juin 1879; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.—(*Documents de la session, No. 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 6 mai 1878.

Ordonné, que les dits messages et les budgets supplémentaires soient renvoyés au comité des subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall* (*Elgin*), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Et la motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *White* (*Renfrew*), propose comme amendement, secondé par M. *Bertram*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction et autorisation de l'amender en biffant la sous-section 8 de la clause 99.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à ce qu'une certaine somme d'argent soit mise à la disposition du gouvernement de *Manitoba* pour aider les écoles publiques, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scriver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Scriver* fait rapport des résolutions en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, que par la 21ème section de l'acte des terres fédérales, les divisions 11 et 29 des terres publiques dans chaque township de la province de *Manitoba* sont mises à part pour être vendues plus tard dans le but de former un fonds pour l'entretien des écoles publiques dans cette province.

2. *Résolu*, que le gouvernement de *Manitoba* s'est adressé au gouvernement du *Canada* pour obtenir que les terres des écoles situées dans les limites de cette province lui fussent transportées et fussent vendues dans le but d'établir une donation en faveur des écoles.

3. *Résolu*, qu'il n'est pas dans l'intérêt public, vu le peu de population et la probabilité de son augmentation rapide en peu d'années, et l'augmentation de la valeur de ces terres qui en résultera, qu'on en dispose à présent.

4. *Résolu*, qu'il est opportun, toutefois, d'aider la cause de l'éducation dans cette province, et que dans ce but une somme de dix mille piastres soit mise annuellement à la disposition du gouvernement de *Manitoba* pour aider aux écoles publiques pendant une période de pas plus de trois ans, et que les diverses sommes ainsi avancées avec l'intérêt sur icelles au taux de cinq pour cent par an soient remboursées au gouvernement du *Canada* à partir des premières ventes des terres ainsi mises à part, comme dit ci-dessus, pour des fins d'éducation.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. *Mills* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'avance de certaines sommes d'argent à la province de *Manitoba* pour aider les écoles publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 7 mai 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES,

M. Ross (*Middlesex*), du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à adresse (Sénat).—Copies de tous les documents et plaidoyers relatifs aux questions comprises dans la sentence arbitrale rendue à *Halifax* au sujet de l'indemnité de cin j millions et demi, en vertu du traité de *Washington*, notamment des articles 22 et 23 de ce traité ; et aussi copie des correspondances et dépêches échangées entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada* sur le même sujet depuis la sentence arbitrale. (500 exemplaires en anglais et 300 en français.)

Réponse à adresse (Sénat).—Copies de tous contrats pour lesquels des soumissions ont été demandées pour la construction de maisons destinées aux ingénieurs sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique de *Fort William* à *Selkirk* (*condensé*.)

Réponse à adresse (Sénat).—Etat des noms des compagnies étrangères d'assurance mutuelle sur la vie et par actions qui ne se sont point conformées à l'acte d'assurance refondu de la dernière session, en ce qui concerne les dépôts à faire pour leurs opérations futures, etc.

Réponse à adresse (Sénat).—Rapport présenté au gouvernement par l'honorable A. Morris, commissaire, en conformité de l'acte 38 *Victoria*, ch. 53, sur la mise à exécution de cette loi et sur son opération dans la province de *Manitoba*.

Rapport du comité permanent (Chambre des Communes) sur l'immigration et la colonisation. (20,000 copies en anglais et 10,000 copies en français).

Le comité recommande aussi respectueusement que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à adresse (Sénat).—Rapports, etc., faits pendant les dix dernières années relativement à l'agrandissement du canal *St. Pierre*, dans l'île du *Cap-Breton*.

Rapport montrant le nombre en moyenne des hommes de police riveraine employés durant chaque mois de l'année expirée le 31 décembre 1877, etc.

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance concernant la vente en *France* de bâtiments construits au *Canada* aux mêmes conditions que les bâtiments construits en *Angleterre*.

Réponse à adresse (Sénat).—Relativement aux terres de l'établissement de la *Rivière au Rat*, sur la *Rivière-Rouge*, colonisées avant ou après l'admission du territoire du *Nord-Ouest* dans le *Canada*.

Réponse à adresse (Sénat).—Contrats, etc., relatifs au service de la marine et des pêcheries, département de l'*Ile du Prince-Edouard*, depuis juillet 1873.

Réponse à ordre, montrant les diverses sommes d'argent retirées sur les \$39,256.01 déposées à la banque de *Montréal* pour payer à certaines personnes des terrains expropriés pour les canaux.

Réponse à adresse.—Correspondances concernant les pensions payées à des officiers publics qui étaient dans l'emploi de la *Colombie-Anglaise* à la date de l'année 1871.

Réponse à adresse (Sénat).—Rapports, etc., concernant l'amélioration de la rivière *St. Jean* aux battures d'*Oromocto*.

Sur motion de *M. Ross* (*Middlesex*), secondé par *M. Oliver*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le huitième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sir *Albert Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre le rapport du commissaire des Pêcheries pour l'année expirée le 31 décembre 1877, étant le supplément No. 5 du rapport annuel du ministre de Marine et des Pêcheries pour l'année 1877. (*Documents de la session*, No. 1.)

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 4 mars 1878, demandant copies de tous papiers, correspondances et ordres en Conseil ayant rapport au chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, l'embranchement de *Windsor* et le chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et tous papiers, correspondances et ordres en Conseil ayant rapport à l'achat d'une annuité par ce chemin de fer ou la garantie d'une somme annuelle pendant un certain nombre d'années. (*Documents de la session*, No. 140.)

M. Mackenzie propose, secondé par *M. Laflamme*, que cette Chambre ratifie l'ordre en Conseil du 18 avril 1878, concernant une subvention à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, passé sous l'autorité d'un acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, 37 *Victoria*, chapitre 14, lequel ordre est comme suit :

Le comité du Conseil Privé ayant examiné les questions concernant la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et le prolongement vers l'ouest du chemin de fer du *Canada Central*, en considération de subventions devant être payées par le gouvernement, tel que pourvu par l'acte de 1874, concernant le chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Qu'un contrat a été fait en 1874 avec *M. A. B. Foster*, pour la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* d'après lequel *M. Foster* devait faire tous les arpentages ainsi que tous les travaux depuis l'embouchure de la rivière *Française*, sur un parcours de quatre-vingt-cinq milles en allant vers l'est.

Que le 28 février 1876, ce contrat a été annulé et *M. Foster* a été payé d'une partie des dépenses d'exploration que l'ingénieur en chef avait déclarées utiles à ce département, pour achever ce tracé.

Que le 4 novembre 1874, un arrêté du Conseil a été passé conformément aux dispositions de l'acte 37 *Vic.*, chap. 14, connu sous le nom d'Acte de 1874, concernant le chemin de fer du Canadien du *Pacifique*, d'après lequel une subvention de \$12,000 par mille a été octroyée à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* pour une distance n'excédant pas 120 milles depuis le terminus oriental de l'embranchement de la baie *Georgienne*, ci-dessus mentionné, aux conditions suivantes :

1o. Que cette voie devrait être construite sur un tracé devant être approuvé par le ministre des Travaux Publics, mais qui a été décrit en général comme devant monter la vallée de la *Bonnechère* depuis les environs du village *Douglas*, via les lacs *D'Or*

et *Rond*, et de là par la ligne la plus directe que l'on pourra tracer jusqu'au lac *Brûlé*, et de là au terminus projeté de l'embranchement de la baie *Georgienne*, à environ quatre-vingt-cinq milles de la baie *Georgienne*.

20. Que la compagnie devrait, dans moins d'un mois, prouver, à la satisfaction du ministre des Travaux Publics qu'elle a passé un contrat *bonâ fide* pour la construction de cette voie.

30. Que les droits d'exploitation seraient donnés à certains chemins à des conditions fixées à l'avance.

4. Que le gouvernement ou les preneurs de la voie du gouvernement depuis la baie *Georgienne*, possèderaient les droits d'exploitation aux mêmes conditions que les compagnies mentionnées.

50. Que le paiement de la subvention serait fait à l'achèvement du chemin de fer en sections de pas moins de vingt-cinq milles, sur le certificat d'un ingénieur devant être nommé par le gouvernement.

Que par suite de l'annulation du contrat pour la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne*, on a cru plus avantageux d'achever le relevé de la région que l'on se propose de traverser, lequel avait été fait en grande partie par les ingénieurs de l'entrepreneur, qui avait soulevé des doutes au sujet de la meilleure direction à suivre.

Que l'on a cru avantageux d'obliger la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* de continuer la construction de la ligne subventionnée avant que l'on eût fait une exploration et un relevé plus complets de cette région.

Que *M. Hazlewood*, l'ingénieur qui avait d'abord été chargé de faire l'exploration du pays depuis l'embouchure de la rivière *Française* jusqu'aux environs de *Douglas* et de *Pembroke*, avait fait rapport qu'il était possible de tracer une ligne, dont les pentes seraient assez douces, et le nivellement assez facile, dans la direction indiquée dans l'arrêté du Conseil ci-dessus mentionné.

Que les ingénieurs du *Canada Central* et ceux qui ont été employés par *M. Foster* ont fait rapport que les pentes seraient de grands obstacles au tracé de cette ligne, et qu'elles étaient surtout difficiles après avoir laissé la partie inférieure de la vallée de *Bonnechère*, et quoique l'ingénieur-en-chef eût déclaré qu'il croyait qu'un examen plus minutieux prouverait qu'ils étaient dans l'erreur, il devint nécessaire de s'assurer de ces faits avec plus d'exactitude.

Que c'est pourquoi *M. Lumsden* a été envoyé au commencement de la saison de 1876 avec un bon détachement pour faire ce relevé.

Que cet ingénieur a fait rapport, comme résultat de ses opérations pendant cette saison, qu'une bonne ligne pouvait être tracée sur le plan de *M. Hazlewood*, mais que sur un long parcours les travaux seraient considérables à cause des nombreuses tranchées qu'il faudrait faire dans le roc, et que la plus forte pente en montant vers l'est serait de 52.80 par mille sur une distance totale d'environ sept milles, et qu'il y a trois milles de pente semblable en montant vers l'ouest. Que cette pente, quoiqu'elle ne soit pas trop considérable, est bien plus forte que *M. Hazlewood* ne l'avait prévu.

Que l'ingénieur employé par la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* a fait rapport, que pour ce qui concerne la construction, on pourrait tracer une ligne plus avantageuse en montant de *Pembroke* dans une direction presque parallèle à la rivière *Ottawa*, à une distance de celle-ci après avoir laissé la rivière *Pétéwawa* en moyenne de 8 à 10 milles et touchant le bord sud-est du lac *Nipissing*.

Que le même ingénieur fait rapport que l'alignement de ce tracé est bon et que les courbes ne l'allongent pas plus que de six pour cent ; que de *Pembroke* au chemin de *Nipissing*, ce tracé traverse cinq rivières, dont quatre demandent des ponts avec une arche de 100 pieds et une (la *Pétéwawa*) une arche de 400 pieds ; que quarante milles traversent une forêt d'épinettes rouges et blanches et de bois franc, et 90 milles de bois brûlés et un pays découvert, le terrain est sablonneux et graveleux, avec des grandes étendues de sable glaiseux et de marne sablonneuse.

Que la distance d'après le chaînage, de *Pembroke* à l'angle sud-est du lac *Nipissing*, est d'environ 130 milles. Ce point est environ 20 milles plus à l'ouest que celui qui avait été d'abord déterminé comme le terminus oriental du chemin de fer *Can-*

dien du *Pacifique* (épargnant ainsi au pays le coût de la construction d'environ 20 milles de chemin de fer.) De ce point en allant vers l'ouest à la baie de *Cantin*, la station projetée sur la rivière *Française*, la distance est d'environ 50 à 55 milles.

Que la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, dans une lettre en date du 10 février 1877, a proposé que la compagnie construirait le prolongement en allant vers l'ouest de *Pembroke*, sur ce tracé, jusqu'à l'angle sud-est du lac *Nipissing* pour un octroi total de \$1,440,000, ce montant étant à raison de \$12,000 par mille sur une distance de 120 milles. Que le paiement de la subvention serait fait à raison de 80 pour cent des dépenses, la somme retenue de 20 pour cent devant être payée à l'achèvement de tous les dix milles, et la voie devant être achevée dans moins de trois (3) ans, et 75 pour cent de la valeur des rails livrés sur le terrain devant être payé aussitôt que les rails seront livrés.

Que *M. Fleming*, l'ingénieur-en-chef, à qui la proposition a été soumise, fait rapport comme suit :

“ CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
“ BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF,
“ OTTAWA, 16 février 1877.

“ A l'Honorable *A. Mackenzie*,
“ Ministre des Travaux Publics.

“ MONSIEUR,— J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport au sujet de la proposition faite par la Compagnie de chemin de fer *Canada Central* dans la lettre qui vous a été adressée en date du 10 courant.

“ Je ne partage pas tout à fait l'opinion qu'on a exprimée qu'il est impossible de trouver une ligne et de construire un chemin de fer de première classe sur la route originairement tracée à travers la vallée de la *Bonnechère*. Il appartient, je crois, à *M. Hazlewood*, l'un des officiers de mon parti, de déclarer que les arpentages qui ont été faits depuis, confirment en substance le rapport de l'exploration qu'il a faite en 1874. Il avait reçu l'ordre de visiter le terrain et de faire rapport s'il serait possible de construire un chemin de fer en ligne droite à travers le pays. A son retour il fit son rapport, déclarant qu'il était convaincu qu'on pouvait construire un chemin de fer en ligne droite depuis l'embouchure de la rivière *Française* à aller jusqu'au lac *Brulé*, et que de fait en partant en ligne droite on n'allongerait probablement pas la route de plus de cinq pour cent.”

Il donnait de plus des détails sur la nature du sol entre le lac *Brulé* et *Renfrew* à travers la vallée de la rivière *Bonnechère*, et exprimait l'opinion qu'il ne serait pas difficile de trouver une ligne praticable pour le chemin de fer.

“ Quant à moi personnellement, rien n'a pu jusqu'à présent changer mon opinion au sujet de l'exactitude générale du rapport de *M. Hazlewood*, et je suis certain qu'aucun ingénieur ne peut trouver des objections au projet actuellement soumis par la compagnie de chemin de fer du *Canada Central* pour continuer la ligne vers l'ouest en partant de *Pembroke* au lieu de *Renfrew*.

“ De fait, les relevés qui ont été exécutés démontrent qu'en suivant la route projetée pour le *Canada Central* on aura une pente plus avantageuse et qu'elle sera pour le moins tout aussi favorable aux intérêts du pays; c'est pourquoi je n'hésite pas à recommander que ce projet soit bien accueilli.

“ Je crois qu'il serait à propos de stipuler avec la compagnie du *Canada Central* que la pente ascendante en gagnant vers l'ouest sera de 52.80 par mille, et que celle de la direction opposée ne pourra être de plus de 26.40 par mille; aussi que les courbes et l'alignement général devront être approuvés par le département.”

“ SANDFORD FLEMING.”

Que la Chambre d'Assemblée de la Province de *Québec* a adopté, le 13 février 1875, une résolution qui a été communiquée au gouvernement du *Canada* et déclarant que “ d'après les rapports d'hommes compétents concernant la nature et la configuration du sol il paraîtrait qu'un tracé qui suivrait le cours de la rivière *Matawan* offrirait

la route la moins dispendieuse, la plus facile et la plus directe pour favoriser le développement du commerce étendu de l'ouest et de la côte du *Pacifique*, ainsi que pour l'embranchement du *Pacifique* à l'est de la *Baie Georgienne*, et pour la ligne qui devra être subventionnée par le gouvernement, * * * * * et que dans le cas où les explorations feraient reconnaître qu'il existe une ligne préférable à celle de la *Matawan* au sud de la rivière *Ottawa*, la ligne qui devra être subventionnée par le gouvernement devrait passer à *Pembroke* et non à *Renfrew* où une jonction avec le système de chemin de fer de la province de *Québec* est impossible, à raison des grandes dépenses qu'elle entraînerait."

Que depuis cette époque le gouvernement de *Québec* a commencé la construction du chemin de fer sur la rive nord du *St. Laurent* et de la rivière *Ottawa*, et que le chemin de fer de *Montréal* à *Ottawa* a été terminé par ce gouvernement.

Que nonobstant que cette ligne serait rallongée par cette déviation en gagnant le nord, l'extrémité ouest de la ligne subventionnée atteindrait, comme on l'a dit, un point bien plus loin dans l'ouest que l'endroit du terminus projeté précédemment, ou la jonction avec cette partie du chemin de fer Canadien du *Pacifique* qu'on se propose de construire, en vertu des dispositions de l'acte, à la rivière *Française*, et que cela épargnerait au public le coût de construction d'environ vingt milles de chemin de fer.

Le comité du Conseil après avoir mûrement considéré les faits résumés ci-dessus recommande,—

Premièrement.—Que la proposition de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, d'étendre la ligne jusqu'à l'endroit que choisira le gouvernement pour le terminus du chemin de fer Canadien du *Pacifique* à l'endroit ou dans le voisinage de la traversée du chemin de *Nipissing*, à l'extrémité sud-ouest du lac *Nipissing*, pour la somme d'un million quatre cent quarante mille piastres (\$1,440,000) doit être acceptée, sujette aux conditions quant aux degrés recommandés par l'ingénieur en chef, et que le paiement total qui en sera fait, ne devra pas, sous aucune circonstance, excéder la somme de douze mille piastres (\$12,000) par mille.

Deuxièmement.—Que la compagnie devra, dans les trois mois qui suivront la sanction de cet ordre en Conseil par la Chambre des Communes, prouver à la satisfaction du ministre des Travaux Publics qu'elle a passé un contrat ou des contrats en due forme pour la construction du chemin, et qu'elle s'est procuré les fonds nécessaires, en y comprenant l'octroi du gouvernement, pour garantir l'exécution de l'entreprise, et aussi que la compagnie, depuis la date de ces contrats devra faire avancer les travaux de manière à justifier l'espérance que la ligne sera achevée dans le délai stipulé.

Troisièmement.—Que la compagnie prendra des arrangements pour accorder des droits de circulation, aux conditions approuvées par le Gouverneur en Conseil, au chemin de fer de *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental* maintenant en voie de construction, à partir de *Montréal*, sur la rive nord de la rivière *Ottawa*, ou à tout chemin de fer qui y fera suite, à partir d'aucun point d'intersection à l'ouest de la ville de *Renfrew*, qui sera approuvé par le Gouverneur en Conseil, et aussi à la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*, à partir de l'intersection de leur ligne, pourvu que ce point d'intersection soit à *Renfrew* ou à l'ouest de cette ville, et à toutes autres compagnies qui auront le terminus de leurs lignes au lac *Huron* ou dans ses environs, et qui seront désignées par le Gouverneur en Conseil comme ayant droit à ces droits de circulation ; pourvu que les conditions de ces droits de circulation en faveur de ces dites compagnies ou chemins soient arrêtées réciproquement entre la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* et le gouvernement de *Québec* et les autres compagnies mentionnées, et dans le cas de désaccord, ces conditions seront réglées par arbitrage ; un arbitre devant être choisi par chaque partie et un par le Gouverneur en Conseil. Le gouvernement du *Canada* et les locataires ou propriétaires futurs du chemin du gouvernement à l'ouest du terminus ouest de la voie subventionnée, possèdera les droits de circulation du dit chemin aux mêmes conditions que les compagnies désignées.

Quatrièmement.—Que les paiements seront faits jusqu'à concurrence de quatre-vingt (80) par cent sur le dit octroi de (\$12,000) douze mille piastres par mille à l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin ; moitié de ce paiement pourra être fait d'avance lorsqu'il aura été fait sur aucune section une somme de travail équivalente

à cinq milles, sur le certificat de l'ingénieur en chef que les travaux progressent d'une manière satisfaisante, il pourra être payé soixante (60) par cent, pour un parcours de plus de vingt-cinq milles, sur le certificat de l'ingénieur en chef déclarant que l'ouvrage fait représente dix milles de chemin terminé.

La balance sera payée à l'achèvement complet du chemin jusqu'au chemin de *Nipissing*, à l'extrémité sud-ouest du lac *Nipissing*; pourvu que les paiements soient faits pour les rails livrés jusqu'à concurrence de soixante-quinze (75) par cent sur leur valeur actuelle, et le montant ainsi payé pour ces rails sera déduit sur le montant payé pour chaque section de dix milles.

Tous paiements seront faits sur le certificat de l'ingénieur en chef.

Ils recommandent, de plus, que des paiements soient faits jusqu'à concurrence de quatre-vingt (80) par cent pour les travaux terminés; à l'achèvement de chaque section de dix milles, dans la proportion de deux mille piastres par mille, relativement au coût réel de chaque section.

La compagnie aura cependant le privilège de substituer le paiement de l'intérêt fait par le gouvernement (ou de partie de l'intérêt) en débetures de la compagnie payables après tel nombre d'années qui pourra être approuvé par le Gouverneur en Conseil, au lieu de l'octroi par mille ci-dessus mentionné. Les termes et conditions sous tous autres rapports seront les mêmes que mentionnés ci-dessus.

Cet octroi ne devra entrer en vigueur qu'après la sanction de cet arrêté du Conseil par une résolution de la Chambre des Communes.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

M. Cameron propose comme amendement, secondé par M. Gibbs (*Ontario-Sud*), que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Dans l'opinion de cette Chambre aucune subvention ne devrait être votée à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* pour la construction d'un chemin de fer destiné à joindre le terminus est du chemin de fer Canadien du *Pacifique* ou l'embranchement de la *Baie Georgienne*, à moins que la compagnie ne s'engage à accorder des droits de circulation, à des conditions sujettes à l'approbation du Gouverneur en Conseil, à tous les chemins de fer en rapport avec le dit chemin de fer, conformément aux dispositions de l'Acte du chemin de fer du *Pacifique* de 1874."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Farrar.</i>	<i>McDonald (C. Breton) Platt,</i>	
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall (T. Riv.) Robinson,</i>	
<i>Bolduc,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Short,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings)—54.</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Power,</i>

<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacDonnell (Inv'ness)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>MacKay (Cap-Breton)</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudje,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.—94.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

M. *Bowell* propose comme amendement, secondé par M. *White (Renfrew)*, que les mots : " Qu'en ratifiant le dit ordre en Conseil la Chambre désire exprimer son opinion qu'aucun paiement ne devrait être fait à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* en à-compte de la subvention pour la construction d'un chemin de fer destiné à joindre le terminus est du chemin de fer Canadien du *Pacifique* ou l'embranchement de la *Baie Georgienne*, à la livraison des rails jusqu'à concurrence de 75 par cent de leur valeur courante, à moins que ces rails ne soient livrés à quelque endroit de la ligne alors en voie de construction, et à la condition que ces rails seront la propriété du gouvernement jusqu'à ce qu'ils aient été déposés sur la ligne pour qu'on en fasse usage," soient ajoutés à la fin de la question.

Et l'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C. Breton),</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>Mc Dougall (T. Riv.),</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord),</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Méhot,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Lanther,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright (Pontiac).-53.</i>
<i>Farrow,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pettes,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Church,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Power,</i>

<i>Barthe,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>MacDonnell (Inw'ness)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.—96.</i>

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pickard,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Church,</i>	<i>Hantington,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baby,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Richard,</i>
<i>Barthe,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Darust,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rochester,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>DeCosmos,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Shibley,</i>
<i>Blain,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Flesher,</i>	<i>MacDonnell (Inw'ness)</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mac Kay (C. Breton),</i>	<i>Snider,</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bunster,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McNab,</i>	<i>Thompson (Haldim'd)</i>
<i>Burk,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Metcalfe,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Mills,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Wright (Ottawa),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wright (Pontiac),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Young.—115.</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pettes,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bowell,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Monteith,</i>	<i>Thompson (Cariboo),</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Little,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Farrow,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>McDougall (Renfrew),</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Hastings)--32.</i>

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

M. *McCarthy* propose comme amendement, secondé par M. *Mousseau*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient remplacés par les suivants :

"Qu'il soit *résolu* que cette Chambre regrette qu'en face des déficits annuels survenus depuis que l'administration actuelle est au pouvoir, et s'élevant à \$3,360,812.62 (ainsi qu'il appert par les comptes publics), les dépenses publiques n'ont pas été diminuées de manière à les limiter aux revenus, et qu'au lieu d'adopter pratiquement une politique de retranchement le gouvernement a dépensé plus en 1874-75, 1875-1876 et 1876-77, que le montant le plus élevé qui avait été dépensé avant 1874-75."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Dewdney,</i>	<i>Little,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (Kingston)</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (C. Breton)</i>	<i>Robinson,</i>
<i>Bolduc,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Nord)</i>	<i>McDougall (T. Riv.),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gibbs (Ontario-Sud)</i>	<i>Macmillan,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gill,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cameron,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Stephenson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McQuade,</i>	<i>Thompson (Caribou),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Méthot,</i>	<i>Wade,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jones (Leeds),</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Norfolk),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Kirkpatrick,</i>	<i>Mousseau,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ouimet.</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Desjardins,</i>	<i>Lanthier,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wright (Pontiac)--52.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Appleby,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Church,</i>	<i>Jones (Halifax),</i>	<i>Ray,</i>
<i>Aylmer,</i>	<i>Coffin,</i>	<i>Kerr,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Bain,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dymond,</i>	<i>Langlois,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bertram,</i>	<i>Ferris,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blackburn,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>MacDonnell (In'ness)</i>	<i>Shibley,</i>

<i>Blake,</i>	<i>Flynn,</i>	<i>Macdougall (Elgin),</i>	<i>Sinclair,</i>
<i>Borden,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McDougall (Renfrew)</i>	<i>Skinner,</i>
<i>Borron,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>MacKay (C. Breton),</i>	<i>Smith (Peel),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smith (Selkirk),</i>
<i>Boyer,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>McGregor,</i>	<i>Smith (Westmoreland)</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gillies,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Buell,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McNab,</i>	<i>St. Jean,</i>
<i>Burk,</i>	<i>Goudge,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burpee (St. Jean),</i>	<i>Greenway,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson (Haldim'd),</i>
<i>Burpee (Sunbury),</i>	<i>Hagar,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Young.—86.</i>
<i>Cheval,</i>	<i>Huntington,</i>		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en le dit comité.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense prévue par l'emploi de surnuméraires au ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense à faire pour la Cour Maritime d'Ontario, y compris les frais de route des juges, la confection de sceaux, l'achat de livres, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter le traitement du chirurgien du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense occasionnée par la publication du compte-rendu des débats du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle exigée pour des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics imputables sur le capital et être distribuée comme suit: chemin de fer du *Pacifique*, embranchement de la *Baie Georgienne*, \$100,000; chemin de fer du *Pacifique*, entre le lac *Supérieur* et *Kéwatin*, \$300,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit: bureaux publics, *Windsor*, \$30,000; bureaux publics, *Brantford*, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux publics, *Frédéricton*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'hôpital de quarantaine, *Sydney, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Pickering*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent cinquante et un dollars et soixante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses

des havres et être distribuée comme suit : havre de *Matane* \$10,000; havre de *Chicoutimi*, (remboursement d'une dépense faite par la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*) \$4,151.65; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des brise-lames et jetées, et être distribuée comme suit : *Anse Woodward*, *Grand Manan*, \$2,500; jetée de la baie *Roche*, *Inderson's Hollow*, \$3,000; brise-lame de *Clifton*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, et être distribuée comme suit : *Margaree, C. B.*, \$3,000; brise-lame de *Lungan*, \$2,000; brise-lame de *Port Hood*, \$10,000; havre *Three Fathom*, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames et être distribuée comme suit : *Grand Miminegash, I.P.E.*, \$4,000; brise-lame de l'île *Wood*, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un dragueur, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'un rocher, havre de *Victoria, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses pour le relèvement de la côte dans le voisinage des caps *Tormentine* et de la *Traverse*, dans l'*Île du Prince-Edouard* et la terre ferme, et du tracé d'un chemin de fer devant relier ces caps jusqu'au chemin de fer Intercolonial et de l'*Île du Prince-Edouard*, le tout, dans le but d'assurer une communication avec l'île dans les mois d'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service par voie de mer et par chemin de fer, pour être en mesure, s'il y a nécessité, d'accorder six mois de subvention à un service postal entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat de grains pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une somme additionnelle aux Sauvages de *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle en faveur des Sauvages à la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense de la commission chargée d'établir la frontière d'*Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense prévue pour la mise à exécution de la loi concernant les boissons enivrantes pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu le lieutenant-colonel *W. F. Coffin*, commissaire des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire à la mise à exécution de la loi des poids et mesures dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'érection d'une ligne télégraphique de *Victoria* à *Nanaimo, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales et être distribuée comme suit : arpentage des townships *Saskatchewan*, \$10,000 ; arpentage, grands chemins, *Manitoba*, \$2,500 ; pour le loyer, la papeterie, etc., de trois nouveaux bureaux \$1,900, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MERCREDI, 8 mai 1878.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Oliver* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et vingt minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 8 Mai, 1878.

2 heures p.m.

PRIÈRES.

Un bill pour autoriser l'avance de certaines sommes d'argent à la province de *Manitoba* pour aider les écoles publiques de la province, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des subsides

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille sept cent trente-six dollars et soixante et douze centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, balance du crédit de 1876-77, non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée par mandat spécial au compte des wagons à marchandises (à revoter) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent soixante et quinze dollars et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877, et reportée par un mandat spécial au compte des frais dans la Cour Suprême (à revoter,) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme accordée par les arbitres à M. *Chipman* pour terrain exproprié pour la gare de *St. Jean*, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme requise pour la construction de wagons des conducteurs à bestiaux et à poisson, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme requise pour terminer les travaux de construction du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* pour payer M.M. *Schrieber* et *Burpee* en quittance de tout compte au sujet de leur contrat pour la construction du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, lignes télégraphiques, chemins, etc., être distribuée comme suit: chemin de fer du Pacifique, de *Fort William* à *Sunshine Creek*, \$80,000; de *Sunshine Creek* à la rivière des *Anglais*, \$288,000; du portage du *Rat* au lac *Lacrosse* \$373,000; du lac *Lacrosse* à la rivière *Rouge*, \$13,100; lignes de télégraphe et chemins, \$9,800; écluse du *Fort Frances*, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-neuf dollars et cinquante-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Carillon* à *Grenville*—expropriation de terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal *Lachine*, nouvelle somme requise pour l'agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal de *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal *Rideau*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices de *Ottawa* et être distribuée comme suit; balance non dépensée du crédit de 1876-77 pour "la tour," reportée le 30 septembre 1877 par mandat spécial (à revoter,) \$8,965.15; balance non dépensée du crédit de 1876-77 pour l'agrandissement de l'édifice ouest, reportée le 30 septembre 1877 par mandat spécial (à revoter,) \$143,325.86, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. *Young* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se forme de nouveau en le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat insiste sur ses amendements faits au bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique* 1874," auxquels cette Chambre a refusé son concours pour les raisons suivantes:

1o. Que le Sénat insiste sur le dit amendement, pour la raison que, sans cet amendement, le bill pourvoirait à la disposition d'une propriété publique pour un certain nombre d'années, sans que les conditions du transfert eussent été approuvées par les deux Chambres;

20. Pour la raison que les conditions du bail d'un chemin de fer aboutissant à un pays étranger et formant le seul débouché de la province de *Manitoba* et des territoires du *Nord-Ouest*, en attendant l'achèvement du chemin de fer du *Pacifique* à l'est de la Rivière-Rouge, comportent des questions d'intérêt public qui devront vraisemblablement influer d'une manière importante sur la direction du trafic et sur la prospérité du *Canada*, et qu'un bail de cette nature est un de ces contrats qui doivent être déposés devant le Sénat aussi bien que devant la Chambre des Communes, avant d'être mis à exécution ;

30. Pour la raison que la pratique du Parlement dont il est fait mention dans la première raison du message de la Chambre des Communes, ne s'est jamais appliquée qu'à des contrats relatifs à l'achèvement de travaux publics pour lesquels des sommes d'argent votées par les Communes étaient en voie d'être dépensées, les contrats autres que ceux-là ayant toujours été soumis à l'approbation des deux Chambres, comme dans les cas suivants :

(a.) Le transfert de l'embranchement du chemin de fer de Windsor, Nouvelle-Ecosse, à la compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et la convention pour l'exploitation de ce chemin de fer dans l'intervalle. (Résolutions de la Chambre des Communes, 23 mai 1873, et du Sénat, même jour—ch. 16 des statuts de 1874.)

(b.) Le transfert du chemin de fer de *Pictou* et *Truro*, autorisé en faveur de toute compagnie qui construirait un chemin de fer du détroit de *Canso*, avec autorisation de pourvoir à sa disposition temporaire dans l'intervalle. (Résolutions de la Chambre des Communes du 19 mai 1874 ; ch. 46 des statuts de 1877.)

(c.) Contrat pour le service postal océanique en 1869 (32 et 33 *Vic.*, ch. 5) ; et aussi celui de 1873 (36 *Vic.*, ch. 33), à cause de leur portée générale sur le commerce et les affaires du pays. Ces divers contrats furent soumis à la condition d'être approuvés par les deux Chambres du Parlement.

4. L'acte du chemin de fer du *Pacifique* de 1874 ne fut soumis au Sénat qu'à la fin même de la session, et fut délibéré en comité la veille de la prorogation ; le bill ne fut pas examiné clause par clause, et la disposition ayant trait au louage d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier le terminus oriental du chemin de fer du *Pacifique* aux voies ferrées existantes ou projetées, échappa à l'attention de cette Chambre ; sans cela, elle n'aurait pas été adoptée.

Et aussi, un autre message, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," sans amendements.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 27 mars 1873, demandant un état indiquant tous les contrats donnés depuis 1867, y compris ceux de l'Intercolonial, ceux donnés au plus bas soumissionnaire et ceux donnés à d'autres ; la différence entre le prix donné et celui demandé par le plus bas soumissionnaire, et quelles sont les raisons qui ont empêché de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, et tous les ordres en conseil s'y rapportant. (*Documents de la session*, No. 21s.)

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial jusqu'à l'eau profonde, *St. Jean*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions, cinq cent quarante-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du

chemin de fer du *Pacifique*, et être distribuée comme suit: *Pacifique*, Fort William à la crique *Sunshine*, \$5,500; *Pacifique*, crique *Sunshine* à la rivière des *Anglais*, \$214,000; *Pacifique*, Portage du Rat au lac *Lacrosse*, \$1,033,000; *Pacifique*, lac *Lacrosse* à la *Rivière-Rouge*, \$52,500; *Pacifique*, lignes de télégraphe et chemin carrossable, \$164,700; *Pacifique*, écluse du Fort *Frances*, \$10,000; *Pacifique*, terre ferme, *Colombie-Britannique*, \$500,000; *Pacifique*, embranchement de *Pembina*, \$550,000; *Pacifique*, carvelles, \$20,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement dans les territoires du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit: inspecteur des finances, \$2,600; bureau du sous-receveur-général, *Toronto*, \$7,600; bureau du sous-receveur-général, *Montréal*, \$5,500; auditeur et sous-receveur-général, *Halifax, N.-E.*, \$10,000; auditeur et sous-receveur-général, *St. Jean, N.-B.*, \$11,400; auditeur et sous-receveur-général, *Fort Garry*, \$6,500; auditeur et sous-receveur-général, *Victoria, C.-B.*, \$7,000; auditeur et sous-receveur-général, *Charlottetown, I.P.E.*, \$4,000; caisses d'épargnes de la campagne, *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle-Ecosse*, et *Colombie-Britannique*, \$12,000; tenure seigneuriale et commission, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la somme additionnelle nécessaire à la commission de la tenure seigneuriale, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *Kingston*, personnel, salaires, \$450; vêtements, \$35; compte du capital, outillage neuf, \$415; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent quinze dollars et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *St. Vincent de Paul*, personnel, gratification à des fonctionnaires sortant de charge, \$1,100; entretien des prisonniers, \$2,035 47 centins; réparations aux édifices, \$200; compte du capital pour terminer le tramway, \$780; terres et étables, pour réparer les pertes causées par le feu, \$6,200 et 6 centins; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *St. Jean*, personnel, salaires, \$360; entretien des prisonniers, \$5,630; entretien de l'outillage, \$300; matériel de fabrication, \$600; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-six dollars et quatre-vingt-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: *Manitoba*, entretien des prisonniers, \$2,700; terre, \$827.60; entretien des édifices, \$357.14; compte du capital—ameublement pour le nouvel édifice, bois, machines, instruments de chirurgie, \$1,952.42; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes—somme nécessaire pour la publication des débats, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante-huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des arts, agriculture et statistiques, statistiques criminelles—balance du crédit de 1876-77 non-dépensée le 30 septembre 1877—et reportée en vertu d'un mandat spécial, (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-un centins, soit accordée à Sa Majesté pour face aux dépenses se rattachant à l'exposition de *Sydney*—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter,) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition de *Paris*, somme additionnelle nécessaire pour la fin de l'année, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le prêt aux Mennonites—balance de 1876-77 (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille huit cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour munitions—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille soixante et dix-huit dollars et douze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour vêtements—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille six cent quarante-deux dollars et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport aux magasins militaires—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 juin 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent soixante et onze dollars et cinquante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercice et champs de tir—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent vingt-six dollars et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour canons et équipement de l'artillerie de place—balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval, *T.N.O.*, et être distribuée comme suit: somme nécessaire pour payer les approvisionnements des années précédentes, \$10,772.78; somme nécessaire pour les frais de construction d'édifices en 1875-76, \$3,110.43; somme nécessaire pour édifices en 1877-78, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlever le rocher du *Castor, C.-B.*,—balance du crédit de 1876-77, reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille trois cent soixante et dix-huit dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit: douane de *Guelph*—balance du crédit de 1876-77, reportée en vertu d'un mandat spécial (à revoter), \$6,378.26; bureau de poste, *Toronto*, pour payer la somme accordée aux entrepreneurs par les arbitres officiels, en partie payée sur les fonds pour dépenses imprévues, *vide* documents parlementaires, \$20,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent trente-sept dollars et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit: fortifications de *Québec* et *Lévis*, réparations—dépenses, \$7,200; entrepôt de vérification, somme estimée nécessaire pour compléter la construction de cet édifice, \$10,000; bureau de poste, *Montréal*—somme nécessaire pour terminer cet édifice, \$16,037.07; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu —édifices publics, *St. Jean, N.-B.*, somme accordée par mandat spécial pour enlever les débris et reconstruire pendant l'année les édifices publics détruits par l'incendie, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit : édifices, *Battleford, T.N.O.*, montant du mandat spécial accordé pour la construction de ces édifices, \$30,000 : balance non dépensée de 1876-77 et rapportée en vertu d'un mandat spécial le 30 septembre 1877 (à revoter), \$4,587.88 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent six dollars et quatre-vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitenciers, *C.-B.*, montant de la balance restant au 30 septembre 1877 et reportée par mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face au coût du gaz, édifices publics, *Ottawa*, pour augmentation de consommation pendant l'année, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent trente-trois dollars et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Cobourg*, partie de la balance restant de 1876-77 (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent trente dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du brise-lames de *Shuppegan, N.-B.*, balance non dépensée de 1876-77 et reportée sur mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du brise-lames de la *Baie aux Vaches, C.-B.*,—balance non dépensée de 1876-77 et reportée sur mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du brise-lames de *Souris*, baie *Colville*—balance due à l'entrepreneur, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares et service des côtes pour être distribuée comme suit : Entretien, pour remplacer l'appareil dioptrique du phare de l'île aux *Phoques Machias*, détruit dans l'incendie de *St. Jean*, \$3,000 ; entretien, pour remplacer l'huile détruite dans l'incendie de *St. Jean*, \$3,500 ; entretien, pour réparer les avaries du phare de *Rondeau* \$1,500 ; entretien, pour réparer les avaries du brise-lames, phare de *Goderich* \$2,600 ; nouveau bateau-phare pour la traverse, \$6,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pêcheries pour être distribuée comme suit : Pisciculture, pour un nouvel établissement de pisciculture, *Ile du Prince-Edouard*, \$2,500 ; pour un nouvel établissement de pisciculture, *Cap-Breton*, \$2,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour aider à la construction et à l'entretien d'une ligne télégraphique entre *Mutane* et la rivière au *Renard*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour terminer le nouveau jaugeage des bateaux à vapeur faisant la navigation océanique, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cent vingt-sept dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Sauvages, nouvelle somme nécessaire pour ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille dollars soit accordée

à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la commission d'*Halifax*—somme requise pour couvrir les frais (à être remise en partie), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'honorable Sir *A. T. Galt, C.C.M.S.*, pour services rendus comme commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de 350 copies du *Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour commutation de droits—d'armée et marine—nouvelle somme nécessaire pour ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de Sa Grâce l'archevêque *Taché*, balance des frais encourus par lui à l'occasion de son retour de *Rome* en 1870, à la demande du gouvernement du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent soixante et dix-huit dollars et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à *Manitoba*,—balance de frais encourus et payés à même les "dépenses imprévues," *vide* documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des victimes du fléau des sauterelles—balance restante de 1876-77 et reportée par mandat spécial (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, somme nécessaire pour terminer ce service, *Manitoba* et *T.N.O.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'accise, service préventif,—somme nécessaire pour terminer ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des denrées, somme nécessaire pour terminer ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et de l'*Ile du Prince-Édouard* pour faire face aux frais occasionnés par l'augmentation du trafic, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des canaux—une année de salaire à *M. Woodruff*, comme compensation pour ses services comme surintendant, canal *Welland*, après 28 ans de service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la ligne télégraphique—*Détroit de Haro, C.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent soixante et seize dollars et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Grand Tronc, réclamation pour le transport quotidien des malles sur 149 milles de chemin de fer entre la frontière du *Canada* et la Jonction de *Danville (Maine)*, depuis le 1er juillet 1867 au 31 décembre 1874, alors que par convention postale avec les *Etats-Unis*, ceux-ci se chargèrent du transport de ces malles, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, nouvelle somme nécessaire pour compléter ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante et cinq dollars et soixante et quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, *vide* comptes publics, 1876-77, partie II, page 338, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense prévue par l'emploi de surnuméraires au ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense à faire pour la Cour Maritime d'*Ontario*, y compris les frais de route des juges, la confection de sceaux, l'achat de livres, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter le traitement du chirurgien du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense occasionnée par la publication du compte-rendu des débats du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle exigée pour des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics imputables sur le capital et être distribuée comme suit: chemin de fer du *Pacifique*, embranchement de la *Baie Georgienne*, \$100,000; chemin de fer du *Pacifique*, entre le lac *Supérieur* et *Kéwatin*, \$300,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit: bureaux publics, *Windsor*, \$30,000; bureaux publics, *Brantford*, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux publics, *Frédéricton*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'hôpital de quarantaine, *Sydney, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Pickering*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent cinquante et un dollars et soixante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et être distribuée comme suit: havre de *Matane* \$10,000; havre de *Chicoutimi*, (remboursement d'une dépense faite par la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*) \$4,151.65; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des brise-lames et jetées, et être distribuée comme suit: *Anse Woodward, Grand Manan*, \$2,500; jetée de la baie *Roche, Anderson's Hollow*, \$3,000; brise-lame de *Clifton*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, et être distribuée comme suit: *Margaree, C. B.*, \$3,000; brise-lame de *Langan*, \$2,000; brise-lame de *Port Hood*, \$10,000; havre *Three Fathom*, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames et être distribuée comme suit: *Grand Miminegash, I.P.E.*, \$1,000; brise-lame de l'île *Wood*, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un dragueur, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'un rocher, havre de *Victoria C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses pour le relèvement de la côte dans le voisinage des caps *Tormentine* et de la *Traverse*, dans l'île du *Prince-Edouard* et la terre ferme, et du tracé d'un chemin de fer devant relier ces caps jusqu'au chemin de fer Intercolonial et de l'île du *Prince-Edouard*, le tout, dans le but d'assurer une communication avec l'île dans les mois d'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cent soixante et dix dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service par voie de mer et par chemin de fer, pour être en mesure, s'il y a nécessité, d'accorder six mois de subvention à un service postal entre *Halifax* et *Cork*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achat de grains pour les Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer une somme additionnelle aux Sauvages de *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle en faveur des Sauvages à la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la dépense de la commission chargée d'établir la frontière d'*Ontario*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense prévue pour la mise à exécution de la loi concernant les boissons enivrantes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer la gratification à la veuve de feu le lieutenant-colonel *W. F. Coffin*, commissaire des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme nécessaire à la mise à exécution de la loi des poids et mesures dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'érection d'une ligne télégraphique de *Victoria* à *Nanaimo, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales et être distribuée comme suit : arpentage des townships *Saskatchewan*, \$10,000 ; arpentage, grands chemins, *Manitoba*, \$2,500 ; pour le loyer, la papeterie, etc., de trois nouveaux bureaux \$1,900, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la meilleure audition des Comptes " Publics," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," et lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 11. Retranchez depuis : " attachés " jusqu'à " nul " dans la 14^{me} ligne, étant le paragraphe (b) de la première section.

Page 1, ligne 14. Retranchez les mots : " greffier de la paix " formant partie du paragraphe (c) de la première section.

Page 4, ligne 3. Retranchez depuis " déqualifié " jusqu'à " nul " dans la 32^{me} ligne et insérez ce qui suit comme 10^{me} section :

" Nul membre du Sénat ne devra être, d'une manière directe ou indirecte,

sciemment et volontairement, partie à un contrat, ou concerné dans un contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du *Canada* seront payables ; et si un membre du Sénat devient sciemment et volontairement partie à un tel contrat ou concerné dans un tel contrat, il encourra pour ce fait une amende de deux cents piastres pour tout et chaque jour qu'il continuera à être ainsi partie à ce contrat ou concerné dans ce contrat ; cette somme pourra être recouvrée contre lui par quiconque en poursuivra le recouvrement, par action de dette, déclaration, plainte ou dénonciation portée devant une cour compétente ayant juridiction civile en *Canada* ; pourvu toujours que la présente section n'empêchera aucun sénateur, ayant lors de la passation du présent acte, quelque contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du *Canada* seront payables, de remplir ce contrat, ni ne le rendra passible pour ce fait des amendes imposées par la présente section ; et aucun sénateur ne sera passible de ces amendes parce qu'il serait actionnaire d'une compagnie incorporée ayant un contrat ou un marché avec le gouvernement du *Canada*, excepté les compagnies qui entreprennent de construire des travaux publics, et toute compagnie incorporée pour la construction ou l'exploitation d'une partie quelconque du chemin de fer du *Pacifique*."

Le premier amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre n'acquiesce pas au dit amendement pour les raisons suivantes :

Parce que l'indépendance de cette Chambre (que la première clause amendée a pour objet d'assurer) pourrait être affectée si des personnes ayant droit à une pension ou allocation de retraite, étaient éligibles pour cette Chambre, vu que quelques-unes d'elles pourraient être appelées dans le service actif de l'administration du jour sous peine de renoncer à leur pension ou allocation.

Parce que ces amendements pourraient avoir pour résultat la mise à la retraite d'officiers du service civil dans le but de les rendre éligibles pour cette Chambre, au détriment du service public et de l'indépendance de la Chambre.

Parce qu'une autre classe, savoir, les juges ont droit à une pension de retraite seulement pour cause d'infirmité corporelle ou intellectuelle, les rendant incapables de travailler, ou sont mis à la retraite en vertu du pouvoir discrétionnaire du gouvernement pour des raisons considérées suffisantes pour affecter l'administration de la justice.

Ils auraient donc pour effet d'affecter l'indépendance du Banc de la Chambre

Le second amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre n'acquiesce pas au dit amendement pour la raison suivante :

Parce qu'il est contraire à une politique sage de permettre aux greffiers de la paix qui sont dans différentes provinces les gardiens des listes des voteurs en usage aux élections des membres de la Chambre des Communes, de se porter candidats.

L'amendement subséquent étant lu la seconde fois est adopté.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur troisième amendement, et n'a pas acquiescé aux premier et second amendements au bill précédent, et communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles elle n'a pas concouru.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change, et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Laflamme*,

Résolu, qu'il y aura demain deux séances distinctes ; la première devant commencer à 2 heures p. m., et se terminer à 6 heures p. m., la seconde devant commencer à 7 heures et demie, et continuer jusqu'à l'ajournement de la Chambre.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain,

Jeudi, 9 mai 1878.

Deux heures p. m.

PRIÈRES.

M. *Oliver* du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à adresse,—Documents relatifs au chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, à l'embranchement de *Windsor* et au chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Réponse à adresse,—Copie de l'exploration faite par le colonel *Bell*, I.C., sur la route projetée du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de *Nipigon* à la jonction de la *Baie du Tonnerre*, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat de tous les droits d'accise perçus en juillet, septembre, octobre, novembre et décembre, 1877, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Déclaration et décret dans la poursuite du procureur-général de Sa Majesté pour le *Canada versus Haws*, actuellement pendante devant la division de la chancellerie de la haute cour de justice en *Angleterre*.

Le comité recommande aussi que la recommandation contenue dans son neuvième rapport, portant que les rapports et documents relatifs à la localisation de la ligne et du havre du terminus ouest du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ne soient pas imprimés, soit rescindée, et après réconsidération, il recommande respectueusement qu'ils soient imprimés.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à adresse,—Ordres en Conseil relatifs aux balances de crédit de 1876-77 qui peuvent être périmées et avoir été transportées à l'année suivante.

Réponse à ordre,—Rapport indiquant le grade et les noms de tous les officiers qui ont assisté aux écoles d'artillerie de la batterie A ou B, et ont obtenu des certificats.

Réponse à ordre,—Etat de toutes les ventes ou baux des îles du fleuve *St. Laurent* entre *Brockville* et *Kingston*.

Réponse à adresse,—Correspondance avec les créanciers d'*Olivier Latour* relativement à la prétendue déchéance de la charte que peut avoir encourue la Banque Nationale pour avoir fait illégalement le commerce de bois.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil fixant le taux des péages que peut percevoir la compagnie d'amélioration du haut de l'*Ottawa*, sur les bois en grume et de construction.

M. *Huntington*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse conformément à l'ordre de la Chambre, daté du premier avril 1878, demandant un état indiquant les montants payés annuellement pour le transport des malles entre *Kamouraska* et la station du chemin de fer, à *St. Paschal*, depuis que le convoi express du chemin de fer Intercolonial dépose ces malles à la dite station, et aussi les noms des personnes à qui ces montants ont été payés. (*Documents de la session*, No. 21u.)

Réponse à l'ordre de la Chambre, daté du 27 mars 1878, demandant copie de la correspondance relative à la fermeture du bureau de poste de *Muir*; correspondance relative à la destitution de *Charles Lilley* comme maître de poste à *London-Est*, et la nomination de M. *Mills* comme maître de poste à sa place, et la raison du changement de l'endroit du bureau de poste. (*Documents de la session*, No. 144.)

Réponse à l'adresse à Son Excellence, datée du 1er mai 1878, demandant copie de la correspondance, des rapports et mémoires relatifs au changement de la route de la malle entre *Grand Village* et les *Cinq Îles via Portapique Mountain*, dans le comté de *Colchester*. (*Documents de la session* No. 145.)

Réponse à l'ordre de la Chambre daté 11 mars 1878, demandant : 1o. copie de toute plainte faite en 1875 contre *J. S. Vallée*, écrivain, maître de poste de *Montmagny* ; 2o. copie de l'enquête tenue en 1875 par *M. Achille Talbot*, député-inspecteur des bureaux de poste, sur cette plainte ; 3o. copie de toute correspondance du département des Postes, ou adressée à ce département à ce sujet ; 4o. copie de l'enquête postérieure tenue relativement à cette affaire par *M. W. E. Sheppard*, inspecteur des bureaux de poste à *Québec*. (*Documents de la session, No. 129.*)

Sur motion de *M. Oliver*, secondé par *M. Young*,

Résolu, que cette Chambre concourt dans le neuvième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, à l'exception de cette partie qui a trait à l'impression du rapport de *M. Fleming*, relativement au chemin de fer du *Pacifique*.

Sur motion de *M. Oliver*, secondé par *M. Young*.

Résolu, que cette Chambre concourt dans les dixième et onzième rapports du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de *M. Bowell*, secondé par *M. Haggart*,

Ordonné, que la réponse à l'adresse du Sénat, datée le 8 mars 1877, et communiquée à cette Chambre le 4 avril dernier relativement au transport des malles de Sa Majesté, de *Sydney* à la *Baie aux Vaches*, aux baies des *Petite* et *Grande Baie des Glaces*, et à *Bridgeport*, dans le comté du *Cap-Breton*, soit renvoyée au Sénat, et que le greffier de la Chambre la lui remette.

Sur motion de *M. Dewdney*, secondé par *M. Plumb*,

Ordonné, que le comptable de cette Chambre soit autorisé à payer à *T. R. McInnes*, M. P., le membre récemment élu pour le district électoral de *New-Westminster*, le montant entier de son indemnité, comme s'il avait siégé en cette Chambre toute la session.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence datée 4 mars 1878, demandant un état montrant les noms de tous les conseils, solliciteurs ou avocats employés relativement à la commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord, et des frais à eux payés par le gouvernement du *Canada*, ainsi que les noms de tous conseils, solliciteurs ou avocats qui ont été employés à *Toronto*, par le gouvernement fédéral ou par aucun département ou chef de département du dit gouvernement, avec un état des frais payés à ces personnes par le gouvernement ou reçus par elles pour honoraires ou services ayant trait aux affaires du gouvernement du *Canada*. (*Documents de la session, No. 119.*)

M. Young, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille sept cent trente-six dollars et soixante et douze centimes, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, balance du crédit de 1876-77, non dépensée le 30 septembre 1877 et reportée par mandat spécial au compte des wagons à marchandises (à revoter), pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent soixante et quinze dollars et quatorze centimes soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, balance du crédit de 1876-77 non dépensée le 30 septembre 1877, et reportée par un mandat spécial au compte des frais dans la Cour Suprême (à revoter,) pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme accordée par les arbitres à *M. Chipman* pour terrain exproprié pour la gare de *St. Jean*, pour l'année expirant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme requise pour la construction de wagons des conducteurs à bestiaux et à poisson, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, somme requise pour terminer les travaux de construction du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* pour payer M.M. *Schrieber* et *Burpee* en quittance de tout compte au sujet de leur contrat pour la construction du chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chemins de fer, lignes télégraphiques, chemins, etc., être distribuée comme suit: chemin de fer du Pacifique, de *Fort William* à *Sunshine Creek*, \$80,000; de *Sunshine Creek* à la rivière des *Anglais*, \$288,000; du portage du *Rat* au lac *Lacrosse* \$373,000; du lac *Lacrosse* à la rivière *Rouge*, \$13,100; lignes de télégraphe et chemins, \$9,800; écluse du *Fort Frances*, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1878.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-neuf dollars et cinquante-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Carillon* à *Grenville*—expropriation de terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal *Lachine*, nouvelle somme requise pour l'agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal de *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'agrandissement du canal *Rideau*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices d'*Ottawa* et être distribuée comme suit; balance non dépensée du crédit de 1876-77 pour "la tour," reportée le 30 septembre 1877 par mandat spécial (à revoter,) \$8,965.15; balance non dépensée du crédit de 1876-77 pour l'agrandissement de l'édifice ouest, reportée le 30 septembre 1877 par mandat spécial (à revoter,) \$142,325.86, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des voies et moyens.

(En comité.)

1c. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, pour l'année fiscale devant se terminer le 30 juin 1878, la somme de \$2,721,404.33 cents soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, que dans le but de faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale devant se terminer le 30 juin 1879, la somme de \$19,458,856.95 cents soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Young, fait rapport des résolutions en conséquence, et lesquelles sont lues comme suit :

1o. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, pour l'année fiscale devant se terminer le 30 juin 1878, la somme de \$2,721,404.33 cents soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, que dans le but de faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale devant se terminer le 30 juin 1879, la somme de \$19,458,856.95 cents soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Young, informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa seconde séance aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Ordonné, que M. Cartwright ait la permission d'introduire un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1878, et le trentième jour de juin 1879, et pour d'autres objets liés au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la seconde séance de la Chambre aujourd'hui.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à sept heures et demie p.m., aujourd'hui.

Sept heures et demie p.m.

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à l'ordre de la Chambre, daté 1er avril 1878, demandant un rapport montrant en détail tous les honoraires payés par le département de la Justice ou par tout autre département relativement au chemin de fer Intercolonial, à des conseils et avocats, pour affaires devant la Cour Suprême, depuis son établissement, et les noms des conseils et avocats et les différentes poursuites dans lesquelles tels honoraires ou frais ont été payés.—(*Documents de la session, No. 21v.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1878 et le trentième jour de juin 1879, et pour d'autres objets liés au service public, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 9 mai 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, vendredi, le 10 du courant, à 3 heures p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

E. G. P. LITTLETON,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

L'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé : " Acte pour autoriser l'avance de certaines sommes à la province de *Manitoba* pour aider aux écoles publiques de la province."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre huit, intitulé : ' Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues,"

Aussi, un autre message, le Sénat n'insiste pas sur son second amendement au bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel cette Chambre n'acquiesce pas, mais le Sénat insiste sur son premier amendement auquel cette Chambre n'acquiesce pas pour les raisons suivantes :

1o. Parce que, vu notre système de gouvernement sous lequel le peuple des différentes provinces est représenté dans des législatures locales et dans un parlement général, le nombre de personnes compétentes qu'il faut pour la représentation est considérable, eu égard au chiffre de la population instruite ; et qu'il n'est pas sage de restreindre le choix du peuple, en déclarant inéligible une classe qui, par son éducation et sa connaissance des affaires, pourrait vraisemblablement fournir des personnes ayant d'excellents titres à la confiance d'un corps électoral.

2o. Parce que, quand une pension de retraite est accordée en vertu du statut à des officiers publics se retirant du service, cette pension devient un droit inattaquable et le titulaire n'en peut être privé à la discrétion des ministres de la Couronne, mais seulement pour certaines causes déterminées par le statut.

3o. Parce que l'acte des pensions de retraite est mis à effet sous la responsabilité des ministres de la Couronne au Parlement, et qu'ils seraient sujets à la censure du Parlement s'ils venaient à violer des droits publics ou privés acquis en vertu de cet acte.

4o. Parce que la législation impériale de ces dernières années admet aux Chambres du Parlement les fonctionnaires civils à la retraite, à cause des grands avantages que le public peut retirer de leur connaissance et de leur expérience des affaires, et que d'ailleurs il n'est résulté aucun inconvénient (et il ne pourrait s'en produire que dans des circonstances fort rares) de ce que ces fonctionnaires sont susceptibles d'être rappelés au service public.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, un autre message, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte chapitre onze, trente-huit *Victoria*, intitulé : ' Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le *Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération le premier amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel cette Chambre n'acquiesce pas, et les raisons du Sénat pour lesquelles il insiste sur son amendement, et lequel est lu de nouveau.

Sur motion de M. *Lastman*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du dit amendement, lequel elle accepte maintenant.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet de leur premier amendement, lequel elle accepte maintenant.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte chapitre onze, trente-huit Victoria, intitulé : "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le "Canada," et lesquels sont lus. Page 1, ligne 20. Après "la" insérez : "plus haute." Page 1, ligne 36. Retranchez depuis "Majesté" jusqu'à "pourvu," page première.

Sur motion de M. *Laflamme*, secondé par M. *Mackenzie*,

Résolu, que cette Chambre ne concourt pas avec le Sénat dans les dits amendements pour les raisons suivantes :

Parce que le premier amendement en insérant les mots "la plus haute," détruira de fait cette section dont l'objet est de faire disparaître tous doutes concernant les dispositions de la loi actuelle relativement au droit d'appeler de la cour de dernier ressort.

Parce que le second amendement priverait les parties d'un droit d'appel à la Cour Suprême dans des matières sujettes à l'appel au Conseil Privé, et parce qu'il ne semble y avoir aucune raison pour laquelle un appel devait être refusé dans des matières se rapportant à des titres de terres, de rentes annuelles ou telles semblables matières ou choses dans lesquelles ces droits à venir peuvent être liés.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant les dites raisons avec le bill et les amendements, et que le greffier porte le dit message.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 10 Mai 1878

Deux heures, p. m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1878, et le trentième jour de juin 1879, et pour d'autres objets liés au service public," sans amendements.

Aussi, un autre message, le Sénat insiste sur ses amendements faits au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte chapitre onze, trente-huit Victoria, intitulé : "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le Canada," auxquels cette Chambre a refusé son concours pour les raisons suivantes :

En ce qui concerne le premier amendement, parce qu'il n'est pas sage de permettre l'appel d'un autre tribunal que la plus haute cour de dernier ressort dans chaque province, et que les mots "la plus haute" ont été insérés par le premier amendement du Sénat pour prévenir les doutes sur ce point, et maintenir le droit d'appel tel qu'il existe aujourd'hui.

Quant au second amendement, parce que les mots retranchés s'appliquent à des cas où il s'agit du droit à la propriété d'immeubles dans la province de Québec, ou de

questions relatives aux lois sur les immeubles en cette province, lois qu'elle a reçues de la France, et qui ne sont pas familières à la majorité des membres de la Cour Suprême, non plus que la langue française, et parce que l'appel des cours de la province au Conseil Privé de Sa Majesté donne au peuple du *Bas-Canada* un recours auprès d'un tribunal satisfaisant au double point de vue de la connaissance des lois et de la langue française, et qu'il n'est pas sage de le priver du droit dont il jouit actuellement sous ce rapport.

M. *Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à l'ordre de la Chambre, daté 1er mai 1878, demandant copies des documents originaux faits et signés par les chefs de différents départements des Travaux Publics, comportant avoir été faits conformément à l'Ordre de la Chambre du 5 mars 1877, comme suit: "les noms des personnes nommées entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, les noms des officiers dont les salaires ont été augmentés durant la même période, les noms de ceux ainsi nommés dont la nomination a été annulée après le 7 de novembre, et un état montrant si les situations qui étaient remplies par ceux dont les nominations ont été annulées, sont restées vacantes ou ont depuis été remplies, et, si oui, quant et par qui, et si les salaires des officiers qui ont été augmentés durant la susdite période ont été depuis réduits ou augmentés, les réductions ou les augmentations dans chaque cas respectivement." (*Documents de la session*, No. 146.)

Sir *Albert J. Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 1er avril 1878, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et Sir *Hugh Allan*, ainsi que la compagnie du télégraphe de *Montréal*, au sujet de la construction d'une ligne télégraphique entre *Matane* et la rivière au *Renard*. (*Documents de la Session*, No. 25.)

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *R. E. Kimber*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire,

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat,

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui a donné alors au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée.)

Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé: "Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*."

Acte pour incorporer la société de construction du comté d'*Hochelaga*, comme société de construction permanente, et pour d'autres fins.

Acte concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*.

Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents.

Acte pour faire droit à la compagnie d'assurance agricole du *Canada*.

Acte pour incorporer la société des missions de l'Eglise chrétienne biblique du *Canada*.

Acte pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte concernant le droit sur le malt.

Acte pour pourvoir à la création et à l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*.

Acte pour amender la section 68 de "l'Acte des pénitenciers de 1875."

Acte concernant les personnes emprisonnées à défaut de fournir caution de garder la paix.

Acte pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles.

Acte pour amender "l'Acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*."

Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association d'assurance mutuelle Agricole du *Canada*, et pour en changer le nom.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Brookville* à *Ottawa*, et de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies.

Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal* sous le nom de "compagnie de placement et de construction de *Montréal*."

Acte pour autoriser la compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre huit, intitulé: "Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur," et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Acte pour autoriser l'avance de certaines sommes à la province de *Manitoba* pour aider aux écoles publiques de la Province.

Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Acte concernant la compagnie d'Express et de Transport d'*Ontario*.

Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction, faisant des opérations dans la province d'*Ontario*.

Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissaires et lettres de change.

Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics.

Acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada* jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement.

Les titres des bills suivants sont alors lus :

Acte pour abroger la vingt-troisième section de "l'Acte de la Marine Marchande, 1876," quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes.

Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*.

Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*.

Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur-Général de réserver ces bills pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du *Canada* ont voté les subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

En leur nom je présente un bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1878, et le trentième jour de juin 1879, et pour d'autres objets liés au service public," auquel je demande la sanction de Votre Excellence.

La sanction royale est alors donnée à ce bill dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir vous décharger de vos devoirs parlementaires après une assez longue et laborieuse session.

Je prendrai les mesures nécessaires, à une date rapprochée après la fin de l'année financière, pour mettre à effet le bill que vous avez passé afin de mieux assurer l'audition des comptes publics.

J'appellerai l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur l'adresse par laquelle vous demandez que toute l'*Amérique-Britannique*, à l'exception de *Terreneuve*, soit déclarée, par un acte impérial, comprise dans les limites du *Canada*.

Je me réjouis de voir que vous avez fait cette dernière démarche, durant le terme de mon administration, et avec autant d'unanimité, pour consolider les intérêts britanniques sur le continent d'*Amérique*, et j'espère qu'à l'avenir le gouvernement canadien exercera, sous l'égide de Sa Majesté, un contrôle incontesté sur la moitié nord de ce continent.

Je suis heureux de pouvoir dire que, en attendant la décision définitive de la question des frontières, une ligne conventionnelle a été adoptée par mon gouvernement et celui des *Etats-Unis* entre l'*Alaska* et la *Colombie-Britannique*, sur la rivière *Stickine*.

Les fortes sommes que vous avez affectées aux grands travaux d'amélioration intérieure seront employées avec la plus stricte économie, et dans l'espoir que les principaux canaux en voie de construction seront presque terminés dans le cours de l'année financière prochaine.

La colonisation du *Manitoba* et des territoires du *Nord-Ouest* s'est poursuivie cette année avec une rapidité sans exemple, et si les efforts de mon gouvernement pour obtenir une communication par chemin de fer avec *Winnipeg* à une date rapprochée sont couronnés de succès, je prévois pour l'année prochaine une augmentation de population encore plus considérable.

Il est surtout consolant de voir un aussi grand nombre de Canadiens, qui avaient émigré aux *Etats-Unis*, revenir dans leur pays natal pour en habiter les territoires nouvellement organisés.

Honorables messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides qu'il vous a plu d'accorder pour les différents services publics.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Rien n'aurait pu m'être plus agréable que l'adresse collective dont vous avez bien voulu m'honorer à la veille de mon départ.

Quand sera terminée ma mission comme vice-roi de Sa Majesté, je ne cesserai pas de m'intéresser au *Canada*, et je suis heureux de savoir que vous avez apprécié aussi favorablement les efforts que j'ai faits pour représenter dignement notre très gracieuse Reine dans cette colonie, qui est l'une des plus importantes possessions de la *Grande-Bretagne*.

Maintenant, il me reste à vous dire adieu et à exprimer l'espoir que vous serez à l'avenir favorisés de tous les bienfaits que de grand cœur je vous souhaite.

Alors l'honorable président du Sénat, a dit :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à mercredi le dix-neuvième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à mercredi le dix-neuvième jour de juin prochain.

A N N E X E .

LISTE DES APPENDICES.

- No. 1. **COMPTES PUBLICS.**—Premier et troisième rapports du comité spécial des Comptes Publics.
- No. 2. **IMMIGRATION ET COLONISATION.**—Rapport du comité spécial de l'Immigration et de la Colonisation.
- No. 3. **IMPRESSIONS.**—Septième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS

CONCERNANT LES PAIEMENTS FAITS À

J. G. MOYLAN A MEME LES FONDS AFFECTES AUX DEPENSES CONTINGENTES.

Imprimé par Ordre du Parlement.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MAOLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.
1878.

RAPPORT.

Le comité spécial permanent des Comptes Publics, auquel ont été renvoyés, en vertu d'un ordre de la Chambre en date du 20 mars 1878," tous les comptes, pièces justificatives et documents, qui se rattachent aux paiements d'impressions, tels que portés dans les Comptes Publics de 1873-4, et faits à même les fonds affectés aux dépenses contingentes du département de la Justice à I. B. Taylor, à la compagnie du *Citizen* et à J. G. Moylan," demande qu'il lui soit permis de présenter comme suit son

PREMIER RAPPORT :

Qu'il a examiné ces comptes en tant qu'ils se rapportent aux paiements faits à J. G. Moylan, à I. B. Taylor et à la compagnie d'imprimerie du *Citizen*, paiements qui paraissent avoir été faits dans le cours ordinaire des affaires et ne pas exiger d'enquête spéciale.

Quant au paiement de \$2,500 porté dans ces comptes comme ayant été fait à J. G. Moylan votre comité doit faire rapport :

Que le 14 août 1869, l'honorable Sir John A. Macdonald alors, ministre de la Justice et chef du Cabinet, donna ordre à M. Thos. Ross, comptable préposé aux dépenses contingentes, d'avancer la somme de \$1,200 à M. J. G. Moylan, alors propriétaire du *Canadian Freeman*, journal publié à Toronto, et qui appuyait le gouvernement du jour. Cet ordre comportait ce qui suit :

" Le soussigné désire que la somme de mille deux cents piastres soit avancée par le comptable préposé aux dépenses contingentes, à J. G. Moylan, écrivain, propriétaire du *Canadian Freeman*, laquelle somme devra être remboursée en ouvrages d'impression qu'il fera pour les divers départements [et qu'à cet effet les divers départements lui envoient leurs commandes pour les impressions par l'intermédiaire du comptable préposé aux dépenses contingentes].

JOHN A. MACDONALD.

Que la partie en crochets fut ajoutée par M. John Langton, l'auditeur, après une entrevue avec le ministre de la Justice.

Que M. Moylan reconnut avoir reçu cette somme d'argent en apposant sa signature à la face de cet ordre.

Que le 22 janvier, 1872, M. Moylan, qui était au service du gouvernement fédéral comme agent d'immigration en Irlande, se trouvant à visiter temporairement le Canada, obtint du ministre de la Justice un autre ordre, adressé au comptable préposé aux dépenses contingentes, pour la somme de trois cents piastres dans les termes suivants :

" LUNDI, 22 janvier.

" MON CHER ROSS,—Ayez donc la bonté de faire au propriétaire du *Canadian Freeman* une avance de trois cents piastres qui sera remboursée en ouvrages d'impressions.

Votre dévoué,

JOHN A. MACDONALD.

" A THOS. ROSS, écrivain,

" Comptable préposé aux dépenses contingentes."

Que M. Moylan reconnut également avoir reçu cette somme en apposant sa signature à la face de cet ordre.

Que le 27 mars, 1872, M. Moylan, étant alors finalement de retour au Canada et désirant retirer de certains départements une somme de \$197, qui était devenue due,

pendant son absence, pour des annonces du gouvernement publiées dans le *Freeman* et comme les commis des départements refusaient de lui payer cette somme, par suite des conditions auxquelles les avances ci-dessus lui avaient été faites, il obtint de Sir John A. Macdonald l'ordre suivant :—

“ 27 mars.

“ MON CHER ROSS,—Voulez-vous payer les comptes d'impressions de M. Moylan, sans tenir compte de la balance en arrière ?

“ J. A. MACDONALD.”

“ T. Ross, écr.

Qu'en vertu de cet ordre, les comptes sus-mentionnés de M. Moylan furent payés. Que le 19 juin, 1872, M. Moylan obtint de Sir John A. Macdonald un autre ordre, dont voici la teneur :—

“ M. Ross, comptable préposé aux dépenses contingentes, voudra bien faire une avance de mille piastres à J. G. Moylan, écr., du *Canadian Freeman*, pour des impressions, et il obligera.

“ JOHN A. MACDONALD.”

“ 19 juin, 1872.”

Que M. Moylan reconnut encore avoir reçu cette somme en apposant sa signature à la face de cet ordre.

Que les diverses sommes ainsi payées, et formant réunies celle de \$2,500 ne furent pas portées dans les livres du département à l'époque où les avances furent faites et, à l'exception de la dernière avance de \$1,000, qui fut par inadvertance portée dans le livre des dépenses contingentes de 1872-3, elles ne figurèrent dans les Comptes Publics, présentés au Parlement, qu'à la fin seulement de l'année 1873-4, c'est-à-dire près de cinq ans après la date de la première avance de \$1,200 faite dans le mois d'août, 1869; qu'elles paraissent avoir été portées préalablement dans un livret particulier tenu par M. Ross, et dans lequel elles figuraient comme de l'argent en caisse, le compte étant clos à la fin de l'année, et la balance étant considérée comme un remboursement, qui se continuait dès qu'on avait obtenu de nouvelles traites pour les dépenses contingentes.

Qu'en 1872-3, le montant total, porté au débit des dépenses contingentes du Département de la Justice, paraissait être par les Comptes Publics de \$6,254.53, mais dans ce montant ne se trouvaient pas compris les items suivants :

Le 30 juillet, Sir John A. Macdonald.....	\$1,000
Le 30 décembre, par do do	500
Le 31 décembre, par do do	500
Le 31 janvier, J. G. Moylan	1,000
	\$3,000

Ce qui portait le montant, qui à cette date aurait dû être inscrit, à \$9,254.48, si on n'eût pas déduit et tenu en supens les sommes plus haut mentionnées.

Qu'aucun contrôle ne parait avoir été exercé sur les balances que le comptable avait en caisse, ni qu'il a été fait aucune condition de ses comptes concernant les balances qu'il y avait en caisse ou les paiements qui étaient tenus en suspens.

Qu'il n'a été fait à M. Moylan aucune demande de rembourser les susdites avances, et qu'on n'a pas fait d'efforts sérieux pour obtenir de lui en compensation, soit des ouvrages d'impression, soit des annonces.

Que le 5 novembre 1873, date de la résignation du gouvernement de Sir John A. Macdonald, M. Ross porta la somme de \$2,500 au compte des dépenses contingentes, comme si cette somme eût été payée pour des impressions faites pour le département de la Justice, et dans les Comptes Publics du Canada de 1873-4, la somme de \$2,500 parait par conséquent dans ce chapitre.

Que votre comité s'est enquis avec beaucoup de soin des circonstances dans lesquelles cette somme considérable a été payée et portée dans les Comptes Publics, sans qu'aucuns services n'aient été rendus au gouvernement fédéral, ni qu'aucun ouvrage n'ait été fait conformément aux conditions énoncées dans les ordres en vertu desquels l'argent avait été avancé ou pour les fins mentionnées dans les Comptes Publics.

Que votre comité a pris à cette fin les témoignages de M. J. G. Moylan, de l'honorable Sir John A. Macdonald, M.P., de M. Ross, comptable préposé aux dépenses contingentes, de M. John Langton, auditeur, ainsi que de l'honorable L. H. Holton, qui était ministre des Finances dans le gouvernement de feu l'honorable Sandfield Macdonald en 1863, de l'honorable Wm. McDougall, C.B., qui était Commissaire des Terres de la Couronne dans la même administration, et de Joseph Rymal, écr., M.P., qui était, en 1863, député à l'Assemblée Législative de la province du Canada.

Que A. F. Macdonald, écr., M.P., le frère et l'exécuteur testamentaire de feu l'honorable Sandfield Macdonald, a comparu devant votre comité et produit certains documents relatifs à une prétendue réclamation pour frais d'annonces que M. J. G. Moylan prétendait avoir contre la province du Canada en 1862-3.

Que les explications de M. Moylan sont en substance comme suit :

Que, dans l'automne de 1863, il visita Québec, où la législature était alors en session; qu'il avait une réclamation au sujet d'impressions et d'annonces faites sous l'administration Cartier-Macdonald en 1861-2, et qu'il en demanda le paiement non pas en présentant ses comptes aux divers départements, mais en s'adressant à l'honorable John Sandfield Macdonald en sa qualité de premier ministre dans le gouvernement qui était alors au pouvoir; que M. J. Sandfield Macdonald refusa de payer ces comptes qui, réunis, s'élevaient à \$1,983, parce qu'il (M. Moylan) ne voulait pas supporter son administration dans les élections qui approchaient; qu'il s'adressa alors à Sir John A. Macdonald, le chef de l'Opposition et l'un des principaux membres de l'administration précédente; que Sir John A. Macdonald attesta les comptes de sa signature *quantum valeat*, et promit de voir le premier ministre à ce sujet; qu'il (Moylan) comprit que cette entrevue eut lieu, mais que les bons offices de Sir John A. Macdonald n'eurent pas pour effet de faire régler sa réclamation; qu'il (Moylan) ne s'adressa plus à M. John Sandfield Macdonald, et qu'il ne le vit pas de nouveau avant 1867, après l'avoir quitté à Québec en 1863, et lui avoir laissé entre les mains les comptes tels qu'attestés *quantum valeat* par Sir John A. Macdonald.

Que lors du retour passer au pouvoir du gouvernement conservateur dans le printemps de 1864, il parla de l'affaire à Sir John A. Macdonald, qui était l'un des principaux membres de ce gouvernement, et que celui-ci promit "de prendre sa réclamation en considération."

Qu'il fit quelques démarches, mais qu'il n'insista pas trop à l'égard du règlement de sa réclamation dans trois ou quatre occasions avant le premier juillet, 1867, époque à laquelle le premier Gouvernement Fédéral sous Sir John A. Macdonald vint au pouvoir.

Qu'il se rendit une fois au bureau de M. John Sandfield Macdonald, Premier Ministre d'Ontario, à Toronto, après 1867, mais qu'il ne fit pas de démarches particulières dans le but de se procurer son assistance pour obtenir le règlement de sa réclamation.

Que le livre dans lequel étaient inscrites les affaires auxquelles ces comptes se rapportaient, se trouva perdu par accident en 1864, et qu'il n'a eu depuis cette époque à venir jusqu'à ce jour aucune pièces ou écritures relatives à ces transactions. Dans le même temps, en 1864 ou 1865, croit-il, il avait publié une édition considérable d'un brochure sur le choléra, à la demande de feu l'Honble. D'Arcy McGee, et il reçut en grande partie ce qui lui était dû pour cet ouvrage, mais qu'il resta pour frais de correction, traduction et autres services extraordinaires une balance de \$500 qui ne fut pas payée. Il dit qu'aucun autre Ministre que M. D'Arcy McGee n'eut rien à faire relativement à cette affaire; qu'il s'adressa plusieurs fois, mais inutilement, à M. McGee pour être payé de sa réclamation, à venir jusqu'à l'époque de la mort prématurée de ce monsieur en 1868.

Votre comité, vu la preuve faite, considère le paiement des réclamations du genre de celles de M. Moylan comme tout-à-fait suspect, irrégulier et sujet à des objections sérieuses. Qu'il a été démontré que les réclamations de M. Moylan au sujet d'impressions faites en 1861, et au sujet d'annonces publiées dans le *Freeman*, ouvrages que Sir John A. Macdonald regardait comme découlant de l'exercice légitime du patronage du gouvernement, auquel M. Moylan avait des titres réels, ne provenaient pas d'ouvrages faits pour le département de Sir John A. Macdonald; que Sir John A. Macdonald n'avait eu aucune connaissance personnelle des items contenus dans ces comptes; qu'il ne prit jamais les moyens de s'assurer si ces comptes étaient exacts et les montants réclamés, raisonnables; qu'étant dans le temps simple député de la législature, il n'avait aucune responsabilité officielle dans cette affaire, et qu'il n'avait pas alors et n'a pas eu depuis aucune connaissance ou information relativement à ces comptes, si ce n'est qu'ils lui ont été montrés par M. Moylan, avec, dans certains cas, des bandes du journal y annexées, et contenant les annonces en question; que M. Moylan n'a produit aucune preuve, ni orale, ni écrite, pour démontrer qu'il était autorisé généralement ou spécialement à faire les ouvrages et à publier les annonces en questions; que ses assertions au sujet des motifs qui engageaient M. J. Sandfield Macdonald à s'opposer à sa réclamation en 1863, sont contredites par le fait que les élections avaient eu lieu avant son entrevue avec M. J. Sandfield Macdonald; que les témoignages de M. Holton, de M. Macdougall et de M. Rymal tendent tous à prouver que l'objection qu'avait M. J. Sandfield Macdonald de payer ces comptes reposait sur le défaut d'une autorisation suffisante au sujet des ouvrages faits et le manque de preuve quant à l'exactitude des comptes; que la négligence de M. Moylan à insister sur le règlement de sa réclamation, à partir de 1864, lorsque ses amis étaient au pouvoir, et quand M. J. Sandfield Macdonald ne pouvait plus, à cause des changements politiques, qui étaient survenus lui témoigner aucun mauvais vouloir pour des raisons politiques, et que son témoignage pouvait être facilement invoqué en faveur des réclamations originaires de M. Moylan, ne s'accorde nullement avec la position financière de M. Moylan, telle que décrite par Sir John A. Macdonald; et que les mêmes observations s'appliquent aux \$500 que l'on prétend être devenues dues en 1864 et 1865.

Que le compte trouvé parmi les papiers de feu l'honorable John S. Macdonald, par son exécuteur testamentaire et les circonstances qui se rattachent au fait que M. J. S. Macdonald garda ce compte et ne le paya pas, fournissant la preuve que les réclamations de M. Moylan entre la province du Canada étaient, pour dire le moins, d'un caractère très problématique.

Votre comité trouve aussi qu'il existe une très grande contradiction entre le témoignage de M. Moylan et celui de Sir John A. Macdonald, relativement au paiement des divers montants représentant la somme de \$2,500 mentionnée dans l'ordre de renvoi.

Sir John A. Macdonald croit, d'après ce qu'il dit, à la validité des réclamations de M. Moylan, et affirme qu'elles auraient été payées comme une dette légitime de la ci-devant province du Canada, si M. Moylan avait pu ravoier ses comptes laissés entre les mains de M. J. Sandfield Macdonald; mais il n'appert pas que ni M. Moylan ni Sir John A. Macdonald se soient donné la peine de s'assurer de la preuve jugée si nécessaire, tandis que le dernier paiement de \$1,000 fut fait après la mort de M. J. Sandfield Macdonald en 1872.

Sir John A. Macdonald prétend que la somme de \$1,200 fut avancée à M. Moylan pour le mettre en état de publier son journal le *Freeman* pendant qu'il était lui-même absent en Irlande comme agent d'immigration du gouvernement fédéral, et que l'ordre exprimait correctement la manière dont il (Sir John A. Macdonald) comprenait les conditions des avances, savoir, que ces avances devaient être remboursées par des annonces ou des impressions faites dans l'atelier du *Freeman*. De fait, ce fut parce que les départements refusèrent de payer en 1872, les comptes du *Freeman* s'élevant à \$197, à cause de cet ordre même, que Sir John A. Macdonald révoqua les instructions qu'il avait données aux départements, en vertu de sa note envoyée à M. Ross le 27 mai 1872, et qu'il convertit virtuellement l'avance faite en

pur don, Ceci est en contradiction formelle avec l'assertion de M. Moylan, qui déclare qu'il reçut cette somme d'argent "en à compte de son ancienne réclamation."

Ils s'accordent tous deux à dire que le paiement des \$300 fait à M. Moylan le 14 janvier 1872, avait pour but de couvrir les dépenses encourues par M. Moylan à la suite d'un séjour prolongé à Ottawa, en 1871-2, par rapport aux affaires d'immigration. Sir John A. Macdonald admet de plus qu'il ne s'attendait nullement ou qu'il n'avait aucune intention de faire rembourser au gouvernement ce paiement par des impressions, et que son ordre, par conséquent, n'exprimait pas correctement l'entente d'après laquelle cet argent avait été payé. Sir John A. Macdonald admet encore que l'avance de \$1,000 faite à M. Moylan, le 19 juin 1872, avait pour but de couvrir les pertes éprouvées par M. Moylan par suite de son absence du Canada pour le service public ; qu'il ne comptait pas que cette somme serait remboursée en aucun temps, à moins que l'ancienne réclamation de M. Moylan ne fut établie par la production des comptes et pièces justificatives déposés entre les mains de M. J. Sandfield Macdonald, en 1863, et que par conséquent son ordre pour avancer de l'argent en échange d'impressions ne représentait pas correctement ses intentions, quand il ordonnait de faire cette avance et donnait cet ordre au comptable préposé aux dépenses contingentes.

Votre comité croit de son devoir de remarquer que les rapports politiques et intimes, qui existaient entre M. Moylan et le gouvernement ainsi que le parti dont Sir John A. Macdonald était le chef, rapports établis par le fait que M. Moylan publia à ses propres frais un journal pendant la campagne électorale de 1867 dans l'intérêt de Sir John A. Macdonald ; par l'appui continu donné par le *Freeman* pendant des années à l'administration de Sir John A. Macdonald ; par la nomination de M. Moylan comme agent d'immigration en 1869, et par les efforts que firent en 1873 Sir John A. Macdonald et d'autres membres éminents du parti conservateur pour fournir des ressources pécuniaires et efficaces au *Freeman*, obligeaient Sir John A. Macdonald d'éviter l'apparence de toute irrégularité ou d'un relâchement trop prononcé dans les transactions où M. Moylan était partie intéressée.

Votre comité, dans tous les cas, se croit obligé de faire rapport :

1. Que la somme de \$1,200 fut avancée d'une manière irrégulière et inconvenante à M. Moylan d'après l'ordre de Sir John A. Macdonald le 14 août 1869.

2. Que les conditions de cette avance de \$1,200 n'ont pas été remplies ni dans le temps, ni depuis, et que le compte par rapport à cette avance a été clos d'une manière irrégulière, lorsqu'il fut porté pour impressions au débit du département de la Justice dans les Comptes Publics sous le titre de dépenses contingentes ;

3. Que la somme de \$300 fut avancée le 14 janvier 1872, pour des fins autres que celles mentionnées dans l'ordre donné par Sir John A. Macdonald à l'égard de cette avance ; que Sir John A. Macdonald admet que la teneur de cet ordre était en contradiction avec ses intentions dans cette affaire ; et que cette somme de \$300 fut mal à-propos portée au compte des impressions du département de la Justice dans les Comptes Publics ;

4. Que la somme de \$1,000 avancée en apparence pour impressions, d'après l'ordre de Sir John A. Macdonald, à M. Moylan, le 14 juin 1872, aurait été payée suivant Sir John A. Macdonald, en à-compte d'une prétendue réclamation de M. J. G. Moylan entre la ci-devant province du Canada, et que le but et l'objet de cette avance n'ont pas été décrits correctement par Sir John A. Macdonald dans l'ordre qu'il a donné pour qu'elle fut faite, et que cette somme a été irrégulièrement portée au chapitre des impressions du département de la Justice sous le titre de dépenses contingentes dans les Comptes Publics.

5. Que le pays n'a reçu aucune valeur ni considération quelconque pour l'avance de \$1,200 du 14 août 1869, et pour celle de \$1,000 du 19 juin 1872, respectivement.

6. Que la prétendue réclamation de M. Moylan contre la ci-devant province du Canada, étant contestée et non prouvée, n'offrait aucun gage ou garantie pour le remboursement de la somme de \$2,200 que M. Moylan pouvait faire au gouvernement du Canada, et que M. J. G. Moylan n'a jamais pris les moyens nécessaires, après que cet argent lui eût été avancé, pour établir la validité de sa créance entre l'ancienne province du Canada, ni pour rembourser les sommes ainsi avancées.

7. Que l'honorable Sir John A. Macdonald a été invité par le gouvernement fédéral, dans une lettre en date du 10 novembre, 1876, à expliquer les circonstances dans lesquelles les avances en question avaient été faites à J. G. Moylan, et qu'il a promis, dans une lettre écrite au Secrétaire d'Etat le 2 novembre 1876, de faire des recherches," mais, quoiqu'invité de nouveau par une lettre du Secrétaire d'Etat du 29 décembre 1876, à fournir les explications requises, qu'il ne les a données que lorsqu'il a comparu devant le comité.

8. Que J. G. Moylan, en réponse à une demande du ministre des Finances du 22 octobre, 1874, et de nouveau en réponse à une demande du ministre de la Justice en date du 25 septembre 1876, a déclaré, conformément au témoignage qu'il a donné devant votre comité, que les divers paiements plus haut mentionnés, lui avaient été faits pour acquitter la réclamation qu'il avait contre la ci-devant province du Canada, et que, dans la lettre contenant cette déclaration, il a demandé qu'une enquête eût lieu devant un comité de cette honorable Chambre, devant lequel Sir John A. Macdonald pût comparaître et donner les renseignements désirés.

9. Que ces diverses sommes s'élevant réunies à \$2,500 ont été improprement et irrégulièrement tenues en suspens depuis les dates des diverses avances jusqu'au moment où elles ont été portées dans les comptes le 5 novembre 1873.

Votre comité, en terminant, recommande qu'il soit pourvu à une audition plus efficace des balances en argent, qui se trouvent dans la caisse de tous les officiers chargés du paiement des deniers publics dans les divers départements.

Le tout respectueusement soumis avec les témoignages et les délibérations du comité de ce jour (mardi, 23 avril 1878).

JAMES YOUNG,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
23 avril 1878.

TÉMOIGNAGES.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

OTTAWA, jeudi, 28 mars 1878.

Le comité se réunit. —M. YOUNG occupe le fauteuil.

M. J. G. MOYLAN est appelé et interrogé :—

Par M. Dymond :—

1. En 1869 vous étiez le propriétaire du *Canadian Freeman* ?—Oui.
2. Où était-il publié ?—A Toronto.
3. Depuis combien de temps étiez-vous le propriétaire de ce journal avant cette date-là ?—Depuis environ 12 ans.
4. Aviez-vous un établissement général d'imprimerie en rapport avec la publication de ce journal ?—Oui.
5. Votre journal appuyait-il le gouvernement au pouvoir en 1869 ?—Il appuyait le gouvernement jusqu'à un certain point.
6. Étiez-vous dans l'habitude de faire des ouvrages d'impression pour le gouvernement ?—Oui.
7. Dans le mois d'août de 1869, avez-vous fait une demande d'argent; avez-vous demandé au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres que l'on vous fit un certain paiement ou une certaine avance en argent ?—Je demandai le paiement d'une ancienne dette que me devait le gouvernement en ma qualité d'éditeur-propriétaire du *Freeman*.
8. Le gouvernement fédéral ?—La dette avait été contractée avant la Confédération.
9. Dans quelle année avant la Confédération fut-elle contractée ?—A la fin de l'année 1861 et en 1862, à venir jusqu'à la défaite du gouvernement Macdonald-Cartier en 1862.
10. Voulez-vous dire au comité quel était précisément le caractère de cette réclamation, ou d'où provenait-elle ?—Elle avait été contractée par divers départements, qui publiaient des annonces dans le *Freeman*, ainsi que par le département des Terres de la Couronne pour papeterie et impressions.
11. Aviez-vous présenté vos comptes en la forme ordinaire ?—Oui.
12. Pouvez-vous dire pourquoi ils ne furent pas soldés en temps et lieu ?—Je ne demandai le paiement de ces comptes que dans l'automne de 1863, alors que M. John Sandfield Macdonald était premier ministre. Ces comptes avaient été duement attestés par le chef du Cabinet précédent, et je crois que John Sandfield Macdonald eut l'assurance qu'ils étaient réguliers et dus; mais pour certaines raisons, il s'opposa au paiement de ces comptes à l'époque où je demandai qu'ils fussent acquittés, dans l'automne de 1863.
13. Pouvez-vous dire au comité quelle était la raison de M. John Sandfield Macdonald pour ne pas vouloir les payer ?—La raison qui me frappa, à la suite d'une longue conversation que j'eus avec lui à ce sujet, c'est parce que je refusai de l'appuyer dans les élections alors prochaines.
14. Vous dites que vous en aviez demandé le paiement dans l'automne de 1863; est-ce que les élections avaient eu lieu alors ?—Ma mémoire n'est pas fidèle sur ce point-là; néanmoins, je puis dire distinctement que ce fut parce que je ne voulus pas l'appuyer dans mon journal qu'il refusa alors de me payer.
15. Des comptes qui, dites-vous, étaient attestés comme corrects par les divers départements ?—Oui, par le chef du Cabinet précédent.
16. Subséquemment aurez-vous fait à M. John Sandfield Macdonald quelque demande d'argent ?—Non, je n'en ai pas faite.
17. Il descendit du pouvoir de bonne heure en 1864 ?—Oui.

18. Avez-vous eu des entrevues avec les membres du gouvernement qui avait contracté ces dettes-là, au sujet de leur paiement ?—Dans le temps où j'allai à Québec, pour en obtenir la liquidation, je vis le chef de l'administration précédente, Sir John A. Macdonald, et je lui parlai de cette affaire.

19. Quand était-ce ?—Dans l'automne de 1863.

20. Pouvez-vous vous rappeler ce qui se passa entre vous dans cette occasion-là ?—En tant que je puis m'en souvenir, il me dit qu'il se proposait soit d'écrire ou de parler à M. John Sandfield Macdonald, et qu'il lui donnerait l'assurance que les comptes étaient corrects, et qu'ils avaient été duement présentés et attestés.

21. Avez-vous constaté, plus tard, s'il l'avait fait ou non ?—Oui ; M. John Sandfield Macdonald me dit qu'il l'avait fait.

22. Lorsque M. John Sandfield Macdonald vous dit que le chef de l'Opposition lui avait parlé, vous exprima-t-il de nouveau sa détermination de ne pas payer ces comptes ?—Il m'exprima l'intention qu'il avait de les payer sous condition.

23. Quelle était la condition ?—Je viens justement de mentionner la condition, qui consistait à prêter l'influence de mon journal à son administration.

24. Avez-vous fait quelques démarches pour porter l'affaire à la connaissance du Parlement—Je veux parler de votre réclamation ?—Non.

25. Avez-vous poussé le chef de l'Opposition de faire une semblable démarche pour vous faire obtenir justice ?—Non.

26. Après la résignation de M. John Sandfield Macdonald, quand avez-vous fait la demande de paiement de ces comptes ?—Durant l'été de 1864, je pense.

27. A qui en avez-vous fait la demande ?—Au chef du gouvernement, Sir John A. Macdonald.

28. Était-ce avant ou après la coalition de 1864 ?—Je crois que c'était avant.

29. Pendant le court espace de temps que Sir John A. Macdonald fut au pouvoir avant la coalition ?—Oui.

30. Vous donna-t-il alors quelqu'assurance qu'il était disposé à faire droit à votre réclamation ?—Il me dit qu'il prendrait l'affaire en considération ; qu'il était alors très occupé par suite de complications politiques, qui lui laissaient bien peu de temps à sa disposition, mais que l'affaire ne serait pas négligée et qu'elle se réglerait.

31. Vous donna-t-il quelque raison pour laquelle cette réclamation, qui était attestée, dites-vous, n'avait pas été portée dans le budget de cette année-là ?—Non ; il n'entra pas dans des explications aussi étendues à propos de cette affaire.

32. Quand en avez-vous demandé le paiement ensuite ?—L'année suivante, je pense ; j'en fis la demande plusieurs fois, trois ou quatre fois, lorsqu'il m'arrivait de visiter Québec ou Ottawa.

33. Pouvez-vous vous rappeler quelque demande que vous avez faite, dans des conversations qui ont pu avoir lieu avec Sir John A. Macdonald ou quelqu'autre membre de son gouvernement, entre 1864 et 1867 ?—Non ; je ne saurais me rappeler aucune conversation à cet égard.

34. Pouvez-vous dire au comité que vous avez insisté sur le paiement de votre réclamation pendant cet espace de temps-là ?—Quoique je n'en demandai pas le paiement avec beaucoup d'instance, ce qui ne m'avait pas empêché d'écrire à ce sujet et de faire moi-même trois ou quatre demandes de paiement peut-être, je demeurai convaincu que tôt ou tard l'affaire se réglerait, lorsque le chef du gouvernement, qui en était saisi, voudrait bien y donner son attention ; oui, j'étais persuadé qu'un jour ou l'autre cette affaire se réglerait.

35. Avez-vous en votre possession quelque promesse ou assurance de paiement ou quelqu'écrit à ce sujet, qui vous ait été donné de 1864 à 1867 ?—Non.

36. Avez-vous copie de quelque correspondance qui se soit échangée entre vous et le gouvernement pendant cette période de temps-là ?—Non.

37. Après le 1er juillet 1867, quand avez-vous fait la demande du paiement de ces comptes-là ?—Je crois que ce fut après que le gouvernement m'eût informé de ma nomination comme agent d'immigration en Irlande, en 1869. Je ne me rappelle pas distinctement d'en avoir fait la demande de 1867 à 1869 ; ce fut seulement après ce temps-là, en 1869, je pense.

38. Quand avez-vous été nommé à cet emploi en Irlande?—Dans le mois de juin de 1869, je pense.

39. Le 14 août, 1869, vous paraissez d'après ces papiers, avoir été en communication avec Sir John A. Macdonald?—Oui; je le pense.

40. Où l'entre vue a-t-elle eu lieu?—Je pense que c'est au ministère de la Justice.

41. Vous avez eu une entrevue avec lui en personne?—Oui.

42. Pouvez-vous dire au comité ce qui eut lieu dans cette occasion-là?—Je crois, en tant que je puis m'en souvenir, que je mentionnai à Sir John A. Macdonald les difficultés que j'éprouvais de conduire les affaires de mon journal à Toronto, lorsque je me trouvais à une distance aussi considérable qu'à Dublin; que mon journal, nécessairement, souffrirait de mon absence; que c'est en vain que je chercherais à en disposer avec avantage, vu que l'on m'accordait un si court délai. Le gouvernement de son côté, me pressait de partir pour Dublin et d'aller remplir la mission que j'avais acceptée; il me semblait qu'il ne devait pas insister aussi fortement d'autant plus que je ne pouvais pas m'expliquer d'une manière satisfaisante qu'il y eût nécessité pour moi de partir immédiatement. Ce fut dans cette conversation que Sir John A. Macdonald me parla de la question du règlement des avances comme il l'appelai alors. Au meilleur de ma connaissance, je lui observai que je n'envisageais pas cette affaire du règlement au même point de vue.

43. Sir John A. Macdonald fut-il le premier à amener sur le tapis cette question des avances, ou est-ce que ce fut à la suite d'observations, que vous aviez faites, qu'il en parla?—Je suppose que ce fut le résultat de la tournure qu'avait prise la conversation; vu la position difficile où je me trouvais placé, j'ose croire que cette question frappa l'attention du premier ministre.

44. Avant que cette avance vous fût offerte, aviez-vous parlé de votre prétendue réclamation contre la ci-devant province de Canada?—Je suis sous l'impression d'en avoir parlé.

45. Pouvez-vous vous resouvenir de ces faits-là avec quelque degré de certitude?—Non; positivement parlant, je ne le puis pas.

46. Je crois que vous avez dit que vous n'aviez pas fait de demande à propos de l'argent, qui vous était dû par la ci-devant province du Canada, à venir jusqu'à ce temps-là, après la Confédération—c'est-à-dire depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 14 août 1869?—Je ne le pense pas.

47. Aviez-vous quelqu'associé dans votre établissement à cette époque-là?—Non.

48. Avant cela?—Oui, pendant une année, la première année de la fondation du journal.

49. Qui était-il?—Feu M. Mallon, le prote du *Globe*.

50. A la suite de votre conversation avec Sir John A. Macdonald, avez-vous reçu quelque lettre de sa part au sujet du paiement d'une certaine somme d'argent?—Je ne suis pas certain si je reçus un ordre, ou si cet ordre fut adressé au colonel Ross.

51. Voulez-vous avoir la bonté d'examiner ce papier et de dire si ce sont là l'ordre et le reçu que vous avez signé (L'original est passé au témoin)?—Je puis l'identifier seulement à l'aide de ma signature. Ce n'est pas moi qui ai écrit cet ordre.

52. Voulez-vous lire l'ordre, tel qu'il est conçu?—(Le témoin lit et dit)—c'est là ma signature, qui se trouve à la face du reçu.

53. Quand avez-vous reçu l'argent?—J'oserais dire que la date du document le fait voir.

54. Il porte la date du 14 août; avez-vous reçu l'argent dans le même temps que l'ordre fut donné?—Je le pense.

55. L'avez-vous reçu personnellement du colonel Ross?—Oui.

56. N'avez-vous pas reçu cet ordre des mains de Sir John A. Macdonald et ne l'avez-vous pas porté au colonel Ross pour toucher l'argent?—Je ne saurais le dire; au meilleur de ma connaissance, c'est ce que j'ai fait. Cependant, je ne suis pas positif à dire si l'ordre fut envoyé par un messenger, ou si je le portai moi-même.

57. Voici la teneur de cet ordre:

“ Le soussigné désire que la somme de mille deux cents piastres soit avancée par le comptable préposé aux dépenses contingentes à J. G. Moylan, écr., propriétaire

“ du *Canadian Freeman*, laquelle somme devra être remboursée en ouvrages d'impression qu'il fera pour les divers départements, et qu'à cet effet les divers départements lui envoient leurs commandes pour les impressions par l'intermédiaire du comptable préposé aux dépenses contingentes.

“ JOHN A. MACDONALD.

“ Reçu le montant,
“ JAS. G. MOYLAN,
“ Août 14, 1869.”

58. Est-ce que pareille entente eut lieu entre Sir John A. Macdonald et vous-même ? — Je n'en suis pas certain; je ne pense pas, au meilleur de ma connaissance, que la chose fût mentionnée.

59. Vous avez vu le document avant de l'avoir signé ? — Je ne l'ai pas lu. Il me fut présenté par le colonel Ross, qui avait écrit le reçu de sa main, et je le signai.

60. Mais vous dites que l'argent vous fut donné à titre d'avance. Dans quel but vous fut-il avancé ? — Je ne saurais le dire exactement; je l'ai pris comme étant un paiement fait sur l'ancienne dette.

61. Mais vous venez de dire qu'avant que cet ordre eût été donné — comme je l'ai compris — il ne s'est rien passé entre vous et Sir John A. Macdonald à l'égard de l'ancienne dette ? — Il n'y a eu entre nous aucune correspondance par écrit.

62. Lors de cette entrevue, c'est ce que je veux dire ? — Au meilleur de ma connaissance j'ai dit que j'avais mentionné à Sir John A. Macdonald que je recevrais cet argent à titre d'à-compte sur l'ancienne dette.

63. Vous n'avez pas déclaré cela aujourd'hui dans votre témoignage ? — Je pensais l'avoir déclaré.

64. Déclarez-vous positivement que cet argent ne vous a pas été payé à titre d'avance, pour de l'ouvrage qui devait être fait ? — Telle a pu être l'intention du ministre qui accordait cet argent, mais ce n'était pas la mienne en l'acceptant.

65. Vous n'aviez pas l'intention de rembourser cet argent ? — J'étais convaincu qu'il était plus que suffisamment remboursé, avant qu'il m'eût été avancé.

66. En avez-vous informé le ministre quand il rédigea l'ordre ? — Je crois que je le lui ai donné à comprendre, sinon dans cette occasion-là, au moins dans d'autres.

67. Après 1867 ? — Non, auparavant, et plus tard, lorsque je revins d'Irlande.

68. Pouvez-vous dire positivement que vous avez donné à entendre au ministre que vous ne receviez cet argent qu'en paiement d'une ancienne dette, dans l'occasion où l'argent vous fut payé ? — Je suis sous l'impression que je l'ai fait; je n'en suis pas tout à fait certain.

69. Pouvez-vous le dire positivement ? — Non, je ne le puis pas.

70. Aviez-vous l'habitude d'obtenir des avances en argent pour un montant aussi considérable sans vous assurer distinctement des conditions auxquelles ces avances étaient faites ? — Non, je n'étais pas dans l'habitude d'en recevoir.

71. Vous venez justement de dire que vous aviez fait de l'ouvrage pour les départements; en aviez-vous fait aussi pour le gouvernement entre 1867 et 1869 ? — Je le pense.

72. Ne pouvez-vous pas dire si vous en avez fait oui ou non; votre mémoire est fidèle quant à 1861 et 1862, et pour ces années-là vous vous rappelez exactement tout ce qui s'est passé; vous rappelez-vous également avoir fait de l'ouvrage en 1867 et 1869 ? — Je pense en avoir fait.

73. Pouvez-vous dire positivement si vous en avez fait oui ou non ? — J'en ai fait.

74. Comment vous furent données les commandes pour cet ouvrage; vous étiez à Toronto? Comment les commandes furent-elles envoyées ? — C'était surtout de l'ouvrage pour le bureau de poste de Toronto — des lettres, des comptes et des formules en blanc.

75. Les commandes furent-elles données par le maître de poste local ou par le maître-général des Postes ? — Non, par l'inspecteur.

76. Ces comptes-là furent-ils acquittés de temps à autre ? — Oui.

77. Avez-vous continué à faire de l'ouvrage pour le gouvernement après que cet ordre eut été donné—l'ordre au sujet des \$1,200 que vous avez reçues?—Je ne pense pas avoir fait des ouvrages d'impressions, mais je pense avoir publié certaines annonces.

78. Vous avez dit que vous étiez passé en Irlande peu de temps après; vous rappelez-vous quand vous y êtes passé?—Oui, vers le milieu de septembre.

79. Partiez-vous pour aller en Irlande quand cet ordre vous fut donné?—Non, j'étais à Toronto.

80. Vous aviez fait alors vos préparatifs pour partir?—Oui.

81. Est-ce qu'il n'y a eu rien de fait par rapport à cet ordre de \$1,200 pour les ouvrages d'impression exécutés par vous?—Par qui?

82. Par votre établissement?—Non.

83. Je crois que vous venez de déclarer que vous n'aviez pas fait aucun ouvrage d'impression après que cet ordre eût été donné?—Non, pas que je sache.

84. Pouvez-vous dire à quelle somme se sont élevées les annonces que vous avez publiées?—Je crois que la somme de \$200, au plus, couvrirait le coût de ces annonces, c'est-à-dire depuis que le montant de cet ordre me fut payé à venir jusqu'à mon retour d'Irlande, en 1872.

85. Quand êtes-vous revenu d'Irlande—dans quel mois?—En mars, 1872.

86. Alors, est-ce que les comptes pour les annonces qu'on vous avait demandé à publier de 1869 à 1872, se trouvaient bien et dûment payés?—Oui.

87. Sans égard à aucun arrangement sous-entendu?—Oui.

88. Alors, M. Moylan, êtes-vous prêt à dire que cet ordre représente faussement les circonstances dans lesquelles vous avez reçu ces \$1,200?—Je ne comprends pas le point principal de votre question.

89. L'ordre fait voir que c'est une avance de \$1,200, qui devront être remboursées en ouvrages d'impression à faire pour les divers départements: dois-je comprendre que vous dites que cet ordre représente incorrectement les conditions auxquelles vous avez reçu ces \$1,200?—A mon point de vue, il représente incorrectement les conditions.

90. Êtes-vous prêt à dire qu'il n'y a pas eu de conditions d'arrêtees entre vous et le ministre quant à l'ouvrage que vous deviez faire en considération de cette avance?—Il n'y eut rien de plus que ce qui fut exprimé dans cet ordre, et cet ordre, je ne l'ai pas lu.

91. La question n'est pas de savoir ce qui fut exprimé dans cet ordre, mais bien si vous êtes prêt à dire qu'il n'y eut pas d'entente entre vous et le ministre quant à l'ouvrage qui se devait faire en considération de cette avance?—Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu aucune entente.

92. Et vous n'avez jamais fait d'ouvrage en conséquence?—Je ne me suis jamais cru obligé d'en faire, d'autant plus que mon ancienne réclamation pouvait être opposée à cette avance.

93. Est-ce qu'on ne vous a jamais demandé de faire quelqu'ouvrage en considération de cette avance qui vous avait été accordée?—Non, pas en considération de cette avance.

94. Quelle partie de votre réclamation aurait représenté cette somme de \$1,200?—Le montant total de ma réclamation s'élevait à la somme de \$2,500 à une fraction près.

95. Et tout ce montant vous était dû et échu avant 1863?—Non; la somme de \$500 était devenu due et échue après.

96. Quand devint-elle due et échue?—En 1864 ou 1865, au meilleur de ma connaissance.

97. Quel était le premier ministre à cette époque-là?—Bien, je ne saurais dire si c'était Sir George Cartier ou Sir John A. Macdonald, ni même si c'était l'un ou l'autre.

SIR JOHN A. MACDONALD :—C'était ni l'un ni l'autre. C'était Sir Narcisse Belleau.

98. Sur l'ordre de qui cette dette fut-elle contractée?—Sur l'ordre de feu Thomas D'Arcy McGee.

99. Avez-vous fait quelque demande par rapport au paiement de ces \$500?—Oui; à M. McGee.

100. Quand?—A l'occasion de la publication d'une brochure sur le choléra.

101. En quelle année?—Je ne saurais dire si ce fut en 1864 ou en 1865.

102. Avez-vous fait par rapport au paiement de ces \$500 quelque demande à d'autres membres du gouvernement que M. D'Arcy McGee?—Je ne le penso pas parce que c'était une transaction qu'il avait faite lui-même.

103. Je trouve qu'en 1872 il a été fait une deuxième avance—le 22 janvier, 1872. Voici le document :

LUNDI, le 22 janvier.

MON CHER ROSS,—Ayez donc la bonté de faire au propriétaire du *Canadian Freeman* une avance de trois cents piastres, qui sera remboursée en ouvrages d'impression.

“ Votre dévoué,

“ JOHN A. MACDONALD.

“ A THOMAS ROSS, écr.,

“ Comptable préposé aux

“ dépenses contingentes.

“ Payé,

“ J. G. MOYLAN.”

Dans quelle circonstance avez-vous reçu cette autre somme de \$300?—J'avais demandé un congé d'absence afin de m'en revenir d'Irlande en septembre 1871, et M. Dunkin, alors ministre de l'Agriculture, m'écrivit en me demandant de me rendre à Ottawa immédiatement après mon arrivée à Québec, attendu qu'il devait s'y tenir une conférence sur l'Immigration, à laquelle feu M. Dixon, de Londres, avait été invité d'assister. En conséquence je me rendis à Ottawa, y arrivant, je crois, le 26 octobre. M. Dunkin venait d'être nommé juge, et M. Pope avait été choisi pour le remplacer comme ministre de l'Agriculture, et en arrivant ici je reçus instruction d'attendre que M. Pope fut arrivé, avec l'entente, bien entendu, que mes dépenses me seraient dûment remboursées. Je restai ici jusqu'au 23 janvier d'après les instructions du gouvernement, et me trouvant sur le point de repasser en Irlande pour y aller chercher ma famille, je mentionnai toutes ces circonstances à Sir John A. Macdonald. Je lui dis que je me trouvais ici, obligé d'encourir des dépenses considérables, et après avoir même payé de mes propres deniers mon passage d'outre mer, et je lui demandai ou que l'on me donnât ou que l'on m'avancât de l'argent pour faire face à mes dépenses; alors, ce fut dans ces circonstances que je reçus ces \$300. (M. Dymond passe l'ordre au témoin.)

104. Est-ce là votre signature?—Oui.

105. Comment avez-vous retiré cet argent?—Au moyen d'un cheque, je pense.

106. Vous êtes-vous présenté en personne à M. Ross pour l'obtenir?—Je présume que oui.

107. Avez vous apporté cet ordre avec vous?—Je ne saurais le dire, réellement.

108. Voulez-vous avoir la bonté d'essayer à vous rappeler si vous l'avez apporté avec vous ou non?—Je ne saurais le dire.

109. Vous l'avez signé?—Oui.

110. L'avez-vous lu avant de le signer?—Bien, je n'étais pas dans l'habitude de lire les ordres qui passaient de la main d'un ministre dans celles des officiers du gouvernement. M. Ross m'informa de son contenu, et j'y opposai ma signature.

111. Vous ne l'avez pas lu?—Non; je ne le pense pas.

112. Connaissez-vous la nature de son contenu?—Je présume qu'il y était question d'une avance qu'on me faisait, et du paiement d'une certaine somme d'argent.

113. Etait-ce à la suite d'une entrevue que vous aviez eue en personne avec Sir John A. Macdonald?—Oui.

114. Est-ce que vous avez eu alors avec lui quelque conversation au sujet de votre ancienne réclamation de \$2,500?—Je n'en suis pas certain.

115. Votre but, en demandant cet argent, était-il simplement de recouvrer le montant des dépenses, dont vous avez parlé?—Bien, je me croyais très assuré que tôt ou tard mon ancienne réclamation se réglerait, et que toute somme d'argent que

je pourrais avoir reçue du gouvernement serait portée en ligne de compte dans ce règlement.

116. Vous ne savez pas si vous avez eu alors quelque conversation ou non?—Non; je ne puis m'en souvenir.

117. Vous rappelez-vous avoir eu quelque conversation avec Sir John A. Macdonald à propos de quelqu'ouvrage que vous pourriez faire en considération de cette avance?—Je ne m'en souviens pas.

118. Vous a-t-on jamais demandé de faire quelques ouvrages d'impression en considération de cette avance de \$300?—Non, pas en considération de cette avance.

119. Aviez-vous eu quelqu'entente ou quelque convention avec le gouvernement à propos de certaines impressions que vous aviez pu faire et qu'auraient justifié l'émission de cet ordre en votre faveur, et ce dans le but que ces ouvrages pussent être portés en compensation de cette avance?—Il n'y a eu rien de plus que ce que je vous en ai dit.

120. Êtes-vous repassé en Irlande dans le mois de janvier 1872?—Oui.

121. Quand êtes-vous revenu d'Irlande en ce pays?—Pour n'y plus retourner?

122. Oui?—En mars 1872.

123. Le 27 mars 1872, il est encore établi qu'il y a quelque conversation entre vous et Sir John A. Macdonald; pouvez-vous dire dans quelle circonstance?—Je présume que c'était par rapport à un compte que j'avais présenté pour des annonces qui avaient été publiées pendant mon absence et dont j'ai déjà parlé. (M. Dymond passe ici au témoin un document.)

124. Pouvez-vous dire au comité pourquoi cet ordre fut adressé à M. Ross:

“ 27 mars.

“ MON CHER ROSS,—Voulez-vous payer les comptes d'impressions de M. Moylan, sans tenir compte de la balance en arrière?

“ JOHN A. MACDONALD.

T. Ross, écr..

“ Reçu, 27 mars 1872.

“ THOS. ROSS.”

Je présume que ce fut à la suite d'une conversation que j'eus avec le premier ministre à l'égard de ces comptes.

125. Quels comptes?—Les comptes pour des annonces, qui avaient été présentés dans un ou deux des bureaux, et je crois que l'officier, à qui ces comptes doivent être présentés, ou qui était chargé du soin de les payer, s'objecta à leur paiement, par suite de quelque notification adressée par M. Langton, qui l'informait qu'il fallait retenir un certain montant en considération de l'avance qui avait été faite. Je crois que j'allai trouver Sir John A. Macdonald, et en le voyant que j'insistai à ce que cette avance fût imputée sur mon ancienne réclamation, et je crois qu'il me dit alors qu'il s'en occuperait aussitôt qu'il lui serait possible de le faire; qu'il avait alors beaucoup d'affaires sur les bras et qu'il était très occupé; que c'était une affaire qui était restée en suspens depuis si longtemps qu'il ne pouvait aisément y donner une attention immédiate. Je crois que ce fut à la suite de cette conversation qu'il adressa cet ordre à M. Ross.

126. Lorsque vous avez vu Sir John A. Macdonald en 1872—en janvier 1872, ou en mars 1872—est-ce qu'il fut alors question de la première avance de \$1,200?—Je ne pense pas. Je crois que l'on commençait à comprendre très bien qu'il fallait que cette réclamation se liquidât.

127. L'ancienne réclamation?—Oui.

128. Est-ce que Sir John A. Macdonald ne fit pas l'observation qu'une partie de ces \$1,200 avait été liquidée?—Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu quel qu'observation de faite; il me semble que la chose se présuait.

129. Avez-vous reçu le paiement de votre compte pour annonces au moyen de cet ordre qui fut donné?—Oui.

130. Tous les comptes présentés par vous au département, et assujétis au contrôle ordinaire furent payés; l'ont-ils été sans égard à ces avances?—Oui.

131. Avez-vous obtenu en juin 1872, un autre ordre ou une autre avance en argent?—Oui.

132. Voici l'ordre que je trouve :—

“ M. Ross, comptable préposé aux dépenses contingentes, voudra bien faire une avance de mille piastres à J. G. Moylan, écr., du *Canadian Freeman*, pour des impressions, et il obligera,

“ JOHN A. MACDONALD.

“ 19 juin 1872,

“ Payé,

“ JAS. G. MOYLAN.”

Cet ordre vous fut-il donné?—C'est-là mon reçu.

133. Avez-vous lu cet ordre?—Non.

134. Ignorez-vous complètement son contenu?—Je pense que M. Ross me donna lecture de son contenu.

135. Vous savez que cet ordre mentionne que ces \$1,000 devaient être avancées pour des impressions?—Je ne considérerais cet ordre que comme un paiement du compte que j'avais contre le gouvernement.

136. Dans quelles circonstances avez-vous demandé cette autre avance de \$1,000?—C'était par rapport à mon ancienne réclamation. Je considérerais que c'était une avance qui m'était faite en considération d'une réclamation qui se liquiderait plus tard.

137. Avez-vous fait valoir quelque raison particulière pour que l'on vous payât alors cette somme d'argent. Vous avez dit que vos premières demandes avaient été accueillies sur les représentations que vous aviez faites par rapport à la perte et au trouble auxquels vous seriez assujéti en laissant votre établissement?—Depuis 1869 j'avais demandé avec instance que ma réclamation fût prise en considération, et j'avais représenté qu'il me fallait trouver des moyens pour maintenir mon établissement pendant mon absence.

138. Dans quelles circonstances particulières avez-vous reçu ces \$1,000 en 1872?—Ce fut en paiement de mon ancienne réclamation.

139. L'avez-vous mentionné à Sir John A. Macdonald?—Je le pense.

140. Est-ce que Sir John A. Macdonald vous dit que cette avance vous était faite par rapport à votre ancienne réclamation?—Il ne fut question de rien autre chose que de faire cette avance.

141. Vous promit-il que votre ancienne réclamation se liquiderait?—Il me dit alors, comme il me l'avait déjà dit auparavant, qu'il verrait à ce que cette affaire se réglât.

142. Votre journal, à cette époque-là, appuyait activement le gouvernement, n'est-ce pas?—C'est possible.

143. Et avec conviction?—Bien, d'après mes opinions.

144. Quand avez-vous cessé vos rapports avec le *Canadian Freeman*?—Je crois que ce fut dans le mois de septembre, 1872.

145. C'est-à-dire trois mois après que cette avance eût été faite?—Oui.

146. Est-ce que vous avez fait de l'ouvrage pour le gouvernement de 1869 à 1872?—Je crois qu'il doit y avoir eu quelques transactions.

147. A venir jusque là, après avoir reçu \$2,500 vous n'aviez jamais fait pour le gouvernement fédéral aucun ouvrage en considération de ces avances?—Oui j'en avais fait.

148. Vous soutenez qu'il ne fut pas entendu que vous feriez des ouvrages en considération de ces avances?—Non; il n'y eut aucune entente en vertu de laquelle je me trouvais obligé.

149. En septembre, 1872, vous êtes devenu l'un des directeurs des pénitenciers, et vous avez cessé d'avoir des rapports avec ce journal-là, le *Canadian Freeman*?—Je restai le propriétaire du journal, mais je cessai d'y écrire comme rédacteur des articles, soit politiques, soit littéraires.

150. Jusqu'à quel temps le journal continua-t-il à vous appartenir?—Jusqu'à l'automne de 1873.

151. A quelle date avez-vous cessé d'y avoir quelque affaire?—Le 28 septembre.

152. Avez-vous eu quelque entrevue avec Sir John A. Macdonald après le mois de juin 1872, relativement au règlement de cette prétendue réclamation de vieille date?—Je ne m'en souviens pas.

153. Quand vous a-t-il été fait quelque demande au sujet de ces avances par le gouvernement, soit par l'ancien gouvernement, soit par le gouvernement actuel?—Ce fut dans le mois d'octobre 1874, que le ministre des Finances me demanda de lui fournir quelques explications là-dessus, et plus tard l'ex-ministre de la Justice m'écrivit aussi à cet égard.

154. A la suite de ces demandes d'explications, avez-vous adressé au ministre la déclaration par écrit que vous avez donnée?—Oui.

155. Avez-vous reçu la lettre que vous écrivit le ministre de la Justice en 1876?—Non; elle se trouve égarée.

156. Avez-vous reçu le 25 septembre 1876, du ministre de la Justice une lettre, vous demandant de fournir des explications à l'égard de ces avances?—Je ne me rappelle pas précisément la date, mais j'ai reçu une telle lettre.

M. Dymond donne lecture de la lettre suivante :

“(Copie.)”

“ MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

“ OTTAWA, 25 septembre 1876.

“ MONSIEUR,—Je vous ai informé l'autre jour que le Conseil a attiré mon attention sur l'item de \$2,500, qui vous a été payé pour des impressions et qui figure parmi les dépenses contingentes de ce département pour l'année 1873-4, et que j'ai été prié de prendre des renseignements quant à cet item et de présenter un rapport à cet égard. Pour m'expliquer l'affaire, vous m'avez cité une lettre que vous aviez écrite à M. Cartwright dans les termes suivants :

“ J'ai l'honneur de vous informer que sur ce montant j'ai reçu la somme de \$2,000 en paiement d'un compte dû par la ci-devant province du Canada au journal “ le *Freeman* pour des impressions et des annonces depuis 1862. Ce compte n'a été “ présenté qu'après que feu l'honorable J. S. Macdonald fut monté au pouvoir, bien “ qu'il eût été attesté par son prédécesseur, Sir John A. Macdonald, et le paiement en “ a été ajourné par l'une et l'autre de ces administrations pendant plusieurs années. “ Quant à la balance de \$500, elle m'a été payée en à-compte du prix de 64,000 exem- “ plaires d'une brochure sur le “ Choléra et la manière de traiter cette maladie,” bro- “ chure qui a été imprimée dans l'atelier du *Freeman* d'après un ordre de feu l'hono- “ rable T. D. McGee.”

“ Après cette explication, il est de mon devoir de vous faire observer que les montants réclamés et pour le paiement desquels, dites-vous, cette somme a été donnée, se rapportent à des ouvrages que vous prétendez avoir été faits, avant la Confédération, pour la ci-devant province du Canada, car vous dites que toute cette dette est devenue due et échue plusieurs années avant la Confédération, et qu'elle est restée là sans être liquidée par divers gouvernements qui se sont succédés.

“ La pratique reconnue et suivie par rapport à la liquidation de ce genre de réclamations, a été de les soumettre à la considération des gouvernements d'Ontario et de Québec, comme étant les autorités réellement responsables dans ces cas-là, et sur signification de leur approbation d'en ordonner le paiement en vertu d'un ordre en Conseil, tout en portant les montants payés au compte de la dette de la ci-devant province.

“ Si on liquidait cette réclamation de la manière mentionnée dans vos explications, non-seulement on agirait contrairement à cette pratique reconnue et suivie, mais on commettrait encore une injustice envers les autres provinces, puisqu'on obligerait toute la Confédération à liquider une réclamation qui, tout au plus, ne devrait être à la charge que de deux provinces seulement; et d'ailleurs il serait mal de porter dans les Comptes Publics \$2,500 comme ayant été dépensées par le minis-

tère de la Justice pour des impressions, tandis que cette somme n'aurait pas été ainsi dépensée, et que, de fait, elle aurait été employée à liquider d'anciennes réclamations qui existaient contre la ci-devant province du Canada.

“ Ces considérations font voir qu'il est difficile d'échapper à la conclusion qu'il doit y avoir eu quelque malentendu sérieux.

“ Mais en prenant les pièces justificatives produites par le comptable préposé aux dépenses contingentes, je trouve qu'elles se composent de certains papiers qui furent, le 30 novembre 1873, réunis ensemble et déposés de record par ce comptable comme constituant l'autorisation de faire ces paiements. D'après ces papiers, il appert que la somme de \$2,500 se composait de trois items : l'un de \$1,200, l'autre de \$300, et le dernier de \$1,000.

“ Il appert que le premier montant vous fut payé le 14 août, 1869, en vertu d'un ordre de l'ex-premier ministre, à titre d'avance qui devait être remboursée en impressions pour les divers départements ; que le premier ministre, le 22 janvier, 1872, ordonna qu'il vous fut fait une autre avance de \$300, qui devait être remboursée de la même manière ; que le 27 mars, 1872, le premier ministre ordonna que votre compte pour impressions fut acquitté, sans égard aucun quant à la balance qui se trouvait arriérée, et que finalement le 19 juin, 1872, il ordonna encore qu'une nouvelle avance de \$1,000 vous fût faite pour des impressions.

“ Il appert également qu'aucune partie de ces avances n'a été remboursée, et c'est dans ces circonstances que le 30 novembre, 1873, elles furent portées dans les comptes comme étant des paiements qui vous avaient été faits pour des ouvrages d'impression exécutés pour le ministère de la Justice

“ De cette manière il paraîtrait que vous êtes le débiteur de la Couronne jusqu'à concurrence de la somme en question ; et que les explications que vous avez portées à ma connaissance sont tout-à-fait inexactes.

“ Comme je vous en informai l'autre jour, je crois qu'il est juste, avant que j'en vienne à une conclusion et que je fasse rapport au Conseil, de vous fournir l'occasion de donner par écrit les explications que vous désirez donner ; et je serai très heureux d'avoir tous les renseignements qui pourraient détruire la pénible impression produite dans mon esprit par les faits que je viens d'énumérer.

Votre obéissant serviteur,

EDWARD BLAKE.

A. J. G. MOYLAN, écr.

M. Kirkpatrick formula une objection fondée sur le fait que le document en question n'était qu'une copie de la lettre et non la lettre originale elle-même.

Par M. Dymond :

157. Avez-vous l'original de cette lettre ?—Non ; il est perdu.

158. Est-ce là la lettre que vous avez reçue du Ministère de la Justice ?—Je le pense ; en tant que m'en souviens, c'est là la lettre.

M. Dymond présente alors au témoin un autre document.

159. Est-ce là votre réponse ?—Oui.

M. Dymond donne lecture de la lettre conçue dans les termes suivants :—

“(Copie.)

“ BUREAU DE L'INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS,

“ MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

“ OTTAWA, 4 novembre 1875.

“ MONSIEUR, —J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 courant, et, en réponse, je demande la permission de vous informer qu'en recevant votre commu-

nication du 25 septembre dernier, j'écrivis à Sir John A. Macdonald à ce sujet, comme vous m'aviez autorisé de le faire, et j'adressai une copie de ma lettre à M. Cartwright, ainsi qu'une copie à vous-même, conformément à vos instructions. Je m'attendais à voir ce monsieur me répondre, mais jusqu'ici je n'ai pas reçu de réponse à ma lettre.

“ Dans la position désavantageuse où je me trouve par le fait que je suis appelé à expliquer une transaction qui s'est faite correctement et de bonne foi, en tant que je suis concerné, mais qui paraît être devenue difficile à comprendre, vu le mode adopté pour la liquidation d'une dette légitime et depuis longtemps due et échue, je demanderai, comme un acte d'équité et de justice à mon égard, que cette affaire devienne le sujet d'une enquête devant le comité des Comptes Publics, ou devant tout autre comité de la Chambre qui pourra en être saisi convenablement à la prochaine session, alors qu'il me sera loisible de faire entendre les explications que donnera Sir John A. Macdonald.

“ Je désire ajouter, en sus des explications que j'ai données dans ma lettre adressée à M. Cartwright, que le montant que j'ai reçu était en paiement d'une dette que le gouvernement avait contractée envers moi en ma qualité d'éditeur-propriétaire du journal le *Canadian Freeman*; que lorsque j'ai signé des reçus dans le bureau du comptable préposé aux dépenses contingentes, je n'ai pas lu les ordres donnés par Sir John A. Macdonald, et que je n'ai pas su, tant que M. Cartwright n'eût pas attiré mon attention sur cette affaire vers la fin de 1874, qu'il était aucunement question: “ d'avances ” dans ces ordres; et que j'ai toujours considéré, aujourd'hui comme aux époques où j'ai reçu ces sommes d'argent, que ces paiements m'étaient faits pour des ouvrages exécutés pour le gouvernement.

“ Inutile pour moi de dire que je n'étais pas tenu de connaître de quelle manière un ministre de la Couronne pourrait juger à propos d'acquitter les obligations légitimes d'un gouvernement dont il'était le chef. J'ai demandé, et obtenu avec beaucoup de difficulté et après un long délai, le paiement de comptes qui avaient été attestés comme corrects des années auparavant par l'autorité compétente.

“ Je dirai de plus que, pendant un espace de plus de quatre années, il ne m'a jamais été fait aucune demande de rembourser les \$2,500 qui figurent dans les dépenses contingentes de ce département pour l'année 1873-4, ni de donner un équivalent pour ce montant, soit en impressions ou autrement;—fait qui établit la présomption que le gouvernement ne me considérait pas comme son débiteur.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ JAS. G. MOYLAN.

“ A l'honorable EDWARD BLAKE, C.R.,

“ Ministre de la Justice,

“ Ottawa.”

160. Vous identifiez cette lettre?—Oui.

161. Cette lettre a-t-elle été écrite par vous en réponse à la demande faite par le ministre de la Justice?—Je l'ai écrite en réponse à la lettre du ministre de la Justice, que vous venez justement de lire avant celle-ci.

162. Je trouve qu'il s'est écoulé environ six semaines avant que vous ayez répondu. Pouvez-vous expliquer ce délai que vous avez apporté dans votre réponse?—Je crois que ce délai a eu lieu par suite de l'entente que j'eus avec le ministre de la Justice et qui me donnait la liberté de correspondre avec Sir John A. Macdonald à ce sujet. Ce délai s'explique encore par le fait que je dus attendre la réponse de Sir John A. Macdonald.

163. Avez-vous reçu le 3 novembre du ministère de la Justice la seconde lettre, qui appelait votre attention sur le fait que vous n'aviez pas répondu?—Si je voyais la lettre, je pourrais répondre à cette question.

164. M. Dymond présente au témoin un document?—J'ai reçu l'original de cette lettre du ministre de la Justice.

165. Vous disiez dans cette lettre que vous aviez écrit à Sir John A. Macdonald à propos de cette affaire?—Oui.

166. Avez-vous une copie de la lettre que vous lui avez écrite?—Non.

167. Avez-vous reçu une réponse?—Non.

168. Avez-vous reçu une réponse à venir jusqu'aujourd'hui?—Oui. Je crois avoir reçu dans le mois de février de l'année dernière un petit billet, dans lequel il me disait qu'il serait à Ottawa dans tel temps, et que, si l'affaire était prise en considération devant quelque comité de la Chambre, il serait présent, bien entendu.

169. Avez-vous ce billet avec vous?—Non.

169a. L'avez-vous en votre possession?—Non; je n'ai pas gardé ces lettres.

Par M. Holton :

169b. J'ai quelques questions qui peuvent être convenablement posées à présent. J'aimerais à demander à M. Moylan, relativement à l'ancien compte qu'il a dit avoir été présenté à M. Sandfield Macdonald, alors premier ministre du Canada, en 1873, si ces comptes existent encore, oui ou non, avec l'attestation, puisqu'il dit qu'ils furent attestés, des chefs des divers départements?—Je ne puis pas répondre à cette question-là, M. Holton, parce que M. Macdonald garda le compte, en me disant, comme il le gardait, que lorsqu'il serait revenu de Montréal, il examinerait cette affaire de plus près, et qu'il m'enverrait probablement à Toronto un chèque pour le montant. Il garda le compte, et plus tard j'allai le voir plusieurs fois pour ravoir mon compte.

M. Holton : je crois que l'on admettra, si ces papiers ne peuvent être produits, qu'il est bien malheureux que la réputation d'un homme qui est mort ait à souffrir d'imputations fondées sur des documents dont on ne saurait démontrer l'existence aujourd'hui. Je dois déclarer au comité que, me trouvant le collègue de M. Sandfield Macdonald à l'époque en question, ces comptes me furent apportés dans mon bureau par M. Moylan lui-même; que je n'ai jamais entendu pareille discussion concernant la ligne de conduite tenue par son journal en politique, et que je n'ai jamais eu connaissance que le chef du Cabinet d'alors eût fait à M. Moylan des ouvertures ou des promesses de quelque espèce que ce soit. Qu'il ne s'est jamais élevé, à propos de cette affaire aucune discussion entre Macdonald et moi-même, qui ai été assurément consulté par lui à l'égard de ces comptes. Je parle de mémoire et conséquemment avec une certaine hésitation puisqu'il s'agit d'un événement qui s'est passé il y a déjà quinze ans, et à propos duquel il n'est arrivé rien qui puisse me rafraîchir la mémoire; et mon impression, c'est que le gouvernement du jour—le gouvernement de M. Sandfield Macdonald—refusa de payer ces comptes, parce que les prix demandés lui parurent exorbitants, et que les services rendus n'avaient pas été requis dans l'intérêt public. Le fait est que nous regardions le compte de M. Moylan comme donnant simplement un exemple de l'espèce de patronage que le gouvernement du jour—peut-être d'autres gouvernements ont-ils fait la même chose, car je ne porte pas ici une accusation—accordait aux journaux de parti qui l'appuyaient, pendant qu'il se trouvait au pouvoir; et nous ne voyons pas,—je suis d'ailleurs très positif à cet égard—comment nous pouvions convenablement payer ces comptes-là. Je suis très fortement sous l'impression que ces comptes n'avaient pas été attestés en bonne et due forme par les chefs des divers départements, de qui on en réclamait le paiement dans le temps, et c'est pour cela que j'ai demandé à M. Moylan de dire si ces comptes existaient encore, portant l'attestation dont il avait parlé.

M. THOMAS ROSS, comptable préposé aux dépenses contingentes, est appelé et interrogé:—

Par M. Dymond:—

170. Vous rappelez-vous, M. Ross, d'avoir payé ou avancé dans le mois août, 1869, à M. Moylan la somme de \$1,200?—Oui.

M. Dymond présente un témoin un document.

171. Est-ce là l'ordre en vertu duquel vous avez fait cette avance?—Oui.

172. De quelle manière avez-vous fait ce paiement?—Au moyen d'un chèque. Il y avait un ordre pour ce paiement.

173. Est-il venu vous trouver avec cet ordre?—Je le pense; mais il y a quelque temps de cela; il pourrait se faire qu'il me l'eût envoyé.

174. Lorsque vous lui avez remis le chèque, avez-vous attiré son attention sur le contenu de l'ordre?—Bien; je ne puis dire positivement si je l'ai fait ou non.

175. Vous avez payé le montant sans doute en recevant l'ordre?—Oui, comme dans le cours des affaires.

176. Vous ne considérez pas qu'en votre qualité de comptable préposé aux dépenses contingentes vous aviez le droit de refuser ou d'accepter cet ordre?—Non, sans doute.

177. Je trouve qu'il y a une note d'insérée dans cet ordre et qui paraît y avoir été ajoutée par quelqu'autre personne. Pouvez-vous identifier cet état ou en donner une explication?—Cela a eu lieu quand il me fut apporté.

178. Par qui est-il écrit?—Par M. Langton.

179. Cette note ajoutée est comme suit: "Et que dans ce but les divers départements adressent leurs commandes pour ouvrages d'impression par l'entremise du comptable préposé aux dépenses contingentes." Avez-vous demandé quelques renseignements à M. Langton ou au chef du département avant de donner le chèque?—Non; je me suis simplement contenté de le donner, parce que j'avais un ordre qui me commandait de le faire.

180. Est-ce qu'il vous a été adressé des commandes pour des impressions après la réception de cet ordre?—Non.

181. Avez-vous eu quelque correspondance avec quelqu'un des départements afin que ces commandes fussent adressées par votre entremise?—Non; ce n'était pas mon devoir de le faire.

182. N'était-ce pas votre devoir de vous conformer aux instructions contenues dans cette note du député du ministre des Finances?—Je n'en sais trop rien, mais ce que je sais, c'est que si j'eusse agi de la sorte, on n'aurait pas manqué de me dire de m'occuper de ce qui me regardait. Je n'avais aucune affaire à m'occuper de cela.

183. M. Langton est votre supérieur immédiat dans le département n'est-ce pas?—Il est l'auditeur-général. Le ministre des Finances est le chef du département.

184. Alors vous ne vous êtes pas occupé de cette recommandation?—Non.

185. Vous n'avez jamais adressé aucune lettre au département à ce sujet?—Non.

186. Avez-vous inscrit ce paiement dans les comptes publics?—J'ai ouvert à part un petit compte non balancé, comme je le faisais pour les comptes d'impressions départementales.

187. Avez-vous ce livre ici?—Non; c'était tout simplement un mémoire que j'avais tenu dans le temps, et plus tard je l'ai détruit.

188. Un mémoire des sommes payées comptant?—Oui.

189. Et ces sommes ne furent jamais portées dans les comptes publics avant 1873-4?—Non.

190. Ni dans aucun livre de votre bureau?—Non, ces sommes étaient seulement inscrites dans mon bureau comme ayant été payées comptant.

191. Est-ce que vos comptes étaient soumis à une audition annuelle?—Oui; ils étaient transmis au bureau d'audition chaque année.

192. Étiez-vous tenu de rendre compte de temps à autre des balances en argent que vous aviez en main?—Oui; j'étais tenu d'en rendre compte tous les ans.

193. A qui?—A l'auditeur.

194. Puisque vous en rendiez compte tous les ans à l'auditeur, est-ce qu'il n'apparaissait pas que vous n'aviez pas en mains ce montant en argent?—Non.

195. Faisiez-vous rapport que vous aviez en mains tant en argent, y compris ce qui se trouvait porté dans ce mémoire?—Non; nous closions le compte et portions ce montant au compte de l'année suivant comme représentant une égale somme en argent.

196. Mais il n'y avait pas de considération?—Non.

197. J'aimerais à voir le livre.

(Le témoin produit son livre de caisse.)

198. Avez-vous avancé ou payé à M. Moylan, en janvier 1872, une autre somme de \$300?—Oui.

199. Est-ce là l'ordre en vertu duquel vous avez payé cette somme?—Oui.

200. Avez-vous écrit au chef du département ou à quelqu'autre ministre, en disant que l'ancienne balance n'avait pas encore été liquidée?—Non.

201. Avez-vous reçu en mars 1872, cet ordre révoquant les instructions qui avaient été données afin que le compte des impressions fût porté au débil de ces avances?—Oui.

202. Pouvez-vous dire, puisque vous n'aviez pas pris d'initiative en vertu du premier ordre, pourquoi il devenait nécessaire de vous donner le second en question?—M. Moylan vint au bureau; ayant avec lui des comptes pour des annonces, dont il avait raison de demander le paiement, et je refusai alors de les lui payer.

203. Vous apporta-t-il ensuite cet ordre?—Oui; il apporta cet ordre avec lui.

204. Lui avez-vous fait, dans le mois de juin 1872, une autre avance de \$1,000?—Oui.

205. Est-ce là l'ordre (remettant un document au témoin)?—Oui, c'est l'ordre.

206. Vous lui avez sans doute payé ce montant-là?—Oui.

207. Vous n'avez pas attiré son attention sur le fait qu'il y avait une balance non liquidée de \$1,500?—Je ne me crus pas obligé d'attirer l'attention du ministre sur ce fait-là, attendu qu'il devait être à sa connaissance.

208. N'en avez-vous pas communiqué avec le ministre des Finances?—Non.

209. Avez-vous eu une conversation avec M. Langton avant de payer ce montant-là?—J'ai eu avec lui plusieurs conversations au sujet de toutes ces affaires-là.

210. Jusqu'à quelle époque ces items-là ont-ils continué à rester en suspens?—Jusqu'au 5 novembre 1873.

211. Voulez-vous avoir la bonté d'examiner les inscriptions dans les livres, qui furent faites dans le temps; j'observe que ces inscriptions paraissent avoir été faites le 30 novembre?—Le livre est balancé à la fin de chaque mois; les pièces justificatives sont mises de côté dans le courant du mois, et, à la fin du mois elles sont transmises en bas au commis qui contrôle mes écritures. Vous verrez que toutes les pièces justificatives sont datées.

212. Vous dites que ce montant-là fut reporté le 5 novembre; pourquoi?—Parce que le gouvernement, qui avait avancé l'argent, était descendu du pouvoir, et que je croyais qu'il était temps de clore le compte.

213. Avez-vous regardé cette transaction-là comme différente de celles qui se faisaient dans le cours ordinaire des affaires?—Non.

214. Est-ce qu'il y avait quelque raison pour laquelle le nouveau gouvernement ne voudrait pas compléter la transaction?—Bien; le fait est que j'avais renoncé à tout espoir de la voir se compléter.

215. Avez-vous demandé au département de la Justice des pièces justificatives à l'appui de ces avances-là?—Non; cela ne me concernait pas. Je demandai à M. Moylan de faire son possible pour faire exécuter ses ouvrages.

216. Quelle fut sa réponse?—Il me dit qu'il s'en occuperait. Je lui répliquai qu'il était très nécessaire d'y voir.

217. Lorsque vous lui avez tenu ce langage, a-t-il fait mention de quelqu'ancienne réclamation?—Il me parla de cette ancienne réclamation, mais je considérai que je n'avais nullement à m'en occuper.

218. Avant de produire ces papiers, vous êtes-vous adressé soit au ministre de la Justice ou à son député, soit à quelqu'autre officier du département, pour en obtenir un certificat justifiant de l'exactitude de ces papiers-là?—Non; je croyais que la signature du premier ministre était suffisante.

219. Je remarque par ces comptes que les comptes du *Times* d'Ottawa et de Taylor et Cie., furent attestés par un officier du département de la Justice, soit par le col. Bernard, soit par M. Richardson?—Certainement.

220. Avez-vous demandé à ces messieurs de vous donner une attestation semblable pour ces comptes-ci?—Non; ces comptes ne sont pas venus du tout dans mon

bureau. Ils étaient envoyés par l'imprimeur de Reine pour couvrir les avances faites à l'égard des impressions départementales. Ces comptes étaient payés tous les samedis, et comme l'ouvrage venait par l'entremise de l'imprimeur de Reine, les comptes étaient portés chaque mois au débit des avances, qui avaient été faites.

221. Alors, quand vous avez produit ces comptes sans qu'ils fussent accompagnés de l'attestation en la forme ordinaire, vous n'avez pas demandé les pièces justificatives, propres à couvrir ?—Non, je considérais que l'attestation du ministre était tout ce qu'il me fallait. Je n'avais rien autre chose à faire.

222. Vous savez que ces ordres ont été donnés pour le paiement des sommes d'argent accordées à titres d'avances pour des impressions ?—Oui.

223. Vous savez qu'il n'avait été fait aucun ouvrage d'impression à venir jusqu'à ce temps-là ?—Oui ; quand à cela, j'en étais bien convaincu.

224. Et dans ce cas même vous n'avez pas demandé d'autorisation pour—? L'ordre de Sir John A. Macdonald était mon autorisation. Cet ordre me suffisait.

225. Avez-vous signalé ce fait-là ?—Le ministre des Finances eut avec moi une conversation à ce sujet.

226. A venir jusqu'à ce moment-là vous n'aviez pas eu de conversation à ce sujet ?—Non.

227. Aviez-vous l'ordinaire de recevoir de ces ordres-là, qui vous disaient de faire des avances de temps à autre ?—Oui ; je puis dire que c'était l'ordinaire.

228. Vous rappelez-vous quelque cas où il fut fait des avances, pour lesquelles il n'y avait pas eu de valeur de donnée ?—Oui ; il y a eu le cas de M. Aikins, je pense.

229. Quand était-ce ?—Je ne puis dire exactement dans quelle année. Si vous me permettez d'examiner le livre, je vais la trouver. (Le témoin montre l'inscription qui est faite dans son livre de caisse.)

230. Avez-vous eu quelque conversation avec quelqu'un des ministres le 5 novembre 1873, sur la nécessité de clore ce compte-là ?—Non.

Le témoin ajoute—Je crois, M. Dymond, que vous avez fait erreur dans votre discours à la Chambre lorsque vous avez parlé de cette affaire-là. De fait, vous avez dit que j'avais signé une attestation sur le dos de ce document. Vous vous trompiez à cet égard-là. Je n'ai pas signé d'attestation.

M. Dymond: Oui. C'était seulement une copie que j'avais, lors de mon discours à la Chambre, et j'ai pris pour une attestation signée ce qui était simplement une attestation écrite sur la copie.

231. Ce n'est pas votre devoir de donner une telle attestation ?—Non ; quand on m'apporte ces pièces justificatives, elles sont déjà attestées.

Par M. Blake :—

232. Mais, d'après ce que je comprends, vous dites que ces sommes n'ont pas été inscrites dans aucun livre ou mémoire pendant ces diverses années ?—J'ai tenu à cet égard un mémoire, ressemblant en quelque sorte à un compte en suspens.

233. Mais non sur un livre régulier ?—Non.

234. Était-ce là le seul compte en suspens que vous ayez tenu ?—Celui-ci et l'autre que j'ai mentionné.

235. Et il n'y eut aucune inscription de faite dans un livre régulier à venir jusqu'au 5 novembre 1873 ?—Non.

236. Depuis combien de temps ce compte avait-il couru ?—Depuis deux ou trois ans.

237. Mais j'ai compris que vous avez dit que vous aviez, bien entendu, une balance en caisse à la fin de l'année. D'après le système suivi, vous receviez de temps à autre des ordres en bloc, en vertu desquels vous payiez de temps à autre les comptes qui étaient convenablement attestés ; et je présume que ce fût au moyen de cette balance que vous aviez en mains et qui provenait de l'argent ainsi avancé que vous avez ouvert ce compte qui est demeuré en suspens ?—Oui.

238. A la fin de l'année les comptes étaient soumis à l'audition ?—Oui ; et la balance était remboursée. Mon compte de banque représentait le montant qui était supposé être en caisse.

239. Et votre balance, à la fin de l'année, paraissait renfermer ce montant?—Oui.
240. Et vous opérerez avec cette balance comme si elle renfermait ce montant?—
Oui.
241. Et vous faisiez un remboursement de la somme complète à la fin de l'année, y compris ce montant?—Oui.
242. Et ensuite vous recommenciez la même opération dès que vous aviez une nouvelle balance?—Oui.
243. Et de cette manière le compte continuait à courir?—Oui.
244. Était-ce le cas que vous aviez réellement des deniers en mains?—Oui; mais ils ne représentaient pas la balance dans le compte.
245. Savez-vous si on prit les moyens de vérifier la balance qui paraissait être en caisse à la banque?—Non, je ne le sais pas.
246. Vous ne savez pas si balance réellement en caisse, et qui était disponible à la banque, fut comme le reste soumise à une audition?—Non; je closais le compte et j'en reportais le montant à l'année suivante.
247. Mais, vous dites qu'il y avait un déficit dans la balance à la banque, comparé avait la balance qui apparaissait?—Oui; comme de raison cette balance à la banque représentait toujours un déficit jusqu'à concurrence du montant de ce compte.
248. Ce fait fut-il constaté pendant les opérations de l'audition?—Je ne saurais le dire. Je n'en ai jamais entendu parler.
249. De manière que votre attention ne se porta jamais sur le fait que votre balance en caisse n'était pas à l'équivalent de votre balance apparente?—Non. Bien entendu, si j'eusse clos finalement le compte dans le cours de l'année, je l'aurais inscrit comme représentant une égale somme en caisse.
250. Est-ce qu'il n'y a pas eu d'autres avances de ce genre pendant cet espace de temps?—Non, il n'y en a pas eu aucune, à l'exception de ces deux-là.
251. J'aimerais à voir comment ces comptes des dépenses contingentes étaient tenus. Vous pouvez peut-être me le montrer à la prochaine réunion du comité?—Voici les livres pour l'année 1873-4.
252. Ce que je désirais, c'était de voir comment ce compte est reporté de temps à autre dans les livres depuis 1869 en montant, ainsi que votre compte depuis 1869, alors que la première avance fut faite?—C'est justement la même chose que pour ce compte-ci.
253. J'aimerais à voir ces comptes-là.

Par M. Kirkpatrick :—

254. Quand le gouvernement actuel a-t-il attiré votre attention pour la première fois sur cette affaire-là?—Je crois que ce fut peu de temps après que les pièces justificatives eussent été envoyées—en décembre ou novembre, 1874.

255. Quel montant avez-vous payé, en vertu de cet ordre du 27 mars, sur le compte de M. Moylan, sans tenir compte de la balance arriérée?—Je ne me rappelle pas le montant. Ce fut une petite somme.

Par Sir John A. Macdonald :—

256. J'aimerais à connaître cette somme exactement?—Je pourrais fournir ce renseignement à la prochaine réunion du comité.

Par M. Plumb :—

257. Êtes-vous dans l'habitude de questionner les gens qui viennent vous apporter de la part des ministres des ordres pour obtenir des sommes d'argent? Est-ce votre devoir, entr'autres choses, de demander pourquoi ces sommes sont payées?—Non; je fais honneur à l'ordre qui m'est présenté comme étant une chose due.

258. Vous êtes simplement dans la position d'un commis-payeur dans une banque, qui paie le montant d'un chèque sans être tenu de questionner celui qui le présente?—Oui.

M. JOHN LANGTON, auditeur, est appelé et interrogé :—

Par M. Dymond :—

259. Vous rappelez-vous avoir vu dans le mois d'août, 1869, un ordre du ministre de la Justice d'alors au sujet d'une avance de \$1,200 en faveur de M. Moylan?—Je ne doute pas que je l'aie vu, car je vois ma signature apposée à cet ordre; mais je ne puis pas, après un laps de temps aussi considérable, me rappeler exactement tout ce qui est venu à ma connaissance à cette époque-là. Voici quelque chose de particulier sur lequel j'aimerais à attirer votre attention :—Il m'arrive fréquemment d'inscrire quelqu'observation sur un ordre que peut avoir donné un membre du gouvernement; dans ce cas, j'y appose ma signature sur le dos. Mais dans ce cas-ci, de ma propre écriture, j'ai ajouté, comme pour faire suite à la phrase, et au-dessus de la signature de Sir John A. Macdonald, les deux ou trois derniers mots servant d'explication. Je ne saurais croire qu'il soit possible que je puisse avoir ajouté ces mots, sans avoir au préalable obtenu la permission de Sir John de le faire. Ceci explique de quelle manière la chose s'est faite. De la main de Sir John A. Macdonald sont écrits les mots "Laquelle somme devra être remboursée en ouvrage d'impression qu'il fera pour les divers départements;" et ensuite se trouvent ajoutés ces autres mots "Et qu'à cet effet les divers départements lui envoient leurs commandes pour les impressions par l'entremise du comptable préposé aux dépenses contingentes." Je ne saurais m'en rapporter à ma mémoire après un laps de temps si considérable pour me rappeler exactement les circonstances particulières, et j'éprouve quelque hésitation à dire que je dois avoir eu l'approbation de Sir John A. Macdonald pour en agir ainsi. Il doit m'avoir suggéré d'insérer ces mots-là, et je dois avoir agi en conséquence.

260. Avez-vous eu quelque conversation avec sir John A. Macdonald à cet égard?—Ce n'est que longtemps après, et lorsque M. Ross attira mon attention sur le fait que le compte était encore ouvert. Je me rappelle dans cette occasion-là avoir eu une conversation avec Sir John A. Macdonald. Je suis sous l'impression qu'il me dit que c'était parce qu'il y avait un ancien compte de dû à M. Moylan, et que cette affaire se réglerait, mais quant à la nature de la dette, je n'en connais rien du tout.

261. Vous rappelez-vous la date de cette conversation?—Je ne pourrais pas donner la date précise. Ce fut dans le temps où le Col. Ross attira mon attention sur le fait que le compte était encore ouvert.

262. Était-ce après ou avant que tout le montant de \$2,500 eût été avancé?—Je ne saurais le dire.

263. Est-ce qu'on aurait attiré votre attention sur cette affaire d'année en année au fur et à mesure que ces sommes étaient inscrites dans les livres?—Je me rappelle que le Col. Ross attira mon attention sur cette affaire, qui devait demeurer en suspens jusqu'à ce que les pièces justificatives convenables eussent été produites.

264. Vous avez fait une audition des comptes en 1873-4. Saviez-vous alors que ce montant avait été porté dans le compte des impressions départementales, et qu'il n'y avait eu aucune valeur de donnée pour ce montant?—On attira mon attention sur cette affaire, et comme c'était un ordre qui devait être acquitté à même les fonds affectés aux dépenses contingentes du ministère de la Justice, le montant en fut porté à son compte. Il n'y a pas de doute que, si c'était un ancien compte qui eût commencé en 1862 ou 1863, comme je l'ai entendu dire aujourd'hui, ce montant aurait dû être porté au débit de la ci-devant province du Canada. Mais, à venir jusqu'à ce jour où j'en ai entendu parler pour la première fois, je ne connaissais rien quant à l'origine de cette affaire-là, si ce n'est que Sir John A. Macdonald m'avait dit que c'était pour une dette qui était échue.

265. Si le département de la Justice, en tout autre département, donnait des ordres relativement au paiement de quelque somme d'argent moyennant certaines conditions, qui ne seraient pas remplies, et que ce fait-là viendrait à votre connaissance serait-ce votre devoir, en qualité d'auditeur, d'admettre le compte?—Il ne s'agissait pas de compte dans cette affaire-là. Un certain montant avait été payé par M. Ross en vertu d'un ordre du ministre de la Justice, et M. Ross, l'officier préposé aux dé-

penses contingentes du département, était justifiable de faire honneur à cet ordre. Comme il n'avait pas produit les pièces justificatives convenables, l'affaire était demeurée en suspens.

266. Dans le cas où ce montant aurait été payé en liquidation d'une ancienne réclamation existant entre la ci-devant province du Canada, quelle aurait été la manière régulière de procéder?—Bien, il a été adopté différentes manières de procéder. Dans ces derniers temps, la pratique suivie a été de consulter les provinces d'Ontario et de Québec à l'égard de ces sortes de réclamations, mais pendant les deux premières années de la Confédération, dans un grand nombre de cas, ces réclamations étaient portées seulement au compte de l'ancienne province du Canada, quand il était clair qu'elles appartenaient à la ci-devant province.

267. Est-ce que cette pratique a été suivie jusqu'en 1869. Vous dites que lorsque le système changea, on n'en référerait pas aux provinces représentant la ci-devant province?—Quand je dis qu'il y eut un changement dans le système suivi, je ne veux pas dire qu'il en fût toujours ainsi; mais je dis qu'à venir jusqu'à ces derniers temps, on a porté ces réclamations au compte de la ci-devant province du Canada, sans passer par la formalité de consulter les provinces. Mais, pendant les deux premières années de la Confédération, quand il surgissait d'anciennes réclamations, ces provinces étaient consultées.

268. Est-ce qu'il y avait quelque règlement ou quelque ordre de passé par le Conseil et qui indiquait le mode de procéder?—Je ne le pense pas.

269. Vous rappelez-vous un autre cas où une ancienne réclamation non liquidée de la ci-devant province du Canada ait été acquittée par le gouvernement fédéral, sans qu'il en ait été référé aux provinces d'Ontario et de Québec, représentant la ci-devant province?—Je crois qu'il y a eu quelques réclamations de ce genre, qui étaient passablement anciennes; mais, comme je l'ai expliqué, pendant les deux premières années environ, il est survenu un bon nombre de réclamations entre la ci-devant province du Canada, et elles furent de suite portées à son compte, sans qu'il en fut référé aux provinces. Dans ces derniers temps, quand il se présentait quelque doute, elles étaient consultées.

270. Quand il y avait quelque difficulté au sujet d'une réclamation?—Oui, que cette difficulté eût sa raison d'être ou non.

271. Connaissez-vous quelque réclamation de ce genre-là qui ait été contestée par l'ancien gouvernement?—Non; je ne pense pas qu'il y en ait eu.

272. Est-ce qu'il y avait parmi les comptes de la ci-devant province du Canada quelque document de record qui aurait justifié le paiement de cette somme d'argent en faveur de M. Moylan?—A venir jusqu'à ce jour où j'ai entendu parler de cette affaire, je ne connaissais rien de l'origine de cette réclamation.

273. Vous étiez l'auditeur de la ci-devant province du Canada?—Oui.

274. Connaissez-vous quelque chose au sujet de cette réclamation de M. Moylan avant 1869?—Je ne me rappelle pas en avoir entendu parler.

275. Au meilleur de votre connaissance, il n'existait pas avant 1867, de dossier ni de documents prouvant cette réclamation?—Non, pas à ma connaissance. M. Holton dit qu'il a vu le compte, lorsqu'il était ministre des Finances, mais moi, je ne l'ai pas vu. Si vous me le permettez, je vais vous signaler quelques cas où il n'a été rien payé sans qu'on en ait référé aux provinces, comme je vous l'ai dit.

Par M. Blake :

276. Savez-vous comment les comptes des dépenses contingentes sont vérifiés chaque année?—Je ne crois pas qu'il soit d'usage de vérifier les balances en caisse qui indiquent qu'il y a eu un rapport de fait.

277. A-t-il été d'usage de reporter d'une année à l'autre des items comparant ces balances?—Il y a de temps à autre des items du genre (tels que ceux que j'ai indiqués), qui demeurent en suspens, jusqu'à ce que les pièces justificatives soient fournies, et, dans l'intervalle, ils sont reportés.

278. Était-il dans les règles que pendant un grand nombre d'années il n'y eût dans aucun livre public, quelque inscription propre à établir que cette somme n'était pas

encore acquittée?—La preuve de cette réclamation se serait trouvée dans le bureau du comptable préposé aux dépenses contingentes.

279. Le comptable préposé aux dépenses contingentes ne paraît pas avoir eu en propre aucune pièce à cet égard?—Il avait un compte qui demeurait en suspens.

280. Mais il n'y avait aucune inscription qui fit mention de cette somme dans l'un de ses livres réguliers?—Non.

281. Était-ce un système régulier et convenable?—Il serait peut-être désirable de vérifier les balances en caisse à la fin de l'année, mais ce n'est pas l'usage de le faire.

282. Je me suis attaché à deux points : le premier, par rapport à la vérification des balances en caisse, et le second par rapport à la manière de tenir les comptes. Je m'occupe maintenant du dernier de ces points. Lorsqu'il y a des deniers publiés de payés, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une inscription de faite dans un livre public?—Je crois qu'il aurait mieux valu de faire de cette somme l'objet d'un compte en suspens, bien qu'on aurait pu l'inscrire dans les comptes publics.

283. Il me semble que c'est un principe élémentaire qu'il doit exister quelque part une preuve par rapport aux sommes d'argent qui sont payées. Savez-vous si ces sommes figurent dans quelqu'un des comptes tenus par le comptable préposé aux dépenses contingentes?—Je ne puis le dire. Je me rappelle qu'il me l'a dit.

284. Aviez-vous eu connaissance des transactions dont il a parlé?—Je me rappelle que j'ai entendu dire qu'il y avait une transaction qui faisait l'objet d'un compte en suspens.

285. Est-ce qu'il y a eu d'autres transactions qui ont fait l'objet de comptes en suspens?—Je n'en sais rien.

286. Vous dites que ces sommes furent portées à compte des dépenses contingentes du ministre de la Justice, mais à la face de l'ordre elles ne paraissent pas appartenir à la catégorie des dépenses contingentes, mais elles devraient être remboursées en ouvrages d'impression pour les divers départements?—Ce fut sur l'ordre du ministre de la Justice que l'argent fut payé, et je ne sais pas comment M. Ross aurait pu porter le montant au compte d'un département autre que celui de la Justice.

287. Mais le ministre de la Justice n'avait pas le droit d'ordonner que les ouvrages d'impression seraient donnés à M. Moylan. Il a dû donner pareil ordre en sa qualité de premier ministre?—Il y avait un ordre du ministre de la Justice d'avancer cet argent, et au fur et à mesure que les comptes seraient présentés, les montants ainsi remboursés seraient portés au débit des divers départements; mêmes s'il y eut eu d'anciennes dettes d'encourues qui n'eussent pas été réclamées, ou de nouveaux comptes à présenter, le tout aurait été porté au débit du département qu'il appartenait. Mais l'ordre du ministre de la Justice comportait qu'on ne devait pas tenir compte de la balance arriérée, et dans ces circonstances, tout ce que M. Ross avait à faire, c'était de porter le montant au débit du département d'où lui était venu l'ordre de payer l'argent.

288. Vous voulez dire que par la suppression de la condition quant aux ouvrages d'impression, ce montant tombait dans les dépenses contingentes du département de la Justice?—Oui.

Par M. Kirkpatrick:—

289. Est-ce que les comptes payés par le gouvernement fédéral ou la ci-devant province du Canada, furent passablement nombreux pendant les quatre ou cinq premières années de la Confédération?—Tous les ans il en arrivait quelques-uns; je viens justement d'examiner les Comptes Publics de cette année, et j'en ai trouvé un bon nombre.

290. Qui ont été payés, sans qu'on en ait référé aux provinces?—Oui; tous payés, sans qu'on en ait référé aux provinces: ce sont des items peu considérables.

291. Il y en a eu un de payé pour la perte de quelques morceaux de bois rond avant la Confédération?

M. BLAKE:—Il y avait un consentement de donné quant à cela; c'était une partie du montant qu'Ontario avait consenti d'avance de laisser porter au compte de sa quote part de la dette.

Par M. Dymond :—

292. Avez-vous jamais vu quelqu'un de ces comptes de M. Moylan du temps de M. John Sandfield Macdonald?—Je ne m'en souviens pas. Je suis bien certain que je n'en ai pas vu aucun.

293. Si c'eût été une réclamation ordinaire contre la ci-devant province du Canada et qui n'eût pas été contestée, il n'y aurait pas eu de raison qui aurait empêché de le porter dans les comptes en la manière ordinaire?—Certainement non, Ce ne fut qu'en 1869 que nous avons commencé à consulter la province d'Ontario et de Québec relativement à ces réclamations.

M. DYMOND—Je désirerais produire ces lettres dans l'ordre où elles ont été envoyées.

Les lettres suivantes sont alors produites :

(Copie.)

“MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

“OTTAWA, 3 novembre 1876.

MONSIEUR,—Je dois attirer votre attention sur une lettre du 25 septembre dernier au sujet de la somme de \$2,500 qui figure parmi les dépenses contingentes de ce département pour l'année 1873-4, et je dois m'enquérir de vous si vous vous proposez de profiter de l'occasion qui vous y est offerte de fournir par écrit des explications à l'égard de cette affaire

Dans ce cas, je m'attendrai de les recevoir de suite, attendu que je suis requis de faire mon rapport sans attendre davantage.

“Votre obéissant serviteur,

“EDWARD BLAKE.

“J. G. MOYLAN, écr.”

Les questions suivantes sont posées à sir John A. Macdonald :—

Par M. Dymond :

294. Le 10 novembre 1876, je trouve qu'il y a une lettre adressée à sir John A. Macdonald, par le secrétaire d'État dans le département des Affaires Intérieures, dans les termes suivants :—

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT, 10 novembre 1876:

“MONSIEUR,—Comme l'attention du gouvernement a été attirée sur trois sommes qui ont été avancées à même les fonds affectés aux dépenses contingentes, d'après vos ordres à M. J. G. Moylan comme suit :

14 août 1869.....	\$1,200
22 janvier 1872.....	300
17 juin 1872.....	1,000

Total..... \$2,500

sommes pour lesquelles M. Moylan ne put avoir donné aucune valeur, il lui a été demandé de fournir des explications à ce sujet. Il déclare donc que sur ce montant il a reçu \$2,000 en paiement d'un compte dû au journal le *Freeman* pour des impressions, etc., depuis 1862, par l'ancien gouvernement du Canada, et que la balance de \$500 lui a été payée en à-compte sur des exemplaires d'une brochure imprimée dans l'atelier du *Freeman*, d'après l'ordre de feu l'hon. T. D. McGee. On a jugé à propos, avant de prendre aucune initiative dans cette affaire, de soumettre cette déclaration à votre considération ; et je dois vous prier de vouloir bien fournir, pour l'information de Son Excellence, les renseignements qu'il vous plaira à l'égard de la version donnée

par M. Moylan, attendu que les transactions dont il parle paraissent avoir été faites par vous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat."

Sir *John A. Macdonald* :—Je n'ai pas de doute que j'ai reçu cette lettre d'après ce que je me rappelle en général.

Je trouve qu'à cette lettre la réponse suivante a été faite :—

TORONTO, 22 novembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 courant au sujet de certaines sommes payées à J. G. Moylan, écr., à même les deniers affectés aux dépenses contingentes. Ces affaires-là ne me frappent pas la mémoire à présent, mais je vais examiner mes papiers et je vous communiquerai le résultat de mes recherches.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,
" Votre très obéissant serviteur,

" JOHN A. MACDONALD.

" A l'hon. R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat."

— — —
" DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,

" OTTAWA, 29 décembre 1876.

" MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 22 novembre, au sujet de certains paiements faits à J. G. Moylan, écr., à même les deniers affectés aux dépenses contingentes, je vous serai obligé si vous voulez bien me communiquer, aussitôt que vous pourrez le faire convenablement, le résultat des recherches que vous vous êtes proposé de faire.

" J'ai, etc.,

" R. W. SCOTT,
" Secrétaire d'Etat.

" Au très honorable
" Sir JOHN A. MACDONALD,
" Toronto."

M. Dymond : Je présume que ce sont les lettres dont il s'agit ?—Je n'ai pas de doute.

295. Avez-vous répondu à la dernière lettre ?—Non.

— — —
CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMIN DE FER,
LUNDI, 1er avril 1878.

Le comité se réunit—M. YOUNG occupe le fauteuil.
Le président donne lecture des lettres suivantes :

OTTAWA, 1er avril 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse la copie d'une lettre écrite par moi à M. Cartwright, d'après la demande qui m'en a été faite par le comité des Comptes Publics, jeudi dernier.

Je n'ai pas en ma possession, ni je connais d'autre lettre, document ou compte, qui se rapporte à l'affaire qui fait l'objet de cette enquête devant le comité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAS. G. MOYLAN.

JAMES YOUNG, écr., M.P.

OTTAWA, 22 octobre 1874.

MONSIEUR,—Relativement à l'item de \$2,500, dont je suis le débiteur dans l'édition des Comptes Publics, qui est prête à paraître, et au sujet duquel vous m'avez demandé des explications hier, j'ai l'honneur de vous informer que sur ce montant j'ai reçu \$2,000 en paiement d'un compte dû au journal le *Freeman* pour des impressions et des annonces, depuis 1862, par l'ancien gouvernement du Canada.

Ce compte n'a été présenté que lorsque feu l'honorable J. S. Macdonald fut arrivé au pouvoir. Quoique ce compte eût été attesté par son prédécesseur, Sir John A. Macdonald, le paiement en a été ajourné par l'un et l'autre de ces gouvernements pendant plusieurs années.

La balance de \$500 m'a été payée en à-compte sur 64,000 exemplaires d'une brochure sur le "Choléra et son traitement" imprimée dans l'atelier du *Freeman*, en 1864, d'après un ordre de feu l'honorable T. D. McGee.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAS. G. MOYLAN.

A l'honorable R. J. CARTWRIGHT,
etc., etc.

M. J. G. MOYLAN est appelé et interrogé :

Par M. Dymond :—

296. Avez-vous été employé, en 1867, pendant la campagne électorale, à publier un journal politique dans l'intérêt du parti conservateur, ou du parti dont Sir John Macdonald était le chef?—Je n'ai pas été employé exactement. C'était plutôt un service que je rendais volontairement qu'un emploi que j'avais.

297. Mais vous avez entrepris la publication d'un pareil journal pendant la campagne électorale?—Oui.

298. Était-ce une feuille à grand format?—Non ; c'était une feuille de la grandeur ordinaire du journal que je publiais. Elle était publiée d'après ce format.

299. Avait-elle une circulation assez considérable dans le pays?—Je présume que oui.

300. A qui la donniez-vous?—A tous ceux qui la demandaient.

301. Pouvez-vous mentionner ceux à qui elle était adressée ; était-elle adressée à quelqu'un des chefs ou des principaux membres du parti à cette époque?—Il me serait bien difficile de me rappeler toutes les personnes à qui elle était adressée, ou, de fait, l'une même de ces personnes. Il y eut plusieurs candidats dans le parti conservateur qui me demandèrent de la leur adresser.

302. Avez-vous eu quelque communication avec le député de Kingston à l'égard de cette publication ou feuille?—Quelque communication, écrite, ou verbale?

303. Quelque communication, soit écrite, soit verbale?—Je lui en ai parlé.

304. Quand?—pendant la campagne électorale?—Je crois que ce fut avant la publication de cette feuille.

305. Il savait que vous aviez l'intention de publier une telle feuille?—Je le pense.

306. Vous en avez causé avec lui?—Oui. Non, pas à l'égard de son prospectus ou de son programme. Je lui mentionnai simplement que tel était mon dessein.

307. A l'égard des services que vous vous proposiez de rendre au parti?—Je présume que je lui parlai dans ce sens-là.

308. Il importe que vous tâchiez de vous rappeler ces faits-là. Vous nous avez donné des renseignements exacts sur ce qui s'est passé il y a plusieurs années—de 1861 à 1862. Je vous demande seulement de vous rafraîchir la mémoire que pour ce qui s'est passé en 1867?—Je tâcherai de fournir des renseignements aussi exacts que possible, sur tous les sujets à propos desquels vous me questionnerez.

309. Est-ce que les frais de publication de cette feuille se sont élevés à une somme assez considérable?—Non; je ne le pense pas.

310. A quelle somme se sont-ils élevés?—A environ \$600 ou \$700, je crois.

311. Êtes-vous prêt à déclarer positivement qu'ils ne se sont pas élevés à plus que \$600 ou \$700?—Oui.

312. Êtes-vous certain qu'ils ne se sont pas élevés au double de cela?—J'en suis bien certain.

313. Avez-vous été payé pour la publication de cette feuille?—Oui.

314. Par qui?—Une partie des frais a été payée par quelques uns des députés qui en avaient reçu des copies.

315. A qui vous êtes-vous adressé pour le paiement de la balance?—Je ne suis pas trop certain si je ne me suis pas adressé d'abord à M. Howland (plus tard Lieutenant-Gouverneur d'Ontario) ou à Sir John A. Macdonald.

316. Vous êtes-vous adressé à M. Howland?—Je crois lui en avoir parlé.

317. Était-ce après qu'il eût cessé d'être l'un des membres du gouvernement du Canada?—Je ne saurais le dire. Je ne puis pas me rappeler aussi exactement que cela les rapports que M. Howland a eus avec le gouvernement.

318. Vous rappelez-vous s'il était Lieutenant-Gouverneur d'Ontario dans le temps où vous lui avez parlé?—Je ne pense pas qu'il le fût.

319. Avez-vous eu de la part de ce monsieur la promesse qu'il paierait le compte, ou vous a-t-il renvoyé à quelqu'autre membre du parti?—Je pense qu'il me dit de m'adresser au chef du parti.

320. A Sir John Macdonald?—Oui.

321. Lorsque vous avez vu Sir John Macdonald, que vous a-t-il dit à l'égard de cette affaire-là?—Bien, je représentai à Sir John que je croyais qu'on ne devait pas s'attendre à ce que je payasse une partie aussi considérable des frais qui avaient été encourus pour la publication d'une feuille destinée à circuler pendant la campagne électorale, et dans l'intérêt du parti politique auquel j'appartenais; et je pense que Sir John Macdonald me dit qu'il croyait qu'il serait du devoir du parti de me rembourser les frais que j'avais réellement encourus.

322. Pouvez-vous me dire, au meilleur de notre connaissance, lorsque vous avez parlé à Sir John Macdonald, quel était le montant de la réclamation alors existante?—Je crois que le montant était d'environ \$400, mais je n'en suis pas très certain.

323. Quand avez-vous fait cette demande à Sir John?—Je crois que c'est dans l'automne de 1867 que je lui en ai fait la première demande.

324. Lui avez-vous fait une autre demande ensuite, au meilleur de votre connaissance, au moment d'autres personnes?—Je crois que je fis un nouvel appel à Sir John Macdonald.

325. Sir John vous a-t-il payé ensuite?—Oui.

326. Quand?—Je crois que c'est en 1868.

327. Pouvez-vous donner la date précise?—Non, pas la date précise. Ce fut dans le mois de juin ou de juillet de 1868, ou après cela.

328. Où le paiement s'est-il fait?—Je crois que le paiement s'est fait à Ottawa.

329. Pouvez-vous dire alors qu'aucune partie de la réclamation pour ces services qui furent rendus en 1867, n'est due à présent?—Oui, je puis le dire.

330. Et vous dites positivement que le montant ne s'élevait pas à plus \$600 ou \$700?—Non, pas à plus que \$700.

331. Et que Sir John Macdonald éteignit la réclamation en vous payant \$400?—Je ne suis pas très positif quant au montant qu'il me paya, mais au meilleur de ma connaissance, ce fut le montant qu'il me paya en me donnant son propre chèque; je suis très certain que ce fut dans l'été de 1868.

332. M. Howland était-il au fait de toute la transaction ?—Je pense qu'il en eut connaissance au commencement, mais ce fut tout.

333. Mais vous dites que vous vous êtes adressé à lui plus tard pour vous faire payer ; savait-il que vous vous étiez adressé à lui pour être payé ?—Je ne me suis pas adressé à lui pour être payé. Je viens seulement de mentionner que je lui avais dit que les frais étaient tombés sur moi, et je le consultais plutôt pour savoir comment j'en serais remboursé.

334. Il connaissait alors le montant qui vous était dû lorsque vous lui en avez parlé ?—Je ne sais pas s'il connaissait le montant au juste. Je ne sache pas que je sois entré dans des détails devant lui ; je ne lui parlai de l'affaire qu'en général.

335. A votre arrivée d'Irlande, avez-vous fait des démarches pour établir une compagnie à fonds social pour la publication de ce journal ?—Je ne fis pas de démarches à ce sujet ; M. O'Reilly avait agi lui-même.

336. M. O'Reilly avait-il fait des démarches sans vous consulter ?—Oh ! non.

337. A quelle date furent faites ces démarches ? Vous êtes revenu d'Irlande vous m'avez dit, je crois, en mars 1872 ; était-ce peu de temps après ?—Je pense que ce fut probablement dans le mois suivant.

338. Est-ce que la Chambre siégeait dans le temps ?—Oui.

339. Aviez-vous causé auparavant avec Sir John Macdonald sur l'importance de faire certains arrangements à l'égard du *Freeman* ?—Je crois que je lui parlai après mon arrivée, l'informant que mon journal, pendant mon absence, avait beaucoup souffert par le fait de la négligence, jusqu'à un certain point, de la personne qui en avait eu l'administration, et que s'il était désirable d'en continuer la publication, je devais recevoir de l'aide du dehors, vu que j'étais demeuré en Irlande près de deux ans—dans tous les cas, au moins dix-huit mois de plus que ne me l'avaient permis les dispositions que j'avais prises avant mon départ.

340. Sir John Macdonald tomba-t-il dans vos vues ?—Bien, il considéra qu'il était jusqu'à un certain point désirable que le journal continuât à se publier.

341. Fut-il question de l'appui que le journal donnait ou pouvait donner au gouvernement ?—Je ne sache pas qu'il ait été question de cela.

342. Est-ce que vous n'avez jamais fait une telle déclaration en rendant témoignage ?—Laquelle ?

343. Que c'était l'opinion que le journal était nécessaire ou utile, vu l'appui qu'il pourrait donner au gouvernement de Sir John Macdonald ?—Je crois l'avoir déclaré, de fait.

344. Et quelle vue aviez-vous lorsque vous avez parlé à Sir John Macdonald et aux autres de la manière que vous l'avez mentionné ?—Je considérais que le journal serait utile au parti que j'avais supporté.

345. Est-ce qu'il y avait quelq' autre monsieur, à part M. O'Reilly, qui s'occupait à solliciter des souscriptions au fonds social d'une telle compagnie ?—Je crois qu'il y avait encore M. Angus Morrison.

346. Est-ce qu'il y avait quelque membre du gouvernement ?—Non, pas que je sache.

347. N'avez-vous pas dit, dans une occasion antérieure, que M. Pope, le ministre d'Agriculture du jour, s'était associé avec M. O'Reilly dans cette affaire ?—Peut-être l'ais-je dit.

348. Bien, l'avez-vous dit, oui ou non ?—Je n'en suis pas certain positivement ; je crois l'avoir dit toutefois.

349. Vous croyez que vous avez dit que M. Pope s'était associé avec lui dans l'entreprise ?—Je le pense.

350. Était-ce le cas qu'il s'était associé avec lui ?—Tout ce que je savais, c'est que M. O'Reilly m'avait dit que M. Pope avait eu la bonté d'entreprendre à se procurer des souscripteurs.

351. Alors pendant la session de 1872 est-ce qu'il y eut diverses souscriptions d'obtenues pour ces journaux dans ces circonstances-là ?—Oui.

352. M. John O'Connor était-il l'un des membres du gouvernement alors ?—Je le crois.

353. Fit-il inscrire son nom comme souscripteur pour une action?—Je le pense.
354. Vous en rappelez-vous le montant?—Je ne suis pas certain si le montant de sa souscription fut de \$100 ou de \$200. Mais tout cela se passait en 1873.
355. Vous venez justement de dire que ce fut immédiatement après votre retour d'Irlande en mars 1872?—Mais je me rappelle maintenant que c'était dans le printemps de 1873.
356. Vous vous rappelez cela maintenant?—Oui.
357. Mais vous ne vous le rappelez pas, quand je vous ai d'abord posé la question?—Eh bien ! réellement les questions se font si rapidement que je n'ai pas le temps de réfléchir.
358. Est-ce que M. O'Reilly était l'un des membres de la Chambre alors?—Dans le temps où il sollicitait des souscriptions, il l'était.
359. Est-ce qu'il souscrivit?—Oui.
360. Quelle somme?—\$200, je pense.
361. Est-ce que Angus Morrison était alors l'un des membres de la Chambre et du parti conservateur?—Oui.
362. Souscrivit-il?—Oui.
363. Quelle somme?—\$100, je pense.
364. Ou \$200?—Je ne puis dire.
365. Est-ce que l'honorable Frank Smith était encore l'un des souscripteurs de ce journal?—Oui.
366. Est-ce que feu M. John Crawford était alors député à la Chambre?—Bien, je ne m'en souviens pas ; je crois pourtant qu'il l'était.
367. Souscrivit-il?—Oui.
368. Sir John A. Macdonald souscrivit-il lui-même?—Oui, je crois qu'il inscrivit son nom lui-même ou quelqu'un l'inscrivit pour lui.
369. Etes-vous sûr qu'il n'inscrivit pas lui-même son nom dans le livre des actions?—Je vais vous dire pourquoi je me suis exprimé comme cela. A l'époque où la poursuite en Cour de Chancellerie était soumise à la Chambre, Sir John Macdonald était présent en cour ; et quand le livre lui fut exhibé, il déclara que le nom n'avait pas été écrit par lui.
370. M. John Carling souscrivit-il?—Je le pense.
371. Est-ce que M. Ryan était alors député à la Chambre?—Je présume qu'il l'était.
372. Souscrivit-il?—Je le pense.
373. Est-ce que M. Thomas McGreevy était aussi l'un des souscripteurs?—Oui ; je pense que son nom était inscrit.
374. M. T. N. Gibb était-il aussi souscripteur?—Je n'en suis pas certain.
375. Est-ce que M. Aquila Walsh était encore au nombre des souscripteurs?—Je le pense.
376. Vous ne vous rappelez pas que M. Gibb en fût un?—Non, pas d'une manière distincte.
377. Si vous voyiez son nom dans le livre des actions, vous vous en souviendriez?—Je m'en souviendrais.
378. M. Alexander Macdonald était-il alors député à la Chambre?—Alexander?
379. M. A. Macdonald?—Je ne le sais pas.
380. Est-ce que M. George A. Kirkpatrick était l'un des souscripteurs?—Je le pense.
381. Est-ce le monsieur qui représentait alors et qui représente aujourd'hui Frontenac?—Oui.
382. Est-ce que M. Currier était au nombre des souscripteurs?—Oui.
383. M. Skead?—Je le pense.
384. M. Alonzo Wright?—Oui.
385. Ces messieurs souscrivirent alors pour vous aider à établir ce journal dans l'intérêt du gouvernement sur le principe d'une association à fonds social?—Bien, ce n'était pas exactement sur le principe d'une association à fonds social. Les souscriptions étaient données séparément par chacune des personnes, qui souscrivaient, et qui, en me donnant leur nom, faisaient un don au journal.

386. Alors ces sommes d'argent qui vous étaient payées, ou les promesses que l'on vous faisait de les payer, se rapportaient plutôt à des bonus qu'à des actions?—C'est dans ce sens-là que je les acceptai des messieurs qui souscrivirent à mon journal. Il y en eut quelques autres qui donnèrent leur souscription à une autre personne, et je ne sais pas à quelles conditions ces souscriptions auraient pu lui être données. Mais je déclare positivement que chaque souscripteur, qui me donna sa souscription dans cette affaire-là me la donna ou eut l'intention de me la donner comme un bonus.

387. Vous avez déclaré qu'au meilleur de votre connaissance Sir John A. Macdonald dans le procès en Cour de Chancellerie révoqua en doute sa signature, qui se trouvait dans les livres?—C'est ce qu'il fit d'après ce que je me rappelle.

388. N'était-ce pas le cas que dans la première occasion Sir John Macdonald déclara qu'il avait oublié s'il avait ou non souscrit, mais que plus tard, après avoir vu les livres il admit qu'il l'avait fait?—Je me rappelle très clairement, je crois, qu'il nia que ce fut sa signature qui était dans le livre.

389. Voulez-vous dire que le nom de Sir John Macdonald figurait dans le livre sans aucune autorisation de sa part?—Je ne veux pas dire cela.

390. Saviez-vous qu'il était souscripteur?—Non, ni d'après mes connaissances personnelles, ni d'aucune autre manière. Je vis son nom inscrit dans le livre, et le fait me frappa que ce n'était pas sa signature.

391. Est-ce que toutes les autres personnes n'avaient pas signé leur nom elles-mêmes?—Quelques-uns l'avaient fait, et d'autres ne l'avaient pas fait.

392. N'avez-vous pas entendu Sir John Macdonald dire en cour qu'il avait été de fait l'un des souscripteurs, quoiqu'il n'eût pas signé son nom lui-même?—Ce que je me rappelle lui avoir entendu dire, c'est qu'il présumait que son nom ne se serait pas trouvé là, s'il n'avait pas donné l'autorisation à quelqu'un de signer pour lui.

393. Est-ce que Sir Francis Hincks n'avait pas aussi souscrit à ce fonds?—Je crois qu'il y avait souscrit.

394. Il n'était pas ministre des Finances dans le temps?—Je ne le pense pas. Je crois cependant qu'il était député à la Chambre.

395. Dites-vous, M. Moylan, qu'après votre arrivée d'Irlande, il n'y a pas eu aucune entrevue au sujet de la formation d'une compagnie à fonds social avant 1873? Je le dis positivement.

396. N'avez-vous pas représenté à Sir John Macdonald, lorsque vous avez eu avec lui une entrevue dans le mois de Juin 1872, que votre journal avait besoin d'avoir des secours en argent, vu les pertes qu'il avait éprouvées durant votre absence en Irlande?—Je présume que j'ai fait de telles représentations.

397. A l'époque où vous avez reçu les \$1,000 dont il a été question?—Oui; c'était l'une des raisons pour lesquelles j'insistais sur le règlement final d'une réclamation que je considérais comme légitime.

398. Pendant combien de temps se maintint le *Freeman* après cette tentative de former une compagnie à fonds social?—Depuis le mois d'avril environ jusqu'à la fin de septembre: le dernier numéro du journal fut publié le 28 septembre, ou vers cette date-là.

399. Est-ce qu'il ne continua pas à paraître après qu'il y eut un changement de gouvernement?—Non.

400. Quand en avez-vous disposé en faveur de M. Goodwin?—Le 28 septembre, ou vers ce temps-là, une journée ou deux avant la fin du mois.

401. Ce fut alors que parut le dernier numéro du journal sous votre administration?—Sous l'administration de qui que ce fut.

402. Vous aviez aidé à rédiger le journal à venir jusqu'à ce temps-là?—De temps à autre j'écrivais un article.

403. Il existait une entente que, sans être absolument responsable, vous aviez le contrôle du journal comme rédacteur?—Oh, non.

404. Est-ce qu'il n'a pas été dit, dans le procès qui a eu lieu, que c'était le cas?—La chose a pu être dite, mais je la nie.

405. Votre besogne se bornait à écrire de temps à autre un article dans le journal?—Je m'étais proposé, et la chose fut comprise parfaitement lorsque je disposai du journal, que je m'en laverai les mains complètement.

405a. N'avez-vous pas dit lors de ce procès que le journal était tombé par suite de la chute du gouvernement Macdonald, et qu'il n'y avait plus de moyen d'en continuer la publication dans ces circonstances?—Non, pas d'après ce que je me rappelle.

406. Est-ce que la chose n'a pas été dite?—La chose peut avoir été dite par les parties avec lesquelles j'étais en procès.

407. Vous dites que le journal est tombé environ trois semaines avant la chute du gouvernement Macdonald; vous dites qu'il cessa de paraître le 28 septembre?—La personne, qui l'avait acheté, s'était proposé d'en continuer la publication sans interruption.

408. Est-ce que cette personne ne dit pas que la raison pour laquelle il avait cessé de publier le journal, c'était par suite du changement de gouvernement.

Sir John A. Macdonald déclare qu'assurément ces paroles de l'acquéreur du journal ne pouvaient être admises en preuve.

408a. Vous n'avez pas de livres ou de comptes qui se rattachent à ces anciennes réclamations?—Non, je n'en ai pas.

409. Vous aviez des livres à l'époque ou ces réclamations furent rejetées?—Oui.

410. Que sont-ils devenus?—J'avais un livre dans lequel étaient tenus les comptes que j'avais avec le gouvernement et les personnes qui publiaient des annonces. Je crois que c'était dans l'automne de 1874, vers le mois de septembre ou octobre. Je tenais mon bureau au-dessus de la Banque d'Épargnes de Toronto.

On avait laissé s'arriérer la rente foncière dont la propriété était grevée, et je fus prévenu par l'agent que tout mon matériel serait saisi en paiement de cette rente, à moins qu'il ne fût enlevé. Ayant reçu cet avis, j'engageai des gens pour faire enlever mes effets, et dans le transport qui s'en fit dans la rue Church, ce livre se trouva perdu avec un autre.

411. Avez-vous jamais exhibé ce livre ou quelque autre preuve de votre réclamation à quelqu'un des membres du gouvernement?—Non, je n'en ai jamais été requis.

412. Est-ce qu'il n'y a pas eu une enquête officielle de faite par rapport à votre prétendue réclamation, de 1863 à 1869?—Non, pas d'enquête officielle. Il était admis que les comptes étaient corrects, et ils furent attestés afin que j'en fusse payé.

413. Par qui furent-ils ainsi attestés?—Par Sir John Macdonald, pour et au nom de ces collègues, avec une connaissance parfaite que les services avaient été rendus.

414. En 1862?—En 1863.

415. Était-ce avant ou après que Sandfeld Macdonald fut arrivé au pouvoir?—Après.

416. Avez-vous demandé à Sir John Macdonald d'attester ces comptes?—Oui, et il me répondit qu'il les attesterait en me donnant sa signature *quantum valeat*—c'est-à-dire en tant que sa signature pouvait valoir dans les circonstances.

417. Il signa le compte lui-même?—Oui.

Par M. Holton :—

418. Après qu'il eût laissé le pouvoir?—Oui, avec la réserve *quantum valeat*.

Par M. Dymond :—

419. Vous dites que ces comptes s'élevaient à \$2,000?—Presqu'à cette somme-là—à \$1,983 et quelques centins.

420. Et quoique ces comptes fussent attestés, le gouvernement de M. Sandfield Macdonald refusa de les payer?—Oui, il refusa de les payer.

Par M. Bowell :—

421. Vous avez dit que les comptes furent rejetés alors? Pourquoi, au meilleur de votre connaissance?—Vais-je donner les détails?

422. Oui; racontez tout?—Je me rendais au bureau du comptable préposé aux dépenses contingentes pour me faire payer certains petits comptes,—et c'était soit le lendemain, soit une journée ou deux après que Sir John avait ou écrit ou parlé à M. Sandfield Macdonald,—lorsque je le rencontrai dans le chemin de la Halle qui va en

montant vers le carré, et qui conduisait au bureau du procureur-général à Québec Il me dit que j'étais justement la personne qu'il voulait voir. J'entrai dans son bureau avec lui, et il me questionna au sujet de ces comptes, me demandant si je les avais avec moi. Je lui répondis dans l'affirmative. Il me pria de les lui montrer, et je les lui remis. Il me dit qu'il considérait que je n'avais aucun droit de m'adresser au gouvernement pour m'en faire payer le montant. Il me demanda quelle était la réclamation que j'avais à faire valoir. Je lui répondis que je n'avais aucune réclamation particulière, si ce n'est que je considérais qu'un gouvernement était responsable des dettes contractées par celui qui l'avait précédé, et après cela nous nous mîmes à discuter sur l'état des affaires politiques. Il me fit des reproches par rapport à la position anormale où je me trouvais en ma qualité d'Irlandais catholique, soutenant encore un parti composé de conservateurs orangistes. Il me dit que je me trouvais tout-à-fait déplacé, et que le parti que je devais en justice appuyer était celui des réformistes de l'école Baldwin. Il me mentionna le fait qu'il avait réglé la question de nos écoles et autres affaires, ajoutant que c'était pour moi une raison de lui accorder autant que possible mon influence et mon appui;—après quoi la discussion devint passablement animée et se prolongea pendant environ deux heures. A la fin, il me dit qu'il ne voyait pas comment il pourrait s'y prendre pour me payer ces comptes, et là-dessus, comme ils se trouvaient sur son pupitre, je les pris pour les mettre dans la poche de mon habit. Je me dirigeai vers la fontaine, lorsqu'il s'avança nu-tête vers la porte, et me demanda pourquoi j'ai pris les comptes. Je répondis : vous m'avez dit que vous ne vouliez pas les payer, et comme ils sont attestés, je veux les garder. Il me pria de les lui remettre, me disant qu'il partait pour Montréal ce soir-là, et qu'à son retour il les examinerait, et qu'il était possible qu'il m'enverrait un chèque jusqu'à concurrence de leur montant.

423. Est-ce là tout ce qui se passa au sujet de cette affaire?—C'est le principal.

424. Avez-vous eu une entrevue avec lui plus tard?—Non; je n'ai jamais échangé une seule parole avec lui depuis ce jour-là à venir jusqu'en 1867, lorsque je le rencontrai qui se rendait à une assemblée à Ingersoll, pendant le trajet jusqu'à Hamilton, dans les chars.

425. Est-ce que cette affaire vint sur le tapis?—Non, pas alors; mais, plus tard, je me rendis à son bureau avec ces comptes.

426. J'ai compris que vous avez dit que M. Sandfield Macdonald aurait payé ces comptes, ou vous avait porté à croire qu'il les paierait, si vous vouliez appuyer son gouvernement. Était-ce le cas?—Oui, c'était le cas.

Par M. Wood:—

427. Vous avez dit que Sir John Macdonald avait attesté ces comptes. Était-ce son devoir de le faire, ou était-ce le devoir de quelqu'un des chefs des départements?—Je n'étais pas assez au fait des réglemens et usages particuliers des départements pour le savoir, mais l'autorisation dont j'avais besoin me venait généralement de Sir John Macdonald, et c'était à lui que je m'adressais, comme étant le chef du gouvernement, quand il s'agissait des petits ouvrages que j'avais faits. Je croyais que si sa signature était apposée sur mes comptes, elle équivaldrait à une sorte de passe-port pour ceux qui faisaient les paiements.

428. Était-il dans l'habitude d'attester les comptes sans que les chefs des départements les eussent d'abord approuvés?—Je n'en sais rien.

429. Comment les autres comptes furent-ils attestés avant ce temps-là. Vous aviez eu des affaires avec le gouvernement?—Oui; j'en avais eu quelques-unes.

430. Comment ces comptes-là furent-ils attestés?—Je crois que dans une occasion ou deux, Sir John attesta ceux qui se rapportaient à des affaires dont il avait eu connaissance.

431. Était-il dans l'habitude de les attester?—Non, pas tous. Dans cette occasion-là je ne me serais pas adressé à lui, si le ministère, auquel il appartenait, eût été au pouvoir, mais bien aux départements respectifs, comme dans les occasions précédentes.

432. Alors ils avaient été attestés avant la chute du gouvernement par les chefs des départements?—Oui.

Par M. Dymond :—

433. Avez-vous cherché à obtenir d'abord l'attestation des chefs des départements. Quel était l'usage suivi?—Eh bien, c'était généralement avec les ministres que je faisais mes affaires.

434. Ces affaires étaient-elles d'un caractère exceptionnel, puisque les chefs des départements ne pouvaient pas s'en occuper?—Je l'ignore. Comme je l'ai mentionné auparavant, je ne connaissais pas l'étiquette—les règlements des départements.

435. Avez-vous fait des ouvrages pour les départements pendant un certain temps avant que Sandfield Macdonald fût arrivé au pouvoir?—Bien peu.

436. Aviez-vous eu des comptes avec les gouvernements précédents?—Dans une affaire, je pense. Ce fut l'occasion de mon deuxième voyage à Québec.

437. Était-ce à propos d'ouvrages pour le département des Terres de la Couronne, comme vous l'avez dit, que ces comptes-là vous étaient dus principalement?—Oui; principalement pour des ouvrages faits pour ce département, ainsi que pour quelques autres dans le département de l'honorable M. Albyn et dans le département des Postes.

438. Qui était le chef du département des Terres de la Couronne sous l'administration de Sir John Macdonald?—M. Vankoughnet.

439. Avez-vous demandé en aucun temps à M. Vankoughnet d'attester ces comptes?—Non; je ne l'ai pas fait. J'étais sur le point de vous faire observer que je ne visitai pas Québec depuis le mois d'août de 1861 à venir jusqu'à l'automne de 1863—à l'époque de ces comptes.

440. Mais vous les aviez transmis auparavant? Je crois que vous avez dit cela?—Non; je ne l'ai pas dit.

Par M. Bertram :—

441. Depuis combien de temps Sandfield Macdonald était-il au pouvoir, lorsque vous avez eu avec lui cette conversation à propos de ces comptes?—Je crois qu'il arriva au pouvoir dans le mois de mai 1862, et cette conversation eut lieu probablement dans le mois d'octobre de l'année suivante.

442. Et dois-je comprendre que vous dites que feu John Sandfield Macdonald insista sur le fait qu'il avait réglé la question des écoles, pour vous engager à l'appuyer dans votre journal?—Oui.

443. Alors, je veux vous questionner à propos de ces comptes que vous lui avez montrés. Vous dites que vous aviez apporté ces comptes avec vous; mais je suppose que vous avez produit ces comptes dans son bureau?—Non; je n'en produisis pas de copie dans son bureau.

444. Avez-vous produit les comptes après les lui avoir montrés?—Ils les garda. Il me suivit jusqu'à la porte du bureau et me rappela. J'avais pris les comptes qui se trouvaient devant lui sur son pupitre et je les avais mis dans la poche de mon habit; là-dessus, il m'avait suivi jusqu'à la porte d'entrée de l'édifice où se trouvait son bureau. Je me trouvais près de la fontaine, me dirigeant vers l'hôtel St. Louis, lorsqu'il me rappela et me demanda les comptes.

445. Et vous les lui avez remis?—Oui.

Par M. Blain :—

446. Peut-être aurez-vous la bonté d'expliquer au comité comment commença votre conversation avec M. Howland la première fois?—En parlant de la brochure.

447. Oui, en parlant de la brochure ou de la feuille destinée à être publiée pendant la campagne électorale?—Je crois que dans le temps où je me préparais à publier cette feuille destinée à la campagne électorale, il était en compagnie de Sir John Macdonald à Toronto. Je les rencontrai ensemble.

448. Comment votre conversation commença-t-elle?—Je fis la remarque que je croyais qu'une feuille de ce genre serait utile dans les élections alors prochaines, et je leur indiquai quelques détails de mon plan à cet égard.

449. Ils s'accordèrent avec vous?—Oui.

450. Est-ce qu'il ne fut pas alors question de la manière dont se paieraient les frais de publication?—Non; il n'en fut pas dit un seul mot alors.

Par M. McDougall (Renfrew):

451. Vous aviez un compte que Sir John A. Macdonald avait marqué du mot "correct"; fut-il mis entre les mains de Sandfield Macdonald pendant qu'il fut au pouvoir? N'aurait-il pas été naturel pour vous, immédiatement après que Sir John A. Macdonald fût devenu lui-même l'un des principaux membres du cabinet en 1864, de lui présenter ce compte? Il ne pouvait y avoir pour lui aucune raison d'en ajourner le paiement, puisqu'il était marqué "correct"?—Je me rappelle avoir parlé à Sir John A. Macdonald de cette affaire—je crois que c'était peu de temps après son retour au pouvoir. Ce fut juste entre son retour immédiat au pouvoir et la formation d'un gouvernement de coalition; et il me donna à entendre qu'il se trouverait alors trop occupé au sujet d'affaires importantes pour y dévouer son attention, et il en ajourna la prise en considération. Je demeurai parfaitement convaincu qu'attendu que les comptes se trouvaient déposés au ministère, comme je le croyais, ils pourraient être pris facilement en considération à tout instant; et en conséquence je n'en apportai pas de copie avec moi.

452. Mais voici le point auquel je veux en venir: Je suis surpris de voir que les comptes eussent été pris en considération par Sir John A. Macdonald—qu'il les eût examinés et qu'ils eussent été marqués "corrects,"—et que, dans ce cas, s'il n'eût pas été capable de se rappeler les chiffres, qu'il n'y eût pas quelque moyen de démontrer qu'ils avaient été attestés comme parfaitement corrects,—ce qui aurait fait disparaître la nécessité de les prendre de nouveau en considération. Ainsi, il aurait pu les payer parce qu'ils étaient attestés comme étant dus jusqu'à concurrence de leur montant?—Si ce n'est que, vu les grandes occupations qu'il avait, des affaires de ce genre eussent pu échapper à sa mémoire. Quoiqu'il en soit il ne révoqua jamais en doute la validité ou l'exactitude de mes comptes.

M. Ross est alors appelé, et interrogé de nouveau.

Par M. Haggart:—

453. Est-ce qu'il y a un compte en suspens de tenu dans vos départements?—Non, pas un seul.

454. Quand cette affaire fut-elle d'abord portée à la connaissance du gouvernement?—Elle vint à sa connaissance dans le cours ordinaire des affaires. Le compte, comme je l'ai dit auparavant, se clot au 5 novembre.

455. De quelle année?—1873. Les comptes furent transmis et produits, et passèrent dans le bureau de l'auditeur, où ils demeurèrent jusqu'à ce que les comptes publics eussent été préparés. M. Courtney prépare les comptes publics d'après mes livres et pièces justificatives, et je crois que ce fut dans le temps où il était occupé à préparer les comptes publics que cette pièce justificative lui tomba entre les mains.

456. Est-ce qu'il y a eu quelque compte en suspens de tenu depuis 1873?—Non.

457. Pas un seul?—Non, pas un seul.

458. Comment se fait-il que nous n'ayons jamais su avant aujourd'hui que le gouvernement avait reçu des renseignements complets en 1873-74?—Je l'ignore.

Par M. Dymond:—

459. Avez-vous apporté avec vous le livre dans lequel vous avez continué à inscrire ces comptes en suspens?—Je vous ai dit que je ne l'avais pas. C'était seulement un livre de notes, et quand j'en ai eu fini, il a été détruit.

460. Il vous a été ordonné de l'apporter?—Je vous ai dit que je ne l'avais pas.

461. J'ai compris que vous avez déclaré, l'autre jour, M. Ross, que vous aviez continué à inscrire ces comptes dans un livre de notes?—Oui.

462. Où est ce livre?—Je l'ai détruit lorsque j'ai produit les pièces justificatives. Il n'y avait pas de nécessité que je vinsse à le garder plus longtemps.

463. Est-ce que le livre ne se rapportait seulement qu'à ces pièces justificatives?—Oui, rien qu'à ces pièces justificatives.

464. N'étiez-vous pas dans l'habitude de porter dans ce livre de notes tous les comptes qui se trouvaient nécessairement en suspens?—Ces comptes étaient les seuls de ce genre que j'avais à tenir—c'est-à-dire les comptes qui se rapportaient à l'affaire de Moylan.

Par M. Blake :—

465. J'aimerais à voir les livres des années que ce compte a été ouvert. Veuillez me donner celui de l'année fiscale de 1869-70.

Le témoin produit le livre.

466. Le système, d'après lequel les comptes me paraissent être tenus, est celui des inscriptions trimestrielles?—Non, celui des inscriptions mensuelles, et les additions se font à la fin de chaque quartier pour plus de commodité seulement, et ensuite à la fin de l'année.

467. Dans ce livre, à venir jusqu'à ces derniers temps, il n'y avait aucune inscription du tout à propos de l'affaire de Moylan?—Non.

468. Puis, le livre de l'année suivante, s'il vous plaît (le livre est produit). Est-ce que la même observation s'applique à cette inscription "balance non-liquidée de J. G. Moylan"?—Elle s'y applique partout.

469. Dans le livre qui clôt l'année fiscale de 1872, paraît une inscription différente, une première inscription, faite alors à l'égard d'une partie de cette somme?—Il y en avait une de faite.

470. Je trouve que dans ce livre au compte final de 1872, les dépenses contingentes du département de la Justice sont de \$9,254.51, et il y a les inscriptions suivantes: "Le 31 juillet, Sir John Macdonald, \$1,000; le 30 décembre, le même \$500; le 31 octobre, le même, \$500; le 30 janvier, 1872, J. G. Moylan, \$1,000," ce qui fait un total de \$3,000, qui devrait être déduit du montant porté aux dépenses contingentes. Cette inscription fut faite dans le temps?—Oui; elle fut faite avant que les Comptes Publics eussent été préparés.

471. Est-ce que le compte final est fait d'une manière régulière?—Oui.

472. Ensuite, l'inscription suivante "J. G. Moylan, balance non-liquidée, Juin, 1872" était de date récente et faite dans le même temps que les autres inscriptions?—Oui, elles furent toutes faites dans le même temps.

473. Alors le montant réellement déboursé pour les dépenses contingentes en 1872 paraîtrait d'après ce livre à s'élever à \$9,254.58?—C'est là le montant qui figure dans les Comptes Publics.

474. Non, vous auriez à déduire les \$3,000. Le montant en argent réellement déboursé s'éleverait à cette somme alors?—Oui.

475. Mais il se trouverait réduit dans la préparation des Comptes Publics jusqu'à concurrence de ces quatre items, faisant un total de \$3,000, et laissant une balance de \$6,254.58?—Oui.

476. Mais comment se fait-il qu'à l'égard de ce paiement fait à M. Moylan, vous ayez adopté cette année-là un système différent de celui que vous aviez suivi antérieurement?—La chose a été faite par un jeune homme que j'avais comme commis à cette époque-là. Il accepta l'ordre de Sir John Macdonald, mais ce système fut abandonné, et les inscriptions continuèrent à se faire comme je les faisais.

477. Réellement parlant, cette inscription était une erreur?—Oui.

478. Montrez-moi les comptes de l'année suivante. (Le livre est produit.)

479. Puis, cette somme de \$3,000, qui, d'après ce compte, paraît avoir été retranchée du montant de 1872, —quand reparait-elle?—Elle ne reparait pas l'année suivante, en 1873—reparait-elle en 1874?—(Le témoin, après avoir examiné son livre et indiqué un item, le remet à M. Blake.)

480. Je vois qu'elle reparait sous la forme d'une somme totale de \$2,500, à la date du 30 novembre; mais quand les autres items figurent-ils de nouveau?—(Le témoin, après avoir examiné le livre de nouveau, indique un item et remet le livre à M. Blake.)

481. Elle reparait sur le Folio 125, comme somme ronde de \$5,900, par M. Fraser et Robertson Richards, et Cie., dans une inscription faite à la même date?—C'est-à-dire en novembre, 1873.

432. L'année précédente ?—Cette année là, le compte se trouva clos.

433. C'est-à-dire dans le même temps que vous avez fait l'inscription pour M. Moylan ?—Oui ; la même année.

434. Alors, dans l'intervalle, depuis le 1er juillet, 1871, à venir jusqu'au mois de novembre, 1873, cette somme est demeurée en suspens ?—Oui ; elle est restée en suspens.

435. Ces trois items étaient donc tenus en suspens ?—Oui.

436. L'argent en caisse se dépensa pendant tout ce temps-là comme dans le cas des comptes de Moylan, jusqu'au mois de novembre, 1873 ?—Oui :

437. Et pendant cette période de temps il ne se fit pas de vérification de la balance en caisse ?—Non.

Par M. Langevin :—

438. Est-ce que le montant du compte fut par vous acquitté en vertu de la lettre de Sir John Macdonald, dans laquelle il vous demandait de payer ce compte sans vous occuper de l'avance faite antérieurement ?—Oui ; \$197.40.

Par M. Plumb :—

439. Je vois que, dans votre réponse No. 187 vous dites que le petit livre, dans lequel vous teniez le compte qui se trouvait en suspens, était tout simplement un mémoire que vous gardiez alors. On vient de vous demander d'apporter ce livre, mais le comité a compris que vous avez dit que vous aviez détruit ce livre ? Est-ce le cas ?—Oui, c'est le cas.

Sir JOHN A. MACDONALD est appelé et interrogé :

Par M. Dymond :—

490. Vous rappelez-vous clairement, sir John, votre entrevue avec M. Moylan le 14 août 1869 ?—Le 14 août 1869 ; quelle était cette date-là ?

491. C'était la date à laquelle les \$1,200 furent payées ?—Oh, oui ; parfaitement.

492. Il n'existe pas de doute quant à l'identité de ce reçu, je présume ?—Non, pas le moindre doute, je m'imagine.

493. Peut-être, comme tous ces documents sont dans vos mains, aurez-vous la bonté de les identifier tous ?—Oui. Voici une note signée par moi le 14 août 1869. Elle est écrite de ma main. Puis voici un billet du 23 janvier, adressé à M. Ross et lui demandant une avance de \$300 ; il est de mon écriture ; l'ordre du 27 mars, lui demandant de payer le compte d'impression de M. Moylan, sans s'occuper de la balance en arrière, vient de moi. Cet autre adressé au comptable préposé aux dépenses contingentes, et lui demandant de faire une avance de \$1,000 à M. Moylan, le 8 mars 1872, est aussi de mon écriture. Tous ces papiers sont écrits de ma main.

494. Voulez-vous dire dans quelles circonstances vous avez ordonné de faire des avances en argent à M. Moylan ?—M. Moylan vient justement de dire que ces comptes étaient dus par le gouvernement, dont j'étais l'un des membres avant 1862, lorsque nous laissâmes le pouvoir. Je ne puis pas me rappeler la date, mais nous descendîmes du pouvoir, et M. Sandfield Macdonald devint le chef du Cabinet. M. Moylan m'apporta une liasse de comptes avec des bandes de son propre journal (ordinairement annexées aux comptes, lorsqu'il s'agissait d'annonces) et faisant voir la première et la dernière insertion de ces annonces. Il me dit qu'il s'en allait en demander le paiement au gouvernement, me priant de les attester. J'examinai ces comptes, l'un après l'autre, ainsi que les annonces, et donnai mon attestation, en lui disant, comme il l'a déclaré, que je la lui donnais *quantum valeat*, c'est-à-dire pour ce qu'elle pouvait valoir. Il me demanda d'en communiquer avec M. Sandfield Macdonald. Je lui écrivis une lettre, et plus tard l'ayant rencontré, j'eus avec lui une conversation. Il me dit alors qu'il croyait que quelques-uns de ces comptes étaient trop élevés. Je lui repliquai : c'est peut-être le cas, et aussi vous êtes un homme économe, mais la question, qui s'élève entre vous et M. Moylan, c'est de savoir si ces ouvrages ont été faits par lui ? — après quoi il partit. Il ne me dit pas alors qu'il allait les payer, mais qu'il allait les exa-

miner. Ce fut là toute la conversation que j'eus avec M. Sandfield Macdonald au sujet de ces comptes.

En 1869, (l'époque dont il s'agit dans la question qui m'est posée, M. Moylan parlait pour l'Irlande en qualité d'Agent d'émigration. Je le pressais fortement de partir sans retard, et je vais en donner de suite la raison, la véritable raison pour laquelle j'étais anxieux de le voir partir de suite. Dans le *Canadian Freeman*, M. Moylan avait marché sur les traces de feu D'Arcy McGee, et s'était prononcé avec une grande énergie contre l'agitation des Fénéens, qui nous menaçaient aux Etats-Unis. Il avait pris en effet une attitude des plus décidées, et s'était fortement prononcé dans ses écrits contre cette agitation, en faisant appel à ses compatriotes et co-religionnaires. Il avait reçu un grand nombre de lettres l'avertissant qu'il était exposé au danger ; et les renseignements que j'obtins par les moyens que j'avais à ma disposition, dans ce temps-là, m'amènèrent à la conclusion que sa vie n'était pas en sûreté, et qu'il ferait mieux de partir ; alors, vu mes appréhensions il laissa le pays. Malheureusement, la nouvelle de son départ transpira, et sa nomination devint le sujet d'une discussion acharnée dans les journaux. J'étais tellement anxieux et pressant au sujet de son départ, que bien qu'il eût prit son billet de passage pour s'embarquer dans un vapeur à Québec, j'insistai auprès de lui afin qu'il ne prit pas cette route, mais qu'il partit au contraire avec sa famille par la voie de New-York. En conséquence, il changea de route. Et m'entretint très longuement au sujet des pertes que son journal avait éprouvées, et me dit qu'il avait souffert beaucoup lui-même par amour de la conciliation, et pour avoir marché, comme j'avais raison de le croire, dans la voie qu'il avait choisie. Il me déclara qu'il allait éprouver des dommages considérables en laissant son journal dans des mains étrangères, et ce en dépit des meilleurs arrangements qu'il pourrait faire. Il me parla de son ancienne réclamation comme il l'avait déjà fait. Je lui répondis qu'il devait chercher les pièces justificatives, qu'il les lui fallait trouver, ou qu'il devait faire un nouveau compte. J'ajoutai alors qu'il devait partir, bien qu'il me dit que son journal souffrirait beaucoup de son absence, et qu'il avait besoin de toute l'assistance qu'il pourrait se procurer. Sur ce, je me rendis auprès de mes collègues, et comme l'un des membres du comité l'a dit avec vérité, je n'agis point comme ministre de la Justice en faisant la première avance mais en ma qualité de chef du Cabinet. J'allai donc trouver mes collègues et leur dis : nous devons faire cette avance à Moylan ; elle lui aidera à maintenir son journal durant son absence. Voilà comment se fit cette avance de \$1,200, je n'en ai pas de doute, bien que je ne m'en souvinsse pas avant d'avoir vu la note que j'adressai à M. Langton et qui en explique les circonstances, avec en outre la condition que ces \$1,200 seraient remboursées en ouvrages d'impression faits pour les divers départements dans l'atelier de son journal durant son absence. Je n'ai pas de doute que les choses en sont ainsi, en voyant la phrase écrite par M. Langton, car telle fut mon entente dans le temps. Il paraît que M. Moylan à son retour se trouvait aussi dépourvu d'argent qu'auparavant, n'ayant à présenter que ces deux petits comptes, qui s'élevaient à \$197. Comme il se trouvait dans une très grande gêne, j'écrivis le deuxième ordre, en disant qu'on ferait mieux de payer cette nouvelle somme sans tenir compte de l'ancienne balance. En 1872, M. Moylan vint de nouveau me trouver. Je n'ai pas de doute qu'il me parla souvent—chaque fois qu'il me rencontra, de ses comptes ; et bien que j'eusse vu les comptes et les pièces justificatives en 1862 et 1863, je ne m'en souvenais plus, et je lui dis donc qu'il devait me trouver ces comptes-là. Nous constatâmes qu'ils ne pouvaient se trouver nulle part dans les départements, et nous restâmes sous l'impression qu'ils devaient se trouver entre les mains de M. Sandfield Macdonald. Là-dessus il me dit qu'il irait au bureau de M. Sandfield Macdonald, et qu'il les y chercherait avec lui.

Il insistait fortement sur le règlement de cette affaire, disant que les comptes étaient parfaitement corrects, et qu'ils devraient être acquittés. A cela je répondis que je croyais bien qu'ils devraient être acquittés. En conséquence, je lui donnai l'ordre pour les \$1,000, qui devaient lui être avancées et qui devaient être remboursées en ouvrages d'impression, sachant bien que, lorsque ces comptes seraient produits, il obtiendrait un ordre pour s'en faire payer le montant, qui, passant d'une

main à l'autre, serait porté à la liquidation des avances faites. Les \$300 furent payées comme M. Moylan l'explique. Comme il s'en revenait en Canada, M. Dunkin, qui était son chef, et qui se trouvait placé à la tête du département de l'émigration—lui fit mander de se rendre à Ottawa. Il y vint et y resta pendant quelque temps; durant son séjour ici, je crois qu'il vit M. Pope, qui était le successeur de M. Dunkin. Son séjour à Ottawa lui occasionna certaines dépenses, et afin de pouvoir y faire face, il obtint une avance de \$300. Je dois dire que toutes ces affaires auraient dû alors se liquider finalement, mais par suite de la négligence de M. Moylan et de la mienne également, le compte ne fut pas alors clos.

495. Vous avez probablement, Sir John, entendu M. Moylan dire que, dans le temps où il reçut cet argent, il n'avait nullement l'intention de le rembourser en ouvrages d'impression?—Ses souvenirs et les miens diffèrent sous ce rapport quant à la première avance de \$1,200. Je me rappelle—et je suis correct, je n'en doute pas—que cette somme devait être remboursée en ouvrages; mais durant son absence, les différents départements n'envoyèrent pas de commandes à son atelier, et, comme de raison, cette somme n'avait pas été remboursée en ouvrage lorsqu'il arriva.

496. Quand le fait de cette balance, qui était demeurée en suspens au débit de M. Moylan, fut-il porté à votre connaissance, après qu'il eût reçu les \$1,200?—Je m'imagine que ce fut à son retour.

497. Lorsque vous lui avez accordé une deuxième avance de \$300 en janvier 1872, saviez-vous que ça faisait la somme de \$1,500 qui lui était avancée?—Oui, certainement.

498. Après avoir pris connaissance que ce montant considérable se trouvait en suspens à son débit, avez-vous donné ordre que l'on prit des mesures pour en opérer la liquidation au moyen d'ouvrages d'impression?—Non, je ne l'ai pas fait. Je n'y regardai pas de bien près, sachant qu'il pouvait prouver, à l'aide de mon témoignage, si la chose devenait nécessaire, que ce montant acquittait une réclamation qu'il avait à faire valoir entre le gouvernement. Le gouvernement était certain de ne rien perdre dans tous les cas.

499. Etes-vous prêt à dire maintenant quel était le montant exact de ces comptes?—Non, je ne saurais le dire.

500. Mais vous avez dit quel en était le montant en 1869?—Eh bien! je savais que le montant était d'environ \$2,000, mais je n'en connaissais rien personnellement. Je savais que cette brochure avait été imprimée d'après l'ordre de M. D'Arcy McGee.

501. Alors ces \$1,200 furent réellement avancées à M. Moylan dans le temps pour lui permettre d'aller en Irlande?—Oui; et pour qu'il pût emmener sa famille avec lui, et maintenir son journal durant son absence. C'est comme cela que je l'ai compris; mais j'ignore pourquoi il avait besoin de cet argent; toutefois je n'ai pas de doute que c'était dans ce but-là.

502. Aviez-vous jamais pris les moyens de vérifier les comptes qui vous furent exhibés en 1863?—Je les vérifiai dans ce temps-là.

503. De quelle manière?—Il produisit les comptes et les bandes de son journal relativement aux annonces.

504. Etiez-vous convaincu de la validité de ce compte. Est-ce qu'il y eût quelque raison qui vous empêcha, dans l'intervalle du temps qui s'écoula de 1864 à 1867, de faire payer ce compte?—Il n'y eût pas de raison particulière, si ce n'est que M. Moylan n'en exigeait pas le paiement, et que je fus excessivement occupé une bonne partie de 1865 et de 1866, et que je me trouvai même absent du pays.

505. Vous avez dit que M. Moylan, à son retour, était aussi dépourvu d'argent que jamais, et qu'il attira souvent votre attention sur ses comptes?—Oui; maintes et maintes fois il m'en parla.

506. Si les comptes des divers départements se trouvaient duement vérifiés, il n'y avait pas de difficulté à les payer?—Je voulais qu'ils fussent produits, car je présumais qu'ils existaient. Je présumais que, s'ils ne se trouvaient pas dans le département, M. Sandfield Macdonald devait les avoir.

507. Ne saviez-vous pas lorsque vous aviez fait une avance en 1869 que les comptes ne pouvaient pas être produits?—En 1869? Non; je ne m'en souviens pas.

Je savais que M. Moylan était le créancier de l'ancien gouvernement jusqu'à concurrence du montant de son compte, et M. Moylan, d'après ce que je me rappelle, et de fait j'en suis bien certain, voulait avoir ce montant pour faire face à des besoins pressants, parce qu'il était obligé de partir à la hâte; et mon intention était qu'il eût cette avance, et qu'elle fût remboursée en ouvrages d'impression, ce qui aurait l'effet de maintenir son journal et de donner de l'ouvrage à son atelier durant son absence. Je me rendis de suite chez l'auditeur et je lui donnai instruction, comme il paraît d'agir en conséquence.

508. Mais lorsque vous avez trouvé que les commandes n'avaient pas été remplies, vous n'avez pas pris de mesures pour faire faire les ouvrages d'impression ou autres dans l'atelier de M. Moylan, le fait est, aucune mesure quelconque pour faire exécuter l'ouvrage?—Non; je ne m'occupai plus de cette affaire-là.

509. Immédiatement après vous lui avanciez une autre somme de \$1,000?—En 1872. L'une des avances fut faite en 1869, et l'autre le fut en 1872.

510. Est-ce que ce dernier paiement de \$1,000 fut fait en à-compte des anciennes réclamations?—Oui. M. Moylan me disait toujours qu'il fallait en finir. Voici la difficulté qui se présenta principalement après 1867: j'avais oublié les circonstances de l'affaire, et il se trouvait incapable de refaire les comptes. Il se fit fort de se rencontrer avec M. Sandfield Macdonald. J'appris ensuite de M. Moylan qu'il l'avait vu et qu'il lui avait promis de trouver les papiers, et alors l'avance se fit sous ma propre responsabilité, car je savais qu'il était le créancier du gouvernement.

511. Dans le cas où ce compte fut dû, il n'y aurait eu aucune difficulté à le payer en la manière ordinaire, n'est-ce pas, et à le porter au débit de la ci-devant province du Canada?—Je désirais surtout avoir les pièces justificatives, afin qu'elles fussent déposées de record, que le montant en fût porté au débit de l'ancienne province du Canada, et que ces pièces justificatives ainsi déposées pussent être livrées à l'inspection des gouvernements de Québec et d'Ontario.

512. Vous rappelez-vous la date du décès de Sandfield Macdonald; vous rappelez-vous s'il vivait encore dans le mois de juin 1872?—Je ne me rappelle pas quand il est décédé.

513. Alors dans le cas où son décès serait arrivé en 1872, la dernière avance aurait été faite sans qu'on l'eût consulté?—Eh bien! on aurait pu consulter ses représentants, n'est-ce pas.

Par M. Haggart :—

514. Est-ce que John Sandfield Macdonald est décédé en 1873?—Je ne m'en souviens pas.

Par M. Dymond :—

515. Avant d'accepter ces comptes payés par des avances faites pour des impressions, n'aurait-il pas été convenable de vous consulter?—Avant d'accepter quels comptes?

516. Ces comptes, ces paiements faits à M. Moylan; n'aurait-il pas été convenable de vous consulter?—Je ne comprends pas cette question-là.

517. M. Ross paraît avoir gardé ces comptes en suspens pendant l'espace de trois ans environ?—Quels comptes?

518. Les comptes des avances faites à M. Moylan d'après votre ordre?—Des avances furent faites à M. Moylan d'après mon ordre.

519. Vous saviez que ces sommes n'avaient pas été portées dans les Comptes Publics pendant l'intervalle de temps qui s'écoula entre la date de la première avance et la chute de l'administration?—J'ai oublié réellement si j'en ai eu connaissance ou non. Je n'y portai aucune attention.

520. N'aurait-il pas été convenable avant de les porter finalement au compte des impressions, qu'on vous eût consulté?—Je ne sais pas qu'elles aient jamais été portées au compte des impressions.

521. Savez-vous si elles sont portées dans les comptes publics sous le titre d'impressions et de dépenses du ministère de la Justice?—Je l'ai entendu dire depuis que cette enquête est commencée.

522. Alors en portant ces sommes comme payées pour des impressions?—Ces sommes ne furent pas payées pour des impressions. Les ordres comportaient que c'étaient des avances, qui devaient être remboursées en ouvrages d'impression.

523. Lequel remboursement ne s'est jamais effectué?—Non, pas que je sache. Je suis certains de fait qu'elles n'ont pas été ainsi remboursées.

524. Était-ce l'usage pour les personnes qui avaient des comptes à faire valoir contre le gouvernement, sous l'ancien gouvernement de la province du Canada, d'en référer au chef de l'exécutif pour les faire attester au lieu de s'adresser aux chefs des départements?—Non; ce n'était pas l'usage; mais la première avance fut faite dans les circonstances spéciales que j'ai rapportées. Je mentionnai l'affaire à mes collègues et je fis un arrangement avec eux afin que ces impressions pussent se faire et que les divers département pussent s'en partager les commandes. Ensuite les comptes me furent soumis par M. Moylan, quand j'eus laissé le pouvoir, afin que je lui donnasse mon attestation, sans égard à la valeur que cette attestation de ces comptes pût avoir auprès du nouveau gouvernement.

525. Je parlais de la demande que M. Moylan vous avait faite en 1863 relativement à l'attestation de ces comptes?—Oui.

526. Était-ce l'usage que ces demandes fussent faites au chef du dernier gouvernement au lieu de l'être aux chefs des divers départements?—Bien, quand j'étais le procureur-général de la ci-devant province d'Ontario, j'ai attesté, je n'en doute pas, un très grand nombre de comptes.

528. Des comptes des départements; des comptes qui ne tombaient pas dans les attributions de votre département?—Oh! non! des comptes de mon propre département.

528. Mais est-ce que ces comptes de M. Moylan tombaient dans les attributions de votre propre département?—Non; quand je donnai mon attestation en 1863, je n'avais aucun département. Moylan vint me trouver et me soumit tous ces comptes avec les pièces justificatives, et il me dit qu'il était certain que Sandfield Macdonald ferait honneur à ces comptes, si je les attestais comme étant réellement dus de bonne foi—*bona fide*. Je lui répondis que mon attestation n'avait aucune valeur légale, mais que j'examinerais ces comptes, et que, s'ils étaient corrects, je les attesterais comme tels *quantum valet*, ainsi que je l'ai déjà dit.

529. N'aurait-il pas été plus régulier et plus convenable que ces comptes eussent été revêtus de l'attestation du département des Terres de la Couronne, ou des autres départements que ces comptes auraient pu concerner?—Je vous ai déjà dit que je n'avais nul droit d'attester aucun document, et je donnai simplement cette attestation afin que Moylan pût avoir quelque chose à exhiber à Sandfield Macdonald, qui, dans le cas où il aurait eu quelque doute au sujet de ces comptes, aurait pu les adresser aux divers départements. C'était son affaire d'y voir.

530. Alors vous ne connaissiez rien vous-même de ses transactions?—Il me fut soumis des pièces justificatives constatant que les ouvrages avaient été faits.

531. Quand vous parlez de pièces justificatives, vous parlez des annonces qui avaient été découpées dans les numéros du journal?—En tant qu'il s'agissait d'annonces.

532. Est-ce qu'il y avait d'autres pièces justificatives que celles-là?—A une époque aussi éloignée, je ne puis me rappeler les items dont ce compte se composait; mais je suis convaincu que je n'ai donné aucune attestation sans qu'il y eût une pièce justificative à l'appui.

533. Ne savez-vous pas que les journaux ont souvent l'habitude de publier des annonces sans y être autorisés?—Je le sais.

534. Les journaux servant d'organes aux partis politiques ont l'habitude d'en agir ainsi?—Oui, de temps à autre.

535. Alors le fait que les annonces étaient produites ne démontraient pas que la publication des annonces avait été autorisée?—Non; mais les sujets auxquels elles se

rapporlaient pouvaient me faire voir si la publication en avait été autorisée ou non. Le journal de M. Moylan recevait un grand encouragement de la part du gouvernement, et je savais que les chefs des divers départements paieraient volontiers les annonces qu'il publierait. Je savais très bien cela.

536. Soit que la publication en eût été demandée ou non d'une manière spéciale : Certainement, soit que la publication en eût été demandée ou non d'une manière spéciale. Je n'ai pas de doute que M. Moylan avait reçu des instructions générales telles qu'elles l'avaient justifié de publier toutes les annonces qu'il avait de fait publiées et dont il avait demandé le prix.

Par M. Bowell :—

537. D'après ce que je comprends, vous dites que M. Moylan ne remboursa pas ces avances en ouvrages d'impression, parce qu'elles se trouvaient acquittées par d'anciennes réclamations dues à ce monsieur ?—La première avance devait être remboursée en ouvrages d'impression. M. Moylan se trouvait en Irlande, et les personnes, chargées de l'administration de son journal, n'étaient pas, j'en ai peur, trop pressées à veiller à ses intérêts. Elles ne firent aucune demande spéciale dans le but d'obtenir des impressions durant son absence, et à l'exception de quelque ouvrage au montant de ce compte de \$197, comme vous le voyez, il ne leur fut pas envoyé d'impressions à faire. Si elles eussent demandé de l'ouvrage, les départements leur en auraient envoyé.

538. Mais est-ce que ces avances ne se trouvaient acquittées par le montant que le gouvernement devait à M. Moylan ?—Je considérerais que le gouvernement était parfaitement en sûreté, si son établissement n'exécutait pas d'ouvrages d'impression, et que ces avances pouvaient être imputées sur le compte que le gouvernement devait à M. Moylan.

539. Vous avez entendu les questions que l'on a posées à M. Moylan au sujet de sa feuille publiée durant la campagne électorale, questions en réponse auxquelles il a déclaré que vous lui aviez payé la balance de \$400 ; voulez-vous dire au comité à même quel fonds vous lui avez payé ce montant ?—Je pense que ce que M. Moylan se rappelle au sujet de cette feuille publiée pendant la campagne électorale est correct. Je ne me souviens pas de m'être rencontré avec M. Howland, mais je me rappelle que M. Moylan me fit observer quelque part que ce serait une excellente affaire que de publier une feuille pendant la campagne électorale. Il m'en donna le prospectus, et de fait c'était une publication catholique pour les élections. Je lui dis que ce serait une excellente chose, et là-dessus il m'informa qu'il allait pourvoir à sa publication. Il n'y eut rien de dit dans la conversation quant à la manière dont les frais de publication seraient payés. Je pense que l'on s'attendait que les candidats deviendrait souscripteurs et qu'ils achèteraient le nombre nécessaire d'exemplaires qu'il faudrait distribuer dans leurs comtés respectifs. Mais M. Moylan, la campagne électorale terminée, vint me trouver et me dit qu'il avait perdu environ \$400 dans l'entreprise ; sur ce, j'allai voir mes collègues, l'un après l'autre, je prélevai les fonds nécessaires et je le payai en lui donnant un chèque pour couvrir la balance qu'il réclamait et les pertes qu'il avait subies.

540. Eh bien ! cette avance n'avait rien à faire avec la feuille publiée pendant la campagne électorale ?—Non ; c'était en 1867. On a posé une certaine question à M. Moylan au sujet d'une souscription en faveur du *Canadian Freeman*. C'était l'opinion des conservateurs catholiques, comme James O'Reilly, Frank Smith et autres, que ce serait une excellente affaire de mettre le journal sur une base solide au point de vue financier, et qu'en conséquence on devait établir dans ce but une compagnie à fonds social. Je croyais moi-même à l'excellence de ce plan. M. O'Reilly et d'autres personnes se mirent en tête de l'affaire, mais ils ne réussirent pas. Quand on m'a demandé en cour si j'avais souscrit à ce journal, j'ai dit que la signature que l'on m'attribuait n'était pas de mon écriture. Ce n'était pas certainement ma propre signature, mais je ne répudiai en aucune manière l'obligation ainsi contractée. Il n'y a pas de doute que j'ai dit à O'Reilly ou à tout autre, qui vint solliciter ma

souscription, d'inscrire mon nom sur la liste des souscripteurs. Mais réellement parlant, ce n'était pas ma propre signature.

Par M. Wood :—

541. Lorsque vous avez dit que vous aviez attesté ces comptes, avez-vous dit qu'ils avaient été déjà examinés par les chefs des départements?—Non; je n'ai pas dit cela.

542. Non, pas les comptes pour ouvrages d'impression, mais les autres comptes; tous les comptes n'étaient pas pour des annonces?—Je ne puis rien dire du tout quant à la nature des comptes. Tout ce que je puis rapporter, c'est à l'égard de ce que j'avais en vue, lorsque j'examinai les comptes en 1863. Quant à mes conversations subséquentes avec M. Moylan, je les ai oubliées complètement. Le seul item dont je me souviens maintenant à propos de tous ces comptes, c'est un item au sujet des règlements de la quarantaine qui avaient été imprimés, item qui s'élevait à une somme très considérable. C'est l'item auquel Sandfield Macdonald s'opposa le plus fortement; et n'eût été le fait que M. Moylan m'avait parlé de ce compte, j'aurais été incapable de dire ce qui en était.

543. Mais vous ne vouliez pas attester tous ces comptes, à moins qu'ils n'eussent été approuvés par les chefs des différents départements?—Je n'ai pas dit qu'ils avaient été approuvés par les chefs des départements. Je ne pouvais rien en dire, à moins que je ne connasse que ces ouvrages avaient été faits.

Par M. P'umb :—

544. Réellement parlant, la difficulté qu'il y avait à payer ce compte-là et à clore l'affaire provenait du fait que les pièces justificatives étaient passées entre les mains de feu Sandfield Macdonald, alors chef du ministère, et qu'elles ne pouvaient pas être produites?—C'était le cas. Il retira le montant qui lui était dû et ne s'occupa guère de l'affaire ensuite; d'un autre côté, je me trouvais occupé moi-même et je ne me hâtai pas d'en finir avec ce compte-là.

Par M. Blake :—

545. Vous étiez l'un des principaux membres des deux administrations qui avaient précédé celle de Sandfield Macdonald, avant la Confédération?—Oui; j'étais l'un des plus anciens membres.

546. Pendant ce temps-là ces comptes furent-ils déposés devant vous? Quand tomba le gouvernement de Sandfield Macdonald?—En 1864.

547. Depuis le mois de mars, 1864 à venir au mois de juillet, 1867, est-ce qu'on vous pressa de prendre ces comptes en considération?—Je ne m'en souvions pas, ni d'une façon, ni d'une autre. Il peut se faire qu'il m'en eût parlé ou qu'il ne m'en ait pas parlé.

548. Et depuis le mois de juillet, 1867, vous étiez le chef du cabinet à venir jusqu'à la résignation du dernier gouvernement?—Oui.

549. Avant 1869, vous rappelez-vous qu'il vous ait pressé de prendre ces comptes en considération?—Je pense qu'il est probable qu'il m'en ait parlé.

550. Vous en souvenez-vous?—Non.

551. Vous êtes entré dans de longs détails au sujet des circonstances qui ont accompagné le départ précipité de Moylan, ainsi qu'au sujet des représentations qui vous furent faites à l'égard des pertes qu'il éprouverait, s'il ne recevait pas un certain montant en argent—vous pressa-t-il alors de prendre ses comptes en considération?—Oui; il doit m'en avoir parlé; et je lui répondis " nous nous en occuperons plus tard, et vous devez partir."

552. Vous rappelez-vous vous-même que vous lui ayez dit cela?—Je ne voudrais pas le soutenir d'une manière bien positive; mais je crois, d'après la nature des choses, que je dois l'avoir fait.

553. C'est le plus que vous pouvez dire?—Oui.

554. Bien, dans le cas où il vous aurait parlé de ses comptes, vous dites que vous lui avez répondu que leur prise en considération devait être ajournée à plus tard, que

vous ne pouviez pas les admettre, mais qu'avec le concours de vos collègues vous pouviez prendre des arrangements pour lui faire une avance, dont le gouvernement serait remboursé par ces ouvrages d'impression?—Oui.

555. De manière que cette avance ne se faisait nullement en considération de l'ancienne dette?—Non; c'était simplement une avance.

556. Vous faisiez cette avance en ayant soin de vous prémunir contre les pertes, qui pourraient peut-être survenir, et ce par les commandes d'ouvrages d'impression que les différents départements pourraient faire?—Oui.

557. Toutes les fois qu'il vous parlait de ses anciens comptes, vous lui répondiez en lui déclarant que leur prise en considération devait être ajournée?—Je voulais avoir les pièces justificatives.

558. Cela a dû être la raison?—Je n'avais rien pour m'appuyer dans le cas où j'aurais été entendu comme témoin, s'il y avait eu un procès.

559. Ensuite, nous venons à la deuxième avance, celle de \$300. Je crois réellement que vous étiez sous une fausse impression dans le moment, lorsque vous avez parlé de l'avance de \$1,000 comme étant la deuxième, car cette avance-là est la troisième. D'après ce que j'ai compris de vous, les \$300 étaient payées, non pas tant pour des ouvrages d'impression que pour la raison que Moylan avait fait des dépenses en traversant la mer?—Non, pas en traversant la mer, mais en venant ici à Ottawa où il demeura quelque temps et en y dépensant son propre argent.

560. Cette somme devait-elle être remboursée réellement en ouvrages d'impression?—Non. Lorsqu'il fut question de cette somme-là, voici que me dit Moylan: "C'est bien malheureux que je sois obligé de vous demander cet argent; mais si on m'eût rendu justice, je n'aurais pas besoin d'argent;" et sur ce, je lui payai ce montant-là.

561. Est-ce que ces \$300 devaient être imputées sur ces comptes-là?—Oui, je le pense.

562. Vous n'étiez pas disposé à reconnaître aucune réclamation qu'il aurait pu faire parce qu'il était venu à Ottawa et qu'il y était resté à ses propres dépens?—C'est une affaire qu'il aurait eu à régler avec M. Pope.

563. C'était là le fondement de sa réclamation?—Oh, oui.

564. Il dit: "Je suis venu ici d'après un ordre que j'ai reçu et à mes propres frais, et je désire que vous me payez?"—Oui.

565. Ce que je veux savoir, c'est que vous me disiez si cette réclamation devait être en fin de compte acceptée en paiement de ces \$300?—J'oserais dire que le compte des impressions lui-même constituait la réclamation, mais il considérait qu'il avait une juste réclamation à faire valoir, parce qu'on l'avait tenu ici à attendre au lieu de le laisser partir, et en conséquence cette avance lui fut faite. S'il avait pu engager M. Pope à lui payer ce montant, c'eût été le cas d'accepter cette réclamation en paiement, si même on ne se fut pas proposé de le faire.

566. Alors vous aviez deux cordes à votre arc; premièrement, le fait que M. Pope pourrait peut-être reconnaître la réclamation, et secondement, l'ancien compte?—Oui.

567. Mais vous ne vous attendiez pas qu'il ferait des ouvrages d'impression au montant de ces \$300?—Je ne le pense pas.

568. La manière dont cet ordre était rédigé n'exprimait pas correctement l'entente qui avait eu lieu entre vous?—Non. C'était une avance qui devait être remboursée en ouvrages d'impression; et, comme je l'ai expliqué à propos de cette autre avance de \$1,000, je considérais que, dès qu'il aurait établi sa réclamation, ce compte là paierait l'autre, et lui-même se trouverait quitte à tous égards.

569. En premier lieu vous vous attendiez que les ouvrages d'impression se feraient en liquidation de cette avance, mais la seconde année vous ne vous y attendiez pas?—Oui.

570. Lors de la troisième avance vous ne comptiez pas sur des impressions?—Non; je pensais qu'ils trouverait les comptes, ou qu'il les ferait de nouveau, et qu'il les ferait approuver.

571. De manière que dans le cas de la troisième avance comme dans celui de la

deuxième, l'ordre n'exprimait pas correctement l'entente qui avait eu lieu entre vous et M. Moylan?—Non.

572. Alors il n'y eut pas à une époque quelconque aucun arrangement de fait, ni de proposé pour porter ces comptes au débit de qui il appartenait, savoir, au débit des provinces d'Ontario et de Québec?—Non je voulais que les comptes fussent présentés, puis produits, afin d'en porter le montant au débit d'Ontario et de Québec. Je dois dire, à l'égard de certains faits qui ont été rapportés lors de la dernière réunion du comité, que c'était l'habitude du gouvernement fédéral, après 1867, quand il était convaincu que le montant demandé était une dette due (et non une simple réclamation) par les ci-devant provinces du Canada, de la porter à leur débit; mais quand c'était une réclamation qui était soumise à l'esprit de justice, de générosité ou d'impartialité du gouvernement, et qui ne constituait pas une dette dans la propre acception du mot, ou en donnait communication aux deux gouvernements pour savoir à quelle décision ils en viendraient.

573. Et c'est parce que le gouvernement n'était pas encore convaincu que ce fut une dette, que ce mode de procéder ne fut pas adopté?—J'étais convaincu que c'était une dette; mais je voulais que les pièces justificatives fussent produites, de manière qu'elles pussent figurer dans le règlement de comptes.

574. Ainsi, cette affaire n'a jamais été prête de manière à pouvoir se régler de cette manière?—Non.

575. Et elle ne l'a pas été non plus depuis?—Non.

M. MOYLAN est ensuite rappelé et interrogé de nouveau :

Par M. Dymond :

576. Avez-vous fait des ouvrages d'impression, ou publié des annonces pour le gouvernement de 1864 à 1867?—Oui.

577. Et avez-vous été payé régulièrement pour ces ouvrages-là?—Oui.

578. Il ne s'est jamais élevé de contestation à propos de la validité ou de l'exactitude de vos comptes, avant la Confédération, excepté à l'époque dont il a été ici question?—Non.

Par M. Blake :—

579. Vous n'êtes peut-être pas strictement correct. La brochure sur le choléra—est-ce qu'elle ne fut pas publiée du temps de M. Sandfield Macdonald?—Non; elle le fut après.

580. Mais une partie du montant dû à cet égard resta en arrière?—Oui; mais il n'y eut pas de contestation là-dessus.

Par M. Dymond :—

581. Est-ce que ces comptes furent approuvés par les départements en la manière ordinaire avant d'être payés?—A l'exception de la brochure sur le choléra, je n'eus de transactions avec le gouvernement qu'à Toronto, à propos d'impressions pour le bureau de poste, et mes comptes furent attestés par l'officier qu'il appartenait.

582. Où furent-ils payés?—A Toronto.

583. A l'égard de la brochure sur le choléra, vous dites qu'elle fut imprimée d'après l'ordre de feu M. McGee?—Oui.

584. Avez-vous fait quelques démarches après son décès pour vous faire payer ce compte-là en particulier, sans parler de vos autres réclamations?—Comme il y avait eu pour cette publication une entente entre M. McGee et moi, le compte fut probablement adressé au département et soumis au chef du Cabinet.

585. Avez-vous quelque pièce justificative ou preuve quelconque dans ce sens, qui établisse que le montant est dû?—Je ne m'en souviens pas.

586. Nul ordre par écrit?—Non, il y eut une entente entre M. McGee et moi. Je croyais avoir été raisonnablement payé. Je n'étais pas un imprimeur de profession, et je ne me consultai pas avec les hommes du métier à Toronto pour savoir quelle serait la valeur de cette brochure publiée pour le gouvernement, au point de vue d'une transaction commerciale. Cette brochure fut imprimée en anglais et en français, c'est-à-dire qu'il y eut deux éditions, une édition anglaise et une édition

française ; il y eut aussi huit ou dix épreuves à peu près de la brochure à corriger, et la matière à ajouter égala presque la matière imprimée en premier lieu. Ce fut en conséquence de ce surcroît d'ouvrage, dont je réclamaï le prix que je parlai à M. McGee, qui avait été l'éditeur d'un journal, pour savoir si la balance que je réclamaï était due.

587. Alors la balance de \$500, due sur la brochure, n'était pas due en vertu du premier compte d'impression que vous aviez présenté, mais en vertu de dépenses extraordinaires qui avaient été encourues pour sa publication ?—Oui.

588. L'impression de cette brochure sur le choléra se fit après qu'eut été détruit, en 1864, le livre dont vous avez parlé ?—Oui, je le pense.

589. Avez-vous quelque livre où se trouvent inscrits les frais de publication de cette brochure sur le choléra ?—Je ne saurais dire quels sont les livres que j'ai, car, lorsque je partis pour l'Irlande et que je vendis mon journal, je déménageai mes effets, et je ne pourrais pas dire quels sont les livres qui sont restés dans l'établissement.

590. Avez-vous jamais exhibé à Sir John Macdonald ou à certain membre du gouvernement quelque pièce justificative ou preuve établissant votre droit de réclamer ces \$500 de la ci-devant Province du Canada ?—Je ne pense pas avoir fait autre chose que de lui avoir parlé de bouche.

591. Alors la seule pièce justificative établissant cette dette, c'est la déclaration de Sir John Macdonald, qui dit que votre réclamation devrait faire partie de votre ancien compte avant 1865 ?—Oui.

592. Pour ces \$500, vous n'aviez de preuve que l'entente générale que vous avez eue avec M. McGee ?—Oui ; mais je suis bien prêt à soumettre la brochure à un nombre quelconque d'imprimeurs de profession, afin d'établir la valeur de l'ouvrage que j'ai fait.

593. Avez-vous une série des numéros du *Freeman* depuis le commencement ?—J'en ai quelques numéros.

594. Avez-vous une série complète des numéros ?—Non ; je faisais dernièrement des recherches à cet égard, et j'ai trouvé qu'il me manquait un certain nombre de numéros. On m'a donné à entendre que le département de l'éducation en avait emprunté quelques numéros pendant mon absence, et qu'il en avait été porté un ou deux autres au bureau de la police.

595. Avez-vous une série complète des numéros du *Freeman* pendant toute la période de temps qui s'est écoulée avant 1863 ?—Je ne pense pas que la série soit complète. Je crois qu'il y a que 9 volumes de reliés sur seize qu'il devrait y avoir.

596. Vous n'êtes pas capable de dire que vous pourriez produire des numéros du *Freeman* pour établir vos réclamations à l'égard des annonces publiées avant 1863 ?—Je ne saurais le dire positivement.

597. M. D'Arcy McGee fut assassiné en 1868 ?—Oui.

598. Alors, il s'était écoulé quatre années depuis le temps que la dette de \$500 est supposée avoir été créée à venir jusqu'au moment où M. McGee ne pouvait plus l'attester ?—Si je me rappelle bien l'époque à laquelle j'ai publié cette brochure.

599. Savez-vous si D'Arcy McGee a jamais fait des démarches pour que ce montant vous fût payé ?—Je ne le sais pas ; mais il me l'avait promis dans les occasions où je lui en avais parlé.

Par M. Rymal :—

600. Est-ce que vous avez dit, d'après ce que j'ai compris, que lorsque vous avez présenté ces comptes à M. Sandfield Macdonald, c'était durant la session de 1863 ?—Je crois que c'était après la session ; c'était dans l'automne, je pense.

601. La session commença le 13 du mois d'août et se termina le 13 octobre ?—Je crois que c'était une journée ou deux après la clôture de la session. Je crois pouvoir préciser l'époque par le fait que je vis Sir John à son siège en Chambre avant de demander à M. Sandfield Macdonald le paiement de mon compte.

602. C'est dans le temps où le bureau du Procureur Général se trouvait dans l'ancien Hôtel St. George ?—Oui, juste en face de la fontaine.

603. Dites-vous qu'à cette époque-là M. Sandfield Macdonald vous proposa de payer votre compte, si vous lui accordiez l'appui de votre journal?—Il me donna à entendre qu'il n'y aurait aucune difficulté à cette condition-là.

M. Rymal :—Je désire faire observer que j'étais l'un des chauds partisans de M. Sandfield Macdonald, lorsqu'il n'avait seulement qu'une majorité de deux ou trois voix, et nous cautions souvent ensemble sur les chances qu'il y avait de maintenir le gouvernement. Je me rappelle distinctement que, dans l'une de ces occasions, il me dit qu'il pourrait s'assurer les bons offices du *Canadian Freeman*, s'il payait quelques prétendus vieux comptes dont M. Moylan réclamait le paiement de son administration, mais pour me servir de ses propres et énergiques paroles, il me dit : "Je voudrais le vois aller chez le diable auparavant."

M. Moylan :—De semblables ouvertures n'ont jamais été faites à M. Sandfield Macdonald. Cette assertion est sans fondement.

Par M. Wood :—

605.—Quand sir John attesta le compte, il était simplement l'un des membres ordinaires de la Chambre et ne faisait pas partie de l'administration?—Oui.

Le rapport suivant est présenté :—

(Copie).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 30 janvier 1877.

Relativement à l'item de \$2,500, porté au compte des dépenses contingentes du département de la Justice pour l'année 1873-4, et payé à J. G. Moylan pour des impressions, item sur lequel j'ai été requis de faire des recherches, je demande la permission de soumettre le rapport suivant :—

Les pièces justificatives produites dans le bureau du comptable préposé aux dépenses contingentes et se rattachant à cet item, sont les suivantes :
(Ci-suivent les copies des pièces justificatives qui ont été déjà produites.)

Après la première conversation que j'eus avec M. Moylan, on traita de cette affaire par lettres.

J'annexe les papiers suivants :—

Lettre de ma part à M. Moylan, 25 septembre 1876.

do do do 3 novembre 1876.

Lettre de M. Moylan à moi-même 4 novembre 1876.

Lettre du secrétaire d'Etat à sir John A. Macdonald, 10 novembre 1876.

Lettre de sir John A. Macdonald au secrétaire d'Etat, 22 novembre 1876.

Lettre du secrétaire d'Etat à sir John Macdonald, 29 décembre 1876.

Il restera au Conseil à considérer si la question devra être décidée d'après les pièces qu'il a devant lui, ou s'il faudra s'adresser de nouveau à sir John Macdonald, ou encore si la proposition de M. Moylan, qui demande que l'affaire soit renvoyée à un comité, devra être adoptée.

EDWARD BLAKE.

Ci-jointes se trouvent les copies des documents dont il est question ci-dessus, et qui ont été déjà produits.

Pour copie conforme,

Z. A. LASH,

Député du ministre de la Justice.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

Jeudi, 4 avril 1878.

Le comité se réunit.—M. YOUNG occupe le fauteuil.

L'hon. M. McDougall est appelé et interrogé :

Par M. Bowell :—

606. Etiez vous l'un des membres de l'administration Macdonald-Dorion en 1863?—Oui.

607. Vous rappelez-vous de quelque manière que cette réclamation de la part de M. Moylan pour des impressions et des annonces ait été présentée à votre gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, afin que le montant en fut payé?—Je me rappelle qu'une réclamation de la part de M. Moylan pour des annonces et des impressions fût présentée au gouvernement ou aux membres du gouvernement.

608. Quels membres?—Les comptes, je crois, furent particulièrement laissés à l'examen du premier ministre, M. Sandfield Macdonald.

609. Fûtes-vous consulté au sujet de ces comptes?—Je les connaissais. Je savais qu'ils existaient, et j'étais au fait des circonstances dans lesquelles ils étaient présentés, mais je n'en avais connaissance qu'en ma qualité de membre de l'administration seulement.

610. Quel est votre avis sur la question de savoir s'ils devaient être payés ou non?—Je pense que la seule réponse que je puisse convenablement faire à cette question, comme ex-membre du gouvernement d'alors, c'est de dire qu'ils ne furent pas payés, parce que l'on fût d'opinion qu'ils n'étaient pas présentés ni attestés d'une manière convenable.

611. Est-ce là la raison que vous donnez et pour laquelle ils ne furent pas payés?—Ce fut là la raison—bien entendu, je ne parle que pour moi-même—pour laquelle on ne jugea pas à propos d'accepter ces comptes dans l'état où ils étaient présentés, ni de les payer sans qu'on eût par écrit l'attestation de quelqu'ancien ministre, justifiant de l'autorisation en vertu de laquelle les ouvrages avaient été faits.

612. A votre connaissance furent-ils attestés plus tard par quelqu'un des Membres de la précédente administration?—Je compris qu'ils le furent, mais je n'en connais rien personnellement. Je ne les vis jamais après qu'ils furent attestés, mais je compris qu'on les avait renvoyés à l'ex-ministre pour s'assurer s'il avait été donné quelque autorisation de faire les ouvrages d'impression et de publier les annonces.

613. Quelle est votre opinion quant à cette réclamation? Croyez-vous qu'elle dût être payée? Croyez-vous qu'un gouvernement qui en remplace un autre doit payer les comptes de l'administration précédente?—Si le comité pense que mon opinion puisse avoir quelque valeur, je n'ai pas d'objection à la donner. Je crois qu'aucun compte ne devrait être payé par les départements ou par les chefs des départements, à moins qu'en premier lieu il ne s'appuie sur une autorisation suffisante,—c'est-à-dire qui justifie des dépenses qui ont été encourues—et, en second lieu, sur une preuve qui établit que les ouvrages ont été faits.

614. Considéreriez-vous que le fait que les comptes ont été attestés par un membre d'une administration précédente est une preuve que les ouvrages ont été exécutés?—Le fait que les ouvrages ont été exécutés se trouverait établi, je crois, par la production du numéro du journal dans lesquels les annonces auraient été publiées; et quant à l'autorisation, elle devrait se trouver dans l'ordre écrit donné par l'officier compétent, ou dans l'ordre verbal du chef du département.

615. Avez-vous conseillé à M. Sandfield Macdonald de payer le compte?—Avec tout le respect que je dois au comité, je crois que je suis tenu de m'objecter à rapporter ce qu'un ex-ministre de la Couronne a conseillé de faire. Je pense que les principes constitutionnels et la raison d'Etat s'opposent à ce que des réponses de ce genre se donnent. Je n'ai nulle objection à faire connaître au comité les opinions que je me suis formé en dehors de cela. Ainsi, je n'ai nulle objection à dire que je crois qu'avec les connaissances personnelles que les membres de ce comité et moi-même avons au sujet de cette réclamation, elle aurait dû être payée, dès que M. Moylan avait établi qu'il avait été autorisé à faire les ouvrages, dont il réclamait le prix. C'est ce que je pense aujourd'hui, et c'est ce que je pensais dans le temps.

Par M. Wood:—

616. Était-ce l'habitude de votre gouvernement de payer des comptes sans obtenir auparavant du département qu'il appartenait un certificat qui attestait s'ils étaient corrects ou non?—Je dois dire formellement que telle n'a jamais été l'habitude ni de ce gouvernement-là, ni d'aucun autre, avec lequel je me suis trouvé lié.

617. S'il y avait eu de l'ouvrage de fait pour votre département, vous n'auriez pas cru que l'autorisation du premier ministre suffisait à vous justifier de payer le montant?—Je ne puis dire cela. Le premier ministre, d'après ce que je comprends, est le chef du gouvernement et a beaucoup plus d'autorité à l'égard de ces affaires-là que tout autre chef de département.

618. Est-ce qu'il n'est pas d'usage que les chefs ou sous-chefs des départements attestent tous les comptes qui concernent leurs départements respectifs? C'est l'usage ordinaire, n'est-ce pas?—Je le pense. Dans tous les cas c'est la manière convenable d'agir.

Par M. Holton :—

619. Il appert dans l'enquête que les comptes de M. Moylan furent créés avant la résignation du Gouvernement—avant 1862; il appert aussi dans l'enquête que la demande de paiement en fut faite. Je pourrais dire à notre gouvernement, car nous étions alors collègues—en 1863, quinze ou dix-huit mois après la résignation du ministère, pendant la durée duquel cette réclamation prit son origine. Vous dites que ces comptes n'étaient pas dûment attestés, lorsque vous les avez vus. Il a été mentionné dans les témoignages qu'ils furent attestés plus tard d'une manière générale par Sir John Macdonald. Maintenant voici la question que je désire vous poser :—est-ce qu'il convient, d'après la pratique suivie par les gouvernements, au meilleur de votre connaissance, d'accepter l'attestation d'un monsieur, dont la responsabilité officielle a cessé à l'égard de l'administration des affaires publiques, des années pour ainsi dire—des mois après qu'il a laissé le pouvoir, comme étant une autorisation suffisante, qui justifie d'acquiescer des réclamations?—Voici ma réponse à cette question : j'écoute d'après ce que j'ai connu de différents gouvernements, je dirai que des réclamations de la catégorie ou de l'espèce de celles qui sont soumises à la considération du comité dans le moment, seraient considérées comme convenablement attestées, en tant qu'il s'agirait de la publication des annonces et de l'exécution des ouvrages d'impression, par un membre de l'administration précédente, qui déclarerait avoir donné l'autorisation ou un ordre à cet égard, lorsqu'il occupait une position officielle. Mais c'était l'habitude—et je présume qu'on trouvera que c'était la pratique suivie, et de fait la pratique des petits gouvernements—de régler ces affaires-là sans s'occuper des formalités. C'était d'ailleurs une transaction différente des autres en général, et les annonces publiées dans un journal ainsi que les ouvrages d'impression constituent une catégorie différente. D'après ce que je me rappelle du gouvernement, dont vous et moi étions membres, c'est que le premier ministre se donnaient une grande latitude, lorsqu'il s'agissait de disposer de questions de ce genre-là; et je doute très fortement que vous et moi aurions osé révoquer en doute la parole du premier ministre, lorsqu'il nous aurait dit qu'il avait donné l'autorisation de publier des annonces, ou de faire exécuter des ouvrages d'impression. Je ne me serais pas cru justifiable de le faire; mais j'aurais désiré avoir quelque preuve de cette autorisation ainsi donnée, que je pusse déposer dans les archives de mon département, dans le but de me protéger, s'il eût été formulé quelque plainte plus tard. Je ne parle que pour moi-même; et je pense que les archives de mon département feront voir que j'étais particulier sous ce rapport. Dans ce cas-ci, je suis incapable de dire, d'après mes connaissances personnelles, que ces comptes ont été jamais attestés par un ex-ministre de la manière dont j'ai tâché de donner une idée. Toutefois, j'ai entendu dire qu'ils l'avaient été.

620. A cette époque-là?—Non; je ne prétends pas l'avoir entendu dire récemment, mais bien dans le temps où il était compris que ces réclamations étaient pendantes, et ce avant et après que je fus devenu membre de l'administration qui suivit. Je compris que le premier ministre avait déclaré qu'il y avait eu une autorisation de donnée à l'égard de la publication de ces annonces, et que le fait à constater par rapport à l'exactitude ou l'inexactitude de ces comptes dépendait de la question de savoir si les ouvrages, auxquels ils se rapportaient, avaient été faits ou non.

621. Serait-il convenable, à votre avis, de payer des comptes de quelque espèce ou genre que ce fût, qui ne seraient pas attestés par l'officier compétent du départe-

ment pour lequel l'ouvrage aurait été fait?—Si l'on me demande quelle est mon opinion, en général, à cet égard, je dirai que la chose n'est pas convenable. Mais je dois ajouter que, d'après mon expérience, tous les gouvernements ont été dans l'habitude de commettre de ces petites irrégularités-là.

Par M. Bowell:—

622. Je comprends que vous dites, M. Macdougall, que ces comptes furent attestés avant que vous fûtes entré dans l'administration qui suivit en 1864?—Je ne le sais que par oui-dire.

623. Vous n'en avez rien su personnellement?—J'ai compris, comme membre de l'administration qui vint ensuite, que l'autorisation donnée au sujet de cet ouvrage particulier—c'est-à-dire le certificat voulu à cet égard—avait été annexée aux documents.

634. Avant la formation du gouvernement en 1863?—L'affaire ne vint jamais devant moi comme membre du gouvernement de Sandfield Macdonald après qu'on eût renvoyé les comptes pour qu'ils fussent attestés.

Par M. Mills:—

625. Avez-vous su pour quel ouvrage ces comptes étaient présentés?—Je compris que ces comptes avaient trait à des annonces principalement, et je crois qu'il y avait certains items pour des ouvrages d'impression. Il y a quinze ans de cela, et il n'est pas commode de parler de choses qui se sont passées à une époque aussi éloignée, et qui peuvent se prouver avec beaucoup plus de facilité par l'examen des documents.

626. Avez-vous compris, dans ce temps-là, que Sir John A. Macdonald avait recommandé de payer ces comptes?—Non, pas dans ce temps-là; je le compris plus tard, lorsque je fus devenu membre du gouvernement de coalition. Ce n'est qu'après cela que l'affaire fut portée à ma connaissance. Je compris alors que M. Sandfield Macdonald avait renvoyé ces comptes dans le but d'obtenir du ci-devant premier ministre une déclaration constatant qu'il avait donné l'autorisation de faire exécuter ces ouvrages.

627. Vous avez compris cela, après être devenu membre du gouvernement de 1864?—Oui, et auparavant.

628. Savez-vous pourquoi ce gouvernement ne fut pas plus prompt à payer ces comptes-là que le gouvernement précédent?—Ni le gouvernement précédent, ni celui qui lui succéda, ne les paya.

629. J'ai compris d'après ce que vous avez déclaré, que Sir John Macdonald avait recommandé à Sandfield Macdonald de payer ces comptes?—Non; ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est que ces comptes avaient été présentés au gouvernement, dont j'étais membre, et dont Sandfield Macdonald était le chef—que nous exigeâmes qu'ils fussent accompagnés en premier lieu de l'autorisation que l'un des membres du gouvernement avait donnée de faire faire les ouvrages d'impression et de publier les annonces, et en second lieu de la preuve du réclamant lui-même que l'ouvrage avait été fait. Lorsque les comptes furent présentés, la première chose qui eut lieu et dont je puis parler, comme étant à ma connaissance personnelle, ce fut une réunion des ministres à laquelle Sandfield Macdonald et les autres membres du gouvernement se consultèrent au sujet de cette affaire que nous discutâmes comme les membres d'une administration ont l'habitude de le faire en pareilles circonstances; et je m'imaginais que M. Sandfield Macdonald me parla à cet égard, vu mes rapports avec la presse, et les connaissances que j'avais dans des affaires de ce genre-là. Je déclarai de suite sans hésiter, comme c'est mon habitude de le faire, que nous n'avions pas le droit de payer ces comptes, tant que nous n'aurions pas la preuve qu'ils étaient dus, et tant que nous ne saurions pas si le réclamant avait fait l'ouvrage après y avoir été dûment autorisé, et j'ajoutai ensuite qu'il fallait que l'ouvrage fut mesuré ou inspecté afin que l'on sût si les prix demandés étaient raisonnables ou non.

630. C'est la conclusion à laquelle vous en étiez arrivé avant que le premier ministre du gouvernement précédent eût recommandé de payer les comptes?—Oui, nous ne savions pas dans le temps, au meilleur de ma connaissance, qu'il eût été fait aucune recommandation.

631. En eûtes-vous connaissance après être devenu membre du gouvernement de 1864?—Après 1864 l'affaire vint à ma connaissance—je ne saurais trop dire comment—mais il fut question des comptes de M. Moylan, et alors j'appris que Sir John Macdonald, qui était membre du gouvernement, avait été prié par M. Moylan de donner le certificat d'autorisation nécessaire.

632. Voici la question que je désire vous poser de nouveau : pourquoi le gouvernement de 1864, dont le premier ministre avait recommandé de payer——?—Non, pas le premier ministre.

633. Sir John Macdonald avait recommandé à Sandfield Macdonald de payer—pourquoi ces comptes ne furent-ils pas payés, lorsque fut formé le gouvernement qui vint ensuite, lorsqu'il faisait lui-même partie de l'administration?—Je ne saurais rien dire quant à cela, car l'affaire ne vint jamais à ma connaissance. Ce ne fut que longtemps après que j'appris que les comptes n'étaient pas payés.

Par M Kirkpatrick :

634. Savez-vous si Sandfield Macdonald était anxieux de s'assurer l'appui du *Canadian Freeman*?—Eh bien ! je m'imagine qu'à l'instar de la plupart des autres premiers ministres, il était anxieux d'avoir toutes les adhésions politiques qu'il pourrait gagner. Je n'ai pas de doute à cet égard. J'étais moi-même anxieux à ce sujet, comme membre du gouvernement. M. Moylan publiait un journal qui exerçait de l'influence au milieu d'une certaine classe de la population, et il aurait été très heureux d'avoir son appui.

635. Vous a-t-il jamais dit que M. Moylan lui avait fait des ouvertures à propos de l'appui que son journal pourrait lui donner?—Non, jamais. A ce sujet, je crois devoir dire, pour rendre justice à la mémoire de M. Sandfield Macdonald, que j'étais sous l'impression dans le temps, d'après les conversations que nous avions eues ensemble, qu'il était d'opinion que M. Moylan ne supporterait pas son gouvernement, et qu'il ne valait pas la peine de solliciter son appui, ni de faire aucunes démarches pour l'obtenir. Comme journaliste, il était dans ce temps-là un adversaire déclaré du gouvernement dont Sandfield Macdonald était le chef.

Par M. Holton :—

636. Est-ce que les opinions politiques de M. Moylan furent prises en considération, lorsqu'il s'agit de disposer de ses comptes d'une manière ou d'une autre?—Je dirai pour vous, monsieur, puisque vous me posez la question, et pour Sandfield Macdonald, comme membre de ce gouvernement, et j'oserai le dire aussi pour moi-même, que lorsqu'il s'est agi de déboursier des deniers publics à cette époque-là, la politique n'a jamais rien eu à y voir.

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER.

JEUDI, 11 avril 1878.

Le comité se réunit.—M. YOUNG occupe le fauteuil.

M. A. F. MACDONALD, M. P., est appelé et interrogé :

Par M. Blain :—

637. Voulez-vous avoir la bonté de dire au comité quel est votre degré de parenté avec feu John Sandfield Macdonald, quels sont les faits que vous connaissez au sujet des comptes de M. Moylan, et de quelle manière les papiers, que vous m'avez remis, sont venus en votre possession?—Je suis le frère de feu John Sandfield Macdonald. Lorsque je vous rencontrai l'autre jour—mardi, je crois—et lorsque je vous m'eûtes rapporté ce qui s'était passé, je vous dis que je croyais avoir en ma possession certains papiers qui se rapportaient à cette affaire, que j'irais chez moi et que j'en ferais la recherche ; c'est après cela que je trouvai les papiers que je vous ai remis.

638. Vous dites que vous êtes le frère de feu John Sandfield Macdonald?—Oui.

639. Vous êtes aussi l'un de ses exécuteurs testamentaires?—Oui.

640. Avez-vous eu la garde de ses papiers depuis son décès?—Oui, depuis son décès.

641. Vous avez dit que vous étiez allé chez vous et que vous aviez fait un examen des papiers?—Je partis pour aller chez moi mardi l'après-midi. Je partis immédiatement après que vous m'eussiez rencontré.

642. Et vous fîtes une revue des papiers?—Oui.

643. Alors, après recherche faite, vous avez trouvé ces papiers-ci que je vais maintenant vous mettre entre les mains (les papiers sont remis au témoin)?—Oui; je les trouvai précisément dans l'état où ils sont à présent, avec le compte renfermé dans la lettre de Sir John.

644. Vous avez trouvé ces papiers précisément dans l'état où je vous les ai remis ainsi que dans l'état où vous me les avez remis vous-même?—Oui.

645. Et dans l'état où ils sont produits à présent devant le comité?—Oui.

646. Vous feriez mieux peut-être de les lire?

BUREAU DU "CANADIAN FREEMAN,"

No. 74 RUE CHURCH,

TORONTO, 10 oct., 1863.

" *Le Conseil Exécutif*
A. J. G. Moylan,

	Temps.	Lignes.	
Pour avoir publié "l'escompte sur le papier-monnaie américain en paiement des droits de douane du Canada," etc.....	42	70	\$ 91 00
Avoir publié les "règlements de la Quarantaine".....	75	270	599 40
			\$690 40

QUÉBEC, 14 oct., 1863.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre je dois vous dire que votre journal, le *Canadian Freeman*, a été inscrit sur la liste par le dernier gouvernement au nombre des feuilles dans lesquelles doivent être publiées les annonces du gouvernement d'un intérêt général.

J'ai cru que les "Règlements de la Quarantaine" intéresseraient en général le public de la province.

Votre dévoué, etc.

JOHN A. MACDONALD.

J. G. MOYLAN, écr.

Par M. Gibbs (Ontario-Sud) :—

647. Quelle est cette date?—La lettre est datée du 14 octobre, 1863, quatre jours après la date du compte. On me permettra de dire que j'ai été porté à produire ces papiers par le fait que le nom de mon frère se trouvait lié avec cette enquête.

Par M. Blain :—

648. Vous dites que la lettre est écrite de la main de Sir John A. Macdonald?—Oui.

649. Vous connaissez son écriture, je suppose?—Oui.

650. Et elle porte la date?—Du 14 octobre, 1863, et le compte est daté du 10 octobre, 1863.

651. Êtes-vous convaincu que ce sont les seuls papiers?—Deux autres messieurs ont fait l'examen des papiers avec moi. J'étais anxieux de voir s'il n'avait pas d'autres papiers. L'examen s'est continué pendant toute la journée d'hier, et ce matin j'ai reçu une lettre qui m'informait qu'on ne pouvait pas trouver d'autres papiers que ceux que j'avais trouvés moi-même.

652. Vous êtes convaincu, alors, d'après toutes les circonstances, qu'il n'y a pas d'autres papiers qui se rattachent à cette affaire particulière?—Non, pas que j'aie pu trouver.

653. Ces papiers sont les seuls qui se rattachent à cette affaire?—Oui.

654. Vous avez trouvé ces papiers serrés avec soin?—Oui; je les ai trouvés dans une boîte de ferblanc.

655. Serrés soigneusement avec d'autres choses?—Oui.

656. Et, comme vous l'avez déclaré, ces papiers se trouvaient ensemble?—Oui; le compte se trouvaient enfermés dans la lettre.

Par M. Plumb :—

657. J'aimerais à vous demander si, en faisant des recherches parmi les papiers de feu John Sandfield Macdonald, vous avez constaté de quelque manière qu'il était dans l'habitude de garder en sa possession personnelle les comptes publics qui se rapportaient aux dépenses pendant le temps qu'il fut au pouvoir?—Il y avait une variété de papiers de toutes sortes, dont il me serait impossible maintenant de vous faire une description. Ces papiers, il avait l'habitude de les rapporter quand il retournait au Parlement, et c'est parmi ces papiers-là que j'ai trouvé ceux-ci.

Par M. Gibbs (Ontario-Sud) :—

658. Ce sont-là tous les papiers que vous aviez?—Ce sont les seuls que j'aie pu trouver par rapport à cette affaire. J'ai repassé les papiers avec soin.

Par M. Kirkpatrick :—

659. Vous n'avez pas examiné tous les papiers vous-même?—J'ai passé quatre heures à les examiner.

660. Mais vous ne les avez pas examinés tous vous-même?—Quand on me demande certains papiers, je les repasse plusieurs fois, et je me rappelai avoir vu ces papiers, comme je les vois toujours souvent, bien que je n'en eusse pas examiné le contenu. Je puis me rappeler avoir vu tel papier avec le nom d'un tel sur le dos, et quand il est question d'avoir ce papier, je repasse de nouveau tous les papiers afin de trouver celui dont il s'agit. C'est ce que j'ai fait dans ce cas-ci. Je rencontrai M. Blain à une heure et demie, et il me rapporta ce qui avait transpiré ici : là-dessus je crus qu'il serait de mon devoir d'examiner les papiers. Je retournai chez moi immédiatement, et je mis quatre heures à les repasser.

661. Mais avez-vous repassé tous vos propres papiers pour voir s'il n'y en avait pas d'autres?—Il y avait avec moi deux autres personnes qui repassaient les papiers, et cet examen dura quatre heures; le lendemain il vint deux autres exécuteurs testamentaires, et nous nous mîmes à repasser tous les papiers sans pouvoir trouver autre chose.

662. Ces deux autres exécuteurs testamentaires ont continué à faire des recherches?—Oui.

663. Et ils n'ont pas trouvé d'autres comptes, ni d'autres papiers?—Non.

664. Vous n'avez pas trouvé de papiers avec des bandes d'un journal contenant des annonces?—Non; et je pense que s'il y en avait eu, je les aurais trouvés, car j'ai repassé les papiers des centaines de fois. S'il y en avait eu, je les aurais vus.

665. Avez-vous trouvé parmi les papiers de votre frère d'autres comptes contre l'ancien gouvernement du Canada; était-il dans l'habitude de serrer des comptes publics comme ceux-ci avec ses propres papiers?—Il peut s'en trouver; je n'ai pas l'habitude de lire aucun papier à moins qu'il ne se rapporte à l'affaire au sujet de laquelle je fais des recherches.

666. Alors vous n'avez pas trouvé parmi les papiers de votre frère d'autres comptes ou documents d'un caractère public, se rattachant à d'autres affaires?—Je ne me rappelle pas en avoir trouvé un seul, parce que je n'ai jamais eu d'intérêt à en faire la recherche.

667. Alors il n'est pas probable que vous pourriez trouver parmi ses papiers particuliers d'autres comptes de M. Moylan, qui pourraient concerner d'autres départements?—J'ai eu l'occasion d'examiner chaque papier. Il y avait de perdu un papier d'une certaine importance, attendu qu'il avait trait au titre d'une propriété, et j'examinai alors tous les papiers avec le plus grand soin.

668. Je ne parle pas simplement des papiers de M. Moylan—avez-vous trouvé d'autres papiers d'un caractère public?—Quand il partait pour aller à la Chambre, il

prenait une petite boîte dans laquelle il mettait ses documents parlementaires, et il les rapportait chez lui. Quand il mourut, il avait probablement huit ou dix de ces boîtes.

670. Avait-il des comptes contre les départements publics?—Je ne me souviens de rien quant à cela, bien qu'il soit possible qu'il puisse en avoir eu quelques-uns.

671. Je trouve que ce compte est simplement un compte contre le Conseil Exécutif. Il n'y en a pas un seul contre le département des Terres de la Couronne, dans le genre de ceux mentionnés par M. Moylan au sujet d'ouvrages faits pour ce département; vous n'avez pas trouvé de ces comptes-là?—Non: c'est le seul compte que j'aie trouvé.

672. Ce compte-ci, qui est produit, n'a pas trait du tout au département des Terres de la Couronne, et ce que je désire savoir, c'est que vous disiez si vous avez trouvé un tel compte?—Je n'ai trouvé que ce compte-ci.

Par M. Pope (C. de Queen, I. P. E.) :—

673. Il a été dit par Sir John Macdonald et par M. Moylan que les comptes présentés furent attestés par Sir John Macdonald; ce compte-ci est-il attesté?—Non; ils ont dit qu'ils le croyaient. J'ai lu le compte-rendu de leurs témoignages, et je pense qu'ils ont dit qu'ils le croyaient.

Par M. McDougall (Elgin) :—

674. Lorsque vous avez fait des recherches parmi les papiers de votre frère, c'était à propos de ces comptes-ci?—Oui; je rencontrai M. Blain et il me rapporta ce qui avait transpiré dans le comité; là-dessus je partis, et j'eus à peine le temps d'acheter mon billet de passage pour me rendre chez moi.

675. Vous avez fait des recherches pendant quatre heures, et vous vous êtes convaincu qu'il n'y avait pas d'autres papiers qui se rattachaient à cet affaire-ci?—Oui; et les autres exécuteurs testamentaires ont continué les recherches hier pendant toute la journée.

676. Vous avez repassé tous les papiers?—Oui, excepté ses lettres.

677. Et après avoir fait ces recherches aussi soigneusement que possible, vous vous êtes convaincu qu'il n'y avait pas d'autres papiers que ceux qui sont produits?—Oui; j'ai repassé les papiers des centaines de fois. Deux autres messieurs les ont repassés hier, et ils m'ont écrit une lettre, me disant qu'ils ne pouvaient trouver rien autre chose relativement à cette affaire.

Par M. Bowell :—

678. Savez-vous dans quel temps ces ouvrages ont été faits?—Je ne connais rien du tout à propos de ces ouvrages. J'ai entendu mon frère parler de cette affaire de temps à autre; mais peut-être ne devrais-je pas dire cela de moi-même, vu que vous ne m'avez par questionné là-dessus.

679. Je n'ai aucune objection à ce que vous disiez tout ce que vous voudrez?—J'allais dire que j'ai entendu mon frère déclarer en plusieurs occasions qu'il avait refusé de payer ce compte, parce que c'était un compte qu'il ne pouvait pas reconnaître. Il en parlait dans les occasions où il voyait des extraits du "Freeman," écrits sur son compte. Il disait alors: Moylan n'a pas oublié que j'ai refusé de payer son compte.

680. La raison pour laquelle je vous ai questionné au sujet de l'époque à laquelle l'ouvrage avait été fait, la voici:—Je pensais par le nombre d'insertions dans le journal et par la date des annonces que les ouvrages avaient été faits pendant l'administration de feu John Sandfield Macdonald?—Je ne le crois pas.

Par M. McDougall (Elgin) :—

681. D'après ce que j'ai compris, M. Macdonald, avez-vous dit que, lorsque votre frère se plaignait des articles publiés dans le *Freeman*, c'était alors qu'il vous parlait du compte?—Voici comment il en parlait: il disait:

"Je suppose qu'il n'a pas oublié que je ne voulais pas reconnaître ou payer son compte," ou quelque chose dans ce sens-là.

M. MOYLAN est rappelé et interrogé :

Par M. Kirkpatrick :—

682. Avez-vous le compte, qui a été produit aujourd'hui ?—Oui.

683. Et la lettre ?—Oui ; je me rappelle avoir reçu ce compte de Sir John Macdonald comme pièce justificative de l'autre compte.

684. Est-ce un compte que vous avez présenté ?—Oui ; c'était un des comptes présentés en même temps que les autres. J'explique le fait qu'il s'est trouvé isolé des autres comme ceci : C'est qu'une transcription exacte de ce compte a paru dans le *Quebec Mercury* une semaine ou dix jours avant la présentation d'une liasse de comptes soumis à M. Sandfield Macdonald.

685. Quand les ouvrages furent-ils faits ?—Je crois qu'ils ont été faits dans le temps où Sir John A. Macdonald était au pouvoir. Peut-être qu'une partie ne s'était terminée qu'après l'arrivée au pouvoir de M. Sandfield Macdonald. On considérait dans le temps que j'étais autorisé à publier ces règlements de la quarantaine, — et qu'attendu que la question de l'immigration se discutait, et que mon journal circulait en Irlande à cette époque-là, il était bon que ces règlements fussent connus. Delà, la latitude qui me fut accordée quant au nombre d'insertions, latitude qu'on n'avait peut-être pas accordée aux autres journaux. Ce compte n'est que l'un des comptes composant la liasse.

686. Il n'y a là aucun montant de porté pour l'ouvrage que vous avez fait pour le département des Terres de la Couronne ?—Non ; ni pour le département de l'honorable M. Alley. La série du *Mercury*, j'oserais dire, ferait voir que c'était le plus faible des montants demandés, cet item fut choisi entre les autres et publié, et fut l'objet d'une certaine censure ou d'une certaine discussion.

Par M. Mills :—

687. Je remarque qu'une partie du montant est pour avoir annoncé " le cours du papier américain ; de quel département avez-vous reçu cette annonce ?—Eh bien ! je ne saurais le dire à une époque aussi éloignée.

Par M. Cartwright :—

688. Votre journal était-il quotidien ou hebdomadaire ?—Hebdomadaire, monsieur.

Par M. Mills :—

689. Ne pouvez-vous pas dire à quel département fut porté le montant réclamé pour l'annonce dont je vous parle ?—Il peut avoir été porté au compte du Conseil Exécutif.

690. Et le montant pour les règlements de la quarantaine ?—Je crois que ce montant regardait le département des douanes, mais je n'en suis pas certain.

691. Pouvez-vous nous dire de quels autres départements vous aviez des comptes d'annonces à réclamer, à part ceux qui sont mentionnés dans ce papier ?—Je crois qu'il y avait le département des Terres de la Couronne, celui du Secrétaire d'Etat, c'est-à-dire le département du Secrétaire Provincial, et le département des Postes.

692. Pouvez-vous nous dire pourquoi ce compte pour ces deux départements a été fait pour les deux départements réunis ensemble, et que tout le montant a été porté au compte d'un seul de ces départements, tandis que les autres comptes ont été faits séparément pour les divers départements ?—A cette époque éloignée, tout ce que je puis dire c'est que je ne savais pas au compte de quel département ces montants devaient être portés.

693. Avez-vous reçu des départements des commandes relativement à des annonces ?—Oui.

694. Est-ce que ces commandes ne pouvaient pas vous indiquer de quel département ce patronage vous venait ?—Je reçus de M. Alley un ordre dans lequel il me chargeait de publier les annonces qui paraîtraient dans les journaux de Québec, servant d'organes au gouvernement ; et dans le même temps je reçus de M. Vankoughnet un ordre spécial, relativement aux townships nouvellement arpentés, ordre qui me donnait la permission de publier les annonces à cet égard pendant trois, six et neuf mois, suivant la quantité de terre. Mon journal circulait parmi les gens, qui travail-

laient sur les chemins de fer et autres personnes qui pourraient probablement s'établir sur les nouvelles terres, et je présume que ce fut-là la raison pour laquelle cet ordre me fut adressé.

695. Avez-vous reçu de sir John A. Macdonald au sujet de vos comptes quelque lettre autre que celle-ci ?—Non; j'ai compris qu'il y avait eu d'envoyée une lettre à John Sandfield Macdonald par sir John Macdonald, en sus du certificat à propos des autres comptes. Il m'avait dit qu'il lui écrirait et qu'il lui parlerait, et je crois qu'il l'a déclaré dans son propre témoignage.

696. Est-ce que ces comptes furent remis à Sandfield Macdonald dans le même temps ?—Tous ces comptes lui furent remis dans le même temps.

697. Les autres comptes furent-ils attestés par sir John Macdonald ?—Au meilleur de ma connaissance, ils le furent.

698. Comment se fait-il que celui-ci n'a pas été attesté ?—Je crois que ce compte ne fut produit que plus tard.

699. Alors, ils ne furent pas tous attestés dans le même temps ?—Tous les autres le furent; et, au meilleur de ma connaissance, je crois que c'était un compte séparé pour un ouvrage fait avant que les autres comptes eussent été produits. C'était un compte dont, je dois l'avouer, je n'étais pas trop certain d'être payé, vu le nombre d'insertions qui avaient été publiées pendant environ un an et demi.

Par M. Cartwright :—

700. Pendant combien de temps ?—Pendant un an et demi.

Par M. Macdougall (Elgin) :—

701. Avez-vous reçu la lettre, maintenant produite devant le comité, avant ou après avoir produit les autres comptes, ou avant d'avoir reçu l'attestation de l'autre compte ?—Veuillez répéter la question.

702.—Avez-vous reçu cette lettre de sir John Macdonald avant ou après l'époque dont vous parlez; est-ce que ces autres comptes se trouvaient attestés par sir John Macdonald avant que cette lettre fut écrite à Sandfield Macdonald ?—Je ne puis dire.

Par M. Mills :—

703. Est-ce que ces autres comptes attestés par sir John Macdonald avaient été soumis aux différents chefs des départements ?—Non.

704. Comment pouvait-il savoir si ces comptes étaient raisonnables ou non ?—Quant aux annonces, il pouvait juger par lui-même du nombre des insertions.

705. Pouvez-vous dire au comité comment il se fait que sir John Macdonald dans sa lettre parlait de ce seul compte sans dire un mot des autres ?—A moins que ce ne fût pour la raison que je vous ai mentionnée, c'est-à-dire parce que c'était une transaction séparée.

Par M. Macdougall (Elgin) :—

706. Pourquoi n'a-t-il pas écrit à M. Sandfield Macdonald au sujet de cette affaire au lieu de vous avoir écrit à vous-même ?—Il est probable qu'il lui écrivit une lettre au sujet de l'affaire qui concernait ces comptes. Je ne puis pas me rappeler précisément quelle était en réalité cette transaction.

Par M. Plumb :—

707. Lorsque vous avez présenté le compte, vous a-t-on fait observer qu'il n'était pas adressé au département qu'il appartenait, ou qu'il n'était pas fait d'une manière régulière ?—Aucune telle observation n'a été faite.

708. Vous ne connaissiez pas vous-même la manière dont les comptes se faisaient—vous ne connaissiez pas le système qui consistait à adresser les comptes à chacun des départements respectifs ?—Non.

709. Et vous n'étiez pas le teneur de livres dans l'établissement ?—Non.

Par M. Bowell :—

710. Dans les commandes qui vous venaient des départements était-on ordinairement dans l'habitude de vous mentionner l'espace de temps pendant lequel les annonces devaient être publiées ?—Non, pas dans ce temps-là ; ce n'était pas la coutume.

711. Et la dernière annonce, vous l'avez publiée " jusqu'à défense au contraire," comme l'on dit ?—Je crois que je continuai à la publier jusqu'à ce qu'arriva le changement du gouvernement.

Par M. Mills :—

712. Avez-vous jamais fait pour le gouvernement des ouvrages d'impression autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes ?—Une fois.

713. D'autres annonces ?—Oui ; je crois avoir présenté un compte une fois auparavant.

714. Avez-vous éprouvé quelque difficulté à vous faire payer ?—Non ; le compte fut payé par M. Alleyne.

715. Avez-vous soumis les comptes aux départements ?—Non ; je les présentai à M. Alleyne.

Par M. Wood :—

716. Ce compte-ci est-il est-il un de ceux que vous avez présentés à M. Sandfield Macdonald lui-même, et cette lettre l'avez-vous envoyée vous-même ?—Je crois que je lui présentai la lettre comme pièce justificative en même temps que le compte.

717. Ces comptes sont ceux que vous avez emportés de dessus son pupitre, comme vous l'avez dit dans une certaine occasion, alors qu'il vous rappela dans son bureau comme vous vous en alliez ?—C'est là l'un de ces comptes.

718. Combien de comptes séparés y avait-il ?—Je crois qu'il y en avait quatre ou cinq—quatre assurément.

719. Celui-ci entr'autres ?—Oui.

720. Et tous les autres étaient attestés par sir John Macdonald ?—Je le pense—l'attestation était écrite à la face du compte, ou le compte était attesté comme celui-ci, ou il y avait à coté effet une lettre d'adressée à M. Sandfield Macdonald.

721. Et tous ces comptes furent remis par vous à M. Sandfield Macdonald ?—Oui.

722. En même temps ?—Oui ; en même temps.

723. Et ensuite vous les avez pris à son bureau et vous les avez apportés avec vous ?—Oui.

Par M. Mills :—

724. Avez-vous des liasses du *Freeman* ?—Elles ne sont pas complètes.

725. Quelles sont les années pour lesquelles vous avez des liasses ?—Je ne saurais le dire. J'ai la série des numéros de 1863.

726. Quelles années avez-vous ?—Je ne puis dire. Mes liasses furent écartées pendant mon absence en Irlande.

727. Elles indiqueraient les annonces que vous avez publiées pour l'espace de temps qu'elles embrasseraient ?—Quelques-unes les indiqueraient, pourvu qu'il y eût des annonces pendant ce temps-là.

Par M. Kirpatrick :—

728. Voulez-vous examiner ce compte (le compte est passé au témoin) ; est-ce que cette annonce a été insérée dans votre journal le nombre de fois qui y est mentionné ?—Bien, je le pense d'après les prix qui y sont portés.

729. Sont-ce des prix raisonnables ?—Je le penserais. Deux cents soixante-dix lignes font environ une colonne, et pour ce nombre d'insertions toute maison de commerce à Toronto, ou qui que ce soit au monde, paierait davantage à cet égard. Je demande trois et cinq centins par ligne (c'est-à-dire cinq centins pour la première insertion et trois centins pour toutes les insertions subséquentes), tandis que d'autres journaux demandaient cinq et dix centins.

730. Il y a de la part de Sir John Macdonald, qui avait été le chef du Cabinet précédent, une lettre dans laquelle il était dit que votre journal était un de ceux qui étaient autorisés à publier certaines annonces. Avez-vous continué à publier les annonces après avoir reçu avis d'en discontinuer la publication?—Je ne me rappelle pas avoir reçu aucun avis, me disant d'en discontinuer la publication. Je crois avoir discontinué de mon propre chef à les publier.

731. Ce compte-ci, alors, est raisonnable ; ce n'est pas un compte fait à plaisir?—Non ; ce n'est pas un compte fait comme cela.

732. Aviez-vous jamais reçu auparavant le montant du compte, dont il s'agit maintenant?—Non ; pas auparavant.

MINUTES DES PROCÉDÉS
DU
COMITÉ DES COMPTES PUBLICS,

LE

MARDI, 23 AVRIL 1878.

CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

OTTAWA, mardi, 23 avril 1878

Procès verbal du comité spécial permanent des Comptes Publics.

Membres présents :

JAMES YOUNG, écr., *Président.*

Messieurs

Archibald,	Langevin,
Blain,	Little,
Boyer,	Macdougall (Elgin)
Burpee (Sunbury)	Mackenzie,
Caron,	McCarthy,
Cartwright,	McCraney,
Charlton,	McGregor,
Davies,	McNab,
DeVeber,	Metcalfe,
Dymond,	Norris,
Fiset,	Pettes,
Fréchette,	Plumb,
Galbraith,	Rymal,
Gibson,	Seriver,
Gillmor,	Sinclair,
Goudge,	Snider,
Haggart,	Thompson (Caribou),
Harwood,	Thompson (Haldimand),
Kerr,	White (Renfrew) et
Landerkin,	Wood.

Le président informe le comité que cette réunion a lieu dans le but de prendre en considération le projet du rapport qui doit être présenté à la Chambre relativement aux sommes d'argent payées à M. J. G. Moylan à même les deniers affectés aux dépenses contingentes, et portées dans les Comptes Publics de 1873-4, et que la proposition maintenant soumise au comité comprend l'amendement proposé par M. Macdougall (Elgin), et comportant que " les changements suggérés par M. Dymond soient adoptés dans le rapport projeté."

M. Kerr propose sous forme d'amendement au lieu et place de l'amendement proposé, d'insérer après les mots "Assemblée législative de la Province du Canada" les suivants :

“ Que A. F. Macdonald, écrivain, M. P., le frère et l'exécuteur testamentaire de feu l'honorable John Sandfield Macdonald, a comparu devant votre comité, et a produit certains documents se rattachant à une prétendue réclamation pour des annonces formulées, par M. J. G. Moylan contre la Province du Canada en 1862-63.”

Et, après les mots “ due et échu en 1864 ou 1865,” d'insérer les suivants :—

“ Que le compte, trouvé parmi les papiers de feu l'honorable John Sandfield Macdonald par son exécuteur testamentaire, et les circonstances qui se rattachent au fait que M. J. S. Macdonald garda ce compte et ne le paya pas, fournissent la preuve que les réclamations de M. Moylan contre la Province du Canada étaient, pour le moins, d'un caractère problématique.”

La question étant posée sur l'amendement de M. Kerr au lieu et place de l'amendement proposé, il est déclaré emporté sur division.

M. Plumb, ensuite, propose sous forme d'amendement au lieu et place de l'amendement proposé que le rapport suivant soit le rapport de ce comité qui sera présenté à la Chambre :—

Le comité spécial permanent des comptes publics, auquel ont été renvoyés “ tous les comptes, pièces justificatives et documents, qui se rattachent aux paiements d'impressions, tels que portés dans les comptes publics de 1873-74, et faits à même les fonds, affectés aux dépenses contingentes du Ministère de la Justice, à I. B. Taylor, à la compagnie d'imprimerie du “ Citizen ” et à J. G. Moylan, demande qu'il lui soit permis de faire rapport,—

Que le comité a pris cette affaire en considération pendant cinq longues séances, et qu'il a interrogé à ce sujet M. J. G. Moylan, M. Thomas Ross, comptable préposé aux dépenses contingentes, M. Langton, auditeur-général, le très honorable Sir John A. Macdonald, et l'honorable William Macdougall.

D'après la preuve offerte et qui est ci-jointe, il appert que dans ou vers l'année 1861, M. Moylan, alors propriétaire du journal le *Freeman*, fit certains ouvrages d'impression et publia certaines annonces pour l'ancien gouvernement du Canada, et qu'il réclama à ce sujet la somme de \$1,983.

Qu'après avoir obtenu les certificats attestant en la manière ordinaire que ces ouvrages avaient été exécutés, il en présenta les comptes en 1863 à l'honorable John Sandfield Macdonald, alors premier ministre, lequel, d'après la déclaration de M. Moylan, entendu comme témoin, déclara qu'il les paierait, si lui, M. Moylan, voulait appuyer son gouvernement dans les colonnes de son journal le *Freeman*, mais que M. Moylan refusa de souscrire à cette condition.

Que M. Sandfield Macdonald garda les comptes et les attestations, sur la demande qu'il en fit lui-même, promettant alors de prendre de nouveau en considération cette réclamation, mais qu'ensuite ces papiers ne furent pas remis à M. Moylan, et qu'ils n'ont pu être retrouvés.

Que sir John A. Macdonald étant revenu au pouvoir, il fut maintes et maintes fois sollicité de faire droit à cette réclamation, attendu qu'il avait vu les papiers et les avait attestés après sa sortie du ministère, mais que sir John, comme il le déclare lui-même, donna seulement son attestation *quantum valeat*, vu que n'étant pas membre du gouvernement, il ne pouvait pas convenablement en donner une autre.

Qu'il était encore dû à M. Moylan une autre somme de \$500, comme balance pour l'impression de 60,000 exemplaires d'une brochure sur le choléra, publiée par l'ordre de l'hon. T. D. McGee, comme membre du gouvernement d'alors.

Que pour diverses raisons, qui n'affectaient pas la validité de cette réclamation, comme les changements de gouvernement, l'absence de sir John du pays, la presse des affaires surgissant du nouveau projet de Confédération, ces réclamations demeurèrent en suspens jusqu'en 1869, lorsque, par suite des circonstances qui amenèrent l'assassinat du regretté M. McGee, il devint nécessaire que M. Moylan, pour mettre ses jours en sûreté, laissât incontinent le Canada.

À cette époque-là la somme de \$1,200 lui fut avancée en vertu d'un ordre de Sir John Macdonald, avec l'approbation des collègues de ce dernier, et M. Langton, l'auditeur, ajouta sur l'ordre ces mots “ et qu'à cette fin les divers départements lui envoient leurs commandes pour les impressions par l'intermédiaire du comptable

préposé aux dépenses contingentes," car il fut entendu, à l'égard de ce paiement comme à l'égard des paiements sub-équents de \$1,000 et de \$300, que les départements lui donneraient à faire des ouvrages d'impression pour couvrir ces sommes-là, si elles ne se trouvaient pas compensées par les réclamations existantes.

Les sommes de \$1,000 et de \$300 ci-haut mentionnées lui ont été payées aux mêmes conditions à peu près.

Comme il n'y avait pas moyen dans le département préposé aux dépenses contingentes de porter ces sommes au débit des services qu'il appartenait, à moins que l'on n'eût les pièces justificatives à cet égard, et comme les livres et les papiers de M. Moylan avaient été détruits, le montant total ainsi payé demeura en suspens, à la connaissance des officiers du gouvernement, jusqu'en 1872, quand, à la clôture des comptes de l'ancien gouvernement, il fut porté au compte du ministère de la Justice.

Que ni M. Moylan ni Sir John Macdonald ne paraissent avoir eu connaissance des faits énoncés dans le dernier paragraphe quant au montant des paiements qui était demeuré en suspens, mais que ces faits étaient connus du gouvernement actuel en 1874.

Que l'attention ne M. Moylan fut attirée sur l'affaire, qui fait le sujet de cette enquête, par le ministre des Finances en 1874, et qu'à cette époque M. Moylan donna une explication, qui était dans le fond semblable à celle qu'il a donnée devant ce comité, et qu'il a aussi donné une explication semblable en réponse à une lettre qui lui fut adressée par le ministre de la Justice en 1876.

Aussi, que bien qu'il fut parfaitement connu que les papiers en question existaient, M. Moylan a continué à demeurer au service du département de la Justice, comme seul Inspecteur des Prisons, et qu'il a reçu et qu'il possède encore par ce fait-là un témoignage des plus éclatants de la confiance qu'il inspire à ce département.

Qu'il appert d'après le témoignage de l'auditeur-général que des réclamations pendantes contre l'ancien gouvernement du Canada ont été souvent payées depuis la Confédération, sans qu'on en ait référé aux provinces d'Ontario et de Québec, et qu'ainsi la réclamation de M. Moylan avait pu être acquittée convenablement, et que l'Acte de la Confédération n'y mettait pas d'obstacle.

Que la déclaration de M. Holton prouve l'existence de la réclamation, qui fut portée à sa connaissance, lorsqu'il était ministre des Finances dans l'administration de l'honorable John Sandfield Macdonald, et que le témoignage de M. Macdougall, corrobore aussi cette déclaration.

M. A. F. Macdonald, M.P., le frère et l'exécuteur testamentaire de feu John Sandfield Macdonald, a produit un document trouvé parmi les papiers de ce monsieur, et qui paraît être un compte d'impressions adressé par J. G. Moylan au Conseil exécutif, lequel document est conçu comme suit :

BUREAU DU "CANADIAN FREEMAN."

No. 74, RUE CHURCH,

TORONTO, 10 octobre 1863.

Le Conseil Exécutif

A J. G. Moylan.

	Temps.	Lignes.	
Pour avoir publié " L'Escompte sur le papier-monnaie américain en paiement des droits de douane en Canada," etc..	42	70	\$ 91 00
Pour avoir publié les " Règlements de la Quarantaine,".....	75	270	599 40
			<hr/>
			\$690 40

Ci-joint se trouve la lettre suivante :—

QUÉBEC, 14 octobre 1863.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre je dois vous dire que votre journal, le *Canadian Freeman*, a été inscrit sur la liste par le dernier gouvernement au nombre des journaux dans lesquels doivent être publiées les annonces du gouvernement d'un intérêt général.

J'ai cru que les "règlements de la quarantaine" intéresseraient en général le public de la province.

Votre dévoué,

JOHN A. MACDONALD.

A J. G. MOYLAN, écrivain.

M. Macdonald déclare qu'après un examen minutieux il n'a trouvé parmi les papiers de son frère aucun autre compte ni aucune autre pièce justificative de M. Moylan.

M. Moylan, ayant été rappelé, a dit qu'il expliquait le fait que ce compte particulier se trouvait "isolé" des autres par la raison qu'une transcription exacte de ce compte avait paru dans le *Quebec Mercury* une semaine ou dix jours avant la présentation d'une liasse de comptes soumis à M. Sandfield Macdonald.

Votre comité, après avoir examiné soigneusement la preuve, en est venu aux conclusions suivantes :

1. Que la réclamation de \$1,983 existait en 1862, et qu'elle a pris son origine ainsi que M. Moylan l'a déclaré.

2. Que les comptes, attestations et pièces justificatives ont été placés entre les mains de feu John Sandfield Macdonald et n'ont pas été rendus à M. Moylan, lequel n'a pas été payé, à moins qu'on ne considère que les avances qui lui ont été faites et qui font l'objet de cette enquête, équivalent à des paiements.

3. Que c'est le devoir des officiers du gouvernement de faire les recherches les plus minutieuses pour trouver les comptes, attestations et pièces justificatives en question, et que M. Moylan ne doit pas souffrir ni encourir aucune responsabilité par le défaut de production de ces pièces.

La question étant posée sur l'amendement de M. Plumb au lieu et place de l'amendement proposé, le comité se divise, et l'appel des noms étant demandé, les voix se prennent comme suit :

POUR.—MM. Caron, Haggart, Harwood, Langevin, Little, McCarthy, Plumb, Thompson (Caribou), et White (Renfrew).—9.

CONTRE.—MM. Archibald, Blain, Boyer, Burpee (Sunbery), Cartwright, Charlton, DeVeber, Dymond, Fiset, Fréchette, Galbraith, Gibson, Gillmor, Goudge, Kerr, Landerkin, Macdougall (Elgin), Mackenzie, McCraney, McGregor, McNab, Metcalfe, Norris, Pettes, Rymal, Scriver, Sinclair, Snider, Thompson (Haldimand), et Wood.—30.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Ensuite, l'amendement proposé par M. Macdougall (Elgin) est mis aux voix et est déclaré emporté sur la même division renversée, et quant à la proposition principale de M. Dymond qui déclare que le rapport proposé soit adopté et présenté à la Chambre, elle est également résolue dans l'affirmative.

M. Langevin propose que l'on présente à la Chambre les procédés qui ont eu lieu, ce jour dans le comité, relativement à l'adoption du rapport projeté.—Résolu dans l'affirmative.

Attesté.

EDWARD P. HARTNEY.

Greffier du comité.

TROISIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL PERMANENT

DES

COMPTES PUBLICS,

RELATIVEMENT AUX

IRRÉGULARITÉS QUE L'ON PRÉTEND AVOIR ÉTÉ COMMISES

DANS

L'OCTROI DES CONTRATS DU GOUVERNEMENT A WINNIPEG.

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1878.

RAPPORT.

Le comité spécial permanent des Comptes Publics présente respectueusement comme son

TROISIEME RAPPORT

L'enquête faite relativement aux irrégularités qu'on prétend avoir été commises dans l'octroi des contrats du gouvernement à Winnipeg, avec tous les télégrammes échangés entre le comité et les différents témoins assignés.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

JAMES YOUNG,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
27 avril, 1878.

TÉMOIGNAGES.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
OTTAWA, jeudi, 11 avril 1878.

Le comité se réunit.—M. Young occupe le fauteuil.

W. G. SCOTT étant appelé, est assermenté et interrogé :

Par M. Bowell :—

1. Savez-vous, M. Scott, si M. Peter Sutherland a été assigné à comparaître devant le comité?—Oui ; je le sais.

2. Savez-vous s'il a envoyé ce télégramme : " Votre télégramme du 11 courant reçu. Des raisons de familles et d'affaires m'empêchent de partir à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Mon teneur de livres, W. G. Scott, connaît tout ce que je sais et peut quitter immédiatement, s'il en est requis." Savez-vous si ce télégramme a été envoyé?—Je le sais.

3. M. Sutherland vous a-t-il consulté au sujet du témoignage que vous veniez rendre?—Oui.

4. Depuis combien de temps êtes-vous dans son emploi?—Depuis quatre ans et cinq mois.

5. En quelle qualité?—Comme teneur de livres et commis.

6. Aviez-vous la caisse en mains?—Oui.

7. Avez-vous examiné les Comptes Publics en quelque manière?—Non.

8. Les Comptes Publics font voir qu'une forte somme a été payée par M. Nixon à MM. Thornton et Sutherland. Est-ce là l'établissement où vous avez été employé?—Oui.

9. Avez-vous pris connaissance des achats faits par M. Nixon dans cette maison?—Oui ; il y a eu un bon nombre d'achats de faits.

10. Les effets ont-ils été fournis en vertu d'un contrat?—Oui, pour une certaine quantité ; mais pour d'autres il n'y avait pas de contrat.

11. Je parle maintenant, si vous me comprenez bien, d'effets fournis par Thornton et Sutherland au gouvernement?—Oui.

12. Des soumissions ont-elles été demandées publiquement par M. Nixon pour ces fournitures?—Oui ; quelquefois ; dans une occasion ou deux.

13. Avez-vous eu connaissance de certains contrats, donnés par M. Nixon à M. Sutherland, et pour lesquels il n'avait pas été demandé de soumission?—Bien ; non. Il n'y a pas eu de donné de contrat réel, pour lequel il n'avait pas été demandé de soumissions.

14. Les contrats ont été passés entre M. Nixon, de la part du gouvernement, et MM. Thornton et Sutherland?—Oui.

15. M. Nixon est-il allé au magasin de MM. Thornton et Sutherland pour leur montrer les soumissions qui avaient été adressées?—M. Nixon faisait le tour pour se procurer les prix de M. Bannatyne et d'autres personnes, et il s'est procuré les nôtres, qu'il a comparés avec ceux des autres, et il disait que les prix étaient toujours trop élevés ou trop bas, suivant le cas. Il a mentionné aussi certains prix que les autres avaient demandés.

16. Dois-je comprendre, d'après ce que vous dites, que M. Nixon allait chez Thornton et Sutherland pour leur montrer les prix des autres maisons de commerce, après que les soumissions avaient été adressées?—Je ne comprends pas bien votre question.

17. La question posée était : si vous saviez que M. Nixon eût apporté au magasin de MM. Thornton et Sutherland les soumissions, après que celles-ci avaient été reçues, et eût montré les prix demandés à Thornton et Sutherland?—Les fournitures dont je parle n'avaient pas été soumissionnées, et M. Nixon faisait le tour pour

obtenir les prix des autres maisons, et il vint aussi à notre établissement de commerce et se procura nos prix, et nous dit, bien entendu, si nos prix étaient plus haut ou plus bas, suivant le cas. Dans une occasion ou deux il avait été demandé des soumissions.

18. C'est ce que je vous ai demandé en premier lieu : dans les occasions dont vous parlez a-t-il apporté les prix des autres au magasin de MM. Thornton et Sutherland ?—Vous voulez parler des soumissions demandées par avis public.

19. M. Nixon a-t-il apporté au magasin de MM. Thornton et Sutherland les prix qu'il avait obtenus des autres établissements, et après les leur avoir montrés, leur a-t-il demandé s'ils pouvaient donner des prix plus bas ?—Dans une occasion il l'a fait.

20. C'est-à-dire après que ces prix avaient été demandés par soumissions ?—Oui.

21. Pouvez-vous mentionner au comité ce qu'a dit M. Nixon dans cette occasion-là ?—Si je me rappelle bien, c'était en mai, 1876, que des soumissions avaient été demandées. M. Nixon vint à notre bureau d'affaires, M. Sutherland et moi étions présents ; il nous montra une soumission qu'avait faite M. Bannatyne, et il nous demanda si nous pouvions faire mieux que cela.

22. Que fit ou dit M. Sutherland ?—M. Sutherland répondit que nous le pouvions.

23. Eh bien, ensuite ?—Nous demandâmes un prix plus bas que celui mentionné dans la soumission précédente.

24. Qui changea la soumission ?—Moi.

25. De votre chef, ou d'après les instructions de votre maître ?—D'après les instructions de mon maître.

26. Du quel des deux ?—De M. Sutherland.

27. Était-ce pour des fournitures soumissionnées par les deux maisons ?—C'était pour une partie des fournitures qui avaient été soumissionnées.

28. Dois-je comprendre alors que c'était pour cette partie des fournitures soumissionnées au sujet desquelles les prix de Sutherland étaient plus hauts que ceux de M. Bannatyne ?—Il y avait certains articles que nous ne pouvions pas donner à aussi bon marché que Bannatyne.

29. Savez-vous si MM. Thornton et Sutherland avaient fait une soumission en la forme ordinaire pour leurs effets ?—Oui ; ils en avaient fait une.

30. M. Nixon était-il présent lorsque M. Sutherland vous enjoignit de changer les chiffres ?—Oui.

31. MM. Thornton et Sutherland obtinrent-ils le contrat en vertu de leur dernière soumission ?—Oui.

32. Quand ce contrat fut-il obtenu ?—Eh bien ; je ne me le rappelle pas exactement ; je pense que ce fut en mai, 1876.

33. Les effets ont-ils été fournis aux termes du contrat ?—Oui.

34. Les effets fournis étaient-ils inférieurs à ceux qui étaient mentionnés dans la soumission ?—Oui ; ils l'étaient.

35. Quels étaient ces effets ?—C'était du café de qualité inférieure. Je pourrais ajouter qu'à ma connaissance M. Nixon ignorait ce fait-là.

36. Quelle était la différence dans le prix du café fourni et de celui spécifié dans la soumission ?—Eh bien, il avait été toujours compris que l'on fournirait du café de Java ; dans le cas en question, ce fut du café de Rio qui fut fourni.

37. Quelle est la différence dans le prix ?—Environ dix centins par livre.

38. Connaissez-vous la quantité de café qui fut fournie ?—Je ne saurais le dire exactement ; probablement 600 ou 700 livres.

39. Connaissez-vous M. Hugh O'Donnell du Nord-Ouest ?—Oui.

40. A-t-il apporté chez M. Sutherland des sacs du gouvernement des casernes de la rivière au Cygne ?—Non, pas chez M. Sutherland.

41. Vous en a-t-il apportés ?—Non.

42. Est-ce qu'il n'y a pas eu de sacs du gouvernement qui y ont été apportés par quelqu'un ?—Oui ; je pense qu'il y en a eu quelques-uns d'apportés ; je crois qu'ils l'ont été par M. John Parr, employé dans les bureaux du chemin de fer Canadien du Pacifique.

43. Combien ?—Je pense qu'il y en eut quelques centaines, probablement 300 ou 400 ; je n'en saurais dire l'exacte quantité.
44. Êtes-vous certain que c'étaient des sacs du gouvernement ?—Non ; je ne le suis pas.
45. A-t-on parté ces sacs au crédit du gouvernement ?—Non ; on ne les a pas portés à son crédit.
46. Savez-vous ce qu'ils sont devenus ?—Non ; je ne saurais le dire.
47. Le gouvernement a-t-il jamais été crédité dans vos livres pour la vente d'une certaine quantité de ces sacs ?—Je ne crois pas, bien je ne sois pas positif à cet égard.
48. Avez-vous examiné les livres avant votre départ relativement à ce point-là ?—Je ne sais pas si vous savez ou non qu'il me fût défendu de me renseigner dans les livres. M. Sutherland ne voulait pas me permettre d'examiner les livres avant mon départ, attendu qu'il ne désirait pas me voir venir ici.
49. Alors il paraît avoir changé d'opinion après avoir fait l'observation que vous pourriez en dire autant que lui ?—Oui.
50. A-t-il dit pourquoi vous ne deviez pas venir ?—Non.
51. Alors le témoignage que vous rendez s'appuie sur ce que les livres contiennent, d'après ce que vous vous rappelez ?—Oui.
52. Savez-vous si quelque partie de ces sacs avait été prêtée par le gouvernement ou quelqu'un de ses employés à MM. Thornton et Sutherland—ou par M. Nixon en aucun temps ?—Non ; je ne saurais le dire. Je sais seulement que nous avons reçu des sacs des *hangards* du gouvernement ; du moins je supposai qu'ils venaient des hangards du gouvernement ; je compris qu'ils étaient pour l'usage du magasin.
53. MM. Thornton et Sutherland ont-ils prêté des sacs à M. Nixon ou à quelqu'autre officier du gouvernement pour le gouvernement ?—Je ne le crois pas.
54. Alors ces sacs ne pouvaient être des sacs prêtés par votre maison à M. Nixon et puis remis par ce dernier ?—Non.
55. Comment savez-vous que c'étaient des sacs du gouvernement ?—J'ai dit que je n'en étais pas positif.
56. Vous n'avez fait qu'exprimer votre opinion ?—Je ne voudrais pas dire cela.
57. M. Nixon avait-il un compte particulier avec MM. Thornton et Sutherland ?—Oui.
58. Quel était le montant de ce compte ?—Eh bien ; ce compte pouvait varier en différents temps, et je n'en pourrais donner le chiffre. A une époque il dépassait \$800, autant que je puis m'en souvenir.
59. Ce compte a été réglé ?—Oui, il l'a été.
60. Comment ?—Bien ; il l'a été partie en argent, et partie par un billet.
61. Partie en argent, et partie par un billet, quand était-ce ?—Je crois que ce fut vers le mois de septembre 1877.
62. Mais avant cette époque, est-ce que ces comptes avaient été réglés et balancés ?—Oui, dans une occasion ou deux.
63. Était-ce en 1876 ; je présume que vous balanciez vos comptes une fois par année ?—Oui.
64. Et est-ce que ce compte de quelques \$800 fut balancé en 1876 ?—Je crois qu'il fut balancé en 1876, ou de bonne heure en 1877.
65. Comment ce compte fut-il balancé ?—Autant que je puis me le rappeler il fut balancé pour \$300 et quelque chose en argent, et pour \$500 et plus, qui furent portées au compte de profits et pertes.
66. Combien encore ?—Je ne puis me le rappeler.
67. Vous ne vous rappelez pas les chiffres au juste ?—Non.
68. Alors ce compte de quelques \$800 fut balancé pour \$300 et quelque chose en argent, et par quelques \$500 et plus, portées au comptes de profits et pertes ?—Oui.
69. Vous êtes sûr de cela ?—Oui.
70. Qui balança ce compte ?—Moi-même.
71. Sur les instructions de qui avez-vous balancé ce compte par profit et perte ?
Sur les instructions de M. Sutherland.

72. Connaissez-vous M. Nixon ?—Oui.
73. Comme teneur de livres, supposiez-vous qu'il était incapable de payer ce compte, et que vous seriez obligé de le rayer dans vos livres ?—Non ; je supposais que M. Nixon était capable de payer ce compte.
74. N'est-ce pas le mode généralement suivi dans la tenue des livres, que, si vous avez un compte que vous considérez comme mauvais, vous le biffez en le portant au compte des profits et pertes ?—Oui.
75. Et ce compte fut balancé de cette façon-là ?—Oui ; il le fut de cette façon-là.
76. Pouvez-vous dire pourquoi cette forte somme de plus de \$500 fut portée au compte des profits et pertes ?—Non ; je ne le puis ; M. Sutherland seulement me dit de balancer le compte de cette manière-là.
77. Vous donna-t-il quelque raison pour laquelle vous deviez créditer Nixon au montant de ces quelques \$500, et porter ensuite cette somme au compte de profit et perte ?—Il dit qu'il pensait qu'il ne perdrait rien.
78. Vous dites que M. Sutherland fit la remarque "il devra me payer autrement" ; de quelle autre manière espérait-il pouvoir se rembourser ?—Bien, ce n'est pas là ce qu'il dit.
79. Vous rappelez-vous exactement ce qu'il dit alors ?—Il s'attendait qu'il obtiendrait quelques contrats plus tard.
80. Savez-vous si ce compte se balança ou non ; vous avez dit que telle somme fut payée en argent, et que \$500 et plus furent portées au compte de profit et perte ; le compte fut-il envoyé à M. Nixon avec un reçu ?—M. Sutherland se rendit au bureau de Nixon avec qui il régla le compte.
81. Alors vous ne savez pas s'ils se donnèrent des reçus réciproquement ?—Je vis les comptes en règlement final ; ils portaient des reçus de l'écriture de M. Sutherland.
82. Est-ce que le compte que vous avez vu était quittancé en la manière que vous avez mentionnée—tant en argent, et tant porté à profit et perte ?—Je ne voudrais pas dire positivement que ces comptes-là fussent les mêmes comptes dont nous venons de parler. Il y avait plusieurs comptes de déposés sur le pupitre, et ils étaient quittancés de l'écriture de M. Sutherland.
83. Mais savez-vous si ce compte particulier, dont vous parlez, fût quittancé ou non par M. Sutherland ?—Je ne saurais le dire d'une manière positive.
84. Connaissez-vous quelqu'autre compte de M. Nixon qui se soit réglé de cette manière-là, tant par argent, tant à profit et perte, ou de toute autre manière sans qu'il y ait eu de l'argent de payé ?—Oui ; il y a eu un compte de \$65 ou \$60 qui fut quittancé par argent comptant.
85. Payé à vous-même ?—Non ; l'argent ne me fut pas payé à moi. Le montant fut porté au compte de Peter Sutherland ; un égal montant fut porté au crédit de M. Nixon en vertu d'instructions données ce jour-là.
86. Quel fut l'ordre ou quelles furent les instructions à cet égard ?—Ce fut de créditer M. Nixon en plein et de débiter M. Sutherland.
87. Avez vous jamais entendu dire ou est-il à votre connaissance que des présents d'une espèce quelconque aient été faits à M. Nixon ou à sa famille par M. Sutherland ?—Oui ; il y en eut un de fait ; ce fut un cabriolet—cutter—présenté à Mme. Nixon. Au moins, c'est M. Sutherland qui me l'a dit.
88. En connaissez-vous la valeur ?—Environ \$120.
89. M. Sutherland vous a-t-il jamais dit pourquoi ce présent avait été fait ?—Non.
90. Vous ne l'avez jamais entendu dire ?—Non.
91. M. Nixon, postérieurement aux événements dont je parle, a-t-il cessé d'acheter chez MM. Thornton et Sutherland ?—Oui.
92. Pendant combien de temps a-t-il cessé ?—Pendant un peu plus d'un an, je pense.
93. Lorsque je vous ai demandé s'il avait cessé d'acheter, je voulais vous demander s'il avait cessé d'acheter les fournitures du gouvernement pendant cette période de temps-là ?—C'est ce qu'il fit.
94. Balançant ainsi son compte particulier et cessant d'acheter ?—Il cessa d'ache-

ter pour le gouvernement pendant environ un an. Je ne puis me rappeler le temps pendant lequel il cessa d'acheter pour sa famille.

95. J'ai compris que vous avez dit que M. Nixon avait cessé d'acheter des effets pour le gouvernement au magasin de M.M. Thornton et Sutherland?—Oui; c'est ce qu'il a fait.

96. Et je vous ai aussi demandé s'il avait balancé son compte particulier pendant cette période de temps-là; a-t-il continué d'acheter des effets pour sa famille au magasin?—Non; il ne l'a pas fait.

97. Vous rappelez-vous la date à laquelle il cessa de faire des achats?—Non; pourtant je pense que ce fut dans l'automne de 1876.

98. Balança-t-il et son compte particulier et le compte du gouvernement à la même époque?—Non; je pense que son compte particulier demeura ouvert pendant quelque temps après que le compte du gouvernement eût été balancé.

99. C'était, dites-vous, dans l'automne de 1876?—En 1876, d'après ce que je puis me rappeler.

100. Ce fut après que le compte, dont je parle, eut été réglé par argent et par profit et perte qu'il cessa de faire des achats, n'est-ce pas?—Oui.

101. Après que M. Nixon eut cessé d'acheter des effets pour le gouvernement et eut balancé son compte particulier, est-ce que M. Sutherland, ou la maison Thornton et Sutherland, donna un compte à M. Nixon à l'égard du montant pour lequel il avait été précédemment crédité par profit et perte?—Oui.

102. Est-ce qu'il porta dans le compte le cabriolet—cutter?—Oui.

103. Combien de temps était-ce après que M. Nixon eût cessé d'acheter chez Thornton et Sutherland?—Environ un an, je crois.

104. M. Sutherland vous a-t-il jamais dit pourquoi il avait présenté à M. Nixon ce compte, qui avait été précédemment payé par profit et perte et quittancé?—Oui; il me dit que M. Nixon ne nous accordait plus sa clientèle et qu'il croyait qu'il devait payer ce compte-là.

105. C'est le compte dont j'ai parlé—le compte qui avait été balancé par profit et perte, n'est-ce pas?—Oui; cela se trouvait inclus avec quelques autres items.

106. M. Sutherland avait-il aucun contrat quelconque avec le gouvernement, à l'époque où il fit cette dernière demande?—Non.

107. Alors, ce compte, avec le prix du cabriolet \$120, se serait élevé à \$600 ou \$700?—Oui.

108. Ce compte doit avoir été présenté pour l'ancien compte, qui avait précédemment été payé par profit et perte?—Oui.

109. Ce que je désire savoir maintenant, c'est que vous me disiez si ce compte-là a été payé ou non?—Oui; il l'a été.

110. Par M. Nixon?—Oui.

111. Vous souvenez-vous comment il l'a été?—Le cabriolet fut retranché.

112. Le cabriolet fut retranché?—Oui.

113. Alors il n'exigea pas de paiement pour le cabriolet, bien qu'il eût présenté le compte après que M. Nixon eût cessé de faire des achats?—Non; il n'en demanda pas le paiement, mais il le déduisit sur le montant du compte.

114. J'avais compris que ce cabriolet avait seulement été porté au compte de Nixon dans le bureau?

115. Alors vous ne l'avez jamais porté à son crédit, n'est-ce pas?—Non.

116. Alors, comment la balance a-t-elle été payée?—Il y eut un escompte, je crois, de \$225.

Par M. Plumb :

117. Vous voulez dire que ce montant fut déduit du compte?—Oui.

Par M. Howell :

118. Comment la balance fut-elle payée?—Par un billet à trois mois.

119. Ce billet fut-il payé?—Il fut renouvelé jusqu'à concurrence de la moitié de son montant à l'expiration des trois mois. Il fut payé à moitié.

120. Et la balance due à trois mois?—Oui.

121. La balance a-t-elle été payée?—Je présume qu'elle l'a été. Le billet était

échu, lorsque je suis parti. Je présume qu'il a été payé, et nous en aurions autrement été informés par la banque.

122. Faisiez-vous les affaires à la banque?—Oui.

123. Où M. Nixon demeurait-il ou chez qui prenait-il sa pension, lorsqu'il fut d'abord arrivé du Nord-Ouest?—Il prit sa pension chez M. Sutherland le premier hiver.

124. Avez-vous jamais entendu dire à M. Sutherland si M. Nixon l'avait payé ou non?—Non; M. Sutherland disait que M. Nixon était son hôte; qu'il ne s'attendait pas d'en être payé.

Par M. Plumb :

125. Pendant combien de temps M. Nixon a-t-il pris sa pension chez M. Sutherland?—Probablement pendant cinq mois.

Par M. Howell :

126. Lui seul?—Oui.

127. Alors il demeura chez M. Sutherland pendant cinq mois pour rien?—Oui.

128. M. Sutherland vous a dit cela?—Oui.

Par M. Macdougall (Elgin) :

129. M. Nixon était-il présent, lorsqu'il vous dit cela?—Non. Je dois dire que M. Nixon est venu plusieurs fois à notre bureau pour régler ce compte-là, mais M. Sutherland n'a jamais voulu me permettre de lui faire un compte à cet égard.

Par M. Howell :

130. Pour la pension?—Non; pour effets fournis à sa maison.

Par M. Plumb :

131. Était-ce lorsque M. Nixon faisait des achats chez Thornton et Sutherland, ou après?—Lorsqu'il faisait des achats chez eux.

132. Alors il est venu demander son compte?—Oui.

Par M. McGregor :

133. M. Nixon savait-il que le compte, dont vous avez parlé, était porté à profit et perte?—Je ne saurais le dire.

134. Vous dites que M. Nixon devait à la maison environ \$800, et qu'il paya \$375, et qu'il fut crédité au chapitre de profit et perte jusqu'à concurrence des \$500?—Oui.

135. Croyez-vous qu'il savait que vous eussiez porté ce montant au compte de profit et perte?—Je ne saurais dire cela.

136. Est-ce votre impression que M. Nixon pensait que ce montant fût dû à Sutherland et Cie.?—M. Sutherland m'a dit qu'il avait quittancé ce compte.

137. En faveur de M. Nixon?—Oui.

138. Alors vous dites, de nouveau, que M. Nixon alla plusieurs fois à votre bureau pour payer un compte; ce compte faisait-il partie des \$525?—C'était avant cela.

Par M. Howell :

139. Où étaient ces reçus, dont vous avez parlé, lorsque vous les avez vus?—Sur le pupitre de M. Sutherland.

140. M. Nixon a-t-il jamais eu ce compte?—Il l'apporta au règlement final.

141. Alors M. Nixon doit avoir eu le compte qui avait été porté à profit et perte?—Certainement il avait le compte.

Par M. Plumb :

142. Je vais répéter la question posée par M. McGregor, et je désire que vous y répondiez d'une manière distincte. Il vous a demandé si M. Nixon savait que ce compte de \$500 et au-delà eût été quittancé par le fait qu'il avait été porté au chapitre de profit et perte. Vous dites que le compte se trouvait entre les mains de M. Nixon lorsque le règlement eut lieu?—Oui.

Par M. Wood :

143. Avez-vous donné à M. Nixon un état détaillé du compte?—Oui.

144. Le portant à \$800—vous avez fourni le compte complet?—Oui.

Par M. Howell :

145. M. Sutherland vous a-t-il jamais dit que M. Nixon lui avait dit, ou l'avait

informé que c'était l'usage dans Ontario que les officiers du gouvernement fissent quitter leurs comptes particuliers?—Non.

146. Que c'était l'usage que les officiers publics faisant des achats dans des établissements comme celui de M. Sutherland reçussent pour eux leurs effets particuliers?—Non; il dit que les officiers du gouvernement avaient l'habitude d'avoir leurs effets aux mêmes prix que le gouvernement.

Par M. Plumb :

147. J'aimerais à vous demander si vous connaissez la date exacte à laquelle M. Nixon cessa de faire des achats chez Thornton et Sutherland?—Probablement vers le 1er janvier 1877.

148. Alors savez-vous s'il commença à acheter de nouveau chez eux?—Il recommença.

149. Quand recommença-t-il à faire des achats chez M. Thornton et Sutherland?—Après le règlement de ce compte.

150. Combien de temps après cela?—Probablement environ une semaine après.

151. Il achetait chez eux, lorsque vous êtes parti?—Oui.

152. Achetait-il en vertu d'un contrat, ou en vertu de soumissions particulières, ou achetait-il sur un compte général pour le gouvernement, j'entends?—Il n'achetait pas pour le gouvernement.

153. Il achetait pour lui-même?—Oui.

154. Ne fait-il pas maintenant des achats chez eux pour le gouvernement?—Non.

155. Il fait affaires avec Bannatyne?—Oui; d'après ce que je pense.

156. Et il commença à faire affaires avec M. Bannatyne de bonne heure en 1876, au sujet des articles qu'il s'était d'abord procurés chez MM. Thornton et Sutherland?—Je suis d'opinion que M. Bannatyne a toujours eu sa part d'affaires avec le gouvernement.

157. A-t-il acheté les mêmes sortes d'effets chez d'autres personnes à Winnipeg que chez M. Bannatyne?—Non; pas depuis ce temps-là.

Par M. Wood :

158. Vous dites qu'il cessa d'acheter chez Thornton et Sutherland il y a un an ou dix huit mois?—Oui; je croirais qu'il a cessé d'acheter il y a environ dix-huit mois pour le gouvernement.

159. Et il n'a pas recommencé à acheter chez eux pour le gouvernement?—Non; je ne le pense pas.

160. Mais il a rouvert son compte particulier chez Thornton et Sutherland?—Oui.

Le témoin est alors assujéti à un contre-interrogatoire, du consentement du comité.

Par M. Nixon :

161. Est-il à votre connaissance que j'aie cherché à obtenir de M. Sutherland mon compte personnel pour le payer?—Oui.

162. N'avez-vous pas dit à M. Haggart, l'un des membres de ce comité, que vous ne connaissiez rien dont vous pouviez déposer contre moi?—Je ne puis dire cela. Non; je ne pense pas l'avoir dit. J'étais dans l'habitude de dire aux gens, qui me questionnaient, que je ne me proposais de rien dire avant de comparaître devant le comité.

163. Avez-vous dit quelque chose à Hugh Sutherland, ou lui avez-vous parlé généralement?—Non; M. Sutherland me questionna à ce sujet, et je lui dit que différentes personnes m'avaient questionné à cet égard à Winnipeg, et que j'avais refusé de leur révéler les secrets de la maison.

164. Quant à ce document, que vous dites être une soumission, d'après la signification propre du mot soumission, connaissez-vous par vous même que c'était ce qu'on appelle une soumission?—Oui; je le connais.

165. Vous savez, alors, que j'ai cherché à obtenir mon compte, mais que je ne l'ai pas eu?—Je sais cela.

166. Et que lorsque je l'ai obtenu, je l'ai payé?—Bien, comme de raison. Je ne connais rien de ce règlement à propos de ces quelques \$500.

167. Vous avez eu le billet ?—Oui ; j'ai eu le billet.

168. Vous avez donné à entendre au comité, je crois, que je cessai d'acheter chez M. Sutherland à mon propre compte ; êtes-vous correct sur ce point ?—Vous avez cessé pendant quelque temps.

169. Pendant combien de temps ?—Probablement, pendant six, sept ou huit mois —peut-être davantage.

170. Vous savez que je fais affaire chez eux, et que j'ai fait affaire chez eux jusqu'au jour où je laissai Winnipeg ?—Le jour que vous êtes parti.

171. A venir jusqu'au 14 mars dernier, le jour que je laissai Winnipeg. Savez-vous si Mme Nixon a continué à acheter ses effets là depuis un grand nombre de mois ?—Oui ; probablement, non pas à venir exactement jusqu'à cette date, mais bien près.

172. Et ayant un livre pour faire entrer les achats et payant chaque mois ?—Oui.

173. Vous dites quelque chose à propos de sacs, que vous dites avoir été donnés par John Parr. Savez-vous la raison pour laquelle ces sacs furent donnés ?—Non ; je l'ignore.

174. N'est-il pas à votre connaissance que lorsque nous envoyions des côtes de porc fumé dans l'Ouest, nous devions nous procurer des sacs pour les y mettre ?—Oui.

175. Et pour mettre de la farine en sacs ?—Oui.

176. Je présume que vous savez que ces sacs étaient portés en compte ?—Oui ; lorsqu'ils étaient fournis, ils étaient portés en compte.

177. Et ne furent-ils pas donnés à M. Sutherland au lieu et place de ceux qui n'avaient pas été portés en compte ?—Ça pourrait être ; mais je ne saurais le dire positivement. Je puis dire que je ne connais rien à propos de ces sacs.

178. Quelle espèce de sacs était-ce ?—Il y en avait un certain nombre, qui étaient des sacs sans couture ; d'autres étaient ce qu'on appelle gros sacs ou sacs à avoine.

179. Vieux ou neufs ?—C'étaient de vieux sacs.

180. D'où venaient-ils ?—Je crois qu'ils venaient des Casernes de la Rivière au Cygne.

181. On les avait renvoyés afin qu'on pût y mettre des côtes de lard fumé, de l'avoine, de la farine et d'autres effets, c'est la raison pourquoi on en a agi ainsi. Qu'est-ce que M. Parr devait recevoir en échange de ces sacs ?—Je ne puis dire. Il n'était pas fait mention de ces sacs dans le grand livre.

182. Vous savez qu'une fois ces sacs vieux, ils devaient toujours être doublés de nouveau pour la farine, par exemple, et les côtes de lard fumé ?—Oui ; ce que nous appelons doubler les sacs.

183. Oui ; et que vous portiez toujours au compte du gouvernement ces sacs doubles ?—Oui.

184. Et que ces sacs furent donnés à la place d'une certaine quantité d'autres qu'on avait eus de vous ?—Ça pourrait être le cas.

185. Ou qu'ils devaient être portés en compte plus tard, lorsque les autres seraient fournis ?—Mes fonctions me retenant au bureau, et non au magasin, je ne saurais rien dire à cet égard.

186. Vous parlez de la pension que j'ai prise chez M. Sutherland : savez-vous que Mme Nixon fit à M. Sutherland un présent, équivalant au montant auquel ma pension pourrait s'élever, lors qu'on vit que je ne pourrais pas obtenir mon compte ?—Oui ; je sais qu'il a été fait un présent.

187. Que j'ai fait de mon mieux pour obtenir mon compte ; que je suis souvent allé à votre bureau lorsque M. Sutherland était absent à St. Paul. Vous savez que c'était le cas ?—Oui.

188. Il y a un cabriolet dont vous parlez ; connaissez-vous quelque chose au sujet de cette affaire-là ?—Non ; rien de plus que ce que M. Sutherland m'en a dit.

189. M'avez-vous entendu dire à M. Sutherland que je lui avais donné une traite pour ce montant, lorsque je vis cet article dans le compte ?—Oui ; je pense vous avoir entendu. Il m'a dit qu'il avait remis la traite à Mme Nixon.

Par M. Bowell :

190. Vous dites que vous avez entendu M. Nixon dire à M. Sutherland qu'il lui avait donné une traite pour le cabriolet?—Oui; M. Sutherland m'a dit qu'il avait remis la traite à Mme. Nixon.

Par M. Wood :

191. Savez-vous s'il l'a remise?—Non.

Par M. Kerr :

192. M. Sutherland vous a-t-il dit, en présence de M. Nixon, qu'il avait remis la traite?—Non; je n'ai pas dit cela. Il n'y en a aucune mention dans les livres.

Par M. Nixon :

193. Ai-je payé ce compte dont vous avez parlé? Vous avez dit que j'avais payé quelques \$300 en argent et que j'avais donné un billet à trois mois. Est-ce que cela quittait le compte?—Il y eut de fait une déduction de \$225, ou environ, étant pour un cabriolet \$120, ou environ, et pour escompte sur le compte quant à la balance

194. Sur quel principe eut lieu un escompte de \$225, ou de n'importe quel autre montant?—C'était un escompte de quinze pour cent, étant la différence entre le taux auquel les effets étaient fournis du gouvernement et les prix du détail.

Par M. Blain :

195. J'ai compris que vous avez dit que M. Nixon ne connaissait rien au sujet de la qualité du café qui avait été livré?—Non; je ne pense pas qu'il en connût quelque chose.

Par M. Wood :

196. Étiez-vous dans l'habitude de convenir que vous fourniriez des effets de bonne qualité, et de fournir ensuite des effets de qualité inférieure?—Non; nous n'étions pas dans cette habitude-là; et la raison pourquoi nous n'avons pas donné de café de Java, c'est parce que nous n'en avions pas en mains, et qu'on ne pouvait pas s'en procurer dans la ville.

197. Vous n'avez pas prévenu l'acheteur du gouvernement que vous n'aviez pas de café de la qualité mentionnée dans la soumission, et que vous lui donniez un article de qualité inférieure?—Non; c'est ce que nous n'avons pas fait.

198. Était-ce à la connaissance de M. Sutherland?—C'était à sa connaissance.

199. Vous n'avez pas porté au crédit du gouvernement la différence de 10 cts. par livre dans le prix des deux qualités de café?—Non.

200. C'était-là une transaction honnête, sans doute?—(Pas de réponse).

Par M. Dymond :

201. Le café dont vous parlez a-t-il passé entre les mains de M. Nixon? Où l'avez-vous envoyé?—Je présume qu'il fut chargé sur les voitures du gouvernement à la porte de notre magasin.

202. Il n'a pas été en la possession de M. Nixon?—Non.

Par M. MacDougall (Elgin) :

203. Alors M. Nixon n'avait aucune connaissance qu'il eût été pratiqué quelque supercherie?—Non, pas que je sache.

Par M. Bowell :—

204. Quant à ces sacs. Avez-vous mentionné dans les livres que ces sacs avaient été prêtés à M. Nixon ou à quelqu'autre personne pour les fins qu'il a spécifiées?—Il n'y a eu aucune mention de faite dans les livres.

205. Et ils ne furent pas crédités, lorsqu'ils furent remis?—Non.

206. D'après la connaissance que vous avez des affaires de M. Sutherland, est-il dans l'habitude de prêter 300 ou 400 sacs sans en faire mention dans ses livres?—Non; je ne sache pas que ce soit son habitude.

207. Savez-vous si telle transaction a eu lieu?—Non.

208. Qu'auriez-vous fait si M. Nixon était venu emprunter 300 sacs?—J'aurais porté au débit du gouvernement ces sacs, et les aurais ensuite portés à son crédit, dès qu'ils auraient été remis.

209. Rien de tel n'a été fait?—Non; pas d'après ce dont je me rappelle.

Par M. Cartwright :

210. J'ai compris d'après ce que vous avez dit à M. Nixon, en contre-interrogatoire, que la transaction était un prêt fait par le gouvernement à M. Sutherland, et non pas fait par M. Sutherland au gouvernement ; ces sacs avaient-ils appartenu d'abord à M. Sutherland ?—Non.

211. Alors dois-je comprendre que la transaction avait été un prêt fait par le gouvernement à M. Sutherland ; de fait ces 300 ou 400 sacs appartenaient au gouvernement, et furent donnés à M. Sutherland ?—Tel aurait pu être le cas.

212. Pour une raison ou une autre ?—Tel aurait pu être le cas.

213. Dans tous les cas, ces sacs n'appartenaient pas à M. Sutherland ?—Non.

Par M. Norris :

214. Je crois que M. Nixon a déclaré que les sacs avaient été envoyés afin qu'on y mit des provisions, et qu'ils devaient être doublés d'un autre sac, vu qu'ils avaient un long trajet à faire ?—Oui.

215. Ils avaient été envoyés dans ce but-là ?—Oui.

Par M. Plumb :

216. Le gouvernement était-il dans l'habitude d'envoyer ses sacs pour y faire mettre ses effets. Généralement, bien entendu ?—Non ; pas généralement. Comme ces sacs arrivaient et se trouvaient disponibles, le gouvernement, il est probable, fit cet arrangement avec M. Sutherland.

217. Connaissez-vous quelque chose de l'arrangement ?—Non.

Par M. Haggart :

218. Sont-ils encore là ; en a-t-on employé un certain nombre à cette fin ?—Je ne puis dire.

219. Est-ce qu'il y en a eu de vendus ?—Je ne saurais le dire.

220. Vous ne savez pas si on les a en mains maintenant ?—Non. Je suis positif que nous n'avions pas de sacs en mains.

Par M. Blain :

221. Je veux vous demander si ces chiffres que vous montre M. Nixon et qui vous donnaient les prix des différents effets dont le gouvernement avait besoin, avaient été obtenus à l'aide des soumissions demandées pour avis publics, ou à l'aide de renseignements pris dans les magasins. Étaient-ce les chiffres des soumissions cachetées ; ou de quelle autre manière ces chiffres furent-ils obtenus ;—pouvez-vous vous le rappeler ?—Dans ce cas en particulier, les avis publics mentionnaient que les soumissions devaient être toutes adressées à un jour donné à une heure ; et après une heure M. Nixon arriva à notre bureau et produisit deux ou trois soumissions, en demandant à M. Sutherland s'il pouvait faire mieux que cela.

222. Quelle espèce de soumissions ?—Avait-il en mains des soumissions ouvertes ?—Oui ; elles étaient ouvertes.

223. Ces soumissions n'étaient pas cachetées ? Vous ne les avez jamais vues comme étant des soumissions cachetées ?—Non.

224. Les avis publics demandaient-ils des soumissions cachetées ?—Je ne le sais pas.

225. Savez-vous s'il a été adressé des soumissions cachetées ?—Notre soumission était cachetée.

226. Les soumissions qu'avait M. Nixon étaient des soumissions ouvertes, en tant que vous pouvez vous le rappeler ?—Lorsqu'il les apporta au bureau, oui.

227. Je suppose que les entrepreneurs ont besoin d'effets de magasin comme le gouvernement ; est-ce l'usage que l'on s'informe des prix dans les différents établissements ?—Oui.

228. Trouvez-vous que M. Nixon se soit écarté sous quelque rapport de l'usage ordinaire suivi en pareilles matières ?—Il a seulement demandé par avis public des soumissions dans le cas des fournitures pour la Police à cheval et dans cette affaire-là il s'agissait de la Police à cheval. Dans le cas de fournitures pour le chemin de fer Canadien du Pacifique je crois qu'il ne procède qu'au moyen de listes, et chaque marchand inscrit ses prix en regard des articles sur les listes. Celui qui est le plus bas obtient le contrat.

229. De manière que chacun savait exactement ce que faisait M. Nixon dans ces cas-là ?—Oui,

230. Le plus bas soumissionnaire obtenait le contrat ?—Oui.

Par M. McDougall (Elgin :) :

231. Vous dites qu'une heure était le moment fixé pour l'ouverture des soumissions ?—Oui ; le "Free Press" de Manitoba, du moi de mai 1876, le fera voir.

232. Vous dites qu'après cette heure-là M. Nixon est venu à votre magasin ?—Oui.

233. Et vous montra les soumissions ?—Oui.

234. Toutes les soumissions ?—Non ; je ne pense pas qu'il les montra toutes.

235. Quelles soumissions montra-t-il ?—Ce qu'il dit alors, c'est que, pour certains articles, Bannatyne était le plus bas, et que notre soumission venait ensuite.

236. Mais vous dites que M. Nixon vous montra la soumission de M. Bannatyne, et vous demanda si vous ne pourriez pas faire mieux ?—Oui.

237. Et avez-vous alors clos le contrat avec lui, ou avez-vous fait une soumission ?—Nous avons produit une soumission.

238. Avec des prix plus bas ?—Oui.

239. Alors le temps pour ouvrir les soumissions était passé ?—Oui.

240. Tous vos prix étaient-ils plus bas que ceux de Bannatyne, dont la soumission, dites-vous, était la plus basse à une heure ?—Il y avait certains articles pour lesquels nous ne pouvions pas demander moins que Bannatyne.

241. Mais dans l'ensemble, vos prix étaient plus bas ?—Bannatyne obtint le contrat pour une partie des fournitures, et nous pour l'autre.

242. A votre connaissance M. Bannatyne savait-il ce qui s'était passé—par rapport aux circonstances que vous venez de mentionner ?—Je l'ignore.

243. Que se passa-t-il entre M. Sutherland et M. Nixon alors—lorsqu'il vous demanda si vous ne pourriez pas faire mieux ; est-ce qu'il n'y eut pas quelqu'autre chose de dit quant à la question de savoir s'il ne pourrait pas vendre à meilleur marché que cela ?—Non ; je ne puis pas m'en souvenir.

244. M. Nixon a-t-il donné la raison pourquoi il était venu au bureau ?—Il pourrait l'avoir donnée.

245. Vous ne savez pas s'il l'a donné ou non ?—Non ; je suppose que j'étais occupé à écrire dans le temps.

Par M. Bowell :

246. M. Sutherland demeura-t-il présent pendant que vous changiez la soumission ?—Oui.

247. Et M. Nixon ?—Oui.

248. Et vous avez obtenu le contrat en vertu de la soumission ainsi modifiée ?—Oui.

Par M. Norris :

249. Les effets que vous avez fournis étaient à meilleur marché que ceux des autres ?—Oui.

Par M. Bertram :

250. J'ai compris que vous avez dit que le montant que vous avez biffé dans vos livres comme profit et perte était de \$525 ?—En tant que je puis me le rappeler.

251. Ce montant fut aussi inclus dans un autre compte présenté en 1877. Quel était le chiffre rond de ce compte ?—Il était d'environ \$800, je crois.

252. Et vous avez déduit de ce compte l'escompte du commerce de 15 pour cent ?—Oui.

253. Quels autres escomptes avez-vous déduits pour arriver au montant de \$225 ?—Bien, je ne saurais dire.

254. L'escompte en question ne donnerait que \$130. Est-ce que l'autre item n'était pas le cabriolet ?—Oui ; il y eut un cabriolet de déduit :

255. Parce qu'il avait été antérieurement payé ?—Je n'ai pas dit cela. Le prix du cabriolet fut déduit sur l'ordre de M. Sutherland.

256. Et le cabriolet et l'escompte de 15 pour cent donnèrent \$225 ?—Je ne pourrais pas dire exactement le chiffre qui fut déduit pour le cabriolet ; le montant aurait pu être plus ou moins élevé.

257. Quant à cet article du café, que vous avez substitué, étiez-vous dans l'habitude de substituer ainsi des articles de qualité inférieure? Avez-vous livré aucune quantité de ces articles vous-même?—Non.

258. Et comment savez-vous que c'était du café de qualité inférieure?—Jesavais que nous n'en avions pas d'autre en mains.

259. Etiez-vous dans l'habitude de substituer ainsi des effets à d'autres?—Non; nous n'avions pas cette habitude-là.

260. L'avez-vous jamais en aucun autre temps?—Bien; je ne pourrais rien n'en dire là-dessus, comme je ne me tenais pas souvent dans le magasin.

261. Avez-vous entendu M. Sutherland donner instruction de substituer ce café à l'autre?—Non.

262. Alors vous ne l'avez entendu dire que par les commis de la maison?—Tout le café était moulu à l'étage supérieure, et je m'y trouvais lorsqu'on l'empaquetait.

263. Vous avez offert par votre soumission du café de Java, lorsque vous saviez que vous n'en aviez pas en mains?—Je crois que c'était telle quantité de livres de café que l'on demandait dans les avis publics, mais il avait toujours été entendu que c'était du Java que l'on devait fournir.

Par M. MacDougall (Elgin) :

264. Et vous avez porté dans le compte du gouvernement du café de Java?—**Oui.**

Par M. Bertram :

265. Quelle était la différence dans le prix?—Je crois qu'il y avait 10 cts.

266. Combien de livres avez-vous fournies?—Cinq cents, six cents ou sept cents livres.

Par M. Plumb :

267. J'aimerais à vous demander si vous connaissez quelque chose au sujet des avis publics en vertu desquels ces soumissions furent produites; les avez-vous vus dans le papier-nouvelles, ou en avez-vous entendu parler?—Je les ai vus dans la gazette. J'ai préparé la soumission d'après ces avis.

268. L'avis disait-il que l'on recevrait des soumissions cachetées ou que l'on recevrait des soumissions tout simplement?—Que l'on recevrait des soumissions.

269. C'était une affaire entendue qu'elles seraient cachetées. Furent-elles envoyées par la poste?—Non; elles furent remises à M. Nixon.

270. La vôtre était-elle cachetée?—Oui.

271. Les soumissions que vous avez vues furent-elles apportées au magasin sous enveloppes?—Non; pas alors.

272. Celles que vous avez vues entre les mains de M. Nixon étaient-elles sous enveloppes?—Elles ne l'étaient pas, lorsque je les ai vues.

273. Mais étaient-elles du genre de celles qui avaient dû être adressées sous enveloppes; aurait-il été naturel de les mettre sous enveloppes?—Oui.

274. Alors, réellement parlant, le temps fixé pour la réception de ces soumissions était une heure de l'après-midi?—Oui.

275. Votre soumission fut modifiée de manière à correspondre avec les prix de celle de M. Bannatyne, que montra M. Nixon après l'heure à laquelle ces soumissions devaient être produites?—Oui.

Par M. Wood :

276. M. Bannatyne aurait-il pu fournir les effets que vous vous engagiez de fournir au prix qu'il avait demandé dans sa soumission?—Je ne saurais le dire.

277. Et vous ne savez pas si c'aurait pu être pour des effets que M. Nixon, en ouvrant les soumissions, aurait trouvé que Bannatyne ne pourrait pas fournir?—Les prix de M. Bannatyne étaient sur le papier.

278. Mais vous ne savez pas s'il eût été capable ou non de fournir les effets?—C'est ce que je ne saurais dire.

279. Supposons que, quant à l'affaire du cabriolet, Nixon dût déclarer ici qu'il avait payé le prix de ce cabriolet, croiriez-vous qu'il l'eût payé, oui ou non?—Je ne sais pas comment l'affaire du cabriolet s'est réglée. C'était une affaire entre M. Sutherland et M. Nixon.

280. Alors si M. Nixon a dit qu'il avait donné une traite pour cela, vous ne pourriez pas dire que le cabriolet n'a pas été payé?—J'ai déclaré que M. Sutherland avait admis qu'il avait donné la traite—chèque à Mme Nixon.

WM. G. SCOTT.

CHAMBRE DU COMITÉ DU CHEMIN DE FER.

Vendredi, 12 avril 1878.

Le comité se réunit.—M. Young y occupe le fauteuil.

M. W. G. SCOTT est appelé et interrogé de nouveau :—

Par M. Bowell :

281. Je vois que le " Citizen " de cette ville rapporte que vous avez dit que vous savez que Mme Nixon a fait un présent à Mme Sutherland pour le compte de pension de M. Nixon ; cela est-il correct ?—Non ; cela n'est pas correct.

282. Et je vois que le " Free Press " aussi rapporte que vous avez déclaré que Mme Nixon avait fait un présent à Mme Sutherland pour acquitter la pension de M. Nixon ; ces faits rapportés sont-ils corrects ?—Non.

283. Veuillez déclarer ce que vous avez dit ?—Je savais qu'il y avait eu un présent de donné par Mme Nixon à Mme Sutherland, mais je ne savais pas si c'était dans le but de payer le compte de pension. Je n'ai pas dit que le présent équivalait au compte de pension ; je ne connaissais rien de ces circonstances.

284. Vous ne connaissez en rien les raisons qui ont motivé le présent ?—Non.

285. Savez-vous quel était ce présent ?—Oui ; c'était un assortiment de couteaux et fourchettes à manches incrustés de perles.

286. En connaissez-vous la valeur ?—Environ \$30.

287. Comment savez-vous que ça valait \$30 ; avez-vous quelque raison d'en venir à cette conclusion ?—Oui ; il y avait là-haut un commis-voyageur de M. Wilkes. Je présume que vous savez qu'il fait affaire dans cette branche de commerce.

288. Oui ?—Je voulais avoir un assortiment de couteaux et fourchettes dans le but de faire un présent à un ami que j'avais là-bas, et je lui demandai le prix auquel il pourrait me vendre un assortiment semblable à celui de Mme Sutherland, et il me répondit qu'il m'en donnerait un pour \$30.

Par M. Blain :

289. Vous a-t-il demandé un prix moins élevé qu'aux acheteurs ordinaires ; achetez-vous des maisons de gros moyennant un escompte ?—Notre maison avait fait quelques affaires avec M. Wilkes.

290. Alors il est probable que vous pourriez les avoir achetés à meilleur marché qu'une autre personne qui n'aurait pas fait affaire avec la maison ?—C'est possible.

291. Quel est l'escompte ordinaire qui est accordé dans un cas de ce genre ?—Je ne saurais le dire.

292. Quel est ce M. Sutherland, votre patron ; depuis combien de temps est-il dans le pays ?—Depuis environ cinq ans, je crois.

293. Savez-vous d'où il vient ?—C'est un Ecossais de naissance.

294. Avait-il été aux États-Unis ?—Oui.

295. Est-il parent avec l'autre M. Sutherland, dont le nom est mentionné ici ?—Non.

296. Il y a eu le nom d'un autre M. Sutherland dont il a été question ici hier ?—Oui ; M. Hugh Sutherland.

297. Il n'est pas parent avec lui ?—Non ; pas que je sache.

Par M. Bowell :

298. Vous avez parlé hier de ces soumissions, M. Scott ; vous ai-je bien compris lorsque vous avez dit qu'elles avaient été demandées par avis publics publiés dans les

journaux de Winnipeg?—Oui; cette soumission en particulier avait été demandée par avis public.

299. Et vous avez soumissionné conformément à cet avis?—Oui monsieur.

300. Vous avez déclaré au comité qu'une soumission avait été modifiée ou changée après le délai fixé pour la réception des soumissions, et ce par M. Nixon; vous êtes-vous dénant des soumissions que vous avez produites ou en avez-vous conservé des copies?—Nous en conservions ordinairement des copies.

301. Les avez-vous produites après les avoir transcrites dans un livre, ou de quelle autre manière les avez-vous produites?—Nous en gardions mémoire dans un livre de lettres.

302. Alors vous avez la copie originale de la soumission originale envoyée pour ces fournitures dans le livre de lettres de MM. Thornton et Sutherland?—Non; pas une copie de la première soumission adressée.

303. Je croyais que vous aviez dit que vous en conserviez des copies dans un livre de lettres?—Bien, cette copie en particulier a été déchirée.

304. Dois-je comprendre que vous dites que la première soumission adressée pour ces effets à fournir, a été régulièrement transcrite dans le livre de lettres?—Oui.

306. Et elle a été ensuite déchirée?—Oui.

307. Par qui?—Par moi-même, sur l'ordre de M. Sutherland—à sa demande.

308. Avez-vous aussi transcrit la soumission modifiée dans le livre de lettres?—

Oui.

309. Après que la soumission eût été par vous changée, à la demande de M. Sutherland, en présence de M. Nixon, cette soumission ainsi changée a été aussi transcrite dans le livre de lettres?—Oui.

310. S'y trouve-t-elle à présent?—Elle y était lorsque je suis parti.

311. Le livre de lettres le fait-il voir?—Oui.

Par M. Plumb :

312. Le livre de lettres est-il paginé par pagination imprimée?—Oui.

Par M. Bowell :

313. Vous rappelez-vous les numéros des pages?—Non; je ne puis me les rappeler.

Par M. McDougall (Elgin) :

314. L'époque dont vous parlez, c'était en mai, 1876?—Oui.

315. Est-ce qu'il y avait eu des soumissions d'adressées avant cette époque-là par votre maison?—Oui; je le pense.

316. Combien de temps auparavant?—Je ne saurais dire.

317. A l'égard des soumissions vous ne vous souvenez pas d'autre chose que du fait qu'il y en a eu de produites avant ce temps-là?—Non.

318. Pouvez-vous établir exactement la date à laquelle cette soumission devait être ouverte et à laquelle elle a été ouverte—je veux parler de la soumission que vous dites avoir été changée?—Je pense que c'était vers le 25 mai.

319. 1876?—Oui.

320. Vous dites que M. Nixon vint au magasin de M. Sutherland et lui montra l'autre soumission, en le priant de changer sa soumission dans le cas où il pourrait la faire plus basse; à qui en fit-il la proposition d'abord?—Je crois que ce fut à M. Sutherland. Nous étions alors tous deux présents dans le bureau.

321. Avez-vous vu les autres soumissions qu'avait M. Nixon?—J'ai vu celle de M. Bunnatye.

322. Avait-il d'autres soumissions?—Il avait d'autres papiers dans la main, mais je ne pourrais pas dire si c'étaient des soumissions ou non.

323. Est-ce qu'il y eut d'autres paroles d'échangées à l'égard des soumissions ou de leur contenu; est-ce qu'il y eut entre M. Sutherland et Nixon à l'égard du contenu des soumissions d'autre conversation que celle que vous avez rapportée au comité?—Je ne m'en souviens pas.

324. Fut-il dit quelque choses quant aux petites fournitures?—Quant aux petites fournitures?

325. Oui—fournitures de moindre importance?—Je ne comprends pas cette question-là.

326. Bien, quant à la fourniture de petits articles?—Oui; il y avait quelques petits articles dont on avait besoin et qui n'étaient pas mentionnés dans l'avis public.

327. En fut-il question alors?—L'avis public comportait qu'on pourrait se procurer des renseignements complets en s'adressant au bureau de M. Nixon.

328. Mais je vous demande si, pendant la conversation, il fut dit quelque chose quant aux petits effets à fournir?—Nous fîmes une soumission en même temps pour les petits effets.

329. Alors ces petits effets se trouvaient-ils inclus dans votre soumission?—Oui.

330. Vous dites que le double de cette commission a été détruit?—Oui.

331. Quand fut-il détruit?—A l'époque où cette soumission fut modifiée.

332. Fut-il détruit en présence de M. Nixon?—Quant à cela je ne m'en souviens pas; je ne le pense pas.

333. Comment se fait-il que vous vous rappeliez le fait que la soumission fut détruite; votre attention a-t-elle été attirée sur le fait de la destruction entre le temps qu'elle fut détruite et le moment actuel?—Je me suis rappelé cette circonstance par le fait que plusieurs personnes en ville m'ont demandé si telle chose était arrivée.

334. Avez-vous communiqué avant ce temps-là à quelqu'un le fait que le double de cette soumission avait été détruit?—J'aurais pu le faire.

335. Rafraîchissez-vous la mémoire; l'avez-vous fait?—Oui.

336. A qui avez-vous communiqué ce fait-là?—A M. Ross, l'avocat du gouvernement à Winnipeg.

337. Quand lui avez-vous fait cette communication?—Probablement une semaine ou deux avant que je sois parti. C'était vers le temps que je fus assigné à comparaître devant ce comité, et je fus porté à croire que je serais renvoyé si je me rendais à Ottawa. Je fus trouver M. Ross pour lui demander s'il était possible pour moi de m'exempter de venir; s'il était possible d'arranger les affaires de manière que je n'eusse pas à venir.

338. Et c'est alors que vous avez déclaré pour la première fois que ce double avait été manipulé, qu'il avait été changé?—Je le pense; je ne me rappelle pas en avoir parlé à d'autres.

339. Comment êtes-vous venu à parler à M. Ross de ce fait particulier?—Il me demanda des détails.

340. Des détails quant au témoignage que j'aurais à rendre; est-ce là ce que vous voulez dire?—Il me demanda si j'avais à déclarer quelque chose qui en valait la peine; si je connaissais quelque chose par rapport à certaines irrégularités.

341. Vous parlez d'être renvoyé; êtes-vous au service de M. Sutherland à présent?—Non.

342. Depuis combien de temps avez-vous laissé son emploi?—Je laissai son service le 22 mars.

Par M. Bowell:

343. En mars dernier?—Oui; en mars dernier.

Par M. MacDougall (Elgin):

344. Avez-vous laissé son service avant d'avoir été informé par le président du comité que vous étiez requis comme témoin?—Non.

345. Vous avez laissé son service après cela?—Oui.

346. Avez-vous laissé son emploi après avoir reçu avis que vous étiez requis ici?—C'est à cause de cela que j'ai laissé son emploi. Je pourrais dire que j'ai été renvoyé de son service.

347. Est-ce qu'il y avait quelque malentendu entre vous et M. Sutherland?—Non; seulement il s'opposait à ce que je me rendisse à l'injonction contenue dans le subpoena.

348. C'est ce que vous dites?—Oui.

349. Et vous dites que vous avez été congédié parce que vous avez obéi au subpoena; dites-vous cela?—C'est ce que je dis.

350. Que c'était là la seule raison?—C'était la seule raison.

351. La seule raison au monde; il n'était rien survenu avant cela entre vous et lui?—Rien.

352. Et il n'y avait rien autre chose?—Rien autre chose.

353. Et vous a-t-il renvoyé?—J'appelle cela un renvoi.

354. Bien, vous a-t-il renvoyé; c'est ce que je veux savoir?—Permettez-moi de rapporter les circonstances, et alors vous pourrez décider si c'était un renvoi oui ou non. Je reçus ce subpoena et je lui dis que j'aurais à partir le lendemain. Il me demanda si j'allais m'absenter pour négliger ses affaires, et je lui répondis que j'étais forcé de partir. Il se servit d'un langage dur, et dit que je pouvais m'en aller et rester; et il fit venir une autre personne pour prendre soin des livres. Je pris cela pour un renvoi.

355. Vous dites que vous connaissiez la valeur des effets que Mme. Nixon donna à Mme. Sutherland?—Je n'en connais pas la valeur exactement.

356. Avez-vous vu les effets?—Oui.

357. Êtes-vous bien certain que ce furent là tous les effets qui furent donnés—les couteaux et les fourchettes dont vous avez parlé?—On m'a dit que c'était tout.

358. Qui vous l'a dit?—M. Sutherland.

359. Ce sont là tous les renseignements que vous avez eus?—Oui.

360. Mme Nixon vous a-t-elle dit ce qu'elle avait donné?—Non.

361. Ou Mme Sutherland?—Non; M. Sutherland m'a dit que les couteaux et fourchettes étaient tout ce qui avait été donné.

362. Pendant combien de temps avez-vous été au service de M. Sutherland?—Pendant quatre ans et cinq mois.

363. Étiez-vous là quand M. Nixon est allé au Nord-Ouest pour la première fois?—Oui.

364. Est-il encore dans les affaires?—Il l'était lorsque je suis parti.

365. Doit-il laisser les affaires?—Il en parlait.

Par M. Wood :

366. Êtes-vous au fait du prix ou de la valeur d'effets comme des couteaux et fourchettes?—Non.

367. En connaissez-vous quelque chose?—Non.

368. Et s'ils étaient là présents sur la table devant vous, pourriez-vous dire ce qu'ils valent?—Non; je ne le pourrais pas.

369. D'après vos propres connaissances, vous n'en connaissez rien?—Non.

370. Qui vous a dit ce qu'ils avaient coûté?—J'ai demandé au commis-voyageur de M. Wilkes le prix de couteaux et fourchettes semblables.

Par M. Bowell :

371. Quel était ce commis-voyageur?—M. McNaught, maintenant de la maison Zimmerman et McNaught de Toronto.

Par M. MacDougall, (Elgin) :

372. Vous dites que vous avez communiqué à d'autres personnes que M. Ross le fait que vous connaissiez quelque chose des transactions entre M. Sutherland et M. Nixon?—J'ai dit que plusieurs personnes m'avaient questionné à cet égard.

373. Quelles étaient ces personnes?—Je ne puis me les rappeler. Il y en avait un bon nombre. Je leur répondis que je n'avais pas de renseignements à leur donner.

374. Se trouvaient-elles à Winnipeg, ou ailleurs? Qui étaient-elles?—M. McGregor, du *Free Press*, était une de ces personnes.

375. Pouvez-vous nommer quelqu'autre personne?—Réellement je ne puis me les rappeler.

376. De qui avez-vous d'abord appris que vous deviez probablement être assigné comme témoin?—De M. Sutherland.

377. Il fut le premier à vous en parler?—Oui.

378. Avez-vous communiqué à quelqu'un le fait que vous seriez capable de rendre témoignage à l'égard de cette affaire?—Non; à l'exception de M. Ross. Il est le seul dont je me souviens.

Par M. Bowell :

379. Je crois que vous avez dit que M. Sutherland fut le premier qui vous mentionna le fait que vous iriez rendre témoignage à sa place, conformément au télégramme qui a été lu?—Oui.

380. On vous a posé un grand nombre de questions quant aux personnes avec lesquelles vous avez été en communication depuis que vous êtes arrivé ici; est-ce que M. Nixon a été en communication avec vous par rapport aux témoignages que vous aviez à rendre?—La chose a été mentionnée deux ou trois fois, mais nous n'avons eu aucune conversation ensemble; il s'est contenté d'observer qu'il ne pouvait pas voir pourquoi on nous avait amenés ici, vu qu'il n'était pas possible qu'aucune révélation pût se faire.

381. Qui dit cela?—M. Nixon.

382. Il vous a dit cela à vous?—Oui.

383. Qui était présent?—M. F. W. Alloway.

384. Est-ce M. Alloway, dont le nom apparaît si souvent dans les Comptes Publics? Avez-vous examiné les Comptes Publics?—Non.

385. Est-ce qu'il y avait quelqu'autre de présent?—Non.

386. Quelle est la conversation qui eut lieu alors entre vous, M. Alloway et M. Nixon?—M. Nixon, M. Alloway et moi étions dans une chambre de l'hôtel Russell, et antérieurement à cela Hugh Sutherland avait lu une lettre de Winnipeg.

387. Il était alors présent?—Non; il n'était pas dans la chambre; c'était auparavant. Il lut une lettre mentionnant les bruits qui couraient à Winnipeg au sujet de cette affaire-ci, et il s'agissait du changement de cette soumission. M. Nixon en fit alors mention et dit "quelle absurdité" ou quelques mots à cet effet. Il fit connaître le contenu de la lettre que M. Sutherland lui avait lue et ajouta "quelle absurdité."

388. C'est-à-dire les bruits circulaient à Winnipeg sur le changement de la soumission?—Oui.

389. M. Alloway dit-il quelque chose par rapport à cela?—Non; je ne puis m'en souvenir.

390. Vous parla-t-il au sujet du témoignage que vous deviez rendre ici?—Il en parla, je crois, le jour que j'arrivai à Ottawa, en me demandant si je connaissais quelque chose à l'égard de M. Nixon; mais je lui en dis pas grand'chose.

391. Vous lui donnâtes quelque réponse évasive?—Oui.

392. Répliqua-t-il quelque chose alors? Parlez ouvertement: s'il y a quelque chose, qu'on le connaisse; si non, dites-le?—Alloway répliqua que, si je connaissais quelque chose, je ne perdrais rien en le gardant en moi-même.

393. Et alors se termina la conversation, n'est-ce pas? Vous fit-il quelque offre?—Non; il ne m'en fit pas.

394. Avez-vous eu quelque conversation de ce genre avec quelqu'autre personne à l'égard de certaines offres qui vous auraient été faites dans ce sens?—Non.

395. M. Nixon n'a jamais parlé dans ce sens-là?—Non.

396. Il voulait simplement découvrir ce que vous connaissiez?—Non; je ne dis pas cela; il parut conclure que je ne connaissais rien.

Par M. Wood :

397. Depuis que vous êtes arrivé à Ottawa, avez-vous fait connaître en tout ou en partie à quelque personne le témoignage que vous étiez pour rendre?—Le lendemain de mon arrivée, le Dr. Schultz, je crois, disait qu'il venait de recevoir de Winnipeg une lettre, qui rapportait quelque chose au sujet de ces contrats et des changements introduits dans les soumissions; et il me demanda si tel était le cas et je lui répondis que c'était vrai.

398. Avez-vous dit autre chose ?—Non ; je ne me rappelle pas aucune autre chose.

399. Avez-vous eu des communications avec quelqu'autre personne ?—J'ai eu de nombreuses conversations.

400. Avec qui ?—J'ai conversé avec M. Haggart ; j'avais une lettre d'introduction auprès de lui.

401. Avec quelqu'autre—avec M. Bowell ?—Oui.

402. Avec quelq'autre monsieur ?—Je ne puis pas m'en souvenir.

403. Quelle était la nature de votre conversation avec M. Haggart ?—Bien, j'avais une lettre d'introduction auprès de lui, et—

404. De la part de qui ?—De la part de M. Charles M. Bell, du département des douanes, à Winnipeg, et parent avec M. Haggart. M. Haggart me demanda ce que je venais faire à Ottawa, et je lui répondis que j'avais été assigné par le comité des Comptes Publics, et il me demanda à quel propos. Je lui dis : " Au sujet des comptes de M. Nixon ; " et il me demanda si je connaissais quelque chose contre M. Nixon. Je lui répondis " Rien de sérieux, " ou quelque chose à cet effet. Je lui fis une réponse évasive.

405. Qu'avez-vous dit à M. Haggart ?—C'est là toute la conversation.

406. Vous ne lui donnâtes pas de renseignements quant au témoignage que vous deviez rendre devant le comité ?—Non ; je ne le fis pas.

407. L'avez-vous fait avec M. Bowell ?—Oui.

408. Voyons ce qu'il en fût ?—Il me demanda si j'avais quelque témoignage à rendre, et il remarqua qu'il avait vu une lettre venant de Winnipeg au sujet du changement de ces soumissions.

409. Avez-vous mentionné à M. Bowell les questions à vous poser devant le comité ?—Je ne me souviens pas de lui avoir donné d'autre information que celle que j'ai déjà mentionnée touchant ces soumissions.

410. Avez-vous suggéré les questions que M. Bowell devrait vous poser devant le comité ?—Bien, nous avons eu des conversations ensemble, et il pourrait avoir dit quelque chose au sujet de ces questions.

411. Voici ce que je vous demande : avez-vous suggéré à M. Bowell les questions qu'il aurait à vous poser devant le comité ?—Non. M. Bowell avait sur ce compte particulier des renseignements, que certain membre de la Chambre, je suppose, avait obtenus à Winnipeg l'été dernier, et il me questionna là-dessus.

412. Savez-vous quel était ce membre de la Chambre ?—M. Kirkpatrick, je pense.

413. M. Bowell, étant en compagnie avec vous, a-t-il pris par écrit certains faits dont vous deviez déposer devant le comité ?—Je ne le sais pas. Je ne me rappelle pas qu'il ait pris par écrit certains faits, qui devaient venir en preuve, mais il pourrait l'avoir fait.

414. Sur vos observations, a-t-il pris par écrit certaines questions qu'il aurait à vous poser ici ?—Non. Je n'ai pas suggéré de question que je me rappelle.

415. Quelle déclaration avez-vous faite à M. Bowell concernant le témoignage que vous deviez rendre ?—Bien, il y en a tant qui m'ont questionné à cet égard que je ne puis pas réellement me souvenir de tout.

416. Vous avez déclaré certains faits à M. Bowell ?—Oui.

417. Pouvez-vous vous en souvenir, vous en rappeler quelqu'un ? Il a eu un grand nombre de questions à vous poser ?—Il me demanda si ce rapport qui allait à dire que la soumission avait été changée, était vrai, et je lui répondis qu'il l'était. Après que j'eusse appris que les faits étaient connus ici, je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de les cacher plus longtemps. Le Dr. Schultz les connaissait ainsi que M. Kirkpatrick.

418. Qui en a parlé au Dr. Schultz ?—J'ai compris qu'il avait reçu une lettre de Winnipeg.

419. De qui, savez-vous ?—Je l'ignore.

420. Votre patron, M. Sutherland, a-t-il correspondu avec le Dr. Schultz ?—Je ne le sais pas.

421. Et vous dites que vous n'en avez jamais communiqué avec personne excepté avec M. Ross avant de laisser Winnipeg?—Je ne me rappelle pas avoir déclaré que j'avais communiqué ces faits à d'autres; j'ai dit seulement que certaines personnes m'avaient questionné à cet égard.

422. Avez-vous mentionné certain monsieur qui vous avait questionné relativement aux renseignements que vous avez fournis au comité?—J'ai mentionné M. McGregor, gérant du *Free Press*.

423. Lui avez-vous communiqué tout le témoignage que vous deviez donner?—Non; je ne le lui ai pas communiqué aucun témoignage. Je lui donnai une réponse évasive.

424. Que vous a demandé M. McGregor?—Il m'a demandé si les bruits courants au sujet des soumissions étaient vrais.

425. Alors les seuls bruits, qui circulaient à Winnipeg, c'étaient les bruits concernant ces soumissions?—Oui; et les bruits concernant le compte particulier de M. Nixon.

426.—Lui avez-vous fourni quelques renseignements au sujet du compte particulier de M. Nixon?—Non.

427. En avez-vous fourni à M. Ross?—Oui.

428. Quels sont ces renseignements?—Je ne puis pas me les rappeler.

429. Est-ce qu'il y a longtemps de cela?—Ça pourrait être avant mon départ de Winnipeg, ou même après, parce que nous sommes descendus ensemble.

430. Cependant il n'y qu'une quinzaine ou une vingtaine de jours que vous êtes parti de Winnipeg, et vous ne pouvez pas rapporter ce que vous lui avez dit?—Je lui demandai si je pouvais m'exempter d'aller à Ottawa. Je ne sais pas exactement ce que je lui ai dit.

431. Vous avez mentionné le nom de M. Haggart, de M. Bowell et de M. Kirkpatrick. Avez-vous eu quelque communication avec M. Kirkpatrick?—Non.

432. A part M. Haggart et M. Bowell, est-ce qu'il n'y a pas eu d'autre monsieur avec qui vous êtes entré en communication?—Le Dr. Schultz et moi en avons causé ensemble.

433. Est-ce n'y en a pas d'autre outre le Dr. Schultz?—Ce sont tous ceux que je me rappelle.

434. Le Dr. Schultz a-t-il pris par écrit quelques questions qu'on aurait à vous poser ici?—Non.

Par M. Mac Dougall (Elgin.)

434. Qui a écrit la soumission qui a été changée?—C'est moi.

435. Vous êtes bien sûr qu'elle est de votre écriture?—J'avais l'habitude d'écrire ces soumissions.

437. Ce n'est pas là une réponse à ma question. Était-elle ou non écrite de votre écriture?—Elle était de mon écriture, c'est-à-dire la dernière soumission.

438. Alors il y a eu plus d'une soumission?—Oui, il y en a eu deux; l'une fut produite avant l'heure fixée, et l'autre après.

439. Et celle qui fut produite après l'heure, qui l'avait écrite?—Je crois que c'est moi.

440. Vous dites qu'une soumission fut produite avant l'heure fixée, et qu'une autre fut produite après; la dernière, dites-vous, au meilleur de votre connaissance, était de votre écriture; sous quel rapport diffèrait-elle de la première?—Quelques uns des effets étaient d'un prix moins élevé.

441. Quels étaient ces effets?—Je crois qu'il y avait de la farine, du café et du riz.

442. Encore? Des côtes de lard fumé, je crois.

443. Quels autres effets, encore?—Je ne m'en souviens plus. Je me rappelle que nous ne pouvions pas fournir les côtes de lard fumé à aussi bon marché que Banatyne.

444. Qu'est-il advenu de la première soumission dont vous avez parlé?—J'ignore ce qu'il est advenu de la soumission originale.

445. Etait-elle là au même moment que vous avez produit la seconde, celle en vertu de laquelle fut passé le contrat ?—Oui.

446. Vous reconnaissez cette écriture (présentant au témoin un papier) ?—Oui ; c'est là mon écriture. Le nom de M. Peter Sutherland est de son écriture.

447. Etait-ce là la date de l'autre soumission, de celle dont vous avez parlé ?—Je crois qu'elle fut faite la veille du jour fixé pour la réception des soumissions.

448. Portait-elle cette date ?—Je ne puis pas me rappeler cela. Je n'en avais pas de copie, et je ne puis pas le dire exactement.

449. La première soumission fut-elle remise par M. Nixon à M. Sutherland ou à vous-même ?—Elle pourrait l'avoir été.

450. Mais le fut-elle ?—Je ne saurais le dire. Elle était dans le bureau, mais j'étais sous l'impression qu'elle était détruite.

451. Etait-ce après ce temps-là que vous étiez sous cette impression ou alors ?—Dans ce moment-là, je pense.

452. Maintenant, c'était une circonstance très frappante, et il me semblerait que ce fait aurait dû se graver dans votre mémoire au point que vous pussiez vous rappeler distinctement ce qui eut lieu et ce qui advint de la première soumission ?—Il y a maintenant près de deux ans que ces choses-là se sont passées.

453. Vous avez déjà déclaré qu'après cette époque-là vous aviez mentionné les circonstances, qui se rattachaient à cette soumission, à d'autres personnes ?—Oui ; j'en ai parlé au meilleur de ma connaissance, mais je ne pouvais pas dire si tous les papiers avaient été détruits.

454. Et vous avez déclaré dans votre réponse à M. Wood, que la première personne à qui vous aviez parlé ou à qui vous aviez donné des renseignements au sujet des changements introduits dans les soumissions était M. Ross, il y a de cela quelques semaines ?—Oui.

455. Vous dites que vous n'avez jamais fait à d'autres aucune communication ?—Non, pas que je sache.

Par M. Macdonald (Toronto) :

456. J'ai compris d'après votre témoignage hier que les soumissions furent apportées à M. Sutherland et qu'elles lui furent exhibées, et qu'alors il produisit une soumission plus basse que celle de M. Bannatyne. La seconde soumission était plus basse.

457. Dans votre témoignage, vous avez parlé particulièrement de café, n'est-ce pas ?—J'ai parlé particulièrement d'une qualité inférieure de café qui avait été fournie.

458. Quelle était la différence de prix entre le café que vous aviez fourni ?—La différence ordinaire dans le prix était de 10 centins par livre.

459. Votre commerce se faisait-il sur une grande échelle ?—Oui, assurément.

460. Vous receviez un grand nombre de commandes ?—Oui.

461. De différentes personnes ?—Oui.

462. Etes-vous dans l'habitude de remplir vos commandes de cette manière-là ?—Non.

463. Comment est-il arrivé que vous ayez fait une exception dans ce cas particulier, et que vous ayez accepté une commande pour des effets à un certain prix et que vous ayez livré des effets d'une autre qualité ?—Je dois déclarer que je n'ai pas livré ces effets moi-même. Nous n'avions pas de café de Java en mains, et je ne pense pas qu'il y en eut alors dans la ville. Cet article devait être fourni à une date fixe, et nous avons donné à la place de café de Rio.

464. Mais vous n'avez pas envoyé de facture dans laquelle vous donniez crédit pour la différence dans le prix ?—Non.

465. Il n'y avait pas de café de ce prix-là, et vous avez donné un article de qualité inférieure tout en demandant le plein prix ?—Oui, c'est ce que la maison a fait.

466. Vous dites qu'il y avait une variété d'autres articles de qualité inférieure, entr'autres de la farine et des côtes de lard fumé ; quels étaient les autres effets de

qualité inférieure?—Je n'ai pas dit que ces articles étaient de qualité inférieure ; je n'ai pas eu l'intention de dire cela.

467. Combien de sortes de farine avez-vous et combien de différents prix?—Les prix de la farine varient beaucoup.

468. Vous avez dit qu'il y avait différents articles qui étaient à meilleur marché, et entr'autres vous avez mentionné la farine et les côtes de lard fumé ; quelle était la différence dans le prix?—Le prix aurait pu être le même, ou il aurait pu être moins élevé. Comme je l'ai déjà dit, la copie de la première soumission a été détruite.

469. Combien de prix avez-vous pour la farine?—Ordinairement, environ trois prix.

470. Vous serait-il facile de produire une soumission pour tel prix fixe et livrer des articles d'un autre prix?—Non.

471. La chose ne serait pas facile?—Non.

472. Dites-vous que, dans ce cas particulier, vous avez livré précisément la qualité de farine que vous aviez entrepris de livrer d'après cette commande?—Oui, en tant que je puis me le rappeler.

473. Vous pouvez consulter votre mémoire ; essayez et dites?—C'est ce que je vais faire. Je dois déclarer que, dans une occasion, on nous renvoya de la farine qui était de qualité inférieure. Je ne pense pas pourtant que ce fut dans cette occasion-là.

474. Combien de prix avez-vous pour les côtes de lard fumé?—Il n'y a qu'un seul prix pour les côtes désossés de lard fumé, mentionnés dans la soumission.

475. Il n'y a qu'un seul prix pour les côtes de lard fumé de la qualité mentionnée dans votre soumission?—Oui.

476. Avez-vous livré précisément cette qualité?—Je le pense.

477. Mais savez-vous si vous avez livré ou non cette qualité?—Je ne puis le dire positivement.

478. C'est bien singulier que vous soyez capable de parler d'une manière si précise quant à certaines choses et d'une manière si vague quant à d'autres?—Je dois dire que les choses dont je parle d'une manière positive, sont celles qui sont survenues dans le bureau.

479. Avez-vous eu quelque conversation avec M. Sutherland quant au fait qu'il était incapable de fournir la qualité de café requise, et quant au fait que vous auriez à fournir du café d'un prix moins élevé?—Non.

480. L'avez-vous fait sur votre propre responsabilité?—Il donna instruction aux commis d'en agir ainsi.

481. Avez-vous compris que c'était honnête?—J'ai demeuré sous l'impression que ce n'était pas honnête.

482. Je crois avoir compris que vous avez dit que M. Nixon ignorait complètement la chose?—Je le crois. Au meilleur de ma connaissance il l'ignorait.

483. Combien y avait-il de livres de café de mentionnées dans la soumission?—Environ 600 ou 700 livres.

484. Alors vous considérez que, dans ce cas, vous avez fraudé le gouvernement au montant de \$70?—Oui ; environ cela.

485. Quel pouvait être le montant de toute la soumission?—Une partie des effets furent livrés le printemps et une partie l'automne.

486. Peu importe, quand ils ont été livrés ; quelle en était la valeur?—Permettez-moi de donner des explications : une partie des effets furent livrés le printemps, et le compte fut présenté et payé. Bien entendu, les comptes furent présentés en différents temps, et je ne puis dire quel était au juste le montant de la soumission. Comme je l'ai déjà dit, il ne me fut pas permis d'examiner les livres la veille de mon départ.

487. Le fait de substituer des articles d'une qualité inférieure s'est-il appliqué seulement au café, et étiez-vous parfaitement consciencieux et honnête quant à la manière de remplir les autres commandes ; avez-vous concentré tous vos efforts sur cette seule transaction du café?—Je crois qu'il y a eu du poivre d'une qualité inférieure de fourni.

488. Est-ce que vous n'avez pas fourni d'autres articles de qualité inférieure?—Non; je ne le pense pas.

Par M. Bertram :

489. Quel était le chiffre de la première soumission, qui fût ouverte, le 25 mai, je crois?—Le montant de la soumission?

490. Oui; le montant de la soumission; le montant en chiffres ronds?—La soumission ne contenait pas de chiffres. C'était une certaine quantité de livres d'un article à tant la livre.

491. Vous n'avez pas réduit en chiffres le montant total?—Non; ce n'est pas l'usage ordinaire de le faire.

492. Avez-vous fait une copie de cette soumission?—Oui.

493. L'avez-vous eue en votre possession après qu'elle a été enlevée du livre?—Non.

494. Est-ce qu'il y a moyen de se procurer maintenant une copie de cette soumission?—Non, pas en s'adressant à cette maison, je crois; je suis positif qu'elle a été détruite.

495. Vous n'en avez pas conservé de copie vous-même?—Non; comme je l'ai déjà dit, je l'ai transcrite dans le livre aux lettres, et elle y a été déchirée et ensuite détruite.

496. Mais je vous ai demandé si vous en aviez conservé une copie vous-même?—Non.

497. Alors est-ce que l'autre soumission, que vous avez rédigée, était faite de la même manière?—Elle fut faite de la même manière, mais il y avait un changement quant aux prix.

498. Est-ce qu'il n'y avait pas d'autres effets d'inclus dans la seconde soumission?—Voulez-vous parler de la quantité?

499. Non; mais d'autres articles. Est-ce qu'il n'y avait pas des items autres que dans la première?—Je ne m'en souviens pas; je ne le crois pas cependant.

500. Vous croyez que c'était une copie de la première, sauf le changement dans les prix?—Oui.

501. Je vous demande s'il n'y avait pas d'autres articles de mentionnés?—Non; à moins que M. Nixon n'eût demandé le prix d'autres articles, je pense qu'il n'y avait rien de changé.

502. Vous avez dit que vous aviez préparé cette soumission?—Oui; je l'ai dit.

503. Est-ce qu'il n'y avait pas dans la seconde soumission des articles autres que ceux qui étaient mentionnés dans la première?—Je ne le pense pas.

504. Vous ne le savez pas?—Non.

505. Vous avez dit dans votre témoignage qu'il y avait certains petits effets de compris en même temps dans cette soumission?—Oui.

506. Avez-vous fait une soumission séparée pour ces petits effets?—Non; ils furent inclus dans la même soumission.

507. Tous dans une même soumission?—Oui, je le pense.

508. Alors la seconde soumission était différente de la première quant à ces petits effets?—Je n'ai pas dit cela.

509. Alors, qu'est-ce qui en est?—Lorsque les soumissions furent demandées par avis publics, il fut mentionné que tous les effets seraient de la meilleure qualité, et qu'on pourrait se procurer d'amples renseignements en s'adressant au bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique. J'ai dit que nous avions obtenu de M. Nixon la liste des effets, qui n'étaient pas mentionnés dans l'avis public, que nous avions ajouté cette liste là à l'autre, et que nous avons produit notre soumission de cette façon-là.

510. Était-ce dans la seconde soumission, ou dans la première?—Je le pense.

511. Je veux parler des articles additionnels?—Il y en eut d'ajoutés dans la première aussi, je pense.

512. Ce n'est pas ce j'ai compris?—Lorsque ces soumissions furent demandées, comme je l'ai déjà déclaré, il fut mentionné qu'on pourrait se procurer des renseignements complets en s'adressant au bureau de M. Nixon. En conséquence nous y

allâmes, et on nous donna la liste de ces articles en sus de ceux demandés dans l'avis public; et ces articles furent inclus dans la soumission qui fut par nous remise à M. Nixon.

513. La soumission demandée dans l'avis public pour les articles qui s'y trouvaient spécifiés, je suppose?—Non, pas pour tous ces articles.

514. Vous avez soumissionné la fourniture des effets mentionnés dans l'avis public en vertu de votre première soumission, on y ajoutant quelques autres articles, après vous en être procuré la liste de M. Nixon?—Je crois que c'est là la manière dont notre soumission fut faite.

515. Vous le savez, je suppose?—Je ne saurais le dire d'une manière positive, parce que, je le répète, la copie de la première soumission a été détruite.

516. Alors vous dites que la seconde soumission était pour les mêmes articles que la première—qu'il n'y eût rien d'ajouté?—Il pourrait se faire qu'il y eût quelque chose d'ajouté. Je ne saurais le dire positivement.

517. Il me semble, puisque vous avez fait la soumission, car il ne s'est écoulé que deux jours entre les deux soumissions, que vous devriez savoir s'il y avait d'autres articles dans la seconde soumission. C'est assurément une chose claire et facile à comprendre pour une personne qui a préparé une soumission. Je désire que vous répondiez sur ce point?—Je vais y répondre aussi bien que possible; mais les chiffres furent détruits et j'avais tant à faire que je ne puis plus m'en souvenir.

518. Vous ne pouvez rien en dire?—Je ne puis rien dire quant à cette copie qui a été détruite. Je ne puis pas me rappeler la manière dont cette soumission était faite, ni les articles qui s'y trouvaient mentionnés.

519. Vous paraissez vous fatiguer la mémoire par certains faits. Ne pouvez-vous pas dire s'il y avait ou non des articles différents, ou si les deux soumissions étaient semblables?—Je sais qu'il y avait une différence, mais je ne puis pas me rappeler exactement les chiffres.

520. Avez-vous fait une copie de cette seconde soumission?—Oui.

521. L'avez-vous eue en votre possession?—Elle se trouve dans le livre aux lettres. Je n'ai pas de copie ni de l'une ni de l'autre de ces soumissions.

522. Vous avez déclaré dans votre témoignage que vous aviez parlé aux commis, vos confrères, à Winnipeg, de ce changement dans la soumission?—Je ne le crois pas.

523. C'est conigné comme faisant partie de votre témoignage?—Je ne le pense pas; j'ai seulement déclaré que j'en avais parlé à M. Ross, l'avocat du gouvernement à Winnipeg.

524. Et à quelques commis?—Non; j'ai dit que je n'en étais pas positif—mais que j'aurais pu en parler aux commis dans le magasin. Je ne pense pas en avoir parlé.

525. Voudriez-vous dire positivement que vous n'en avez parlé à personne autre qu'à M. Ross?—Non; je ne saurais le dire positivement.

526. Etes-vous dans l'habitude de parler des affaires de votre patron en dehors du magasin?—Non.

527. Alors vous n'avez jamais parlé de cette affaire-là à d'autres personnes qu'à M. Ross? Non; pas que je sache.

528. Vous rappelez-vous le nom de M. Faulkner à ce sujet?—Sans doute; comme je l'ai déjà dit, on en parlait dans la ville.

Par M. Blain :

529. D'après ce que j'ai compris, n'avez-vous pas dit que les demandes du gouvernement étaient pressantes où l'époque à ces soumissions furent produites, et qu'il avait besoin de ces articles dans un temps fixe?—Il en avait besoin d'une partie.

530. Est-ce que ces articles abondaient sur le marché de Winnipeg à cette époque-là?—Oui; c'était un temps dans l'année où ils y abondent d'ordinaire.

531. C'est-à-dire les articles particuliers dont le gouvernement avait besoin?—Oui.

532. J'ai compris que vous aviez dit qu'il y avait une partie des articles que vous

ne pouviez pas fournir?—Je ne pense pas avoir dit cela. Je n'ai pas eu l'intention de dire cela.

533. D'après ce que j'ai compris, avez-vous dit que votre maison avait les effets de la qualité requise par le gouvernement, de manière à remplir chaque commande du gouvernement en particulier; est-ce qu'il y avait quelques articles de demandés et que votre maison n'avait pas?—Si la chose arrive jamais, nous achetons généralement des autres marchands de la ville.

534. Mais, si je vous ai compris correctement, il y avait une partie des effets qu'on ne pouvait pas se procurer dans la ville?—J'ai probablement dit que la rareté s'en faisait alors sentir.

535. Et vous ne pouviez pas vous procurer dans la ville la qualité de café requise?—Je ne voudrais pas le dire positivement.

536. Votre mémoire est-elle assez bonne pour que vous soyez capable de dire dans quel sens était rédigé l'avis public qui demandait des soumissions?—Comment se fait-il que vous ayez été obligé de vous rendre au bureau de M. Nixon pour y demander des renseignements avant de produire votre soumission?—Je pense que c'était pour avoir des articles qui n'étaient pas sur la liste.

537. Alors tous les articles n'étaient pas sur la liste?—Je ne le pense pas.

538. Alors vous auriez fait une soumission pour certains articles, tout en omettant d'y en inclure d'autres? Était-ce là le système suivi par votre maison? Par exemple, pouviez-vous faire une soumission pour le café, et ne pas inclure la farine?—C'est ce que nous avons fait, je pense. M. Nixon divisait le contrat, et donnait une partie des fournitures à différentes maisons, dont les soumissions étaient les plus basses pour certains articles.

539. Alors, d'après ce que je comprends, vous dites que l'usage était d'aller au bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique pour se procurer la liste des denrées qui étaient demandées, et de fournir une soumission ensuite pour les articles que chaque marchand avait dans son magasin?—Oui; et quelque fois nous faisons des soumissions pour des articles que nous espérons nous procurer.

540. Dans ce cas vous ne preniez pas simplement l'avis public qui était publié dans la Gazette, en ajoutant la liste de vos prix aux articles, qui s'y trouvent spécifiés, mais vous aviez les mêmes droits et privilèges qu'avaient tous les autres marchands, et d'aller au bureau pour vous y procurer la liste?—Nous avions le même privilège.

541. Les concurrents étaient-ils nombreux? Est-ce qu'il y avait à Winnipeg un grand nombre de marchands qui concouraient?—Ordinairement quatre ou cinq.

542. Ainsi, réellement parlant, la concurrence se bornait à ces quatre ou cinq?—Oui.

543. Et ils allaient tous au bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique pour s'y procurer la liste des articles demandés et y envoyaient leurs prix?—Je ne puis dire cela.

544. N'était-ce pas l'habitude de demander les prix et d'accorder le contrat à celui qui était le plus bas?—C'est l'usage ordinaire.

545. Est-ce qu'il y eut quelque différence par rapport à cette soumission particulière dont vous avez parlé; la marche que vous avez suivie et que d'autres maisons avaient suivie pour leurs soumissions était-elle la même?—Je le pense.

546. Alors réellement parlant, dans ce cas-ci, vous n'êtes pas prêt à dire que vous avez envoyé des soumissions cachetées, et que le contrat fut accordé à une maison en particulier sur le principe de ces soumissions cachetées? Ce ne fut pas sur le principe des soumissions cachetées qu'aucun contrat fut accordé, d'après ce que vous en savez?—Non; les soumissions furent demandées par avis public, comme de raison nous cachetâmes nos soumissions et elles furent produites.

547. Vous les avez simplement déposées dans une enveloppe ordinaire, et vous les avez envoyées au bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique?—Oui; elle était sous enveloppe.

Par M. Plumb:

548. Était-elle cachetée?—Non; seulement avec du mucilage; elle ne portait pas de cachet en cire.

Par M. Blain :

549. Alors vous déclarez formellement qu'en tant que cette soumission particulière se trouvait concernée, elle ne différait pas d'aucune autre soumission qui avait été déjà produite, un meilleur de votre connaissance?—Non.

550. C'était, d'après l'usage, une transaction ordinaire?—Elle différait des autres soumissions demandées par avis public.

551. Mais c'était constamment l'usage d'aller au bureau pour y obtenir les prix et prendre note d'une ou de plusieurs denrées, qui se trouvaient sur la liste, d'après les articles que vous aviez en mains?—Ordinairement nous faisons des soumissions pour tous les articles.

552. Mais si vous trouviez qu'il y avait certains articles que vous n'aviez pas en mains et que vous ne pouviez pas vous procurer dans la ville, alors vous ne faisiez pas de soumission à leur égard. Supposons qu'il n'y eût eu sur le marché qu'une quantité limitée de café, et que vous vous aperçussiez que vous n'en aviez pas assez, vous ne mettiez pas cet article dans votre soumission?—Non; à moins que nous ne fussions certains de pouvoir nous le procurer.

553. L'omission d'une ou de plusieurs denrées ne faisait pas nécessairement de différence quant à la soumission elle-même. Vous n'étiez pas obligés de fournir chaque article dans la soumission, mais seulement ceux que vous pouviez vous procurer. Vous aviez la liberté d'en laisser un certain nombre de côté?—Je pense que l'on présumait que nous devions soumissionner la fourniture de tous les articles demandés.

554. En tant que les effets que vous aviez en mains vous permettaient de le faire, mais vous ne considérez pas que vous étiez obligés de faire une soumission pour tous les articles mentionnés sur la liste?—Je crois qu'à cette époque-là nous nous y croyions tenus.

555. Oui; mais j'ai compris que vous avez dit que vous étiez dans l'habitude, après avoir obtenu une liste des articles, de donner vos prix pour ceux que vous pourriez fournir, et alors que c'était le devoir de l'agent du gouvernement d'examiner ces prix et d'accepter la soumission la plus basse?—Oui.

556. Ce fut la coutume suivie dans ces cas particuliers?—Oui; ce fut la soumission la plus basse qui fut acceptée.

557. Maintenant, n'avez-vous jamais en aucun temps causé de cette affaire avec M. Sutherland? J'ai compris que vous avez dit que M. Nixon n'avait pas eu connaissance des entrées faites dans vos livres au sujet de son compte. Il n'était pas présent lorsque ces entrées furent faites?—Non.

558. Et il n'en a pas eu connaissance?—Non.

559. Vous avez fait les entrées dans votre livre sur l'ordre de M. Sutherland, votre patron?—Oui.

560. Et en tant qu'il s'agit de la conduite de M. Nixon, vous ne savez pas personnellement qu'il se soit rendu coupable d'aucun acte malhonnête?—Bien; je ne sais ce que vous voulez dire. Quant à ce qui regardait ses propres affaires, M. Nixon voulait régler son compte.

561. Après que vous eussiez porté l'item au compte de profit et perte?—Je ne puis pas dire que ce soit le cas.

562. Je vois que vous avez déclaré que, lorsque M. Sutherland se trouva absent dans une occasion, M. Nixon vint vous demander son compte?—Je crois que ce compte-là n'était pas ouvert après le retour de M. Sutherland.

563. Et lorsque vous êtes venu à faire le compte dans une occasion subséquente, vous n'avez fait simplement que reprendre l'ancien compte que vous aviez porté à profit et perte, et vous avez envoyé cet item comme faisant partie du compte de M. Nixon?—Oui.

564. Et d'après ce que vous en savez, ce compte a été payé par M. Nixon?—Oui.

565. Avez-vous eu quelque conversation avec M. Sutherland à ce sujet—c'est-à-dire sur la question de savoir pourquoi ce mode particulier avait été adopté, ou avez tout simplement fait ces entrées d'après ses instructions?—Je présume qu'il dit qu'il

aurait d'autres contrats, ou qu'il ne perdrait rien dans cette affaire, ou quelques autres expressions à cet effet.

566. De quelles expressions se servit-il ?—Je crois qu'il dit qu'il aurait d'autres contrats à l'avenir, ou qu'il s'y attendait, ou quelque chose dans ce sens.

567. Et la raison pour laquelle il présenta le compte subséquemment, ce fut parce qu'il n'avait pas obtenu ces contrats ?—Oui.

568. Il fut entièrement désappointé dans son attente ?—Oui.

569. Il envoya le compte après qu'il se fût aperçu qu'il n'aurait pas probablement les contrats. Maintenant, avez-vous parlé de ses affaires-là à quelqu'un dans ce temps-là en particulier : je ne veux pas dire justement avant que vous soyez parti de Winnipeg, mais à l'époque que ces choses-là se passèrent ?—Non.

570. Comment se fait-il qu'on ait trouvé à redire contre la manière dont ce contrat en particulier avait été obtenu en vertu d'une soumission ; quand avez-vous entendu faire pour la première fois des remarques à ce sujet ?—Je crois que ce fut lorsque M. McGregor—non, c'était quelqu'autre—me questionna à ce sujet en présence de M. McGregor, mais je ne puis pas me rappeler le nom de cette personne-là.

571. M. McGregor est le gérant du *Free Press*, n'est-ce pas ?—Oui.

572. Vous en parla-t-il dans le but d'amener l'affaire devant le public ?—Non.

573. Comment se fait-il que M. McGregor soit venu à vous en parler ?—Je pourrais dire que cette affaire du compte personnel était le sujet de toutes les conversations en ville.

574. Quand ?—L'été dernier, après le dernier règlement ; et je pourrais dire qu'on m'a questionné à ce sujet au moins deux cents fois. M. McGregor parlait de cette affaire, et il dit qu'il avait entendu dire qu'il y avait eu certaines irrégularités, certain changement dans les soumissions, ou quelques paroles à cet effet-là.

575. Comment se fait-il qu'on ait parlé de ce compte personnel ; ce n'est pas l'usage, n'est-ce pas, que l'on s'entretienne des comptes des individus dans votre magasin ?—Non ; ce n'est pas l'usage.

576. Comment se fait-il qu'on se soit entretenu de cette affaire-là ?—Bien, je me trouvais dans l'un des hôtels, il y avait un grand nombre de messieurs qui discutaient cette affaire au comptoir.

577. Est-ce qu'il y a longtemps de cela ?—Je crois que c'était environ dans le mois de septembre dernier.

578. Est-ce que vous n'en aviez pas entendu parler en public avant cela ?—Non.

579. Personne ne vous en avait parlé en dehors du magasin avant ce temps-là ?—Non.

580. Est-ce que M. Sutherland vous en avait parlé à partir du moment que vous avez clos le compte à venir jusqu'à cette époque-là ?—Il dit plusieurs fois que ce compte devrait se faire.

581. Pourquoi ne fut-il pas fait la première fois qu'il vous en parla ?—Je cherchai à le persuader à ne pas en agir ainsi, vû que le compte était quittancé, et je ne croyais pas qu'il fût juste de présenter ce compte de nouveau.

582. Et c'est la raison pour laquelle ce compte ne fut pas présenté avant ce temps-là ?—Bien ; la présentation en fut retardée à cause de cela.

583. A venir jusqu'à ce moment-là, en aviez-vous entendu parler en public ?—Non.

584. Pas un mot ?—Non.

585. Personne ne vous en avait parlé ?—Non.

586. Quels étaient ces messieurs qui en avaient parlé au comptoir dans l'hôtel où cette conversation avait eu lieu ?—Je crois que M. Cornish était présent.

587. Quelqu'autre personne ?—Non ; je n'en suis pas positif.

588. Vous avez dit que plusieurs personnes étaient présentes ; veuillez tâcher de vous en souvenir ?—M. John H. Bell me questionna l'autre jour à ce sujet, mais je ne pense pas que ce fût à l'hôtel.

589. Ce M. John H. Bell est-il le parent de M. Haggart, qui vous donna une lettre d'introduction auprès de lui ?—Non.

590. Vous souvenez-vous de quelqu'autre nom ? Est-ce qu'il y avait de présents

des hommes occupant des charges publiques, des journalistes ou des conseillers—des hommes de ces positions là, à part de M. Cornish?—Non; il n'y avait pas d'hommes publics de présents que je sache.

591. Excepté M. Cornish?—Non.

592. Quel était le caractère de la discussion qui avait alors lieu?—Bien, je ne me trouvais seulement là par hasard, et je me tenais debout près des comptoirs. Je ne voulais pas prendre part à la conversation.

593. Vous ne prîtes point part à la discussion?—Non.

594. Quelle connaissance avait-on des faits à cette époque-là? Ces messieurs discutaient-ils cette affaire comme s'ils eussent été en possession des faits qui s'y rattachaient?—Oui; ils la discutaient comme s'ils eussent été au fait des détails de cette affaire-là.

595. Bien, ces faits ont dû sortir du magasin de M. Sutherland?—Il n'y a pas de doute.

596. Il n'y avait pas d'autre place où ces faits étaient connus?—Excepté par M. Nixon.

597. Alors il semble qu'à cette époque-là, dans le mois de septembre, cette discussion se faisait dans le public, et que les renseignements sur lesquels s'appuyait cette discussion devaient sortir du magasin de M. Sutherland, ou provenir de M. Nixon, comme vous le dites. Vous ne savez pas comment ces renseignements ont pu sortir du magasin de M. Sutherland, si toutefois ils venaient de là?—Non.

598. Vous dites que vous ne les avez pas fournis vous-même?—Non; la première nouvelle que j'en eus ce fut par M. J. H. Bell, qui m'informa qu'il était à dîner à l'hôtel, qu'on y avait discuté cette affaire, et que M. Cornish avait dit qu'il offrirait un verre à M. Sutherland la prochaine fois qu'il le rencontrerait, pour avoir présenté le compte une seconde fois.

599. Avez-vous cherché à persuader M. Sutherland de ne pas en agir ainsi?—Oui.

600. Et il finit par suivre votre avis?—Non; mais il présenta le compte.

601. Je croyais que vous l'aviez présenté d'après ses instructions?—Sans doute, d'après ses instructions.

602. Après être parti de Winnipeg pour venir ici, vous avez eu plusieurs conversations. Avez-vous lu la lettre adressée au Dr. Schultz?—Non.

603. Avait-il la lettre en main lorsqu'il vous parla?—Non.

604. Vous a-t-il communiqué le contenu de cette lettre?—Non. Il me dit qu'il y avait certaines rumeurs qui circulaient à Winnipeg à ce sujet.

605. Vous a-t-il demandé ce que vous en connaissiez?—Non; je pense qu'il me demanda si ces rumeurs étaient fondées.

606. Était-ce avant ou après que vous eussiez vu M. Bowell?—Je ne m'en souviens pas. M. Bowell loge au même hôtel, et je l'ai vu en différents temps.

607. Connaissez-vous M. Bowell avant de venir ici?—Non.

608. Connaissez-vous M. Haggart?—Non.

609. Vous aviez une lettre d'introduction auprès de lui, et vous avez fait sa connaissance après que vous avez été arrivé?—Oui.

610. Qui vous a présenté à M. Bowell?—Je crois que c'est le Dr. Schultz. Je me rencontrai avec le Dr. Schultz et il me présenta à plusieurs autres personnes.

611. Avez-vous eu une conversation avec M. Bowell la première fois que vous vous êtes rencontré avec lui, c'est-à-dire, lorsque vous lui avez été présenté?—Oui, lorsqu'il eut connu la raison de mon arrivée ici, il me parla de cette affaire.

612. Avez-vous fixé quelqu'entrevue avec lui?—Non.

613. Bien, comment se fait-il que M. Bowell ait eu une conversation avec vous; à la demande de qui était-ce? Vous avez dit que vous lui aviez parlé de cette affaire?—J'ai dit que je lui avais donné des renseignements.

614. Où la conversation eut-elle lieu—à l'hôtel?—Non: ce fut en Chambre—dans le vestibule, je crois.

615. Et vous avez fait alors une déclaration à M. Bowell?—Oui.

616. Et vous dites que vous lui avez communiqué en substance ce que vous avez déclaré ici?—Le Dr. Schultz était présent, je crois, dans le moment, et communiqua à

M. Bowell ce que je lui avais dit. Le docteur avait une lettre venant de Winnipeg, et qui faisait mention des faits, et je crus, comme l'affaire était connue du public, qu'il n'y avait pas pour moi nécessité de garder le silence sur ce sujet.

617. De manière que vous vous êtes cru alors en liberté de communiquer cette affaire avec M. Bowell, afin qu'elle fût portée à la connaissance du comité?—Je ne sache pas qu'il fût alors à ma connaissance que M. Bowell était l'un des membres du comité.

618. Etait-ce après avoir été présenté à M. Bowell?—Oui.

619. Vous avez compris, cependant, qu'il allait prendre intérêt à cette affaire-là?—Je ne pense pas que j'eusse cette pensée-là dans le moment.

Par M. Bowell :

620. Vous m'avez été présenté par le Dr. Schultz comme M. Scott, qui étant au service de M. Sutherland?—Oui.

621. Je vous informai que j'avais une lettre de Manitoba, qui contenait certains faits?—Oui.

622. Et alors dans la conversation vous m'avez mentionné certains faits?—Oui.

623. C'est là ce qui eut lieu dans cette entrevue?—Oui.

624. Croyez-vous que vous puissiez vous rappeler l'avis public dans le "Free Press," qui demandait des soumissions?—Oui; je pense que je le pourrais.

625. Savez-vous si le "Free Press" de Winnipeg appuie le gouvernement?—Oui; je pense qu'il l'appuie.

626. Il y avait nombre d'articles mentionnés: de la farine, des côtes de lard fumé, du sucre, du thé, du café, du biscuit. Avez-vous dit, d'après ce que j'ai compris, que, lorsque vous avez envoyé votre soumission pour fournir ces articles, vous avez d'abord obtenu de M. Nixon une liste des autres articles demandés et que vous les avez ajoutés dans la soumission?—Oui; je pense l'avoir dit. Est-ce qu'il est fait mention dans l'avis public de poudre à boulanger?

627. Non?—Bien, il y avait de cette poudre ainsi que du poivre et quelques autres articles.

628. Ce n'est pas là la seule soumission que vous avez adressée à M. Nixon?—Non.

629. Je ne veux pas parler par rapport à ce contrat; il y eut d'autres avis publics demandant des soumissions?—Oui, auparavant.

630. Vous avez eu plus d'un contrat de M. Nixon?—Je ne pense pas qu'il y en ait eu aucun avant celui qui fut donné d'après les avis publics.

631. Vous avez eu d'autres contrats sans la formalité des avis publics?—Oui.

632. M. Macdonald vous a questionné quant à la livraison de ces effets; j'ai compris que vous avez dit hier que cela ne vous regardait pas; que vous n'empaquetiez que les effets pour les livrer?—Non.

633. Que votre emploi était celui de teneur de livres, et que vous étiez chargé de les inscrire au livre?—Oui.

634. Et qu'il vous est arrivé de savoir qu'il avait été livré du café d'une qualité inférieure par le fait que vous vous trouviez présent dans le temps?—Oui.

635. Ça été là votre réponse, n'est-ce pas?—Oui.

636. Ce que vous avez dit, d'après ce que j'ai compris, c'est que, lorsque vous avez changé la soumission, vous en avez réduit les prix, afin de la mettre plus basse ou aussi basse que celle de M. Bannatyne; est-ce bien là ce que vous avez dit d'après ce que j'ai compris?—Oui; les articles à l'égard desquels la soumission de M. Bannatyne était plus basse, et que nous ne pouvions pas fournir à aussi bon marché, furent accordés à M. Bannatyne.

637. Voici ce que je désire savoir: avez-vous réduit le prix de ces articles en particulier dans votre soumission, afin de les mettre plus bas que ceux que M. Bannatyne avait soumissionnés?—Oui.

638. Alors, cette affaire à propos des comptes était l'objet des propos publics à Winnipeg?—Oui, pour les comptes personnels.

639. Ces comptes se rapportaient-ils exclusivement aux affaires personnelles de M. Nixon ou aux transactions générales ?—Aux affaires personnelles de M. Nixon.

640. Se rapportaient-ils à d'autres maisons comme à celle de M. Sutherland ; je veux dire les comptes de M. Nixon avec d'autres maisons ?—

Question objectée ; objection renvoyée.

Réponse : Non. Je désire mentionner une chose que cette question m'a fait rappeler et dont je ne me souvenais pas auparavant. En tant que je puis m'en souvenir lorsqu'on était à préparer cette nouvelle soumission, la copie de la première soumission était faite, et les nouveaux prix furent inscrits en regard. On y mit la même date.

641. Inscrits en regard des anciens prix ?—Oui.

642. Était-ce dans le livre aux lettres ?—Non ; on en prit copie. Je me souviens qu'il arriva quelque chose de semblable.

643. M. Nixon était présent lorsque la chose se fit ?—Oui.

Par M. Plumb :

644. Je veux vous demander si, en changeant cette soumission et en faisant la livraison de ces articles, vous avez agi entièrement d'après l'ordre de votre patron ?—J'ai agi d'après son ordre.

Par M Macdougall (Elgin :) :

645. Vous avez dit que le café était un des articles dont le prix avait été changé dans la soumission qui fut modifiée ?—Non ; je n'en étais pas positif.

646. J'ai compris que vous avez dit que tel était le cas ?—Non ; je ne peux pas avoir dit que j'étais positif quant à cela, de fait, je ne le suis pas.

Par M. Bertram :

647. Je désire demander au témoin si le fait d'avoir divisé la vente des articles entre M. Bunnatyne et M. Sutherland n'était pas parce que le premier vendait des effets à l'égard desquels il était le plus bas et que Sutherland en vendait qu'il avait offerts au plus bas prix ?—Oui ; c'était le cas.

Par M. Plumb :

648. M. Sutherland était capable de vendre ces articles qui étaient les plus bas dans la soumission, parcequ'il avait eu l'avantage de voir celle de M. Bunnatyne, et sa soumission fut changée, afin de mettre ses prix plus bas que ceux de M. Bunnatyne ; est-ce le cas ?—C'était le cas.

WM. G. SCOTT.

M. THOMAS NIXON étant alors appelé, est assermenté et interrogé.

Par M. Macdougall (Elgin) :

649. Vous êtes M. Nixon, dont le nom a été mentionné dans cette enquête ?—Oui.

650. Quelle est votre occupation dans le moment actuel ?—Je suis le pourvoyeur du gouvernement dans le Nord-Ouest en général

651. Du Gouvernement Fédéral ?—Oui.

652. Quand avez-vous été nommé pour la première fois par le Gouvernement Fédéral ?—Il y a eu trois ans dans le mois de septembre dernier.

653. A quel emploi avez-vous été nommé ?—Je fus alors nommé comme agent du ministre de la Justice en rapport avec la Police à cheval.

654. Etes-vous parti immédiatement pour le Nord-Ouest ?—Oui immédiatement.

655. A-t-on ajouté à vos fonctions après cela ?—Oui.

656. Sous quel rapport ?—On me demanda d'être pourvoyeur et payeur du chemin de fer Canadien du Pacifique le printemps suivant.

657. Etes-vous entré immédiatement en fonctions comme tel ?—Oui.

658. Vos fonctions furent-elles encore accrues après cela ?—Oui.

659. Sous quel rapport, et quand ?—On me demanda d'agir comme pourvoyeur du département des affaires des Sauvages.

660. Alors vous agissiez comme pourvoyeur dans trois branches distinctes et séparées ?—Oui.

661. Remplissez-vous encore ces triples fonctions ?—Oui.

662. Quand pour la première fois avez-vous fait la connaissance de ce M. Sutherland dont il a été question ?—En septembre, il y a trois ans, en me rendant à Manitoba.

663. Vous êtes-vous rencontré avec lui par hasard ?—Oui.

664. Faisait-il alors des affaires à Manitoba ?—Oui.

665. A Winnipeg ?—Oui.

666. Dans quelle branche ?—Dans le commerce des épiceries en général.

667. Lorsque vous vous êtes rencontré avec lui, vous dites que vous vous rendiez à Manitoba ?—Oui.

668. Avez-vous fait sa connaissance alors ?—Oui.

669. Il a été dit ici que vous avez pris votre pension chez ce M. Sutherland, lorsque vous étiez au Nord-Ouest. Est-ce le cas ?—Oui.

670. Quand avez-vous commencé à prendre votre pension chez lui, et comment est-il arrivé que vous soyez allé prendre votre pension-là ?—En nous rendant à Winnipeg—sa femme était alors avec lui—il me dit qu'il venait justement d'achever une maison neuve, et je lui demandai s'il ne pourrait pas disposer d'une chambre à coucher en ma faveur, et s'il ne pourrait pas m'accepter comme pensionnaire. Il me répondit qu'il en parlerait à Mme Sutherland, qui se trouvait à bord du bateau et les choses s'arrangèrent de manière qu'on accéda à ma demande.

671. Il fut décidé que vous prendriez votre pension chez eux ?—Oui.

672. Immédiatement après cet arrangement, avez-vous commencé à prendre votre pension chez eux ?—Non, pas avant qu'ils furent installés.

673. Combien de temps après ?—En tant que je puis me rappeler, deux ou trois semaines après.

674. Pendant combien de temps avez-vous pris votre pension chez eux ?—Jusqu'au printemps suivant, de bonne heure, c'est-à-dire pendant quatre mois et demi ou cinq mois.

675. C'était dans le printemps de 1875 ?—Oui.

676. Pendant combien de temps avez-vous pris votre pension chez eux ?—Pendant quatre mois et demi ou cinq mois.

677. Avez-vous pris votre pension chez eux depuis ?—Non.

678. Vous étiez dans l'habitude, dans l'exercice de vos fonctions de pourvoyeur, de demander les articles dont vous aviez besoin par avis public ?—Oui.

679. Aujourd'hui je posais la question par rapport aux articles de moindre importance—vous m'avez probablement entendu—est-ce qu'il y avait deux classes d'articles distinctes pour lesquelles vous demandiez des soumissions ?—Oui.

680. Comment les appeliez-vous ou les classiez-vous ?—Il nous fallait acheter de grandes quantités de farine, de côtes de lard fumé et d'avoine.

681. Vous appelez ces articles les grosses denrées ?—Oui.

682. Quelle était l'autre classe d'articles ?—Elle était très variée. J'avais à acheter depuis des décrotoirs jusqu'à des barils pour l'eau.

683. Avez-vous suivi, pour mettre au concours les grosses fournitures, un mode différent de celui adopté pour les petites ?—Très souvent.

684. Vous comprenez ma question ?—Oui, monsieur.

685. Alors veuillez dire au comité pourquoi vous avez suivi un mode différent ?—De jour en jour, en 1875, le commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest me demandait des articles, dont j'ignorais auparavant qu'on aurait besoin, et j'étais obligé de me rendre en plein marché et de les y acheter. Je ne pouvais pas demander des quantités fixes, parce que je ne savais pas au juste quels pourraient être les articles dont on aurait besoin. Je parle par rapport à la police à cheval.

686. Étiez-vous dans l'habitude de vous procurer les grosses fournitures quelque temps avant l'époque qu'en on aurait réellement besoin ?—Non ; jamais.

687. Quel était le mode adopté à l'égard des grosses fournitures, comme la farine,

les côtes de lard fumé, etc. ?—Je demandais par avis public des soumissions pour ces fournitures.

688. Accordiez-vous un délai raisonnable pour la réception des soumissions ?—Oui.

689. A l'égard de ces petites fournitures, vous ne demandiez pas des soumissions cachetées ?—Quelquefois j'en demandais. J'ai remarqué parmi mes papiers des soumissions pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, en 1877.

690. Comment se fait-il que vous n'avez pas toujours demandé des soumissions pour les petites fournitures ?—Au meilleur de ma connaissance, la première fois que j'ai demandé des soumissions, ce fut pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, en 1875. Deux partis d'explorateurs se rendaient dans les régions de l'ouest, et les demandes pour leurs fournitures me parvenaient de jour en jour, et ce pendant l'espace de deux ou trois semaines. Je demandai par avis public des soumissions pour les grosses fournitures, dont on aurait d'abord besoin, et je fus obligé d'aller en plein marché pour me procurer le reste.

691. Bien, comment cela ; parce que le besoin en était urgent ?—Oui ; ces hommes-là partaient pour Edmonton, dans le Nord-Ouest.

692. Quelle était votre manière d'agir pour les articles dont on avait besoin immédiatement, et quand vous n'aviez pas le temps de demander des soumissions par avis publics ; vous fournissiez de suite ces articles, n'est-ce pas. La commande arrivait et il vous fallait la remplir immédiatement ?—Oui ; c'est le cas.

693. Dans ces cas-là, quelle est votre manière d'agir ?—J'allais de marchand à marchand avec une feuille de papier, demandant les prix des divers articles dont j'avais besoin, et celui qui était le plus bas était la personne de qui j'achetais.

694. Vous rappelez-vous les noms des marchands avec qui vous faisiez des affaires de ce genre-là ?—Higgins et Young, Bannatyne, Thornton et Sutherland.

695. Vous avez entendu dire au témoin Scott, hier, que la soumission vous fut présentée lorsque, par avis public, vous demandiez des soumissions dans le mois de mai 1876. Vous demandiez des soumissions par avis public ?—Oui.

696. Et qu'une soumission fut présentée par son patron en réponse à votre avis public dans la gazette ; qu'il avait déjà produit une soumission conformément à l'avis public ; que le temps étant expiré pour l'ouverture des soumissions, vous êtes venu au bureau de son patron, que vous avez pris l'autre soumission et l'avez prié de faire un changement dans les prix, s'il le pouvait faire ?—J'ai entendu le témoin parler dans ce sens-là.

697. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?—J'ai à dire que je n'ai jamais rien fait de semblable à l'égard d'aucune soumission quelconque, dans la propre acception du mot.

698. Quand vous parlez de soumissions dans la propre acception du mot, que voulez-vous dire ?—Je veux dire ce que j'ai déjà dit : que j'allais d'un marchand à l'autre, demandant à chacun les prix des divers articles dont je pourrais avoir besoin d'un moment à l'autre ou d'un jour à l'autre. J'allais voir l'homme d'affaires de M. Bannatyne, M. Strong, ainsi que MM. Thornton et Sutherland, et si les prix d'une maison étaient plus élevés que ceux d'une autre, je lui demandais pourquoi elle ne pouvait pas vendre à aussi bon marché que l'autre.

699. Avez-vous jamais reçu des soumissions cachetées pour fournitures pendant le mois de mai 1876 ?—Que voulez-vous dire par soumissions cachetées ?

700. Des soumissions cachetées, comme l'a dit le dernier témoin ?—Quelques-unes d'entr'elles ont été fermées avec du mucilage, et d'autres ne l'ont pas été.

701. Mais étaient-elles réputées être des soumissions cachetées ?—Non ; elles n'étaient pas réputées telles.

702. Est-ce qu'il y a jamais eu une soumission cachetée ou une soumission quelconque de changée, comme le témoin l'a dit hier et aujourd'hui ?—Jamais rien de semblable n'a eu lieu.

703. Est-ce qu'il y a eu une soumission de substituée à une autre, comme il l'a déclaré ?—Non, pas que je sache, et la chose n'aurait pas pu se faire sans que j'en eusse eu connaissance.

704. Je crois qu'il y a maintenant en la possession du département une soumission qui a été produite par la maison de M. Sutherland dans le temps?—Oui.

705. Voulez-vous examiner ce papier (le remettant au témoin). Est-ce là le document?—Oui.

706. Quelle en est la date?—Le 26 mai 1876.

707. Par qui fut adressée cette soumission?—Par Thornton et Sutherland.

708. Était-ce là la seule soumission qu'ils vous ont adressée?—C'est la seule soumission.

709. Est-ce que cette soumission, ou aucune soumission ou papier quelconque s'y rattachant, a jamais subi aucun changement par votre fait ou avec votre consentement ou à votre connaissance?—Non.

710. Dans le temps avez-vous reçu des soumissions de quelques autres marchands à Winnipeg?—Oui.

711. Pour les mêmes articles?—Oui.

712. A l'égard de contrat, avez-vous alors montré à M. Sutherland les soumissions que vous aviez reçues des autres marchands, avant de conclure finalement le contrat avec lui?—Non; je ne les ai pas montrées.

713. Êtes-vous bien positif dans votre assertion?—Je suis très positif en parlant ainsi.

THOMAS NIXON.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
Lundi, 15 avril 1878.

Le comité se réunit.—M. YOUNG occupe le fauteuil.

M. NIXON et rappelé et interrogé de nouveau :

Par M Macdougall, (Elgin) :

714. L'autre jour vous étiez pressé par le temps, vu que le comité désirait s'ajourner; ainsi je désirerais vous entendre donner de plus amples explications à l'égard de la distinction qui existait par rapport aux grosses fournitures demandées par soumissions et au sujet desquelles vous aviez l'habitude de publier des avis, et le mode de mettre au concours les petites, ou les fournitures de moindre importance comme vous les appelez?—Dans le cas particulier dont il s'agit, la soumission du 26 mai 1876, fut demandée par moi dans un avis public en vertu d'instructions reçues du département. Voici le télégramme, il est daté du 15 mai 1876: "Département du Secrétaire d'Etat: Demandez immédiatement par avis public que l'on fournisse des côtés de lard fumé, de la farine, du sucre, du thé, du café; moitié de ces articles devant être livrée de suite, et l'autre moitié quand on en aura besoin de ce jour au premier septembre; déli pour la réception des soumissions devant expirer dans dix jours; instructions envoyées par cette malle." D'après ces instructions je demandai par avis public ces articles. L'un des avis est ici. Je reçus les instructions par la poste dans les délais ordinaires, et aux articles ci-dessus se trouvaient ajoutés ceux-ci: du riz, des pois fendus, des fèves, des pommes, du sel, de la poudre allemande, du poivre, des bougies, du biscuit et du son.

715. Vous reçûtes ces instructions du département du Secrétaire d'Etat ici?—Oui. Lorsque j'ouvris les soumissions le 26 mai.

716. Attendez un peu. Maintenant, ce que je voulais vous faire expliquer au comité un peu plus au long que vous ne l'avez fait l'autre jour, c'était la raison pourquoi vous aviez demandé des soumissions dans certains cas, et pourquoi vous n'en aviez pas demandé dans d'autres?—Il y avait de jour en jour des demandes de faites pour diverses petites ou menues fournitures, et dont on ne m'avait pas donné connaissance auparavant.

717. Dois-je comprendre que vous dites que le fait qu'on avait besoin immédiatement des articles demandés, requérait que les commandes fussent de suite remplies?—Oui; quelquefois je n'avais à moi qu'une journée ou deux pour me les procurer;

ainsi, après que le commissaire de la police à cheval fut arrivé en 1875, il pouvait arriver que ses hommes fussent à Winnipeg ou à Dufferin, suivant le cas.

718. Qui vous envoyait les instructions pour vous procurer les fournitures?—Une demande par écrit pouvait m'arriver de la part de l'officier commandant la police à cheval, de la part du commissaire, ou bien de la part de la personne préposée sur le chemin de fer Canadien du Pacifique; soit l'ingénieur en chef, soit l'ingénieur de district; et personne autre que ceux que je viens de mentionner n'avait le droit de faire de semblables réquisitions.

719. Voulez-vous examiner la soumission du 26 mai?—Je l'ai devant moi.

720. Vous vous rappelez la circonstance où vous avez reçu cette réquisition?—Je le pense.

721. Quand et où fut ouverte cette réquisition?—Elle fut ouverte dans mon bureau.

722. Qui était présent?—Il n'y avait personne de présent dans le temps—c'est-à-dire dans mon bureau particulier, car il y avait quelqu'un dans celui de mon comptable.

723. Êtes-vous sûr qu'elle n'avait pas été ouverte auparavant?—J'en suis bien sûr.

Par M. Plumb :

724. C'est-à-dire la soumission du 26 mai, n'est-ce pas?—Du 26 mai.

725. Quelle était cette soumission particulière?—Celle de Thornton et Sutherland.

Par M. Macdougall, (Elgin) :

726. C'est la soumission dont le témoin Scott a parlé l'autre jour, n'est-ce pas?—C'est cette soumission-là.

727. Bien, était-ce là votre habitude d'ouvrir les soumissions de ce genre, c'est-à-dire de les ouvrir dans votre bureau?—C'était ma seule manière d'agir, et généralement je me consultais avec M. Rowan, l'ingénieur de district, au sujet de ces affaires-là, surtout lorsqu'il s'agissait pour moi d'ouvrir des soumissions concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique. Ces soumissions-ci sont signées par M. Rowan.

728. Aviez-vous à cette époque-là d'autres soumissions de la part d'autres marchands—J'avais d'autres soumissions adressées par d'autres marchands.

729. Par qui?—Par Andrew Strong, W. N. Lyon, Reynolds, et H. W. Kennedy.

730. Les avez-vous toutes ouvertes dans le même temps?—Oui; toutes dans le même temps, les unes après les autres.

631. Quand?—Immédiatement; dans ce moment-là.

732. Avez-vous passé un contrat d'après l'une de ces soumissions-là?—Non, pas alors.

733. Quand en avez-vous passé un?—Pas avant huit ou dix jours après.

734. Avec qui avez-vous passé un contrat?—Je passai le contrat d'après l'ordre du Secrétaire d'État, et ne le donnai pas moi-même. Je veux dire que je ne le donnai pas de mon propre chef; je le passai seulement d'après les instructions reçues du département.

735. Aussitôt que vous avez ouvert les soumissions, et que vous avez connu ce qu'elles contenaient, qu'avez-vous fait alors?—Je m'assis et j'écrivis la lettre suivante au Secrétaire d'État. La lettre porte la date du 26 mai—la même date.

WINNIPEG, 26 mai 1876.

MONSIEUR,—D'après les instructions contenues dans votre lettre du 15 courant, j'ai ouvert aujourd'hui les soumissions que j'ai reçues et j'ai l'honneur de vous en transmettre des copies.

“ Au sujet de votre télégramme du 18 courant “ Plaintes reçues de la part du commissaire par rapport à la qualité inférieure de fournitures achetées à Winnipeg, surtout des côtes de lard fumé. Le ministre exige un rapport sur les nouvelles soumissions avant leur acceptation, ”—qu'il me soit permis d'observer que depuis que je suis dans cette province je n'ai jamais vu de lard fumé de qualité inférieure, et que

cet article importé (que l'on est en voie de préparer ici maintenant) est le meilleur lard désossé, et qu'il est toujours gras. Je ne permets dans aucun cas que l'on en donne à quelque département que ce soit sans l'avoir moi-même inspecté côte par côte. Le lard fumé, avant l'arrivée de celui qui a été préparé l'hiver précédent, devient probablement le printemps un peu *rance*, attendu que dans cette région on ne peut pas importer de lard fumé après le mois d'octobre, et à cette époque-là de l'année l'approvisionnement que l'on a en mains est celui de la saison précédente, de manière que de bonne heure le printemps avant l'arrivée des nouveaux approvisionnements, tout le lard fumé, qui est vieux de près de 12 mois, se trouve un peu *rance*, comme je viens de le dire. Le fait qu'il est "gras" est toujours un indice qu'il est de bonne qualité, et à moins que je n'achète la variété connue sous le nom de lard fumé Anglais pour le déjeuner, variété d'une préparation spéciale, qui se vend fort cher, et que l'on ne peut généralement se procurer en grande quantité, on continuera à se plaindre qu'il "est trop gras pour les rations."

"La soumission de Thornton et Sutherland se trouvant la plus basse pour la plupart des articles, on devrait leur accorder le contrat, excepté pour quelques fournitures.

"Après avoir examiné les échantillons de thé, j'ai trouvé que celui de Andrew Strong était de meilleure qualité que le thé de la maison que je viens de mentionner, et de beaucoup préférable à celui de W. H. Lyon, et comme M. Lyon ne voulait pas accepter un contrat sur une soumission qu'il m'avait adressée il y a quelques jours à l'égard de fournitures pour le département des Travaux Publics, à moins que je ne consentisse à lui accorder ce contrat pour le tout, j'ai dû en conséquence le laisser de côté.

"J'ai décidé, moyennant l'approbation de l'Honorable Ministre, d'accorder le contrat comme suit : A Thornton et Sutherland, pour le lard fumé, la farine, le café (qui, bien qu'il soit plus cher, est moulu à demande, et provient de fèves nouvellement grillées sur lieux, tandis que celui que les autres épiciers vendent est un café importé, déjà moulu et généralement de qualité secondaire), le sucre, les pommes, le riz, les pois fendus, le sel, le poivre, les bougies et le son ; et à Andrew Srong, pour le thé, les fèves, la poudre allemande et le biscuit."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS NIXON.

Colonel H. RICHARSON,
Département du Secrétaire d'Etat.

736. Et le contrat a été passé conformément à cela ?—Oui ; conformément aux instructions du Département.

737. Maintenant, depuis le moment que vous avez ouvert ces soumissions et pris connaissance de leur contenu à venir au moment où vous avez décidé de donner le contrat à Thornton et Sutherland et à l'autre marchand, êtes-vous allé chez eux ou êtes-vous entré en communication avec eux, directement ou indirectement, par rapport au contrat de quelque manière que ce soit ?—Non.

738. De manière que vous ne concourez pas dans la déclaration faite l'autre jour par le témoin Scott à propos de ces personnes-là ?—Non.

739. Il a déclaré que vous étiez allé au bureau de Sutherland avec les soumissions, et que vous les lui aviez montrées avant la passation du contrat, mais après le temps fixé pour les ouvrir ?—Non ; je n'ai pas fait cela.

740. Dans le but de faire changer les prix ?—Non ; ce n'est pas le cas, et je n'ai rien fait de tel.

741. Vous comprenez parfaitement ma question ?—Je la comprends parfaitement.

742. Aviez-vous alors une autre soumission de la part de M. Bannatyne ?—Non ; je n'avais pas reçu aucune soumission de la part de M. Bannatyne.

743. Je crois que Scott a dit que vous aviez montré la soumission de M. Bannatyne à M. Sutherland, tandis que de fait, comme vous le déclarez, vous n'aviez aucune soumission de la part de M. Bannatyne?—J'ai ici toutes les soumissions et il n'y en a pas une seule de la part de M. Bannatyne.

744. Maintenant j'ai compris que vous avez dit l'autre jour—vous me reprendrez si je me trompe—que, lorsqu'on avait besoin de ces petites fournitures, dont les commandes devaient être immédiatement remplies par vous, vous étiez dans l'habitude d'aller d'un magasin à l'autre pour voir quel serait celui qui pourrait vendre à meilleure composition—afin de pouvoir acheter ces fournitures le meilleur marché possible?—C'est correct.

745. Maintenant, par rapport à ce lard fumé; de quelle qualité était le lard fumé que vous avez eu? C'était l'un des articles spécifiés dans la soumission que vous avez acceptée—la soumission de M. Sutherland?—Oui.

746. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?—Ce que j'ai à dire, c'est que ce lard fumé n'a pas été acheté du tout à Winnipeg.

747. Où fut-il acheté?—A Ingersoll, par le département.

748. Alors en réalité vous n'avez pas eu ce lard fumé-là de Thornton et Sutherland?—Non, je n'en ai pas eu d'eux en vertu de cette soumission.

749. Vous dites que le lard fumé, que vous vous êtes procuré alors, fut acheté par le département, à Ingersoll, et expédié à Winnipeg?—Cela est correct, monsieur.

750. Il y avait du café d'inclus dans cette soumission; vous en avez fait mention dans votre rapport?—Oui. J'en ai fait mention, parce que MM. Thornton et Sutherland avaient demandé dans leur soumission pour le café un prix plus élevé qu'aucun des autres soumissionnaires.

751. C'est ce qu'a fait Sutherland?—L'échantillon qu'ils m'envoyèrent était tellement supérieur aux échantillons transmis par les autres que je recommandai au ministre qu'il me fût permis d'acheter cet article de Thornton et Sutherland.

752. Alors en achetant ce café, vous l'avez acheté en la manière ordinaire, sur échantillon?—Sur échantillon.

753. Et le fait qu'il était moulu et de qualité supérieure, c'est ce qui vous engagea à conseiller au département de l'accepter?—C'était la raison, mais c'était principalement d'après les instructions du département qui observait que, leur café étant moulu, une grande quantité n'en serait pas dépensée pendant près de douze mois. Je désirais envoyer du café de bonne qualité à la police à cheval. Je dus l'expédier à Batleford et à la rivière au Cygne.

754. Scott a dit que le café n'était pas pareil à l'échantillon, mais qu'il était d'une qualité inférieure. Avez-vous entendu parler de cela?—Je l'ai appris pour la première fois lorsqu'il en a été question ici l'autre jour.

754a. La première nouvelle que vous en avez eue, c'est quand le témoin a fait sa déclaration à ce sujet?—C'est la première connaissance que j'en aie eue.

755. Avez-vous reçu quelque plainte de la part de la police à cet égard?—Il ne m'est jamais parvenu de plainte à ce sujet.

756. Alors, en résumé, vous n'avez eu nullement connaissance, ni directement, ni indirectement, ni de quelque manière que ce soit, que cette supercherie eût été pratiquée, jusqu'au moment où vous l'avez appris par le témoignage du témoin l'autre jour?—Non; je n'en ai eu aucune connaissance.

757. Comment ces effets étaient-ils généralement empaquetés et expédiés?—Le café, si je me rappelle bien, était mis en boîtes, mais pour le lard fumé, il fallait, bien entendu, l'envelopper dans des sacs. Nous ne l'expédions pas généralement dans des barils, vu que le fret était très-élevé; en conséquence, nous mettions le lard fumé dans des sacs, trois côtes ou deux côtes par sac, suivant le cas. Nous placions un peu de foin entre les sacs pour empêcher le lard fumé de "suer" comme on dit.

758. Réellement parlant, ces effets alors étaient de nouveau mis dans des sacs ou recouverts?—Presque tous les articles que nous envoyons sont de nouveau empaquetés.

759. Doublement empaquetés?—Oui.

760. Je trouve que Scott rend le témoignage suivant concernant certains sacs du

gouvernement: "A-t-il (O'Donnell) apporté des casernes de la rivière au Cygne chez M. Sutherland des sacs du gouvernement?" Il répond "non, pas chez M. Sutherland." Alors on lui demanda "vous en a-t-il apportés?" Et il répond "oui." Et il continue en disant qu'il y en a eu environ 300 ou 400 d'apportés par John Parr, employé dans les bureaux du Pacifique Canadien, et ainsi de suite. Vous avez entendu ce qu'il a dit l'autre jour à propos de ces sacs?—Oui.

761. Voulez-vous expliquer carrément de quelle manière ces sacs furent employés, et dire si quelques-uns de ces sacs furent donnés ou non à Thornton et Sutherland?—Antérieurement à mon arrivée dans le pays, et quelque temps après, je trouvai que nous avions dans le Nord-Ouest une grande quantité de sacs, qui nous coûtaient dans l'ensemble une somme considérable, et j'écrivis une lettre au quartier-maître, le priant de me renvoyer par mon voiturier tous les sacs dont il pourrait se passer, attendu que je ne me proposais pas d'en acheter d'autres pour emballer de nouveau les effets, lorsque nous en avions une si grande quantité. Cet homme-là m'en rapporta une charretée.

762. Qui?—Un voiturier. Ce ne fut pas O'Donnell, tel que mentionné dans le témoignage, mais l'un des voituriers métis qui m'en rapporta une charretée. Je présume qu'ils pesaient 850 livres, ou peut-être plus, et je lui payai trois centins par livre pour avoir rapporté ces sacs de la rivière au Cygne. On utilisa de temps à autre ces sacs, quand il s'agissait d'emballer de nouveau les effets. Un jour mon garde-magasin vint me trouver—c'était John Parr—et il me dit: "M. Sutherland désire savoir s'il peut emprunter 300 ou 400 sacs?"—Je lui répondis; "il n'y a pas grand mal à cela, pourvu que tu puisses les ravoïr." Il lui en prêta donc 410; sur ce nombre il en fut remis 295, et quant au restant, M. Sutherland s'en servit pour emballer de nouveau les effets.

Par M. Wood:

763. Pour le gouvernement?—Oui. A la fin de cette année-là je fis rapport au département que nous avions 580 sacs en mains.

Par M. Macdougall, (Elgin):

764. Combien de sacs dites-vous que vous avez prêtés?—410.

765. A qui?—A M. Sutherland

766. Pourquoi lui furent-ils prêtés et avec quelle entente; devaient-ils être remis?—Ils devaient être remis. Nous faisons nos achats chez Thornton et Sutherland, et pendant que ces sacs restaient entre leurs mains, nous n'avions pas besoin d'acheter d'autres sacs pour emballer de nouveau les effets. Mon garde-magasin a eu de M. Sutherland le reste des sacs (295).

767. Alors ces sacs lui furent simplement remis pour emballer de nouveau les nouveaux articles achetés?—Je ne voudrais pas dire que les 410 lui furent remis dans ce but-là. C'était le nombre juste que mon garde-magasin avait choisi pour lui. Je crois qu'il était occupé à acheter du blé ou quelque espèce de grain, et il avait demandé à emprunter ces sacs.

768. Et ils vous furent remis?—Oui.

769. Et il n'y eut pas de perdus?—Pas un seul.

770. Et prétendez-vous dire que ni vous ni le gouvernement n'avez rien perdu par rapport à ces sacs?—Certainement je le prétends.

771. Vous désirez que cette déclaration soit acceptée dans ce sens-là?—Oui.

772. Est-ce qu'il y avait un M. Strang qui faisait affaire à Winnipeg?—C'est l'homme d'affaires de M. Bannatyne.

773. Fit-il une soumission?—Oui.

774. Je veux dire le 26 mai?—Oui, le 26 mai.

775. Était-ce pour Bannatyne et Cie?—Il la produisit en son propre nom.

776. Revenons à cette soumission-là?—Le mois précédent, M. Bannatyne avait produit une soumission lui-même. C'est la soumission que je tiens en mains. (La soumission est produite.)

777. Pour quels articles était-ce?—Pour tous les articles mentionnés dans la soumission de M. Sutherland.

778. Cette soumission fut-elle ouverte en même temps que les autres soumission ?—Elle le fut, monsieur.

779. Le contenu de cette soumission fut-il communiqué à Sutherland et Cie ?—Non.

780. Avez-vous jamais vu un état ou mémoire du lard fumé qui fut acheté à Ingersoll ?—Non. Au meilleur de ma connaissance, je ne l'ai pas vu. Je n'aimerais pas à être trop positif à ce sujet. Je reçus le lard fumé, bien entendu, par bateau. Il m'était adressé, et il fut expédié de nouveau au Nord-Ouest.

781. Dans tous les cas les marchands de Winnipeg n'avaient eu rien à faire avec ce lard fumé-là ?—Rien du tout ; il avait été acheté chez les marchands d'Ingersoll.

782. Le témoin Scott a dit qu'il y avait dans le même temps un compte courant entre vous et M. Sutherland ?—Oui, monsieur.

783. Je veux dire avec la maison ?—Oui.

784. Quand ce compte courant avait-il commencé ?—En 1875.

785. Devez-vous maintenant quelque chose à cette maison-là ?—Non, rien. Je demande pardon, je dois. Je lui dois depuis le 1er mars pour les épiceries que ma femme a pu acheter là. Je dois déclarer que je n'y ai jamais rien acheté moi-même pour ma maison.

786. Avez-vous jamais eu en aucun temps un règlement de compte avec la maison ?—J'ai eu un règlement de compte final en septembre 1877.

787. Quel était alors le montant de votre compte ?—Huit cents et quelques piastres, je pense.

788. Avez-vous le compte ?—Je l'ai, monsieur. Voici le compte et voici les billets. (Le compte et les billets sont produits).

789. Vous pouvez les retourner, et montrer au comité comment le compte a été réglé ?—Le montant était de \$600.

790. Vous avez entendu ce qu'a dit le témoin Scott au sujet du compte personnel ; quelles observations avez-vous à faire touchant vos transactions personnelles avec la maison ?—Maintes et maintes fois j'ai essayé à avoir mon compte de M. Sutherland, et quand j'ai vu que je ne pouvais pas l'avoir, je cessai d'acheter chez lui. Lorsque j'eus le compte, la balance alors était de \$689.31. Il y avait un escompte sur le compte de \$125.81, et un cabriolet, \$120. Le compte fut réglé par un billet à trois mois, que voici. (Le billet est produit).

791. Ce billet a-t-il été payé ?—Le billet fut payé à l'expiration des trois mois par un billet en renouvellement pour la moitié avec intérêt, ce qui porta le second billet à \$228.62.

Par M. Kirkpatrick :

792. Quelle est la date du premier billet ?—Le 11 septembre 1877 ; et celle du second est le 14 décembre 1877.

Par M. Macdougall (Elgin) :

793. Voulez-vous avoir la bonté de dire au comité comment il se fait que vous ayez acheté le cabriolet de M. Sutherland ?—Il partait pour Minneapolis, et une autre personne et moi lui demandâmes de nous acheter un cabriolet.

794. Et il l'acheta ?—Oui.

795. Venez-vous justement de dire qu'il y avait un montant de \$120 pour le cabriolet de porter à votre crédit dans le compte ?—Oui, monsieur.

796. Comment se fait-il que cette somme soit ainsi créditée dans le compte ?—Lorsqu'il me livra le cabriolet, je lui donnai un chèque pour le montant. Je donnai à M. Sutherland un chèque pour le montant.

797. Pourquoi ce montant figure-t-il dans le compte à votre crédit ?—Parce qu'il apporta ce chèque à ma femme, et lui dit qu'il voulait le lui donner, et qu'elle devait ne pas m'en parler ; et je ne le sus que quelque temps plus tard.

798. Vous dites que vous lui avez donné un chèque ?—Oui, monsieur.

799. Alors, qu'avez-vous à dire à propos de l'escompte ?—Il y eut un escompte de \$125.81.

800. Pourquoi eut lieu cet escompte ?—Parce que ce compte, comme on le verra, comportait les prix du détail dans la ville de Winnipeg.

Par M. Bertram :

801. Quel est le montant total du compte de M. Sutherland ?—\$689.31.

Par M. Macdougall (Elgin) :

802. Et vous dites qu'il fut déduit \$120 pour le cabriolet ?—Oui ; et un escompte de \$125.81 fut aussi déduit sur environ \$800 dans le compte.

803. Comment cela ?—Parce qu'il y a une somme de \$306.50 de portée à mon crédit pour argent comptant.

804. Où ?—Sur ce compte.

805. Mais quel était le montant total sans aucune déduction pour les sommes portées à votre crédit ?—\$873.62.

806. Maintenant mentionnez les sommes à votre crédit ?—Les sommes à mon crédit sont : \$306.50 en argent comptant ; et \$7.15 pour déduction. Je ne sais pas pourquoi cette dernière somme se trouve là. Je suppose que c'est en conséquence de quelque erreur qui a été commise. Ensuite il y a en argent comptant \$3.50 pour quelque chose que j'ai achetée moi-même et que je payai dans le temps. Puis il y a \$120 pour le cabriolet, et \$125.81 pour escompte sur le compte. Il faut ajouter quelques articles achetés dans les mois de mai et de juin 1877, articles que je vois ici et qui s'élèvent à environ \$15. Puis vient le paiement final de \$443.50 par le billet.

807. Ce compte est-il réglé maintenant ?—Ce compte est payé en plein, de la manière qui je viens de mentionner.

808. Vous étiez pour nous dire quelle était la règle adoptée par M. Sutherland et vous pour opérer ces escomptes ?—Il n'y avait pas de règle. Lorsque j'allai payer mon compte, je crus que j'avais le droit d'avoir des marchands mes effets à aussi bon marché que ceux que j'achetais pour le gouvernement. Il y a dans ce compte un escompte de 15 pour cent, mais cet escompte ne me donnait pas mes effets à aussi bon marché.

809. Et ce fut la raison pourquoi cet escompte fut accordé ?—Ce fut-là la raison.

810. Aviez-vous des transactions personnelles avec d'autres marchands de la ville ?—Oui.

811. Pour un montant considérable ?—Non.

812. Vous accordaient ils un escompte ?—M. Bannatyne a fait la même chose. Il portait dans mon compte les effets qu'il me vendait d'après les prix du détail, et quand je venais à régler mon compte, j'obtenais un escompte de 15 pour cent.

813. Alors vous avez obtenu de lui des conditions aussi avantageuses que de M. Sutherland ?—Tout-à-fait semblables. Lorsque j'achetais du thé pour le gouvernement à 45 centins, j'avais à payer à M. Sutherland pour moi de 75 à 80 cts. par livre. Quand j'achetais du gruau pour le gouvernement à 5 et 6 cts. ;— 6 cts. étaient le maximum—j'avais à payer pour moi à M. Sutherland et à M. Bannatyne 8 cts. Ce sont-là les prix du détail à Winnipeg. Il en était de même pour les autres articles. Un escompte de 15 pour cent ne réduisait pas les prix du détail aux prix du gros, d'après lesquels j'achetais pour le gouvernement, et ce dans aucun cas, soit à l'égard de M. Sutherland, soit à l'égard de M. Bannatyne.

814. Auriez-vous pu avoir pour vos besoins personnels des marchandises aussi facilement de M. Bannatyne et des autres marchands que de M. Sutherland ?—Tout aussi facilement. Chaque fois que j'achetais, j'avais mes marchandises d'après le même principe d'escompte, soit que je fisse chez eux des achats ou non, c'est-à-dire soit que je fisse chez eux des achats pour le gouvernement ou non.

815. Vous avez dit au comité l'autre jour que vous aviez pris votre pension chez M. Sutherland pendant 4½ mois ou 6 mois après être arrivé à Winnipeg ?—Oui.

816. C'est-là tout le temps pendant lequel vous avez pris votre pension chez lui ?—Oui ; ensuite, ma famille arriva, et alors, comme de raison, je cessai de prendre ma pension chez lui.

817. Alors ce fut seulement pour obéir à la nécessité où vous vous trouviez dans le temps que vous fûtes porté à prendre votre pension chez lui ?—Oui.

818. Lui avez vous donné quelque chose pour cela ?—Je ne lui ai rien payé à

cet égard. Mme Nixon, cependant donna en présent à Mme Sutherland un assortiment de couteaux et fourchettes ainsi qu'un assortiment de rideaux en dentelle.

819. Pourquoi ne l'avez-vous point payé?—J'ai offert de le payer, mais il me disait constamment que j'étais son hôte.

820. Lorsque vous êtes allé-là, et pendant le temps que vous avez pris votre pension chez lui, espériez-vous que vous auriez votre pension pour rien?—Non; je ne l'espérais pas.

821. Si vous vous étiez attendu à cela, est ce que cette pensée aurait eu l'effet de vous engager à rester-là?—Je ne serais pas resté là.

822. Comment se fait-il que Mme Nixon ait donné ces articles-là à Mme Sutherland. Ce fut d'après mes ordres; je lui dis qu'elle devait le faire.

823. Ce fut après que vous eûtes vu, comme vous le dites, qu'il ne voulait pas accepter de paiement?—Après que j'eus cherché en vain à avoir mon compte.

824. Quelle pourrait être environ la valeur des articles donnés par Mme Nixon à Mme Sutherland?—Je ne saurais trop comment répondre à cette question; j'en ignore la valeur.

825. Quels étaient ces articles?—Un assortiment de rideaux en dentelle et un assortiment complet de couteaux et fourchettes, comprenant 24 morceaux—c'étaient des couteaux et fourchettes à manches de perle et d'une valeur très considérable.

826. Lorsque vous désiriez que votre femme fit ce présent-là, quelle était votre intention—de lui donner plus ou moins que le montant de votre pension, ou quelque chose qui fut équivalent?—Je cherchai à lui donner l'équivalent.

827. Et qu'en peusez-vous maintenant? était-ce ou non l'équivalent? peut-être n'était-ce pas tout à fait l'équivalent.

828. Que pensiez-vous alors?—Je pensais que c'était l'équivalent.

829. Et qu'en pensez-vous maintenant?—Le témoignage de M. Scott—

830. Mais quelle est votre propre opinion?—Ma propre opinion c'est que Mme. Sutherland eut tout ce que nous aurions dû lui payer.

831. Vous considériez-vous personnellement obligé pour cet item de la pension, vû le fait que votre femme a donné ces articles?—Non; je ne me considère pas personnellement obligé, et je ne crois pas que M. Sutherland me considère non plus obligé.

832. Quand avez-vous fait votre dernier achat à Manitoba pour le gouvernement, soit en personne, ou de toute autre manière?—J'ai fait il y a quelque temps un achat indirectement pour le compte du gouvernement.

833. Que voulez-vous dire par indirectement?—Les ingénieurs du chemin de fer Canadien du Pacifique reçoivent maintenant un salaire, qui comprend la pension; mes instructions sont d'acheter pour eux; avant cela nous portions la pension à leur compte et ils nous remboursaient. Je ne paie pas ces achats avec ces chèques du gouvernement.

Par M. Plumb :

834. Vous faites les achats directement, alors?—Oui; quelques-uns d'entr'eux.

835. Mais ces achats ne sont pas portés directement au compte du gouvernement?—C'est ce que je veux dire.

Par M. Macdougall (Elgin) :

836. Ils étaient portés au compte de l'exploration du Pacifique?—Oui; mais j'ai fait de petits achats au compte du gouvernement pour un campement.

837. Quand les avez-vous faits?—Il y a environ un mois; je fais ces achats tous les mois pour ce campement-là.

838. Avez-vous demandé par avis public des soumissions pour ces achats?—Le 16 mai, 1877, je donnai l'avis public suivant: "Des soumissions pour les fournitures suivantes, destinées au chemin de fer Canadien du Pacifique seront reçues d'aujourd'hui à midi mercredi prochain, le 23 courant, au bureau du sousigné. Le contrat durera six mois. Chaque article devra être de la meilleure qualité. On ne s'oblige pas d'accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions."—Dans ce cas je

demandai dans l'avis public de la farine, du lard, des côtes de lard fumé, du jambon, du biscuit, du gruau, des fèves blanches, des légumes (pressés), des légumes (en canistres), des viandes de conserve (en canistres), des fruits (en canistres), des pois fendus, des pommes sèches, du thé, du café, du sucre, du riz, du syrop, de la levure des Frères Twin, de la poudre allemande, du jus de citron, des allumettes, des épices, des pommes de terre, du sel de table, de la moutarde, du gingembre, du poivre, des marinades (Cross et Blackwell), des sauces (Lea et Perrins), du savon, de la chandelle, de l'huile de charbon, du vinaigre, du son, de l'avoine et du foin. Je reçus des soumissions de M. McDermott, de Thornton et Sutherland et de W. H. Lyon. Ces soumissions furent ouvertes en présence de M. Rowan, ingénieur de district, et de moi-même. M. Rowan a endossé les soumissions; et après avoir fait le calcul pour savoir combien il faudrait pour nourrir un homme pendant un mois, nous trouvâmes que celle de M. McDermott était la plus basse, et le contrat lui fut accordé.

839. Est-ce un marchand de Winnipeg?—Je ne le pense pas. Cependant, je n'avais rien à faire avec cela. C'est l'un des hommes les plus riches de notre province, mais je ne pense pas qu'il ait un magasin.

Par M. Mills :

840. C'est M. McDermott, père, vieux rentier?—Oui.

Par M. Plumb :

841. Quel âge a-t-il?—Environ 80. J'ai donné un avis public le 30 janvier, 1877, et je vois que je reçus des soumissions de W. H. Lyon, de Thornton et Sutherland et de M. Strang pour des viandes de Clark et Bose, ainsi que la Compagnie de la Baie d'Hudson. A cette date-là, M. Rowan et moi-même trouvâmes que la soumission de Strang était la plus basse. Il était présent avec moi, et il endossa les soumissions.

Par M. Kirkpatrick :

842. Quelle date était-ce?—Le 30 janvier 1877. A cette époque-là les articles demandés consistaient en bœuf frais, mouton frais, lard, côtes de lard fumé, jambon, farine, fine fleur de Graham, biscuit, gruau, fèves blanches, pois fendus, pommes sèches, thé (noir), thé (vert), café, sucre, riz, syrop, levure des Frères Twin, poudre allemande, sel de table, moutarde, poivre, marinades, sauce de Worcester, savon, savon à toilette, chandelles, huile de charbon, vinaigre, viandes en canistres, légumes en canistres, légumes pressés, allumettes, gingembre, jus de citron, sucre, jus de citron, épices variées, beurre, pommes de terre et avoine. Comme la soumission de Strang se trouvait la plus basse, le contrat lui fut accordé.

Par M. Macdougall (Elgin) :

843. Quelle était la date?—Le 30 juin 1877; mais les achats ont été basés plus ou moins sur cette dernière soumission—c'est-à-dire celle que j'ai lue la première.

844. Quand avez-vous fait le dernier achat chez Thornton et Sutherland?—Je ne puis pas répondre à cette question-là. Comme de raison, je n'ai acheté aucun des articles ci-dessus mentionnés, attendu que les contrats étaient donnés à M. Strang et à M. McDermott.

845. Qu'est-ce qui vous engagea à leur donner les contrats? Parce que leurs soumissions étaient les plus basses?—Certainement. J'ai ici un un double des prix.

846. Ce fut là la seule raison?—Oui.

857. Si la maison Sutherland eût fait une soumission semblable, et avec des prix moins élevés, auriez-vous été aussi bien disposé à accepter sa soumission que celles de tous les autres?—Certainement. Dans le mois de mai elle fit une soumission, mais sa soumission n'étant pas faite conformément à l'avis public, fut mise de côté. Sa soumission est ici.

848. Scott a déclaré que Sutherland lui avait dit qu'il avait cessé de vendre des effets au gouvernement; ce qui m'a donné à entendre qu'il avait dû exister quelque malentendu entre vous et Sutherland, et que vous ne vouliez plus faire d'achats chez lui?—Il n'y a eu aucun malentendu. Les soumissions n'étaient pas aussi basses que

elles des autres soumissionnaires; c'était tout. Il n'y a eu aucun malentendu, et il n'en existe pas aujourd'hui. Ma femme a fait chez lui des achats tous les mois depuis ce temps-là

Par M. Plumb :

849. Quand la soumission a-t-elle été mise de côté?—Le 23 mai. Voici la raison pourquoi elle fut mise de côté: Sutherland disait que ses prix pour la farine, le lard fondu, le lard et le jambon ne dureraient que pendant cinq jours seulement. Dans l'avis public je demandais des soumissions à des prix fixes pendant six mois. Dans sa soumission il disait "au plus bas prix du marché, si les articles sont livrés après le 28 courant." Je ne pouvais pas accepter sa soumission à ces conditions-là, et en conséquence elle fut mise de côté. Je reçus encore une soumission de M. Sutherland à l'autre date que j'ai mentionnée, et cette soumission était conforme à l'avis public que j'avais donné. Elle fut ouverte par M. Rowan et par moi-même, comme le furent les autres dont j'ai parlé. Cette soumission embrassait entièrement ou presque entièrement tous les articles demandés. On trouva que cette soumission était plus élevée que celle de M. McDarmott, et le contrat ne fut pas donné à M. Sutherland. Elle n'était pas beaucoup plus élevée que celle de M. McDarmott, mais elle l'était néanmoins.

Par M. McDougall (Elgin) :

850. Je désire revenir brièvement à la circonstance du 26 mai, 1876?—Oui, monsieur.

851. Vous dites que vous avez donné un contrat à M. Sutherland pour certains articles, et que vous en avez donné un à M. Bannatyne pour d'autres?—A M. Strang.

852. Voulez-vous donner des explications un peu plus complètes que celles que vous avez déjà données, et dire pourquoi et comment les choses se sont passées ainsi?—Bien, prenons l'article du thé. Le prix de Thornton et Sutherland est de 45 cts. la livre; celui de Andrew Strang, de 35 cts. à 45 cts.; celui de Lyon, de 40 cts. à 43 cts., et ainsi de suite. Bien que le prix de Thornton et Sutherland et de Strang pour le thé fût à peu près le même pour la meilleure qualité, cependant, l'échantillon que je reçus de Strang était tellement préférable que je recommandai de lui accorder le contrat. Quant à l'affaire du café, je l'ai expliquée. Pour le sucre, M. Sutherland était un peu plus bas. Pour le riz, il était un peu plus bas, $\frac{3}{4}$ ct. par livre; à l'égard des pois fendus, il était plus bas d'un demi-centin. Pour les fèves, M. Strang était le plus bas; la soumission de M. Sutherland comportait $4\frac{1}{2}$ cts., et celle de Strang 4 $1\frac{1}{10}$ cts. Je recommandai Strang et il obtint le contrat. Pour les pommes sèches, Sutherland était de beaucoup le plus bas. Son prix était de $12\frac{1}{2}$ cts., tandis que celui de Strang s'élevait jusqu'à $15\frac{1}{2}$ cts.

Par M. Mills :

853. Tous ces articles étaient-ils mentionnés dans l'avis?—Non; ils ne l'étaient pas. Les soumissions reçues en réponse à l'avis publié dans le *Daily Free Press* s'appliquaient à certains articles, et il fallait faire une demande verbale à l'égard d'autres fournitures. C'était en conformité d'instructions données par le département.

854. Tous les articles étaient-ils compris dans les soumissions?—Oui; ils l'étaient tous.

Par M. Macdougall (Elgin) :

855. Cette demande verbale a-t-elle été communiquée à tous ceux qui devaient probablement soumissionner?—Oui; à tous.

856. Expliquez amplement comment cela se fit?—Dès que j'eus reçu du Département toutes mes instructions, qui se trouvent énoncées dans le télégramme que j'ai lu, j'allai par tous les magasins et j'informai les marchands qu'il y avait encore d'autres articles qui devaient être spécifiés dans leurs soumissions.

857. Vous les avez tous informés?—Oui; tous.

858.—Et ces articles furent mentionnés dans les soumissions?—Ils furent inclus dans les trois principales soumissions, mais non dans les autres. Ils ne furent pas

inclus dans la soumission de M. Reynolds, dont le magasin ne renferme pas un grand approvisionnement, ni dans celle de M. Kennedy, qui n'a pas non plus un établissement des plus considérables. Il y eut cinq marchands en tout, qui envoyèrent des soumissions.

859. Alors vous avez donné les contrats à ceux qui avaient les articles demandés et qui pouvaient les vendre le meilleur marché?—C'est ce que j'ai fait. Je dois dire qu'une seule maison a reçu de moi quelque chose comme \$8,000 à \$9,000, et voici une lettre que je reçus de sa part :

“Winnipeg, Manitoba, 26 mai 1876.

“CHER MONSIEUR,—Nous regrettons excessivement que nous ne puissions point soumissionner les fournitures que vous demandez, vu que nous ne sommes pas capables d'en livrer la moitié maintenant.

“Nous manquons de deux ou trois articles, et nous préférons perdre l'avantage d'obtenir le contrat plutôt que de courir les risques d'être obligés peut-être de fournir immédiatement toute la quantité des articles demandés, et ce peu après le 1er juin.

“Espérant que, la prochaine fois que vous publierez un avis public au même effet, nous serons dans une position à pouvoir faire une soumission.

Nous demeurons

Vos dévoués,

HIGGINS & YOUNG.

“THOMAS NIXON, Ecr.,
Winnipeg.”

Je mentionne ce fait-là, parce que c'est une des principales maisons de la ville. Je n'avais, par conséquence, que trois soumissions seulement devant moi, savoir : les soumissions de Thornton et Sutherland, d'Andrew Strang et de W. H. Lyon. Je vous ai expliqué la différence du prix de certains articles. Pour le poivre, Sutherland demandait 26 cts ; Strang, 28 cts. Sutherland a fourni la chandelle ; tous les deux demandaient le même prix. M. Strang a fourni les biscuits ; Sutherland demandait 8 cts. ; Strang, 7½ cts., Sutherland a fourni, en outre, le son. Le prix de Sutherland était de \$1.30 par 100 livres, tandis que celui de Strang était de \$1.55.

Par M. Mills :

860. Et ce sont là les soumissions que vous avez reçues?—Oui ; et dont j'ai fait rapport au département.

861. Vous avez entendu ce qu'a dit le témoin Scott au sujet du changement introduit dans la soumission. Avez-vous eu dans le temps avec M. Sutherland à l'égard d'un certain compte quelque conversation, qui aurait pu mettre M. Scott sous une fausse impression?—Oui ; particulièrement à l'égard du lard fumé. D'après la lettre que j'avais reçue du département, j'étais anxieux d'acheter le lard fumé de M. Sutherland, vu qu'après l'avoir examiné, j'avais trouvé qu'il était meilleur que tout autre qu'il y avait dans la ville. Je voulais me mettre dans une position à son égard, qui me permit d'acheter de lui cet article, et nous eûmes ensemble une conversation à ce sujet.

Par M. Macdougall (Elgin) :

862. Cette conversation eut-elle quelque rapport avec ces soumissions-là?—Ce fut avant que les soumissions furent ouvertes, mais après la publication de l'avis qui s'y rapportait.

863. Cette conversation pouvait-elle avoir quelque effet à l'égard de ces soumissions?—C'était, dites-vous, au sujet du lard fumé qu'on ne pouvait pas se procurer dans la ville?—Oh oui ; on pouvait s'en procurer.

864. A cette époque-là?—Oui ; il y en avait une grande quantité, mais j'étais extrêmement anxieux de faire cet achat chez Sutherland alors, parce que son lard fumé n'était pas aussi gras que celui des autres établissements. Le commissaire de la police à cheval s'était plaint que le lard fumé était trop gras pour servir aux rations.

Par M Wood :

865. Vous n'avez pas acheté là votre lard fumé?—Non. J'étais à donner des explications sur la conversation que j'avais eue avec M. Sutherland, et qui, je le crois sincèrement, induisit Scott en erreur.

Par M Macdougall (Elgin) :

866. Vous avez dit que, lorsque vous aviez besoin de petites fournitures, vous étiez dans l'habitude d'aller chez les marchands et de chercher à faire vos achats le plus avantageusement possible; et l'incident dont vous parlez provenait de cette habitude-là?—Oui; excepté que dans ce cas-ci je n'étais pas pour faire mes achats sans avoir auparavant ouvert les soumissions.

867. Vous dites que vous aviez eu une conversation avec M. Sutherland au sujet du lard fumé, et que M. Scott peut s'être trouvé sous la fausse impression que vous parliez du contenu des soumissions, attendu qu'il confondait dans son esprit le fait que vous parliez du lard fumé, et non des autres articles qui n'étaient pas inclus dans la soumission?—Oui.

868. Vous étiez dans l'habitude d'aller chez lui et chez les autres marchands au sujet des petites fournitures?—Cela est correct.

869. Et de prendre des information pour vous assurer de ce qu'il pourrait vous vendre à meilleur marché?—Oui monsieur.

870. Et comme ces visites se répétaient souvent, le témoin Scott aurait pu se trouver sous une fausse impression à cet égard?—Je le pense. Je dois dire que peu de temps auparavant j'avais demandé par avis public des soumissions pour le département des Travaux Publics. J'avais reçu une soumission de M. Sutherland, et cette circonstance aurait pu amener, et probablement a amené cette conversation entre nous. Voici cette soumission (elle est ici produite). A cette époque-là Higgins et Young obtinrent le contrat. C'était un mois auparavant—le 28 avril, 1876. Je demandai par avis public les fournitures suivantes:—1,000 boisseaux d'avoine en sacs; 5,000 livres de lard fumé et désossé; 5,000 livres de farine; des pommes sèches à la livre; du thé, du sucre, et des fèves à la livre. Ces articles ne devaient pas être livrés après le 5 mai, et devaient être tous de la meilleure qualité. Cela avait lieu dans le mois précédent; Higgins et Young reçurent le contrat pour ces articles-là. Il n'y eut que trois soumissions qui me furent adressées: celle de Higgins et Young, celle de M. Bannatyne et celle de M. Lyon. Il y eut pour le thé et le café une soumission d'envoyée par un autre monsieur que je n'ai pas nommé.

Par M Kirkpatrick :—

871. Qui était-il? C'était pour du thé seulement?—H. H. Reynolds, pour du thé noir.

Par M. Macdougall (Elgin):—

872. A quelle date était-ce?—A la date du 27 et 28 avril.

873. Quelle année?—1865. C'était un mois avant la production de la soumission dont nous parlions. Ce n'était pas pour la police à cheval, veuillez bien comprendre, mais c'était pour le département des Travaux Publics. Higgins et Young étaient les plus bas, et le contrat leur fut accordé pour toutes les fournitures.

874. Permettez que je vous demande si en aucun temps pendant le cours de vos transactions avec la maison Sutherland et Cie., vous avez adopté à leur égard une ligne de conduite différente de celle que vous suiviez avec ceux chez qui vous faites des achats?—Non, jamais; je crois que ces documents en fournissent la preuve à qui que ce soit.

875. Est-ce que vos transactions personnelles avec M. Sutherland, ou les rapports qui ont pu exister entre vous et lui, ou certaines autres considérations, ont pu vous engager à traiter différemment avec lui ou à lui accorder quelque avantage que vous n'auriez pas voulu accorder et que vous n'avez pas de fait accordé à aucun autre?—Non, monsieur.

876. C'est ce que vous dites?—Je le déclare de la manière la plus positive.

877. Vous êtes-vous laissé influencer directement ou indirectement, à l'égard de cette maison, ou de toute autre, par des considérations autres que celle de l'intérêt public?—Jamais, monsieur.

878. Dans l'accomplissement de vos devoirs comme pourvoyeur?—Jamais.

879. Permettez-moi de vous poser la question sous une autre forme. Dans vos transactions avec la maison Sutherland et Cie., et avec les autres marchands dans le Nord-Ouest, chez qui vous avez pu faire des achats comme pourvoyeur, quel motif vous faisait agir dans l'exercice de vos fonctions?—Je n'étais mû que par un seul motif, le désir de me procurer les articles à aussi bas prix que possible, tout en tenant compte de leur qualité.

880. Alors est-ce que le témoin Scott fait erreur lorsqu'il dit : " Nixon cessa de faire des achats chez Thornton et Sutherland pendant au-delà d'un an ?"—Voulez-vous dire pour le gouvernement ou pour mon propre compte ?

881. " M. Sutherland fit présent à M. Nixon d'un cabriolet valant environ \$120. M. Sutherland ne m'a jamais dit pourquoi ce présent avait été fait ; M. Nixon cessa de faire ses achats chez Thornton et Sutherland pendant au-delà d'un an ; après cela M. Sutherland dit qu'il croyait que M. Nixon devrait payer son compte ainsi que le cabriolet ?"—Je cessai d'acheter parce que je ne pouvais pas me faire donner mon compte pour en arriver à un règlement avec M. Sutherland ; et aussitôt que j'eus réglé de compte avec lui, Mme Nixon commença à acheter de nouveau chez lui, ayant son livret et payant tous les mois.

882. Pourquoi étiez-vous si anxieux de régler votre compte?—Je voulais payer mon compte. Je ne voulais pas le laisser sous la fausse impression que je lui donnerais plus d'avantage qu'à aucun autre marchand.

Par M. Wood :

883. Quelle est la raison pour laquelle vous avez cessé d'acheter chez lui pour le compte du gouvernement?—Parce que ses prix étaient plus élevés que ceux des autres, comme je l'ai démontré.

884. Alors il n'y a rien de vrai dans la déclaration de Scott, qui dit que vous avez apporté les soumissions au magasin de Sutherland, et qu'il les changea en votre présence?—Non.

885. Il a aussi déclaré que les changements furent transmis dans un livre servant à la correspondance, et que la feuille fut déchirée. Cela s'est-il passé en votre présence?—Non.

Par M. Kirkpatrick :

886. Quelle position occupez-vous dans le Nord-Ouest?—Je suis le pourvoyeur de la police à cheval, du chemin de fer canadien du Pacifique et du département des Sauvages.

887. Est-ce tout?—Non, monsieur ; je suis inspecteur-adjoint des Pénitenciers.

888. Est-ce tout?—Je crois que c'est tout.

889. Quel salaire recevez-vous?—J'espère toucher plus que je ne touche, comme je pense que le département de l'Intérieur me doit mon salaire. Je reçois \$1,000 pour la police à cheval ; \$1,000 pour le Pacifique Canadien, et \$250 comme inspecteur-adjoint des Pénitenciers.

890. Recevez-vous quelque chose pour le département des Sauvages?—Pas encore. Il n'y a rien de décidé pour le présent, mais je suis informé que la chose doit être prise en considération.

891. Quel est le montant total des deniers publics qui vous passe par les mains?—Je ne saurais répondre à cette question ; mais le montant doit en être très-considérable.

892. Ne pouvez-vous pas le dire d'une manière précise?—Non ; quand on me demanda de venir ici, je ne fus requis de venir qu'au sujet des soumissions, et je dus me munir de renseignements à leur égard. Si j'eusse su que l'enquête prendrait un aussi grand développement, j'aurais pu faire en sorte de pouvoir vous fournir les renseignements désirés.

893. Les comptes publics font voir qu'il y a une somme considérable pour les besoins du chemin de fer du Pacifique ainsi que pour la police à cheval ; ainsi il y a \$198,528 pour le chemin de fer du Pacifique : ne pouvez-vous pas nous dire quel est le chiffre pour la police à cheval ?—Bien ; je ne pense pas que ce chiffre s'élève à plus de vous voulez parler pour 1876-7 ?

894. Oui ?—Je ne pense pas que ce service dépasse \$30,000 ; mais je parle absolument de mémoire.

895. Combien pour le département des Affaires des Sauvages ?—Je pourrais dire que cet autre service coûte peut-être \$38,000 à \$40,000—c'est-à-dire en tant que je me trouve concerné. C'est peut-être plus ; je puis mettre le montant trop bas. M. Mills vient justement de me dire que je ne l'ai pas porté assez haut.

896. Quel est le système d'audition suivi pour ces comptes-là ? Vous contentez-vous simplement de les envoyer au gouvernement avec les reçus signés par les officiers qui ont eu l'argent ?—C'est là un système suivi, mais ce n'est pas le seul. Je n'achète rien pour aucun des départements sans avoir une réquisition signée par l'officier compétent. Je me guide entièrement sur d'autres personnes pour faire mes achats.

897. Vous recevez des réquisitions ?—Oui, et je n'achète rien, excepté pour l'écurie de Winnipeg, sans avoir reçu une réquisition.

898. L'argent est-il porté à votre crédit de temps à autre ?—Oui ; mais pas de manière que je puisse me servir de ces deniers pour mes affaires personnelles.

899. Vous émettez des chèques officiels, signés par l'assistant receveur-général ? Oui.

900. Et par vous même ?—Oui.

Par M. Plumb :

901. Les deniers sont placés à votre crédit dans la Banque ?—Plutôt au crédit de la Banque qu'au mien.

902. De chaque département avec lequel vous êtes en rapport d'affaires ?—Oui.

Par M. Kirpatrick :

903. Sujets à quoi ?—A mon chèque contre-signé par l'assistant-receveur-général.

904. Chaque chèque pour chaque paiement séparé est contresigné pour chaque compte ?—Chaque chèque séparé est signé et le compte est envoyé avec une réquisition à l'assistant-receveur-général afin qu'il signe le chèque.

905. Comment payez-vous à ces sauvages leurs gages, par exemple ? Leur donnez-vous des chèques ? Qui certifie l'ouvrage qu'ils ont fait ? Cet item se trouve-t-il dans les comptes du chemin de fer Canadien du Pacifique (une copie des Comptes Publics est remise au témoin) ?—Ces Sauvages sont des gens qui travaillent sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, sous la surveillance de l'ingénieur, et ils sont payés d'après le bordereau de paie ; des chèques sont envoyés aux ingénieurs. Les Sauvages sont payés par mon comptable dans mon bureau, s'il arrive qu'ils viennent après que l'ouvrage est complété.

906. Ils se présentent avec le certificat des ingénieurs ?—Oui ; ils se trouvent sur les bordereaux de paie.

Par M. Plumb :

907. Et sont payés avec des chèques séparés ?—Oui. Si une laveuse nettoie mon bureau, elle est payée de la même manière. Je n'ai pas de compte pour les dépenses contingentes ; je n'en ai jamais eu, et je ne me propose pas d'en avoir.

908. A l'égard de ces soumissions demandées par avis public, avez-vous généralement donné les contrats sans en référer au département à Ottawa ?—Oui ; je crois pouvois dire que je l'ai fait quand il s'est agi du chemin de fer Canadien du Pacifique.

909. Vous avez seul le soin des contrats ?—Je le crois, monsieur, pour ce département ; je ne l'ai pas pour les autres.

910. Quelle a été votre réponse ?—Je dis que, généralement parlant, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, j'accorde moi-même les contrats, sans en référer au département ; il n'en est pas ainsi pour les autres départements.

Par M. Kirkpatrick.

911. Et pour tout ce dont vous avez besoin vous l'annotez? Par exemple, j'ai remarqué que 20,000 cartouches de Winchester avaient été demandées l'autre jour par avis publié dans les journaux de Winnipeg. Est-ce qu'il y a quelque manufacture de cartouches à Manitoba, ou les avez-vous demandées seulement par avis publiés dans les journaux de Winnipeg?—Oui; je le présume; mais cela a eu lieu depuis que je laissai Winnipeg.

912. Il semble assez curieux que vous ayez demandé là par avis public des cartouches, quand il n'y en a pas de manufacturées. Est-ce que les marchands s'adressent ailleurs aux manufacturiers pour se les procurer?—Il y a là un marchand, qui fait d'immenses affaires; pou d'hommes dans le commerce du détail en Canada font des affaires plus considérables que M. Ashdown, marchand-quincailler de l'endroit.

913. Je vois dans les comptes publics de l'année dernière qu'une somme d'argent considérable a été payée à MM. Bannatyne et Strang. Est-ce que M. Strang est associé en affaires avec M. Bannatyne?—C'est son homme d'affaires.

914. Et ces paiements faits à M. Strang le sont en réalité à M. Bannatyne?—Je ne connais rien quant aux rapports en affaires qui existent entre eux.

915. Toutes leurs fournitures sortent du même magasin?—Oui.

916. Ainsi ces paiements au montant de \$38,000 faits l'année dernière l'ont été pour fournitures sorties du magasin de M. Bannatyne? Quel est ce M. McDermott?—Je crois qu'il est le beau-père de M. Bannatyne.

917. Il n'a pas de magasin à lui en propre?—Non, pas que je sache.

918. Qui gère les affaires avec vous à l'égard de ces soumissions et contrats?—Les soumissions sont envoyées à mon bureau où je les ouvre.

919. Savez-vous qui prépare les soumissions pour les fournitures?—Je présume que M. Strang écrit les soumissions.

920. Et avez-vous inspecté la qualité des articles?—Oui.

921. De quel magasin sortaient-ils?—Ils sortaient du magasin de M. Bannatyne.

922. Avez-vous fait quelques achats de terre de M. Bannatyne?—J'ai acheté de lui quelques *scrips* (certificats) de Métis. J'ai aussi acheté un terrain mais pas pour moi-même.

923. Pour qui?—Pour une salle de tempérance dans la cité de Winnipeg.

924. Ce terrain sert-il pour une salle de tempérance maintenant?—Certainement.

925. Où se trouve ce terrain?—Pas loin du bureau de poste.

926. A-t-il jamais servi à autre chose depuis que vous l'avez acheté?—Non.

927. Avez-vous acheté de lui un autre terrain?—Oui; j'ai acheté de M. Bannatyne un autre lot; je l'avais oublié dans le moment.

928. Un autre lot; où se trouve-t-il?—En arrière du lot de M. Ashdown.

929. A quoi sert-il?—Il y a dessus un entrepôt pour les marchandises.

930. Un entrepôt pour le gouvernement?—Oui.

931. Combien l'avez-vous payé?—Je ne l'ai pas encore payé. M. Bannatyne avait une hypothèque dessus.

932. Combien deviez-vous le payer?—\$1,500.

933. Je vois que vous avez payé à M. Strang pour loyer un montant de \$432; pour quel terrain?—Pour ce lot-là.

934. Quel est loyer que le gouvernement paie à cet égard?—\$432 par année.

935. Et vous l'avez acheté au prix de \$1,500—Oui; mais j'ai dépensé ensuite sur ce terrain une somme considérable en argent. Il n'était pas propre à l'usage auquel il était destiné, lorsque je l'achetai.

936. Combien d'argent avez-vous dépensé sur ce terrain?—Bien; je dirais \$400; peut-être plus.

937. Pourquoi ce loyer est-il payé par M. Strang?—Parce qu'il en a un bail.

938. Le prix du loyer a-t-il été appliqué sur le prix d'achat?—En partie, et une autre partie pour réparations. Je présume que je peux appeler ces travaux-là des réparations; les lieux étaient dans un état affreux.

939. Qui a dépensé l'argent?—Moi-même; je suppose que je puis dire que c'est moi, puisqu'il a été dépensé d'après mes ordres.

940. Est-ce qu'il y a eu quelque entente ou convention qu'il serait loué au gouvernement, et que le prix d'acquisition se paierait par le loyer? — Je le louai à M. Strang, et M. Strang fit au gouvernement une offre par écrit, que je soumis au département. On avait loué de M. McDermott un magasin, mais il menaçait ruines, et on dut l'étayer. J'avais besoin d'un magasin pour le Pacifique Canadien ainsi que pour la police à cheval, et trouvant que je pouvais l'utiliser pour les deux départements, j'y plaçai les effets de ces deux départements. Je m'en suis également servi pour les effets du département des Sauvages, et nous y avons ajouté une annexe pour y mettre le lard.

941. Alors après l'avoir acheté de M. Bannatyre, vous l'avez loué à M. Strang, qui l'a loué ensuite au gouvernement?—Oui.

942. Et le loyer que vous recevez du gouvernement vu à payer le prix d'acquisition; n'était-ce pas là la convention?—Oui; en partie.

943. Vous n'aviez payé rien de plus que le loyer?—Non; pour les lieux vous voulez dire.

944. Oui?—C'est ce que j'ai payé; \$50⁰⁰ en argent.

945. Et le loyer paie la balance?—Oui, et les réparations.

946. Je vois qu'il appert par les comptes publics que M. Alloway fait de grandes affaires avec le gouvernement?—Oui.

947. Pour le voiturage?—Oui.

948. Il a obtenu un grand nombre de contrats, n'est-ce pas?—Oui.

949. Annoncez-vous toujours les contrats pour le voiturage?—Bien, je crois que je le fais. Je vais examiner et voir. Voici les soumissions pour le transport des malles, et voici la soumission en date du 25 avril 1876, pour le transport des fournitures du gouvernement à Palestine, la rivière aux Coquilles, le lac aux Battures, la rivière au Cygne, Qu'Appelle, Carlton, la rivière à la Bataille, Edmonton, Victoria et le lac Ste. Anne.

950. Il a obtenu tous ces contrats?—Oui.

951. Était-il le seul soumissionnaire?—Non.

952. Était-il le plus bas?—Il pourrait l'avoir été pour tous ces endroits, mais il y avait une place où nous expédions sur une grande échelle, et pour cette place-là, M. Alloway n'était pas le plus bas.

953. Vous aviez quelques soumissions pour voiturage dans la direction opposée?—Permettez, je n'ai pas fini sur ce chapitre-là. Reid et McFee étaient les plus bas pour un endroit. Ils demandaient \$6.50 pour la rivière à la Bataille, où j'expédiais des articles en grande quantité. Je leur écrivis, leur annonçant que je me proposais de leur accorder le contrat, et voici leur lettre en réponse à la mienne.

“WINNIPEG, 26 avril 1876.

“MONSIEUR,—Vu l'incertitude quant à la quantité du fret, nous demandons qu'il nous soit permis de retirer notre soumission pour le voiturage jusqu'à la rivière à la Bataille.

“Nous demeurons vos obéissants serviteurs,

REID & McFEE.”

THOMAS NIXON,
Winnipeg.

M. Alloway était plus bas que les autres, à l'exception de M. Doupé, mais M. Doupé ne pouvait pas me trouver de cautions. Les soumissions furent soumises au Secrétaire d'Etat, et je fus chargé par le gouvernement de donner le contrat à M. Alloway, ce que je fis. Pour l'année 1876, je crois, M. McKay était le plus bas, et le contrat lui fut donné. En 1877, je demandai par avis public des soumissions pour le Pacifique Canadien, et je n'en reçus qu'une seule. La voici (elle est produite). Elle est datée du 14 mai 1877, et la personne m'y demande \$12.50 pour 110 milles, et \$11.50 pour 120 milles.

“WINNIPEG, 14 mai 1877.

“MORSIEUR,—J’entreprendrai de transporter les fournitures depuis Winnipeg aux différentes stations sur les sections 14 et 15 du chemin de fer Canadien du Pacifique pendant une période de six mois, aux prix suivants par 100 livres :

A Beauséjour	à \$ 0.75
“ Shelby	1.25
“ Whitemouth	2.25
“ Portage du Rat.....	4.00
“ Ostermund	9.00
“ Lac Déception	10.00
“ Kalurar	10.50
“ Ingolf.....	11.50
“ Telford	11.50
“ Rennie.....	12.50

“Messieurs Peter Sutherland et R. D. Bathgate consentent à se porter cautions pour l’exécution du contrat, dans le cas où la soumission ci-dessus serait acceptée.

“JNO. A. ROWANDS.”

Par M. McGregor :

954. Que voulez-vous par \$12.50?—\$12.50 par 100 livres pour le voiturage.

955. Quel est la distance dans ce cas?—Environ 100 milles.

Par M Kirkpatrick :

756. Aviez-vous des soumissions pour le voiturage jusqu’à l’Angle Nord-Ouest?—Je le crois, monsieur. Non; dans le moment je n’en vois pas pour l’Angle Nord-Ouest.

957. M. Alloway a fait là quelqu’ouvrage?—Oui.

958. Obtient-il des contrats sans la formalité des annonces?—Oui, quelques-uns.

659. Il obtient beaucoup d’ouvrage, n’est-ce pas?—Oui, beaucoup.

960. Il est votre propriétaire?—Oui, monsieur.

961. Quel loyer lui payez-vous?—Je lui payais \$50 par mois; maintenant je ne lui paie que \$40 par mois, parce que les loyers sont moins chers à Winnipeg. J’occupe encore la même maison.

962. Je vois que le gouvernement lui paie quelque chose pour loyer—ne louez-vous pas de lui une maison pour un ingénieur?—Non, pas maintenant.

963. Combien payiez-vous pour le loyer de cette maison?—Le commissaire de la police à cheval loue de lui une maison à raison de \$720 par année.

964. Pour combien de temps?—Pour douze mois, je crois. Les loyers étaient alors plus élevés. Je crois qu’il a loué la maison que l’ingénieur occupait à raison de \$600 par année. Elle est maintenant louée à M. Luxton du *Freé Press*.

965. C’est une maison plus petite que celle que vous avez?—Elles sont toutes deux de même grandeur.

966. De manière que vous vivez en payant le même loyer, tandis que le gouvernement payait un loyer beaucoup plus élevé?—C’est avant que j’aillai là.

967. Est-ce qu’on ne payait pas \$600 pendant que vous étiez-là?—Oui. M. Alloway ne possède pas la maison voisine de de la mienne.

968. Quel est ce C. V. Alloway?—C’est un monsieur qui demeure à Montréal.

969. Quel est le nom de l’entrepreneur?—W. F. Alloway.

970. Et ce C. F. Alloway est un monsieur qui demeure à Montréal?—Oui, monsieur.

971. Alors W. F. Alloway ne possédait pas la maison qui fut louée au gouvernement?—Non, monsieur; le gouvernement n’a jamais loué de maison de lui.

Par M. Mills :—

972. Vous dites que la plus basse soumission que vous avez reçue était de \$12.50, et que vous avez refusé de l’accepter; que payiez-vous à M. Alloway?—Il ne trans-

portait pas les effets jusque-là. Il en transportait une partie jusqu'à l'Angle Nord-Ouest, et alors j'avais mon agent préposé aux fournitures et une bande de Sauvages qui en faisaient la distribution dans les diverses maisons situées sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

973. Combien vous en coûtait-il?—Je crois avoir fait un calcul il y a cinq ou six mois, lorsque je réglai de compte avec M. Whitehead, qui, je croyais, me demandait trop cher, et au meilleur de ma connaissance le prix était de \$8.

974. C'étaient \$4.50 à meilleur marché que dans la soumission dont vous avez parlé?—Oui, monsieur.

Par M. Kirkpatrick :

975. Que payiez-vous à M. Alloway jusqu'à l'Angle Nord-Ouest?—En tant que je puis me rappeler, 2 cts. par livre.

976. Aviez-vous eu quelque soumission par laquelle on offrait de faire ce service à meilleur marché?—Non, pas que je sache.

977. En juin dernier?—Je ne me rappelle pas qu'aucun prix pour voiturage jusqu'à l'Angle Nord-Ouest fût plus bas que ce que j'ai payé à M. Alloway.

978. Avez-vous ici toutes les soumissions?—Je le pense.

979. Voulez-vous voir si vous avez une soumission par laquelle on offre de faire l'ouvrage à raison de \$1.75?—Je ne trouve pas ici, du tout, monsieur, aucune soumission de ce genre-là.

980. Ce M. Bannatyne, dont vous avez parlé, est le député de Provencher?—Oui, monsieur, je crois qu'il l'est.

981. Le gouvernement savait-il que vous achetiez de lui des fournitures?—Non, monsieur.

982. Il ne le savait pas?—Non, pas que je sache. Si vous voulez dire que j'en informai le gouvernement.

Par M. Wood :

983. En avez-vous informé le gouvernement?—Certainement non.

Par M. Kirkpatrick :

984. Vous n'en avez pas informé le gouvernement?—Non.

Par M. Cartwright :

985. M. Kirkpatrick vous a questionné au sujet d'un certain entrepôt pour les marchandises, ou d'un certain terrain où cet entrepôt se trouvait érigé, et que vous aviez acheté de M. Bannatyne; à quelle date fut faite cette acquisition-là?—Je ne me souviens pas exactement de la date, mais ce fut peu après mon arrivée à Winnipeg.

986. Quand était-ce?—En 1875, immédiatement après mon arrivée. Je ne pense pas qu'il y avait trois semaines que j'étais arrivé dans la ville, lorsque je fis l'achat de cette propriété là. Cet édifice n'était pas alors loué au gouvernement.

987. Savez-vous par hasard, ou pouvez-vous dire au comité d'après votre connaissance personnelle, quel est en moyenne le taux de l'intérêt à présent à Winnipeg? Je serais porté à dire qu'il est d'environ 15½ ou 17 pour cent, mais lorsque j'arrivai-là, il était beaucoup plus élevé.

988. Quel était le taux, lorsque vous êtes arrivé?—24 pour cent. Les banques demandaient 12, à moins que ce ne fût du papier qu'elles appelaient doré sur tranche.

Par M. Kirkpatrick :

989. Lorsque vous avez fait cette acquisition, vous avez payé \$500 comptant?—Oui.

990. Et la balance fut payée avec un certain délai?—Oui, monsieur.

991. Quel était le taux de l'intérêt sur la balance?—Je crois que je donnai 6 pour cent; je n'aurais pas acheté autrement qu'à ces conditions-là; on s'entendit distinctement à cet égard. Vous vous rappelez que je partis pour me rendre dans cette ville-là avec mes idées de 6 pour cent d'intérêt sur propriétés foncières.

992. Quelle est la grandeur du lot?—116 pieds de front sur environ 124 de profondeur. Ce terrain est de forme triangulaire ou à peu près, je dirais.

Par M. McGregor :

993. Combien de temps était-ce avant que vous fissiez des achats pour le gouvernement?—Bien longtemps auparavant. Nous avions pris à loyer de McDermott un édifice, qui était en si mauvais état qu'il nous fallut l'étayer. Je n'en eus la possession que lorsque je fus nommé pourvoyeur du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Kirkpatrick :

994. L'avez-vous loué immédiatement après au gouvernement?—Non, monsieur.

995. Combien de temps après?—Quelques mois.

996. Combien de mois?—Si ou sept, je suppose.

997. Pendant le temps que se faisaient les réparations?—Non, monsieur.

Par M. Bowell :

998. Dans quel temps de l'année 1875 l'avez-vous acheté?—Je présume que ce fut trois semaines après mon arrivée dans la ville.

999. Pouvez-vous donner la date?—Non, monsieur.

1000. Quand êtes-vous arrivé à Winnipeg?—Le deuxième jour d'octobre.

1001. Et vous pensez que vous l'avez acheté cinq semaines après votre arrivée?—Trois semaines.

1002. Dans le mois de novembre à peu près, croyez-vous?—Non; je pense que ce fut en octobre.

Par M. Plumb :

1003. M. Kirkpatrick vient justement de vous demander si vous achetiez chez M. Bannatyne, et s'il était membre du Parlement; et vous lui avez répondu que vous achetiez chez lui et que vous saviez qu'il était député?—Oui, monsieur.

1004. Il vous a demandé si le gouvernement savait que vous faisiez des achats chez M. Bannatyne, et vous avez répondu: non, je crois,—ou plutôt vous avez répondu ceci: "Je n'en ai pas informé le gouvernement."

1005. Depuis combien de temps faites-vous des achats chez M. Bannatyne?—Depuis trois ans et demi, de temps à autre.

1006. Vous avez constamment rendu compte de vos transactions à M. Bannatyne, ce qui montrait au gouvernement que vous achetiez chez lui?—Lorsque je faisais des achats chez M. Bannatyne, il me présentait ses comptes, que je certifiais, et transmettais à l'assistant receveur-général, et je le payais par chèque.

1007. Et ces comptes étaient envoyés ici?—Sans doute.

1008. Et le gouvernement a eu connaissance au moyen de ces comptes que vous faisiez des achats chez M. Bannatyne?—Je ne l'ai pas notifié.

1009. Vous êtes certainement prêt à dire que vous avez envoyé ces comptes-là ici?—Certainement j'ai envoyé ces comptes-là ici.

Par M. McGregor :

1010. Avez-vous jamais en aucun temps payé à M. Bannatyne pour ses marchandises un prix plus élevé qu'à tout autre marchand, parce qu'il était membre du Parlement?—Non; ce fait est établi par ces documents-ci.

THOMAS NIXON.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

Mardi, 17 avril 1878.

Le comité se réunit—M. Young occupe le fauteuil.

M. Nixon appelé et interrogé de nouveau.

Par M. Plumb :

1011. Je crois qu'à la fin de votre interrogatoire le dernier jour que le comité s'est réuni certaines questions vous furent posées au sujet de vos transactions avec M. Bannatyne: ou l'on vous demanda si le gouvernement avait été informé que M.

Bannatyne, avec qui vous faisiez des transactions, était M. Bannatyne, le député de Provencher. Vous avez déclaré que les comptes avaient été envoyés en bonne et due forme, et que sans aucun doute ils avaient dû être portés à la connaissance du gouvernement. Avez-vous jamais été informé ou prévenu par le gouvernement que M. Bannatyne était membre du Parlement, et que le fait de faire des achats chez lui était contraire à la loi, qui s'oppose à des transactions de ce genre?—Je n'ai jamais été notifié de cette manière-là.

Par M. Kirkpatrick :

1012. Revenons à cet entrepôt. Lorsque je vous ai questionné auparavant, vous avez dit que le montant de \$400 avait été dépensé pour des réparations en sus de \$1,500?—Oui.

1013. Vous avez acheté la propriété au prix de \$1,500, et vous avez payé \$500 comptant?—Oui.

1014. Et vous avez déboursé de l'argent pour des réparations?—Oui, monsieur.

1015. Alors vous avez déboursé en tout \$900?—Oui, \$900.

1016. \$900 en argent, et une hypothèque au montant de \$1,000?—Oui.

1017. Une hypothèque portant intérêt à six pour cent?—Oui.

1018. Combien de temps après la date de votre acquisition avez-vous loué cette propriété à M. Strang?—Je la lui ai louée en mai, 1875.

1019. C'est alors que vous l'avez louée?—Oui.

1020. Lorsque vous l'avez louée à M. Strange, aviez-vous alors quelque intention de la faire louer par le gouvernement?—Oui, je vais vous dire pourquoi, si vous me le permettez. Lorsque j'étais le pourvoyeur du chemin de fer Canadien du Pacifique, nous cherchâmes à tirer parti du magasin que nous avions. Il venait de m'arriver un matériel considérable, apporté par un parti d'explorateurs qui étaient de retour d'une exploration, et j'étais alors à acheter pour environ \$10,000 ou \$15,000 valant de marchandises pour les partis d'explorateurs qui se rendaient dans l'Ouest, et c'est là que nous déposâmes ses marchandises. Tout n'était que confusion, attendu que ces marchandises s'étaient trouvées mêlées avec les effets de la police à cheval. Je cherchai à louer la seule propriété qu'il y avait de disponible et qui appartenait à M. McKenna, lequel me demanda pour le loyer \$60 par mois.

1021. C'est la raison pourquoi vous avez loué les lieux à M. Strang, sachant qu'il les sous-louerait au gouvernement?—Oui; et alors j'abandonnai l'autre magasin, et les fournitures de la police à cheval furent placées dans celui-ci.

1022. Je n'ai rien à faire cela?—Mais ça me concerne, et si vous voulez bien me le permettre, je vous dirai que je plaquai tous les effets des départements dans ce seul entrepôt, de sorte que le gouvernement n'eût à payer que le loyer d'un seul édifice. Comme je l'ai expliqué auparavant, lorsque je fus nommé comme préposé au département des affaires des Sauvages, les articles de ce département furent aussi déposés là sans qu'il y eût à payer un autre loyer. Je désirais placer les effets des trois départements dans un seul magasin, non-seulement pour m'exempter de payer le loyer d'autres magasins, mais encore pour que le gouvernement n'ait à payer qu'un seul garde-magasin au lieu de trois. Ce furent là les seules raisons.

1023. Vous désirez faire placer les fournitures du gouvernement dans votre propre magasin?—Je désirais faire faire l'ouvrage à aussi bon marché que possible, et je voulais qu'on n'eût plus à payer \$720 pour un seul édifice.

1024. Vous désiriez avoir les effets dans votre propre magasin?—C'est possible, je viens d'expliquer les raisons qui m'ont fait agir.

1025. N'est-ce pas le cas?—La batiisse m'appartient, certainement,—au moins elle m'appartiendra, si j'en paie le prix d'achat.

1026. Voulez-vous dire pourquoi vous avez pris ces détours pour faire louer ce magasin au gouvernement. Pourquoi ne le lui avez-vous pas loué directement?—Parce que je ne voulais pas figurer directement dans cette affaire-là.

1027. M. Alloway vous a-t-il jamais payé aucune commission?—Jamais, monsieur.

1028. Vous a-t-il jamais fait des présents?—Il ne m'a jamais fait de présents, ni ne m'a jamais donné aucune commission.

1029. Ni directement, ni indirectement?—Non. Je pourrais faire voir avec les documents en mains qu'il a obtenu les contrats du secrétaire d'Etat, et toujours et seulement chaque fois qu'il était plus bas que les autres soumissionnaires. J'ai donné l'estimé l'autre jour du contrat pour 1876. En 1875, nous faissions les transports nous-mêmes, c'est-à-dire avec les voitures du gouvernement. L'année dernière (1867), M. Alloway m'adressa la lettre suivante :

“ WINNIPEG, 21 février, 1877.

“ **MONSIEUR,**—Je prends la liberté d'offrir de transporter toutes les fournitures que vous aurez à expédier dans l'Ouest, et ce aux endroits suivants et d'après le prix inscrit en regard du nom de chaque localité, respectivement :—

Belles Plaines.....	\$1 87½	par 100 livres.
Petite Saskatchewan.....	2 50	do
Lac aux Battures.....	2 65	do
Fort Ellice	3 00	do
Rivière aux Coquilles.....	3 00	do
Rivière au Cygne.....	3 75	do
Qu'Appelle.....	4 25	do
Collines au Tondre.....	4 25	do
Carlton.....	6 25	do
Rivière à la Bataille.....	7 00	do
Victoria.....	11 00	do
Edmonton	12 00	do
Collines aux Cyprès.....	9 00	do

Les transports aux prix ci-dessus et jusqu'à la Rivière au Cygne et à Qu'Appelle dans l'Ouest devront commencer à se faire à la date du 1er mai, et se terminer le 15 octobre 1877; et à l'Ouest de la Rivière au Cygne et de Qu'Appelle, y compris les Collines aux Cyprès, ils commenceront à se faire à la même date, et se termineront le 5 septembre, 1877.

L'expérience acquise par le passé m'a appris que le fret ne pouvait pas se transporter avec la certitude qu'on pourrait en faire sûrement la livraison après le 5 septembre, par le fait que nos hivers commencent de bonne heure, ce qui nous met quelquefois dans la nécessité de laisser des marchandises précieuses peut-être à une distance considérable du lieu où elles doivent arriver; et il s'en suit par là même de graves inconvénients non-seulement pour l'expéditeur, mais encore pour le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

F. W. ALLOWAY.

A. THOMAS NIXON, écr.,

Pourvoyeur N.-O et P. C. etc.

Par M. Cartright :—

1030. Ces prix sont-ils pour l'ancien ou le nouveau quintal—pour 100 livres ou 112 livres?—Pour 100 livres. J'écrivis ensuite au département du secrétaire d'Etat la lettre suivante, portant la date du 21 février, 1877 :—

WINNIPEG, 21 février, 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une offre de la part de M. Alloway à l'égard de transports à faire cette année.

Dans quelques cas, je vois qu'il demande un prix un peu moins élevé que l'année dernière.

M. Alloway a fait les transports à mon entière satisfaction, et je crois que l'offre qu'il fait aujourd'hui est aussi basse que le peut faire une personne qui est capable de s'acquitter de ce service.

Il est à désirer que je sache le plus tôt possible si je dois passer un contrat avec M. Alloway, ou si je dois demander des soumissions par avis public.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS NIXON.

Honble. R. W. Scott,
Secrétaire d'Etat.

Je reçus la réponse suivante :—

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
OTTAWA, 20 juin, 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Secrétaire d'Etat a approuvé aujourd'hui la soumission de M. F. W. Alloway, datée du 21 février, 1877, et transmise avec votre lettre de cette même date, pour le transport des fournitures de la police depuis Winnipeg aux différents postes dans l'Ouest pendant la saison actuelle.

Je vous ai écrit aujourd'hui à l'égard de certaines fournitures qui doivent être expédiées, et j'entrerai en communication avec vous dans l'espace de quelques jours quant au voiturage jusqu'aux collines aux Cyprès.

J'ai, etc.,

FRÉDÉRICK WHITE.

T. NIXON, écr.,
Winnipeg.

Vous voyez par ces lettres que M. Alloway, en tant qu'il s'agit du Nord-Ouest, n'a pas obtenu de contrats, sans que j'aie reçu des instructions du Département.

1031. Maintenant vous venez de lire nombre de longs documents au sujet de ces affaires-là; mais ne lui avez-vous pas fait faire d'ouvrage, sans avoir demandé des soumissions par avis public?—Oui.

1032. Il avait coutume d'expédier des fournitures dans des wagons et de demander tant par wagons?—C'est correct.

1033. Il n'y avait pas d'avis publics de donnés pour certains ports?—Non.

1034. Etait-ce pour des montants considérables?—Oui; parce que les ingénieurs sur le chemin de fer Canadien du Pacifique me demandaient presque tous les jours des wagons, et dans ces cas-là je ne pouvais pas demander des soumissions par avis public.

1035. Quel contrôle exerçiez-vous pour connaître le nombre de jours?—J'en connaissais le nombre par les ingénieurs.

1036. Est-ce que M. Alloway tenait des écuries de louage?—Non.

1037. Il allait lui-même aux écuries de louage et louait les voitures?—Oui; j'essayai à les louer moi-même, mais je trouvais que j'avais à payer beaucoup plus cher qu'en employant M. Alloway à cette besogne.

1038. Ainsi vous l'employiez pour louer les voitures, qui devaient faire les transports?—Si vous voulez me le permettre, je vais vous donner quelques explications :— Dans une occasion, pendant l'absence de M. Alloway, j'eus besoin d'une voiture pour M. Lucas et d'un conducteur qui devait l'accompagner, et je trouvais qu'il me fallait payer \$8 par jour pour une voiture qui devait se rendre dans l'Ouest, et je dus néanmoins me la procurer; cependant, si M. Alloway eut été chez lui, il aurait pu se procurer les chevaux et la voiture à raison de \$7-50 par jour. C'eût été le prix le plus élevé que j'aurais eu à payer; et même j'aurais pu avoir une grosse voiture pour \$6. par jour.

1039. Comment pouviez-vous tenir compte du nombre de jours qu'il était absent et du temps de la voiture?—Je constatais cela par les reçus. J'expédiais le fret par

ces voitures, et je recevais les comptes du fret que les ingénieurs me renvoyaient tout quittancés, avec la date de l'arrivée des marchandises à leurs maisons respectives. Il y a neuf ou dix maisons auxquelles j'avais des fournitures à expédier et l'ingénieur soit de la maison No. 1, soit de la maison No. 2 ou No. 5, suivant le cas, m'envoyait une réquisition, demandant une certaine quantité d'effets, et j'étais alors tenu de les lui faire parvenir de suite.

1039a. Mais de quelle manière pouviez-vous savoir le temps qu'il avait été absent; supposons qu'il vous eut demandé 12 jours pour lui et sa voiture, comment pouviez-vous contrôler sa demande—comment pouviez-vous savoir qu'il avait été absent pendant 12 jours?—Je n'avais pas d'autre moyen de contrôler ce genre de services que celui dont je viens de vous parler.

1040. La voiture devait se rendre à destination et revenir; comment pouviez-vous constater le temps qu'il avait fallu réellement pour faire ce voyage?—Comme je l'ai déjà déclaré, j'avais les reçus des ingénieurs.

Par M. Dymond :

1041. Les reçus étaient-ils datés?—Certainement; je pouvais voir par les dates le temps qu'il avait fallu. Si vous voulez bien examiner les comptes, vous verrez que dans un cas j'ai retranché au-delà de \$60 sur un compte où l'on demandait trop.

1042. Étais-il a demandé trop?—Oui; il déclara qu'il avait droit à ce surplus vu le mauvais état des chemins à cette époque-là; mais, bien entendu, je n'avais rien à faire à cela, bien que je crusse que les chemins étaient extraordinairement mauvais. La distance jusqu'à l'Angle Nord-Ouest—aller et revenir—est de 220 milles; il n'y a pas de maison d'ingénieur à cet endroit-là, mais les marchandises devaient être déposées dans l'entrepôt du gouvernement jusqu'au moment où arriveraient les Sauvages, chargés de les traverser de l'Angle Nord-Ouest jusqu'à l'autre côté du lac Déception, et de les transporter ensuite à Kéwatin et Ostersund. Pour faire ce voyage nous lui accordions sept jours.

1043. C'était justement ce que je voulais savoir—c'est-à-dire si vous aviez une échelle des distances. Vous ne lui permettiez pas de faire ses comptes comme il l'entendait?—Non, assurément.

Par M. Cartwright :

1044. Avez-vous dit que la distance jusqu'à l'Angle Nord-Ouest était de 220 milles?—Non; j'ai voulu dire que c'était là la distance, aller et revenir.

Par M. Kirpatrick :

1045. Vous l'avez aussi employé pour acheter des chevaux?—Oui; c'est sa besogne.

1046. Se faisait-il payer le prix qu'il voulait, ou lui accordiez-vous une commission ou autre rémunération?—Non; je ne lui payais pas de commission. Il était payé d'après l'ordre de l'ingénieur, qui avait besoin des chevaux. Je ne voyais pas les chevaux; c'était l'ingénieur.

1047. Comment payiez-vous M. Alloway de ses peines?—Je payais les comptes qui étaient apportés.

1048. Alors vous ne connaissiez pas le nombre des chevaux achetés, ni les détails quant aux prix de ces chevaux, et ainsi du reste?—Je me souviens qu'il était accompagné dans une occasion de M. Lucas, et sans doute celui-ci était au fait du prix des chevaux et du temps passé pour les acheter.

1049. Quel est ce M. Lucas?—L'ingénieur à la tête du parti des explorateurs.

1050. Était-ce la seule occasion?—Il pourrait y avoir eu encore une ou deux autres occasions. Il m'accompagna une ou deux fois. Je ne lui payai aucune commission.

1051. Mais vous ne savez pas s'il a reçu ou non sa commission par les prix qu'il faisait payer au gouvernement?—Je présume que c'est ce qu'il a fait.

1052. Savez-vous si M. Doupé a jamais fait de soumission pour les transports?—Oui, monsieur; j'ai lu hier sa soumission. Je pense cependant qu'il n'a envoyé qu'une seule soumission.

1053. Était-elle plus basse que celle de M. Alloway?—Oui. Je notifiai M. Doupé que j'allais lui offrir le contrat.

1054. Donna-t-il des cautions?—Non; il n'amena pas de cautions avec lui. Je lui donnai du délai pour le faire. La soumission est ici (la soumission est produite).

1055. M. Allow y donna-t-il des cautions?—Je vais examiner et voir ce qui en est. Je sais qu'il a donné caution.

1056. Dans cette occasion-là?—Non.

1057. Il n'a pas donné caution?—Non; et ni M. Bannatyne, ni la maison Thornton et Sutherland non plus.

1058. Alors, pourquoi M. Doupé était-il tenu de donner caution?—Parce qu'il n'était pas dans les affaires; parce que je n'avais jamais eu de transaction avec lui, et que j'ignorais s'il était capable.

1059. Parce que vous ne vouliez pas lui donner le contrat?—Je vous demande pardon. Je suis sous serment, et je déclare que je lui demandai de fournir ses cautions.

1060. Était-ce là la raison—parce que vous ne vouliez pas lui donner le contrat?—Je vous ai dit hier.....

1061. Je vous pose la question?—Ce n'était pas là la raison, monsieur.

1062. Quelle est l'occupation de M. Doupé?—Je ne connais pas M. Doupé, monsieur.

1063. Vous ne le connaissez pas?—Non, monsieur.

1064. Point du tout; le connaissiez-vous de réputation?—Non, monsieur; je ne connaissais pas ses affaires. Je ne connaissais rien sur son compte.

1065. Savez-vous si c'est un arpenteur ou un ingénieur?—Non, monsieur; je ne connais rien ni de M. Doupé ni de ses affaires.

1066. Lui avez-vous écrit pour lui dire de donner caution?—Non, monsieur, je l'envoyai chercher.

1067. Vous l'avez envoyé chercher?—Oui.

1068. Vous l'avez vu?—Je l'ai vu.

1069. Quelle conversation avez-vous eu ensemble?—Je lui dis que je désirais qu'il vint à me fournir le nom de ses cautions pour répondre de l'exécution du contrat.

1070. Et il ne le fit pas?—Je ne reçus pas de réponse de lui dans le temps.

1071. En avez-vous reçu une plus tard?—Non, jamais. Je n'en entendis pas parler du tout.

1072. Avez-vous donné un contrat pour transporter le fret de l'autre côté du lac Manitoba?—Oui, monsieur.

1073. A qui?—A MM. Micken et Taylor.

1074. A quel prix?—Je puis vous dire, monsieur, de quel point sur le lac Manitoba. J'ai dans la main les soumissions que je reçus pour ces endroits-là. Oh! je trouve que je n'ai pas le lac Manitoba sur cette soumission.

1075. Quel est l'endroit sur le lac Manitoba; il y a un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à cet endroit-là, n'est-ce pas?—(Pas de réponse).

1076. Eh bien; je vais vous poser une autre question. Est-ce que Clark, le traitant de la Compagnie de la Baie d'Hudson à cet endroit-là, a offert de transporter le fret de l'autre côté du lac à raison de 50 cts., par 100 livres, et avez-vous donné le contrat à une autre personne à raison de \$1?—Je ne me rappelle rien de tel. Je n'ai pas expédié du tout de marchandises au lac Manitoba à cette époque-là.

1077. Ni en aucun temps?—Non, monsieur.

1048. Vous ne vous rappelez pas avoir donné quelque contrat pour transporter des effets à cet endroit-là?—Pas d'autre que celui-ci pour le transport des fournitures des Sauvages, et dont j'allais donner lecture.

1049. Eh bien, lisez?—Je donnai avis pour le transport des fournitures des Sauvages, et les noms des soumissionnaires furent: Abraham Quay, Vaughan Young, W. F. Alloway, W. R. Sinclair, McMicken et Taylor et M. S. Gibbons.

Les endroits pour lesquels je donnai cet avis publié étaient: Le Fort Ellice, le Fort Pelly, Qu'Appelle, la Baie au Canard, les Collines au Tondre, province Albert, le Fort Carleton, le Fort Pitt, la Rivière à la Bataille, la Rivière Rousseau, la Longue

Plaine, St. Pierre, le Fort Alexander, la Tête du Chien, les Grands Rapides, Le Pas, la Maison Norway, la Rivière Behrins, la Petite Saskatchewan, Fairfield, le Flux et Reflux, la Maison de la Montagne Riding, l'Angle Nord-Ouest, le Portage au Rat, Islington, la Rivière aux Anglais, le Lac au Cygne, Sandy Bay, la Tête Cassée, la Rivière Noire, le Lac St. Martin, la Rivière à la Poule d'Eau, le Ruisseau du Chien, le Lac aux Battures (Est), le Fort Frances, le Lac Seul.

“ Abraham Quay refusant d'accepter le contrat pour les endroits à l'égard desquels il était le plus bas, tout le contrat fut en conséquence accordé à McMicken et Taylor, que l'on trouva être les plus bas dans l'ensemble.

THOMAS NIXON.

1080. Alors vous ne vous rappelez pas avoir donné en aucun temps un contrat pour le transport du fret de l'autre côté du lac Manitoba?—Non. J'ai fait venir quelques fournitures du lac Manitoba, après avoir vendu à la Compagnie de la Baie d'Hudson toute la farine, qui se trouvait dans le magasin, et ce contrat fut donné à M. McKay, au meilleur de ma connaissance. Il y a quelques années de cela.

1081. Quel prix lui avez-vous payé?—Je ne m'en souviens pas.

1082. Connaissiez-vous M. Clark, l'un des traitants de la Compagnie de la Baie d'Hudson?—Oui.

1083. Où demeure-t-il?—Je n'en suis pas sûr.

1084. A-t-il jamais soumissionné?—Non, monsieur.

1085. A-t-il fait quelqu'offre?—Je ne puis pas m'en souvenir; il pourrait m'avoir fait une offre. Au meilleur de ma connaissance, ces fournitures dont j'ai parlé furent déposées dans le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson par les ingénieurs après qu'ils eurent terminé les travaux d'exploration. La plus grande partie de ces fournitures se composait de farine, et cette farine fut vendue à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

1086. Alors, vous pouvez avoir passé un contrat pour faire venir cette farine de l'autre côté du lac Manitoba?—Mais je ne l'ai pas fait venir.

1087. Avez-vous fait traverser autre chose?—Oui; ce qui restait de ces fournitures, et ce n'était pas grand'chose.

1088. A-t-il fait quelqu'offre pour traverser ces fournitures qui restaient?—Je ne m'en souviens pas.

1089. Vous rappelez-vous d'avoir payé pour les faire traverser?—Je ne m'en souviens pas. Je crois que c'est M. McKay qui les a transportées.

1090. Alors il peut être vrai que M. Clark eût offert de faire ce service à raison de 50 cents?—Cela peut être; mais parmi les différents papiers que mon comptable a réunis, je ne trouve pas une pareille soumission.

Par M. Macdougall (Elgin):

1091. Avez-vous quelque souvenir de la production d'une pareille soumission?—Non.

Par M. Kirkpatrick :

1092. Il n'y a pas eu de véritable contrat passé?—Non. Il n'y avait pas grand'chose à transporter, après que la farine eût été vendue.

Par M. Wood :

1093. Quelle était la quantité qu'il y avait à transporter?—Environ une charge de voiture—un millier de livres pesant.

Par M. Kirkpatrick :

1094. Avez-vous la faculté de donner les contrats pour le bœuf?—Oui.

1095. Pour la police à cheval?—Non, monsieur, mais pour les Sauvages.

1096. Leur fournissez-vous du bœuf?—Oui, monsieur.

1097. Connaissiez-vous le capitaine Moore à la Mission du Prince Albert?—Oui, monsieur.

1098. Vous a-t-il jamais offert de vous fournir du bœuf pour la police?—Non, monsieur.

1099. Il n'a pas fait d'offre?—Il peut avoir fait une offre à l'officier commandant à Battleford, mais pas à moi.

1100. Est-il jamais venu vous trouver?—Non, monsieur.

1101. Vous êtes certain qu'il ne vous a jamais fait d'offre?—Je ne me rappelle pas que le capitaine Moore m'ait jamais fait d'offre, et je crois que s'il m'en eût faite, que je me le rappellerais, car je le connais.

1102. Et vous ne vous rappelez pas qu'il vous eût offert de fournir du bœuf à la Police dans les environs où il demeure?—Cette question va se trouver réglée de suite, lorsque je vous dirai que je n'achète pas de bœuf pour la police à cheval qui se trouve là, et, comme de raison, je ne sais rien quant à cela.

Par M. Cartwright :

1103. Quelle est cette localité?—La Mission du Prince Albert; c'est dans le voisinage de Battleford.

Par M. Kirkpatrick :

1104. Qui achetait pour cette localité-là?—Je l'ignore, monsieur.

1105. Serait-ce l'officier commandant la police?—Je présume que oui.

1106. Cela n'est pas venu à votre connaissance?—Non, monsieur.

1107. Avez-vous payé le compte?—Non.

1108. Alors est-ce qu'il y a deux payeurs pour les fournitures de la police?—Je ne sais pas s'il y en a eu là d'acheté ou non.

1109. Avez-vous dit que vous en aviez acheté pour la police?—Je lui ai fourni du lard fumé.

1110. Est-ce que la police ne reçoit pas de bœuf là?—Je pense qu'elle a du bœuf. Elle a des bestiaux qu'elle nourrit elle-même.

1111. Mais est-ce que la Police à Battleford est fournie de bœuf?—Je l'ignore, monsieur.

1112. Ne serait-il pas dans vos attributions de savoir si elle a été fournie de bœuf ou non?—J'ignore si ça serait dans mes attributions ou non.

1113. Êtes-vous chargé de payer les provisions fournies à la police?—Non, monsieur.

1114. Quelle est l'autre personne chargée de lui fournir des provisions?—La chose se fait par l'intermédiaire du département; du moins, je le présume.

1115. Alors vous n'êtes chargé de fournir à la police qu'une partie des provisions?—C'est tout.

1116. Alors vous êtes le pourvoyeur partiel de la police?—Oui; je le suppose.

1117. Et vous prétendez dire que le département ici, à Ottawa, paie pour le reste?—Oui, monsieur.

1118. Quel prix aviez-vous pour habitude de payer pour le bœuf destiné aux Sauvages et à la police à cheval?—12½ cts. était le prix du contrat pour les Sauvages.

1119. Quand?—En mai et juin derniers.

1120. Quel était le prix payé auparavant?—Je n'en ai jamais acheté auparavant pour les Sauvages.

1121. En avez-vous acheté avant cela pour la police?—Je ne me rappelle pas au juste dans le moment le prix que j'ai payé à M. McKay, mais je crois que c'était 10 cts. pour le bœuf fourni à la police à la rivière au Cygne.

1122. Était-ce 10 cts. par livre pour le bœuf en vie?—Non, monsieur, pour le bœuf dépecé.

1123. Vous avez dit que vous n'en aviez jamais acheté pour la police cantonnée dans la division de Battleford?—Oui; je parlais de Battleford.

1124. En avez-vous acheté au Lac aux Battures?—Oui, monsieur, ainsi qu'à la rivière au Cygne. Ce n'a été que l'hiver dernier, je pense, que j'ai acheté pour ces endroits-là.

1125. Avez-vous eu d'autres soumissions pour fournir du bœuf?—Voulez-vous dire pour les Sauvages.

1126. Oui ?—J'en ai eues. J'en ai reçu une, je pense, de la compagnie de la Baie d'Hudson, à raison de 12½ cts. par livre pour du bœuf dépecé.

1127. Quand était-ce ?—Dans le même temps.

1128. Était-ce la seule soumission ?—Directement, ce fut la seule soumission. J'arrive maintenant à une soumission qui peut être regardée comme n'en étant pas une, et je serai obligé de prendre un peu le temps du comité pour la lire et l'expliquer. Voici le document que je reçus :

SURINTENDANCE DE MANITOBA,
WINNIPEG, 2 mai 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une lettre du député ministre de l'intérieur, laquelle renferme deux lettres de M. DeMers à l'égard du bœuf et des bêtes à cornes à fournir pendant le cours de l'été prochain.—Je vous transmets aussi une lettre de M. James Graham, de Prince Albert, relativement au même sujet.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. A. N. PROVENCHER,
Surintendant intérimaire.

THOMAS NIXON, écri.,
Pourvoyeur, Winnipeg.

Voici la lettre en question adressée d'Ottawa :

OTTAWA, 12 octobre 1876.

MONSIEUR,—J'inclus pour votre information et pour faire preuve dans l'affaire copie d'une lettre adressée par T. Y. DeMers, offrant de fournir des bêtes à cornes en vie ou du bœuf dépecé pour la consommation des Sauvages à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'une copie d'une autre lettre écrite subséquemment par ce monsieur sur le même sujet ; et je dois vous prier de vouloir bien notifier M. DeMers quand il vous faudra faire le prochain approvisionnement de bêtes à cornes afin qu'il puisse avoir l'occasion de concourir avec les autres soumissionnaires.

L'adresse de M. DeMers à Manitoba est Winnipeg.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. A. MEREDITH,
Député ministre de l'Intérieur.

Lt.-Col J. A. N. PROVENCHER,
Surintendant des affaires des Sauvages,
Winnipeg, Manitoba.

Voici le document, réputé être une soumission :—

HÔTEL RUSSEL,
OTTAWA, 3 octobre 1876.

MONSIEUR,—J'offre respectueusement de fournir les bêtes à cornes en vie ou le bœuf dépecé aux Sauvages de la Province de Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, d'après la décision qu'a prise ou que prendra le département de l'Intérieur.

Immédiatement. J'entreprendrai de livrer du bœuf dépecé en quelque quantité que ce soit et à tout point donné au sud d'Edmonton à raison de sept cents par livre, ou des bêtes à cornes en vie à raison de 3½ cents par livre, et je paierai moi-même les droits, à la condition que l'on me fasse connaître la quantité à fournir et l'endroit de la livraison le ou avant le premier jour de mars 1877.

2^{ème}ment. J'entreprendrai de livrer, dans le cours de l'été, des bêtes à cornes de premier choix (race Durham), telles que vaches à lait, taureaux et bœufs de travail dans les endroits suivants et aux prix inscrits en regard de chaque endroit respectif, savoir :

A Edmonton, à 4 cts. la livre, (animaux vivants).	
A la rivière à la Bataille, 4½ par livre	do
A Pitt, 5 cents par livre (animaux vivants).	
A McLeod, 3½ par livre	do
A Qu'Appelle, 7 cts. par livre	do
A Winnipeg, 8 cts. par livre	do

J'attirai respectueusement votre attention sur le fait que dans la plupart des cas les bêtes à cornes expédiées pour passer à l'abattoir et de là sur les étaux des bouchers peuvent se vendre à des prix moins élevés que les bêtes à cornes choisies pour garnir une ferme, car dans ce dernier cas ce que l'on considère avant tout c'est la race, l'âge, de l'animal, le fait qu'il est sain et propre au travail. C'est à ce point de vue que la liste des prix ci-dessus est préparée. Bien que je réside actuellement dans le Territoire de Montana, où je possède des grands troupeaux de bêtes à cornes, je suis canadien de naissance et sujet britannique, et j'ai déjà pris des mesures pour faire des placements considérables à Manitoba, où j'irai m'établir avant qu'il soit longtemps.

Si j'en suis requis, je puis fournir de bonnes et suffisantes cautions pour répondre de l'exécution de tout contrat que je passerai. Toute lettre du département, qui me sera adressée à l'Hôtel Russell en cette ville me parviendra en aucun temps, et je vous serais excessivement obligé si vous daigniez accueillir d'une manière favorable et tout prochainement ma soumission actuelle.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

T. Y. DEMERS.

A l'Honorable D. LAIRD,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

En Voici encore une autre :—

HOTEL RUSSELL,
OTTAWA, 9 octobre 1876.

MONSIEUR,—Relativement à votre communication du 6 courant, je prends la liberté d'informer le Département de l'Intérieur que mon adresse d'affaires à Manitoba est au Bureau de Poste de Winnipeg; permettez-moi, monsieur, de vous faire observer respectueusement que l'offre que j'ai faite de fournir des bêtes à cornes en vie ou du bœuf dépecé s'applique aux Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, attendu que les Sauvages de Manitoba, d'après ce que je comprends, ont déjà reçu ou sont à la veille de recevoir tout leur approvisionnement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

T. Y. DEMERS.

A l'Honorable D. LAIRD,
Ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

Quoique j'aie considéré, ou essayé de considérer cette offre comme une soumission, je me sers du mot *indirect*, parce que ce n'est que deux mois après l'époque à laquelle M. Demers devait recevoir une réponse, que j'en ai reçue. Il ne se trouvait pas à Winnipeg, mais il passait pour avoir un agent à qui j'adressai la réponse. Je n'avais seulement que deux autres soumissions : celle de M. McKay à 12½ cts., et celle de la Compagnie de

la Baie d'Hudson aussi à 12½ cts., et j'étais anxieux de me procurer du bœuf à aussi bon marché que possible, et meilleur marché qu'à 12½ cts., si je le pouvais. Je fis mander l'Honorable Joseph Royal et M. Gouin, et ils me dirent qu'ils croyaient que M. DeMers pouvait fournir du bœuf à 8 cts. la livre. Vous voudrez bien remarquer qu'il avait offert seulement d'expédier du bœuf à l'un des postes où j'en avais besoin, c'est-à-dire à Edmonton. Je n'avais pas besoin d'envoyer du bœuf au sud de cet endroit-là; tous les points où je devais en envoyer se trouvaient à l'est d'Edmonton—en montant vers Winnipeg. Je demandai à M. Gouin où se trouvait M. DeMers, et il me dit qu'il était à Montana. Je lui demandai dans combien de temps un télégramme pourrait lui parvenir, et il me répondit qu'il lui parviendrait dans quatre jours. Je lui dis que je pensais que deux jours étaient suffisants, que je lui accorderais ce délai-là et qu'il pouvait télégraphier. Là-dessus il m'informa qu'il demeurait à vingt-cinq milles du bureau du télégraphe. Je répliquai que même dans ce cas-là deux jours suffiraient. M. Royal lui télégraphia, mais lorsque le délai fut expiré, il vint me trouver et me dit qu'il n'en avait pas reçu de nouvelles. Je lui donnai encore deux jours de plus, mais on n'en eut pas plus de nouvelles pour cela, et il s'écoula ainsi quatorze jours. Ensuite—c'était le jour de la naissance de la Reine, je m'en souviens, je me rendis en voiture chez l'honorable James McKay, et lui donnai le contrat à raison de 12½ cts. la livre.

1129. Je vais vous lire l'histoire de M. DeMers. Voici la lettre qu'il écrivit au département de l'Intérieur :

(*Mémoire.*)

WINNIPEG, MANITOBA, 31 août 1877.

Voici les faits en peu de mots :—J'allai à Ottawa en octobre dernier, et pendant que je me trouvais là, j'écrivis au ministre de l'Intérieur, offrant de fournir du bœuf à tels endroits et en telle quantité dans le territoire du Nord-Ouest que le désirerait le gouvernement durant l'été de 1877, au prix de huit centins la livre. Je ne reçus alors aucune réponse à cette lettre, mais l'honorable Letellier de St. Just, en m'entretenant de cette affaire-là, m'informa qu'il recommanderait fortement l'acceptation de ma soumission, vû que le prix en était bien bas, et qu'il était certain que j'aurais le contrat.

Plus tard Thomas Nixon, écr., demanda par la voie des journaux de Winnipeg des soumissions pour du bœuf et d'autres articles à fournir dans le Nord-Ouest, annonçant que les soumissions devaient être produites à la date du 10 mai 1877. On m'a donné à comprendre que ma soumission à raison de huit centins la livre avait été envoyée par le département à J. A. N. Provencher, écr., commissaire pour les affaires des Sauvages, et que ce dernier la donna à M. Nixon environ dix jours avant l'ouverture des soumissions demandées dans les annonces. Le jour de l'ouverture des soumissions, M. Nixon, ne connaissant pas mon adresse, demanda à M. Gouin de cette ville de m'informer par la télégraphe que ma soumission, étant la plus basse, était acceptée. C'est ce que fit M. Gouin par télégramme, dont une copie est ci-annexée comme pièce A. Je reçus le télégramme de M. Gouin le 21 mai, et de suite j'envoyai au bureau du télégraphe, éloigné de cent vingt-cinq milles de chez moi, la réponse télégraphique ci-jointe, dont copie est ci-annexée comme pièce B.

Sur réception de mon télégramme le 26 mai, M. Gouin vit M. Nixon et l'informa que j'avais accepté le contrat, et que j'avais pris mes dispositions pour le remplir. M. Nixon informa alors M. Gouin qu'il arrivait deux jours trop tard, et que le contrat était donné à d'autres personnes. M. Gouin me communiqua cette réponse de M. Nixon par télégraphe, mais comme je demeure à la distance de cent vingt-cinq milles de la ligne frontière, je ne reçus cette nouvelle que lorsque mes bestiaux étaient déjà en route et avaient traversé la ligne frontière.

J'ai été aussi informé par M. Gouin que le jour avant que le contrat fût donné par M. Nixon à M. McKay, que M. Gouin vint le trouver et lui dit qu'il ne pouvait pas attendre plus longtemps, et qu'il allait donner le contrat à un autre. Là-dessus M. Gouin montra à M. Nixon une lettre que j'avais écrite quelque temps auparavant, et dans laquelle je disais que, vû que j'étais certain que ma soumission était la plus

basse, j'avais déjà pris toutes mes dispositions et qu'une certaine quantité de mes bestiaux étaient en route. M. Nixon, cependant, refusa d'attendre, et M. McKay obtint le contrat à cinquante-cinq pour cent au-dessus de ma soumission, ce qui faisait une différence de près de six mille piastres dans le montant que le gouvernement avait à payer.

Les conséquences qui sont résultées pour moi des faits que je viens de rapporter, c'est que j'ai souffert par là-même des dommages sérieux, et comme il me paraît étrange que le gouvernement paie 12½ cts. pour du bœuf qu'il pourrait acheter au prix de huit centins la livre, et que la conduite de M. Nixon a été si extraordinaire dans cette affaire depuis le commencement jusqu'à la fin, je me trouve alors obligé de vous prier respectueusement de vouloir bien ordonner qu'il y ait une enquête de faite relativement aux circonstances qui se rattachent à l'octroi de ce contrat, et dans ce cas, bien que je désire et que je me sois proposé de partir d'ici sous peu de jours, je consentirai à rester et je serai prêt à établir tous les faits que je viens de mentionner.

Je dois aussi déclarer que lors de mon arrivée ici, je me rendis auprès de M. Nixon, et comme je lui faisais des reproches à propos de sa manière d'agir, il m'assura que si je voulais me taire, il y avait d'autres contrats à donner, et qu'il verrait à ce que mes bestiaux fussent acceptés.

Je demeure respectueusement, monsieur,
Votre très humble serviteur,

T. Y. DEMERS.

(Copie.)

WINNIPEG, 12 mai 1877.

Votre soumission pour bœuf dépecé, faite en octobre dernier, acceptée aujourd'hui. Etes-vous encore prêt à remplir le contrat. Quantité requise : cent trente mille livres, devant être livrées depuis le 1er juillet à septembre, à différents postes du Nord-Ouest. Traite de mille piastres envoyée aujourd'hui. Répondez immédiatement.

W. F. GOUIN.

T. Y. DEMERS, écr.,
Frenchtown, comté Misjoola,
Territoire de Montana, E. U.

(Copie)

COMPAGNIE TÉLÉGRAPHIQUE DU NORD-OUEST,
DATÉ, LOGE DU CERF, MONTANA, 25 mai 1877.

Remplirai le contrat. J'écris à C. Allard, au lac Cassil de laisser les bestiaux requis en conséquence à l'endroit convenable. Lui-même partira bientôt.

T. Y. DEMERS,
Vis Helena

1130. Maintenant, M. Nixon, lorsque vous êtes allé chez M. Gouin, vous a-t-il montré une lettre écrite par M. DeMers, dans laquelle il écrivait qu'il était certain que sa soumission serait acceptée ?—Je vais vous lire la lettre de M. Gouin :—

WINNIPEG, 20 août.

CHER MONSIEUR,—Je dois accusor réception de votre lettre du 15 courant, relativement à un contrat que l'on dit avoir été accordé à M. T. Y. DeMers, et de vous dire en réponse ce que je connais de l'affaire :

1o. Que sur réception d'une lettre de M. DeMers, reçue ici le 28 mai et me demandant de m'assurer s'il pouvait ou non avoir le contrat pour fournir le bœuf, je

me rendis immédiatement auprès de vous et nous eûmes ensemble une conversation à ce sujet-là ; je vous dis que je verrais l'honorable Jos. Royal, et que probablement, vu qu'il existait entre eux certains rapports d'affaires, il (M. Royal) n'aurait aucune objection à se porter caution et à arranger les affaires pour M. DeMers.

20. De fait, je me rappelle que vous m'avez dit que vous accepteriez la soumission de M. DeMers, et que vous avez demandé que l'honorable M. Royal et moi télégraphions à M. DeMers pour savoir s'il serait prêt à remplir ce contrat. C'est ce que je fis.

30. Je me rappelle vous avoir dit, qu'après avoir pris des renseignements, j'avais été informé que la distance depuis le bureau télégraphique jusqu'à Frenchtown, lieu de résidence de M. DeMers, il y avait environ vingt-cinq milles, et que si M. DeMers était chez lui, il y avait possibilité de recevoir sa réponse dans trois ou quatre jours.

40. A ma connaissance vous avez attendu pendant douze ou quatorze jours environ la réponse de M. Demers, et je me rappelle vous avoir dit alors que je croyais que la raison pour laquelle vous ne receviez pas de réponse, c'était parce que M. Demers ne devait pas se trouver chez lui ou qu'il était en route pour Winnipeg.

50. Je me rappelle avoir dit à M. DeMers, lors de son arrivée ici, qu'il était à blâmer pour ne pas avoir répondu plus tôt, et qu'il était malheureux qu'il eût perdu le contrat pour avoir négligé de répondre à temps. Il m'informa alors qu'il n'avait pas été capable de le faire plus tôt, attendu que la distance de sa résidence au bureau du télégraphe était de 125 milles.

60. Que M. DeMers ait envoyé un courrier pour faire la distribution de ses bestiaux, je n'en connais rien autre chose que ce qu'il m'en a dit lui-même. Dans une lettre reçue de lui et portant la date du 21 avril, il disait qu'il avait fait partir son troupeau de bêtes à cornes et de chevaux, et qu'il se proposait de les mener au lac Qu'Appelle.

70. À votre septième question, je dirai que dans une conversation particulière avec l'honorable James McKay, je lui dis que M. DeMers avait fait partir ses bestiaux, et qu'ils étaient en route pour se rendre ici, et que s'il avait besoin de bestiaux pour remplir son contrat, il pourrait en acheter de M. DeMers à des prix raisonnables, et qu'il s'épargnerait ainsi la peine et les frais de conduire d'ici des bestiaux ; bien entendu, je ne pouvais lui dire alors dans quelle partie du territoire se trouvaient les bestiaux.

80. Je n'ai aucune connaissance personnelle qu'il ait été payé ou reçu par qui que ce soit de l'argent pour faire rejeter la soumission de M. DeMers.

La réponse ci-dessus s'appliquera également à votre dernière question.

En résumé, je dirai que mes rapports avec M. DeMers dans cette affaire étaient simplement le résultat de l'intérêt que je lui portais à titre d'ami et de connaissance, et rien autre chose.

Votre obéissant serviteur,

W. F. GOUIN.

THOMAS NIXON, écuier,
Winnipeg.

Vous voudrez bien observer que n'avais aucune soumission de la part de M. DeMers à raison de huit centins—aucune soumission pour fournir du bœuf, bon, mauvais ou médiocre, à un poste quelconque à l'est d'Edmonton, et je n'en avais besoin nulle part ailleurs. L'original de cette lettre est au département de l'Intérieur.

1131. Il parle alors d'une lettre qu'il a de M. DeMers, et qui porte la date du 21 avril ?—Oui.

1132. Vous a-t-il montré cette lettre ?—Je ne le pense pas ; mais c'est un point sur lequel je n'aimerais pas à être positif.

1133. Alors vous ne savez pas s'il vous a dit ou non que les bestiaux devaient être livrés à des endroits, qui ne convenaient pas ?—Il est dit dans la lettre, qui a déjà été lue que ces endroits-là ne convenaient pas, vu que les bestiaux se trouvaient à une distance de mille milles.

1134. Il dit dans cette lettre qu'il offrit de fournir le bœuf dans tels endroits et en telles quantités que le demanderait le gouvernement ?—Eh bien, j'ai seulement à dire que la soumission que j'ai lue est le seul document que j'aie jamais reçu, et il me fut envoyé par le département de l'Intérieur.

1135. Alors, il est bien malheureux, lorsqu'on aurait pu sauver une somme considérable au gouvernement, qu'on ne se soit pas donné un peu plus de peine pour communiquer avec lui plus tôt, si l'on considère qu'il avait envoyé l'automne précédant une soumission, par laquelle il offrait de fournir le bœuf à un prix beaucoup moins élevé que ce qu'on avait toujours payé auparavant. Mais, comme de raison, ce n'était pas votre faute, puisque la soumission ne vous est venue qu'une quinzaine de jours après l'ouverture des autres soumissions ?—Je vous demande pardon, pas une quinzaine de jours, mais trois jours seulement.

1136. Il y avait une chance de sauver une somme considérable, si on eût cherché à communiquer avec un peu plus de diligence avec M. DeMers ?—Vous voudrez bien observer que le prix du bœuf n'est mentionné que pour un endroit ; tous les autres prix ne s'appliquent qu'aux bestiaux en vie, et qui se trouvaient à une distance extraordinairement éloignée. A cet endroit-là il ne nous fallait que 3,000 livres de bœuf. Maintenant, avec votre permission, je continuerai. " J'entreprendrai de livrer, dans le cours de l'été, des bêtes à cornes de premier choix,—race Durham—telles que vaches à lait, taureaux et bœufs de travail dans les endroits suivants et aux prix inscrits en regard de chaque endroit respectif, savoir :

- A Edmonton pour 4 cents par livre, (animaux vivants).
- A la Rivière à la Bataille, pour 4½ cents par livre, (animaux vivants).
- A Pitt, pour 5½ cents par livre, (animaux vivants).
- A McLeod, pour 3½ cents par livre, (animaux vivants).
- A Qu'Appelle, pour 7 cents par livre, (animaux vivants).
- A Winnipeg, pour 8 cents par livre, (animaux vivants)."

Par M. Macdougall (Elgin) :

1137. Parmi tous ces prix l'expression " bœuf dépecé " ne se rencontre pas ?—Non, monsieur ; elle ne s'y rencontre pas.

Par M. Kirkpatrick :

1138. Elle ne se trouve pas dans la soumission ?—Seulement pour le premier endroit—Edmonton.

Par M. Mills :

1139. Quels sont ces prix, comparés à ceux que vous payez actuellement ?—Ils sont plus élevés ; mais en achetant à ces prix-là, j'ai sauvé beaucoup d'argent, même si j'eusse donné le contrat à M. King.

Par M. Kirkpatrick :

1140. Savez-vous quelle est la différence dans le poids de la viande d'une pièce de bête à cornes lorsqu'elle est en vie, ou lorsqu'elle est dépecée ?—Le double assurément—même un peu plus—C'est plutôt le double.

Par M. Sinclair :

1141. Cela dépend de l'état de l'animal ?—C'est plus du double chez nous, où les bestiaux se nourrissent d'herbe.

Par M. Kirkpatrick :

1142. Pourquoi avez-vous consenti à accepter la soumission de M. DeMers ?—Je n'ai pas consenti à l'accepter.

1143. N'avez-vous pas dit à M. Gouin que vous l'accepteriez ?—Non, monsieur, je ne l'ai jamais dit. Je lui dis de se mettre en communication avec DeMers afin de voir s'il accepterait le contrat à 8 centins.

1144. Mais il télégraphia : " Votre soumission a été acceptée aujourd'hui " ?—Je n'ai pas écrit ce télégramme.

1145. Alors cela n'est pas correct?—Non.
1146. Vous n'avez pas consenti à accepter la soumission?—Non, monsieur; la lettre montrait que je lui demandais s'il était prêt à remplir le contrat à ce prix-là.
1147. Est-ce que M. Alloway avait quelque intérêt à obtenir ce contrat pour M. McKay?—Pas que je sache.
1148. Est-il jamais venu vous trouver à ce sujet?—Je ne sache pas qu'il soit venu.
1149. Est-il allé vous trouver, oui ou non?—Non: pas que je sache.
1150. Mais vous en auriez eu connaissance, si quelqu'un était venu vous trouver?—Je le pense bien.
1151. M. Alloway est-il jamais allé vous trouver au sujet du contrat?—Il peut être venu.
1152. Qui pourrait le savoir, si vous ne le savez pas, M. Nixon; je vous demande s'il est allé vous trouver?—Je dis que je ne sais pas s'il est venu ou non.
1153. Je ne connais pas d'autre personne que vous qui puisse rendre témoignage sur ce fait-là?—Eh bien, je ne le sais pas. Je ne me souviens, aucunement que M. Alloway soit venu.
1154. Vous rappelez-vous avoir eu quelque conversation avec M. Alloway au sujet de ce contrat-là avant que vous l'ayez donné?—Non, monsieur.
1155. Il ne s'est pas intéressé à faire obtenir ce contrat à M. McKay?—Non, pas que je sache. Je ne vois pas pourquoi il se serait intéressé.
1156. Je vous pose la question?—Non, pas que je sache.
1157. Est-il probable que vous vous seriez rappelé ce fait-là?—Oui, monsieur.
1158. Et vous ne vous en souvenez pas?—Non, je ne me rappelle pas qu'il se soit intéressé à faire obtenir ce contrat-là à M. McKay.
1159. Vous a-t-il jamais parlé du tout au sujet de ce contrat?—Il pourrait m'en avoir parlé, mais je ne m'en souviens pas.
1160. Ne vous rappelez-vous pas qu'il vous en a parlé?—Non; je ne me le rappelle pas.
1161. Directement ou indirectement?—Non; ni directement, ni indirectement.
1162. Vous croyez que vous vous en souviendriez s'il vous en avait parlé?—Je le pense.
1163. Vous a-t-il parlé au sujet de tous les contrats que vous aviez donnés?—Non, monsieur, je ne sache pas qu'il l'ait fait.
1164. Il n'avait pas "les secrets" de votre bureau?—Je crois qu'il m'a parlé au sujet de certaines soumissions, parce qu'il avait produit lui-même une soumission pour le transport du fret, et qu'il n'avait pas obtenu le contrat.
1165. Quelle était la nature de cette soumission?—C'était pour le transport du fret. Je parle des fournitures que nous transportions dans le temps. Voici toute la masse des documents, mais il me faudrait beaucoup de temps pour examiner cette affaire-là.
1166. Vous n'avez pas parlé de ce contrat à M. Alloway?—Non, pas que je sache. Je ne me rappelle pas avoir eu de conversation avec lui à ce sujet.
1167. Savez-vous où est M. Alloway à présent?—Il est à Winnipeg, je crois, monsieur.
1161. N'était-il pas là récemment?—Il y était, monsieur. Je l'ai retenu dix jours, afin qu'il comparût devant le comité; il est resté ici dix jours à ma demande.
1169. Il y a une question que je désire vous poser au sujet du contrat de M. Bannatyne. Vous avez dit que le témoignage de M. Scott concernant l'ouverture des soumissions ne pouvait pas être correct, parce que M. Bannatyne n'avait pas produit de soumission dans cette occasion-là?—Je ne pense pas m'être exprimé dans ce sens-là, monsieur.
1170. Comment vous êtes-vous exprimé?—Je crois que l'on m'a demandé si j'avais eu quelque soumission de M. Bannatyne, et j'ai dit que la soumission venait de M. Strang, si je me rappelle bien.
1171. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de soumission de la part de M. Bannatyne? Oui, monsieur.
1172. Ne considère-t-on pas à Winnipeg et ne considérez-vous pas vous-même

que les soumissions de M. Strang et celles de M. Bannatyne sont les mêmes soumissions ?—Je ne sais ; je ne voudrais pas dire ni oui, ni non.

1173. Ne considérez-vous pas que les soumissions de M. Strang et de M. Bannatyne sont les mêmes soumissions ?—Je ne sais pas, comme je l'ai déjà dit au comité auparavant, quels sont les rapports existants entre M. Bannatyne et M. Strang relativement à ces soumissions ; c'est une affaire qui ne me regarde pas.

1174. Mais ne considérez-vous pas que la soumission de M. Strang était la même chose que celle de M. Bannatyne ?—Je n'avais aucun besoin de m'occuper des affaires de M. Bannatyne.

1175. Aviez-vous beaucoup d'affaires qui requéraient votre sollicitude ; vous étiez employé pour recevoir ces soumissions et vous deviez connaître les personnes à qui vous accordiez des contrats. Considérez-vous, oui ou non, que les soumissions de M. Strang et de M. Bannatyne étaient une seule et même chose ?—Ma seule affaire à Winnipeg—

1176. Répondez à cette question ?—Permettez-moi d'y répondre de la manière que je le désire.

1177. Mais répondez-y ?—Je n'ai pas à m'occuper en aucune façon des affaires de M. Bannatyne.

1178. Je ne vous ai pas demandé cela ?—Je vous demande pardon. Vous m'avez demandé si "je ne considérais pas," et cette manière de parler veut dire "si je ne pensais pas."

1179. Mais considérez-vous, oui ou non, que la soumission de M. Strang fût la même que celle de M. Bannatyne ?—Ma seule affaire à Winnipeg est d'acheter les fournitures le meilleur marché possible, et je me soucie guère de la personne de qui je les achète, s'il m'envoie la soumission et peut remplir son contrat, et si les marchandises sont ce qu'elles doivent être, je lui donnerai le contrat.

1180. Ce n'est pas là une réponse à ma question ; considérez-vous, oui ou non, que la soumission de M. Strang fût la même que celle de M. Bannatyne ?—(Pas de réponse.)

1181. Considérez-vous, oui ou non, que la soumission de M. Strang était à tous égards la même chose que celle de M. Bannatyne ?—Je vous ai déjà dit que je ne connaissais pas les rapports qui existaient entre eux.

1182. Je ne vous ai pas posé cette question-là. Saviez-vous, oui ou non, qu'une soumission venant de M. Strang était à tous égards une seule et même chose qu'une soumission venant de M. Bannatyne ?—Ils ne m'ont jamais dit qu'il en était ainsi.

1183. Il n'est pas besoin de chercher à éluder la question ?—Je ne cherche pas à l'éluder ; je n'ai pris aucun renseignement à cet égard.

1184. Si vous le savez, dites "oui," et si vous ne le savez pas, dites "non ;" saviez-vous si une soumission de la part de M. Strang était à tous égards la même chose qu'une soumission de la part de M. Bannatyne ?—J'ai eu les articles du magasin de M. Bannatyne.

1185. Répondez et finissons-en ?—Vous me demandez si c'est mon affaire de—

1186. Non ; je ne vous le demande pas ?—Alors je ne répondrai pas à la question.

1187. Vous refusez de répondre à la question ?—Je refuse, monsieur.

1188. Je demande si ce que je vous demande n'est pas une question pertinente ; saviez-vous, oui ou non, si une soumission de la part de M. Strang était à tous égards la même chose qu'une soumission de la part de M. Bannatyne ?—C'est bien poser la question.

1189. Quelle est votre réponse ?—J'ignore les rapports qui existaient entre M. Bannatyne et M. Strang.

1190. Savez-vous si M. Strang est le premier commis ou l'homme d'affaires dans l'établissement de M. Bannatyne ?—Il est l'homme d'affaires de M. Bannatyne.

1191. Alors il soumissionne souvent pour M. Bannatyne, n'est-ce pas ?—Oui, monsieur ; et au nom de M. Bannatyne.

1192. Et quand il soumissionne en son propre nom, les fournitures sortent du magasin de M. Bannatyne ?—Oui.

1193. Alors une soumission faite par M. Strang est virtuellement une soumission faite par M. Bannatyne ?—C'est la conclusion.

1194. Alors vous le savez ?—Je sais que j'ai les fournitures du magasin de M. Bannatyne, lorsque M. Strang fait une soumission.

Par M. Plumt.

1195. J'ai compris que vous aviez dit il y a quelques instants, en faisant votre déclaration par rapport à M. DeMers, qu'aucun contrat ne lui avait été donné et que vous ne vous proposiez pas d'accepter sa soumission ?—Non, monsieur.

1196. Vous avez dit que vous n'aviez pas accepté sa soumission ?—Je n'avais pas de soumission de sa part.

1197. Alors que signifie cette déclaration qui a été lue ici et à laquelle vous n'avez pas objecté. " Je dois accuser réception de votre lettre du 15 courant relativement à l'octroi du contrat en faveur de T. Y. DeMers, et je vous dirai respectueusement en réponse que je suis au fait de l'affaire. Je me rappelle que vous m'avez dit que vous accepteriez la soumission de M. DeMers." Vous dites que vous n'avez pas voulu accepter sa soumission parce qu'il n'était pas disposé à livrer le bœuf là où vous en aviez besoin ?—Non, monsieur, je vous demande bien pardon. Vous êtes là entièrement à côté. La conversation entre Gouin, Royal et moi (ces messieurs étaient les amis de DeMers) me porta à supposer que DeMers fournirait le bœuf au prix de 8 centins. Il n'y a aucune mention de 8 centins dans la soumission. Je dis : " Eh bien, télégraphiez à Demers et demandez-lui s'il acceptera le contrat dans le cas où il lui serait accordé."

1198. " Je me rappelle que vous m'aviez dit que vous accepteriez la soumission de M. DeMers ?"—Certainement ; je crois que je lui aurais donné le contrat.

1199. " Et il me demanda de voir s'il accepterait le contrat ?"—C'est correct.

1200. Vous avez dit il y a quelques instants que la raison pour laquelle vous aviez donné le contrat à M. McKay, c'était parce que M. DeMers n'avait pas soumissionné ?—Je n'avais pas reçu un mot de DeMers pendant quatorze jours, et alors, je donnai le contrat à McKay.

1201. Considérez-vous qu'il est de votre devoir, comme pourvoyeur du gouvernement, de prendre toutes les peines possibles pour obtenir aux plus bas prix les fournitures dont il a besoin ?—Je crois que je l'ai fait voir d'une manière concluante dans cette enquête.

1202. N'était-ce votre devoir, lorsque vous étiez sur le point de donner un contrat, et vous étiez informé que des provisions pouvaient être fournies apparemment à un prix beaucoup moins élevé, de prendre tous les moyens possibles de constater ce fait ?—C'était mon devoir.

1203. Vous dites que vous avez attendu la réponse de M. DeMers pendant douze jours, et que vous avez accordé le contrat le treizième jour. Supposons que vous eussiez attendu encore pendant environ deux ours, est-ce qu'il en serait résulté quelque mal ?—Je devais livrer le bœuf à certains postes, comme à 400, 500, 600, 700 et 1,000 milles de distances, à un jour donné. J'avais alors attendu plus longtemps que je n'étais convenu de le faire. Mon engagement portait que je n'attendrais que deux jours seulement.

1204. Non, monsieur ; ce n'était pas là votre engagement ; c'était ce que vous aviez stipulé ?—J'accordai dix jours de plus que le plus long délai qui m'avait été demandé.

1205. Vous dites que d'abord vous aviez proposé d'attendre seulement pendant deux jours, et que vous croyiez que c'était un délai suffisant. Croyez-vous que ce fût là un délai raisonnable pour communiquer avec une personne demeurant dans le territoire de Montana ?—Eh bien, voici la lettre de M. Gouin, dans laquelle il dit que la distance depuis le bureau du télégraphe était seulement de vingt-cinq milles ; j'ignorais que cette distance fût de 125.

1206. Bien, vous savez qu'il y avait une longue distance, et que les communications étaient incertaines ; considérez-vous que d'après la nature importante du contrat, c'était un délai suffisant ?—J'ai fait voir que j'avais attendu pendant quatorze jours.

1207. Mais en premier lieu vous vous proposiez de n'attendre que deux jours ?—Bien ; je voulais les presser.

1208. Je désire, savoir, M. Nixon, si c'est votre affaire dans le Nord-Ouest, de chercher à protéger le gouvernement en achetant vos fournitures et en employant la main-d'œuvre aux plus bas prix possibles ?—Oui.

1209. Vous étiez informé, au moins vous supposiez l'être, que M. DeMers pouvait fournir du bœuf à un certain prix ?—J'en avais été informé verbalement.

1210. Vous en aviez été informé ?—Verbalement.

1211. Je ne vous demande pas si vous en aviez été informé verbalement ou non ; vous aviez reçu cette information ?—Je l'avais eue verbalement.

1213. Comme vous aviez eu cette information, je vous demande maintenant pourquoi, dans l'intérêt du gouvernement, vous n'avez pas laissé s'écouler un temps raisonnable pour recevoir des nouvelles de M. DeMers ?—J'ai accordé plus qu'un temps raisonnable.

1214. Pourquoi n'avez-vous accordé que deux jours en premier lieu ?—Parce que nous désirions le savoir de suite. Comme je l'ai déjà expliqué au comité, je devais livrer ce bœuf dans certains postes à une date fixe, et il devenait nécessaire que je fisse partir les bestiaux le plus tôt possible.

1215. Evidemment il n'était pas nécessaire que vous les fissiez partir au bout de deux jours, puisque d'après votre propre déclaration vous dites que vous avez attendu pendant quatorze jours. S'il était nécessaire d'établir un délai de deux jours, pourquoi en avez-vous accordé quatorze ?—Afin que je pusse me procurer du bœuf à bon marché pour le gouvernement.

1216. Pourquoi alors n'avez-vous pas accordé encore deux jours de plus, ou une semaine en vertu du même principe ; pourquoi avez-vous interrompu ce délai ?—Parce que je pensais que j'avais alors attendu plus longtemps qu'il n'était prudent de le faire.

1217. Maintenant, vous nous avez dit qu'en 1875 vous aviez à vous occuper des différentes espèces de fournitures ; vous avez classifié les fournitures en deux catégories, dont l'une comprenait les grosses fournitures, que vous vous procuriez par soumission, d'après ce que j'ai compris que vous disiez. Vous dites que la farine, le lard fumé et l'avoine—étant des articles pesants—appartenaient à cette catégorie. On vous demande dans la question 682 de quels articles se composait l'autre catégorie, et vous répondez "elle était très variée ; j'avais à acheter depuis des décrotoirs, en montant, jusqu'à des barils pour l'eau." On vous demande ensuite pourquoi vous adoptiez un mode différent dans l'achat des articles de ces deux catégories, et vous répondez "d'un jour à l'autre, en 1875, le commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest me demandait des articles, dont je ne soupçonnais pas auparavant qu'on me ferait la demande, et alors je me trouvais obligé d'aller en plein marché et de les y acheter. Je ne pouvais pas demander des quantités fixes, parce que je ne savais si on aurait besoin plus tard de ces articles. C'était en ce qui concernait la police à cheval," et ainsi de suite. Maintenant je désire savoir si ce mode a été suivi depuis 1875 ?—Il ne l'a pas été.

1218. Depuis que cette difficulté a disparu, vous avez dans tous les cas demandé des soumissions pour les fournitures destinées au Nord-Ouest ?—Oui, monsieur, je crois que je puis répondre à cette question d'une manière pleine et entière. Dans l'avis que j'ai lu hier, celles ne furent pas demandées, parce que j'ignorais qu'on en eût besoin.

1219. Besoin de quoi ?—Des petites ou menues fournitures.

1220. Vous dites qu'en 1875 vous ignoriez qu'on demanderait des menues fournitures ?—Et en 1876 j'en faisais la demande dans les avis publics, d'après les instructions que j'avais reçues.

1221. Je désire savoir si dans tous les cas, après que cette difficulté eût disparu en 1875, vous avez demandé des soumissions pour les fournitures et l'ouvrage à faire ?—Je trouve que je l'ai fait, monsieur, en 1877.

1222. Je n'ai pas demandé cela ; l'avez-vous fait dans tous les cas ?—Non, je ne l'ai pas fait dans tous les cas.

1223. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait dans tous les cas ?—Pour la raison que j'ai expliquée l'autre jour.

1224. Quelle était cette raison ; parce qu'en 1875 les articles dont on donnait avis ?—C'était la même chose en 1876. J'avais à envoyer aux différentes maisons de jour en jour, et de semaine en semaine, certaines fournitures, et elles étaient de différentes espèces. Pour les quantités considérables et les grosses fournitures requises je demandais des soumissions.

1225. Considérez-vous qu'il était désirable dans tous les cas de vous procurer des fournitures et la main-d'œuvre au moyen de soumissions et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire—j'entends dire dans l'intérêt du Gouvernement ?—Non. Si vous me le permettez, je vais vous en donner un exemple. Aiusi, à l'égard de l'avoine, un marchand avait soumissionné à raison de 69 centins, un autre à 65, et celui qui avait fait la soumission la plus élevée alla trouver l'autre, et lui demanda de retirer sa soumission à 65 centins avec l'entente qu'ils partageraient ensuite les bénéfices.

1226. Qu'est-ce qui eut lieu après ?—Il refusa de le faire.

1227. Quel est celui qui refusa ?—Celui qui était le plus bas soumissionnaire.

1228. Quelle conclusion voulez-vous tirer de là ?—Eh bien, c'est un péage qu'ils me tendaient dans ce cas-là.

1229. Que faites-vous alors ?—La plus basse soumission fut acceptée.

1230. Mais ce n'est pas là-dessus que je vous questionnais ?—C'est un exemple qui démontre qu'il n'est pas toujours désirable de demander des soumissions. Le mois précédant mon départ, il fut demandé des soumissions pour 160,000 traverses de chemin de fer, et trois ou quatre des plus bas soumissionnaires se retirèrent.

Par M. Kirkpatrick :

1231. A quel prix ce contrat fut-il accordé ?—A 44 cts. par traverse. Je reçus des soumissions à 25, 27, 30, 33, et, je crois, à 35 cts., et ces cinq soumissionnaires se retirèrent, bien que je leur offrissse le contrat à chacun d'eux respectivement à différentes reprises.

Par M. Plumb :

1232. Pourquoi n'avez-vous pas fait de nouvelles annonces ?—Je n'en avais pas le temps.

1233. Dans un pareil cas ne serait-il pas de votre devoir, dans l'intérêt du gouvernement, lorsque vous voyez ces combinaisons et que vous en avez la preuve comme dans ce cas-ci, de refuser d'accepter aucune de ces soumissions et de publier de nouveaux avis ?—Faites-vous allusion à.....

1234. Je fais allusion à ce que vous disiez à propos de ces traverses ?—Je comprends la question maintenant. Les instructions que j'avais reçues directement du gouvernement m'ordonnaient de donner le contrat au plus bas soumissionnaire. Je fis rapport que le plus bas soumissionnaire refusait d'accepter. On me dit alors de le donner à celui qui venait ensuite, et je dus faire un rapport semblable au premier. Mes instructions après cela me disaient "retraitez jusqu'à ce que vous arriviez à quelqu'un qui voudra accepter." C'est ce que je fis.

1235. Avez-vous pris sur vous de suggérer de quelque manière, ou de proposer pour la protection du gouvernement un mode différent de celui-là ?—Je fis rapport qu'à mon avis on ne pourrait pas s'en procurer à moins de 35 centins.

1236. Mais vous avez payé 44 centins ?—Oui ; le soumissionnaire à 35 centins ne voulut pas accepter le contrat.

1236. Je veux savoir si, après avoir acquis de l'expérience en 1875 quant aux difficultés d'être appelé soudainement à faire des achats de fournitures, vous avez jamais essayé d'amener un état de choses différent, et si vous vous êtes préoccupé de quelque manière du soin d'échapper aux inconvénients d'acheter en plein marché ; avez-vous proposé quelque plan ?—Je n'ai fait rien autre chose que ce que j'ai déjà expliqué, c'est-à-dire que j'allais d'un marchand à l'autre et que je me procurais les prix des fournitures requises, après quoi j'achetais de celui qui était le plus bas.

1238. Vous avez dit qu'en 1875 vous aviez été capable d'acheter beaucoup de fournitures—vos principales fournitures—par soumission, parce que vous étiez au fait de ce qu'il vous fallait?—Je vais lire le rapport que j'adressai au département sur ce sujet particulier.

1239. Je préférerais vous voir répondre à ma question quant aux menues fournitures?—J'adressai au premier ministre un rapport, conçu comme suit :

WINNIPEG, 24 janvier 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus certains rapports demandés par le secrétaire :

Le rapport No. 1 contient un état indiquant les noms et l'adresse d'affaires des personnes de qui j'ai acheté la plus grande quantité de fournitures ainsi que les prix payés pour les principaux articles, et les cas particuliers dans lesquels des soumissions ont été demandées et reçues.

Le rapport No. 2 indique la quantité d'effets et de fournitures qui se trouvaient dans le magasin le 17 courant.

Le rapport No. 3 montre le montant total de l'argent par moi déboursé jusqu'au 31 décembre.

Le rapport No. 4 indique le nombre des partis d'explorateurs ainsi que le nombre des hommes employés dans le service de l'exploration du chemin de fer Canadien du Pacifique, et pour lesquels j'ai agi comme pourvoyeur et payeur à venir jusqu'au 31 décembre.

Avant de faire pour la première fois mes achats de provisions qui étaient très considérables, et qui étaient destinés aux divisions L et P, je demandai des soumissions, et j'achetai chez Higgins et Young, dont l'offre était quelque peu plus basse que celle des autres. Cependant, j'ai trouvé que je pouvais acheter à aussi bonne composition pour le moins en allant en plein marché, et en faisant mes achats chez les marchands qui ont les assortiments les plus considérables les plus variés et les mieux choisis, sans toutefois m'astreindre à faire des affaires dans une seule maison, et en faisant les achats seulement d'après les besoins du service, c'est-à-dire en achetant les fournitures requises sur la réquisition de l'ingénieur dans le temps où on en a réellement besoin. Par cette manière d'agir, il ne m'est pas resté de provisions que j'aie eu à garder dans le magasin, et j'ai pu en conséquence me procurer des articles qui étaient toujours bien conservés et de bonne qualité.

L'expérience que j'ai acquise l'année dernière me porte à dire qu'il vaut mieux continuer à acheter à mesure que les besoins se font sentir plutôt que d'avoir en magasin des approvisionnements considérables sur lesquels on prend pour satisfaire aux demandes qui sont faites. Je me suis départi de ce mode seulement lorsqu'il s'est agi d'acheter des farines, trouvant que les prix montaient à un chiffre extraordinairement élevé (ouze piastres le baril), vu que la navigation de la Rivière Rouge s'était fermée de bonne heure; en conséquence, j'en ai acheté un approvisionnement de cinquante sacs d'avance et sans avoir reçu de demandes à cet égard.

Les prix payés à la fin de l'année ont été bien peu au-dessus de ceux qu'on avait payés au commencement de la saison, bien que les provisions de toutes sortes aient haussé dans cette ville avec une rapidité sans exemple.

* * * * *

1240. Alors je comprends que vous avez recommandé dans cette lettre le système de faire les achats en plein marché?—Oui.

1241. Et vous avez conduit vos opérations à Winnipeg pour le gouvernement d'après ce principe-là?—Non, monsieur, je ne l'ai pas fait.

1242. Vous l'avez fait dans plusieurs cas?—Seulement en 1876. En 1877, je me départis de cette règle, et je demandai des soumissions pour me procurer des fournitures pendant six mois.

1243. Des fournitures de toutes sortes?—Oui.

1244. Pourquoi avez-vous changé votre manière d'agir—votre système?—Parce que j'avais besoin de fournitures pour cette époque-là. Je vais vous donner des explications. Nous voulions expédier seulement à l'ingénieur une fois par quatre mois le

montant entier des fournitures au lieu de lui faire des envois partiels de semaine en semaine, de manière à compléter toute la quantité pour les six mois; et là-dessus, je publiai des annonces à cet effet.

1245. Pourquoi avez-vous changé de système?—J'ai dit pourquoi.

1246. Non. Pourquoi demander des fournitures pour six mois?—Parce que M. Rowan et moi-même avons décidé de ne plus expédier à l'avenir les fournitures aux ingénieurs chaque semaine ou chaque jour, comme la chose se pratiquait auparavant.

1247. Quel était le meilleur système dans l'intérêt du gouvernement?—Je ne crois pas qu'il y eut de différence.

1248. Alors, s'il n'y avait pas de différence, pourquoi avez-vous changé de système?—Je vous ai dit qu'au lieu d'aller acheter 2½ livres de thé, j'en achetai 100, 200 ou 300 livres, et au lieu d'aller acheter cinq livres de sucre, j'achetais toute la quantité qu'il me fallait pour les six mois entiers. Je dus expédier toute la quantité à la fois dans une occasion en 1876.

1249. Alors, comme pourvoyeur du gouvernement, vous achetiez 2½ livres de thé et 5 livres de sucre en plein marché à venir jusqu'à 1877; est-ce là ce que nous devons comprendre?—Non, monsieur.

1020. Vous venez justement de dire qu'au lieu d'acheter 2½ livres de thé et 5 livres de sucre, comme vous le faisiez auparavant, vous avez commencé à en acheter des quantités plus considérables?—Oui; mais j'ai expliqué que j'allais d'un marchand à l'autre et que je me mettais au fait de leurs prix.

1251. Je vous demande si, avant ce temps-là, comme pourvoyeur du gouvernement, vous avez acheté ou non 2½ livres de thé et 5 livres de sucre; c'est la question que je vous pose?—J'avais à acheter de petites quantités.

1252. Vous avez dit que vous achetiez 2½ livres de thé et 5 livres de sucre à la fois?—Si vous me le permettez, je vais vous lire une facture pour vous montrer la nature des achats. La voici: "30 juin, 1876,—6 livres de thé, ½ livre de poivre, 5 livres de fèves, 5 livres de riz, 7 livres de pommes sèches; 13 juillet—12 livres de chandelle, 100 livres de son; 14 juillet—un baril de sel, 2 livres de poivre, 37 livres de riz, 39 livres de pommes sèches; 13 janvier,—125 livres de farine, 6 livres de thé, ½ livre de poivre; et voilà comme les choses ont été.

Par M. Langevin :

1253. Je désirerais savoir si vous avez publié des annonces ou non pour avoir des soumissions à l'égard de ces traverses de chemins de fer, dont vous avez parlé?—Oui, monsieur.

1254. Avez-vous ici une copie de ces annonces?—Je le pense. Non, je ne les vois pas ici, mais voici une liste des soumissions (papier produit).

1255. Pourriez-vous nous procurer une copie des annonces d'aujourd'hui à demain?—Oui, monsieur.

1256. Vous rappelez-vous les conditions imposées aux soumissionnaires; devaient-ils donner des cautions, ou que devaient-ils faire?—Ils devaient faire un dépôt en argent et fournir des cautions.

1257. Quelle somme d'argent devait être déposée?—Cinq pour cent, je crois, sur le montant du contrat.

Par M. Macdougall (Elgin):

1258. Est-ce qu'il y a quelque pièce, quelque document qui le prouve?—Cela n'est pas mentionné dans les annonces; j'ai reçu des instructions du département à cet effet-là.

Par M. Langevin :

1259. Après que les annonces eurent été publiées?—Oui, monsieur.

1260. Alors lorsque les personnes sont venues à votre bureau, je suppose que vous aviez des formules en blanc à leur donner?—Non.

1261. Je suppose qu'elles venaient vous demander des informations?—Oui, monsieur.

1262. Leur disiez-vous qu'elles auraient à déposer une certaine somme d'argent ? — Pas dans les commencements ; je n'en savais rien.

1263. Lorsque les soumissions vous furent adressées, est-ce que les soumissionnaires déposèrent un montant en argent entre vos mains ? — Non, monsieur. J'ai trouvé l'annonce par laquelle je demandais ces soumissions.

1264. Auriez-vous la bonté de la lire, afin qu'il en soit fait mention dans votre témoignage ? — Le témoin donne lecture de l'annonce, qui est rédigée comme suit :

“ Il sera reçu des soumissions, adressées au soussigné, au bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, jusqu'à l'heure du midi, lundi le 4 février prochain, pour \$165,000 traverses de chemin de fer, par lots de pas moins de cinq mille, et devant être livrées le ou vers le 30 juin, 1878, comme suit :

75,000 à St. Boniface ; 60,000 à la Rivière au Rat ; 30,000 à la Rivière Rousseau.

Une quantité limitée de ces traverses pourra être livrée à des endroits intermédiaires avec l'approbation de l'inspecteur. Les traverses auront huit pieds de long, et seront équarries sur deux faces opposées de manière à avoir une épaisseur uniforme de six pouces ; la surface équarrie n'aura pas moins de six pouces de largeur au petit bout.

Les traverses seront d'épinette rouge, de chêne, de pin gris et d'épinette blanche ; mais la quantité de celles qui seront des deux dernières variétés de bois ne devra pas excéder le quart de la quantité totale qui devra être livrée à chaque endroit.

THOMAS NIXON.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DU PAYEUR,
WINNIPEG, 24 janvier 1868.”

1265. Quelle est la date de l'annonce ? — Le 24 janvier 1878.

1266. Et vous avez demandé les soumissions, pour quel jour ? — Le 4 février.

1267. Combien de jours entre ces deux dates ? — Onze jours.

1268. Dois-je comprendre, M. Nixon, qu'il n'a pas été fait de dépôt en argent par les soumissionnaires ? — Non, monsieur, il n'en a été fait par aucun.

1269. Ont-ils donné les noms de leurs cautions, avec leurs signatures, pour l'exécution du contrat ou non ? — Quelques-uns l'ont fait, je pense ; mais la plupart ne l'ont pas fait.

1270. Avez-vous ici une liste des soumissionnaires ? — Oui, monsieur, je l'ai.

1271. Voulez-vous avoir la bonté de l'examiner ? — Oui, monsieur.

1272. Je veux savoir si les cinq plus bas soumissionnaires ont donné les noms de leurs cautions ? — Il me faudrait en référer à leurs soumissions pour m'assurer de ce fait-là d'une manière satisfaisante pour moi.

1273. Vous avez là les soumissions ? — Oui ; le No. 28, Ridout, ne m'a pas donné les noms de ces cautions. Le premier, d'après ce que je vois, est Antoine Bissonnette et Cie. offrant Joseph Lemay, écr., comme sa caution.

1274. Est-ce le plus bas soumissionnaire ? — Non.

THOMAS NIXON.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
JEUDI, 18 Avril 1878.

Le Comité se réunit. — M. Youlg occupe le fauteuil.

M. Nixon est appelé et interrogé de nouveau : —

Par M. Langevin :

1275. Pouvez-vous déposer devant le Comité l'annonce que vous avez publiée et dans laquelle vous demandiez des soumissions pour 175,000 traverses de chemin de fer ? — La voici (elle est produite.)

1276. Le nombre des traverses est de 165,000, et non de 175,000 ?—Oui, de 165,000.

1277. Avez-vous demandé ces soumissions d'après les instructions du Département à Ottawa ?—Oui, monsieur.

1278. Ces instructions vous furent envoyées par le Département des Travaux Publics ?—Par télégramme.

1279. Avez-vous une copie de ces instructions ?—Je ne trouve pas, monsieur, que l'on m'ait donné ce matin une copie du télégramme, mais l'annonce que vous tenez dans votre main est la même chose que le télégramme qui me fut envoyé. Il était rédigé de la même manière.

1280. Dites-vous que l'annonce que vous venez de produire, et qui a été placée de record ici, est l'annonce qui vous fut envoyée par le télégraphe de la part du Département à Ottawa ?—C'est cela, monsieur.

1281. Elle est datée du 24 janvier, à Winnipeg ?—Oui.

1282. Quand fut-elle publiée à Winnipeg ou ailleurs ?—A la date qui s'y trouve mentionnée.

1283. Le 24 janvier ?—Oui.

1284. Vous rappelez-vous la date à laquelle vous avez reçu ce télégramme ?—Non. Je pourrais l'avoir reçu le même jour ou la veille.

1285. Vous n'avez pas de papier ou de mémoire qui pourrait vous permettre de constater exactement la date ?—Non.

1286. Dans quels journaux fut-elle publiée ?—Dans le "Free Press" de Manitoba, le "Standard" et "Le Métis" journal publié en français.

1287. Ces journaux se publient à Winnipeg ?—Oui, quant au "Métis," il se publie à St. Boniface, de l'autre côté de la rivière.

1288. Ce ne sont pas des journaux quotidiens ?—Le "Standard" et le "Métis" ne le sont pas, mais le "Free Press" l'est.

1289. Les autres sont des journaux hebdomadaires ?—Oui.

1290. C'est une annonce demandant des soumissions devant être produites Lundi, le 4 février ?—Oui, monsieur.

1291. C'était onze jours après ?—Oui, monsieur.

1292. De manière que dans le *Métis* et le *Standard* cette annonce fut publiée deux fois pendant cet espace de temps-là—Je n'aimerais pas à dire qu'elle a été publiée deux fois. Je le pense toutefois.

1293. Une fois dans tous les cas ?—Oui, assurément.

1294. Mais pas plus que deux fois.

1295. Quels étaient les jours de publication ?—Je l'ignore.

1296. Savez-vous que dans cette annonce il n'est pas question d'aucune condition concernant le dépôt en argent ou les cautions nécessaires ?—Je le sais.

1297. Aviez-vous déjà demandé des soumissions de cette importance quant au montant ?—Je n'avais jamais demandé auparavant des soumissions pour des traverses de chemin de fer, monsieur.

1298. Je ne veux pas dire pour des traverses seulement, mais pour toute autre chose de grande importance ?—Non, pas de soumissions de cette importance-là, monsieur.

1299. Avez-vous reçu en outre des instructions par écrit ?—Je ne le pense pas, monsieur. Je crois que toutes mes instructions m'avaient été envoyées par le télégraphe.

1300. Avez-vous ces télégrammes ?—Je les ai, tels qu'on me les a donnés. Ce lui qui a trait à ce contrat-là n'est pas ici, d'après ce que je vois, probablement parce qu'il venait de M. Marcus Smith, tandis que les autres sont de M. Braun.

1301. Pourriez-vous lui demander d'en faire préparer une copie ?—Oui. Je viens seulement d'apprendre qu'il se trouvait parmi les papiers qui m'ont été donnés.

1302. Pourriez-vous envoyer un billet à M. Smith à cet égard ?—Oui, certainement.

1303. Voulez-vous dire quelles étaient les autres instructions au sujet de cette

affaire ?—Je télégraphiai, monsieur ; la soumission de Martin était d'environ 25 centins.

1304. Avant de commencer, je désire si, à venir jusqu'au moment où vous avez reçu les soumissions, vous avez eu d'autres instructions que celles-là. Je voudrais connaître les instructions que vous avez reçues jusqu'au moment où les soumissions sont venues entre vos mains ?—Non, monsieur, je n'en ai pas reçu d'autres.

1305. Vous n'avez pas reçu d'autres instructions ?—Non, monsieur.

1306. Combien de soumissions avez-vous reçu conformément à cette annonce ?—Vingt-sept, monsieur.

1307. Pouvez-vous fournir au comité une liste de ces soumissions, je veux dire une liste des soumissionnaires ; je ne veux pas dire une copie des soumissions ; ce serait une lourde tâche ?—Je trouve que j'aurais dû dire qu'il y en avait vingt-huit, lorsque j'en ai donné le nombre. Voici une copie de la liste des soumissionnaires.

1308. Les noms des soumissionnaires sont-ils-là ?—Oui.

1309. Au nombre de vingt-huit ?—Oui.

1310. Voulez-vous avoir la bonté de la déposer devant le comité ?

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Liste des soumissions reçues à Winnipeg au sujet de 165,000 traverses de chemin de fer à fournir pour l'embranchement de Pembina.

No. de la soumission.	Noms des Entrepreneurs.	Demande pour 75,000.		Demande pour 63,000.		Demande pour 30,000.	
		Pour être livrées à St. Boniface.		Pour être livrées à la Riv. au Rat.		Pour être livrées à la Riv. Rousseau.	
		No.	Prix.	No.	Prix.	No.	Prix.
			cts.		cts.		cts.
	A. F. Martin.....	75,000	25	60,000	25	30,000	25
	Charles Nolin.....	10,000	25				
	Augustus Nolin.....			10,000	25		
	T. M. Quigley, 27c. pour toutes, ou.....	75,000	29	60,000	25	30,000	27
	W. C. Lewis.....			60,000	30		
	A. Bissonette et Cie.....			60,000	33		
	McKinnon et McDermid.....	75,000	35				
	Alex. McNabb.....			60,000	35	30,000	35
	John Nesbitt.....			10,000	39		
	Joseph Pilon et Cie.....			5,000	40		
	George Taylor, 47 ³ / ₄ c (trop élevé).....					30,000	40
	William Robinson.....	75,000	44	60,000	44	30,000	44
	J. Howell et Cie.....					30,000	45
	William Robinson.....			60,000	47	30,000	48
	I. S. Peach.....			60,000	47	30,000	49
	C. P. Brown.....	5,000	44				
	Abram Farewell.....	75,000	49	60,000	49	30,000	49
	George Taylor.....	75,000	49	60,000	49		
	Charles Peach.....			60,000	49	30,000	50
	P. McArthur.....	20,000	50				
	J. Howell et Cie.....	75,000	55	60,000	50		
	William Robinson.....	75,000	58				
	Robert Ralston.....			60,000	55		
	Charles Crawford.....					30,000	55
	J. S. Peach.....	75,000	58				
	Joseph Whitehead.....	75,000	60	60,000	60	30,000	60
	H. Lage et Cie.....	75,000	60	60,000	60	30,000	60
	Charles Peach.....	75,000	60				
	Robert Ralston.....	75,000	62				
	G. H. Ridout.....	75,000	64	60,000	64	30,000	64
	W. J. S. Trail.....	80,000	70				
	Alex. Waddell.....					30,000	75
	John Jangen et Cie.....			5,000	75		
	Abraham Quay.....			20,000	75		

1311. Avez-vous aussi un état montrant le chiffre de chaque soumission?—Il se trouve compris dans la liste.

1312. Avez-vous aussi un état montrant la qualité et la quantité des traverses qui devaient être fournies—c'est-à-dire leur description?—Cela est mentionné dans l'annonce.

1313. Mais cela se trouve-t-il dans la liste qui est produite?—Non; ça doit être mentionné dans les soumissions conformément à l'annonce.

1314. Mais vous demandez dans cette annonce des soumissions, et vous dites qu'il faudra que les traverses soient d'épinette rouge, de chêne, de pin gris et d'épinette blanche et que la quantité de celles qui seront des deux dernières variétés de bois ne devra pas excéder le quart de la quantité totale qui devra être livrée à chaque endroit. Il est important de connaître la qualité de bois qui sera fourni. Je suppose que les soumissions font mention de cela?—Oui; mais elles ne spécifient pas autre chose qu'elles "seront conformes aux termes de l'annonce demandant des soumissions," et ainsi du reste.

1315. Maintenant voulez-vous examiner ce document que vous avez déposé devant le comité, et voir quels sont les noms, qui se trouvent sur la liste des soumissions. Vous pourriez donner les noms des cinq plus bas soumissionnaires; je crois que vous avez dit que le sixième fut accepté?—Je le pense. Il y avait A. F. Martin, qui avait soumissionné pour toute la quantité demandée. Le suivant sur la liste n'avait soumissionné que pour 10,000 au même prix, et devait les livrer à St. Boniface?—Celui-là, c'est Charles Nolin. Le troisième est Auguste Nolin, dont la soumission était pour 10,000, qu'il devait livrer à la rivière au Rat. Le quatrième, c'était M. Quigley.

1316. Pour quelle quantité?—Pour le tout.

1317. Quel était le cinquième?—W. C. Lewis.

1318. Pur quelle quantité?—Pour 60,000.

1319. Sont-ce-là les seules soumissions qui se trouvent devant celle qui fut acceptée?—Non.

1320. Continuez, s'il vous plait?—Il y avait Bisonnette et Cie. pour 60,000; McKinnon et McDermid pour 75,000; Alexander McNabb, pour 60,000 à la rivière au Rat, et 30,000 à la rivière Rousseau.

1321. Était-ce les endroits où les traverses pouvaient être livrées conformément à l'annonce?—Oui; c'étaient les endroits. Trois endroits étaient spécifiés. Celui, qui vient ensuite, est John Nesbitt pour 10,000 à la rivière au Rat.

1322. Vous les mentionnez conformément?—Le département, d'après ce que je vois, monsieur, vient justement de les classer en commençant par le plus bas et finissant par le plus haut.

1323. C'est ce que je veux que vous faisiez; veuillez arrêter à celui, dont la soumission fut acceptée?—Joseph Pilon et Cie., pour 5,000 à la rivière au Rat. Celui qui vient après, a soumissionné pour le tout: c'est William Robinson, à qui fut accordé le contrat.

1324. Quel est le numéro de cette soumission d'après ceux qui le précédaient. Combien y en avait-il devant celle-là?—C'est la douzième, monsieur; et c'est la troisième pour le tout.

1325. Ainsi c'est la douzième soumission; nous en avons repassé onze?—Oui, monsieur.

1326. Maintenant voulez-vous donner les prix de ces soumissions, en commençant au No. 1, et continuant jusqu'au No. 12?—Martin, 25cts. pour le tout; Charles Nolin et Auguste Nolin, 25cts. pour 10,000 chacun; Quigley, 27cts. pour le tout; W. C. Lewis, 30cts. pour 60,000; A. Bissonnette et Cie., 33cts. pour 60,000; McKinnon et McDermid, 35cts. pour 75,000; Alexander McNabb, 35cts. pour 90,000; John Nesbitt, 39cts. pour 10,000; Joseph Pilon et Cie., 40cts. pour 5,000; William Robinson, 44cts. pour le tout.

Par M. Wood:

1327. Ce qui fait onze et non pas douze?—Non; j'ai mis Charles Nolin et Auguste Nolin ensemble.

1328. Mais, même lorsque vous les mettez ensemble, ça ne fait que onze?—Il est le onzième; je vais vous dire ce qui m'a fait tromper: George Taylor est porté ici pour 30,000 à 40 cts.; mais il fit une soumission pour le tout, et la moyenne de ses prix est de 47½ cts.

Par M. Langevin:

1328a. Voulez-vous dire pourquoi vous n'avez pas accepté la soumission du plus bas soumissionnaire, celle du premier?—J'acceptai celle du plus bas, celle de M. Martin. Ensuite, il m'écrivit que depuis que je m'étais décidé à accepter sa soumission, il avait reçu ordre du département d'arpenter certaines terres, et demandait à retirer sa soumission. Je télégraphiai au département à cet effet.

1329. C'est un arpenteur?—Oui.

1330. Quand aviez-vous ainsi accepté sa soumission?—Immédiatement, à la date même.

1331. C'était le 4, à midi?—Oui.

1332. Avez-vous ouvert les soumissions ce jour-là?—Oui.

1333. Et vous avez immédiatement accepté sa soumission ce jour-là?—Oui; je crois que je l'ai acceptée. Je pense que je puis dire positivement que je lui écrivis et que je le fis mander ce jour-là.

1334. Et il vous dit qu'il avait reçu des instructions du ministre de l'Intérieur?—Non; voici sa lettre en date du 7 février.

1335. C'est trois jours après?—Oui. Voici la lettre:

“ WINNIPEG, 7 février 1878.

“ CHER MONSIEUR,—Ayant reçu votre lettre qui m'informe que je suis le plus bas soumissionnaire pour la confection des 165,000 traverses de chemin de fer, que vous avez demandées par avis public, et que vous êtes prêt à passer le contrat avec moi, je dois vous dire respectueusement que depuis que je vous ai adressé ma soumission, j'ai reçu d'Ottawa une lettre qui m'informe que je dois avoir des arpentages à faire pour le gouvernement, et comme je ne suis pas capable de m'occuper de ces deux affaires-là, je demande qu'il me soit permis de refuser votre offre.

“ Tout en vous remerciant de votre bienveillance à mon égard dans cette circonstance,

“ Je demeure, monsieur,

“ Votre, etc., etc.,

“ A. F. MARTIN.

“ T. NIXON, écr.,

“ Pourvoyeur C. de F. C. du P.,

“ Winnipeg.”

1336. Qui vient ensuite?—Nolin.

1337. Avez-vous accepté sa soumission?—Oui; je reçus instruction du département de l'accepter.

1337a. Voulez-vous lire ces instructions?—En voici une copie:

(Télégramme.)

“ A THOMAS NIXON, écr.,

“ Winnipeg.

“ OTTAWA, 11 février 1878.

“ Si Nolin peut fournir caution, donnez-lui le contrat pour vingt mille (20,000), et à Quigley pour le reste. Si Nolin ne peut fournir caution, donnez le tout à Quigley, qui offre des cautions.

“ F. BRAUN,
“ Secrétaire.”

1338. Il y avait deux soumissionnaires. Étaient-ils ensemble?—Non. Quigley soumissionnait au prix de 27 cts., et Nolin à 25 cts.; la seule différence, c'est que la soumission de Quigley était pour le tout.

1339. Quel rang occupe Quigley sur la liste; est-il le troisième ou le quatrième?—Non, monsieur, sa soumission est plus haute de 2 cts.

1340. Quel rang occupe-t-il sur la liste; est-il le troisième ou le quatrième?—Le quatrième.

1341. Qui est au-dessus de lui?—Les deux Nolin, pour 10,000 chacun; ils sont plus bas que lui quant au prix.

1342. Quelles étaient vos instructions? Veuillez les lire.

(Télégramme.)

“ OTTAWA, 16 février 1878.

“ A THOMAS NIXON,

“ Winnipeg.

“ Dites si Quigley a donné bonnes et suffisantes cautions et fait avancer l'ouvrage. Le temps presse.

“ F. BRAUN.”

1343. Avait-il fait une soumission pour 20,000 ?—Non; mais ils étaient deux frères qui avaient soumissionné chacun pour 10,000.

1344. Maintenant que fit Nolin ?—Il ne voulut pas accepter, si je me rappelle bien, mais je vais examiner les papiers. Je leur écrivis; ils demeurent à une distance considérable de Winnipeg, à la Pointe du Chêne. Voici la lettre :—

“ STE. ANNE, 12 février, 1878.

“ MONSIEUR,—En réponse à votre lettre concernant le contrat des traverses, je vous informe que je serai à votre bureau vendredi, le 15. La maladie dans ma famille m'a empêché de me rendre auprès de vous plus tôt.

“ Votre,

CHAS. NOLIN,
Par D. C. DE A.

“ THOMAS NIXON, écr.

1345. M. Nolin est-il venu à votre bureau ?—Non.

1346. Est-il venu le 15 ?—Non.

1347. Alors qu'avez-vous fait le 15; vous aviez fait une offre à Quigley ?—Oui. Dans l'intervalle je reçus du Département un télégramme, daté du 16, à l'effet suivant :—“ Dites si Quigley a donné bonnes et suffisantes cautions, et fait avancer l'ouvrage; le temps presse ? ” Avant cela j'avais reçu un autre télégramme du Département. J'avais demandé quelles cautions étaient les cautions qui seraient requises.

1348. Quelle en était la date ?—Le 12 février; ce télégramme vient avant l'autre.

“ (Télégramme.)

“ OTTAWA, 12 février 1878.

“ A THOMAS NIXON,

“ Winnipeg.

“ Oui; deux cautions solvables.

“ F. BRAUN,

“ Secrétaire.”

1349. Lorsque vous avez reçu ce télégramme du 16 février, qu'avez-vous fait—lorsqu'on vous avait demandé si Quigley avait accepté, et qu'on vous avait dit de donner des nouvelles à cet égard ?—Quigley n'était pas prêt à accepter.

1350. Vous écrivit-il ?—Oui.

1351. Lisez sa lettre. Quelle en est la date ?—Le 18 février.

“ WINNIPEG, MANITOBA, 18 février, 1878.

“ CHER MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous informer respectueusement que je suis prêt à remplir toutes les conditions requises pour la fidèle exécution du contrat concernant les 165,000 de traverses de chemin de fer qu'il y a à fournir aux termes de la soumission que j'ai produite.

“ Je demanderai maintenant respectueusement, de mon côté, qu'il soit inséré dans le contrat une clause conforme à ce que vous avez exprimé verbalement, et comme j'ai moi-même compris la chose, comme suit, savoir : que les paiements se feront tous les mois à raison de 90 pour cent pour les traverses qui seront livrées le long de la ligne, et qu'il sera aussi payé un pourcentage proportionnel pour toutes celles qui seront livrées sur les bords de la rivière.

“ J'ai l'honneur d'être.

“ Votre obéissant serviteur,

“ T. M. QUIGLEY,

“ Entrepreneur,

“ B. de P. Boîte 230, Winnipeg.

“ THOMAS NIXON, écr.,

“ Payeur C. de F. C. du P.

“ Winnipeg.”

1352. Est-ce qu'il y eut quelque conversation à ce sujet ?—Oui ; lorsque je me rendis chez l'avocat pour faire rédiger le contrat, et aussi dans une autre occasion en présence de l'avocat, qui avait rédigé ce contrat.

1353. Est-ce qu'il comprit qu'on lui paierait 90 pour cent, au fur et à mesure qu'il les livrerait le long de la ligne ?—De soixante-quinze à quatrevingt-dix, jusqu'à l'arrivée des instructions ; mais il voulait faire insérer dans le contrat une autre clause, comportant qu'il serait payé pour celles qui se trouveraient dans le bois ou sur les bords de la rivière, mais comme de raison, je ne pus y consentir, et de là origina la difficulté.

1354. Est-ce qu'il n'y avait rien de tel dans votre annonce ?—Non.

1355. A part l'annonce, aviez-vous quelqu'autre document à montrer aux personnes qui s'adressaient à vous, car elles doivent savoir si elles seraient payées au fur et mesure que l'ouvrage se ferait, ou seulement lorsqu'il serait terminé ?—Je télégraphiai comme suit :—

“(Télégramme,)”

“OTTAWA, 19 février 1878.

Par télégramme de Winnipeg, Manitoba.

“Quigley ne veut pas signer le contrat autrement qu'à la condition de recevoir en paiement tous les mois quatre-vingt-dix pour cent sur les traverses qui seront livrés le long de la ligne, avec un pourcentage proportionnel pour toutes celles qui le seront sur les bords de la rivière. Donnez-moi des instructions.

THOS. NIXON,

“F. BRAUN, écr.”

1356. Quelle fut la réponse à ce télégramme.

“(Télégramme,)”

“OTTAWA, 20 février 1868.

“Faites paiements mensuels de quatre-vingt-dix pour cent pour toutes les traverses livrées sur la ligne, tel que spécifié. N'avancez pas d'argent pour les traverses dans la forêt ou sur les rivières éloignées de la ligne. Si Quigley refuse, passez au soumissionnaire qui vient après. Agissez promptement.

“F. BRAUN.”

“A THOMAS NIXON,
“Winnipeg”

1357. Lorsque Quigley vous parla d'être payé promptement à raison de quatre-vingt-dix pour cent pour les traverses livrées sur la ligne, et proportionnellement pour celles qui seraient livrées sur les bords des rivières, vous avez alors compris qu'il s'agissait aussi de celles qui se trouveraient dans la forêt ?—Oh non ; sur la ligne, monsieur, ou dans les environs des rivières ? Sur la ligne seulement, mais Quigley demandait plus que cela.

1359. Vous avez compris que M. Quigley voulait parler non-seulement des traverses sur la ligne, mais encore de celles qui seraient dans les bois ?—C'est correct et sur les bords des rivières aussi.

1360. Près des endroits où les traverses seraient faites ?—Oui.

1361. Êtes-vous alors entré en communication avec M. Quigley après avoir reçu ce télégramme ?—Oui, monsieur.

1362. Lui avez-vous écrit ?—Je pourrais dire que le contrat était rédigé lorsque j'envoyai cela.

1363. A M. Quigley ?—Oui. Nous nous rendîmes chez les avocats et Quigley comprit parfaitement ce que la convention comportait. Le contrat fut rédigé dans le sens de ce télégramme, bien que je ne l'eusse pas encore reçu, mais Quigley refusa de signer le contrat, conforme aux termes du télégramme.

1364. Avez-vous vu M. Quigley après cela ?—Certainement.

1365. Avez-vous communiqué avec lui en lui écrivant ?—Je le pense. J'ai ici sa réponse, en date du 20 février :

“ WINNIPEG, MANITOBA, 20 février 1878.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui en réponse à la mienne du 18 courant. Je regrette excessivement qu'il existe entre nous un malentendu quant aux paiements à faire en vertu du contrat. J'ai certainement conclu, d'après la teneur de vos observations, 'qu'un pourcentage proportionnel' serait payé pour les traverses livrées sur les bords de la rivière; si je me fusse imaginé un seul instant qu'un tel pourcentage ne serait pas accordé, mais que je serais obligé de faire face à toutes les obligations du contrat, car c'est ce qui arriverait dans ce cas-là, tant que les traverses n'auraient pas été livrées sur le chemin de fer, je n'aurais point fait de soumission pour les fournir.

“ Comme vous m'informez officiellement qu'il ne sera payé aucun pourcentage quelconque pour les traverses sur les bords de la rivière, je dois, dans ces circonstances, refuser respectueusement de signer un contrat dépourvu de cette clause-là.

“ Dans l'espérance que cette conduite de ma part n'entraînera aucune perte pour le gouvernement, ni ne me sera préjudiciable dans l'octroi d'autres contrats à l'avenir.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ T. M. QUIGLEY,

“ Entrepreneur.

“ THOS. N. NIXON, écr.,

“ Payeur C. de F. C. du P.”

1366. Qu'avez-vous fait ensuite?—Je télégraphiai au gouvernement que Quigley refusait de signer.

1367. Voulez-vous lire ce télégramme? En avez-vous une copie?—Oui.

“ OTTAWA, 19 février 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, 18 février.

“ Quigley n'a pas encore signé le contrat; demande jusqu'à demain pour se décider. J'ai offert de lui payer soixante-quinze pour cent sur la valeur de chaque vingt mille traverses, inspectées sur la ligne. Est-ce que cela rencontre votre approbation?

“ THOS. NIXON.

“ A. F. BRAUN,

“ Secrétaire.”

Il doit y avoir eu un autre télégramme postérieur à celui-là.

1369. Ainsi il était disposé d'après ce télégramme de renoncer à l'idée de si faire payer pour les traverses sur les rivières?—Il voulait être payé pour celles que se trouveraient sur les rivières, et il ne voulait pas signer le contrat à moins qu'il ne dût en être payé.

1370. Mais vous ne parlez pas du tout de cela dans le télégramme?—J'ai dit qu'il y avait un télégramme postérieur à celui-là.

1371. Quelle est la date de cela?—Le 19 février. Le contrat était rédigé par écrit et Quigley le comprenait.

1372. Quigley refusa de signer?—Oui.

1373. Et qu'est-ce que vous avez fait ensuite?—On me dit de passer au plus bas soumissionnaire qui venait après.

1374. Avez-vous un télégramme à cet effet?—Non.

1375. Comment avez-vous été prévenu de cela?—Par télégramme.

1376. Que dit le dit télégramme?—Je n'en ai pas de copie.

1377. Qui vous l'envoya?—M. Braun.

1378. Si on vous a donné des copies de ces documents, pourquoi celui-là ne se trouve-t-il pas avec les autres?—Je n'en ai pas de copie, mais je sais que ce furent-là les instructions que je reçus, de passer au plus bas soumissionnaire qui venait ensuite.

1379. Était-ce là la seule chose dans ce télégramme ?—Peut-être ma lettre ici du 22 février éclaircira l'affaire. Ma lettre, adressée au département, est comme suit :—

“CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
“DISTRICT DE MANITOBA, BUREAU DU PAYEUR,
“WINNIPEG, 22 février 1877.

“MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le contrat qui a été passé aujourd'hui avec M. Wm. Robinson, pour la quantité de traverses requise sur l'embranchement de Pembina qui fait partie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

“Je vous transmets aussi un chèque certifié pour la somme de \$3,630, étant le pourcentage de cinq pour cent sur \$72,600, prix du contrat pour les 165,000 traverses à raison de 44 centins chacune.

“Je vous adresse également une liste des noms des personnes de qui j'ai reçu des soumissions, liste qui fait voir les quantités pour lesquelles elles ont soumissionné.

“Après avoir reçu la lettre de M. Martin, au sujet de laquelle je vous ai télégraphié, j'ai écrit à la Pointe du Chêne, à Charles et Auguste Nolin, leur offrant d'accepter leur soumission ; mais ils se sont abstenus de venir à mon bureau, bien que Charles Molin, m'eût écrit, en réponse à mon offre, qu'il y viendrait le 15 courant. M. Quigley, comme je l'expliquai dans mon télégramme du 19, voulait que je lui fissedes avances en argent sur les traverses qui se trouveraient sur les bords des rivières comme sur celles qui se trouveraient sur la ligne, et quand il fut informé qu'il n'y aurait pas de paiements de faits sur les traverses le long des rivières, il refusa de signer le contrat.

“Alors, d'après les instructions contenues dans votre dépêche du 20 courant, je fis mander les personnes suivantes, qui prenaient rang après Quigley, savoir : W. C. Lewis, A. Bissonnette et Cie., McKinnon et McDerimid et Alex. McNabb, qui tous refusèrent.

“Restait Wm. Robinson, qui fit des offres pour toute la quantité à raison de 44 centins, et ce comme étant celui des soumissionnaires qui venait après ceux que je viens de mentionner, à l'exception toutefois de John Nesbitt, pour 10,000, à raison de 39 centins, à la Rivière au Rat, et de Joseph Pilon et Pierre St. Germain, pour 5,000 au même endroit à raison de 40 centins, mais je ne me trouvais pas dans une position à pouvoir accepter les offres de ces derniers, attendu que M. Robinson refusait d'accepter le contrat, si je donnais des contrats partiels pour les 15,000 traverses que je viens de mentionner.

“J'ai l'honneur d'être monsieur,

“Votre obéissant serviteur,

“THOMAS NIXON.”

1380. N'ayant pas pu engager Quigley à signer le contrat, avez-vous passé au plus bas soumissionnaire qui venait après lui ?—Oui monsieur, ainsi que je l'ai expliqué.

1381. Le plus bas ensuite était Lewis ?—Oui ; je me rappelle la personne maintenant, et je puis en parler positivement.

1382. W. C. Lewis ?—Oui.

1383. Que fit-il ?—Il refusa.

1384. Quelle raison donna-t-il ?—Il n'en donna aucune.

1385. Refusa-t-il verbalement ou par écrit ?—Oui ; et tous les autres refusèrent aussi verbalement.

1386. Qui les fit mander ?—Moi-même, monsieur.

1387. Qu'avez-vous à dire par rapport à Bissonnette et Cie. ?—Ce fut la même chose.

1388. Quelle raison donnèrent-ils ?—Ils ne m'en donnèrent aucune, mais je crois qu'ils ne purent pas trouver des cautions. Ils n'étaient pas dans une position à pouvoir en trouver. Joseph Lemay fut la seule personne qu'ils me proposaient, et comme

je le rencontrai par hasard, il me dit qu'il ne voulait pas se porter caution pour eux. Ils refusèrent toutefois.

1389. Quand leur aviez-vous offert le contrat au prix qu'ils avaient demandé ?— Immédiatement après que M. Quigby m'eût fait connaître sa décision par sa lettre, qui devait être celle qu'il m'écrivit plus tard.

1390. Celle du 21 ?—Oui.

1391. Ensuite, nous venons à McKinnon et McDerimid ?—Oui.

1392. Leur aviez-vous offert le contrat ?—Oui.

1393. Que dirent-ils ?—Ils refusèrent aussi. Je crois que ce fut M. McKinnon que je rencontrai dans un restaurant à Winnipeg.

1394. Quelle raison donna-t-il ?— Il n'en donna aucune.

1395. Ce ne fut pas dans votre bureau alors ?—Non ; ce fut dans la rue.

1396. Vous l'avez rencontré ?—Non ; j'allai le demander, et je dus le chercher longtemps avant de pouvoir le trouver. Je crois que M. McDerimid était le principal membre de cette société, mais il n'était pas dans la ville. J'envoyai un billet par la poste, et ne recevant pas de réponse, j'ignorais à qui j'avais affaire, mais comme je l'ai dit, je me rencontrai par hasard avec McKinnon. Il tient un restaurant, ou il est commis d'auberge ; dans tous les cas j'entraî là, où il se trouvait en compagnie du capitaine Howard, l'un des comptables du bureau. Lorsque je lui parlai de l'affaire du contrat, il refusa.

1397. Alors vient ensuite Alex. McNabb ?—Il refusa aussi.

1398. Vous donna-t-il quelque raison ?—Je crois qu'il ne pouvait pas se procurer ses cautions.

1399. Que vous dit-il, lorsque le contrat lui fut offert ?—Il me remercia de le lui avoir offert, mais il me pria de lui permettre de refuser. Il avait été, quelques semaines auparavant, l'un des ingénieurs sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

1400. Est-il employé maintenant ?—Non.

1401. A-t-il été employé depuis ce temps-là ?—Non.

1402. Avait-il de l'emploi dans le moment ?—Non, il n'en avait pas.

1403. John Nesbitt est celui qui vient après McNabb ?—Je crois que j'aurais besoin maintenant d'en référer à ma lettre. Je crois que McNabb était le dernier, et non le plus bas, mais le plus haut qui venait ensuite, et qu'il fut le dernier à qui le contrat fut offert ; vous le verrez par ma lettre.

1404. Veuillez examiner la lettre ?—Oui ; je suis correct. Ce Wm. Robinson, qui fit une soumission pour le tout, vient ensuite, à l'exception de Nesbitt, Pilon et St. Germain.

1405. Nesbitt était le dernier ?—Non ; McNabb.

1406. Qu'avez-vous fait avec Nesbitt ?—Le contrat ne lui fut pas offert, non plus qu'à Pilon ni à Taylor.

1407. Est-ce Wm. Robinson qui l'eut ?—Oui ; il refusait d'accepter, comme je l'ai expliqué, si je donnais des contrats particuliers aux autres, dont les soumissions cependant ne comprenaient seulement que 15,000 traverses.

1408. Comment saviez-vous que Wm. Robinson refuserait ?—Je lui offris tout le contrat moins ces 15,000 traverses.

1409. Avez-vous fait quelque offre à Nesbitt, ou aux deux Pilon ?—Non ; je ne savais pas où il demeurait.

1410. Vous ne vous êtes pas occupé de leur soumission et vous avez passé à celle de Wm. Robinson ?—Leur soumission était devant moi, certainement.

1411. Vous ne vous êtes pas donné la peine de leur parler, ni de correspondre avec eux ?—Je pense que vous êtes correct ; mais j'ai offert à Robinson le Contrat moins les 15,000 traverses.

1412. Vous avez passé à la soumission de Robinson d'abord ; ces trois soumissions étaient les plus basses quant à la quantité qu'on offrait de faire ?—Oui ; mais je ne lui ai pas offert le tout, comme ma lettre l'explique.

1413. Votre annonce, rédigée d'après les instructions transmises par le bureau principal à Ottawa, était à cet effet : " Des soumissions seront reçues " etc., et maintenant d'après cette annonce devons-nous comprendre que vous pouviez accepter une

soumission pour 5,000, ou pour 10,000, ou pour 20,000 ou 25,000, suivant le cas?—C'est ainsi que je le comprenais.

1414. En lots de pas moins que 5,000?—Oui.

1415. De manière que l'intention était que ces traverses pussent être fournies par plusieurs personnes, si c'était nécessaire, et ce par lots de 5,000 pour chaque entrepreneur?—C'est avec cela que je l'entendais.

1416. Puisque c'est ainsi que vous l'entendiez, comment se fait-il que vous avez passé par-dessus M. Nesbitt, et ensuite par-dessus Joseph Pilon et Taylor, et puis que vous êtes descendu jusqu'à Wm. Robinson?—Je crois avoir expliqué comment je n'avais pas passé par-dessus eux. Voici une soumission de la part de Joseph Pilon; je ne savais pas où il demeurait; je ne le connaissais pas du tout; mais j'offris de donner à Robinson le contrat pour tout moins les 15,000 traverses.

1417. Oui; mais permettez-moi; vous connaissiez M. Martin, l'arpenteur?—Oui.

1418. Connaissiez-vous Charles Nolin?—Oui; personnellement.

1419. Et Auguste Nolin?—Oui.

1420. Et Quigley?—Oui.

1421. Et Lewis?—Oui; je connais ces personnes-là.

1422. Et les Bissonnette?—Je ne les connais pas, mais je savais où ils demeuraient.

1423. McKinnon et McDerimid: vous les connaissiez?—Non; je ne les connais pas.

1424. Et McNabb, vous le connaissiez?—Oui; je le connaissais personnellement.

1425. Vous ne connaissiez pas quelques-uns de ces personnes-là, dites-vous; cependant vous les avez trouvées; vous leur avez écrit?—Permettez-moi, monsieur; je connaissais l'adresse de leur bureau de poste; c'étaient tous des gens qui demeuraient à Winnipeg.

1426. Dans tous les cas, vous vous êtes informé d'eux; vous avez correspondu avec eux?—Je connaissais l'adresse du bureau de poste de tous ces gens-là.

1427. Vous avez eu des communications avec eux?—Oui; j'ai communiqué avec eux verbalement ou par écrit.

1428. Avez-vous ici la soumission de Nesbitt?—Oui, monsieur; elle est datée du Bocage de la Prairie.

1429. Cet endroit se trouve-t-il dans Manitoba?—Oui; je le présume.

1430. N'était-ce pas une indication convenable et propre à vous faire trouver M. John Nesbitt?—Oui.

1431. Pourquoi n'êtes-vous pas entré en communication avec lui?—Parce que je m'adressais à l'autre soumissionnaire. Mes instructions me disaient de ne pas différer à donner le contrat.

1432. Et vous n'avez eu aucune communication quelconque avec M. Nesbitt?—Je ne le pense pas.

1433. Je veux voir la soumission de Pilon?—Oui; la voici (elle est produite).

Par M. Macdougall (Elgin):

1434. Pourquoi n'avez-vous pas communiqué avec M. Nesbitt: c'est-là la question de M. Langevin?—J'offris le contrat à M. Robinson, pourvu qu'il renonça aux 15,000 traverses. Voici quelle était ma position: Robinson demeurait à Winnipeg à quatre portes de chez moi; ces autres personnes étaient à St. Norbert, ou au Bocage de la Prairie; et j'allai trouver Robinson pour lui demander de me permettre de donner les 15,000 traverses aux personnes, dont je lui mentionnai alors les noms, et il me répondit qu'il n'accepterait pas le contrat à ces conditions-là.

Par M. Langevin:

1435. Vous êtes entré en communication avec tous les autres; vous avez pris le plus bas et vous êtes passé ensuite à celui qui venait après, quand celui qui le précédait avait refusé, ainsi de suite?—Certainement.

1436. Et quand vous fûtes arrivé à McNabb, qui refusa, vous avez sauté pardessus la tête de trois?—Non; je n'ai pas fait cela. J'allai trouver la personne qui avait

fait la plus basse soumission pour le tout, et lui demandai la permission de me mettre en communication avec les autres.

1437. Je comprends tout cela, et je ne désire pas vous mettre dans la bouche des paroles que vous n'avez pas dites. Lorsque vous vous êtes adressé à McNabb, il refusa; le plus bas ensuite était John Nesbitt; avez-vous communiqué avec lui?—Non.

1438. Joseph Pilon et Cie. venaient après: vous leur avez écrit?—Non.

1439. George Taylor était le suivant?—Non. Cela est d'après une liste faite au Département, et dans laquelle les soumissionnaires ne prennent pas rang d'après les prix auxquels leurs soumissions furent faites.

1440. N'a-t-il pas produit deux soumissions?—Non; ce n'était qu'une seule soumission pour le tout, et dont le prix en moyenne était de 47½ cts.

1441. Ainsi, vous êtes correct quant à celle-là?—Oui.

1442. Lorsque vous eûtes commencé à examiner les soumissions qui se trouvaient devant vous, vous vous êtes adressé à Martin, qui était le plus bas pour toute la quantité; puis vous aviez celles des deux Nolin, à raison de 10,000 pour chaque. Au lieu de vous adresser de suite à Quigley, dont la soumission était pour le tout, vous vous êtes adressé aux deux Nolin?—J'avais instruction de le faire.

1443. Vous vous êtes adressé aux deux Nolin, leur offrant le contrat pour 10,000 à chacun d'eux; vous ne craigniez pas alors que Quigley ou quelqu'un des autres soumissionnaires, d'après vos instructions, vint à refuser d'accepter le contrat pour le tout parce que vous en auriez donné 20,000 à faire faire aux autres, en conséquence vous en avez fait l'offre aux deux Nolin, et ils ont refusé; c'est après cela que vous vous êtes adressé à Quigley?—Quigley convint avec moi que je pourrais donner cette quantité là à ces deux personnes, et qu'il accepterait ensuite le contrat pour le restant, si ces 20,000 étaient retranchés du montant de sa soumission.

1444. Et aviez-vous des instructions pour passer par-dessus ceux qui avaient fait seulement des soumissions pour des quantités moindres?—Certainement non.

1445. Alors vous auriez dû procéder d'après l'ordre des soumissions, parce que ces personnes en soumissionnant chacune pour 5,000, agissaient conformément aux termes de votre annonce, et que vous n'aviez pas droit de leur passer par-dessus la tête?—Eh bien dans ce cas, je n'aurais pas pu donner le contrat; l'entreprise n'aurait pas pu être donnée.

1446. Oui; mais si vous aviez offert le contrat aux deux Nolin, vous l'auriez donné, à moins que vous ne soyez capable de nous montrer des intructions spéciales à ce contraires?—Non; je n'en ai pas.

1447. Bien, ces hommes-là sans doute, avaient fait des dépenses et s'étaient donné du trouble, et on leur passe, néanmoins, par-dessus la tête, parce qu'un autre soumissionnaire de deux ou trois degrés au-dessous d'eux, a fait une soumission pour le tout. J'aimerais à voir la soumission de William Robinson—je crois qu'il y en a deux de produites par lui?—Je ne pense pas que ce soit la même personne du tout. Voici ces soumissions (elles sont produites.)

1448. Où demeure M. Robinson—c'est-à-dire ce M. Robinson dont vous avez accepté la soumission?—Il est à Winnipeg à présent.

1449. Où se trouvait-il alors?—A Selkirk; il était au service de Sifton, Ward et Cie. Leurs bureaux sont à Winnipeg. Ils s'y trouvaient à l'époque où le contrat fut donné. Il était un de leurs sous-entrepreneurs.

1450. William Robinson demeurait-il à Selkirk lorsque les soumissions furent demandées?—Oui; je le présume.

1451. Et lorsque les soumissions furent acceptées, il demeurait à Winnipeg?—Oui.

1452. Savez-vous s'il y a deux William Robinson à Winnipeg?—Je l'ignore.

1452 a. Saviez-vous qu'il y avait un William Robinson à Winnipeg, lorsque vous avez demandé ces soumissions?—Non.

1453. Ainsi, vous croyez que ce sont deux personnes différentes?—Je l'ai toujours cru. Je n'ai jamais demandé à celui qui avait obtenu le contrat s'il avait produit une autre soumission. Mais comme il y avait dans les soumissions une si

grande différence de style et d'écriture, je ne pouvais pas en veur à une autre conclusion.

1454. Le contrat fut passé avec William Robinson?—Oui; il se trouve au département.

1455. Quelles étaient les conditions insérées dans le contrat; en avez-vous une copie?—Non; je n'en ai pas de copie.

1456. En connaissez-vous les conditions?—Oui; qu'il devait déposer une certaine somme d'argent que je vous ai déjà mentionnée—trois mille et quelques piastres.

1457. Pourquoi?—Comme garantie; et qu'il fournirait également deux cautions, —ce qu'il a fait—ces deux cautions étaient Abraham Farewell et W. H. Lyons.

1458. Pour répondre de l'exécution du contrat?—Oui; les cautions sont tenues de compléter le contrat, si l'entrepreneur fait défaut. C'est d'après ce principe que j'avais fait rédiger le contrat.

1459. Vous dites que ces autres personnes ne vous ont pas dit pourquoi elles avaient refusé d'accepter le contrat; savez-vous pourquoi elles l'ont fait?—Je crois le savoir.

1460. Pourquoi était-ce?—Je pense qu'elles n'étaient pas capables ni les unes ni les autres, de trouver des cautions. L'un de ces soumissionnaires, M. Lewis, pouvait peut-être en trouver. Je ne pense pas que les autres auraient été capables.

1461. Mais il était compris, d'après ce que vous avez dit, que ce contrat, aux termes de l'annonce, pouvait se donner sans cautions?—Non, monsieur; je ne vois pas comment les soumissionnaires auraient pu le comprendre ainsi. Il n'est pas dit dans l'annonce qu'il y aura des cautions de fournies; mais, comme de raison, ces gens-là, qui allaient et venaient constamment dans nos bureaux pour avoir des renseignements ne pouvaient pas ignorer ce fait-là.

1462. Leur donniez-vous des renseignements?—Aussitôt que je recevais des informations du département, je le faisais.

1463. Quand était-ce?—Le 14 février, j'envoyai ce télégramme :—

“(Télégramme.)

“ OTTAWA, 12 février 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, Manitoba.

“ A F. BRAUN :

“ L'entrepreneur doit-il fournir des cautions pour la livraison en bonne et due forme des traverses, en sus des cinq pour cent.

“ THOMAS NIXON.”

1464. Quand avez-vous reçu des instructions à l'égard des cinq pour cent?—Je ne trouve pas de copie de ce télégramme; j'ai envoyé demander au département des copies de tous les télégrammes que vous désirez avoir.

1465. Ne pouvez-vous pas dire si vous avez reçu ou non du département des instructions au sujet du dépôt des cinq pour cent antérieurement à la réception de ces soumissions?—Je ne pense pas en avoir reçues.

1466. C'était le 4 février?—Je crois que j'ai dû en recevoir, parce que Martin devait me remettre cinq pour cent; il devait m'apporter un chèque de l'archevêque; je sais que j'ai dû en recevoir d'après ce fait-là.

1467. Comment les instructions au sujet des cinq pour cent vous sont-elles parvenues?—Par télégramme.

1468. Avez-vous demandé des renseignements au département?—Oui.

1469. Qu'est-ce qui vous portait à lui demander des renseignements, lorsqu'il vous avait envoyé des instructions?—Parce que je n'étais pas prêt à donner un contrat d'une si grande importance sur ma propre responsabilité.

1470. Vous avez télégraphié pour connaître les conditions quant au dépôt et aux cautions?—Je ne pense pas m'être servi de ces expressions-là, mais c'était dans ce sens-là.

1471. Et la réponse fut que vous deviez exiger le dépôt des cinq pour cent?—

Oui ; et je demandai aussi si je devais avoir des cautions en sus du dépôt. Je vous ai lu la réponse.

1472. Et le département vous informa que vous deviez exiger deux cautions solvables ?—Oui.

1473. Avez-vous laissé à savoir aux gens avant qu'ils eussent produit leurs soumissions qu'il devait y avoir un dépôt en argent ?—Non.

1474. Et toutes ces personnes-là soumissionnèrent aux termes de cette annonce, sans savoir qu'on devait exiger d'elles un dépôt en argent ainsi que des cautions ?—Je le pense.

1475. Ainsi, sur 28 soumissions, il y en a dix par-dessus lesquelles on a passé, et la onzième a été acceptée ?—Oui ; ils semblent que les choses se soient passées ainsi.

1476. La soumission de M. Martin était de 25 cts. ?—Oui.

1477. Pour tout ?—Oui, monsieur. Le chiffre de sa soumission était de quarante et un mille deux cents piastres, mais c'était une moyenne de 25 cts.

1478. Je vois que M. Quigley demande dans sa soumission 25 cts., 27 cts. et 29 cts. ?—Oui ; et la moyenne est, comme vous l'observez, de 27 cts.

1479. Et William Robinson, à qui vous avez accordé le contrat en vertu d'instructions reçues d'Ottawa, soumissionne au prix de 44 cts. ?—Oui ; 44 cts.

1480. La différence entre la première soumission (celle de Martin) et celle-ci est de 19 cts. ?—Oui c'est la différence.

1481. Au lieu de 25 cts., c'est maintenant 44 cts. ?—Oui.

1482. Le chiffre total de la soumission de William Robinson est d'environ—mais avez-vous le chiffre exact ?—Oui ; j'ai la liste complète, et on le verra là. Le chiffre exact, tel que porté ici, est de \$72,600 et pour les cinq pour cent sur ce montant je reçus un chèque accepté que j'envoyai au département.

1483. Si c'eût été la première soumission à 25 cts., le montant aurait dépassé quelque peu \$41,000 ?—Oui ; un peu au-dessus de \$41,000.

1484. De manière que la différence entre la première soumission et celle qui a été acceptée dépasse un peu \$31,000 ?—Oui ; c'est correct.

1485. Il y avait une autre soumission, celle de C. P. Brown, pour 5,000 à 44 cts. ?—Oui.

1486. Avez-vous offert à C. P. Brown le contrat pour cette quantité-là ?—Non ; j'ai dit auparavant qu'il demeurerait à une distance de 100 milles dans un endroit appelé Palestine.

1487. Est-ce que le Bocage de la Prairie se trouve à cette distance-là de Winnipeg ?—Je ne sais pas trop où se trouve cet endroit ; il pourrait se trouver aussi éloigné que cela, mais je n'en sais rien.

1488. C'est dans Manitoba ?—Oui ; et cet endroit ne peut se trouver à une très grande distance de Winnipeg.

1489. Il y a un autre endroit de mentionné où demeuraient les deux Pilon et St. Germain—St. Norbert—à quelle distance se trouve cet endroit de Winnipeg ?—A pas plus de dix ou douze milles, c'est l'un de nos bureaux de poste dans les environs.

1490. On pouvait alors communiquer facilement avec eux ?—Oui ; dans le cours d'une semaine. Le fait est qu'on peut communiquer avec eux tous les jours, car, je crois qu'ils se trouvent sur la route parcourue par la diligence et qui gagne les Etats-Unis.

1491. C'est à une distance d'environ dix ou douze milles, dites-vous, de Winnipeg ?—Oui.

1492. Avez-vous vu Pilon depuis que vous avez donné le contrat ?—Non ; je n'ai vu aucune de ces personnes-là depuis ; je ne les avais jamais vues auparavant non plus.

1493. Ni Nesbitt ?—Non ; je ne connais pas ces gens-là.

1494. Le contrat se remplit-il maintenant ?—On le remplissait quand je suis parti ; il y a plus qu'un mois que je suis absent.

1495. Est-ce la première fois qu'on a eu besoin de traverses de chemin de fer à Manitoba ?—Non, monsieur ; mais en tant que mon bureau se trouve concerné, c'est la première fois.

1496. D'autres traverses y ont été fournies ?—Oui.

1497. Avez-vous demandé des soumissions ?—Je n'ai rien eu à faire avec ces traverses en tant que mon bureau se trouvait concerné ; je n'en ai pas donné les contrats et n'ai pas fait les paiements à cet égard.

1498. Mais vous savez qu'il y a eu d'autres traverses de fournies ?—Il doit y avoir eu d'autres traverses de fournies, vû qu'on est à poser les lisses.

1499. Ces traverses ont-elles été fournies dernièrement ?—Depuis un an. M. Whitehead, l'entrepreneur, est la personne qui a fourni les traverses. Il y a ici une soumission de sa part à l'égard de ces traverses au prix de 60 cts. ; il ne voulait pas les faire à moins.

1500. Mais ce sont des traverses d'une qualité différente de celles fournies en vertu de cette soumission ?—Au meilleur de ma connaissance, il n'y a pas de différence ; mais je n'en connais pas grand'chose ; ce sera l'affaire de l'inspecteur de les examiner. Je n'aurai qu'à en payer le prix seulement d'après le certificat de l'inspecteur, tel que mentionné dans le contrat.

1501. Ce dépôt de 3,000 et quelques piastres est-il mentionné dans le contrat ?—Oui ; et il a fourni des cautions.

1502. Comment doit-il être payé ?—Tous les mois d'après le certificat de l'inspecteur, et sur la ligne seulement partout où l'inspecteur l'ordonne.

1503. Quelle était la moyenne du prix ?—90 pour cent.

1504. Les soumissions que vous avez reçues étaient-elles cachetées ?—Elles étaient dans des enveloppes.

1505. Vous voulez dire qu'elles n'étaient pas à découvert ?—Non ; elles ne l'étaient pas ; elles furent toutes déposées dans mon salamandre jusqu'au jour fixé pour leur ouverture. Au fur et à mesure qu'elles arrivaient, elles y étaient déposées.

1506. Vous avez ouvert les soumissions seul ?—Non ; je fis mander l'ingénieur chargé de la surveillance de l'exécution du contrat No. 14.

1507. Qui était-il ?—Son nom échappe à ma mémoire dans le moment.

1508. Avez-vous instruction de l'envoyer chercher ?—Oui.

1509. Avez-vous-là ces instructions ?—Non ; je ne les vois pas.

1510. Que disaient ces instructions ?—Elles me disaient de faire mander l'ingénieur chargé de la surveillance du contrat No. 14, et de l'avoir présent lorsque j'ouvrais les soumissions.

1511. Quand avez-vous reçu ces instructions ?—Trois ou quatre jours avant d'ouvrir les soumissions.

1512. Vous le fîtes mander ?—Oui.

1513. Qu'avez-vous fait alors ?—Nous avons ouvert ensemble les soumissions.

1514. L'une après l'autre ?—Oui.

1515. Avez-vous fait quelque marque dessus ?—Non ; il n'y a pas de marques dessus. Si l'ingénieur de district eût été, elles auraient été marquées.

1516. Vous n'avez pas mis vos initiales sur le dos de ces soumissions ?—Non.

1517. Vous les avez ouvertes ?—Oui.

1518. En avez-vous fait une liste alors et là ?—Oui.

1519. Avez-vous signé ensemble la liste ?—Je crois que nous l'avons fait ; j'en suis presque certain, mais je n'ai pas cette liste ici, de sorte que je ne puis pas le dire positivement. Nous décidâmes alors et là que M. Martin aurait le contrat.

1520. Après cela, vous ne vous êtes pas consulté avec cet officier ?—Non.

1521. Vous avez agi sous votre propre responsabilité aux termes des instructions ?—Oui.

1522. Avez-vous laissé à savoir à quelqu'un ce que comportaient les soumissions ?—Non ; c'est une chose que je ne fais jamais.

1523. Personne n'en connaissait rien ?—Non.

1524. Les soumissionnaires peuvent avoir su ce qui en était, mais par leur propre indiscrétion ?—Oui ; c'était le sujet des conversations dans la rue, parce que M. Martin vint me trouver pour me dire qu'il accepterait le contrat à 25 cts. Pendant deux ou trois jours il s'était décidé lui-même de marcher avec l'entreprise.

1525. Après que les soumissions eurent été ouvertes ?—Oui ; immédiatement après que je lui eus écrit. Je le vis avant d'avoir reçu ce billet que j'ai lu. Je n'ai

pas de doute que les autres parlèrent de leurs soumissions. Quand à moi je n'en parlai dans aucun cas ; je ne le fais jamais.

1526. Vous lui avez écrit le quatre, et il vous a répondu le six ou le sept ?—Oui ; deux ou trois jours après.

Par M Macdougall, (Elgin) :

1527. Ainsi la différence entre la plus basse soumission et celle qui fut acceptée était de \$31,000 ?—M. Langevin a dit que je n'avais pas eu le temps de faire le calcul. La différence est de 19 cts.

Par M. Langevin :

1528. Vous avez dit 19 cts. ?—C'est vrai.

Par M. Macdougall (Elgin) :

1529. Pourquoi avez-vous fait cette différence, et pourquoi n'avez-vous pas acceptée la soumission plus basse ?—Parce qu'ils firent défaut ; j'aurais accepté leurs soumissions s'ils avaient voulu prendre le contrat.

1530. Eh bien, est-ce que la soumission que vous avez acceptée était la plus basse qui venait ensuite ?—Non ; il y en avait plusieurs autres entre ces deux soumissions.

1531. Comment ces autres soumissions furent-ils défaut ?—Ils refusèrent d'accepter.

Par M. Norris :

1532. Vous avez reçu d'autres soumissions au-delà de ces onze là ?—Il y en avait vingt-huit.

1533. Il y en avait un grand nombre de plus élevées que celle que vous avez accepté ?—Il y en avait quelques-unes dont le prix s'élevait jusqu'à 75 cts. ; M. Whitehead, qui devait avoir le plus de connaissance à cet égard, demandait 60 cts.

Par M. Wood :

1534. Vous dites que M. Robinson n'aurait pas voulu accepter le contrat, si les 5,000 traverses spécifiées dans les deux soumissions respectivement en eussent été détachées ?—C'est correct.

1535. Et alors vous auriez été forcé de passer au soumissionnaire suivant ?—Oui ; et il était encore plus haut que M. Robinson.

1536. Dans l'intérêt du gouvernement vous pensiez qu'il valait mieux accepter la soumission à 44 cts., plutôt que de courir les risques de payer 5,000 de 5 à 10 centins de plus ?—Certainement.

1537. En donnant le contrat pour \$165,000 à 44 cts., quoique vous passiez par-dessus ces deux personnes-là, vous avez épargné au gouvernement une somme d'argent considérable ?—Oui.

Par M. Mills :

1538. La soumission de Quigley était-elle pour toute la quantité de traverses requises ?—Oui.

1539. Vous avez consulté les personnes entre Martin et Quigley, qui étaient soumissionnaires ?—Oui,

1540. Avez-vous obtenu le consentement de Quigley pour en agir ainsi ?—Oui.

1541. De manière que Quigley était consentant à prendre le restant des traverses, déduction faite de cette quantité, au prix qu'il avait demandé dans sa soumission pour le tout ?—Oui.

1542. Savez-vous si M. Whitehead, en vertu du contrat qui lui a été donné, a aussi le contrat pour la pose des traverses sur les sections où il travaille ?—Oui.

1543. Comment s'est-il procuré les traverses, savez-vous ?—Je l'ignore.

1544. Savez-vous s'il les a demandées en donnant avis dans les journaux ?—Non.

1545. Savez-vous à quel prix il se les procure ?—Non.

Par M. Macdougall, (Elgin) :

1546. Est-ce quelque membre du gouvernement, soit personnellement, soit de toute autre manière, s'est mêlé de votre affaire dans l'octroi de ces contrats?—Jamais.

1547. D'aucune manière, ni directement, ni indirectement?—Certainement non.

Par M. Archibald :

1548. On a soulevé la question au sujet des 15,000 traverses pour lesquelles il avait été fait une soumission plus basse que celle de M. Robinson ; vous avez déclaré que M. Robinson refusait d'accepter à moins qu'il n'obtint le contrat pour le tout?—Oui ; c'est ce que j'ai déclaré. J'en fis également rapport.

1549. Quel aurait été le résultat, si M. Robinson eût refusé d'accepter le contrat. Examinez la liste et dites-nous, dans le cas où vous seriez passé au soumissionnaire suivant, quel prix vous auriez été obligé de payer?—Le soumissionnaire suivant est Howell pour 30,000 seulement ; le suivant est l'autre Wm. Robinson pour 47,000 ; viennent ensuite des soumissions pour 60,000 ; 48,000 et 30,000.

1550. Quelle augmentation dans le prix cette manière de procéder aurait-elle amené?—Je ne saurais le dire sans en faire le calcul, mais il y aurait eu en moyenne une augmentation de quatre centins environ pour chaque traverse.

1551. Lorsque vous demandez des soumissions, est-ce la pratique ordinaire d'accepter invariablement la plus basse soumission, de l'accepter dans toutes les circonstances?—La pratique invariable que j'ai suivie, depuis que je suis à Winnipeg, ça été de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, eu égard sans doute à la qualité des fournitures offertes, et il y a eu un bien petit nombre de cas dans lesquels je ne l'ai pas fait. Je puis dire que ça été la pratique que j'ai invariablement suivie.

1552. Alors vous êtes passé par dessus ces deux soumissions pour épargner de l'argent?—C'est la raison pour laquelle je l'ai fait. Il n'aurait pas voulu autrement accepter le contrat ; il me l'avait déclaré bien distinctement, et aussi l'une et l'autre de ses cautions.

Par M. Wood :

1553. Croyez-vous, d'après les connaissances que vous avez de ces choses-là, qu'ils auraient pu faire faire ces traverses à raison de 25 cts. ?—Ils n'auraient pas été capable de les faire faire pour ce prix-là. Personne à Winnipeg n'aurait été capable non plus de le faire.

Par M. Bertram :

1554. Vous avez dit hier, dans votre témoignage, que M. Alloway qui avait le contrat des transports, n'avait pas de chevaux à lui, et qu'il n'avait nullement les moyens, quant à lui, de remplir ces contrats-là?—C'est correct, monsieur.

1555. Vous avez aussi parlé d'un contrat accordé pour le transport de marchandises de l'autre côté du lac Manitoba?—Oui.

1556. Combien de soumissionnaires aviez-vous eus pour ce contrat?—Pas un seul, monsieur.

1557. Je pense que vous avez dit hier que le contrat avait été donné à McMicken et Cie?—Ce n'était pas le même contrat du tout, monsieur ; c'était un contrat concernant le Département des Affaires des Sauvages. Ce contrat de fait fut donné à McMicken et Taylor.

1558. Combien de soumissions avez-vous reçues?—Sept, je crois.

1559. Et ils étaient les plus bas?—Oui ; ils étaient les plus bas. J'ai toutes les soumissions ici.

1560. Sont-ils dans les affaires à Winnipeg?—Ils ne sont pas dans les affaires maintenant ; ils ont fait faillite.

1561. Dans quelle branche de commerce étaient-ils?—Dans le commerce de quincaillerie.

1562. Avaient-ils une somme considérable pour remplir un contrat de ce genre?—Non ; mais j'ai exigé des cautions de leur part ; j'ai leur cautionnement ici, et ils ont rempli leur contrat.

1563. Ainsi vous avez souvent dans le Nord-Ouest des entrepreneurs, qui, se trouvant les plus bas soumissionnaires, obtiennent ces sortes de contrats?—Oui; nous donnons toujours le contrat au plus bas soumissionnaire, et Alloway n'a aucun transport à faire pour moi jusqu'à l'Angle Nord-Ouest, parce que M. Whitehead avait une soumission plus basse que la sienne.

1564. Voulez-vous dire au comité combien vous avez payé pour le magasin à Winnipeg après que vous fûtes arrivé là?—Un magasin avait été loué avant mon arrivée, pour un Département seulement.

1565. Combien avez-vous payé?—\$30 par mois; ce loyer était payé à McDermott, le beau-père de Bannatyne.

1566. Pas d'autre Département?—Non, en tant que je me trouvais concerné.

1567. Ça été le seul magasin que vous avez loué?—C'est le seul. Depuis lors, nous avons trois départements, dont les fournitures sont réunies dans un seul.

1568. J'ai compris que vous aviez dit que vous payiez \$720 par année?—Non; nous avons essayé à en avoir un pour le chemin de fer Canadien du Pacifique et c'est là le prix que me demanda McKenna, et ce magasin était la seule bâtisse convenable, qui fût disponible dans la ville.

1569. Excepté celui que vous avez loué?—Oui.

1570. De manière que vous avez fait une épargne de combien, en ne louant qu'un seul magasin au lieu de deux?—D'environ \$300 par année.

1571. Vous avez entendu le témoignage de M. Scott, lorsqu'il a dit que vous étiez rendu chez Thornton et Sutherland et que vous lui aviez montré la soumission de Bannatyne; est-ce vrai?—Non; ce n'est pas vrai.

1572. Alors il était tout-à-fait incorrect de dire que vous lui aviez montré la soumission de la part de Bannatyne. C'était une soumission d'Andrew Strang, et dont il a été question.

1573. Avez-vous montré une soumission produite par tout autre?—Je ne l'ai pas fait, monsieur. Jamais, ni alors, ni en aucun autre temps.

Par M. Plumb :

1874. Est-ce que M. Strang a fourni des cautions en aucun temps au sujet de tout contrat qu'il a pu avoir obtenu de vous?—Non, monsieur; il n'en a pas fournies.

1875. Est-ce votre habitude de demander des cautions?—Non, monsieur; pas à présent.

1876. Point du tout. Dans quel but exigez-vous de cautions?—Je demande toujours des cautions quand je donne des contrats pour le service de nos malles, qui est très coûteux.

1877. Le faites-vous pour d'autres contrats?—Pas à présent.

1878. Vous venez justement de dire que vous avez exigé des cautions à l'égard de ces traverses?—Au commencement, lorsque j'arrivai à Winnipeg, je ne connaissais pas les marchands, ni leur position. Le premier contrat que je donnai, ce fut à Higgins et Young, et ce contrat représentait une somme considérable. Le marché passé avec eux est ici. Le premier ministre de la province se porta comme l'une de leurs cautions.

1879. Quel était le nom de l'autre caution?—M. Davis; les membres de l'établissement étaient Higgins et Young.

1880. Pourquoi faites-vous une exception; pourquoi exigez-vous des cautions dans certains cas, et que vous n'en exigez pas dans d'autres?—Je n'exige pas de cautions du tout maintenant, parce que je connais la position de ces hommes-là. Il n'y a que quatre marchands: M. Strang, M. Bannatyne.....

1881. M. Strang est-il marchand?—Non, monsieur, pas que je sache.

1882. Vous dites que vous faites des affaires avec ces marchands sans leur demander des cautions; mais M. Strang n'est pas marchand. Pourquoi faites-vous des affaires avec lui sans lui demander des cautions?—Parce que c'est un homme de moyens, je suppose.

1883. Mais le savez-vous?—Bien, je ne le sais pas; mais il a sa maison ainsi qu'un lot de terre.

1584. Ce n'est pas un homme qui est dans le commerce pour lui-même?—Non.

1585. Quelle est son occupation?—Il est le gérant dans l'établissement de M. Bannatyne.

1586. Alors je suppose que vous le considérez comme si c'était M. Bannatyne lui-même lorsque vous lui accordez de ces contrats?—Je ne prends pas cela en considération du tout.

1587. Alors vous n'exigez pas de cautions de M. Strang, bien que ce soit votre règle d'en exiger lorsque vous passez des contrats avec des gens qui ne sont pas marchands?—Je ne crois pas que je me sois exprimé de cette manière-là.

1588. Bien, exprimez-vous à votre manière?—J'ai dit que ne connaissant pas les personnes, j'avais exigé des cautions, et dans ce cas-là seulement, mais pas dans un seul autre cas en tant que les marchands se trouvaient concernés. Après avoir été un an à Winnipeg, j'étais venu à connaître la position de chacun d'eux.

1589. Comment saviez-vous que M. Strang était un homme qui avait assez de moyens pour pouvoir remplir son contrat sans fournir des cautions?—Parce qu'il n'était pas nécessaire que je vinsse à exiger de lui des cautions. Je vais là et j'obtiens les marchandises; après quoi—

1590. Vous allez où?—Au magasin où il est le gérant.

1591. Les marchandises sont fournies par M. Bannatyne?—Je les ai au magasin.

1592. Elles sont fournies à même son magasin?—Oui.

1593. Elles sortent de son magasin?—Oui.

1594. Quelle position occupe M. Strang dans le magasin de M. Bannatyne?—Il est son gérant, monsieur.

1595. Est-ce que M. Bannatyne s'occupe beaucoup lui-même de son commerce; se tient-il souvent dans son magasin?—Oui, monsieur.

1596. Est-il constamment là?—Oui.

1597. Bien entendu, il a vu les transactions de M. Strang; il doit en avoir eu connaissance?—Je n'en sais rien.

1598. L'avez-vous vu là quand M. Strang livrait les effets?—Je le présume.

1599. L'avez-vous vu?—Certainement, je l'ai vu.

1600. Lorsque quelque soumission a été faite par M. Strang, l'avez-vous considérée comme si c'était une soumission faite par M. Bannatyne?—Je ne prends pas cela en considération du tout. Tout ce que je voulais c'était d'avoir les articles à bon marché.

1601. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je veux savoir si vous considérez une soumission faite par M. Strang, comme équivalent à une soumission faite par M. Bannatyne, venant, comme c'est le cas, de la même maison, et attendu que M. Strang est son gérant; je veux savoir votre opinion?—Je ne suis pas payé pour me former des opinions sur les affaires de M. Bannatyne.

1602. Connaissez-vous le témoin Scott?—Oui.

1603. Depuis combien de temps le connaissez-vous?—Depuis trois ans et demi.

1604. De quelle réputation jouit-il à Winnipeg?—Je présume qu'il jouit d'une bonne réputation; je ne connais rien là-dessus.

1605. Connaissez-vous quelque fait qui soit à son désavantage?—Non.

1606. Connaissez-vous Hugh O'Donnell?—Oui.

1607. Quelle est son occupation?—Il est emballer dans un magasin d'épicerie en gros.

1608. Dans quelle magasin?—Chez W. H. Lyon.

1609. A-t-il été au service ne Thornton et Sutherland à quelqu'époque?—Je crois qu'il l'a été.

1610. Y était-il à l'époque où le contrat a été passé avec eux le 26 mai—je veux parler du contrat en vertu duquel le café faisait partie des fournitures?—Je ne le sais pas; je ne saurais vous le dire.

1611. S'occupait-il de l'emballage des effets, lorsqu'il était-là?—Certainement.

1612. Vous ne savez pas s'il était à leur service dans le temps où vous avez passé ce contrat-là?—Je ne m'en souviens pas; il pourrait y avoir été.

1613. Vous ne savez pas qu'il n'y était pas?—Non.

1614. Etes-vous jamais allé en aucun temps inspecter le café avec M. Sutherland?—Oui, monsieur.

1615. M. O'Donnell vous a-t-il dit que le café n'était pas de première qualité?—Non, je ne m'en souviens pas à présent.

1616. Peut-être tâchez-vous de vous en ressouvenir, comme c'est un point important?—Si O'Donnell était-là, il aurait pu le dire.

1617. Veuillez essayer de vous rafraîchir la mémoire pour un moment, et répondez à la question le mieux que vous pourrez le faire?—C'est ce que j'ai essayé de faire.

1618. Je vous demande de nouveau si vous vous rappelez qu'O'Donnell vous ait dit que le café n'était pas de première qualité?—Non; je ne m'en souviens pas.

1619. Vous l'avez inspecté avec M. Sutherland?—Vous savez qu'il leur a fallu peut-être dix jours pour moudre ce café. Je devais recevoir ces articles depuis le mois de mai à aller au mois de septembre. On ne devait pas prendre le café tout à la fois, ou il ne devait pas être moulu tout de suite; une fois je me rendis au magasin pour le leur voir moudre, et je les trouvai occupés à le faire griller et à le moudre, une fois grillé. Je ne voulais pas avoir du café importé tout moulu dans la ville.

1620. Etes-vous allé inspecter le café avec M. Sutherland?—Oui, je le pense.

1621. Vous dites qu'O'Donnell ne vous informa pas que le café n'était pas de première qualité?—Je ne me rappelle pas que ni lui, ni aucun autre ne m'en ait informé.

1622. Il est probable que vous vous en souviendriez?—Oui; je le pense.

1623. O'Donnell a-t-il apporté de la rivière de Cygne une certaine quantité de sacs?—Non, je ne le pense pas.

1624. Vous ne savez pas s'il en a apporté?—Non, je ne le sais pas.

1625. Vous n'êtes pas bien certain?—Non; mais mon garde-magasin pourrait le savoir.

1626. Maintenant, parlons de cette soumission de M. DeMers pour le bœuf; lorsque vous avez vu que vous ne receviez pas de réponse de M. DeMers, avez-vous pris quelque moyen de connaître quelle était la cause de ce retard?—Oui, monsieur, au point que je me rendis auprès de M. Gouin.

1627. Avez-vous appris qu'il se trouvait à une plus grande distance du bureau du télégraphe que celle que vous avez mentionnée ici, savoir: 25 milles?—Je n'ai pas dit cela. Ce fait est mentionné dans la lettre de M. Gouin, telle que déposée devant le comité.

1628. Saviez-vous, réellement parlant, qu'il en était plus éloigné que cela?—Non; je l'appris seulement après que la transaction fut close, après l'arrivée de M. DeMers à Winnipeg.

1629. Quelle était la date fixée dans l'avis pour la production des soumissions? Je crois que vous avez dit que c'était le 15 mai, ou vers ce temps-là?—Je ne me rappelle pas la date, mais c'était vers ce temps-là.

1630. Quand le bœuf devait-il être livré?—Il devait être livré en différents temps, aux postes avancés dans le Nord-Ouest.

1631. Avez-vous accepté la soumission de Thornton et Sutherland pour le lard fumé; je veux parler maintenant de celle du 26 mai?—Non; ce fut à Ingersoll que le département se le procura.

1632. Quand le gouvernement vous informa-t-il qu'il avait acheté le lard fumé dans Ontario?—J'ai lu une lettre du Secrétaire d'Etat contenant des instructions au sujet de l'achat de fournitures chez Thornton et Sutherland, mais il n'y était pas fait mention de lard fumé.

1633. Ont-ils fourni du lard fumé aux endroits mentionnés dans leur soumission?—Non, pas dans ce temps-là pour la police à cheval du Nord-Ouest.

1634. Mais aux prix mentionnés dans leurs soumissions produites en tout autre temps?—Je suppose qu'ils l'ont fait.

Par M. Cartwright :

1635. Voulez-vous expliquer brièvement au comité comment il se fait que vous êtes obligé de payer pour les transports des articles, des sommes aussi énormes que

celles que vous avez mentionnées, et qui s'élèvent, je crois, jusqu'à \$9 et \$10 par 100 livres pour un parcours d'environ 150 milles?—Une grande partie de ces articles peuvent se transporter en wagons une certaine distance, et ensuite ils doivent être mis en paquets que les hommes portent sur leurs dos. J'ai dû me procurer une bande de Sauvages sur la section 15 pour faire ce genre de service. Les effets sont expédiés à l'Angle Nord-Ouest. Les Sauvages les transportent en canots le plus loin possible, et ils les portent ensuite sur leurs dos pour passer les portages.

Par M. Plumb :

1636. Ces transports se font?—Pour le chemin de fer Canadien Pacifique.

Par M. Cartwright :

1637. Mais relativement aux paiements faits à M. Alloway, vous avez déclaré que vous aviez été obligé de lui payer pour les transports des sommes considérables, s'élevant à 6, 7 et 8 piastres par 100 livres. C'est un chiffre énorme, et je vous ai demandé d'expliquer brièvement comment il se faisait que dans le Nord-Ouest il fallait payer des taux énormes?—C'est par rapport à la distance à parcourir. Par exemple, la distance jusqu'à Edmonton est de 1,000 milles, et il nous faut payer de 10 à 12 cts. par livre. Un centin par livre pour 100 milles est environ ce que nous payons, mais quelquefois nous payons plus que cela. La distance jusqu'à la Rivière au Cygne est de 330 milles. Avant mon arrivée dans la Province, il avait été passé un contrat au taux de 5 cts. par livre, avec l'honorable James McKay. Lorsque j'arrivai là, je payai 4 cts; maintenant je paie 3½ cts. à M. Alloway.

Par M. Haggart :

1638. Quant au bœuf à livrer, vous dites, dans votre déclaration, que les soumissions comportaient seulement que la livraison s'en ferait au Fort Edmonton à raison de 8 cts. la livre?—Sept centins et trois quarts.

1639. Vous dites que vous n'aviez aucune soumission pour aucun poste à l'est de cet endroit-là?—C'est correct.

1640. Est-ce que ces postes à l'est offrent plus de facilité pour la livraison des effets que le Fort Edmonton?—Pour moi, oui; pour lui c'est différent, parce qu'il vient par le Montana aux États-Unis. Je les expédie de Winnipeg; ils m'arrivent d'Edmonton vers l'est. Son offre était pour du bœuf dépecé à livrer à tous les postes au sud, tandis que je n'en avais pas besoin, excepté à Edmonton.

1641. Est-ce qu'il y avait une plus longue distance de son point de départ à ces différents postes à l'est, qu'il n'y en avait jusqu'au Fort Edmonton—je veux dire une distance plus longue pour lui?—La distance était plus longue, parce qu'il avait à passer par Edmonton, ou dans ses environs-là pour se rendre. Il aurait pu traverser le territoire pour atteindre Qu'Appelle.

1642. Quand avez-vous expédié du bœuf aux différents postes?—Une certaine partie devait être livrée en juillet, une autre en août, suivant que le commissaire des Sauvages arriverait aux différents postes où les Sauvages devaient le rencontrer.

1643. C'était le temps où on en avait besoin aux différents postes?—Oui.

1644. Était-il absolument nécessaire que le contrat fût donné à la date spécifiée?—Absolument nécessaire. M. McKay se plaignit, parce que je ne lui avais pas donné avis à temps.

1645. Quel est le nom de ce monsieur—il est commis dans le magasin de M. Bannatyne—Andrew?—Andrew Strang.

1646. Il est commis chez Bannatyne?—Il est son gérant.

1647. Pourquoi n'avez-vous pas exigé de lui des cautions, puisque vous en aviez demandées à M. Doupé et à M. DeMers?—Parce que je puis me procurer des fournitures chez un marchand en allant de suite à son magasin, tandis que je ne puis pas faire faire le transport par des personnes, qui ne sont engagées dans ce service, à moins qu'on me fournisse des cautions.

1648. Quelle était la nature de la soumission de M. Doupé?—Elle s'appliquait aux transports.

1649. Et ce M. Strang n'avait pas de magasin à Winnipeg?—Non.

1650. Alors votre réponse ne s'applique pas ; de fait, vous dites que vous pouvez aller chez un marchand, mais il n'est pas marchand ?—Les provisions et le transport sont choses entièrement différentes.

1651. Mais la raison, dites-vous, pour laquelle vous n'avez pas demandé des cautions dans certains cas, c'est que vous pouviez aller dans les magasins et acheter vos articles ?—Oui ; cela est correct.

1652. Alors vous devez avoir compris dans le temps que c'était M. Bannatyne qui fournissait les articles, puisque Strang n'était que commis ?—Pourquoi l'aurais-je compris comme cela. Lorsque lui et M. McDermott m'adressaient une soumission, je me rendais au magasin et j'obtenais les articles qu'il me fallait.

1653. La raison que vous donnez pour ne pas avoir exigé de cautions de cette personne—qui n'est autre que le gérant d'une autre—c'est que vous pouvez aller chez un marchand et avoir les effets à son magasin. Maintenant, cette personne n'avait ni magasin,—ni marchandises là. Vous avez exigé des cautions d'autres personnes ?—Non, depuis 1865, je n'en ai pas exigé d'aucun marchand de Winnipeg.

THOMAS NIXON.

CHAMBRE DE COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

SAMEDI, 20 avril 1878.

Le comité se réunit.—M. Young occupe le fauteuil.

M. THOMAS NIXON est appelé et interrogé de nouveau.

Par M. Macdougall (Elgin :)

1654. L'autre jour, lorsque vous parliez de la soumission de DeMers, je compris que vous disiez que le bœuf, dont vous aviez alors besoin, était du bœuf dépecé ?—Oui, monsieur.

1655. Et le contrat que vous avez donné ensuite à M. McKay était pour du bœuf dépecé ?—Oui, monsieur.

1656. Maintenant, la soumission ou l'offre faite par M. DeMers quant au bœuf qu'il avait à vous vendre n'était que pour des bestiaux vivants ?—Seulement.

1657. Comment les prix auraient-ils varié entre les bestiaux en vie et le bœuf dépecé ?—Il y aurait eu bien peu de différence entre les deux endroits—car il n'y avait que deux postes de mentionnés dans la soumission de M. DeMers.

1658. Permettez-moi de vous poser cette question-ci sous forme d'explication : j'ai compris que vous avez dit l'autre jour que la règle était que le prix du bœuf dépecé était le double du prix du bœuf en vie ; suis-je correct dans la manière d'interpréter ce que vous avez dit ?—Oui, monsieur ; c'est la différence qui existe.

1659. Avez-vous sous la main les prix demandés par M. DeMers dans sa soumission pour le bœuf en vie ?—Oui, monsieur.

1660. Vous les avez mentionnés l'autre jour—puis-je vous demander de faire de nouveau l'énumération de ces prix ?—Les seuls endroits où il me fallait du bœuf et qu'il mentionnait dans son offre étaient le Fort Pitt et le lac Qu'Appelle. Au Fort Pitt, pour les bestiaux vivants, il demandait seulement 5 cts. la livre, et au lac Qu'Appelle aussi pour des animaux vivants, 7 cts. la livre. Voici (montrant un papier) une copie de la lettre qu'adressa M. DeMers, je n'en ai pas reçu d'autre.

1661. C'étaient-là les seuls endroits où il vous fallait du bœuf et où il offrait d'en livrer dans sa soumission ?—Oui. Il y avait d'autres endroits de mentionnés dans son offre, mais je n'en avais pas besoin dans ces endroits-là.

1662. Alors, je comprends que vous dites qu'attendu que le bœuf, dont vous aviez besoin, devait être du bœuf dépecé, ce qu'il vous en aurait coûté pour conduire les bestiaux à l'abattoir et vous procurer du bœuf du bœuf dépecé aurait été juste le double du prix mentionné dans sa soumission ?—Oui, monsieur. Dans un cas le prix aurait été de 10 cts., et dans l'autre de 14 cts.

1663. Ce qui aurait donné une moyenne de 12 cts ?—Oui, c'est correct.

1664. Quel était le prix de la soumission de M. McKay ? Quel était en vertu du contrat, le prix payé à M. McKay pour le bœuf dépecé ?—12½ cts. De plus, on devrait se rappeler, qu'il m'aurait fallu faire tuer les bestiaux de M. DeMers.

1665. Quelle aurait été la différence à tout prendre ?—Bien minime.

1666. Je veux dire entre le prix de DeMers et le prix auquel vous avez accordé le contrat à M. McKay ?—Le prix aurait été plus bas pour le Fort Pitt et plus haut pour le lac Qu'Appelle. Sur le tout la différence aurait été bien peu de chose.

Par M. Mills :

1667. Dans lequel de ces deux postes-là vous en fallait-il une quantité plus considérable ?—Il en fallait un peu plus au Fort Pitt. La quantité requise à ce poste était ne 30,000 livres, et celle requise au Lac Qu'Appelle, de 27,000 livres.

Par M. Plumb :

1668. Ce qui fait 57,000 livres ?—Oui, monsieur.

1669. Dans quel autre endroit on fallait-il ?—Au Fort Carlton.

Par M. Langevin :

1670. Quelle était la quantité qu'il fallait au Fort Pitt ?—30,000 livres.

Par M. Plumb :

1671. Veuillez mentionner les endroits où il fallait du bœuf ainsi que les quantités requises ?—Le 23 juillet, 24,000 livres au Fort Carlton, pas d'offre de la part de M. DeMers pour ce poste ; le 30 juillet, 30,000 livres au Fort Pitt ; pour ce poste DeMers offrait de fournir des animaux vivants seulement, à raison de 5 cts la livre ; le 1er août, 9,000 livres à Prince Albert ; ici, pas d'offre de la part de DeMers ; le 13 août, 7,500 livres à Victoria ; ici pas d'offres non plus de la part de DeMers ; le 16 août, 4,000 livres au Fort Ellice, et pas d'offre de la part de DeMers pour ce poste ; le 20 août, 3,000 livres à Edmonton, et pas d'offre de DeMers pour ce poste. Non ; je me trompe ici. Il y a une offre au prix de 4 cents la livre pour des animaux vivants pour Edmonton. Le 27 août, 3,600 livres pour les Collines au Tordre, et pas d'offre de la part de DeMers ; le 3 septembre, 27,000 livres au Lac Qu'Appelle ; pour ce poste Demers offrait seulement des animaux vivants à raison de 7 cts. la livre ; le 14 septembre, 1,000 livres au Fort Pelly, et pas d'offre de la part de DeMers ; faisant pour le bœuf dépecé dont on avait besoin une quantité totale de 109,000 livres.

1672. Je croyais que c'était la quantité de 160,000 livres qu'il vous fallait ; quelle était la quantité pour laquelle le contrat avait été donné à M. McKay ?—Comme je viens de le mentionner, monsieur, c'était pour la quantité de 109,000 livres.

1673. Quelle était la quantité demandée dans votre annonce ?—Je n'ai pas l'annonce ici. Je présume que l'annonce comportait cette quantité-là.

1674. J'aimerais à voir l'annonce demandant des soumissions ?—Voici le contrat passé entre Sa Majesté la Reine et James McKay (le contrat est produit.)

1675. Est-ce que M. DeMers a eu avis que vous aviez besoin de bœuf qui fût livré aux postes que vous venez d'énumérer ?—Certainement M. DeMers n'en a pas eu avis.

1676. Alors comment pouvait-il soumissionner pour ces postes-là ?—Je n'ai jamais dit qu'il avait soumissionné ; je me suis servi du mot "offre." Je n'ai jamais reçu une soumission de lui.

1677. Mais il y avait une offre de faite par lui auparavant ?—Je crois que le département avait reçu une offre de sa part dans le mois d'octobre précédent, mais cette offre ne reçut pas mon approbation.

1678. Quelle fut la nature de votre communication avec M. DeMers ?—Je n'en ai jamais eu aucune. J'ai eu seulement une conversation avec deux personnes qui se disaient ses agents.

1679. Quelle fut la nature de vos communications avec ces personnes-là ?—C'était une offre qu'elles me faisaient afin que je passasse un contrat avec elles en faveur de Demers.

1680. Mais est-ce que sa soumission ne fut pas proposée?—Elles me parlèrent du prix qui était d'environ 8 cts. la livre. Mes soumissions avaient été déjà ouvertes et les prix que j'y trouvais mentionnés étaient de 12½ cts., et j'étais extrêmement anxieux de me procurer du bœuf à 8½ cts. la livre, si je le pouvais.

1681. Firent-elles une soumission à 8 cts?—Elles firent une offre verbalement, comme je l'ai dit l'autre jour.

1682. Vous aviez reçu un état du prix de M. DeMers auparavant?—Je n'en avais pas reçu d'autres que celui qui est ici.

1683. Vous aviez reçu quelque information du département?—Dans le mois d'octobre précédent il avait déclaré au département qu'il ne savait pas à quoi s'en tenir vers le 1er mars, il ne voudrait pas se considérer lié par l'offre qu'il faisait; et quant à moi, je ne reçus d'informations de M. Provencher, de Winnipeg, qu'au mois de mai.

1684. Vous avez déclaré aux messieurs, avec qui vous aviez eu une conversation à Winnipeg, que vous leur accorderiez le contrat, s'ils voulaient entrer en communication avec M. DeMers?—C'est correct.

1685. Vous saviez que M. DeMers demeurait dans le Montana?—Oui, monsieur.

1686. Si vous étiez anxieux de vous procurer du bœuf à 8 cts., pourquoi ne leur avez-vous pas donné un plus long délai pour recevoir une réponse?—Comme je l'ai expliqué l'autre jour, j'attendis pendant 14 jours.

1687. Je veux vous demander de nouveau ce que je viens de vous demander; ainsi comme ces quantités de bœuf devaient être livrées, la première le 30 juillet, une autre le 27 juillet, les autres le 1er, le 13, le 16 et le 20 août, et une autre qui était considérable, le 3 septembre, n'auriez-vous pas été capable d'accorder un plus long délai pour permettre qu'on eût une réponse de M. DeMers?—J'avais accordé 14 jours.

1688. Vous n'avez accordé que deux jours seulement?—Je vous demande pardon j'ai accordé 14 jours.

1689. Vous avez dit que vous aviez donné deux jours?—J'ai dit que ses agents devaient être capables d'obtenir une réponse dans deux jours. Ils ne reçurent pas de réponse, et M. Royal m'adressa un billet, me priant de prolonger le délai, ce que je fis. J'accordai 14 jours en tout.

1690. Avez-vous pris quelque moyen de savoir pourquoi vous n'aviez pas eu de nouvelles de M. DeMers?—Assûrément; je me rendis chez M. Gouin et je m'en informai.

1691. Vous êtes-vous informé pour savoir si on était entré en communication avec la station télégraphique afin de vous assurer s'il était oui ou non dans le voisinage?—Non monsieur, je ne me suis pas informé de cela. J'avais la parole de M. Gouin—et il paraissait être l'agent de M. DeMers—qu'il ne demeurait qu'à la distance de vingt-cinq milles de la station du télégraphe. La lettre, que j'ai déposée devant le comité, le déclare.

1692. Aurait-il été préjudiciable au service public d'avoir accordé plus de temps dans le but d'obtenir une réponse de M. DeMers—disons deux ou trois jours de plus?—J'aurais pu attendre jusqu'à aujourd'hui.

1693. Je ne vous ai pas demandé cela; je vous ai demandé s'il eût été préjudiciable au service public d'avoir attendu deux ou trois jours de plus?—Je voulais expédier 24,000 livres de bœuf à Carlton vers le 24 juillet, ce qui m'accordait deux mois entiers depuis le 24 mai jusqu'au 24 juillet. Il y a 500 milles de Winnipeg à Carlton, et le bœuf devait se transporter là par des gens allant à pied; et je vous demande à vous-même si j'aurais pu faire autrement que je n'ai fait. J'avais à moi 60 jours pour faire transporter du bœuf à une distance de 500 milles, et ce bœuf n'avait pas encore été acheté, parce que M. McKay n'en avait pas en mains.

1694. Qui avait fixé le temps pour que le bœuf fut transporté à Carlton vers le 24 juillet?—L'honorable M. Laird.

1695. Est-ce qu'un délai plus long que cela eût été préjudiciable au service public?—Bien, l'honorable M. Laird se trouvait éloigné de moi de 700 milles.

1696. Quand avez-vous appris de M. DeMers qu'il remplirait le contrat?—Le 26 mai.

1697. Quelle est la date de votre première entrevue avec M. Gouin ?—Je présume que ce fut le jour que j'ouvris les soumissions.

1698. Quelle est cette date ?—Je crois que c'est le 10 mai, monsieur.

1699. Ce qui fait seize jours au lieu de quatorze ?—C'est correct.

1700. Alors, si vous eussiez attendu pendant ces seize jours, vous auriez eu encore le temps de faire arriver le bœuf au Fort Carlton au jour fixé ?—Non, monsieur, je n'aurais pas eu le temps. Si vous me le permettez, monsieur, je vais vous expliquer cela. Les bestiaux de M. DeMers se trouvaient quelque part dans le territoire du Nord-Ouest, et M. DeMers était dans le Montana, demeurant, comme il a été dit, à une distance de 125 milles d'une station télégraphique. Il aurait eu à envoyer un courrier chercher ses bestiaux qui cheminaient en gagnant Winnipeg, et s'il avait obtenu le contrat, ils auraient dû être conduits par des bouviers à pied, qui les auraient livrés aux différents postes que j'ai déjà mentionnés.

1701. C'eût été son affaire, si c'est une personne solvable ?—C'était mon affaire. Je devais voir à ce que le bœuf fut livré à ces postes-là aux dates fixées respectivement.

Par M. Wood :

1702. Vous ne saviez pas que vous receviez une réponse au bout de deux autres jours ?—Non ; j'avais déjà attendu quatorze jours.

Par M. Phumb :

1703. Je désire vous demander s'il était important ou non de clore le marche avec M. McKay le quatorzième jour—si la chose était absolument nécessaire, afin que le bœuf arrivât à ces postes où vous vous proposiez de l'expédier ?—Certainement, monsieur.

1704. Ce fut le 19 mai que vous ouvrites les soumissions ?—Oui, monsieur.

1705. Et ce fut le 24 que vous avez passé le contrat avec M. McKay ?—Oui, monsieur.

1706. Mais, dans tous les cas, vous déclarez que la soumission de M. McKay était la plus basse ; vous déclarez que vous avez épargné de l'argent en lui donnant le contrat ?—C'est-à-dire d'après l'offre que fit M. DeMers. Le document est ici ; et l'on verra que M. DeMers réellement n'a fait aucune offre pour du bœuf dépêché, et devant être livré à un seul des postes où j'en avais besoin.

1707. Il ne savait pas qu'il vous en fallait à ces postes-là ?—Eh bien, ce n'est pas ma faute.

Par M. Langevin :

1708. M. McDougall vous a posé deux ou trois questions au commencement de votre témoignage aujourd'hui, et je n'ai pas pu comprendre exactement ce dont il s'agissait. Vous avez dit qu'il avait été reçu une soumission à 5 cts. et à 7 cts. ?—Une offre.

1709. Par qui fut faite cette offre ?—Par M. DeMers, monsieur.

1710. Pourquoi 5 cts ?—Pour des animaux vivants.

1711. Au Fort Pitt ?—C'est correct, monsieur.

1712. Et quel est l'autre poste ?—Le lac Qu'Appelle.

1713. C'était 7 cts. pour ce poste-là ?—Oui.

1714. Quelle était la quantité requise au lac Qu'Appelle ?—27,000 livres.

1715. Et c'était au prix de 7 centins ?—Oui, monsieur.

1716. Et vous doublez ce prix-là ?—Je ne suis pas trop sûr s'il ne nous en eût pas coûté un peu plus pour des bestiaux nourris à l'herbe. C'est là mon opinion, et j'ai eu quelque expérience dans ces affaires-là.

1717. Vous avez déclaré hier,—et je désire que vous soyez bien attentif à ce que je vais vous dire, parce que je veux que vous ayez une chance d'exposer la question dans tout son jour—qu'en acceptant la soumission faite par M. McKay de préférence à celle de M. DeMers, vous aviez épargné de l'argent au gouvernement. Je désire que vous examiniez ces deux points avant de persister dans votre déclaration ; je désire que vous assuriez si vous vous êtes correct ou non en la faisant ?—Il m'aurait fallu.

envoyer les bestiaux à l'abattoir, si j'eusse accepté la soumission de M. DeMers, et il m'aurait fallu payer pour cela. Il m'aurait livré ses bestiaux vivants, tandis que moi, j'aurais eu à fournir du bœuf dépecé. La réquisition de l'honorable M. Laird comportait que c'était du bœuf dépecé qu'il fallait.

1718. Mais est-ce que la différence entre le poids de l'animal en vie et celui du bœuf dépecé ne comprend pas les frais de tuer les bestiaux?—Non, monsieur.

1719. Alors il n'y a que la différence entre le poids du bœuf dépecé et celui de l'animal vivant qui double le prix?—C'est correct, monsieur.

1720. De manière que la somme que coûteraient 30,000 livres de bœuf, devant être livré au Fort Pitt à 10 cts. la livre, ce qui doublerait le prix de M. DeMers pour des bestiaux en vie, serait de \$3,000?—C'est correct.

1721. Eh bien, si l'on compare ce prix-là avec le prix de 12½ cts. que vous avez donné à M. McKay pour ce bœuf, il reste une différence de \$750 en faveur de la soumission de M. DeMers?—Oui, monsieur.

1722. Dites-vous que cette différence couvrirait la somme à payer pour faire tuer les bestiaux?—Oh! non, monsieur.

1723. Si cette différence était de 1½ ct., ça ferait \$400; et si vous retranchez cette somme de \$750, il vous reste \$ 50. Serait-ce suffisant ou non pour couvrir la somme à payer pour faire tuer les bestiaux?—Ça serait à peu près suffisant.

1724. Alors, dans ce cas, vous n'avez rien épargné?—Non, monsieur. Mais je pourrais vous en dire un peu plus à vous, savoir: Qu'on ne m'a pas offert du tout des animaux gras. On m'a offert seulement des vaches, des taureaux et des bœufs, et je ne pouvais pas les accepter.

“HOTEL RUSSELL, OTTAWA, 3 octobre 1876.

“MONSIEUR,—J'offre respectueusement de fournir les bêtes à cornes en vie ou le bœuf dépecé aux Sauvages de la provinces de Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, d'après la décision qu'a prise ou que prendra le département de l'Intérieur.

“1o. J'entreprendrai de livrer du bœuf dépecé en quelque quantité que ce soit et à tout point donné au sud d'Edmonton à raison de sept centins la livre, ou des bêtes à cornes en vie à raison de 3½ cts. la livre, et je paierai moi-même les droits, à la condition que l'on me fasse connaître la quantité à fournir et le lieu de la livraison le ou avant le premier jour de mars 1877.”

1726. Ne parle-t-il pas de bœuf dépecé à raison de 7 cts?—Non; à nul endroit au sud d'Edmonton.

1727. Ce n'était pas là où il vous en fallait?—Il ne m'en fallait dans aucun poste au sud d'Edmonton.

1728. Mais la soumission dit: “au Fort Pitt et autres endroits?”—Oui, monsieur; mais ces postes-là sont à l'est et au nord.

1729. Pour l'un des endroits mentionnés dans la soumission de DeMers, la différence de prix était en sa faveur, et pour la deuxième cette différence était contre lui?—Oui, monsieur.

1730. Et si vous retranchez \$400 de \$750, il reste \$350 pour le coût de tuer les bestiaux?—Oui.

1731. Est-ce que ça ne ramènerait pas le bœuf au même prix?—Oui; au même prix à peu près.

1732. Et le gouvernement n'a rien gagné ni perdu comme cela?—Non, monsieur.

1733. Qu'avez-vous à dire par rapport aux animaux de ferme?—Je n'en avais pas besoin, et c'était une offre que je ne pouvais pas accepter.

1734. J'ai compris que vous avez dit avant-hier, qu'il y avait d'autres soumissions qui vous attendaient à votre retour?—Oui, monsieur.

1735. Quelles étaient ces soumissions?—Elles s'appliquent aux fournitures des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest de Manitoba.

1736. Quels sont les articles à fournir, en général?—Du thé, du tabac, de la farine, des charrues, des wagons, des harnais, et divers articles.

1737. A quelle somme toutes ces fournitures s'élèvent-elles, croyez-vous?—Je n'en ai pas encore fait le calcul.

1738. N'avez-vous pas demandé les mêmes articles l'année dernière?—Oui; monsieur.

1739. A quelle somme se sont-ils élevés l'année dernière?—Je ne m'en souviens pas; à \$30,000 environ ou plus.

1740. Le département, à Ottawa, vous a-t-il envoyé une annonce à Winnipeg, ou l'avez rédigée vous-même?—Je l'ai rédigée moi-même d'après les réquisitions qui m'avaient été adressées par l'honorable M. Laird et par M. Provencher, le Commissaire.

1741. Cette annonce a-t-elle été publiée dans les journaux à Winnipeg?—Oui, monsieur.

1742. Pendant combien de temps?—Je ne m'en souviens pas; mais pendant un temps considérable.

1743. Pendant combien de temps?—Pendant un mois, je présume.

1744. Cette annonce a-t-elle été publiée dans les mêmes journaux que ceux dans lesquels vous avez publié l'annonce par rapport aux traverses?—Je ne me souviens pas réellement si elle a été publiée dans tous les journaux ou dans plus qu'un.

1745. Dans deux ou trois?—Il n'y en a que trois dans notre ville.

1746. Dans deux au moins?—Je n'en suis pas certain; je ne suis positif que pour le journal quotidien.

1747. Vous êtes sûr qu'elle a été publiée dans le journal quotidien?—Oui, monsieur.

1748. Vous n'êtes pas sûr qu'elle a été publiée dans le journal imprimé en français?—Je ne pense pas qu'elle a été publiée dans ce journal-là.

1749. Croyez-vous qu'elle aurait dû être publiée dans les deux?—Bien, oui, monsieur, je crois qu'elle aurait dû être publiée dans les deux. Je pense que l'avis demandant des soumissions pour les traverses a été publié dans les deux.

1750. Est-ce qu'il y avait certaines conditions d'imposées par rapport aux soumissions demandées pour ces avis dans les journaux?—"Toutes les soumissions devront contenir les signatures de deux personnes solvables, qui consentiront à se porter cautions de l'exécution du contrat."

1751. Est-ce là l'annonce dont vous extrayez ce que vous lisez?—Non; cette condition affecte les soumissions de cette année; mais, avant mon départ, j'ai donné instruction à mon comptable de rédiger l'annonce exactement dans ce sens-là.

1752. C'est-là l'annonce pour cette année?—Oui; (le témoin la passe à M. Langevin.)

1753. Voici comment elle est rédigée :

" Des soumissions cachetées (portant la suscription " Pour la surintendance du Nord-Ouest, Département des Affaires des Sauvages ") seront reçues au bureau du soussigné à venir jusqu'à midi, mardi, le 25ème jour d'avril prochain, pour les fournitures suivantes requises par le Département des affaires des Sauvages par la Surintendance du Nord-Ouest, savoir : "

* * * * *

" Les soumissions devront contenir, 1o. le prix des articles ci-dessus, livrés à Winnipeg. 2o. Le prix des articles ci-dessus,—y compris le fret,—livrés aux endroits suivants en telles quantités qui pourront être requises, savoir :

* * * * *

" Des échantillons devront accompagner les soumissions.

" Des soumissions seront également reçues à venir jusqu'à la même date pour le transport seulement des fournitures ci-haut mentionnées.

" Toutes les soumissions devront contenir les signatures de deux personnes solvables, qui consentiront à se porter cautions de la bonne et due exécution du contrat.

" On pourra se procurer tous autres renseignements en s'adressant au soussigné.

“ Le Soussigné ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

“ THOMAS NIXON,
“ *Pourvoyeur.*

“ Bureau du Pourvoyeur des Fournitures des Sauvages, }
“ Winnipeg, Manitoba, 18 mars, 1878.” }

* * * * *

“ Des soumissions cachetées (portant la suscription “ Pour la Surintendance de Manitoba, Département des Affaires des Sauvages ”) seront reçues au bureau du soussigné à venir jusqu'à midi, mardi, le 25ème jour d'avril prochain, pour les fournitures suivantes requises par le Département des Affaires des Sauvages pour la Surintendance de Manitoba, savoir :

* * * * *

“ Les soumissions devront contenir, 1o. Le prix des articles ci-dessus, livrés à Winnipeg.

2o. Le prix des articles ci-dessus,—y compris le fret,—livrés aux endroits suivants, en telles quantités qui pourront être requises, savoir :

* * * * *

“ Des échantillons devront accompagner les soumissions.

“ Des soumissions seront également reçus à venir jusqu'à la même date pour le transport seulement des fournitures ci-haut mentionnées.

“ Toutes les soumissions devront contenir les signatures de deux personnes solvables, qui consentiront à se porter cautions de la bonne et due exécution du contrat.

“ On pourra se procurer tous autres renseignements en s'adressant au soussigné.

“ Le soussigné ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

“ THOMAS NIXON,
“ *Pourvoyeur.*

“ Bureau du Pourvoyeur des Fournitures des Sauvages, }
Winnipeg, Manitoba, 18 mars, 1878.” }

1754. Vous n'y insérez pas de condition quant au dépôt à faire en argent ?—Non, monsieur.

1755. Aucun dépôt n'est exigé dans cette annonce ?—Non.

1756. Avez-vous reçu instruction du Département à Ottawa de demander un dépôt de \$1,000, plus ou moins ?—Non.

1757. N'avez-vous pas été informé qu'il fallait qu'un certain montant fût déposé entre les mains du gouvernement jusqu'à l'exécution du contrat—5 pour cent ?—Non, monsieur.

1758. Avez-vous inséré ces conditions par rapport aux deux cautions en vertu d'instructions transmises par le Département à Ottawa ?—Je ne le pense pas, monsieur, que je l'aie fait.

1759. L'année dernière, lorsque vous avez publié votre annonce, était-ce d'après un ordre reçu d'Ottawa ?—Je ne le pense pas, monsieur.

1760. Vous l'avez publiée sous votre propre responsabilité ?—Oui, je le pense.

1761. Mais vous n'êtes pas sûr de l'avoir publiée dans ce journal imprimé en français ?—Réellement, je ne le sais pas, monsieur.

1762. Vu que vous êtes parti, vous ne savez pas réellement si elle a été publiée ou non ; est-là la raison ?—Oui, c'est correct.

1763. Mais vous croyez que ce serait faire acte de justice envers cette partie de la population que de la publier dans sa langue ?—Oui, monsieur.

1764. Ce serait dans l'intérêt du gouvernement ?—Bien, je ne pense pas que ce serait dans son intérêt, monsieur. En effet, ce journal-là a une très petite circulation.

1765. Est-ce qu'il ne circule pas parmi la population parlant la langue française ?—Je le présume.

1766. Est-ce qu'il n'y a pas parmi cette population des personnes qui peuvent faire des soumissions?—Je ne pense pas qu'il y en ait qui soient capables de le faire.

1767. Il n'y a personne parmi cette population parlant le français dans le Nord-Ouest, qui soit capable de faire une soumission pour quelqu'un des articles dont vous avez besoin?—Non, pas que je sache.

1768. Est-ce qu'il ne pourrait pas se rencontrer quelques personnes, qui fussent capables de faire des soumissions, sans que vous les connaissiez?—Certainement il pourrait s'en trouver.

Par M. Plumb :

1769. Maintenant M. Nixon, je remarque en lisant cette soumission de M. DeMers, qui est datée du 3 octobre, qu'il se sert du langage suivant : " J'offre respectueusement de fournir les bêtes à cornes en vie ou le bœuf dépécé aux Sauvages de la province de Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, d'après la décision qu'a prise ou que prendra le Département de l'Intérieur. 1o. J'entreprendrai du bœuf dépécé en quelque quantité que ce soit et à tout point donné au sud d'Edmonton, à raison de sept centins la livre, ou des bêtes à cornes en vie à raison de 3½ centins la livre, et je paierai moi-même les droits, à la condition que l'on me fasse connaître la quantité à fournir et le lieu de la livraison le ou avant le premier jour du mois de mars, 1877."—Vous ai-je bien compris, lorsque vous avez dit que vous considérez que les mots " Au sud d'Edmonton " voulaient indiquer les postes directement au sud, ou peut être les postes au sud-est? Supposez-vous qu'il avait l'intention, en disant " au sud d'Edmonton " de restreindre son offre aux postes qui se trouvent au sud d'Edmonton?—Certainement, parce qu'il mentionne un poste pour lequel il demande un prix très bas.

1770. Quel poste?—Le Fort McLeod, poste où je n'expédiais pas de fournitures.

1771. Il dit dans le deuxième paragraphe, " J'entreprendrai de livrer dans le cours de l'été, des bêtes à cornes de premier choix (race Durham), telles que vaches à lait, taureaux et bœufs de travail, aux prix suivants, qui sont inscrits en regard de chaque poste respectivement, savoir :

A Edmonton, pour 4c. par livre,	(animaux vivants.)
A la Rivière à la Bataille, pour 4½c. par livre,	"
A Pitt, pour 5c. par livre,	"
A McLeod, pour 3½c. par livre,	"
A Qu'Appelle, pour 7c. par livre,	"
A Winnipeg, pour 8c. par livre,	"

J'attirerai respectueusement votre attention sur le fait que dans la plupart des cas les bêtes à cornes expédiées pour passer à l'abattoir et delà sur les étaux des bouchers peuvent se vendre à des prix moins élevés que les bêtes à cornes choisies pour garnir une ferme, car dans ce dernier cas ce que l'on considère avant tout, c'est la race, l'âge de l'animal, le fait qu'il est sain et propre au travail. C'est à ce point de vue que la liste des prix ci-dessus est préparée."—Maintenant, était-il possible que vous eussiez compris que ce deuxième paragraphe s'appliquait à des bestiaux qui devaient être tués?—Non, monsieur; je ne l'ai pas compris du tout dans ce sens-là. Son offre n'était nullement une soumission.

1772. Oui, mais vous avez déclaré que les prix que DeMers avait fixés à raison de 4½ cts. 5 cts. 3½ cts. 7 cts. et 8 cts., étaient tels que vous ne pouviez pas les accepter pour des bestiaux qui devaient être tués. Vous avez appuyé votre déclaration, relativement à l'acceptation de la soumission de M. McKay, sur le fait que DeMers avait demandé ces prix-là pour des bestiaux qui seraient vendus et livrés dans ce but. Maintenant, il dit en propres termes que ce sont des animaux de ferme, ou que ce sont des bestiaux pour les Sauvages, qu'il vous expédiera des taureaux, des vaches à lait et des bœufs de travail; en conséquence, il doit y avoir erreur quelque part?—Mais il n'y a pas erreur de ma part; l'erreur vient de DeMers.

1773. Mais il déclare expressément qu'il ne fait pas de soumission dans ce but-là?—Je n'avais pas besoin de bestiaux à cette fin-là. Il ne m'en fallait pas ailleurs qu'à Winnipeg; j'en avais besoin de quelques-uns à Winnipeg, et il voulait me les vendre à raison de 8 cts. la livre.

1774. Mais c'était pour en faire des animaux de ferme?—Il me fallait quelques pièces de bétail à Winnipeg dans ce but-là.

1775. Dans quel but?—Comme animaux de ferme; c'étaient des bœufs qu'il me fallait.

1776. Alors il n'est pas à propos d'en parler et de les comparer à des bœufs qui devaient être livrés et tués pour en faire de la viande dépecée. Je voulais seulement vous demander si la comparaison que vous aviez faite à l'égard du prix du bœuf était une comparaison juste, lorsqu'il déclare expressément que les bestiaux qu'il offrait alors étaient des animaux de ferme, et non des animaux destinés à être tués?—Je n'avais rien à faire avec DeMers; ce que j'aurais dû faire, ça aurait été de brûler sa lettre.

1777. Je désire seulement attirer votre attention sur le fait que vous devez avoir négligé — ? C'est la seule offre que j'ai eue; je ne pouvais l'apprécier autrement que sur les chiffres que j'avais.

1778. Je vous demande si c'était une offre de bestiaux destinés à être tués?—Non, monsieur.

Par M. Mills :

1779. Voulez-vous dire quand vous avez publié l'année dernière votre annonce; demandant des fournitures?—Je crois que ce fut en avril.

Par M. Bowell :

1780. Quelle espèce de fournitures?—Des fournitures pour les Sauvages.

Par M. Mills :

1781. Vous rappelez vous le délai qui fut accordé aux gens pour la production de leurs soumissions?—Près d'un mois, si je me rappelle bien.

1782. Quelle était la date mentionnée dans l'annonce, comme étant celle à laquelle les soumissions seraient ouvertes?—Je crois, monsieur, que c'était le 1er mai, et ensuite le délai fut prolongé, si je ne me trompe pas.

Par M. Plumb :

1783. Est-ce pour le contrat du bœuf?—Pour tous les contrats, y compris celui du bœuf. Le délai fut prolongé par le département jusqu'au 10.

Par M. Mills :

1784. Avez-vous correspondu avec le département pour connaître la cause de cette prolongation de délai?—Oui; je crois que le délai fut prolongé afin que les marchands d'Ontario et de Québec eussent une égale chance avec ceux de Winnipeg.

1785. Voulez-vous dire au comité quand vous avez reçu cette lettre que DeMers avait adressée au département, et dans laquelle il offrait de fournir du bœuf?—Je crois, monsieur, que ce fut le sept mai, cinq jours après sa date.

1786. Alors elle était datée du 2 mai?—Oui.

1787. Voulez-vous examiner la liasse et dire quand la lettre fut adressée à M. Provancher?—Elle fut adressée le 12 octobre 1876.

1788. Étiez-vous à cette époque-là le pourvoyeur du département des Sauvages?—Non; je ne l'étais pas.

1789. Quant fûtes-vous nommé pourvoyeur?—Soit dans le mois de février ou dans le mois de mars de l'année suivante.

1790. Et alors ce ne fut pas après l'expiration du délai fixé pour la réception des soumissions que cette lettre de M. DeMers fut transmise au département?—Non, monsieur; ce ne fut pas après le temps fixé pour leur réception, mais ce fut avant l'expiration de la prolongation du délai. La date à laquelle le délai avait été prolongé était le 10; je reçus la lettre le 7.

1791. Concluriez-vous, d'après cette lettre que M. DeMers aurait fait une soumission quelconque au temps fixé?—Non. C'était mon opinion dans le temps parce qu'il devait connaître la décision que l'on prendrait à l'égard de son offre, avant le 1er mars.

1792. C'était avant l'époque à laquelle des soumissions avaient été demandées?—Oui

1793. Avez-vous considéré la prolongation du délai comme préjudiciable à l'intérêt public?—Non, monsieur, pas dans le temps. Je ne pensais pas que cette prolongation de dix jours fût préjudiciable dans le temps.

Par M. Plumb :

1794. Quelle est cette prolongation de dix jours?—La prolongation de temps, depuis le 2 jusqu'au 10; le nouveau délai fixé pour l'ouverture des soumissions.

1795. Ça fait huit jours; est-ce que le 10 était le jour fixé pour l'ouverture des soumissions?—

Par M. Mills :

1796. Était-ce le 10 ou le 12?—Probablement c'était le 12; je crois que le délai avait été prolongé de dix jours.

1797. Lorsque vous nous parlez de l'offre qui devait vous être faite par M. DeMers et qui vous engagea à prolonger le délai de deux jours d'abord, et finalement de quatorze jours, parlez-vous de l'offre faite dans cette lettre ou de l'offre faite par ses agents?—De l'offre faite verbalement par ses agents. J'aurais passé un contrat avec eux ce jour-là, s'ils l'eussent voulu; ils étaient présents tous les deux—M. Gouin et M. Royal—mais ce dernier, que je supposais être son avocat, ne voulut pas y consentir.

1798. Cette offre, faite verbalement par ses agents, était à votre avis, une offre beaucoup plus avantageuse que celle énoncée dans sa lettre qu'il avait adressée au département?—Sans doute; quant à celle-ci je n'aurais pas pu m'en occuper du tout, parce qu'il disait qu'il devait connaître la décision du département à son égard avant le 1er mars.

1799. De sorte que la cause qui avait fait prolonger le délai n'était pas sa lettre du tout?—Non, monsieur.

1800. Vous considérez l'offre faite verbalement plus avantageuse que toute soumission faite dans les formes?—Certainement.

1801. Et cela vous engagea à prolonger le délai?—Oui.

1802. Vous avez prolongé le délai de quatorze jours, n'est-ce pas?—De douze à quatorze jours.

1803. Est-ce que M. Royal ou l'autre agent vous demanda de prolonger le délai davantage?—Non; car M. Gouin déclara distinctement qu'il était inutile d'attendre plus longtemps.

Par M. Langevin :

1804. M. Gouin vous a dit cela?—Oui.

1805. Il est l'agent de M. DeMers?—Oui, l'un de ses agents.

Par M. Mills :

1806. Pourquoi fit-il cette observation?—Parce qu'il ne pouvait pas recevoir des nouvelles, vu la supposition que M. DeMers était parti avec ses bestiaux.

1807. Est-ce que les bestiaux devaient être conduits à Winnipeg en vertu de quelque arrangement conclu entre le gouvernement et M. Gouin?—Non, monsieur.

1808. A quelle date avez-vous accepté la soumission de M. McKay et passé le contrat avec lui?—Vers le 22 ou le 24.

1809. De mai?—Oui.

1810. Bien, croyez-vous que vous avez donné à M. McKay un délai suffisant pour lui permettre de livrer ses approvisionnements de bœuf aux différents postes?—Je lui ai donné un délai à peine suffisant, et il s'est plaint depuis que je ne l'avais pas traité convenablement—que je ne lui avais pas donné le temps que j'aurais dû lui donner. Par exemple, il avait soixante jours à lui pour faire la livraison du bœuf au Fort Carlton, mais il devait en même temps acheter ses bestiaux.

Par M. Langevin :

1811. Au Fort Carlton?—Oui; il avait soixante jours, mais il dut en même temps acheter ses bestiaux après que le contrat fut signé.

Par M. Mills :

1812. Alors la raison pour laquelle vous avez prolongé le délai du 10 au 24 mai, c'était seulement dans le but de donner à M. DeMers une chance de produire une soumission d'après les prix peu élevés que ses agents avaient proposés?—Ce fut ma seule raison.

1813. Réellement parlant, est-ce que ces fournitures furent expédiées et livrées aux différents postes à la date spécifiée?—Elles ne le furent pas; elles n'y parvinrent pas.

Par M. Bowell :

1814. J'ai compris que vous avez dit, en faisant le calcul des différents prix de ces bestiaux, que les prix proposés de la part de M. DeMers dans cette entrevue du 2 mai étaient à peu près les mêmes que ceux accordés à M. McKay pour le bœuf dépecé?—A peu près les mêmes, monsieur.

1815. Avez-vous fait ce calcul d'après les prix mentionnés ici?—Je n'avais que les deux postes—le Fort Pitt et le lac Qu'Appelle.

1816. En avez-vous fait le calcul d'après ces prix?—Pour ces deux postes; oui, monsieur.

1817. Vous avez dit que ces bestiaux n'étaient pas bons à tuer. C'est ce que j'ai compris que vous avez dit?—Oui, monsieur; c'est ce que j'ai dit.

1818. Si vous les eussiez achetés, vous auriez été obligé de les engraisser?—Je le présume.

1819. Comment les bestiaux sont-ils ordinairement engraisés dans cette région-là?—Ils s'engraissent en mangeant, monsieur.

1820. A la crèche?—Non, monsieur.

1821. A l'herbe?—Oui, monsieur.

1822. Recevez-vous pour vous procurer votre bœuf d'autres bestiaux que ceux que l'on engraisse dans les prairies?—Non, monsieur; je n'en ai jamais reçu d'autres.

1823. Quand vous avez fait ce calcul, saviez-vous que les bestiaux offerts à ces prix-là ne devaient pas vous fournir votre bœuf?—Oui.

1824. Vous le saviez?—Je le savais, monsieur. Ce fait m'a frappé plus particulièrement lorsque j'ai lu le document depuis.

1825. Avez-vous dit au comité que vous n'aviez pas lu ce document?—Non, monsieur; je ne l'ai pas dit. Je me rappelle que je croyais que son agent (l'agent de M. DeMers)—

1826. Ne vous occupez pas de son agent, vous avez fait le calcul quant aux prix relatifs entre les 12½ cts. pour le bœuf dépecé,—prix de M. McKay—et les autres prix donnés dans le document en question?—Oui, monsieur.

1827. Ne saviez-vous pas, lorsque vous avez fait ce calcul, que ces prix avaient trait à des bestiaux propres pour la ferme, et non à des bestiaux bons à tuer?—Oui, monsieur.

1828. Alors quand vous avez fait ce calcul, vous n'aviez pas lu ce paragraphe qui suit?—Je dois l'avoir lu dans son entier.

1829. "J'attire respectueusement votre attention sur le fait que dans la plupart des cas, les bêtes à cornes expédiées pour passer à l'abattoir et de là sur les étaux des bouchers peuvent se vendre à des prix moins élevés que les prix ci-dessus mentionnés."—Oui, monsieur.

1830. Alors vous ne pouvez pas avoir fait un calcul correct des prix auxquels vous pouviez obtenir ce bœuf?—Non, monsieur.

1831. Parce que votre calcul s'appuyait sur des données fausses?—Vous voyez que je n'avais pas d'autres chiffres.

1832. Avez-vous été en rapports avec quelque personne au sujet de cette enquête depuis que vous êtes arrivé à Ottawa?—Je comprends à peine votre question.

1833. Avez-vous quelq'entrevue avec quelqu'une personne, avec l'un des membres de ce comité ou autre, au sujet de cette enquête?—Quoi, certainement, monsieur.

1834. Avec qui?—Avec M. Macdougall.

1835. Avez-vous suggéré quelque question que M. Macdougall dût vous poser?—

—Je n'ai pas de doute que je l'ai fait. M. Macdougall lui-même pourrait répondre à cette question mieux que je ne le peut faire.

1836. Et vous avez suggéré à M. Macdougall certaines questions qui, à votre avis, pourraient expliquer cette affaire si on l'amenait sur le tapis au moyen de ces questions ?—Il est très probable que je l'ai fait, monsieur. Permettez-moi de vous dire qu'il y a trois ou quatre honorables membres de ce comité qui m'ont dit de leur mentionner toutes les questions que je pourrais désirer de me faire poser.

1837. Je me soucie guère de cela ?—Mais je m'en soucie, moi. J'ai refusé. M. Wood est l'un des honorables membres auxquels je viens de faire allusion, mais je ne lui ai pas suggéré de question. Un ou deux autres messieurs m'ont fait la même proposition, et je ne leur ai pas suggéré aucune question. Mais comme j'ai eu quelque conversation avec M. Macdougall, et avec M. Macdougall seulement, je puis l'avoir fait avec lui. J'ai été extrêmement sobre de paroles à l'égard de cette affaire, oui, extrêmement.

1838. Je ne crois pas qu'il y ait quelque crime là-dedans ?—Non, monsieur ; mais vous devriez me traiter convenablement à cet égard. Je vous assure que je me suis tenu dans une réserve particulière à ce sujet.

1839. Depuis combien de temps connaissez-vous M. Scott ?—Depuis trois ans et demi.

1840. Avez-vous toujours été en rapport avec lui pendant ce temps-là ?—Je le pense.

1841. Avez-vous eu avec lui des difficultés de quelque espèce que ce soit ?—Non, monsieur.

1842. Alors vous ne connaissez pas de raison, M. Nixon, qui pût engager M. Scott à dire ce que vous avez déclaré n'est pas vrai ?—Je ne connais aucune raison particulière.

1843. A votre connaissance, avait-il quelque intérêt personnel ou pécuniaire à déclarer ce qui n'était pas vrai quant à vous ?—J'espère que non.

1844. Bien, le pensez-vous ?—Non, monsieur.

1845. Vous avez déclaré que vous n'aviez jamais apporté la soumission de M. Bannatyne au magasin de Thornton et Sutherland, et communiqué à M. Sutherland le fait que les prix de M. Bannatyne étaient plus bas que les siens ?—Non, monsieur, je n'ai jamais fait cela.

1845a. Vous avez déclaré que vous n'aviez jamais apporté la soumission de M. Bannatyne au magasin de Thornton et Sutherland, et communiqué à M. Sutherland le fait que les prix de M. Bannatyne étaient plus bas que les siens ?—Non, monsieur, je n'ai jamais fait cela.

1846. Vous ne l'avez jamais fait ?—Non, monsieur.

1847. Avez-vous pris la soumission de M. Strang au magasin de M. Sutherland ?—Non, monsieur.

1848. Alors la déclaration faite par le témoin Scott à l'égard de cette entrevue entre vous et M. Sutherland n'est pas correcte ?—Elle est incorrecte, monsieur.

1849. Vous n'avez jamais apporté aucune soumission chez M. Sutherland ?—Non jamais.

1850. De quelque espèce que ce fût ?—Non, monsieur jamais.

1851. Avez-vous reçu deux soumissions de Thornton et Sutherland pour ces fournitures ?—Non, monsieur.

1852. Avez-vous jamais vu le livre de correspondance de MM. Thornton et Sutherland ?—Non, monsieur.

1853. Alors vous ne savez pas si la déclaration du témoin Scott, qui dit que la première soumission fut déchirée et que la seconde fut produite, est correcte ?—Je ne sais rien quant à cela.

1854. Dans ce cas-là, est-ce que MM. Thornton et Sutherland ont produit une soumission pour le lard fumé ?—Oui, monsieur.

1855. Et avez-vous eu du lard fumé de cette maison ?—Non, pas en vertu de ce contrat, monsieur.

1855. En avez-vous reçu en vertu de quelque contrat ?—J'en ai acheté d'eux une certaine quantité.

1857. Avez-vous acheté ce lard fumé en vertu d'un contrat, ou dans une transaction particulière. Je voulais fournir des rations à des hommes qui partaient pour se rendre à l'Ingle Nord-Ouest, pour l'exploration du chemin de fer Canadien du Pacifique, et j'achetai ce lard fumé de Thornton et Sutherland au prix mentionné dans cette soumission.

1858. Alors vous l'avez acheté sans qu'il y eût de contrat?—Oui, monsieur; mais ce contrat était pour la police à cheval du Nord-Ouest, et il y eut cinq tonneaux de lard fumé, dont on avait besoin, qui furent achetés à Ingersoll.

1859. Ce que je vous demandais, c'était pour savoir si vous aviez eu du lard fumé de Thornton et Sutherland en vertu du contrat?—Non, monsieur; je puis le dire. Mais, afin qu'il n'y eût pas erreur, j'ai dit que j'en avais acheté chez eux au prix mentionné dans cette soumission, mais ce n'était pas dans cette circonstance-là. Le lard requis dans cette occasion-là fut acheté dans Ontario.

1860. Voulez-vous me montrer votre compte particulier avec la maison?—(Le témoin passe le compte à M. Bowell.)

1861. Où est le premier compte que vous avez reçu?—Je ne l'ai pas gardé.

1862. Où est-il?—Je ne l'ai pas du tout, monsieur.

1863. Est-ce le seul compte que vous ayez jamais reçu?—Non; monsieur, j'en ai reçu un autre.

1864. Où est-il?—Il est détruit. Voici le seul compte que j'ai.

1865. Pourquoi l'avez-vous détruit?—Je n'en avais pas besoin, monsieur.

1866. Est-ce qu'il y avait quelques sommes de portées à votre crédit sur le compte que vous avez détruit?—Oui, monsieur.

1867. Comment le compte fut-il balancé?—Je payai \$306.

1868. Ce compte venait jusqu'au 18 juin, 1877?—Oui, c'est cela.

1869. Le premier compte, je suppose, va jusqu'à 1876 ou 1875—jusqu'à quelle année?—Je crois qu'il va jusqu'à 1876; il doit venir après 1875, certainement. Mais ce compte embrasse toute cette période, certainement.

1870. Ce compte fut fait à une époque postérieure?—Oui, monsieur.

1871. Il fut fait lorsque Sutherland réclama le paiement de votre compte en plein, qui comprenait le cabriolet?—Oui, monsieur.

1872. Ce que je désire savoir, c'est la raison pour laquelle vous avez détruit l'autre compte?—Quand je reçus ce dernier compte, je détruisis le premier.

1873. Pouvez-vous expliquer comment le premier compte se trouvait balancé?—Je ne le puis dans le moment actuel, mais au meilleur de ma connaissance, il apparaissait qu'il y avait une balance de \$306.

1874. N'était-ce pas une balance de \$306.50 en argent comptant?—Non monsieur; ce n'était pas le cas.

1875. Est-ce qu'il n'y avait pas sur ce compte des sommes de créditées et de portées à profit et perte?—Non, monsieur; il n'y en avait pas. Je n'ai jamais su de ma vie que mon compte avait été balancé ainsi.

1876. Vous n'avez jamais eu connaissance que votre compte eût été balancé par certains montants portés à profit et perte?—Non, je n'en ai jamais eu connaissance.

1877. Et la première nouvelle que vous en avez eue, c'est ici?—C'est le cas, je vous l'assure. Je n'en avais jamais entendu parler auparavant.

1878. Le témoin Scott, si ma mémoire est fidèle, a déclaré qu'il avait vu les reçus dans le bureau de M. Sutherland?—Oui, monsieur.

1879. Vous n'en avez pas eu connaissance non plus?—Non, monsieur.

1880. Vous n'avez jamais eu aucun reçu?—Je n'ai jamais eu d'autre reçu que celui dont je vous ai parlé, et qui indiquait une balance de 306.

1881. Maintenant, parlons du cabriolet, vous avez demandé au témoin Scott, lorsqu'il rendait son témoignage, s'il ne savait pas que vous aviez donné un chèque en paiement du cabriolet?—Oui, monsieur, je le lui ai demandé.

1882. Ne saviez-vous pas, lorsque vous lui avez posé cette question, que ce chèque avait été remis à Mme Nixon?—Oui, monsieur, je le savais. Il ne m'avait pas été remis à moi-même, et j'étais tenu de payer le prix du cabriolet, monsieur. Je ne l'avais pas donné dans le but qu'il fut remis,

1883. Je vous ai seulement demandé si vous ne saviez pas, lorsque vous avez posé cette question, que ce chèque avait été remis ?—Oui, monsieur, c'est ce que j'ai compris.

1884. Alors, si le témoin n'eut pas su que ce chèque avait été remis, je ne suppose pas que vous en auriez informé le comité, n'est-ce pas ?—Si on m'eût posé la question, je l'aurais dit assurément. Vous m'avez posé des questions comme si j'avais reçu des présents, et je n'ai pu faire rien autre chose que ce que j'ai fait dans cette circonstance.

1885. Combien y avait-il de temps que vous aviez donné le chèque lorsque vous avez appris qu'il avait été remis ?—Il y avait quelques jours, monsieur ; Mme Nixon m'en informa.

1886. Quelques jours après ?—Oui, monsieur.

1887. Il n'est pas encore payé, je suppose ?—Non, monsieur.

1888. Alors ce ne fut pas à l'aide de votre livre de banque que vous avez trouvé que le chèque n'avait pas été payé ?—Non, monsieur.

1889. Il n'a jamais été payé ?—Je ne pense pas qu'il ait jamais été payé ; il y a deux ou trois ans de cela maintenant.

1890. Vous êtes dans l'habitude, je suppose, comme la plupart des gens, de lire les journaux ?—Oui, monsieur.

1891. Lisez-vous quelque fois les journaux d'Ontario—le *Mail* ou le *Globe* ?—Je suis très fidèle à lire le *Globe*.

1892. Vous avez lu, je suppose, les votes et délibérations du Parlement à l'égard des reproches faits au gouvernement, parce qu'il avait donné certains ouvrages à faire et certains contrats à des membres du Parlement ?—Oh ! oui, certainement je lis les débats.

1893. Vous rappelez-vous à quelle date cela a eu lieu ?—Non.

1894. C'était pendant la dernière session, n'est-ce pas ?—Oui ; c'était pendant la durée de la dernière session.

1895. Vous rappelez-vous la date à laquelle Strang et McDermott ont produit leur soumission ?—Oui, monsieur.

1896. A quelle date était-ce ?—M. McDermott produisit sa soumission dans le mois de mai 1877, et M. Strang produisit la sienne dans le mois de janvier de la même année.

1897. En mai dernier ?—En mai 1877. Strang soumissionna en janvier 1877.

1898. Vous avez déjà dit au comité que Strang était le gérant de M. Bannatyne, et que M. McDermott est un vieux rentier, âgé de 84 ans ?—Agé de quatre-vingt environ, je suppose.

1899. Et le beau-père de M. Bannatyne ?—Oui.

1900. Saviez-vous que les noms de ces messieurs servaient à couvrir celui de M. Bannatyne qui devait livrer les fournitures ?—Je ne connaissais rien du tout là-dessus. Je ne savais pas quels étaient les arrangements qui existaient entre ces personnes-là ; je l'ai déclaré maintes et maintes fois. J'ai été interrogé minutieusement sur ce point-là l'autre jour, lorsque vous n'étiez pas présent.

1901. Ne pensiez-vous pas que ces noms servaient seulement à couvrir un contrat passé avec un membre du Parlement ?—Non, monsieur ; pourquoi l'aurais-je su ?

1902. M. Strang est-il un homme riche ?—Je l'ignore.

1903. A-t-il quelque négoce ?—Non, pas que je sache. Il est le beau-frère de M. Turner, d'Hamilton, qui fait un commerce de gros à Winnipeg, et son frère Robert est à la tête de ce commerce-là. Strang, sans que je le susse, pouvait prendre ses effets là.

1904. Vous avez déjà dit au comité que les fournitures qui furent livrées en vertu du contrat passé avec Strang sortaient du magasin de M. Bannatyne ?—Certainement.

1905. Maintenant, je ne veux rien connaître au sujet de M. Turner, à moins que vous ne me disiez qu'il a fourni ces effets-là ?—Je pourrais vous le dire et me trouver alors dans le vrai.

1906. M. Bannatyne a-t-il fourni les effets ?—Oui ; je le présume.

1907. Ce que je désire savoir d'après votre connaissance personnelle, c'est que vous me disiez que M. Strang était un homme tellement bien posé dans le monde

commercial ou sous d'autres rapport que vous pourriez lui donner le contrat sans exiger de lui des cautions?—Oui, je le pouvais.

1908. C'est-à-dire d'après sa réputation en général?—Certainement, monsieur.

1909. Et non d'après les richesses dont vous le saviez en possession?—Non, je ne sais s'il est riche.

1910. Et par rapport à M. McDermott?—C'est la même chose

1911. Est-ce un homme riche en propriétés?—Il passe pour être l'homme le plus riche de la province.

1912. Il n'est pas dans les affaires?—Non, pas à présent. Il y était auparavant.

1913. Est-ce que vous ne saviez pas lorsque McDermott ou Strang soumissionna, que ces deux personnes soumissionnaient pour M. Bannatyne?—Non, monsieur; je ne vois pas comment je pourrais rien dire de tel.

1914. Ne le savez-vous pas, réellement parlant?—Non, monsieur, je ne le sais pas.

1915. Bien que vous sachiez que les fournitures furent livrées par M. Bannatyne?—Je les eus du magasin de M. Bannatyne.

1916. Est-ce la règle de demander des cautions?—Non, monsieur, pas aux marchands de Winnipeg. J'ai répondu à cela très amplement.

1917. Mais vous avez exigé des cautions de personnes qui ne demeureraient pas à Winnipeg?—Je l'ai toujours fait pour les contrats de notre malle. Cela dépend entièrement de la nature des contrats.

1918. Je crois que j'ai compris que vous avez dit qu'en demandant ces soumissions de Bannatyne—celles qui furent lues l'autre jour—je crois, dis-je, que vous avez déclaré au ministre de l'intérieur il y a quelques instants, que vous donniez généralement avis pendant un mois?—Non, je n'ai pas dit cela.

1919. Était-ce seulement pour certains articles?—Non; c'était seulement par rapport à une certaine annonce.

1920. Vous avez déjà expliqué au comité pourquoi, en demandant des soumissions par avis public, vous n'insérez dans l'avis que les principaux articles?—Oui, monsieur; mais, en 1877, je mentionnai tous les articles dans mes deux annonces.

1923. Avant le mois de septembre dernier, avez-vous eu quelques reçus de M. Sutherland pour ces comptes—ces comptes dont j'ai déjà parlé?—Celui que j'ai mentionné.

1922. Ou quelques autres?—Non, monsieur; excepté en 1875, lorsque je l'ai payé.

1923. C'est-à-dire lorsque vous lui avez donné trois cents et quelques piastres?—Non, monsieur, mais environ \$60.

1924. Je crois que vous avez parlé.....?—Je parle maintenant d'un compte antérieur que j'ai payé.

1925. Vous avez payé en 1876 trois cents et quelques piastres?—Non; en 1877.

1926. Ne l'avez-vous pas payé en 1876?—Non, monsieur.

1927. Rien qu'en 1877; lorsque vous avez fait un règlement général?—Avant cela je lui avais payé \$306.

1928. C'est le compte présenté en premier lieu et que vous avez détruit?—Oui.

1929. Et la balance de ce compte n'a jamais été créditée?—Oui, monsieur.

1930. Est-ce que cette somme de \$306.50, que vous dites avoir payée, était le montant total du compte à cette époque-là?—Non.

1931. Quel était le montant?—Je ne m'en souviens pas exactement; la somme de \$306 établissait la balance. N'étant pas dans une position à pouvoir payer tout le compte à M. Sutherland, je fis venir mon garde-magasin et lui montrant le compte, je lui donnai un chèque, que je lui recommandai de faire accepter et de donner à M. Sutherland. Plus tard j'eus le compte et je le payai en entier.

1932. C'est celui que vous avez montré?—Oui.

1933. M. Sutherland vous a-t-il jamais fait des menaces au sujet de ce compte—qu'il vous le ferait payer?—Non.

1934. Connaissez-vous M. Scott, marchand de meubles?—Oui.

1935. Avez-vous acheté des effets pour le gouvernement chez lui?—Non, pas pendant longtemps.

1936. Non, pas depuis quelque temps ? Mais quand l'avez-vous fait ?—En 1876, je pense, monsieur. Je n'ai pas acheté beaucoup de meubles dernièrement dans tous les cas.

1937. Avez-vous acheté chez lui des meubles pour vous-même ?—Oui, monsieur.

1938. Que vous avez payés ?—Oui.

1939. Vous a-t-il jamais donné des meubles en présent ?—Non, jamais.

1940. Alors M. Scott ne vous a jamais donné en présent des meubles de quelque espèce que ce soit pour la raison que vous faisiez des achats chez lui pour le gouvernement, ou pour toute autre raison ; est-ce ça que vous dites, d'après ce que je comprends ?—C'est ce que je dis. J'ai acheté une quantité considérable de meubles chez lui pour monter ma maison, et il a envoyé une chaise à Mme Nixon, vu que mon compte s'élevait à une forte somme.

1941. Je crois que vous avez été questionné relativement à l'inspection du café, pendant que je n'étais pas présent ?—Oui, monsieur.

1942. On m'informe que vous avez dit que vous aviez examiné ce café ?—Non, monsieur, pas dans le temps où il fut expédié. Je me trouvais chez Sutherland, lorsqu'on était occupé à le moudre, et je montai à l'étage supérieur pour le voir. Je ne me rappelle pas la date de cette visite, et je ne puis dire si ce fut lorsque l'on commença à en envoyer pour la première fois, ou si ce fut lorsque la saison était plus avancée.

1943. Saviez-vous que l'on vous fournissait du café d'une qualité inférieure ?—Non, je ne le savais pas.

1944. Vous demanda-t-on si ce café répondrait aux besoins du gouvernement ?—Je ne me rappelle pas que l'on m'ait fait une semblable demande ; le café que l'on me montra, lorsqu'il fut moulu, était excellent.

1945. Et avez-vous répondu que vous étiez vous-même le gouvernement, et que ce café était acceptable ?—Je ne m'en souviens pas ; mais le café que j'ai vu moudre était excellent.

1946. On vous posa cette question, alors ?—Je ne m'en souviens pas.

1947. Et vous ne vous souvenez pas que vous avez fait cette réponse-là ?—Non, je ne m'en souviens pas.

1948. Vous ne vous rappelez pas avoir dit " Je suis le gouvernement, et ce café-là fera l'affaire " ?—Non, monsieur ; je ne m'en souviens pas.

Par M. Mills :

1949. Lorsque vous avez acheté ce lard fumé de M. Sutherland pour le parti d'explorateurs du chemin de fer du Pacifique, était-ce vers le même temps que vous achetiez l'autre ?—C'était en été—dans le mois de juillet. J'en achetai une certaine quantité pour la police à cheval dans le même temps.

1950. Dans le temps où vous avez fait cet achat, aviez-vous un mémoire ou un état des prix auxquels on pouvait l'acheter chez les autres marchands ?—Je ne pense pas que j'en avais un, monsieur.

1951. Vous n'aviez pas un papier ou un compte que M. Scott aurait pu confondre avec la soumission ?—Non, pas à cette époque-là ; mais j'en avais un la veille du jour que j'ouvris les soumissions ; ce fait a été parfaitement mis en lumière l'autre jour.

1952. La veille du jour que vous avez ouvert les soumissions ?—Oui, monsieur. Vu la lettre que j'avais reçue du Secrétaire d'Etat, et qui m'informait que l'on s'était plaint de la qualité du lard fumé, j'étais anxieux de me procurer un bon article, et celui de Sutherland était le meilleur.

Par M. Macdougall (Elgin) :

1953. Il a été question bien des fois de M. Bannatyne, de M. McDermott et de M. Strang. Vous dites que vous ne connaissez rien des rapports qui peuvent exister entre eux, et que vous ne savez pas s'il en existait entre M. Strang et M. Bannatyne à l'égard de ce contrat ?—Non, monsieur, je n'en connais rien.

1954. Quant à ce que vous en savez, M. Strang et M. McDermott peuvent avoir acheté ou ne pas avoir acheté leurs effets chez M. Bannatyne ?—C'est possible.

Par M. Bowell :

1955. Pouvez-vous nous dire quel était le montant du premier compte qui vous fut présenté par Thornton et Sutherland, et en à-compte duquel vous avez payé cette somme de \$306 ?—Je crois que c'était dans le mois de mai ; le fait est que je suis presque certain que c'était dans le mois de mai.

1956. Je vous questionnais quant au montant ?—Je ne m'en rappelle pas.

1957. Ne pouvez-vous pas en donner une idée approximative ?—Je ne me rappelle pas réellement quel en était le montant, monsieur.

1958. Ce compte s'élevait-il à \$600, ou à \$800 ; était-ce la somme de \$800 ?—Ça pouvait être l'un ou l'autre de ces montants-là ; je ne m'en souviens pas exactement.

1959. Vous dites que vous avez payé \$306 sur ce compte-là ?—Oui, monsieur.

1960. Qu'est-il advenu par rapport à la balance de ce compte ?—Je l'ai payée plus tard.

1961. C'est dans ce compte-ci ?—Oui, monsieur ; vous verrez par ce livret que j'ai fait des achats chez M. Sutherland depuis, ou que Mme. Nixon en a faits.

Par M. McGregor :

1962. En disant qu'il devait être livré du bœuf dépecé à différents postes, voulez-vous dire qu'on avait entrepris par le contrat à en livrer à demande—c'est-à-dire telle quantité qu'il faudrait à demande ?—Oui ; les bestiaux sont conduits aux postes pour y être tués au fur et à mesure qu'on a besoin de bœuf.

1963. Bien, est-ce que le prix du bœuf ne devient pas beaucoup plus élevé, lorsqu'il faut prendre soin des bestiaux jusqu'à ce qu'il faille les tuer et en livrer la viande ?—Certainement.

1964. D'un autre côté, si le gouvernement achetait des bestiaux en vie, il serait obligé d'en prendre soin de jour en jour, et de ne les tuer qu'au fur et à mesure qu'on aurait besoin de bœuf ?—Oui.

1965. Dites-vous que M. DeMers se mit en route avec l'idée de vendre ses bestiaux à Winnipeg à ceux qui lui offriraient le plus haut prix ?—Oui.

Par M. Mills :

1966. Et le fait est qu'il les vendit ainsi ?—Oui. D'après ce que je comprends, il ne traversa pas le territoire, mais il vint par la rivière Missouri.

Par M. Plumb :

1967. Le pâturage ne coûte rien ?—Oui ; mais les soins qu'il faut apporter pour veiller sur les troupeaux entraînent des frais considérables pour ne rien dire des pertes qui peuvent survenir ; ainsi, M. McKay perdit en 1876, 100 pièces de bêtes à cornes, qui s'étaient échappées.

Par M. McGregor :

1968. Lorsque vous avez passé le contrat avec M. McKay, vous n'aviez aucune idée que M. DeMers voulait faire une soumission ?—Non.

1969. Vous en étiez arrivé à la conclusion, d'après la conversation que vous aviez eue avec ces agents qu'ils ne feraient pas de soumission ?—C'est ce que j'avais compris.

1970. Il a été dit que M. DeMers avait éprouvé des dommages considérables par le fait qu'il n'avait pas eu le contrat du gouvernement. N'avez-vous pas raison de croire qu'il s'était mis en route avec ses bestiaux avant de recevoir des nouvelles ou de M. Gouin ou de M. Royal ?—C'est l'information que j'ai eue.

Par M. Kerr :

1971. Lorsque vous avez donné ce chèque pour le cabriolet, vous attendiez-vous de le payer ?—Certainement, monsieur, je m'y attendais.

1972. Aviez-vous à votre disposition de l'argent pour le payer ?—Oui, monsieur.

1973. Et le fait qu'il ne vous a pas été présenté ni payé n'a rien à faire avec vous?—Non, et je n'ai fait aucune insinuation dans ce sens-là.

Par M. Mills :

1974. Et vous ne vous attendiez pas non plus que vous le paieriez pas?—Non, je ne m'y attendais pas.

THOMAS NIXON.

M. W. G. Scott est rappelé et interrogé de nouveau :

Par M. Plumb :

1975. Lorsque M. Sutherland fut notifié de comparaître devant le comité ici, que se passa-t-il entre vous et lui?—J'étais dans le magasin quand le télégramme fut reçu. Il se mit à réfléchir quelques instants là-dessus, et il dit qu'il ne pensait pas qu'il lui serait possible de venir, et qu'il pourrait se faire qu'il m'enverrait à sa place. Il ajouta : "le fait est que ni l'un ni l'autre de nous ne peut rien dire, et il n'y a rien à dire." Je demandai à M. Sutherland si l'on pouvait supposer que nous aurions à dire quelque chose au sujet de ses soumissions, qui avaient été changées, et il répondit : "Non; il n'était pas nécessaire de le dire." Ce sont les paroles dont il s'est servi.

1976. Qu'avez-vous dit?—Je lui dis qu'attendu que je connaissais la nature d'un serment, il y avait autant de mal à cacher quelque chose qu'il y en avait à dire quelque chose qui n'était pas vrai.

1977. Que répondit-il alors?—Il répondit qu'il n'était pas probable qu'une question de ce genre-là fût posée, et qu'il n'était pas nécessaire de donner de son chef cette information-là.

1978. Ensuite, lorsque vous fûtes assigné, est-ce qu'il consentit à vous laisser venir; êtes-vous venu avec son consentement?—Non.

1979. Que dit-il, lorsque vous fûtes assigné?—Je crois avoir déjà expliqué cela. Il me demanda si j'allais négliger ses affaires pour me rendre à Ottawa, et je lui répondis que j'étais forcé de m'y rendre.

1980. Vous a-t-il conseillé de venir?—D'abord, oui.

1981. Qu'arriva-t-il ensuite?—Il me dit que, si j'allais à Ottawa, je pouvais y rester. Ce sont les paroles dont il se servit, en tant que je puis m'en souvenir.

1982. Vous renvoya-t-il de son emploi alors?—Il ne me dit pas "vous êtes renvoyé," mais je pris ces paroles comme équivalant à un renvoi.

Par M. Wood :

1983. Retournez-vous à son service après votre arrivée à Winnipeg?—Non, monsieur.

1984. Depuis que cette enquête est commencée, c'est un fait, je suppose, que vous avez suggéré aux honorables membres de ce comité, qui appartiennent à l'Opposition, de poser certaines questions à M. Nixon?—(Il est fait une objection à cette question, et l'objection est maintenue.)

Par M. Bowell :

1985. Vous avez entendu le témoignage de M. Nixon, relativement à la déclaration que vous avez faite?—Oui.

1986. Relativement au changement introduit dans la soumission à sa visite au magasin de Thornton et Sutherland, ainsi qu'au changement fait par vous dans cette soumission d'après les instructions de M. Sutherland—vous avez entendu tout cela?—Oui.

1987. Et répétez-vous encore ce que vous avez dit?—Oui; et je dis qu'il ne fut pas question du nom de Strang dans cette occasion-là. C'est toujours le nom de M. Bannatyne qui fut employé lorsqu'il s'agissait des soumissions pour la police à cheval ou pour le chemin de fer Canadien du Pacifique. Quand il est question des soumis-

sions de M. Strang, on comprend à Winnipeg qu'il s'agit des soumissions de M. Bannatyne.

1988. Vous déclarez de nouveau devant le comité que vous êtes positif à dire, d'après vos connaissances personnelles, que ces soumissions furent changées, et que la première soumission fut remise, déruite et remplacée par une autre, qui fut adressée à M. Nixon, et que c'est en vertu de cette dernière soumission que M.M. Thornton et Sutherland obtinrent le contrat, et ce malgré la dénégation de M. Nixon?—(Il est fait une objection à cette question, et l'objection est maintenue.)

Par M. Dymond :

1989. M. Scott, après avoir entendu le témoignage de M. Nixon relativement à la soumission de M.M. Thornton et Sutherland, persistez-vous encore dans la déclaration que vous avez faite en premier lieu devant le comité quant aux faits dont vous vous rappelez alors?—J'y persiste.

Par M. Wood :

1990. Comment savez-vous que cette soumission était celle de M. Bannatyne?—Voici comment j'ai répondu à cette question : "J'ai déclaré que M. Nixon vint dans le bureau et nous demanda si nous pouvions vendre à meilleur ou à aussi bon marché que M. Bannatyne.

1991. Mais vous avez dit que c'était la soumission de M. Bannatyne?—Oui; je le répète encore.

1992. Le savez-vous; et comment le savez-vous?—J'ai déjà déclaré qu'il demanda si nous pouvions faire mieux que Bannatyne.

1993. Savez-vous que c'était cette soumission de Bannatyne que M. Nixon tenait dans sa main?—Je connaissais l'écriture de Strang.

1994. Alors vous avez supposé seulement que c'était la soumission de M. Bannatyne; réellement parlant, vous ne le saviez pas?—M. Nixon parla des prix de M. Bannatyne.

1995. Vous dit-il que c'était la soumission de M. Bannatyne?—Non, pas en propres termes.

1996. Vous le dit-il de quelque manière? Se servit-il de cette expression-là?—Il nous demanda si nous pouvions faire mieux que Bannatyne.

1997. Mais je veux avoir une réponse qui aille droit au but. Comment savez-vous que c'était la soumission de Bannatyne?—Je ne puis répondre.

1998. Alors c'est un fait que vous ne savez pas que ce fut la soumission de M. Bannatyne?—Seulement de cette manière-ci--que le nom de M. Strang ne fut pas mentionné du tout.

1999. Vous ne saviez pas, réellement parlant, que c'était la soumission de M. Bannatyne; vous n'avez pas vu le nom?—Je connaissais l'écriture.

Par M. Mills :

2000. Vous supposiez que c'était le nom de M. Bannatyne qui était sur la soumission?—Je le supposais.

Par M. Wood :

2001. Mais vous ne le saviez pas, réellement parlant?—Je n'en savais pas autre chose que ce que j'ai déjà dit.

Par le Président :

2002. Vous n'avez pas vu le nom dans la soumission?—Non.

Par M. Mills :

2002a. Lorsque vous avez été interrogé auparavant, vous avez dit que vous supposiez que cette soumission, dont il donna lecture comme étant celle de M. Strang, était faite au nom de M. Bannatyne?—Je supposais qu'elle était faite au nom de M. Bannatyne avec le nom de "Andrew Strang" au-dessous. Je n'ai pas regardé le nom.

2003. Vous ne saviez pas, avant de venir ici, que c'était la soumission de Strang? La soumission qui nous fut montrée à tous deux était au nom de Strang. J'ai toujours

confondu l'un avec l'autre, comme tout le monde le faisait à Winnipeg. Nous savons tous que Strang n'est pas dans le commerce. Bannatyne, un mois auparavant, avait fait une soumission pour un département, et il pouvait être allé au bureau et avoir changé la soumission après cela.

2004. Vous avez vu la soumission?—Oui.

2005. Avez-vous vu la soumission qui fut détruite?—Je suppose que je l'ai fait.

2006. Alors, quant à cette soumission de M. Bannatyne dont vous parlez, avez-vous remarqué qu'elle portait dans le temps le nom de M. Strang?—Je ne me rappelle pas l'avoir remarqué.

Par M. Wood :

2007. Alors c'est tout simplement une supposition que vous avez faites vous-même?—(Pas de réponse.)

Par M. McCarthy :

2008. Avez-vous compris, oui ou non, d'après ce que disait M. Nixon, à qui cette soumission appartenait?—Il en parla comme étant la soumission de M. Strang.

2009. M. Nixon en parla ainsi?—Non; j'ai fait erreur; il en parla comme étant la soumission de M. Bannatyne.

2010. Avez-vous regardé la soumission et vu par qui elle avait été écrite?—J'ai vu l'écriture.

2011. La connaissiez-vous?—Oui.

2012. De qui était l'écriture?—C'était l'écriture d'Andrew Strang.

2013. Alors pourquoi avez-vous dit que vous croyiez que c'était la soumission de M. Bannatyne?—M. Strang faisait toutes les affaires de M. Bannatyne, et presque tous ses papiers sont de l'écriture de M. Strang. Je connaissais cette écriture-là; et lorsque nous étions occupés à lui donner nos prix, il nous mentionna ce que nous supposions être les prix de M. Bannatyne.

Par M. Mills :

2014. Est-ce que le commerce qui se fait au nom de M. Bannatyne ne passe pas pour être le commerce de M. McDermott?—Non, pas que je sache.

Par M. Wood :

2015. Alors, d'après votre théorie, toute communication, écrite de la main de M. Strang, viendrait de M. Bannatyne?—Je sais que M. Strang n'est pas dans le commerce.

2016. Savez-vous si M. Strang a un frère qui est dans le commerce à Winnipeg?—Je sais cela.

2017. Alors ne pourrait-il pas avoir acheté ces fournitures-là de son frère?—La plus grande partie des fournitures requises ne se vendaient pas chez son frère. Il n'avait pas de lard fumé à vendre.

WM. G. SCOTT.

TÉLÉGRAMMES MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT.

“ OTTAWA, 11 mars 1878.

“ *A Peter Sutherland, Winnipeg.*

“ Par ordre du comité des comptes publics vous êtes par le présent assigné à comparaître devant lui immédiatement pour rendre témoignage au sujet de l'octroi des contrats du gouvernement à Winnipeg.—Répondez.

“ E. P. HARTNEY,
Greffier du comité.”

OTTAWA, 11 mars 1878.

“ A Thomas Nixon, Winnipeg.

“ La résolution suivante a été adoptée ce matin par le comité des comptes publics :— ‘ Qu’il y a eu de graves irrégularités de commises dans l’octroi des contrats du gouvernement à Winnipeg, et que M. Peter Sutherland peut donner un témoignage important à ce sujet, et qu’en conséquence ce monsieur soit assigné à comparaître devant ce comité; que M. Thomas Nixon soit également assigné et informé de la nature de cette résolution.’—Vous êtes en conséquence sommé de comparaître immédiatement devant le comité.—Répondez.

E. P. HARTNEY,
Greffier du comité.”

OTTAWA, 14 mars.

Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du comité des comptes publics, Ottawa.

“ Télégramme reçu hier soir seulement. Partirai ce soir.

“ THOS. NIXON.”

“ OTTAWA, 14 mars, 1878.

“ Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du comité des comptes publics, Ottawa.

“ Votre télégramme du 11 courant reçu à l’instant même. Des raisons de famille et d’affaires m’empêchent expressément de partir de chez-moi à moins que ce ne soit absolument nécessaire. Mon tenour de livres Wm. G. Scott, connaît tout ce que je sais et peut quitter immédiatement, s’il en est requis. Veuillez répondre.

“ PETER SUTHERLAND.”

“ A payer.”

“ OTTAWA, 21 mars 1878.

“ Wm. G. Scott, Winnipeg, Manitoba.

“ Par ordre du comité des comptes publics vous êtes sommé de comparaître devant lui immédiatement pour rendre témoignage relativement à l’octroi des contrats du gouvernement à Winnipeg.

“ E. P. HARTNEY,
Greffier du comité.”

OTTAWA, 21 mars 1878.

Par télégramme de Winnipeg, à A. E. P. Hartney, greffier du comité des Comptes Publics.

“ Descendrai par le premier bateau qui part d’ici samedi.

“ W. G. SCOTT.

“ A payer.”

“OTTAWA, 22 mars 1878.

Par télégramme de Winnipeg à A Donald A. Smith, Chambre des Communes, Ottawa.

“Ni moi ni W. G. Scott ne pouvons donner contre M. Nixon un témoignage d'un caractère sérieux, et demandons à être dégagés de l'obligation de descendre. Après considération, je m'oppose à ce que Scott donne son témoignage en mon nom.

“PETER SUTHERLAND.”

“A payer, \$3.93.

“OTTAWA, 21 mars 1878.

“A Peter Sutherland, écr., Winnipeg, Manitoba.

“Télégramme reçu. Je n'ai aucune autorité. La question est entre les mains du comité des Comptes Publics, présidé par M. Young.

“DON. A. SMITH.

“OTTAWA, 23 mars 1878.

“Par télégramme de Winnipeg, à M Young, président du comité des Comptes Publics, Ottawa.

“Ni moi, ni W. G. Scott ne pouvons donner un témoignage direct et de nature à impliquer M. Nixon, et demandons la révocation de l'assignation faite à Scott.— Répondez.

“P. SUTHERLAND.”

“OTTAWA, 25 mars 1878.

“A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.

“Je n'ai aucunement le pouvoir de révoquer l'ordre du comité sans sa sanction.

“J. YOUNG,
“Président.”

“OTTAWA, 28 mars 1878.

“A W. G. Scott, Winnipeg, Manitoba.

“Par ordre du comité des Comptes Publics, vous êtes par le présent péremptoirement sommé de comparaître devant lui immédiatement.

“E. P. HARTNEY,
“Greffier du comité.”

“OTTAWA, 28 mars 1878.

“A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.

“Par ordre du comité des Comptes Publics, vous êtes par le présent péremptoirement sommé de comparaître immédiatement devant lui.

“E. P. HARTNEY,
“Greffier du comité.”

“ 29 mars 1878.

“ *Par télégramme de Toronto, à James Young, M.P., président du comité des Comptes Publics, Chambre des Communes.*

“ Je viens d'arriver ici de Winnipeg. Avez-vous besoin de moi immédiatement ? Répondez immédiatement ; aux soins de W. McNaught.

“ W. G. SCOTT.”

“ OTTAWA, 12 avril 1878.

“ *A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.*

“ Par ordre du comité des Comptes Publics, vous êtes par le présent sommé de comparaître immédiatement devant lui, et d'apporter avec vous votre livre de correspondance et vos livres de compte.

“ E. P. HARTNEY,
“ Greffier du comité.”

“ *Par télégramme de Winnipeg, Manitoba.*

“ Le vôtre de ce jour à Sutherland, signé Hartney, remis à 4:30 p.m., à lui-même.

“ WINNIPEG.”

“ A payer.”

“ OTTAWA, 15 avril 1878.

“ *A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.*

“ Le comité insiste à ce que vous comparaissez immédiatement. Répondez oui ou non.

“ E. P. HARTNEY,
“ Greffier du comité.”

“ *Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier du Comité des Comptes Publics.*

“ Ne refuse pas de donner mon témoignage ; si je suis forcé de descendre, suis obligé de fermer mon magasin. J'irai, si je suis indemnisé de la perte que je ferai. Répondez.

“ P. SUTHERLAND.”

“ OTTAWA, 17 avril 1878.

“ *A P. Sutherland, Winnipeg, Manitoba.*

“ Le comité exige que vous obéissiez à la sommation. Dépenses ordinaires seront payées.

“ E. P. HARTNEY,
“ Greffier du comité.”

“ 19 avril 1878.

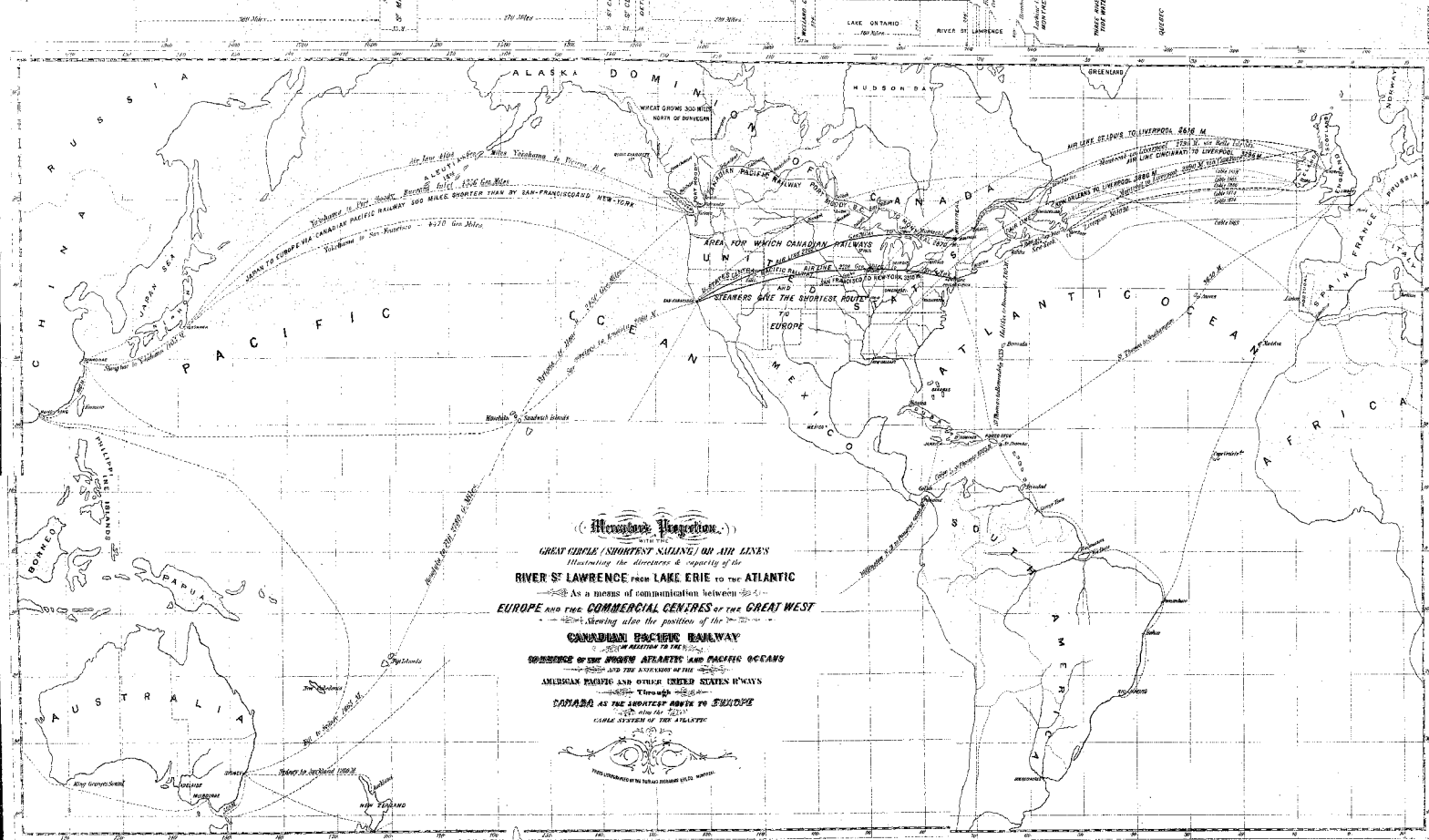
“ *Par télégramme de Winnipeg, Manitoba, à E. P. Hartney, greffier des Comptes Publics.*

“ Ordonnez l'interrogatoire ici. Ne mettrai personne à l'abri. Absence désastreuse pour mes affaires. Ne peux quitter.

“ P. SUTHERLAND.”

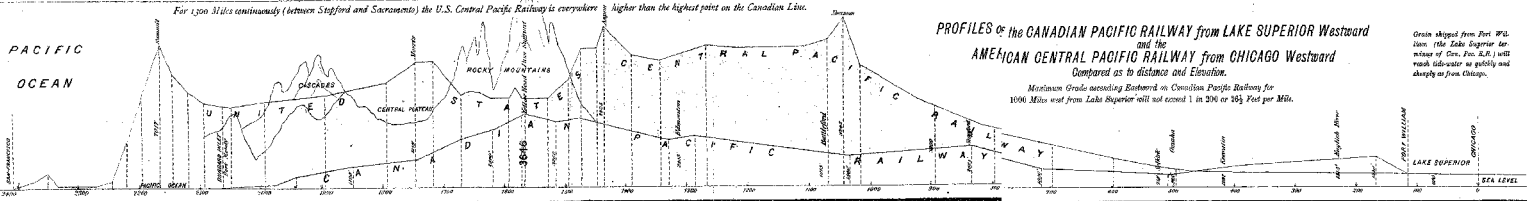
The Lake Superior terminus of the Canada Pacific Railway is near by intercourse to Montreal and New York, than is through to the same points.

PROFILE OF ST. LAWRENCE RIVER AND LAKE NAVIGATION
FROM
ANTICOSTI TO FOND DU LAC, LAKE SUPERIOR
1900 Miles



For 1,500 Miles continuously (between Stafford and Sacramento) the U.S. Central Pacific Railway is everywhere higher than the highest point on the Canadian Line.

PACIFIC OCEAN



PROFILES of the CANADIAN PACIFIC RAILWAY from LAKE SUPERIOR Westward
and the
AMERICAN CENTRAL PACIFIC RAILWAY from CHICAGO Westward
Compared as to distance and Elevation.

Maximum Grade ascending Eastward on Canadian Pacific Railway for 1000 Miles west from Lake Superior will not exceed 1 in 200 or 16 2/3 Feet per Mile.

Grain shipped from Port 3000 tons, the Lake Superior discharge of Ore, Iron, etc., will reach tide-water as quickly and cheaply as from Chicago.

RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DE LA COLONISATION

Imprimé par Ordre du Parlement.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MAULEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON.
1878.

RAPPORT.

Le comité permanent de l'immigration et de la colonisation soumet respectueusement son premier et dernier rapport.

Il a examiné à ses différentes séances durant cette session les sujets suivants :

L'immigration en Canada et les moyens de la promouvoir ;

Le commerce de viande et de bétail avec le Royaume-Uni ;

La fabrication du sucre de betterave ;

Les avantages que possède la Colombie-Britannique relativement à la colonisation, et son commerce de bois de construction ;

L'usage du chemin Dawson pour le transport des voyageurs et du fret à Manitoba et dans le Nord-Ouest ;

Les forêts du Canada ;

La fabrication de la tourbe ; et

La navigation de la Baie d'Hudson.

Relativement à l'immigration et au système poursuivi, le comité a examiné très au long le secrétaire du département de l'Agriculture, dont le témoignage constate les faits suivants :

La dépression commerciale et industrielle qui a continué de sévir, l'année dernière, a nui à l'immigration de l'Europe au continent de l'Amérique, comparativement aux années précédentes. Il appert, toutefois, que le Canada a moins souffert sous le rapport du nombre des immigrants que les Etats-Unis, la proportion des pertes éprouvées sous ce rapport dans ce dernier pays en 1877, comparativement à 1876, étant de 18.63, pendant qu'au Canada on constate une augmentation actuelle de 5.65 par cent, en comparant ces deux années. Le tableau qui suit montre toute l'immigration qui a eu lieu en Canada de 1873 à 1877, inclusivement.

Immigration au Canada.

1873	50,050	<i>Diminution par cent.</i>
1874	39,373	21.33 depuis 1873
1875	27,382	30.20 " 1874
1876	25,633	6.38 " 1875
1877	27,082	<i>Augmentation par cent.</i> 5.65 depuis 1876

Immigration aux Etats-Unis.

1873	459,804	<i>Diminution par cent.</i>
1874	313,339	31·84 depuis 1873
1875	228,498	27·07 " 1874
1876	169,886	25·65 " 1875
1877	138,222	18·63 " 1876

Le tableau suivant montre le mouvement de l'émigration du Royaume-Uni pendant les mêmes années, les étrangers et les personnes d'origine anglaise compris :

Immigration du Royaume-Uni.

1873	310,612	<i>Diminution par cent.</i>
1874	241,014	22·40 depuis 1873
1875	173,809	27·92 " 1874
1876	138,222	20·47 " 1875
1877	119,971	13·24 " 1876

L'émigration de personnes d'origine anglaise, seulement du Royaume-Uni, en 1877, a été de 95,195, pendant que l'immigration, la même année, de personnes d'origine anglaise, a été de 63,890, ce qui démontre que la perte de population n'a été que de 31,305.

Le comité est d'opinion qu'on doit, pour bien juger de l'immigration du Canada, considérer le mouvement de la population. L'émigration de la Grande-Bretagne, l'année dernière, a été moins considérable qu'en aucune année depuis 1861, et les membres les plus compétents de la Chambre de Commerce considèrent qu'elle a atteint son minimum. Même l'émigration en Australie a subi une légère dépression en 1877, le chiffre étant de 31,071 contre 33,191 l'année précédente, nonobstant les grands efforts et les dépenses faites par ces colonies pour la promouvoir.

Immigrants réputés s'être établis au Canada en 1877 et débarqués dans les ports suivants :

Québec.....	4,201
Pont Suspendu.....	6,453
Halifax, N.-E.....	930
St. Jean, N.-B.....	141
Portland, M.....	1,513

Manitoba par les E.-U., 2,084 ; en outre 11,759 dont le passage a été constaté aux douanes de la frontière, formant un total de 27,082 colons.

A ce chiffre il faut ajouter grand nombre de voyageurs allant de nos ports vers l'ouest, ce qui élève le chiffre total des émigrants arrivés au Canada durant l'année à 35,285.

On a constaté que le montant d'argent et la valeur des effets apportés au Canada par les immigrants, l'année dernière, ont été de \$632,269, et les valeurs et effets non

constatés porteraient probablement ce chiffre à environ un million de piastres. Ce montant, toutefois, ne représenterait qu'une faible partie de ce que l'immigration a rapporté au Canada l'année dernière.

C'est l'immigrant lui-même qui constitue la principale valeur. Chaque immigrant qui a réussi à s'établir dans le pays devient immédiatement à la fois un producteur et un consommateur; dans le premier cas il contribue à la richesse générale, dans le dernier au revenu général, et aide par là au pays à entreprendre les grands travaux encore nécessaires à son entier développement. L'argent et la valeur des effets apportés dans le pays par les immigrants ont été neuf fois plus considérables, l'année dernière, que le montant de toutes les dépenses ordinaires du gouvernement fédéral pour le service de l'immigration, et cela indépendamment de la valeur infiniment plus grande des immigrants eux-mêmes.

Relativement à la classe d'émigrants que les agents du gouvernement ont décidés à venir au Canada, elle se composait presque entièrement de servantes de maison et de cultivateurs, savoir :

Des locataires de fermes possédant peu de moyens et des ouvriers de ferme. Tous les ouvriers de ferme ont trouvé de l'ouvrage. De fait ils n'ont pas suffi aux demandes, et on n'en connaît pas qui se soient trouvés sans emploi durant l'hiver. On n'a pas cherché à faire venir des artisans au Canada à cause de la dépression de l'industrie. Un certain nombre cependant sont venus après informations prises et ont trouvé de l'ouvrage. C'est dans les villes qu'on a vu des gens sans ouvrage, mais on ne croit pas que le nombre en ait été aussi grand que l'année dernière, et il faut remarquer que même dans les temps les plus prospères on trouve toujours dans les villes des gens qui ne travaillent pas.

Les dépenses pour l'immigration en 1877 ont été beaucoup moins considérables que l'année précédente. Le montant total de ces dépenses a été de \$183,672 l'année dernière, contre \$284,065 l'année précédente. Même de ce montant il faut déduire les remboursements faits par les provinces, partie à compte des avances faites pour transport, et partie à compte des dépenses du bureau de Londres, au montant de \$42,285; et de plus les prêts faits aux Islandais et qui doivent être remboursés, au montant de \$30,717, ce qui élève le chiffre net des dépenses ordinaires de l'année à \$110,670, le montant le plus bas dépensé pour l'agriculture depuis 1871. Ce chiffre comprend les dépenses de tout le service tant au Canada qu'en Europe. Le coût net, par tête, des immigrants a été de \$4.08, et il est compté sur tout le montant des dépenses ordinaires et le nombre des colons immigrés. Toute autre manière de calculer produirait des erreurs. Tous les immigrants qui sont venus au Canada, même ceux qui ne font que passer pour se rendre aux Etats-Unis par les chemins canadiens sont nécessairement l'objet de l'attention des agences du Canada.

Le comité constate que les bureaux d'immigration ont été réduits autant que possible, et même il semble qu'ils sont en train de disparaître tous. Le nombre des

agents-voyageurs ou chargés de faire des lectures dans les États-Unis a été réduit à quatre, de trente-cinq qu'il a été en 1873 pendant plus ou moins longtemps.

Le nombre des agents résidents dans le Royaume-Uni est de six, savoir : à Londres, Liverpool, Glasgow, Belfast, Dublin et Limerick ; et sur le continent, trois, savoir : à Hambourg, à Paris et en Suisse. Une propagande active paraît être faite et le service conduit avec efficacité et économie. Quant aux meilleurs moyens de promouvoir l'immigration au Canada à un point de vue anglais, le comité a examiné M. Henry Simpson, qui appartenait, il n'y a pas longtemps encore, à la presse anglaise. Son témoignage est publié dans l'appendice ci-annexé, ainsi que celui de M. Peter O'Leary sur le même sujet.

Le département de l'Agriculture a durant l'année publié plusieurs brochures et autres documents importants remplis de renseignements sur les grandes ressources du Manitoba et du Nord-Ouest, et les avantages qu'ils offrent aux colons. Ces documents ont été distribués gratuitement dans les vieilles provinces et en Europe et ont produit de bons résultats.

Le chiffre de l'immigration dans la province de Manitoba en 1877 a été d'environ 7,000, chiffre considérable quand on considère le peu de population de cette province et les moyens encore imparfaits de s'y rendre, le comité constate toutefois que l'immigration dans cette province prend, ce printemps, des proportions plus considérables qu'auparavant, et atteint le chiffre de 200 par jour, presque autant dans un mois que durant toute l'année dernière.

Ces immigrants viennent en grande partie des vieilles provinces du Canada, et un bon nombre des États-Unis. La richesse du sol de cette province, richesse qu'on peut presque dire incomparable, et l'avantage qu'elle possède de produire le meilleur blé, ont commencé à attirer l'attention sur le Canada.

Relativement aux avantages que la Colombie-Britannique possède sous le rapport de la colonisation, le comité a examiné M. Henry J. Cambie, ingénieur de district en charge des explorations du chemin de fer Canadien du Pacifique, et il a obtenu de lui des renseignements très précieux, qu'il a donnés avec clarté et précision et qu'on trouve dans le rapport de l'enquête ci-annexé. M. Cambie montre qu'il y a dans cette province de grandes étendues de terre dont on peut tirer parti à peu de frais. C'est un fait d'une importance spéciale, en vue des grandes ressources de cette province, sous le rapport des richesses minérales, du poisson et des bois. Le témoignage de M. Peter O'Leary, qui a visité cette province en observateur, dans l'intérêt des classes émigrantes de la Grande-Bretagne, ressemble à celui de M. Cambie, et les renseignements qu'il donne seront reçus avec confiance par ceux à qui ils sont surtout destinés.

Le comité est d'opinion que ce mouvement considérable d'immigration vers les prairies du Nord-Ouest du Canada atteindra bientôt d'immenses proportions, et c'est un fait d'une grande importance pour le gouvernement et le Parlement, en vue de la

nécessité de pourvoir à des moyens de communications nécessaires pour les immigrants, le commerce et le fret. Une immigration considérable et imprévue dans un jeune pays doit d'abord nécessairement le gêner, ainsi que le département de l'immigration chargé d'y voir.

Le comité trouve que les entreprises privées de colonisation au Manitoba et à Kéwatin, telles que celles des Mennonites, des Islandais et des Canadiens rapatriés des Etats-Unis, ont été couronnées de succès et qu'elles vont en susciter d'autres sans que le gouvernement soit obligé de les aider.

Les faits déjà établis font croire au comité que malgré les difficultés actuelles de communication, le blé peut être transporté de Winnipeg au Grand-Tronc, à Sarnia, pour 30 cts. le boisseau, et ce fait, joint à la moyenne considérable de la production par acre dans les prairies du Nord-Ouest, démontre qu'avant longtemps ce blé pourra lutter avantageusement contre celui d'Ontario et des autres provinces du Canada.

Le comité, en vue de ce fait et de ses rapports à l'immigration, a cru à propos d'examiner des témoins au sujet du commerce de viande et du bétail, commerce qui ne fait que de commencer entre le Canada et le Royaume-Uni, et qui, on peut le remarquer ici incidemment, a été inauguré par l'un des agents d'immigration du Canada. Ce mouvement s'est propagé aux Etats-Unis.

Il ressort du témoignage de M. Thos. Cramp, directeur de la ligne des navires dite *Dominion*, que les bâtiments de cette ligne sont spécialement propres au transport du bétail vivant, à l'exclusion de tout autre fret du Canada. Cette ligne a transporté l'année dernière 3,513 bœufs, 8,273 moutons et 1,233 cochons, avec 213 chevaux. L'exportation de ces animaux augmente rapidement et les steamers sont retenus plusieurs mois d'avance. D'autres lignes, telles que les lignes *Allan*, *Beaver* et *Temperly*, ont transporté une grande quantité de ces animaux. Le montant total de bêtes à cornes transportées en 1877 a été de 7,412, et de moutons, 11,825, trois fois plus que l'année précédente. L'étendue de ce commerce d'ici à plusieurs années ne sera probablement limité que par la capacité du Canada à satisfaire aux demandes.

Des représentations très fortes ont été faites au comité au sujet de l'effet désastreux qu'aurait eu sur ce commerce le bill du duc de Richmond, qui obligeait de tuer le bétail à peine débarqué.

Il a appris avec beaucoup de satisfaction que ce bill sera amendé de manière à permettre l'entrée du bétail canadien vivant. Ce résultat est dû sans doute, en grande partie, aux représentations faites aux autorités impériales par le gouvernement canadien et par sir John Rose et M. Dyke, l'agent d'immigration du Canada à Liverpool, au comité de la Chambre des Lords, auquel le bill avait été renvoyé.

Plusieurs des steamers, principalement ceux de la ligne Allan, sont pourvus de compartiments froids et secs pour transporter la viande fraîche des ports canadiens en Angleterre.

Ce commerce paraît avoir un succès complet, quoiqu'il n'ait pas fait des progrès aussi rapides que celui du bétail vivant. Il est gêné par certaines difficultés qu'on peut écarter, toutefois, vu qu'elles se rapportent à des moyens de réfrigération et de dessiccation, et au soin à prendre de la viande après le débarquement.

Les témoins dont les témoignages peuvent être spécialement consultés relativement à ces branches de commerce sont MM. Cramp, O'Leary et McShane. Le développement et le succès de ces branches de commerce attireront au Canada une classe d'immigrants pourvus de quelques capitaux, que le pays n'obtiendra pas autrement, outre le changement heureux qu'ils feront dans la culture des anciennes provinces, où on a appauvri la terre à force de lui faire produire du grain.

Le comité a examiné M. Edouard Bernard, directeur du bureau de l'Agriculture de la province de Québec, au sujet de la culture de la betterave à sucre et de sa fabrication. Les faits prouvés démontrent hors de tout doute que le sol et le climat des anciennes provinces du Canada sont spécialement propres à la culture de la betterave à sucre, riche en matière saccharine; et malgré les efforts infructueux faits aux États-Unis pour fabriquer du sucre de betterave, ces avantages doivent engager à essayer de développer au Canada une industrie si importante. Il est bon de se rappeler les essais nombreux qui furent faits pendant si longtemps en Europe avant que le succès fut bien constaté. Cette industrie serait une source de richesse pour le Canada.

Le comité est donc d'opinion que cette industrie naissante ou en perspective est digne de tout l'encouragement que le Parlement peut lui accorder.

Le témoignage donné par M. Thayne sur les forêts du Canada, leurs produits et de la nécessité de prendre les moyens de les conserver, contient des renseignements et des conseils de grande valeur pour le Canada. C'est une question qui affecte et le climat et la richesse naturelle de tout le pays. Toutes les nations d'Europe donnent un soin tout particulier à la conservation des forêts. Le comité sait que dans toutes les vieilles provinces du Canada les forêts ont été placées par l'Acte de la Confédération sous le soin et le contrôle des gouvernements provinciaux. Le comité, vu l'importance du sujet au point de vue des intérêts généraux du pays, croit opportun d'appeler l'attention des gouvernements locaux, par l'entremise du Parlement du Canada, sur la nécessité de prendre des mesures pour la conservation des forêts, dans l'intérêt général du pays.

À la question des forêts, sous le rapport du combustible, se relie la fabrication et l'emploi de la tourbe qu'on exploite considérablement dans certaines parties du Canada.

On la trouve au Manitoba quand le bois est cher, et là surtout il peut arriver à avoir une grande valeur. Sur ce sujet le comité croit que le témoignage du lieutenant-col. Thompson mérite une attention spéciale. On y trouve une description d'un nouveau mode de fabrication par une dessiccation artificielle plus prompte que par tout autre

moyen, mode beaucoup plus avantageux sous le rapport de la quantité qui peut être fabriquée, et beaucoup plus sûr, si on tient compte des hasards que subit la dessiccation exposée aux changements de la température. La valeur de la tourbe comme combustible est incontestable, et cette richesse du pays doit être hautement appréciée.

Le professeur Hind a démontré au comité de la manière la plus élaborée qu'il est possible d'établir la navigation par les détroits et la Baie d'Hudson depuis l'embouchure de la rivière Nelson jusqu'à Liverpool, et cela pour donner une issue au commerce futur d'une grande partie du territoire du Nord-Ouest.

Port Nelson est cent milles plus rapproché de Liverpool que ne l'est New-York ; arrivé à ce point, le voyageur qui se dirige vers l'ouest, a déjà parcouru plus de la moitié du continent.

L'exposé du professeur Hind est certainement d'un piquant intérêt, et doit engager à recueillir de nouveaux renseignements précis sur quelques points douteux.

Il faut bien songer qu'une réunion de causes physiques rend le climat de la partie nord-ouest de ce continent plus doux et plus propre aux opérations agricoles, par conséquent plus avantageux pour la colonisation que les latitudes correspondantes à l'est ou sur l'Atlantique.

Ces circonstances favorables semblent dues à la configuration du continent et à la dépression des Montagnes-Rocheuses, qui laissent un passage aux vents du Pacifique chargés d'humidité, et leur permet d'exercer leur bienfaisante influence sur cette partie du territoire en question.

Il est certain que les degrés de latitude sur une grande partie du territoire américain n'indiquent pas simplement la chaleur ou le froid.

Port Nelson, dans la Baie d'Hudson, est à peu près au même degré de latitude qu'Edimbourg. La latitude correspondante sur la côte du Labrador donne un degré de froid qui empêche toute colonisation agricole, tandis que la même ligne suivie exactement vers l'ouest jusque sur le territoire de la rivière de la Paix, du Canada, conduit le voyageur sur un sol et sous un climat très favorables à l'agriculture.

Quels que soient les intérêts immédiats qui se rattachent à la navigation projetée sur la Baie d'Hudson, il semble évident qu'à mesure que la population s'avance vers les territoires au nord-ouest du Manitoba, si un débouché est praticable à la pointe de Port Nelson, on l'améliorera certainement et elle deviendra très utile. C'est au gouvernement qu'il appartient de considérer quelles mesures il faudra prendre pour obtenir de plus amples informations sur ce sujet.

Au sujet de la route Dawson, après considération des faits rapportés par M. Hugh Sutherland, le comité pense qu'il est sage d'utiliser les parties du chemin de fer en construction et sur le point d'être terminées aux moyens de tramways autour des portages entre Port Savanne et les chûtes de la Chaudière, ces tramways devant servir

à des chars légers à jauge étroite, trainés par des chevaux et remorqués sur des barges le long des cours d'eau sans transbordement.

Aux chutes de la Chaudière se fera un transbordement de cargaisons dans les vapeurs qui louvoient entre ce point et le Portage-du-Rat, d'où le chemin de fer les amènera directement à Winnipeg.

M. Sutherland dit que 50 tonnes par jour de fret pourraient être transportées de cette manière plus rapidement que par les voies actuelles à travers le territoire des Etats-Unis, avec beaucoup moins de difficulté au sujet des arrangements d'entrepôt, à des prix satisfaisants et de manière à soustraire les immigrants aux influences qu'ils subissent en passant sur le territoire américain.

M. Sutherland dit que les travaux nécessaires peuvent être accomplis durant la saison présente et à un coût n'excédant pas \$150,000 ; il est aussi d'avis que ces améliorations projetées seront nécessaires et contribueront beaucoup à la colonisation des terres cultivables le long de la rivière à la Pluie et d'autres parties de la route Dawson ; de plus, point très important, elles donneront à la province du Manitoba plus de facilité pour acheter son bois à meilleur marché qu'à présent.

Pour ces considérations, les améliorations proposées seront d'un intérêt et d'une valeur durables, quand le Pacifique aura été construit entre le Manitoba et le lac Supérieur.

Il faut aussi considérer que vu la rapidité avec laquelle Manitoba et les territoires adjacents se colonisent maintenant, la route projetée donnerait à ces territoires un débouché pour leurs produits, consistant en grains, et une entrée pour les provisions indispensables qu'ils reçoivent des provinces plus anciennes du Canada, ce qui serait très utile pour les deux parties. Le comité est donc d'avis que les travaux soient terminés le plus tôt possible.

Le témoignage ci-annexé est soumis comme faisant partie du rapport du comité.

Le comité, avant de clore son rapport, déclare avec plaisir qu'il a reçu des renseignements précieux de M. John Lowe, écr., secrétaire du département de l'Agriculture et de l'Immigration.

Le tout respectueusement soumis,

JAMES TROW,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 4 MAI, 1878.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU COMITÉ.

(Le rapport suivant des dépositions est classifié par ordre de sujets et non de date.)

IMMIGRATION AU CANADA.

DÉPOSITION DE M. LOWE.

JEUDI, 14 mars 1878.

Le comité s'assemble.—M. Trow au fauteuil.

M. JOHN LOWE, secrétaire au ministère de l'Agriculture, est interrogé :

Par le président :—

Q. Pouvez-vous dire au comité combien d'immigrants sont venus au Canada en 1877, et combien l'ont traversé pour se rendre aux Etats-Unis ?—Le nombre total d'immigrants établis au Canada en 1877 a été de 27,082, et le nombre de ceux qui se sont rendus aux Etats-Unis a été de 5,640, faisant un total de 35,285 immigrants qui sont entrés en Canada.

Q. Cette immigration est-elle aussi considérable que celle des années précédentes ?—Il y a une légère augmentation dans le nombre de ceux qui se sont établis au Canada : l'année dernière le nombre étant de 25,633. Mais comparée à l'immigration, c'est-à-dire celle de colons établis au Canada, des années précédentes, depuis 1872, il y a une très grande diminution.

Q. Pouvez-vous nous dire quelque chose au sujet de l'émigration de la Grande-Bretagne, comparée à celle des années précédentes ?—Cette question trouvera une réponse très succincte dans le tableau suivant, que j'ai compilé des rapports de la Chambre de Commerce, en y ajoutant la proportion de la diminution :

1873	310,612	<i>Diminution par cent.</i>
1874	241,014	22·40 depuis 1873
1875	173,809	27·92 depuis 1874
1876	138,222	20·47 depuis 1875
1877	119,971	13·24 depuis 1876

Q. Et quant à celle aux Etats-Unis ?—J'ai préparé un tableau semblable, avec la proportion de la diminution dans l'immigration aux Etats-Unis, que voici :

1873	459,804	<i>Diminution par cent.</i>
1874	313,339	31·84 depuis 1873
1875	228,498	27·07 depuis 1874
1876	169,886	25·65 depuis 1875
1877	138,222	18·63 depuis 1876

Q. Pouvez-vous nous donner les chiffres de l'immigration au Canada, pour la période correspondante ?—Oui, les chiffres sont comme suit :

1873	50,050	<i>Diminution par cent.</i>
1874	39,373	21·33 depuis 1873
1875	27,382	30·20 depuis 1874
1876	25,633	6·38 depuis 1875
1877	27,082	<i>Augmentation par cent.</i> 5·65 depuis 1876

L'on peut voir par les chiffres que la diminution dans le nombre d'immigrants s'est fait moins sentir au Canada qu'aux Etats-Unis, et que la diminution dans l'im-

migration au Canada est bien moindre que celle dans l'émigration de la Grande-Bretagne. Ceci est une preuve que nous avons reçu beaucoup d'immigrants des Etats-Unis.

Q. Connaissez-vous le chiffre de l'émigration de la Grande-Bretagne en Australie, et savez-vous si des habitants des Etats-Unis émigrent en Australie?—L'émigration aux colonies australiennes, si l'on considère leur population, est beaucoup plus grande, proportion gardées, que l'immigration au Canada. Cela est dû aux grands efforts et les fortes dépenses qu'elles font. Leur propagande se fait sur une bien plus grande échelle que la nôtre; dans beaucoup de cas elles paient le passage et fournissent le nécessaire de voyage, qui s'élèvent en tout à environ \$100 par adulte, et de plus une commission considérable aux agents. Nous ne pourrions lutter contre tant d'efforts, n'étai: notre proximité aux Etats-Unis, accompagnée d'un passage rapide et à bon marché dans des vapeurs confortables, comparés à un voyage de trois mois aux antipodes. L'émigration du Royaume-Uni à l'Australie pour les années correspondantes que j'ai données plus haut, a été comme suit :

1873	25,137
1874	52,581
1875	34,750
1876	32,196
1877	30,138

Quant à la dernière partie de la question, je puis dire qu'il se fait une émigration des Etats-Unis en Australie. Des avantages sont offerts; et une ligne régulière de vapeurs à passagers existe à New-York.

Par M. Davis:—

Q. Connaissez-vous quelque chose de l'immigration à la Nouvelle-Zélande, et de son étendue?—L'immigration à la Nouvelle-Zélande est comprise dans les chiffres que j'ai donnés de l'immigration totale à l'Australie. En réponse à une question semblable, l'année dernière, je fis voir au comité que la Nouvelle-Zélande dépensait des millions pour y attirer des immigrés, et parmi les documents que j'ai ici se trouve copie des annonces dans lesquelles un passage gratuit est offert aux immigrants du Royaume-Uni. Dans une période de gêne commerciale, avec les moyens à notre disposition, il nous est difficile de lutter avec la propagande que font les colonies australiennes. De toutes ces colonies, c'est la Nouvelle-Zélande qui a fait les plus grands efforts pour obtenir des immigrants.

Par le président:—

Q. Est-ce que les chiffres de l'immigration au Canada que vous nous avez donnés correspondent à ceux donnés par la Chambre de Commerce?—Non; les officiers de l'émigration impériale classifient les émigrants suivant les ports pour lesquels ils font voile, sans s'occuper de leur destination future. Par exemple, l'on sait très bien que Portland est, en réalité, un port canadien en hiver, et avant les nouveaux arrangements conclus avec l'Intercolonial l'hiver dernier, beaucoup d'immigrants venaient par cette voie. Les nombreuses lignes de vapeurs en destination de New-York transportent aussi des émigrants pour le Canada. Le prix de passage est le même que par les vapeurs venant directement au Canada,—un prix uniforme, suivant une convention conclue par ce qu'on appelle une association ou union de lignes de vapeurs, et ces vapeurs transportent un grand nombre d'émigrés au Canada qui entrent par le Pont Suspendu. Il serait peut-être bon d'expliquer ici que ces vapeurs ont de nombreux agents, qui reçoivent tant par tête pour obtenir des émigrants. Ils profitent des conférences et des brochures distribuées par les agents canadiens. Les quelques agents employés par le Canada s'occupent plutôt de faire des conférences et répandre des renseignements que d'expédier des émigrants. La majeure partie, je puis dire, même presque tous les émigrants, sont inscrits par les agents de vapeurs. En conséquence, ces agents, vu leur grand nombre et leurs rapports intimes avec la classe

émigrante, exercent une influence sérieuse, qui mérite qu'on s'en occupe. J'ai cru qu'il fallait mieux donner ici ces quelques explications; et j'ajouterai que si les chiffres donnés par la chambre de commerce sont rectifiés par le nombre d'immigrants qui viennent au Canada *viâ* les ports des Etats-Unis, ils s'accorderont en substance avec les nôtres.

Q. Connaissez-vous quelque chose de l'immigration au Royaume-Uni?—Oui. Les rapports de la Chambre de Commerce en donnent un état, et elle est très considérable comparée à l'émigration. Par exemple, le nombre total des émigrants en 1877, de toutes nationalités, était de 119,971, tandis que les immigrants, de toutes nationalités, étaient de 81,848, ce qui donne un surplus d'émigrants de 38,123 seulement. Le nombre d'émigrants de la Grande-Bretagne et d'Irlande durant la même année était de 31,305. M. Giffen, du département des statistiques de la Chambre de Commerce, dit, dans son rapport, que l'émigration du Royaume-Uni semble avoir atteint son minimum. Dans tous les cas, elle est moindre qu'en aucune année depuis 1861. Si l'on compare l'émigration et l'immigration entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, de personnes d'origine britannique, les chiffres sont encore plus frappants : les émigrants de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis étant de 45,481; les émigrants des Etats-Unis à la Grande-Bretagne, de 44,878; surplus d'émigrants, 603 seulement. Les chiffres tels que donnés pour l'Amérique-Britannique du Nord nous sont bien plus favorables, mais il faut les contrôler comme je l'ai déjà dit, et alors la proportion, s'accordera avec celle que j'ai donnée plus haut.

Q. Pouvez-vous donner au comité les raisons de ces fluctuations dans l'émigration, comparés aux années précédentes? Quels sont les efforts faits par l'Australie?—La diminution dans l'immigration en Amérique, y compris le Canada et les Etats-Unis, a commencé avec la crise commerciale dans les deux pays. Cette crise a été la cause principale de la diminution. J'ai déjà dit qu'à tout prendre, nous avions moins souffert, que nos voisins. Quant aux colonies australiennes, elles n'ont pas souffert de la crise au même degré et elles ont fait d'immenses efforts pour obtenir des immigrants. Elles dépensent infiniment plus d'argent que le Canada pour cet objet. Je tiens dans ma main des annonces que le comité peut voir, dans lesquelles des passages gratuits sont offerts, ces passages ne coûtant pas moins de cent piastres par adulte. Je sais qu'elles paient de plus fortes commissions que nous, et à chaque pas nous voyons les résultats de leurs agences et de leurs brochures. Leurs brochures sont nombreuses et plusieurs sont très dispendieuses. Je crois, comme je l'ai déjà dit, que si ce n'était de notre proximité et de certains avantages spéciaux qui en découlent, nous pourrions à peine lutter contre la propagande active que font les colonies australiennes.

Q. Que font les Etats de l'Ouest?—Ils font de grands efforts. Ils ne sont pas faits directement par le gouvernement à Washington ou par les gouvernements locaux, bien que chaque agent consulaire américain soit aussi, en réalité, un agent d'émigration pour son pays. Ce sont les compagnies de chemins de fer et de colonisation qui font de très fortes dépenses pour coloniser leurs terres, qu'elles vendent très cher, quelques fois cinq piastres de l'acre, et dans certains cas jusqu'à dix piastres. Très souvent elles font des avances d'argent, et prennent des hypothèques comme garantie, qui ne manquent pas d'être remboursées si les colons réussissent.

Q. Quelle a été la dépense pour l'immigration en 1877, et qu'est-elle, comparée aux années précédentes?—La dépense totale pour la dernière année de calendrier, déduction faite des remboursements par la province, a été de \$141,387, et ces chiffres comprennent une avance de \$30,717 faite aux Islandais à même le crédit pour l'immigration, à être remboursée. Si l'on déduit cette avance,—elle ne tombe pas dans la catégorie des dépenses ordinaires d'immigration,—la dépense nette pour l'année sera de \$110,670. Quant à faire une comparaison avec les années précédentes, je ferai mieux de donner au comité l'état suivant, depuis l'année de calendrier où une propagande active d'immigration fut inaugurée :

Années.	Dépenses d'immigration.	Remboursement par les provinces.		Total de la dépense ordinaire moins les remboursements.
1872.....	\$196,124	\$196,124
1873.....	304,000	\$7,383	296,617
1874.....	251,120	42,645	208,475
1875.....	296,692	55,092	241,600
1876.....	284,065	32,052	252,013
1877.....	123,657	42,285	110,670

Dans le dernier item, j'ai de plus déduit l'avance aux islandais, dont j'ai parlé, de \$30,717, déduction qu'il faut faire afin d'avoir une appréciation exacte de la dépense ordinaire de l'année, qui est beaucoup moindre qu'en toute autre année depuis 1871.

Q. En quoi consistent les remboursements dont vous avez parlé?—Partie, en paiements d'avances faites par les provinces d'Ontario et de Québec pour le transport d'émigrants, et partie en paiement à compte des provinces pour les dépenses du bureau de Londres, suivant la convention de 1874. Ils sont portés dans les comptes publics partie en déduction des dépenses d'immigration, et partie sous le chef de recettes, comme revenu casuel.

Q. Ces chiffres comprennent-ils la quarantaine et la salubrité publique? et sinon, qu'elle est la dépense pour ces services, comparée aux années précédentes?—Non; la quarantaine et la salubrité publique sont tout à fait distinctes de l'immigration. Elles se rattachent autant au commerce et à la navigation qu'à l'immigration. De grands établissements de quarantaine sont maintenus dans des pays où il n'y a pas d'immigration. Les dépenses, l'année dernière, ont été plus fortes qu'en toute autre année précédente dont j'ai parlé, en conséquence de la petite vérole qui s'est déclarée à Kéwatin, et de la quarantaine pour les bestiaux. Les chiffres, pour les années dont j'ai parlé, sont comme suit :

1872.....	\$24,192
1873.....	27,514
1874.....	30,292
1875.....	25,530
1876.....	25,473
1877.....	41,752

Q. Quelle somme a été dépensée pour le bureau de Londres? Combien pour les agents spéciaux? Combien pour les mandats de passages et pour commissions? Et quelle est la dépense pour ces services, comparée aux années précédentes dont il a été parlé?—Voici des chiffres qui répondent à cette question. Pour le bureau de Londres :

1872.....	\$ 9,439
1873.....	14,246
1874.....	21,682
1875.....	48,538
1876.....	20,054
1877.....	19,374

Au sujet de ces items pour le bureau de Londres, il y a un remboursement à faire, depuis 1875, de \$9,500 par année, que les provinces se sont engagées à payer comme leur part des dépenses :

1872.....	\$40,428
1873.....	70,487
1874.....	60,453
1875.....	61,450
1876.....	51,935
1877.....	37,325

Les mandats de passages et les commissions pour les mêmes années étaient :

1872.....	\$17,941
1873.....	53,286
1874.....	66,943
1875.....	67,026
1876.....	64,063
1877.....	6,690

Soit une diminution de \$72,663 dans la dépense pour ces trois services, comparée à l'année de calendrier précédente.

Q. Quel a été le coût, par tête, des immigrants en 1877, sur la dépense ordinaire nette? et de combien est-elle, comparée aux années précédentes?—D'après la dépense nette ordinaire, déduction faite des sommes dont j'ai parlé, et le nombre total des immigrants qui sont censés s'être fixés au Canada, le coût par tête serait comme suit:

1872.....	\$5 51
1873.....	5 90
1874.....	5 29
1875.....	8 82
1876.....	8 85
1877.....	4 08

Je désire expliquer ici que ces chiffres ne s'accordent pas avec ceux que j'ai donnés au comité l'année dernière, en réponse à une question à peu près semblable. C'est que, l'année dernière, il était question de la dépense brute, et cette année de la dépense nette ordinaire, moins les remboursements que j'ai déjà mentionnés, et, en 1877, l'avance aux Islandais. Avec cette distinction les chiffres s'accordent exactement.

Q. Quel montant en argent et en effets les immigrants ont-ils apporté au pays en 1877? Et quel rapport cela a-t-il avec la valeur de l'immigration?—Les sommes d'argent apportées dans le pays par les immigrants en 1877, d'après le rapport des agents, a été de \$287,766. La valeur des effets de colons, de \$344,503. En sus de cela, il y a certain montants indéterminés, tels que les outils et effets apportés à bord par les immigrants qui augmentent la somme considérablement: peut-être qu'ils porteraient à un million le total reconnu de \$632,269. Néanmoins, la valeur en argent et en effets apportés par les immigrants est bien minime, comparée à la valeur des immigrants eux-mêmes. Chaque famille d'émigrants qui réussit à s'établir dans le pays devient aussitôt consommateurs et producteurs, et contribue ainsi directement au revenu et à la prospérité du pays, comme je l'ai dit au comité l'année dernière. Si l'on pouvait donner le chiffre de l'accroissement de richesse que l'immigration a valu au Canada durant l'année que j'ai déjà mentionnée, l'on verrait qu'il est énorme.

Q. Avez-vous visité les colonies mennonites et islandaises l'automne dernier, et pouvez-vous nous donner quelque renseignement à ce sujet?—Oui; j'accompagnai le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Intérieur dans une tournée d'inspection à ces colonies après la récolte en septembre dernier. Les Mennonites au Manitoba sont au nombre de 7,000. La plus ancienne de ces colonies se trouve à l'est de la rivière Rouge, et est communément appelée l'établissement de la Rivière-du-Rat. Il contient environ 38 villages, et 700 familles. Il possédait un moulin à vapeur et trois moulins à vent en opération. Les villages sont détachés, et quelques-uns contiennent jusqu'à trente-quatre maisons avec dépendances. Les maisons sont bien bâties, et quelques-unes de bonne grandeur, disons 26 sur 40 pieds. Des jardins entourent les propriétés, et des arbres en grand nombre ont été plantés. Les animaux domestiques sont nombreux et paraissent être en bonne condition. Nous fûmes informés que la récolte de blé serait satisfaisante, et que les colons auraient un surplus d'environ 30,000 boisseaux. Le sol a été trouvé très riche, et a réalisé tout ce qu'ils en attendaient. Ils nous dirent que le climat était un peu plus froid qu'à Berdiansk, mais moins de neige. Partout dans la colonie l'on voyait des signes évidents d'économie et de prospérité. Ce qui se passait devant nous était autant de preuves

d'une industrie persévérante; car il faut se rappeler que ces colons vinrent dans la prairie déserte, au milieu de l'été, il y a à peine trois ans, éloignés d'environ 14 milles de tout bois, et à une plus grande distance encore de toute habitation. Il leur a fallu creuser des puits, à leur arrivée, pour leurs premiers besoins, et ils couchaient avec leurs femmes et enfants à l'abri de leurs wagons. La première année ils labourèrent une petite étendue du sol pour y jeter une première semence, et se construisirent des huttes ou maisons temporaires pour se garantir des rigueurs de l'hiver. Plus tard, ils se bâtirent des maisons confortables et les dépendances que nous voyions dans les villages, et firent les améliorations et les embellissements dont j'ai parlé; et de plus, ils firent de grands travaux agricoles, qui ont donné le résultat, quant au rendement du blé, que j'ai mentionné, et fournirent au marché de Winnipeg assez d'œufs, de volailles et d'autres produits de la ferme pour en faire baisser le prix dans cette cité. J'ai trouvé que le secret de ce beau résultat était que chaque homme, femme et enfant dans l'établissement était un producteur. En arrivant nous vîmes des femmes labourer des champs. Plus loin une femme posait une toiture de chaume à une bâtisse, les matériaux lui étant passés à mesure qu'elle en avait besoin; et plus loin nous vîmes une jeune fille occupée à plâtrer l'extérieur d'une maison, d'une manière tout à fait pratique. L'on m'a dit même que leurs pasteurs avaient à travailler pour vivre, ne recevant rien pour leur ministère, et les instituteurs ont à travailler dans les champs pendant trois mois de l'année. Nous vîmes de jeunes enfants conduire le bétail au pâturage dans la prairie; et un jour que nous avions levé le camp à trois heures du matin, afin de pouvoir atteindre Winnipeg à midi, où l'un des ministres avait un engagement—nous vîmes des hommes, des femmes et des enfants se rendre aux champs pour y travailler avant l'aurore. Nous les avons vu aussi travailler très tard le soir. C'est cette industrie intelligente et constante qui a donné les résultats dont nous avons été témoins.

Par un député:—

Q. Mais ce genre de travail améliore-t-il la condition des femmes, ou tend-il à leur perfection?—Je crois que c'est un point qu'il faut juger suivant les circonstances. Leurs idées sociales, sans aucun doute, diffèrent beaucoup des nôtres sous plusieurs rapports, et l'on m'a dit que ce travail ardu faisait le plus grand bien aux femmes. La simplicité dans l'habillement est de rigueur. Ils paraissent humbles et religieux. Ils n'ont pas d'avocats, et leurs différends se règlent suivant les maximes de l'Évangile. On peut raisonnablement supposer que l'industrie qui a fait surgir ces villages, s'appliquera, hientôt, à la culture de la prairie, et le rendement sera probablement très considérable.

Q. Avez-vous visité l'établissement mennonite de Pembina?—Oui, et je puis dire qu'il offre les mêmes aspects que celui de la Rivière-du-Rat, à l'exception qu'il est plus récent. J'y ai vu plusieurs bonnes maisons, mais plusieurs des colons n'ont encore que les structures primitives qu'ils s'étaient d'abord construites pour s'abriter. Je remarquai un moulin à vapeur en voie de construction, et autour d'un des établissements, je remarquai aussi un fossé quadrangulaire d'une profondeur de deux ou trois pieds et à peu près de la même largeur. La terre était jetée à l'intérieur, et les parois du fossé étaient perpendiculaires. L'on m'a dit que le froid ne les ferait pas enfoncer. Le bétail n'essaierait pas de franchir une obstruction de ce genre, et elle serait d'une énorme valeur dans le cas d'une autre invasion de sauterelles. C'est un ouvrage immense, chaque ligne ayant quelques milles de longueur. Les Mennonites fabriquent leur combustible avec de la paille et du fumier piétinés par les pieds des animaux et coupés en briques carrées et séchées. Un des Mennonites me dit qu'une quantité comparativement petite de ce combustible peut chauffer une maison pendant tout un hiver. Le poêle russe, une fois chaud, retient sa chaleur pour des heures. Ces poêles sont construits de grandes briques faites d'argile crue et de paille, et s'élèvent du plancher au plafond. Ils sont arrangés de manière à avoir une face sur trois chambres qu'on veut chauffer. Quelques-unes des maisons ont un plancher en planches et d'autres d'argile durcie et sablée, tel qu'il en existe plusieurs en beaucoup d'endroits en Europe. Les Mennonites sont tout à fait indépendants du bois ou de la

houille comme combustible pour chauffer leurs demeures. Ils paraissent sous tous les rapports propres à faire des colons de prairie.

Par le président :—

Q. Vous avez visité la colonie islandaise : pouvez-vous donner des renseignements sur sa condition ?—Je puis dire qu'elle est établie à environ 30 milles de Manitoba, au nord, sur la rive occidentale du lac Winnipeg. Les lois de la quarantaine n'avaient été abolies que deux mois avant notre arrivée à Gimli. Les Islandais trouvaient ces lois dures et oppressives et qu'elles avaient duré trop longtemps sans nécessité, y ayant été soumis depuis novembre jusqu'au 18 juillet, quoique le dernier cas de variole eut lieu au commencement de mars. A l'époque de notre visite, ils étaient au nombre d'environ 1,500, les mortalités ayant été contrebalancées par les arrivées, mais une partie était absente de la colonie, ayant trouvé de l'ouvrage dans la province de Manitoba. La colonie était dans une bien meilleure condition que nous nous y attendions d'après quelques rapports défavorables que nous avions reçus. Environ 200 maisons en bois avaient été bâties durant l'année, et quelques-unes étaient grandes et confortables. Chaque colon avait défriché de deux à dix acres, fait de bons chemins, élevé des clôtures, et la colonie comptait à peu près six cents têtes de bétail. On avait récolté beaucoup de pommes de terre, mais peu de grain. Le lac était très poissonneux. Les Islandais étaient contents de leur condition, et écrivaient à leurs amis d'Islande de venir les rejoindre. Le sol, généralement couvert de bois, surtout du tremble, paraît être une alluvion noire de même nature que celle de Manitoba et est très-productif. Il y a beaucoup de prairies naturelles qui leur donnent en même temps du foin et le pâturage ; et la colonie est en bonne voie de réussite.

Par M. Hagar :—

Q. Est-il survenu des gelées à Manitoba en septembre ?—Non ; j'étais à Winnipeg le dernier jour de septembre, et j'ai remarqué dans le jardin de la compagnie de la Baie d'Hudson et quelques autres, que les tomates étaient vertes et n'avaient subi aucune atteinte du froid ; tandis que je recevais des lettres m'annonçant que dans mon propre jardin, à Ottawa, le froid les avaient détruites.

Par le président :—

Q. Le gouvernement a-t-il construit des chemins pour relier les vieux établissements du Manitoba à ceux des Islandais ?—Un chemin d'hiver a été fait.

Par M. Bain :—

Q. Ils ont, je suppose, beaucoup de poissons dans leur lac ?—Oui, il y a beaucoup de poisson blanc, et les colons en feront probablement un objet de commerce avec Winnipeg.

Par M. Farrow :—

Q. Est-ce que le sol est tout boisé ?—Il est presque tout couvert de tremble, mais il y a çà et là des prairies naturelles qui donnent un pâturage suffisant pour leurs vaches, ainsi que du foin pour leurs bestiaux.

Par M. Burke :—

Q. Les Islandais ont-ils une connaissance pratique de l'agriculture ?—Ils ont tout à apprendre sous ce rapport. Mais ils sont bien instruits et apprennent vite. Tout enfant dans la colonie peut lire et écrire, et tout adulte peut écrire très bien. Quant à leur aptitude pour les travaux ordinaires, je puis dire que j'en ai vus plusieurs à l'œuvre sur les vapeurs, et on m'a dit qu'un grand nombre étaient allés au Manitoba travailler à l'agriculture et recevaient des cultivateurs \$20 par mois. Ils apprendront ainsi les modes de culture du pays et l'anglais qu'ils apprennent très vite.

Par M. Bain :—

Q. Est-ce qu'on s'est efforcé d'engager d'autres personnes de cette classe à immigrer ?—Presque chaque colon dans la Nouvelle-Islande paraît être un agent

d'immigration. On m'a dit qu'ils envoient d'excellents rapports à leurs compatriotes. Le bureau a envoyé un agent en Islande pour trois ou quatre mois afin de guider l'immigration attendue et empêcher de venir ceux qui n'ont pas de moyens suffisants pour s'établir.

Q. Y a-t-il eu des changements au bureau de Londres, et, de quelle nature étaient-ils?—M. Annand fut nommé, en mai dernier, agent en chef d'immigration.

Par M. Burke :

Q. Quelles sont les dépenses du bureau de Londres, comparées à celles de 1873?—Les dépenses de ce bureau étaient moindres en 1873 qu'elles ne le furent depuis, mais alors nous n'avions qu'un établissement peu considérable, se composant de deux chambres aux étages supérieurs sur la rue Adam. Les dépenses, en 1873, sous l'agence de M. Dixon, furent de \$14,246, y compris quelques items particuliers à cette année. Mais le bureau de Londres est maintenant dans une bâtisse beaucoup plus grande et plus commode, sur la rue Queen Victoria ; et c'est un bureau général de rendez-vous, non seulement pour les Canadiens qui visitent Londres, mais pour toute personne désirant obtenir des renseignements sur le Canada, pour les personnes qui ont l'intention d'émigrer, pour les capitalistes à la recherche d'informations sur le pays et pour les commis des bureaux publics. Une chambre de lecture est attachée au bureau, et les journaux du Canada y sont gardés en liasse ; il y a aussi une bibliothèque où l'on classe avec soin tous les documents publics qui ont trait aux provinces du Canada, ainsi que cartes géographiques et rapports. De cette manière, le bureau satisfait à un besoin qui se faisait beaucoup sentir et fournit des renseignements qu'on ne peut obtenir nulle part ailleurs en Angleterre. Tel qu'il est aujourd'hui il est encore beaucoup plus modeste que ceux de quelques-unes des colonies sœurs.

Q. Mais vous donnez à entendre que le bureau de Londres sert à d'autres fins qu'aux intérêts de l'émigration?—Oui ; dans le sens que je l'ai dit. C'est une agence générale pour tout ce qui a rapport au Canada. Et il est très utile comme tel, vu que nous n'avons pas de consulats, comme les Etats-Unis.

Q. Tous les frais d'entretien alors ne devraient pas être supportés à même le crédit de l'immigration?—Toutes les dépenses du bureau sont imputables sur le crédit pour l'immigration, mais il y a les remboursements des provinces dont j'ai déjà parlé, qui les diminuent depuis la conférence sur l'immigration de 1874.

Par M. Galbraith :—

Q. Ces remboursements sont-ils faits directement à l'agence?—Non ; ils le sont au gouvernement ici, et font partie des déductions que j'ai mentionnées dans l'état que j'ai donné au comité des dépenses de l'immigration.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Est-ce qu'on tient compte des immigrants qui du Canada retournent en Angleterre ou ailleurs?—Non ; nous ne le faisons pas nous-mêmes, mais les employés du gouvernement impérial tiennent un registre des immigrants au Royaume-Uni, avec le nom des pays d'où ils viennent.

Q. Savez-vous si ceux qui s'en retournent ainsi reviennent ? Sont-ils alors classifiés comme nouveaux immigrants?—Il est à ma connaissance que quelques-uns sont revenus. Nous ne faisons aucune distinction relativement aux immigrants qui viennent dans le pays. Les chiffres donnés comprennent quelques-uns de ceux qui étaient retournés au Royaume-Uni. Les immigrants qui reviennent au Canada après être retournés en Angleterre sont ceux qui ont réussi. Ils sont les meilleurs auxiliaires et en amènent beaucoup d'autres avec eux.

Q. Est-ce qu'ils obtiennent de nouveaux mandats de passage?—Ils peuvent obtenir les £4.15.0, mais non la prime spéciale de £25.0. Je ne pense pas que nous ayons à souffrir d'aucun abus de cette sorte ; mais au contraire, à y gagner par le mouvement tel qu'il se pratique.

Par M. Galbraith :—

Q. Dites-vous qu'un certain nombre d'émigrants se dirigent à travers notre pays sur différents points des Etats-Unis ?—Un grand nombre d'immigrants se sont toujours servis de notre route pour se rendre aux Etats-Unis de l'Ouest. J'ai déjà donné les chiffres.

Q. Est-ce qu'ils bénéficient de nos mandats de passage ?—Non ; je suis certain que non, du moins pas assez pour être appréciable. Je ne veux pas dire qu'aucun immigrant venu en Canada avec la prime ne s'est pas ensuite dirigé vers les Etats-Unis. Mais nous avons l'œil ouvert sur tous ces immigrants qui reçoivent de l'aide du gouvernement ou des provinces.

Par un député :—

Q. Dites-vous que si j'étais une personne ayant l'intention d'émigrer je pourrais avoir le mandat de passage, et après l'avoir obtenu aller aux Etats-Unis ?—Je ne prétends pas que telle fraude ne pourrait être commise, mais alors, pour y arriver, vous auriez d'abord à faire une déclaration solennelle de votre intention de vous établir en Canada, donner des renseignements sur vos premières résidence et occupation, afin de faciliter des recherches, et vous auriez aussi à produire un faux certificat d'un magistrat ou d'une personne du clergé, bien connu dans votre localité. On trouve en général que les formalités requises sont une protection suffisante contre la fraude.

Par M. Bain :—

Q. L'item des dépenses relatif aux primes et commissions fait voir en 1877 une grande diminution, comparée à celui de 1874, 1875 et 1876 ?—Je puis expliquer cela. Une raison des fortes dépenses en 1874, 1875 et même en 1876 fut l'entente avec M. Arch, lorsqu'il était ici en 1873, d'augmenter considérablement la classe de mandats, ce qui coûta au gouvernement une somme spéciale de \$5 chaque. Il y eut une demande excessive de ces primes en 1874, 1875 et 1876. Elles ne furent pas accordées en 1877, et c'est ce qui explique la diminution.

Q. Avons-nous eu autant d'immigrants ?—Nous n'en avons pas autant de cette classe par la route du St. Laurent. Je veux parler de ceux adonnés aux travaux agricoles. Nous n'en aurions pas eu de cette classe ou très peu dans les années que j'ai mentionnées, si nous ne les avions pas aidés de cette sorte.

Q. Avez-vous quelques moyens de connaître l'étendue de l'exode de notre peuple pour les Etats-Unis ou ailleurs ?—Nous n'avons aucun moyen d'obtenir des statistiques sur l'émigration de ce pays. Le bureau des statistiques de Washington donne quelques chiffres, mais je ne sais pas comment il les obtient. Je ne pense pas que notre population émigre aux Etats-Unis pour y travailler à gages. Les rapports publiés dans les journaux nous font voir qu'il y a peu de demande de travail depuis la crise commencée en 1873. J'ai lu dans un journal, tout dernièrement, le compte-rendu d'une assemblée d'artisans sans emploi à Boston démontrant les choses sous un pire aspect. De plus, c'est un fait reconnu et que j'ai déjà mentionné, qu'il existe une émigration considérable des Etats-Unis au Canada.

Par M. Bain :—

Q. Je suppose que ce sont des immigrants qui sont venus en Canada par New-York et le Pont-Suspendu ?—Non ; environ 6,400 immigrants d'Europe vièrent par le Pont-Suspendu. On croit que ceux des Etats-Unis sont surtout des Canadiens qui reviennent aux pays.

Q. Alors les 11,700 dont vous parlez viennent des Etats-Unis et ont entré leurs effets comme colons ?—Oui ; une compilation des entrées nous le démontre.

Q. Est-ce qu'on ne s'est pas informé de la destination canadienne des immigrants qui arrivent par le Pont-Suspendu ?—On s'en est occupé. J'ai déjà donné, en réponse à une question du président, les raisons qu'on avait de croire qu'au-delà de 6,000 immigrants entrèrent en Canada à cet endroit. L'agent à Hamilton donne certains

rapports particuliers que nous acceptons. Il donne les différents cantons vers lesquels les immigrants se sont dirigés. Je puis dire de plus, relativement au nombre probable d'immigrants qui arriveront par Hamilton, que ce papier que j'ai reçu hier par la poste est une annonce et une seule entre beaucoup d'autres. C'est une annonce de la ligne de paquebots Guion au port de New-York. Il y est dit que les émigrants seront transportés en Canada pour £6, ce qui est le prix convenu entre toute les compagnies de paquebots. Il n'y a pas moins de cinq ou six compagnies convergeant à New-York de la Grande-Bretagne, ou touchant à certains points de la Grande-Bretagne qui toutes annoncent qu'elles prendront des passagers d'entrepont à ce prix. Ces compagnies n'ont pas moins de cinq ou six mille agents qui reçoivent une commission de tant par tête sur tous les émigrants qu'ils envoient en Canada. Même si chacun de ces agents n'envoyait qu'un seul passager, cela expliquerait le nombre d'immigrants que l'on dit entrer en Canada par le Pont-Suspendu. Comme de raison, ces agents profitent de toutes les lectures faites par les nôtres, ainsi que de nos annonces et brochures. Je ne crois pas du tout improbable qu'au moins 6,000 entrent par le Pont-Suspendu.

Q. Est-ce que les £6 comprennent le transport par voie ferrée à quelque point en Canada, ou seulement le passage à New-York?—Je pense qu'ils ne comprennent pas le transport à l'intérieur. Les prix sont les mêmes pour tous les ports océaniques, savoir, New-York, Boston, Portland, Québec, etc.

Q. Je ne puis encore comprendre pourquoi on préfère, pour arriver ici, New-York à Québec?—Cela peut-être. Mais on ne doit pas oublier que les agents des compagnies de paquebots sont les agents d'émigration qui ont le plus d'influence. Trois ou quatre agents du gouvernement ne peuvent rien faire en comparaison de cinq ou six mille agents de paquebots qui sont intéressés pécuniairement à l'émigration.

Par M. Jones :—

Q. N'avez-vous pas changé le système de vous procurer des statistiques dans les quatre ou cinq dernières années, et est-il meilleur que celui auparavant en usage?—Il n'y a eu aucun changement de système; et les chiffres obtenus doivent toujours être considérés jusqu'à un certain point comme approximatifs. De fait, je pense qu'il serait impossible de se procurer des chiffres exacts, soit dans ce pays soit dans les Etats-Unis, des mouvements d'immigration et d'émigration.

Par M. Farrow :—

Q. Est-ce que le gouvernement des Etats-Unis assiste les émigrants à venir?—Le gouvernement ne le fait pas directement, mais les compagnies de chemin de fer et de transport à l'intérieur dans l'ouest le font sur une plus grande échelle que nous.

Par M. Jones :—

Est-ce que l'avance faite aux Islandais le fut comme prêt spécial du département d'Immigration même?—Elle le fut par arrêté du Conseil sur rapport du département.

Par M. Davies :—

Q. Connaissez-vous les conditions de ce prêt?—Elles furent les mêmes que pour le prêt mentionné relativement au temps et à l'intérêt, et comme caution on prit hypothèque sur les améliorations.

Par un député :—

Q. Est-ce que des avances de cette nature, garanties par hypothèques sur les améliorations, sont employées pour promouvoir la colonisation dans les Etats de l'ouest?—Oui; ce moyen est bien souvent mis en usage dans les Etats de l'ouest; et en effet, je crois qu'une très grande partie des terres appartenant à des compagnies de chemin de fer et autres sont colonisées de cette manière. La réclame est largement mise en pratique en faveur de ce système, et il n'est pas difficile par conséquent de vérifier les faits. J'ai maintenant par devers moi une lettre que je soumetts à l'examen du comité. Cette lettre est d'un agent pour l'Angleterre d'une compagnie de chemin de fer du Texas qui possède une grande étendue de terre, ou "concession princière de

terre" comme on l'appelle quelquefois, et est adressée à un agent employé avec succès à promouvoir l'émigration au Canada, dans le but d'obtenir ses services en faveur de la compagnie de terres du Texas. Les offres faites dans cette lettre sont certainement très libérales. En voici un exemple : Un parti composé de huit personnes, en possession de £20 chaque et placé dans une masse, recevra un passage gratuit et autres avantages. Il y a plusieurs autres offres d'une nature semblable, en même temps que celle de 10 pour cent de commission à l'agent sur la vente des terres. Cette lettre m'a été envoyée pour me faire connaître les grands efforts faits par cette compagnie du Texas, qui n'épargne rien en fait de publications et de brochures; toutes ces publications sont d'un caractère attrayant, comme on peut le voir par quelques échantillons que je soumetts au comité. Elles doivent être très dispendieuses, et j'ai su que plusieurs milliers d'émigrants à l'aise sont partis l'année dernière pour le Texas par la ligne de paquebots de Liverpool à la Nouvelle-Orléans, et de là par le chemin de fer de Galveston et San Antonio.

Par M. Hagar :—

Q. D'où et à quel endroit le passage mentionné dans la lettre était-il payé ?—De Liverpool aux terres de la compagnie du chemin de fer dont j'ai parlé.

Q. L'intention, je suppose, est que chaque personne placera ses £20 sur les terres ?—On peut le supposer; mais la lettre dont j'ai parlé ne comporte aucune condition de cette nature. Elle demande simplement que chaque personne du parti possède cette somme.

Par M. Perry :—

Q. Cette compagnie pense, je suppose, que des personnes possédant autant d'argent seront un peu meilleures que la classe ordinaire d'immigrants ?—Voici l'explication :—la personne ayant £20 en sa possession placera son argent sur sa terre, et alors la compagnie prendra une hypothèque sur ses améliorations et aura son propre prix pour ses terres.

Un député.—C'est cela.

Par M. Davis :—

Q. Cette lettre ne peut-elle pas être apocryphe ?—Pas du tout, je connais parfaitement bien l'agent du paquebot à qui elle a été adressée.

Q. Quel est le nom de la compagnie qui fait l'offre ?—La Compagnie du chemin de fer de Galveston, Harrisburg et St. Antonio. J'ai fait connaître ces faits au comité simplement pour montrer la nature des efforts faits dans les Etats-Unis pour attirer l'émigration; et je soumetts la lettre à l'examen des députés.

Par un député :—

Q. Avez-vous d'autres faits relatifs aux encouragements donnés par les compagnies de terres de l'ouest ?—Il y a beaucoup de plans et de systèmes de colonisation et tous ont pour base la vente des terres à un prix très élevé comparé à celui des terres du Canada, disons de \$3 à \$5 par acre (des rapports de ventes de terres de quelques-unes de ces compagnies donnent une moyenne de \$5 et \$6 par acre) et les compagnies retirent leur profit de la vente ou de la colonisation des terres. Je suis informé de bonne source qu'une compagnie du Texas se propose de donner 160 acres de terre, 1 maison, 1 acre de terre à jardinage clôturé, le clôturage pour 160 acres, 2 vaches, 2 bœufs, 1 truie, 1 verrat, 2 moutons, cent arbres fruitiers, du maïs et des pommes de terre, 12 canards et 12 volailles, et un passage gratuit au Texas, le tout pour £200 sterling; moitié payable comptant et la balance en versements couvrant une période de cinq ans. La valeur de tous les articles fournis serait probablement de £80 sterling ou £100, laissant £100 pour la terre. Cela ferait à peu près \$3 par acre, et cette offre particulière pouvait avoir trait à des terres dans quelque localité éloignée. Il est connu que plusieurs fils de cultivateurs en Angleterre, avec des moyens limités, acceptent des offres de ce genre de fermes toutes prêtes, et qui hésiteraient probablement, ou n'auraient pas l'aptitude nécessaire à dresser leurs tentes dans la vaste prairie, et ensuite faire leur chemin comme l'ont fait les Mennonites.

Par un député :—

Q. De quels autres encouragements s'est-on servi pour attirer l'émigration sur ce continent ?—Je puis dire que la Chambre de Commerce du Royaume-Uni fait connaître qu'elle s'était assurée que, depuis l'année 1848, la somme de près de vingt millions et demi sterling, avait été remise par les émigrants à leurs amis. Les remises inconnues se montent sans doute à plusieurs millions de plus. Une partie considérable de cet argent fut employée à payer des passages afin de permettre aux amis des émigrants de venir les rejoindre. Je crois qu'une très grande partie de toute l'immigration sur ce continent, depuis que l'exode irlandais a commencé, a été aidée d'une manière ou d'une autre.

Par M. Little :—

Q. Pour en revenir au coût approximatif du département pour amener des immigrants, vous dites qu'il a été d'environ \$140,000 l'année dernière ?—Oui ; c'est en chiffres ronds la somme totale dépensée pour maintenir tous les établissements permanents et pour aider l'immigration, déduction faite des remboursements ; mais si les avances faites aux Islandais sont déduites, ce qui devrait être pour avoir la dépense nette ordinaire, nous aurions le chiffre de \$110,000 pour l'année de calendrier.

Q. Mais cela ne comprend pas la quarantaine et autres dépenses incidentes ?—Ce chiffre ne comprend pas la quarantaine, qui est un service distinct de l'immigration ; mais il comprend toutes les autres dépenses.

Q. Comment expliquez-vous que les comptes publics comportent qu'environ \$353,000 furent dépensées pour fins d'immigration et quarantaine en 1876-77 ?—C'est le chiffre rond pour services d'immigration et de quarantaine et prêts aux Mennonites et Islandais, tel que donné dans les comptes publics. Ces chiffres ne diffèrent pas réellement de ceux que j'ai donnés, s'ils sont répartis de la manière que je l'ai fait. Ils sont identiques aux miens, mais ils sont groupés pour l'année fiscale au lieu de l'année de calendrier. Si j'avais apporté une copie des comptes publics, il me serait facile de démontrer qu'il n'existe qu'une très petite différence, l'année dernière au moins.

*M. Little :—*Voici une copie des comptes publics, et peut être vous voudrez bien nous le faire voir.

Le témoin prend le volume et dit : En premier lieu les items pour quarantaine, santé publique et quarantaine pour les bestiaux doivent être mis de côté, comme étrangers à l'immigration. Ils formaient \$44,598 cette année et comprenaient, comme je l'ai déjà expliqué, les services exceptionnels de la quarantaine de Kéwatin pour la petite vérole. En second lieu la somme de \$79,700 pour prêts à l'immigration et à être remboursés doit être retranchée, afin d'avoir les dépenses ordinaires de l'immigration. Ces déductions faites, il nous reste un total brut de \$229,652.

*M. Little :—*C'est exact—mais comment pouvez-vous faire accorder cela avec les chiffres que vous avez donnés ?

*Le témoin :—*Ce total est sujet à d'autres réductions afin d'arriver aux dépenses nettes. Par exemple, à la page 20 des Comptes Publics, au mot Recettes on trouve \$21,239, ce qui n'est qu'un remboursement par les provinces d'Ontario et Québec d'avances faites par le département de l'Agriculture pour le transport des immigrants, et leur part des dépenses du bureau de Londres. La déduction de cette somme réduira le chiffre brut pour l'immigration à \$208,000. On peut voir aussi en examinant les chiffres qu'ils renferment \$55,524, dépense spéciale encourue pour la colonisation islandaise et mennonite, dont la plus grande partie fut dépensée dans la dernière moitié de l'année de calendrier précédente, et qui forme la première moitié de l'année fiscale. C'était une somme spéciale destinée à faire certains essais de colonisation, lesquels n'ont pas été répétés ; elle devrait donc être déduite, afin de pouvoir trouver la dépense nette ordinaire. Si cet item est déduit, nous aurons la dépense nette ordinaire de \$152,000, en chiffres ronds, somme qui ne diffère pas beaucoup des chiffres correspondants que j'ai donnés pour l'année de calendrier.

Par M. Little :—

Q. Vous concluez donc que les chiffres portés aux Comptes Publics ne sont pas strictement exacts?—Je ne veux pas dire cela. C'est une simple question de comparer les différents groupes de chiffres avec les différents services, et cela est nécessaire pour se rendre compte de leur valeur et surtout de leur valeur comparative. Tous les chiffres dans les Comptes Publics sous le chef d'immigration sont simplement une réunion de mandats demandés au département de l'Agriculture, et il coïncident exactement avec ceux donnés par le département, la différence apparente est causée par l'emploi par le département de l'année de calendrier.

Par M. Davis :—

Q. Comment se fait-il que le département de l'Agriculture se sert de l'année de calendrier lorsque l'année fiscale est en usage dans les autres départements?—Les comptes du département de l'Agriculture, tels que tenus par le département des Finances, sont faits pour l'année fiscale, mais tous les ministres de l'Agriculture ont uniformément fait leurs rapports au Parlement pour l'année de calendrier, disant que cela était nécessaire à cause de la nature spéciale des sujets qu'ils traitaient. Quant à l'immigration, je puis dire qu'il est bien préférable de se servir de l'année de calendrier, ou plutôt de chaque saison de navigation, relativement à la masse des immigrants. Il peut arriver, par exemple, que durant une saison qui peut être appelée, dans ce but, une année de calendrier, il y ait une immigration exceptionnellement nombreuse d'ouvriers agricoles munis de mandats spéciaux, comme en 1874 et 1875. Les dépenses se règlent donc sur les saisons; et il s'ensuit que la dépense et l'immigration peuvent être appréciées et comparées d'une manière plus parfaite en se servant de l'année de calendrier.

Par M. Little :—

Q. Comment sont payés les agents spéciaux, par salaire fixe ou honoraires?—Les agents du gouvernement reçoivent un salaire fixe; mais dans quelques cas une commission est donnée aux agents de paquebots.

Q. En quoi consiste-t-elle?—Quelques fois 6s. 3d. par tête, et dans quelques cas il y a un bonus spécial de \$2.

Par un député :—

Q. Est-ce que ce sont de nouveaux taux?—Non; ils furent fixés lorsque les conditions des mandats de passage furent arrêtées en 1872; et ils font partie des conditions.

Par M. Bain :—

Q. Relativement au bill du duc de Richmond, savez-vous si on a fait des représentations aux autorités impériales pour que le Canada ne fût pas assujéti à ses clauses?—Oui; je suis autorisé par le ministre de l'Agriculture à faire savoir au comité qu'un arrêté du Conseil a été rendu, et que des représentations ont été faites par télégraphe, dans le but d'exempter les bestiaux du Canada des dispositions sévères du bill, attendu que les maladies que le bill se proposait d'extirper du Royaume Uni n'existaient pas en Canada.

Q. Savez-vous si on a fait d'autres efforts dans ce sens?—Je crois que les compagnies de paquebots intéressées dans le commerce avec le Canada font tout en leur pouvoir pour que le bill soit amendé dans le sens que j'ai indiqué. Sir John Rose fera des représentations de la part du Canada au comité spécial de la Chambre des Lords auquel est renvoyé le bill, ainsi que M. John Dyke, l'agent à Liverpool du département de l'Agriculture. Ce monsieur, je puis le dire, n'a pas seulement pris un intérêt particulier à encourager ce commerce, pensant qu'il serait favorable à l'immigration au Canada, mais il en a été le promoteur, et c'est à dater de cette époque et grâce à ses écrits sur ce sujet, qu'il a été continué par les habitants des Etats-Unis, et a atteint l'extension extraordinaire actuelle ici et chez nos voisins.

Q. Pouvez-vous donner au comité quelques renseignements sur le commerce de bestiaux et de viande?—Les renseignements que le département possède ne diffèrent

pas de ceux que j'ai donnés l'année dernière au comité. Le commerce de viande transportée dans des compartiments de steamers où l'air est desséché et refroidi a continué et peut augmenter, mais les meilleurs modes et les plus économiques de dessèchement et refroidissement ne paraissent pas avoir été trouvés, et si ce commerce prenait beaucoup d'importance, il faudrait apporter certaines améliorations pour recevoir la viande après son arrivée. On la transporte ici à de grandes distances en chemin de fer avec succès. Mais à présent on semble attacher plus d'intérêt au commerce de bestiaux vivants. Ce commerce a pris des proportions considérables et paraît devoir encore augmenter. On trouvera des faits intéressants relativement à ces deux branches de commerce dans un rapport de M. Dyke, qui a été publié dans l'annexe au rapport du ministre de l'Agriculture. Il a été exporté du Canada environ 7,412 bestiaux vivants l'année dernière, 11,825 moutons et un nombre considérable de chevaux et cochons, contre un tiers de ce nombre l'année précédente.

MERCREDI, 17 avril 1878.

Par le président :

Q. Pouvez-vous donner au comité des informations relativement à une enquête faite par M. Stephenson au sujet d'un certain nombre d'immigrants que l'on dit avoir été aidés par le gouvernement pour se rendre à Hamilton et qui allèrent aux États-Unis?—J'ai pris une note écrite de la question faite par M. Stephenson, qui était basée sur un paragraphe de journal annonçant que 52 immigrants étaient débarqués à Halifax du *Sarmatian*, paquebot de la compagnie Allan, et devaient se rendre à Hamilton; que le gouvernement avait payé pour chacun d'eux £2.13s.; que 15 seulement restèrent en Canada et 37 allèrent dans les États de l'ouest, faisant perdre au gouvernement £108.13s. ou \$540. En premier lieu, je puis dire qu'aucun immigrant ne reçoit du gouvernement la somme de £2.13s. Cette partie surtout de la rumeur ou du paragraphe du journal est donc erronée. Je dirai de plus au comité que le département écrivit une lettre à l'agent à Halifax demandant des renseignements à ce sujet. J'ai maintenant sa réponse et copie de la liste des passagers, qui nous fait voir que 6 seulement des passagers devaient se rendre à Hamilton, quo sur ces six trois seulement reçurent de l'aide de l'agent, les trois autres payèrent leur passage complet par le paquebot et par chemin de fer.

VENDREDI, 26 avril 1878.

M. LOWE est rappelé et interrogé de nouveau.

Par le président :

Q. Voulez-vous dire au comité quelles brochures le département a mis en circulation l'année dernière?—Voici les brochures publiées par le département: 416,000 par le bureau de Londres sur l'agriculture et l'élevage des bestiaux,—principalement adressées aux personnes qui seraient dans le cas de se livrer au commerce des bestiaux et de la viande du Canada; 20,000 feuillets sur le même sujet, et 10,000 copies d'une adresse aux fermiers à bail. Ces publications furent distribuées dans les villes et à des assemblées convoquées par les agents du département. De plus, le département a publié 20,000 exemplaires d'une brochure intitulée "*Hand-book of information for intending Emigrants*;" 2,500 *Year Books*; 50 *Begg's Manitoba*, et aussi quelques autres publications dont je n'ai pas la liste sur moi, et des cartes géographiques. Il y a eu aussi 15,000 copies de la brochure illustrée sur le Manitoba. Nous devons aussi distribuer 60,000 exemplaires d'une brochure sur le Manitoba; et aussi, 10,000 copies de la brochure contenant les lettres de M. Trow.

Par M. Smith (*Selkirk*):—

Q. Quel est le caractère de la brochure sur le Manitoba et dont il doit être distribué 60,000 exemplaires?—C'est une conspilation de notes écrites dans le département; d'extraits des discours du Gouverneur-Général durant sa visite l'année dernière; le éloignage du sénateur Sutherland devant le comité à la dernière session; quelques extraits du témoignage du professeur Macoun; quelques questions et réponses par M. Mackenzie, cultivateur d'Ontario établi à Manitoba; un court extrait du récit de M. Shantz relativement au coût de l'établissement d'un cultivateur dans le Nord-Ouest;

aussi, un sommaire des lois des terres fédérales, et des informations générales quant aux routes, prix de transport, etc. Nous nous sommes aperçus que c'était le genre d'informations généralement demandées au département.

Par M. Galbraith :

Q. Quand sera-t-elle prête à être distribuée ?—Presque immédiatement.

Par le président :—

Q. Quel autre moyen de disséminer des renseignements y a-t-il ?—Un moyen que je mentionnerai est le suivant : Les autorités impériales des postes nous ont permis d'afficher des placards concernant le Canada dans tous les bureaux de poste du Royaume-Uni. C'est une permission spéciale et toute particulière et de très grande valeur. De fait, nous ne pourrions acheter le droit d'afficher sur un aussi vaste espace, à moins de plusieurs centaines de louis par année. Il y a aussi un arrangement pour poser des affiches dans une centaine de villes, principalement pour l'information des cultivateurs et des personnes intéressées dans l'agriculture qui fréquentent ces villes. Cet arrangement a été fait avec une maison en Angleterre, qui en fait un commerce spécial. Ensuite, les conférences de nos agents ont été reproduites dans plusieurs journaux, et des réclames au sujet de ces conférences ont aussi paru. Je crois que c'est un précieux système de propagande. Je mentionnerai aussi le travail des agents de paquebots. La ligne *Allan* publie à ses frais un grand nombre de brochures, affiches, placards et annonces—probablement en plus grand nombre que le département. Naturellement, toutes ces publications sont spécialement pour la ligne, mais elles donnent des renseignements sur le Canada. Je ne connais pas le nombre de ces publications; mais je comprends qu'il y a environ 1,200 agents dans le Royaume-Uni, et chacun de ces agents peut distribuer un grand nombre de brochures et autres publications. Ces agents distribuent aussi les nôtres. J'ai parlé particulièrement de la ligne *Allan* d'après certain renseignement que j'ai reçu; mais je dirai au comité qu'il est fait de semblables efforts, sous forme de publications, par les autres lignes faisant commerce au Canada, savoir, la *Dominion*, la *Temperley*, l'*Anchor* et autres lignes de paquebots. Je désire aussi attirer l'attention sur un autre point qui se rattache à ce sujet. J'ai observé dans la presse anglaise de date récente, une foule d'entrefilets et de lettres hostiles au Canada. La régularité avec laquelle ils paraissent dans les divers journaux me porte à croire qu'ils font partie d'un système adopté par des intérêts rivaux pour détourner l'émigration vers d'autres pays à notre détriment.

M. *Smith (Selkirk)*, suggère que des échantillons de grains et du sol de Manitoba soient exposés aux dépôts d'annonces dans la Grande-Bretagne et le Canada, ainsi que d'autres produits, et des affiches attrayantes, comme celles qui sont affichées dans les intérêts américains. Il demande si le département ne pourrait pas entreprendre cela.

*Le témoin :—*Tout cela est un système de propagande qui a bien son mérite; mais il est dispendieux, et c'est au ministre responsable qu'il appartient de décider s'il doit être adopté. C'est un fait que les compagnies de chemins de fer et de terres des Etats de l'ouest dépendent de fortes sommes de cette manière; et elles poursuivent ce système. J'ai déjà dit que nous avons les bureaux de poste dans le Royaume-Uni, et quant aux carrés d'annonces dans les gares de chemins de fer, ils sont affermés à des compagnies qui les tiennent à un haut prix, et ce genre d'annonces entraînerait de grands frais. Quant au Manitoba, les renseignements qui sont principalement demandés concernent les routes, les prix de transport, etc., et c'est un des résultats des renseignements qui ont déjà été très répandus. Dans tout le pays, je crois qu'il a été distribué pas moins de 100,000 à 150,000 brochures sur le Manitoba, et des immigrants de toutes parts se portent aujourd'hui rapidement vers cette province. L'agent à Winnipeg, M. Hespeler, a télégraphié l'autre jour au département que toutes les baraques étaient remplies, et qu'un grand nombre de personnes étaient encore en route pour s'y rendre. A la réception de cet avis, une demande fut faite au département de la Milice pour obtenir des tentes pour l'usage de ces gens jusqu'à ce qu'ils puissent se

rendre sur leurs terres. Je crois comprendre que les immigrants arrivent au Manitoba à raison de deux cents par jour, soit douze cents par semaine. L'immigration totale au Manitoba l'année dernière a été de six à sept mille, ou équivalant à environ un mois de l'émigration actuelle. Mais peut-être que cela ne durera pas toute la saison.

Par M. White (Renfrew) :—

Les gens partent-ils des anciennes provinces et autres endroits ?—Oui ; un grand nombre de personnes des anciennes provinces se rendent au Manitoba. Il y a aussi des immigrants du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Une émigration considérable a eu lieu du district d'Ottawa. Un cultivateur est parti de la Gatineau l'année qui a suivi l'invasion des sauterelles, alors que tout était sombre ; mais depuis, il a écrit à ses amis, leur conseillant de vendre et de s'en aller là.

Par M. Farrow :—

Q. Croyez-vous que le système de caisses d'échantillons, qui a été suggéré aujourd'hui, serait utile ?—Il ne peut y avoir de doute quant à l'utilité d'un pareil système d'annonces ; c'est une simple question de dépense. Il y a encore une autre chose à considérer : les efforts qui ont été faits jusqu'à présent ont stimulé l'intérêt, et je doute, avec les moyens disponibles qu'on a aujourd'hui, qu'on pourrait pourvoir aux besoins d'un plus grand courant d'immigrants que celui qui se dirige maintenant vers cette province. Il en sera peut-être autrement dans quelques années. Je dirai au comité que des moules en plâtre de légumineux du Manitoba ont été envoyés à l'Exposition de Paris ; et il y a deux ans une caisse de légumineux et autres produits du Manitoba fut envoyée en Angleterre et exhibée à Londres. Elle attira beaucoup l'attention, et la presse s'en occupa beaucoup.

Par M. Galbraith :—

Q. Vous êtes-vous formé une idée du nombre de personnes qui partent des Etats-Unis pour le Manitoba ?—Je crois que l'année dernière il en est parti environ 2,000. Je ne puis dire quel en sera le nombre cette année.

Q. Ceux qui vont au Manitoba prennent-ils des terres pour s'y établir ?—Plusieurs le font. L'agent à Winnipeg fait rapport que ceux qui s'y sont rendus cette saison sont généralement d'une bonne catégorie ; mais il arrive toujours, dans une grande immigration, qu'il s'en trouve quelques-uns totalement impropres au travail et au pays, et avec des moyens insuffisants, et ceux-là s'en retournent.

Par M. Farrow :—

Q. Les conférenciers en Angleterre, en Irlande et en Ecosse sont-ils pourvus d'échantillons de grains ?—Quelques-uns en ont, mais pas généralement. Il n'y a, toutefois, que quatre personnes qui agissent maintenant comme conférenciers dans le Royaume-Uni.

Par le président :—

Q. Combien d'agents voyageurs y a-t-il d'employés aujourd'hui ?—Il y en a quatre seulement dans le Royaume Uni : MM. Kingsmill, Potts, Graham et Capper, M. Kreiger est employé temporairement pour cinq mois, spécialement pour guider l'immigration islandaise qu'on attend l'été prochain.

Q. Combien d'agents stationnaires y a-t-il dans le Royaume-Uni ?—Six : MM. Annand et Dyke en Angleterre, M. Nicholson en Ecosse, et MM. Foy, Larkin et Murphy en Irlande.

Q. Combien sur le continent ?—Trois : M. Klotz, à Hambourg, M. DeCaze, en France, et Madame Von Koerber, en Suisse. Ce sont là tous les agents salariés, et ils sont au nombre de quatorze.

Q. Ce nombre est-il moindre qu'en 1873 ?—Le nombre total des agents employés en 1873 était de 42, dont 35 étaient des agents voyageurs, mais leur emploi n'était pas continu.

Q. Essaie-t-on à engager les immigrants avec de petits capitaux de s'établir sur des terres?—Oui; la propagande du département a ce but en vue, en grande partie depuis que la gêne commerciale a arrêté la demande pour la main-d'œuvre, et je crois que l'essai a bien réussi. Un nombre considérable d'immigrants avec des capitaux sont venus au Canada la saison dernière pour s'y établir, et je crois qu'il en viendra d'autres la saison prochaine. Je crois qu'on trouvera de ces immigrants dans les anciennes provinces et dans le Manitoba. Les immigrants de cette catégorie viennent comme passagers de cabote, et sont une précieuse acquisition pour le pays.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Quel est le coût, à peu près, de la brochure de M. Trow?—Elle coûtera à peu près 3½ centins pour l'impression, et environ 1½ centin pour le papier. C'est une brochure de 100 pages.

Q. Et quel est le coût de l'autre brochure dont vous avez parlé?—Cette brochure n'est pas tout à fait aussi considérable. Elle n'a que le quart de son format, et la différence dans le coût sera en proportion. Ces publications du département se font au plus bas prix possible, juste assez pour payer le coût du papier, de la composition et de l'impression, et la valeur en est bien connue.

*M. White (Renfrew) :—*S'informe d'une brochure contenant les discours de Son Excellence Lord Dufferin. Il désire savoir si ces discours ont été reproduits dans les publications du département?

*M. Lowe :—*Oui; beaucoup—et dans les publications qui ont été faites en Canada et celles faites en Angleterre. Ils ont été répétés par les compagnies de paquebots, en particulier par les Allans, de Liverpool. Ils ont aussi été reproduits par plusieurs journaux, depuis le *Times* en descendant. De fait, je pourrais dire qu'ils ont été multipliés énormément.

Par M. Bain :—

Q. Essaie-t-on d'amoindrir l'effet de ces discours dans le vieux pays?—Quelques journaux ont publié des lettres anonymes hostiles, mais leurs mérites n'étaient pas de nature à les rendre dignes d'être considérées—et le motif qui les a inspirées a été simplement douteux.

Q. Je suppose que ces essais ont été tentés par des agents américains ou rivaux? Quelque chose comme cela.

Par M. Cockburn :—

Q. Vous avez parlé du coût de la brochure de M. Trow. Quel est le tirage que le département a l'intention d'en faire?—Le département a publié une première édition de 10,000 exemplaires, mais il doit s'en tirer immédiatement une autre de 20,000.

Q. Les éditions sont suivant la demande?—C'est la règle, contrôlée par le montant voté pour ce service.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Pouvez-vous nous donner une idée approximative de l'immigration au Manitoba cette année?—J'ai déjà dit qu'elle avait commencé au taux de 6,000 par mois—chiffre presque égal à l'immigration totale de la saison dernière.

Q. Ainsi l'on s'attend qu'à la fin de l'année il y aura un accroissement dans la population de la province de quelque 30,000?—Probablement que dans les derniers mois de la saison, après juin et juillet, ceux qui s'y rendront ne seront pas aussi nombreux; bien que ceux qui ont des moyens s'y rendent à cette époque-là afin de pouvoir commencer les travaux le printemps suivant. Les bateaux sur la rivière Rouge sont trop petits pour suffire à l'immigration; ils ne peuvent transporter un grand nombre d'immigrants avec confort. Mais je crois que la compagnie et les officiers font tout leur possible, et les gens se mettront à la gêne pour aller au Manitoba.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Quand a lieu l'immigration principale à cette province?—Jusqu'à présent elle

a été éparsé, mais les immigrants qui y arrivent en juin y sont à temps pour faire des semences.

Q. A quelle époque le grain doit-il être semé, de façon à ce qu'il vienne bien ?—Quelques-uns des Mennonites qui s'y sont rendus de bonne heure dans l'été ont semé après un premier labour, et je crois qu'ils ont récolté 15 boisseaux par acre, mais la coutume est de faire les semences aussitôt que la terre est dégelée. Les labours commencent alors.

Par M. Smith (Selkirk) :

Q. Nous avons appris de St. Paul, apparemment de bonne source, que la population du Minnesota nord s'était accrue de 100,000 âmes, et que la plupart étaient des gens qui avaient vendu leurs fermes à de bons prix, et apporté beaucoup d'argent avec eux ?—Il n'y a pas de doute que ce mouvement se fait, et qu'il est stimulé particulièrement en vue de la culture du blé. Le blé qui croît dans cette latitude est trouvé de grande valeur.

Par M. White (Renfrew) :

Q. Pour quelle raison ?—Il est plus dur, et en outre il est le seul blé qui convient à un nouveau procédé de faire la farine. C'est ce commerce qui a fait surgir la ville de Minneapolis, et aujourd'hui elle rivalise presque en étendue avec St. Paul. Les meuniers de cet endroit semblent avoir le monopole de cette espèce de farine. Ils l'expédient dans toutes les parties de l'Union, et elle commande des prix élevés. C'est cette espèce de farine qui a produit la qualité de pain connu sous le nom de *Vienna Bakery*, à l'exposition de Philadelphie. De fait, ceux qui en ont fait l'essai peuvent à peine croire qu'il y ait tant de différence entre cette farine et la farine ordinaire. M. Ogilvie, de Montréal, la fait, et sa supériorité pour faire le pain est étonnante. M. Ogilvie dit, lui-même, qu'elle est sans rivale, et afin de pouvoir s'en procurer un approvisionnement suffisant il doit—suivant les journaux—affermer plusieurs mille acres cet été.

Par M. Burke :—

Q. Le Manitoba produit-il la même qualité de blé ?—Oui ; il est même meilleur ; mais j'imagine qu'il est à peu près le même.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Vous parliez de l'émigration des Etats-Unis au Manitoba ; savez-vous si elle est de la même catégorie que celle qui émigre des Etats le plus à l'est au Minnesota ?—Ils viennent des Etats de l'est et de l'ouest.

Q. Mais sont-ils de la même classe ?—Plusieurs le sont. Il y a chez les cultivateurs américains un esprit aventureux qui les pousse à rechercher les meilleures fermes. Le consul américain à Winnipeg, M. Taylor, a parlé souvent des ressources du Manitoba pour la culture du blé, ce qui a attiré l'attention dans les Etats-Unis, et a probablement excité l'esprit aventureux dont j'ai parlé. Le sol du Manitoba a une vertu qui semble le rendre éminemment propre à produire le blé. La brochure de M. Trow en contient une analyse faite par un chimiste allemand, et il s'étonne de voir à quel degré le sol est adapté au blé. Ceci confirme les faits que nous connaissons.

*M. Smith (Selkirk) :—*Dans l'ancienne paroisse de Kildonan ils ont cultivé le blé dans les mêmes champs depuis 1812, et ils en retirent de bonnes récoltes sans y avoir mis le moindre engrais.

*M. White (Renfrew) :—*J'ai entendu dire qu'il s'était fait 35 récoltes consécutives de blé sur quelques parties du Manitoba.

*M. Lowe :—*Sur les bords de la rivière, entre Winnipeg et Selkirk, il y a des établissements de quelque soixante ans d'existence, et les habitants disent qu'ils ont cultivé le blé sur leurs fermes tout ce temps-là successivement. L'année dernière, qui a été très bonne, j'ai vu moi-même de fort belles moissons sur leurs terres. Je remarquai que les enclos où poussait ce grain étaient très petits, le pâturage et le foin se trouvant dans la prairie ouverte. La difficulté semblerait être commer

défaire de l'engrais. Sur les bords de la rivière l'alluvion est de dix ou douze pieds d'épaisseur, mais elle diminue en s'éloignant de la rivière, et naturellement ne peut résister à la même culture. Là où le sol est plus près de la surface, il sera probablement facile plus tard de se débarrasser de l'engrais.

Le comité s'ajourne.

VENDREDI, 3 mai.

M. Lowe est appelé de nouveau :

Par le président :—

Q. Pouvez-vous dire ce qui a été fait relativement à une assemblée de journaliers sans travail qui a eu lieu dernièrement en cette ville?—M. Wills, agent d'immigration du Canada, fut prié par une lettre du secrétaire du bureau d'immigration du gouvernement d'Ontario, d'obtenir certains détails relativement aux personnes sans emploi dans cette ville, dans le but de leur faciliter les moyens de se rendre en d'autres localités dans Ontario. Il lut cette lettre à l'assemblée, et dit qu'il resterait à son bureau pour recevoir les réponses. Il entra dans un livre les détails de toute demande qui lui fut faite. Ces demandes étaient de 22 chefs de famille, ou 111 âmes. Elles étaient subdivisées par nationalités comme suit :

	Hommes.	Femmes.	Enfants
Anglais.....	6	7	17
Irlandais.....	18	17	16
Écossais.....	5	3	4
Canadiens.....	8	7	3
Total.....	37	34	40 = 111 âmes.

47 étaient capables de travailler ou de se mettre en condition, dont 19 aux travaux des champs, 12 aux travaux ordinaires, 10 servantes, 1 commis, 3 garçons, 1 briqueteur et un maçon. Quelques-uns d'entre eux étaient dans le pays depuis 34 ans, d'autres 28 ans, 20 ans, 19 ans, 8 ans et 5 ans; et 18 étaient nés en Canada. A proprement parler il n'y avait pas d'immigrants, c'est-à-dire ayant résidé moins de trois ans en Canada. Et quant aux dix-neuf adonnés aux travaux des champs, s'ils étaient allés à la campagne lorsqu'ils arrivèrent, probablement qu'ils auraient trouvé de l'emploi. Il y a eu de grandes fluctuations dans la demande de la main-d'œuvre à Ottawa, dues aux constructions qui s'y faisaient.

ANNONCES DES AVANTAGES QUE LE CANADA OFFRE AUX ÉMIGRANTS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

VENDREDI, 22 mars 1878.

TÉMOIGNAGE DE M. HENRY SIMPSON.

Par le président :

Q. Quels sont vos nom et occupation?—Henry Simpson. Je suis attaché à la presse anglaise depuis les deux dernières années. En janvier dernier je vins au Canada et me liai à la presse canadienne. Je pris part pendant plusieurs années à la rédaction du *Daily Post* de Liverpool, et j'écrivais pour plusieurs journaux de Londres.

Q. Pendant que vous étiez engagé dans le journalisme, vous êtes-vous occupé, en fait d'immigration, et jusqu'à quel point, des affaires du Canada?—Oui, depuis 1872, alors que je fis connaissance avec M. John Ennis, de Liverpool, un des principaux agents d'émigration des paquebots de la ligne Allan. Par son influence et ses conseils je pris une part aux affaires du Canada, et souvent je fis paraître, dans les journaux anglais, des articles dans l'intérêt des Canadiens. Ses suggestions étaient très précieuses, vu qu'il était engagé dans ce genre d'affaires depuis dix ou douze ans.

Q. Connaissez-vous le travail que font les agents du Canada dans la Grande-Bretagne, et à quels endroits?—Depuis que j'ai commencé à m'intéresser à la question d'émigration en Angleterre, M. Ennis m'envoyait tous les agents à leur arrivée en Angleterre, et je leur donnais des avis quant aux moyens de faire publier dans la presse leurs discours, rapports, etc. J'ai plusieurs lettres à ce sujet que je puis produire si le comité le désire.

Q. Que suggéreriez-vous pour promouvoir l'immigration?—Supposons que le gouvernement canadien désire faciliter l'immigration de petits fermiers et de personnes ayant quelques moyens, je crois qu'il faudrait le faire au moyen de quelque chose dans la forme d'un journal,—quelque chose comme ce que j'ai proposé en 1873. Bien que les principaux faits géographiques et topographiques, et ceux relatifs à la nature des différentes provinces du Canada soient connus, je crois que la population d'Angleterre a besoin d'être tenue au courant des événements actuels. Par exemple, s'il y a en certain endroit demande de main-d'œuvre, le public en Angleterre ne devrait pas l'ignorer; et si des terres sont mises en vente ou offertes pour la colonisation, il serait bon de le faire connaître aux personnes intéressées.

Q. Est-ce qu'on ne pourrait pas atteindre ce but par la presse anglaise seule, où faudrait-il employer d'autres moyens?—Je pense qu'on devrait s'en occuper spécialement. Si on veut me le permettre, je vais faire voir de quelle manière j'ai proposé d'en venir à ce but il y a quelque temps dans un écrit communiqué au gouvernement du Canada.

Q. Est-ce que des annonces nombreuses, et la mise en circulation de brochures faisant connaître les ressources du Canada parviennent à l'adresse de ceux qu'il serait plus désirable d'avoir ici, et quel serait le mode le plus avantageux de publier tout ce qui a rapport aux grandes ressources qu'offre ce pays?—Je ne pense pas que des annonces nombreuses en faveur du Canada dans les journaux anglais produiraient du bien, si ce n'est dans un sens, et je parle en homme qui a de l'expérience en cette matière, c'est que lorsque vous publiez quelque chose dans les journaux anglais, cela vous permet d'y mettre ce qu'on appelle "le voile."

Q. La circulation de brochures peut-elle faire du bien?—Oh, oui; elle est très-utile; mais je ne puis dire jusqu'à quel point cela est vrai. Cependant, je pense que la publication de ce qui se passe tous les jours dans le Canada serait d'un grand secours à l'utilité des brochures.

Q. Pensez-vous que le gouvernement du Canada pourrait employer avec avantage un ou deux agents experts, ayant accès à la presse anglaise, pour choisir les documents et papiers officiels, pour travailler de concert avec les agents du Canada relativement à la publication?—Je le pense certainement, et je vais vous faire part de mon expérience à ce sujet. Lorsque les agents du Canada viennent en Angleterre pour se mettre à l'œuvre, ils doivent dépendre des agents anglais et ils essaient généralement et avec raison, je pense, à s'allier aux journalistes, et le résultat de tout cela est que les journalistes anglais ont à se saisir de toutes les nouvelles et les publier pour eux. Il serait sage, je crois, d'avoir une personne en Angleterre qui recevrait tous les documents officiels, les rapports parlementaires, les débats et rapports des bureaux, en faire un résumé et les publier dans la presse anglaise. Un homme agissant comme tel, avec un peu d'influence, serait d'une grande utilité.

Q. Est-ce que l'établissement d'une feuille purement européenne-canadienne ou indépendante, serait encouragé si la circulation était gratuite?—Je parle seulement de ce que j'ai vu et de ce que je connais. Et je pense que le gouvernement canadien ferait une chose utile en ayant quelqu'un en Angleterre qui surveillerait les discours d'intérêt, et qui, en outre, enverrait à Ottawa un rapport semi-mensuel de tout ce qui pourrait toucher les intérêts du Canada.

Q. Connaissez-vous les opérations des unions de métiers et autres associations organisées pour promouvoir l'émigration, et avez-vous été en correspondance avec Joseph Arch, John Macdonald, le député de Stafford, M. Ennis et autres personnes éminentes, qui ont beaucoup d'influence sur les classes ouvrières?—Oui. J'ai connu M. Joseph Arch depuis que j'ai publié sa brochure, et aussi M. Macdonald, le député de Stafford, qui est le chef de l'union des mineurs, et j'ai discuté la question d'émigra-

tion du Pays de Galles avec ce monsieur. Son idée est de faire émigrer les mineurs du Pays de Galles, s'il le peut, afin de diminuer la surabondance de la main-d'œuvre. Il y a là trop peu de travail pour la quantité de bras qui s'y trouvent.

Q. Pensez-vous qu'il serait bon d'encourager l'émigration de cette classe d'hommes; ils trouveraient peu à faire ici, je le crains?—Pas comme mineurs, mais là-bas les mineurs sont aussi de petits fermiers; je ne voudrais pas les encourager à moins qu'ils ne possédassent un petit capital.

Par M. Stephenson :—

Q. Ont-ils un capital, comme classe?—Oh, oui; leurs dépôts dans les banques d'épargnes sont très considérables.

Q. Est-ce que ce sont des dépôts de cette classe particulière?—Oui, lors de la grève en 1875, il y eut à peine une demande sur le fonds des pauvres pendant près de trois mois.

Q. Quelle était l'occupation de ces grévistes?—C'était des mineurs; mais comme je l'ai déjà dit, ils s'occupent beaucoup d'agriculture. Lorsqu'ils n'ont pas d'ouvrage aux mines, ils travaillent sur leurs petites fermes.

Q. Le Pays de Galles n'est pas considéré comme une partie de l'Angleterre, propre à la culture?—Non; pas de l'Angleterre, mais de Galles. La plus grande difficulté est à l'égard de leurs baux. Ce sont de petits locataires annuels, et ils sont sujets à être dérangés à tout instant s'il plaît aux propriétaires.

Par le président :—

Q. Pensez-vous que nous devrions encourager cette classe à émigrer?—Je vais vous citer un fait d'après lequel vous pourrez vous former une opinion à ce sujet. Il y a en Patagonie depuis des générations une colonie galloise. C'est une preuve que ce sont de bons colons.

Q. En général les Gallois ne sont pas un peuple émigrant?—Oh, oui; je pense qu'ils le sont.

Q. Il y en a très peu qui viennent ici?—Je veux précisément vous parler à ce sujet. Ils vont aux Etats-Unis, et envoient chez eux des lettres qui sont publiées dans les journaux. Vous savez que chez les Gallois l'esprit de clan est très prononcé, et ces lettres décrivant les ressources du Minnesota, de l'Ohio, de l'Illinois et des Etats encore plus à l'ouest produisent le plus grand effet.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas eu d'efforts de tentés par le gouvernement du Canada pour amener cette classe de gens ici?—Non, pas que je sache?

Q. Est-ce qu'il n'y a pas d'agence dans le Pays de Galles?—Il y a des agents de compagnies de paquebots, mais l'agent local serait M. Potts, de Bristol. Peu de temps avant de quitter l'Angleterre, lorsque je rédigeais un journal appelé *Western Mail*, M. Potts me rencontra et nous eûmes un entretien à ce sujet, et je lui conseillai de faire imprimer en gallois des informations qui pourraient être utiles. Nous avons puisé dans ceci (montrant le rapport de 1877 émané du département d'Agriculture) ce que nous avons fait dans ce but.

Q. Dans quelle partie de Galles avez-vous voyagé?—Surtout dans la Galles du Sud, Cardiff, où sont situés les chantiers de lord Bute.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas de mines de houille dans Cardiff, sur les montagnes?—Oui.

Q. Est-ce là que réside cette classe de mineurs dont vous parlez?—Oui.

Q. Ils ne cultivent pas beaucoup sur ces montagnes?—Non, pas sur les montagnes, mais bien dans les vallées adjacentes. A Merthyn, ils ont ce qu'ils appellent "sewage farming," essai fait par la corporation et qui leur rapporte beaucoup tous les ans.

Q. Quand avez-vous pour la première fois visité le Canada, et vous êtes-vous mis au fait de ses intérêts?—J'ai visité le pays d'abord en 1873, et je rencontraï plusieurs personnes éminentes dans le but d'en obtenir des informations qui pourraient m'être utiles pour encourager l'immigration à mon retour en Angleterre. Entre autres j'ai vu l'honorable M. Pope, ex-ministre d'Agriculture. Je l'ai rencontré à Lennoxville. Je lui fis quelques suggestions à propos de l'encouragement de l'immigration cana-

dienne, et surtout sur l'emploi de la presse comme agent sur le vieux continent, et il parut les goûter. Mais, le comité ne l'ignore pas, le gouvernement d'alors fut défait et le plan tomba avec lui. A cette époque M. Pope me dit qu'il y avait des demandes au département de l'Agriculture pour un nombre considérable de journaliers, et je pense que ce département ferait bien de publier et répandre gratuitement quelque chose qui serait dans le cas de parvenir à ceux qu'il est désirable d'encourager. Par exemple, si les agents du Canada et des compagnies de steamers dans tout le pays,—et ils sont au nombre d'environ douze cents, et la plupart commerçants, épiciers, etc.,—avaient en leur possession des papiers ou autre chose de cette nature, ils pourraient les tenir exposés sur leurs comptoirs et les distribuer aux acheteurs. Ces papiers contenant des informations courantes seraient lus d'un bout à l'autre, et seraient plus intéressants pour eux que les brochures qui sont répandues d'une manière si avantageuse par les agents du Canada.

Q. Quels sont les moyens employés pour répandre les informations parmi les fermiers de la Grande-Bretagne?—Je comprends qu'il est comparativement aisé d'atteindre les artisans et la classe ouvrière; mais des fermiers à bail?—Les seuls moyens à adopter sont ceux maintenant mis en usage par l'agent, c'est-à-dire aller dans les districts ruraux et faire des discours que l'on publie dans les journaux du lieu.

Par M. Stephenson :

Q. Est-ce que ces assemblées sont nombreuses? Est-ce que les municipalités s'y intéressent?—Oui, il n'y a pas de doute que toute personne parlant du Canada peut toujours avoir un auditoire nombreux, surtout dans les districts agricoles.

Q. Parlez-vous du Pays de Galles?—M. Capper y convoqua quelques assemblées; mais je pense que ce pays a été bien négligé pour cette raison, c'est qu'il est inutile d'y envoyer une personne qui ne peut parler le gallois.

Q. Est-ce que le gallois est généralement parlé par les habitants?—Oui; dans les montagnes, il n'y a pas deux personnes sur dix qui comprennent l'anglais.

Q. Les Gallois qui sont ici parlent en général l'anglais?—Eh, bien! vous pourrez faire cinq milles dans les montagnes de Glamorganshire sans rencontrer une personne qui parle anglais.

Par le président :—

Q. Avez-vous aucune connaissance du commerce de bestiaux et de viandes?—Quand je demeurais à Liverpool j'avais une connaissance personnelle du sujet. J'ai remarqué que les agents américains ont bien soin, lorsqu'ils ont des articles avariés, de les faire passer et vendre comme produits canadiens.

Par M. Stephenson :

Q. N'y a-t-il pas de lois en Angleterre pour empêcher cela?—Non; je vais vous citer un cas. Il y avait un homme à Liverpool qui souvent vendait du beurre à environ moitié prix de tout autre, et un jour l'analyste du bourg en eut en mains. On alla à la preuve et il fut annoncé que c'était du beurre canadien. Je fis des recherches et découvrit que c'était complètement faux, et j'en parlai à M. Jenkins, l'agent général à Londres.

Q. Est-ce que les agents canadiens prirent des mesures pour faire connaître la fraude?—Non; M. Jenkins ne fit rien à ma connaissance.

Par le président :

Q. Qu'est-ce que la preuve démontra?—C'était un mélange de graisse et autres articles. Comme de raison, le débit consistait à l'étiqueter comme du beurre canadien. Ce cas fut publié dans tous les journaux anglais avec les mots "Beurre Canadien" en gros caractères.

Par M. Stephenson :—

Q. Est-ce qu'on met cette pratique en usage relativement à d'autres effets?—Oui, les agents américains ne sont que trop actifs en ce sens.

Par le président :—

Q. Quel effet a le commerce de viande des Etats-Unis et du Canada sur le marché anglais?—Bien, la consommation est si grande qu'il n'a pas eu l'effet de faire baisser beaucoup les prix; mais j'ai ici quelques annonces de bœuf américain et canadien, et d'autres produits, dont les prix sont généralement environ vingt-cinq pour cent au-dessous des prix anglais. Je ne doute pas, si ce commerce était encouragé, qu'il deviendrait profitable, et naturellement, les prix se maintiendrait jusqu'à ce que les prix anglais les forceraient de baisser.

Q. Les mesures préventives actuelles suffisent-elles pour contrôler l'importation d'animaux malades dans la Grande-Bretagne?—Oui; je le crois.

Par M. Stephenson :—

Q. Savez-vous s'il a été importé des animaux malades dans les Etats-Unis ou en Canada?—Non; je ne le sais pas, je n'ai entendu parler d'aucun cas.

Q. Quels moyens prend-on pour publier dans les journaux européens l'arrivée de viandes ou de bétail canadiens?—Les agents canadiens, et je parle en particulier de M. Dyke, veillent à ce que ces choses soient connues. Ce qui est regrettable, c'est que généralement l'arrivée du bétail canadien n'est pas annoncée par les journaux, et les agents ont à supplier aux bureaux des journaux, à moins qu'ils ne jouissent de quelque influence.

Q. Ils ne prennent pas ces choses comme nouvelles?—Non; pas nécessairement. Pendant longtemps la presse anglaise s'est montrée hostile au Canada. Nous en avons un exemple dans le *Times* qui écrivait toujours contre le Canada, particulièrement depuis le discours de lord Bury à une assemblée de la Société de Colonisation. Cependant, depuis les discours de lord Dufferin, le *Times* a changé d'attitude, et est devenu l'un des meilleurs amis du Canada. Sous M. Sampson, ce journal n'a jamais publié un mot en faveur du Canada, mais depuis, les choses vont beaucoup mieux.

Q. Quels sont les journaux qui sont plus à la portée des petits fermiers de la Grande-Bretagne?—Les journaux agricoles hebdomadaires qui sont publiés par tout le pays. J'en parle ainsi pour les distinguer des journaux quotidiens. Le petit fermier a trop à faire durant la semaine pour s'occuper des journaux quotidiens, et dans les journaux hebdomadaires il a une bonne revue de la semaine. Par exemple, il faudrait une semaine au fermier pour lire le *Hereford Times*, un journal de seize pages.

Q. Est-ce que le *Journal* de Reynolds circule parmi la classe agricole?—Il a une immense circulation, mais je crois que c'est principalement parmi les artisans anglais et les associations de métiers.

Q. Existe-il un système régulier d'annoncer dans les grands journaux qui circulent par le pays, comme dans nos grands journaux hebdomadaires ici?—Je ne crois pas que le Canada bénéficierait aucunement d'un système d'annonces sur une grande échelle.

Q. Alors, que suggéreriez-vous pour répandre des renseignements?—Les moyens que je viens de mentionner.

Q. Mais à défaut de cela, comment feriez-vous?—Le vrai moyen de répandre des renseignements pour engager les immigrants à venir ici n'est pas en annonçant dans les colonnes d'annonces d'un journal. Celui qui veut faire circuler quelque information doit se rendre au bureau et faire insérer l'article dans le corps du journal.

M. Stephenson :—

Q. Voulez-vous dire sous forme de correspondance, ou d'article de rédaction?—Vous pouvez généralement faire insérer un article comme faveur ou en payant. Quant à moi j'ai employé des rames de papier en articles sur le Canada, que j'ai fait publier comme faveur.

Par M. Jones (Lee's) :—

Q. Je suppose que les divers journaux de la campagne sont les meilleurs pour y annoncer?—Oui; et principalement ceux qui s'occupent de questions agricoles, comme le *Field, Land & Water*, qui est le papier de Frank Buckland, et autres semblables. —

INFORMATION GÉNÉRALE POUR LES IMMIGRANTS.

VENDREDI, 22 février 1878.

DÉPOSITION DE M. PETER O'LEARY.

M. PETER O'LEARY comparait devant le comité et est interrogé :

Par le président :—

Q. Voulez-vous dire au comité en quelle qualité et dans quel but vous avez récemment visité ce pays?—Je fus engagé en 1872, par l'Union Nationale des Ouvriers-Agricoles, dont Joseph Arch était et est encore président, à visiter l'Irlande, dans le but d'y organiser une union semblable à celle d'Angleterre. Je voyageai pendant huit ou neuf mois avec cet objet en vue, ainsi que pour me mettre généralement au fait de la condition des ouvriers de ferme irlandais. Il en résulta une grande convention d'ouvriers qui eut lieu dans le comté de Cork en 1873. Après cela, je m'en retournai en Angleterre, et je fus prié de me rendre en Amérique chargé d'une mission semblable à celle de M. Arch pour les ouvriers de ferme anglais. Je vins en 1874, parcourant le pays depuis Québec jusqu'à 400 milles à l'ouest de Fort-Garry, et aussi les Etats-Unis, y compris les Etats du Nord-Ouest et du Nord-Est. Ensuite je visitai Ontario, et retournai en Angleterre en mars 1876. J'ai publié sous forme de livre le résultat de mes observations, et ce livre eut une assez forte circulation. L'année dernière je revins en Amérique et visitai l'Exposition Centenaire, mais seulement en ma capacité individuelle. De retour chez moi, je résolus de visiter encore ce pays; j'avais parcouru la partie orientale du continent, et je désirais connaître la partie occidentale. J'ai depuis visité la Californie et une partie du Territoire de Washington, et la Colombie-Britannique, d'où je m'en retourne chez moi. J'ai écrit un grand nombre de lettres au sujet des différents endroits que j'ai visités, et j'ai tout lieu de croire qu'elles ont été beaucoup lues.

Q. Que pensez-vous du Canada comme champ de colonisation pour les immigrants irlandais?—Le Canada, ou tout pays gouverné comme il l'est, serait le plus propre pour cette classe, aussi bien que pour une certaine classe en Angleterre. Il existe une différence entre la classe émigrante en Irlande et en Angleterre. En Angleterre l'ouvrier de ferme est un aussi bel échantillon d'un homme que vous puissiez voir dans aucun pays; mais, règle générale, depuis sa jeunesse jusqu'à un vieil âge il ne possède rien en propre, que le cottage qu'il habite et pour lequel il paie-loyer. D'autre côté, l'ouvrier irlandais a généralement un petit jardin, ou un acre ou deux de terre, sur lequel il cultive des pommes de terre, et nourrit ses chèvres ou ses moutons. Cela lui donne une certaine confiance en lui-même que ne possède pas celui qui a été toute sa vie soumis à la volonté d'un autre. En conséquence, pour cette catégorie d'immigrants le Canada offre beaucoup d'avantages. L'Anglais, avec plus d'ardeur, se mettrait peut-être mieux au dur travail que l'Irlandais. Ce dernier a plus de connaissances acquises, mais le premier est plus industriel. L'Écossais a plus de persévérance routinière que les deux autres, et se ferait un chez-soi plus vite dans un nouveau pays.

Q. Pouvez-vous dire au comité pourquoi les immigrants irlandais ont, règle générale, préféré les Etats-Unis au Canada?—Pendant la famine de 1847-48 et les deux années qui l'ont suivi, environ deux millions d'émigrants ont laissé l'Irlande pour ce continent. Plusieurs mille arrivèrent à Québec, où la fièvre en décima cinq ou six mille là et à Montréal. Un grand nombre aussi arrivèrent aux Etats-Unis, qui étaient alors dans un état florissant. Ces gens-là avaient diverses occupations, et le succès couronnant leurs efforts ils devinrent à leur tour agents d'immigration, et conseillèrent à d'autres dans leur pays natif de venir les rejoindre. Il peut se trouver aussi certaines raisons politiques qui font que les Irlandais préfèrent les Etats-Unis. En outre, toutes les grandes compagnies de navigation annoncent sur une grande-échelle, et leurs navires, à l'exception d'un ou deux, navigent entre les Etats-Unis et le vieux continent. Encore une autre raison : aux Etats-Unis il existe de nombreuses compagnies de chemins de fer et de colonisation qui tiennent du gouvernement de vastes étendues de terre, et ces compagnies envoient des agents dans le Royaume-Uni

pour y faire des lectures et donner des renseignements sur les Etats-Unis, et surtout sur les octrois que ces compagnies possèdent. Souvent aussi, les journaux sont portés par ces messieurs à favoriser leurs intérêts.

Q. Avez-vous trouvé que les immigrants étaient bien traités à bord des vapeurs océaniques, et que les agents canadiens en avaient bien soin après leur arrivée?— Je n'ai eu qu'une seule occasion de voir, et c'est par la ligne Allan; mais d'après ce que j'ai entendu d'autres, les émigrants sont bien traités sur les lignes. Certaines lois concernant le traitement des émigrants sont décrétées par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada, et je crois savoir que ces lois sont mises en vigueur à Castle Garden, Liverpool, Québec et Portland. Sur la ligne Allan les émigrants sont bien traités. La seule chose que j'aie remarquée, c'est que la nourriture est distribuée avec négligence; mais là où il y a de 400 à 500 personnes à bord il serait impossible de leur donner une table bien choisie. Une certaine classe de gens s'accommoderait facilement de ce régime, c'est-à-dire, beaucoup d'ouvriers, vu qu'ils sont dans l'habitude de prendre leurs repas près d'une haie. Je puis ajouter qu'il y a une plus grande distance entre la haute classe et la moyenne en Angleterre qu'en tout autre pays, et pour l'ouvrier anglais il lui est facile de se plier à l'ordre des choses à bord, et en ce pays; et il en est de même pour l'ouvrier irlandais. Mais il y a une classe, je veux dire ceux qui ont vu de meilleurs jours, et qui sont obligés, par l'infortune, d'émigrer, et naturellement, ils sont souvent choqués de la manière dont les repas leur sont servis dans l'entrepont. Je crois que ce serait un grand avantage pour les émigrants s'il y avait à bord des navires une boîte à lettres et des timbres-poste à vendre, en sorte qu'en remontant le St. Laurent ils puissent expédier des lettres à leurs amis dans la mère-patrie.

Q. Le système adopté à Castle Garden pour recevoir les immigrants est-il aussi bon ou supérieur qu'à Québec?—J'y ai passé trois jours, et les autorités m'ont témoigné la plus grande courtoisie, et d'après ce que j'ai pu apprendre, j'oserais dire que le système local tel qu'il existe dans les Etats-Unis pour la réception des immigrants, n'est pas aussi bon qu'un système fédéral, qu'il soit canadien ou américain. Un système local est toujours accompagné d'un peu d'intrigue politique, et c'est l'immigrant qui en souffre le plus. L'institution à Castle Garden est basée sur de bons principes, mais je ne puis en dire autant de la manière de les mettre en pratique, et en voici les raisons: à New-York et aux alentours il existe de gros capitalistes qui en ont fait un lieu de réception pour les immigrants pour les y employer à bon marché. Il arrive souvent que si l'immigrant avait l'occasion de se rendre dans les Etats de l'Ouest, il pourrait obtenir de meilleurs gages, et travailler pour lui-même, tandis qu'avec ce système local, et ayant une connaissance limitée du pays, ils restent près de New-York à travailler très fort pour de petits gages, qui peuvent lui paraître élevés mais qui sont bien moindres que ce qu'il pourrait gagner sous un système fédéral. Je me rappelle qu'en 1873, le colonel Starr, surintendant de Castle Garden, fit paraître une circulaire disant aux capitalistes qu'un grand nombre d'immigrants venaient d'arriver et seraient heureux d'accepter des gages quelconques. Je considère que c'est une grande injustice que de concentrer ainsi le travail, dans un vaste pays où il y a tant de différence dans le taux des gages, et où la valeur capitalisée d'un immigrant est de \$1,200, avec \$35 de plus comme la valeur des effets qu'il apporte avec lui, sans compter aussi qu'il a des enfants qui deviendront des colons permanents dans le pays. Castle Garden est une institution de l'Etat, mais si une loi fédérale était en vigueur, Philadelphie, Boston, et probablement Portland auraient des institutions semblables, de sorte que les immigrants seraient distribués par tout le pays au lieu d'être concentrés à un seul endroit. Castle Garden n'est pas aussi recommandable qu'on l'a représenté jusqu'à présent pour d'autres raisons, bien que des changements considérables pour le mieux y aient été apportés, je crois. En Canada, si un homme débarqué à Québec, le gouvernement l'envoie dans l'intérieur, ce qui vaut beaucoup mieux pour lui; et quant aux agents d'immigration en général, je crois qu'il n'y a pas d'officiers publics plus désireux de rendre de bons offices aux gens et de s'en faire estimer. La raison en est, peut-être, qu'ils s'imaginent que l'immigrant d'aujourd'hui peut dans quelques années devenir le maître, et que s'il a été maltraité en aucune manière, il

pourrait bien s'en rappeler le jour où il sera devenu un homme important. Je crois que les agents, règle générale, observent non-seulement la lettre de la loi, mais la force même dans l'intérêt de l'immigrant. Toutefois, je crois que le gouvernement ferait bien d'enclorre la station à Québec comme à Castle Garden, pour empêcher les matelots et autres de se mêler aux immigrants. Naturellement, ils n'y font pas un long séjour, mais je crois, dans l'intérêt des immigrants, que le dépôt devrait être clôturé.

Q. Connaissez-vous parmi la classe d'émigrants qui sont venus ici les principales personnes qui seraient dans le cas de se déplacer ou qui veulent se déplacer?—Oui, et les circonstances qui les ont portées à le faire. Comme je l'ai déjà dit, la famine en Irlande en a forcé un grand nombre à laisser le pays, et ils ont par la suite conseillé à leurs amis d'émigrer. Il y a sept ou huit ans, les ouvriers de ferme en Angleterre formèrent une union sous la présidence de Joseph Arch, et leur premier acte fut d'encourager l'émigration. Un grand nombre furent envoyés aux colonies anglaises dans les diverses parties du globe, et à l'exemple des immigrants irlandais, ceux qui y allèrent devinrent à leur tour agents d'émigration. Les classes qui émigrent aujourd'hui ou qui ont l'intention d'émigrer sont principalement les petits fermiers et les ouvriers agricoles. En Irlande le *Gladstone's Land Act* a eu pour effet de faire émigrer un grand nombre de gens, car il tendait à concentrer dans une seule grande ferme plusieurs petites métairies. L'introduction de la mécanique dans les travaux agricoles a eu presque le même effet, vu que l'emploi de moissonneuses ou autres machines de cette espèce ne pouvait se faire sur de petites terres. Ainsi une catégorie de petits fermiers émigrent continuellement tant d'Angleterre que d'Irlande. Puis viennent les personnes de moyens limités qui cherchent leur fortune dans l'émigration, parce que le capital dans les vieux pays n'est pas aussi productif qu'autrefois. Ensuite, le démembrement de l'Eglise d'Irlande en a fait partir plusieurs, qui étaient mécontents de voir ce démembrement et les terres de l'église placées sous le contrôle d'une commission ecclésiastique. Il y a aussi la classe des artisans que les grèves et la gêne commerciale ont fait partir en grands nombres. Cependant, je ne conseillerais pas à cette classe d'émigrer, et je ne l'ai jamais fait, soit en Angleterre, en Irlande ou dans le Pays de Galles; bien au contraire, je leur ai toujours dit de ne pas émigrer à aucun de ces pays, particulièrement le Canada. Par ce que j'ai pu voir, je ne crois pas qu'on en a besoin ici, et d'après les brochures et les lettres venant d'autres colonies, à l'exception peut-être de Queensland, ils n'y sont pas requis non plus.

Q. Quels sont les avantages offerts par les gouvernements, autres que celui du Canada, pour attirer l'émigration?—La plupart des gouvernements coloniaux, tels que ceux de Queensland, de l'Australie du Sud, la Nouvelle-Zélande, Victoria, et récemment l'Australie Occidentale, ont donné le passage gratuit, et dans plusieurs cas ont fourni un nécessaire aux familles anglaises—couverts, vêtements et autres choses de cette nature qu'exige le voyage, et, en moyenne, chaque émigrant valide de la Grande-Bretagne a coûté à ces gouvernements vingt louis. Je puis dire, aussi, que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande avait deux dames en Angleterre et une en Irlande, occupées à faire émigrer des jeunes femmes à cette colonie. Ces dames visitèrent les institutions qui ont soin des jeunes filles, et les localités où se trouvaient des personnes de cette classe qui feraient d'utiles immigrants, et en persuadèrent plusieurs d'émigrer à cette colonie.

Q. Les ressources du Canada, et ses avantages comme champ pour l'émigration, sont-ils connus dans les vieux pays?—Oui; ils sont mieux connus aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, ce qui est dû aux lettres de correspondants à l'Exposition de Philadelphie, aux efforts des agences d'immigration durant les quatre ou cinq dernières années, et aux lettres qui ont paru de temps à autre dans les journaux des vieux pays, qui ont eu pour effet de faire aussi bien connaître le Canada, à la Grande-Bretagne, que les autres colonies. Mais, avant cela, les autres gouvernements coloniaux avaient été plus actifs. Par exemple, à plusieurs des gares de chemins de fer en Angleterre, de grandes gravures de différents endroits dans la Nouvelle-Zélande et Queensland étaient placardées, et, dans un ou deux cas, des panoramas firent le tour du pays, de place en place, donnant une série de vues dans ces

colonies, accompagnées d'explications détaillées par des personnes engagées dans ce but. Les gouvernements dont j'ai parlé ont pris tous les moyens possibles de faire connaître leurs pays à la population. Mais je crois que le Canada est assez bien connu aujourd'hui, parce que des gens ont visité le Manitoba et autres endroits en Canada, et en ont rapporté beaucoup de renseignements. Le Brésil est aussi entré en lice pour l'émigration, et deviendra probablement un concurrent actif dans un temps rapproché. Ces quelque trois ou quatre ans passés, une colonie partit de Gloucestershire pour aller s'y établir, mais ce fut un insuccès. Des circulaires furent affichées par le gouvernement en divers endroits, avertissant les gens de ne pas aller là, et leur disant, s'ils y allaient, que ce serait à leurs risques, parce que la plupart de ceux que j'ai mentionnés avaient dû être renvoyés chez eux par le consul anglais à Rio de Janeiro. Une autre colonie partit d'Irlande quelques années auparavant, et je vois, d'après des lettres publiées dans les journaux, qu'ils ont réussi; mais je pense qu'ils ne se sont pas établis au même endroit du Brésil que les Anglais. Il se pourrait aussi que la similitude de religion a eu quelque chose à y faire; mais, dans tous les cas, leurs amis en Irlande ont reçu de fortes sommes d'argent de ceux qui y sont allés, de sorte que je pense qu'ils ont réussi.

Q. Quel mode suggéreriez-vous pour donner des renseignements sur le Canada—la distribution de brochures, ou quoi?—C'est là un des moyens, et peut-être le meilleur; les correspondances dans les journaux est un des meilleurs moyens d'encourager l'émigration, parce que, en général, le public fait plus de cas des lettres publiées dans les journaux que des brochures, croyant que ces dernières sont écrites dans un certain but, tandis que les correspondants de journaux sont censés donner le véritable état de choses. Je ne pense pas pouvoir suggérer de meilleurs moyens que ceux que vous avez adoptés pour faire connaître le Canada, si ce n'est de suivre le conseil de M. Dyke, l'agent d'émigration à Liverpool, de faire étamper le mot "Canada" sur chaque colis d'effets ou de produits canadiens expédiés en Europe. De cette manière, les officiers de douanes, les journalistes et le public en général s'apercevraient des fortes importations qui se font du Canada.

Q. Connaissez-vous la proportion des sexes dans la population des vieux pays, et pour quelle raison les filles n'émigrent pas autant que les hommes?—Il y a beaucoup plus de femmes en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et au Pays de Galles, que d'hommes; car bien que les naissances des deux sexes sont presque en même proportion, les hommes sont décimés dans l'armée, la marine, et par les accidents et autres causes, ce qui laisse en Angleterre une moyenne d'environ cinq pour cent dans le nombre de femmes de plus que les hommes. Si les femmes n'émigrent pas en plus grand nombre, c'est que des facilités exceptionnelles ne leur sont pas offertes, ni d'efforts spéciaux faits pour les engager à émigrer, et, naturellement, les femmes n'ont pas la même hardiesse que les hommes pour voyager. Quelques-uns des gouvernements de l'Australie ont envoyé des femmes en Europe, pour agir comme agent d'émigration parmi les femmes des vieux pays, et elles sont placées dans une section du navire, sous le soin de matrones. Le gouvernement canadien n'offre aucune facilité de la sorte pour l'émigration des femmes. Il est vrai qu'elles sont mises sous les soins d'agents du moment qu'elles arrivent ici, mais j'entends aucunes démarches dans les *work-houses* d'Angleterre et d'Irlande. Beaucoup de jeunes filles feraient d'excellentes émigrantes, bien qu'il serait prudent d'en faire un bon choix. Des jeunes filles de dix à onze ans, qui ont perdu leurs protecteurs naturels, et y sont restées jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, ou même vingt ans, feraient d'excellentes servantes dans ce pays. Elles n'ont pas les défauts qu'elles auraient pu contracter en travaillant dans les fabriques des grandes villes, mais sont gardées sous la surveillance d'aumôniers, de maîtres, maîtresses et surveillants qui sont, règle générale, une classe respectable. Je ne dis pas, cependant, que des jeunes femmes de plus de vingt ans qui sortent des *work-houses* et qui ont connu le monde, seraient d'utiles immigrantes, mais je crois que plusieurs des plus jeunes, disons de dix à quinze ans, pourraient être encouragées à venir. Mais il faudrait une espèce d'organisation ou d'association de ce côté-ci pour en prendre soin à leur arrivée. Je ne conseillerais pas de les envoyer en grand nombre à un même endroit; mais disons trois ou quatre à une

place, et trois ou quatre à une autre, et si une vingtaine étaient envoyées de semaine en semaine ou tous les mois, ou à mesure que les autres seraient placées, je ne crois pas qu'il en resterait longtemps oisives, d'après la demande qui s'en fait aujourd'hui.

Q. Que font les États-Unis de plus que notre gouvernement pour obtenir des immigrants ?—Je ne pense pas que les États-Unis fassent de plus grands efforts, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, par les compagnies de chemins de fer, de paquebots et de terres. L'on m'a offert des sommes d'argent et une bonne charge à deux ou trois différentes époques, pour m'engager à promouvoir l'émigration vers certains États ; mais certaines raisons m'ont empêché d'accepter. Ils ont tous plus ou moins des agences dans divers endroits du pays, et quelques-uns ont des bureaux à Londres, et les compagnies de terres ne cessent de publier des brochures. Un monsieur Grant, qui a un bureau à Londres, a acheté une étendue de terrain à Kansas, et ces deux dernières années il a envoyé un grand nombre de colons dans cet État, et l'on me dit que son projet réussit très bien. Il y a aussi des compagnies de terres qui publient des brochures et envoient des émigrants à leur propre compte ; en outre, sept ou huit compagnies de vapeurs naviguent entre Liverpool et New-York et elles favorisent aussi l'émigration.

Q. Savez-vous si un grand nombre de fermiers à bail en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, seraient portés à émigrer, si on leur offrait quelque encouragement ?—Je ne puis dire de moi-même, mais suivant l'ordre des choses je croirais qu'un grand nombre viendrait maintenant. Aujourd'hui, l'instruction est plus répandue dans la Grande-Bretagne qu'elle ne l'était il y a dix ou douze ans passés, et les jeunes gens surtout connaissent mieux le monde. La lecture des journaux et les lettres aux amis portent les jeunes gens à être plus entreprenants. Un grand nombre de ces jeunes gens quittent l'Irlande, non pas parce que ce pays est encombré, mais parce qu'environ deux millions d'acres de terre sont laissés en friche et non concédés, et pour d'autres raisons que je m'abstiendrai de donner. Je sais que M. Murphy, dans son rapport de Limerick, parle de ce fait et dit que les fermiers à bail doivent quitter, car le sol ne leur appartient pas. En Angleterre, il y a des endroits où la valeur des terres est excessivement élevée, et il se trouve toujours un grand nombre de jeunes fils de fermiers à bail et autres petits capitalistes qui quitteront graduellement le pays ; je crois donc qu'on pourrait essayer de les attirer au Canada, en publiant de petites circulaires ou brochures contenant une description des différentes fermes, de la qualité du sol, du pays et de ses ressources, ainsi que des prix ou médailles remportés par les fermiers canadiens à l'Exposition du Centenaire. Lorsque j'allai à Philadelphie, j'écrivis une lettre sur l'Exposition pour un de nos journaux, et j'y donnai une liste des produits canadiens qui s'y trouvaient ; je crois que par de moyens semblables l'on pourrait réussir à faire émigrer ici un grand nombre de fermiers à bail d'Angleterre et d'Irlande. Mon expérience personnelle ne s'étend pas à l'Ecosse, mais je crois que l'effet y serait le même.

Q. Les propriétaires fonciers en Irlande témoignent-ils le désir de réunir ensemble les petites métairies pour en faire de grandes fermes ?—Oui. Il n'y a que la possession du sol qui donne du prestige à un homme dans les vieux pays. Un homme peut accumuler des richesses dans les manufactures ou le commerce, mais il ne jouit pas de la même réputation qu'un propriétaire foncier moins riche, de là le désir général de posséder des terres, et la compétition qui s'y fait. Les riches cultivateurs sont très anxieux de concentrer le sol en grandes propriétés, et l'introduction de la mécanique tend aussi au même but, car il est impossible pour un homme d'employer des charrues à vapeur, des machines à battre et des cultivateurs à vapeur sur une petite ferme, et d'en retirer un profit. De fait, la tendance générale en Angleterre, en Irlande et au Pays de Galles est de concentrer le sol en de grandes fermes, et les capitalistes sont désireux de l'acquérir, car il est rare qu'un homme parvienne à la magistrature rurale s'il n'est pas un propriétaire foncier.

Q. En quelle année avez-vous d'abord visité le Canada ?—En 1874.

Q. Avez-vous visité la province du Manitoba ?—Oui.

Q. Que pensez-vous des ressources de cette province pour la colonisation ?—Je crois que le sol est le plus riche de toute l'Amérique, et probablement aussi riche

qu'aucun autre sur le globe, et j'ai été étonné de la rapidité de sa végétation. J'attribue cela à ce que la gelée pénètre profondément dans le sol pendant l'hiver ; l'été survient subitement, et la chaleur du soleil étant très forte, l'humidité qui agit continuellement sur les racines des plantes, rend la végétation très rapide. Je pense que c'est peut-être le sol le plus fertile du monde. C'est un terreau noir, en quelques endroits de deux pieds six pouces d'épaisseur, ailleurs de quatre, et en d'autres endroits d'une plus grande épaisseur peut-être ; la moyenne est probablement d'environ deux pieds, et elle retient son humidité dans les chaleurs, de sorte qu'il y a peu de risques de perdre une récolte, si les sauterelles et autres insectes ne font pas leur apparition. Je pense aussi que le climat est très salubre, car j'y étais en novembre, et j'ai vu que les gens étaient actifs, énergiques et robustes, et leur apparence est la meilleure preuve de la salubrité du climat. Je ne parle pas des immigrants récemment arrivés, mais des natifs, de ceux qui y habitaient sous la compagnie de la Baie d'Hudson, et des Métis, et je n'ai aucun doute que dans un avenir peu éloigné cette province deviendra une des plus riches de la Confédération, aussitôt que des communications faciles pour s'y rendre seront établies. Je me suis exprimé de la sorte dans plusieurs lettres que j'ai écrites, et en bien des occasions, plus particulièrement devant une nombreuse assemblée à Brighton l'année dernière.

Q. Quelles parties de la province avez-vous visitées ?—J'ai parcouru toute la vallée de la rivière Rouge ; suivi les bords de l'Assiniboine pour environ quatre-vingts milles, et fait environ trois cents milles dans le Nord-Ouest. J'ai passé aussi par la route Dawson, et je crois que la meilleure partie du pays est entre l'Angle nord-ouest du lac des Bois et le fort Frances, de fait ; je n'ai jamais vu de plus belle terre que sur la rivière La Pluie.

Q. Que pensez-vous du bois de construction dans la province ?—Tout ce que j'en sais c'est que je pense qu'il y avait un gaspillage regrettable de bois le long de la vallée de la rivière Rouge et autres endroits, et je crois que l'on pourrait conserver le bois au moyen d'une loi semblable à celle en vigueur dans quelques-uns des Etats-Unis, c'est-à-dire que chaque colon devrait être obligé de planter un certain nombre d'arbres. Il devrait y avoir une loi pour empêcher la négligence qui souvent cause les incendies de prairie. La loi forestière devrait être aussi facile que possible ; mais si chaque colon plantait, disons, cinquante arbres dans le cours de quatre ou cinq ans, cela apporterait une vaste différence dans l'apparence du pays.

Q. Vous êtes-vous formé une haute opinion des ressources agricoles du Manitoba ?—Oui ; surtout pour le blé ; je crois que le sol est très convenable pour cette culture, et je suis convaincu que dans quelques années, lorsque de meilleurs moyens de transport seront établis, cette province sera la région par excellence pour produire le blé de cette Confédération, et, peut-être, de ce continent. Le professeur Forbes dit que la région du monde où croît le blé et où se consomme le blé produisent la meilleure race d'hommes, et cette règle peut certainement s'appliquer au Manitoba, car la population y est forte et robuste.

Par M. Blain :—

Q. Qu'en pensez-vous pour l'élevage des bestiaux ?—Le climat est trop froid en hiver pour l'élevage. Il n'est pas aussi propre à cette fin que celui du Nebraska ou du Colorado, où la plupart des animaux amenés à Chicago sont élevés. Lorsque j'étais au Manitoba, c'était en novembre et la terre était couverte de neige, et il fallait établir le bétail, et naturellement la surface resta gelée tout l'hiver ; mais dans les plaines du Nord-Ouest, où le buffle subsiste dehors tout l'hiver, je serais porté à croire que l'élevage pourrait s'y faire, bien qu'il n'y ait pas d'encouragement, faute de marché.

Par M. Perry :

Q. Quand ferme la navigation sur la rivière Rouge ?—Je quittai Manitoba le 20 novembre, et le même jour les bateaux sur la rivière Rouge furent mis en hivernement. En arrivant à Toronto, je reçus une lettre écrite deux ou trois jours après mon départ de Fort-Garry—qui serait vers le 22—disant que la glace s'était formée sur toute la rivière Rouge, et elle a dû rester ainsi jusqu'à l'été. Les gelées sont fortes,

mais de huit heures du matin jusqu'au soir, le temps est généralement beau, bien que les nuits soient très froides. De fortes pluies tombent à certaines saisons, mais le sol absorbe l'eau si vite qu'après une journée pluvieuse il n'en paraît presque rien. Le sol se compose d'une si riche substance oléagineuse qu'il pourrait presque se polir, comme la tourbe pressée ; cela est dû, sans doute, aux huiles végétales qu'il retient après la décomposition de la matière dont il est formé.

Q. Le pays est-il bien pourvu de combustible ?—Non ; c'est un des désavantages ; mais l'on m'a dit, et je l'ai lu dans les rapports du professeur Dawson et de M. Sandford Fleming, que la houille abonde dans la vallée de la Saskatchewan, et je sais qu'on la trouve en quantités de l'autre côté des Montagnes-Rocheuses. Le chemin de fer *Union Pacific* prend maintenant de la houille à une plus grande distance que cela, car il la transporte du territoire de Wyoming à San Francisco, une distance de treize cents milles ; il l'apporte aussi à l'est de Chicago, de sorte que lorsque votre chemin de fer sera construit, le combustible ne sera pas aussi rare qu'à présent. Il y a de la tourbe, mais je ne pense pas qu'elle est beaucoup en usage ; elle n'est pas non plus de la même qualité que celle que nous avons en Angleterre, mais qui est si utile lorsqu'elle est pressée. Elle pourrait servir de combustible.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Le manque de bois de construction ne serait-il pas un grave inconvénient ?—Oui ; mais, naturellement, quand les moyens de transport seront meilleurs, il sera facile de transporter le bois de construction le long de la vallée de la rivière Rouge, et du territoire à l'est. Il y a de bon bois à la rivière LaPluie ainsi qu'à fort Frances, mais il serait difficile de le transporter à Fort-Garry. Il y a aussi du bois de chène sur la montagne Pembina, environ quatre-vingt-six milles au sud de Fort-Garry.

Par M. Stephenson :—

Q. Le sol est-il propre à faire de la brique ?—Le sous-sol l'est.

Q. Dans quelle partie du pays ?—Partout, je crois ; il pourrait servir aussi à fabriquer la poterie, vu qu'il ressemble un peu au sol de Kent et de Staffordshire.

Q. Y a-t-il beaucoup de constructions en brique ?—Oui ; le *Pacific House*, à Fort-Garry, un hôtel spacieux, est bâti en brique et plusieurs magasins sont des mêmes matériaux. Dans le voisinage de Fort-Garry l'on trouve aussi de bonne pierre à bâtir.

Q. La brique est-elle rouge ou blanche ?—Blanche ; il y en a de la rouge aussi.

Q. Quel en est le prix ?—Je ne sais.

M. Trow :— Environ \$15 le mille.

Q. Qu'est-ce qui rend le prix si élevé ?—La main-d'œuvre.

Par M. Stephenson :—

Q. Comment se vend la brique commune ?

M. Trow :— Environ \$10.

Par M. Penny :—

Q. Le sol est-il propre à la culture des légumineux ?—Oui. Les pommes de terres, les oignons et autres racines viennent aussi bien que n'importe où.

Par M. Galbraith :—

Q. Le sol convient-il à la culture du trèfle, du mil et autres herbes ?—Je ne puis dire ; je n'y étais pas dans la bonne saison pour en juger.

Par M. Farrow :—

Q. Croyez-vous que le Nord-Ouest soit le meilleur champ que nous ayons à offrir aux immigrants ?—Oui ; pour les petits capitalistes ; mais il y a d'autres champs, comme la Colombie-Britannique par exemple, dont le climat conviendrait mieux à certaines constitutions que le Nord-Ouest.

M. White (Renfrew) :—Parlant des légumiers, je puis dire qu'un cultivateur est parti de mon comté pour le Manitoba l'année dernière. Il retourna le sol au printemps et fit une bonne récolte de navets du sol vierge. La semence fut jetée de bonne heure en mai.

M. O'Leary :—Lorsque j'y étais, je vis un champ de navets que possédait un Métis. Les sauterelles avaient dévoré les têtes, mais les racines étaient magnifiques. D'après ce que j'ai pu apprendre, les légumes viendraient aussi bien au Nord-Ouest que n'importe où.

Par M. Cockburn :—

Q. Connaissez-vous quelque chose des octrois gratuits en Canada?—Je ne suis jamais allé à Muskoka. Le grand désavantage des districts à octrois gratuits est la forêt. Il faut que l'homme pauvre travaille cinq ou six ans à défricher sa terre avant de pouvoir commencer. Tandis qu'il travaille ainsi, il voit ses voisins qui sont, pour ainsi dire, à leur aise, et cela tend à le décourager.

Par M. White (Renfrew) :

Q. Cette objection s'appliquerait-elle à la classe d'immigrants appelés petits fermiers?—Oui; et c'est une des raisons qui portent tant d'immigrants à se jeter dans les villes pendant l'hiver. Ils ne peuvent s'établir sur ces terres, faute de moyens pour vivre, et ils ne pourraient rien retirer de leurs terres tant qu'ils n'en auraient pas défriché plusieurs acres. Il en coûte \$15 ou \$16 l'acre pour défrichement, je crois; et si le gouvernement jugeait à propos de faire défricher quelques acres sur chaque ferme, et de prendre une hypothèque sur la propriété pour le montant à être remboursé dans un certain nombre d'années, ce serait un grand bienfait pour le colon.

Par M. Hagar :—

Q. D'après ce que vous connaissez des deux pays, pensez-vous que le Manitoba pourrait soutenir en comparaison avec les Etats de l'Ouest comme champ d'émigration?—Je crois que le Manitoba est bien supérieur au Nébraska, le Colorado, Wyoming ou aucun de ces Etats de l'Ouest, parce que ces derniers ont plus ou moins besoin d'irrigation, et le sol du Manitoba est plus riche. Le Manitoba a aussi un autre avantage, c'est qu'il est à un niveau plus bas que les hauteurs d'où le St. Laurent, le Mississippi et la rivière Rouge prennent leurs sources, et échappe ainsi aux tempêtes du nord qui frappent le Dacotah, le Minnesota et tout le territoire d'où coulent les eaux de ces fleuves et rivières. A ces endroits les vents sont plus violents et la neige plus épaisse que dans la province du Manitoba.

Par M. White :—

Q. Avez-vous trouvé que le sol à 300 milles au nord-ouest était aussi bon?—Il est un peu plus sablonneux, mais il est bon, néanmoins, vu qu'une grande quantité de matière végétale s'y trouve mêlée. Comme de raison, il se trouve çà et là de petits côteaux où la pluie a enlevé le sol, et laissé la surface un peu graveleuse, mais, somme toute, le sol dans la plaine du Manitoba est bon.

Q. La même chose s'applique-t-elle à la partie nord-ouest des territoires du Nord-Ouest; c'est-à-dire, l'irrigation y serait-elle nécessaire?—Je ne pense pas; je n'ai certainement pas vu nulle part qu'il faudrait employer l'irrigation, et les rapports des divers fonctionnaires qui ont visité le territoire me confirment dans cette opinion.

Par M. Hagar :—

Q. Vos remarques au sujet de la gelée en hiver et de l'effet du soleil en été expliquent-elles cela?—Oui. La chaleur du soleil extrait du sol une humidité chaude en été, et elle force la végétation de la même manière que des plantes dans une serre-chaude.

Par M. White :—

Q. Les pluies sont-elles plus régulières dans les territoires du Nord-Ouest que dans les Etats du nord-ouest?—Non, je ne pense pas; mais je n'y ai pas porté beaucoup d'attention. Toutefois, les ondées sont très fréquentes au Manitoba. Je me rappelle-

d'un fait particulier au sujet des tempêtes accompagnées de tonnerre. J'ai été témoin de deux dans le voisinage de Fort Frances, et les éclairs semblaient descendre en droite ligne des nuages à la terre. Je n'avais jamais vu les éclairs descendre aussi perpendiculairement. Cela est dû, peut-être, à ce que le pays est plus rapproché du pôle.

Par M. Hagar :—

Q. Le sol du Manitoba est-il bien propre à la culture des céréales?—Oui ; beaucoup.

Q. Le drainage en sous-sol y serait-il nécessaire?—Je ne crois pas. Le drainage en sous-sol, à l'exception des marais, serait préjudiciable.

Q. Mais je parle de l'aspect en général du pays?—L'aspect général du pays est tel qu'il n'exige pas de drainage artificiel. On obtient l'eau partout en creusant à une profondeur de 40 à 50 pieds. Le sol est assez humide pour égoutter dans un puits à cette profondeur. Les puits que j'ai vus étaient suffisamment remplis par le drainage du sous-sol, preuve évidente qu'il contient beaucoup d'humidité, mais il ne faudrait pas l'enlever.

Par M. Farrow :—

Q. Vous admettez, naturellement, qu'un chemin de fer est nécessaire au développement de ce pays-là?—Oui. La construction d'une voie ferrée d'un océan à l'autre est de nécessité urgente à présent.

Par M. White :—

Q. C'est-à-dire une nécessité commerciale?—Oui, commerciale aussi bien que politique. Si vous voulez faire de la Colombie-Britannique une province riche et puissante, et développer les ressources merveilleuses et extraordinaires qu'elle possède, il lui faut un débouché par chemin de fer. Vous pourriez commencer ce chemin de fer à la partie nord-ouest des Montagnes-Rocheuses et le prolonger jusqu'à la tête de la navigation, à Fort Yale ou jusqu'à l'eau de marée plus bas. Je ne parle pas de la route, mais de la nécessité de construire un chemin de fer dans le pays.

Par M. Bain :—

Q. Croyez-vous que l'émigration de l'Irlande et de l'Angleterre cessera dans un an ou deux?—Les circonstances qui poussent à l'émigration ne sont pas les mêmes en Angleterre qu'en Irlande. L'Angleterre est un pays manufacturier ; l'Irlande ne l'est pas, et la proportion dans l'émigration d'Irlande est plus grande que celle d'aucune autre partie des îles britanniques. Voici la proportion de l'émigration l'année dernière : D'Angleterre, sept par mille ; d'Ecosse, six par mille ; et d'Irlande, treize. Tout porte à croire que cette émigration continuera. L'instruction se répand, les régions éloignées sont mieux connues, il y a plus de voyages, plus de communications entre les peuples, et plus d'esprit d'entreprise parmi la jeune génération qu'il n'y en avait dans les anciennes générations. Toutes ces choses me font croire que l'émigration continuera. En outre, avant longtemps il s'opérera probablement un mouvement politique au sujet des terres. Un projet de loi semblable à celui au sujet de l'Irlande sera sans doute proposé en Angleterre. Cela va causer beaucoup de bouleversement. Un projet semblable pour l'Ecosse est devant le Parlement impérial, et s'il passe, il aura le même effet. Je n'ai pas le moindre doute que l'émigration de l'Irlande continuera comme par le passé. Je crois même qu'elle sera plus considérable durant les dix prochaines années qu'elle ne l'a été durant la dernière décade.

Q. Dans ce cas, vous pensez qu'en l'absence de manufactures, qui, sans doute, ne s'établiront pas maintenant en Irlande, et avec l'augmentation naturelle de la population et le développement intellectuel, que le nombre d'immigrants d'Irlande ne diminuera pas?—Oui, monsieur.

Q. Et que les immigrants appartiendront à une meilleure catégorie?—Oui, monsieur ; en raison de leur plus grande intelligence.

Q. Est-il probable que cette classe ait plus de moyens?—Je ne pourrais dire. Il me semble, d'après ce que j'ai vu du pays, que le peuple est très pauvre. Sans

doute, il faut en excepter les fermiers à bail, qui songent à quitter leur fermes, qu'ils seront obligés même de quitter. Un grand nombre d'immigrants du Royaume-Uni se sont dirigés vers la Nouvelle-Zélande, Queensland et l'Australie. Avant de m'embarquer pour ce pays, je vis un vapenr dans le havre de Queenstown, ayant à bord quelque deux cents hommes et quarante femmes, en route pour Queensland, envoyés par les agents de ce gouvernement, qui leur donnait leur passage gratuit.

Q. Vous dites qu'il est probable qu'avant longtems il y aura un changement de législation au sujet de la tenure des biens-fonds en Angleterre, et vous avez dit que l'ouvrier anglais ne possédant aucune propriété, ne peut pas compter sur lui-même autant que le fermier à bail. En supposant que le changement dont vous parlez ait lieu, quelle classe, pensez-vous, sera plus dans le cas d'émigrer?—Le fermier à bail plus que tout autre.

Q. Non pas ceux qui sont à l'aise?—Plus à l'aise que les petits propriétaires (*cottier*). En outre, un plus grand nombre d'ouvriers seront sans ouvrage par suite de l'usage plus général de la mécanique. Il y a aussi une autre raison. Les chemins de fer d'Angleterre sont tous construits, et depuis cinquante ans un grand nombre d'ouvriers ont trouvé de l'ouvrage sur ces chemins de fer. Lorsqu'un était fini, ils ne retournaient pas aux champs, mais allaient d'un chemin de fer à l'autre. Il n'y a pas d'ouvrage maintenant dans le pays pour ce surplus d'ouvriers, connus sous le nom de terrassiers, et il leur faudra émigrer plus tard.

Q. Cette classe ne sera-t-elle pas comme l'artisan?—Non; quelque chose comme des ouvriers agricoles, qui se décidèrent à travailler sur les chemins de fer en raison des hauts gages. C'est un travail qui n'exige qu'un peu de force musculaire et la capacité de conduire une brouette et de manier la bêche. Ces hommes doivent quitter le pays maintenant. Je n'en parle pas comme d'une classe, mais comme un surplus d'ouvriers.

Par M. White:—

Q. Croyez-vous que le plus grand usage de la mécanique en Angleterre et en Irlande contrebalancera l'exode des ouvriers agricoles, ou empêchera tellement l'augmentation des gages qu'il retardera l'émigration?—Je pense que oui. Les gages ont haussé en Angleterre ces quelques années passées, mais les provisions ont augmenté en proportion, et en conséquence, la condition de l'ouvrier n'est pas beaucoup meilleure qu'elle n'était il y a quelques années. Un pain de 4 livres, qui valait alors 6d., coûte aujourd'hui 8d., et la viande est maintenant 10d., et quelquefois 1s. la livre; je l'ai même vu à 1s. 2d. la livre, à Londres. Les gages de l'ouvrier agricole ne le mettent pas beaucoup plus à l'aise qu'il y a dix ou quinze ans.

Par M. Galbraith:—

Q. N'y a-t-il pas une forte opposition de la part des riches fermiers à l'émigration des ouvriers agricoles?—Oui, et aussi de la part des membres du clergé et des professeurs et autres de cette classe. Mais je suis heureux de dire qu'il y en a d'autres qui voient la nécessité de l'émigration, et emploient leur influence à la promouvoir. L'Union Nationale des ouvriers agricoles d'Angleterre ne pourrait se maintenir comme organisation pour accomplir son but sans l'aide pécuniaire de ces hommes dont j'ai parlé. Quelques-uns donnent des milliers de louis pour encourager, indirectement, l'émigration. Mais il y a des fermiers et d'autres qui s'opposent à ce que la meilleure classe de jeunes gens quitte le pays.

Par M. Bain:—

Q. Je suppose que c'est là comme partout ailleurs. Un fermier fera tout en son pouvoir pour retenir un bon travailleur, et il laisse partir ceux qui sont moins capables?—C'est un peu le cas sans doute, particulièrement en Angleterre, où l'ouvrier travaille continuellement pour son maître. En Irlande, ce n'est pas tout à fait pareil; l'ouvrier là est plus responsable, car il est un petit propriétaire ou *cottier*, et il possède généralement un acre ou deux.

Q. Je suppose qu'il est plus ingénieux?—Oui, monsieur.

Q. Quel effet l'introduction de la mécanique aura-t-elle sur les classes intelligentes?—Un bon effet. Je ne pense pas que l'introduction de la mécanique sera du tout préjudiciable. Elle développe la pensée et l'esprit d'invention chez le peuple, et j'en crois, somme toute, qu'elle confère un bienfait et exerce une influence civilisatrice.

Par M. Stephenson:—

Q. Vous avez dit que vous avez publié un récit sur votre voyage en Amérique?—Oui.

Q. En avez-vous un exemplaire?—Je n'en ai pas maintenant. Je vous en enverrai un.

Q. Avez-vous été envoyé dans le but d'encourager l'émigration de l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse?—En 1874 et 1875 je vins dans le but de me renseigner sur l'émigration. L'année dernière et celle-ci je suis venu en ma capacité individuelle. Je n'ai aucune mission quelconque à remplir, mais un grand nombre s'en rapporte à moi quant à la nature et l'aspect du pays que je visite.

Q. Quelle association vous envoya?—L'Union Islandaise des Ouvriers Agricoles. En même temps, j'étais attaché indirectement à l'Association Anglaise des Ouvriers, et j'écris maintenant pour leur journal. Je viens d'en recevoir un exemplaire, qui contient ma dix-septième lettre.

Q. Où est le siège principal de l'Union Islandaise des Ouvriers Agricoles?—Il était alors à Kanturk, comté de Cork, Irlande, mais elle n'existe pas maintenant. Il y a un grand nombre d'associations de fermiers à bail, et comme il n'y a que très peu de différence entre le petit fermier et l'ouvrier en Irlande, une union d'ouvriers ne pouvait se maintenir. Les unions s'amalgamèrent en une seule, ayant son siège principal au No. 19, rue Sackville, Dublin. J'ai écrit plusieurs lettres l'année dernière au secrétaire de cette union.

Q. Alors, l'association anglaise dont vous parliez existe-t-elle encore?—Oui, et compte un grand nombre de membres. Elle publie aussi un journal, et a un certain nombre d'officiers et de délégués qui parcourent le pays afin de tout tenir en ordre. J'ai fait deux conférences pour cette association l'année dernière.

Q. Cette association a-t-elle une agence spéciale en Amérique?—Non; mais un nommé Richardson fut envoyé à la Nouvelle-Zélande, l'année dernière pour veiller à ses intérêts. Le Dr. Featherstone, alors agent général, me demanda aussi d'aller à la Nouvelle-Zélande, mais je refusai. M. Henry Taylor, le secrétaire, alla en Australie et visita toutes les colonies australiennes.

Q. Quelqu'un est-il venu en Amérique de la part de l'association depuis M. Arch?—Personne; mais on m'a demandé des renseignements sur l'Amérique. J'ai écrit 22 lettres pour leur journal depuis que je suis venu cette dernière fois. Le journal a une circulation hebdomadaire de 40,000.

Q. Quel nom porte-t-il?—Le *Labourers' Union Chronicle*.

Par le président:—

Q. Ces lettres se rapportaient-elles à la Colombio-Britannique?—Aux parties que j'ai visitées.

Par M. Stephenson:—

Q. Lettres descriptives?—Oui, monsieur.

Par M. Hagar:—

Q. Vous avez parlé de correspondances dans le journal comme un moyen de parvenir à la classe d'émigrants dont vous avez parlé. Jusqu'à quel point y parviendra-t-on? Les classes ouvrières lisent-elles beaucoup?—Elles lisent beaucoup plus maintenant que par le passé. Le fait de ces organisations démontre qu'elles ont plus d'intelligence. De fait, le but de cette association—afin d'élever le niveau moral de l'ouvrier anglais—tend à instruire le peuple. Elles font sortir des rangs de la classe ouvrière des hommes capables et de hautes capacités, tels que Arch, Ball, Taylor, Collyer et autres.

Q. Ainsi, vous croyez que la génération future sera plus instruite que celle

d'aujourd'hui?—Oui; en Angleterre et en Irlande surtout. J'ai été élevé en Angleterre, et à l'âge de neuf ans je fus mis sur une ferme pour y travailler; je restais dans un champ armé d'un claquet pour effrayer les corneilles. Un acte du Parlement est maintenant en vigueur qui défend de faire travailler les enfants avant l'âge de treize ans. Ils doivent aussi être envoyés à l'école jusqu'à cet âge, de sorte que les enfants commencent maintenant la vie avec un certain degré d'instruction qui, assez souvent, les pousse à aller de l'avant et leur donne le désir d'acquiescer encore plus de connaissances. De plus, pendant les premiers douze mois qu'il est à l'ouvrage, le jeune garçon doit assister à l'école pendant un certain nombre d'heures chaque semaine. Le *Factory Operative Act* empêche aussi les enfants en bas âge de travailler dans les fabriques, et il existe encore une autre loi en vigueur qui empêchent les femmes de travailler au-delà d'un certain nombre d'heures dans les fabriques. En Irlande le système National est en opération, et chaque enfant est envoyé à une école nationale. En Angleterre l'enfant doit être envoyé à l'école en vertu de l'Acte Forster, qui a été mis en vigueur il y a quelques années seulement.

Q. Un des buts de l'Association des Ouvriers est de répandre l'enseignement parmi le peuple?—Oui, monsieur.

Q. Ils ne sont pas, comme classe, aussi capables de s'abonner à un journal que la classe ouvrière de ce pays?—Bien, ils prennent tous le *Labourers' Union Chronicle*. Il faut se rappeler que les journaux sont bon marché en Angleterre. Celui dont je parle ne coûte qu'un denier par semaine, et presque chaque homme prend son journal de nos jours.

Q. Ce que je désire savoir est ceci : La presse circule-t-elle parmi cette classe particulière, et jusqu'à quel point?—Oui, et beaucoup.

Par M. White :—

Q. Les mêmes conditions quant au combustible et matériaux de construction sont les mêmes pour les Etats du nord-ouest que pour le Territoire du Nord-Ouest?—Oui, quant au bois de construction, parce que les Etats du Nord-Ouest ont de meilleurs moyens de transport par chemin de fer. La houille est apportée de Wyoming à Cheyenne, elle est ensuite expédiée par chemin de fer à Sioux City et au Colorado. Des houillères existent aussi dans l'Illinois.

Q. Alors, si nous avions une voie ferrée qui traverserait le continent de façon à atteindre nos houillères, nous serions dans une position plus avantageuse que les Etats du nord-ouest?—Quant au sol et à ses capacités productives vous seriez dans une meilleure position que tout ce que j'ai vu dans ces Etats. Le Nébraska jouit d'un bon climat, mais celui du Colorado est préférable à celui de quelques-uns des Etats du nord-ouest, parce qu'il n'est pas aussi rigoureux. Mais le sol n'est pas aussi productif; il est même sablonneux et aride, en tant que j'ai pu voir, et je l'ai beaucoup visité.

Par le président :—

Q. Ils sont plus exposés aux tempêtes. L'altitude du Nébraska est de plusieurs cents pieds plus élevée que celle de notre territoire?—Oui; elle s'élève de la rivière Missouri jusqu'à Cheyenne. L'altitude est bien plus élevée que celle du Manitoba.

Q. Ils sont plus sujets aux sécheresses?—Oui, et aux vents violents. Je me suis convaincu de la force du vent en traversant le Nébraska l'autre jour. Sur le chemin de fer *Union Pacific*, entre Omaha et Council Bluffs, un pont de grandes dimensions traverse la rivière Missouri. Sa hauteur est de 55 pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, et chaque arche pèse 250 tonneaux. Le jour que je passai dessus il fut frappé par un cyclone, et deux de ces arches furent enlevées complètement des piliers et précipitées dans le fleuve.

Q. Lors de votre visite au Manitoba, êtes-vous allé loin à l'ouest, sur l'Assiniboine, ou dans cette direction?—A environ 150 milles sur l'Assiniboine, vers le lac du Cygne.

Q. Que pensez-vous de ce pays?—Il ressemble à tout le reste—le même sol et les mêmes circonstances qui caractérisent les autres parties que j'ai décrites. Je crois que les montagnes de Pembina ont un effet salutaire, puisqu'il fait plus chaud, généralement, près des montagnes que dans les plaines.

Q. Ces montagnes ne sont pas hautes ?—Elles sont appelées montagnes, mais en réalité elles ne sont que de simples élévations ou côtes. A propos de ces montagnes, je dirai que l'on m'a informé que de vastes houillères se trouvent dans la contrée du lac du Cygne, à 200 milles plus loin que je suis allé; j'ai aussi lu la même chose dans un des ouvrages du professeur Dawson, et un monsieur autrefois attaché au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, m'a dit qu'il avait vu de la houille dans cette région.

Par M. Galbraith :—

Q. Savez-vous si le sol perd de sa qualité et de sa valeur en s'avancant dans l'intérieur ? J'ai entendu dire qu'il devenait sablonneux ou graveleux ?—Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de différence. Comme je l'ai déjà dit, il semble y avoir des monticules d'où le sol a été enlevé par la pluie, et la surface laissée graveleuse, mais, somme toute, le sol est bon. La terre noire peut être plus profonde le long de la rivière; mais si j'étais dans le cas de m'y établir, je me mettrais à une certaine distance de la rivière, parce que le drainage y serait meilleur. La pente est plus prononcée que le long de la vallée de la rivière Rouge.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—SES RESSOURCES ET CAPACITÉS POUR LA COLONISATION.

SAMEDI, 30 mars 1878.

INTERROGATOIRE DE M. H. J. CAMBIE.

Par le président :—

Q. Veuillez nous donner votre nom et occupation ?—Henry J. Cambie, ingénieur local, chargé des explorations pour le chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

Q. Avez-vous jamais visité la Colombie-Britannique ?—J'ai passé huit mois chaque année dans cette province durant les quatre dernières saisons.

Q. Le climat de la Colombie-Britannique est-il salubre, et spécialement favorable dans les cas d'affections pulmonaires ?—Il l'est dans l'intérieur, c'est-à-dire, à l'est de la côte.

Q. Savez-vous s'il s'est jamais déclaré des fièvres ou autres maladies épidémiques dans le pays ?—Non; aucune.

Q. Quel est l'aspect général du pays; la surface est-elle généralement irrégulière, ou bien y a-t-il de vastes prairies et des plateaux ?—La contrée est montagneuse, mais entre les deux chaînes de montagnes—la chaîne de la côte et les Montagnes-Rocheuses—il y a un plateau élevé, qui est sillonné de vallées. La partie supérieure du plateau possède de magnifiques pâturages et d'herbe en touffe.

Q. Pouvez-vous décrire cette herbe ?—L'herbe en touffe est particulière à un climat sec. Elle croît en touffes, variant de quatre à huit pouces de diamètre, et quelquefois atteint une hauteur de deux pieds. Croissant sous ce climat sec, la neige n'est pas en quantité suffisante pour l'abattre ou la coucher sur le sol en hiver, et le bétail peut s'en nourrir en plein air et rester gras tout le long de l'année, nonobstant qu'à cette altitude le froid en hiver est plus grand qu'à Ottawa. Plus près de la côte, à l'ouest de la chaîne de la côte, il tombe beaucoup de pluie, et il n'y a pas de vastes pâturages, à l'exception de prairies qui sont sujettes à être submergées, et des prairies artificielles.

Par M. Hagar :—

Q. Cette herbe en touffe croît-elle éparse ou serrée ?—Les têtes des touffes se touchent.

Q. De sorte qu'à une certaine distance elle paraît comme un champ d'herbe ?—Lorsque vous passez à cheval à quelques verges de distance, elle a l'apparence d'une prairie de cette région-ci.

Q. Si elle était moissonnée, quel en serait le rendement par acre?—J'oserais dire à peu près la récolte ordinaire du trèfle par ici.

Q. Je comprends que cette herbe est détruite quand elle est mangée?—Si elle est mangée deux ans de suite sans lui permettre de venir à graine, elle périra. C'est une herbe biennale.

Par le président :—

Q. Les brumes sont-elles fréquentes?—Non.

Q. Les rosées sont-elles fortes la nuit?—Non, pas beaucoup.

Par M. Smith (Peel) :—

Q. Quelle proportion du plateau élevé dont vous avez parlé serait propre à l'agriculture?—Une bien petite partie; je craindrais de le dire. Mais à ce sujet je puis dire qu'une très petite étendue de terre arable a plus de valeur là qu'ici, parce que le cultivateur peut laisser errer sur les côteaux autant de bétail qu'il lui plaît, et qui n'exige ni racines ni foin. Il peut donc cultiver sa terre arable en légumes et en grain.

Q. Je suppose que les côteaux au-dessus du plateau sont trop froids pour la culture?—Le plateau est en moyenne à trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Le sommet des collines est couvert de bois. Les vallées sont propres à la culture, mais entre les vallées et le sommet boisé des collines, il y a à peu près deux tiers du plateau qui sont impropres à la culture.

Par M. Haagar :—

Q. Mais qui servent de pâturage?—Oui.

Par le président :—

Q. Avez-vous donné la proportion au meilleur de votre connaissance?—Je ne voudrais pas être trop positif sur ce point.

Par M. Smith (Peel) :—

Q. Ainsi, comparativement parlant, il n'y a qu'une petite partie de terre le long de la chaîne de la côte propre à l'élevage ou à des fins agricoles?—Les montagnes s'avancent jusqu'à la mer, mais à une époque antérieure les rivières de toutes les vallées ont rempli les têtes des bras de mer jusqu'à une certaine hauteur au-dessus de la ligne de marée; ce qui forme d'étroites vallées tout près de la mer, où il se trouve de bonne terre pour la culture.

Par un député :—

Q. Je suppose qu'il y a peu de cours d'eau, à l'exception de la Fraser, qui soient bordés de grandes vallées?—Bien peu ont une vallée de plus que quelques milles carrés d'étendue.

Par M. Galbraith :—

Q. Je présume que l'élevage seul serait profitable?—Les terres propres à la culture produisent beaucoup. Dans l'intérieur, vous avez du soleil illimité, et si vous pouvez arroser le sol suffisamment les récoltes seront merveilleuses.

Par M. Little :—

Q. La pluie est-elle abondante en général?—Entre les chaînes de montagnes il y en a très peu.

Par le président :—

Q. A-t-on recours à l'irrigation sur le plateau que vous avez mentionné?—Dans les vallées qui croisent ce plateau, rien ne croît sans irrigation.

Q. L'irrigation est-elle dispendieuse?—Oui, généralement, et le sera encore plus à l'avenir, parce que chaque belle pièce de terre que longeaient un crique a été prise. Les nouveaux colons qui voudront s'y établir, auront, en conséquence, à faire venir l'eau d'une grande distance.

Par M. Galbraith :—

Q. Quelle est la largeur des vallées ?—Elles sont généralement étroites—peut-être un demi-mille de large au fond.

Par M. Hagar :—

Q. Des deux côtés de la rivière ?—Non ; quelques fois d'un côté, quelques fois de l'autre.

Par M. Galbraith :—

Q. Ces vallées sont-elles généralement traversées par des cours d'eau ?—Dans tous les cas. Je dois dire qu'il y a aussi des lacs qui ont besoin d'irrigation.

Par le président :—

Q. Qu'entendez-vous par " bancs " ?—Des steppes.

Par M. Burke :—

Q. Quelle est la largeur de ces steppes ?—Quelques-unes sont d'un demi-mille. A quelques endroits, encore, les montagnes descendent en pente douce jusqu'à la rivière. Il n'y a pas par tout le pays dix milles qui se ressemblent.

Par M. Hagar :—

Q. La sol est-il aussi bon sur les steppes supérieures que sur les basses ?—En certains endroits il est très riche.

Q. Est-il généralement de la même qualité, ou plus pauvre ?—Il est peut-être plus pauvre en montant, mais pas beaucoup.

Q. Je suppose que les lits de rivières sont naturellement plus riches ?—Ces steppes étaient des lits de rivière à une période antérieure.

Q. La rivière s'est creusé un lit plus bas, alors ?—Oui.

Par M. Galbraith :—

Q. Y a-t-il de la pierre dans ces vallées ?—Pas beaucoup.

Par le président :—

Q. J'aurais supposé qu'elles seraient parsemées de cailloux, venant du sommet de la montagne ?—Non, pas dans une grande mesure.

Q. Le blé, l'orge, l'avoine et autres céréales peuvent-ils y être cultivés avec succès, et quel est le rendement par acre ?—Ces céréales viennent très bien, et j'ai été informé par un monsieur, qui est cultivateur dans cette partie du pays, que quarante boisseaux de blé par acre est le rendement ordinaire.

Par M. Burke :

Q. Est-ce le blé d'automne ou du printemps ?—Je ne suis pas certain, mais je crois que c'est le blé du printemps.

Q. Connaissez-vous la quantité par acre des autres céréales ?—Non.

Q. Avez-vous vu du blé d'inde y croître ?—Oui.

Q. De bonnes récoltes ?—Je n'en ai jamais vu de récolte. A ce sujet, je dirai que les opérations agricoles se font en petit, vu la demande limitée. La terre qui est maintenant sous culture pourrait donner plus de blé dans une seule saison que la population ne pourrait consommer dans deux ans. L'orge est cultivée pour nourrir les chevaux, etc., parce que le blé ne se vend pas.

Par M. Burke :—

Q. Un droit protecteur aurait-il l'effet d'empêcher l'entrée des céréales, et de stimuler la culture de cette espèce de grain ?—Je ne crois pas, parce que c'est de porter les produits aux marchés qui est difficile. Ils sont entourés par la chaîne des montagnes de la côte, et ne peuvent payer le transport de leurs produits à un endroit où ils pourraient être expédiés.

Par le président :—

Q. A tout prendre, croyez-vous que la Colombie-Britannique est un pays propre à la colonisation sur une grande échelle ?—Je ne le crois pas.

Q. N'y a-t-il que de petites parties isolées dans le pays qui soient propres à la colonisation ?—C'est tout ; bien que le pays pourrait faire subsister une bien plus forte population agricole qu'il n'y a à présent. L'étendue maintenant sous culture pourrait probablement être doublée ou triplée. Une bien plus grande étendue pourrait encore être cultivée si le gouvernement local, ou quelques compagnies, voulaient construire des canaux d'irrigation, et louer l'eau aux cultivateurs dont les terres seraient arrosées par ces canaux.

Par M. Hagar :—

Q. Tout le plateau élevé où croît l'herbe en touffe peut-il servir à des opérations agricoles, l'irrigation peut-elle s'y faire ?—Il est trop élevé.

Q. Mais le versant occidental des Montagnes-Rocheuses ne pourrait-il pas être arrosé ?—Il est trop élevé pour l'irrigation—de fait la rendrait inutile. Du moment que vous sortez des vallées, cela devient un obstacle sérieux.

Par le président :—

Q. Les diverses espèces de fruits peuvent-elles être cultivées sur un grand pied ?—Les fruits réussissent admirablement, surtout les pommes. Naturellement, je ne parle pas des baies.

Q. Avez-vous vu des poires, des groseilles et des fraises ?—J'ai vu des poires et des prunes magnifiques près de la côte.

Q. De différentes espèces ?—Oui.

Par M. Galbraith :

Q. En général, les fruits pourraient-ils être cultivés avec succès sur le plateau ?—Je ne crois pas ; mais les pommes y viennent très bien.

Par M. Burke :—

Q. Avez-vous vu beaucoup de fruits sauvages ?—Oui, j'ai vu beaucoup de corisiers et de pomiers sauvages, mais c'était plus près de la côte. Dans l'intérieur, ou là où croît l'herbe en touffe, il y a bien peu de bois.

Par le président :—

Q. Avez-vous remarqué dans vos voyages que le pois sauvage et la vesce croissent en abondance ?—Oui, près de la côte, dans les régions pluvieuses.

Q. Mais pas sur le plateau ?—Non, par là où croît l'herbe en touffe. Tous deux ne pourraient croître sous le même climat. J'aurais dû expliquer que la partie du plateau intérieur la plus propre à l'élevage des bestiaux est au sud du 53e parallèle.

Q. Ayez la bonté de nous dire quelles parties du pays vous avez parcourues ?—J'ai voyagé de New-Westminster en remontant la rivière Fraser jusqu'à Yale : 100 milles ; de là par le chemin carrossable, 325 milles, jusqu'à l'embouchure de la Quesnel. A l'est de cette ligne j'ai traversé de Bridge Creek à la rivière à l'Eau Claire, et descendu cette rivière et la Thompson jusqu'à Kamloops ; de là par le lac Nicola jusqu'à Hope, sur la Fraser inférieure. A l'ouest du chemin de charrettes, j'ai voyagé de Soda Creek à Bute Inlet ; de l'embouchure de la Quesnel jusqu'au canal de Dean ; du même endroit je me suis rendu par le lac Francis jusqu'à 30 milles de Gardiner's Inlet, faisant un détour au sud pour m'en revenir ; et dans l'été de 1877, j'ai traversé de l'embouchure de la rivière Skeena à l'embouchure de la Quesnel.

Q. Quelle distance cela fait-il ?—Environ trois cents milles en ligne droite, mais quatre cents par la voie que j'ai suivie.

Par M. Farrow :—

Q. Y a-t-il des terres cultivables par là ?—J'ai vu de bonnes terres sur la Skeena, au nord de la latitude 55°, de beaux légumes et de l'avoine magnifique, presque prête à couper le 31 juillet.

Q. La température était-elle très chaude dans le temps?—Les jours étaient clairs et chauds dans l'après-midi, les nuits fraîches, mais pas de gelée. Cette région n'est qu'à une altitude de 700 pieds au-dessus de la mer. Dans le voisinage de Fort Fraser, presque tout les légumes viennent bien sans irrigation, car ils jouissent d'un peu de pluie.

Par M. Smith (Peel) :—

Q. Le plateau élevé dont vous avez parlé se trouve au sud?—Oui; le nord du 53e parallèle n'est pas tout à fait aussi élevé. Il y tombe un peu de pluie, et les légumes peuvent y être cultivés sans difficulté. Je crois que le seigle y viendrait bien, et peut-être l'orge.

Par M. Perry :—

Q. Ce pays a-t-il d'autres ressources que l'agriculture?—Oui; les mines d'or. Il y a les mines Omineca et Caribou, et le lavage de l'or se fait tout le long des vallées des divers cours d'eau, qui sans doute est susceptible de prendre de grandes proportions dans l'avenir.

Par le président :—

Q. Y avez-vous vu du blé?—Non.

Q. Je suppose que le sol est propre à la culture du blé?—Oui, justement dans la vallée de la Skeena.

Q. A quelle distance au nord d'Ottawa?—Environ 700 milles.

Q. Avez-vous traversé l'île Vancouver?—Qu'à un endroit, du détroit de Georgie à Alberni.

Q. Les mines sont-elles bien développées dans l'île?—Les houillères le sont, mais les mines d'or ne sont exploitées que sur une petite échelle, et principalement par les Chinois.

Par M. Burke :—

Q. Y a-t-il beaucoup de terre arable sur l'île?—J'en ai vu une étendue considérable dans les environs de Nanaimo, mais on la trouverait petite en Ontario.

Q. De petits lopins entre les rochers?—Non; pas aussi mal que cela. J'ai vu une lisière de terre propre à des fins agricoles de six à sept milles de long.

Q. Terre arable?—Oui. Je dirai que je ne connais pas aussi bien l'île Vancouver que la terre ferme. Quelques endroits dans la vallée de la Fraser inférieure conviendraient bien à des fins de colonisation, mais le défrichement serait difficile, à cause de la grosseur des arbres.

Par le président :—

Q. Quelle est la principale espèce de bois?—Le pin Douglas. Il n'y a rien qui lui ressemble en Ontario. Lorsqu'il est petit il ressemble au sapin, mais en croissant il prend les particularités de l'épinette.

Q. Quelle est sa grosseur, en général?—Je ne puis dire quelle est sa grosseur près de terre. Il est généralement coupé à une hauteur de dix pieds, où le diamètre est quelquefois de huit pieds.

Q. En avez-vous vu d'un plus grand diamètre?—Je ne crois pas.

Q. Y en a-t-il beaucoup de cette dimension?—Oui, il y en a beaucoup; ils varient de huit à peut-être quatre pieds de diamètre.

Q. Pourquoi sont-ils coupés à dix pieds du sol?—Parce que la hache ordinaire ne pourrait les couper près du sol, leurs racines sortant trop du sol.

Q. Quelle est la hauteur ordinaire de ces arbres?—Les meilleurs arbres sont sur les meilleures terres, et quelques-uns ont de 60 à 100 pieds avant d'atteindre les branches. Le bois n'est scié que lorsqu'un navire arrive avec une facture des diverses dimensions requises. C'est principalement pour l'exportation.

Q. Où?—A l'Australie, principalement.

Par M. Burke :—

Q. Le confectionnent-ils d'abord en bois carré, ou en planches et madriers?—Ils

en scient en planches, et une grande partie en voliges, dont quelques-unes sont de 12 x 18 ou 18 x 24.

Par M. Perry :—

Q. Les gros arbres sont-ils entremêlés de petits?—Les petits arbres sont rares, vu que les gros arbres dont j'ai parlé jettent trop d'ombrage sur les jeunes pousses. Sur la Fraser inférieure il y a des côteaux couverts de bois de petite dimension, qui ne sont pas encore pris.

Par le président :—

Q. De la même espèce?—Oui; mais plus petit, entremêlé de tremble et autres espèces.

Q. Le commerce de bois est-il bien développé?—Il n'y a que deux scieries à présent dans la Colombie-Britannique, toutes deux à Burrard Inlet.

Par M. McNab :—

Q. Quelle est leur capacité?—En octobre dernier, onze navires prenaient leurs chargements en même temps de ces deux moulins, qui sciaient et fournissaient le bois aussi vite qu'ils pouvaient l'arrimer.

Par M. Hagar :—

Q. Le bois est-il facile d'accès?—Jusqu'à présent il a été abattu à une courte distance des eaux de Burrard Inlet, rarement plus d'un mille.

Par M. Galbraith :—

Q. Quelles scies emploient-ils?—Des scies circulaires, posées l'une au-dessus de l'autre, six pieds de diamètre chaque; elles se touchent presque, afin de ne faire qu'une coupe.

Par M. Hagar :

Q. Comment se fait le halage de ces arbres immenses?—Jusqu'en 1874, ils étaient traînés par des bœufs, sur des lisses de bois; il fallait un grand nombre de bœufs, vu qu'il n'y a pas de neige; mais depuis ils emploient une locomotive.

Par le président :—

Q. Avez-vous visité le versant oriental de la chaîne des Montagnes-Rocheuses?—Non.

Q. Jusque où vers l'est êtes-vous allé?—Sur la Thompson Nord.

Par M. Hagar :—

Q. J'aimerais savoir quelque chose du bois de construction, sur le versant occidental des Montagnes-Rocheuses?—Il ressemble à celui des Cascades, mais n'est pas aussi gros; néanmoins, il est assez gros pour le commerce.

Q. Est-il en quantité?—Il y en a assez pour approvisionner le pays pendant des années.

Par M. McCraney :—

Q. Ce doit être de la même espèce que celui de la Californie. La feuille est-elle longue ou courte?—Elle est courte.

Par le président :—

Q. Est-il nécessaire d'y nourrir les bestiaux en hiver, ou bien peut-on laisser errer les troupeaux de bestiaux ou chevaux durant toute l'année?—Ce n'est pas nécessaire au sud du 53^e parallèle, mais au nord il faut le faire.

Q. Cet endroit est à 700 milles au nord d'ici?—Environ 530 milles.

Q. Restent-ils dehors toute l'année?—Oui.

Par M. McCraney :—

Q. Sans abri?—Oui. Les bestiaux se groupent ensemble dans les ravins ou dans les bosquets d'arbres dans les temps très froids.

Par le président :—

Q. C'est pour cela qu'il faudrait moins d'acres pour faire une bonne ferme là qu'ici ?—Oui ; comme je l'ai déjà dit, la terre arable n'est nécessaire que pour les céréales ; ils n'ont point besoin de racines ni de foin.

Par M. Hagar :—

Q. Y a-t-il des troupeaux de buffles à l'ouest de la chaîne des Montagnes-Rocheuses ?—Non.

Q. Est-ce que la salubrité générale du climat et la fertilité du sol offrent des avantages suffisants pour attirer une forte immigration ?—Non ; mais pour quelques-uns, qui ont un peu de capitaux, ce sont des avantages.

Q. Dans le cas où les mines se développeraient, cela porterait-il à cultiver la terre sur une plus grande échelle ?—Oui ; ce serait un encouragement pour ceux qui ont des moyens. Il faut de l'argent pour l'irrigation.

Q. Les établissements peuvent-ils se faire à la file, ou est-ce que des montagnes s'interposent et présentent des obstacles insurmontables entre les établissements. Le seul endroit sur la terre ferme, où il peut se faire des établissements contigus, est sur la Fraser inférieure.

Q. Comment sont surmontés ces obstacles entre les établissements ? Existe-il des chemins ?—Il n'y a qu'un seul chemin pour traverser la chaîne des Cascades. Si les communications étaient meilleures, les cultivateurs dans l'intérieur produiraient une bien plus grande quantité de grains et élèveraient de plus grands troupeaux de bétail.

Q. Avez-vous vu dans les prairies une fougère de grandes dimensions que nous voyons pas ici ?—Seulement près de la mer ; ou sur l'île Vancouver.

Q. De grande dimension ?—Quelquefois très haute.

Par le président :—

Q. Pouvez-vous nous donner une description de la nature du sol. Je suppose que les vallées sont d'alluvion, qui devient plus légère à mesure que vous montez, je présume ?—Oui ; elle est plus légère, mais encore très riche. J'ai vu de bonnes moissons de grain obtenues au moyen de l'irrigation plusieurs années de suite, sans l'aide d'engrais.

Q. Vous êtes-vous occupé des intérêts houillers là ?—Pas particulièrement.

Q. Savez-vous si la houille est beaucoup exploitée ?—Il y a plusieurs houillères dans le voisinage de Nanaimo, qui sont exploitées sur un grand pied. Plusieurs navires prennent des chargements toutes les semaines.

Q. Pour quel endroit ?—Pour San Francisco. L'on m'a dit que c'était la meilleure houille de toute la côte occidentale de l'Amérique du Nord.

Q. De quelle espèce ?—Bitumeuse. Il y en a un beau dépôt aussi au lac Nicola.

Q. Pouvez-vous décrire les filons ?—Sont-ils épais ?—Je ne suis pas assez au fait pour le dire.

Par M. Blain :—

Q. Sont-elles bien développées ?—Non, pas sur le lac Nicola.

Par M. Hagar :—

Q. Le lac Nicola est-il loin dans l'intérieur ?—A 180 ou 200 milles de la mer.

Par le président :—

Q. Avez-vous porté quelque attention à l'exploitation des mines de métaux précieux, l'or et l'argent ?—Pas beaucoup ; bien qu'on ne peut visiter ce pays sans en voir quelque chose.

Q. Où sont les principaux gisements que vous avez visités ?—Tout le long de la rivière Fraser et de la Thompson inférieure l'on trouve l'or en petites quantités. Quoique ces rivières fussent exploitées en 1858, 1859 et 1860, les chercheurs d'or dans ce temps-là n'étaient pas contents s'ils ne faisaient de très grands bénéfices, et aujourd'hui elles sont exploitées de nouveau par des Chinois et quelques blancs qui gagnent de

\$2 à \$3 par jour; et ce genre d'industrie est susceptible de beaucoup d'extension. Toutefois, les blancs de la Colombie-Britannique ne sont pas satisfaits de ces bénéfices.

Par M. Galbraith :—

Q. Quand le chemin de fer du Pacifique sera construit, passera-t-il proche ou à travers ces gisements de houille?—Cela dépendra de la route.

Q. Elle n'est pas encore choisie?—Non; quelle que soit la route qu'on adopte, le chemin ne peut manquer de passer près de quelques gisements de bonne houille ou de lignite.

Par le président :—

Q. Pouvez-vous décrire les rivières principales—la Columbia, la Fraser, la Thompson et la rivière à la Paix,—et dire au comité jusqu'à quel point elles peuvent être naviguées?—La Fraser est navigable jusqu'à 100 milles de son embouchure.

Q. Navigation ininterrompue?—Oui. Plus haut que ce point il se trouve des nappes d'eau détachées qui sont navigables, dont la plus longue est à environ 60 milles de Soda Creek, à l'embouchure de la Quesnelle. La rivière Thompson est navigable depuis Savona's Ferry jusqu'à Kamloops; et de là sur 75 ou 80 milles en remontant la Thompson Nord, et peut-être 100 en remontant la Thompson Sud.

Par le président :—

Q. Et la rivière Fraser et la rivière à la Paix?—Je n'ai pas visité la rivière à la Paix et la Fraser. J'ai déjà déclaré que je n'avais jamais visité la Columbia.

Q. Ces rivières sont-elles sujettes à déborder?—Oui; elles causent des inondations comme on n'en voit jamais en Ontario.

Q. Par la fonte des neiges sur les montagnes; je suppose que ces inondations sont soudaines?—Non; pas bien soudaines. Elles durent de la fin de mai au commencement de juillet.

Par M. Hagar :—

Q. Quelle est la différence entre les marques des hautes et basses eaux?—C'est difficile à dire. Dans les montagnes ce ne serait pas la même chose que dans un pays propre à la culture. Sur la Fraser inférieure, en aval de Yale, une grande partie de la vallée est sujette aux inondations.

Q. Assez pour empêcher l'établissement?—Une grande partie de la vallée, en aval de Yale, est sujette aux inondations; mais là il y a de belles lisières d'herbe de marais.

Par M. Hagar :—

Q. Rien ne peut être cultivé dans ces endroits?—Non; à moins d'y construire des digues à grands frais.

Par le président :—

Q. Cela pourrait-il se faire?—Oui. Comme de raison, il se trouve une grande partie de la vallée, qui est plus élevée et n'est pas sujette aux inondations.

Par M. Hagar :—

Q. Combien de pieds y a-t-il entre la marque des hautes eaux et celle des basses eaux?—En moyenne, l'élévation est d'environ douze pieds, mais en 1876 elle était d'environ dix-neuf pieds.

Q. C'était une année exceptionnelle?—Oui; je crois qu'elle était de sept pieds plus haute qu'elle n'avait jamais été.

Par le président :—

Q. Les colons font leurs calculs pour ces inondations annuelles; ils s'y préparent?—Personne n'essaye de cultiver les terres sujettes à être inondées, bien qu'en 1876 quelques fermes furent submergées.

Q. Quelle est la moyenne climatérique de la température en hiver et en été?—Je crois que la température du plateau intérieur ressemble beaucoup à celle d'Ontario.

Q. Mais plus douce en hiver, n'est-ce pas?—Non; tout aussi froide en hiver. Près de la côte le froid n'est pas rigoureux, mais il tombe beaucoup de pluie en hiver.

Q. Connaissez-vous quelque chose des pêcheries dans la Colombie-Britannique?—J'ai vu le saumon remonter la rivière en bancs si pressés que c'est à peine croyable.

Par M. Burke:

Q. Est-il aussi bon que le nôtre?—Je crois que oui. Les "bancs" qui remontent les rivières en mai contiennent plusieurs espèces, et ils valent ceux sur les côtes de l'Atlantique. Quelques-uns de ceux qui entrent dans les rivières en septembre sont un peu inférieurs.

Q. Sa conformation varie-t-elle?—Oui; différentes conformation et grosseur. Ceux qui montent en automne ont une espèce de nez recourbé.

Q. Combien de variétés?—Cinq, je crois.

Par le président:—

Q. Et les autres poissons?—Il y a le oolakin, qui descend du nord le long de la côte en avril. Il a la grosseur de la sardine et est très riche. Il vient en si grands bancs qu'à des milles à l'intérieur les bords des rivières sont couverts de poisson mort, qui répand une mauvaise odeur par tout le pays. Il est si gras qu'après avoir été exposé une journée au soleil, on peut le prendre par la queue, mettre le feu à la tête, et il brûlera d'un bout à l'autre comme une chandelle. Le poisson n'a pas un goût huileux, mais plutôt gélatineux. Les Sauvages sont les seuls qui le pêchent; ils prennent une perche, y enfoncent des clous comme un râteau, et la traînent dans l'eau, prenant à peu près une demi-douzaine de poissons chaque fois.

Par M. Perry:—

Q. Quel est le poids du saumon?—35 livres est un gros saumon; mais ceux-là ne sont pas les meilleurs. Le meilleur se prend en mai, et pèse de 10 à 15 livres.

Par le président:—

Q. Connaissez-vous quelque chose des mines de quartz aurifère?—Non.

Par M. Burke:—

Q. Quel est le prix de la main-d'œuvre par jour?—Sur l'exploration nous payons \$45 par mois, et la nourriture; mais les cultivateurs qui engagent des hommes que pour une couple de mois, pendant les récoltes, paient \$60 par mois et plus, avec nourriture.

Par M. McNab:—

Q. Quel serait le taux des gages le reste de la saison?—Les ouvriers essaient de maintenir les gages durant le reste de l'année, et pour cette raison, les cultivateurs les emploient aussi rarement que possible, se fiant à eux-mêmes pour faire l'ouvrage. Cet état de chose empêche le pays de se développer.

Q. Quelle somme un homme pourrait-il raisonnablement s'attendre de gagner s'il s'y rendait dans l'espoir d'y avoir de l'ouvrage constant dans le pays?—Je crois qu'un homme qui irait là maintenant, et obtenait de l'emploi, aurait probablement de 25 à 30 piastres par mois tout le long de l'année.

Par M. Galbraith:—

Q. Des cultivateurs?—Mais, naturellement, il n'y en aurait qu'un petit nombre qui trouverait à se placer maintenant.

Par M. Little:—

Q. Quel genre de travail?—De ferme en général.

Q. Quelle est l'occupation générale des habitants? L'on me dit qu'ils s'occupent peu d'agriculture?—L'exploitation des mines et l'agriculture sont les deux principales occupations.

Q. Quand vous parlez de culture, vous voulez dire l'élevage de bestiaux?—Non, cela n'emploie qu'un petit nombre d'hommes.

Par M. Farrow :—

Q. D'après ce que j'ai pu savoir, la vallée de la Fraser semble être la meilleure. Vous avez remonté cette vallée?—Oui.

Q. A New-Westminster?—Oui.

Q. Jusqu'où faut-il se rendre au-delà de New-Westminster avant de rencontrer de la bonne terre?—Pas plus d'environ 15 milles à présent.

Q. Les bateaux montent-ils jusque-là?—Oui.

Q. Cette terre est-elle principalement boisée ou en prairie?—Elle est plutôt boisée, bien qu'il y ait des prairies de marais qui fourniraient du foin.

Q. A quel prix par acre?—Je ne suis pas certain, mais je crois que la somme payée n'est que nominale.

*M. Thompson (Caribou) :—*160 acres sont données gratuitement, et l'on peut en acheter d'autres à \$1 l'acre.

Par M. Farrow :—

Q. Combien d'acres en sus est-il permis d'acheter?—Les colons ont 160 acres des terres basses près de la côte et 320 de l'autre côté de la chaîne des Cascades. Ils ont certains devoirs d'établissement à remplir. La prairie sur la Fraser inférieure est sujette à être inondée pendant la crue des eaux, et en conséquence les cultivateurs ne peuvent s'y établir (bien qu'ils puissent y couper du foin) à moins d'encourir de grands frais en fait de digues.

Par M. McNab :—

Q. Peuvent-ils compter généralement sur une bonne récolte de foin sur les terres basses?—Je le crois. Je crois qu'il en coûterait autant pour défricher les terres dont je viens de parler que pour le défrichement des terres en Ontario, avec ce désavantage qu'ils ne peuvent presque pas vendre le bois de corde.

Q. Croyez-vous qu'une personne avec des moyens pourrait acheter des terres améliorées?—Pas au prix que ceux qui viennent de l'est voudraient payer.

Par M. Bain :—

Q. J'aimerais avoir quelque renseignement au sujet des moutons. Quelles bêtes sauvages empêcheraient les moutons de paître dans les champs?—Il y a des coyotes ou loups des prairies par tout le pays, de sorte qu'on ne peut laisser les moutons sans gardien.

Q. Ils sont un obstacle sérieux à l'élevage des moutons par tout le pays, n'est-ce pas?—Non; je ne crois pas, vu que l'animal est lâche de sa nature, et facile à éloigner. L'obstacle qui existe maintenant, c'est que le prix de la laine ne paie pas, après en avoir déduit le coût de transport à la côte.

Q. Il me semble que la laine, dont la valeur est si élevée comparée à sa pesanteur, devrait être plus avantageuse à transporter que d'autres articles?—Je crois que c'est le seul article de produit qui soit transporté maintenant. Le bétail est conduit à la côte et expédié à Victoria.

Q. Mais il y a ceci, que le marché pour les bestiaux doit être comparativement limité, tandis que si vous pouvez vendre la laine à la côte, vous pouvez l'expédier n'importe où. Avez-vous vu des troupeaux assez considérables?—J'ai vu des troupeaux de quelques centaines de têtes près de Kamloops et aussi sur le chemin de charrettes à environ deux cents milles au-delà de Yale.

Q. Ainsi vous croyez qu'il y a des obstacles naturels en tant qu'il s'agit de transporter la laine au marché et de protéger les moutons contre les loups?—Oui; mais je penso que la partie nord en allant vers le fort Fraser convient particulièrement à

l'élevage des moutons, la pluie est abondante dans cette région et l'herbe qui croît dans un sol ferme n'est pas aussi sujette à être arrachée par la racine que l'herbe en touffe. Les coyotes y sont nombreux aussi.

Par le président :—

Q. Le succès de l'agriculture dans cette région dépendra matériellement du développement des mines?—Oui, et d'un débouché pour les produits de toutes sortes.

Par M. McCraney :—

Q. Vous dites qu'en bas de la rivière Fraser il y a de gros bois de construction, et que le coût de défrichement est à peu près le même qu'en Ontario. De quoi se compose ce bois de construction, et est-il de facile accès aux rivières, de façon à ce qu'on puisse le sortir?—Vous parlez maintenant de la Fraser inférieure, un peu en amont de New-Westminster. Ces côtes dont j'ai parlé comme étant hors de la portée du débordement de la rivière, sont couverts en partie de gros arbres qu'il serait dispendieux d'abattre, mais ces parties que l'incendie a ravagées sont couvertes d'une seconde venue de la même espèce de bois, et aussi de quelque plaine et de bouleau.

Q. Mais le bois de construction est particulièrement le pin?—Oui.

Q. Savez-vous s'il se fait un commerce régulier entre la Colombie-Britannique et les ports de l'Amérique du Sud, à part les cas où des commandes ont été reçues de ces ports?—Je ne sais pas.

Q. Ainsi, une personne qui achèterait ces terres et y fabriquerait du bois de service ne serait pas dans le cas de faire un commerce profitable, à moins de recevoir des commandes?—Non. Ils amènent les bois en grumes dans les estacades, et les gardent là jusqu'à ce qu'ils reçoivent une commande, et alors ils les scient.

Par M. Hagar :—

Q. Expédient-ils des espars de navires?—J'ai vu un chargement d'espars destiné à l'Amirauté.

Q. Je comprends que l'Amirauté obtient tous ses espars de la côte du Pacifique?—Je crois qu'elle en prend un chargement tous les ans. Il y a de beau bois de construction sur l'Île Vancouver, de la même qualité.

Q. C'est-à-dire le bois rouge de Californie?—Non; il ressemble plutôt au sapin de ce pays, mais il est résineux et très dur.

Par M. Thompson (Caribou) :—

Q. Avez-vous vu la rivière Skeena?—Oui.

Q. Avez-vous vu le cèdre qui y croît?—Oui; au nord de la côte, il y a un bois à fibre très serrée et durable, mais en très petite quantité.

Par M. Little :—

Q. Vous parlez de défricher la terre pour des fins agricoles. Tout le bois peut-il être utilisé? Y a-t-il une demande pour toutes sortes de bois de construction?—Non; seulement pour le bois de grandes dimensions. En défrichant sa terre, le cultivateur ne pourrait utiliser son bois, car il ne pourrait le sortir en grumes assez longues pour être de valeur aux scieries en opération maintenant. Il ne pourrait le charger sur des lisses de bois pour le rendre à l'eau. Les frais dépasseraient sa valeur.

Q. Se fait-il de la potasse avec la cendre du bois franc?—Il n'y a pas de bois franc proprement dit à l'ouest des Montagnes-Rocheuses, que je sache. Les seuls bois sont la plaine et quelque petit bouleau, en quantité limitée.

Par M. Hagar :—

Q. Est-ce le bouleau blanc ou jaune?—Des deux espèces. Il y croît aussi une espèce d'aulne qui atteint un diamètre de dix-huit pouces. C'est le seul arbre qui fasse un bois de chauffage agréable. Il y a aussi une espèce rabougrie de chêne rouge, qui croît sur l'Île Vancouver, mais il n'est d'aucune valeur.

Par M. Thompson (Caribou) :—

Q. Avez-vous vu l'arbousier de l'Île Vancouver?—Oui; il croît à une grande dimension, mais je ne sache pas qu'il ait aucune valeur commerciale.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET SES RESSOURCES.

MARDI, 26 février 1878.

AUTRE DÉPOSITION DE M. O'LEARY.

M. PETER O'LEARY est interrogé de nouveau.

Par le président :

Q. Avez-vous visité la Colombie-Britannique, et quand ?—J'ai visité la Colombie-Britannique. J'arrivai à Victoria vers la fin d'août ; j'y restai trois ou quatre jours, et alors pris le vapeur de la Baie d'Hudson pour New-Westminster. De là je me rendis par vapeur sur la Fraser jusqu'à Yale, et de là par la diligence sur le chemin Grand-Tronc jusqu'à Caribou. Je dirai ici que la diligence est une des mieux agencées en Amérique, et entretenue dans un ordre parfait.

Q. Quels sont les principaux attraits de la Colombie-Britannique ? Son sol et son climat sont-ils favorables à des établissements de colons sur le grand chemin de communication ?—Oui ; le pays est merveilleusement riche en mines et minéraux. Sur la Fraser et le long de la côte se trouve le plus beau bois de pin que j'aie jamais vu, et peut-être au monde, car les arbres sont tous gros et bons, et la meilleure houille sur la côte du Pacifique s'y trouve aussi en quantité illimitée. Le climat est beau et salubre et la population est naturellement intelligente. Le pays s'étend à 800 milles d'un côté, et 440 de l'autre, et possède toutes les variétés du sol. En dehors des Cascades, et le long de la mer qui sépare Vancouver de la terre ferme, le sol est composé de marne, et le climat est humide, quelque chose comme celui du Devonshire ou du sud de l'Irlande. A l'intérieur, sur les plateaux élevés, l'air est plus sec, le sol plus graveleux, nécessitant, en plusieurs endroits, des travaux d'irrigation. Il y a beaucoup de prairies que les colons considèrent très désirables. Il y a des terres basses et des prairies de castor, qui sont des terres endiguées dans les vallées par les castors. Somme toute, il y a beaucoup de bonne terre pour la colonisation, mais, naturellement, rien qui approche celles du Manitoba, à cause des coteaux et des montagnes. L'île renferme à peu près 400,000 acres de terre. Je parle de terre propre à la culture ; mais le comité doit se rappeler qu'à mesure que le déboisement se fera plus de terre sera cultivable, de même qu'en Ontario. Le bois tend à appauvrir le sol, parce qu'il est pérennial, et comme de raison, la terre deviendra plus riche lorsque le bois disparaîtra, car l'humidité de l'air que les arbres absorbent maintenant et qui font tomber la pluie sur les montagnes, favorisera la fertilité.

Q. Le climat est-il favorable à la santé ; ou bien les colons sont-ils exposés aux fièvres ou épidémies ; et quel degré marque le thermomètre à l'ombre en été ?—Je crois qu'il n'y a pas d'épidémies ; du moins je n'en ai pas entendu parler. Tous les habitants que j'ai vus—et j'en ai vu un grand nombre—ressemblent beaucoup aux habitants des vieux pays en apparence ; c'est-à-dire, un teint frais, dû à l'humidité de l'air et à l'ozone de la mer qui l'accompagne, et que les habitants de l'Amérique du Sud n'ont pas. Toutefois, je ne veux pas dire que les habitants de l'Amérique du Sud ne sont pas robustes, mais ils ne portent pas les signes d'une bonne santé. Je n'ai pas entendu parler d'épidémies, à l'exception du rhumatisme, et cela est dû, je crois, aux intempéries que les mineurs subissent, à l'usage immodéré, peut-être, des boissons et toutes ces sortes de choses ; dans tous les cas, c'est la seule maladie que je sache. Le climat, à l'intérieur des Cascades, diffère de celui de l'extérieur, car les Cascades couvrent une étendue de cent à cent vingt milles depuis la côte, et les nuages qui passent au-dessus condensent, par l'effet de l'attraction, une grande partie de leur vapeur en pluie, ce qui fait que l'intérieur du pays est un peu sec. Ils ont souvent de fortes ondées, mais à tout prendre, l'intérieur du pays n'est pas aussi humide que l'extérieur. Cependant, la population est très saine et robuste. Je crois que sur l'île Vancouver le thermomètre peut monter en moyenne à 80 ou 85 en été, et je ne crois pas qu'il descende jamais plus bas que 20 au-dessous du point de congélation en hiver. Je crois que c'est là la moyenne du climat de l'île en hiver et été ; nous pourrions, peut-être, arrêter une moyenne de 50 à 60.

Q. Les gelées d'été sont-elles assez fréquentes le long des lits de rivières pour faire tort au grain et aux légumes ; et les terres basses sont-elles plus sujettes aux gelées que les versants qui longent les vallées ?—Les gelées d'été se font sentir là comme partout ailleurs, mais elles dépendent plus ou moins des circonstances locales, les coteaux et les arbres ayant un certain effet sur la température ; et, nul doute que sur les plateaux et autres hauteurs le blé ne viendrait pas à maturité. Mais on peut en dire autant des autres pays ; les gelées d'été peuvent se faire sentir à quelques milles des endroits où croît le blé en abondance. Par exemple, l'on m'a dit que le blé ne venait pas à maturité sur la montagne de Carpenter, mais à Quesnel, et quelques milles plus loin, il croît en abondance, et ceci est une preuve que les conditions locales modifient plus le climat que toute autre chose. Le long de la vallée de la Fraser, à l'extérieur des Cascades et sur l'île Vancouver, je ne crois pas que les moissons souffrent des gelées d'été ; l'année dernière le blé a été abondant à Kamloops.

Q. En général, la Colombie-Britannique est-elle un pays boisé, ou y a-t-il de grandes étendues de prairie et de terres basses ?—Oui ; en dehors des Cascades et sur les Cascades le pays est très boisé, de fait c'est une vaste forêt depuis les bords de la mer jusqu'à des centaines de milles. L'île Vancouver est fortement boisée, mais les arbres ne sont pas aussi gros que sur la terre ferme. Mais elle est couverte de bois de construction, et une grande partie de l'île n'a pas encore été explorée. Sur la Fraser il a des terres à bois, principalement à son embouchure à Kamloops, et sur les deux rivières Thompson il y a beaucoup de terres qui ne sont pas encore prises et qui sont assez bonnes.

Q. La conformation du pays permettrait-elle de faire des établissements continus, ou les vallées sont-elles entrecoupées par des montagnes qui offrent des obstacles insurmontables entre elles ?—Non ; à tout prendre la vallée de la Fraser est unie. L'intérieur est plus ou moins montagneux. Les coteaux sur le bord de la mer sont nombreux et élevés, mais entre eux il y a quelques vallées. L'intérieur n'est pas plus montagneux que l'Irlande, l'Ecosse ou le Pays de Galles, et même l'Angleterre, pays formés de coteaux et de vallées, et il en est de même de la Colombie-Britannique. Il y a des vallées entre les montagnes, et des ravins se rencontrent là où la nature, dans quelque grand travail, a bouleversé la conformation du terrain à une période quelconque de l'histoire du monde. Mais le gouvernement est très actif dans la construction de chemins et de ponts pour faciliter la colonisation dans les endroits convenables. Le gouvernement désire ardemment encourager les établissements, et offre toutes les facilités possibles aux personnes pour se rendre dans les diverses localités.

Q. Le blé et autres céréales et les légumes sont-ils cultivés en quantités suffisantes pour suffire aux besoins locaux ?—Oui, aujourd'hui. Autrefois la recherche de l'or occupait tous les esprits, et l'on portait peu d'attention au jardinage ou à l'horticulture, ou autre chose semblable. Aujourd'hui, le désir de s'établir sur les terres, et de les cultiver avec plus de soin qu'auparavant, se fait plus voir. L'été que je visitai Westminster et Yale, je vis à bord du vapeur des pommiers et des plantes destinés à des colons ; je n'ai jamais goûté de meilleures pommes que sur l'île Vancouver, plus particulièrement aux alentours d'Esquimalt et de Victoria. Je dirai que le houblon croît abondamment dans les bois, et, règle générale, là où croît le houblon ; les fruits viennent bien aussi. Allez dans les comtés en Angleterre où se cultive le houblon, et vous y trouverez les meilleurs fruits. Kent, Herefordshire et Worcestershire sont des comtés où se cultive en grand le houblon, les fruits y sont aussi en abondance. Le houblon croît à l'état sauvage dans les forêts de la Colombie-Britannique, comme les gadelles, les groseilles et les framboises, et naturellement il viendrait beaucoup mieux en étant cultivé. Je crois donc que l'extérieur des Cascades et Vancouver est très propre à la culture des fruits et des légumes. Je n'ai aucun doute qu'ils pourraient aussi être cultivés dans l'intérieur, bien que, jusqu'à présent, on n'ait pas beaucoup pratiqué cette culture, vu la fièvre de l'or et le peu de stabilité des colons.

Q. Quelle est la température ordinaire de l'hiver dans la Colombie-Britannique ? Les hivers diffèrent-ils beaucoup d'Ontario ? Les chevaux et les bestiaux peuvent-ils y subsister et engraisser sans être établis ?—A tout prendre, je crois que l'hiver y est moins rigoureux qu'en Ontario ou Québec, tandis que sur les hauteurs il est beaucoup

plus froid qu'en Ontario. Par exemple, sur la chaîne des montagnes de Caribou, le froid tombe à 30 ou 40 au-dessous de zéro. Mais en dehors des Cascades et à partir des Cascades jusqu'à Vancouver, l'hiver est beaucoup plus doux que l'hiver canadien. Quelque bétail restera dehors tout l'hiver, mais, comme de raison, il faut en prendre un peu soin, leur construire des abris pour s'y réfugier durant une tempête, ainsi que dans les très grands froids, mais ils se nourrissent dehors tout l'hiver.

Par M. Little :

Q. Les chaînes de montagnes sont-elles colonisées?—Non, monsieur; les chaînes de montagnes ne sont pas colonisées. Vous ne pourriez vous établir sur les chaînes de montagnes, car elles sont toutes rocheuses, et très hautes. Mais entre elles il y a des vallées.

Q. Mais de quelles températures jouissent les terres propres à la colonisation?—La température des terres propres à la colonisation est plus basse en été et plus élevée en hiver qu'en Ontario, ce qui rend le climat plus agréable. Des pluies excessives tombent sur les montagnes, et ces dernières, sans doute, attirent aussi le froid, vu que quelques-uns de leurs sommets sont dans la zone des neiges perpétuelles.

Par le président :—

Q. Les fruits de diverses variétés, tels que pommes, poires, prunes, cerises, gadelles et groseilles y poussent-ils; et y sont-ils cultivés dans une certaine mesure? —Oui.

Q. Le gouvernement a-t-il une loi concernant les biens de famille (*homestead*); si oui, quelles sont ses dispositions?—Oui; le gouvernement a une loi relative aux biens de famille. Je n'en connais pas les détails, mais je connais sa portée générale. Elle a pour but d'empêcher que les bâtiments et le effets de ferme, sous certaines conditions, soient saisis pour dette. Elle pourvoit aussi à ce qu'un colon, après quatre ans de résidence, à l'intérieur des Cascades, puisse obtenir 320 acres gratuitement, la seule chose à payer étant certains droits au gouvernement, et en dehors des Cascades 160 acres, sujet à de légers droits. On peut aussi acheter des terres du gouvernement à \$1 l'acre. C'est le prix de départ, et je crois qu'elles sont quelquefois mises à l'enchère, et vendues en grandes étendues pour ce qu'elles peuvent rapporter. Il y a aussi une loi de pré-emption en vertu de laquelle un colon peut prendre et réclamer certaines quantités de terre dans son voisinage immédiat. Cette loi est plutôt faite pour encourager l'élevage des bestiaux que pour toute autre chose, parce qu'elle donne à l'éleveur un contrôle sur les champs environnants, et lui permet d'élever des bestiaux sans les garder sur sa propre ferme. Je dirai de plus que les conditions de paiement ne sont pas bien strictes, car le gouvernement les laisse courir pendant un nombre d'années. De fait, il donne toutes les facilités possibles à la colonisation du pays.

Q. Pouvez-vous indiquer des étendues de bonne terre arable ouvertes à la colonisation? Les terres basses sont-elles désirables pour s'y établir?—Oui, monsieur, elles le sont; mais il faudrait en endiguer quelques-unes. Règle générale, les terres basses sont les meilleures, et cela s'applique à presque tous les pays aussi bien qu'à la Colombie-Britannique, où il existe des chaînes de montagnes, car la désagrégation de la roche et la décomposition de ses diverses parties constituantes, font une terre très fertile. Conséquemment, les terres basses sont propres à la colonisation. Ces terres sont nombreuses, et quelques-unes pourraient avoir besoin de l'irrigation, comme à la vallée de Kamloops, la crique de la Cache et autres endroits, mais ce n'est pas du tout un malheur, parce que le sol à l'ouest des Montagnes Rocheuses contient plus ou moins d'alcali, et j'ai été informé par ceux qui ont étudié la chose, que l'influence de l'eau sur l'alcali le fait dissoudre dans ses parties constituantes, et le résultat est qu'il fertilise le sol, et est réellement un bienfait plutôt qu'un mal. Le coût de l'irrigation serait de \$1 ou un peu plus par acre; mais j'ai vu des travaux d'irrigation qui ne coûteraient pas cette somme, car il peut souvent se trouver un petit lac ou rivière près de la terre, et au moyen de fossés, de petits ruisseaux sont dirigés sur le sol; mais l'irrigation n'est pas requise continuellement; elle a un certain avantage, en ce qu'un homme peut toujours s'assurer une récolte; car il ne lui faut pas compter autant sur la saison que le cultivateur qui n'a pas d'irrigation.

Q. Les irrégularités du sol et les altitudes de diverses localités les rendent-elles impropres à l'agriculture?—Oui, en plusieurs endroits, sans doute, car l'altitude de certaines chaînes dans tous les pays les empêchent d'être colonisées. Par exemple, les montagnes de Pembina, ou partout où la campagne est unie, les plus hautes altitudes sont impropres aux établissements. Elles peuvent servir de parcs à moutons, mais sont inutiles pour s'y établir. Il y a beaucoup de ces hauteurs dans l'intérieur, mais quand viendront les cols, que des chemins seront ouverts et la forêt abattue, il s'opérera des changements climatiques qui seront bienfaisants pour la terre. On rencontre aussi des ravins et des endroits où les inondations ont fait des trouées, etc.; mais je vois que le gouvernement s'occupe activement à construire des ponts, à faire des chemins et à ouvrir d'autre manière tout l'intérieur à la colonisation.

Par M. Hagar :—

Q. Vous ne comparez pas les montagnes de Pembina à aucune des montagnes de la Colombie-Britannique?—Non. La conformation du pays n'est pas la même; mais les montagnes de Pembina ne sont pas plus propres à la colonisation—c'est-à-dire les sommets—que les montagnes de la Colombie-Britannique, et les premières ne sont pas aussi hautes que les dernières.

Par le président :—

Q. Est-il essentiel et nécessaire, dans plusieurs endroits de la Colombie-Britannique, de construire des digues, des tranchées et des réservoirs pour des fins d'irrigation? Les travaux sont-ils généralement dispendieux et l'irrigation est-elle généralement nécessaire?—L'irrigation n'est nécessaire nulle part le long de la Fraser, car l'eau y est maintenant trop abondante; mais au-delà de Yale et de Clinton, elle est nécessaire presque partout vers la rivière Columbia; dans la région d'Okanaga, et le long de la Thompson Sud, l'irrigation n'est pas de nécessité; mais elle l'est dans la vallée inférieure de Kamloops, où la Thompson se jette dans le lac Kamloops, aux environs de la crique de la Cache; elle est aussi nécessaire sur le haut plateau de la rivière Fraser, mais, comme je l'ai déjà dit, c'est un mal qui a son bon côté.

Q. Les herbes sont-elles abondantes et nutritives? Le pays présente-t-il des avantages pour l'élevage des bestiaux sur un grand pied? Le bétail qui se nourrit d'herbe en touffe et de sauge engraisse-t-il rapidement?—Oui, je crois le pays très propre à l'élevage; l'herbe en touffe fait engraisser, de même que la sauge, mais il n'existe pas d'herbe à sauge. La sauge est de diverses espèces, et en traversant le continent vous verrez les différentes espèces; d'abord, une petite sauge, ensuite une sauge bleue, ensuite une grande sauge, et une sauge épineuse. La Colombie-Britannique possède une autre variété—une longue sauge à bourgeons de douze pouces de hauteur à peu près, croissant distincte et isolée. Je crois qu'elle est très nutritive, et le bétail en est friand après que la gelée a passé dessus. L'herbe en touffe disparaîtra, parce qu'elle provient d'une graine, et non d'une racine, et quand l'herbe est mangée la graine est perdue. Une grande partie de l'herbe en touffe dépérit, et à mesure qu'elle disparaît, la sauge lui succède, et l'on me dit que la sauge vaut autant pour la nourriture des animaux que l'herbe. Les bestiaux sont par milliers dans la Colombie-Britannique, et sont superbes. Ce ne sont pas les animaux à longues jambes des plaines, mais du bétail de premier choix, courtes cornes et autres races. Dans le district de Clinton seul, on compte 12,000 têtes de bétail, et 5,000 moutons, et c'est là une immense quantité. Mais il y a de vastes troupeaux par tout le pays des plus beaux animaux que j'aie jamais vus; quant à la viande de bœuf elle ne peut être surpassée, et je crois qu'elle est même supérieure à celle d'Angleterre, parce que l'animal se nourrit dans les plaines d'herbe en touffe et de sauge, et respire l'air pur; tandis qu'en Angleterre il est nourri à la crèche, de pain de lin, navets, etc., et respire l'air impur de l'étable. A la Colombie-Britannique le bœuf est bon marché, car je crois qu'il se vend à peu près sept ou huit centins la livre à Clinton; mais quand il est acheté en gros pour des personnes de l'intérieur, et pour l'approvisionnement des Sauvages, je crois qu'il se vend à bien meilleur marché. Sur l'île, il n'y a pas beaucoup de bestiaux; l'espace là n'est pas aussi grand que sur la terre ferme. Il faut que le bétail de l'intérieur traverse le golfe de Georgie jusqu'à Victoria, abattu ou

vivant, et il est quelquefois conduit à San Francisco à travers les plaines. L'on m'a dit qu'un immense troupeau a été conduit à pied jusqu'à Chicago, à travers les Montagnes Rocheuses. En conséquence, il n'y a pas de doute que le pays est propre à l'élevage.

Par M. Hagar :—

Q. Au sujet de l'herbe en touffe, il faudrait un grand espace pour pouvoir en nourrir un troupeau de bestiaux, n'est-ce pas?—Oui, chaque touffe se tient isolée. Elle croît d'une graine, comme le blé, et du moment que la graine est mangée, elle péric, car elle ne provient pas d'une racine.

Par le président :—

Q. Quelle est la proportion des terres arables comparée à toute l'étendue du pays?—Je ne pourrais vous le dire ; mais je crois, à tout prendre, et d'après une estimation approximative, que peut être un quart de tout le pays serait de terre arable. Je n'ai pas la moindre idée de ce que cela serait, comparé à toute l'étendue du pays, mais comme je l'ai déjà dit, si la forêt était défrichée, la terre qu'elle couvre serait bonne pour la culture. Sur les versants des coteaux et les terres basses le long de la Fraser il y a des milliers d'acres couverts de bois, mais avec le développement du commerce de bois, la terre se défrichera, et ira sur le marché.

Q. Est-ce que les vents qui soufflent de l'océan vers l'intérieur modifient beaucoup le climat, et portent loin au nord les douces influences d'un climat humide et chaud?—Oui, monsieur. Partout où il y a des échancrures, tel que la rivière Fraser, à travers les Cascades, le vent souffle et apporte avec lui l'humidité loin dans l'intérieur. Quand les vents soufflent sur les sommets des montagnes, toute la neige ou pluie qu'ils contiennent se condense, ce qui les rend plus arides et secs en approchant de l'intérieur. Partout où je suis allé, et de tous les endroits dont j'ai entendu parler, l'air et les vents sont extrêmement salubres ; et je ne crois pas avoir jamais vu une race d'hommes plus robustes ou plus vigoureux que les mincurs et autres qui vivent là.

Par M. Price :—

Q. Dans quelle direction les vents qui dominent soufflent-ils?—Je crois qu'ils soufflent du sud et de l'ouest.

Q. Ce serait alors vers l'intérieur?—Oui.

Par le président :—

Q. Y a-t-il de grands plateaux propres à l'agriculture? Et ces terres sont-elles dépouillées d'arbres ou parsemées de petits bosquets ou taillis de bois?—Oui, à l'intérieur il y a beaucoup de terre dépouillée d'arbres. Il semblerait qu'à une époque quelconque le bois a été gaspillé, parce que sur les sommets des coteaux il y a encore de gros arbres, tandis que sur le versant des montagnes et dans les vallées il n'y en a pas. Sur les plateaux il y a beaucoup de terre sans bois, mais somme toute le pays est bien boisé le long de la crique de la Cache vers la rivière Fraser. A Caribou, et sur le chemin du Grand-Tronc, on rencontre diverses espèces de bois, mais je crois que bien peu conviendrait pour le commerce ; néanmoins, on en trouve de bonne qualité. Dans les intervalles des coteaux, où le bois est plus gros, coulent de petits ruisseaux et rivières qui se frayent un chemin jusqu'à la Fraser, et sur leurs bords la terre est propre à l'agriculture.

Q. Le gibier et le poisson abondent-ils—et quelles sont les espèces? Les pêcheries sont-elles exploitées?—Le gibier abonde ; de fait, il est peut-être aussi abondant qu'en toute autre partie du continent américain. Le gibier est de différentes espèces. Dans l'intérieur il y a des ours, et il est facile de les prendre. Les cerfs sont en abondance—le cerf noir—et une sorte d'élan, moins gros que l'élan du Manitoba, mais néanmoins un élan, et il est nombreux. Les perdrix, des nuées de canards et d'oies sauvages, de fait on les voit en voliers le long des lacs et cours d'eau. Quant au poisson, la Fraser et autres rivières fourmillent de saumon et autres espèces, et les lacs de l'intérieur sont remplis de poisson d'eau douce. On y voit aussi un poisson

appelé oolican, quelque chose comme la sardine, mais de meilleur goût, dont on se propose de fabriquer une huile pour des fins médicales. Cette huile ressemble à l'huile de foie de morue, mais un médecin m'a informé qu'elle était préférable pour les maladies de poitrine, et le goût n'est pas aussi désagréable; ce poisson se prend en quantités sur la côte. Il se fait un grand commerce d'huile de chien de mer, une espèce de requin, dont on extrait une huile qui sert beaucoup pour éclairer les grands appartements; mais elle n'est pas purifiée; elle est simplement fondue, et je ne sais pas qu'elle ferait un article de commerce. Ceux qui s'occupent aujourd'hui de cette industrie sont principalement les Sauvages et les Métis, et l'huile est employée dans les moulins, les fabriques et les mines. Ce poisson est très abondant, et facile à prendre.

Q. Les gisements de houille sont-ils considérables, la houille est-elle exploitée avec profit, et les couches sont-elles distribuées sur plusieurs districts? Connaissez-vous quelque chose de sa composition chimique?—L'on calcule que la plus grande partie de l'île Vancouver est une vaste couche de houille. Je suis descendu dans deux des mines, la Nanaimo et la rivière Chase; toutes deux sont exploitées d'après le même système, c'est-à-dire l'ouverture des filons à la surface, des colonnes de houille étant laissées pour supporter le toit. Je suis descendu dans plusieurs mines en Angleterre, et je dois dire que je n'ai jamais vu de plus beaux toits que celui de la mine de la rivière Chase, sa formation étant de grès dur et se maintenant avec rien autre chose que des colonnes de houille pour le supporter. La houille est la meilleure sur la côte du Pacifique, et obtient le plus haut prix sur le marché de San Francisco. Il y a plusieurs houillères sur la rive américaine, mais la houille n'est pas d'aussi bonne qualité que celle de Nanaimo. De fait, ce n'est pas une houille parfaite, ce n'est que du lignite de premier ordre. L'on me dit que la houille de Vancouver est la seule sur la côte qui se convertit en coke. Elle est employée aussi par la marine britannique du Pacifique, et tirée des mines Wellington. Je crois aussi qu'elle est excellente pour produire la vapeur; quant à la quantité, elle est simplement inépuisable. J'ai visité les mines de la Compagnie des houillères de Vancouver, et pendant que j'y étais les hommes passèrent à un autre endroit où ils travaillaient avec le perforateur diamanté à la recherche d'une autre couche de houille qu'on croit exister au-dessous. On trouve de la houille dans la vallée Nicola, qui est à environ 200 milles de New-Westminster, dans l'intérieur, et l'on suppose que c'est un gisement considérable, car une personne m'a dit que le filon avait environ six pieds d'épaisseur, mais je dois dire que j'ai lu dans le rapport du professeur Dawson, qu'il n'était que de cinq pieds d'épaisseur. L'on m'a dit aussi qu'on en prenait en petites quantités pour les forgerons, vu que c'était la seule houille sur la côte qui convenait aux ouvrages de forge, et qu'on était obligé de faire venir d'Angleterre toute la houille dont les forgerons se servaient. Il y a aussi du lignite à Quesnel et ailleurs; mais je n'ai aucun doute, aussitôt que la vallée Nicola sera desservie par un chemin de fer, que la houille sera aussi précieuse pour la ligne que la houille de Wyoming l'est pour l'*Union Pacific*. Somme toute, je ne crois pas qu'il sera difficile de trouver de la houille, soit sur l'île ou la terre ferme, car il faut se rappeler que l'industrie houillère de la province ne fait que commencer à se développer.

Q. Les moutons engraisseraient-ils rapidement, et deviendraient-ils un placement avantageux?—Je ne puis dire grand chose à propos des moutons. Je dois avouer que je ne m'y entends pas parfaitement. Tout en connaissant les diverses races, j'ignore leurs traits caractéristiques et le climat qui leur convieat. J'ai vu de magnifiques South Downs sur l'île Vancouver, et j'ai vu aussi beaucoup de Leicesters et de Cotswolds dans les environs de Kamloops, et je doute aucunement qu'ils profitent bien. Avant de quitter Victoria je vis deux messieurs avisant au moyen d'y établir une filature de laine, quelque part dans la province où se trouverait un emplacement convenable, mais je crois qu'ils désiraient obtenir un bonus des autorités pour leur aider à commencer, et je pense qu'il était question de le leur accorder. Si l'on considère ce fait, l'on peut dire que la province est très propre à l'élevage des moutons, et le climat favorable, car ils paraissent y parvenir bien, particulièrement sur les hautes terres. Sur l'île de San Juan, qui a été cédée aux Etats-Unis il y a quelques années,

par l'empereur d'Allemagne, on y voit des troupeaux de moutons qui paraissent profiter très bien, vu que l'île est toute de pierre calcaire. Sur les îles dans le golfe de Géorgie il y a aussi beaucoup de moutons, et sur quelques-unes. Il y a des maisons qu'habitent les propriétaires ; mais règle générale les moutons appartiennent à des habitants de la terre ferme, ou de Vancouver.

Q. Quels sont les gages que les serviteurs de fermes peuvent obtenir par mois, et pour combien de mois dans l'année peuvent-ils s'attendre à être employés sans interruption ? Les servantes trouvent-elles facilement à se placer ? — Je dirai oui, généralement. Il n'est pas difficile aujourd'hui d'y trouver de l'emploi, et je puis dire que je ne suis allé nulle part en Canada, aux États-Unis ou en Europe, où il y avait moins de pauvreté et où la richesse était mieux répartie qu'à la Colombie-Britannique ; mais cela est peut-être dû à ce que le pays est nouveau, et à la rapidité avec laquelle l'argent circule. Aux mines, un blanc gagne \$5 en or par jour, et un Chinois \$3. Il y a peu de papier-monnaie en circulation, la monnaie étant d'or ou d'argent. Le travailleur de ferme reçoit \$25 ou \$35 par mois, avec pension pour ouvrage constant, suivant ses mérites ; pour quelques mois un homme recevra de \$35 à \$45, suivant ce qu'il vaut. Les filles ne s'engagent pas beaucoup comme servantes, et ce serait une bonne chose s'il en était importé dans le pays. Les filles reçoivent de \$20 à \$30 par mois avec pension. La plupart des servantes sont sur l'île Vancouver, vu qu'elle est la plus peuplée et la plus accessible. Dans l'intérieur l'ouvrage domestique se fait par les Chinois ; des cuisiniers chinois et des garçons chinois sont dans presque toutes les maisons. De fait cela est considéré le bon ton. Les habitants préféreraient les femmes blanches s'ils pouvaient en avoir, mais ils ne le peuvent, — aussitôt qu'un homme fait venir sa fille ou sa sœur, elle n'est pas plutôt arrivée qu'elle se marie et prend maison à son compte.

Q. Avez-vous visité l'île de Vancouver ? Les terres agricoles sont-elles de considération secondaire ? — J'ai parcouru une grande partie de la portion inexplorée de l'île. La terre n'est pas aujourd'hui de considération secondaire ; elle est de première considération. Les habitants commencent à apprécier la valeur du sol ; et maintenant qu'ils témoignent le désir de se créer des établissements, la valeur des terres augmente, particulièrement dans les meilleures régions. Je ne connais pas le côté de l'île sur le Pacifique, mais à l'est je crois que les colons sont nombreux. L'intérieur est comparativement inexploré, mais j'ai entendu dire que des mineurs qui étaient allés en exploration ont fait rapport qu'ils avaient vu de grandes vallées propres à l'établissement. Durant ma visite à Victoria, l'excitation était grande à cause des rumeurs qu'on avait trouvé de l'or en très grandes quantités sur l'île. Les messieurs du comité ne peuvent se faire une idée de l'excitation que crée la rumeur que de l'or a été trouvé dans une localité quelconque. Chacun se charge sur le dos ses couvertures et ses effets, et, en route pour le nouveau champ ! Aujourd'hui, toutefois, la terre n'est plus de considération secondaire, nulle part dans la province ; elle est de première considération, et sa valeur est bien appréciée.

Q. L'industrie forestière est-elle considérable sur l'île, ainsi que sur la terre ferme ? Est-elle bien développée pour l'exportation ? Et quelle espèce de bois de construction avez-vous remarqué pour l'exportation ? — J'en ai vu plus sur la terre ferme que sur l'île. Le principal bois est le pin — le pin Douglas, je crois, est le nom technique. Sous tous les rapports, c'est le plus beau bois de construction que j'aie jamais vu. Les arbres sont hauts de 230, 240 et 250 pieds, et le tronc a de cinq à sept et huit pieds de diamètre. Quand j'étais aux moulins de Burrard Inlet, une commande arriva pour un certain nombre de morceaux de bois de trois pieds carrés, et il n'y eut pas de difficulté à les trouver. Les grumes furent halées de la forêt, sciées, et expédiées pour remplir la commande. Aux moulins de Raymer et de Wilson, à Burrard Inlet, il y avait dix navires attendant des chargements. Quelques-uns étaient en destination de Honolulu, de Mexico, d'autres de l'Australie et la Chine, et d'autres de la République de l'Amérique du Sud, car ces contrées ne produisent pas de pin égal à celui de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas qu'il s'exporte beaucoup de bois de l'île. Bien qu'il y en ait de bien beau, cependant, il n'est pas beaucoup exploité. L'arbousier croît en abondance sur l'île Vancouver, mais je ne pense pas

qu'il serve à grand'chose. Comme bois de construction, il n'a pas grande valeur, mais comme bois d'ornement il est précieux, du moins celui qui croît sur l'île. Il y a le chêne, mais de qualité inférieure, et l'orme; mais je crois que le bois sur l'île n'est pas aussi bon que celui de la terre ferme, et l'approvisionnement est comparativement inépuisable: des milliers d'acres sont encore intacts. Il se fait un commerce actif en espars et mâts; j'en ai vu couper plusieurs durant ma visite de trois ou quatre jours. Ces espars et mâts sont exportés à différents endroits où se construisent des navires, de sorte, qu'à tout prendre, le commerce de bois est assez étendu.

Par M. White (Renfrew) :

Q. Le pin croît-il loin dans l'intérieur?—Oui. Je ne pourrais parler quant aux limites des montagnes, mais dans les vallées et sur deux cents milles en remontant la Fraser, le bois de pin est bon.

Q. A-t-il été quelque peu exploité?—Pas beaucoup, excepté à Burrard Inlet.

Q. D'après ce que vous avez vu, existe-t-il des facilités pour amener le bois de l'intérieur à la côte?—Oui, par la rivière et ses tributaires. Dans les montagnes, ils ont des glissoires pour faire descendre le bois jusqu'aux cours d'eau en bas.

Q. Après qu'il est façonné?—Non; à l'état brut. Il est descendu et flotté sur l'eau jusqu'aux scieries. Il est descendu aussi dans des dalles, là où il n'y a pas de cours d'eau allant directement au moulin. Dans la Colombie-Britannique, je ne crois pas que cela soit nécessaire, parce que la rivière Fraser et ses tributaires sont assez considérables.

Q. En quelle classe de bois marchand est converti le bois qui sort de ces moulins?—*Madriers*. Une grande quantité en est exportée sous forme de planches, et plus comme espars et mâts, et coupé de diverses dimensions, à la demande des acheteurs.

Q. Je comprends que les espars et mâts que la marine a besoin viennent de la Colombie-Britannique?—Lors de ma visite à Victoria, il y avait deux navires qui s'appareillaient avec du bois de la côte; mais je dirai qu'on a cru, pendant quelque temps, que le bois ne convenait pas à la construction des navires; toutefois, un navire qui venait du détroit de la Reine Charlotte fit naufrage, et il fut impossible de le rendre à un chantier avant de le réparer. Il fut amené à Burrard Inlet et réparé là, et les charpentiers américains exprimèrent l'opinion que le bois de la Colombie-Britannique était supérieur, pour la construction des navires, à celui de Puget Sound, parce qu'il était moins nouveau.

Q. Savez-vous ce que coûte le transport du bois de construction de la Colombie-Britannique à Liverpool?—Je ne sais pas.

Q. Le principal commerce se fait avec Honolulu, îles Sandwich, n'est-ce pas?—Avec toutes les contrées sur le Pacifique.

Q. Et les Etats-Unis?—Et avec les Etats-Unis, parce qu'il en est expédié beaucoup à San Francisco.

Q. Je suppose que les droits différentiels donnent aux fabricants de bois du territoire de l'Oregon un avantage sous ce rapport?—Oui; et sous le rapport de la houille aussi. La houille de la Colombie-Britannique qui entre à San Francisco est imposée d'un droit de soixante-quinze centins par tonneau; mais malgré cet impôt, sa qualité supérieure la fait rechercher, et elle commande un prix plus élevé sur ce marché-là. Un des moulins est possédé en grande partie par des personnes de San Francisco; un autre appartient à une maison de Londres, Angleterre. D'après ce que j'ai pu comprendre, le bois est aussi bon, sinon meilleur, que celui de Puget Sound, parce que les fabricants de bois de la Colombie-Britannique rivalisent avantageusement avec d'autres fabricants à San Francisco; mais leur principal commerce se fait avec des contrées de l'autre côté du Pacifique, la Chine, le Japon, l'Australie, etc.

Q. Comment les écoles sont-elles entretenues; sont-elles strictement communes; quel encouragement l'enseignement reçoit-il de la province?—Toutes les écoles sont communes de par la loi, et sont administrées par des syndics. Chaque localité ou district peut nommer ses propres syndics. Alors le gouvernement accorde ses octrois. Je ne puis dire au juste à quelles conditions ces octrois se font, mais je crois que c'est suivant le nombre d'élèves ou d'écoliers, attesté par l'inspecteur. Chaque petite ville

ou village a sa maison d'école, et les instituteurs reçoivent de \$40 à \$70, \$80 à \$100 par mois, selon leur mérite ou classe.

Par M. Biggar :—

Q. Sont-ce des instituteurs?—Oui. Le système d'école, d'après ce que j'ai vu, est libéral, sage et juste. Je ne pense pas qu'il y ait des écoles séparées autorisées par la loi, car probablement il n'y a pas assez de catholiques ou autres sectes pour les rendre nécessaires. S'il y a des écoles séparées, je ne puis dire si elles reçoivent un octroi du gouvernement, mais je ne le pense pas. Dans tous les cas, les écoles sont supportées libéralement et bien tenues, vu que c'est un jeune pays et isolé des autres provinces de la Confédération.

Q. Est-ce que les principales rivières sont navigables loin dans l'intérieur, ou la navigation est-elle interrompue par des chutes et des rapides, et s'en sert-on pour le transport des bois en grume?—Oui; la rivière Fraser est navigable pour les navires d'un certain tonnage jusqu'à Westminster, je crois, ou quelques milles plus loin. Un steamer à hélice voyage de Westminster à Yale, trois fois la semaine, et avec un peu d'esprit l'entreprise la rivière Fraser pourrait devenir navigable pour les navires d'un fort tonnage jusqu'à ou près du Fort Yale. Il y a aussi des bateaux qui voyagent de Vancouver à New Westminster et aux établissements le long de la rive orientale de l'île, tels que Nanaïmo et autres lieux. Comme je l'ai dit déjà on s'est occupé surtout jusqu'à présent de la recherche de l'or, et les autres industries ont été laissées de côté. Sur les bords de la rivière quantité de Chinois sont occupés au lavage de l'or, mais ils ne font pas autant de concurrence aux blancs qu'en Californie. Je ne pense pas que les Chinois dans la Colombie-Britannique fassent du dommage au pays, car le blanc ne s'occupe pas du lavage de l'or auquel ils se livrent. Ils sont satisfaits de gagner \$1.25 ou \$1.50 par jour, et si les blancs les remplaçaient pour cet ouvrage ils devraient se contenter des mêmes gages. Une grande quantité de ce précieux métal est extraite et envoyée au loin, probablement à l'insu des autorités, mais comme de raison cela est plus ou moins au détriment de la province. Le Chinois est très mystérieux dans quelques-unes de ses habitudes, et un de ses traits distinctifs est d'entasser son argent et de l'envoyer en Chine, où tôt ou tard il se rendra lui-même mort ou vivant. Les chaînes de montagnes du pays sont difficiles à explorer, à raison de la grande quantité de bois qui s'y trouve, et comme dans beaucoup de climats du nord les lichens et la mousse les couvrent. Les explorations ont jusqu'ici été entreprises par des particuliers, si l'on en excepte celle du chemin de fer du Pacifique, et l'exploration individuelle est, je pense, la meilleure, car le mineur va où il espère trouver une bonne concession, et il rapporte les nouvelles de ses découvertes, et si les endroits qu'il a visités sont propres à l'agriculture ou s'ils sont aurifères. Le quartz est en abondance sur les montagnes de la Cascade, et dans les chaînes intérieures de la Selkirk et de la Caribou. Mais jusqu'aux trois dernières années les placers étaient riches en Californie et dans la Colombie-Britannique, et le quartz n'attirait pas l'attention comme il le fait à présent. Les capitalistes de San Francisco exploitent le quartz dans le Nevada, et les mineurs de cet Etat qui ont visité Caribou disent que le quartz y est aussi riche que dans le Nevada. Le gouvernement envoya un bocard à Caribou pour s'assurer si le quartz valait assez pour être exploité, et l'expert nommé pour tenter cet essai dit qu'il était aussi riche que tout autre dans la Californie ou le Nevada. J'ai visité trois de ces chaînes de rochers en compagnie d'hommes expérimentés dans l'exploitation du quartz, et ils paraissent penser que le quartz aurifère y est en quantité illimitée, et allez où vous voudrez, vous entendrez parler de la découverte de couches contenant de l'or et de l'argent. On a trouvé dans le voisinage de Victoria de la pierre de bonne qualité—granit, marbre, pierre calcaire et grès. Il y a aussi de l'argile dans Caribou et autres districts qui, si je ne me trompe pas, serait d'excellento argile réfractaire. Je pense qu'elle est de la même nature que celle que j'ai vue dans Kent et Staffordshire en Angleterre. La formation du pays aurifère est une espèce de pierre noire, dure et schisteuse, et en d'autres endroits un granit blanc décomposé, et si on en juge d'après l'apparence l'argile possède des propriétés pour résister au feu.

Q. Connaissez-vous quelle proportion de la population est engagée dans les mines?—D'après un calcul approximatif, je dois dire à peu près un tiers. Mais la

population actuelle employée aux mines se compose pour la très grande partie de gens non mariés—environ peut-être 80 pour cent. La plupart vinrent dans ce pays en 1858 ou 1859, durant la grande fièvre de l'or et y sont restés depuis. Beaucoup ont fait de l'argent qu'ils ont dépensé en spéculation ou à la recherche d'autres concessions, et un plus grand nombre encore ont réussi et ont amassé de grandes richesses. J'ai rencontré beaucoup de mineurs dans mes voyages et je n'ai jamais trouvé dans toute ma vie une classe d'hommes plus intelligente, simplement parce qu'en général ce sont les meilleurs qui laissent leur patrie. J'en suis venu à la conclusion que Bret Harte, Mark Twain, Artemus Ward et autres qui ont écrit des histoires sur les mineurs, ont donné beau jeu à leur imagination, car il y a tout autant d'ordre, de décorum, et de civilisation dans les villes minières de Barkerville ou Stanley qu'ici à Ottawa. Comme de raison, il y a certains états dans ces villes qui n'existent pas dans la dernière, et *vice versa*, et Caribou ne possède pas la civilisation que l'on peut trouver en d'autres endroits, ce que l'on peut attribuer jusqu'à un certain point à l'absence des femmes; mais l'ordre et la loi sont bien observés, et la population vit paisiblement et harmonieusement.

Par M. Little :—

Q. Est-ce que le travail chinois est beaucoup employé?—Non; pas beaucoup. Dans quelques-unes des concessions il l'est, mais les Chinois ont des concessions en propre, et quoiqu'ils ne soient pas entreprenants ils sont excessivement industriels. Si un blanc va sur une concession à 30 ou 40 milles de distance et qu'il ait seulement ce qu'on appelle la couleur de l'or, disons de l'or qui lui donnera un gain de \$2 par jour, il le laisse avec dégoût; mais le Chinois y va alors, travaille patiemment et industrieusement et récolte tout l'or qui s'y trouve.

Q. Les Chinois qui vivent dans la Colombie-Britannique sont-ils en général mariés?—Non, il y a très peu de Chinoises dans la province, et il est à désirer pour le bien public qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

Par le président :—

Q. Avez-vous étudié les mœurs des Sauvages et sont-ils paisibles?—J'ai vu beaucoup d'Indiens de différentes tribus. Ils ont tous des intentions paisibles, surtout depuis que la difficulté qui existait entre eux et le gouvernement a été réglée. Les Indiens dans la région de Kamloops (Shuswaps) possèdent des troupeaux nombreux de bestiaux. Ces Indiens sont en grande partie catholiques, et il y a trois grandes missions qui possèdent une influence civilisatrice; une sur la rivière Fraser, une autre au lac Williams et la dernière à Okanaga. Ils ont aussi des missions moindres dans les districts éloignés et les missionnaires sont continuellement avec eux leur enseignant à arroser la terre, à bâtir des maisons, à élever des bestiaux, etc., et s'efforçant de toute manière à les civiliser. Il y a aussi des missionnaires de l'Eglise d'Angleterre, et Méthodistes, qui travaillent avec zèle parmi les aborigènes; et somme toute, l'élément indien ne cause pas de trouble. Les Indiens de la province sont au nombre d'environ 30,000, et ceux sur la rivière Fraser sont à demi civilisés et travaillent beaucoup sur les bateaux, sur les quais, etc. Comme race cependant, je ne pense pas qu'ils soient jamais capables de s'élever à la condition de l'homme blanc, et toutes les influences que l'on a mises en jeu ne parviendront pas à leur donner une haute civilisation, car ils paraissent être surtout une race nomade. J'eus le plaisir de passer une journée avec le surintendant des Indiens, et il me dit qu'ils avaient fait beaucoup de progrès pendant les dernières années, et l'été dernier il fit une tournée considérable au milieu d'eux et trouva les tribus plus ou moins civilisées et avec des intentions pacifiques; mais comme peuple ils sont immoraux, surtout lorsqu'ils viennent en contact avec les blancs. Beaucoup de blancs dans l'intérieur sont mariés ou vivent avec des femmes indiennes, et il y a une tendance chez les femmes, d'amener les hommes à leur propre niveau, et pour cette raison les économistes politiques et autres ont considéré comme un avantage de ne pas mêler les races, et ce que j'ai vu des Mexicains et autres en Californie me fait partager cette opinion; car il est très rare qu'un homme élève une femme à son niveau lorsqu'il la considère son inférieure.

Par M. Perry :

Q. Est-ce qu'il y a différentes races d'Indiens, dans la province?—Il y a différentes tribus, parlant différents dialectes, je suppose, d'une langue mère; mais à en juger par leurs coutumes et leur physique, je pense qu'elles appartiennent à une seule race. Il y a les Têtes Plates sur le détroit, qui ont des têtes curieusement conformées; néanmoins, les distinctions sont locales, et dans mon opinion ces tribus ne formaient originairement qu'un peuple. Le gouvernement a été très prudent dans ses rapports avec elles afin d'éviter les animosités et les guerres intestines qui étaient autrefois fréquentes; mais qu'on ne voit plus aujourd'hui.

Q. Ont-elles des missionnaires?—Oui, presque toutes; catholiques, de l'Eglise anglicane et méthodistes.

Q. Alors il n'y a pas de danger à craindre pour une personne civilisée en s'aventurant dans les campagnes?—Pas le moindre; le bras puissant de la loi s'étend sur l'indien aussi bien que sur le blanc, et il le sait.

Par M. Hagar :—

Q. Comment les Indiens sont-ils comme race, si on les compare à ceux du versant oriental des Montagnes-Rocheuses?—Les Indiens des bois, en général, ne sont pas aussi grands ni aussi violents que ceux des plaines. Les derniers vivent de chasse et de pêche, et les premiers, ayant des mœurs plus pastorales vivent surtout de fruits. Les Indiens sur la rivière Fraser salent beaucoup de poissons pour l'hiver. J'ai remarqué un objet attaché sur un pin ayant l'apparence d'une cage à pigeons. Il est rempli de poisson pris pendant l'été et que l'on met dans cet appareil pour sûreté, et il s'y conserve là sans plus de soin. Je suppose que le poisson est séché avant d'être mis dans cette invention ou préparé de la même manière que la morue à Terre-neuve. Et on peut voir des centaines de ces cages sur les arbres sur les bords de la rivière Fraser. Les Indiens de la Fraser travaillent beaucoup; et à tout considérer c'est une belle race; ils sont gros et robustes, mais cependant plus petits que les Pieds Noirs de Manitoba.

Par le président :—

Q. Est-ce que la vie et la propriété sont suffisamment protégées et respectées dans la Colombie-Britannique?—Oui, monsieur, partout dans la Colombie-Britannique la vie est en sûreté, et il n'y a pas un homme sur cinquante qui porte des armes ou instruments de défense, pas même dans la partie minière; et si la loi est violée de quelque manière que ce soit, l'officier de police arrête le coupable et l'amène devant la justice tout comme dans n'importe quel pays civilisé. J'assistai aux sessions à Nanaimo présidées par le juge en chef Begsby. Deux ou trois Indiens subirent leur procès pour des offenses légères, et après eux deux blancs pour bris de maison; ils furent condamnés à cinq ans d'emprisonnement chaque. Il y a divergence d'opinions parmi les habitants de la province, relativement aux punitions infligées aux criminels. Les uns prétendent qu'elles sont trop sévères et plus vindicatives que justes, les autres qu'elles ne peuvent être trop sévères pour empêcher le crime. Dans tous les cas, le criminel n'échappe pas et reçoit le juste châtimement de ses crimes.

Par M. Thompson (Caribou) :

Q. Combien d'officiers de police avez-vous vus, eu égard à la population?—Un seul dans chaque petite ville que j'ai visitée.

Q. Dans combien de villes êtes-vous allé?—A peu près une demi-douzaine en tout. Mais il y a un petit corps de police à Victoria.

Par le président :—

Q. L'on croit ou l'on croyait que la vie et la propriété ne sont pas en sûreté dans la province?—Je vous citerai des faits à ce sujet. Une diligence vient toutes les semaines de Caribou, et je dois dire en passant que c'est une des mieux agencées que j'aie vues, et un monsieur, qui a beaucoup voyagé dans Montana et autres Etats, en diligence, et avec lequel j'ai conversé dans la Colombie-Britannique, partageait cette opinion. De grandes quantités d'or, peut-être une valeur de \$10,000 à la fois,

est apportées de Caribou par la diligence, qui est conduite que par un seul homme. Quand il y a arrêté, l'homme emporte la boîte qui contient le trésor dans sa Chambre et la rapporte dans la voiture lorsqu'il reprend son voyage. Quoique l'homme agisse en qualité de gardien aussi bien que de conducteur, j'ai su que la diligence n'avait jamais été volée d'un dollar.

Q. Considérez-vous la construction de chemins de fer reliant la Colombie-Britannique avec les autres provinces comme une nécessité absolue?—Oui, monsieur, je le crois.

Q. Ma question a rapport à une date prochaine?—Je pense que cette construction devrait se faire aussitôt que possible; et pour considérations commerciales et politiques. Le Canada devrait être consolidé et relié par un chemin de fer. Je crois que c'est une nécessité commerciale. Car ce chemin de fer donnerait accès aux riches terres du Manitoba et du Nord-Ouest, et permettrait aux gens de s'établir dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Ce chemin, si la route est choisie judicieusement, donnerait accès aux terrains miniers, faciliterait les établissements et raccourcirait la distance pour traverser l'océan Pacifique. Esquimalt deviendrait un grand port, et il pourrait se faire un commerce immense par le Pacifique. De fait, ce qu'il faut de toute nécessité, c'est un chemin de fer, parce qu'aujourd'hui les colons n'aiment pas à s'établir dans des lieux de difficile accès. Je ne veux pas parler de la route, car il y a divergence d'opinion quant à la localisation, mais il appartient au gouvernement de décider ce point, et le peuple de la province, sans doute, y acquiescerait.

Q. Pensez-vous que la Colombie-Britannique pourrait devenir un grand pays manufacturier?—Oui, monsieur, principalement dans la construction des navires, et je vais donner les raisons qui me le font croire. J'ai vu deux navires dans le port de San Francisco qui allaient en Chine et au Japon. C'était l'*Oceanic* et le *Celtic*, de la ligne "White Star" et ils avaient été construits tous deux à Belfast, en Irlande. La population s'accroît rapidement sur les côtes du Pacifique. Les républiques de l'Amérique du Sud se consolident et sont plus unies qu'elles n'étaient, et des chemins de fer se construisent dans toutes les directions. Le Chine et le Japon font un commerce très étendu. Les îles Sandwich deviennent civilisées à un haut degré et tout le commerce du Pacifique augmente rapidement. Maintenant, les déductions que je tire de ces faits sont que l'océan Pacifique doit avoir une marine en propre, et il ne convient pas de la construire sur la Clyde, à Birkenhead ou à Belfast et de l'envoyer à San Francisco par une route indirecte. L'océan Pacifique doit avoir une marine, et tôt ou tard la Colombie-Britannique en aura le contrôle. Il y a de la houille sous la main et elle est excellente pour faire du coke; en second lieu de la chaux pour la fusion des métaux, et enfin du minerai de fer qui pourrait être utilisé dans la construction des navires. Il y a une île dans le golfe de Georgie,—je n'en connais pas l'étendue, mais elle est passablement grande—et j'ai su que ce c'était qu'une masse énorme de pierres contenant du minerai de fer. Cette île est tout près des mines de houille de Nanaïmo. Il y a là aussi de bons ports avec abondance de bois propre à la construction des navires, et il y a un peuple robuste, intelligent et actif, avec un pays excellent et de grandes ressources agricoles. Et en considérant tous ces faits je n'hésite pas à dire que tôt ou tard la construction des navires deviendra l'une des principales industries de la Colombie-Britannique. Je ne pourrais dire quand cela arrivera, mais si une industrie de cette nature est créée, d'autres manufactures suivront immédiatement, et je n'ai pas de doute qu'il n'y ait dans l'intérieur des ressources qui ne sont pas encore connues et qui la favoriseront; et probablement la province aura des filatures de laine et de coton, car le coton peut être cultivé dans les îles du Pacifique et apporté à la Colombie-Britannique pour y être manufacturé, car l'humidité du climat aidera au succès de cette industrie. Jusqu'ici la découverte de l'or attirera beaucoup de monde dans la province, mais lorsque les facilités offertes aux manufactures seront mieux connues ce sera une attraction pour toutes les classes.

Par M. Galbraith :—

Q. Si le chemin de fer du Pacifique était construit, pensez-vous que le commerce du Nord-Ouest trouverait un débouché par la voie du Pacifique, car, sur la côte, les

choses se vendent beaucoup plus cher que dans la section Est. La main-d'œuvre coûte plus cher, et c'est pourquoi un grand nombre d'articles de fabrique de cette section trouvent aujourd'hui un marché sur la côte du Pacifique par la voie du chemin de fer *Union Pacific*, et je ne doute nullement qu'une partie des produits du Nord-Ouest prendrait aussi cette direction ; mais c'est l'Europe qui offre le principal marché, et cela étant, il va sans dire que la plus grande somme des produits du Nord-Ouest prendrait la voie du Saint-Laurent.

Par M. Little :—

Q. Vous connaissez bien le pays jusqu'à l'Ouest lointain, or, des deux provinces de Manitoba et de la Colombie-Britannique, laquelle vous paraît la plus propre à l'industrie agricole ?—Il est difficile de répondre à cette question, mais comme elle m'est faite, je puis me permettre d'exprimer mon opinion. Si je voulais m'établir en Canada, c'est la Colombie que je choisirais. Cependant, comme pays agricole, cette province ne saurait soutenir la comparaison avec celle du Manitoba.

Q. Quelles sont, alors, les raisons de cette préférence ?—La première, c'est que je ne suis pas agriculteur, et que j'aimerais mieux vivre dans un milieu offrant plus d'émulation que je n'en trouverais dans les plaines du Nord-Ouest. Le climat de la Colombie-Britannique me plaît aussi plus que celui du Manitoba. Je ne pourrais m'accommoder du froid et de la chaleur de cette dernière province. Le climat de la Colombie est plus agréable, c'est-à-dire en dehors des Cascades.

Q. Pensez-vous que la Colombie-Britannique offre un champ plus avantageux aux entreprises industrielles ?—Oui ; elle renferme de grandes ressources—d'une exploitation facile, en fait de minéraux tels que le fer et le cuivre, sans compter celles qu'offrent les forêts et les pêcheries, ressources inconnues au Manitoba. Cette dernière province est uniquement agricole, mais l'une des plus magnifiques sous ce rapport.

Par M. Farrow :—

Q. Avez-vous une idée du coût probable de transport d'une famille composée de huit personnes, le père, la mère et six enfants, de Toronto ou tout autre endroit dans Ontario à la Colombie-Britannique ?—Oui ; je le connais. Un billet de troisième pour un adulte, d'Ottawa à San Francisco, coûte \$70. Ce serait le prix de passage des parents, mais je pense que pour une famille on pourrait faire des arrangements particuliers. D'Omaha, qui est la tête de ligne orientale du chemin de fer *Central Pacific*, le billet d'émigrant de troisième est de \$45. Les voitures appropriées aux émigrants offrent assez de commodités. Le convoi exprès se rend d'Omaha à San Francisco en cinq jours et celui des émigrants en dix. Le passage de San Francisco à Victoria est de \$10 pour l'entrepont. Les bateaux de la compagnie *Union Pacific Mail Steamship* partent pour Victoria les 10, 20 et 30 de chaque mois, et font le voyage en quatre jours.

Par M. Little :—

Q. Avez-vous des intérêts particuliers dans la Colombie-Britannique plutôt que dans le Manitoba ?—Pas le moindre.

Q. Êtes-vous tout à fait désintéressé ?—Oui, je ne suis le mandataire de personne, et je puis dire la vérité sur ce que je vois et conformément à ma propre opinion. Je puis me tromper, mais ce n'est pas de mon plein gré.

LE COMMERCE DES VIANDES—EXPORTATION DU BÉTAIL.

VENDREDI, 15 mars 1878.

TÉMOIGNAGE DE M. THOMAS CRAMP.

Par le président :—

Q. Quels sont vos nom, résidence et occupation?—Thomas Cramp. Je suis marchand à Montréal, mais entre autres occupations, je suis l'un des gérants et le directeur canadien de la Compagnie de paquebots dite "Dominion." C'est en cette qualité que je me trouve engagé dans le commerce que vous avez nommé. Mais c'est seulement en cette qualité, et non comme propriétaire de bestiaux ou d'autres animaux. La compagnie dans laquelle sont mes intérêts—intérêts peut-être plus considérables que ceux de qui que ce soit dans le service océanique entre la Grande-Bretagne et le Canada,—s'occupe du transport du bétail.

Q. Avez-vous des intérêts dans le transport des chevaux et du bétail canadiens dans la Grande-Bretagne, et vos navires ont-ils été spécialement préparés pour cette fin?—Nous avons de grands intérêts dans le commerce de transport des bestiaux, et je crois pouvoir dire plus que n'importe quelle autre ligne. Nos navires ont été préparés spécialement pour cette branche d'affaires, et nous avons fait tous les arrangements et créé tous les emplois dont l'expérience nous a démontré la nécessité en vue d'une administration efficace et économique.

Par M. Hagar :—

Q. Sont-ils pourvus des dernières améliorations en fait de stalles, etc?—Bien que nos vaisseaux aient des distributions intérieures permanentes, il arrive souvent—par exemple quand ils exportent des animaux de prix—que les propriétaires de bétail aiment mieux faire leurs arrangements particuliers, afin de leur donner plus de confort au cas possible où la traversée serait difficile. Nos vaisseaux ont été faits et distribués pour convenir autant que possible au commerce ordinaire du transport du bétail; mais, comme je l'ai dit, il y a des cas où les propriétaires aiment à prendre des précautions particulières.

Par M. Borron :—

Q. Vos vaisseaux sont-ils propres au transport de la viande gelée? sont-ils pourvus de réfrigérants?—On transporte maintenant beaucoup de viande gelée et non gelée dans des compartiments réfrigérants. Le système est si simple qu'en vingt-quatre heures l'on peut convertir tout un vaisseau, ou la moitié ou une portion quelconque d'un vaisseau en réfrigérant. Mais comme ce commerce est borné nous nous occupons presque exclusivement du transport plus profitable du bétail vivant.

Par le président :—

Q. Quelle est aujourd'hui l'importance de ce commerce, et quelles sont ses chances de développement?—Il a déjà atteint des proportions considérables. Je pense que notre compagnie a transporté l'année dernière plus de trois mille bœufs et huit mille moutons du seul port de Montréal. La plupart de ces animaux étaient canadiens; en réalité, pas plus d'un quart ne venait de l'Ouest. Les trois quarts au moins du bétail étaient canadien. En jetant un coup-d'œil sur le rapport officiel, je vois que le chiffre exact des animaux que nous avons transportés est de 3,513 bœufs, 8,273 moutons et 1,233 cochons.

Par M. Borron :—

Q. Quels sont les prix du transport?—£6 stg. par tête de bétail, et 10 chelins par mouton. Nous avons aussi transporté 213 chevaux.

Par M. Burke :—

Q. En quelle condition sont-ils à leur arrivée ?—En excellente condition, généralement. Comme règle, le bétail est plus beau après le voyage.

Q. Et les cochons ?—Je n'en puis rien dire ; je n'ai rien à faire avec cette portion du transport. Les bœufs surtout arrivent en bon état. Il y a eu quelques pertes, comme de raison, mais en somme ce commerce a été heureux.

Par M. Hagar :—

Q. Quelle a été la proportion des pertes ?—Je n'en sais rien, la chose ne me regardant pas particulièrement. Que les animaux meurent ou non, on nous en paie toujours le fret. C'est, en réalité, l'espace que nous louons. Les propriétaires d'animaux peuvent faire les arrangements qui leur plaisent, pourvu, naturellement, qu'ils se conforment aux dispositions de l'Acte impérial relatives à la mise en place du bétail. L'acte fixe l'espace que chaque animal doit avoir, et on peut exiger de nous cet espace, qui est nécessaire pour la santé et la sécurité des animaux. Nos navires ont été spécialement construits pour leur transport ; il y a sur leur pont supérieur un vaste bâtiment couvert en fer à chaudières, et diverses autres distributions d'une nature permanente. Les animaux sont de la sorte entièrement à l'abri du mauvais temps, sans compter que dans les temps ordinaires le pont supérieur est l'endroit le plus confortable. Il y a au centre un passage qui aide à la ventilation et qui permet aux gardiens de soigner les animaux.

Par M. Hagar :—

Q. N'a-t-on pas fait, depuis la création de ce commerce, de grandes améliorations en vue du confort et de la sécurité des animaux ?—Tous les mois il y a progrès. On découvre toutes sortes de moyens propres à réaliser ce que nous voulons avant tout, la sécurité et le confort parfait des animaux ; au fond, le succès de l'entreprise dépend absolument de ces deux conditions.

Q. Vous avez dit, je pense, que bien soigné, le bétail s'améliore durant la traversée ?—Oui, en général. On ne devrait pas embarquer le bétail sur les navires immédiatement après un long trajet en chemin de fer ; il lui faut une journée ou deux de repos ; de la sorte, il est mieux et plus en état de supporter les fatigues du voyage, comme par exemple une série de tempêtes qui souvent empêchent les gardiens de lui donner les soins nécessaires. Souvent le bétail souffre de cette manière ; mais dans les temps ordinaires, une traversée de l'océan leur fait autant de bien qu'aux hommes et aux femmes.

Par M. Borron :—

Q. Sont-ce les propriétaires qui fournissent les gardiens et la nourriture ?—Oui ; nous faisons des arrangements spéciaux, et nous fournissons l'eau en quantité. Nous ne chargeons rien pour le transport de la nourriture, excepté quand il y en a plus qu'il n'en faut.

Par le président :—

Q. Savez-vous si le bétail expédié par le St. Laurent supporte mieux le voyage que celui qui est expédié par les lignes américaines ?—C'est mon impression.

Q. Pourquoi ? Quant à moi, je me figure que c'est parce que les animaux, en descendant le St. Laurent, se font graduellement au temps qu'ils éprouvent en mer ?—Il y a certainement du vrai là-dedans, mais je crois que cela dépend plutôt de ce que le voyage étant plus court, le bétail est moins longtemps enfermé. Montréal est plus près des endroits d'où l'on expédie le bétail, que New-York et les autres ports américains ne le sont du Grand Ouest. Le bétail expédié de Montréal traverse le golfe dans de meilleures conditions de confort, et je pense que cela compte pour beaucoup.

Par M. Burke :—

Q. Les personnes qui se lancent dans ce commerce y persévèrent-elles longtemps?—Il n'y a pas longtemps que ce commerce est inauguré, et ceux qui s'y sont livrés ont eu des fortunes diverses. La plupart de ceux qui l'avaient abandonné y sont revenus récemment, parce que plusieurs des difficultés d'une nature spéciale inhérente à ce commerce ont été surmontées, et aussi parce que le commerce a pris un nouvel essor de l'autre côté de l'Atlantique. Il est aussi bien important de faire les envois dans la bonne saison, savoir : depuis le milieu d'août ou le commencement de septembre jusque vers Noël, époque où le marché anglais regorge de viande. Ceux qui ont été les premiers à faire le commerce pensèrent qu'ils pouvaient le faire à l'année, mais c'est une erreur que l'expérience a démontrée.

Par M. Burke :—

Q. Vous considérez donc que ce commerce n'est plus seulement un essai, mais qu'il est passé dans le domaine des faits accomplis?—Je puis vous mentionner le fait d'un armateur qui fut l'un des premiers expéditeurs de bétail, et qui, après avoir abandonné ce commerce pendant un certain temps, vient de se décider à le reprendre. Pour vous donner une idée de son étendue, je puis vous dire qu'à l'heure qu'il est tous nos navires sont engagés pour transporter autant de bétail qu'ils en pourront contenir jusqu'au mois d'août prochain. Nous sommes actuellement en négociations afin de pouvoir remplir un contrat pour le transport de 1,000 têtes de bétail dans le mois de mai, ce qui exige de nouveaux navires.

Par M. Hagar :—

Q. Ce bétail est canadien?—Celui dont je parle est tout canadien. Il nous arrive parfois, en faisant nos contrats pour le transport, de ne nous point inquiéter de savoir d'où il vient, mais généralement nous pouvons le savoir, car nous avons intérêt à connaître le temps de son arrivée, afin de tenir nos navires prêts. Il arrive quelquefois qu'il faut faire un chargement à la hâte, et alors les acheteurs prennent le bétail aux endroits où ils peuvent se le procurer à meilleur marché dans le plus court espace de temps. Je sais que la plus grande partie est canadienne.

Par le président :—

Q. Savez-vous si quelquefois des spéculateurs n'imposent pas des bestiaux du Texas sur le marché anglais en les disant du Canada?—Je l'ignore, mais je sais que le bétail du Texas est inférieur au bétail canadien, et je pense qu'il serait difficile de les faire passer l'un pour l'autre. Les commerçants nous ont fait comprendre qu'ils ne redoutent point la concurrence du Texas, nos produits étant bien supérieurs aux siens.

Par M. Borron :—

Q. Combien pouvez-vous transporter de têtes de bétail par voyage?—Nous avons transporté une fois 337 bœufs, 15 chevaux, 114 moutons et 20 cochons. Dans une autre circonstance, 302 bœufs et 336 moutons.

Par le président :—

Q. Je suppose que vous avez entendu parler de l'agitation que le bill du duc de Richmond a créée en Angleterre : quel en sera l'effet sur le commerce qui nous occupe?—C'est là une grave question. On a fait l'année dernière à ce sujet une motion sur laquelle nous avons attiré l'attention du gouvernement canadien ; de fait, on menaçait de passer un ordre en Conseil sans se préoccuper de la législation, mais on en abandonna l'idée. Cependant, on nous menace aujourd'hui d'un bill qui aurait le même effet, savoir de rendre obligatoire l'abattage du bétail au port d'arrivée. Ce serait porter là un coup mortel au commerce, nous disent ceux qui y sont engagés. J'avais affaire à Ottawa la semaine dernière,—ne m'attendant pourtant point à être appelé devant vous,—et je me suis fait un devoir de parler de la question au premier ministre. Je sais que le gouvernement a fait des démarches actives pour que la question soit discutée devant qui de droit en Angleterre avant que le bill soit rendu

bien loin. J'ai su depuis, par dépêche transatlantique, que nous avons gagné quelque chose. Nos co-directeurs anglais ont eu beaucoup à faire en assistant aux assemblées qui, comme vous le savez sans doute, ont été tenues à Liverpool, à Sheffield et dans d'autres villes, dans le but de s'opposer à la passation d'une mesure qui serait très préjudiciable, sinon fatale, à l'exportation du bétail vivant du Canada. Le but ostensible de cette mesure, savoir, la suppression de la maladie, ne serait pas du tout atteint par ses dispositions. Il n'y a absolument aucune maladie dans les troupeaux canadiens, et l'on sait parfaitement que si un animal malade était mis à bord d'un navire, il n'arriverait jamais à destination. Il ne vivrait point 48 heures après l'embarquement. En ce qui concerne le bétail canadien il n'y a aucune nécessité de prendre les précautions proposées. C'est une toute autre chose quand il s'agit du bétail exporté à courte distance, de la France à la Belgique, par exemple. Ici, nos animaux ne sont point malades, et, je le répète, s'ils l'étaient, la maladie disparaîtrait avant qu'ils eussent atteint les rivages de l'Angleterre.

Q. Pensez-vous que le bill soit de nature à favoriser la population agricole de la Grande-Bretagne?—La mesure a dû être proposée dans un tout autre but que celui que l'on avoue au public; ce but doit être de favoriser les propriétaires fonciers et les cultivateurs de la Grande-Bretagne; je n'ai pas besoin de vous dire que l'intérêt du consommateur est bien différent du leur.

Q. Quel est le nombre de chevaux transportés par votre ligne?—Le nombre a été de 213 l'an dernier; cette branche d'affaires augmente toujours. Pendant mon séjour en Angleterre l'année dernière, on désignait aux autorités le Canada comme pouvant fournir à l'artillerie les chevaux dont elle a besoin en si grand nombre. J'ai constaté que des officiers qui étaient venus au pays attiraient l'attention sur ce fait.

Q. Quelle espèce de chevaux achète-t-on?—Jusqu'à présent, ce sont les plus chers, les chevaux de carrosse. Je sais que ce sont des chevaux de premier ordre que nous expédions tous les ans. Le prix des bons chevaux d'artillerie dans la Grande-Bretagne est rendu à £50, mais aussi on a une bonne qualité d'animaux. Le fret et les frais contingents coûtent environ £10.

Par M. Hagar :—

Q. Je présume que beaucoup de nos chevaux canadiens ne seraient pas assez forts pour servir l'artillerie?—J'ai rencontré en Angleterre un colonel chargé de la remonte de l'artillerie et qui avait passé quelque temps au Canada. Il était certain, m'a-t-il dit, qu'un grand nombre de chevaux canadiens conviendraient à ce service.

Q. Si le bill du duc de Richmond était adopté, ne pourrait-on pas faire avec avantage le commerce de viande?—Certainement, on pourrait faire avec profit le commerce de viande, mais ce ne serait toujours qu'un petit commerce, comparé à celui des animaux vivants. Il est exposé à une foule d'accidents, mais il continuera sans doute à trouver un débouché suffisant.

Q. La viande transportée dans ces réfrigérants arrive-t-elle en bonne condition?—Oui, en général; mais il y a plusieurs circonstances qui peuvent amener un résultat différent, un très long voyage par exemple. Si un navire est en retard de trois ou quatre jours, il faut prendre des précautions nouvelles pour conserver la viande en bon état. Le commerce des animaux vivants augmente en importance. Les cultivateurs, surtout dans les anciennes provinces d'Ontario et de Québec, abandonnent en grand nombre la culture du blé, et se livrent à l'élevage d'animaux: cela, de soi, forme un commerce. Mais à certaines époques depuis deux ans, grâce aux mauvaises récoltes et à la dépression générale du commerce, le commerce de transport a été en souffrance (les armateurs n'ayant pas de chargements); alors le transport du bétail a été une ressource nouvelle, qui a donné de la vigueur aux affaires, développé les autres branches du commerce, augmenté le nombre des navires en service actif, et, en un mot, rapporté de meilleurs bénéfices aux intéressés.

Q. Pouvez-vous donner au comité quelque renseignement sur le commerce du gibier et de la volaille?—C'est un commerce qui se fait au moyen des réfrigérants

dont j'ai parlé. De grandes quantités de volailles, de gibier et d'œufs sont expédiées de cette manière des provinces maritimes. L'on améliore et simplifie tous les jours le procédé des réfrigérants, au point qu'à présent, l'on peut, dans quelques heures, mettre tout un compartiment de vaisseau en état de recevoir ces articles.

Par M. Borron :—

Q. Je présume que l'on emploie la glace pour ces réfrigérants?—Oui; mais nous faisons à présent l'essai d'un procédé destiné à rafraîchir l'air sans les secours de la glace. L'on fait des expériences en divers endroits, notamment en France, dans le but d'améliorer le système des réfrigérants, mais sans résultat important jusqu'ici. Je ne suis pas éloigné de croire que le même système s'appliquera bientôt à une variété immense de produits agricoles qui ont besoin d'être traités de la même manière. Déjà ce commerce est considérable; car notre branche n'est que l'une des nombreuses branches du commerce de transport. Il n'est pas rare de voir des voiliers convertis en bâtiments destinés au transport du bétail.

Par le président :—

Q. Avez-vous une idée approximative des pertes occasionnées par le transport du bétail de cette manière?—Je ne puis vous donner aucun renseignement précis sur cette question; mais je crois que le plus souvent les bestiaux font la traversée sans accident. Dans quelques cas l'on a pu voir des pertes considérables; mais dans un voyage ordinaire, comme je viens de le dire, je crois que la condition des animaux s'améliore.

Par M. Borron :—

Q. Y a-t-il des compagnies d'assurance pour le bétail?—Oui, il y en a. Vous pouvez faire assurer vos animaux à bas prix contre une perte totale; mais le taux de l'assurance contre la mort naturelle, la maladie ou les accidents est plus élevé. Je crois qu'ils peuvent être assurés contre une perte entière pour un demi par cent.

Par M. McGregor :—

Q. La moyenne des pertes de bétail domestique n'est-elle pas bien moindre que celle du bétail venu des prairies du grand-ouest?—Je n'en puis rien dire avec certitude.

Par M. Lowe (secrétaire du département de l'Agriculture):—

Q. Les chevaux sont suspendus pendant le voyage, n'est-ce pas?—Oui; ils sont soulevés de terre au moyen d'anneaux; on les remet sur leurs pieds pour les faire reposer. Dans les temps orageux, on les suspend par des courroies.

Par le président :

Q. Cette position ne les fatigue-t-elle pas trop?—Non, ils sont très bien. Rien ne fait voir que ce traitement leur soit préjudiciable.

Par M. McGregor :—

Q. Pouvez-vous me renseigner sur les profits que ce commerce rapporte?—Je crois qu'ils varient beaucoup; sans doute aussi il y a eu des pertes considérables, attendu que ce commerce est un de ceux dont il faut faire l'expérience avant de s'y livrer sérieusement. Le monsieur dont j'ai parlé, M. Davis, de Toronto, qui a là un très grand établissement, et qui a fait ce commerce sur une vaste échelle, résolut, en octobre ou novembre dernier, de l'abandonner; mais depuis, en vertu d'un ancien contrat passé avec la ligne Allan, il a recommencé l'exportation du port d'Halifax, et cela sans y être aucunement contraint par son obligation envers les MM. Allan, ceux-ci l'en ayant relevé. Son expérience l'a poussé à se ré-engager dans ce commerce. Il a aussi conclu des arrangements avec une autre compagnie dont les navires se rendent à Portland, pour avoir plus d'espace à sa disposition, et l'on est à faire les préparatifs nécessaires.

M. Lowe :—Je suppose qu'il effectuera le transport jusqu'à Halifax, par l'Inter-colonial?—Je n'en sais rien. La distance est beaucoup plus grande.

Par M. McGregor :—

Q. Vendez-vous les places au pied cube ou à la verge?—Nous prenons £6 pour un espace déterminé suffisant pour un animal ordinaire. Nous louons quelquefois tout un tillac sur ce principe ; si les animaux sont plus petits, le prix peut être réduit à £5 par tête. Celui qui a loué un certain espace peut y faire les arrangements qu'il lui plaît. S'il y a un réfrigérant, l'espace est invariablement loué d'après le principe du tonnage,—selon le tonnage déplacé.

Par M. Burke :—

Q. Quel est le prix dans ce dernier cas?—Je crois qu'il a été jusqu'à présent de 30 shillings par tonne. Il y a certains propriétaires d'animaux de prix qui ont des idées extravagantes sur l'espace qu'il leur faut.

Par M. Hagar :—

Q. Pouvez-vous nous donner des chiffres quant au total de l'exportation?—Non. Nous transportons probablement autant de bétail que n'importe quelle autre ligne, mais il y a plusieurs lignes qui se livrent à ce commerce.

Par M. Paterson :—

Q. Savez-vous si les prix des bestiaux canadiens en Angleterre peuvent se comparer aux prix des bestiaux anglais?—Je ne puis vous rien dire de certain là-dessus. J'ai posé la question à M. Davis, de Toronto, qui m'a répondu qu'une certaine proportion de notre bétail donne d'aussi belle viande que le meilleur bétail anglais, mais qu'il y avait nécessairement beaucoup d'animaux de qualité inférieure. Par l'effet du commerce, le bétail canadien s'améliore, afin de pouvoir répondre à la demande du marché anglais.

Q. Vous avez dit que l'exportation du bétail canadien n'avait pas été interrompue. En est-il ainsi de l'exportation des chevaux?—Oui, et la meilleure preuve en est peut-être la demande qui nous est faite d'un plus grand espace sur nos navires.

Par M. Borron :—

Q. Vous transportez toute espèce de produits canadiens?—Certainement.

Q. Et vos navires rapportent des articles de fabriques diverses?—Oui, nous faisons le commerce général de ce pays. Nous portons et rapportons un chargement toutes les semaines. Au sujet du bill du duc de Richmond, je dirai, avec la permission du comité, que je ne puis rien imaginer de plus important que de presser le gouvernement d'user de son influence de l'autre côté de l'Atlantique pour faire voir l'influence que cette mesure aurait sur le commerce des bestiaux. C'est là, selon moi, le plus sérieux danger législatif contre lequel nous ayons eu à lutter depuis plusieurs années. Ce commerce est aujourd'hui plein de promesses, et je n'hésite pas à dire qu'il doit être encouragé. L'adoption du bill lui porterait un coup mortel, et je pense que vous devriez faire tous vos efforts, employer les moyens les plus énergiques pour prévenir cette calamité nationale. Je ne saurais appuyer trop fortement là-dessus. Vous direz sans doute que je suis intéressé dans la matière, soit ; mais je suis Canadien aussi. Je demeure dans le pays depuis trente ans et je sens que le pays a besoin que le commerce augmente dans toutes ses branches. Voici un commerce qui promet, il prospère, et on vient le mettre dans un danger imminent. Je suis persuadé que les représentations qui seraient faites contre la mesure proposée recevraient le support actif de la masse du peuple anglais ; mais la classe des grands propriétaires et des cultivateurs sera contre nous, et elle est puissante et extrêmement bien organisée. Le peuple a, de plus, de forts instincts conservateurs, et ce n'est pas peu de chose que d'entreprendre la lutte contre les influences que je viens de citer. Mais il ne faut pas laisser aller la chose au hasard : il faut tenter des efforts vigoureux et énergiques.

M. Lowe—étant interpellé, dit qu'il peut répéter ce qu'il a dit dans son témoignage, à savoir : qu'il était autorisé à informer le comité que le ministre de l'Agriculture avait fait au Conseil un rapport protestant contre la passation du bill en question, et que ce rapport avait été adopté.

Par M. Borron :—

Q. Ne croyez-vous pas que si un médecin-vétérinaire examinait le bétail avant son embarquement, celui-ci échapperait à l'opération du bill, en supposant qu'il passerait?—Je ne puis me former d'opinion sur ce que les autorités anglaises considéreraient une précaution suffisante. Mais je ne crois pas que le bill vaille quoi que ce soit en ce qui regarde le bétail canadien, vu qu'aucun animal ne peut se rendre jusqu'en Angleterre dans un état de maladie. Nous ne les laisserions pas embarquer dans cet état. Il n'y a pas un seul conducteur de bestiaux qui soit assez insensé pour expédier un animal malade au-delà de l'Atlantique.

Par M. Paterson :—

Q. Vous ne croyez pas que le véritable motif des auteurs et partisans de la mesure soit de prévenir la maladie? Vous croyez que le fin mot de l'affaire est de tuer le commerce du bétail?—Oui, c'est mon opinion.

Par M. Borron :—

Q. Ne croyez-vous point que la maladie peut se transporter au-delà de la mer, en se communiquant d'un animal à un autre jusqu'à l'arrivée du bâtiment.—Je ne pense pas qu'un médecin-vétérinaire partage cette opinion. Tous les animaux sont examinés à leur arrivée et jamais encore aucun animal canadien n'a été condamné. La maladie est inconnue parmi le bétail canadien.

COMMERCE DE LA VIANDE ET DU BÉTAIL.

MERCREDI, 28 février 1878.

M. O'LEARY.—TÉMOIGNAGE SUPPLÉMENTAIRE.

M. O'LEARY est rappelé.

Par le président :—

Q. Possédez-vous des renseignements sur le commerce de viande qui vient d'être inauguré entre le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni?—Oui, je le connais assez bien en général. Je ne me suis jamais engagé dans cette branche d'affaires, mais, prenant plus ou moins d'intérêt aux questions de ce genre, et surtout à celles qui touchent au bien être du peuple, j'ai naturellement étudié un peu celle-ci. J'ai recueilli beaucoup de renseignements, dans les divers endroits que j'ai visités en Amérique.

Q. Pouvez-vous nous dire quelle opinion l'on a dans la Grande-Bretagne du bœuf en quartiers expédié du Canada, ainsi que du mouton abattu? Les regarde-t-on comme égaux aux viandes anglaise, écossaise et irlandaise?—Une grande partie des viandes vient des États-Unis. Les navires des lignes de New-York, de Philadelphie, et de presque toutes les autres lignes océaniques sont pourvues de réfrigérants, et transportent une assez grande quantité de viande. Il serait d'un véritable avantage pour ce commerce qu'il y eût sur les chemins de fer anglais des chars réfrigérants. Il n'y avait pas de ces chars quand j'ai laissé l'Angleterre; aussi la viande expédiée de Liverpool et des autres ports à Londres, à Birmingham et aux autres grands centres, y arrivait-elle généralement flasque, grâce au peu de soin qu'on en prenait sur les chemins de fer et dans le trajet entre les navires et les chemins de fer. Il y avait des viandes du Canada et des États-Unis qui arrivaient en excellente condition; d'autres étaient d'une qualité inférieure, cela dépendant sans doute de la race des animaux, car il y a plus de différence entre les races ici que chez nous. Vous avez ici quelques-unes des meilleures viandes qui soient au monde, tandis que la viande du bétail du Texas et des pampas du Sud, est coriace. Chez nous le consommateur ne fait pas la distinction que vous faites ici et les appelle viande canadienne ou américaine. Il y a,

outre ces deux espèces, le bétail qui vient par voie de Chicago. On l'amène de la Floride, du Texas et des autres Etats du Sud, à travers les prairies jusqu'à Omaha, Cheyenne et autres stations du chemin de fer *Union Pacific*, où il est gardé dans des corals qui ont quelquefois une superficie de plusieurs acres. On le laisse là, souvent pendant plusieurs jours, sans lui donner grand soin. C'est un grand tort; je pense qu'il devrait y avoir moyen de forcer les acheteurs de bétail, ou ceux qui en ont la garde en voyage, de le mieux soigner, attendu que l'état de choses actuel préjudicie considérablement au commerce des viandes en Angleterre.

Q. Connaissez-vous l'importance du marché de viande en Angleterre, on d'autres termes quelle quantité de viande peut s'y vendre?—Le marché est presque illimité, suivant moi; il est tel aujourd'hui, du moins. La population augmente, le pays est riche, les ouvriers gagnent en général de bons gages, et il n'y a pas de peuple au monde qui mange plus de viande que le peuple anglais, hormis que ce soit le peuple américain, que je connais moins. Je dis donc que les Anglais ont besoin d'un approvisionnement considérable, qu'ils ont pris jusqu'à présent en Espagne, dans le Schleswig-Holstein, en Hollande, et, en fait de viande de qualité supérieure, en Ecosse et en Irlande. L'Amérique a fourni depuis plusieurs années à la marine une grande quantité de viande salée qui, je crois, est généralement trouvée bonne par les marins. Le bétail étranger qui est amené à Londres est immédiatement abattu à Deptford; s'il pouvait être transporté directement des ports américains à Londres, cela vaudrait mieux que de le débarquer à Liverpool. On le transporterait en droite ligne, au sortir du vaisseau, et on l'abattrait aussitôt rendu. Je crois que les seules lignes qui font le service sur la Tamise sont la ligne *Temperley*, dont les navires partent du St. Laurent, et la ligne *Nationale*, dont les navires partent de New-York. Je ne sais si la dernière transporte le bétail, mais la première en a pris plusieurs chargements l'année dernière, et on a dit que c'était là le meilleur système de transport. Il s'est formé une compagnie à Londres avant mon départ, par les soins de M. Tallarman, le grand importateur australien, qui comprend la nécessité de se mettre à la hauteur des besoins actuels sous ce rapport; c'est lui qui a organisé l'*American meat and cold cellar Company*, et il a loué des appartements spacieux sous l'hôtel de la rue Cannon. Ces appartements sont très froids; on y emmagasine la viande et on l'envoie de là aux divers marchés. L'entreprise réussissait très bien lors de mon départ de Londres. Je répète que les autorités devraient faire une loi pour prohiber l'encombrement du bétail. J'ai vu, sur l'*Union Pacific* et le *Burlington and Quincy* les animaux tellement entassés qu'ils ne pouvaient se coucher et pouvaient à peine respirer. J'ai pris des informations aux diverses stations et découvert que l'on donne peu de soins à ces pauvres bêtes. Ces animaux sortaient à peine du pâturage, et, outre sa cruauté, leur traitement avait pour effet de rendre leur chair dure et fibreuse.

Q. Les bouchers et les commerçants de bestiaux à Liverpool sont-ils trompés au sujet des animaux qui viennent de l'ouest?—Je n'en sais rien, mais je suppose que le boucher doit connaître la qualité de la viande.

Q. Fait-on passer ces animaux pour canadiens ou pour américains?—Tous ceux qui arrivent par les lignes du St. Laurent sont donnés comme canadiens, mais le consommateur les appelle américains, ne connaissant, en général, rien du bétail canadien; le boucher, lui, l'achète pour ce qu'il vaut. Le commerce se fera à l'avenir beaucoup plus par le St. Laurent, qui est le débouché naturel du grand ouest.

Par M. Bain:—

Q. Connaissez-vous la proportion du bétail qui passe par le St. Laurent comparée à celui qui passe par les autres lignes?—L'année dernière, 7,000 têtes de bétail ont été transportées par le St. Laurent. Je ne connais pas exactement le chiffre de celles qui ont passé par les lignes américaines, mais je ne crois pas que celles-ci transportent beaucoup de bétail vivant.

Q. Connaissez-vous la quantité de viande qui passe par la voie du St. Laurent?—Non, mais je crois qu'en somme l'Amérique en a expédié l'année dernière environ dix millions de livres.

Par le président : —

Q. Etes-vous au fait du commerce d'exportation du bétail vivant et des chevaux du Canada en Angleterre?—J'ai déjà répondu en partie à cette question. L'année dernière, plus de sept mille têtes de bétail, trois cents chevaux et près de sept mille moutons ont été exportés du Canada. Le commerce des chevaux avec l'Angleterre est extrêmement important. L'Angleterre en a importé l'année dernière plus de 40,000. Pendant que j'étais en Irlande, il y a deux ans (l'Irlande est un des pays de l'Europe qui produisent le plus de chevaux), j'ai rencontré deux agents du gouvernement français qui voyageaient ici et là, assistaient à toutes les foires, et achetaient des chevaux pour la cavalerie française. Après la guerre, grand nombre de chevaux ont été exportés en France, et les prix ont augmenté considérablement. L'Irlande en exporte beaucoup en Angleterre, ainsi que la Belgique. Mais les races en sont différentes. Les chevaux irlandais sont bons pour la cavalerie et pour d'autres fins semblables; les chevaux belges sont des chevaux de voitures, mais moins bons pour cela que les chevaux anglais. Les chevaux noirs de Belgique sont les meilleurs pour les pompes funèbres; aussi s'en exporte-t-il considérablement. La Compagnie Générale des Omnibus de Londres possède à elle seule 1,700 chevaux en service actif; presque tous, un très grand nombre dans tous les cas, viennent de l'Irlande. Le pays de Galles en envoie un grand nombre, surtout des poneys et des chevaux de fiacre, que l'on regarde comme une race très vigoureuse. Pour ce qui est des chevaux canadiens, ils ne sont pas assez gros pour les voitures anglaises, et je recommande aux exportateurs d'étudier mieux qu'ils n'ont fait jusqu'aujourd'hui l'espèce qui convient. Les chevaux de carrosse ou d'omnibus et les chevaux de remonte, pour pouvoir faire concurrence aux chevaux anglais et belges doivent avoir 15½ ou 16 mains de hauteur. La France a eu aussi un grand besoin de chevaux, et elle a envoyé en Angleterre et en Irlande des agents qui, je l'ai déjà dit, ont fait de nombreux achats.

Par M. Haqar : —

Q. Vous dites que les chevaux irlandais conviennent au marché anglais: quels sont leur hauteur et leur poids moyen?—On n'élève point en Irlande les chevaux de charrettes employés en Angleterre. Le trait distinctif des chevaux irlandais, c'est qu'ils sont hauts de 15½ à 16 mains et bien bâtis. Ils sont, on ne peut plus propres aux besoins de l'armée anglaise.

Q. Quel est leur poids?—De 1,200 à 1,300 livres.

Q. Y a-t-il des chevaux de pur sang parmi eux?—Bien peu, je pense. Je dois dire que je ne connais point l'élevage des chevaux, mais je sais qu'en général le cheval irlandais est estimé un bon animal sur le marché européen, parce qu'on fait en Irlande une spécialité de l'élevage.

Par le président :

Q. Pouvez-vous nous donner des renseignements sur l'importation, par l'Angleterre, des volailles du Canada?—Je ne puis dire jusqu'à quel point elles se vendraient, la grande difficulté ayant été jusqu'ici de les conserver. Si l'on trouvait moyen de les conserver sans glace, le prix du transport diminuerait beaucoup, car la glace pèse considérablement. C'est l'Australie qui a fait jusqu'à présent le commerce des viandes en boîte, mais j'ai su dernièrement que l'Amérique du Sud en a expédié un peu. Je suis cependant d'avis que ce commerce n'en est encore qu'à ses débuts, et que cela est dû en grande partie à la manière dont la viande est préparée. Supposons, par exemple, un vaste établissement à Birmingham, employant 2,000 hommes; si l'on y préparait la viande de telle façon qu'une boîte suffirait pour le dîner d'un homme, le débit en serait considérable. On la met à présent dans une boîte qui contiennent d'une à six livres. Je pense qu'il vaudrait mieux que les paquets fussent plus petits, et, comme la marmelade, enfermés dans le verre au lieu du ferblanc; de la sorte, il n'y aurait pas à craindre l'oxydation et l'acheteur verrait l'article qu'on lui vend. Les fabricants de marmelade connaissent la valeur de cette méthode, et mettent leur produit dans de petits verres, afin que l'acheteur puisse le voir.

Par M. Bain :

Q. Vous avez peut-être, M. O'Leary, quelques statistiques relatives au commerce de viande que vous pourriez communiquer au comité?—Je n'en ai pas ici, mais aussitôt que je serai rendu à Londres, je me ferai un plaisir d'adresser à votre président les rapports de la Chambre de Commerce et tous autres faits et chiffres que je pourrai me procurer à ce sujet.

Q. Vous avez parlé de transport direct à Londres; n'est-il pas vrai que le marché de Londres nous est fermé, qu'on y est opposé à l'importation d'animaux vivants?—La ligne *Temperley* en a transporté l'année dernière plusieurs chargements du St. Laurent à Londres même. Je sais positivement qu'un très grand nombre de bestiaux sont débarqués à Londres et abattus sur le champ au marché de Deptford. Ce marché est la propriété de la corporation de Londres; on comprend que l'intérêt de celle-ci c'est d'y faire arriver le bétail, et pour en tirer un revenu et pour accommoder la population.

Q. Mais on y est obligé par acte du Parlement?—Sans doute. Je ne sais quels règlements le Conseil Privé a faits au sujet du débarquement du bétail, à cause de la maladie des pattes et de la bouche qui sévissait fortement il y a quelque temps.

Q. Avez-vous vu de vos yeux comment sont disposés les bâtiments des lignes du St. Laurent et de New-York pour le transport des animaux abattus?—Non, Je sais que Québec est le meilleur port de l'Amérique pour l'exportation du bétail vivant, vu qu'avant d'arriver à l'océan le bétail jouit du beau temps et de l'eau douce pendant deux ou trois jours; il s'accoutume au bruit des mouvements du vaisseau et il est moins sujet au mal de mer que s'il prenait la haute mer tout de suite. Québec est sans aucun doute le meilleur port de l'Atlantique pour l'expédition du bétail, à cause des eaux tranquilles du St. Laurent et du golfe.

M. *Lowe*, répondant à une question de M. Bain, dit qu'il est permis de débarquer le bétail venant des pays où les bestiaux ne souffrent pas de la maladie des pattes et de la bouche, contre lesquels il n'y a pas de règlement prohibitif, mais que les autorités impériales le soumettent à une inspection fort sévère, lors de son débarquement.

M. *Bain* :—Mon impression était qu'il n'est pas permis de le transporter plus loin et qu'il fallait l'abattre. Je vois qu'une députation a eu l'autre jour une entrevue avec le duc de Richmond et s'est plaint des entraves mises au commerce du bétail, faisant remarquer que si la législation proposée était adoptée elle aurait un effet désastreux. Connaissez-vous le caractère de cette législation?

M. *Lowe*.—Je suis convaincu, comme je l'ai déjà dit, qu'il est permis de débarquer le bétail. Ce dont les exportateurs se plaignaient, c'est que le bétail reste trop longtemps parqué sur les quais en attendant l'inspection. Le bill du duc de Richmond, qui propose de rendre obligatoire l'abattage du bétail à son débarquement, n'est qu'à ses premières phases.

M. *O'Leary* :—Il y a en Angleterre un parti que je suppose plus ou moins intéressé et qui s'oppose fortement à l'importation du bétail et des viandes de l'Amérique. L'importation du bétail aurait entre autres effets de procurer du travail à la classe agricole et à la classe ouvrière. Je crois pouvoir dire que l'Angleterre paie annuellement £100,000,000 aux pays étrangers pour des articles de nourriture. Il est à ma connaissance que depuis quelques années des terres qui servaient de pâturages ont été mises en culture, parce qu'elles ne rapportaient pas assez par suite des importations de bétail, et que les propriétaires avaient à baisser les loyers en conséquence.

Par M. Bain :—

Q. Ces importations ont donc influé sur le prix de la viande?—Le prix n'a que peu diminué, c'est vrai, mais les importations l'ont empêché de monter. Je me rappelle le temps où l'on payait la viande de 10 à 14 deniers, et l'été dernier je pouvais avoir de bonne viande pour 8 ou 9 deniers; on voit qu'au moins l'importation a eu l'effet de tenir les prix à peu près au même niveau.

M. Lowe :—A propos du prix il est bon de parler de la qualité et de l'état dans lesquels la viande est apportée sur le marché. On a cité le fait de viandes de qualité inférieure qui ont été offertes en vente sous le nom de viande américaine. Le fait est qu'il est prouvé que la viande canadienne égale en qualité ce que l'on nomme *Scotch prime*, et qui est ce qu'il y a de mieux en fait de viande sur les marchés anglais.

Par M. Perry :

Q. Peut-on expédier des œufs du Canada en Angleterre?—Je ne saurais dire comment ils se conservent. Je sais qu'il s'en importe de grandes quantités de la France et d'autres pays, et qu'ils se vendent bien ; ainsi l'importation des œufs d'Amérique n'est qu'une question de conservation.

Par M. Stephenson :—

Q. Je voudrais vous poser une question au sujet de l'exportation du lard. Vaut-il mieux l'exporter en côtes, jambons ou quartiers salés, ou bien coupé et salé dans des barils?—Si l'on veut le vendre pour du lard salé, il vaut mieux l'expédier en barils ; mais s'il doit être fumé, il est préférable de l'expédier par quartiers.

Q. Un de mes voisins en a expédié une grande quantité dans des boîtes d'emballage carrées?—Je ne crois pas que les Américains et les Canadiens égalent les Anglais dans la préparation du lard fumé. Plus la viande est sèche—tout en étant saine—meilleure elle est pour le fumage.

Q. Y a-t-il eu du mouton d'exporté en boîtes?—Je ne sais de quelle manière on l'a exporté.

Q. A-t-on des préjugés contre l'emploi du sel des terres de l'ouest au lieu du sel marin?—Je ne le pense point.

Q. Quelques-uns préfèrent le sel de Liverpool?—Je n'ai pas entendu de plaintes sous ce rapport. Je sais que l'on regarde le lard canadien comme bien meilleur que le lard de l'ouest apporté à Chicago, car il est plus ferme et moins huileux ; mais cela dépend, je crois, de la nourriture des cochons, les nôtres étant nourris aux pois et ceux de l'ouest au maïs.

Par M. Perry :—

Q. Parlez-nous de la vente du poisson.—Il y a un vaste marché pour le poisson en Angleterre. Il y a des convois réguliers qui apportent à Londres et dans d'autres grandes villes le poisson des côtes de Hollande, du nord de l'Ecosse et de l'Irlande. Londres seul contient une population de quatre millions et demi d'âmes renfermées dans une circonférence de soixante-dix milles, dont le centre est le bureau général des postes, et vous pouvez vous figurer quelle énorme quantité de nourriture il lui faut. Les trains arrivent à cinq heures du matin, chargés de poisson frais qui se distribue dans les grands marchés comme ceux de Billingsgate et de Columbia.

Par M. Stephenson :—

Q. Que dites-vous des fruits, et surtout des pommes?—Le débit en est considérable, et je pense que cela paierait bien de les y exporter, si l'on savait bien les encaisser et en avoir soin.

Q. Quelle est la meilleure manière de les encaisser?—Sur les marchés anglais, les pommes sont mises dans des boîtes à jour, mais je crois que, pour les pommes d'Amérique, il vaudrait mieux les mettre dans des caisses carrées ou des tinettes.

Q. Combien faudrait-il en mettre par boîte?—Je pense qu'il serait mieux de les mettre par boisseau, ce qui serait certainement plus commode pour les consommateurs, car les marchands ambulants en vendent beaucoup par les rues et les colportent généralement par quantité d'un boisseau ou d'un boisseau et demi à la fois.

Q. Sont-ce les grosses pommes ou les petites que l'on préfère?—En général, l'on préfère la pomme de moyenne grosseur. Il se fait un commerce considérable de pommes entre l'Angleterre et la France, Jersey, Guernesey et les autres îles de la Manche ; cependant les pommes de France ne valent pas la pomme d'hiver du Canada.

Q. Quelles sont les espèces que l'on préfère ?—On achète en grande quantité la reinette grise, que l'on trouve bonne. Il y en a bien d'autres variétés; la reinette, surtout celle de Ribstone, est regardée comme la meilleure.

Q. Savez-vous que si vous transplantez au Canada des scions de la reinette de Ribstone qui, en Angleterre, est une pomme d'automne, ils produiront ici une pomme d'hiver plus grosse d'un tiers ?—J'ignore cela, mais je pense que les pommes d'hiver sont les meilleures à garder, et que est une meilleure manière de les exporter serait de les mettre dans des boîtes carrées de la contenance d'un boisseau ou d'un boisseau et demi, mesuré exactement.

Par M. White (Hastings) :—

Q. N'exporte-t-on pas actuellement une grande quantité de pommes du Canada en Angleterre ?—On en exporte beaucoup, mais je ne sais en quelle quantité. On les met dans de grands barils, ce qui est une faute, d'après moi. Je sais qu'il se fait un commerce de pommes important entre l'Angleterre et les provinces maritimes.

Par M. Bain :—

Q. Est-ce que le coût de l'emballage que vous proposez pour divers articles n'influerait pas beaucoup sur les bénéfices du commerce. Par exemple, vous suggérez l'emploi du verre pour la viande préparée : est-ce que, pratiquement parlant, le coût du verre ne nuirait pas à ce commerce ?—Je ne le crois pas. Les fabricants de marmelade ont longtemps employé le ferblanc, ils se servent aujourd'hui du verre, qui ne coûte qu'un peu plus d'un farthing ou un sou par boîte.

Q. Mais un homme ne mange pas un verre de marmelade à son dîner ?—Non, mais il mangera un verre de viande de la dimension que j'entends.

Q. Mais cela lui coûtera relativement plus cher ?—Non, je considère que le verre revient à meilleur marché.

Par M. Hagar :—

Q. Revenons à la grande question de l'exportation du bétail et de la viande du Canada et des Etats-Unis en Angleterre. N'est-ce pas une question que de savoir si le marché anglais sera longtemps profitable ? N'y a-t-il pas danger de l'encombrer ?—Je ne le crois pas, quoique les commerçants de bétail m'aient dit à Omaha qu'ils se préparaient à faire un commerce considérable cette année. Il y a de ces commerçants à Omaha, Denver et Cheyenne qui ont chacun de quinze à seize mille têtes de bétail, qu'ils enverront à Chicago, pour être vendues là ou pour être expédiées directement en Angleterre. Selon moi, il n'y a pas à craindre que le marché nous manque.

Par M. Stephenson :—

Q. Les éleveurs de bétail des Etats de l'ouest ne sont-ils pas disposés à améliorer les races ?—Ils ont déjà une belle espèce d'animaux, mais ceux du Texas, qui sont d'une classe inférieure, donnent une pauvre viande.

Par M. McNab :—

Q. Les éleveurs de l'ouest manifestent-ils le désir d'expédier leur bétail en Angleterre ?—Oui. Ou ils l'expédient à Chicago pour y être abattu, ou ils l'envoient vivant en Angleterre. Je connais en Angleterre un boucher juif, M. Nathan, qui m'a demandé de recueillir toutes les informations possibles sur le commerce du bétail, et j'ai fait des recherches en conséquence. Je crois qu'il a l'intention de venir faire ici des achats considérables afin de revendre aux juifs, lesquels n'achètent guère que de leurs co-religionnaires.

Q. Votre impression est donc qu'avant longtemps le trafic des prairies de l'ouest sera beaucoup plus important qu'il ne l'a été jusqu'ici ?—Oui.

Par M. Hagar :—

Q. N'améliore-t-on pas le bétail du Texas en le croisant avec la race Durham et d'autres races?—Oui. En voyageant entre Chicago et Omaha, j'ai eu avec un monsieur engagé dans ce commerce une conversation au cours de laquelle il me dit qu'il y a une grande quantité de bœuf du Texas qui a été salé pour être expédié directement, et que ce bœuf est d'une bien meilleure qualité qu'auparavant. Il me dit aussi que la viande des animaux que l'on retire des champs pour les envoyer directement en Angleterre devient sèche et fibreuse avant leur arrivée. Elle n'est pas aussi tendre que si les animaux avaient été tués avant leur départ. Il me parut opposé à l'exportation du bétail vivant.

Q. Je présume que les bouchers anglais reconnaissent aisément la différence entre le bœuf du Texas et celui qui vient du Canada et des Etats du Nord?—Je ne crois pas que ce soit difficile pour eux; mais le consommateur l'achète sous le nom de viande américaine ou de viande canadienne, et s'il s'aperçoit qu'il y en a de mauvaise qualité, il n'est point probable qu'il en achète de nouveau.

Par M. White (Hastings) :—

Q. Les personnes qui, en Angleterre, commercent sur le bétail de notre pays savent quelle viande ils achètent avant que le navire soit parti?—Oui, par la lettre de consignment.

Par M. Orton :—

Q. Vous nous avez dit que le prix du bon bœuf a baissé de beaucoup. Si la quantité expédiée du Canada augmente, est-ce que les prix ne diminueront pas au point qu'il n'y aura plus de profits à réaliser?—Je ne saurais dire. Depuis trois ou quatre ans, à cause de la maladie des pattes et de la boucho qui a sévi sur le continent, surtout dans la Hollande et le Schleswig-Holstein, l'Angleterre a été soumise à des règlements stricts, ce qui a fait monter le prix de la viande; mais je ne puis dire s'il montera ou non maintenant.

Par M. White (Hastings) :—

Q. N'élève-t-on pas aujourd'hui en Irlande une fois plus d'animaux qu'on n'en élevait il y a six ou huit ans?—Je ne crois pas que la quantité ait augmenté depuis deux ou trois ans, si j'en juge par le discours que le vice-roi d'Irlande vient de faire et dans lequel il a touché ce point. Je sais qu'il y a des fermiers qui cultivent maintenant des terres qui servaient ci-devant de pâturages.

Par M. Hagar :—

Q. Pouvez-vous nous dire quelle espèce de chevaux nous devrions élever ici pour le marché anglais?—Des chevaux haut de 15 à 16 mains, forts, propres à la cavalerie ou bons pour les omnibus de Londres. Ce sont là les deux débouchés principaux.

Q. Vous croyez que nos chevaux canadiens sont trop petits?—En général, oui.

Q. Nous en avons de deux ou trois espèces, entre autres le Clyde, qui est un cheval pesant, et le cheval de grandeur moyenne qui a un peu de pur sang?—Ce dernier conviendrait fort bien pour le charriage en Angleterre.

Q. Que dites-vous de nos gros chevaux de trait?—Ils ne sont pas assez gros pour les besoins de ce genre en Angleterre, et trop gros pour les autres besoins que j'ai cités. Je pense que le cheval de trait anglais est le plus gros cheval de l'Europe. Si l'on s'en occupe un peu, l'on peut créer un commerce de chevaux importants entre le Canada et l'Europe.

Q. Quelle pesanteur devraient-ils avoir?—Environ 1,200 ou 1,300 livres.

Par M. Hagar :—

Q. Vous croyez que nous pourrions avoir un bon marché?—Oui, monsieur. Si l'on considère le nombre de chevaux importés l'année dernière des trois pays que j'ai mentionnés, il y a place pour nous. Sans connaître le chiffre exact de cette importation, je sais qu'il dépassait 38,000.

Q. Vous ne savez pas combien de chevaux ont été importés d'Irlande?—Je sais qu'il y en a eu une proportion considérable, parce que l'élevage des chevaux y est une spécialité, et que le coureur irlandais jouit d'une réputation universelle.

VENDREDI, 19 mars 1878.

TÉMOIGNAGE DE M. JAMES McSHANE.

Par le président :—

Q. Veuillez dire au comité vos nom, résidence et occupation?—James McShane, jr., de Montréal, marchand.

Q. Vous êtes-vous occupé du commerce du bétail entre le Canada et la Grande-Bretagne?—Oui.

Q. Beaucoup?—J'ai commencé à exporter le bétail de Montréal. Je suis le premier Canadien qui en ait exporté en Angleterre. J'ai commencé le commerce en 1874, époque où j'ai frêté plusieurs des navires de M. Torrance. Le *Vicksburg*, qui portait le premier lot, 92 têtes de bétail, s'est perdu.

Par M. Smith (Peel) :—

Q. Avez-vous perdu toute la cargaison?—Oui, le navire s'est perdu. Il y avait une assurance de \$14,000 sur le bétail. J'ai expédié un autre troupeau un mois après par l'un des navires de la même ligne.

Q. On me dit que notre bétail est supérieur à celui qui est nourri en Angleterre?—Oui. On l'aime en Angleterre parce que la viande en est entrelardée.

Par M. Farrow :—

Q. Sont-ce de gros animaux que vous exportez?—Oui; il est inutile d'en exporter qui ne soient pas de la plus belle espèce. Le poids moyen de ceux que j'ai expédiés est de 1,400 à 1,800 livres.

Par M. Hagar :—

Q. Je présume que c'est principalement des Durham?—Ils appartiennent à diverses races.

Par le président :—

Q. Quelle est la proportion des animaux canadiens et des animaux américains?—Les cinq-huitièmes environ sont canadiens et les trois autres huitièmes américains. Les animaux nourris avec du grain distillé que j'ai exportés venaient en très-grande partie de M. Wisser, de Prescott, qui vend, je puis le dire, les animaux les mieux nourris du pays. Il achète en automne les meilleurs bestiaux qu'il peut trouver, il en prend grand soin et les nourrit bien. Il en a maintenant dans ses bâtiments environ 900, qui sont vendus à MM. Samuel et John Price, de Montréal, pour l'exportation européenne.

Q. A quel port expédiez-vous principalement votre bétail?—La plus grande partie va à Londres, qui est le meilleur marché pour le bon bétail. Liverpool est le meilleur marché pour le jeune bétail et pour le bétail ordinaire.

Par un député :—

Q. Étiez-vous engagé dans ce commerce l'année dernière?—Oui.

Q. Combien avez-vous exporté d'animaux?—Environ 2,000. En une ou deux circonstances j'ai eu des associés qui ont eu des intérêts dans mon commerce. M. Hopper et M. Price, de Montréal, ont quelquefois été associés avec moi l'année dernière.

Par le président : —

Q. Ce commerce prend-il rapidement de l'étendue?—Depuis que je l'ai inauguré, il est venu quelqu'un de Londres (M. Roderick) s'y engager. En réalité, il est le premier homme qui ait expédié du bétail en Europe, mais je l'achetais pour lui. Le commerce a pris depuis des proportions énormes. De tous les ports des Etats-Unis d'où partent des navires pour l'Europe, les Américains exportent le bétail.

Q. Y a-t-il quelqu'un des exportateurs qui abattent leur bétail à son arrivée au port?—Le bétail canadien se vend vivant, excepté ceux des animaux qui ont été blessés durant la traversée: ceux-là sont tués et vendus en arrivant. Pendant que nous sommes là-dessus, je désire attirer l'attention du gouvernement sur la manière dont le bétail est traité en arrivant à Londres, Liverpool ou tout autre port anglais. Il arrive à Liverpool après un voyage long et fatigant, et on le met sous des appentis où il reste debout sur les dalles de pierres glissantes pendant douze ou quatorze heures, jusque après son examen par l'inspecteur et le médecin vétérinaire. Il se heurte, glisse par terre, se corne, et cela lui fait perdre de la valeur. On devrait remédier à cet état de choses. J'ai fait des représentations à ce sujet l'année dernière, et je crois que si l'on attirait l'attention du gouvernement impérial de la manière qu'il convient sur ce fait, il y aurait des mesures de prises pour mettre fin à cet état de choses. En septembre, 300 têtes de bétail m'appartenant arrivèrent à cinq heures de l'après-midi, le débarquement dura trois heures, et ce ne fut qu'à six ou sept heures du matin qu'on put le mettre en route. Il y a à Liverpool, à Manchester, à Londres et ailleurs de bons pâturages en abondance, et je crois que si le peuple anglais savait de quelle manière on traite le bétail, il ne le souffrirait point et insisterait pour le faire mettre au pré dès son arrivée.

Q. Est-ce que ces pâturages n'appartiennent pas à des particuliers?—Oui, mais on pourrait aisément les louer.

Par M. Lowe :

Q. Traite-on encore le bétail comme vous avez dit?—Oui.

Par M. Galbraith :—

Q. Ne pourrait-on pas en faire l'inspection avant le débarquement?—Non, ce ne serait pas possible à cause de la malpropreté du navire, du fumier, etc. Le bétail venu du pays de Galles, de l'Espagne, de toutes les parties d'Irlande et de l'Ecosse n'est pas soumis à l'inspection.

Par M. Burke :—

Q. En est-il ainsi quand il vient du continent?—Non, il n'y a que celui de l'Espagne et du Royaume-Uni qui soit exempt de l'inspection.

Par M. Galbraith :—

Q. A-t-on donné des raisons pour excepter notre bétail de la règle générale?—La raison que l'on donne est le désir de prévenir la diffusion de la maladie. Les autorités veillent soigneusement à ce que la maladie du bétail n'apparaisse pas en Angleterre.

Par le président :—

Q. Est-il à votre connaissance qu'un ordre en Conseil ait été adopté qui protestait contre cette exception, et pressant les autorités impériales de l'abolir?—Oui, je l'ai vu dans les journaux et j'ai eu l'honneur de recevoir une lettre de l'honorable M. Pelletier me disant qu'un ordre en Conseil avait été adopté demandant d'abolir cette restriction.

Q. Croyez-vous que cette restriction ait sa raison d'être, surtout quand il s'agit du bétail canadien qui fait un aussi long voyage?—Pas du tout. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait eu d'épizootie au Canada, et pourtant, j'ai eu beaucoup à faire avec le bétail.

Q. On a peut-être raison de mettre en quarantaine pendant un certain temps le bétail qui arrive de France?—Certainement.

Q. Un animal malade peut-il endurer les fatigues d'un voyage du Canada en Angleterre?—Décidément non. Il mourrait en route.

Q. Il n'y a donc aucun danger que notre bétail répande la contagion?—Aucun. J'ai perdu des bestiaux sur le steamer *Scotland*. J'avais 100 belles bêtes, et j'en ai perdu 20 ou 30 parce que leur gardien les a laissés manquer d'eau.

Par M. Jones (Leeds):—

Q. Notre climat étant plus froid, cela ne fait-il pas quelque chose à la qualité du bétail?—Je ne pense pas que le changement de climat ait le moindre effet sur le bétail.

Q. Avez-vous expédié beaucoup d'animaux du Canada occidental, de Guelph, Wellington et leurs environs?—J'ai acheté depuis vingt ans le meilleur bétail qu'il m'a été possible de me procurer dans toutes les parties de l'ouest du Canada.

Q. N'est-ce pas qu'on les regarde comme des animaux de qualité supérieure?—Ils le sont. On ne doit envoyer en Angleterre que les meilleurs; les Anglais s'y connaissent. Ils paient le prix pour un bon animal; ils ont chez eux tant et plus d'animaux de second ordre. J'ai expédié en août dernier 100 animaux de l'ouest du Canada qui était à l'herbe. Je les fis mener à un préau qui était grand et bien entretenu, mais, malheureusement pour moi, les éleveurs qui n'aiment pas à voir importer du bétail des autres pays, ne les trouvèrent point de leur goût. Ils répandirent le bruit que nos animaux ne mangeaient point d'herbe. J'étais sur le point de les vendre £16 par tête, ce qui m'aurait bien payé, car je les avais achetés à bon marché. Mais un monsieur vint alors à moi et me dit: "Je veux vous voir," et il me demanda si mes bestiaux mangeaient de l'herbe. Je lui demandai pourquoi il me posait cette question et il me répondit: "On me dit qu'ils ne mangent pas d'herbe." Le résultat fut qu'il me fallut les vendre £12.10, par tête, tandis que des animaux anglais, écossais et irlandais, inférieurs aux miens, se vendaient de £15 à £16. Il y a de fortes préjugés dans le peuple; les éleveurs sont un corps influent qui fait tout au monde pour tuer notre commerce; je crois que notre gouvernement devrait faire quelque chose pour annuler leurs efforts. La Grande-Bretagne est le seul débouché qu'ait aujourd'hui le Canada. Le bétail ne compte pas sur nos propres marchés, et il est important qu'on ne nuise point à ce commerce. Les éleveurs ont fait mettre devant le Parlement un bill qui, s'il est adopté, rendra obligatoire l'abattage de notre bétail à son arrivée dans un port, et tuera par là-même notre commerce sur le champ.

Par le président :

Q. Quel serait l'effet du bill du duc de Richmond, s'il devenait loi?—D'obliger tout exportateur de bétail vivant à le tuer à son arrivée dans un port.

Q. Y a-t-il à l'heure qu'il est quelque loi qui impose une quarantaine d'un certain nombre de jours?—Non, mais l'inspection entraîne un retard de douze heures, comme je l'ai déjà dit.

Par M. Galbraith:—

Q. Cette inspection a-t-elle pour but de prévenir la contagion?—Tel en est le prétexte.

Q. Y a-t-il dans le bill une clause qui vous permette de mettre le bétail en pâturage?—Non.

Q. C'est donc une loi de prohibition?—Si le bill est adopté, tout animal étranger devra être abattu à son arrivée. Il y a un endroit nommé Deptford, où l'on tue les bestiaux étrangers, français, allemands, hollandais, russes, etc. Jusqu'à présent on a fait exception en faveur de l'Espagne et du Canada, mais aujourd'hui on veut nous mettre sur le même pied que les autres pays.

Par M. Farrow:—

Q. L'introduction de ce bill, je présume, est due à l'influence des cultivateurs anglais?—Oui; les éleveurs, personnages riches, en sont les auteurs.

Q. Ils veulent se protéger?—Je le crois.

Par M. Smith (Peel) :—

Q. Avez-vous exporté des moutons en Angleterre ?—Oui, en grand nombre.

Q. Pouvez-vous nous dire d'une manière approximative le nombre des moutons et des bestiaux expédiés des ports canadiens l'année dernière ?—J'ai lieu de croire que durant l'hiver on a expédié du seul port de Montréal environ 4,000 têtes de bétail, et, depuis le 5 de mai dernier jusqu'au 25 de février, au moins 25,000 moutons.

Par un député :—

Q. Exporte-t-on des Etats-Unis en Angleterre des moutons vivants ?—Oui.

Q. Les nôtres sont-ils comparables à ceux des Etats-Unis ?—Nous n'en exportons pas qui ne soient de qualité supérieure; de fait ils sont plus beaux que les moutons américains.

Q. Il n'y a donc pas d'avantage à aller chercher des moutons aux Etats-Unis ?—Non; les nôtres sont meilleurs que les leurs.

Q. Quel est le coût du transport ?—Il a été de sept shillings par tête l'été dernier; les armateurs l'ont élevé l'hiver dernier de huit à douze shillings par tête,

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Nos moutons sont décidément supérieurs aux autres ?—Oui, ils sont meilleurs.

Par M. Hagar :—

Q. Quel est aujourd'hui le prix moyen des moutons sur le marché anglais ?—Ceux que j'y ai expédiés se sont vendus de £2 à £3.10 par tête.

Q. Quel était leur poids moyen ?—De 130 à 150 livres, vivants.

Q. Quel est le prix moyen du bétail ?—De £20 à £40 stg.

Par M. Farrow :—

Q. Le vend-on au poids ?—Non, à la pièce; on nous demande: "combien pour tel animal?" et nous faisons un prix.

Par M. Paterson :—

Q. Pouvez-vous nous dire le prix que l'on paie ordinairement ?—Je viens de vous le dire; il varie suivant le poids et la qualité de l'animal.

Q. Mais il y a beaucoup de marge entre vos chiffres ?—Soit; j'en ai vendu un grand nombre à £25, £30, £35, £36 et £40.

Q. Quelle est la moyenne de ces ventes ?—Environ £28 à £30. J'aime à attirer votre attention sur ceci: le bétail est très cher en Angleterre, et celui qui pourrait y exporter de nos animaux et le mettre en pacage pendant quelques semaines sans qu'on le sache, afin de le vendre pour des animaux anglais ou écossais, ferait une fortune.

Par M. Hagar :—

Q. On ne vous paie donc pas le bétail canadien selon sa valeur réelle, en comparaison des prix qu'atteint le bétail anglais ou irlandais ?—Non, et cela parce qu'on a des préjugés.

Par le président :—

Q. Y aurait-il profit à exporter du bétail engraisé à la crèche et à le vendre aux cultivateurs ?—Oui, énormément.

Par M. Hagar :

Q. L'avez-vous jamais essayé ?—Oui, dans le cas de ces éleveurs dont je vous ai parlé. J'avais payé £5.10 par tête, j'avais 115 ou 120 animaux, et j'aurais réalisé de beaux bénéfices sans ce cri qu'ils ne mangeaient pas d'herbe. Celui qui les acheta de moi les mena dans la campagne et les vendit aux foires en moins de dix jours. Je le rencontrai plus tard et lui demandai s'il les avait bien vendus; et sa réponse fut: "En avez-vous d'autres en route?" "mais, lui-dis-je, combien avez-vous réalisé avec

eux ?” “ J’ai fait de bonnes affaires, me répondit-il ; ne pourriez-vous pas m’en amener d’autres ?” Je sus plus tard qu’il avait réalisé £16 par tête, en les faisant passer pour du bétail anglais.

Par M. Galbraith :—

Q. Si le bill du duc de Richmond devient loi, vous ne pourrez plus exporter de bétail et le vendre de cette manière?—Non; les commerçants anglais le vendront pour nous sur consignment, mais ils ne prendront pas un très grand intérêt à ce commerce.

Par M. Burke :—

Q. Pouvons-nous faire quelque chose pour empêcher cela?—Très certainement. Par toute l’Angleterre, le peuple se réjouit de l’inauguration de ce commerce, attendu que la viande est devenue moins chère. Quand j’ai fait ma première exportation, en 1874, le bœuf pour les rôtis se vendait 1s. 6d. la livre ; mais la grande exportation de bétail du Canada et des Etats-Unis a fait baisser considérablement les prix. Envoyez comme gardiens des hommes de confiance, qui prendront bien soin de vos animaux, et soyez sûrs que le commerce sera avantageux.

Par M. Hagar :—

Q. C’est un commerce dans lequel il y a autant de chances que dans tout autre, je suppose?—Exactement. Mon oncle a fait la traversée trois fois l’année dernière, accompagnant en tout environ 500 têtes de bétail, et il n’en a pas perdu une seule. C’est dans les temps orageux qu’on perd des animaux ; ils tombent les uns sur les autres, se cassent le cou ou sont étouffés. Mais il est rare qu’on en perde quand ils sont bien soignés, bien surveillés ; la difficulté est de trouver des hommes qui fassent bien la chose.

Par M. Smith (Peel) :—

Q. Comment vous y prenez-vous pour amener vos animaux de Chicago et les faire traverser le Canada?—Je les mets en entrepôt ; ils font tout le trajet en entrepôt, et ne sortent d’entrepôt qu’en Angleterre.

Par le président :—

Q. Avez-vous exporté des chevaux en Angleterre?—Oui.

Q. Y a-t-il du profit à faire?—Oui, si on exporte de bons chevaux.

Q. Quel genre de chevaux faut-il envoyer, selon vous?—Des chevaux trappus, bien dressés, ayant bon train ; on les aime.

Q. Hauts de quinze mains?—De quinze à seize mains.

Par M. Farrow :—

Q. Quel âge doivent-ils avoir?—De cinq à huit ans.

Par le président :—

Q. Combien se vendent-ils en Angleterre?—Un bon cheval rapporte £100 sterling. Le fret coûte \$50, sans compter la surveillance et l’assurance ; on ne doit expédier que d’excellents chevaux, si l’on veut faire quelque profit.

Par M. Hagar :—

Q. Peut-on trouver dans la province de Québec beaucoup de chevaux comme il en faut à ce commerce?—Il y en a moins dans Québec que dans Ontario.

Par le président :—

Q. A quoi les emploie-t-on en Angleterre?—On s’en sert pour les voitures. Le meilleur temps pour les vendre est le mois de mai. J’en ai vu vendre une paire à Liverpool par un monsieur de Boston pour £650. C’était une superbe paire d’agiles coursiers.

Q. La vente a-t-elle eu lieu chez Grant?—Non ; mais chez un commissaire-priseur dont j’ai oublié le nom.

Par M. Farrow :—

Q. L'importation des chevaux est-elle soumise aux mêmes inconvénients que celle du bétail ?—Non ; on emmène les chevaux aussitôt qu'ils débarquent, sans aucune formalité.

Par M. Hagar :—

Q. Avez-vous exporté des cochons ?—Oui, et le commerce en paie bien.

Q. Avez-vous trouvé quelque différence entre ceux des États de l'ouest et ceux du Canada ?—Ceux que j'ai exportés venaient de l'ouest du Canada ; je ne crois pas que ceux de Chicago puissent supporter le voyage.

Q. Peut-on les transporter sans beaucoup de pertes ?—Oui, en été, de mai à septembre.

Par M. Galbraith :—

Q. On ne gêne donc pas l'importation des cochons, des chevaux et des moutons ?—Pas celle des chevaux, mais celle des moutons et des cochons. Les vaches à lait se vendent bien en Angleterre. J'en ai acheté deux à Montréal que j'ai payées \$105 et que j'y ai vendues £25 sterling chacune.

Par M. Farrow :—

Q. Était-ce des animaux de race ?—C'était de belles vaches. Il est important de savoir qu'il ne faut exporter en Angleterre que des articles de bonne qualité. Si l'on y expédie quelque chose de qualité inférieure, on y perdra de l'argent.

Par le président :—

Q. Il n'y a donc aucun danger que le marché soit encombré ?—Non, il y a amplement de place.

Par M. Hagar :—

Q. S'occupe-t-on de l'exportation des vaches ?—Je ne connais personne qui se livre à cette branche de commerce. Mais si quelqu'un s'avisait de transporter en Angleterre 25 ou 30 vaches avec leurs veaux, ou même avant qu'elles aient vêlé, il y ferait de l'argent. Une bonne vache se vend de £20 à £40 stg. Je ne parle pas des petites vaches canadiennes, mais des grosses vaches.

Par M. Galbraith :—

Q. Si l'on abolissait en Angleterre les restrictions que vous avez mentionnées, le commerce de bétail pourrait s'étendre indéfiniment ?—Sans aucun doute, mais il faudrait que les propriétaires de navires cessassent d'exiger un fret aussi élevé.

Par le président :—

Q. Si le bill ne devient pas loi, croyez-vous qu'il y ait profit pour les expéditeurs de transporter toute espèce de bétail canadien en Angleterre ?—Non, il ne faut pas que ce soit toute espèce de bétail.

Q. J'entends parler de troupeaux choisis de bestiaux et de moutons ?—En ce cas il y aurait profit. Toutes mes exportations de moutons m'ont payé, sauf la fois qu'une lame en a emporté vingt. J'ai présenté ma réclamation à la compagnie d'assurance Royale Canadienne, qui devra la payer. C'est en ouvrant les sabords pour faire écouler l'eau et empêcher le navire de couler que mes moutons ont été emportés par-dessus bord.

Par M. Biggar :—

Q. Je présume que les taux d'assurance ne sont pas trop élevés ?—Non, pas ordinairement, mais ils le sont quand l'assurance est prise contre la mortalité et les accidents.

Q. Vous pouvez donc assurer vos animaux ?—Oui, mais il vaut mieux courir un risque.

Par M. Lowe :—

Q. Quel est le taux de l'assurance contre la mortalité ?—Environ quarante pour cent.

Par M. Hagar :—

Q. Quel est le taux de l'assurance ordinaire ?—Cela dépend des saisons. En mai, juin, juillet et août, elle est de $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$ par cent.

SUCRE DE BETTERAVE.

VENDREDI, 22 mars 1878.

TÉMOIGNAGE DE M. EDWARD A. BARNARD.

Par le président :—

Q. Veuillez dire vos nom, résidence et occupation ?—Edward A. Barnard, cultivateur à Varennes, comté de Verchères, et depuis dix-huit mois directeur de l'agriculture, dans le département de l'Agriculture, à Québec; je suis aussi le rédacteur du *Journal d'Agriculture*.

Q. Etes-vous au fait de la fabrication du sucre de betterave ?—Le gouvernement de la province de Québec m'envoya en Europe en 1870 pour chercher des émigrants qui convinssent à notre pays, surtout des cultivateurs, et aussi pour m'occuper d'introduire ici la fabrication du sucre de betterave. Je revins au bout de quelques mois et fis un rapport qui fut envoyé à Ottawa, et, bien que je ne connusse personne au département de l'Agriculture, on me demanda de retourner en Europe comme agent spécial d'immigration et aussi pour que je pusse compléter mon rapport sur la question du sucre de betterave. Je me rendis à cette demande quelques mois après et m'en allai étudier la question du sucre tout particulièrement. Les spécialistes auxquels je donnai tous les renseignements possibles sur notre sol, notre climat, etc., me dirent que si tout ce que j'affirmais était exact, il ne restait plus qu'à cultiver des betteraves riches en sucre. Je leur avais dit que partout où l'orge vient bien, les betteraves (mangel-wurzel) pouvaient se cultiver, et que notre pays pouvait donner des récoltes beaucoup plus abondantes que l'Europe. Je ne pus leur dire alors si nos betteraves à sucre étaient aussi riches. On me dit que la saison de culture est si courte dans la province de Québec qu'on ne savait pas si la betterave à sucre pourrait s'y cultiver avec succès, et qu'il fallait s'en assurer par des expériences conduites avec soin. Pendant que j'étais en Europe, le département de l'Agriculture me posa certaines questions relatives à l'établissement d'une manufacture de sucre de betterave dans le Manitoba. Je répondis immédiatement en envoyant la graine de betterave que l'on me demandait et en informant le gouvernement qu'en autant que j'en pouvais juger il serait imprudent d'établir une manufacture sans en connaître bien les procédés, d'autant plus que le sol du Manitoba étant presque partout vierge, la culture de la betterave y serait probablement difficile dans les commencements, j'entends au point de vue de la fabrication du sucre. On trouva ma lettre dans le rapport du département de l'Agriculture pour l'année 1872. A mon retour, quelques mois plus tard, furent publiés un rapport sur la question de l'émigration européenne et un autre sur le sucre de betterave (voir les rapports du département de l'Agriculture pour 1872 et 1873). Le gouvernement de Québec a importé chaque année depuis mon retour une assez grande quantité de meilleures graines de betteraves qu'il a pu se procurer, lesquelles ont été distribuées dans les divers comtés par l'entremise de leurs représentants dans la législature. Les résultats ont été bons, et j'ai ici les déclarations de M. Walkoff et autres qui font autorité en Europe, à l'effet qu'en somme nos betteraves rendent plus que celles de France et de Belgique, et que leur rendement par acre est si extraordinaire que les meilleures autorités européennes n'y croiraient point si notre rapport n'était officiel. Le rapport mentionnait un terrain qui n'avait pas été très bien cultivé, car malheureusement un grand nombre de nos cultivateurs

ne sont pas de bons agronomes. Tout de même la récolte de betteraves à sucre avait donné de 20 à 25 tonnes par acre, tandis qu'en Europe elle varie de 10 à 15 tonnes. Il serait trop long d'expliquer pourquoi les meilleures fermes de l'Europe ne rendent pas autant qu'ici. C'est l'Allemagne qui produit en général les meilleures betteraves de l'Europe; cependant, d'après ce que j'ai pu approfondir durant mon court séjour en Allemagne, le sol n'y est pas aussi bon que la plus grande partie de nos terres. Je suis convaincu que des betteraves à sucre pour le moins aussi riches que les meilleures de l'Europe peuvent être cultivées partout où l'orge parvient à maturité. L'explication scientifique de ce fait a paru le 6 de février dernier dans un journal dévoué à la fabrication du sucre de betterave, le *Journal des Fabricants de Sucre*. Il publie un tableau minutieux des changements atmosphériques dans la province de Québec, et ajoute que c'est précisément le climat qui convient à la culture de la meilleure betterave à sucre. Or, c'est notre climat ordinaire au Canada. Nous avons un avantage particulier auquel on refuse presque de croire en Europe: le 17 de mai dernier, dans la province de Québec, les betteraves étaient aussi bien conservées, bien que le printemps eût été hâtif, qu'elles le sont ordinairement en Europe le 15 de décembre.

Par M. Hagar :—

Q. Comment les avait-on conservées?—Dans des caveaux convenablement ventilés.

Par M. McNab :—

Q. Sont-elles plus difficiles à conserver que les navets?—Il est plus facile de les conserver que les navets de Suède ou que les *mangel-wurtzels*. Plus la betterave est mûre, plus elle contient de sucre en proportion de l'eau, et plus longtemps elle se conserve, pourvu que la température soit maintenue de 33° à 45° Fahrenheit.

Par le président :—

Q. Quelle est la consommation totale du sucre en Canada et de quelles parties du monde le tirons-nous principalement?—J'aimerais mieux vous citer là-dessus les chiffres officiels.

Par M. Hagar :—

Q. Pensez-vous que l'on puisse en général récolter vingt ou vingt-cinq tonnes de betteraves par acre?—Oui, pourvu qu'on les cultive dans un terrain riche et qu'on les sème assez dru. Cela est aussi essentiel à la qualité qu'à la quantité. J'ai étudié en Europe comment cultiver la bonne betterave, parce qu'on m'avait dit qu'il y a une très grande différence dans les profits d'une manufacture, selon que la betterave est de bonne ou de mauvaise qualité. Quelle soit bonne ou mauvaise, le cultivateur en demandera en général le même prix, car il n'en sait pas faire la différence. La proportion moyenne de sucre tiré de la betterave en France est d'à peu près cinq pour cent, tandis qu'en Allemagne, où l'on entend le mieux cette culture et où l'on a les meilleurs instruments, la proportion de sucre raffiné est entre 8 et 10½ pour cent. Cela explique pourquoi, bien qu'il y ait en France un grand nombre de manufactures, celles de l'Allemagne donnent de plus gros dividendes. Partout l'on cherche quelque marché étranger pour écouler le surplus de la production sur la consommation, c'est-à-dire près de la moitié. L'Autriche et la Russie exportent aussi en moyenne près de la moitié de leur production. Ce surplus va principalement en Angleterre. Cependant, les États-Unis importent annuellement pour environ \$6,000,000 de sucre de betterave européen.

Q. A quoi attribuez-vous la différence que vous avez signalée entre la quantité de sucre tirée de la betterave en France et en Allemagne?—À la mauvaise culture en France, à l'excellente culture en Allemagne. Dans les commencements, cette industrie a fort bien réussi en France, et donné des profits énormes, des profits annuels de trente-trois pour cent. C'étaient des profits si magnifiques que la chose a été tenue secrète pendant longtemps. Il a été parfaitement prouvé que l'année dernière, en Allemagne, une manufacture a réalisé un bénéfice net de 56½ pour cent. Faisant de tels profits les fabricants français pouvaient payer aux cultivateurs de bons prix,

même pour des betteraves de pauvre qualité, et il n'y eut que la concurrence des autres pays qui fit tomber le prix du sucre. Les Français ont pu découvrir enfin qu'ils ne pouvaient lutter contre les Allemands. La France se jeta au libre échange, on n'y prodigea plus le sucre de betterave brut, le prix du sucre baissa, et le coût de la production resta le même, les cultivateurs ne tenant pas à cultiver des betteraves plus riches, lesquelles auraient demandé plus de soins et rapporté quelques tonnes de moins par acre. En Allemagne, au contraire, les fabricants de sucre, qui sont aussi les propriétaires du sol, cultivaient les meilleures betteraves. Les fabricants français ont vu que dans de telles conditions ils ne pouvaient lutter contre les fabricants étrangers, et qu'ils payaient trop cher aux cultivateurs des betteraves très grosses, mais aussi très pauvres. De fait, on n'a cessé en France de crier depuis quelques années que les cultivateurs ruinent les fabricants en produisant des betteraves de pauvre qualité; qu'il coûte plus cher, tonne pour tonne, de les convertir en sucre que les bonnes betteraves, et qu'elles donnent la moitié moins de sucre que celles cultivées en Allemagne.

Q. Les fabricants français ont-ils baissé leurs prix en proportion de la valeur de la betterave?—Oui, ils ont essayé cela, mais les cultivateurs ont refusé de cultiver la betterave et plusieurs fabricants ont dû fermer leurs établissements pendant un certain temps. On a agi différemment en Allemagne; on a étudié le sujet à fond; on s'est assuré coûte que coûte les services des hommes les plus compétents; on a pratiqué l'égroutage souterrain, employé des engrais artificiels et pris tous les moyens de faire produire autant de sucre que possible par chaque acre de betteraves en cultivant scientifiquement. On a perfectionné les procédés de fabrication, et beaucoup amélioré la graine en la choisissant avec grand soin tous les ans. Il y a eu des progrès de faits en France, mais le cultivateur n'ayant aucun intérêt dans les manufactures, la quantité de sucre fabriqué n'est pas encore proportionnée à la quantité de betteraves qu'on emploie. On calcule que le manufacturier allemand produit lui-même 77 pour cent de la quantité de betteraves qu'il lui faut. En France, le territoire couvert par les manufactures est si petit que, de fait, il n'est guère plus grand que trois des grands comtés de la province de Québec. Il y a cependant là-dessus 600 manufactures qui ont produit, en 1875, 463,000 tonnes de sucre, dont près de 280,000 ont été exportées en Angleterre et en d'autres pays. Les sept-huitièmes au moins de tout le sucre de betterave fabriqué en France est fait dans cinq petits départements du nord, ce qui rend acharnée la concurrence pour l'achat de la betterave et fait dommage aux fabricants de sucre.

Par le président :—

Q. Croyez-vous que le climat et le sol du Canada soient propres à la culture de la meilleure betterave, et que les capitalistes feraient bien d'investir leurs capitaux dans l'industrie sucrière?—Oui, très-certainement, surtout depuis que M. Malkoff, gentilhomme russe, auteur d'un traité important sur la fabrication du sucre de betterave; que l'on trouvera dans la Bibliothèque, a déclaré que le rendement de la betterave au Canada est quelque chose d'extraordinaire, tant par la qualité que par la quantité. Ce rendement, dit-il, est si énorme que s'il restait le même en général, l'industrie du sucre de betterave vaudrait mieux pour le Canada que la découverte de quelque riche mine d'un métal précieux. Plusieurs spécialistes européens nous donnent le même encouragement.

Q. Pouvez-vous distinguer le sucre de betterave bien raffiné du sucre de canne, soit par le goût, soit par l'apparence?—Non, et je ne crois pas que les meilleurs connaisseurs en sucre le puissent. (Le témoin montre à ce moment un bel échantillon de pur sucre blanc d'Allemagne, et le laisse au comité). Ce sucre est tiré directement de la betterave, et tout blanc et pur qu'il soit, n'a pas été raffiné.

Par M. McCraney :—

Q. Vous avez dit qu'en Allemagne le rendement moyen des betteraves à sucre est de dix tonnes par acre, et le pourcentage du sucre de douze et demi pour cent. Vous croyez qu'on peut récolter en ce pays vingt tonnes de l'acre; mais la proportion du sucre serait-elle aussi forte?—Avec une culture ordinaire, et sans le labour profond qui est nécessaire en Europe, j'ai récolté depuis trois ans de 20 à 24 tonnes de bette-

raves par acre. J'en ai récolté cette année sur le pied de 20 tonnes par acre dans le jardin du gouverneur à Québec, où le sol est schisteux et des plus pauvres du Canada. Quand j'ai parlé d'un rendement de 20 à 25 tonnes, c'était d'après les expériences que M. Antoine Casavant, de St. Dominique, l'un des membres du conseil d'agriculture, a faites chaque année depuis sept ans sur plusieurs acres de terre. En général, il fume un morceau de terre abondamment, y cultive des choux une année et l'année suivante des betteraves, sans mettre de nouvel engrais. Ces betteraves ont été analysées chaque année dans notre département ainsi qu'en France et en Belgique. On les a trouvées excellentes : elles donnaient 12½ pour cent de sucre.

Par M. McNab :—

Q. Se servait-il d'autre engrais que le fumier?—Non. M. Genest a vu les betteraves sur pied l'automne dernier ; il a constaté que la culture était loin d'en être aussi bien faite qu'en Europe, mais il était convaincu qu'elles pouvaient donner 25 tonnes par acre.

Par M. Bain :—

Q. N'est-il pas vrai que la tête de la betterave perd de sa qualité quand elle dépasse la surface du sol?—Oui ; il vaut mieux qu'elle pousse entièrement sous terre.

Q. A quelle distance semez-vous les betteraves, en général?—On laisse une distance de pas plus de 18 pouces entre les rangs, et de sept pouces entre les betteraves. J'ai conseillé à nos cultivateurs de semer de quinze à seize livres de graines par acre, afin que les betteraves viennent vite et dru, et qu'il ne reste pas d'espaces vides où il faille en transplanter.

Par M. McCraney :—

Q. Vous avez dit qu'on a souvent envoyé des betteraves en France pour l'analyse : quels résultats a-t-on obtenus dans chaque cas?—Je produis un extrait des rapports reçus :

TABLEAU montrant les résultats de diverses analyses de la betterave à sucre du Canada, faites aux Etats-Unis, en France, en Belgique et au Canada.

Où analysé.	Année.	Nombre de betteraves analysées.	Nombre des analyses.	Densité du jus.	Pourcentage du sucre dans le jus.	Degré de purité du jus.	Par qui analysée.	Où cultivée.
Amherst, Etats-Unis.....	1873	15.04	11.38	74	Professeur Goessmann.....	Montréal, P. Q.
Cobourg, Ontario.....	1873	16.00	11.66	73	Octave Cuisset.....	Cobourg, Ontario.
Bruxelles, Belgique.....	1875	2	16.00	12.89	74	Julien de Puydt.....	Province de Québec.
Bruxelles, Belgique.....	1876	14	14	17.64	12.45	72	do	do
Paris, France.....	1876	12	12	17.63	12.50	76	Louis Desiré L'Hôte.....	do
Québec.....	1876	1,000	236	16.25	12.78	76	Octave Cuisset.....	do
Montréal.....	1877	14	1	12.33	Dr. Baumgarten.....	do
Montréal.....	1877	14	1	12.88	do	Wellesley, Ontario.
Québec.....	1877	14	1	12.26	Octave Cuisset.....	Province de Québec.
Québec.....	1877	81	8	15.85	13.22	83	do	Province de Québec.
Québec.....	1877	14	4	16.25	12.86	84	do	St. Dominique, P. Q.

Par le président :

Q. Le coût de la fabrication du sucre a-t-il baissé par suite des perfectionnements récents dans le mécanique, et a-t-on réussi à faire cesser la mauvaise odeur qui avait contribué à préjuger l'esprit public lors de l'introduction du sucre de betteraves?—Oui; c'est tellement le cas que, depuis plusieurs années, les fabricants allemands ont trouvé plus avantageux de se livrer directement à la production des sucres blancs ou raffinés. Je parle de sucre raffiné, mais je dois ajouter qu'on ne lui donnerait pas ce nom en Europe; on appelle ce sucre *melis*. Vous pouvez juger par l'échantillon qui est devant vous qu'il est aussi bon que ce que nous appelons ici sucre raffiné.

Q. Les déchets, la pulpe de la betterave, sont-ils bons pour les animaux, et pour un cultivateur combien en vaut la tonne?—La pulpe est fort nutritive, et avec elle et de la paille le fermier peut engraisser son bétail. Sa valeur dépend aussi du système que l'on suit pour l'extraction du jus. La pulpe qui a subi la pression hydraulique ne contient que peu d'eau et vaut autant que son poids de betteraves. La pulpe sortie des machines centrifuges, et celle qui est le produit de l'infusion et de la macération des betteraves vaut autant que la betterave elle-même pour la nourriture du bétail. Le premier système donne de 18 à 20 pour cent de pulpe et le second de 28 à 70. Soixante livres de betteraves à sucre contiennent autant de nourriture que 100 lbs. de betteraves ordinaires (*mangel-wurzels*).

Q. Connaissez-vous ce que coûte la fabrication du sucre?—Quand une manufacture est bien conduite, le sucre blanc coûte environ 4½ ou 5 cts. en moyenne. Cela dépend cependant du système suivi. Les méthodes d'il y a trente ans sont trop coûteuses pour être employées maintenant avec profit, à raison de l'acharnement de la concurrence actuelle. Il est important de se servir des machines qui réduisent le plus possible la main-d'œuvre. On comprendra mieux ce que je dis là quand on saura qu'avec nos machines perfectionnées il suffit de trois personnes pour extraire le jus, lorsque autrefois il n'en fallait pas moins de 56.

Q. Si cette branche d'industrie se développait, donnerait-elle de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers, et cela pendant la morte-saison?—Il n'y a pas de doute. Dans une manufacture de dimension ordinaire, il faut opérer sur 110 tonnes de betteraves par jour: vous voyez par là combien il faut de mains, quel que soit le système suivi. J'ai calculé que la fabrication du sucre nécessaire à la consommation de notre pays donnerait de l'emploi tous les cours à 15,000 mains au moins pendant tout l'hiver, tout en se servant des meilleures machines.

Par M. Farrow :—

Q. Quelle est, selon vous, la quantité de sucre que l'on consomme au Canada?—Le prix de facture du sucre que nous importons est d'environ \$6,000,000, et j'estime qu'avec les droits de douane, le fret, etc., il nous revient à environ \$10,000,000, somme ronde. (Voir plus loin les chiffres officiels).

Par le président :—

Q. Quel prix le fabricant pourrait-il payer pour les betteraves, tout en réalisant lui-même un profit raisonnable?—On peut acheter les betteraves pour \$4 la tonne, ce qui donnera un joli profit au fermier. En Allemagne, où le sol n'est pas aussi riche qu'ici, il en coûte \$6 par tonne pour les cultiver; mais, comme je l'ai dit, nous pouvons en récolter plus par acre qu'en Europe. 77 pour cent du sucre qui y est fabriqué l'est par de grands propriétaires fonciers qui cultivent eux-mêmes la betterave. Les 23 autres pour cent sont tirés des betteraves achetées des cultivateurs, et dont le prix varie selon l'abondance de la récolte. On paie en France une moyenne de 22 francs, ou \$4.20 pour des betteraves de qualité inférieure; quelques fabricants paient même jusqu'à \$6 par tonne pour les betteraves de la meilleure qualité, riches comme les nôtres et celles de l'Allemagne.

Par M. Farrow :—

C. Le fermier, après avoir vendu ses betteraves \$4 par tonne, pourrait-il ravoïr la pulpe?—Il le devrait en ce pays, parce que, d'après mes calculs, les profits du fabri-

cant seraient très considérables. Il se forme dans la province de Québec une compagnie qui s'engage à fournir la graine et à remettre aux cultivateurs la pulpe de toutes les betteraves qu'elle achèterait au prix de \$4 par tonne.

Par le président :—

Q. Quels effets la culture des betteraves a-t-elle sur le sol ? Le terrain s'enrichit-il ou s'appauvrit-il ?—Quand la culture est bien faite, elle a des effets tels que la récolte du blé a été plus que doublée, je pourrais dire triplée, dans tout un district où l'on avait cultivé la betterave. Des rapports qui ont été publiés officiellement font voir que cette culture a aussi eu pour effet d'augmenter tellement la quantité de nourriture propre au bétail que dans un certain district où l'on n'avait auparavant élevé que 400 bêtes à cornes, on en a engraisé 10,000 depuis l'établissement de cette industrie. La paille est devenue une excellente nourriture depuis qu'on peut la mêler à la pulpe de betterave.

Q. En combien de mois la betterave arrive-t-elle à maturité ?—Cela dépend du climat. Des betteraves semées en juin dans la province de Québec et arrachées en octobre ont été très riches ; mais pour semer aussi tard qu'en juin, il faut un été chaud, pas trop sec, et un automne pas trop sévère.

Par M. Bain :—

Q. Quand semez-vous les betteraves dans la province de Québec ?—Tout dépend des circonstances ; le meilleur temps, c'est quand le terrain est assez sec pour être hersé. Des fois ce temps arrive en avril, des fois en juin. Généralement, c'est vers le 15 mai, et la saison est toujours assez longue pour produire les meilleures betteraves ; cela est basé sur une expérience des six dernières années.

Par M. Hagar :—

Q. A-t-on constaté la présence d'insectes qui fassent la guerre à cette culture ?—Non ; je ne connais point de culture qui, bien soignée, soit autant que celle-ci à l'abri des insectes.

Par M. Bain :—

Q. Combien coûte la graine ?—Environ huit centins par livre en France, et si nous la payons aussi cher en ce pays, c'est que nous ne cultivons pas assez la betterave. Le transport en coûterait moins cher si nous l'importions en grandes quantités. Elle ne devrait pas coûter plus de 15 centins à l'importateur canadien, qui la fait venir en grande quantité.

Par le président :

Q. L'analyse chimique a-t-elle fait voir que la betterave du Canada contient autant de sucre que celles de France et d'Allemagne ?—Oui, positivement oui.

Q. Quels capitaux faut-il pour établir une manufacture de sucre de betterave de premier ordre ?—Je serai préparé demain à vous donner des chiffres sur ce point. En attendant, si vous le permettez, je désire attirer votre attention sur une assertion convenue dans un article récent du *Globe* de Toronto, et qui est de nature à induire en erreur, si toutefois mes études comptent pour quelque chose et si l'on n'a pas fait dernièrement quelque découverte que j'ignore. M. Gennest, à qui le *Globe* attribue cet article, est un homme avec qui j'ai travaillé pendant plusieurs mois, dont je respecte infiniment le savoir, et qui collabore à l'*American Cultivator*, de Boston. Vers la fin de janvier ou au commencement de février, il écrivait de Waghausel, en Allemagne, qu'il était à visiter la seule manufacture d'Europe où l'on procède par le système des betteraves séchées, lequel système est recommandé par le *Globe*. Cet établissement ne rapporte aucun revenu, et c'est le seul qui reste des nombreux établissements de ce genre qui existaient autrefois. Il a coûté des millions et ne donne aucun bénéfice. J'ai été par conséquent bien surpris de voir le *Globe* préconiser ce système, et avant que nous nous entendions sur ce chapitre, il faut que M. Gennest me donne quelques explications. J'ai soigneusement étudié la question. Une autre assertion du *Globe* m'étonne, c'est que la pulpe obtenue par son système serait la meilleure ; cependant,

les plus hautes autorités européennes, d'après ce que je puis apprendre, déclarent la pulpe de la manufacture de Waghäusel tellement bonne à rien comme nourriture qu'elle ne peut se vendre à aucun prix comme telle, et qu'on ne l'emploie que comme engrais. Si vous lisez l'article du *Globe*, vous verrez qu'il mentionne l'usage du phosphate de chaux ; mais généralement on emploie la chaux pure. On la mêle avec les betteraves séchées, et il paraît qu'elle combine avec l'albumen de la betterave et reste dans la pulpe, tandis que par les autres procédés on l'en extrait entièrement. La grande quantité de chaux que contient la pulpe est malsaine pour le bétail. M. Gennest est un homme de beaucoup d'expérience, et s'il vous plaît de le faire comparaître devant vous j'aurai enchanté de me trouver dans l'erreur ; car j'ai lu avec soin ses articles publiés aux Etats-Unis, et j'ai été foudroyé quand j'ai lu ce que le *Globe* lui attribue. Il faut, selon moi, que le *Globe* se trompe du tout au tout sur les opinions de M. Gennest, ou bien que ce monsieur affirme maintenant tout le contraire des assertions qu'il a faites aux Etats-Unis il n'y a pas longtemps.

Par M. Haagar :—

Q. Vous prétendez, vous, que le système préconisé par le *Globe* ne se répand pas ? —Il s'est répandu à une certaine époque, mais toutes manufactures qui l'ont adopté ont été conduites à la banqueroute.

Q. La culture de la betterave demande-t-elle plus d'engrais, un labour plus profond, ou autre chose de ce genre ?—Pour la première récolte de betteraves, il faut très peu d'engrais, et c'est un grand avantage. Je l'ai déjà dit, après une récolte de choux ou une abondante récolte de navets, on obtient une bonne récolte de betteraves sans aucun engrais, pourvu que l'on soigne la culture. Si vous enlevez toute la récolte de betteraves, vous appauvrissez certainement le sol. Cependant, les meilleures autorités disent que si, après avoir extrait tout le sucre, vous nourrissez votre bétail avec la pulpe mélangée de paille convenablement préparée, vous pourrez fumer abondamment et améliorer votre terrain, et, sans dépense additionnelle, récolter trois fois autant de blé que si vous suiviez le système de culture ordinaire. La plante tire la saccharine de l'atmosphère, en sorte que la terre ne perdra rien en richesse aussi longtemps que vous lui rendrez les autres éléments de la betterave en fumier provenant du mélange de la pulpe et de la paille. Les nombreux travaux que nécessite la culture bien entendue de la betterave améliorent le sol, au contraire. De fait, le fermier vend ses betteraves un bon prix et on lui remet en sus une grande quantité de pulpe qui ne lui coûte rien en réalité ; il en nourrit ses animaux et il en obtient plus de fumier et de meilleur que par tout autre système de culture. Plus le labour est profond, mieux c'est, pourvu que vous puissiez bien égoutter le terrain et que le terrain riche ne soit pas entièrement couvert par le sous-sol, qui est plus pauvre.

Par M. Haagar :—

Q. Peut-on réduire une tonne de pulpe par la pression assez pour qu'on puisse la transporter au loin ?—Oui, mais pas trop loin. La pulpe vaut mieux que la betterave, celle-ci contenant beaucoup plus d'eau. Elle a encore l'avantage de se conserver pendant des années, je puis même dire indéfiniment, si on la met sous terre, à l'abri de l'air, dans un bon caveau par exemple. On la dépose, on la foule avec les pieds, on la couvre de terre ; mais dans ce pays les planches ne coûtent pas cher, il serait mieux de la couvrir d'abord avec des planches, puis avec de la terre, afin de la mettre à l'abri de l'air. Des expériences ont démontré qu'on pouvait de la sorte la conserver pendant cinq ans au moins. Sans doute, elle fermente jusqu'à un certain point, mais l'exclusion de l'air empêche cette fermentation d'être trop forte.

Par M. Bain :—

Q. Qu'arrive-t-il quand on l'expose à l'air ?—Elle s'agit d'abord, mais pas trop, puis elle se décompose et pourrit complètement si on laisse continuer la fermentation.

Par le président :—

Q. Quel est l'effet de la gelée sur la betterave ?—La betterave à sucre, plus douce que les *mangel-wurtzel*, peut endurer un peu mieux la gelée. La betterave complè-

tement gelée fera d'aussi bon sucre que si elle ne l'était pas, seulement il sera plus difficile de la réduire en pulpe.

Par M. Bain :—

Q. Et si on la laisse dégeler ?—Il n'en résulte aucun inconvénient pourvu qu'elle ne fermente pas. Vous pouvez parfaitement l'employer quand elle est gelée, mais songez qu'elle fermentera probablement aussitôt après le dégel. C'est pourquoi il faut la convertir en sucre sans délai.

Q. Je présume qu'il faut procéder avec diligence, pour empêcher la saccharine d'éprouver des changements ?—Oui, cela est important. Il faut très peu d'air pour que le jus fermente. Si vous opérez sur des betteraves le matin, elles se convertissent en sucre en peu d'heures.

Q. Vous avez dit que la culture de la betterave ne coûte pas plus cher que celle des navets ?—Elle coûte réellement moins. Il faut moins d'engrais que pour les navets, et il n'en faut que pour la récolte qui précède celle des betteraves. Ainsi un seul fumage suffit pour deux récoltes de racines, sans compter une récolte abondante de blé ; après cela le terrain sert au paturage.

Q. Au fond, c'est la même chose. Vous ne fumez pas le sol une année, mais vous le fumez l'année suivante ?—Ce système vous donne plus de fumier et de meilleur. Je produis de meilleures récoltes par le fait de la rotation, et n'augmente pas le coût de la culture en proportion des résultats qu'il donne.

Par M. Hagar :—

Q. La betterave à sucre tire-t-elle beaucoup de suc de l'air ?—Je ne suis pas un chimiste et ne puis parler de la chose avec précision, mais il est généralement reconnu que le sucre est le produit de l'air et non de la terre.

Par M. McCraney :—

Q. Quelle est le meilleur terrain pour la culture de la betterave ?—Un terrain riche, propre à la culture de l'orge.

Q. C'est-à-dire un terrain argileux ?—On aura toujours une bonne récolte de betteraves dans un sol qui, avec ou sans préparation, donnerait une bonne récolte d'orge. Quand le sol y est naturellement préparé, les dépenses sont de beaucoup moindres.

Par M. Farrow :—

Q. Est-ce pour cela qu'on ne peut en récolter dans les Etats de l'Ouest ?—Une des raisons de cela est la fréquence des sécheresses ; une autre raison est la quantité des sels qui entrent dans la composition du sol. Avec de l'humidité et du terreau, les betteraves atteindront les plus grandes dimensions, mais elles contiendront aussi énormément de sels. Le plus ou moins de sels constitue une différence considérable entre les betteraves. On a établi qu'un poids quelconque de sels empêche environ cinq fois le même poids de sucre de se cristalliser. On doit donc s'efforcer de produire des betteraves qui contiennent aussi peu de sels que possible.

Par le président :—

Q. On vous a posé une question au sujet de la betterave dont une partie pousse en montant. N'y a-t-il pas une espèce de graine qui pousse par en bas, quand le sol est bien préparé ?—Oui ; la meilleure betterave à sucre est entièrement différente aujourd'hui de la betterave primitive, la *mangel-wurtzel*. Elle s'est améliorée peu à peu et aujourd'hui elle pousse entièrement sous terre, tandis que la *mangel-wurtzel* pousse surtout hors de terre. Les betteraves à sucre qui poussent en partie hors de terre sont des espèces inférieures, car la partie exposée à l'air contient beaucoup de sels, est plus difficile à convertir en sucre et rapporte moins.

SUCRE DE BETTERAVE.

SAMEDI, 23 mars 1878.

CONTINUATION DU TÉMOIGNAGE DE M. BERNARD.

Par le président :—

Q. A combien s'élève la consommation annuelle du sucre en Canada, et dans quelle partie du monde nous approvisionnons-nous?—Voici un tableau officiel, tiré des rapports du commerce du Canada.

SUCRE entré au Canada pour la consommation en 1875-6 et 1876-7.

SUPÉRIEUR AU No. 13, TYPE DE HOLLANDE.

Pays.	Quantité.		Valeur.		Droits.	
	1875-76.	1876-77.	1875-76.	1876-77.	1875-76.	1876-77.
	Lbs.	Lbs.	\$	\$	\$ cts.	\$ cts.
Grande-Bretagne.....	30,442,099	47,316,877	1,393,290	2,469,731	652,742 90	1,090,576 57
Etats-Unis.....	33,340,919	28,845,766	1,745,869	1,845,830	769,876 22	749,933 30
France.....	1,250		75		31 25	
Hollande.....	9,811	8,052	704	489	274 11	202 77
Chine.....	2,643	28,175	69	1,158	42 68	571 25
Pérou.....	22,200	73,496	1,183	3,548	517 75	1,621 96
Antilles-anglaises.....	3,370,013	2,194,853	142,338	103,312	69,284 67	47,776 53
" espagnoles.....	5,971,966	5,285,682	240,135	233,025	119,753 41	111,113 07
" françaises.....	227,545	67,631	9,633	2,630	4,683 70	1,333 81
" danoises.....	144,232		5,557		2,831 57	
" hollandaises.....	16,917	6,338	1,139	264	453 92	129 38
Guiane-anglaise.....	1,211,542	1,166,438	58,141	60,772	26,650 67	26,857 17
Indes Hollandaises.....	11,133		760		301 33	
Iles Sandwich.....	671,447	621,072	41,427	40,632	17,071 32	16,368 72
St. Pierre et Miquelon.....	22	2,131	2	177	0 72	65 56
Terreneuve.....	15	17,618	1	1,088	0 40	448 18
Allemagne.....		22,071		1,341		555 96
	75,443,654	85,656,200	3,640,323	4,767,997	1,664,616 62	2,047,654 23

EGAL AU No. 9 ET NE DÉPASSANT PAS LE No. 13, TYPE DE HOLLANDE.

Grande-Bretagne.....	1,415,810	2,487,430	56,045	117,960	24,630 31	48,145 71
Etats-Unis.....	8,664,758	2,116,173	359,099	95,819	154,769 00	39,826 18
Antilles-anglaises.....	6,650,964	2,142,143	240,397	84,561	109,226 55	37,606 80
" françaises.....	28,381	2,653	1,052	109	475 78	47 04
" espagnoles.....	2,590,292	1,300,558	86,137	52,042	40,961 48	22,764 70
" danoises.....	69,972	47,405	2,543	2,220	1,160 54	910 58
Indes Hollandaises.....	467,738	7,600	19,771	371	8,450 80	149 75
Guiane anglaise.....	14,745	37,909	555	2,011	249 33	780 32
Iles Sandwich.....	52,676	178,308	2,676	7,880	1,064 66	3,307 41
	19,855,326	8,359,279	768,277	362,973	340,988 45	153,438 44

SUCRES entrés pour la consommation en Canada en 1875-6 et 1876-7—*Suite.*

INFERIEUR AU No. 9, TYPE DE HOLLANDE.

Pays.	Quantité.		Valeur.		Droit.	
	1875-76.	1876-77.	1875-76.	1876-77.	1875-76.	1876-77.
	Lbs.	Lbs.	\$	\$	\$ cts.	\$ cts.
Etats-Unis.....	51,200	27,433	1,924	1,060	737 11	402 11
Grande-Bretagne.....		30,533		1,340		487 61
Brsil.....	9,744,023		286,234		120,278 63	
Guiane anglaise.....	5,222		140		61 11	
Antilles anglaises.....	58,585	246,545	2,310	10,885	870 77	3,954 27
do espagnoles.....	175,544	189,019	6,694	7,457	2,551 40	2,809 37
do hollandaises.....	1,581,692		51,197		20,707 71	
do françaises.....	1,000		40		15 00	
Indes hollandaises.....	2,216,411		95,545		36,468 31	
Iles Sandwich.....	13,121		426		172 21	
	14,146,798	493,530	444,510	20,742	181,862 25	7,653 42

MELADO.

Etats-Unis.....	2,492,569	51,914	82,629	901	30,004 03	419 91
-----------------	-----------	--------	--------	-----	-----------	--------

SUC DE CANNE, SIROPS, ETC.

Grande-Bretagne.....	4,908	48,802	150	1,234	68 08	638 27
Etats-Unis.....	2,106,209	3,254,047	69,008	105,218	30,417 91	46,644 95
Antilles anglaises.....	1,502		34		17 95	
Terreneuve.....	210		8		4 32	
	2,112,829	3,302,849	69,200	106,552	30 508 26	47,283 22

SUCRE CANDI ET CONFISERIE.

Grande-Bretagne.....	167,410	159,205	27,149	28,434	8,461 31	8,600 27
Etats-Unis.....	275,805	287,019	20,230	42,501	12,815 55	13,597 07
France.....	922	1,027	291	442	81 97	120 77
Allemagne.....	550		20		10 50	
Hollande.....	2,304		117		67 30	
Belgique.....	6,881	1,600	532	120	201 81	46 00
Italie.....	4,648	1,116	553	118	184 73	40 66
Ohine.....	266	452	11	21	5 31	9 77
Antilles anglaises.....	219	209	55	36	15 94	11 09
do espagnoles.....	25	545	4	41	1 25	15 70
Terreneuve.....	15		4		1 15	
	459,035	451,173	69,026	71,713	21,848 82	22,441 38

SUCRES entrés pour la consommation en Canada en 1875-6 et 1876-7—*Suite.*

MÉLASSE, AUTRE QUE POUR LES FINS DE LA RAFFINERIE.

Pays.	Quantité.		Valeur.		Droit.	
	1875-76.	1876-77.	1875-76.	1876-77.	1875-76.	1876-77.
	Lbs.	Lbs.	\$	\$	\$ cts.	\$ cts.
Grande-Bretagne.....	131,732	209,405	2,963	2,578	740 98	644 42
Etats-Unis.....	18,496,159	10,895,921	300,824	162,555	75,205 85	40,638 75
Antilles anglaises.....	17,209,574	17,569,359	374,003	360,335	93,500 83	90,083 45
do espagnoles.....	11,101,510	8,797,502	308,113	172,299	52,028 24	43,074 75
do françaises.....	234,799	45,751	5,988	1,316	1,497 00	329 00
do danoises.....	7,735		398		99 50	
Guiane anglaise.....	1,458,564	2,517,804	29,904	49,431	7,476 00	13,357 50
Chine.....	9,020	16,280	68	126	17 00	31 50
Iles Sandwich.....	506,261	118,284	5,994	1,451	1,476 14	362 75
Terreneuve.....	315,953	1,201,261	7,663	27,898	1,915 75	6,974 49
Antilles hollandaises.....		24,871		503		125 90
St. Pierre et Miquelon.....		17,531		190		47 50
	49,471,307	41,413,969	935,828	778,682	233,957 29	194,670 01

RÉCAPITULATION.

Sucre au-dessus du No. 13.....	75,443,654	85,656,200	3,640,323	4,767,997	1,664,516 62	2,047,554 23
do du No. 9 au No. 13.....	19,855,326	8,359,279	768,277	362,973	340,988 45	153,438 44
do au-dessous du No. 9....	14,146,798	493,530	444,510	20,742	181,862 25	7,653 42
do candi.....	459,035	451,173	69,026	71,713	21,846 82	22,441 33
	109,904,813	94,860,182	4,522,136	5,223,425	2,209,214 14	2,231,087 42
Melado.....	2,492,569	51,914	82,629	901	30,004 03	419 91
Suc de canne, sirops, etc.....	2,112,829	3,302,849	69,200	106,552	30,508 26	47,283 22
Mélasse.....	49,471,307	41,413,969	825,828	778,682	233,957 29	149,670 01
	51,584,136	44,716,818	1,005,028	885,234	264,565 55	196,953 23

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Sucre cristallisé.....	109,904,813	94,860,182	4,922,136	5,223,425	2,209,214 14	2,231,087 42
Melado.....	2,492,569	51,914	82,629	901	30,004 03	419 91
Mélasse, sirops, etc.....	51,684,136	44,716,818	1,005,028	885,234	264,565 55	196,953 23
	163,981,518	139,628,914	6,009,793	5,109,560	2,503,783 72	2,428,460 56

N. B. — On remarquera que bien que l'importation de l'année dernière ait été considérablement moindre que la précédente, à cause de l'augmentation des prix, le total des prix demeure à peu près le même.

Q. Pouvez-vous renseigner le comité sur la quantité de sucre de betterave fabriquée en France, en Allemagne et en Belgique, et nous dire si ces pays en exportent beaucoup?—Oui. On peut s'en rapporter au tableau suivant, tiré du *Journal des Fabricants de Sucre*, du 15 du courant.

Tableau montrant la quantité de sucre de betterave fabriqué dans les pays suivants de l'Europe depuis 1873-74 jusqu'à 1877-78. (Par tonneau de 2,240 lbs.)

	1877-78	1876-77	1875-76	1874-75	1873-74
Allemagne	370,000	291,203	346,645	250,708	289,243
France.....	370,000	243,295	462,259	450,877	396,578
Russie.....	220,000	250,000	245,000	222,500	202,851
Autriche-Hongrie..	245,000	205,266	180,138	140,191	167,053
Belgique.....	65,000	44,467	79,796	71,079	73,516
Hollande	25,000	25,000	50,000	30,000	36,000
	1,295,000	1,059,231	1,343,838	1,165,355	1,159,246

Je puis dire qu'en général, la moitié du sucre de betterave fabriqué en Europe est exportée en Angleterre, et, grâce au libre échange, lutte contre le sucre de canne, comme vous le savez. L'année 1876-77 a été très mauvaise pour les betteraves; cependant, on a fabriqué en tout 3,410,000 tonnes de sucre, dont 1,270,000 de sucre de betterave. Cela vous fait voir que le sucre de betterave entre pour près de moitié dans le produit total de la fabrication du sucre, et à ce sujet il ne faut pas oublier que c'est depuis 1840 seulement qu'il a pris pied sur le marché; vous voyez donc quels immenses progrès cette industrie fait dans le monde, avec le libre échange. Si cela vous intéresse, messieurs, j'ajouterai que, d'après mes informations, il faut en moyenne dix-huit mois pour faire une récolte de canne à sucre, laquelle appauvrit le sol. Cette culture ne laisse aucun débris pour améliorer le sol, si ce n'est la cendre que l'on peut rapporter de la manufacture, après que la bagasse a été brûlée. Il faut donc que le sol soit exceptionnellement riche pour la culture de la canne, et qu'il perde tous les ans de sa richesse minérale, tandis que la betterave à sucre donne une culture supérieure et un rendement plus considérable d'année en année.

Par M. Stephenson :—

Q. De sorte que vous prévoyez que les pays où pousse la canne viendront à s'épuiser et à recourir au sucre de betterave?—Autant que j'en puis juger, on est d'avis en Europe que si les choses continuent comme elles ont été depuis environ 38 ans, le temps viendra où le sucre de betterave remplacera le sucre de canne, à moins que l'on ne découvre dans les pays à canne quelque moyen de lui faire produire plus de sucre.

Q. Ce que vous dites là n'a pas rapport au Canada, qui ne possède pas la canne à sucre?—Cela s'applique au Canada comme à l'Europe. J'ai correspondu avec de hautes autorités en France, en Belgique, en Allemagne et en Russie, qui toutes s'accordent à reconnaître que notre pays est plus propre à la culture de la betterave que les pays d'Europe les plus favorisés sous ce rapport. Ces derniers luttent, grâce au libre-échange, avec les pays où vient la canne, et envoient la moitié du sucre qu'ils fabriquent sur les marchés libres, et réalisent des profits considérables. J'ai déjà dit que les manufactures bien conduites en Allemagne donnent des dividendes annuels de 50 à 60 pour cent.

Q. N'est-il pas vrai qu'en France on protège la culture de la betterave à sucre?—Je vais vous dire jusqu'à quel point.

Q. Mais n'est-ce pas le cas?—Très-peu. Je vais vous montrer des chiffres officiels qui vous satisferont plus que de simples assertions. J'ai ici les lois qui régissent la matière en France, en Allemagne, en Prusse et en Autriche.

Q. Faites-nous connaître le degré de protection accordée à cette industrie, dans chacun de ces pays, depuis son origine jusqu'à nos jours?—Il faudrait des mois pour préparer une réponse à cette question.

Q. De quelle manière a-t-on encouragé la production du sucre de betterave en France?—Il me faudrait examiner la chose avant de répondre. La production totale y était de 4,000 tonnes en 1829, et en 1875 elle a été de 463,000 tonnes.

Q. Quel moyen la France a-t-elle employé pour encourager la production?—Elle a été, d'abord, entourée de protection, mais je ne saurais dire jusqu'à quel point. Vous savez que durant les guerres de Napoléon, l'Angleterre ne laissait aller en France ni sucre ni quoi que ce fût, et ce fut là la meilleure protection que cette industrie pouvait recevoir.

Q. L'Angleterre protégeait alors son sucre de canne?—Je le suppose. Mais je désire en revenir au point pratique, savoir le degré de protection qui existe aujourd'hui en France.

Q. Pouvez-vous nous dire ce qu'il était il y a douze ou quinze ans et ce qu'il est maintenant?—Oui; je le pense.

Par M. Bain:—

Q. Pouvez-vous nous dire aussi quel y est le droit d'accise?—Je vais vous citer des chiffres officiels, afin d'éviter des assertions à la légère, que les chiffres démentiraient. Je traduis d'une autorité française: "Législation sur le sucre en France: droits sur 100 kilos (environ 219 lbs), en vertu de la loi du 30 décembre 1873. Sucre brut venant de toutes parts, No. 13, 65f. 52c. (environ 6 c. par lb): du No. 13 au No. 20, 68f., 64c. (environ 6½ c. par lb); au-dessus du No. 20, 70f. 20 c. (environ 6½ c. par lb,—l'échantillon exhibé est égal au sucre blanc raffiné en poudre)." Cela s'applique à tous les sucres étrangers. Le sucre ne vaut que de 45 à 65 fr. par cent kilos; c'est le prix net de gros en France; tout le sucre consommé en France paie en outre un droit de 100 à 125 pour cent. Ce droit n'existe que depuis la guerre franco-prussienne: on peut l'appeler un impôt de guerre.

Q. C'est le droit d'accise?—Oui, monsieur, mais le droit de douane est exactement le même. Cet impôt élevé a été mis sur le sucre depuis la guerre, et le peuple l'accepte.

Par M. White:—

Q. Avez-vous dit que le droit sur l'importation du sucre au-dessous du No. 13 est de 65 fr. par 100 kilos?—Oui, monsieur.

Q. Cela fait 6 c. par lb?—Oui, environ cela. C'est le droit qui est imposé sur le sucre indigène et sur le sucre importé. C'est un impôt payé par les consommateurs. Les fabricants de sucre ne sont nullement protégés, mais les raffineurs le sont beaucoup. Ceux-ci sont loin d'être comme au Canada. Ils ont toujours été représentés dans le gouvernement depuis cent ans. La plus grande partie des fabricants de sucre se plaint de ce que le fisc français protège les raffineurs au point que, pour l'exportation du sucre raffiné, les premiers sont à la merci des seconds. Les raffineurs font leurs bénéfices grâce aux lois fiscales, qui accordent une remise sur le sucre raffiné plus forte que le droit même sur le sucre brut. La protection est encore plus forte en Allemagne qu'en France. En France et en Belgique le commerce du sucre brut est libre et même pire que libre. Je vais vous dire ce que j'entends par ces mots. Le fabricant de sucre brut en France paie un droit d'accise égal au droit de douane que le fabricant allemand paie pour le sucre qu'il envoie en France. Il y a aussi une différence importante entre les producteurs des deux pays. Le manufacturier allemand paie l'impôt sur les betteraves humectées; avec les machines améliorées, il peut en extraire 10½ pour cent de sucre, et son gouvernement lui remet, sur tout le sucre qu'il exporte, un droit calculé au taux d'une extraction de huit pour cent. Il n'y a que quelques années, la betterave ne rendait que huit pour cent de sucre, mais aujourd'hui elle en donne beaucoup plus, grâce à deux procédés, dont l'un se nomme *élution* et l'autre *osmose*. En deux mots, cela consiste à extraire presque tout le sucre de la mélasse, qui contient au moins un tiers de la quantité de sucre que renferme la betterave; c'est le seul procédé au moyen duquel on peut convertir la mélasse en sucre. C'est à ce procédé que l'on doit d'obtenir un rendement de 10½ au lieu de 8 pour cent

De sorte que le fabricant allemand qui exporte ses produits reçoit du gouvernement une remise de droit équivalent à 25 pour cent de plus qu'il ne paie à l'accise comme impôt sur la betterave. On fabrique le sucre de diverses manières en Autriche. On y a adopté depuis dix ans un procédé, que l'on nomme "procédé de diffusion," d'abord parce qu'il est aussi bon que le meilleur des autres, et ensuite parce que le gouvernement prélève le droit d'accise sur la contenance présumée des vaisseaux. Ces vaisseaux sont censés contenir et suffire au traitement d'une certaine quantité de betteraves par jour; or, les Autrichiens ont tellement amélioré le procédé qu'ils opèrent sur une quantité double de celle pour laquelle ils paient des droits. Quand ils exportent du sucre, ils réclament du gouvernement comme remise et retirent le double du montant qu'ils ont payé. C'est pour ces raisons que les fabricants de sucre de betterave allemands et autrichiens luttent avantageusement en France avec les fabricants de sucre brut, qui ont à payer des droits aussi élevés, mais n'ont pas de remise.

Par M. Stephenson :—

Q. Le gouvernement autrichien a donc fixé sa base de protection?—Oui, monsieur. Tous les journaux spéciaux annoncent que, tout en percevant l'année dernière un million de francs de droits sur le sucre qu'elle a fabriqué, l'Autriche a dû payer un million cinq cents francs aux exportateurs de cette denrée, de sorte qu'en réalité elle n'a pas prélevé de droits du tout sur la consommation locale. Va sans dire que le gouvernement a changé la loi aussitôt.

Par le président :—

Q. Pouvez-vous décrire le procédé du séchage au four et ses avantages?—Oui, ce système a l'avantage de donner tout près des fermes une betterave dont on a extrait presque toute l'eau, ce qui réduit de quatre cinquièmes le coût de transport. La betterave contient 96 pour cent de jus.

Q. Et combien d'eau?—Cela dépend de la qualité de la betterave, mais on peut l'estimer à plus de 80 pour cent. Bien appliqué, le procédé du séchage enlève à la betterave ces 80 pour cent d'eau. On coupe la betterave par tranches, on les sèche, et on dit qu'elles peuvent se conserver pendant des années. Mais les autorités que j'ai déjà citées disent que si cela est bel et bon en théorie, il n'en est pas ainsi en pratique. Puis il y a à redouter les rats, les souris et divers autres dangers. Somme toute, disent-ils, et n'oubliant pas qu'il faut rendre à la betterave par le trempage la quantité d'eau qu'on lui a enlevée avant de pouvoir en extraire le jus, et qu'il faut laisser évaporer celui-ci, le système de tirer le sucre de la betterave séchée, coûte plus cher, à raison des difficultés qu'il présente, que celui qui opère sur des betteraves non séchées. Ainsi donc, selon eux et même selon M. Genest, qui arrive d'Allemagne, et qui a fait un rapport sur la seule manufacture d'Europe où l'on suive ce procédé, celui-ci ne paie point. M. Genest dit que les propriétaires de cette manufacture y ont perdu des millions, et que le système n'est maintenu que par quelques personnes riches qui ont intérêt à le maintenir. Il n'y a pas eu de dividendes depuis quelques années; on n'emploie maintenant dans la manufacture que le moins possible de betteraves séchées, le fait est qu'on ne se sert presque que de betteraves fraîches. Ce système a fait son temps d'après moi; il existe en Allemagne depuis 50 ans. Plusieurs manufactures ont été établies sur ce système, mais la seule qui soit encore en opération est celle dont je viens de vous parler. On dit qu'à une certaine époque elle a fait des profits énormes; maintenant elle n'en fait plus, elle perd au contraire des sommes considérables. C'est là l'assertion de M. Genest, corroborée du reste par plusieurs autorités compétentes. On trouvera sa lettre sur ce sujet dans un numéro du *Boston American Cultivator* d'il y a trois ou quatre semaines; elle me paraît contredire complètement les assertions récentes du *Globe*.

Par M. White :—

Q. Il faudrait, je présume, cultiver les betteraves dans les voisinages des manufactures?—Oui, monsieur. Je vais vous prouver que lorsque la fabrication du sucre de betterave commence à réussir dans un pays, elle croît très rapidement. J'ai dit hier

que des 86 départements de la France, cinq, tous voisins, produisent à eux seuls les sept-huitièmes de tout le sucre fabriqué dans ce pays. Ces cinq départements touchent à la Belgique. Il y a dans le département du Nord 150 fabriques qui sont tellement rapprochées qu'elles se ruinent les unes les autres.

Par le président :—

Q. N'est-ce pas que ce département est à peu près grand comme un de nos comtés?—Non, je le crois beaucoup plus petit. Il a 90 milles de longueur sur moins de 30 de largeur. Le département de l'Aisne, qui y est contigu, est environ de la même grandeur; il renferme moins de fabriques, mais elles manufacturent plus de sucre. En 1876-77, celui du Nord a produit 50,000 tonnes de sucre, tandis que celui de l'Aisne, qui ne possède que 91 fabriques, en a produit 60,000 tonnes. Le département du Pas-de-Calais, mal situé à cause de sa proximité de la mer, avec 91 fabriques n'a produit que 31,000 tonnes de sucre. Le département de la Somme, voisin de celui du Pas-de-Calais, a 65 fabriques et en a produit 24,000 tonnes. Le cinquième, celui de l'Oise, en a produit la même quantité avec 40 fabriques. Ces cinq départements ont donc fabriqué 189,000 tonnes de sucre, sur un total de 230,000 tonnes produit par toute la France en cette année-là. Dans ces départements, où l'industrie du sucre de betterave a commencé et prospéré jusqu'à ce jour, on ne peut compter avec certitude sur plus de 60 jours de travail, à cause du climat, qui ne permet pas de conserver les betteraves. Elles germent rapidement, et j'en ai vu qui étaient plus germées au premier de janvier qu'elles ne le seraient au premier de juin dans la province de Québec.

Par M. Bain :—

Q. Cela détruit-il la matière saccharine?—Oui, en très-peu de temps. Le sucre nourrit les germes. La raison pour laquelle les départements situés près du littoral ne sont pas propres à l'industrie sucrière, c'est que les betteraves sont plus chargées de sels que les betteraves cultivées dans l'intérieur. Vous pouvez faire du sucre avec celle-là, mais pourriez-vous vendre ce sucre assez cher pour couvrir le coût de sa fabrication?—Les manufactures sont très rapprochées les uns des autres dans les cinq départements dont j'ai parlé. Il y en a 500 qui produisent environ 300,000 tonnes de sucre dans les bonnes années. Vous voyez par là combien la culture de la betterave est répandue dans un territoire d'aussi peu d'étendue. Ce sont les énormes bénéfices réalisés dans les commencements qui ont donné à cette industrie tant de développement. Les manufactures ont à vaincre un obstacle qui n'existe pas en Allemagne; c'est que les terres y sont excessivement petites et que les propriétaires du sol n'ont pas de capitaux dans les manufactures.

Par M. Davies :—

Q. Vaudrait-il mieux que les terres fussent grandes, dans l'intérêt de la culture des betteraves?—Je m'explique. Ces petits propriétaires sont intelligents jusqu'à un certain degré, mais ils ne sont pas fabricants. En établissant l'industrie du sucre de betterave, les fabricants, qui n'étaient point propriétaires du sol, durent avancer leurs capitaux. Ils purent payer aux fermiers la pleine valeur de leurs betteraves. Ils firent d'abord des profits énormes, c'est-à-dire, en moyenne, 30 pour cent et plus par année, et ils laissèrent les premiers cultiver autant de betteraves qu'ils le voulaient. Ils tirèrent de celles-ci $5\frac{1}{2}$ pour cent de sucre; mais je ne dis pas qu'elles ne contenaient que cela, la proportion aurait dû être de 9 à 10 pour cent. Ayant toute latitude, les cultivateurs négligèrent la qualité des betteraves et les laissèrent pousser hors de terre comme les *mangel-wurtzels*. Elles contenaient tant de sel que la plus grande partie du sucre n'en pouvait être extraite, parce que, comme je l'ai expliqué hier, s'il y a un pour cent de sel dans une betterave, il neutralise cinq fois son poids de sucre, l'empêche de se cristalliser, et ce sucre reste dans la mélasse. Après quarante ans d'expérience dans ces départements, on ne tire plus aujourd'hui de la bette-

rave que 5 pour cent de sucre, au lieu de 5½ comme auparavant. Les fermiers avaient découvert qu'ils pouvaient cultiver de grosses betteraves et les vendre tant de la tonne, qu'elles contiennent 5 pour cent de sucre cristallisé ou seulement 4 pour cent. Ils commencèrent à mettre plus d'engrais sur leurs terres, surtout du guano et du salpêtre. Ils en mettaient jusqu'à trois ou quatre fois sur la même moisson et portaient à la manufacture des betteraves qui n'étaient pas mûres. Des difficultés surgirent, les fabricants disaient : "Vous ne remplissez pas votre contrat ; vous n'avez même pas semé la graine que nous vous avons donnée. Vous l'avez mise de côté pour en acheter d'autre d'une espèce inférieure." Alors commencèrent les procès. Pendant ce temps-là, l'Allemagne, sous l'opération d'un système entièrement contraire perfectionnait sa machinerie et améliorait la qualité de ses betteraves à sucre. Les grands propriétaires fonciers, qui souvent possédaient plusieurs milliers d'acres de terre, et surtout les princes allemands se jetèrent dans cette industrie. Ils firent venir de France à grands frais les meilleurs chimistes et les meilleurs ingénieurs qu'ils purent. Ils leur demandèrent les meilleurs moyens d'améliorer le sol et de produire les meilleures betteraves à sucre afin de pouvoir vendre à l'étranger le surplus de leur production, après avoir fourni à leur pays ce qu'il lui fallait pour sa consommation. Ils se mirent à l'œuvre, et, il y a dix ans, ils obtenaient de leurs betteraves 8 pour cent de sucre au lieu de 5½, qui sont le maximum de ce que l'on obtient maintenant en France ; aujourd'hui ils en tirent 10½ pour cent. Leur fortune, naturellement, les met en état d'améliorer leurs terres, leurs betteraves, et de perfectionner davantage leur machinerie par tous les moyens que la science indique. Il me semble que cela explique suffisamment, aux yeux de ceux qui ont étudié cette question, pourquoi plusieurs fabricants de sucre français ont fait banqueroute, tandis qu'en Allemagne il n'y a presque pas eu de banqueroutes. Cela explique pourquoi plusieurs fabriques de sucre allemandes donnent des profits de 50 à 60 pour cent, tandis qu'en France plusieurs s'en vont en ruine.

Par M. Davies :—

Q. Quelle différence y a-t-il entre les droits d'accise sur le sucre fait en France et sur celui fabriqué dans les colonies françaises ?—Il n'y en a pas. Les sucres venant d'Allemagne et d'Autriche sont aussi frappés du même droit. Le fabricant français n'est point protégé contre l'importation des sucres qui sont au-dessous du No. 20, mais il y a prohibition complète pour les sucres raffinés. Ce système favorise beaucoup les raffineurs, vu qu'il faut aux Français du sucre en pain et toujours de la meilleure qualité. Ils emploient le sucre concassé, ou, ce qui est encore mieux, un sucre mis en petites tablettes carrées bien connu de ceux qui ont voyagé en France.

Q. Alors les sucres communs des Antilles sont prohibés ?—Je n'ai pas dit cela. J'ai compris que vous parliez des sucres raffinés. Il entre en France très peu de sucre raffiné de ses colonies, et toutes les qualités au-dessus du No. 20, venant de quelque port étranger que ce soit, sont prohibées.

Q. Les fabricants de sucre jouissent donc du monopole ?—Oui, mais seulement pour le sucre raffiné, dont on fait le principal usage en France.

Par M. Bain :—

Q. Alors on n'y consomme pas les qualités ordinaires ?—Non, monsieur ; pas du tout.

Q. Ce que vous dites est-il vrai de la masse du peuple ?—Oui ; les pauvres en France prennent très peu de café et ne prennent de thé que comme médecine. Il n'y a que la classe aisée qui boive du café. Le principal breuvage dans le sud est le vin, et la bière ou le cidre dans le nord.

Q. La consommation est donc beaucoup moindre, par tête que dans les classes élevées de la société ?—Oui ; les gens à l'aise vont dans les cafés et les restaurants, y boivent du café et y mettent beaucoup de sucre.

Q. C'est donc pour cela qu'on ne consomme seulement que du sucre de qualité supérieure ?—Oui ; et c'est pour cela aussi que la consommation est si petite en France comparée à celle de l'Angleterre. On calcule que la consommation est de 62½ lbs. par tête en Angleterre, et de 16½ lbs. seulement en France.

Par le président :—

Q. Combien faudrait-il d'argent pour établir en ce pays-ci une raffinerie de sucre, avec tous les fours de séchage nécessaires?—L'auteur du livre que je tiens en mains, L. Walkoff, la plus haute autorité d'Europe en ces matières, me fournit des détails intéressants là-dessus. Je le pense allemand, mais il a été appelé par un prince russe qui réside près de Kiew, pour établir des fabriques d'après les systèmes les plus améliorés. Il a écrit son livre en allemand, mais on l'a traduit dans plusieurs langues. Après m'être mis en rapport avec plusieurs autorités européennes, j'adressai à M. Walkoff une série de nos documents officiels couvrant plusieurs années et lui demandai d'être assez bon pour m'indiquer quel serait le meilleur système à suivre pour la fabrication du sucre au Canada, en ne perdant point de vue nos conditions climatiques particulières et les difficultés engendrées par la grande hauteur de notre latitude; je lui demandai aussi ses calculs sur le coût de l'établissement d'une manufacture. Il me répondit très obligeamment, en envoyant des plans et des documents qui durent lui coûter plus de cent piastres dans le moins. Il a écrit plusieurs fois, et à la suite d'une longue correspondance il en est venu à la conclusion que nous sommes à peu près dans les mêmes conditions que Kiew. Il dit qu'il nous faudrait nous aussi importer presque toutes les machines dont nous aurions besoin, et il me mit en garde contre le piège que tendent un grand nombre de constructeurs de machines en Europe, qui disent que ceserait un grand tort de ne pas acheter de la même maison toute la machinerie nécessaire pour fabriquer le sucre. M. Walkoff dit qu'au contraire une maison ne peut fabriquer toutes les différentes espèces de machines qu'une grande manufacture de sucre doit avoir, et que ces constructeurs achètent des autres maisons ce qui leur manque pour compléter la machinerie et font mettre leur marque sur les diverses pièces. Il me donna l'adresse des premières maisons d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique et de France en fait de machinerie, et m'envoya les catalogues de leurs prix pour me faire voir que nous pourrions acheter dans chacune d'elles certains appareils spéciaux fabriqués par elles et nécessaires dans une grande manufacture de sucre. Nous ne pourrions point fabriquer beaucoup de ces machines au Canada, mais nous pourrions faire les bouilleurs, les cuves et certaines autres pièces pour environ le même prix qu'il nous en coûterait pour les importer d'Europe, y compris les droits de douane; nous pourrions dans tous les cas sauver le coût du fret et les droits de douane. M. Walkoff partage mon opinion là-dessus. La fabrique que nous voulons établir opérerait sur 120 tonnes de betteraves par jour, et serait disposée de telle façon que, si les profits permettaient de l'agrandir, nous n'aurions qu'à y placer de nouvelles machines et nous pourrions opérer sur 240 tonnes. Voici un livre de planches qui intéresse ceux qui veulent connaître les dispositions intérieures des fabriques de sucre. D'après les calculs de M. Walkoff, la machinerie dont nous aurions besoin pour traiter 120 tonnes de betteraves par jour à aussi bas prix que possible, devant être des meilleures, coûterait \$80,000, les frais d'installation compris. La photographie que je vous ai montrée représente des bâtiments de brique, très solides. On a pris toutes les précautions pour que l'exploitation coûte aussi peu cher que possible. On estime en Russie le coût de ces bâtiments et du terrain à \$40,000.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Le prix de la main-d'œuvre est-il assez semblable dans les deux pays pour que le coût de la construction soit le même au Canada qu'en Russie?—M. Walkoff n'a pu le dire, et je n'en sais rien.

Q. Vous a-t-il fourni des calculs qui vous permettent de vous former une opinion vous-même?—Je crois voir que les bâtiments coûtent moins cher au Canada. Les chiffres que j'ai cités me paraissent suffisants pour construire une fabrique et la mettre prête à fonctionner près d'un chemin de fer ou d'un cours d'eau, et pour l'acquisition de dix acres de terrain. En Russie, il faudrait en outre un capital de \$60,000 pour l'achat des betteraves, et la main-d'œuvre, etc., tout en laissant une marge assez large. Cela fait en tout \$200,000, et cette somme me paraît suffisante pour couvrir toutes les dépenses que je prévois.

Q. Combien faudrait-il de terrain pour cultiver la quantité de betteraves nécessaire?—Je puis vous le dire. J'aurais peur de vous effrayer si je vous montrais un état officiel que j'ai préparé il y a quelques mois, à la demande d'un monsieur qui voulait former une compagnie manufacturière à Québec. Il me demandait quel serait le prix de la production du sucre et quels seraient les profits.

Q. Cet état est-il imprimé?—Non, monsieur. J'ai répondu à M. J. G. Ross, de Québec, la personne en question, que, selon moi, après deux ou trois années d'opérations, et en faisant venir d'Europe les meilleurs ouvriers et en les intéressant au succès de l'entreprise au moyen de parts, nous pourrions fabriquer le sucre ici pour le même prix qu'en Allemagne. Je le répète, ce ne serait qu'au bout de deux ou trois ans. Il me demanda ce que le sucre coûtait en Allemagne, et je lui dis qu'en moyenne le coût net était de $4\frac{1}{4}$ à $4\frac{1}{2}$ centins par livre.

Q. Pour quelle qualité de sucre?—Pour celle que vous avez sous les yeux (au-dessus du No. 20) et qui vaut, je suppose, environ 25 shillings par cent livres en Angleterre. Je crois qu'en moyenne il vaudrait 9 centins la livre ici. Il n'y a pas de droit d'accise sur le sucre en ce pays et il ne peut y en avoir avant 1883 ou 1884. Il est à espérer que le gouvernement comprendra qu'il serait avantageux de laisser les diverses provinces faire l'essai d'une manufacture et voir s'il nous est possible ou non de fabriquer le sucre, avant de changer le système actuel. Voici le tableau dont je viens de parler :—

TABLEAU faisant voir les profits d'une fabrique de sucre de betterave opérant sur 110 tonnes de betteraves par jour—en supposant que le sucre coûte 5 cts. par livre et se vende 8 cts.—avec un capital payé de \$200,000.

Tonnes ou acres de betteraves nécessaires.		Quantité et valeur du sucre extrait de betteraves contenant 8, 9 et 10 pour cent de sucre (raffiné) respectivement.						Profit net et dividendes à retirer de—					
Jours de travail.	Nombre de tonnes.	A 8 pour cent.		A 9 pour cent.		A 10 pour cent.		8 pour cent de sucre.		9 pour cent de sucre.		10 pour cent de sucre.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Total.	Dividende.	Total.	Dividende.	Total.	Dividende.
		Lbs.	\$	Lbs.	\$	Lbs.	\$	\$	Pour cent.	\$	Pour cent.	\$	Pour cent.
100	11,000	1,760,000	140,800	1,980,000	158,400	2,200,000	176,000	52,800	28.4	59,400	29.7	86,000	33.0
150	16,500	2,640,000	211,200	2,970,000	237,600	3,300,000	264,000	79,200	39.6	89,100	44.55	99,000	49.5
200	22,000	3,520,000	281,600	3,680,000	316,800	4,400,000	352,000	105,600	52.8	118,800	59.4	132,000	68.0

NOTE.—Dans les établissements les mieux conduits de l'Europe, on fabrique le sucre raffiné pour environ $\frac{4}{3}$ cts. par livre, en moyenne (non compris les droits d'accise). Ce sucre se vend en gros au Canada depuis 9 cts. en montant.

Par M. Bain :—

Q. Est-il absolument nécessaire de verser un capital aussi considérable ? Ne pourrait-on entreprendre la chose sur une moindre échelle ?—Non, monsieur. Il vaut mieux y mettre tout ce capital ; de la sorte, un seul homme conduira les machines, d'un qui feront seules le travail de grand nombre d'hommes, et la fabrication du sucre se fera avec économie, tandis qu'avec un capital moindre la fabrication pourrait ne rapporter aucun profit. Le procédé de fabrication est très compliqué.

Q. Vous nous avez parlé d'après l'expérience acquise en Europe ?—Oui, monsieur. Avec les machines perfectionnées, trois ou quatre hommes suffiront maintenant là où il en fallait cinquante-six sous l'ancien système. Dans les sept huitièmes des fabriques françaises, on emploie un nombre proportionnel d'hommes pour la trituration de la betterave, tandis que trois hommes font ailleurs le même ouvrage, sans plus de travail, à l'aide de machines améliorées.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Vous avez parlé hier, de l'épuisement du sol par la culture de la betterave ?—Oui. Tous les bons chimistes disent que c'est l'action de l'atmosphère qui forme le sucre dans la betterave, mais celle-ci contient, outre le sucre, plusieurs minéraux, et si tous ces minéraux-là ne retournent pas à la terre, celle-ci s'appauvrit. D'un autre côté, on ne perd rien dans une manufacture bien conduite, le sol s'améliore considérablement, et la pulpe permet au fermier d'engraisser dix têtes de bétail où il n'aurait pu en nourrir qu'une seule auparavant. Comme je l'ai dit hier, on n'élevait que quatre cents bêtes à cornes dans l'arrondissement de Valenciennes, et dix ans après la construction de la première manufacture, ce petit territoire nourrissait et engraisait 10,000 bestiaux. A la suite d'une assertion faite dans les Chambres françaises à l'effet que la culture de la betterave épuisait tellement la terre qu'elle ne pouvait plus produire de blé, et que si cela continuait il faudrait importer la plus grande partie du blé qu'il faut pour la consommation domestique, une enquête eut lieu qui démontra que le sol avait rendu le double de la quantité de blé récolté annuellement, bien qu'un tiers en eût été consacré à la culture de la betterave.

Q. Quelle étendue de terrain faudrait-il pour fournir des betteraves à une fabrique qui opérerait sur 120 tonnes par jour ?—Je viens de répondre en partie à cette question. Cela dépend du nombre de jours que la fabrique marchera. J'ai consulté là-dessus les premières autorités de l'Europe. Elles ne voulaient point d'abord me croire quand je disais que nous pouvions conserver nos betteraves jusqu'en juin. Je sais que dans une certaine partie d'Ontario, surtout aux environs de Niagara, qui est un des endroits les plus chauds du Canada, on peut les conserver comme dans Québec, jusqu'au 15 d'avril, à la condition de les garder dans des caveaux qui soient bien à l'abri des changements atmosphériques, fermés tout le jour et parfaitement ventilés le soir, à l'heure du frais. Le printemps dernier a été exceptionnellement chaud ; le 17 de mai, le colonel Rhodes m'a fait voir son caveau à Québec ; les betteraves semblaient aussi bien conservées que celles qui ont passé dix jours seulement dans les caveaux d'Europe. Il s'agit d'empêcher le sucre cristallisable de tourner en glucose. J'ai adressé à M. Walkoff nos rapports officiels pour lui faire connaître la température de tous les jours de l'année, et je lui fait remarquer que notre climat diffère beaucoup de celui de la France et de l'Allemagne. Il a reconnu que notre climat favorise tout particulièrement la conservation des betteraves. Il nous a cependant conseillé de ne pas essayer de fabriquer du sucre après le mois d'avril, tant que nous n'aurions pas assez d'expérience pour nous guider sûrement.

Par M. Lowe :—

Q. Etes-vous certain que les fermiers cultiveront la betterave ?—La raffinerie de sucre de Redpath de Montréal, devait se livrer à cette industrie, mais elle ne put se procurer de betteraves. Il y a vingt ans environ, les M.M. Redpath annoncèrent qu'ils paieraient \$4 pour chaque tonne de betteraves qu'on apporterait à leur fabrique, sur les bords du canal, à Montréal. On n'avait pas encore essayé cette culture ; c'était du nouveau pour les fermiers. On publia à cette époque plusieurs tableaux et on

cita des autorités allemandes pour prouver qu'on pouvait récolter en moyenne de dix tonnes de betteraves par acre de terre. Les prudents cultivateurs des alentours de Montréal raisonnèrent ainsi : " Vous êtes bien bons de nous offrir dix louis pour dix tonnes de betteraves à livrer dans votre établissement, mais chaque acre que nous semons en grain et dont nous vendons la récolte nous rapporte de vingt à vingt-cinq louis, quelque fois cinquante louis ; nous ne sommes pas pressés de vous porter nos betteraves à une distance de plusieurs milles, de traverser les rues encombrées de Montréal et de payer les barrières pour le prix que vous nous offrez." Il y a trois ou quatre milles à parcourir de la campagne à Montréal, et il ne doit y avoir que quatre ou cinq milles entre la ferme et la manufacture pour que le charriage ne coûte pas trop cher. Parfois il n'y a pas moins de dix à douze manufactures dans un rayon de dix milles en France, en Allemagne et en Belgique ; parfois il y a une *fabrique centrale* ou raffinerie ayant des tuyaux souterrains sur un parcours de vingt ou trente milles. Ces tuyaux se relient à plusieurs pressoirs d'où le jus de la betterave est pompé jusqu'à la manufacture. Ce procédé ne date que de 1869, cependant les plus grands établissements de l'Europe l'emploient. Une manufacture possède quatorze bâtiments, où la betterave est pressée tout comme elle le serait à la fabrique elle-même.

Q. Quelle garantie avez-vous que les cultivateurs vous fourniraient assez de betteraves ?—C'est là qu'est tout l'embarras. M. James G. Ross, de Québec, a souvent dit qu'il établirait une manufacture à lui seul, s'il pouvait seulement se procurer les betteraves ; et quand il m'a demandé quels profits il ferait, je lui ai répondu " 50 pour cent ", il m'a dit alors : " Je ne pense pas que vous vous trompiez beaucoup, si l'on peut avoir des betteraves pour \$4 de la tonne, avec l'entente que la pulpe sera rendue aux cultivateurs."

Par M. Davies :

Q. Cela ne paierait point les cultivateurs ?—Je vous demande pardon, cela les paierait très bien. Chaque acre de terre leur rapporterait de \$60, pour quinze tonnes à \$100 pour vingt-cinq tonnes, et cela après une récolte de navets. Avec un peu d'engrais artificiel qui ne leur coûterait pas plus de \$6, ils pourraient récolter de 15 à 20 tonnes de betteraves par acre. J'ai mentionné hier le fait de cinq acres de terre qui ont rapporté chacun vingt-cinq tonnes de betteraves : l'expérience a été faite dans un terrain propre à la culture des choux et pas très bien cultivé. Il avait été abondamment fumé en 1875, et, sans qu'on y mit aucun engrais, artificiel ou autre, il a rendu vingt-cinq tonnes à l'acre en 1877. Mais il faut dire qu'on avait semé vingt livres de graine à l'acre, par sillons distants de 14 pouces l'un de l'autre, comme on fait pour le blé. Les betteraves avaient été binées avec quelque misère au moyen d'une houe à cheval ; il y avait sept pouces de distance entre elles. Faites le calcul de ces distances et du poids moyen de chaque betterave (une livre), et vous verrez que vingt-cinq tonnes par acre sont un faible rendement, d'autant plus que les betteraves pesaient en moyenne près de 2 livres chacune.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Votre théorie est contraire à la théorie généralement acceptée pour la culture des racines ?—Tout à fait. Pour fabriquer du sucre de betterave il faut des betteraves à sucre. La culture des mangel-wurtzels est entièrement différente. Les cultivateurs doivent comprendre cela dès le commencement pour réussir. La méthode qui a si bien réussi en Allemagne a été adoptée même par les petits fermiers. Ils cultivent la meilleure espèce de betteraves et portent celles-ci à leur manufacture. C'est le moyen de produire le sucre à meilleur marché. Si nous n'établissons pas nos manufactures sur ce principe, elles auront probablement à lutter contre de graves difficultés. Je recommande l'adoption du système que l'on est en voie d'essayer à St. Hyacinthe. La compagnie n'a été organisée qu'il y a quatorze jours, et son président m'a dit qu'il était certain que les cultivateurs prendraient pour \$100,000 de parts, soit une part de \$100 par chaque acre de betteraves, et que de la sorte il y aurait mille acres en culture. Il leur offre de très grands avantages. Les cultivateurs paieront leurs parts en betteraves, donnant chaque année \$25 en betteraves qui leur seront payées \$4 la

tonne; la compagnie ne leur paiera de dividendes ou d'intérêts que de la date de la livraison des betteraves et au *pro rata* de ce qu'ils auront payé; elle leur fournira la graine gratuitement et leur rendra la pulpe. C'est dans ces conditions que la manufacture s'établira, et je serais bien surpris si elle ne peut compter sur 2,000 acres de terre semée de betteraves; il suffirait cependant de 1,000 acres pour la première année et peut-être pour la seconde. Le président m'informe qu'il pourra trouver 1,000 acres en quinze jours. Reste à trouver un capital de \$100,000 en argent. Le gouvernement de Québec accorde \$70,000 en versements annuels. La compagnie est certaine de faire souscrire \$50,000 d'ici à quinze jours; elle compte sur l'appui du public pour la balance. Si elle n'y réussit point dans le district, je pense qu'elle y réussira facilement au dehors, mais elle espère faire souscrire plus de \$50,000 dans le voisinage de la fabrique.

Par le président :—

Q. Faudrait-il, pour encourager les manufacturiers à risquer leurs capitaux, promettre que leurs produits ne paieront pas de droits d'accise pendant un certain nombre d'années? Si oui, pendant combien de temps?—Le gouvernement fédéral a fait adopter, en 1873, du consentement des deux partis, une résolution à l'effet qu'il ne serait fait aucun changement au tarif d'ici à dix ans en ce qui concerne la manufacture du sucre de betterave. Si le gouvernement se décidait à faire des changements au tarif, il pourrait donner aux fabricants la mesure d'encouragement qu'il voudrait. C'est tout ce que les capitalistes canadiens-français demandent pour établir des fabriques dans le pays.

Q. Combien d'années la résolution fixe-t-elle?—Dix ans.

Par M. Lowe :—

Q. Après l'établissement de la fabrique?—Cela vaudrait mieux. Si l'exemption datait de l'établissement de la fabrique dans chaque province, toutes les parties du pays seraient encouragées directement.

Par le président :—

Q. Si cette industrie se développait complètement, quel effet aurait-elle sur l'immigration?—Celui-ci d'abord : il faudrait faire venir, pour chaque fabrique, dix chefs de famille ayant quelques capitaux, qui agiraient comme surintendants et qui prendraient une partie de leur traitement à même les profits nets de l'entreprise. Ensuite; comme nos cultivateurs ne savent pas cultiver parfaitement la betterave, nous pourrions induire des agronomes français et allemands à venir s'établir au milieu de nous. Il faudrait les bien renseigner auparavant sur le prix des terres et leur fertilité, leur dire qu'ils pourraient cultiver la betterave et travailler l'hiver dans la fabrique. J'ai passé deux ans en Europe en qualité d'agent d'émigration et je sais qu'en leur représentant les choses comme elles sont l'on pourrait attirer au Canada des centaines d'excellents fermiers, qui aideraient à la fabrication du sucre de betterave.

Q. Dans quelles parties de l'Europe êtes-vous allé?—Partout. J'étais chargé d'étudier la question de l'émigration dans la Grande-Bretagne et sur le continent.

Q. Pour la province de Québec?—J'ai d'abord été envoyé en Europe par le gouvernement de cette province; à mon retour le département de l'Agriculture à Ottawa insista tellement que je dus promettre d'y retourner pendant quelques mois. J'y allai, et fis un rapport général qui fut publié en 1873. J'ai vu en Belgique des familles qui vivaient sur trois acres de terre en moyenne. Ces terres valent \$1,000 de l'acre. Les taxes y sont énormes, et ces familles ont beaucoup de difficulté à subsister. Je crois qu'on pourrait attirer ici cette classe de fermiers. Ils disaient qu'ils viendraient au Canada quand ils sauraient exactement combien ils vendraient le produit de leurs terres et quelles chances d'emploi ils auraient.

Q. Vous parlez là de l'Allemagne et de la Belgique, je suppose?—Oui. C'est la meilleure classe d'immigrants que nous puissions désirer. J'en ai vu travailler pour un franc par jour dans leur propre pays plutôt que de rester désœuvrés.

Q. Au sujet de l'exemption des taxes, il y a un point que je voudrais bien comprendre : toutes les fabriques en seraient-elles exemptées, ou seulement la première qui s'établirait ?—C'est au gouvernement d'en décider. Je suppose que l'industrie sucrière se développe en dix ans au point de représenter \$10,000,000 par année,—cela est presque impossible, mais je suppose la chose,—quel en serait le résultat ? Nous garderions dans le pays \$10,000,000 qui s'en vont tous les ans à l'étranger, nous produirions la matière première et le pays s'enrichirait d'autant. L'amélioration du système de culture et l'engraissement du bétail au moyen de cette industrie seraient des avantages réels. On pourrait probablement chiffrer la valeur de ces avantages à \$10,000,000, ce qui ferait une augmentation de commerce de \$20,000,000. Cette somme allant nécessairement dans le commerce, le gouvernement en retirerait de 15 à 20 pour cent sous diverses formes. Je base ces calculs sur un développement extraordinaire de l'industrie du sucre, sur la supposition qu'en dix ans il s'établirait 60 manufactures, ce qui est impossible. Mais supposons que cela se puisse, qu'avons-nous à faire pour accroître les revenus publics ? Nous pouvons augmenter les droits sur les sucres étrangers, mettre un droit d'accise sur notre propre sucre, et obtenir de cette manière un revenu de deux millions et demi, égal à notre revenu actuel. C'est ce qu'on a fait en Europe. Les droits de douane sur le sucre importé en Allemagne, en Autriche et en Russie y sont beaucoup plus forts que les droits d'accise ; ils sont, je pense, de 25 pour cent.

Q. Oui, mais demande-t-on qu'une seule ou que toutes les fabriques soient exemptées des taxes ?—On peut pour aujourd'hui n'exempter qu'une seule fabrique dans tout le Canada, mais ce ne serait pas juste pour toutes les provinces. Si on accorde ce privilège à Québec, Ontario pourra demander à l'avoir.

Q. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il y eût une manufacture dans chaque province ? —Oui, monsieur, je le crois ; et de la sorte, la manière de voir que je viens d'exposer est juste, le pays s'enrichira sans que le revenu public décroisse.

Q. J'ai compris que vous aviez été agent d'émigration. Avez-vous quelque plan à proposer pour attirer ici la classe agricole ?—Si je m'en souviens bien, mon rapport sur cette question peut se résumer à ceci : les lignes qui font le transport entre l'Angleterre et le Canada ou les États-Unis et qui s'occupent d'amener des émigrants au Canada sont très actives et ont des milliers d'agents. Chaque agent, voulant gagner une commission, cherche à donner au public tous les renseignements qu'il possède ; il annonce et acquiert par là une grande influence auprès des journaux locaux, et chaque fois qu'il a quelque article intéressant pour la localité, il peut le faire publier sans payer. Ce qu'il y a de difficile, c'est d'empêcher un grand nombre d'agents malhonnêtes de travailler pour le Canada. Le seul titre honorifique d'agent d'émigration pour le gouvernement du Canada alléchera des centaines d'agents qui ne coûteront pas un sou au gouvernement. La seule dépense à encourir serait pour s'assurer sur les lieux que ce sont des hommes honnêtes, qui ne dirigeraient pas sur le Canada une classe d'émigrants qui ne nous convient point. Au cas où ils commettraient cette faute, on les punirait sévèrement en leur ôtant leur titre honorifique d'agent d'émigration du Canada. Qu'on demande à M. Bossange, de Paris, et à M. Berns, d'Anvers, s'ils ont envie de perdre ce titre. Mais il faudrait en outre deux ou trois agents spéciaux, soit un en Angleterre, un en Irlande et un autre en Écosse. Leur devoir serait de se mettre en rapport avec les agents des lignes de steamers et de choisir parmi eux des hommes assez honnêtes et assez respectables qu'il n'y aurait aucun danger à leur donner le titre honorifique d'agents d'émigration canadiens. Les agents spéciaux leur fourniraient tous les renseignements sur le Canada, lesquels renseignements devraient être imprimés et distribués dans chaque pays selon ses besoins. Ce serait là leur principal devoir, selon moi : ils contrôlèrent les agents non-payés et les tiendraient renseignés. Il serait alors nécessaire de publier de temps à autre, disons une fois tous les trois mois, ou même plus souvent, un journal qui ne s'occuperait que des affaires canadiennes et l'expédier pour distribution. En suivant ce plan il nous arriverait plus d'immigrants que nous n'en aurions besoin.

Q. Par ce système atteindrait-on la classe agricole?—Oui, ce serait le vrai moyen, parce qu'il y a de ces agents de steamers partout et qu'ils tiendraient la population bien au courant des affaires canadiennes. Le seconde méthode pour attirer l'immigration serait l'introduction de perfectionnements agricoles parmi nous. Veuillez me permettre de vous suggérer quelque chose qui me vient à l'idée. Il y a 70 pour cent de tout l'alcool fabriqué en France et sur le continent qui est fait avec des racines, surtout des betteraves et des pommes de terre. Quand vous avez amélioré un aore de terre en y cultivant des racines pour faire de l'alcool, vous pouvez ensuite cultiver du blé dans ce terrain qui n'y était pas propre auparavant, sans compter que les déchets servent à engraisser bon nombre d'animaux. Et non-seulement vous améliorez le sol de cette façon, mais encore vous procurez de l'emploi à des centaines de personnes pendant l'hiver. Les gouvernements européens trouvent que c'est un bon moyen de se faire de gros revenus, tout en augmentant considérablement leurs ressources agricoles. Il ne faut pas oublier que ces distilleries ne produisent pas toutes un article marchand; souvent il ne peut servir à personne comme breuvage. On ne peut le boire; il faut le rectifier, et c'est alors que le gouvernement perçoit ses droits. Il ne faudrait que peu de changements à la machinerie dont on se sert au Canada pour la distillation et la rectification, pour la faire servir à la distillation des racines au lieu du grain. Je suis informé par quelqu'un qui s'y entend que tous les appareils qui servent à faire du whiskey avec du blé-d'inde peuvent servir à en faire avec des racines; il n'y a qu'une légère différence dans la manière de procéder. Depuis que ce système a été introduit en France et en Allemagne, la fabrication de l'alcool avec des racines a augmenté rapidement, dans la même proportion que sa fabrication avec du grain a diminué. Je suis sous l'impression qu'une grande partie du grain qu'on emploie au Canada pour la fabrication de l'alcool est importée, en sorte que nos cultivateurs ne retirent pas de cette industrie les profits qu'ils devraient. Il en serait autrement si ma suggestion était adoptée. On ne paierait rien pour le blé-d'inde étranger, et le sol s'améliorerait; nous pourrions ensuite récolter assez de blé pour notre consommation, grâce à ce système de culture améliorée, au lieu d'en importer autant que nous le faisons.

Par le président :—

Q. Pouvez-vous proposer quelque chose en vue d'augmenter le confort des immigrants à bord des navires?—Je n'ai pas étudié spécialement cette question; je puis seulement dire que les arrangements faits sur les navires de la ligne *Allan* sont satisfaisants et que je n'ai entendu aucune plainte sous ce rapport. Je ne connais rien personnellement des autres lignes, mais dans mes rapports avec les agents d'immigration de Québec, je n'ai pas entendu proférer de plaintes contre elles non plus.

RESSOURCES FORESTIÈRES.

TEMOIGNAGE DE M. STEWART THAYNE.

MARDI, 16 avril 1878.

Le *président* annonce que plusieurs des membres du comité avaient manifesté le désir d'être renseignés sur l'état des forêts du Canada, sur leur étendue, leur valeur et les perspectives qu'elles pouvaient offrir au commerce du bois. Il déclare que, selon lui, cette ressource du pays devrait être considérée comme une question de la plus haute importance et digne d'attirer spécialement l'attention du comité. Non-seulement, dit-il, la prospérité de nos principales industries manufacturières, et le premier entrepôt de notre commerce extérieur se trouvent en jeu, mais il faut de plus songer à l'influence que cette question est appelée à exercer en régularisant le développement futur du pays; d'autant plus que les forêts adouciennent les rigueurs du climat en le rendant plus égal, retiennent les rivières dans leur lit, préviennent les inondations et fournissent aux nouveaux établissements les matériaux et le combustible les moins coûteux. Je termine en disant qu'un monsieur qui avait consacré plusieurs

années à étudier sous toutes ses faces le sujet actuellement soumis à l'attention du comité, s'était mis à la disposition de ses membres et consentait à répondre à toutes les questions qu'on voudrait bien lui poser.

M. Stewart Thayne, après avoir été présenté au comité, déclare qu'il pratique le journalisme en Angleterre depuis un certain nombre d'années, et qu'il écrit depuis cinq ans dans des journaux où il n'est traité que de l'industrie forestière. Voici la suite de son témoignage :—

Par le président :—

Q. Etes-vous au fait du commerce du bois de construction en Angleterre ? Quelle est son importance ? En quoi consistent ses ressources ?—Depuis un certain nombre d'années, j'ai fait de ces différentes questions le sujet de mes études.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous en Canada ? — Depuis deux ans et six mois.

Q. Depuis que vous résidez dans ce pays avez-vous pu vous mettre au fait de ses ressources en fait de bois et de la valeur qu'ils pouvaient avoir en Angleterre comme source d'approvisionnement ?—C'est ce surtout à quoi je me suis consacré depuis mon arrivée en Canada.

Q. Dites-nous quels avantages l'Angleterre retire en choisissant ce pays pour y faire sa provision de bois de construction ?—Ces avantages sont nombreux. Je vais en énumérer les principaux comme suit :—1. le pin de première qualité en Canada est le plus recherché de tout le bois tendre dont on se sert en Angleterre. 2. Les dimensions du bois tendre qui est importé de ce pays dépassent tout ce qu'on pourrait trouver dans celui des différents pays de l'Europe qui en fournissent. 3. Ce courant qui nous vient des colonies entretient une concurrence salubre dans le commerce et toute à l'avantage du consommateur anglais. 4. Ce commerce imprime à la marine marchande d'Angleterre et des colonies un mouvement considérable.

Q. Quelles sont les espèces de bois canadiens exportées en Angleterre et dans les autres pays ?—Je citerai entre autres, parmi les bois francs, l'orme, le frêne, le bouleau, etc., et parmi les bois tendres, le pin blanc, le pin rouge et l'épinette.

Q. Ce que nous produisons actuellement en fait de bois égale-t-il en quantité celle des années précédentes ?—Pas dans la même proportion. Prenons, par exemple, ses dimensions. C'était chose très ordinaire, il y a trente ans, de rencontrer parmi le bois carré qui nous venait du Canada des troncs qui mesuraient en moyenne 70 à 75 pieds cubes. Aujourd'hui la moyenne du bois coupé en temps voulu ne dépasse pas 55 pieds cubes. Si nous passons maintenant à la qualité, je dirai que l'époque dont je viens de parler, très souvent des radeaux de pins fournissaient 70 à 80 pour cent de bois de première qualité. Je ne pense pas me tromper en disant que le pin qui arrive aujourd'hui sur le marché de Québec ne donne pas 20 pour cent de bois de première qualité. Il y a deux ans je voulus m'assurer par moi-même de la qualité du bois qu'on avait mis en quartiers d'hiver à Québec, et je dois déclarer que le résultat que j'obtins de mes recherches se trouva encore au-dessous du chiffre que j'ai donné plus haut ; vraiment, je ne pense pas que les madriers rapportassent 15 pour cent. Peut-être aussi faut-il ajouter comme circonstance atténuante que ce bois était tout ce qui était resté des ventes de l'année.

Par M. Cockburn :—

Q. Le bois de première qualité descend le Saint-Laurent, après être passé par les lacs ?—La quantité qui passe par les lacs est comparativement peu considérable ; de plus, je ne pense pas que ce soit tout du bois de première qualité.

Par le président :—

Q. Donnez-nous le montant de nos exportations de bois en Angleterre ?—Les rapports du Bureau de Commerce anglais nous montrent que la valeur du bois exporté du Canada, en 1877, s'éleva à \$26,000,000.

Q. Dans quelle proportion, tant en valeur qu'en quantité, se trouvent les importations de bois canadien faites par l'Angleterre, par rapport à celles du même genre prises dans les autres pays ?—Le montant total des importations de bois équarri,

durant l'année dernière, s'éleva à 103,980,650 pieds cubes. Sur cette quantité l'Amérique Britannique du Nord a fourni 24,286,000 pieds cubes, peut-être un peu moins, soit le quart du chiffre total.

M. White, Renfrew :—Vous voulez parler de toutes espèces de bois ?”

Oui, du bois de toute description, mais qui n'était ni scié ni fendu. Il s'est importé pendant la même période 228,637,400 pieds de bois de sciage; sur ce montant 62,810,600 pieds cubes venaient du Canada. En s'appuyant sur ces données, on peut dire que le Canada a fourni en chiffres ronds le quart des importations de bois de l'Angleterre. En exceptant le bois employé pour les meubles, la valeur totale de ces importations s'est élevée à £19,705,447, dont £5,500,000 sterling pour le bois canadien. Il est facile de constater d'après ces résultats que les bois du Canada sont plus recherchés que ceux des autres pays.

Q. S'est-il opéré bien du changement dans le commerce de bois entre ce pays et l'Angleterre, tel qu'il se pratique actuellement, et tel qu'il existait voilà, disons, 30 ou 40 ans ?—La différence est très grande par le chiffre des importations, eu égard au commerce en général. Ainsi, par exemple, en 1831, les importations de bois équarri en Angleterre, s'élevèrent à 28,108,950 pieds cubes, et sur cette quantité 20,943,950 pieds cubes venaient de l'Amérique Britannique du Nord. En 1832, 1833, 1834, voir même jusqu'en 1840, le commerce de bois ne subit pour ainsi dire aucun changement. Depuis cette époque les importations de l'Angleterre vont toujours en augmentant; mais les exploitations de ce pays ne se font plus dans la même proportion par rapport au commerce en général. Ainsi, l'année dernière, le montant total des importations de bois équarri s'est élevé à 40,858,150 pieds cubes, sur lesquels le Canada a fourni 32,497,650.

Par M. White :—

Q. Devons-nous comprendre que notre commerce de bois carré a conservé sa position sur le marché anglais jusqu'en 1840 ?—Oui, jusqu'à ce que le tarif eut subi des modifications sous l'administration de sir Robert Peel. La réduction de l'impôt sur le bois étranger eut pour conséquence immédiate une augmentation considérable dans les exportations du bois, et ce, pendant les années 1845, 1846, 1847 et 1848. Pendant cette période de quatre ans, les exportations du Canada augmentèrent aussi, mais non dans la même proportion que le bois venant de l'étranger. En 1850, voici ce qu'indiquent les tableaux du commerce : Total des importations de bois équarri, 43,408,950 pieds cubes; sur ce, le Canada aurait fourni 30,901,950 pieds cubes; bois de sciage, total, 39,708,900 pieds cubes; Canada, 21,740,900 pieds cubes.

Q. Vous avez nommé le Canada dans votre dernière réponse; qu'entendez-vous par ce mot ?—L'Amérique-Britannique du Nord. Le relevé que voici indique les développements du commerce depuis 1850 :—

BOIS ÉQUARRI.	BOIS DE SCIAGE
1872.	1872.
Montant total des importations, 89,131,650 pieds cubes.....	154,167,450 pieds cubes
De l'Amérique-Britannique du Nord, 22,174,200 pieds cubes.	39,414,400 “ “
1873.	1873.
Total des importations, 103,569,500 pieds cubes.....	170,736,150 “ “
De l'Amérique-Britannique du Nord, 18,293,750 pieds cubes.	47,717,800 “ “
1874.	1874.
Total des importations, 122,369,700 pieds cubes....	190,262,350 “ “
De l'Amérique-Britannique du Nord, 23,818,750 pieds cubes.	53,809,400 “ “
1875.	1875.
Total des importations, 84,396,950 pieds cubes.....	164,891,500 “ “
De l'Amérique-Britannique du Nord, 16,843,350 pieds cubes	47,661,350 “ “
1876.	1876.
Total des importations, 107,914,750 pieds cubes.....	205,130,900 “ “
De l'Amérique-Britannique du Nord, 23,527,450 pieds cubes.	55,367,400 “ “
1877.	1877.
Total des importations, 103,980,650 pieds cubes.....	228,037,400 “ “
De l'Amérique-Britannique du Nord, 24,286,000 pieds cubes	62,810,600 “ “

Par M. Hagar :—

Q. De quel pays cette immense augmentation venait-elle ?—Tous ces pays de l'Europe où le bois se trouve en grande quantité ont fourni leur contingent; mais depuis ces dernières années, une augmentation notable s'est surtout fait remarquer dans l'importation du pin résineux.

Q. Le pin résineux ne vient-il pas des Etats du Sud ?—Oui. Quelques années auparavant, les demandes de ce bois étaient très limitées en Angleterre; vu qu'il n'en trait pas dans certains ouvrages; mais depuis un certain temps, d'immenses quantités ont été envoyées en Europe, et comme on voulait en faire un objet de spéculation, il s'est souvent vendu à des prix très réduits; il est même arrivé quelquefois que les résultats de la vente ne suffisaient pas pour payer le fret et les autres dépenses. Cela explique pourquoi; il est pénétré dans beaucoup d'endroits où il était auparavant tout à fait inconnu, et maintenant il fait concurrence au pin du Canada de qualité inférieure, surtout au pin rouge.

Par M. Perry :—

Q. Les statistiques nous indiquent-elles la quantité et la qualité des importations de l'Angleterre faites en Suède, et avec laquelle le bois canadien a à concourir ?—Durant ces dernières années, les exportations de bois équarri de la Suède et de la Norvège dans la Grande-Bretagne ont dépassé de 4,000,000 à 6,000,000 de pieds cubes celles du Canada. Mais une grande partie du bois compris sous cette dénomination se composait d'étaçons, d'espars, et autres espèces de bois de qualité inférieure et d'une petite valeur. En fait de bois de sciage, ces pays fournissent à la Grande-Bretagne 20 à 25,000,000 de pieds cubes plus que le Canada. Le plus beau madrier de la Suède ne peut concourir avec la première qualité de pin canadien; mais la vente s'en fait plus facilement que celle du pin de deuxième ou troisième classe.

Par le président :—

Q. Ce commerce est-il d'une grande valeur pour la marine marchande du Canada et de la Grande-Bretagne ?—Il en doit être ainsi. Les moyens me manquent pour établir d'une manière certaine le nombre de navires employés depuis un certain nombre d'années à ce commerce ainsi que leur tonnage; mais la quantité seulement du bois expédié en Angleterre représente quelque chose comme 1,500,000 tonneaux. Le transport du bois d'Europe se fait presque tout dans des navires étrangers, et quoique ces derniers servent aussi beaucoup au commerce entre l'Angleterre et ses colonies, la marine marchande anglaise n'en retire pas moins de grands profits; surtout depuis que la construction des navires en fer a enlevé à ceux construits en bois le transport océanique des marchandises de valeur. Un autre avantage est qu'on peut employer les navires pour ce commerce pendant un plus grand nombre d'années que pour autre chose.

Q. De toutes les espèces de bois exportées en Angleterre en est-il qui peuvent rivaliser avec la première qualité de pin jaune canadien ?—De fait, de tous les bois tendres importés par l'Angleterre, pas un n'est plus en faveur ni ne se vend plus cher que votre pin de première classe.

Q. La consommation du bois de construction en Angleterre va-t-elle en diminuant ou en augmentant ?—Je pense avoir prouvé par les chiffres que j'ai cités plus haut qu'elle augmentait rapidement. En 1831, il s'importa 28,000,000 de pieds cubes de bois équarri, tandis qu'en 1877 le chiffre des importations a dépassé 100,000,000 de pieds cubes. L'augmentation dans les importations de bois de sciage est encore plus extraordinaire.

Par M. McNab :—

Q. Vous dites que les importations ont augmenté de 28,000,000 à 100,000,000 de pieds cubes ?—Oui. Le commerce n'a cessé de prendre du développement. Il est vrai que les rapports annuels indiquent de temps à autre des diminutions considérables dans les quantités de bois importé; mais chaque fois qu'il y a eu dépression, c'était toujours à la suite de périodes de grande prospérité. Ces changements sont inévitables

dans chaque branche de commerce, chaque fois que l'on donne à l'objet qui le constitue un essor trop considérable. En consultant la moyenne des importations pendant un certain nombre d'années, il est cependant facile de voir que la consommation n'a cessé de progresser avec une régularité remarquable.

Par le président :—

Q. Pour quels ouvrages se sert-on en Angleterre du bois du Canada?—Le pin commun et l'épinette entrent généralement dans toutes espèces de constructions, mais aujourd'hui on se sert beaucoup de la plus belle qualité de pin pour parachever les édifices de première classe. Lorsqu'il est bien uni et bien tendre, il est surtout recherché des ingénieurs, des fondeurs de métaux, etc.

Par M. White :—

Q. En quoi l'emporte-t-il sur les autres espèces de bois pour les ouvrages que vous venez de nommer?—On peut en obtenir une surface très polie; de plus, c'est le bois susceptible du plus beau fini et auquel on peut donner le plus d'arête sans avoir à craindre qu'il éclate ou qu'il se brise comme les autres espèces de bois.

Q. Alors il est d'une grande utilité pour les fondeurs?—Oui, et je crois savoir qu'ils en achètent une quantité considérable.

Q. Vous nous avez dit qu'on se servait de cette espèce de pin pour parachever les édifices de premier ordre. Croyez-vous qu'on s'en serve dans ce but de préférence à toute autre sorte de bois?—Si j'en juge d'après le nombre de fois qu'il est cité dans les plans et devis des architectes, il faut croire que ce pin est le favori parmi les gens du métier; le fait est que ses mérites sont tellement évidents qu'il n'y a en cela rien de surprenant. Je sais bien que pendant un certain temps on a soulevé en Angleterre une foule de préjugés contre le bois du Canada. Un constructeur de navires de la marine royale a déclaré devant un comité du Parlement qu'il ne fallait plus compter au bout d'une année sur la sûreté d'un navire construit avec du bois importé du Canada, parce que, disait-il, il était susceptible de pourrir trop vite. Des entrepreneurs ont soutenu dans le même temps qu'une maison recouverte d'un toit fait de pin canadien, offrait des dangers constants à ceux qui l'habiteraient, parce qu'il était à craindre qu'il s'effondrât d'un moment à l'autre. D'autres ont été jusqu'à dire que du moment qu'il entraît un seul morceau de ce bois dans la construction d'une maison, elle devenait inhabitable en très peu de temps parce que, selon eux, le pin engendre les punaises. Un monsieur qui se vantait d'avoir une grande expérience, déclara que le pin, dans les forêts où il croissait, contenait des myriades de ces insectes, qu'à Québec on pouvait les voir recouvrir les grumes, et qu'après avoir infesté les navires qui transportaient ce bois en Europe, ils emplissaient les cours de Liverpool où l'on vend le bois. (Rires.)

Par M. Cockburn :—

Q. Comparée aux années précédentes, la quantité de pin blanc de première qualité maintenant à Québec est-elle considérable?—Je n'ai vu qu'une petite partie de ce bois qu'on put appeler de première qualité, aussi je suis porté à croire qu'il s'est opéré une grande diminution.

Q. Que comprenez-vous par le mot qualité—est-ce qualité dans les dimensions du bois ou dans sa nature?—Je n'entends pas parler de dimensions par le mot qualité, je ne l'applique qu'à la nature du bois.

*M. Cockburn :—*Vous me permettrez de différer avec vous sur ce point; je soutiens que la qualité que nous obtenons de ce temps-ci ne laisse rien à désirer. Je dirai même que le pin de nos jours est supérieur à celui des années précédentes. Le pin qui croît sur les terres concédées à titre gratuit ou dans le nord de la province d'Ontario se vend aussitôt qu'il arrive sur le marché. L'expérience a prouvé qu'il était de très bonne qualité. Il y eut un temps où on le considérait comme inférieur, mais plus tard on est revenu sur cette erreur et il est recherché, quoique on le trouve moins gros que l'autre. Bien que plus petit, il a sa place à côté du pin du Michigan, qui est plus gros.

M. White dit en traitant ce sujet :—Il y a quelques années la différence entre la première qualité et la moyenne ne se faisait presque pas remarquer ; elle équivalait à peu près à trois deniers par pied, maintenant elle s'est élevée à cinq deniers par pied. Auparavant on recherchait les gros morceaux, maintenant on ne regarde plus à la grosseur, si le bois est de bonne qualité, et les petites pièces de bois, si elles sont de bonne qualité, se vendent plus cher que des grosses qui leur sont inférieures. (Marques d'approbation.)

Par M. McCraney ;—

Q. Pourquoi l'Angleterre a-t-elle diminué ses importations de bois de ce pays ? Est-ce qu'il laisse à désirer sur le rapport de la qualité, ou le Canada ne peut-il pas le vendre à des prix assez réduits ?—J'explique le fait que les exportations n'ont pas été en proportion des demandes de l'Angleterre par l'impossibilité où vous vous trouvez de fournir du bois de l'espèce qui nous est surtout demandée. Je crois aussi que si les profits sont moins considérables qu'autrefois, c'est que le bois que vous vendez est de qualité médiocre.

Par M. White :—

Q. Alors, selon vous, il nous est facile d'écouler tout le pin de première qualité que nos forêts peuvent fournir ?—Oui, et je ne crains pas de soutenir que si votre pin de premier ordre ne se vend pas plus, c'est qu'il n'est pas en quantité suffisante ; bien plus, je ne crois pas que vous en ayez assez pour encombrer le marché de la métropole.

M. Cockburn :—Le gros pin, qui a jusqu'à 22 pouces, vient de l'état du Michigan. Dans la province d'Ontario, et sur le versant des Laurentides, on trouve des pins de bonne qualité qui n'ont que 18 ou 19 pouces, mais ce sont des pins francs, et ils se vendent aussi bien, pour ne pas dire mieux, que ceux du Michigan, qui sont cependant plus gros.

M. White :—Le grain du bois canadien est plus serré que celui des Etats-Unis. Mais d'un autre côté il ne faut pas oublier que ce bois, bien qu'il rivalise avec succès avec celui du Michigan, n'en est pas moins inférieur à celui que nous fournissions autrefois. Le bois que nous tirions de nos forêts, il y a quinze ans, était aussi beau et plus gros.

Par M. Cockburn :—

Q. Le fait sur lequel je tiens à être renseigné est celui-ci : N'est-ce pas que le bois de construction que nous vendons de nos jours, bien que de plus petite dimension que celui des années dernières, n'en est pas moins de bonne qualité ?—Sans doute qu'il en est d'excellent en Canada ; ce que je me suis efforcé d'expliquer, c'est que, de quelque bonne qualité que puisse être le bois fourni par une certaine partie du pays, ou quelle que soit la quantité produite, comparée à celle d'autrefois, il n'en est pas moins évident que le résultat total du bois transporté sur le marché est inférieur à celui des années précédentes ; à peine équivaut-il à un cinquième.

Par le président :—

Q. N'êtes-vous pas à écrire un ouvrage sur les ressources de nos forêts et sur le commerce du bois tel qu'il se pratique dans ce pays ?—Oui, voici deux ans que je recueille les matières et les statistiques nécessaires pour cet ouvrage.

Q. Pouvez-vous nous donner un aperçu de la manière dont vous traitez ce sujet dans votre ouvrage ?—Afin d'être le plus court possible, je vais citer les titres des six parties dont doit se diviser mon volume : 1o. Origine et développement du commerce de bois entre le Canada et le Royaume-Uni ; 2o. Développement de ce commerce en Canada ; 3o. Les forêts du Canada et leurs richesses ; 4o. La préparation du bois dans les forêts ; 5o. Procédés par lesquels il passe dans les scieries ; 6o. Les marchés au bois et les ports maritimes. Je veux montrer ce qu'étaient et ce que sont devenus maintenant les terrains boisés ainsi que la condition passée et actuelle du commerce du bois. Grâce à mon livre, le fabricant, l'armateur et le marchand auront sous les yeux tous les renseignements qui se rattachent à leur commerce.

Q. En supposant que la consommation actuelle, l'exportation et ce qui se perd par la détérioration, se continuent, pouvez-vous dire à peu près combien de temps encore peut nous durer cette source de nos richesses?—Je ne voudrais pas me permettre aucune opinion tranchée sur un sujet semblable. 1o. Parce que les données suffisantes me manquent pour tirer une conclusion certaine sur une question de cette importance. 2o. Tout calcul qu'on pourrait faire, si on ne tient pas compte du bois dont la croissance n'est pas encore assez avancée, mais dont on pourra tirer parti dans vingt ou trente ans, se trouverait à ne reposer sur aucune base solide; 3o. Enfin, les nombreuses parties du pays, où le bois croît en abondance, bien que peu importantes en elles-mêmes, si on les prend séparément, représentent réunies ensemble des ressources imposantes, et ces ressources, qu'on laisse de côté aujourd'hui, seraient bientôt exploitées si les demandes arrivaient. Après avoir ainsi expliqué pourquoi je ne veux donner aucune opinion trop sincère ou trop précipitée sur le sujet que vous me proposez, je crois de mon devoir de déclarer que chaque fois que j'ai essayé de déterminer la quantité des bois de construction de qualité marchande, actuellement sur pied dans aucune des parties du pays, je me suis convaincu davantage que cette source de richesses est beaucoup plus limitée que le public le suppose, surtout l'espèce de bois qui est l'objet du commerce d'exportation.

*En réponse à un membre du comité :—*Il n'y a pas de doute que la question de savoir combien de temps encore peuvent durer les ressources forestières des Etats-Unis, est d'une importance vitale pour ce pays. Que les Etats de l'ouest cessent de fournir du bois aux Etats de l'est, il est évident que ceux-ci se trouveraient obligés de venir l'acheter ici. En de semblables circonstances, il est facile de prévoir que le marchand de bois canadien cherchera à écouler ses produits chez ses voisins. Sans compter que le marchand américain soutiendra à son aise une concurrence heureuse avec l'acheteur anglais, qui aura toujours contre lui les prix du fret pour traverser la mer et qui sont si élevés.

Par le président :—

Q. Quelles sont les parties du pays où le bois de construction est le plus en abondance?—Nous nous trouvons justement dans le centre de la partie du Canada la plus riche en fait de bois de cette espèce. Pour ce qui concerne le commerce d'exportation du bois, la vallée des Outaouais est de beaucoup celle où cette industrie est la plus exploitée. La rivière des Outaouais et ses tributaires arrose une région d'environ 8,000 milles carrés, et de cette vallée sortent les quatre cinquièmes du pin blanc carré qui est expédié dans le Royaume-Uni.

*Le président :—*Je crois que le Canada a en moyenne 280,000 milles carrés de terres boisées. Les rivières du Saguenay et du Saint-Maurice arrosent d'immenses régions couvertes de bois.

Par M. Hagar :—

Q. Connaissez-vous quelque chose de la qualité du bois sur le versant occidental du Canada?—Oui, je connais celui du Pacifique.

*Le président :—*Cette partie du pays n'est pas comprise dans le chiffre de 287,000 milles carrés, que j'ai cité comme l'étendue de la partie boisée du Canada.

*Le témoin :—*Je puis dire que la Grande-Bretagne importe ses mâts et ses espars du détroit de Puget, et que j'ai vu de splendides madriers, dans les manufactures de meubles à Londres, qui venaient de la Colombie-Britannique. Mais le prix du fret s'opposera toujours beaucoup à l'importation du bois de cette partie du pays. Il ne s'exporte pas assez de produits au dehors pour occuper continuellement une flotte, et le trajet est trop long et trop coûteux pour engager les navires à s'y rendre dans le seul but d'y prendre un chargement.

Par M. White :—

Q. La France importe-t-elle beaucoup de bois tendre?—Pendant les cinq années qui ont précédé la guerre, elle a importé, chaque année, pour une valeur de 30 à 35 millions.

Q. Bien peu de ces importations venaient du Canada?—Très peu à la vérité, à peine quelques chargements d'épinette et de bois rouge. Les Français paraissent peu estimer le pin blanc. On peut peut-être expliquer cela par le fait que le bois franc indigène entre pour beaucoup dans la construction des maisons.

Par le président :—

Q. Voulez-vous dire que les Français se servent du chêne pour les principaux édifices publics?—Oui, et même pour les résidences privées de première classe.

Par M. Cockburn :—

Q. Le bouleau est-il beaucoup employé en Angleterre?—Oui, il s'en fait une consommation assez considérable. Les provinces maritimes en expédient une assez grande quantité.

Q. Ceci est d'une grande importance, vu que dans certaines parties du Canada, nouvellement défrichées, cet arbre croît en abondance. On le trouve en grand nombre entre ici et le lac Huron?—Selon moi, on devrait conserver soigneusement toutes les espèces de bois. En beaucoup d'endroits dans la province d'Ontario, on a détruit inconsidérément tous les bois francs et ils seraient aujourd'hui d'une grande utilité pour les besoins locaux.

Par le président :—

Q. Combien d'hommes sont employés dans l'industrie du bois; tant dans sa préparation dans la forêt, sa fabrication dans les scieries que dans le commerce?—J'ai fait des calculs sur ce sujet, malheureusement je ne les pas apportés avec moi, ce qui me met dans l'impossibilité de répondre directement à votre question. Cependant, je puis dire qu'il a été établi que seulement dans la vallée de l'Outaouais, le commerce du bois donne de l'ouvrage à plus de 25,000 hommes.

Par M. McGraney :—

Q. Combien pensez-vous que les ressources forestières du nord de l'Europe peuvent durer de temps?—A mon regret, je ne puis donner une réponse précise à cette question. Je pourrais tout au plus faire des conjectures; mais je préfère m'en tenir aux faits positifs. Il est établi que la Russie possède de grandes forêts qui pourraient être exploitées au moyen de chemins de fer. Il en est de même de l'Autriche, dont la partie boisée se trouve au centre de l'Europe. Maintenant, un produit aussi gros et aussi massif que le bois, peut-il rapporter des profits en Europe, avec les dépenses occasionnées par de semblables moyens de transport, c'est ce que l'expérience seule peut décider. Tant qu'aux provinces des environs de la Baltique, la consommation qu'elles font du bois excède la production annuelle; de fait, elles exploitent le fonds. Combien de temps un semblable état de choses peut durer ne peut être établi qu'au moyen de recherches minutieuses. Les différentes puissances de l'Europe, commencent, il est vrai, à prendre des mesures pour conserver ce qui leur reste de forêts; mais en inaugurant cette nouvelle ère, on n'a point en vue l'encongragement du commerce d'exportation du bois; mais on est alarmé des dommages causés à la terre arable pour avoir dépouillé les collines et les bords des rivières des arbres qui les recouvraient.

Par le président :—

Q. Ne pensez-vous pas que le système actuel de louer des limites est cause de la perte de beaucoup de bois de prix, vu qu'on choisit les meilleurs blocs et qu'on laisse pourrir ce qui reste ensuite de l'arbre?—Je pense que cet abus se pratiquait autrefois sur une échelle assez considérable; mais aujourd'hui, on considère la possession de ces limites comme si certaines qu'on ne paraît plus redouter, de la part du gouvernement, aucune intervention arbitraire. Il est vrai, qu'il s'en perd beaucoup dans la fabrication du bois carré, vu que le quart de la meilleure partie de l'arbre reste à terre à l'état de copeaux.

Q. Le système d'imposer un droit sur le bois n'a-t-il pas pour effet d'encourager le marchand à faire abattre les arbres qui lui rapporteront les plus gros billots de sciage et de faire ainsi un gaspille inutile?—Je ne sache pas que le système actuel puisse être

tant que le bois se gaspille. Il y eut un temps, cependant, où l'homme de chantier qui faisait tomber le plus gros arbre recevait une prime; mais alors l'impôt pesait autant sur le plus petit morceau de bois que sur les plus gros.

Par M. White :—

Q. Les droits consistaient alors à tant par pièce de bois; tant pour le pin rouge d'une moyenne de 30 pieds et tant pour le pin blanc de 70 pieds, et naturellement, il était de l'intérêt du marchand d'avoir les arbres les plus gros?—Oui.

Par le président :—

Q. Ne pensez-vous pas qu'il serait sage de prendre des mesures afin de reboiser ces grandes étendues de terre qui ne sont pas cultivables, ou qu'on a dépouillées de tout leur bois; ou bien encore de les protéger s'il y pousse encore de jeunes arbres?—En effet, il est difficile de comprendre pourquoi rien encore n'a été fait dans cette direction. Bien que les provinces d'Ontario et de Québec retirent de jolis revenus de leurs terres à bois, leurs gouvernements semblent cependant voir d'un œil indifférent disparaître cette source de richesses. Chaque arbre qui tombe à terre ôte de l'argent dans le coffre public, et cependant le feu en détruit des quantités énormes, et on ne cherche pas à trouver des moyens pour prévenir des pertes aussi considérables. On nous cite ces provinces comme devant être plus tard la patrie de millions d'habitants, et malgré cela, on ne songe pas à conserver à cette population des nécessités de la vie, comme le sont les matériaux de construction et le combustible à bon marché. Ces deux provinces contiennent des étendues de terre immenses qui ne seront jamais habitables, mais qui placeraient le Canada au premier rang parmi les pays qui produisent le bois, si de sages mesures étaient prises dans ce but; ce qui aurait pour résultat de donner constamment de l'ouvrage à une multitude d'ouvriers et de faire progresser le commerce et la marine marchande. Pour en arriver là, il n'est pas nécessaire de troubler ceux qui ont des droits acquis sur les terres ou de les en dépouiller, et encore moins de se jeter dans des dépenses extraordinaires. Il suffit de les louer par bail à longue échéance à la seule condition de conserver le bois et d'en permettre la consommation selon la grosseur ou l'espèce des arbres sur telle ou telle limite, au lieu de reprendre possession des terres à bois dont on a extrait tant de pin, d'y établir des gardes-forestiers qui en auraient soin, et de remplacer ces arbres par d'autres dont les résultats récompenseraient amplement les frais de culture. Je sais bien que la seule mention de la culture des forêts, semble aux canadiens une utopie et un projet impraticable, mais n'empêche pas que, de toutes les cultures, c'est celle qui rapporte le plus de profits. D'autant plus que lorsqu'il s'agit d'utiliser un territoire qui ne peut servir à autre chose et qui autrement devra rester inculte, on ne devrait pas hésiter sur le parti à en tirer. Il est sans doute malheureux que la seule idée d'adopter une ligne de conduite qui devra soulever des murmures et de l'opposition, et dont les avantages ne seront pleinement ressentis qu'après qu'une ou deux générations se seront succédées, suffise pour lui enlever la sympathie des hommes qui se mêlent de politique; tandis que cette seule raison devrait décider un homme d'Etat patriotique à mettre ce projet à exécution.

Par M. Galbraith :—

Q. De quelle manière le pin blanc peut-il être remplacé?—Tout bon bois qu'il soit, je ne pense pas que le pin blanc vaille la peine d'être cultivé. En conservant les jeunes arbres on peut encore en conserver l'espèce pendant un certain nombre d'années, d'autant plus que le sol sur lequel il croit sera probablement utilisé autrement.

Par M. Cockburn :—

Q. Le pin n'a-t-il pas une croissance trop lente?—Oui, je crois qu'il s'écoule 150 ans avant qu'il ait atteint tout son développement. Puisque j'en suis sur ce sujet, j'ajouterai qu'à la suite d'expériences tentées dans plusieurs pays possédant des climats tout à fait différents les uns des autres, on s'est convaincu que certains arbres réussissent dans des régions très éloignées du lieu de leur origine, et qu'ils rivalisent

déjà avantageusement avec ceux arrivés à maturité. Je ne vois pas pourquoi nous n'obtiendrions pas les mêmes résultats dans ce pays.

Par M. Thompson (Colombie-Britannique) :—

Q. On a réussi à implanter en Californie l'encalypte, arbre à la gomme de l'Australie, je voudrais savoir s'il pourrait résister aux rigueurs de notre climat?—J'ai lu que des plantations de cet espèce d'arbre ont prospéré dans le sud de la France, en Algérie, dans l'Hindoustan et la Californie. De quelques échantillons transportés en Angleterre, plusieurs ont résisté au froid pendant plusieurs hivers. D'après ce qui précède je suis porté à croire que cet arbre pourrait réussir dans certaines régions de la Colombie-Britannique, mais je ne pense pas qu'ils pourraient supporter le froid de la saison d'hiver de cette partie du Canada.

Par le président :—

Q. Seriez-vous prêt à recommander la nomination d'inspecteurs compétents des forêts qui auraient à faire rapport du bois contenu dans leur district respectif, et feraient exécuter la loi concernant la prohibition des feux dans les bois?—Opérer cette réforme serait remplir une grande lacune et mettrait fin à l'incendie des forêts. Si l'on comprenait bien que d'après les calculs les plus restreints sur ces pertes occasionnées par le feu des bois, chaque année, on en arrive à \$5,000,000 seulement dans la vallée des Outaouais, je crois que l'opinion publique interviendrait bientôt pour empêcher la ruine complète de cette source de richesse nationale; car, qu'on ne l'oublie pas, dans bien des cas il est très facile de prévenir ces malheurs en détournant les causes. Mais pour que le pays se ressente d'une manière efficace des services d'un corps semblable, il est nécessaire que ses membres soient tous des gardes forestiers de profession bien instruits et qui aient suivi un cours complet sur ce sujet dans les meilleures maisons d'éducation de l'Europe. Il serait comparativement facile de s'assurer les secours d'une classe d'hommes de cette espèce, et une fois en fonctions ils pourraient faire part de leurs connaissances à leurs aides. Ces gardes forestiers seraient en état, au bout de quelques années, de fournir au gouvernement qui les emploierait des données suffisantes pour permettre à celui-ci d'inaugurer un système facile de protection du bois. On objectera peut-être que ce plan occasionnerait dans son exécution de fortes dépenses, mais je répliquerai que tout ce qu'il pourrait coûter ne représente qu'une prime infinitésimale d'assurance contre la moyenne des pertes souffertes chaque année par le feu, et cela, abstraction faite de toute autre considération.

Q. Selon nous, serait-il arbitraire de la part du gouvernement d'obliger chaque colon de planter annuellement un certain nombre d'arbres sur sa terre?—Je ne considérerais cette résolution que comme une simple mesure de prudence. Dans les districts complètement dépourvus d'arbres, ces plantations, tout en fournissant constamment le combustible, favoriseraient le sol de leur ombre. Même dans ce cas-ci, le besoin d'avoir des garde-forêts de profession, dans chaque district, devient évident. Afin de rendre au cultivateur le plus de service possible, ces arbres devraient être plantés dans les endroits où ils pourront être de plus d'utilité pour la terre arable. Je vais plus loin, et je dis que, lors de la division des lots dans chaque ville nouvellement établie, on devrait toujours choisir la place de ces plantations de manière à venir en aide aux endroits les plus exposés. De même que chaque nouvel arrivant devrait être renseigné sur l'espèce du bois qui se prête le plus à la nature du sol, etc.

Par M. White :—

Q. Vous nous avez parlé de la difficulté qu'il y a à cultiver le pin blanc de manière à en avoir toujours une quantité suffisante; mais, si je vous ai bien compris, l'épinette croît beaucoup plus rapidement; ne serait-il pas alors avantageux de replanter de ces arbres dans cette partie du Canada, ou supposons, par exemple, dans le Nouveau-Brunswick et dans tout le pays arrosé par les eaux du bas du fleuve du Saint-Laurent?—Le sol dans ces endroits se prêtant à la culture de l'épinette, ne serait-il pas sage d'essayer à y replanter cet arbre?—Très certainement. Je m'imagine toutefois que la culture de l'épinette n'exigerait que rarement des dépenses,

puisque les règlements qui pourvoient à la protection des jeunes arbres pourraient s'appliquer au cas en question. Le gouvernement devrait en même temps offrir des récompenses aux cultivateurs ou aux propriétaires des limites qui consacraient une petite partie de leurs terres à la culture des arbres indigènes et étrangers, et qui s'assureraient de temps à autre des progrès de leur développement, etc. En même temps, il devrait fournir soit la semence de jeunes arbres, afin de faciliter les expériences.

M. Ferris.—Dans la partie du pays où croît l'épinette, on peut en avoir une bonne quantité en 10 ou 15 ans ; mais cela prendrait un temps considérable s'il fallait la semer. Lorsque cet arbre a atteint 8 à 10 pouces de diamètre, il suffit de le laisser continuer pendant 10 ou 15 ans, et ce temps expiré, il peut fournir un bon bois de construction.

Par M. White :—

Q. Se sert-on beaucoup de l'épinette en Angleterre ?—Oui, il en entre une grande quantité dans la consommation. Les provinces maritimes, les ports du golfe et le bas du fleuve Saint-Laurent en exportent un montant considérable. C'est la Norvège qui en fournit le plus, mais ce bois est de petites dimensions ; ce ne sont que des chevrons d'une largeur de 6½ pouces et des planches étroites de 5 pouces.

Q. Une grande partie du commerce de bois entre le nord de l'Europe et la Grande-Bretagne, ne consiste-t-il pas en produits manufacturés, tels que planches, fenêtres, portes, moulures, cadres etc. ?—Il s'importe une grande quantité de ces effets.

Q. Selon vous, pourrions-nous faire avec succès un commerce de ce genre ?—Bien des obstacles s'y opposent. D'abord, les objets manufacturés, importés du nord de l'Europe, servent surtout dans la construction des maisons de seconde classe, dans celle des fabriques, des magasins, etc. Ces objets se vendent à des prix très réduits, ils peuvent être faits à demande et expédiés sans délai moyennant un taux de fret peu élevé dans les principaux ports de la Grande-Bretagne ; ensuite, ceux qui sont consignés pour être vendus, le sont à bon marché, la main-d'œuvre n'étant qu'une question secondaire dans ces pays, et les moulins se trouvent construits sur le bord de la mer. D'un autre côté, les constructeurs de navires de première classe qui se servent ordinairement du pin du Canada voient leurs demandes exécutées sous leurs propres yeux ; s'il en était autrement le temps nécessaire pour transmettre leurs ordres, les retards qui pourraient survenir dans le transport des articles à l'un ou à l'autre port, et par-dessus tout le peu de temps que dure la navigation, seraient par eux-mêmes autant d'obstacles qui se dresseraient devant le fabricant canadien. Je puis ajouter de plus que les plus belles résidences de l'Angleterre ne sont pas construites dans ce style uniforme qu'on remarque de ce côté-ci de l'Atlantique. Une compagnie qui aurait l'esprit d'entreprise pourrait sans doute surmonter quelques-unes de ces difficultés en établissant un dépôt pour la vente de ses produits et en expédiant dans le cours de l'été une quantité considérable d'articles manufacturés, ou mieux encore en choisissant pour ses agents, en Europe, des maisons bien connues du monde commercial qui se chargerait d'écouler des changements importants. Mais même, dans ce cas, la condition absolue pour réussir est d'avoir de l'énergie, du capital et une connaissance intime des détails sur la manière de construire des maisons anglaises.

Par M. Cockburn :—

Q. Qu'avez-vous à nous dire à propos de la pruche ?—Il est probable, lorsque le pin se fera rare et plus coûteux, qu'il se fera des demandes de ce bois. Je suis convaincu, si ses mérites distinctifs étaient aussi bien connus en Europe qu'ils le sont aux États-Unis, qu'il entrerait dans l'usage journalier. Il conviendrait beaucoup pour le plancher des grands magasins, surtout ceux où l'on dépose du grain.

Q. Ne s'en abat-il pas une grande quantité afin d'en avoir l'écorce ?—Oui. Je crois savoir que l'abus qu'on a fait de ces arbres pour l'écorce a causé beaucoup de dommages au bois de construction.

Par M. White :

Q. Quelles sont les précautions prises en Europe contre le feu?—En Europe les forêts ne se prolongent pas sur une aussi grande étendue qu'ici sans aucune solution de continuité. A l'exception de certaines parties en Russie et dans le nord de la Suède, les forêts sont entrecoupées ici et là par des villages. Leurs habitants sont pour la plupart employés dans le bois, soit comme charbonniers ou autrement. Toute forêt quel que peu importante a son personnel régulier d'officiers et de garde-chasse qui veillent à sa sûreté. On entretient à dessein des espaces découverts et des zones défrichées afin que le feu ne puisse s'étendre. De plus, le sol n'est pas encombré de débris, comme c'est la coutume dans ce pays. Enfin, on n'y rencontre pas de colons sans expérience, des ouvriers imprudents ou des chasseurs négligents, autant de personnes qui généralement sont cause des ravages commis par l'élément destructeur. Ceux qui gagnent leur vie dans les bois sont intéressés à leur conservation, et des règlements sévères sont préparés pour les autres. Malgré toutes ces précautions, il arrive naturellement des accidents quelques fois ; mais depuis ces dernières années les incendies se font de plus en plus rares, et elles sont bien moins considérables.

Par M. Lowe :—

Q. La foudre ne met-elle pas le feu quelques fois?—Oui, de temps à autres.

*M. White :—*Je suis d'opinion que bien peu d'incendies sont occasionnées par la foudre, parce qu'elle est presque toujours accompagnée de pluies très fortes, et si l'éclair mettait le feu, il serait éteint par la pluie. Je n'ai pas encore réussi une seule fois à constater que le feu avait été mis par la foudre ; quoique j'aie pu, à cela près, en découvrir chaque fois l'origine.

*Le témoin :—*Dans les recherches que j'ai faites à ce sujet, j'ai découvert qu'au moins deux incendies considérables arrivés dans la vallée des Outaouais avaient été causés par la foudre ; mais voilà déjà assez longtemps que le fait s'est rencontré.

Par M. Lowe :—

Q. Il y a encore un point sur lequel je désirerais faire une question, c'est au sujet de l'effet produit sur le climat par le déboisement de nos forêts. Notre climat s'en est-il ressenti d'une manière appréciable, ou commence-t-il à s'en ressentir?—Je me suis efforcé d'obtenir des renseignements sur ce point : mais ceux que j'ai pu recueillir ne suffisent pas à exprimer une opinion arrêtée. Malheureusement, les observations météorologiques qu'on a faites, ont été prises à des endroits trop éloignés de l'influence des forêts ; de sorte qu'on n'a constaté que des changements atmosphériques insignifiants pendant le court espace de temps que ce sujet a occupé l'attention publique. Il faudrait pour atteindre le but proposé que ces observations soient prises en différents endroits, sur une grande étendue de terrain. Il peut être d'un certain intérêt pour les Canadiens de savoir que les rapports qui nous viennent du gouvernement des Etats-Unis prouvent qu'il s'est opéré un changement notable dans le climat des Etats de la Nouvelle-Angleterre et de celui des Etats de New-York et du New-Jersey depuis que le bois est disparu.

Q. Nous avons depuis quelques années de grandes sécheresses qui précèdent immédiatement le temps des moissons, chose qui n'arrivait jamais autrefois. Maintenant je voudrais savoir si nous devons ces phénomènes atmosphériques au déboisement?—Il est presque hors de doute que les abattis faits par les colons, et surtout par les ravages du feu, ont dû déjà faire ressentir leur influence sur le climat de cette partie de la vallée des Outaouais ; mais les données me manquent, soit avant soit depuis cette époque, ce qui ne me permet pas d'exprimer une opinion sur ce sujet. Comme c'est une question qui devra avoir plus tard une influence immense sur l'industrie agricole des deux provinces de Québec et d'Ontario, il me semble que le ministère ne devrait rien négliger pour recueillir des informations à ce sujet. Il serait facile d'en arriver là en s'assurant l'aide, à différents endroits, de membres du clergé, de médecins, d'arpenteurs ou d'autres personnes qui, au moyen d'instruments de précision pourraient rendre de grands services dans cette direction sans qu'il en coûtât beaucoup au gouvernement. Le résultat immédiat de ces observations peut

n'être pas apparent, mais on ne saurait trop insister sur l'importance des conclusions auxquelles on devra arriver, bien qu'il s'écoulera des années avant qu'on ait recueilli assez d'observations pour pouvoir en déduire des conséquences suffisantes.

M. McCraney :—Dans la partie occidentale de la province d'Ontario, qui se trouve beaucoup plus à l'ouest qu'Ottawa, notre climat a beaucoup changé. Je ne prétends pas vouloir en expliquer les causes, mais les hommes de science attribuent ce phénomène au déboisement. Je me rappelle fort bien le temps où nous n'avions pas de sécheresses comme celles que nous éprouvons de nos jours.

Par M. Lowe :—

Q. Reste maintenant à décider une question concernant la plantation d'arbres dans les prairies. Serait-ce de nature à causer de l'influence sur le climat?—Dans les différents rapports que j'ai lus à propos des prairies du Nord-Ouest, il est souvent parlé des changements soudains de température qui s'y font souvent remarquer. De fortes gelées se font quelques fois sentir immédiatement après le temps des semailles et pareillement avant la récolte, ou bien la température de la nuit est beaucoup plus basse que celle de la journée. De plus ces plaines sont exposées à de violentes tempêtes causées par le contact des courants froids des régions arctiques avec l'air chaud des prairies. Il n'y a qu'un moyen d'améliorer un climat qui présente des contrastes aussi frappants : c'est de planter des arbres chaque fois que la nature du sol le permet, et de protéger par les plantations les établissements qui se forment.

Q. Cette question est d'une importance vitale pour nous à cause de nos Territoires du Nord-Ouest?—Tellement importante, selon moi, qu'elle est appelée à décider si cette région peut recevoir une nombreuse population comme nous l'espérons tous, ou, si après avoir rendues vaines toutes tentatives de colonisation, elle ne méritera d'être connue que sous le nom de "terre déserte." Puisque d'immenses étendues de terres fertiles ont été converties en déserts stériles pour avoir été dépouillées du bois qui les protégeait, rien ne m'empêche de croire qu'il est impossible, pour un pays exposé à un climat sévère, de continuer à prospérer, si, au lieu de posséder de riches ressources forestières, les colons qui viennent s'y établir, détruisent le peu de bois qui s'y trouve encore.

Par M. McCraney :—

Q. Ne pouvez-vous donner aucun conseil à ceux qui s'occupent de ce commerce dans ce pays, qui leur enseigne la manière d'exploiter le bois qu'ils ont à leur disposition, de telle façon que la vente en soit plus avantageuse?—Le seul avis que je puisse vous offrir est de laisser croître les arbres actuellement debouts jusqu'à ce qu'ils soient devenus assez gros pour rapporter des profits.

Par M. White :—

Q. En opérant une réduction de dix ou vingt pour cent sur nos exportations pensez-vous que ce serait de nature à affecter considérablement les prix sur les marchés d'Angleterre? Ainsi supposons que la première qualité soit la plus recherchée, une diminution du genre de celle dont je viens de parler produirait-elle quelque chose sur les marchés anglais?—Je suis porté à croire que toute autre réduction dans nos exportations de pin de première qualité, rendrait ce produit tellement rare qu'on ne pourrait le trouver qu'à certain endroits en Angleterre, et il faudrait lui chercher un remplaçant presque partout où il est employé actuellement. Mon opinion est, que le meilleur système à adopter afin de prévenir ces changements de prix considérables qui surviennent constamment, serait de n'expédier dans le Royaume-Uni que la quantité suffisante pour satisfaire aux demandes. Tant que le marchand de bois se livrera à une fabrication exagérée, malgré les lois qui déterminent la quantité qu'il doit faire, il lui faudra se soumettre aux risques de la vente de ses produits sur les marchés étrangers.

Par M. McGraney :—

Q. Comment peuvent encore durer de temps les ressources forestières du Michigan et du Wisconsin?—La réponse que je pourrais vous donner à cette question,

ne serait d'aucune valeur. Comme les calculs faits par ceux qui connaissent ces districts diffèrent les uns des autres, et que, par moi-même, je ne connais rien de ces Etats, je n'ai jamais essayé d'arriver à une conclusion qui mériterait de vous être soumise.

Q. Le "*Lumberman's Gazette*" ne dit-il pas que ces deux Etats en ont encore probablement pour quinze à vingt ans?—C'est peut-être le cas; mais je pense qu'il est difficile de préciser le montant des demandes, si le commerce des Etats-Unis reprenait de l'activité pendant quelques années, et s'il se dirigeait un fort courant d'émigration vers les Etats de l'Ouest ou au centre des Etats-Unis. Le secrétaire de l'Intérieur a déclaré, dans un de ses derniers rapports, que, d'après tous les renseignements qu'il avait pu recueillir, il n'y avait pas, dans tous les Etats réunis, du bois pour trente ans.

Par le président :

Q. L'augmentation ordinaire de la population dans les Etats de l'Ouest, où le bois se fait rare, n'en exigera-t-elle pas une grande partie et ne diminuera-t-elle pas de beaucoup la quantité envoyée chaque année à ceux de l'Est?—Je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper qu'avant qu'il se soit écoulé un grand nombre d'années, il ne s'expédiera que très peu de bois du Michigan ou du Wisconsin aux Etats de l'Est.

M. McCraney :—Il s'en transporte actuellement des centaines de millions de pieds au Nébraska, dans le Kansas et ailleurs, et cependant le Nord-Ouest ne leur en fournissait pas un seul pied il y a quelques années.

Par M. Haggart :—

Q. Pouvez-vous nous renseigner à propos des navires en bois? Commencent-ils à l'emporter sur ceux en fer?—Plusieurs sont d'opinion que les navires en bois reprendront dans la marine la place qu'ils occupaient auparavant; mais jusqu'ici je n'ai remarqué aucun changement. Autant qu'il m'est permis de juger, on préfère les steamers aux navires à voiles pour le transport des marchandises de prix ou de première classe. Il peut se faire que lorsque les principaux ports du monde se relieront ensemble par une ligne régulière de steamers, qu'on se servira des voiliers en bois pour le gros fret; mais c'est une question sur laquelle on ne peut qu'échafauder des suppositions.

M. Yeo de l'Île du Prince-Edouard dit au sujet de certaines remarques concernant le bois et la construction des navires dans l'Île du Prince-Edouard:—Nous importons de Québec quelques grosses poutres qui servent de contre-quilles, etc.; elles sont de pin ou d'épinette. Les navires que nous construisons sont à peu près de la classe de nos genevriers d'autrefois. Ils sont classés pour sept ou neuf ans. Nous avons des navires dans notre pays et nous pouvons en construire à meilleur marché qu'à Québec. Nous constatons que les navires en bois succèdent à ceux en fer et nous retirons beaucoup d'avantages de ce changement.

M. White propose alors l'ajournement du comité et de plus que des remerciements soient votés à *M. Thayne*, qui a bien voulu se rendre à l'invitation du comité et lui fournir des renseignements aussi intéressants.

M. Cockburn dit qu'il seconde la motion avec beaucoup de plaisir, vu que ce monsieur leur a donné une foule d'informations tout à fait instructives. Adopté à l'unanimité.

FABRICATION DE LA TOURBE.

MERCREDI, 3 avril 1878.

Le lieutenant-colonel JOSHUA THOMPSON comparait devant le comité et répond comme suit aux questions qui lui sont posées :—

Interrogé par le président :

Q. On m'a appris, M. Thompson, que vous vous êtes beaucoup occupé du développement et de la fabrication de la tourbe ?—Oui, monsieur.

Q. Où ?—Ici. Cependant comme cette question regarde plus particulièrement la province du Manitoba, je dois dire, que lors d'un voyage que je fis dans cette partie du pays en 1874, je remarquai une tourbière considérable, comme nous venions de quitter l'angle nord-ouest du lac des Bois. Elle s'étendait sur une distance d'à peu près deux milles; je ne puis rien dire au sujet de sa largeur. J'en vis ensuite une autre à la Pointe des Chênes. Quelques particuliers avaient tenté de creuser un puits à cet endroit, mais rendus à une profondeur de 29 pieds, l'eau qu'ils rencontrèrent était saumâtre.

Q. Y a-t-il des terrains à tourbe de beaucoup d'étendue dans cette partie du pays ?—Oui. Au temps dont je parle, je n'y portais pas cependant beaucoup d'intérêt. Un immigrant qui avait été retenu un ou deux jours à cet endroit me fit remarquer que ce fait. C'était un Irlandais, et il se montra très surpris de la richesse des terres à tourbe de ce pays. A environ un mille de la petite Pointe des Chênes et à 12 milles de Winnipeg, je remarquai une autre tourbière qui me parut importante, mais il m'est impossible de vous donner aucun renseignement sur son étendue.

Q. Y a-t-il beaucoup de bonnes tourbières en Canada, et si oui, où sont-elles situées ?—Les principaux endroits où l'on trouve la tourbe en Canada, sont : Cumberland et Gloucester, dans le comté de Carleton; la tourbière ici porte le nom de Mer Bleue et a 2,500 acres; Beckwith et Westmeath, 3,000 acres; Evansville, 2,000 acres; L'Assomption et St. Sulpice, 1,200 acres; la Grande Savanne, 15 milles carrés; Champlain, $1\frac{1}{2}$ mille carré; Longueil et St. Dominique, 20 milles carrés; Sherrington et Hemmingford, 15 à 20 milles carrés; la Rivière-Ouelle, 4,000 acres; la Rivière du Loup, 6,000 acres; il y en a une sur le canal Welland d'une étendue, je crois, de sept à huit milles, l'écluse à la traverse; on l'appelle le Marais Cranberry. Il y en a aussi à Toronto, Blleville et Brockville, mais la plus considérable est sans contredit dans l'île d'Anticosti, où elle a une superficie de 160 milles carrés. Il y en a d'autres de moindre importance en différents endroits dans le Canada.

Par M. Hagar :—

Q. N'y a-t-il pas des dépôts de tourbe considérables dans le comté de Prescott, près des sources de Caledonia ?—Oui, je les avais oubliées. Ils ont beaucoup d'étendue, ils ont plusieurs milles de superficie.

Par le président :—

Q. Les tourbières du Canada sont-elles aussi considérables que celles d'Irlande et d'Ecosse ?—Pour répondre il faudrait en faire l'examen. La tourbière Allan passe pour la plus riche de l'Irlande. Un contre-maître qui travaillait avec nous et sous la surveillance duquel les travaux de recherches de la tourbière connue sous le nom de Mer Bleue, nous déclara qu'elle surpassait la grande tourbière d'Irlande. D'après la description qu'il nous donna de cette dernière, je suis porté à partager son opinion.

Q. La tourbe peut-elle être manufacturée à des prix qui lui permette de faire concurrence à la houille et au bois ?—Je suis convaincu que oui.

Q. Veuillez donner nos raisons ?—En premier lieu, mon opinion est basée sur les couches immenses de tourbe que nous possédons dans notre pays. Ensuite, grâce au procédé découvert par M. Wright, il est facile de fabriquer ce produit marquant à 75c ou \$1.00 la tonne, quelle que soit la qualité. Avec l'outillage et les constructions

nécessaires, ce qui donnerait une dépense de \$11,000 à \$12,000, on peut manufacturer 100 tonnes par jour.

Q. Quelle est la valeur relative de la tourbe comparée au charbon et au bois, supposons à l'érable de première qualité ?—Voulez-vous parler de la province du Manitoba.

Q. Non, d'ici ou de la province de Québec ?—La meilleure érable coûte aujourd'hui à Ottawa \$4.00 la corde ; le charbon, anthracite ou bitumineux, \$7.00 la tonne. L'année dernière il valait \$9.00 la tonne, mais lors de la rupture de l'association houillère des Etats-Unis, les prix tombèrent. Les frais de fabrication de la tourbe s'élèveraient à \$1.00 la tonne ; mettons une piastre, prix du transport, tant que le chemin de fer ne sera pas complété, cela fait en tout \$2.00 par tonne. Maintenant, une tonne de tourbe est égale à une corde et un quart de bois, et à une pesanteur égale à la sienne de charbon bitumineux.

Par M. Burke :—

Q. Vous voulez parler de la chaleur qu'elle peut produire ?—Oui, monsieur.

Par le président :—

Q. La tourbe produit-elle autant de chaleur que le charbon bitumineux ?—Oui, et même plus.

Q. Même employée en quantité égale ?—Oui, ses mérites comme premier combustible, ont été éprouvés dernièrement par le chemin de fer New-York Central. Voici un compte-rendu de l'expérience :—“ Nous devons à la politesse de M. H. H. Watkey, l'habile surintendant du département des machines de Syracuse, d'avoir assisté à une expérience dans la splendide chambre des machines de la compagnie, expérience qui a été faite sous la direction de M. George Collins. Afin de la rendre plus complète, ce monsieur a choisi la chaudière de la force de 60 chevaux et qui donne le mouvement à toutes les machines de l'établissement, y compris le gros marteau à vapeur qui demande une somme de vapeur additionnelle. Selon M. Collins la tourbe produit autant de vapeur qu'aucun charbon bitumineux dont il s'est servi jusqu'ici, les deux produits employés tonne pour tonne. La première ne fait presque pas de cendre, aucun mâchefer ou autres impuretés, et donne une flamme très ardente ; elle convient surtout aux machines stationnaires. En outre voici ce que disait le *Herald* d'Utica à propos des expériences de W. E. Wright, de Rome, qui avait essayé de faire du gaz à éclairage avec de la tourbe condensée :—“ Des expériences ont eu lieu, il y a quelque temps, à l'usine à gaz de cette ville, et l'on a voulu éprouver les propriétés de la tourbe condensée ; on l'a d'abord employée seule et ensuite avec un mélange de charbon. La quantité de gaz fournie par le charbon est de $4\frac{1}{2}$ pieds cubes par livre ; mais comme on ne se sert dans cette usine que de charbon de première qualité, on obtient cinq pieds. Cent livres de tourbe seule ont produit $5\frac{1}{2}$ pieds par livre. L'expérience terminée, il restait 36 livres de houille carbonisée. Une autre épreuve de douze heures que l'on tenta en employant 75 pour cent de charbon supérieur mêlé à 25 pour cent de tourbe, donna pour résultat (déduction faite des cinq pieds produits par le charbon) six pieds et six dixièmes de pieds cubes pour la tourbe, tels qu'ils furent mesurés après qu'on eut employé le charbon seul pendant encore douze heures. Si on eut continué à se servir de la tourbe dans la même proportion, le chiffre obtenu aurait été beaucoup plus élevé. On peut juger (bien qu'on eut pas de photomètre) que ses mérites comme gaz à éclairage égalent ceux du charbon de première qualité mêlé à 15 pour cent de houille compacte, et on calcula de plus qu'en en faisant un usage constant, il resterait assez de coke pour faire marcher toutes les machines de l'usine.” Voilà encore le témoignage de M. Francis E. Engelhardt, chimiste au service de la compagnie du sel de Syracuse :—“ C'est un fait reconnu que c'est le charbon de bois qui est le plus propre à presque toutes les opérations métallurgiques, surtout lorsqu'il s'agit de la fabrication du fer et de l'acier. Il s'ensuit de là qu'un combustible, tel que le charbon de tourbe, du moment qu'il possède une force suffisante peut être employé pour la fournaise avec avantage ; d'autant plus que poids pour poids, il a deux fois plus de pesanteur et par conséquent double quantité de calorique que le charbon ordinaire. A part cela, ce nouveau produit est générale-

ment dépouillé de soufre, ce qui le rend un combustible précieux pour tous les travaux en général de métallurgie du fer. On trouve beaucoup de couches de tourbe qui ne rapportent pas plus de deux à trois pour cent de cendres. Je citerai en premier lieu la tourbière d'Allan, en Irlande, qui fait à peu près deux fois moins de cendres que le charbon ordinaire. Tant qu'à l'absorption des molécules aqueuse, elle doit se produire moins dans la tourbe que dans le charbon ordinaire, à cause de la densité, qui est plus grande. Si on réussit à en fabriquer à des prix réduits, je n'hésite pas à dire qu'avant longtemps ce sera le seul combustible employé non seulement pour les opérations métallurgiques, mais par tous les raffineurs, les ferblantiers, les chaudonniers et les forgerons."

Q. Peut-on brûler la tourbe dans un poêle ordinaire ou sur une grille de cheminée?—A moins de ne négliger aucune précaution, la tourbe cause des dommages aux poêles ordinaires. Notre contre-maître emporta un jour quelques morceaux de tourbe chez lui, les fit sécher au soleil et voulut montrer à ses voisins le parti qui pouvait en être retiré. Dans ce but, il remplit son poêle en partie avec ses morceaux de tourbe, mais sa stupéfaction fut grande de le voir s'effondrer aussitôt que la combustible fut bien embrasé. Inutile d'ajouter qu'il abandonna là l'expérience.

Q. Je suppose que ce résultat avait été causé par l'intensité de la chaleur?—Oui, elle avait fait fondre le poêle. Pour éviter ces accidents, il faut garnir les poêles d'une rangée de briques ou de pierre savonneuse.

Q. Peut-on l'employer dans des poêles carrés ordinaires?—Oui, en prenant des précautions.

Q. Est-ce qu'il ne souille pas les tuyaux?—Pas du tout.

Q. Ne s'en échappet-il pas du gaz malfaisant?—Non. Voici ce que dit M. Bladgett Britton, chimiste de quelque réputation:—"Nous éprouvâmes les qualités de la tourbe dans une bonne fournaise d'essai de 12 pouces, et je pus voir qu'elle brûlait en rendant un certain bruit et donnait une chaleur assez intense pour faire rougir le tuyau jusqu'à une certaine distance du récipient, chose que je n'ai jamais vu faire au charbon anthracite dans la même fournaise. C'est un fait reconnu que les poêles à charbon ne donne que très peu de chaleur; de fait, vous n'en sentez pas au-delà d'un rayon de quatre pieds. De plus les tuyaux ne s'échauffent pas. Vous pouvez presque placer sans danger votre main sur la deuxième ou la troisième feuille du poêle; tandis que dans le cours d'une expérience faite avec la tourbe on a pu constater que même à une distance de quarante pieds d'une fournaise, le tuyau était assez chaud qu'on ne pouvait pas y toucher sans éprouver de douleur.

Q. Pensez-vous que la tourbe finira par remplacer le charbon et le bois comme combustible, dans les endroits où ces deux produits se font rares?—Je le pense.

Q. Quelle influence aura la fabrication de la tourbe sur l'industrie du fer en Canada?—Grâce à la modicité des prix et à son utilité dans les opérations pour faire l'acier ou le fer, on verra mettre au jour et exploiter ces immenses dépôts de minerai qui se perdent par tout le pays, et donner l'essor à un immense commerce ou cet article concourra avantageusement avec celui que nous importons d'Angleterre ou des Etats-Unis; cette nouvelle industrie gardera dans le pays ce capital considérable qui est payé chaque année pour du fer de toutes espèces, elle fournira du travail à des milliers d'ouvriers, maintenant sans emploi, et leur permettra de se pourvoir des premières nécessités de la vie. En ce qui regarde la province de Manitoba, ce sera une preuve pour les immigrants qu'ils peuvent s'approvisionner de combustible d'une qualité aussi bonne et à des prix aussi réduits que dans toute autre partie du Canada, ce qui fera disparaître tout doute qui peut encore exister sur la rareté des moyens de chauffage dans cette province. On ne peut pas manufacturer le charbon à moins de \$5.53 par tonne, tandis qu'on peut se procurer de la houille pour \$3.50.

Q. Mais la tourbe présente-t-elle autant d'avantage pour la fabrication du fer?—Elle lui est même supérieure. Voici ce que dit, à ce sujet M. E. Wright, de Rome: "Il y a quelques semaines, je convertis aux forges de Rome, une demi-tonne de fonte en fer forgé que je mis en barres, en me servant de la tourbe condensée pour opérer la fusion, et je puis dire que j'en ai retiré du fer d'une quantité supérieure à tout ce que j'avais obtenu auparavant, et qu'on ne peut fabriquer avec le charbon nulle part

selon moi. Ce fer peut être employé pour les clous de fer à cheval de première classe ou pour toute autre chose qui demande un article de qualité supérieure; ce qui prouve que la tourbe peut remplacer le charbon avec avantage dans la fabrication du fer. J'en ai envoyé une barre avec une de même grosseur, mais obtenue avec du charbon, pour les faire peser dans une balance d'essai et éprouver leur puissance de tension, et il a été établi que la force du fer de tourbe excédait de treize pour cent celle du fer de charbon. La tourbe dont on s'était servi n'était pas carbonisée, mais asséchée d'après mon système, ce qui lui donne moins de 15 pour cent de moiteur. Seulement que par le degré de chaleur, il devra en rester toujours 15 à 30 pour cent. Le fer est plus dur et plus malléable lorsqu'il est fabriqué avec la tourbe.

Q. La tourbe peut-elle servir d'engrais?—Oui, si on la mêle avec du fumier de basse-cour. A cause de sa pesanteur, nécessairement, il ne faudrait pas que la distance à parcourir de la tourbière fut trop longue, excepté si elle était sèche et en poudre.

Q. Est-elle préférable au fumier?—Oui, le Dr. Baptie, professeur de chimie, ici, m'a dit qu'en l'employant de la manière que je viens d'indiquer on aurait un engrais très riche.

Q. N'est-elle pas d'un volume pesant pour le transport?—Oui; mais cette difficulté va être atténuée grâce au procédé nouveau. Vous pouvez juger de la densité de la tourbe par l'échantillon que voici. J'ai voulu me procurer de la tourbe anglaise et de celle de Dodge, mais je n'ai pu en recevoir à temps pour l'apporter à cette séance. Probablement qu'il m'en arrivera avant l'ajournement du comité, et je pourrai alors la soumettre à votre considération.

Q. Pourriez-vous nous expliquer comment on parvient (en montrant le morceau de tourbe) à manufacturer ceci?—Le travail se fait à la main, et le produit est asséché par la chaleur du soleil.

Q. Dans des moules?—Non, tel que vous le voyez là.

Q. L'autre échantillon que vous nous avez soumis est du charbon, n'est-ce pas?—Oui. On l'obtient savoir ce qu'on pouvait retirer de 36.000 tonnes de tourbe dont la fabrication reviendrait à 2 chelins la tonne.

Q. Subit-il les mêmes procédés que le bois?—Oui; seulement, il se carbonise plus rapidement que le bois.

Q. Quels résultats chimiques en obtenez-vous?—Je vais vous citer les résultats de certaines recherches faites par le professeur Sullivan et sir Robert Kane, d'Atley, comté de Kildare, Irlande. Je prends les faits tels qu'ils sont mentionnés dans l'ouvrage du Dr. Muspratt sur "La chimie appliquée aux beaux arts et aux manufactures." On voulait savoir ce qu'on pouvait retirer de 36.000 tonnes de tourbe dont la fabrication reviendrait à 2 chelins la tonne.

Q. Pouvez-vous manufacturer ce produit à un aussi bon marché dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest?—Pas tout à fait. La main-d'œuvre coûte plus cher dans ces endroits et les frais de construction sont beaucoup plus élevés. Si on y établissait une fabrique, on pourrait selon moi faire de la tourbe moyennant une piastre la tonne.

Voici les résultats auxquels sont arrivés les deux messieurs dont je vous ai parlé plus haut: -

Dépenses.

36,000 tonnes de tourbe à 2 chelins la tonne.....	£3,600
455 tonnes d'acide sulfurique à £7.....	3,185
Usure et entretien des appareils, etc.....	700
Salaires, main-d'œuvre, etc.....	2,000
Fret et dépenses incidentes.....	2,182
Total	£11,667

Ce qu'on en retire —

365 tonnes de sulfate d'ammoniaque à £12 la tonne...	£4,380
255 tonnes d'acetate de chaux à £14.....	3,570
19,000 gallons de naphte à 5 chelins.....	4,750
109,500 lbs de paraffine à 1 chelin.....	5,475
73,000 gallons d'huile volatile à 1 chelin.....	3,650
36,000 gallons d'huile ordinaire à 1 chelin.....	1,800
Total.....	£23,525
Ce qui laisse un profit net de.....	11,858

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Continue-t-on à tirer ainsi des profits de la tourbe?—Oui ; et avec avantage.

Le président :

Après la première année, les profits ne pourraient faire qu'augmenter?—Sans doute, et dans une proportion considérable.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Quels sont les procédés que vous proposez d'adopter dans la fabrication de la tourbe?—Ils sont tout à fait simples.

Q. Diffèrent-ils de ceux en opération dans le Bas-Canada?—Oui, complètement. Voici comment on s'y est pris jusqu'ici pour produire de la tourbe : on en faisait d'abord un liquide, qu'on introduisait dans des moules et qu'on exposait à l'air, afin de faire évaporer l'eau. Aussitôt qu'ils avaient acquis assez de consistance pour être maniés sans danger, on retirait les morceaux des moules, on les mettait de champ et on les changeait de position de temps à autre jusqu'à ce que la tourbe fut devenue sèche. Toutes ces opérations exigeaient de quatre à six semaines. Nous voulons nous y prendre tout différemment. D'abord, nous avons intention de commencer par assécher la tourbière soit par des moyens naturels soit artificiellement, de telle sorte, que la tourbe aura assez de consistance pour conserver sa forme dans les moules après qu'elle sera passée par la machine à épurer. Elle sera alors transportée dans des chars marchant sur une voie préparée à cet effet, et déposée dans un hangar qui ne sera que couvert, afin de permettre à l'air de circuler librement et d'assécher en partie la tourbe. De là elle passera dans la sécherie, où elle sera soumise à la chaleur artificielle venant de chaudières disposées à cet effet et auxquelles nous avons appliquée la méthode inventée par M. Wright. On se sert dans la sécherie de soufflets en nombre suffisant, et placés de manière à empêcher la tourbe de sécher trop vite, auquel cas elle se briserait et se réduirait en poussière. Voilà en peu de mots le système que nous entendons suivre dans la fabrication de la tourbe. Celle que nous avons retirée du sol à une profondeur de quinze pieds, avait à peu près la consistance du mastic mou et était d'une couleur brun foncé.

Q. A-t-elle des fibres?—Il m'a été impossible d'en découvrir à l'œil nu. C'est une substance gluante, oléagineuse, mais inodore. De même que le mastic, vous pouvez lui faire prendre la forme que vous désirez. C'est pour cela que le contre-maître dont j'ai parlé, avait fini par décider qu'elle était préférable aux produits des tourbières d'Irlande. Puisque j'en suis sur ce sujet, je dirai que des recherches nous ont appris que celle que nous exploitons a au-delà de 30 pieds de profondeur. On dit que celle d'Allan a 40 pieds. L'Allemagne, la Hollande et la France n'en possèdent pas d'aussi considérables. En Hollande, un petit nombre seulement dépassent six pieds d'épaisseur. C'est un fait bien connu que la tourbe se bonifie en vieillissant.

Y. Pouvez-vous la presser assez pour lui donner à peu près la pesanteur spécifique du charbon?—Non ; son élasticité s'oppose à presque toute compression. On n'y parvient que par la pression atmosphérique ou la chaleur artificielle.

Par M. Galbraith :—

Q. La tourbe prise au fond de la fosse est-elle préférable à celle cueillie à sa

surface ?—Oui, parce qu'elle est plus vieille et de plus de valeur. Réellement, je ne vois pas la nécessité de se servir des appareils pour celle dont vous parlez. Il suffit, en la sortant de la mine, de la mettre dans les moules, ce qui sauve le trouble de la broyer et rend sa fabrication moins coûteuse.

Par le président :—

Q. Avez-vous visité la province de Manitoba ?—Oui.

Q. Combien de fois ?—Trois fois.

Q. Pouvez-vous nous donner une description des différentes tourbières que vous y avez vues ?—Je ne puis vous donner des détails sur toutes ; mais il y en a qui sont considérables.

Q. Sont-elles riches en général ?—Oui, très riches.

Par M. Smith, (Selkirk) :—

Q. Ces tourbières se trouvent dans la direction de la rivière de la Tête Ouverte ?—Oui.

Par le président :—

Q. Ne s'en trouve-t-il pas une importante à la Pointe Du Chêne ?—Oui ; et une autre à la Petite Pointe Du Chêne. Il y en a une troisième de beaucoup d'étendue en arrière de Saint-Boniface ; mais qu'il me soit permis de dire, en parlant de ces différentes tourbières, qu'à l'époque où je les visitai, je n'attachais pas à la question de la tourbe l'importance que je lui donne aujourd'hui. Je suis convaincu que la province du Manitoba est remplie de ces tourbières. Je sais qu'elles existent en grand nombre à l'embouchure de la rivière Rouge.

Q. Savez-vous s'il y en a de quelque étendue dans le Nord-Ouest ?—Sans doute ; sans compter celles dont j'ai parlé, il s'en trouve un grand nombre dans l'intérieur du pays ; elles se rencontrent surtout dans les parties basses.

Q. La tourbe n'abonde-t-elle pas surtout dans les localités où le climat est humide et le sous-sol à l'abri des eaux ?—Oui ; mais on la trouve aussi dans les montagnes.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. N'est-il pas vrai qu'en Ecosse, certaines étendues du pays, situées dans des régions élevées et montagneuses, ont été converties par l'assèchement du sol, de tourbières qu'elles étaient autrefois, en terrains où le grain réussit à merveille ?—Oui, c'est un fait que je voulais citer dans le cours de mon témoignage. Dans son ouvrage, le Dr. Muskratt parle de certains pays qui ont subi de semblables transformations.

Par le président :—

Q. Quelle est, selon vous, la meilleure tourbe dont on puisse se servir comme combustible ? Est-ce celle qui contient le moins de substances végétales, et qui est compacte et résineuse, au lieu de la tourbe légère et fibreuse ?—Je préfère celle qui est compacte et résineuse.

Q. Êtes-vous déjà allé en Irlande ou en Ecosse ?—Jamais.

Q. La tourbe de ces pays est plus fibreuse que la nôtre ?—Je le pense aussi, d'après les échantillons que j'ai vus.

Q. Ne lui donne-t-on pas une certaine forme particulière avant de la mettre en piles, une fois qu'elle est devenue sèche ? Pourquoi ne pourrait-on pas faire de même avec la nôtre ?—Parce qu'elle ne contient aucune fibre ; on pourrait en agir ainsi avec la tourbe prise à la surface ; mais à partir de deux pieds et demi de profondeur où vous rencontrez de la substance fibreuse, celle-ci disparaît petit à petit, et à six pieds elle disparaît presque complètement.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Dans le cours du temps, la matière fibreuse se convertit en une autre plus déliée, et elle se décompose, n'est-ce pas ?—Oui, tout à fait.

Q. Les fibres à la surface du sol sont aussi plus grossières et ont plus de consistance ?—Oui, et elles vont en diminuant à mesure qu'on gagne le fond.

Q. Ne distingue-t-on pas en Irlande et en Ecosse la meilleure tourbe de celle qui lui est inférieure, en donnant à la première le nom de gazon ?—Oui.

Par le président :—

Q. La pulpe n'est-elle pas asséchée et mise dans les moules au moyen de procédé artificiels ?—On l'expose d'abord à l'air afin de faire disparaître l'humidité à l'extérieur. Elle passe ensuite dans une machine qui la broie et la fait pénétrer dans les moules par huit jets continus de quatre pouces de diamètre chacun. De là les moules sont placés dans des voitures qui glissent sur une voie ferrée, et transportés dans les hangars dont j'ai parlé ci-dessus ; après y avoir séjourné quelque temps, la tourbe passe par la sécherie, où elle est soumise à un courant d'air chaud qui est poussé par des soufflets ventilateurs. Toutes ces opérations s'accomplissent en trois ou quatre jours, tandis qu'il fallait quatre ou six semaines pour obtenir le même résultat suivant l'ancien système.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Combien coûtera une tonne de tourbe fabriquée suivant votre méthode ?—Je me fais fort de la manufacturer ici pour 75c la tonne, et à Winnipeg pour \$1 par tonne.

Q. Vous basez votre calcul sur la connaissance que vous avez du prix de la main-d'œuvre, etc. ?—Oui.

Par le président :—

Q. A combien pourraient s'élever probablement les frais de construction et d'appareils ?—Les travaux d'exploitation demandent un établissement considérable, vu qu'il doit y avoir des appartements pour la machine, les chaudières ; de plus quatre sécheries qui se rattachent les unes aux autres, afin de pouvoir être chauffées toutes ensemble ou séparément, selon le cas. Un édifice de ce genre devrait avoir au moins 60 pieds de largeur sur une profondeur de 175 à 200 pieds, seulement qu'un étage et coûter de \$3,500 à \$4,000.

Par le président :—

Q. Combien pourrait-il en fabriquer de tonnes—combien par jour ?—Un établissement du genre de celui que je me propose de construire, pourra manufacturer cent tonnes par jour.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Quel serait le prix du bois à la Pointe Du Chêne ?—Je ne pourrais le dire. Je suppose qu'il coûterait environ \$1.50 la corde.

Q. Jusqu'à quel point pensez-vous que la tourbe puisse remplacer la houille ?—Elle est semblable au charbon bitumineux. Je ne saurais dire la même chose par rapport à l'anhracite.

Par le président :—

Q. Vous voulez parler de la houille et de la tourbe employées tonne par tonne ?—Oui. On s'en sert avec beaucoup plus d'avantages pour les besoins de la maison ; d'abord elle ne tache pas les mains, ensuite vous pouvez régulariser beaucoup mieux la chaleur, enfin elle ne salit point les tuyaux.

Q. Ne produit-elle pas des gaz nuisibles ?—Pas du tout, elle ne donne qu'une flamme claire et brillante.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Sa combustion, n'est-ce pas, est plus complète que celle de la houille bitumeuse, mais pas plus que celle de l'anhracite ?—D'après l'autorité que j'ai citée plus haut, si la tourbe dont on se sert a été fabriquée depuis longtemps, elle donne plus de chaleur que l'anhracite ; c'est-à-dire qu'elle se fait sentir à une plus grande distance.

Q. Selon vous, on peut l'employer pour les fournaies avec autant d'avantage que le charbon anhracite ; et elle ne ressemble pas à la houille bitumeuse qui sert pour les feux découverts ; mais qui n'est d'aucune utilité pour les fournaies ?—Oui. Désirant vous donner une idée de ses avantages, j'ai envoyé à Rome pour avoir des échan-

tillons de tourbe que je voulais faire brûler dans une de vos grilles ; mais ils ne sont pas arrivés. Le volume de chaleur qu'elle fournit est plus considérable que celui de la houille, et il se fait sentir à une plus grande distance de la grille ou du poêle ; de fait elle se répand par toute la maison.

Q. Peut-on s'en servir pour les locomotives ? L'a-t-on essayé ?—Oui.

Q. N'a-t-il pas été constaté qu'elle n'était pas une économie ?—Jusqu'ici les résultats n'ont pas correspondu à l'attente ; mais je pense que cela dépend de ce qu'on a employé de la tourbe de qualité inférieure. J'avais oublié de dire que le bois de tremble vaut de \$4 à \$5 la corde à Winnipeg. Le bois de chêne qui arrive du Minnesota par la rivière Rouge, je pense, se vend \$7.50 à \$8 la corde ; la houille bitumineuse \$22 la tonne, et l'anhracite \$25.

Q. Il me semble qu'on en a acheté pour \$18 ou \$19 ?—C'est bien possible. Je suppose que tel était le prix dans le cours de l'été.

Q. Il est permis de supposer que la houille se vendra cette année de \$14 à \$15, ce qui n'est que \$3.00 de plus que ce qu'il coûte à Saint-Paul ?—J'étais justement pour dire qu'aussitôt que le chemin de fer du Pacifique serait complété entre Winnipeg et les mines de houille de la Saskatchewan, c'est-à-dire sur une distance, je crois, de 800 à 900 milles, le transport de la houille pourrait s'effectuer par cette voie ; mais afin d'avoir une idée au sujet du fret, je me suis adressé à M. Reynolds, le surintendant ici du chemin de fer Canada Central, et il m'a dit que le transport à cette distance ne pourrait se faire à moins d'un centin par tonne par mille ; ce qui reviendrait à \$8 ou \$9 par tonne.

Par le président :—

Q. Supposons 800 milles, cela ferait \$8 pour frais de transport. J'imagine qu'elle se vendra environ \$1.00 sur les lieux ?—Selon moi, elle vaudra-là \$1.50, vu l'augmentation dans le prix de la main-d'œuvre.

Q. J'avais cru comprendre qu'à certaines mines des Etats-Unis, on pourrait avoir la houille moyennant 75c la tonne ?—Je l'ignore. Mais supposons que vous pouvez vendre votre houille à \$4 la tonne, vous pouvez retirer ainsi un profit immense. Une tonne de tourbe équivaut à une corde et un quart de bois d'érable, à deux cordes de bois de tremble, ou à une tonne de houille bitumineuse.

Par M. Smith (Selkirk) :—

Q. Ne vous proposez-vous pas de manufacturer tous les produits, tels que la stéatique et les huiles, qu'on obtient de la tourbe en Irlande et en Ecosse ?—Nous le pourrions si nous avions les capitaux suffisants.

Q. Quelle force devrait avoir la machine employée dans la manufacture de la tourbe ?—Nous nous proposons d'en avoir un de la force de 60 chevaux.

Q. Quels sont les autres appareils dont vous avez besoin ?—Un engin avec deux chaudières, deux soufflets-ventilateurs, des machines pour épurer la tourbe, une grosse pompe, des chars, des chassis et des moules.

Q. Combien coûterait, dans la province d'Ontario, la construction d'un établissement du genre de celui dont vous avez besoin ?—De \$6,000 à \$8,000.

Q. Et dans la province du Manitoba ?—Je ne puis le dire, vu que le prix des matériaux est tout à fait différent. Ainsi, nous pouvons avoir ici le bois qu'il nous faut pour \$8 par mille pieds, à Manitoba on nous le vendrait \$25. Le prix du bois dans cette dernière province varie de \$25 à \$60 par mille pieds. De même les clous et la ferronnerie de toute espèce coûtent très cher.

NAVIGATION SUR LA BAIE D'HUDSON.

PORT NELSON, 17 avril 1878.

Le professeur HENRY YOULE HIND comparait devant le comité, et interrogé sur son état par le président, il répond qu'il est géologue de profession.

Par le président :—

1 Q. Votre attention n'a-t-elle pas été particulièrement attirée sur l'établissement d'une communication par voie de mer avec les Territoires du Nord-Ouest, en passant par le Détroit et la Baie d'Hudson. Si oui, veuillez communiquer au comité les conclusions auxquelles vous êtes arrivé sur ce sujet ?

R. Quelque temps après mon retour du "voyage d'exploration de l'Assiniboine et de la Saskatchewan," en 1858, j'eus occasion de faire devant la "Société des Statistiques de Londres" une lecture sur "l'Amérique-Britannique Centrale," lecture dont je vous soumetts présentement une copie. Dans le cours de ce travail je parlai (1) d'une communication entre la Baie d'Hudson et la vallée de la Saskatchewan tout en faisant remarquer particulièrement les changements opérés par la vapeur dans la navigation des mers embarrassées par les glaces. Le sujet que j'avais traité souleva dans le temps quelques discussions qui toutes, en général, se trouvèrent en faveur du système que je suggérais. Plus tard, en 1876, dans un voyage que je fis à Terre-Neuve et sur la côte du nord du Labrador, je voulus profiter de l'occasion qui se présentait à moi pour faire des études sur les opérations des navires employés à la pêche du phoque, sur l'étendue et la nature des glaces qui se rencontrent sur les rives du nord du Labrador et à l'entrée de la Baie d'Hudson, etc., etc., et le résultat de mes recherches fut que les objections qu'on avait soulevées à propos des glaces qui emcembraient le détroit et la baie d'Hudson, et à cause desquelles on prétendait qu'il fallait abandonner l'idée d'établir une communication continue pendant six mois avec l'océan Atlantique, que toutes ces objections, dis-je, se trouvaient détruites par l'expérience acquise durant ces dernières années dans la construction et la direction des steamers qui font la pêche, actuellement avec l'aide de la lumière magnéto-électrique. Le 18 de ce mois, je reçus du colonel Dennis, arpenteur-général, une lettre dans laquelle il me demandait de lui faire part brièvement de mon opinion sur la question en général. Je mets devant le comité une copie de ma réponse.

(1) "Si l'on songe à l'avenir de l'Amérique-Britannique Centrale, il nous semble qu'on a omis, pour ne pas dire négligé entièrement, un détail important. Le lac Winnipeg, tout en se trouvant éloigné de 2,500 milles des rives du golfe Saint-Laurent, est situé au centre du continent américain sous le 51e parallèle, et son extrémité septentrionale n'est qu'à 380 milles des eaux de marées de la Baie d'Hudson.

"L'embouchure de la Saskatchewan n'est pas plus éloigné de la pleine mer que le Fort Garry l'est de l'extrémité occidentale du lac Supérieur. Le trajet entre Norway-House, à l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg et la Baie d'Hudson se fait en neuf jours avec des bateaux chargés. N'est-il pas raisonnable de supposer qu'en construisant des chemins à lisses aux endroits où l'on est obligé de faire des portages, on pourrait faire le même voyage en quatre jours ? Ceci mettrait le lac Winnipeg à quatre journées de marche du bord de la mer, et malgré cet avantage, la nature des communications actuelles est telle que ses eaux ne peuvent recevoir de bateaux beaucoup plus considérables que ceux employés pour le transport des effets. La navigation qui peut se faire en toute sûreté sur la Baie d'Hudson par des voiliers pendant une période n'excédant pas six semaines serait pratique pour les navires à vapeur pendant le double de ce temps. Jusqu'ici le système de communication suivi par les commerçants de fourrures entre Norway-House et la Baie d'Hudson a suffi pour les besoins de ce commerce ; mais il est très probable qu'il existe d'autres voies pour arriver à la mer, plus faciles que celles dont on s'est servi à venir à aujourd'hui. Dans tous les cas, il y a une circonstance importante : c'est que le lac Winnipeg n'est réellement qu'à une semaine de marche de l'océan, et que le chemin à suivre est très facile, ayant déjà servi au passage de troupes qui ont pénétré et laissé l'Amérique Britannique Centrale. Selon toute probabilité, le besoin se présentant on établira au moyen de navires à vapeur des communications faciles et rapides qui dureront trois mois de l'année entre l'année entre le lac Winnipeg et la Baie d'Hudson, et de là avec l'Atlantique.

"La rivière Nelson est le passage par lequel les eaux de la rivière Saskatchewan et celles du lac Winnipeg se jettent dans l'océan. La principale raison qui engage la Compagnie de la Baie d'Hudson à expédier leurs chargements de fourrures à la Factorerie d'York par la rivière Hayes, est, selon eux, les dangers et les difficultés à surmonter en suivant les rivages de la rivière Nelson, où l'on rencontre à chaque instant d'énormes masses de glaces suspendues au sommet des falaises escarpées. Le point de marée de cette rivière peut encore devenir un autre Archangel pour l'Amérique-Britannique Centrale ; et ce port immense et si ancien de la Russie septentrionale, qui, pendant un certain temps, a été le seul débouché par où passaient les marchandises de ce vaste empire, a son égal dans la Baie d'Hudson."*

* "Hind sur le progrès commercial et les ressources de l'Amérique-Britannique Centrale. *Journal* de la Société des Statistiques, du mois de mars 1864."

WINDSOR, N.-E., 22 mars 1878.

CHER COLONEL DENNIS,—Je viens justement de recevoir votre intéressante lettre en date du 18 courant, et je m'empresse de répondre à la demande que vous me faite si j'ai recueilli des renseignements sur les côtes du Labrador ou ailleurs, sur la possibilité d'ouvrir des communications commerciales avec les territoires du Nord-Ouest, en passant par la Baie d'Hudson.

J'ai attiré l'attention du public sur cette question dans le mois de mai 1864, c'est-à-dire voilà 14 ans, dans une lecture que je fis alors devant la Société des Statistiques de Londres, lecture dont je vous transmets une copie par les présentes. Vous verrez ce que je dis à ce sujet à la page 101. Je pense encore comme alors que la Factorerie d'York deviendra tôt ou tard l'Archangel de l'Ouest.

Depuis ces trois dernières années, mes idées ont subi un changement progressif, mais elles viennent toutes confirmer l'opinion que je m'étais faite, qu'on finirait par choisir la route de la Baie d'Hudson pour en faire le grand artère commercial entre l'Amérique Britannique Centrale et l'Europe. Voici en peu de mots les faits qui m'ont conduit à cette conclusion :

1o. L'emploi général de gros steamers, construits pour affronter le choc des glaces, qui ont rapporté des résultats si heureux aux pêcheurs de phoques de Terre-neuve, de l'Angleterre et de la Norvège. La sûreté dont on jouit dans ces navires, l'expérience que l'on a acquise et qui aide à diriger un navire au milieu des mers remplies de glaces.

2o. L'usage si peu coûteux à bord de ces navires de la lumière magnéto-électrique, qui peut fournir un éclat si puissant si on veut l'adapter à des phares érigés temporairement.

3o. La découverte que de hautes autorités prétendent avoir faite d'immenses dépôts de lignite sur une étendue considérable, depuis le Cap Walsingham jusqu'à la baie Frobisher, précisément au nord du détroit d'Hudson, ainsi que sur la côte occidentale du Groënlard.

4o. La connaissance maintenant plus répandue du système à suivre et de la saison la plus propice pour faire la navigation dans les détroits de Davis, qui se trouvent peu éloignés de ceux de l'Hudson.

5o. L'immense quantité de poissons que l'on trouve dans les détroits de Davis et en se dirigeant vers la baie Frobisher.

6o. La connaissance du point de départ des glaces flottantes, sur la côte du Labrador, de leur marche dans les détroits de l'Hudson, et de la manière de les éviter, soit en été ou en automne, ou de les traverser dans leurs parties les plus étroites.

7o. D'après ce que j'ai pu recueillir concernant la navigation dans les détroits d'Hudson, et sur la route à suivre pour y parvenir en passant par l'est, je ne vois aucune difficulté pour un des steamers employés à la pêche du phoque d'y voyager du mois de juillet au mois d'octobre, surtout si ce navire possède la lumière magnéto-électrique pour se guider pendant les mois de septembre et d'octobre.

Quand on songe que la Factorerie d'York est réellement plus près de Liverpool que ne l'est New-York, on se demande si les renseignements recueillis ne suffisent pas pour faire des recherches minutieuses sur un sujet aussi important que ne l'est celui-ci. Après avoir étudié la question à fond quoique en différents temps, j'en suis venu à la conclusion qu'au moyen des navires dont j'ai parlé plus haut, on peut naviguer sans danger et sans arrêt entre Port Nelson et Liverpool pendant au moins quatre mois de l'année, c'est-à-dire partir de Liverpool et y retourner, ce qui laisse trois mois ou peut-être un peu plus pour la baie d'Hudson.

Un système de navigation du genre de celui-ci mettrait en communication directe avec le monde extérieur un millier de milles qui se trouvent enfermés dans la province d'Ontario et le district de Kéwatin, et de nouvelles industries prendraient naissance dans le Nord-Ouest, sans mentionner le fait que cette partie du pays aurait un débouché pour son grain. Le lignite qui se trouve sur la côte occidentale des détroits de Davis ajoute une nouvelle importance à la question.

Je vous envoie avec les présentes un projet de carte que j'ai préparé depuis quelque temps et qui indique la position des houillères ainsi que les deux routes à suivre pour se rendre à Liverpool.

Je crois inutile pour moi d'ajouter que développer les points que je viens de vous soumettre prendrait un temps considérable. J'ai marqué au crayon le passage de Back, par où a pénétré le navire à vapeur de Sa Majesté *Terror*, arrêté par les glaces, du 1er septembre 1836 au 17 juillet 1837, et qui a parcouru successivement le cap Comfort, l'île de Southampton, située au large de l'île Nottingham, et de là est entré dans le détroit d'Hudson. Les traités sur la nature de ces eaux ne sont pas assez nombreux et il est de notre devoir de recueillir et coordonner tout ce que nous pouvons en trouver, de quelque source quelles nous viennent, du moment que nous pouvons nous les procurer.

Je demeure bien sincèrement, etc.,

HENRY Y. HIND.

Colonel DENNIS,
Arpenteur-général, Ottawa.

Q. Quel serait votre point de départ dans la baie d'Hudson et quel serait votre but en suivant la route que vous méditez ?

R. Le 15 août 1612, le capitaine Thomas Button, en cherchant un havre sur la côte occidentale de la baie d'Hudson, où il put faire subir des réparations à son navire, qui avait été maltraité par la tempête, découvrit l'embouchure d'une rivière qu'il appela Port Nelson, du nom du patron du navire, qu'il inhumait à cet endroit. (1)

La rivière de Port Nelson, ou, comme on l'appelle aujourd'hui, la rivière Nelson, est l'issue, par laquelle s'écoulent les eaux de toutes les rivières et de tous les lacs renfermés dans le bassin du lac Winnipeg, s'étendant depuis les Montagnes-Rocheuses à l'ouest, jusqu'à une centaine de milles du lac Supérieur à l'est, et couvrant une étendue d'environ 360,000 milles carrés.

Port Nelson est environ 80 milles plus rapproché de Liverpool, *via* le détroit d'Hudson, que ne l'est New-York. Ce port est à l'embouchure d'un fleuve de premier ordre, roulant un volume d'eau double de celui des deux bras nord et sud de la Saskatchewan réunis, sur un lit incliné de 30 pouces au mille, ou, en chiffres ronds, de sept cents pieds sur une distance de quatre cents milles statutaires depuis l'endroit où il reçoit les eaux du lac Winnipeg jusqu'à la mer, où il arrive à travers une gorge des Laurentides.

Port Nelson est, de plus, relativement à la plus proche limite d'une vaste région fertile dans le Nord-Ouest d'une étendue de plus de deux cent millions d'acres, à peu près à la même distance que Québec l'est de Toronto.

Depuis plus de deux cents ans, de deux à cinq voiliers, en moyenne, venus d'Europe ou d'Amérique, souvent escortés de vaisseaux de guerre, ont annuellement visité Port Nelson ou d'autres ports de la baie d'Hudson, s'en retournant la même année avec des cargaisons, *via* le détroit d'Hudson, seule route praticable.

Vu le développement du Nord-Ouest, à quelque point de vue qu'on l'envisage, le temps est venu de se demander s'il ne serait pas possible d'établir une voie de communication sûre, rapide et économique entre Port Nelson et l'Océan Atlantique. La question se pose d'elle-même, depuis que les explorations du gouvernement ont fait connaître les richesses agricoles et autres des vastes territoires du Nord-Ouest. L'idée se trouve aussi encouragée par les grands changements qui se sont faits durant les dernières années dans les procédés de l'industrie de la pêche au phoque, et qui démontrent que, manœuvrés par des gens habiles, des navires d'un fort tonnage, s'ils sont construits convenablement, peuvent parfaitement se frayer un chemin à travers les glaces de la mer. L'utilité d'une pareille route se trouverait augmentée beaucoup par le développement d'une nouvelle industrie qui, grâce à la demande européenne de bestiaux, de même que de céréales, prend rapidement de l'importance et est devenue une nouvelle source de richesses pour les prairies de l'ouest et du sud-ouest des Etats-Unis.

L'établissement d'une voie de communication rapide et peu dispendieuse entre le Nord-Ouest et l'Atlantique *via* le détroit d'Hudson, n'amènerait pas seulement la colonisation rapide du Manitoba, mais ouvrirait à l'émigration une contrée fertile de

(1) Voyage à la baie d'Hudson par le *Dobbs Galley* et le *California*, en 1746 et 1747. Par Henry Ellis, Londres, 1768.

vingt fois l'étendue de cette province. Cette proximité d'un littoral qui lui est propre permettrait à cette contrée de faire elle-même le commerce de transport de ses propres produits.

Le résumé suivant contient dans un ordre successif les principaux points de l'étude qui nous occupe actuellement :

- I. Topographie des détroits d'Hudson.
- II. Nature de la navigation dans les détroits d'Hudson.
- III. Glaces que l'on rencontre dans les détroits et la baie d'Hudson, et dans les eaux du Labrador.
- IV. Rivière Nelson.
- V. Le port Nelson considéré comme port maritime.
- VI. Avantages naturels qu'offrent à la navigation les détroits et la baie d'Hudson.
- VII. Province du Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.

DÉTROITS ET BAIE D'HUDSON.

TOPOGRAPHIE DES DÉTROITS D'HUDSON.

3. Q. Veuillez donner au comité tous les renseignements en votre possession concernant la position géographique des détroits d'Hudson et des obstacles qui, d'après ce qu'on prétend, s'opposent à la navigation ?—Je constate dans la dernière carte des détroits d'Hudson fournie par l'Amirauté que les données nécessaires leur ont fait défaut à propos de la topographie des côtes et des rivages des deux côtés du détroit. L'observation faite par le lieutenant Chappell en 1814, que la rive méridionale n'a jamais été explorée est confirmée aujourd'hui. Cet officier déclare, dans le récit de son voyage, que cette côte de même que la rive septentrionale sont entrecoupées d'îles, dont les principales sont ; l'île du Roi George, l'île du Prince de Galles, la Passe de la Vierge et les Iles Manilles ; de plus qu'elles doivent former entre elles des havres spacieux (1). On peut voir encore sur les dernières cartes géographiques, que la ligne qui indique le rivage est brisée ici et là sur un parcours d'environ trois cents milles, et que les échancrures causées par les îles et mentionnées par Chappell ne sont citées nulle part ailleurs. Chappell soutient que le *Rosamond*, qui escortait les navires de la compagnie de la Baie d'Hudson en 1814, pénétra dans les détroits de la Baie d'Hudson au moyen d'une carte privée fournie par le second du *Prince of Wales*, qui faisait partie du convoi. Il lui fut impossible de se procurer une copie de cette carte, de même qu'il ne put obtenir aucune donnée géographique importante de la part de l'officier qui avait le commandement du navire de la compagnie de la Baie d'Hudson. Mais il faut aussi remarquer qu'il est d'opinion, qu'en lui tenant cachés les renseignements qu'il demandait, on n'était animé que par des motifs d'un caractère purement personnels, et que la compagnie n'a jamais eu l'intention de lui refuser les informations qu'il désirait avoir. Les officiers en charge des navires de la compagnie qui avaient acquis leurs connaissances avec le temps ou qui se les étaient peut-être communiquées les uns aux autres moyennant certaines considérations, y trouvaient un moyen de conserver des positions lucratives, et par conséquent les gardaient soigneusement pour eux-mêmes.

Le capitaine Sherard Osborne, de la marine royale, fournit en 1863, à la Société Royale de Géographie, de Londres, un exemple curieux des données importantes que possèdent les capitaines de baleiniers qui font la pêche dans les détroits de Davis, dans la baie de Baffin et dans toutes les mers du nord en général. L'un deux lui affirma que tous ces passages qui se rencontrent dans certaines parties des détroits de Davis et de la baie de Baffin, étaient des baies et rien autre chose. Le capitaine Osborne lui ayant demandé pourquoi il ne rectifiait pas les faits, l'autre lui répondit : " Mes renseignements valent de l'argent." (2).

(1) Narration d'un voyage à la Baie d'Hudson dans le vapeur de S.M. *Rosamond*, par le lieutenant Ed. Chappell, M. R., Londres, 1817.

(2) Délibérations de la Société Royale de Géographie, 13 avril 1863.

Une carte de l'Amirauté qu'on a corrigée, à aller jusqu'au mois de décembre 1872, contient encore toutes les erreurs au sujet des "terres inconnues" (*Meta incognita*) du temps de la reine Elizabeth et du prétendu détroit de Frobisher, qu'on ignorait alors être une baie. La carte publiée en 1875 n'a pas rétabli la première de ces erreurs, mais elle a transformé le détroit de Frobisher en baie.

Seul le commandant Becher, la largeur du détroit à son embouchure occidentale ne dépasse pas 15 lieues ou 45 milles; mais il est à supposer que cela ne comprend que l'étendue d'eau entre le cap Best et les îles Button situées à dix milles au moins de la terre ferme du Labrador, ce qui donne à l'entrée des détroits une largeur de 55 milles. Il y a un groupe de onze îles entre les îles Button et la terre ferme; deux d'entre elles ont une étendue considérable; quatre rivières passent entre ces différentes îles. Le cap Chidleigh ou Chudleigh nous est montré sur l'île Chudleigh; en définitive aucun renseignement de quelque valeur ne semble avoir été publié jusqu'ici sur la nature du passage qui existe entre cet archipel et la côte du Labrador.

Le cap Best, qui forme l'extrémité septentrionale de l'entrée principale des détroits, se trouve sur l'île de la Résolution; mais entre cette île et la terre ferme (*Terra Nivea*) du côté nord du détroit, il y a un passage qui, suivant la carte, a une largeur de 10 milles. On peut donc pénétrer dans les détroits d'Hudson par trois différentes routes, le premier et celui qui se trouve le plus au nord, entre l'île de la Résolution et East Bluff, indiqué sur la carte du capitaine Becher sous le nom de "Détroit Gabriel" (1), a une largeur de 10 milles; le second, ou l'entrée principale, entre le cap Best, qui forme l'extrémité méridionale de l'île de la Résolution et les îles Button, a une largeur de 45 milles, et enfin, les différents chenaux qui divisent les îles sur les côtes du Labrador et dont quatre sont représentés comme ayant une largeur de 10 milles. Je prouverai dans la suite qu'une fois l'entrée à l'est du détroit passée, la navigation en se dirigeant vers l'ouest ne présente comparativement aucune difficulté. Comme la seule difficulté que rencontrent les voiliers à l'entrée de ce détroit, en été, sont les banquises de glaces flottantes, il est de première importance pour la navigation de construire une station de signaux sur l'île de la Résolution et une autre sur une des îles Button, afin d'indiquer quand le chenal est libre. Les vents peuvent pousser les glaces sur le rivage sud ou sur le rivage nord, selon la direction dans laquelle ils soufflent; ainsi, il peut arriver que le passage du nord soit fermé par les glaces chassées par le vent sur la côte nord-est, et alors le sud, c'est-à-dire le Labrador sera libre dès le commencement de juin. D'un autre côté, en supposant que les vents de nord poussent les glaces dans la direction du sud, ou sur les côtes du Labrador, les rivières qui se trouvent, soit au nord, soit près du cap Best, soit aux détroits de Gabriel, se trouvent ouvertes à la navigation. Une fois l'embouchure rattachée, le trajet se continue sans grande difficulté.

Le lieutenant Chappell explique le choix qu'il fait du passage du nord qui se trouve tout près de l'île de la Résolution, en disant "qu'il est prudent de pénétrer par le détroit d'Hudson afin de cingler de près la rive septentrionale, vu que les courants qui sortent des détroits d'Hudson et de Davis se rencontrent au sud de l'embouchure et poussent les glaces avec une grande force sur la côte du Labrador" (2). C'est un fait bien connu, cependant, que la route suivie par les amas de glaces, se ressent beaucoup de la direction des vents qui prédominent. Le vent n'a pas grand effet sur les banquises qu'un navire à vapeur peut éviter, parce qu'elles subissent l'influence de ces forts courants sous-marins, qui, selon sir Edward Parry, charrient ici et là dans les détroits d'Hudson d'énormes montagnes de glaces avec une vitesse double de celle des simples morceaux.

Le partie la plus étroite du détroit se trouve vis-à-vis North Bluff, près des îles Savage supérieures à cet endroit; Parry a calculé qu'il avait 14 lieues ou 42 milles de large.

La longueur du détroit du cap Best sur l'île de la Résolution, aux îles situées à l'embouchure de la baie d'Hudson est d'environ 500 milles. L'eau, autant qu'on a

(1) Voir la carte qui accompagne la lecture du capitaine Becher, publiée dans le journal de la Société Royale de Géographie, de l'année 1842.

(2) Narration d'un voyage à la Baie d'Hudson, page 41.

pu voir, était très profonde, surtout sur la rive nord. Dans le milieu, elle déprime souvent trois cents brasses. La côte est sûre au nord et sans presque aucun signe de végétation, on n'a aucune description de la rive sud. On peut voir les principaux contours topographiques du détroit d'Hudson dans la carte qui accompagne les présentes. Cette carte est prise du journal du capitaine Sir Edward Parry, lors du deuxième voyage qu'il fit afin de découvrir un passage au nord-ouest qui put relier l'Atlantique et le Pacifique.

Le milieu du passage à l'est du détroit d'Hudson est sous le 61^e degré de latitude, soit à environ un degré au nord de Christiana, en Suède, ou de Saint-Petersbourg, en Russie. Il se rencontre dans le 65^e méridien. L'entrée occidentale, entre les îles Charles et Salisbury se trouve dans le 63^e degré de latitude nord, et sous le 75^e degré de latitude ouest.

NATURE DE LA NAVIGATION DANS LES DÉTROITS D'HUDSON.

Q. Veuillez nous expliquer la nature de la navigation dans les détroits d'Hudson et citer vos autorités au long, afin de pouvoir les étudier davantage, si le besoin s'en présente ?

R. En 1842, le commandant A. B. Becher, M.R. du bureau hydrographique de l'Amirauté fit devant la Société Royale de Géographie une lecture intitulée :— "Voyage de Martin Frobisher." Entre autres choses intéressantes concernant les découvertes de Frobisher, on remarque le passage important qui suit et qui a une portée d'autant plus pratique au sujet de la navigation dans les détroits d'Hudson, qu'elle vient d'un homme compétent comme l'est sir Edward Parry.

" Dans la narration de son voyage, George Best, dans une longue dissertation sur la constitution particulière du détroit de Frobisher, si longtemps inconnu, prouve qu'il n'est rien autre chose que le détroit d'Hudson, et cela d'une manière qui ne permet pas de passer outre. Nous avons déjà expliqué les causes qui avaient entraîné le navire jusqu'à l'embouchure du détroit d'Hudson ; de plus, il paraîtrait qu'une fois l'entrée franchie, le voyage se continua vers l'ouest sans de trop grandes difficultés, — circonstance qui frappa pareillement sir Edward Parry.—Il dit (page 19) :— "Nous continuons à avancer rapidement, le reflux ne nous nuisant que très peu. De fait, depuis notre entrée dans le détroit d'Hudson ; mais surtout à l'ouest des îles Savage inférieures, cela a été sans cesse une surprise nouvelle de voir nos voiliers si lourds par eux-mêmes marcher aussi rapidement malgré une forte brise de l'ouest." (1). En commentant ce passage, extrait de l'ouvrage de sir Edward Parry, le commandant Becher ajoute :— " Il n'est pas à douter que cette facilité de se diriger vers l'ouest a engagé Frobisher à s'en tenir là."

Suivant sir Edward Parry, les marées s'élèvent à une hauteur d'environ trente pieds dans les détroits durant les mortes marées ; au printemps elles doivent dépasser ce niveau de huit à dix pieds. C'est le caractère distinctif des hautes marées ; elles produisent ces forts courants qui exercent une si grande influence sur les glaces lors de leur formation dans les détroits et qui les empêchent de prendre d'un bord à l'autre.

En 1814, le lieutenant Edward Chappell, de la marine royale, à bord du navire à vapeur de Sa Majesté le *Rosamond*, se rendit à la Baie d'Hudson, et dans le récit de son voyage qu'il publia en 1817, il recommanda aux marchands d'envoyer au commencement de juin un brick fortement construit dans la Baie d'Hudson, afin que ce navire put parvenir au cap Saddleback avant l'arrivée des bateaux de la compagnie qui se rendent à cet endroit pour faire le commerce avec les Esquimaux qui habitent ces parages. Il conseilla de plus, dans le cours de son ouvrage, à ceux qui veulent se livrer à cette occupation de ne pas s'attarder dans les détroits plus tard que dans les premiers jours d'octobre (*). L'espace de temps compris entre " le commencement de juin " et les " premiers jours d'octobre " considérée comme propice à la navigation dans les limites des détroits d'Hudson, établit suffisamment le fait, que suivant cet

(1) Becher dans son voyage de Martin Frobisher. Société Géographique Royale, 1852, page 12.

(*) Récit d'un voyage à la Baie d'Hudson sur le navire de Sa Majesté le *Rosamond*.—Par le lieutenant Edward Chappell, M.R., Londres, 1817.

officier, dont l'opinion est basée sur des observations pratiques faites à bord du *Rosamond* et sur une étude minutieuse du sujet, établit le fait, dis-je, que la navigation peut se faire sans danger "dans un brick fortement construit," pendant une période de quatre mois, c'est-à-dire pendant les mois de juin, juillet, août et septembre—disons depuis le 10 juin jusqu'au 5 octobre, ou pendant quatre mois lunaires. Si à un brick construit dans ces conditions on substituait un de ces forts navires à vapeur comme ceux dont on se sert pour la pêche du phoque, et qu'il apportât avec lui le procédé moderne et si peu coûteux du magnéto-électrique afin de produire de la lumière pour le travail de la nuit, il est certain qu'on obvierrait à une multitude de difficultés que dut éprouver le lieutenant Chappell, on ajouterait peut-être dix jours de plus au temps accordé pour la navigation d'octobre, et on parviendrait à dépasser la période de quatre mois, sinon plus; car cet officier déclare qu'il n'est pas probable que les navires rencontreront des glaces détachées en s'en retournant de la Baie d'Hudson en Europe: entendant sans doute parler d'amas de glaces flottantes. Je cite les navires de la compagnie de la Baie d'Hudson, parce qu'il est reconnu qu'ils laissent la Factorerie d'York pour s'en retourner vers le 30 septembre. Il est si explicite lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de risque pour les voiliers de rencontrer de la glace en s'en retournant, qu'il énumère ainsi les différents travaux faits lors de l'arrivée à la Factorerie d'York, située tout près de Port Nelson.

"Les navires n'ont pas à craindre de rencontrer jamais les glaces détachées (1) dans le trajet pour retourner en Europe; en conséquence, à peine eûmes-nous jeté l'ancre sur les battures d'York, que nous défîmes tous nos préparatifs pour manœuvrer à travers les glaces; ainsi nous remplaçâmes nos ancres à leurs places, nous descendîmes dans la cale les câbles pour la glace, les ancres, les haches etc, et nous nous félicitâmes d'en être débarrassés."

C'est un point très important par rapport à la navigation dans les détroits d'Hudson à la fin de l'année. De fait, tout se réduit à se précautionner contre les glaces, pour les premiers voyages ou les trajets durant l'été seulement. De plus, cela promet une sûreté inespérée pendant le retour tout en prolongeant la saison de la navigation; de telle façon que les steamers peuvent demeurer à la Factorerie d'York ou à Port Nelson jusqu'à ce que la glace commence à se former de nouveau autour du havre ou à l'embouchure de la rivière Nelson. L'emploi de la lumière magnéto-électrique pour approcher l'une ou l'autre entrée des détroits, ou l'établissement sur la terre ferme de stations de signaux munies de puissants appareils pour produire cette lumière aideraient considérablement à augmenter la sûreté et la rapidité de la navigation durant les longues nuits d'automne. En juin et pendant une partie de Juillet, il y a peu ou point de nuit.

Une fois que l'embouchure orientale est franchie, les détroits prennent l'aspect d'une immense baie qui va toujours en s'élargissant; elle est bien connue sous le nom baie Ungava. L'île Verte est située à mi-chemin entre la côte nord ou la Terra Nivea et l'île Akpatok, et à l'embouchure de la baie Ungava; la mer, de chaque côté de l'île Verte, a environ 50 milles de largeur. En parlant de la traversée des détroits, Ellis dit:—"Si j'avais à indiquer une direction afin d'éviter les glaces de ces détroits qui ont le plus d'épaisseur, je conseillerais de serrer la rive nord; car nous avons observé que ce côté était de beaucoup le plus dégagé, vu que non-seulement les vents soufflent généralement de cet endroit, mais, de plus, les courants prennent leurs sources dans les passages considérables qui s'y trouvent." (2)

Robson, dans son "Histoire de la Baie d'Hudson," (3) suppose qu'on peut souvent trouver un passage sûr à travers les détroits d'Hudson, en essayant au commencement de juin, avant que les glaces se brisent dans la baie et qu'elles soient poussées par le vent ou les courants dans les détroits. Il prétend que les glaces du fond de la baie, celles du nord et celles de l'ouest, n'auront pas à cette époque le temps d'atteindre

(1) "Il est étonnant, qu'avant le retour du navire, toutes les glaces flottantes dans le détroit disparaissent.

(2) Voyage à la Baie d'Hudson par le *Dobbs Gallery* et le *California* en 1746 et 1747; par Henry Ellis.

(3) Histoire de six années passées dans la Baie d'Hudson, de 1733 à 1736, et de 1744 à 1747; par Joseph Robson, inspecteur et surintendant des établissements de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

ces détroits ; mais, ajoute-t-il “ passé le mois de juin la baie se couvre de glaces.” Le commencement de juin semble donc être le temps où il est plus facile d'espérer un passage libre.

D'un autre côté, sir Edward Parry, M.R., nous apprend dans sa narration du “ deuxième voyage dans le but de découvrir un passage dans le Nord-Ouest,” que le capitaine du navire de la Baie d'Hudson le *Prince de Galles*, considéra qu'il était arrivé trop tôt à l'embouchure des détroits d'Hudson—on était rendu au 16 juillet—pour se diriger vers l'ouest, et “ il insista fortement sur la nécessité de pénétrer d'abord dans le nord, c'est-à-dire de courir à terre avant de songer à continuer, mesure dont la sagesse est bien reconnue de tous ceux qui sont familiers avec la navigation des mers glaciales.” (1) Mais cette opinion ne détruit pas celle qui prétend que l'embouchure des détroits aurait pu probablement être facilement franchie si on avait essayé de le faire un mois ou six semaines plus tôt, avant que les glaces se fussent brisées dans la baie, ou dans le chenal du Renard, et qu'elles eussent commencé à descendre dans le détroit.

M. Davidson, capitaine du navire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le *Prince of Wales*, apprit à sir Ed. Parry qu'après avoir atteint et laissé derrière eux le cap connu sous le nom de North Bluff, situé immédiatement au-dessus des îles Savage, vers le milieu des détroits, il leur arrivait peu souvent de rencontrer des difficultés sérieuses à part d'un morceau de glace, près de l'île Charles, au travers duquel il leur faut passer, et qu'ils ont appelé le “ Charles Patch ” à cause des nombreuses fois qu'ils l'ont trouvé au même endroit et à la même époque. Sir Edward ajoute : “ Une longue expérience a convaincu ceux qui se livrent à cette navigation, qu'il est presque toujours inutile de tenter le passage des détroits d'Hudson avant la première semaine de juillet ; car on suppose que la rupture des glaces, qui couvrent le haut et le milieu du détroit, ne se fait pas avant cette époque. Nous avons passé une année dans ces parages et, d'après notre propre expérience, nous ne pouvons pas recommander de suivre un autre système que celui adopté par les navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson.” Qu'on le remarque encore une fois, ces observations ne regardent que les voiliers et s'accordent avec les besoins du commerce de la compagnie, qui ne voit aucun avantage à arriver plus tôt, vu que ses navires ne font qu'un voyage par année, et que leur but est atteint s'ils parviennent à atteindre la Factorerie d'York au mois d'août.

Pendant le voyage de Parry on remarqua que les basses marées n'atteignaient que 29 pieds aux îles Savage dont j'ai parlé plus haut, le flux et le reflux s'opérant au 7.35. Parry ne rencontra aucune glace à l'exception d'une ou deux banquises, après qu'il fut parvenu dans l'ouest, à quelques lieues des îles que je viens de mentionner.

Ce navigateur éminent attire surtout l'attention sur le fait que le reflux se fait moins sentir que la marée montante, dans les détroits. Il ajoute qu'il n'avait aucune difficulté à le surmonter et que c'était un sujet de surprise constante pour lui “ de voir des vaisseaux si lourds faire tant de chemin.

On peut se faire une idée des difficultés à rencontrer en remontant les détroits en juillet et en s'en retournant en septembre par les comparaisons suivantes :

Sir Edward Parry arriva à leur embouchure le 6 juillet, atteignit l'île Savage supérieure le 25 et vint par le travers de l'île Charles le 28 du même mois, mettant en tout 22 jours à franchir le passage. A son retour, il se trouva en face de l'île Charles le 20 septembre et sortit des détroits le 23, ce qui fait un voyage de trois jours ; le 9 octobre, il atteignait les îles Orkneys ; c'est-à-dire 19 jours après son départ.

Le lieutenant Chappell pénétra dans les détroits le 28 juillet, et passa devant l'île Charles le 22 août, après avoir mis 24 jours à faire le trajet. En retournant, il quitta la Factorerie d'York le 18 septembre et atteignit le Cap de la Résolution le 6 octobre ; il parvint à l'Océan Atlantique dans une semaine, après être passé, partant de sa Factorerie d'York, par la baie et les détroits d'Hudson. Le 19 du même mois il arrivait aux îles Orkneys, en tout 21 jours pour son voyage de retour.

L'un et l'autre de ces deux officiers étaient embarqués sur ces navires incommodés dont on se servait il y a cinquante ans. Il est bien probable que s'il se fut agi d'un de ces steamer dont on se sert pour la pêche du phoque sur les côtes de Terre-neuve et du Labrador, le voyage en retournant se serait opéré en 13 ou 15 jours.

DE LA GLACE DANS LES DÉTROITS ET LA BAIE D'HUDSON ET SUR LES CÔTES DU LABRADOR.

Q. Venillez faire part au comité des renseignements que vous avez recueillis concernant la glace dans le détroit et la baie d'Hudson et sur les côtes du Labrador ? — On ignore jusqu'où la glace s'étend dans la baie d'Hudson ; mais d'après ce que nous dit Hearne, qui a été à même de faire des observations, on peut fixer à dix milles du rivage son extrême limite dans la direction de l'ouest. La partie couverte par les glaces au sud et à l'est de la baie est beaucoup plus considérable qu'à l'ouest, où l'eau n'est pas seulement profonde ; mais on a d'excellentes raisons pour supposer qu'un courant chaud sous-marin monte jusqu'à la surface, constituant un espace libre, comme dans certains endroits situés à l'extrême nord, tel que l'entrée du détroit de Smith, dans celui de Bellot, dans les mers du Spitzberg et sur la côte occidentale du détroit de Behring. Quelques-unes des dernières explorations arctiques en passant par la mer, expliqueront peut-être la cause de ces espaces libres.

Hearne nous apprend que la glace se forme sur une étendue de plusieurs milles du rivage dans la partie septentrionale du détroit et de la baie d'Hudson. Il s'en rapporte à l'assertion de l'ornithologiste Pennant, qui remarque, en parlant des habitudes de la mouette noire ou pigeon de mer, qu'elle brave dans ces parages les hivers les plus rigoureux, en se tenant dans l'eau claire près du bord de la glace." Ce passage qui explique un phénomène physique d'une grande importance pour la navigation de la Baie d'Hudson dans les premiers mois d'été, est d'un grand intérêt pour nous et mérite d'être cité en entier. On y trouve la mouette noire connue sous le nom de pigeon de mer dans la Baie d'Hudson. Cet oiseau fréquente les rivages du détroit et de la baie d'Hudson en nombre considérable, surtout la partie septentrionale, où il se rend en troupes immenses ; il n'y en a que très peu dans le sud." * * * Mon ami, M. Pennant prétend que la mouette brave dans ces parages les hivers les plus rigoureux en se tenant au bord de la glace, à proximité de l'eau claire ; mais comme les champs de glace s'étendent à plusieurs milles au large, je ne crois pas que personne ait jamais été tentée de s'assurer de la vérité du fait ; il est bien certain que ces oiseaux ne s'approchent plus du rivage une fois que les froids sont commencés."

(1) Hearne a eu tant d'occasions au fort du Prince de Galles, près de l'embouchure de la rivière Churchill, de recueillir des renseignements sur la glace qui se forme dans la partie nord-ouest de la Baie d'Hudson, que nous pouvons accepter ce qu'il nous dit sur son étendue, sans craindre qu'il ait exagéré soit en plus, soit en moins.

L'endroit qu'on doit se proposer d'atteindre, le plus de bonne heure possible, en été, dans le détroit d'Hudson est le North Bluff, en arrière des îles Savage supérieures, endroit qui est le point de départ ordinaire, comme je l'ai déjà dit, des navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, lorsqu'ils pénètrent du détroit dans la Baie d'Hudson. Baffin y mouilla en 1615. La carte de Parry nous montre les îles Savage comme un petit groupe formé de onze îles et qui protège l'embouchure de la Baie du Nord, autre passage considérable qui se trouve en arrière. On peut voir dans son ouvrage une esquisse de la plus grande de ces îles qu'il a explorée et dont il a donné une description en 1821. Sur l'île située le plus à l'est, le roc s'élève à quatre ou cinq cents pieds au-dessus de la mer ; Parry, qui en fit l'ascension, atteignit à six ou huit cents pieds au-dessus de l'océan. Aussi ce groupe est découvert de très loin, et les navires trouvent un excellent mouillage près de ses bords. Le même officier observa aussi les marées à cet endroit, et put constater que l'eau s'élevait à 30 pieds à la basse marée, tel que je l'ai déjà dit. La Baie du Nord, qui est en arrière de ces îles, était entièrement libre de glaces.

Un flux et un reflux aussi considérables dans un passage aussi étroit, confirme jusqu'à un certain point l'opinion que la glace ne prend jamais d'un rivage à l'autre ; en effet, tout le monde sait qu'il n'y a pas un agent aussi puissant que les grandes marées pour empêcher la glace de se former dans les latitudes septentrionales. La recommandation du lieutenant Chappell et de Robson de pénétrer dans le détroit d'Hudson au commencement de juin et de ne pas attendre que la glace se brise dans la baie et soit poussée dans ces détroits acquiert donc une importance toute particulière si l'on songe à l'abri qu'offrent aux navires les îles Savage de la Baie du Nord. Arrivés à cet endroit les steamers pourraient attendre au besoin que la glace se soit brisée dans la baie d'Hudson, si l'on suppose toujours qu'il n'existe pas, pendant tout l'hiver et au commencement du printemps, un passage libre entre Mansfield et la grande île voisine, qui en est séparée par une distance de trente milles. Toutefois il est tout à fait improbable que la glace forme jamais une barrière infranchissable à l'entrée de la baie d'Hudson, où l'eau est si profonde. L'assertion de Hearne que la glace se forme sur une étendue de "plusieurs milles" dans la partie septentrionale contredit complètement cette prétention, et d'ailleurs l'importance et la hauteur des marées nous rend justifiables de croire que la glace qu'on a vue un mois plus tard dans ces parages flottait et s'en allait vers l'est. Le capitaine James, qui a hiverné dans la partie méridionale de la baie James, déclare que la glace était prise aussi loin que la vue pouvait s'étendre. C'est bien possible; car cette baie, bien que beaucoup plus au sud, est peu profonde, et, sur une distance de plusieurs milles du rivage, l'eau ne conserve qu'un petit goût saumâtre.

Q. Avez-vous des données au sujet des époques où les navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont réussi à franchir l'embouchure des détroits ?

R. Le tableau suivant indique les dates fournies par le lieutenant Chappell, de la marine royale, comme étant celles où les navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson sont arrivés le plus de bonne heure à l'extrémité occidentale des détroits d'Hudson, ou par le travers de l'île Charles, entre les années 1773 et 1813. Il faut remarquer qu'à cette époque on ne se servait que des voiliers si lents, en vogue alors.

Année.	Date de l'arrivée par le travers de l'île Charles.
1808	20 juillet.
1810	21 do
1804	28 do
1797	29 do
1793	29 do
1788	31 do
1796	1er août.
1806	1er do
1802	4 do
1794	do
1789	4 do
1774	6 do
1805	9 do
1809	16 do
1791	19 do
1799	19 do
1784	21 do
1780	21 do
1799	22 do
1798	22 do
1807	22 do
1783	2 sept.
1811	13 do

Les dates de l'arrivée des navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux différents ports établis dans ces parages ne peuvent nous fournir aucune base qui

nous permette de former une opinion certaine sur la navigation dans les détroits d'Hudson. Voici pourquoi :

Premièrement,—Les navires d'alors, et qui ont fait le service jusqu'à l'introduction des steamers modernes et perfectionnés, n'étaient que des lourds bateaux marchands.

Deuxièmement,—Pendant presque tout le cours de leurs voyages annuels, ils étaient escortés par des vaisseaux de guerre et se trouvaient exposés à tous les retards inévitables, et à toutes les précautions ordinaires en temps de guerre.

Troisièmement,—Ils n'avaient aucun intérêt à arriver de bonne heure à l'entrée occidentale de la Baie d'Hudson, puisqu'un seul voyage par année, aller et retour, suffisait pour les besoins du commerce.

DANGERS QU'OFFRENT LES GLACES.

7 Q. Pouvez-vous fournir quelques renseignements au comité, sur les dangers à redouter dans les glaces ?

R. Selon sir Edward Parry, " tout ce qu'il y a à craindre pour un navire, c'est qu'il soit exposé aux lames de la haute mer, et c'est le principal danger qui se présente en pénétrant dans les champs de glaces à l'entrée du détroit d'Hudson, où les tempêtes de l'océan Atlantique se font encore sentir dans toute leur force. Quelques petits amas de glaces détachées suffisent pour protéger un navire, du moment qu'ils se tiennent bien ensemble ; mais si le vent ou la marée séparent les masses de glace assez pour que la houle s'élève, alors les commotions et les secousses deviennent bientôt trop fortes et trop violentes pour qu'un navire construit dans les conditions ordinaires puisse leur résister longtemps. Pour cette raison, il est prudent de ne pas s'aventurer dans la région des glaces, à moins d'avoir la perspective de pouvoir pénétrer sept à huit lieues dans l'intérieur du détroit. De même, s'il est à craindre que le navire soit environné par les glaces dans le voisinage de l'océan, il vaut mieux se retenir aux petits qu'aux gros morceaux, parce que les secousses qu'ils éprouvent étant moins fortes, sont moins à redouter." (1)

Les steamers de Terre-Neuve, de Dundee et de la Norvège, employés à la pêche du phoque font leur chemin au travers des glaces qui, au mois de mars et d'avril, paraissent s'étendre à perte de vue ; ils choisissent surtout les endroits où sont ces champs de glace, parce que c'est là seulement que se rencontrent les animaux qu'ils viennent chasser. Il y a actuellement vingt-cinq de ces gros steamers dans les eaux de Terre-Neuve, et dans le cours des dix dernières années, ils ont presque enlevé ce commerce, qu'on représentait jadis comme plein de dangers, aux voiliers qui s'y livraient. Rien donc de plus naturel que de supposer qu'à notre époque, où la navigation à travers les glaces est si bien connue, non-seulement des capitaines qui s'en vont faire la pêche du phoque, mais des baleiniers qui marchent par la vapeur, de supposer, dis-je, que le passage du détroit d'Hudson, qui s'accomplit avec succès depuis 200 ans, dans des voiliers lourds et d'une excessive lenteur, ou dans des vaisseaux de guerre, soit devenu un problème dont la solution peut être aisément trouvée. Depuis tout près de deux siècles, deux, et souvent trois navires de la compagnie ont franchi, chaque année, l'embranchure des détroits et circulé dans la baie d'Hudson, et souvent ils étaient escortés par des vaisseaux de guerre des anciens temps ; si incommodés à manœuvrer. Pareillement, un nombre considérable de baleiniers ont traversé ces eaux ; on annonce même que cette année une maison américaine doit de nouveau envoyer un de ces navires dont la mission est de se rendre jusqu'à l'île de Marble, aujourd'hui bien connue des marins, et qui est située au nord de Churchill, et de suivre ensuite la côte en se dirigeant vers Rowe's Welcome, afin de chercher et de recueillir les restes de sir John Franklin. On voit aussi dans l'histoire que la France a envoyé des frégates dans la baie d'Hudson et qu'ils ont détruit, une fois, les forts qui y étaient érigés. Tous ces faits prouvent que des navires à voiles d'ancienne construction se sont livrés avec succès, pendant près de deux cents ans, et dans le but de faire un

(1) Deuxième voyage afin de découvrir un passage au Nord-Ouest.—Par le Capitaine William Edward Parry, M. R., F.R.S., page 9.

commerce peu considérable, à une navigation qu'on représentait hérissée de dangers et de difficultés, difficultés et dangers que les ressources d'un pays aussi grand que l'Allemagne nous invitent à surmonter, au moyen de steamers d'une construction moderne munis de la lumière magnéto-électrique et dirigés par des hommes habiles et que l'expérience a instruit.

M. Horetsky m'a appris que la compagnie de la baie d'Hudson n'a jamais perdu un seul de ses navires, excepté en 1864, lorsque le *Prince de Galles* et un autre navire qui l'accompagnait firent côte sur l'île Mansfield, " *alors que leurs bonnettes étaient hissées.*"

COMPARAISON ENTRE LA GLACE SUR LA CÔTE SEPTENTRIONALE DU LABRADOR ET CELLE DU DÉTROIT ET DE LA BAIE D'HUDSON.

8 Q. Avez-vous eu occasion, pendant que vous étiez au Labrador, d'établir le contraste qui existe entre la glace qu'on y trouve, et ce que vous saviez au sujet de son étendue et de la manière dont elle se forme dans le détroit et la baie d'Hudson? Veuillez en même temps apprendre au comité jusqu'à quel point la glace sur ces côtes influe sur la marche des poissons, et si cela affecte le commerce qui s'en fait?

A. Il semble certain qu'un bon nombre des croyances populaires à propos de la nature de la glace dans le détroit et la baie d'Hudson ont pris naissance dans les rapports qui ont été publiés, de temps en temps, sur le climat et les côtes du Labrador, qu'on serre souvent de près en entrant dans le détroit. La description faite par les missionnaires moraves des dangers qui menaçaient ceux qui essayaient d'approcher avant le mois d'août de ces côtes, aussi au nord qu'Hebron, sont sans doute des tableaux véridiques de la réalité, teile qu'elle apparut pour la première fois aux yeux des passagers inexpérimentés; mais la côte septentrionale du Labrador est malheureusement le point où viennent aboutir séparément trois courants chargés de glaces arctiques et antarctiques.

Il y a d'abord les glaces du Groënland, ensuite celles de la baie de Baffin et en troisième lieu celles du détroit d'Hudson. Parties de trois points différents, elles se rencontrent sur la côte septentrionale du Labrador, et sont la cause que le climat y est si froid. Si l'entrée à l'est du détroit d'Hudson est couverte de glaces au commencement de l'été, c'est qu'elles viennent de l'est du Groënland et du détroit de Davis. Poussées par le courant, vers les côtes du Labrador, où la rotation de la terre les fait arrêter, elles bouchent en passant cette entrée du détroit.

Cette accumulation sur la côte septentrionale du Labrador de glaces qui viennent des parties du monde les plus reculées, n'a pas seulement pour effet d'en rendre l'abord presque inaccessible avant le mois d'août, mais, de plus, elle est cause que la saison d'été pour la pêche est beaucoup plus courte qu'ailleurs; car le poisson n'approche du rivage que lors du départ des glaces. C'est tellement le cas, que la pêche au saumon commence au fort de la Baie d'Hudson, sur la rivière Churchill, située deux degrés au nord de Port Nelson, avant qu'elle se fasse dans la baie Sandwich, sur la côte méridionale du Labrador, et qui est cinq degrés plus au sud que la rivière que je viens de nommer. A l'époque où les Sauvages et les marchands de fourrures pêchent le saumon au nord-ouest de la Baie d'Hudson et au nord de Port Nelson, toute la côte du Labrador, depuis un certain nombre d'années, est couverte de glaces, et inaccessible aux pêcheurs, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au Cap Chudleigh. Il est selon moi tellement important d'avoir des données certaines sur la constitution climatérique de ce pays par rapport aux pêcheries et à l'accès de ces parages du côté de la mer, que je me permets de vous soumettre une série de tableaux à ce sujet.

Hearne nous apprend que la saison de la pêche du saumon commence à Churchill à la fin de juin; il parle aussi de l'arrivée sur ces rivages de bancs immenses de capelans qui viennent y déposer leur frai aussitôt que la côte est libre de glaces. Ce poisson précède ordinairement la morue et le saumon sur les bords de Terre-Neuve et du Labrador, et il n'est pas probable que se trouvant dans des conditions identiques dans la baie d'Hudson, il ait des habitudes différentes.

Les relevés suivants indiquent l'époque des premières arrivées de la morue sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador, et celles des dernières pêches qui se sont

faites de ce poisson. En préparant ces tableaux, j'ai eu soin de passer sous silence les saisons extraordinaires ; car il est arrivé quelques fois que la morue s'est approchée du rivage bien avant le temps ordinaire ; quinze jours et même trois semaines plus vite que la moyenne des années précédentes. Il en est de la marche du poisson par rapport à son arrivée de bonne heure ou tard dans le printemps comme pour la migration des oiseaux, comme pour les plantes qui se couvrent de feuilles ou de fleurs, il obéit à des lois fixes et immuables. Le saumon et la morue se précèdent généralement d'une semaine, et les Esquimaux d'Ukkasiksalik, qui se trouvent dans la latitude 55° 52', ont une tradition par laquelle il faut attendre le premier de ces poissons le jour de la première marée du printemps après le 16 juillet. En 1875, année où la saison de la pêche commença très tard, les premières morues ne furent capturées que le 7 août ; en 1876, elles arrivèrent le 20 juillet ; ce fait est conforme à toutes les informations recueillies sur d'autres parties de la côte.

TABLEAU approximatif indiquant les dates de l'arrivée, en moyenne, de la saison de la pêche et du départ de la morue et de la longueur ordinaire de la saison de la pêche de ce poisson au nord-est de Terre-Neuve et dans le Labrador septentrional et méridional.

Latitude.	Localité.	Date moyenne de l'arrivée.	Date moyenne de la clôture de la pêche.	Longueur moyenne de la saison de la pêche.
TERRENEUVE.				
<i>(Au-dessus de quatre degrés de latitude.)</i>				
47-30	Baie de la Conception.....	1er juin.	20 novembre.	} 143 jours.
48-20	Baie Bonavista.....	10 "	10 "	
48-30	Baie Notre Dame.....	20 "	10 "	
50-00	Cap St. Jean à la Pointe Parry.....	20 "	1er "	
49-30	Baie Blanche.....	10 "	1er "	
51-00	Havre du Cap Rouge.....	10 "	1er "	
51-30	Cap Bauld au Cap Oignon.....	20 "	20 octobre.	
LABRADOR SUD.				
<i>(Au-dessus de trois degrés de latitude.)</i>				
52-00	Baie du Château.....	20 juin.	1er octobre.	} 87 jours.
53-24	Batteaux.....	12 juillet.	10 "	
54-26	Havre Indien.....	15 "	1er "	
54-56	Cap Harrison.....	18 "	1er "	
LABRADOR SEPTENTRIONAL.				
<i>(Au-dessus de trois degrés et demi de latit.)</i>				
55-14	Aillik.....	20 juillet.	1er octobre.	} 61 jours.
54-57	Kypokok.....	20 "	1er "	
55-27	Hopedale.....	20 "	1er "	
53-30	Double Island Harbor.....	22 "	1er "	
55-52	Ukkasiksalik.....	28 "	1er "	
56-33	Nain.....	28 "	1er "	
57-30	Okak.....	28 "	1er "	
58-30	Hebron.....	15 août.	25 septembre.	
58-46	Lampson.....	15 "	15 "	

Ce tableau, tout imparfait qu'il soit, nous indique cependant un fait constant; c'est que, sur une étendue de sept cents milles au nord, à partir de la Baie de la Conception, l'arrivée de la morue près des rivages, retarde une semaine par chaque degré de latitude que nous faisons vers le nord.

C'est un fait acquis que le capelan habite des mers beaucoup plus éloignées que celles qui baignent la côte du Labrador. Il abonde au sud du Groënland, et on le trouve par bancs immenses sur la côte septentrionale de la Norvège.

En 1877, les pêcheurs de Terre-neuve prirent une grande quantité de morues et de capelans dans le voisinage d'Hébron, à peu de distance de l'entrée du détroit d'Hudson, et cela vers le 15 août. Hearne et les autres ont remarqué qu'on rencontre le capelan en quantité considérable dans le nord de la baie d'Hudson. Il en est de même pour la côte méridionale du Groënland; mais le point principal sur lequel je désire attirer l'attention au sujet de la marche du saumon, du capelan et de la morue, est le fait, parfaitement manifeste, que la saison de la pêche commence beaucoup plus vite, au nord de la baie d'Hudson, et par conséquent dure plus longtemps que sur les côtes de l'Atlantique au nord du Labrador, où pourtant le commerce du poisson a pris des proportions si imposantes.

Q. Veuillez expliquer au comité ce que vous entendez par l'effet du "mouvement de rotation de la terre" sur les glaces du Labrador. Dites-nous aussi, si, selon vous, ce mouvement de rotation exerce aucune influence sensible sur le climat d'autres parties du Canada?

R. J'ai parlé, il est vrai, un peu en passant, des conséquences de la rotation de la terre sur les glaces poussées par les courants arctiques sur les côtes du Labrador; mais, qu'on veuille bien le remarquer, pendant que d'un côté ce mouvement est la principale cause que le climat de ce pays est inhabitable, de l'autre c'est à lui directement que le Nord-Ouest est redevable de sa fertilité; c'est lui qui entretient la région isotherme enfermée entre Winnipeg et la rivière de la Paix; c'est lui qui donne de l'humidité à cette grande zone qui s'étend de la province du Manitoba, jusqu'au nord et au-delà de la passe de la Rivière-aux-Pins; c'est lui, enfin, qui est cause, que tout ce qui constitue la fertilité d'un pays, se rencontre pendant la saison d'été dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et qui assure à ces deux pays leur avenir politique et commercial. On a trop négligé cette grande influence lors de la recherche des causes de cette constitution climatique si particulière, dont les explorations du gouvernement ont constaté l'existence aux sources de la rivière Mackenzie. Voici en termes généraux comment ces phénomènes s'expliquent:—

La vitesse du mouvement diurne de la terre sur aucun de ses points, varie suivant la latitude sous laquelle ces points sont situés. Sous le soixantième degré, ce qui est à peu près la latitude des détroits d'Hudson, la vitesse relative du globe atteint à peu près neuf milles à la minute; sous la latitude de Paris elle fait un peu plus de onze milles et demi dans le même temps; tandis que sur l'équateur, soit à l'est soit à l'ouest, la vitesse de ce mouvement est de dix-huit milles à la minute. Conséquemment, la vitesse de tout courant, soit qu'il se fasse sentir dans une rivière, ou dans un océan, ou dans les corps atmosphériques bien loin dans les airs, du moment qu'il se meut du nord au sud dans l'hémisphère septentrional, doit être moindre que celle du mouvement terrestre qui les emporte, et ces corps doivent dévier vers l'ouest. Le courant arctique, qui va ordinairement du nord au sud, se trouve à traverser, à mesure qu'il s'avance vers les latitudes méridionales, des parties de la terre qui, dans leur mouvement de rotation, sont entraînées rapidement vers l'est; ce courant est pour ainsi dire laissé en arrière et forme un corps distinct, ayant un mouvement qui lui est propre, et la conséquence est que, plus il s'approche de l'équateur, plus sa direction s'accroît vers l'ouest. On remarque le contraire dans les eaux du golfe, qui coulent généralement du sud au nord et baignent successivement des parties de la surface de la terre dont le mouvement de l'ouest à l'est va sans cesse en diminuant, ce qui affaiblit d'autant la tendance à aller plus vite que le courant; de là sa déviation vers l'est, ou mieux dans la direction de la rotation de la terre.

C'est tout à fait le contraire pour l'hémisphère méridional. La loi de la déviation s'observe chez tous les corps mobiles; dans les rivières, dans le vent, dans les balles.

mises en mouvement, etc. Dans l'hémisphère septentrional, les rivières qui coulent du nord au sud rongent le rivage occidental; tandis que celles qui vont du sud au nord, s'attaquant au côté est. Le courant des rivières qui se dirigent de l'est à l'ouest est rapide; tandis qu'il est affaibli, si les eaux coulent de l'ouest à l'est; parce que, dans l'un comme dans l'autre cas, elle suivent le mouvement de la terre ou luttent contre lui. Les vents qui soufflent du sud ont sans cesse une inclinaison vers l'ouest.

C'est ainsi que le courant du Labrador subit l'influence de la terre. C'est ce qui explique aussi la pression qu'il exerce sur les côtes de ce pays; pression qui disparaît lorsque les caps ont été doublés. A partir de là, de forts courants se dirigent vers l'ouest et causent, suivant l'appréhension générale, beaucoup de pertes de biens et de vies, par les naufrages qui arrivent dans ces parages, surtout dans le voisinage du Cap Race, Terre-neuve, et dans celui du Cap Sable. N. E., quoiqu'en moindre quantité dans ce dernier endroit. J'aimerais aussi à vous entretenir de l'influence des vents qui soufflent de la direction du Pacifique dans la vallée de la Saskatchewan Nord, après avoir observé la position géographique de cette grande région si fertile, dont l'existence, à une si grande distance vers le Nord Ouest, a été si clairement établie.

10. Q. Veuillez répéter au comité les conséquences que vous avez déduites des faits que vous venez d'avancer.

Q. En les repassant l'un après l'autre, je crois avoir droit de tirer des prémisses que j'ai posées, les conclusions suivantes :—

1°. La saison de la pêche sur la côte du Labrador septentrional, au sud des détroits d'Hudson, s'ouvre de six semaines à deux mois plus vite que celle dans la baie d'Hudson, à Port Nelson, et à quelque distance plus au nord. Abstraction faite de toutes autres considérations, ce fait découle des témoignages recueillis au sujet de l'approche du poisson du rivage.

2°. Le seul obstacle qui se présente à l'entrée des détroits d'Hudson et après y avoir pénétré sont les glaces qui descendent du Groënland occidental et de la baie de Baffin sur les côtes du détroit de Davis. On peut fort bien supposer que la quantité de ces glaces est moins considérable à la fin de mai ou dans le mois de juin qu'en juillet.

3°. Une fois l'embouchure franchie, les plus grandes difficultés se trouvent surmontées, et, si on a opéré ce passage avant la descente des glaces de la baie d'Hudson, comme on le prétend, on peut atteindre Bluff Head, qui est le second point de départ cité par les autorités que j'ai nommées plus haut.

On doute beaucoup que la glace se forme jamais sur la partie septentrionale de la baie, plus loin que "plusieurs milles" du rivage, et c'est encore un fait à vérifier s'il en descend beaucoup, voire même quelque peu, de la baie d'Hudson. Il est plutôt probable qu'au lieu de venir de cet endroit, elle descend de la rivière au Renard, tel qu'on peut se l'expliquer par le chemin accompli à la dérive par le steamer de Sa Majesté, le *Terror*, représenté sur la carte de l'Amirauté qui accompagne les présentes. Deux excellentes raisons sont là pour nous faire supposer qu'il ne vient que très peu de glace par la baie d'Hudson. D'abord, il faudrait qu'un vent très fort soufflât fréquemment du sud, et ensuite un temps considérable s'écoulerait avant qu'une aussi grande quantité de glaces que celle qui couvre la baie d'Hudson, se fut écoulée en passant par les petits chenaux qui débouchent dans les détroits d'Hudson; l'expérience nous enseigne au contraire que la glace se rencontre bien rarement après avoir dépassé l'île Charles, excepté peut-être vers le milieu de la baie. De plus, à en juger par la description qu'on nous fait de la glace qui se rencontre dans le détroit d'Hudson, elle se compose d'énormes amas qui viennent du nord par la rivière au Renard. Il est plus facile de supposer que celle qui se forme dans la baie fond, et disparaît dans ses limites. La seconde raison que j'ai à donner est celle-ci : La débacle qui s'opère sur les côtes occidentales de la baie au commencement du printemps et qui permet au saumon et au capelan de s'approcher du rivage nord, à la fin de juin, jusqu'à Churchill, et ce, six mois avant que la côte du Labrador septentrional soit libre de toute glace, semble indiquer que la glace de la baie y fond insensiblement et n'en sort pas; au mois de juillet on en rencontre, de temps en temps des mor-

ceux que la marée dirige vers le milieu de cette baie. Si cette glace s'en allait dans les détroits d'Hudson, elle se masserait, selon toute probabilité, entre les îles Mansfield et Diggos; mais selon les rapports, cette partie des eaux de la baie d'Hudson est toujours libre.

On peut aussi se demander avec beaucoup de raison : Mais pourquoi rencontre-t-on un morceau de cette glace à peu près au milieu de la baie ? Si celle qui s'y forme s'en va à la dérive dans le détroit, la glace, au lieu d'aller au centre de la baie, ne devrait-elle pas plutôt passer près de l'île Mansfield. Pourquoi la partie du milieu ne suit-elle pas le courant ?

Raison de plus pour adopter le conseil du lieutenant Clappell et de pénétrer dans les détroits d'Hudson au commencement de juin, avant que la glace des mers arctiques descende de la rivière au Renard, tel que le fait se présenta lors du trajet à la dérive du *Terror*.

50. Dans tous les endroits du passage par les détroits d'Hudson et l'entrée de la baie d'Hudson, où l'on a à rencontrer des amas de glace, le chenal n'a jamais plus de 45 milles de largeur, de sorte que la distance, d'un rivage à l'autre, n'est pas assez grande pour empêcher les communications télégraphiques au moyen de phares magnéto-électriques à l'aide desquels on connaîtrait l'état de la glace au commencement du printemps. Dans une immense étendue d'eau où le niveau s'élève à 30 pieds à la marée basse et à quarante pieds dans le printemps, lorsque le déplacement produit par le flux et le reflux se fait sentir de 12 à 20 milles, et que les glaces vont et viennent deux fois par jour dans cet espace, il s'ouvre continuellement de nouveaux chenaux au travers desquels les steamers peuvent se frayer un chemin, mais dont aucun voilier ne peut se prévaloir à moins d'être aidé par un bon vent.

LE CAPELAN.

11. Q. Voulez-vous maintenant faire part au comité des renseignements que vous avez pu recueillir concernant le poisson de la baie d'Hudson et des conclusions que vous tirez de leurs habitudes et de leurs affinités ?

R. Hearne, dans le récit de son "Voyage au fort du Prince de Galles, dans la Baie d'Hudson, à l'Océan Arctique" (†) fait remarquer la présence du capelan en immenses quantités dans la baie d'Hudson.

Il existe tant de points de ralliement entre ce poisson et la morue qu'on peut dire que l'arrivée du premier dénonce l'existence du second, plus gros et plus vorace, dans le voisinage immédiat, où il fait son apparition à l'époque du frai.

Bien que la morue ne soit pas incluse dans la liste des poissons qui, selon Hearne, habitent la baie d'Hudson, et qu'il déclare qu'il n'a jamais entendu dire qu'il s'en était pris une seule à l'hameçon, "ni jamais vu en entier un poisson de cette espèce dans ces parages;" cependant, il arrive fréquemment qu'on trouve des machoires de morue sur le rivage."

Il nous apprend "qu'à certaines années, le capelan vient en telles quantités pour frayer près du rivage, à l'entrée de la rivière Churchill, et il en demeure un si grand nombre à sec sur les rochers, qu'ils exhalent une odeur insupportable. En d'autres temps ce poisson est si rare qu'on peut à peine en trouver pour faire un repas."

Il est à peine permis de douter que le capelan qui visite les rives de la baie, près de la rivière Churchill, s'y réfugie afin d'éviter les poissons voraces. Ce poisson choisit pour frayer des grèves sous-marines, à partir du rivage jusqu'à une profondeur de trente brasses, quelquefois plus. Dans toutes les mers où le capelan se trouve en grand nombre, il a pour ennemis déclarés, à l'époque du frai, la morue et d'autres poissons reconnus pour leur voracité, sans compter la baloine, le marsouin, etc., etc. Le fait de trouver quelquefois des morues sur la côte ou des machoires de ce poisson sur les rives, sont autant de traces de leur passage dans ces endroits; d'autant plus qu'il est difficile de supposer que la morue s'absenterait de certains lieux où elle est sûre de trouver à certaines époques de l'année sa nourriture favorite.

Hearne cite encore trois ou quatre autres espèces de poissons dont la morue fait sa nourriture sur la côte du Labrador et sur les rivages de l'Atlantique dans l'Améri-

(†) Durant les années 1769, 1770, 1771 et 1772.

que Britannique ; les voici :—Les moules, les crabes, les buccins, les pétoncles, les coquilles, etc., et beaucoup d'autres mollusques, qu'on trouve en quantité sur les rives. Hearne n'aurait pu nous donner une meilleure description des choses qui constituent la nourriture de la morue, que celle qu'il nous indique dans le récit de son voyage. La seule conclusion qui s'offre à nous après avoir lu les observations qu'il fait au sujet de ce poisson, est qu'en étant pas un objet de commerce dans la baie d'Hudson, personne ne s'est occupé d'en faire la pêche. A quelque endroit que la nourriture propre à la morue se trouve en abondance, on peut dire que ce poisson y est également. (1)

LE SAUMON.

Suivant Hearne, la pêche du saumon commence, dans le voisinage de la rivière Churchill, à la fin de juin, et se termine vers le milieu et la fin d'août. (2).

Cet écrivain nous apprend que ce poisson est si abondant près de la rivière Churchill, que pendant la même marée, il en a vu retirer deux cents pris dans quatre petits filets qu'on avait tendus à un quart de mille du fort. Si Hearne ne se trompe pas lorsqu'il dit que le temps de la pêche commence "à la fin de juin," c'est précéder de quinze jours ou trois semaines la même époque à Ukkasiksalik, entre les stations des missionnaires moraves, de Hopedale et du Nain, sur la côte du Labrador, à peine à 300 milles au nord-ouest du détroit de Belle-Isle.

A cet endroit, on attend toujours le saumon à la première marée du printemps qui se fait sentir après le 16 juillet, et la morue approche du rivage à peu près à la même époque. De fait, on peut dire, en supposant que l'assertion de Hearne soit exacte, que l'ouverture de la saison de pêche, sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson, se fait aussi vite que sur n'importe quelle partie du Labrador, au nord-ouest de la passe d'Hamilton, et puisque la marche des poissons vers le rivage dépend du départ des glaces, on a donc raison de soutenir que dans la direction du nord-ouest, la baie d'Hudson est libre de toutes glaces flottantes, aussi vite que la côte du Labrador septentrional. (3).

RIVIÈRE NELSON.

12. Q. Pouvez-vous nous fournir des renseignements sur le Port Nelson comme port maritime et sur la rivière Nelson ? Avez-vous en votre possession aucun plan ou tracé d'exploration de cette rivière, indiquant les facilités qu'elle offre pour y établir des havres, et comment on peut y arriver du côté de la mer ?

R. En 1782, l'amiral français LaPérouse, qui commandait une escadre de vaisseaux de ligne et deux grosses frégates, ne trouvant pas une quantité d'eau suffisante pour mouiller dans la rivière Hayes, où se trouve construit la Factorerie d'York, jeta l'ancre à l'embouchure de la rivière Nelson. Ces deux rivières forment un delta entre elles et l'établissement est construit sur une île.

Dans sa narration de six années dans la Baie d'Hudson, dont Dobson donne un plan des rivières Nelson et Hayes comprenant environ 40 milles, plan que j'ai l'honneur de vous soumettre une copie, il soutient que les îles Gillam et aux Phoques doivent être choisies entre toutes pour les avantages qu'elles offrent d'y établir un port, et le résultat de l'exploration de la partie inférieure de la rivière Nelson qu'il a publié ne laisse pas que de nous surprendre, quant nous voyons la compagnie de la Baie d'Hudson choisir pour construire un établissement de durée, les battures peu profondes situées près de l'embouchure de la rivière Hayes et qui interdisent toute entrée aux navires de grandes dimensions. Ceci s'explique, cependant, pour la raison que les Sauvages ne veulent pas s'aventurer sur une rivière aussi considérable que l'est la

(1) Les habitudes du capelan et ses points de ralliement avec la morue, sont traités au long dans la première partie du document préparé par l'écrivain pour la Commission des Pêcheries d'Halifax et qui a été imprimé par ordre de cette commission. Cet ouvrage a pour titre : "Conséquences des clauses des pêcheries du Traité de Washington, sur les pêcheries et les pêcheurs de l'Amérique Britannique du Nord." 1ère et 2ème parties.

(2) Voyage à l'Océan septentrional, page 395.

(3) Voir avant pour les tableaux des dates de l'arrivée de la morue sur les côtes du Labrador.

rivière Nelson dans leurs petites embarcations chargées de fourrures. Il leur est impossible de traverser ces battures à l'embouchure de la rivière Hayes avant d'entrer dans la rivière Nelson, de sorte que pour la commodité du commerce intérieur on a établi la factorerie sur la plus petite de ces rivières. On prétend aussi que la rivière Nelson n'est pas aussi propice pour relever les pistes du gibier au printemps, à cause des glaces qui se déposent sur ses rives. Le fait seul que LaPérouse a mouillé son escadre composée de gros vaisseaux dans la rivière Nelson, prouve qu'elle n'offre à son entrée aucun obstacle physique qui empêche d'en faire un port; ensuite les sondages pratiqués par Dobson nous montrent que de son temps, des navires d'un tirant d'eau de 8 ou 9 pieds jetaient l'ancre à l'île aux Phoques, qui est éloignée de la mer d'environ 20 milles. Voici ce qu'il dit: "N'est-il pas étonnant, pour ne pas dire incroyable, bien qu'elle eût une factorerie (la compagnie de la Baie d'Hudson) avant l'année 1688 construite à moins de six milles de l'embouchure de la rivière Nelson, qui, soit dit en passant, est la plus propice du pays pour y faire le commerce; que cette compagnie qui a joui d'une possession constante et paisible de son territoire depuis le traité de paix d'Utrecht, n'est-il pas incroyable, dis-je, qu'elle n'eût pas encore découvert en 1744, si un navire pouvait entrer dans le port et en sortir en toute sûreté. Comme c'est l'habitude chez ceux qui la composent de tout représenter sous le plus mauvais jour, on annonçait avec assurance qu'il n'y avait aucune entrée certaine, et les choses en restèrent là jusqu'en 1745, où je voulus me convaincre par moi-même, et où le capitaine Fowler et moi en découvrîmes une qui était très belle. Il n'y a pas encore trente ans qu'un navire se perdit corps et biens au large de la rivière Hayes, faute de savoir que la rivière Nelson offrait un refuge assuré. Je me demande aujourd'hui, supposé que le capitaine Fowler ne serait pas venu dans le pays, si j'aurais eu le courage d'emprunter une embarcation du gouverneur et de lui demander la permission de tenter une découverte, toute importante et toute nécessaire qu'elle fût. On prétendait aussi dans la compagnie qu'il n'y avait aucun bois de construction sur la rivière Nelson; mais je pus constater en la remontant, et en explorant ses bords et ses affluents, qu'il s'en trouvait en abondance et de très bonne qualité." (1)

À l'île aux Phoques, les marées du printemps, suivant le même auteur, s'élèvent jusqu'à huit pieds, les basses marées quatre pieds.

En amont de cette île, on rencontre l'île Gillam, qui en est séparée par une distance de 176 verges, et où l'eau, entre ces deux îles, a une profondeur de quinze à dix-huit pieds; d'après Dobson, un navire s'y trouve en sûreté, été comme hiver. En suivant sa carte, on voit qu'à vingt milles au-dessus de l'île aux Phoques, la rivière a environ un mille de largeur. À l'exception de la partie qui se décharge dans la rivière Hayes, la Nelson va se perdre dans la mer après avoir reçu les tributs des bras nord et sud de la Saskatchewan et celui de toutes les rivières qui se déversent dans le lac Winnipeg, après avoir arrosé une vaste région. De fait, cette rivière reçoit les eaux d'une étendue de pays aussi considérable que la France et l'Angleterre réunies. Elle sert de décharge au bassin du lac Winnipeg, et doit être rangée parmi les fleuves de première classe.

Ellis déclare qu'elle a deux lieues ou six milles de largeur à son embouchure, avec un chenal large d'un mille, et de quinze à 20 brasses d'eau de profondeur. Il nous apprend qu'il y a aussi beaucoup de poissons de toutes espèces (2). La débâcle des glaces dans la rivière Hayes, où il hiverna pendant son expédition, s'opéra le 16 mai; et le 5 juin, ils furent rencontrés par dix-neuf canots chargés de fourrures, qui se rendaient au fort York; ce qui prouve que les rivières de l'intérieur étaient déjà libres depuis quelques semaines.

Hearne nous fournit un exemple bien remarquable de la différence qui existe dans le climat entre celui de la côte de la mer et celui de la vallée de la rivière Nelson, à quelques milles dans ces terres: "En 1775, dit-il, lors de mon passage de l'établissement de Cumberland au fort York, je tuai, de même que les Sauvages qui

(1) Six années dans la Baie d'Hudson, page 78.

(2) Un voyage à la Baie d'Hudson par le *Dobb Galley* et le *California*, en 1746 et 1747. Par Henry Ellis.

m'accompagnaient, des sarcelles jusqu'au 20 octobre, dans toutes les rivières par lesquelles nous passâmes. A cette époque de l'année, ce gibier est très gras, et sa chair est d'un blanc délicat; c'est réellement un mets recherché." (1)

Ce passage de son récit indique non-seulement que cette espèce de canards s'attarde dans la vallée de la rivière Nelson jusqu'au 20 octobre; mais, de plus, que le trajet peut se faire en canot d'écorce jusqu'à cette époque. A ce propos, la navigation ne semble pas être close par les glaces avant l'ancienne route qui s'accomplissait en canots et par laquelle on parvenait au lac Supérieur en passant par la rivière et le lac La Pluie. Il faut ici que je fasse remarquer la différence qui existe entre ces deux chemins: la vallée de la rivière Nelson va en s'abaissant vers la mer, dans une proportion de vingt pouces au mille; la route du lac Supérieur va en montant et en descendant; c'est-à-dire qu'elle s'élève jusqu'à environ 1,400 pieds au-dessus du niveau de la mer, avant d'atteindre le lac, où son niveau est réduit à 600 pieds. En d'autres termes, du lac Winnipeg à la vallée de la rivière Nelson, il y a une descente de 760 pieds sur un parcours d'environ 400 milles; la route du lac Supérieur a une élévation de 700 à 1,400 pieds, et une descente avant d'arriver de 600 pieds, plus haut que le niveau de la mer, et ce, sur une distance de 350 milles.

PORT NELSON.

13. Q. Veuillez maintenant répéter au comité, en termes généraux, l'opinion que vous vous êtes faite au sujet de Port Nelson, considéré comme point de communication entre la vallée de la Saskatchewan et l'Europe?

R. La position géographique de Port Nelson prise au point de vues des futures intérêts commerciaux du Nord-Ouest et du Manitoba, nous conduit à des conclusions d'un caractère vraiment surprenant.

Le Port Nelson est plus près d'au-delà deux cents milles de la rivière Fraser, un des terminus projetés du chemin de fer du Pacifique, qu'il ne l'est d'Halifax sur les côtes de l'Atlantique. Si vous le voulez, il se trouve, pour ainsi dire, plus qu'à moitié du continent qui fait partie du Canada. Encore, la distance de Port Nelson à Liverpool est cent milles plus courte que de Liverpool à New-York. Les deux routes calculées séparément sur le globe donnent 2,960 milles et 3,020 milles. Supposons que deux steamers de Dundee employés à la pêche du phoque, et construits tous deux pareils, partiraient à la même heure dans le mois de septembre, l'un de Port Nelson, et l'autre de New-York, il est bien probable qu'ils arriveraient ensemble à Liverpool.

Port Nelson est situé sous le même parallèle que Dundee, en Ecosse, et il faut songer qu'un grand nombre de steamers pêcheurs partis d'un des ports de ce pays à la recherche du phoque, se sont, depuis le dix mars, fait un chemin au milieu des mêmes glaces que celles qui bordaient le détroit d'Hudson. De vingt à vingt-cinq de ces navires se livrent actuellement à la même occupation sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Ils courent après ces glaces dont nous déplorons plus tard la présence. On trouverait à utiliser avantageusement pour les travaux d'été dans les détroits et la Baie d'Hudson ces steamers ou d'autres d'une construction semblable, et à mettre à profit cette adresse et cet esprit d'entreprise dont on ne se sert aujourd'hui que pour détruire un demi-million de gibiers qui constituent toute la vie dans les mers encombrées par les glaces.

Mais le steamer moderne a résolu le grand et important problème de la création d'un port océanique et d'un débouché pour le commerce futur des territoires presque sans limites du Nord-Ouest. L'habileté et les connaissances dont il faut faire preuve aux mois de mars et avril pour naviguer dans les eaux du Labrador, qui ne roulent que des glaces, habileté et connaissances qui autrement disparaîtraient avec la fin de la pêche du phoque, trouveront encore un vaste champ où elles pourront se développer davantage en travaillant à ouvrir à l'industrie de millions d'individus la porte d'une moitié de continent.

Port Nelson est à 370 milles du terminus de la navigation sur le lac Winnipeg, près des rapides des Dieux (*Gods' Rapids*), situés à environ cinquante milles au nord de Norway-House, à l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg. A partir de cet endroit, la rivière du même nom se rend à la mer en passant dans une gorge naturelle creusée dans les Laurentides, et son niveau s'abaisse de 700 pieds sur un parcours d'environ 340 milles, soit dans une proportion de 20 pouces au mille. Un chemin de fer qui n'excéderait probablement pas 400 milles relierait directement les communications par voie d'eau qui existent entre les deux Saskatchewan, la rivière Rouge et le lac Winnipeg avec l'océan, le tout formant une route pour Liverpool plus courte qu'en partant de New-York, avec un port ouvert pendant environ quatre mois de l'année aux steamers de pêche.

Si vous voulez jeter les yeux et examiner la carte du pays préparée par l'arpenteur en chef, et qui montre l'étendue cultivable à partir de la rivière aux Pins, située à 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans l'est, vous pourrez constater par vous-mêmes qu'un boisseau de grain ou cent livres de bœuf parviendront à l'océan à Port Nelson, après avoir suivi une route dont le niveau va en s'abaissant, dans le même espace de temps qu'un autre boisseau de grain ou une autre quantité semblable de viande atteindra le lac des Bois; de fait ces produits arriveraient à Liverpool avant les autres à Montréal, et ce à beaucoup moins de frais. Tandis que, d'un côté, la conformation du sol produit une descente naturelle qui conduit à Port Nelson, en passant par cette ouverture taillée dans les Laurentides, dont j'ai parlé plus haut; de l'autre, la nature du pays traversé par le chemin de fer Canadien du Pacifique, de Winnipeg à Montréal, oblige de passer sur le sommet de ces montagnes qui sont à 1,300 pieds au-dessus du niveau de la mer, sans compter beaucoup d'autres montées secondaires. Le degré d'ascension qu'un boisseau de grain ou cent livres de bœuf auraient à accomplir avant d'arriver à Montréal ou un point quelconque où la marée se fait sentir, entre cette ville et Winnipeg, est tout à fait considérable; en suivant au contraire la route qui existe de la Passe de la Rivière-aux-Pins à la Petite Saskatchewan, et de là en se rendant, par un embranchement, au Port Nelson, on peut être certain de ne rencontrer aucune montée considérable; loin de là, le sol va partout plutôt en s'abaissant.

14. Q. En étudiant la carte des Territoires du Nord-Ouest, publiée par le bureau des terres fédérales, en êtes-vous jamais arrivé à une conclusion sur les causes de la constitution climatière particulière du sol que cette carte nous indique comme favorable à la culture, et qui s'étend au nord-ouest, de la province du Manitoba à la rivière La Pluie?

R. Il y a trois ans j'ai préparé une carte de l'Amérique Britannique du Nord dans laquelle j'ai indiqué les régions isothermes du continent, telles que nous les connaissons à cette époque.

Voici les données principales sur lesquelles je me suis appuyé pour faire ce travail :—

Dans le mois d'octobre 1872, on a publié, sous la direction du Dr. Joseph Henry, secrétaire du *Smithsonian Institute*, à Washington, les résultats obtenus des opérations prises sur et près de la ligne de frontière qui sépare l'Amérique Britannique des États-Unis. Nous possédions alors, depuis quelques années, celles faites dans l'intérieur du pays par Blackiston, Hector, Richardson et Lefroy, et en outre ce que contenaient les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson à ce sujet. Depuis 1872, nous pouvons consulter les savantes recherches qui ont servi de base aux cartes sur la pluie et sur la température, etc., dans les États-Unis et dans le territoire britannique qui l'avoiisine, cartes qui font partie des travaux de l'établissement que j'ai mentionné ci-dessus; de plus les observations recueillies par les employés dans le service d'exploration internationale des frontières, nos annales météorologiques condensées et publiées sous la surveillance du directeur de l'observatoire météorologique de Toronto, les remarques faites de temps à autre, par des messieurs employés dans les explorations du chemin de fer Canadien du Pacifique; enfin les notes sur la même question prises par différents voyageurs qui ont visité l'extrémité du Nord-Ouest, surtout celles que l'abbé Petitot a publiées à Paris.

Avec tous ces matériaux à ma disposition, et grâce à des études et des observations que j'avais faites moi-même, dans un voyage que je fis jusqu'aux fourches de la Saskatchewan, voilà déjà bien des années, il me fut possible de préparer une carte dont je vous sou mets présentement une copie. En la comparant avec celles dont j'ai parlé plus haut, vous constaterez qu'il existe une coïncidence remarquable entre la zone isotherme, où la température varie de 33 à 36 degrés, et la grande étendue de terre marquée en couleur jaune sur la carte du colonel Dennis.

Cette région si propice à la culture et dont la fertilité ne peut être surpassée se trouve dans la province du Manitoba, et est soumise à une température de 33 à 36 degrés, et l'étendue comprise entre ces lignes isothermes se continue vers le nord-ouest et embrasse la vallée de la rivière de la Paix. En supposant qu'on construirait un chemin de fer qui irait jusqu'à la Passe de la Rivière-aux-Pins, il se trouverait à traverser cette zone, et longerait bien qu'irrégulièrement, une ligne de température uniforme de 34 degrés, depuis la rivière Ranger jusqu'à la rivière de la Paix.

Maintenant, s'il est établi que le sol se prête à l'agriculture, la seule conclusion qu'il soit possible de tirer, d'après cette coïncidence que je viens de faire remarquer et les faits reconnus, est qu'en général cette partie du pays jouit d'une température uniforme. La fertilité du sol dépend de la chaleur que le soleil lui communique. On sait qu'en hiver le froid est plus vif que sur les côtes du Labrador dans la même saison ; mais c'est un froid uniformément sec, et on le ressent beaucoup moins, sous tous les rapports, que ce froid humide qui sévit au Labrador.

Les conditions requises pour que la culture se fasse avec succès, abstraction faite de l'altitude du sol au-dessus de la mer et de sa nature, se réduisent ordinairement au nombre de deux : il faut, d'abord, une température moyenne pendant environ 90 jours, ce qui est à peu près la durée de la saison d'été, ou du temps de la croissance, ensuite une somme d'humidité suffisante pendant toute cette période.

Toutefois, il en existe encore deux autres qui exercent une grande influence sur le règne végétal, au Nord-Ouest, dans une étendue de pays de plusieurs centaines de miles. Je veux parler de l'intensité du soleil eu égard à la lumière et à la chaleur, ainsi que de la longueur des jours. En partant du Manitoba, disons sous le 50° de latitude, pour se diriger vers la rivière de la Paix, sous le 56° degré de latitude, on est obligé de remarquer que la longueur des jours en été augmente plus en proportion que ne diminue la chaleur et la lumière du soleil. Qu'on ne l'oublie pas, la végétation ne subit pas seulement l'influence de la chaleur, il lui faut, de plus, la lumière solaire dans le cours de la journée. Plus les jours sont longs plus les végétaux reçoivent de la chaleur et de la lumière. Afin de mieux faire comprendre ce point important qui explique pourquoi la région si remarquable du Nord-Ouest, qui s'étend jusqu'à la rivière de la Paix, jouit en été d'un climat aussi favorable, j'ai l'honneur de soumettre au comité, le tableau suivant, qui indique l'intensité du soleil et la longueur des jours sous les 40°, 50°, 60° parallèles, durant l'époque de la croissance, c'est-à-dire depuis mai jusqu'en octobre (1).

On peut voir, d'après ce tableau, que sous le 40° degré de latitude, l'intensité de la chaleur atteint, le 31 mai, le chiffre de 88, et que la longueur du jour est de 14 heures et 38 minutes. Le même jour, sous la 50° de latitude, l'intensité de la lumière et de la chaleur est de 87 ; mais le jour a 15 heures et 50 minutes. Sous le 60° degré de latitude, qui se rencontre à quelques degrés au nord de la rivière de la Paix, le chiffre de l'intensité du soleil, le 31 mai, est représenté par 85, mais la longueur du jour est de 17 heures et 56 minutes. Dans la quinzaine comprise entre le 15 juin et le 1er juillet, l'intensité du soleil augmente à mesure qu'il approche des 40°, 50° et 60° ; mais la longueur des jours a beaucoup changé, et la chaleur ainsi que la lumière ont plus de temps pour produire leur effet sur le monde végétal situé sous des méridiens plus au nord. Ainsi, du 15 juin au 1er juillet l'intensité du soleil diminue entre les

(1) Pour plus amples renseignements sur l'intensité du soleil et sur la longueur des jours on peut consulter les tableaux contenus dans le document intitulé : "Intensité de la chaleur et de la lumière du soleil relativement aux différentes latitudes de la terre." Par L. W. Meech ; publié dans le rapport du *Smithsonian Institute* pour l'année 1856.

latitudes 40° et 60°, de 90 à 88, et pourtant, le 1er juillet, la durée du jour est de 14 heures et 46 minutes sous le 40° de latitude; de 16 heures et 4 minutes sous le 50° de latitude; et de 18 heures et 18 minutes sous le 60° de latitude. Les changements sont soudains et considérables à la fin de septembre. A l'époque où la densité du soleil est représentée par 57 sous une latitude de 40° elle n'est qu'à 36 sous le 60° et les jours sont plus courts de 18 minutes sous le 60° que sous la latitude du 40°. On peut dire alors que l'hiver est commencé dans ces parages.

TABLEAU INDIQUANT L'INTENSITÉ RELATIVE DU SOLEIL ET LA DURÉE DES JOURS SOUS LES LATITUDES 40°, 50° ET 60°.

	Latitude 40°.		Latitude 50°.		Latitude 60°.	
	Intensité du soleil.	Durée du jour.	Intensité du soleil.	Durée du jour.	Intensité du soleil.	Durée du soleil.
		H. M.		H. M.		H. M.
1er mai	80	13.46	77	14.30	70	15.44
16 do	85	14.16	83	15 16	79	16.56
31 do	88	14.38	87	15 50	85	17.56
15 juin	90	14.50	89	16.08	88	18.28
1er juillet	90	14.46	89	16 04	88	18.18
16 do	87	14.34	86	15.42	84	17.42
31 do	84	14.08	81	15.04	77	16.38
15 août	79	13.36	74	14.18	68	15.24
30 do	72	13.02	65	13.28	57	14.08
14 sept	65	12.22	58	12.32	46	12.46
29 do	57	11 44	47	11.36	36	11.26

Si nous passons maintenant aux causes immédiates qui produisent la température d'été et l'humidité dans le district de la rivière de la Paix, et de là, au sud-est du Manitoba, je puis vous dire que toute cette région se trouve sur le parcours de courants aériens du nord-ouest qui ont la même influence sur l'atmosphère de cette partie de l'Amérique, que le *gulf stream* sur l'océan et sur ses côtes. C'est le même pouvoir qui fait sentir son effet : je veux parler du mouvement de rotation de la terre qui répand son influence sur toute la zone qu'il traverse.

Les vents chauds et chargés d'eau du Pacifique, qui soufflent dans la direction du nord-est déposent, une grande partie de leur humidité sur le flanc occidental des Montagnes-Rocheuses. En s'élevant au-dessus du sommet de ces montagnes, où ils se trouvent repoussés vers le sud par l'influence combinée de la rotation de la terre et de la pression qu'exercent sur eux les vents froids du nord. C'est sous le 95ième méridien, qui passe à travers du lac des Bois, que ces derniers produisent le plus d'effet. Plus à l'est, c'est la température isotherme que les vents chauds du golfe du Mexique chassent vers le nord-est. Dans l'un, comme dans l'autre cas, la rotation de la terre est la principale cause déterminante des zones fertiles. Il est bien entendu que je n'expose tout ces faits qu'en thèse générale ; car il faut tenir compte des nombreux changements de localités qui influent sur le climat. La vallée de la rivière Nelson, entre autres, paraît subir l'influence d'une de ces modifications atmosphériques produites par son altitude, qui est peu élevée au-dessus de niveau de la mer. Jusqu'à ce qu'on ne soit éloigné que d'une trentaine de milles de Port Nelson, il existe peu de différence entre le climat dont on jouit sur la route en descendant la rivière Hayes en canot, et celui de cette partie du pays parcourue également en canot à partir du

lac Supérieur à l'endroit où il traverse la hauteur des terres. Dans ce cas, ici il faut attribuer la cause de ce phénomène à la différence dans l'élevation du sol au-dessus de la mer, élévation qui dépasse onze cents pieds ; cette seule circonstance, théoriquement parlant, est de nature à produire un changement dans la température égal à plus de trois degrés Fahrenheit.

15. Q. Avez-vous des données sur le climat et le sol d'aucune partie de la vallée de la rivière Nelson ?

R. Toute les narrations s'accordent à dire que le climat de la vallée de la rivière Nelson subit un changement remarquable, après qu'on est parvenu à vingt-cinq ou trente milles dans l'intérieur. En effet, la température se ressent beaucoup, sur les bords de la mer, des vents glacés de la baie d'Hudson ; mais rendus à trente milles dans les terres, l'influence de ces derniers est beaucoup diminuée. J'ai déjà parlé de Hearn, qui a tué des sarcelles dans la vallée de la rivière Nelson jusqu'au 20 octobre. Dans son histoire de la baie d'Hudson, Dobb cite LaFrance, qui dit que "le froid continua à se faire sentir à cinq ou six lieues de la mer et au Fort York, et que la glace recouvrit la rivière jusqu'au mois de juin, tandis qu'en avant de ses parages, on jouissait à la même époque des douceurs du printemps, les arbres s'étaient couverts de feuilles, et au commencement de juin il fit une grande chaleur qui fut ressentie jusqu'à la Grande Fourche."

Suivant Ballantyne, il trouva, au 23 juin, l'état de la végétation très avancé dans la vallée de la rivière Hayes, à trente milles de son embouchure : tous les arbres, dit-il, s'étaient couverts de leur feuillage. Le 25 juin, il nous apprend que le printemps est commencé depuis longtemps sur la rivière Hill :— "Sur ses bords qui s'abaissent tranquillement, on remarque, dit-il, les mouvements de la vie végétale et animale." Cet endroit est situé sur la route qu'on accomplit en canot, de la factorerie d'York à Norway-House et un peu au sud de la vallée de la rivière Nelson proprement dite. L'établissement d'Oxford se trouve sur le lac Holy, et, à ce propos, le lieutenant Chappell observe que, grâce à la richesse de son sol et à la douceur de son climat, cette partie du pays est renommée par l'excellence des légumes qu'elle produit.

Le Dr. King, qui faisait partie de l'expédition du capitaine Baek à l'Océan Arctique, nous annonce qu'en entrant dans ce fleuve aux eaux rapides (il veut parler de la rivière Hill), qui se trouve à mi-chemin entre la Factorerie d'York et Norway-House, on contemple des bords argileux qui s'élèvent à quelques endroits à cent pieds au-dessus de l'eau, et dont le sommet est couronné par des collines deux fois encore plus hautes. Aux endroits, dit-il, où le fleuve atteint une largeur de plusieurs milles, de nombreuses îles bien boisées viennent interrompre son cours, et se déroulent à mesure que l'on avance, comme un vaste panorama, le tout réuni formant un paysage d'une extrême splendeur." § Les dépôts d'alluvion qui se forment dans cette vallée sont pour elles d'une grande importance. Le même voyageur dit que la rivière Steel, nom que prend la rivière Hill après un parcours de 57 milles, traverse en serpentant une vallée couverte de bois, ce qui produit à chaque détour, de très jolis points de vue ; mais on n'en rencontre pas, ajoute-t-il, qui égalent en richesse ceux qu'on admire dans la première partie de cette rivière. A cause du cours sinueux de la rivière Hayes, dans laquelle elle se jette, la rivière Steel, à son embouchure, est éloignée de quarante-huit milles de la mer.

La flotte de bâtiments destinés au commerce de l'intérieur part ordinairement de la Factorerie d'York vers la fin de mai,* ce qui est une preuve que les rivières sont ouvertes à la navigation même sur les limites de la zone glaciale, à moins de vingt mille de la Baie d'Hudson. Il faut nous rappeler qu'on rencontre souvent la glace dans les lacs près du plateau d'épanchement, à l'ouest du lac Supérieur, jusque vers le milieu de mai, et qu'il est quelquefois impossible de pénétrer à l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg dans la première semaine de juin. On peut voir par ces comparaisons que la constitution de la vallée de la rivière Nelson est d'un caractère

* § Page 267. "Récit d'un voyage sur les bords de l'Océan Arctique, en 1833-34 et 1835, sous le commandement du capitaine Baek, M. R. Par Richard King, M. R. O. S. Londres, 1836.

* Ballantyne. Baie d'Hudson.

extraordinairement favorable à la culture, à cause de sa position éloignée du bord de la mer.

Nous n'avons presque pas raison d'être surpris qu'il existe une région dans le voisinage de la vallée de la rivière Nelson, douée d'un excellent climat, et enrichie par de nombreuses alluvions; voici pourquoi: d'abord elle se trouve dans la partie la plus basse du bassin du lac Winnipeg, ensuite il faut songer que trois cent mille milles carrés de territoire s'égoûtent tous dans un passage qui n'a pas quarante milles de largeur, où le terrain s'abaisse, et qui est traversé par la rivière Nelson.

L'épaisseur considérable de cette alluvion, remarquée dans plusieurs des rivières qui arrosent cette partie du pays, par les voyageurs qui ont fait le trajet en canot de la Factorerie d'York à Norway-House, doit nécessairement produire un sol fertile, et ces deux conditions indispensables, le sol et l'humidité, s'unissent pour favoriser la croissance d'une superbe forêt dans cette région où la race animale est largement représentée. Un fait bien curieux et qui est digne d'attention, c'est que la vallée de la rivière Nelson est l'endroit où le chevreuil immigre en grand nombre. Le caribou, part du sud-est, se dirige vers le nord-est, et à l'approche de l'hiver arrive dans cette partie du pays. Au mois de septembre, cet animal traverse par troupeaux immenses la rivière Hayes, située à quelques trente ou quarante milles en arrière de la factorerie d'York. Où s'arrête-t-il dans le nord-ouest, c'est ce que tout le monde semble ignorer.

Le relevé suivant indique le résultat des arpentages et les distances entre les différentes stations établies sur la route qui va de la factorerie d'York à Norway-House, tel que préparé par Thompson, l'astronome et l'arpenteur de la compagnie du Nord-Ouest.

Stations.	Distance en milles.
Factorerie d'York.....	0
Rivière Hayes.....	52
Rivière Steel.....	27
Rivière Hill jusqu'à la première chute.....	32
Depuis la chute jusqu'à la partie supérieure de la rivière.....	30
Lac de la Savanne.....	7
Jack River (Rivière aux Brochets).....	10
Lac du Genou (<i>Knee Lake</i>).....	47
Rivière à la Truite.....	13
Lac Saint (magnifique nappe d'eau).....	30
Petits cours d'eau et lacs sur un grand plateau.....	50
Cours d'eau avec une chaussée de castor.....	28
Le lac du Lièvre (qui se décharge dans la rivière de la Mer).....	7
Rivière de la Mer (nom qu'on donne à une partie de la rivière Nelson)	35
Le lac Play Green (Norway-House).....	14
Total, milles géographiques.....	372

16. Q. Vous avez fait entrer dans vos recherches toutes les facilités naturelles qu'offre la partie occidentale du Canada, qui est très considérable et très éloignée, et où l'on veut fonder un établissement afin d'avoir des communications directes avec le bord de la mer et le grand océan Atlantique. Il faut aussi reconnaître que ces facilités vous sont montrées sous le plus beau jour. Mais il est encore un point sur lequel le comité désirerait être renseigné, et le voici:—Pouvez-vous nous indiquer comment il faudrait s'y prendre pour vérifier l'exactitude de vos renseignements sur un sujet aussi important? Pouvez-vous nous suggérer aucun plan qui nous permette de mettre les théories que vous avez énoncées en pratique, de la manière la plus économique et la plus rapide, de telle façon que nous n'ayons qu'à soumettre au gouvernement aussitôt que possible les conseils que vous voudrez bien nous donner?

R. En premier lieu, au sujet d'une communication océanique avec Port Nelson, en passant par le détroit d'Hudson, on pourrait insérer dans les journaux de Terre-

neuve une annonce pour laquelle on demanderait des soumissions pour un steamer de première classe, et construit pour naviguer dans ces parages, afin d'y faire le service d'été. On devrait stipuler qu'il ne devra y avoir à bord que des officiers complètement au fait de ce genre de navigation et bien doués sous tous les rapports. Ce navire devrait être affrété de manière à pouvoir faire voile de Saint-Jean le 10 juin, et il serait entendu qu'il ne quittera Port Nelson pour s'en revenir que le 1er ou le 10 octobre, afin de constater la durée de la saison navigable pour les steamers. Dans l'intervalle, entre l'arrivée et le départ de Port Nelson, on pourrait l'utiliser pour faire, sous la direction d'un personnel intelligent et capable, des explorations pour déterminer les approches de Port Nelson et du chenal de la rivière jusqu'à et en amont de l'île Gillam. Si la température le permettait, ce steamer pourrait se rendre jusqu'à Churchill et au fort qui s'y trouve afin de recueillir des renseignements sur la route à suivre, et sur les ressources en fait des poissons de la partie de la baie d'Hudson située au nord-ouest. S'il faut en croire Hearne et les autres, ces eaux sont très poissonneuses.

De plus, on pourrait débarquer à Port Nelson un parti d'explorateurs bien munis de provisions et dont le devoir serait d'étudier la rive droite au nord de la rivière afin de voir si la construction d'un chemin de fer serait praticable. Il leur serait loisible de choisir la rivière Nelson comme route principale et de la remonter dans des allées pris à la Factorerie d'York ou dans des embarcations apportées de Saint-Jean. Ils auraient à remonter le chenal principal jusqu'à l'embouchure de la rivière du Bois Brûlé, située à mi-chemin entre Port Nelson et les rapides de Dieu (*God's Rapids*) à l'extrémité du lac Playgreen.

Rendus à cet endroit ils devaient rencontrer un autre parti organisé à Winnipeg et qui aurait descendu la rivière Nelson à partir de Norway House. Si le second corps avait réussi à découvrir un passage favorable pour un chemin de fer entre la dernière place que j'ai citée et la tête du lac Fendu, tout ce que les premiers auraient à faire serait de choisir le plus beau site dans la direction de Port Nelson, sur la rive gauche de cette rivière et en se dirigeant vers la rivière Hayes; pendant que l'autre corps d'explorateurs remonterait vers l'endroit qu'ils auraient découvert sur la rivière Nelson. Le tracé que voici de cette rivière et qui a été exécuté à la suite d'une exploration faite par un officier de la marine royale, indique que la vallée de la rivière Nelson va en s'élargissant considérablement en approchant de la rivière Hayes, et comme la partie supérieure de cette rivière contient une grande quantité d'alluvions, il est très probable qu'elles sont déposées sur le rivage méridional de la rivière Nelson, mais à quelque distance dans l'intérieur.

En supposant qu'on ne pourrait découvrir aucun passage soit en traversant la rivière Nelson, près des Rapides de Dieu, soit ailleurs, les deux partis d'explorateurs auraient à remonter la rivière, l'un jusqu'à la rivière du Bois Brûlé, l'autre jusqu'au lac Setting, afin de trouver une route sur l'une ou l'autre des rives de ces rivières, en arrière de l'Établissement de Cumberland, ceux partis de Port Nelson devant y être arrivés à temps pour embarquer avant le premier octobre. Les provisions dans un trajet de ce genre ne sont qu'une question de détail, vu que toutes les nécessités de la vie abondent aux deux extrémités de la région à parcourir; en outre, le pays est arrosé par une grande rivière sur laquelle des bateaux ont navigué et dont les portages ont été mesurés et décrits sur des cartes, tels qu'on peut les voir marqués par des lignes rouges sur le plan de la rivière Nelson, que je sou mets présentement.

Il serait possible de connaître le résultat de ces explorations avant la fin de la présente année.

Qu'il me soit permis de dire en finissant que les réponses suivantes à quelques questions que j'avais adressées au colonel Dennis, et que ce monsieur a bien voulu me fournir à propos du développement de la province du Manitoba et du Nord-Ouest, sont de nature à convaincre, je l'espère, les plus sceptiques, que la vaste étendue de territoire située à l'est et au nord-ouest des Rapides de Dieu, sur la rivière Nelson, ne saurait jamais être utilisée qu'en établissant des communications par la baie d'Hudson.

La colonisation de la province du Manitoba, qui ne date pour ainsi dire que

d'hier, donne une importance majeure à cette enquête. Si la population de la Grande-Bretagne, qui atteint aujourd'hui le chiffre de 33,000,000 d'âmes, continue à augmenter rapidement, avant que dix années se soient écoulées, elle sera obligée de chercher une autre patrie. En ouvrant des routes pour y arriver et en fournissant les moyens de s'y établir, le Canada pourra offrir à l'immigration un territoire immense, qui se peuplera de suite, surtout s'il est possible de fournir au moyen de rapports, les résultats obtenus la première année par la culture de sol de prairie, et aux endroits où la végétation naturelle fournit dès l'abord des moyens indirects de subsistance. Il faut dix années pour accomplir le défrichement d'une étendue de terrain boisé peu considérable; tandis que les travaux de culture d'un morceau de terre d'une égale superficie, mais choisi dans les régions fertiles des prairies, ne demandent qu'une année, pourvu toutefois qu'on agisse avec le discernement et la prévoyance ordinaires.

Mémoire.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 16 avril 1878.

Le soussigné a l'honneur de soumettre les réponses suivantes aux questions qui lui ont été posées il y a quelques jours par le professeur Hind, à propos de la province du Manitoba et du Nord-Ouest.

1. Un rapport préparé jusqu'à la date du 31 octobre dernier et qui contient la quantité de terrains cédés jusqu'aujourd'hui, nous donne 1,123,155 acres; naturellement, la province de Manitoba en occupe la plus grande partie; ensuite viennent les Territoires; et la balance, qui est peu considérable et est arrosée par les eaux de la rivière La Pluie, dans le territoire de Kéwatin.

2. L'arpentage du township des terres fédérales n'ayant pas encore été poussé assez loin pour y comprendre la rivière Saskatchewan, aucun rapport n'a été reçu de cette partie des territoires qui puisse nous fournir des renseignements sur les terrains en culture.

3. Le chiffre approximatif de la population du Manitoba est d'à peu près 35,000 âmes, dont Winnipeg fournit à lui seul sept à huit mille.

4. Dix bateaux à vapeur font le service sur la rivière Rouge, entre Fisher's Landing et Selkirk; sur ce nombre sept sont de gros steamers qui appartiennent à la Compagnie de Transport de la Rivière-Rouge. La compagnie de la Baie d'Hudson, possède en outre un autre gros steamer qui fait le trajet entre Selkirk et les Grands Rapides, et deux autres, dont un en acier et qui naviguent sur la rivière Saskatchewan entre les Grands Rapides et Edmonton.

J. S. DENNIS,
Arpenteur en chef.

M. Charlton :—

Q. De quelle nature est la navigation de la rivière Nelson, est-elle souvent interrompue?—Voici le plan de cette rivière (le témoin à cet endroit déploie une carte et l'explique au comité) avec tous les portages et les interruptions marqués en rouge. Il a été préparé par William Hillyar, capitaine de la marine royale. Il y a aussi une autre carte officielle exécutée par un des officiers employés dans un département de la marine royale tenu à cet effet. Tous les portages et les gués sont indiqués au moyen de petites lignes rouges; leur longueur et la hauteur des portages sont représentés par des chiffres.

Le colonel Dennis :—

Q. Veuillez nous expliquer par des lignes tracées sur cette partie du mur l'ordre et les faits que vous nous avez énoncés dans votre lecture?—Je crois qu'il m'est possible de me rendre à votre désir. Ce mur représente deux profils. Le plus haut est le profil idéal du pays à partir de la Passe de la Rivière-aux-Pins jusqu'au Fort.

Nelson, d'un côté, et à Bute Inlet de l'autre. La partie inférieure est le profil actuel du chemin de fer Canadien du Pacifique, de Burrard Inlet au lac Supérieur: Vous remarquerez que la distance qui sépare Burrard ou Bute Inlet du lac Supérieur est beaucoup plus considérable que celle qui existe entre Bute Inlet et le fort Nelson. Cette circonstance est parfaitement établie sur cette carte (Ici le témoin indique les endroits avec son index, puis il continue:) Voici Burrard Inlet ou Bute Inlet, ainsi qu'un chemin de fer imaginaire qui, passant par la Passe de la Rivière-aux-Pins, descendrait jusqu'à la rivière Saskatchewan-Nord, pour aller se terminer au fort Nelson. C'est un fait maintenant connu que l'altitude de cette passe au-dessus du niveau de la mer est 2,500 ou 1,000 pieds moins haut que la Passe de la Tête-Jaune. La distance pour se rendre au fort Nelson, qui est déjà situé plus qu'à mi-chemin pour atteindre le Pacifique—c'est-à-dire la route entre fort Nelson et Gaspé, ou jusqu'à l'extrémité de l'île d'Anticosti—est égale à celle entre fort Nelson et l'embouchure de la rivière Fraser. Du fort Nelson à Halifax, N.-E., il y a 200 milles plus loin que pour aller à la rivière Fraser. Le fort Nelson est séparé de Liverpool par une distance de 2,960 milles, ou 80 milles moins que de New-York à la même ville. Ceci s'explique par la courbe de la terre. Ce que j'ai dit dans ma lecture au sujet de cette partie du pays s'accorde avec la carte des provinces maritimes préparée par le Bureau des terres fédérales. La région marquée en jaune indique la vaste étendue de terres cultivables et en partie boisées qui s'étend de la province du Manitoba jusqu'aux sources de la rivière de la Paix, couvrant une superficie de 1,200 millions d'acres; autant qu'on a pu le constater, toute cette section est propice à la colonisation. Il est bien entendu que dans un pays aussi sauvage que celui-ci, il doit se rencontrer certaines portions considérables sur le compte desquelles on peut faire erreur; mais, en thèse générale, on peut affirmer que la plus grande partie de cette région est favorable à la colonisation, tant à cause de son climat, qui est humide, qu'à la qualité du sol. En donnant à cette carte le renflement circompolaire, on peut voir d'un seul coup-d'œil la position de Liverpool et les différents points de rapprochement qui existent dans la route par terre entre Port Nelson et Montréal.

Par le colonel Dennis :—

Q. Professeur Hind, j'aimerais à vous poser la question suivante: Prenant en considération la position géographique de Port Nelson, par rapport à notre propre territoire à l'ouest, et celle de l'intérieur des Etats-Unis qui nous touche au sud, n'avons-nous pas raison de supposer, en admettant que la route projetée par la baie d'Hudson serait praticable, qu'une grande partie du territoire américain s'en servirait pour le transport de ses produits en Europe?—Il arriverait naturellement que le gros du commerce de cette immense région qui est arrosée par le Missouri gagnerait le sud par cette voie; de plus il existe encore une immense étendue de terrains au nord du Missouri, entre cette rivière et la frontière, remarquable par sa fertilité et les ressources qu'elle produit, surtout dans le voisinage de la rivière Rouge, immédiatement au sud de la frontière.

Q. Ne peut-on pas conclure d'après votre propre raisonnement que, si la route par la baie d'Hudson est praticable, elle servira de débouché pour cette partie du pays, aussi bien que pour le nôtre?—Certainement, et c'est ce dont vous vous convaincrez davantage en consultant cette carte (le témoin indique les différentes routes naturelles). Voici le port Nelson, Selkirk situé plus au sud, et là sont les sources de la rivière Rouge, dont le niveau va en s'abaissant dans la direction de ce port; en définitive, sur une certaine étendue, nos ressources agricoles sont assez limitées; mais pour l'ouest, le sud, la vallée de la rivière Rouge, et pour une section considérable du haut du Missouri, le port Nelson sera plus à leur portée qu'avec un autre soit à l'embouchure du Mississipi, soit en descendant la vallée du Saint-Laurent, ou tout autre port sur l'Atlantique.

Par M. Charlton :—

Q. Je suppose qu'on peut cultiver les céréales sur tout le parcours de la rivière Nelson?—C'est ce que je ne puis dire. Je ne crois pas qu'on l'ait jamais essayé ou

qu'aucun établissement y ait été fondé. La compagnie de la Baie d'Hudson y a échelonné quelques postes de peu d'importance. Vous en trouverez probablement quelques-uns sur la carte.

Après une question faite par M. Charlton sur la possibilité de cultiver des légumes sur les bords de la rivière Nelson ou dans les régions de la baie d'Hudson, le sujet principal est ainsi repris :

Par M. D. Smith :—

Q. Est-il à votre connaissance que les pommes de terre parviennent invariablement à maturité à Oxford-House et à d'autres postes dans la baie?—Je n'ai, je pense, d'autres renseignements à ce sujet que ceux que m'a fournis le Dr. King. Il faut remarquer que l'endroit que vous avez nommé est beaucoup plus élevé qu'aucune autre partie de la vallée de la rivière Nelson; et nous n'ignorons pas que cette circonstance est suffisante pour exercer réellement une influence considérable sur la croissance des légumes dans une région qui approche, pour ainsi dire, la limite de la température nécessaire à leur maturité.

Par M. Charlton :—

Q. Pouvez-vous nous donner un aperçu de ce qu'on aurait à payer pour un steamer convenable qu'on nolisera pour la navigation de la baie d'Hudson?—Non, monsieur.

Par M. McCraney :—

Q. Si les communications par la baie d'Hudson s'établissaient, serait-il possible de transporter ses produits dans la même année que celle de leur production; si non, pouvez-vous suggérer aucun moyen de surmonter cette difficulté? Je crois comprendre qu'il est à appréhender qu'il faudra toujours garder les produits une année avant de pouvoir les écouler?—Cela n'est pour moi qu'une simple question de calcul. Toutes les objections qu'on peut soulever contre la route de la baie d'Hudson n'ont leur raison d'être qu'au printemps de chaque année. Tous rapports de voyages s'accordent à dire que la navigation est tout à fait facile en automne. J'ai cité deux exemples à l'appui de ce fait: celui d'un vaisseau de guerre et celui d'un navire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tous deux étaient arrivés à la Factorie d'York après s'être fait un chemin à travers des glaces dans le détroit. Tout se résume à ceci:—La navigation d'automne ne pourrait-elle pas se prolonger beaucoup plus tard que le 1er octobre?—Aucune glace ne s'y oppose. Le seul danger est qu'à la fin de l'automne le passage est plus étroit qu'en d'autres temps, et les tempêtes le rendent jusqu'à un certain point plus difficile; mais avec l'aide de la lumière magnéto-électrique et de deux ou trois phares construits sur différents points dans les détroits d'Hudson, vous pouvez prévenir efficacement tout désastre. Reste, maintenant, la seconde question: à quelle époque la farine peut-elle être expédiée du Manitoba. Toutes les récoltes sont terminées, je crois, vers le 10 septembre dans cette province. Je puis cependant faire erreur. Je suis sous l'impression que l'extrême période est de 90 jours. Maintenant, la question à considérer est de savoir si on peut faire les récoltes et les embarquer dans cet intervalle.

*Le président :—*Je crois que les récoltes prennent tout le mois de septembre.

*M. D. Smith :—*Oui, en autant qu'on s'y livre.

Par M. Lowe :—

Q. Qu'avez-vous à nous dire au sujet des saisons extraordinaires?—Il ne faut point se dissimuler les difficultés et les aborder de front. Je ne doute aucunement que tous les faits que j'ai énoncés s'appliquent exactement aux saisons ordinaires; mais leur exactitude est-elle la même pour les saisons extrêmes, c'est plus que je ne sais. J'ai appris qu'il avait été quelquefois impossible aux navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson d'effectuer une entrée dans les détroits, et qu'ils s'étaient vus obligés de rebrousser chemin. Je pense donc qu'il est important d'étudier les conséquences des saisons extraordinaires sur la navigation qui se fait dans ces parages.

Par M. D. Smith :—

Q. Savez-vous à quelle époque il a été impossible aux navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson de sortir de la baie par les détroits, pour regagner la haute mer? — Je ne sais pas quand le fait s'est rencontré. Vous voudrez bien toutefois remarquer que ma théorie ne s'applique en rien aux voiliers. On projète de ne se servir que des steamers de Terre-Neuve, dont 25 sont actuellement en route pour revenir de la pêche du phoque après s'être ouvert un chemin au travers des mêmes glaces que celles qu'ils s'attendent de rencontrer dans le détroit d'Hudson. Le grand point c'est d'attirer l'attention sur le fait que la navigation faite avec l'aide de la vapeur, telle qu'elle se fait de nos jours, permettra à un steamer de partir de Terre-Neuve, pour le détroit au commencement du printemps, ce qui change tellement la nature des choses que les neuf dixièmes des objections qu'on soulevait autrefois contre ce projet se trouvent renversés. Voilà la grande considération; aussi suggérerai-je que toutes les questions qu'on voudra bien me poser n'aient qu'un objet en vue: les qualités inhérentes aux navires à vapeur comparées à celles des voiliers. En consultant les différentes cartes, vous pourrez constater que le vent constitue un grand obstacle dans la navigation des détroits d'Hudson. Il souffle presque continuellement du nord ou du nord-ouest, et empêche les voiliers de profiter des avantages qui leur sont offerts, telles que les ouvertures qui se forment dans les glaces; le steamer, au contraire, peut s'en prévaloir, et effectuer un passage dans des conditions qui mettraient un voilier dans l'impossibilité complète de faire la même chose.

M. D. Smith :—Si je vous ai posé cette question, c'est qu'il est arrivé plusieurs fois à ma connaissance que des navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson se sont trouvés dans l'impossibilité de faire le voyage, et il paraîtrait, qu'ayant essayé de sortir du détroit, après être restés 10 ou 12 jours à la Factorerie d'York, ces bâtiments ont été obligés de revenir au point de départ. Ceci se passait dans la baie James. La même chose est également arrivée à d'autres endroits.

Le témoin :—Vous n'ignorez pas que la baie James diffère entièrement de celle d'Hudson. Selon moi, on ne peut appliquer à la partie nord-ouest de cette dernière les renseignements et l'expérience qu'on aura pu acquérir dans la partie méridionale de la baie James. Les conditions sont si différentes dans l'un et l'autre cas; ainsi, par exemple, au nord-ouest de la baie d'Hudson le printemps commence beaucoup plus vite que dans la baie James; du moins, s'il faut en croire les autorités. Ensuite, cette baie est peu profonde et très sujette aux tempêtes; enfin, la glace y séjourne beaucoup plus longtemps que dans la région du Nord-Ouest. J'aimerais beaucoup à savoir si on n'a pas constaté des facilités spéciales dans la navigation du détroit d'Hudson depuis qu'on se sert du *Labrador*, ce magnifique steamer dont la Compagnie de la Baie d'Hudson a fait l'acquisition. J'ai eu occasion de le visiter, et on m'a appris que c'est sans cesse un sujet d'étonnement pour la compagnie, de voir la facilité avec laquelle ce steamer passe au travers des glaces. Me serait-il permis de demander à M. Smith d'exprimer son opinion à ce sujet?

M. D. Smith :—Je me rends avec empressement à votre désir, d'autant plus que c'est sur mes instances que ce steamer a été acheté. Il est certain qu'il a beaucoup simplifié la navigation dans le détroit d'Hudson et sur les parties de la côte où l'on se servait de voiliers; mais on a jugé que ces derniers ne convenaient pas pour entretenir les communications avec le détroit. Cependant, à une seule exception près, je ne me rappelle pas qu'il ait jamais été impossible aux voiliers de pénétrer dans ces détroits avec leurs approvisionnements ou d'en sortir avec leurs chargements. Le *Labrador* a bien toutes les qualités que vous avez énumérées; de même que tous les navires qui, employés à la pêche du phoque, sont parfaitement construits, très forts, blindés et équipés de manière à pouvoir lutter contre les glaces. Je m'accorde en tous points avec ceux qui désirent établir une communication avec la baie d'Hudson, du moment que la chose est possible, et je suis bien d'avis que le sujet mérite qu'on essaie d'y parvenir par tous les moyens à notre disposition, surtout à l'aide de steamers conve-

nables ayant à bord des équipages choisis, afin de pouvoir faire un examen minutieux de toutes les parties de la baie d'Hudson et des rivières de l'intérieur, pour s'assurer si le projet est praticable. Ce qui m'effraie en tout ceci c'est le peu de durée de la navigation; car il a été établi par les officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'en définitive, elle n'était complètement ouverte que pendant deux ou six semaines. N'empêche pas que je crois qu'on devrait essayer d'établir des communications avec le territoire du Nord-Ouest en passant par la baie d'Hudson; le sujet en vaut la peine. Ma seule crainte est qu'on en vienne à la conclusion que le projet est impraticable. Selon moi on devrait profiter de l'occasion de l'exploration géologique que le gouvernement est sur le point d'envoyer pour tenter l'expérience. Ceux qui font partie de ce parti d'explorateurs pourraient, je n'en doute pas, consacrer beaucoup de leur temps à ce travail, et nous fournir plus tard des renseignements précieux que nous ajouterions à ceux que nous possédons déjà, ce qui ajouterait encore à leur importance.

Par M. Charlton:—

Q. Veuillez nous dire si, dans le cas des navires qui ont été obligés de rebrousser chemin et de retourner à leur point de départ, l'impossibilité d'aller plus loin venait des glaces, ou si la chose est arrivée dans la baie James ou dans les détroits?

*M. D. Smith:—*Dans les détroits d'Hudson.

Q. Le *Labrador* ou tout autre vapeur a-t-il visité la Factorerie d'York?—Je ne le crois pas.

Par M. Lowe:—

Q. Reste maintenant la question de savoir si, dans les saisons extraordinaires qui se font quelquefois sentir, ces steamers pourraient naviguer dans le détroit? Nous savons déjà, par M. Smith, que les navires de la compagnie se sont vus quelques fois repoussés par les glaces qui obstruaient le passage. Peut-être que la même difficulté n'existerait pas pour les navires à vapeur. Je voudrais savoir si, arrivant une de ces saisons extraordinaires, les steamers pourraient se frayer, quand même, un chemin à travers du détroit lorsqu'il charrierait encore plus de glaces qu'à l'ordinaire?—J'en doute fortement. Tels qu'ils sont, les bâtiments de la baie d'Hudson sont incontestablement bien montés en hommes, les officiers qui les commandent sont remplis d'expérience, on les retient expressément dans ce but, et on peut dire qu'ils ont vieilli dans le service. J'ajouterai en outre que les navires qu'on a nolisés et qui n'appartenaient pas à la compagnie n'ont pas cessé une seule année de se rendre à la baie d'Hudson. Un certain nombre de ces derniers sont loin de posséder des équipages aussi bien au fait de la navigation que ceux qui s'y sont livrés depuis leur enfance. Je crains beaucoup qu'à certaines années, il sera impossible, même aux steamers, de naviguer dans les détroits.

Par le président:—

Q. M. Smith, pouvez-vous estimer et dire au comité ce que coûterait probablement un navire qu'on engagerait pour une année, dans le but de tenter l'expérience?—De fait, je ne le puis pas. Je crois devoir dire, en outre, qu'un tel service exigera des steamers équipés spécialement pour ce genre de navigation. Ils ne pourraient pas être utiles ailleurs; il faudra les blinder, et les dépenses qu'ils occasionneront sont bien peu compensées par le peu de temps qu'ils auront à naviguer dans la baie d'Hudson. Il est vrai que l'on pourrait les convertir en voiliers.

*Le professeur Hind:—*On pourrait aussi les employer à la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent. (Rires.)

*M. D. Smith:—*Je ne saurais préciser aucune chose sur ce dernier projet. J'ai accordé avec beaucoup de plaisir tout mon support ici à quelques messieurs, parmi lesquels se trouvait le Dr. Fortin, et qui venait soumettre un nouveau système à l'effet d'établir des communications télégraphiques dans le bas du fleuve Saint-Laurent; mais j'ai des doutes quant à la possibilité d'y naviguer en hiver. Cette saison m'a vu plusieurs fois à différents endroits sur cette rivière, et je suis obligé de déclarer que je n'aimerais pas à m'embarquer sur un de ces steamers, quoiqu'il ne sois pas plus craintif que la généralité du monde voyageur. (Rires.) Si vous me dites que

La chose est praticable, je vous répliquerai qu'il pourra arriver que la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent pourra se faire une fois dans dix ans; mais je doute fortement si vous pourrez entretenir un commerce régulier. On a suggéré bien des plans pour faire la navigation dans la baie d'Hudson, celui dont je viens de parler en est un. Il nous faudrait des navires construits spécialement pour ce service, ce qui les rendrait beaucoup plus dispendieux que les autres, et leur capacité, serait nécessairement très limitée.

Par le colonel Dennis :—

Q. M. Smith peut-il nous dire le prix approximatif d'un navire comme le *Labrador*, et appareillé comme l'est ce steamer?—Il a coûté entre £18,000 à £20,000 sterling. Ce n'est pas un gros navire.

*Le professeur Hind :—*Vous appelez le *Labrador* un petit bâtiment?—Oui; il ne jauge qu'environ 500 tonneaux, ce qui n'est pas beaucoup. Sa capacité que nous avons éprouvée, est tout à fait limitée.

*Le colonel Dennis :—*Je voudrais faire une question qui découle de celle qu'a posée M. McCraney avec tant d'à propos, au sujet de la possibilité du transport des récoltes du Nord-Ouest à l'époque de leur maturité. Combien de jours faudrait-il, en temps ordinaire, pour gagner le large, en partant de la Factorerie d'York?

*Le professeur Hind :—*Je puis citer deux exemples du fait—six jours après avoir terminé le chargement on avait quitté les côtes avec des voiliers.

*Le colonel Dennis :—*Si je me rappelle bien, un des membres du comité a déclaré que les récoltes pouvaient se faire en septembre et qu'on a réussi à opérer le passage au travers du détroit jusqu'à la fin d'octobre. Si tel est réellement le cas, je ne vois aucune difficulté à expédier le produit des moissons dans la même année. D'après tous les rapports qu'on nous a cités, il paraît très facile de sortir de la baie d'Hudson, même à la fin de l'année.

Par M. D. Smith :—

Q. Vous n'entendez sans doute pas parler des années exceptionnelles?—Bien entendu, il n'en est jamais question dans ce que j'énonce. Mais même dans ce cas, l'introduction de la vapeur comme force motrice a accompli une telle révolution dans la manière de naviguer, que vous pouvez à peine établir un point de comparaison entre les conditions dans lesquelles elle se trouve aujourd'hui, et ce qu'elle était du temps des simples voiliers. Prenons, pour exemple, le cas des steamers employés à la pêche du phoque; leur façon de procéder diffère complètement du système suivi lorsque les bâtiments à voiles étaient en vogue. On a appris aujourd'hui à lutter contre les glaces, et en pénétrant au milieu d'elles, afin de se mettre à l'abri des tempêtes, on les considère plutôt comme un port de salut qu'une source de périls.

*M. D. Smith :—*Il est peut-être à propos pour moi de déclarer ici que la Compagnie de la Baie d'Hudson a importé la plus grande partie de ses marchandises et de ses approvisionnements par le détroit, et que ses membres ont découvert qu'ils pouvaient se les procurer à meilleur marché hors du Canada et des Etats-Unis. Cette compagnie a subi de grandes pertes par les navires qu'il lui a fallu abandonner, ou d'autres dont elle s'est vue obligée de changer la destination. Elle a complètement cessé de faire venir ses importations par la route de la baie d'Hudson ou par la Factorerie d'York. Elle ne reçoit rien des côtes de la mer, excepté les articles destinés aux postes qui y sont établis.

Q. Un chemin de fer qui partirait du Fort Nelson ne changerait-il pas cet état de choses; la grande difficulté n'est-elle pas de remonter la rivière Hayes, un trajet qui est très dispendieux?—(*M. Smith*): Il n'y a pas de doute qu'un chemin de fer serait très utile; mais la saison pour s'en servir est trop courte. Arrivé à cet endroit, il nous est à peine permis d'espérer qu'on parviendra à la Baie d'Hudson d'une année à l'autre avant le milieu d'octobre. M. Trow en connaît aussi long que moi sur la rivière Rouge et sur les récoltes qui s'y font.

M. Trow :—Je pense qu'elles devront occuper tout le mois de septembre.

Par M. Thompson (Caribou) :—

Q. Si cette voie de communication était établie, ne pourrait-on pas, d'après les renseignements que nous avons recueillis sur la durée de la saison navigable, et avec une ligne de steamers convenables, faire plus d'un voyage par année?—*Le professeur Hind* :—Certainement; construits pour ce genre de navigation, ces navires quitteraient Liverpool vers le milieu de mai et arriveraient en face du détroit d'Hudson, disons le 1er juin. Selon la version de tous ceux qui sont passés dans ces détroits, on peut en effectuer facilement l'entrée plus facilement au commencement de juin que dans le mois de juillet; car à cette époque les glaces ne les encomrent pas encore. Pour cette raison, ces steamers pourraient partir au mois de mai de Liverpool ou de tout autre port. Si nous comparons le transport des immigrants à Port Nelson par la voie du Nord-Ouest, avec celui qu'on leur fait faire par le chemin de fer du Pacifique Nord, il est facile de constater les avantages que présente la première de ces routes, qui n'exige qu'un transbordement, dont le trajet se fait sur le même chemin de fer, et équivalent à celui de Québec à Sarnia, et qui les rend au cœur même de la région agricole de l'ouest.

M. D. Smith :—Je suppose que la Compagnie de la Baie d'Hudson a appris, par expérience, qu'il est plus facile de pénétrer dans la baie d'Hudson en juillet ou au commencement d'août, qu'au commencement du printemps. Ses navires ne s'empressent jamais de quitter le nord de l'Écosse avant la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet. Pourquoi en agiraient-ils ainsi, s'ils savaient y gagner sous le rapport de la navigation en précipitant davantage l'époque de leur départ. Ils ont dû constater qu'il était préférable d'attendre plus tard. Il est certain qu'ils ont essayé de partir au commencement de la saison; mais ils se sont ensuite laissé guider par les leçons de l'expérience. Il faut dire que leurs tentatives ont été faites au moyen de voiliers.

Le témoin :—

Q. Serait-il difficile de se procurer une série régulière de tableaux semblables à ceux préparés par Chapperell, et indiquant les dates où les bâtiments de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont fait voile des îles Orkneys en destination de la Factorerie d'York ou de la baie James?

M. Smith :—Je ne vois aucune difficulté à se les procurer.

Le témoin :—Si ces dates remontaient jusqu'à 200 ans, on pourrait y puiser de précieux renseignements.

M. Smith :—Je ne doute pas que la compagnie s'empresse de fournir toutes les informations qu'elle peut posséder, et je m'engage à tout essayer pour obtenir ce que vous désirez. Je mentionnerai, en passant, un rapport qui circula dernièrement au sujet de la découverte de certaines vieilles archives dans la Factorerie d'York; ces documents dataient de 100 à 150 ans, et on prétendait qu'ils avaient été expédiées à l'établissement principal en Angleterre. Je me suis adressé en Angleterre pour avoir des renseignements à ce sujet; mais on m'a répondu qu'on y ignorait complètement tout détail concernant la découverte de ces documents. (Applaudissements et rires.) Je crois avoir lu cette nouvelle dans un des journaux de New-York. Tout ce que je puis dire, c'est que la compagnie ne l'a pas vue se confirmer jusqu'aujourd'hui. La nouvelle peut être vraie, sans que j'en sache rien.

Par le président :—

Q. Pouvez-vous nous dire, M. Smith, dans quel mois, ou à quelle date du mois, les navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson quittent généralement la Factorerie d'York pour retourner en Angleterre?—Du 16 au 25 de septembre, je pense. Cependant, je ne pourrais l'affirmer—et ensuite de cette dernière date jusqu'au premier octobre. Tout dépend du temps qu'ils ont mis à pénétrer dans la baie d'Hudson. La saison est quelquefois déjà avancée lorsqu'ils arrivent au but de leur voyage, et

ils sont alors obligés de travailler jour et nuit afin de pouvoir se libérer du peu d'ouvrage qu'il y a à faire avant de repartir. Je pense que leur arrivées retarde certaines fois jusqu'à la fin de septembre.

Q. Vous n'avez jamais appris qu'ils avaient eu à surmonter de grandes difficultés pour être partis à une époque peu avancée de la saison navigable; à notre connaissance, ils n'ont aucun sujet de se hâter, si ce n'est qu'ils ont un seul voyage à faire et qu'ils veulent s'acquitter de leur devoir; ne désirent-ils pas plutôt sortir afin de ne pas avoir à rencontrer des banquises?—Certainement; c'est afin de pouvoir sortir facilement qu'ils précipitent leur départ autant que possible. J'ai déjà dit que les obstacles à surmonter se trouvent dans le détroit; il leur est même arrivé une fois de ne pouvoir en sortir, et il leur a fallu rebrousser chemin. N'empêche pas qu'il est beaucoup à désirer que la navigation projetée se réalise, si on la juge praticable.

Par le président :—

Q. Avez-vous visité la vallée de la Qu'Appelle?—Oui.

Q. Que pensez-vous de ses richesses agricoles?—J'ai une petite opinion en ce qui concerne sa partie méridionale, ou celle que vous trouverez avant d'arriver aux Collines Blanches.

ECLUSES DE FORT FRANCES—DISTRICT DE LA RIVIÈRE LA PLUIE, ETC.

JEUDI, 2 mai 1878.

TÉMOIGNAGE DE M. HUGH SUTHERLAND.

Par le président :

Q. Êtes-vous au service du gouvernement?—Oui; je suis le surintendant des écluses de Fort Frances et d'autres travaux publics dans le Nord-Ouest.

Q. Veuillez fournir au comité tous renseignements à votre disposition sur la possibilité ou la praticabilité d'ouvrir la route Dawson pour l'utilité du public ou pour faire passer les marchandises en transit?—Je suppose que le comité désire que je le renseigne sur la possibilité d'utiliser l'étendue d'eau qui divise le chemin de fer en deux tronçons.

Q. Je désirerais plutôt que vous commenciez par notre havre, Kaministiquia ou Prince Arthur's Landing, et que vous suiviez la voie ferrée jusqu'à Port Savanne?—La distance du lac Supérieur à la rivière Rouge, par la route Dawson, sera de 504 milles, en se servant toutefois des deux sections de chemin de fer actuellement en voie de construction—l'une qui va de la rivière Rouge au Portage du Rat, et l'autre du lac Supérieur à Port Savanne.

Q. De combien est éloigné Kaministiquia de Port Savanne?—Je vais vous énumérer toutes les distances. Il y a 71 milles de chemin de fer entre le lac Supérieur ou le Fort William et Port Savanne.

Q. Cette voie ferrée est-elle terminée?—Elle le sera cet été. Je crois qu'un convoi circule actuellement sur une grande partie du chemin. L'ancienne route Dawson faisait intersection avec cette ligne au Lac des Mille Lacs, qui porte aujourd'hui le nom de Port Savanne. Il y a ensuite 100 milles et six portages à faire de Port Savanne, par l'ancienne route d'eau, c'est-à-dire de Port Savanne au Portage de la Brouette par le Lac des Mille Lacs, et en continuant ainsi jusqu'à ce qu'on parvienne à la tête du lac La Pluie, aux Chûtes des Chaudières. La longueur totale des portages, en suivant la route actuelle, est de 6½ milles.

Q. Avant d'aller plus loin, veuillez nous décrire les travaux de génie qu'il y aura à accomplir à propos de ces portages?—Avec votre permission, je vais d'abord vous énumérer les distances, et je vous parlerai ensuite des travaux à faire. Des Chutes des Chaudières au Portage du Rat, où la route d'eau coupe encore le chemin de fer, on compte 200 milles. Par la rivière La Pluie aux écluses de Fort Frances, 45 milles. De cet endroit, qui est à un mille et demi en descendant le cours de la rivière au

Portage du Rat, 153 milles. Sur cette distance, il faut prendre dix-huit milles qui se font sur la rivière La Pluie, où l'eau est assez profonde pour y naviguer, surtout lorsqu'on aura enlevé quelques cailloux aux Rapides du Long-Sault, travail qu'on a offert au gouvernement d'exécuter moyennant \$5,000, et qui, j'ai raison de le croire, sera terminé cet été. Ceci fait 200 milles de navigation non interrompue du Portage du Rat aux chûtes de la rivière Rouge, avec une profondeur de neuf pieds à l'eau basse. Du Portage du Rat à la rivière Rouge par le chemin de fer, 114 milles, ce qui fait un total de 209½. Cette partie du chemin est entreprise, et on espère qu'elle sera terminée au mois d'août prochain. Le tout réuni forme 185 milles en chemin de fer et 324 milles par eau, avec six portages par terre. Voilà la route à suivre de Fort-William à la rivière Rouge.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Combien y a-t-il de portages dans ses 6½ milles ?—Six. A partir, bien entendu de Port Savanne, avec le chemin de fer qu'on s'attend de voir terminé l'été prochain. Il y a une chaîne de petits lacs échelonnés entre le lac Supérieur et les Chûtes des Chaudières; on évitera ces lacs par les portages que je viens de mentionner. La chute est très prononcée entre quelques-uns de ces lacs, ce qui fait que les portages sont peu considérables, tout en rendant l'inclinaison trop rapide pour les voies à lisses. Je suggérerai la construction d'un chemin de fer à jauge étroite, de 3 pieds et 6 pouces, avec des chars d'une capacité de cinq tonneaux; et dans les parties où les portages sont trop courts pour la différence dans le niveau, je recommanderai d'allonger la voie afin d'obtenir une pente douce. Dans ce but, j'ai étudié pour tous ces niveaux le rapport de M. Sandford Fleming, et j'en suis venu à la conclusion que la longueur totale des voies à lisses devrait être de 12 milles, ce qui donnerait une pente parfaitement aisée.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Ne serez-vous pas obligé de faire des travaux pour combler cette différence ? —Oui, il faudra construire des assises en bois; mais le bois abonde à cet endroit, de sorte que ce n'est qu'une question de détail.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Avez-vous calculé les dépenses occasionnées par ces travaux ?—Oui; je suggère de faire franchir aux chars la distance des portages sur des barges. La moitié des barges et des bateaux à vapeur nécessaires pour cette partie de la route font déjà le service sur le lac. Les chars seront embarqués sur les barges à une des extrémités du portage et débarqués à l'autre extrémité; de sorte qu'il n'y aura aucun transbordement à faire entre Port Savanne et les Chûtes des Chaudières. Le nombre de portages ne peut influer en rien sur le succès des opérations. La capacité de la ligne s'élèvera, d'un côté ou de l'autre, à cinquante tonneaux par jour, et nous avons actuellement sur le lac deux gros bâtiments, dont l'un peut recevoir cette quantité chaque jour. De ces deux steamers, l'un fait le trajet d'une extrémité du lac à l'autre; le second se rend au lac des Bois.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Combien y aura-t-il de transbordements à faire, pensez-vous, entre le Portage du Rat et les Chûtes des Chaudières ?—Un seul; c'est lorsque les gros navires des grands lacs recevront les chargements des bâtiments plus petits.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Voulez-vous dire, lorsque les écluses de Fort Frances seront terminées, que les steamers qui naviguent sur le Lac à La Pluie et le Lac des Bois pourront passer par les lacs? Sans doute. Le plus gros des deux navigue sur le second de ces lacs. Il a été construit à Fort Frances et a descendu la rivière avant même qu'on eût songé à faire disparaître les obstructions?

Q. Ce bateau à vapeur sera-t-il capable de naviguer tout l'été ?—Oui.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. N'y a-t-il pas des rapides très difficiles dans la rivière?—Oui, à cet endroit (le témoin l'indique sur la carte) nous ne nous proposons pas d'adopter un système d'écluses; si nous avons ce projet en vue, nous nous y prendrions tout autrement pour la route à suivre; tandis que la différence est nulle tant qu'il sera possible d'établir une rampe facile.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Pouvez-vous réduire les pentes de telle façon qu'elles puissent servir pour des chars de cinq tonneaux?—Oui, nous pouvons les faire assez douces pour nous permettre de prendre du fret au retour aussi bien que pour l'expédier dans l'ouest.

Q. La rivière est-elle parfaitement navigable?—Oui.

Par M. Biggar :—

Q. Où voulez-vous construire ces voies à lisses, et quelle sera leur longueur?—Elles devront relier les petits lacs ensemble, et varieront de 20 perches à $3\frac{1}{4}$ milles. Nous nous proposons de construire une de ces voies entre chacun des lacs, et les barges transporteront les chars qu'on emploiera de lac en lac, absolument comme un bateau-passeur.

Par M. White (Renfrew) :

Q. Le niveau de l'eau varie-t-il beaucoup,—entre les crues et l'eau basse—dans le cours de l'année?—Pas beaucoup dans ces lacs.

Q. Donnez la différence?—Environ trois pieds.

Q. N'éprouverez-vous pas des difficultés à embarquer les chars sur ces barges, lorsque le niveau de l'eau subira des changements aux différentes saisons de l'année? Qu'allez-vous faire pour pouvoir conserver la même hauteur entre les chars et les barges?—J'ai prévu cela. Il faudra construire la voie et les approches du point d'embarquement, en ayant plus l'eau basse en vue que l'eau haute. A cet endroit, les lisses devront être mobiles, si je puis m'exprimer ainsi. Lorsque le niveau de l'eau sera très bas, la barge sur laquelle sera le char, pourra être aisément soulevée ou abaissée, de manière à pouvoir se relier à l'autre partie de la voie. Quand bien même l'eau couvrirait le chemin, il ne résulterait aucun désagrément.

Q. Mais comment ferez-vous lorsque la barge se trouvera plus haute que la voie pour embarquer le char? Ne sera-ce pas difficile?—Nous voulons avoir un pont flottant temporaire dont on pourra se servir lorsque le niveau de l'eau aura atteint une hauteur exceptionnelle. Il ne s'opère presque aucun changement de niveau pendant tout le temps de la navigation; si ce n'est à sa clôture.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Vous projetez de faire à chaque portage des dispositions semblables à celles qui existent sur le Saint-Laurent, où ils faut avancer ou reculer les chars, selon le besoin?—Oui, je pense qu'il en sera de même pour les nôtres. C'est absolument le système suivi pour la traverse de la rivière Détroit, ou à tout autre endroit où il y faut transporter les chars. Leur construction est telle qu'on les manœuvre avec facilité. On peut les faire tirer aisément par des chevaux.

Par M. Galbraith :—

Q. Quelle est la différence entre nos eaux hautes d'ici et le niveau de cet endroit. Elle peut atteindre environ 300 pieds; mais cela ne constitue aucune difficulté, puisque, comme je l'ai déjà dit, nous ne nous servons pas du système d'écluses.

Q. Vous voulez parler de la partie qui se trouve entre Port Savanne et le lac La Pluie?—Oui. Mais cela ne m'inspire aucune appréhension, du moment où nous pouvons obtenir une pente douce. Plus la chute sera haute plus le portage sera long, afin de donner la hauteur nécessaire à la rampe. A l'un des portages, la différence est 110 pieds, ce qui nous obligera d'allonger la voie de trois quarts de mille. Cet endroit se trouve entre le Portage du Pin et la rivière.

Q. Combien de temps faudra-t-il, lorsque la route sera complètement terminée, pour se rendre de Kaministiquia à Winnipeg?—Quatre jours tout au plus, d'après mes calculs. Port Savanne est éloigné de 124 milles du fort William. On se rendra dans une journée de marche de Port Savanne aux Chutes des Chaudières. La même chose de cet endroit au Portage du Rat. Bref, cela fera deux jours par eau et deux jours en chemin de fer.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Prétendez-vous faire les 100 milles qui séparent Port Savanne des chutes des Chaudières, dans une seule journée, y compris tous les portages?—Oui. Il ne faut pas oublier qu'aucun bateau ou barge ne fait plus que 14 milles.

Q. Ce que je tiens à bien comprendre est ceci : D'après la distance que vous calculez entre Port Savanne et les Chutes des Chaudières, dites-vous que vous ferez ce trajet dans une seule journée?—Non ; je veux parler du Portage des Français, situé dans cette localité. On mettra deux jours à faire tout cette partie du chemin, dont une journée pour se rendre de Port Savanne à la rivière Française. On voyagera 100 milles par jour, soit 50 milles en ligne droite.

Par M. Burke :—

Q. Parlez-vous de jours de 24 heures?—Non ; dix heures suffiront pour parcourir cette distance.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Pourrez-vous marcher durant la nuit?—Nous traversons la rivière pendant la nuit. L'obscurité la plus profonde ne peut nous arrêter sur l'eau.

Q. Avez-vous calculé le chiffre des dépenses?—Oui, j'ai évalué les frais de construction du chemin, tel que je viens de vous le représenter, y compris les chars tirés par des chevaux sur les voies à lisses et les barges.

Par M. Hagar :—

Q. Vous vous proposez d'avoir un système de barges?—J'ai intention de construire quatre barges qui marcheront par la vapeur et quatre autres sans cette force motrice. Je ne puis vous dire d'une manière certaine lesquelles donneront le plus de satisfaction. Il y en a actuellement quatre sur les lacs qui sont à voiles et quatre remorqueurs. Je pense que les frais des voies à lisses s'élèveront à \$5,500 par mille. Un ingénieur qui connaît bien la route a revu mes calculs, et il n'y a rien changé. J'ai moi-même visité le chemin sur tout son parcours et je puis dire à combien reviendront le bois et les autres matériaux, ce qui forme l'item le plus important. On peut préparer le bois aux différents portages.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Comment vous proposez-vous de disposer les rails?—Sur des traverses de bois. Ils seront en fer léger, d'à peu près $1\frac{1}{4}$ pouce sur $1\frac{3}{4}$ pouce.

Q. Croyez-vous que des traverses en pin suffirait?—Oui, si elles sont de dimensions suffisantes ; disons 10 sur 12 ou 12 sur 12. En supposant même que le pin ferait défaut, nous pourrions le remplacer par le chêne, si c'était nécessaire. Du moment qu'il n'y a pas de ressorts, le bois, selon moi, ne court aucun danger.

Par M. Hagar :—

Q. A combien estimez-vous les assises?—Le tout réuni formera un longueur de 5,000 pieds et coûtera \$17,500. Le grand total s'élève à \$150,000.

Q. Y compris les barges?—Oui. Elles n'ont pas besoin d'être bien grandes. J'ai évalué à \$4,000 chacune, les quatre barges qui marcheront au moyen de la vapeur, et les autres—de fait ce sont de simples chalands—à \$1,200 ou \$1,500 chacune.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Combien voulez-vous avoir de chars?—Dix-huit, à \$300 chaque. Je tiens des entrepreneurs, MM. Purcell et Ryan, qu'on peut acheter ces chars à moins de \$250.

Q. Ce qui fera à peu près \$45 par jour?—Oui; tout compris; chars pleins et chars vides.

Q. Ils jageront à peu près cinq tonneaux chacun?—Oui, mais nous n'espérons pas les charger tous les jours.

Par le président :—

Q. Quelle proportion ce résultat représente-t-il, comparé au commerce de transport sur la rivière Rouge, l'année dernière?—A peu près la même chose. D'un côté comme de l'autre on a calculé 13,400 tonneaux.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Vous dites qu'il vous faudra deux jours pour aller de Port Savanne aux Chutes des Chaudières? Transporterez-vous tout ces chars d'une extrémité à l'autre du chemin?—Oui, disons quatre, cinq ou six à la fois.

Q. Et il vous faut deux jours pour faire ce voyage?—C'est ce qu'on a calculé.

Q. Mais alors vous devrez transporter 50 tonneaux par jour sur cette voie?—C'est là toute la capacité de la ligne.

Q. Il vous faudra avoir 20 chars chaque côté?—Non; car après le premier voyage, aller et retour, les chars vides nous arriveront. Ils auront, de même que les bateaux, à revenir deux fois par jour, au point de départ. Dix-huit chars suffiront.

Par M. Galbraith :—

Q. Quelle est l'étendue du plus grand cours d'eau?—Environ 17 milles.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Et le plus court?—Environ huit milles. Je puis dire que le temps sera divisé de telle sorte qu'on pourra aisément accomplir tout le trajet en deux jours.

Par M. Galbraith :—

Q. De quelle nature est le terrain entre l'eau et le chemin de fer?—C'est ce que j'ignore complètement.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Quelle est la longueur du parcours de ce chemin de fer?—160 milles en char, du Portage du Rat à la rivière des Anglais, ou environ 185 milles, si on se rend à Port Savanne. Tout près de 160 milles se font à l'entreprise. A l'est du Portage du Rat, il y a 40 à 50 milles de chemin qui sont très difficiles à exécuter, et on dit que c'est pire encore dans la direction opposée.

Par M. McNab :—

Q. Quelle distance y a-t-il entre les cours d'eau, jusqu'à l'endroit où ils font intersection avec le chemin de fer?—Voulez-vous dire à partir de Fort Frances?

Q. Mettons à partir de la rivière La Pluie?—Environ 90 milles, en ligne droite.

Q. D'après vos calculs, vous êtes bien positif que vous pouvez faire le trajet entre Prince Arthur's Landing et la rivière Rouge en quatre jours?—Je suis convaincu qu'on peut l'accomplir dans cet espace de temps, du premier de ces deux endroits à Winnipeg. M. Gardner (l'ingénieur dont j'ai parlé tout à l'heure) a corroboré mon assertion,—au sujet des dépenses—dans le témoignage qu'il a rendu devant le comité de Fort Frances. Nous avons repassé tous deux mes calculs en nous appuyant sur les plans et profils de M. Fleming. M. Carpenter, qui avait entrepris l'ancienne route, et qui connaît la question à fond, fut aussi d'accord avec nous. Nous sommes tous unanimes à dire que le fret peut être transporté du lac Supérieur à la rivière Rouge, à des taux aussi réduits que par la route des Etats-Unis, tout en mettant deux à trois jours de moins à faire le voyage.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Quelle est cette route américaine dont vous venez de parler?—Celle qui conduit de Duluth à Fisher's Landing, et qui se rend ensuite à Winnipeg en deux jours et demi.

Q. Supposons que la route de Pembina serait terminée et qu'elle se relierait à celle des Etats-Unis, combien faudrait-il de temps pour aller de Duluth à Winnipeg ?—Actuellement il faut deux jours pour faire le voyage de Duluth à Fisher's Landing, une journée pour se rendre à Brainard, et une autre pour compléter le trajet. Je vous donne là le temps exact tel qu'il est observé sur la route.

Q. Le point où je veux arriver est de savoir quelle serait la longueur de trajet, en supposant que l'embranchement de Pembina serait affermé et qu'une jonction s'opérerait l'été prochain ?—La distance en char est de 4 à 500 milles, ce qui prendrait trois jours de marche avec la vitesse d'aujourd'hui.

Q. Mais j'entends parler du temps qu'il faudrait pour aller de Duluth à Winnipeg, abstraction faite, complètement, du temps et des circonstances dans lesquelles le voyage se fait présentement. Ne pensez-vous pas que la concurrence aurait pour effet de faire abrégé le temps ?—M'est avis qu'on pourrait accomplir le trajet en deux jours.

Q. Ne peut-on pas parcourir 500 milles en moins de temps que cela ?—Je sais qu'actuellement il leur faut deux jours et demi pour se rendre à Fisher's Landing—je parle des convois de fret.

Q. Mais nous sommes à parler des avantages qu'une telle route offrirait aux immigrants ?—C'est vrai ; mais il est aussi question du fret, car il doit faire partie de la comparaison que nous sommes à établir. Disons deux jours ; et vingt-quatre heures de Prince Arthur's Landing à Duluth ; en définitive, il n'y a qu'une journée de différence en mettant le moins de temps possible, entre cette route et l'autre, qui se fait toute en chars. En s'arrêtant à la position qu'ils occupent aujourd'hui et en prenant la moyenne de tous les détails d'opération, on arrive presque à une même vitesse des deux côtés. Telles que les choses sont actuellement, il faut passer deux jours sur la rivière Rouge, deux et demi en char et une journée sur l'eau, de Prince Arthur's Landing à Duluth, ce qui fait en tout cinq jours. Ensuite les formalités de la douane occasionnent toujours beaucoup de retard pour les marchandises mises en entrepôt. Je sais pertinemment qu'il est excessivement rare qu'on puisse se rendre de Duluth à Winnipeg en moins d'une semaine. Chaque paquet doit passer par l'entrepôt, où il est lié avec des cordes et scellé, et ensuite transporté de nouveau dans les chars ; maintenant il est facile de présumer que lorsqu'il y a beaucoup de petits paquets, que ces procédés prennent beaucoup de temps.

Par le président :—

Q. Ces formalités occasionnent-elles des dépenses ?—Il faut payer tant pour chaque paquet et tant pour l'inscription dans les livres. Les frais s'élèvent parfois à \$20 par char. Je n'ai pas besoin de dire que c'est en sus des taux de fret. Moi-même j'ai eu à payer ainsi \$15.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Il est vrai qu'à présent il n'y a qu'une inspection en gros dans le territoire américain avant que les marchandises entrent en Canada ; mais, supposons qu'elles se rendraient directement en chemin de fer de Duluth à Winnipeg, ne pourrait-on pas se contenter d'apposer un sceau sur le char, au lieu de le mettre sur chaque paquet, mettant aussi de côté les formalités de l'examen ?—M. Beaty, un des membres de la société Beaty, plusieurs consignateurs et des marchands de Winnipeg, m'ont dit qu'ils avaient fait tout leur possible pour faire décider le gouvernement des Etats-Unis à laisser passer les chars qui ne porteraient qu'un sceau, mais qu'ils n'avaient pu réussir à obtenir cette permission.

Q. Je crois comprendre que des arrangements ont été conclus dans cette direction, au sujet des marchandises qui sortent du Canada. Je crois qu'il est à propos de sceller les paquets, lorsqu'on a à les débarquer des chars sur le sol américain. Mais pourquoi, ailleurs ?—Selon moi, si les marchandises étaient embarquées dans les chars sur le territoire américain, elle feraient tout le trajet sans passer par aucune formalité ; mais dans ce cas-là seulement. Des barges elles passent à l'entrepôt pour y subir l'inspection.

Q. Je ne parle que des marchandises qui vont à Winnipeg. Supposons, mille objets qui seraient consignés, on n'aura jamais eu en vue de les faire rendre aux Etats-Unis pour y rester ; mais de les expédier sur le territoire canadien ?—La grande objection, c'est qu'elles ne pénètrent pas en bloc dans les Etats-Unis ; il leur faut nécessairement arrêter à Duluth, où elles passent par les procédés d'entrepôt, c'est-à-dire qu'elles y sont liées avec des cordes et scellées. La population du Manitoba a demandé l'abolition de ces formalités ; mais loin de se rendre à leur demande, les Américains les ont multipliées davantage. Ils ont publié cette année d'autres règlements de douane, qui vont tuer, selon moi le trafic qui se fait à l'aide des bateaux plats, vu qu'on oblige ces derniers à payer des taxes aussi fortes que les bateaux à vapeur.

Par M. Jones :—

Q. Si l'embranchement de Pembina était terminé, ne serait-il pas possible d'expédier, directement au Canada, nos marchandises à Chicago ou à Saint-Paul ?—La distance à parcourir est beaucoup plus considérable.

Q. La route s'accomplirait cependant entièrement en char, et les convois pourraient s'y rendre directement ?—Oui ; mais vous feriez plusieurs centaines de milles de plus que par la voie projetée. Ainsi, de Montréal on a opéré le transport de marchandises à 30 centins par cent livres seulement. Je m'attends à ce qu'aucune concurrence pour le fret soit possible entre le trajet dans les chars et celui par les lacs.

M. White (Renfrew) :—

Q. Vous dites que la distance en chemin de fer entre Duluth et Winnipeg est d'environ 500 milles ?—Entre 4 à 500 milles.

Q. Ce qui équivaldrait à la route à faire de Prince Arthur's Landing par notre chemin ?—Oui ; et Duluth est éloigné de 190 milles de cette dernière place, ce qui demanderait une journée entière pour accomplir ce trajet.

Q. N'y a-t-il pas une ligne de bateaux à vapeur qui vont directement à Duluth, sans passer par Prince Arthur's Landing ?—Non ; ils sont obligés d'y passer, ou, au moins, en vue de cet endroit.

Par M. Galbraith :—

Q. N'y aurait-il pas moyen de réduire les taux de passage et de fret de manière à les rendre aussi bas sur notre voie que sur celles des Américains ?—Si la chose pouvait se faire, ce serait nous mettre à l'abri des règlements de douane vexatoires qu'on nous impose l'autre côté de la frontière, et nous rendre un grand service. Il n'y a pas à douter que nous perdons beaucoup d'immigrants qui s'établissent sur le territoire américain en se rendant ici.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Quelle est la distance en char de la traverse de la rivière Rouge au lac Supérieur ?—416 milles.

Q. Alors, si le chemin était terminé nous pourrions aisément établir une concurrence avec les Américains ?—Sans doute ; nous aurions pour nous la voie la plus courte et la meilleure ; de fait, je suis convaincu que nous serions chargés du transport des produits du Minnesota jusqu'à l'embranchement de Pembina. La distance pour se rendre à Montréal se trouverait réduite de plusieurs centaines de milles, et le grand avantage serait que tout le trajet se ferait par la même route, tandis que par celle des Etats-Unis, les marchandises passent sur deux ou trois lignes qui appartiennent à différentes compagnies, ce qui nécessairement augmentent les prix du fret.

Par M. McNab :—

Q. Je désirerais être renseigné sur la nature du sol sur le parcours de la rivière La Pluie ? Pensez-vous que cette région puisse être colonisée et que le pays puisse retirer des bénéfices de cette dépense d'argent dont il est question, lorsque la voie ferrée projetée sera construite ?—Je prétends que, si le chemin de fer n'est pas en opération dans quatre ou cinq ans—et je ne crois pas qu'il puisse être terminé avant quatre ans—si cette route n'est pas ouverte, inutile d'espérer que la région fertile-

qu'arrose la rivière La Pluie se colonise jamais, parce qu'alors vous ne fournissez aucun avantage aux colons d'aller visiter cette partie du pays, et qu'ils n'iront pas là d'eux-mêmes. Vous y avez 17 townships qui ont été arpentés et qui contiennent chacun 23,000 acres de terre. Nous nous sommes entretenus sur ce sujet, le colonel Dennis et moi, et il appert, d'après lui et suivant les notes prises sur les lieux, qu'il y a dans cette région 150,000 à 200,000 acres d'excellente terre. Sa superficie embrasse 400,000 acres. Je suis persuadé que ce chiffre se trouve encore au-dessous de la réalité; j'ai moi-même visité une grande partie du territoire qui s'étend sur le parcours de la rivière La Pluie et j'en ai, de plus, beaucoup entendu parler. Le débouché naturel pour le bois de cette partie du pays est le Portage du Rat. On suppose qu'il abonde des deux côtés de la route, et selon moi il devra tout s'écouler par le même chemin. Des personnes qui connaissent à fond la disposition des lieux ont calculé qu'il y a deux cent millions de pieds de bois sur la frontière canadienne. Baker, l'arpenteur en chef du Minnesota, prétend que les Etats-Unis en possèdent une quantité encore plus considérable, et il faut remarquer que tout ce bois doit suivre la rivière et passer par notre chemin.

M. White (Renfrew) :—

Q. On m'a dit qu'il serait nécessaire de construire des écluses pour faire descendre le bois d'arrimage de cette région?—C'est le cas.

Q. Mais ne pourrait-il pas passer sans le secours de ces écluses?—Le bois de construction pourrait descendre autrement; mais l'avantage pour un pays qu'on veut coloniser c'est d'offrir des facilités aux propriétaires de moulins; une fois ceux-ci arrivés, les colons ne tardent pas à les suivre. Un propriétaire de moulins de cet endroit, M. Fowler, m'a déclaré que sans une écluse, il lui était impossible de transporter son bois au marché.

Q. S'il s'était établi un peu plus bas, il n'aurait pas été soumis à cet inconvénient, puisqu'il aurait eu une navigation ininterrompue?—C'est vrai, mais alors il lui aurait fallu des remorqueurs.

Q. N'en a-t-il pas présentement?—Oui; mais il a aussi un pouvoir d'eau.

Par M. Galbraith :—

Q. Le pays est-il boisé, pour se rendre dans ces parages?—Oui.

Q. Mais alors tôt ou tard cette ressource servira beaucoup comme branche de commerce, avec le secours du chemin de fer?—Sans doute, aussi le pays alentour s'établit-il rapidement. Il y a un bureau des terres à Fort Frances, et on constate qu'il y a beaucoup de demandes de terres. L'année dernière le bureau à Winnipeg a envoyé un agent à cet endroit. Le journal de Fort Frances nous apprend qu'on compte actuellement 400 colons. Il est facile de comprendre quelle immense population peut trouver sa subsistance sur un territoire de 450,000 à 500,000 acres de bonne terre et où l'on trouve d'excellent bois de construction en abondance. J'en connais qui sont allés dans le Manitoba et sont revenus s'établir ici.

Par M. Galbraith :—

Q. De quel climat jouit-on?—Le climat est semblable à celui de la province du Manitoba.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Vous dites qu'on y trouve du bois de prix, à quelle espèce appartient-il?—A celle du pin, le rouge et le blanc. Nous nous sommes servis pour les écluses de pièces de bois de 45 pieds de longueur et de dix pouces carrés. Il y a ensuite le chêne, la plaine, le peuplier, et d'autres bois francs.

Q. Le pin qu'on y trouve devra, je suppose, être beaucoup recherché de la population des prairies. Maintenant, pensez-vous que c'est une mesure sage de la part du gouvernement de vouloir insister sur la colonisation de cette partie du pays, lorsque nous avons une immense étendue de pays en prairie qui est inhabitée, et où nous pourrions écouler notre bois avec tant d'avantage?—Il n'y a pas de doute, tant que la région dont vous parlez ne sera pas établie, que vous aurez quelque difficulté à

vendre votre bois. Je suis d'opinion que la colonisation suit le commerce du bois.

Q. D'après mon expérience, en colonisant un terrain où le pin abonde——

R. Je ne prétends pas dire que le bois qu'on y rencontre est tout du pin ; c'est plutôt une région agricole. Il y a aussi du bois, mais non pas de cette espèce.

Q. Alors ce bois ne se rencontre pas dans cette localité ?—Oui ; mais seulement qu'en petite quantité ici et là. C'est sur les bords de la rivière La Pluie qu'il y en a le plus.

Par M. McNab :—

Q. On m'a dit que le pays qui produisait le pin de bonne qualité, n'était pas toujours le plus propice à l'agriculture ?—C'est vrai, dans ce cas le sol est plus inégal.

Q. Quelle est la nature du terrain dans le Minnesota ?—A peu près semblable.

Q. Y a-t-il une grande étendue qui se prête à l'agriculture ?—Oui, autant que j'ai pu m'en assurer.

Q. Dans le cas où la population se porterait en grand nombre dans le Minnesota, ne laissez-vous pas à entendre que l'industrie forestière se transporterait dans la région des prairies de la province du Manitoba ?—Je n'entretiens pas le moindre doute sur ce point.

Par M. Hagar :—

Q. Vous nous avez parlé du bois de pin. Quelles sont ses dimensions ?—J'ai dit que nous avons employé des pièces de bois de 45 pieds de longueur et de dix pouces carrés. Le bois d'arrimage vaut actuellement \$20 le mille pieds. Il est certain que sa valeur diminuera lorsque les terres à bois s'ouvriront.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Voici le point auquel je veux arriver :—La construction d'écluses est-elle indispensable à l'exploitation de la partie boisée de cette partie du pays ?—Je ne crois pas qu'il soit juste de me poser cette question de cette manière, vu que dans les observations que j'ai faites, j'ai passé sous silence tout ce qui avait rapport aux terres arables de cette localité.

Par M. Hagar :—

Q. N'aurez-vous pas à manufacturer le bois d'arrimage à quelque part en aval de Fort Frances ?—Il y a, à l'écluse, un pouvoir d'eau capable de faire fonctionner 20 scieries, et je ne doute pas qu'il soit utilisé tôt ou tard. C'est là qu'on construira les scieries.

Par le président :—

Q. Quelle est la hauteur de l'écluse ?—Vingt-quatre pieds et huit pouces. Le bois de construction se trouve sur les bords du Lac des Bois et les scieries seront situées au Portage du Rat. Il serait impossible pour le bois en grume de traverser le Lac des Bois, parce qu'il est le plus difficile de tous ceux du Nord-Ouest. Il est éloigné de près 100 milles de la baie du Buffle et, lorsque le vent souffle du sud, ce lac est très agité. Je n'aimerais pas à le traverser sur un radeau. (A ce passage, le témoin exhibe une carte de Kéwatin et montre la direction du chenal sur l'étendue d'eau de 200 milles dont il a parlé plus haut) Il continue : Il y a maintenant 200 milles de chemin de fer construits dans cette partie du pays. Le terrain pour la voie a été fourni je crois par le gouvernement qui a précédé celui-ci. Sur le parcours de la voie ferrée dans ce pays, il y a une très jolie étendue de terre.

Par M. Hagar :—

Q. Quelles sont les principales difficultés à surmonter entre le lac Wabigoon et le lac de l'Aigle ?—Le pays est montagneux et il faudra y creuser beaucoup de tunnels.

Q. Le terrain n'est-il pas bas à beaucoup d'endroits ?—Oui, à l'ouest du Portage du Rat. Si cela ne vaut pas \$150,000 pour ouvrir cette route et se rendre maîtres du trafic dans le Manitoba, à supposer même qu'on ne s'en servirait que quatre à cinq ans, cela n'équivaut à rien.

Par le président :—

Q. Prenant en considération tout ce qui a été dépensé à cet effet par les deux gouvernements, et supposant que ce chemin de fer se trouverait terminé, actuellement, le gouvernement ne se trouverait-il pas justifiable de construire cette route?—Oui, pour les fins de la colonisation du pays arrosé par la rivière Rouge, et à cause du bois et des sources minérales qui se trouvent dans cette localité. Selon moi, que le chemin de fer se construise, et il se fera un trafic considérable par cette voie.

Par M. White, (Renfrew) :—

Q. Il y a 120 milles en char de ce point au Portage du Rat. Ne pensez-vous pas que si cette partie était terminée, elle offrirait aux colons plus de facilité de s'y transporter?—Oui, si elle était prête immédiatement.

Q. Vous avez dit que toute la partie arable s'étend entre ces deux points. Ne serait-il pas plus facile de se rendre à cet endroit en descendant par le chemin de fer jusqu'au Portage du Rat, et de prendre ensuite le bateau à vapeur?—Ce serait revenir 200 milles sur ses pas et prendre, selon moi, le chemin des écoliers pour arriver au but.

Q. Le voyage par cette route ne serait-il pas plus rapide que par celle dont vous nous avez entretenus?—Non, cette route ne pourra pas être terminée avant quatre à cinq ans.

Q. Mais la chose ne serait-elle pas possible si le chemin de fer était fini?—Les circonstances seraient alors bien différentes, et je suis d'opinion que le pays ne se développerait pas du tout.

Q. Ma question se rattache à celle de M. Trow, qui vous a demandé si le gouvernement serait justifiable, à supposer que le chemin de fer serait terminé, d'ouvrir la route projetée pour parvenir à cette localité?—Je le crois.

Q. Même si l'autre route était plus rapide?—Je n'ai mets aucunement ce fait. J'ai prétendu seulement que le gouvernement aurait raison de dépenser \$150,000 pour établir la route; et qu'à tout événement il rentrerait dans ses fonds.

Q. Votre prétention ne s'applique qu'aux circonstances actuelles?—Exactement; en autant qu'il est question des dépenses.

Par M. Lowe :—

Q. Le chemin de fer terminé, cette route servira-t-elle toujours au développement de cette partie du pays?—C'est ma conviction.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Comment? On compte 180 milles de Port Savane au Portage du Rat; de plus, cette distance suffit pour ouvrir des communications directes avec la région qui, selon vous, est favorable à la colonisation, et, en supposant que le chemin de fer soit complété et la route ouverte pour se transporter sur les terres arables, vous prétendez, quand même, qu'il serait du devoir du gouvernement de faire cette dépense pour la route que vous nous avez décrite?—Votre manière de poser la question n'est pas bien juste, selon moi, vous dites—“ En supposant que le chemin de fer serait construit actuellement ”—ceci est impossible.

Q. Elle découle cependant de la question que vous a faite le président?—Je maintiens mon assertion. Je crois que le gouvernement serait en droit d'en agir ainsi.

Par le président :—

Q. Le terrain n'est-il pas de bonne qualité aux portages?—Je ne doute nullement qu'il le soit au portage, qui s'étend sur une longueur de trois milles, de même qu'à celui des Chaudières.

Q. Et au portage des Pins?—Ce bois se trouve à presque tous les portages. Les ressources forestières et minérales de cette région, lorsqu'elle sera habitée, lui feront regagner, selon toute probabilité, ce qu'elle perd par l'aridité de son sol. On a déjà consacré beaucoup d'argent à la construction de cette route, et il serait bien malheureux, selon moi, maintenant qu'elle est à peu près finie, de ne pas voter un crédit de \$150,000 pour établir une ligne directe qui conduirait dans la province du Manitoba.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. A quelle époque l'écluse sera-t-elle terminée?—Cet été. Dans un an tout le chemin sera prêt à entrer en opération. En attendant, le trafic se fait par les chenaux des Etats-Unis. Vous n'êtes pas, je suppose, sans savoir que les importations de Manitoba des Etats-Unis ont atteint le chiffre de \$8,000, contre \$7,000 seulement d'exportations. A l'aide d'une route qui conduirait directement à cette province, les marchands de Toronto et de Montréal pourraient fournir tous les articles qu'elle importe.

Par le président :

Q. Les taux de fret que l'on exige des marchandises canadiennes sur la rivière Rouge diffèrent-ils beaucoup des autres?—Pas à ma connaissance.

Q. Favorise-t-on les fabricants canadiens?—Les taux de fret de St. Paul à Duluth sont les mêmes cette année.

Par M. Hagar :—

Q. A combien s'élèveront les frais de construction de l'écluse de Fort Frances quand tous les travaux seront finis?—A environ \$450,000.

Par le président :—

Q. Combien s'est-il dépensé pour la route Dawson?—Il me semble avoir entendu déclaré l'autre jour, dans le cours d'un témoignage, qu'elle avait coûté \$1,400,000.

Ce serait une perte sèche, à moins qu'elle soit continuée jusqu'à son complet achèvement. Toute la machinerie et l'outillage auront été achetés inutilement si on ne se sert pas de la route. Qu'on veuille bien le remarquer, les deux bateaux à vapeur dont j'ai parlé plus haut ont coûté \$200,000.

Q. Sont-ils en bon ordre et condition?—Oui, assez. J'ai calculé que les réparations de l'un des deux s'élèveront à \$2,000, et celles de l'autre à \$1,000.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Quel est le tonnage de ces deux bateaux à vapeur?—Ils jaugent environ 75 tonneaux. Ils mesurent 130 pieds de longueur sur une largeur de 30 pieds.

Par M. Hagar :—

Q. Sont-ils à aubes?—Oui. Il y a en outre quatre remorqueurs en très bon état, qui font le service sur ces petits lacs, et environ cinq bonnes barges; en tout, neuf remorqueurs, mais les autres ne sont pas de grande valeur.

Par le président :—

Q. Si j'ai bien compris, à l'exception du Long Sault, la navigation n'est aucunement obstruée dans la rivière La Pluie?—On ne rencontre pas d'obstacles, à quelques cailloux à cet endroit.

Q. Quelles dépenses faudrait-il faire pour rendre la rivière navigable sur tout son parcours?—Cela coûterait peut-être de \$4,000 à \$5,000.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. En enlevant ces cailloux, les bâtiments pourraient-ils monter et descendre son cours?—Oui.

Q. Y a-t-il des chutes?—Une; elle fait une descente de 6 pieds en deux milles.

Par le président :—

Q. Et l'eau n'a pas moins de neuf pieds de profondeur?—Non.

Par M. Galbraith :—

Q. Se fait-il beaucoup de commerce sur le parcours de la ligne, actuellement?—Non, la navigation est arrêtée depuis deux ans. A l'exception des provisions que j'ai fait transporter, les bâtiments sont restés à l'ancre.

Par M. Hagar :—

Q. Quelles sont les dimensions de l'écluse ?—200 pieds de longueur et 40 de hauteur. La longueur du réseau est de 800 pieds, avec une profondeur de 40 pieds. Il y aura 5½ pieds d'eau à l'eau la plus basse. Les barges ne tirent que 5 pieds lorsqu'elles sont chargées. Nous nous sommes renseignés auprès des plus vieux résidents de l'endroit sur le niveau le plus bas de la rivière, mais l'eau n'a jamais baissé, à ma connaissance, au point qu'ils nous ont indiqué. Je ne suppose pas que nous n'aurons jamais moins de 7 pieds de profondeur, excepté s'il arrivait jamais une année exceptionnelle.

Par le président :—

Q. Quelle est la largeur moyenne de la rivière La Pluie ?—Un quart de mille. A quelques endroits, elle atteint un demi-mille. Sa profondeur varie de 9 à 20 pieds.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Y a-t-il beaucoup de courant ?—Non, il n'est pas très rapide.

Par M. Hagar :—

Q. Les côtes sont-elles élevées ?—En général, non ; toutefois elles le sont à certains endroits.

Par M. Thompson (Cariboo) :

Q. En supposant que cette route serait ouverte, pensez-vous qu'elle offrira des facilités au public du Minnesota de venir s'établir dans ce pays ?—Certaines gens peuvent profiter de cette voie pour se rendre dans le Minnesota et y rester. On ne saurait empêcher la population de se porter sur la frontière américaine, si elle le juge à propos.

Par le président :

Q. C'est un grand point, n'est-ce pas, pour les colons du Manitoba et Kéwatin, de voir le bois expédié du Minnesota, dans leur direction ?—Certainement. J'ai pu voir déjà un grand nombre de commerçants de bois dans ce territoire. Il a même été question de construire un chemin de fer jusqu'à la rivière La Pluie pour aller l'y chercher.

Par M. Thompson (Caribou) :—

Q. Si la route est complétée, ne va-t-il pas s'établir une concurrence, où nous aurons tout à y perdre ?—Je ne le crois pas. Cela aurait pour effet de faire baisser les prix sur le bois que nous achetons actuellement du Minnesota.

Par le président :—

Q. Eu égard à l'augmentation rapide dans le nombre des immigrants qui vont s'établir dans la province de Manitoba et dans le Nord-Ouest, ne pensez-vous pas qu'il est à désirer de laisser les deux routes ouvertes ?—Je crois que si cette ligne était terminée maintenant, le trafic entre nous et ces deux endroits se ferait sans discontinuer ; mais l'achèvement du chemin de fer aurait pour effet de retenir cette partie du pays en arrière, au lieu de la faire progresser.

Par M. McNab :—

Q. Combien faut-il de temps pour exécuter les améliorations que vous nous avez décrites ?—Elles seront terminées dans l'année pendant laquelle elles auront été commencées.

Q. Alors le chemin de fer serait fini jusqu'au lac des Bois, dans le même temps que vos améliorations se trouveraient faites ?—Oui ; mais nous pourrions alors commencer par elles.

Q. Avant que les communications par chemin de fer jusqu'au Portage du Rat fussent établies ?—Oui, sans aucune difficulté.

Q. Pouvez-vous nous donner une idée de la diminution dans les prix du bois d'arrimage que devra produire cette route une fois terminée et en opération?—Je crois qu'on pourra livrer le madrier au Portage du Rat moyennant \$12 le mille. C'est aussi l'opinion de M. Powell, qui fait un gros commerce de bois dans cette localité.

Par le président :—

Q. Quels seraient les frais de transport jusqu'à Winnipeg?—\$2.50 ou \$3.00, je suppose.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. Si je comprends bien le témoin, la diminution dans les prix du bois d'arrimage dépend, non pas de la mise en opération du chemin de fer, du passage de la rivière Rouge au Portage du Rat ; mais de la construction des travaux projetés dans cette partie du pays?—Il n'y a pas de doute que l'établissement d'une voie ferrée entre la rivière Rouge et le Portage du Rat ne pourra que faire baisser considérablement les taux dans la vente du bois. Ce produit ne vaut rien au dernier endroit, à moins qu'il n'y ait un chemin de fer pour le transporter.

Par M. White (Renfrew) :—

Q. N'avez-vous pas dit qu'il serait difficile d'amener le bois brut aux moulins qui pourront être construits au Portage du Rat?—Sur ce point il n'y a pas le moindre doute.

Q. Pourrait-on aisément amener le bois à la jonction de la rivière La Pluie avec le Lac des Bois?—Oui, ce n'est qu'une question de frais de fabrication. C'est l'endroit qu'on a choisi pour les moulins.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. A quelle époque de l'année l'eau atteint-elle son plus bas niveau dans la rivière La Pluie?—En hiver, avant l'ouverture de la navigation, dans les mois de février et mars.

Q. Et son plus haut niveau?—En juin. Il n'est tombé que très peu de neige cet hiver dans notre localité, et je pense que les crues du printemps ne se feront pas sentir.

TABLE DES MATIÈRES.

MINUTE DES TÉMOIGNAGES.

	PAGES
L'IMMIGRATION AU CANADA.—Témoignage de M. Lowe, secrétaire, ministère de l'Agriculture.	11
ANNONCES POUR ENCOURAGER LES ÉMIGRANTS DE LA GRANDE-BRETAGNE À S'ÉTABLIR EN CANADA.—Témoignage de M. Henry Simpson.....	29
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX À L'USAGE DES ÉMIGRANTS.—Témoignage de M. Peter O'Leary.....	34
COLOMBIE-BRITANNIQUE.—Ses ressources et ses avantages—Témoignage de M. H. J. Cambie.....	46
do do do Autre témoignage de M. O'Leary.....	57
COMMERCE DE LA VIANDE—EXPORTATION DES BESTIAUX.—Témoignage de M. Thomas Cramp.....	70
do do do Autre témoignage de M. O'Leary.....	76
do do do Témoignage de M. James McShane.....	83
SUCRE DE BETTERAVES.—Témoignage de M. E. Barnard.....	89
RESSOURCES FORESTIÈRES.—Témoignage de M. Stewart Thayne.....	113
FABRICATION DE LA TOURBE.—Témoignage du colonel Joshua Thompson.....	127
NAVIGATION DE LA BAIE D'HUDSON.—Témoignage du professeur Henry Youle Hind.....	135
ECLUSES DE FORT FRANCES—DISTRICT DE LA RIVIÈRE LA PLUIE.—Témoignage de Hugh Sutherland.....	167

SEPTIEME RAPPORT

DU

COMITÉ COLLECTIF DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 avril, 1878.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre, comme son

SEPTIÈME RAPPORT

Le rapport du sous-comité chargé de répartir de nouveau la distribution des documents publics imprimés, lequel, avec les listes qui y sont annexées, numérotées de une à treize inclusivement, il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ROSS,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
23 avril, 1878.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement, chargé de répartir de nouveau la distribution des documents publics imprimés, a l'honneur de faire rapport:—

Qu'il a soigneusement révisé les anciennes listes de distribution, et qu'il en a préparé, en y apportant quelques modifications, les listes ci-annexées, numérotées comme suit:

- 1.—Angleterre et étranger, (bibliothèques.)
- 2.—Son Excellence le Gouverneur-Général et départements au siège du gouvernement.
- 3.—La province d'Ontario.
- 4.—La province de Québec.
- 5.—La province de la Nouvelle-Ecosse.
- 6.—La province du Nouveau-Brunswick.
- 7.—La province de la Colombie-Anglaise.
- 8.—La province de Manitoba.
- 9.—La province de l'Île du Prince-Edouard.
- 10.—Les territoires du Nord-Ouest.

La distribution recommandée dans ces provinces comprend leurs Honneurs les Lieutenants-Gouverneurs, les Conseils Exécutifs, les Départements Publics, les Membres des Législatures, leurs Greffiers, les Bibliothèques Législatives, les Juges, les Collèges, les Bureaux de l'Instruction Publique, et les autres Institutions Publiques qui possèdent des Bibliothèques.

- 11.—Les différentes Colonies, comprenant les Lieutenants-Gouverneurs.
- 12.—Sommaire de la distribution.

- 13.—Le nombre total des documents imprimés, et l'édition des volumes reliés et leur distribution aux Membres du Parlement, etc., d'après les listes ci-dessus.

Le sous-comité, en recommandant d'envoyer des exemplaires des volumes reliés des journaux et des documents de la session, aux membres des législatures locales, aux bibliothèques des législatures, à leurs officiers et départements publics, espère qu'en retour les délibérations, journaux et documents de ces législatures seront envoyés à chaque membre du Parlement du Canada représentant les provinces respectives, aux officiers et départements publics ainsi qu'à la bibliothèque du parlement du Canada.

Le sous-comité recommande aussi que dans le cas où d'autres provinces seraient admises dans la Puissance, la distribution des documents publics tel que ci-dessus leur soit appliquée.

Le sous-comité recommande encore que les copies des livres bleus fournies aux divers départements sur leur réquisition, soient portées à leurs comptes et payés au prix ordinaire par copie. Les frais occasionnés par les changements et les corrections devront être payés comme à présent.

Le sous-comité recommande de plus que la copie des votes et délibérations soit mise en liasse comme au Sénat, tous les matins, par les pages, et placée sur le pupitre de chaque membre afin qu'ils puissent la consulter.

G. W. ROSS,
Président du sous-comité.

DISTRIBUTION

DES

DOCUMENTS PUBLICS IMPRIMÉS.

LISTE No. 1.

ANGLETERRE ET ETRANGER.	Votes and Docts.		Volumes reliés.	
	A	F.	A.	F.
Chambre des Lords.....			1	
Chambre des Communes.....			1	
Ministère des Colonies.....	1		1	
Chambre de Commerce.....	1		1	
Le Musée Britannique.....			1	
Le Ministère des Affaires Etrangères.....			1	
Bureau d'Emigration du Canada.....	1		1	
Sir John Rose.....	1		1	
Institut Royal des Colonies.....	1		1	
<i>Les Etats-Unis d'Amérique.</i>				
Le Président des Etats-Unis, Washington.....	1		1	
Le Ministre Anglais.....			1	
Le Greffier du Sénat.....	1			
“ Congrès.....	1			
Echanges de la Bibliothèque.....			40	
Total.....	8		51	

LISTE No. 2.

DÉPARTEMENTS, SIÈGE DU GOUVERNEMENT.	Votes et Docts.		Volumes reliés. — Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Excellence le Gouverneur-Général.....	2		2	1
Bureau du Conseil Privé.....	14	3	1	1
Le Ministre de la Justice.....	1		1	1
Député du Ministre de la Justice.....	1			
Ministre de la Milice.....	1		1	1
Député du Ministre de la Milice.....	1	1		
Secrétaire d'Etat pour le Canada.....	1		1	1
Sous-Secrétaire do do.....	1	1		
Ministre des Finances.....	1		1	1
Député-inspecteur général.....	1			
Maître Général des Postes.....	1		1	1
Député du Maître Général des Postes.....	1			
Ministre de l'Agriculture.....	1	1	1	1
Député du Ministre de l'Agriculture.....	1	1		
Ministre du Revenu de l'Intérieur.....	1		1	1
Commissaire du do do.....	1			
Receveur-Général.....	1		1	1
Député du Receveur Général.....	1			
Ministre des Travaux Publics.....	1		1	1
Député du Ministre des Travaux-Publics.....	1	1		
Ingénieur-en-chef.....	1			
Ministre des Douanes.....	1		1	1
Commissaire do.....	1			
Ministre de l'Intérieur.....	1		1	1
Député du Ministre de l'Intérieur.....	1			
Ministre de la Marine et des Pêcheries.....	1		1	1
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.....	1			
Adjudant-Général de Milice.....	1			
Secrétaire du Gouverneur-Général.....	1		1	1
Auditeur.....	1			
Orateur du Sénat.....	1			
Orateur de la Chambre des Communes.....	1			
Bibliothèque de consultation.....			1	1
Juges de la Cour Suprême.....	6		6	
Total.....	52	8	23	16

LISTE No. 3.

PROVINCE D'ONTARIO.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif, Toronto.....	2	1
Les Membres de l'Assemblée Législative, 88, un exem- plaire chacun.....			88
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3
Les Juges.....	14	14
Bureau de l'Instruction.....			1
Collège de l'Université.....			1
Collège Knox.....			1
Collège St. Basile.....			1
Collège Trinité.....			1
Collège Congrégationnel.....			1
Collège de la Reine, Kingston.....			1
Collège Victoria, Cobourg.....			1
Université Albert, Belleville.....			1
Institut Littéraire Canadien, Woodstock.....			1
Collège Helmuth, ou London Coll. Institute, London...			1
Collège Ontario, Pictou.....			1
Le Collège d'Ottawa, Ottawa.....				1
Law Society, Osgoode Hall, Toronto.....	1	1
Total.....	20	120	1

LISTE No. 4.

PROVINCE DE QUÉBEC.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1	1	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	2	1	1
Les Membres du Conseil Législatif, 8 anglais, 16 français, un exemplaire chacun.....			8	16
Les Membres de l'Assemblée Législative, 18 anglais, 47 français, un exemplaire chacun.....			18	47
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1	1		
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1	1		
La Bibliothèque Législative.....	1	1	3	3
Les Juges.....	19	12	19	12
Bureau de l'Education, Québec.....				1
Collège Morin, Québec.....			1	
Université McGill, Montréal.....			1	
Collège Lennoxville, Lennoxville.....			1	
Collège St. François, Sherbrooke.....			1	
Collège Presbytérien, Montréal.....			1	
L'Université Laval, Québec.....				1
Le Collège de St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.....				1
Le Collège de Nicolet, Nicolet.....				1
Le Collège de Lévis, Pointe Lévis.....				1
Le Collège des Trois-Rivières, Trois-Rivières.....				1
Le Collège de Ste. Marie, Montréal.....				1
Le Collège de Ste. Marie de Rouville, Montréal.....				1
Le Collège de Rimouski, Québec.....				1
Le Collège de Ste. Anne, Québec.....				1
Le Collège de Ste. Thérèse, Québec.....				1
Le Séminaire de St. Sulpice, Montréal.....				1
Le Collège de L'Assomption.....				1
Le Collège de Rigaud.....				1
Le Collège de Masson, Terrebonne.....				1
Bibliothèque de la Loi, Québec.....	1		1	
Bibliothèque de la Loi, Montréal.....	1		1	
Association de la Bibliothèque des Avocats, Montréal.....			1	
Merchants' Exchange, Montréal.....	1			
Institut Canadien do.....		1		
Bourse de Québec, Québec.....	1			
Société Historique, Québec.....			1	
Institut Canadien, Québec.....		1		
Ecole Normale, Montréal.....			1	
Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.....				1
Ecole Normale Laval, Québec.....				1
Collège Méthodiste, Stanstead.....			1	
Total.....	29	20	61	97

LISTE No. 5.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	1
Les membres du Conseil Législatif, 21, un exemplaire chacun.....			21
Les membres de l'Assemblée Législative, 38, un exem- plaire chacun.....			38
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1		
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1		
La Bibliothèque Législative.....	1	3	1
Les Juges.....	8	8
L'Amiral à la Station, Halifax.....			1
Le Commandant des Forces, Halifax.....			1
Collège Dalhousie, Halifax.....			1
Collège St. François-Xavier, Antigonish.....			1
Collège d'Acadie, Wolfville.....			1
Collège Ste. Marie, Halifax.....			1
King's College, Windsor.....			1
Bureau de l'Éducation, Halifax.....			1
École Normale, Truro.....			1
Société de Loi, Windsor.....	1	1
La Bibliothèque d'Halifax, do.....			1
Département des Finances du Canada, Bureau de l'Au- diteur.....	1	1
Total.....	16	84	1

LISTE No. 6.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	1
Les Membres du Conseil Législatif, 18, un exemplaire chacun	18
Les Membres de l'Assemblée Législative, 41, un exem- plaire chacun	41
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3	1
Les Juges.....	6	6
Bureau d'Education.....	1
Chambre de Lecture de la Bourse.....	1
Université du Nouveau-Brunswick.....	1
Séminaire Baptiste.....	1
Académie Méthodiste, Sackville....	1
Collège Presbytérien, Woodstock.....	1
Collège Memramcook, Memramcook.....	1
Collège Catholique Romain, Chatham.....	1
Société de Loi, Frédérickton.....	1	1
Total	14	77	2

LISTE No. 7.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.				
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	1
Les Membres de l'Assemblée Législative.....	25
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3
Les Juges.....	3	3
	8	33

LISTE No. 8.

MANITOBA.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur	1	1
Le Conseil Exécutif.....	2	2	1	1
Les Membres de l'Assemblée Législative.....	17	7
Greffier de l'Assemblée Législative.....	1	1
La Bibliothèque Législative.....	1	1	3	3
Les Juges.....	3	3
Total.....	8	4	25	11

LISTE No. 9.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.				
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Conseil Exécutif	2	1
Les Membres du Conseil Législatif.....	16
do de l'Assemblée Législative	37
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1
do de l'Assemblée Législative.....	1
Bibliothèque Législative.....	1	3
Les Juges.....	4	4
Total.....	10	62

LISTE No. 10.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.				
6 (d).				
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1	1
Conseil Exécutif.....	2	1
	3	2

LISTE No. 11.

LES COLONIES DE	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Terreneuve</i> :— Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....			1
<i>Melbourne, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général			1
<i>Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....			1
<i>Adelaide, Australie Sud</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....			1
<i>Hobart Town, Tasmanie, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....			1
<i>Auckland, Nouvelle-Zélande, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....			1
<i>Queensland, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur.....			1
<i>Cap de Bonne-Espérance</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....			1
<i>Ile de Bermude</i> :—Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.....			1
<i>Ile des Barbades</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....			1
<i>Jamaïque</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....			1
<i>Indes</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....			1
Le Conseil d'Etat.....			1
Total			13

LISTE No. 12.

	Votes et Docts.		Volumés reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
SOMMAIRE DE LA DISTRIBUTION À L'EXTÉRIEUR.				
Angleterre et échanges.....	8		51	
Départements au Siège du Gouvernement.....	52	8	23	16
Ontario.....	20		120	1
Québec.....	29	20	61	97
Nouvelle-Ecosse.....	16		84	1
Nouveau-Brunswick.....	14		77	2
Colombie-Anglaise.....	8		33	
Manitoba.....	8	4	25	11
Ile du Prince-Edouard.....	10		62	
Territoires du Nord-Ouest.....	3		2	
Les diverses Colonies.....			13	
Papiers-nouvelles.....	490	50		
Distribution totale.....	658	82	551	128
RÉCAPITULATION.				
Membres des Législatures Locales.....			327	70
Départements et à l'Extérieur.....	168	32	224	58
Papiers-nouvelles.....	490	50		
Total, comme ci-dessus.....	658	82	551	128

LISTE No. 13.
MÉTHODE DE DISTRIBUTION.

PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT.		Ang.	Fr.
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		60
17 do Français, 1 exemplaire Anglais et 1 exemplaire français chacun.....		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		159
47 do Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Départements et à l'Extérieur.....		168	32
Papiers-nouvelles		490	50
Reste		159	79
Total, Procès-verbaux.....		1,100	225
VOTES, CHAMBRE DES COMMUNES.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français.		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		159
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Départements et à l'Extérieur.....		168	32
Pour reliure.....		175	50
Papiers-nouvelles		490	50
Reste		200	50
Total, Votes et Délibérations.....		1,316	246
ORDRES DU JOUR.—CHAMBRE DES COMMUNES.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire.....		60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français.		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		159
47 “ Français, 1 exemplaire Anglais et 1 exemplaire Français		47	47
Départements, Officiers, etc., etc.....		117	86
Total, Ordres du Jour.....		400	150
BILLS PUBLICS ET DOCUMENTS.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun		60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français.		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		159
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Départements et à l'Extérieur.....		168	32
Papiers-nouvelles		490	50
Reste.....		175	100
Total, Bills Publics et Documents.....		1,116	246

LISTE No. 13.—*Suite.*
METHODE DE DISTRIBUTION.—*Suite.*

BILLS PRIVÉS.		ANG.	FR.
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chaque.....		60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français..		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun		159
47 “ Français, 1 ex. anglais et 1 français.		47	47
Reste (comités, etc.).....		317	136
Total, Bills Privés.....		600	200
—————			
BILLS EN TROISIÈME LECTURE.—LE SÉNAT.			
<i>Le Sénat.</i> —Pour officiers, etc.....		25	15
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		159
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Reste (comités, etc.).....		119	68
Total, Troisième Lecture, Sénat.....		350	130
—————			
BILLS EN TROISIÈME LECTURE.—CHAMBRE DES COMMUNES.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		60
17 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		17	17
Pour les comités, officiers, etc		65	40
<i>Les Communes.</i> —Reste.....		108	43
Total, Troisième Lecture des Bills, Communes.....		250	100
—————			
RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 2 exemplaires chacun.....		120
17 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 2 exemplaires chacun ...		318
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Départements et à l'extérieur.....		168	32
Papiers-nouvelles		490	50
Reste.....		190	54
Total, Rapports des Départements.....		1,350	200

LISTE No. 13.—*Suite.*
MÉTHODE DE DISTRIBUTION—*Suite.*

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS.— <i>Suite.</i>	A.	F.
Report.....	1,350	200
<i>Les Communes.</i> —Comptes Publics, 100 exemplaires anglais extra, pour l'usage du Comité.....	100
—	1,450	200
LES VOLUMES RELIÉS.		
<i>Journaux du Sénat.</i> —60 membres, Sénat, Anglais, 1 exemplaire chacun	60
17 membres, Sénat, Français, 1 exemplaire chacun.....	17
159 membres, Communes, Anglais, 1 exem- plaire chacun.....	159
47 membres, Communes, Français, 1 exem- plaire chacun.....	47
Les membres des Législatures Locales.....	327	70
Distribution à l'extérieur, suivant la liste....	224	58
Reste.....	75	50
Total, Journaux du Sénat.....	845	242
<i>Journaux des Communes.</i> —60 membres, Sénat, Anglais, 1 exem- plaire chacun.....	60
17 membres, Sénat, Français, 1 exem- plaire chacun.....	17
159 membres, Communes, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 membres, Communes, Français, 1 exemplaire chacun.....	47
Les membres des Législatures Locales...	327	70
Distribution à l'extérieur, suivant la liste	224	58
Reste.....	100	50
Total des Journaux, Communes.....	870	242
<i>Documents de la Session.</i> —60 membres, Sénat, Anglais, 1 exem- plaire chacun.....	60
17 membres, Sénat, Français, 1 exem- plaire chacun.....	17
159 membres, Communes, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 membres, Communes, Français, 1 exemplaire chacun.....	47
Les membres des Législatures Locales...	327	70
Distribution à l'extérieur, suivant la liste	224	58
Reste.....	100	50
Total, Documents de la Session.....	870	242

INDEX

DU

DOUZIÈME VOLUME.

41 VICTORIA, 1878.

Accise, droits d' :—

Voir *Documents*, 14, 36.

Adresses :—

A SA MAJESTÉ LA REINE.

1. Résolution au sujet d'une adresse relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, et déclarant qu'il est à désirer qu'un acte du Parlement soit passé pour les fixer; examinée en comité, 255. Adoptée, 256. Renvoyée devant un comité spécial; rapportée, 256. Adoptée; grossoyée; message au Sénat, priant Leurs Honneurs de donner leur concours à cette adresse, 257. Message du Sénat annonçant qu'il adhère à l'adresse collective, 264. La Chambre concourt dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre cette adresse, et remplit le blanc laissé par les mots "et les Communes," 265.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

2. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, 17. Débat ajourné, 19. Repris, 19. Ajourné de nouveau, 20. Ajourné une troisième fois, 21. Résolution adoptée et renvoyée à un comité spécial; adresse rapportée, 22. Adoptée; grossoyée. Devant être présentée par les ministres, 24. Message de Son Excellence en réponse, 45.
3. Résolution au sujet d'une adresse à Son Excellence pour lui exprimer le sentiment de profond regret que fait éprouver à cette Chambre son prochain départ du Canada, 164. Renvoyée à un comité spécial; rapportée; adoptée; grossoyée, 165. Message au Sénat le priant de se joindre à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse, 166. Le Sénat adhère, 171. Jour fixé pour la présentation de l'adresse, 171. Devant être présentée de la part de la Chambre par les ministres, 171. Réponse de Son Excellence, 182.

AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'Agriculture.
Voir *Documents*, 3.

ALASKA :—Ligne frontière d'Alaska.

Voir *Documents*, 16.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD :—Acte de l'.

Motion demandant qu'un comité spécial soit nommé pour considérer la question concernant une meilleure traduction de cet acte en français. Débat ajourné, 80. Repris. Question résolue dans l'affirmative sur division, 143.

ANNONCES :—Voir *Documents*, 143.

ARCHIVES :—Pétition du président de la convention littéraire à Ottawa, demandant que des mesures soient prises pour la collection de certaines archives publiques et demandant, de nouveau, certains amendements à la loi concernant le droit d'auteur, 115.

ARDOISE, BRISE LAMES DE L' :—Voir *Documents*, 12.

ARTILLERIE, ÉCOLES D' :—Voir *Documents*, 105.

ASSAUT SIMPLE :—Bill décrétant que les personnes accusées d'assauts simples seront témoins compétents dans leur propre cause (M. Dymond), 30. Seconde lecture de ce bill et son renvoi à un comité spécial, 56. Membres ajoutés au dit comité, 57. Rapporté avec des amendements, 73. Renvoyé au comité; rapporté, 81. Motion pour sa troisième lecture; amendement proposé par Sir John A. Macdonald à l'effet de l'envoyer de nouveau au comité. Renvoyé au comité et amendé; amendements rapportés; adoptés, 97. Nouvelle motion pour troisième lecture; amendement de Sir John A. Macdonald à l'effet de le renvoyer au comité, décidé négativement, *ibid.* Amendement proposé par M. Taschereau pour l'envoyer de nouveau au comité, adopté. Renvoyé au comité et nouveaux amendements; rapporté; adopté. Subit sa troisième lecture et passe, *ibid.* Par le Sénat, 188. S. R., 299. (41 Vict. ch. 18.)

ASSOCIATION AMÉRICAINE DES ÉLEVEURS DE BESTIAUX COURTES-CORNES :—Pétition demandant l'abolition de tous les droits de douanes sur les bestiaux autres que ceux de pur sang, 27.

ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant un acte pour autoriser à liquider les affaires de la compagnie, 47. Avis, 52. Bill, 53. Renvoyé au comité, 60. Rapporté avec des amendements, 148. Honoraires remis, 148. Rapport du comité; passé, 160. Par le Sénat, 199. S. R., 299. (41 Vict., ch. 38.)

ASSURANCE AGRICOLE MUTUELLE DU CANADA, ASSOCIATION D' :—Pétition demandant un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de compagnie d'assurance mutuelle du Canada contre le feu, de London, 27. Avis, 35. Bill, 55. Renvoyé au comité, 60. Rapporté avec des amendements, 137. Renvoyé au comité général; rapporté; passé, 149. Par le Sénat avec des amendements; examiné; adopté, 188. S. R., 300. (41 Vict., ch. 40.)

ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE DU CONNECTICUT, COMPAGNIE D' :—Pétitions de certains porteurs de polices de cette compagnie et autres, demandant de les soustraire à l'opération de l'acte 40 Vict., ch. 42, etc., 73, 88, 131, 231.

ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE D'ONTARIO, COMPAGNIE D':—Pétition demandant un acte d'incorporation, 27. Avis, 35. Bill, 37. Envoyé au comité, 40. Rapporté avec des amendements, 84. Renvoyé au comité; rapporté, 89. Passé, 96. Par le Sénat, 124. S. R., 177. (41 Vict., ch. 33.)

ASSURANCE REFONDU, ACTE D':—Bill pour amender cet acte (M. Killam), 107.

ASSURANCE SUR LA VIE:—Bill pour déclarer les polices d'assurances sur la vie non confiscables (M. Trow), 55. Retiré, 146.

BAIE DES VACHES, BRISE-LAMES DE LA:—Voir *Documents*, 13.

BAIE GEORGIENNE, EMBRANCHEMENT DE LA:—Voir *Chemin de fer du Canada Central*, 3.

BALANCES PÉRIMÉES:—Voir *Documents*, 83.

BANQUE AGRICOLE:—Motion de M. Thompson (Welland) à l'effet que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions ayant trait à l'établissement dans chaque comté du Canada d'une banque agricole, d'après une loi devant être passée par le Parlement du Canada et qui s'appellerait: "l'Acte général des banques agricoles," 90. Débat ajourné, 92.

BANQUES ET COMMERCE DE BANQUES.

Nomination du comité permanent des banques et du commerce, 14, 29, 36. Membres ajoutés, 48. Bills à lui renvoyés, 48.

SES RAPPORTS sur divers bills, 71, 77, 84, 118, 123, 136, 148, 214.

FAIT RAPPORT que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé, 99.

RAPPORT recommandant que la période de la réception des rapports sur les bills privés soit prolongée, 137; de plus le remboursement des honoraires sur les bills qui ont été mis de côté, 148; de plus, vù l'importance d'un bill proposé et la période avancée de la session, que ce bill soit inscrit sur les ordres du gouvernement, 148.

Voir *Documents*, 5—7.

BANQUE JACQUES-CARTIER.

1. Pétition de C. A. M. Globensky demandant un acte concernant la banque Jacques-Cartier, 27. Avis, 52. Bill 58, renvoyé au comité, 72. Rapport du comité que le préambule n'est pas prouvé, 99. Honoraires remboursés, 118.

2. Pétition de la banque Jacques-Cartier demandant qu'elle soit entendue par conseil, en opposition à l'adoption du bill qui la concerne, 88.

BANQUE NATIONALE:—Voir *Documents*, 7.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES:—Voir *Documents*, 8.

BIC, HAVRE DU:—Voir *Documents*, 63.

BILLETTS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE:—

1. Bill pour amender la loi concernant les timbres sur les billets (M. Irving), 30. Deuxième lecture, 56. Envoyé au comité qui rapporte progrès, 186. Envoyé de nouveau au comité; amendé; rapporté; adopté, 200. (Point d'ordre soulevé, voir *Questions*, 10). Passé, 201. Par le Sénat avec des amendements, 260. Examiné; adopté, 292. S. R., 300. (41 Viet., ch. 10).
2. Bill pour amender, de nouveau, les lois concernant les timbres sur les billets et les lettres de change, (M. Laurier), 70. Deuxième lecture, 94. Envoyé au comité, qui rapporte progrès, 147. Retiré, 269.

BILLS.

1. Bills concernant le commerce ou l'emploi des deniers publics, et basés sur des résolutions émanant de comités généraux (Règle 88), 271 etc. Bill concernant le commerce et émanant des comités généraux (Règle 41), 77, 116, etc.
2. Résolution prescrivant des dispositions au sujet des deniers publics, renvoyé au comité général, 147.
3. Bills passant par plusieurs phases dans la même séance, 94. Sans être renvoyés devant le comité général, 272, etc.
4. Renvoyé à un comité spécial, après la seconde lecture, 56, 163.
5. Ordre de renvoi à un comité spécial rescindé et bill retiré, 60. Ordre pour deuxième lecture rescindé et bill retiré, 74, 186.
6. Le président du comité général rapporte progrès sur le bill, 96,—104, etc.
7. Titre amendé à la troisième lecture d'un bill, 96, 178.
8. Renvoyé plus d'une fois au comité, 97, 170.
9. Bill (concernant les chargements sur le pont des navires) introduit par erreur, 108; ordre pour deuxième lecture rescindé subséquemment et bill retiré, 109.
10. Bill devant être lu "d'hui en six mois," 114.
11. Interruption dans l'examen d'un bill par le comité général, et la Chambre s'occupe des bills privés, conformément à la règle No. 19, après sept heures et demie, 118.
12. Le comité sur un bill se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau le même jour, 147.
13. Ordre pour prendre en considération un bill tel qu'amendé par le comité général, rescindé, et bill renvoyé de nouveau au comité, 170. Ordre pour troisième lecture rescindé, et bill renvoyé au comité, 178.
14. Amendements du Sénat à certains projets de la loi de la Chambre des Communes rejetés pour certaines raisons, 189, 263. Le Sénat n'insiste pas, 231. Il insiste, 297. La Chambre n'insiste pas dans son refus d'accepter un amendement fait à un de ses projets par le Sénat, 297.
15. Sanction Royale—Durant la session, 177. A la prorogation, 299.
16. Bills réservés, 300.

BILLS PRIVÉS :

1. Nomination du comité permanent des bills privés, 14, 28, 36. Bills à lui renvoyés, 60, etc. Ses rapports sur divers bills, 109, 123, 166, 177.
2. Prolongation du temps pour recevoir des requêtes et des bills privés, en conformité à un rapport d'un comité des bills privés (Règle 69), 36.
3. Avis examiné de nouveau et jugé suffisant, attendu qu'il ne se trouvait en jeu aucun intérêt particulier, autre que celui des pétitionnaires, 84.
4. La 49ième règle suspendue à la recommandation du comité des ordres permanents, 36, etc.
5. Rapport qu'un avis a été jugé insuffisant, 58.
6. Prolongation du temps pour recevoir les rapports du comité des bills privés à la recommandation d'un comité des bills privés (Règle 69), 93, 137.
7. Honoraires sur un bill privé remis, 93, 148. Préambule non prouvé, 118.
8. Bill du Sénat rapporté après sa première lecture par le comité des ordres permanents (Règle 54), 109. Motion faite de suite pour sa deuxième lecture, *ibid.*
9. Rapport du comité qu'un préambule n'a pas été prouvé conformément à la règle 65, 99.
10. Les règles 49ième et 60ième restent suspendues au sujet d'un bill, pour cause d'urgence. (Règle 69), 160, 168.
11. Refus de recevoir une requête demandant un bill privé, le temps de la présenter étant expiré. (Règle 49), 217.

BLÉ ET FARINE:—Voir *Tarif*, 3.

BOISSONS ENIVRANTES:—Voir *Loi sur la tempérance*.

BOSWELL, J. K.:—Voir *Documents*, 9.

BRISE-LAMES:—Voir *Documents*, 10, 13 et 66.

BROCKVILLE ET OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—

1. Requête demandant un acte qui lui donne le pouvoir de s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer Canada Central, etc., 27. Avis, 35. Bill, 36. Renvoyé au comité, 48. Rapporté avec des amendements, 80. Examiné et amendé en comité; rapporté, 123. Motion pour l'envoyer de nouveau au comité, résolu négativement, 139. Amendements acceptés; motion pour troisième lecture; amendement en opposition à cette motion résolu négativement. Passé, 140. Par le Sénat avec des amendements, 171. Examiné, 173. Adopté, 186. S. R., 300 (41 Vict., ch. 36).
2. Pétition en faveur de se bill présentée par H. W. F. Bolckow, 61.

BURLAND, G. B.:—Pétition demandant un acte pour prolonger la période de certaines lettres patentes, 48. Avis, 52. Bill, 59. Ordre pour seconde lecture rescindé, et bill retiré, 112.

CADETS MILITAIRES :—Voir *Documents*, 210.

CADIGAN, J. :—Voir *Documents*, 139.

CALAIS ET ST. ETIENNE, PONT DE CHEMIN DE FER DE :—

1. Pétition demandant la passation d'un acte autorisant la construction d'un pont de chemin de fer à Saint-Etienne, 54. Avis, 58. Présentation du bill pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de Calais et Saint-Etienne, 58. Renvoyé au comité, 62. Bill discontinué; honoraires remis en conséquence, 93.
2. Pétition en faveur de ce bill, 61. Pétition opposant ce bill, etc., 82.

CAMPBELL, ELIZA MARIA :—Pétition demandant une certaine législation pour lui faire droit, 61.

CANADA, RECEVEUR-GÉNÉRAL ET PROCUREUR-GÉNÉRAL DU :—Bill concernant ces charges, (M. Laflamme), 88. Deuxième lecture; envoyé au comité; rapporté, 130. Envoyé de nouveau au comité; amendé; rapporté; adopté, 153. Motion pour troisième lecture; amendement proposé et décidé négativement, *ibid.* Troisième lecture; passé, 155.

CANAUX :—Voir *Documents*, 18-27.

CASCUMPEC, HAVRE DE :—Voir *Documents*, 69.

CAUTIONS QU'ILS GARDERONT LA PAIX :—Bill concernant les personnes emprisonnées faute de donner des cautions qu'elles garderont la paix, (M. Laflamme), 153. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 186. Par le Sénat, 224. S. R., 299. (41 Vict., ch. 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES :—

1. La Chambre se rend auprès du député du gouverneur à la barre du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. Auprès du Gouverneur-Général après l'élection de l'Orateur, 10. Lors de la sanction royale aux lois, 177. A la clôture de la session, 299.
2. M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les comptes courants du comptable (tels qu'apurés) à partir du 1er juillet 1876 au 1er juillet 1877, 15, 17.
3. Commissaires de l'économie interne nommés en vertu de la 31e Vict., chap. 27, 39.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :—

4. Siégeant après minuit, 19, etc. De 3 heures, le vendredi, jusqu'à six heures le samedi soir, 168. Deux séances différentes le même jour, 292.
5. Devant siéger le samedi, 186. Pour le reste de la session, 220. Ajournée à six heures jusqu'au jour suivant, 55, 88.
6. A plus tôt qu'à l'ordinaire à un jour ultérieur, 220.
7. Ajournée pour un jour—Annonciation, 99. Mercredi des Cendres, 69. Vendredi-Saint, 186.

CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

TRAVAUX DE LA CHAMBRE :—

8. Rapport montrant les dépenses des comités spéciaux durant les quatre dernières années, et l'objet de leur nomination, 40. Déposé sur le bureau, 54. (*Documents*, No. 34.)
9. Motion à l'effet que la Chambre s'ajourne chaque soir à une heure moins avancée; retirée, 41.
10. Les mesures du gouvernement devant avoir la priorité à certains jours, 59, 118, 262. (*Voir Ordres du jour.*)
11. Etat indiquant l'âge, le nom, etc., des officiers et surnuméraires, etc., 199. Déposé sur le bureau de la Chambre, 208.

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS À QUÉBEC :—Messages de Son Excellence transmettant des adresses des deux Chambres de la législature de la province de Québec à propos des récents changements à Québec. (*Documents*, No. 68.) Mémoire du lieutenant-gouverneur de la province de Québec sur le même sujet, 106. (*Document*, No. 68; *imprimé*, 135.) Lettre de l'honorable C. B. DeBoucherville, 150. (*Document*, No. 68.) Motion de Sir John A. Macdonald à l'effet que le renvoi de son Cabinet par le lieutenant-gouverneur de Québec, manquait de sagesse dans les circonstances, etc. Débat ajourné, 166. Repris, 167; ajourné, 168; repris. Motion décidée dans le sens négatif, 173.

CHAUDIÈRE, RIVIÈRE DE LA :—*Voir Documents*, 28.

CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL, COMPAGNIE DE :—

1. Requête demandant un acte qui l'autorise à s'amalgamer avec la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, etc., 27. Avis, 35. Bill. *Voir Compagnie de chemin de fer de Brockville et Ottawa.*
2. Motion pour avoir les documents relatifs au prolongement de la ligne et à l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique; retiré, 159.
3. Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé à propos de la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique et le prolongement vers l'ouest du chemin de fer du Canada Central en considération de subventions devant être payées par le gouvernement, etc., 292. Motion pour la ratification de ce rapport, 273. Amendements proposés par M. Cameron et M. Bowell rejetés sur division, 277-8. Motion principale adoptée, 279. *Voir Documents*, 150.

CHEMIN DE FER DU NORD, COMPAGNIE DU :—

1. Péition de la part de cette compagnie, demandant un acte pour faire disparaître tout doute relativement au pouvoir de la dite compagnie d'exploiter ou de louer la ligne de la compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord, etc, 46. Avis, 52. Bill, 53. Envoyé au comité, 59. Rapporté avec des amendements, 85. Envoyé de nouveau en comité; rapporté, 96. Renvoyé au comité; amendé; rapporté; adopté; passé, 101. Par le Sénat, 139. S. R., 177. (41 Vict., ch. 26.)

CHEMIN DE FER DU NORD,—*Suite.*

2. Requête de la compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord, demandant que ce bill devienne loi, 58.
3. La Chambre se forme en comité pour examiner une certaine proposition à l'effet de décider qu'il est opportun que le gouvernement souscrive £15,000 sterling de bons portant première hypothèque, 170. Examinée; rapportée; adoptée, 178.
Voir *Documents*, 154.

CHEMIN DE FER DU SUD DU CANADA, COMPAGNIE DE :—

1. Pétition demandant un acte, 26. Avis, 35. Bill, 36. Renvoyé au comité, 48. Rapporté avec des amendements, 93. Renvoyé au comité; rapporté, 96. Motion pour troisième lecture; amendements proposés par M. Macdougall (Elgin), M. Casey et M. Stephenson, rejetés; le bill subit sa troisième lecture et est passé, 101-4. Par le Sénat avec des amendements, 148. Examiné et adopté, 149. S. R., 177. (41 Vict., ch. 27.)
2. Requêtes demandant que ce bill ne devienne pas loi avant qu'il y soit ajouté certaines dispositions, 42. Requêtes demandant qu'il y ait une clause qui protège les droits et réclamations de ceux dont les terres ont été expropriées par la compagnie, 58. Autres requêtes au sujet du paiement des obligations, 61.
Voir *Documents*, 151.

CHEMIN DE FER URBAIN D'HALIFAX, COMPAGNIE DU :—Pétition de Robie Uniacke et autres, à cet effet, 39.

CHEMINS DE FER :

1. Nomination du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, 14, 28, 36. Membres ajoutés, 48, 58, etc. Bills à lui renvoyés, 48, etc. RAPPORTS sur divers bills, 80, 84, 93, 129, 153. Rapport recommandant la prolongation de la période pour recevoir les rapports des bills privés. 93.
2. Pétitions demandant l'adoption de la législation nécessaire pour rendre plus parfait le fonctionnement des voies ferrées du Canada, etc., 26, 46, 73, 82. Renvoyées au comité d'impression, 53. (*Ne devant pas être imprimé*, 82).
3. Bill pour donner plus de confort et de sûreté aux voyageurs sur les chemins de fer du Canada (M. Trow), 59.
4. Bill concernant certains jugements obtenus contre des compagnies de chemin de fer pour dettes encourues comme frais d'exploitation (M. Irving), 74.
5. Bill pour amender l'acte général concernant les chemins de fer (M. Ross, Middlesex), 137.
Voir *Documents*, 149-204.

CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, BANQUE DE LA :—Motion proposée demandant certains rapports sur la position de la banque. Débat ajourné, 111. Discussion reprise. Amendée sur motion de M. Cartwright, 144.

Voir *Documents*, 6.COLLÈGE MILITAIRE :—Voir *Documents*, 100.

COLLINGWOOD, HAVRE ET BRISE-LAMES DE:—Voir *Documents*, 70, 71.

COLONIES AUSTRALIENNES:—Voir *Documents*, 4.

COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Voir *Documents*, 14, 17.

COMITÉS :

1. Résolution concernant la nomination de neuf comités permanents, 14. Nomination du comité chargé de faire un choix de membres pour les autres, 24. Rapport, 28. Adopté, 29, 36. Voir *Banque, commerce de. Bills privés, 1. Lois expirantes. Immigration. Ordres permanents. Impressions. Bibliothèque, Privilèges, Comptes publics. Chemins de fer.*
2. Comités généraux, 74, etc.
3. Compte-rendu des travaux de comités généraux insérés dans les journaux, 116, etc.
4. Rapport de progrès et demande à l'effet de siéger de nouveau, 96, 104, etc.
5. Comités Collectifs:—Voir *Bibliothèque. Impressions.*
- 6 Nomination de comités spéciaux:—Voir *Assauts simples. Crimes de violence. Loi sur la preuve. Rapports officiels.*
7. Emploi de sténographes par les comités, 109, etc.
8. Comités ayant le pouvoir d'entendre des témoins sous serment, 153. Un témoin refuse de se rendre aux ordres d'un comité; rapport en conséquence, 220.
9. Réduction du quorum des comités permanents, 46.
10. Membres ajoutés, 48, 57, etc.
11. Devant faire rapport de temps à autre, 17, etc.

COMMERCE ET NAVIGATION:—Voir *Documents*, 233.

COMPTES PUBLICS :

1. Nomination du comité permanent des Comptes Publics, 14, 28, 36. Membres ajoutés, 48, 58, etc.; documents à lui renvoyés (Comptes Publics), 49. (Paiements faits pour impressions à J. G. Moylan), 95. Sténographes employés, 109. Autorisation d'entendre les témoins sous serment, 153. PREMIER RAPPORT au sujet des impressions des comptes de I. B. Taylor et J. G. Moylan, 198. (*Annexe No. 1.*) SECOND RAPPORT rapportant les faits dans l'affaire de Peter Sutherland, de Winnipeg, qui a refusé de comparaître comme témoin devant le comité, malgré l'ordre qu'il en avait reçu, 220. TROISIÈME RAPPORT, contenant l'enquête faite relativement aux irrégularités qu'on prétend avoir été commises dans l'octroi des contrats du gouvernement à Winnipeg, 224. (*Annexe No. 1.*)
2. Bill pour une meilleure audition des comptes, etc., (M. Cartwright), 93. Deuxième lecture, 130. Examiné et amendé en comité, 147. Envoyé de nouveau au comité; nouveaux amendements; rapporté; adopté; passé, 170. Par le Sénat, avec des amendements, 234. Examiné; adopté, 291. S. R., 300. (41 Vict., ch. 7.)

 COMPTES PUBLICS—*Suite.*

3. La Chambre se forme en comité pour examiner une proposition touchant la nomination d'un auditeur-général. Annonce à la Chambre que Son Excellence recommande cette mesure, 99. Examinée en comité; rapportée, 116. Adoptée, 130. Renvoyé au comité pour le bill ci-dessus, 147. Voir *Documents*, 144.

COMPTES-RENDUS OFFICIELS :—Nomination d'un comité spécial pour contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre, 17. PREMIER RAPPORT donnant les règlements pour la session, 29; la Chambre donne son concours, 43. SECOND RAPPORT recommandant que M. l'Orateur soit chargé de faire, pendant les vacances, les arrangements qu'ils jugera à propos, 224. La Chambre le rejette après division, 232.

CONSTRUCTION, BOIS DE :—Voir *Documents*, 79, 229, 230, 232.

CONSTRUCTION MUTUELLE, SOCIÉTÉ DE :—

1. Pétition demandant un acte pour changer son nom en celui de la Société de Prêts et Placements de Québec, 27. Avis, 35. Bill, 37. Envoyé au comité, 48. Rapporté avec des amendements, 71. Renvoyé au comité; rapporté, 74. Passé, 81. Par le Sénat, avec des amendements, 120. Examiné et adopté, *ibid.* S. R., 157. (41 Vict., ch. 34.)
2. Pétition s'opposant à la passation du bill ci-dessus, 48.

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS DE :—Bill pour amender la loi concernant les sociétés de construction, présenté par M. Gibbs (Ontario-Sud), 98. Seconde lecture; renvoyé au comité, 202. Rapporté avec des amendements; porté sur les ordres des bills privés, 214. Renvoyé au comité; rapporté; passé, 222. Par le Sénat, avec des amendements, 259. Examiné; adopté, 260. S. R., 300. (41 Vict., ch. 22.)

CONTRATS :—Voir *Documents*, 192.

CORBETT, J. :—Voir *Documents*, 138.

CÔTEAU DU LAC :—Voir *Documents*, 33.

COUR SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER :—Bill pour amender l'acte 38 Vict., ch. 11, (M. Laflamme), 137. Deuxième lecture, 253. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 259. Par le Sénat, avec des amendements, 297. La Chambre ne concourt pas pour certaines raisons, 298. Le Sénat insiste, 298.

Voir *Documents*, 221-224. *Laflamme, Hon. R.*

CRIMES DE VIOLENCE :—Bill pour mieux prévenir les crimes et les actes de violence dans certaines parties du Canada jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, (M. Blake), porté sur les ordres du gouvernement, 232. Renvoyé au comité, 253. Rapporté avec des amendements, 254. Examiné et amendé en comité; rapporté, 260. Adopté; passé, 265. Par le Sénat, avec un amendement; examiné; adopté, 297. S. R., 300. (41 Vict., ch. 17.)

CULTIVATEURS DE LA VIGNE DU CANADA; ASSOCIATION DE :—Pétition demandant une extension de la charte de l'association, 56. Avis, 61. Bill, 61. Retiré, 186

DENRÉES, INSPECTION DES :—

Pétition demandant que l'inspection du beurre devienne compulsoire, etc., 187.

DÉPENSES :—

Motion de M. McCarthy à ce sujet. Voir *Budget*, 3.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—

Voir *Documents*, 237.

DÉPUTÉS :—

1. Prêtent serment et prennent leur siège en Chambre, 9, etc.
2. Pour cause de maladie grave, un congé est accordé à certains députés avec droit à l'indemnité pour toute la session, 184, 220.
3. Un député devant recevoir toute son indemnité, comme s'il avait siégé tous les jours de la session, 294.

DIGBY :—

Résignation de l'hon. W. B. Vail ; mandat pour un nouveau bref, 4. Certificat attestant que J. C. Wade, écrivain, a été élu, 8. Il est assermenté et prend possession de son siège, 9

Documents :

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS
DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE :		
1. <i>Falsification</i> :—Rapport sur la falsification des substances alimentaires. (<i>Document No. 3.</i>)	Par ordre de S.E.	25
2. <i>Annonces</i> . Voir <i>Impressions</i> , 143.		
3. <i>Agriculture</i> :—Rapport du Ministre de l'Agriculture pour 1877. (<i>Document No. 9.</i>)	Par ordre de S.E.	25
4. <i>Colonies Australiennes</i> :—Rapport montrant la nature et la valeur de tous les produits manufacturés échangés entre le Canada et ces Colonies, etc. (<i>Imprimé, 82</i>) (<i>Document No. 43.</i>)	Par ordre 41	73
<i>Banques :</i>		
5. Listes des actionnaires de banque c-à-d. (<i>Imprimé, 135.</i>) (<i>Document No. 15.</i>)	Par ordre	—
Banque des Townships de l'Est.....	—	25
Banque Fédérale du Canada	—	—
Banque du Peuple.....	—	—
Banque des Marchands du Canada	—	—
Banque Nationale.....	—	—
Banque d'Yarmouth.....	—	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Banques—Suite.</i>		
Banque de Québec	Par acte.	—
Banque de Montréal.....	—	47
Banque Consolidée du Canada.....	—	—
Banque de St. Hyacinthe.....	—	—
Banque d'Hochelaga	—	—
Banque Stadacona.....	—	—
Banque Standard du Canada.....	—	—
Banque Union d'Halifax.....	—	—
Banque Impériale du Canada.....	—	61
Banque St. Jean.....	—	—
Banque des Marchands d'Halifax.....	—	—
Banque Union du Bas-Canada.....	—	87
Banque Jacques Cartier.....	—	121
6. Etat au sujet de la Banque d'Epargnes de la cité et du district de Montréal. (<i>Pas imprimé</i> , 198.) (<i>Document No. 105</i>)	Adresse 145	190
7. Copie de la correspondance échangée au sujet d'Olivier LaTour et la Banque Nationale, etc. (<i>Pas imprimée</i> , 293.) (<i>Document No. 135.</i>)	Adresse 198	263
8. <i>Baptêmes, Mariages et Sépultures</i> :—Etat général, pour certains Districts de la Province de Québec. (<i>Document No. 13.</i>)	Par acte	25, 47, 61, 73, 87, 121, 190
9. <i>Boswell, J. K.</i> :—Copies de tous arrêtés du Conseil Privé ayant rapport à la saisie de sa brasserie. (<i>Pas imprimé</i> , 262.) (<i>Document No. 98.</i>)	Adresse 159	183
<i>Brise-lames :</i>		
10. Rapport concernant le brise-lames de Malpègue. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 60.</i>)	Par ordre 68	105
11. Rapport montrant les phares érigés au brise-lames de Tignish. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 66.</i>)	Par ordre 68	106
12. Etat indiquant le montant dépensé à propos du brise-lames de l'Ardoise, C.B. (<i>Pas imprimé</i> , 136.)	Document du Sénat	—
13. Etat indiquant les dépenses encourues à propos du brise lames de la Baie des Vaches.	Par ordre 200	—
<i>Colombie-Britannique :—</i>		
14. Etat des récéttés des douanes et de l'accise dans la Colombie-Britannique; aussi, état du revenu des douanes et de l'accise sur la rivière Stickine, etc. (<i>Imprimé</i> , 262.) (<i>Document No. 141.</i>)	Par ordre 32	228
15. Etat montrant les sommes d'argent payées au gouvernement de la Colombie-Britannique, conformément à la sec. 2, chap. 17, Vict. 37. (<i>Pas imprimé</i> , 82.) (<i>Document No. 37.</i>)	Par ordre 38	68

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Colombie-Britannique—Suite</i>		
16. Rapport de l'ingénieur employé l'année dernière à fixer la ligne de division entre la Colombie-Britannique et Alaska. (<i>Imprimé, 262.</i>) (<i>Document No. 125.</i>)	Adresse 44	232
17. Correspondance relativement aux pensions accordées à des officiers publics qui étaient dans le service de la Colombie-Britannique lors de l'Union en 1871. (<i>Pas imprimé, 273.</i>) (<i>Document No. 131.</i>)	Adresse 90	254
<i>Canaux :</i>		
18. Rapport du ministre du Revenu de l'Intérieur sur les statistiques des canaux. (<i>Document No. 3.</i>)	Par ordre de S.E.	25
19. Réponse à l'ordre de la Chambre demandant copie de toute correspondance échangée à propos des terrains dans le voisinage de l'agrandissement du Canal Lachine, etc. (<i>Imprimée, 51.</i>) (<i>Document No. 23.</i>)	Par ordre 28 mars 1877.	34
20. Copie de toute plaintes portées contre aucun inspecteur ou autre officier surveillant les travaux aux sections 6, 7 et 11 du Canal Lachine, etc.	Par ordre 50	—
21. Rapport donnant les montants des six plus basses soumissions reçues pour les Sections 16, 18, 19, 20, 27, 28, 33, 34 et 35 du nouveau Canal Welland. (<i>Pas imprimé, 136.</i>) (<i>Document No. 58a.</i>)	Par ordre 62	98
22. Etat indiquant les montants des six plus basses soumissions pour les sections 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11 du Canal Lachine, etc. (<i>Imprimé, 197.</i>) (<i>Document No. 23b.</i>)	Adresse 64	122
23. Copie de la correspondance relative à l'agrandissement du Canal Saint-Pierre. (<i>Pas imprimé, 198.</i>) (<i>Document No. 46.</i>)	Par ordre 68	164
24. Etat montrant les différentes sommes d'argent payées à même les \$39,256.01 déposées à la banque de Montréal, à certaines personnes pour terrains pris pour la construction des canaux, etc. (<i>Pas imprimé, 273.</i>) (<i>Document No. 130.</i>)	Par ordre 109	254
25. Etat montrant les montants des six plus basses soumissions reçues pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13 et 14 du nouveau Canal Welland. (<i>Imprimé, 282.</i>) (<i>Document No. 58b.</i>)	Adresse 163	232
26. Outillage de chemin de fer, machinerie, etc., importés en entrepôt par les entrepreneurs et pour leur usage dans les améliorations apportées au Canal Welland etc.	Par ordre 199	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Canaux—Suite.</i>		
27. Rapport de la correspondance échangée pendant les deux dernières années au sujet de l'agrandissement du Canal Saint-Pierre. (<i>Pas imprimé, 272.</i>)	Documents du Sénat	—
28. <i>Rivière Chaudière</i> :—Copie de la correspondance au sujet de la construction d'un pont sur cette rivière, à Lévis.	Par ordre 199	—
<i>Service Civil :</i>		
29. Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., ch. 4. (<i>mise à la retraite.</i>) (<i>Imprimé, 51.</i>) (<i>Document No. 18.</i>)	Par acte.	26
30. Etat faisant connaître les raisons, dans chaque cas, de la mise à la retraite des employés du Service Civil mentionnés dans le rapport précédent. (<i>Imprimé, 135.</i>) (<i>Document No. 18.</i>)	Par ordre 62	108
31. Copie des documents originaux faits et signés par les sous-chefs des différents départements publics comportant avoir été faits conformément à l'ordre de la Chambre du 5 mars, 1877, etc. (<i>Document No. 146.</i>)	Par ordre 235	299
32. <i>Acte refondu des Assurances</i> :—Rapport y relatif. (<i>Imprimé, 272.</i>)	Documents du Sénat	—
33. <i>Coteau du Lac</i> :—Copie de la correspondance échangée au sujet des services rendus par feu W. Taylor comme maître entrepreneur, lors de la construction du Fort érigé à cet endroit.	Par ordre 40	—
<i>Douanes :</i>		
34. Copie de la correspondance concernant l'établissement d'entrepôts de douanes au village de Carronbrook et dans la ville de Clinton, dans le comté de Huron. (<i>Pas imprimée, 229.</i>) (<i>Document No. 117.</i>)	Par ordre 66	214
35. Copie des documents relatifs au déplacement du bureau de Douanes de New Campbelltown.	Par ordre 66	—
36. Etat des droits prélevés par les départements des Douanes et du Revenu de l'Intérieur à Saint Jean N.-B., du premier juillet 1876 au 1er janvier 1877, etc. (<i>Pas imprimé, 136.</i>) (<i>Document No. 77.</i>)	Par ordre 110	122
37. Etat indiquant les remises de droits sur les marchandises de toute espèce importées des Etats-Unis dans les provinces d'Ontario et de Québec de 1875 à 1878.	Par ordre 138	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNES.	PRÉ- SENTÉS.
38. <i>Route Dawson</i> :—Correspondance relative aux montants réclamés par M.M. Carpenter et Cie. en vertu de leur contrat pour entretenir la circulation sur le chemin du Gouvernement appelé la route Dawson. (<i>Pas imprimée</i> , 198.) (<i>Document No. 90.</i>)	Adresse 64	169
<i>Terres Fédérales :</i>		
39. Rapports concernant les terres fédérales, conformément à la 38 Vict. chap. 53. (<i>Pas imprimés</i> , 136.)	Documents du Sénat	—
40. Etat de tout l'argent reçu par le bureau des terres fédérales, comme paiement de terres sur les réserves du chemin de fer. (<i>Imprimé</i> , 135.) (<i>Document No. 56.</i>)	Par ordre 62	93
41. Etat montrant le nombre de lots au sud de la rivière Assiniboine pour lesquels des lettres patentes ont été émises, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 197.) (<i>Document No. 84.</i>)	Par ordre 128	164
<i>Elections :</i>		
42. Rapport des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales, contestées de 1874 : District électoral de la Beauce.	—	11
43. Jugement de la Cour Suprême dans la cause de James Somerville et autres, et l'hon. R. Lafamme (<i>Election Jacques-Cartier</i>)	Par acte.	175
44. <i>Emigration</i> :—Etat indiquant les montants qui ont été payés par l'agent d'immigration à Londres pendant les années 1876 et 1877.	Par ordre 124	—
45. <i>Accise</i> :—Etat indiquant les droits perçus pendant le dernier semestre de 1877, etc. (<i>Imprimé</i> , 293.)	Documents du Sénat.	—
<i>Expositions :</i>		
46. Rapport montrant ce que le gouvernement canadien a dépensé pour l'exposition de Philadelphie. (<i>Imprimé</i> , 135.) (<i>Document No. 62.</i>)	Par ordre 44	106
47. Rapport de ce que le gouvernement canadien a payé pour l'exposition de Sydney.	Par ordre 44	—
48. Etat détaillé de l'argent payé etc., depuis le 1er janvier dernier, relativement à l'exposition de Paris. (<i>Pas imprimé</i> , 197.) (<i>Document No. 85.</i>)	Par ordre 111	164

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNES.	PRÉ-SENTÉS.
49. <i>Gauvreau, J. P.</i> :—Son rapport pour 1877, comme percepteur de douanes du port de Rimouski. (<i>Pas imprimé, 229.</i>) (<i>Document No. 116.</i>)	Par ordre 65	214
50. <i>Exploration géologique</i> :—Rapport de l'exploration géologique du Canada pour l'année 1876. (<i>Pas imprimé comme document de la session, 262.</i>) (<i>Document No. 126.</i>)	Par acte.	232
51. <i>Giblin, John</i> :—Correspondance entre le gouvernement et John Giblin, au sujet du bail de la maison maintenant occupée comme bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec. (<i>Pas imprimée, 198.</i>) (<i>Document No. 95.</i>)	Par adresse 124	169
52. <i>Banque d'Épargne du gouvernement</i> :—Correspondance au sujet de la démission de l'agent à la Baie Glacée, C.-B.	Par ordre 126	—
<i>Gouverneur-Général :</i>		
53. Etat indiquant le montant des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général dans les Territoires du Nord-Ouest en 1876-77. (<i>Imprimé, 82.</i>) (<i>Document No. 39.</i>)	Par ordre 50	72
54. Montant total des dépenses du Gouverneur-Général à Rideau Hall, y comprises ses dépenses de voyage, celles de sa suite, etc., etc., de 1872 à 1877.	Par ordre 129	—
55. <i>Chutes de la Grande Rivière</i> :—Rapport des documents qui s'y rattachent.	Par ordre 90	—
56. <i>Bassin de radoub</i> :—Correspondance au sujet du bassin de radoub à Esquimalt. Voir <i>Chemins de fer, 165.</i>	—	—
57. <i>Gypse</i> :—Etat indiquant les importations qui s'en est fait des Etats-Unis. (<i>Pas imprimé, 230.</i>)	Documents du Sénat.	—
<i>Havres et Maîtres de Havre :</i>		
58. Rapports, etc., relatifs au havre projeté sur le lac Erié près du village de Morpeth. (<i>Pas imprimés, 136.</i>) (<i>Document No. 47.</i>)	Par ordre 32	80
59. Correspondance relative aux plaintes portées contre l'administration du bureau du havre de Montréal pour ce qui concerne la ville de Sorel et les travaux de dragage dans le lac Saint-Pierre, etc. (<i>Pas imprimée, 52.</i>) (<i>Document No. 27.</i>)	Par adresse 16 avril, 1877.	39
60. Rapport de M. Kingsford concernant le relevé du havre de Matane. (<i>Pas imprimé, 136.</i>) (<i>Document No. 57.</i>)	Par ordre 41	98

DOCUMENTS—*Suite.**Havres et maitres de havre.—Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
61. Instructions à M. Fleming au sujet de certains havres dans la Colombie-Britannique et du choix d'un site comme terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique, sur la côte du Pacifique. (<i>Pas imprimées</i> , 52.)	Documents du Sénat.	—
62. Documents relatifs au brise-lames du havre d'Ingonish. (<i>Pas imprimés</i> , 136) (<i>Document No. 74.</i>)	Par ordre 66	122
63. Copie du rapport de l'ingénieur du havre du Bic.	Par ordre 128	—
64. Correspondance au sujet de la permission à accorder aux chars et aux locomotives du chemin de fer de Québec, Ottawa et Occidental, de passer sur les quais construits dans le havre de Montréal. (<i>Pas imprimée</i> , 52.)	Documents du Sénat.	—
65. Copie du rapport du relevé du havre de Lingan, Cap-Breton. (<i>Pas imprimée</i> , 136) (<i>Document No. 51.</i>)	Par ordre 64	84
66. Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement relativement au havre de Victoria et au brise-lames de l'île de Wood. (<i>Pas imprimée</i> , 136.) (<i>Document No. 91.</i>)	Par ordre 76	169
67. Etat donnant les noms des soumissionnaires pour les travaux maintenant en voie d'exécution sous le contrôle de la commission du havre de Québec, dans la rivière Saint Charles, à Québec. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 69.</i>)	Par adresse 90	108
68. Ordres en Conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à Port Colborne et à la nomination de Charles H. Carter à cet emploi, etc. (<i>Imprimés</i> , 197.) (<i>Document No. 76.</i>)	Par ordre 16 avril, 1877	122
69. Copie du rapport du relevé fait par M. Perley du port de Cascumpec. (<i>Pas imprimée</i> , 193.) (<i>Document No. 92.</i>)	Par ordre 125	169
70. Copie des arrêtés du Conseil relatifs au nouveau brise-lames et au dragage dans le port de Collingwood.	Par adresse 128	—
71. Ordre en Conseil réglant et déterminant les droits et pouvoirs du maître de havre de Collingwood. (<i>Pas imprimé</i> , 198.) (<i>Document No. 100.</i>)	Par adresse 137	184
72. Rapports déposés sur le bureau de la Chambre le 1 et le 7 mars 1877, au sujet du havre d'Ingonish. (<i>Revoyés</i> , 232.) (<i>Imprimés</i> , 262.)	Voir Journal 1877	—

DOCUMENTS — Suite.	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
73. <i>Harvey, John</i> :—Copie de toute correspondance relative à la destitution de John Harvey du poste de maître des glissoires à Arnprior. (<i>Pas imprimée</i> , 52.) (<i>Document No. 29.</i>)	Par ordre 11 avril, 1877.	43
74. <i>Hawes</i> :—Copie de la plainte etc., dans la cause de <i>Canada vs. Hawes</i> , actuellement pendante devant la cour de Chancellerie, en Angleterre. (<i>Imprimée</i> , 293.)	Documents du Sénat.	
<i>Chambre des Communes :</i>		
75. Rapport montrant les dépenses des comités spéciaux nommés par la Chambre durant les quatre dernières années. (<i>Imprimé</i> , 82.) (<i>Document No. 34</i>)	Par ordre 40	54
76. Relevé indiquant les noms, le traitement etc., des employés de la Chambre des Communes, des greffiers, ainsi que ceux des messagers sous le contrôle du sergent-d'armes.	Par ordre 199	208
<i>Importations :</i>		
77. Etat indiquant la quantité et la valeur de tous les chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons importés en 1877 et 1878. (<i>Imprimé</i> , 135.) (<i>Document No. 72</i>)	Par ordre 66	117
78. Etat de la valeur de la viande fraîche, sèche, salée ou conservée importée en Canada, des Etats-Unis. (<i>Imprimé</i> , 135.) (<i>Document No. 73.</i>)	Par ordre 80	117
<i>Sauvages :</i>		
79. Rapport montrant quelles ventes de bois de constructions ont été faites sur les terres des Sauvages sur le lac Huron ou sur les îles de la Baie Georgienne, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 197.) (<i>Document No. 79.</i>)	Par adresse 65	161
80. Rapport de la Commission des Sauvages à propos du règlement des limites et de l'étendue des réserves des Sauvages dans la Colombie-Britannique.	Par ordre 75	—
81. <i>Revenu de l'Intérieur</i> :—Rapport, état et statistiques des revenus de l'Intérieur du Canada pour l'année 1877; des canaux; des poids et mesures et de la falsification des substances alimentaires. (<i>Document No. 3.</i>)	Par ordre de S.E.	25
82. <i>Ministère de l'Intérieur</i> :—Rapport du ministre de l'Intérieur pour l'année 1877. (<i>Document No. 10.</i>)	Par ordre de S.E.	4

DOCUMENTS— <i>Suite</i>	ORDONNÉS	PRÉSENTÉS.
83. <i>Balances périmées</i> :—Copies de tous ordres en Conseil ayant rapport aux balances des crédits de 1876-77, qui peuvent se trouver périmées et qui ont été reportées à l'année suivante, etc. (<i>Pas imprimées</i> , 293.) (<i>Document No. 67.</i>)	Par ordre 63	108
84. <i>Bibliothèque du Parlement</i> :—Rapport du bibliothécaire. (<i>Imprimé</i> , 51.) (<i>Document No. 11.</i>)	—	14
85. <i>Prêt</i> :—Etat indiquant le montant des prêts en 1876, etc.	Par ordre 202	—
86. <i>Manitoba</i> :—Rapport de l'honorable A. Morris au sujet de la mise en force de la 38 Vict., c. 53. (<i>Imprimé</i> , 272.)	Documents du Sénat.	—
<i>Marine et Pêcheries :</i>		
87. Dixième rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries pour l'année 1877, avec suppléments. (<i>Document No. 1.</i>)	Par ordre de S.E.	24, 43, 273
88. Etat montrant les rivières actuellement sous bail dans les comtés de Rimouski, Gaspé, Bonaventure, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 83.) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre 63	73
89. Etat contenant copie complète du rapport de l'inspecteur des pêcheries dans la Colombie-Britannique pour l'année 1877. (<i>Pas imprimé</i> , 83.) (<i>Document No. 42.</i>)	Par ordre 67	73
90. Liste de tous les employés du département de la Marine dans le district de Québec, depuis 1861. (<i>Pas imprimée</i> , 136.) (<i>Document No. 63.</i>)	Par ordre 67	106
91. Copie de toute la correspondance échangée au sujet des accusations portées contre l'agent de la Marine et des Pêcheries dans la Colombie-Britannique, etc.	Par adresse 159	—
92. Rapports spéciaux sur la condition de l'établissement ichthyogénique de Miramichi. (<i>Pas imprimés</i> , 197.) (<i>Document No. 81.</i>)	—	162
93. Rapport sur l'inspection des bateaux à vapeur, l'examen des capitaines et des seconds, police riveraine, naufrages et accidents.	Par acte	236
94. Contrats se rattachant au département dans l'île du Prince-Edouard. (<i>Pas imprimés</i> , 273.)	Documents du Sénat.	—
95. <i>Cour Maritime d'Ontario</i> :—Règles générales. (<i>Pas imprimées</i> , 82.) (<i>Document No. 31.</i>)	Par acte	51

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS.
96. <i>McNeil, R.</i> :—Correspondance ayant rapport à la destitution de R. McNeil, écrivain, comme préposé à l'engagement des matelots à la Petite Baie des Glaces, comté de Cap-Breton. (<i>Pas imprimée</i> , 262.) (<i>Document No. 124.</i>)	Par ordre 126	232
<i>Milice :</i>		
97. Rapport du ministre de la Milice pour 1877. (<i>Document No. 8.</i>)	Par ordre de S. E.	25
98. Etat des sommes dépensées aux réparations des forts militaires à Lévis. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 50b.</i>)	Par ordre 40	84
99. Rapport contenant les noms de tous les miliciens de 1812 et 1813 qui sont morts, jusqu'au 1er janvier, 1878. (<i>Pas imprimé</i> 82.) (<i>Document No. 38.</i>)	Par ordre 44	69
100. Liste des cadets qui ont été admis au Collège Militaire de Kingston. (<i>Imprimé</i> , 135.) (<i>Document No. 49a.</i>)	Par ordre 67	84
101. Etat montrant les sommes dépensées pour maintenir les écoles militaires dans la province du Nouveau-Brunswick, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 49b.</i>)	Par ordre 75	98
102. Soumissions relatives à la construction de la plateforme pour le canon du fort No. 1 à Lévis. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 50a.</i>)	Par ordre 89	122
103. Etat donnant la quantité de munitions fournies en 1875-76-77 aux bataillons ou compagnies de la milice active du Canada. (<i>Imprimé</i> , 197.) (<i>Document No. 103.</i>)	Par ordre 95	187
104. Copie de la correspondance relativement au sergent L. Hart, E. R., instructeur militaire, sous les ordres du lieutenant-colonel Scoble.	Par ordre 124	—
105. Rapport montrant le rang et les noms de tous les officiers qui ont assisté aux écoles d'artillerie de la batterie A ou B. (<i>Pas imprimé</i> , 393.) (<i>Document No. 133.</i>)	Par ordre 127	262
106. <i>Northern Light</i> :—Comptes et pièces justificatives ayant rapport aux sommes d'argent dépensées pour faire naviguer ce steamer entre Georgetown et Pictou. (<i>Pas imprimé</i> , 198.) (<i>Document No. 101.</i>)	Par ordre 42	184
107. <i>Territoires du Nord-Ouest</i> :—Copie des ordonnances émises par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et le Conseil des territoires du Nord-Ouest. (<i>Imprimée</i> , 82.) (<i>Document No. 45.</i>)	Par acte	79

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
108. <i>O'Donoghue W. B.</i> :—Arrêtés du Conseil ayant rapport à une amnistie à W. B. O'Donoghue. (<i>Imprimés</i> , 135.) (<i>Document No.</i> 55.)	Par adresse 31	88
109. <i>Battures d'Oromocto</i> :—Rapports sur les moyens d'améliorer la rivière à cet endroit. (<i>Pas imprimé</i> , 273.)	Documents du Sénat	—
110. <i>Rivière des Outaouais</i> :—Rapports d'ingénieurs relativement au fait et aux causes d'une crue plus considérable des eaux sur les soixante milles de cette rivière entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long-Sault. (<i>Pas imprimés</i> , 52.) (<i>Document No.</i> 22.)	Par ordre 28 mars 1877.	34
111. <i>Bancs d'huîtres</i> :—Correspondance au sujet du bail consenti à l'honorable A. Macfarlane pour certaines battures de vase et des bancs d'huîtres. (<i>Pas imprimée</i> , 198.) (<i>Document No.</i> 102.)	Par adresse 127	184
112. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers pour l'année 1877. (<i>Imprimé</i> , 51.) (<i>Document No.</i> 12.)	Par ordre de S. E.	24
113. <i>Pétitions de droit</i> :—Production de toutes les pétitions de droit transmises au Secrétaire d'Etat depuis 1876. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No.</i> 80c.)	Adresse 125	218
114. <i>Passé de la Rivière aux Pins</i> :—Rapport de J. Hunter, I. C., sur l'exploration qu'il a faite de cette passe en 1877.	Par ordre 80	—
<i>Police :</i>		
115. Etat indiquant toutes les soumissions reçues et tous les contrats accordés pour l'approvisionnement des Sauvages et de la police à cheval dans les territoires du Nord-Ouest, etc.	Par ordre 63	—
116. Correspondance relativement au renvoi de R. J. M. Lecaine du corps de la police à cheval.	Par ordre 126	—
117. Rapport montrant la moyenne du nombre d'hommes de la police fédérale. (<i>Pas imprimé</i> , 272.) (<i>Document No.</i> 137.)	Par acte	259
<i>Service postal :</i>		
118. Rapport du directeur-général des Postes pour 1877. (<i>Document No.</i> 6.)	Par ordre de S. E.	25
119. Correspondance relativement au transport des malles par eau de Québec à la Baie Murray, dans le comté de Charlevoix. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No.</i> 121.)	Par ordre 38	218

DOCUMENTS—*Suite.**Service postal*—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
120. Copie de toutes les soumissions reçues en 1877 pour le transport des malles de Québec aux Eboulements ou à la Malbaie. (<i>Pas imprimée.</i>) (<i>Document No. 121a.</i>)	Adresse 40	218
121. Production de toute la correspondance au sujet des communications par malle avec les Antilles Anglaises; de plus, à propos d'un crédit à être voté pour le maintien d'une ligne de steamers entre le Canada et les Antilles Anglaises.	Adresse 49	—
122. Correspondance relativement au transport de la malle entre Québec et Chicoutimi, depuis le 1er janvier 1877.	Par ordre 64	—
123. Correspondance au sujet du bureau de poste de New-Campbellton; aussi, un état montrant le montant de timbres de poste employés dans le comté de Victoria. (<i>Document No. 48.</i>)	Par ordre 66	80 —
124. Copie des soumissions reçues pour le transport de la malle entre Saint-Henri (Lévis) et Saint-Isidore (Dorchester.)	Par ordre 66	—
125. Pétition demandant une station postale dans la paroisse de Perth, comté de Victoria, N.-B. (<i>Pas imprimée,</i> 229.) (<i>Document No. 112.</i>)	Adresse 67	214
126. Copie de toute plainte faite contre J. S. Vallée, écr., maître de poste de Montmagny. (<i>Document No. 129.</i>)	Par ordre 75	294
127. Correspondance relative au déplacement du bureau de poste à South Gut de Ste. Anne, N.-E. (<i>Pas imprimée,</i> 229.) (<i>Document No. 106.</i>)	Par ordre 76	194
128. Correspondance ayant rapport au transport des malles entre Port Hastings et Grand Narrows, N.-E. (<i>Pas imprimée,</i> 229.) (<i>Document No. 107.</i>)	Par ordre 75	194
129. Correspondance au sujet d'un service de malle quotidien entre la Colombie-Britannique et le Détroit de Puget.	Adresse 95	—
130. Correspondance relative à la destitution de Charles Lilley, comme maître du bureau de poste à London-Est, et la nomination de M. Mills comme maître de poste à sa place. (<i>Document No. 144.</i>)	Par ordre 110	293 —
131. Correspondance au sujet du service postal entre Nanaimo et New-Westminster.	Adresse 124	—
132. Correspondance relative au changement de route de la malle entre Grant Village et les Cinq Iles, dans le comté de Colchester. (<i>Document No. 145.</i>)	Adresse 233	293

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Service postal—Suite.</i>		
133. Correspondance au sujet d'un service postal plus régulier de Brookfield à Upper Stewiacke, comté de Colchester.	Adresse 233	—
134. Correspondance à propos des irrégularités dans le service postal entre les bureaux de poste d'Arichat, Hawkesbury et d'Antigonish. (<i>Pas imprimée</i> , 136.)	Documents du Sénat.	—
135. Copie de tout contrat pour le transport des malles de Sydney à la Baie des Vaches, Bridgeport et la baie des Glaces, dans le Cap-Breton, N.-E.	Message au Sénat, 126	147
136. Correspondance ayant rapport à la destitution du maître de poste de la Baie des Vaches, C.-B. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 120.</i>)	Par ordre 127	218
137. Documents relatifs à la destitution de D. McDonald, maître de poste, à la Petite Baie des Glaces, Cap-Breton. (<i>Pas imprimés</i> , 229.) (<i>Document No. 111.</i>)	Par ordre 127	214
138. Aussi, correspondance relative à la destitution de James Corbett, maître de poste aux Mines Lorway, comté du Cap-Breton. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 114.</i>)	Par ordre 127	214
139. Aussi, correspondance relative à la résignation de J. Cadigan, comme maître de poste à la Petite Baie des Glaces, comté du Cap-Breton. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 113.</i>)	Par ordre 127	214
140. Aussi correspondance échangée au sujet des affaires du bureau de poste aux Mines Victoria, comté du Cap-Breton. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 115.</i>)	Par ordre 127	214
<i>Impressions :</i>		
141. Copie des comptes, etc., relatifs aux paiements faits pour impressions à même les dépenses contingentes du département de la Justice à I. B. Taylor, à la compagnie du <i>Citizen</i> , et à J. G. Moylan. (<i>Pas imprimée</i> , 198.) (<i>Document No. 30.</i>)	Par ordre 31	50
142. Etat de tous les montants payés pour impressions quelconques faites à l'Île du Prince-Edouard durant les années 1874, 1875, 1876. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 33.</i>)	Par ordre, 28 mars 1877.	53
143. Etat des montants payés durant les années 1874, 1875 et 1876, pour annonces du gouvernement ou pour le service public dans les journaux du Canada. (<i>Imprimé</i> , 197.) (<i>Document No. 87.</i>)	Par ordre, 19 février 1877.	164

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
144. <i>Comptes Publics</i> du Canada :—Pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1877. (<i>Document No. 5.</i>)	Par ordre de S. E.	24
<i>Travaux Publics :</i>		
145. Rapport annuel du ministre des Travaux Publics pour l'année 1877. (<i>Document No. 7.</i>)	Par ordre de S. E.	24
146. Sommes dépensées pour travaux publics imputables sur le capital, depuis le 1er janvier 1874, etc. (<i>Imprimé, 82.</i>) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre 31	74
147. Sommes dépensées pour travaux publics imputables sur le revenu, durant les années fiscales 1874, 1875, etc. (<i>Imprimées, 82.</i>) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre 64	74
148. <i>Quarantaine</i> :—Correspondance échangée au sujet de la construction d'un hôpital de quarantaine à Sydney, Cap-Breton. (<i>Pas imprimée, 197.</i>) (<i>Document No. 83.</i>)	Adresse 126	164
<i>Chemins de fer :</i>		
149. Rapport constatant le nombre d'accidents arrivés sur les chemins de fer du Canada en 1874, etc. (<i>Imprimé, 135.</i>) (<i>Document No. 78.</i>)	Par ordre, 42	123
150. Copie de tous les arrêtés du Conseil relatifs à la route du prolongement du chemin de fer Canada Central. (<i>Imprimée, 135.</i>) (<i>Document No. 28.</i>)	Par ordre, 4 avril 1877.	43
151. Copie des rapports annuels du capital, du trafic et des frais d'exploitation durant deux années, de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada. (<i>Pas imprimée, 136.</i>) (<i>Documents No. 75.</i>)	Par ordre, 63	122
152. Correspondance ayant rapport au chemin de fer de Windsor et Annapolis, l'embranchement de Windsor, et le chemin de fer des comtés de l'ouest. (<i>Imprimée, 293.</i>) (<i>Document No. 140.</i>)	Adresse 63	273
153. Soumissions reçues pour la construction de cette partie de l'embranchement du chemin de fer de Pembina, entre Saint-Boniface, et Selkirk. (<i>Imprimées, 135.</i>) (<i>Document No. 64.</i>)	Adresse 63	106
154. Frais payés aux avocats employés relativement à la Commission royale nommée pour s'enquérir des affaires du chemin de fer du Nord. (<i>Document No. 119.</i>)	Adresse 65	294
155. Correspondance au sujet de la distribution ou du prêt des vieux rails, etc.	Par ordre, 77	—

DOCUMENTS—Suite.

Chemins de fer.—Suite.

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
156. Etat indiquant la quantité de vieux rails dont on a disposé par arrêté du Conseil.	Par ordre, 77	—
157. Etat indiquant les sommes payées chaque année depuis 1869 pour locomotives, chars et rails, soit de fer, soit d'acier, etc.	Par ordre, 110	—
158. Etat montrant les noms des compagnies de chemin de fer qui ont entré en entrepôt, depuis le 1er juillet 1867, des locomotives de chemin de fer et autre matériel roulant de chemin de fer, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 262.) (<i>Document No. 123.</i>)	Par ordre, 110	228
159. Etat indiquant la quantité, l'espèce et le prix des rails, coussinets-éclisses, boulons, chevilles, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 21k.</i>)	Par ordre, 15 fév. 1877.	123
160. Rapport de l'amiral de Horsey relativement au port le plus propre à servir de terminus au chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique. (<i>Imprimé</i> , 82.) (<i>Document No. 20d.</i>)	Adresse 32	(9
161. Rapport supplémentaire à faire. (<i>Pas imprimé</i> , 136.)	—	84
162. Correspondance concernant le transport d'immigrants et le personnel des ingénieurs pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique, ou le transport de tout fret se faisant sous le contrôle immédiat du gouvernement, sur la route de Collingwood et Sarnia. (<i>Pas imprimée</i> , 51.) (<i>Document No. 20b.</i>)	Par ordre, 2 avril 1877.	33
163. Rapport des ingénieurs, etc., relativement à toute exploration du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis la rivière Rouge, à l'ouest, au sud du lac Manitoba. (<i>Pas imprimé</i> , 51.) (<i>Document No. 20a.</i>)	Par ordre, 4 avril 1877.	33
164. Etat du nombre de milles explorés et des sommes dépensées pour ces explorations qui ont été faites à partir de la vallée de l'Outaouais jusqu'au point où la ligne principale ou d'autres se relie à cette partie de la voie principale comprise entre la baie du Tonnerre et la Rivière Rouge. (<i>Pas imprimé</i> , 51.) (<i>Document No. 20c.</i>)	Par ordre, 16 avril 1877.	34
165. Correspondance qui n'a pas encore été déposée devant la Chambre, échangée entre les gouvernements impérial, fédéral et de la Colombie-Britannique, concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, ayant trait aussi au bassin de radoub à Esquimalt.	Adresse 44	—
166. Copie de tout rapport de l'ingénieur en chef ou de tout autre ingénieur relativement à une exploration en 1876 de la route entre Burrard Inlet et la Passe de la Tête Jaune. (<i>Pas imprimée</i> , 135.) (<i>Document No 20f.</i>)	Par ordre, 49	105

DOCUMENTS—*Suite.**Chemins de fer—Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
167. Rapport des ingénieurs concernant l'exploration et à la localisation du chemin de fer du Pacifique, entre la Rivière Rouge et Battleford, etc. (<i>Imprimé</i> , 229.) (<i>Document No. 20i.</i>)	Par ordre, 56	213
168. Rapport sur les frais de construction de la voie ferrée entre Bute Inlet et un port quelconque de l'Île de Vancouver.	Par ordre, 57	—
169. Soumissions reçues pour fournir des carvelles au chemin de fer Canadien du Pacifique et au chemin de fer Intercolonial. (<i>Imprimées</i> , 228.) (<i>Document No. 108.</i>)	Par ordre, 62	213
170. Copie des documents au sujet du choix du terminus et de l'emplacement de la gare du chemin de fer du Pacifique sur la Kaminstiquia, etc.	Adresse 62	—
171. Etat indiquant les sommes d'argent déboursées jusqu'au 1er janvier 1878 en vertu des contrats 13, 14, 15, 23 et 25 du chemin de fer du Pacifique. (<i>Pas imprimé</i> 135.) (<i>Document No. 20e.</i>)	Par ordre, 64	105
172. Etat indiquant le nombre de milles actuellement nivelés et prêts à recevoir les lisses, etc., en vertu des contrats Nos. 13, 14, 15 et 25 du chemin de fer Canadien du Pacifique. (<i>Imprimé</i> , 135.) (<i>Document No. 20h.</i>)	Par ordre, 64	122
173. Copies des contrats pour la construction de la ligne, du Fort William à Selkirk. (<i>Imprimées</i> , 272.)	Documents du Sénat.	—
174. Devis estimatif des travaux faits en vertu du contrat No. 25 du ch. de fer Canad. du Pacif. (<i>Pas imprimé</i> .)	Adresse 65	—
175. Devis estimatif des travaux faits en vertu du contrat No. 15 du chemin de fer Canadien du Pacifique. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) (<i>Document No. 20g.</i>)	Adresse 65	105
176. Exploration faite par le colonel Bell, I. C., sur la route projetée du chemin de fer Canadien du Pacifique, de Nipigon, etc. (<i>Imprimé</i> , 293.) (<i>Document No. 20l.</i>)	Par ordre 198	263
177. Rapport de M. Fleming au sujet de la location de la ligne et du havre terminus occidental du chemin de fer Canadien du Pacifique. (<i>Pas imprimé</i> , 262) (<i>Impression de ce document ordonnée ultérieurement</i> , 293.) (<i>Document No. 21j.</i>)	—	233
178. Etat indiquant la quantité d'ouvrage fait pour agrandir l'aqueduc du chemin de fer à Moncton. (<i>Pas imprimé</i> , 51.) (<i>Document No. 21b.</i>)	Par ordre 15 février 1877.	34

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Chemins de fer—Suite.</i>		
179. Etat détaillé de tous les paiements faits en sus de leur salaire, à tout officier général ou du département du chemin de fer Intercolonial. <i>Pas imprimé, 82.)</i> (<i>Document No. 21a.</i>)	Par ordre 15 février 1877.	34
180. Etat renfermant les renseignements à l'égard d'un égoût collecteur en brique sur le terrain de la station du chemin de fer Intercolonial à Moncton. (<i>Document No. 21g.</i>)	Par ordre 15 février 1877.	43
181. Relevé de toutes les réclamations contre le gouvernement non encore payées pour dommages causés par le chemin de fer Intercolonial pour expropriations de terrains, ou par le feu, etc.	Par ordre 49	—
182. Rapport au sujet de la fixation du bureau principal à Moncton. (<i>Pas imprimé, 229.</i>)	Documents du Sénat.	—
183. Etat du nombre de milles de l'Intercolonial en opération le 1er juillet 1873, et ce qu'ils ont coûté et un état semblable pour les années 1874, 1875, 1876, 1877. (<i>Imprimé, 135.</i>) (<i>Document No. 21i.</i>)	Par ordre 49	84
184. Rapport au sujet du pont de chemin de fer qui traverse les chûtes à Saint-Jean, N.-B. (<i>Pas imprimé, 229.</i>)	Documents du Sénat.	—
185. Rapport donnant des renseignements à propos des frais d'exploitation et d'administration du chemin de fer Intercolonial; indiquant aussi le nombre de milles parcourus par les locomotives dans chaque service, le montant total des frais d'exploitation, ainsi que des informations sur les convois spéciaux pour le transport des voyageurs et des officiers du chemin de fer, etc. (<i>Pas imprimé, 51.</i>) (<i>Document No. 21e.</i>)	Par ordre 15 février 1877.	33
186. Etat indiquant les proportions originales et les frais de construction de l'édifice en briques à Moncton, connu sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial, etc. (<i>Pas imprimé, 52.</i>) (<i>Document No. 21f.</i>)	Par ordre 16 février 1877.	33
187. Correspondance échangée avec M. James Niven, relativement à des animaux tués sur la voie du chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimée, 51.</i>) (<i>Document No. 21d.</i>)	Par ordre 26 mars 1877.	34
188. Etat indiquant les sommes d'argent payées à C. J. Brydges, étant ses appointements pendant son administration du chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimé, 51.</i>) (<i>Document No. 21c.</i>)	Par ordre 19 mars 1877.	34

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNES.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Chemins de fer - Suite.</i>		
189. Etat des dépenses encourues pour tapis, rideaux, etc., pour les bureaux principaux à Moncton, N.-B. (<i>Pas imprimé</i> , 82.) (<i>Document No. 21h.</i>)	Par ordre 15 février 1877	53
190. Etat de ce qu'ont coûté au département du chemin de fer Intercolonial les réparations et additions faites à la maison Tupper, rue Hollis, Halifax, employée comme bureau pour la vente des billets. (<i>Pas imprimé</i> , 197.) (<i>Document No. 21m.</i>)	Par ordre 80	164
191. Correspondance concernant les arrangements faits avec le chemin de fer Grand-Tronc pour les taux du prix de transport des passagers et du fret devant passer sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial, etc. (<i>Imprimée</i> , 135.) (<i>Document No. 24b.</i>)	Adresse 26 mars 1877	105
192. Etat indiquant tous les contrats donnés depuis 1867, y compris ceux de l'Intercolonial, ceux donnés au plus bas soumissionnaire et ceux donnés à d'autres, etc. (<i>Document No. 21s.</i>)	Adresse 110	285
193. Correspondance entre M ^{me} Edouard Murphy de Barnaby River, Miramichi, N.-B., et les officiers du chemin de fer Intercolonial, relativement à sa vache tuée sur ce chemin. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 21q.</i>)	Par ordre 110	213
194. Correspondance au sujet de la clôture en fil de fer du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard. (<i>Pas imprimée</i> , No. 229.) (<i>Document No. 109.</i>)	Par ordre 125	213
195. Etat indiquant les montants payés annuellement pour le transport des malles entre Kamouraska et la station du chemin de fer, à Saint-Paschal, depuis que le convoi express du chemin de fer Intercolonial dépose ces malles à la dite station. (<i>Document No. 21u.</i>)	Par ordre 125	293
196. Mémoires relatifs à l'embranchement du chemin de fer de Pugwash au chemin de fer Intercolonial.	Adresse 126	—
197. Correspondance ayant rapport au renvoi ou à la démission de George Taylor comme surintendant du chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 21p.</i>)	Adresse 126	214
198. Correspondance au sujet de la démission de T. M. Boggs, comme officier préposé à l'expédition des convois. (<i>Pas imprimée</i> , 229.) (<i>Document No. 21o.</i>)	Adresse 126	213
199. Copie des documents ayant trait à la section 12 du chemin de fer Intercolonial.	Par ordre 137	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
200. Etat indiquant les ponts et les ponceaux du chemin de fer Intercolonial, entre Pictou et Halifax qui ont subi des altérations et des modifications. (<i>Pas imprimé, 197.</i>) (Document No. 211.)	Par ordre Fev. 15, 1877	164
201. Etat mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement, pour autre chose que les chemins de fer. (<i>Imprimé, 197.</i>) (Document No. 88.)	Par ordre Avril 16, 1877	167 } 190 }
202. Etat donnant les noms de toutes personnes, excepté les journaliers, employées à la construction et à l'administration du chemin de fer Intercolonial. (<i>Imprimé, 197.</i>) (Document No. 21n.)	Par ordre Fev. 15, 1877	169
203. Etat indiquant les noms des évaluateurs sur le chemin de fer Intercolonial, à Témiscouata et Rimouski; aussi le relevé de toutes les réclamations pour dommages.	Par ordre ?00	—
204. Correspondance au sujet de l'embarquement du grain rendu à Halifax par l'Intercolonial, en destination d'Europe. (<i>Imprimée, 228.</i>)	Documents du Sénat	—
205. <i>Colonie de la rivière aux Rats</i> :—Rapport au sujet des terrains dans cette localité. (<i>Pas imprimé, 272.</i>)	Documents du Sénat	—
206. <i>Recettes et dépenses</i> :—Tableau des recettes et dépenses (Fonds consolidé) du 1er juillet 1877 au 10 février 1878, inclusivement.	—	46
207. <i>Insurrection de la Rivière Rouge</i> :—Correspondance entre le gouvernement fédéral et la compagnie de la baie d'Hudson, relativement aux prétendues pertes à la Rivière-Rouge, résultant de l'insurrection de 1869-70. (<i>Imprimée, 228.</i>) (Document No. 97.)	Adresse 110	200
208. <i>Rejaugeage des navires à vapeur</i> :—Rapport montrant la somme dépensée pour rejauger les navires à vapeur en vertu de l'Acte abrogé de la ci-devant province du Canada. (<i>Pas imprimé, 136.</i>) (Document No. 71.)	Par ordre 80	109
209. <i>Ross, Angus</i> :—Correspondance concernant la démission de M. Angus Ross comme gardien du phare de l'île aux Oiseaux. (<i>Pas imprimée, 198.</i>) (Document No. 94.)	Par ordre 68	163
210. <i>Marine Royale</i> :—Etat montant le nombre de cadets fournis tous les ans à la marine royale par les différentes colonies. (<i>Pas imprimé, 198.</i>) (Document No. 99.)	Adresse 124	

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
211. <i>Pêcheries du saumon</i> :—Soumissions reçues pour droits de pêche exclusifs dans la rivière Fraser, C. B. (<i>Pas imprimé</i> , 198.) <i>Rivière Saskatchewan</i> :—	Documents du Sénat	—
212. Rapport des relevés ou inspections faites de cette rivière afin de faire disparaître les obstructions qui existent à Coal Falls, etc. (<i>Pas imprimé</i> , 136.) <i>Document No. 61.</i>	Par ordre 75	105
213. Rapport des relevés faits sur les lacs Manitoba et Winnipegosis, sur les rivières de la Poule d'eau et la Petite Saskatchewan. (<i>Imprimé</i> , 229.) <i>(Document No. 110.)</i>	Par ordre 75	214
214. <i>Marine</i> :—Correspondance relativement à l'admission des navires construits en Canada dans les ports français. (<i>Imprimée</i> , 135.) <i>(Document No. 70.)</i>	Adresse 31	109
215. <i>Mandats spéciaux</i> :—Etat des mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général. (<i>Imprimé</i> , 51.) <i>(Document No. 17.)</i>	Par acte	26
216. <i>Saint-Athanase</i> (Paroisse de) :—Correspondance relativement à aucune demande d'aide en faveur de cette paroisse, dans le comté d'Iberville. (<i>Pas imp.</i> , 198.) <i>(Document No. 104.)</i>	Adresse 95	190
<i>Ecluse du Fort Frances</i> :—		
217. Rapport de feu M. Hazlewood sur le coût approximatif des écluses de Fort Frances. (<i>Imprimé</i> , 82.) <i>(Document No. 32.)</i>	Par ordre 31	53
218. Etat indiquant le montant dépensé jusqu'au 1er janvier 1878 sur ces écluses et autres travaux y attendant et qui doivent leur être imputés.	Par ordre 75	—
219. <i>Pont de Saint-Jean sur la rivière Richelieu</i> :—Correspondance concernant ce pont. (<i>Pas imprimée</i> , 198.) <i>(Document No. 93.)</i>	Par ordre 95	169
220. <i>Statuts du Canada</i> :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada. <i>(Document No. 19.)</i>	Par acte.	33
<i>Cour Suprême et Cour de l'Echiquier.</i>		
221. Relevé de toutes les causes portées devant la Cour de l'Echiquier du Canada depuis son établissement. (<i>Pas imprimé</i> , 229.) <i>(Document No. 80b.)</i>	Adresse 125	218

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
222. Relevé de tous les appels institués devant la Cour Suprême du Canada depuis son établissement. (<i>Pas imprimé, 229.</i>) (<i>Document No. 80a.</i>)	Adresse 125	217
223. Copies des règles et ordres généraux de cette Cour. (<i>Pas imprimées, 197.</i>) (<i>Document No. 80.</i>)	Par acte	162
224. Rapport montrant en détail tous les honoraires payés par le département de la Justice ou par tout autre département relativement au chemin de fer Intercolonial, à des conseils et avocats pour affaires devant la Cour Suprême depuis son établissement. (<i>Document No. 21v.</i>)	Par ordre 129	296
<i>Télégraphe du Pacifique :</i>		
225. Spécifications d'après lesquelles des soumissions ont été demandées pour la construction du télégraphe canadien du Pacifique.	Par ordre 74	—
226. Correspondance au sujet d'une ligne télégraphique devant être établie entre Matane et la Rivière au Renard. (<i>Document No. 25.</i>)	Adresse 128	299
227. Spécifications du télégraphe canadien du Pacifique à propos du lac Supérieur et de Fort Garry. (<i>Pas imprimé, 136.</i>)	Documents du Sénat.	—
228. <i>Territoires</i> :—Message transmettant la correspondance au sujet de la circonscription dans les limites du Canada des territoires du continent de l'Amérique du Nord. (<i>Pas imprimé, 262.</i>) (<i>Document No. 127.</i>)	Par message.	253
<i>Bois de construction :</i>		
229. Etat indiquant les quantités de bois de construction fourni par M. Adolphe Gagnon pour chacune des jetées à la Baie Saint-Paul, à la Malbaie et aux Eboulements. (<i>Pas imprimé, 82.</i>) (<i>Document No. 36.</i>)	Par ordre 26 mars 1877.	68
230. Correspondance relative aux pensions payées aux inspecteurs-mesureurs de bois. (<i>Pas imprimée, 136.</i>) (<i>Document No. 59.</i>)	Par ordre 1877.	99
231. <i>Mille Iles</i> :—Etat de toutes les ventes ou baux des îles durant les années 1874-5, 1875-6, 1876-7. (<i>Pas imprimé, 293.</i>) (<i>Document No. 134.</i>)	Par ordre 128	263
232. <i>Taux de péages</i> :—Ordres en Conseil fixant le taux des péages que peut percevoir la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa, sur les bois en grume et de construction passant dans les endroits améliorés. (<i>Pas imprimés, 293.</i>) (<i>Document No. 136.</i>)	Adresse 233	263

DOCUMENTS.— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
233. <i>Commerce et navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada pour l'année 1877. (<i>Document No. 2.</i>)	Par ordre de S. E.	24
234. <i>Lignes traînantes</i> :—Correspondance, etc., relativement à l'emploi des lignes traînantes par les pêcheurs étrangers sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. (<i>Pas imprimée, 230.</i>) (<i>Document No. 86.</i>)	Adresse 200	200
235. <i>Tremblay, M.M.</i> :—Un état détaillé de toutes les sommes reçues par P. A. Tremblay, Dorila Tremblay, Hilaire Tremblay, etc., Louis Guay, etc., faisant partie des départemens des Terres de l'Artillerie, de la Marine et des Pêcheries, etc. (<i>Pas imprimée, 136.</i>) (<i>Document No. 65.</i>)	Par ordre 76	106
236. <i>Tuyaux</i> :—Tableau indiquant le montant de tous les tuyaux importés en Canada durant l'année précédente dant l'imposition des droits sur cet article. (<i>Pas imprimé, 229.</i>) (<i>Document No. 118.</i>)	Par ordre 66	214
237. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des paiemens portés aux dépenses imprévues en vertu d'arrêtés du Conseil, depuis le 1er juillet 1877 au 2 février 1878. (<i>Imprimé, 51.</i>) (<i>Document No. 16.</i>)	Par acte	26
238. <i>Pont Victoria</i> :—Rapport concernant le mouvement du fret et des voyageurs par la voie de ce pont pendant les années 1875 et 1876, etc. (<i>Pas imprimé, 52.</i>)	Documents du Sénat.	—
239. <i>Traité de Washington</i> :—Copie de tous les documents à propos de la décision de la commission d'Halifax. (<i>Imprimé, 272.</i>)	Documents du Sénat.	—
240. <i>Poids et mesures</i> :—Rapport du ministre du Revenu de l'Intérieur à ce sujet. (<i>Document No. 3.</i>)	Par ordre de S. E.	25

DOUANES ET ACCISE, DROITS DE :—Voir *Documents*, 14, 34, 37.

DRAGUEURS ET DRAGAGE :—Motion de M. Stephenson demandant qu'un des items du budget, se rapportant aux dragueurs et au dragage soit renvoyé au comité, afin que les endroits et améliorations pour lesquels l'argent sera dépensé soient spécifiés. Motion décidée dans le sens négatif, 250.

DRUMMOND ET ARTHABASKA :—Vacance survenu dans la représentation de ce district électoral par le fait que l'honorable W. Laurier a accepté un portefeuille, et mandat pour un nouveau bref, 2. Certificat attestant que O. D. Bourbeau, écuyer, a été élu, 7. Il est assermenté et prend possession de son siège, 9.

DUFFERIN, COMTE DE :—Motion demandant qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine, priant Sa Majesté de nommer Son Excellence Gouverneur-Général du Canada à l'expiration de son présent terme d'office, 137.

EAUX MINÉRALES, FABRICATION D' :—Bill pour régulariser la vente et l'emploi des bouteilles employées dans la fabrication d'eaux minérales, etc., (M. Macdonald, Toronto), 53. Motion demandant qu'il subisse sa deuxième lecture; l'Orateur décide que ce bill concerne le commerce et qu'il aurait dû être présenté par la Chambre en comité général, 146.

ÉCOLES MILITAIRES :—Voir *Documents*, 101.

ELECTIONS :—

1. Rapport des juges sur les pétitions d'élection, conformément à l'acte des élections contestées de 1874. Beauce, 11.
2. Bill pour obliger les électeurs à voter aux élections des membres de la Chambre des Communes (M. Macdougall, Renfrew), 130.
3. Bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes (M. Laflamme), 159. Renvoyé au comité. Le comité rapporte progrès, 187. Envoyé de nouveau au comité; celui-ci rapporte progrès, 188. Renvoyé au comité; amendé; rapporté; adopté, 194. Motions pour l'envoyer encore au comité. Ce bill subit sa troisième lecture et passe, 215. Par le Sénat, 261. S. R., 300. (41 Vict., ch. 6.)
4. Jugement et décision de la Cour Suprême dans l'affaire en appel de James Somerville et *al.* (Pétitionnaires) et l'honorable R. Laflamme, (Défendeur) 175. Ordre de l'insérer dans les journaux de la Chambre, *ibid.*
5. Requête du juge-en-chef et des juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, demandant qu'ils ne soient pas soumis à certains devoirs qui leur sont imposés par le bill dont il est question plus haut, 262.—(Voir *plus haut*, 3.)

ELECTIONS CONTESTÉES :—

1. Bill pour amender les actes concernant les élections contestées (M. Haggart), 99.
2. Bill pour établir de meilleures dispositions à cet effet etc., (M. McCarthy), 115.

ÉMIGRATION :—Voir *Documents*, 44.

EMPRUNT DE 1876 :—Motion demandant un état à ce sujet; discussion ajournée, 159. Reprise; adoptée, 202.

EXPOSITIONS :—Voir *Documents* 46–48.

EXPRESS ET DE TRANSPORT D'ONTARIO, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 27. Avis, 35. Bill, 36. Envoyé au comité, 48. Rapporté, 48. Rapporté avec des amendements, 153. Envoyé de nouveau au comité qui rapporte progrès, 160. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé, 167. Par le Sénat, avec des amendements, 224. Examiné; adopté, 234. S. R., 300 (41 Vict., ch. 43.)

EXTRADITION :—Copie d'une dépêche du Secrétaire de Sa Majesté pour les colonies ayant rapport à l'acte impérial d'extradition de 1870, étant la réponse à l'adresse du Parlement Canadien de 1877, 45.

FAILLITE:

1. Bill pour abroger les lois de faillite (M. Barthe), 30. Motion pour deuxième lecture, 114. Amendement proposé que la deuxième lecture soit renvoyée d'hui en six mois; amendement résolu affirmativement, 114.
2. Bill pour amender les lois de faillite (M. Bourassa), 47. Motion pour deuxième lecture perdue sur division, 145.

FER, ACHATS DE:—Voir *Documents*, 201.

FISHWICK, D'EXPRESS ET DE MESSAGERIES DES MARCHANDS, (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) COMPAGNIE DE:—Bill à ce sujet; par le Sénat: première lecture du bill, 98. Le comité des ordres permanents en fait le rapport, 109. Motion pour deuxième lecture, 109. Envoyé au comité, 119. Rapporté avec des amendements, 148. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté. Passé tel qu'amendé, 160. Le Sénat y concourt, 171. S. R., 299. (41 Vict., ch. 44.)

GAGNON, A.:—Voir *Documents*, 229.

GAUVREAU, J. P.:—Voir *Documents*, 49.

GIBLIN, J.:—Voir *Documents*, 51.

GLOUCESTER:—Vacance dans la représentation de ce district électoral par la résignation de l'Hon. T. W. Anglin; mandat pour un nouveau bref, 2. Certificat attestant que l'honorable T. W. Anglin a été élu, 5. Il prête le serment d'usage et prend possession de son siège en Chambre, 9.

GOVERNEMENT, BANQUE D'ÉPARGNE DU:—Voir *Document* No. 52.

GOVERNEUR, DÉPUTÉ DU:—Sir W. B. Richards, député du gouverneur, désire la présence des membres de la Chambre des Communes dans la salle des séances du Sénat; avant l'élection de l'Orateur, 1.

GOVERNEUR-GÉNÉRAL:—

1. Sa réponse, par l'entremise de l'Orateur du Sénat, à l'adresse de l'Orateur de la Chambre des Communes, à propos de sa nomination à cette charge, 11. Voir *Député du gouverneur*.
2. Discours du trône à l'ouverture de la session, 12. Jour fixé pour la prise en considération de ce discours, 14. Adressé votée. Voir *Adresses*, 2.
3. Recommande certaines mesures au sujet de l'emploi des deniers publics par les ministres (Sect. 54, Acte A. B. du N.) 70, 99, 257.
4. Sa réponse à une adresse à lui présentée par l'un des ministres à l'occasion de son prochain départ, 182. (Voir *Adresses*, 3)
5. Sanction des lois, 299. Il réserve des bills pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 300.
6. Il donne avis de la prorogation, 296.
7. Son discours à la clôture de la session, 300.
8. Il proroge le Parlement par l'entremise de l'Orateur du Sénat, 301.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

9. Invitant les Communes à se rendre au Sénat ; après l'élection de l'Orateur, 10. Lors de la Sanction Royale, 177. A la clôture de la session, 299.
10. Faisant connaître la nomination de certains députés comme commissaires en vertu des dispositions de l'acte concernant l'économie interne de la Chambre des Communes, 39.
11. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du Trône, 45.
12. Transmettant le budget. Voir *Subsides*.
13. Communiquant les copies des dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies relativement à l'Acte d'Extradition, 45. Concernant la circonscription, dans les limites du Canada, de certains territoires, 253. Transmettant les adresses de la législature de la Province de Québec, au sujet des changements ministériels dans cette Province, 100 ; aussi le mémoire du lieutenant-gouverneur sur le même sujet, 106 ; de plus, une lettre de l'honorable C. B. DeBoucherville, 150.
Voir *Documents* 53, 54.

GRANDE-RIVIÈRE, CHUTES DE LA :— Voir *Documents*, 55.

GRAND-TRONC, CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition de John Walker demandant un acte qui autorise toute autre Compagnie de chemin de fer à traverser les lisses du Grand-Tronc dans la ville de Toronto, 27. Avis, 36.
2. Pétition de la Compagnie du Grand-Tronc demandant un acte pour établir un fonds de secours ou d'assurance, et pour l'autoriser à acheter, ou livrer, ou faire des arrangements pour mettre en opération tout autre chemin de fer, etc., 27. Avis, 52. Bill, 53. Envoyé au comité, 59. Rapporté avec des amendements, 85. Envoyé de nouveau au comité ; celui-ci rapporte progrès, 96. Renvoyé au comité ; amendé ; rapporté ; adopté ; passé, 104. Par le Sénat, 130. S.R., 177. (41 Vict., ch. 25.)
3. Motion de M. Langevin demandant copies de toutes correspondances et ordres en Conseil se rapportant au louage ou à l'achat par le gouvernement de cette partie du Grand-Tronc qui se prolonge de la Rivière du Loup à la jonction de la Chaudière et de Lévis ; retirée, 31. Motion du même genre de M. Fiset ; aussi retirée, 31.

GRANDE FÉDÉRALE, ASSOCIATION D'ASSURANCE CONTRE LE FEU :—Pétition demandant un acte, 26. Avis, 35. Bill, 39. Renvoyé au comité, 59. Ordre rescindé et bill retiré, 60.

GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—Agit comme Orateur à l'élection d'un nouvel Orateur. Annonce à la Chambre, à l'ouverture de la Session, qu'il a reçu copie des mandats constatant les vacances survenues dans la représentation de certains districts électoraux. Il annonce, de plus, qu'il a reçu les certificats d'élection de certains membres élus pendant la vacance, 1—10. Dépose sur le bureau de la Chambre certains documents, 54, 208, etc.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELERIE :—

Ses certificats à propos des élections des membres qui ont eu lieu en vertu de nouveaux writs.

Page du Journal.	District électoral.	Membres rapportés comme élus.
5	Gloucester	L'honorable T. W. Anglin.
6	Cité d'Ottawa	J. M. Currier, écr.
6	Lincoln	J. Norris, écr.
6	Drummond et Arthabaska	O. D. Bourbeau, écr.
7	Québec-Centre	J. Malouin, écr.
7	Québec-Est.	L'honorable W. Laurier.
7	Nicolet.....	F. X. O. Méthot, écr.
8	Restigouche	G. Haddow, écr.
8	Digby	J. C. Wade, écr.
8	Cité d'Halifax.....	L'honorable A. Jones.
12	Northumberland	L'honorable P. Mitchell.
163	New-Westminster	T. R. McInnes, écr.

GYPSE :— Voir *Documents*, 57.

HALIFAX :—Vacance dans la représentation de ce district électoral par l'entrée dans le Cabinet de l'honorable A. Jones ; mandat pour un nouveau bref, 4, Certificat attestant que l'honorable A. Jones a été élu, 8. Il prête serment et prend possession de son siège, 9.

HART, L :— Voir *Documents*, 104.

HARVEY, JOHN :— Voir *Documents*, 73.

HAUT ET BAS-CANADA, LIGNE DE DIVISION ENTRE CES DEUX PROVINCES :—Motion demandant copie du rapport d'Alphonzo Wells, sous arpenteur et autres, au sujet de cette ligne de division entre la rivière des Outaouais et le Saint-Laurent ; retirée, 41.

HAVRES ET MAITRES DE HAVRE :— Voir *Documents*, 58-72.

HAWES :— Voir *Documents*, 74.

HILL, H. G :—Motion demandant copie de la correspondance ayant rapport à une réclamation contre le gouvernement pour services rendus ; retirée, 126.

HOCHELAGA, SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU COMTÉ D' :—Pétition demandant, un acte, 53. Avis, 70, 84. Bill et suspension de la règle 49, 85. Envoyé au comité, 89. Rapporté avec un amendement, 123. Envoyé de nouveau au comité, rapporté, passé, 141 ; par le Sénat, 171. S. R. 299. (41 Vict. ch. 41.

HOUILLE, DROITS SUR LA:—Motion présentée par M. McKay (Cap Breton) demandant d'imposer un droit sur la houille importée en Canada ; Question résolue négativement, 215.

HUITRES, BANCs D' :—Pétition au sujet de certain bancs d'huîtres dans les comtés de Colchester et de Cumberland, N. E. Voir *Documents*, 111.

HUNTER, HUGH :—Pétition demandant un acte qui lui permette de divorcer avec Catherine McPhee, son épouse, 27. Avis, 43. Bill du Sénat, 100. Première lecture, sur division, 113. Envoyé au comité, après division. 120. Rapporté, 123. Renvoyé au comité, rapporté ; passé après division, 141. Réservé, 300.

ILE DU PRINCE-EDOUARD, CHEMIN DE FER DE L' :—Voir *Documents*, 194.

IMMIGRATION :—Nomination d'un comité permanent, 14, 28, 36. Pouvoir accordé d'employer un sténographe, 43. Membres ajoutés, 59. Rapport, 260. *App.* No. 2. *Imprimé*, 272.

IMPORTATIONS :—Voir *Documents*, 77—78.

IMPRESSIONS PARLEMENTAIRES :—Nomination du comité collectif des impressions :—Membres des Communes qui en font partie, 36. Sénateurs, 41. Quorum réduit, 46. **RAPPORTS** relatifs à l'impression de certains documents, 51, 82, 135, 197, 262, 272. Adopté, 88, 226, 255, 273, 294. **QUATRIÈME RAPPORT**, soumettant l'impression des comptes et recommandant une nouvelle allocation au deuxième assistant du distributeur, 131. Adopté, 226. **SEPTIÈME RAPPORT**, au sujet de la distribution des documents publics, 220, (*Annexe*, No. 3). Amendement proposé, à propos de la distribution des votes et documents publics, décidé négativement ; rapport adopté. 254. Papiers soumis au comité en vertu de la règle 94. Pétitions au sujet des chemins de fer, 54. Havre d'Ingonish, 232, 262. Rapport adopté en partie, 294. Le comité recommande de retrancher partie d'un rapport, 293. Voir *Documents*, 141, 143.

INGONISH, CONTRAT DU HAVRE D' :—Motion de M. Macdonald (Cap-Breton) à l'effet que cette Chambre est d'opinion qu'il a été payé aux entrepreneurs beaucoup plus que ce à quoi ils avaient droit, ce qui a causé une perte sérieuse au pays. Résolue négativement, 220-21. Voir *Documents*, 62, 72.

INSOLVABLES, LIQUIDATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU INCORPORÉES :—Bill à propos de la liquidation de leurs affaires, M. Blake ; présenté ; subit sa deuxième lecture et est envoyé au comité, 123. Rapporté avec des amendements ; porté sur la liste des ordres du gouvernement, 148. Renvoyé au comité, rapporté, 173. Envoyé de nouveau au comité ; amendé ; rapporté ; adopté, 178. Motion pour sa troisième lecture ; amendement de M. White (Renfrew), décidé dans le sens négatif ; passé, 181. Par le Sénat, 231. S. R., 299. (41 Vict., ch. 21).

INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS :—Voir *Documents*, 230.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. Motion demandant copie de la correspondance au sujet des réclamations de Robert Boomer, Solomon Keiver et H. A. Davidson pour des animaux tués sur la voie du chemin de fer Intercolonial ; retirée, 138.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER—*Suite.*

2. Motion demandant copie de la correspondance relativement à la réclamation d'Alexandre Forbes pour ouvrages faits par lui sur le chemin de fer Intercolonial; retirée, 138.
3. Bill afin d'amender l'acte intitulé: "Acte concernant le chemin de fer Intercolonial," passé dans la 39e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria (M. Tupper), 70. Voir *Documents*, 178-204, 224.

INTÉRÊT:—Bill fixant le taux de l'intérêt en Canada, (M. Barthe), 31. Motion demandant sa deuxième lecture, résolue négativement, 162.

INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE L':—Voir *Documents*, 82.

INTÉRIEUR, REVENU DE L':—Voir *Documents*, 81.

JOHNSTON, GEORGE G.:—Pétition demandant un acte qui lui permette de divorcer avec Charlotte Elsie McArthur, 27. Avis, 35. Bill du Sénat, 100. Première lecture, après division, 112. Deuxième lecture du bill qui est envoyé au comité, après division, 119. Rapporté avec un amendement, 123. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; troisième lecture du bill qui est passé (après division) tel qu'amendé, 142. Concours au Sénat, 158. Réservé, 300.

KEEWATIN:—Bill pour établir des municipalités de townships dans le district de Keewatin, (M. Mills), 46. Deuxième lecture du bill, 94. Examiné en comité. Le comité rapporte progrès, 104. Envoyé de nouveau au comité; amendé; rapporté, 107. Adopté.

LACHIINE, CANAL:—Voir *Documents*, 19, 20, 24.

LAFLAMME, HON. R.:—Jugement de la Cour Suprême du Canada le déclarant d'âment élu pour représenter le district électoral de Jacques-Cartier, 175-6. *Pas imprimé*, 197.

LARCIN:—Bill pour amender la loi concernant le larcin de choses tenant à la terre ou y croissant. (M. Palmer), 69.

LATOUP, OLIVIER:—Voir *Documents*, 7.

LEVIS, FORTS MILITAIRES ET PLATEFORME A:—Voir *Documents*, 98, 102.

LIGRES DORMANTES:—Voir *Documents*, 234.

LILLEY, C.:—Voir *Documents*, 130.

LINCOLN:—Certificat attestant que James Norris, écr., a été élu député pour ce comté, 6. Il prête serment, et prend possession de son siège, 9.

LINGAN, HAVRE DE:—Voir *Documents*, 65.

LIVERPOOL, BANQUE DE :—Sa requête demandant un acte, 26. Avis, 35. Bill, 43. Renvoyé au comité, 59. Rapporté avec des amendements, 84. Renvoyé au comité général; rapporté, 88. Passé 96. Par le Sénat avec des amendements; considéré; adopté, 138. S. R., 177. (41 Vict., ch. 24.)

LOI CRIMINELLE :—Requête demandant certains amendements à la loi criminelle relativement aux jeunes délinquants, 70.

LOIS EXPIRANTES :—Nomination du comité permanent de ces lois, 14, 23, 36.

LONGUE POINTE, LAC ERIÉ :—Pétition demandant un havre de refuge, 158.

LYON, VICTORIA ELIZABETH :—Pétition de sa part demandant un acte qui lui permette de divorcer avec son mari, John Lyon, 56. Avis, 61. Bill du Sénat. Première lecture après division, 160. Envoyé au comité, 167. Rapporté, 177. Renvoyé au comité; rapporté; passé après division, 185. Réservé, 300.

MAÏS ET AVOINE :—Voir *Tarif*.

MALLES, TRANSPORT DES :—Voir *Documents*, 118, 140, 195.

MALPÈQUE, BRISE-LAMES DE :—Voir *Documents*, 10.

MALT :—

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions pour abolir le droit de douane imposé sur le malt, &c. 77. Examinées en comité; rapportées 100. Adoptées, 107, bill; Voir *ci-dessous* 2.

2. Bill au sujet des droits imposés sur le malt (M. Laurier), 107. Deuxième lecture du bill; envoyé au comité; rapporté, 170. Passé, 178. Par le Sénat, 199. S. R., 299. (41 Vict., ch. 9.)

MANDATS SPÉCIAUX :—Voir *Documents*, 215.

MANITOBA :—Voir *Documents*, 86. Ecoles Publiques.

MANITOBA, ECOLES PUBLIQUES DE :—La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution à l'effet de placer \$10,000 à la disposition du gouvernement de Manitoba, afin de venir en aide aux Ecoles publiques, &c. La Chambre est informée que le Gouverneur-Général recommande cette mesure à sa considération; 257. Examiné en comité; rapportée; adoptée; bill pour autoriser l'avance de certaines sommes d'argent &c., (M. Mills) 271. Deuxième lecture, 272. Passé, 283. Par le Sénat, 297. S. R., 300 (41 Vict., ch. 13.)

MARCHANDS DU CANADA, BANQUE DES :—Pétition demandant la passation d'un acte, 26. Avis, 35. Bill, 37. Envoyé au comité, 43. Rapporté avec des amendements, 77. Renvoyé au comité; rapporté; passé, 81. Par le Sénat, 100. S. R., 177. (41 Vict. ch. 23.)

MARINE :—

1. La Chambre se forme en comité général pour examiner une proposition déclarant qu'il est opportun d'abroger la section 23 de l'Acte de la Marine Marchande de 1876, &c., 93. Examinée en comité, adoptée, 108. Bill. Voir *ci-dessous* 2.

MARINE—*Suite.*

2. Bill pour abroger la section 23 de l' " Acte de la Marine Marchande, de 1876 " au sujet des navires dans les eaux du Canada (M. Smith, Westmoreland,) 109. Envoyé au comité; rapporté, 171. Passé, 178. Par le Sénat, 199. Réserve, 300.
3. La Chambre se forme en comité général pour examiner une proposition déclarant qu'il est opportun d'amender l'Acte 36 Vict., concernant les chargements sur les ponts des navires, etc., 93. Examinée en comité; rapportée; adoptée, 116. Bill. Voir *ci-dessous*, 4.
4. Bill pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires (M. Smith, Westmoreland) 116. Envoyé au comité; rapporté, 171. Passé, 178. Par le Sénat, 199. S. R. 299. (41 Vict. ch. 12.) Voir *Documents*, 214.

MARINE ET PÊCHERIES:—Voir *Documents*, 87, 94.

MASSE:—Elle est placée sur la table après l'élection de l'Orateur, 10.

MATANE, HAVRE DE:—Voir *Documents*, 60.

McDONALD, D. :—Voir *Documents*, 137.

McNEIL, R.—Voir *Documents*, 96.

MILICE:—Amendement de M. Mitchell à propos des dépenses de l'état-major de la milice et du collège militaire. Résolu négativement, 241-2. Voir *Documents*, 97-105.

MILLE-ÎLES:—Voir *Documents*, 231.

MINAS, BASSIN DE:—Pétition demandant qu'une subvention soit accordée à un bateau à vapeur qui naviguera dans ce bassin; rejetée comme étant hors d'ordre, 56.

MISSIONARY SOCIETY OF THE BIBLE CHRISTIAN CHURCH IN CANADA:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 54. Avis, 58. Bill du Sénat. Première lecture, 152. Envoyé au comité, 160. Rapporté, 167. Envoyé de nouveau au comité; Rapporté; passé, 185. S. R., 299 (41 Vict. ch. 45.)

MONCTON, COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ ET D'EAU DE:—Copie d'un marché fait entre le ministre des Travaux Publics et cette compagnie, par lequel elle s'engage de fournir aux usines du chemin de fer Intercolonial le gaz et l'eau nécessaires, 206. Motion demandant la ratification de ce marché, adoptée, 257-9.

MONTRÉAL, ASSOCIATION DE CONSTRUCTION DE:—Pétition demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie de Prêts et Placements de Montréal, 27. Autre pétition demandant une législation additionnelle, 46. Avis, 52. Bill du Sénat, 152. Première lecture, 153. Envoyé au comité et suspension des règles 49e et 60e, 160. Rapporté avec des amendements, 214. Examiné et amendé en comité; Rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 22-3. Le Sénat l'adopte, 234. S. R., 300 (41 Vict., ch. 42.)

MONTRÉAL, COMMISSION DU HAVRE DE:—La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution à l'effet de décider qu'il est opportun de décréter que les commissaires du havre de Montréal pourront établir des dispositions pour accorder des commissions à une deuxième classe de pilotes pour les steamers d'un tonnage peu élevé, etc., 107. Ordre rescindé, 270.

MONTRÉAL ET CHAMPLAIN, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER:—Pétition demandant la passation d'un acte pour faire revivre l'acte de cette compagnie, 42. Avis, 53. Bill, 53. Envoyé au comité, 59. Rapporté avec des amendements, 85. Renvoyé au comité; rapporté; passé, 89. Par le Sénat avec un amendement. Examiné et adopté, 120. S. R., 177. (51 Vict. ch. 29.)

MONTRÉAL ET OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE:—Pétition demandant un acte, 27. Avis, 36. Bill du Sénat, 100. Première lecture, 104. Envoyé au comité, 112. Rapporté avec un amendement, 129. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 142. Passé tel qu'amendé, 142. Par le Sénat, 149. S. R., 177 (41 Vict., ch. 28.)

MORPETH:—Amendement de M. McCallum au sujet d'un item du budget; décidé négativement, 249. Voir *Documents*, 58.

MOYLAN, J. G.:—Voir *Comptes Publics*.

NAPIERVILLE, SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE:—Pétition demandant un amendement à l'acte 40 Vict., ch. 50, de manière à exempter la compagnie de l'opération du dit acte, (sections 13 et 24), 54.

NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE:—Pétition demandant un acte, 26. Avis, 35. Bill 36. Envoyé au comité, 48. Rapporté avec des amendements, 84. Renvoyé au comité; rapporté, 88. Passé, 96. Par le Sénat, 149. S. R., 177. (41 Vict. ch. 32.)

NAVIRES À VAPEUR, REJAUGEAGE DES:— Voir *Documents*, 208.

NEW WESTMINSTER:—Vacance survenue dans la représentation de ce district électoral par la résignation de J. Cunningham, écr., mandat pour un nouveau bref, 5. Certificat attestant que P. R. McInnos, écr., a été élu, 163. Il prête serment et prend son siège, 167. Motion concernant son indemnité sessionnelle, 294.

NICOLET:—Vacance survenue dans la représentation de ce comté par la résignation de Joseph Gaudet, écr., nommé conseiller législatif de la Province de Québec. Mandat pour un nouveau bref, 3. Certificat attestant que F. X. O. Méthot, écr., a été élu, 7. Prête serment et prend son siège, 9.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU:—Voir *Documents*, 107.

NORTHERN LIGHT:—Voir *Documents*, 106.

NORTHUMBERLAND:—Vacance survenue dans la représentation de ce district électoral par la résignation de l'honorable P. Mitchell. Un duplicata de l'indenture de l'élection de l'honorable P. Mitchell est présenté. Il prête serment et prend son siège, 9. Le Greffier de la Couronne en Chancellerie transmet un certificat attestant qu'il a été élu, 12.

ODONAGHUE, W. D.:—Voir *Documents*, 108.

ONTARIO, COUR MARITIME D':—Bill concernant cette Cour (M. Lafamme), 88. Seconde lecture envoyé au comité; rapporté; passé, 116. Par le Sénat, 158. S. R., 178 (41 Vict. ch. 1.) Voir *Documents*, 95.

ORATEUR :

1. Sir W. Richards, député du gouverneur fait connaître son désir que l'élection d'un Orateur se fasse, 1. L'honorable Timothy Warren Anglin est choisi comme Orateur, après division, 9. Il se rend auprès de Son Excellence, le Gouverneur-Général, avec la Chambre des Communes, et lui annonce que les Communes l'ont choisi pour leur Orateur, 10.
2. Il fait rapport du discours de Son Excellence, à l'ouverture de la session, 12.
3. Il informe la Chambre que Son Excellence a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à certains bills, 177.
4. Il communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 14. Les comptes du comptable, 15. D'autres documents, 25, etc.
5. Ses décisions sur les questions d'ordre et de forme. Voir *Questions*.
6. Il informe la Chambre que le greffier a reçu des certificats de l'élection de députés, 12, etc. Qu'il a reçu les rapports des juges choisis pour décider les pétitions d'élection, 11, etc.
7. Son discours en présentant à Son Excellence le bill des subsides, 300.

ORDRES DU JOUR :—

1. Les mesures du gouvernement auront la priorité chaque jeudi, et ce jusqu'à la fin de la session, 59. Les lundis, 118. Les samedis, 186, 220. Les mercredis, 262.
2. Certains bills publics inscrits sous le nom d'un ministre sur la liste des mesures du gouvernement, 148, 198, 232.
3. Un bill porté sur les ordres pour bills privés, sous prétexte qu'il affectait des intérêts particuliers, 214.

ORDRES PERMANENTS :—Nomination de ce comité, 14, 28, 29. RAPPORTS des avis, 35, 42, 52, 58, 61, 70, 84, 109. Ce comité recommande la prolongation de la période pour recevoir les pétitions et les bills privés, 36.

OROMCTO, BATTURES D' :—Voir *Documents*, 109.

OTTAWA, CITÉ D' :—Certificat attestant que J. M. Currier, écrivain, a été élu, 6. Prête serment et prend son siège, 9.

OUTAOUAIS, RIVIÈRE des :—Voir *Documents*, 110.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU :—

1. Bill pour amender l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique de 1876 (M. Mackenzie), 88. Examiné et amendé en comité; rapporté, 147. Adopté; passé, 172. Par le Sénat avec des amendements, 234. Examiné; concours refusé pour certaines raisons, 263. Le Sénat insiste pour certaines raisons, 284.
2. Motion proposée pour que le gouvernement insère une clause dans tous les contrats qu'il donnera relativement à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'effet qu'on n'emploie que les hommes dont la chevelure n'aura qu'une certaine longueur; question résolue négativement, 89.

 PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU—*Suite.*

3. Motion demandant copies de tous Rapports &c., ayant trait à l'exploration et à la localisation de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Rivière Rouge, et Battleford. Débat sur cette motion ajourné, 55. Discussion reprise, et motion adoptée, 56. Voir *Documents*, 160—177.

 PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :—Voir *Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

PARKINSON, BENJAMIN :—Pétition par laquelle il demande un octroi de terre ou d'argent; pas reçue, 70.

PARLEMENT :—

1. Motion à l'effet qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté aux fins d'amender l'acte d'union impérial de manière à avoir une session du Parlement du Canada une fois tous les deux ans; décidée dans le sens négatif, 56.
2. Motion demandant qu'une mesure soit soumise au Parlement impérial dans le but d'amender l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à pouvoir déterminer le nombre des membres qui composeront la représentation, tant au Sénat qu'à la Chambre des Communes; retirée, 44.

PARLEMENT, BIBLIOTHÈQUE DU :—

1. Le rapport du bibliothécaire est déposé sur le bureau de la Chambre par M. l'Orateur, 14. *Document No.* 11.
2. Nomination d'un comité spécial et collectif pour l'administration de la bibliothèque; noms des députés de la Chambre des Communes choisis pour en faire partie, 29. Sénateurs qui composent le comité, 41.

PARLEMENT, INDÉPENDANCE DU :—Bill pour assurer davantage l'indépendance du Parlement (M. Laflamme), 37. Deuxième lecture, 94. Examiné et amendé en comité; rapporté, 99. Renvoyé au comité; nouveaux amendements; rapporté; adopté, 172. Motion pour la troisième lecture du bill; amendements présentés par Sir John A. Macdonald, M. Ouimet, M. Wallace et M. Bowell, demandant qu'il soit envoyé de nouveau au comité; résolus négativement. Le bill subit sa troisième lecture et est passé, 179—181. Par le Sénat avec amendements, 201. Examiné. Le Sénat n'acquiesce pas aux premier et deuxième amendements, pour certaines raisons; donne son concours au troisième amendement, 292. Le Sénat n'insiste pas au sujet du deuxième amendement, mais insiste sur son premier amendement pour certaines raisons, 297. La Chambre n'insiste pas sur son rejet de premier amendement, qu'elle accepte, 297. S. R., 300. (41 Vict., ch. 5.)

PÊCHERIES :—Motion demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les Seigneurs de Rimouski et de Métis concernant leur droit de pêche dans la rivière de Rimouski et celle de Métis. Retirée, 110.
 Voir *Documents*, 87—94.

PÉAGE, DROIT DE, SUR LE BOIS DE CONSTRUCTION :—Voir *Documents*, 232.

PEMBINA, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Documents*, 153.

PÉNITENCIERS :—Bill afin d'amendrer la clause 68 de " l'Acte des Pénitenciers de 1875 " (M. Laflamme), 137. Deuxième lecture; envoyé au comité; rapporté; passé, 172. Par le Sénat, 217. S. R., 299, (41 Vict., ch. 20.)
Voir *Documents*, 112.

PÉTITIONS :—

1. Pétitions lues et reçues immédiatement, 27, 28, etc.
2. Rejetées parce qu'elles auraient pour résultat une dépense de deniers publics ou de terrains publics, et qu'elles ne sont pas recommandées par la Couronne, 55, 70, etc.
3. Non reçues parce que la période pour présenter des pétitions pour des Bills Privés était expirée (Règle 49,) 217.

PÉTITIONS DE DROIT :—Voir *Documents*, 113.

PICTOU, EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DE :—Motion demandant copie de la correspondance échangée au sujet du transfert de l'embranchement du chemin de fer de Pictou à une compagnie particulière; retirée, 128.

PISCICULTURE :—Motion demandant copie des divers rapports relativement à l'établissement de pisciculture de Miramichi; retirée, 95.

PILOTES :—Pétitions de H. Hamelin et autres demandant un acte pour les incorporer comme pilotes commissionnés, 28. Avis, 42.

POLICE :—Voir *Documents*, 115—117.

POLICE À CHEVAL :—Motion de M. Mitchell, concernant les dépenses de ce corps. Résolue dans le sens négatif, 247.

PORT COLBORNE :—Voir *Documents*, 68.

PORTLAND, CHENAL DE :—Motion demandant un état contenant un rapport et la charte de l'exploration par l'amirauté anglaise. Retirée, 76.

PORT WHITBY, HAVRE DE :—Pétition de D. Fisher et J. M. Draper, demandant un acte leur donnant le pouvoir de vendre ce havre, etc., 26. Avis, 35. Bill, 39. Envoyé au comité, 59. Rapporté avec un amendement, 123. Renvoyé au comité; rapporté; passé, 142. Par le Sénat, 181. S. R., 299. (41 Vict., ch. 37.)

POSTE, MAITRES DE :—Voir *Documents*, 119—140.

PRESBYTÉRIENNE, EGLISE DU CANADA :—Pétition de certains membres de cette église demandant un acte d'incorporation, sous le nom de l'Eglise d'Ecosse du Canada, 55. Avis insuffisant, 58.

PREUVE, LOI SUR LA :—Bill pour amender la loi concernant la preuve dans certains cas de délit, (M. Kirkpatrick,) 69. Deuxième lecture; renvoyé à un comité spécial, 163. Rapporté avec des amendements, 177. Envoyé de nouveau au comité; rapporté; passé, 202.

PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :—Bill pour étendre à l'île du Prince-Edouard, l'Acte des chemins de-fer de 1868, etc., (M. Mackenzie,) 61. Deuxième lecture. Envoyé au comité; rapporté; passé, 94. Par le Sénat, 115. S. R., 177 (41 Vict., ch. 3.)

PRIVILÈGE :—Nomination du comité permanent des privilèges et élections, 14, 28, 36.

PROCLAMATIONS :—Voir le commencement de ce volume.

PUISSANCE, COMPAGNIE DE LA :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 26. Avis, 52.

QUARANTAINE :—Voir *Documents*, 148.

QUÉBEC, COMMISSION DU HAVRE DE :—Voir *Documents*, 67.

QUÉBEC-CENTRE :—Vacance survenue dans la représentation de ce district électoral par suite de la nomination de l'honorable J. E. Cauchon, comme lieutenant-gouverneur; mandat pour un nouveau bref, 2. Certificat de l'élection de J-Malouin, écuier, 7. Il prête serment et prend son siège, 9.

QUÉBEC-EST :—Vacance dans la représentation de, par la résignation de l'honorable I. Thibaudeau; mandat pour un nouveau bref, 3. Certificat d'élection de l'honorable W. Laurier, 7. Il prête serment et prend son siège, 9.

QUÉBEC, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE :—Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 27. Avis, 35, bill, 43. Envoyé au comité, 49. Rapporté avec des amendements, 84. Envoyé de nouveau au comité; rapporté, 89. Passé, 96. Par le Sénat avec des amendements; examiné et adopté, 124. S. R., 177. (41 Vict. ch. 31.)

QUESTIONS :—

1. Débats sur des questions ajournées, 19 etc. Par l'ajournement de la Chambre ou par la levée de la séance à six heures (Règle 27), 55, 80, 95, etc.
2. Questions soulevées séparément sur chaque paragraphe d'une motion, 21.
3. Sous amendements, 50, etc.
4. Motion objectée par un amendement, 50, etc.
5. Motion amendée, 50, etc.
6. Motions retirées avec la permission de la Chambre, 31, etc.
7. Motions pour ajournement de la Chambre et débat, 168.

QUESTIONS DE FORME ET D'ORDRE :—

8. Objection étant faite qu'un bill pour régulariser la vente et l'emploi des bouteilles servant dans la fabrication de l'eau minérale et autres breuvages, aurait dû auparavant être proposée et examinée en comité général (Règle 41); M. l'Orateur a décidé que l'objection était valable, et que le bill ne pouvait pas être pris en considération, 146.

QUESTION DE FORME ET D'ORDRE.—*Suite.*

9. Une motion ayant été présentée d'adopter certains amendements faits par le Sénat au bill concernant la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada; il fut proposé d'amender de nouveau ce bill en y insérant certains mots. M. l'Orateur décide que cet amendement ne pouvait pas être mis aux voix, vu qu'il ne découlait pas des amendements sous considération, 149.
10. Objection ayant été faite qu'un bill concernant les billets promissoires et les lettres de change, imposait une taxe, et, qu'à ce titre, il ne pouvait être présenté que par le gouvernement et avec la recommandation du Gouverneur-Général, M. l'Orateur explique à la Chambre que la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'a trait qu'aux appropriations, et que le bill en question n'imposait aucune taxe, 200.

QUESTIONS RÉSOLUES DANS LE SENS AFFIRMATIF :

11. Qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre un état des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général à Manitoba en 1877, 50.
12. Dernière lecture du bill qui pourvoit à ce que les personnes accusées d'assaut simple, pourront être entendues comme témoins dans leur propre cause, 56.
13. Que l'intérêt de la moralité publique exige la stricte observation du jour du Seigneur dans toutes les branches des travaux publics, etc., 67.
14. Qu'il soit déposé devant cette Chambre, copie de la correspondance au sujet de la distribution ou du prêt des vieux rails, 77.
15. Que le bill (de M. Laurier) pour amender de nouveau les actes concernant les timbres sur billets ou les lettres de change, subisse sa deuxième lecture, 94.
16. Que le bill portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents dans leur propre cause soit renvoyé au comité, 97. Que ce bill soit lu une troisième fois, *ibid.*
17. Que certains bills de divorce soient lus une première fois, etc., 112, 113.
18. Que la motion concernant la banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal soit amendée, 144.
19. A propos de la passation du bill au sujet des charges de receveur-général et de procureur-général du Canada, 155.
20. Que le bill pour amender la loi sur la preuve dans certains cas de délit, subisse sa deuxième lecture, 163.
21. Que la Chambre ne concourt pas avec le Sénat dans certains amendements apportés par ce dernier au bill concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, 263.

RÉSOLUES DANS LE SENS NÉGATIF :

22. Qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté pour qu'une mesure soit soumise au Parlement impérial aux fins d'amender l'Acte d'Union impérial, de manière à avoir une session du Parlement du Canada une fois à tous les deux ans, 57.
23. Que cette Chambre est d'opinion que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale, qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, 73.
24. Que le gouvernement insère une clause dans chaque contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique, à l'effet de n'employer que des hommes dont la chevelure aura une certaine longueur, etc., 89.
25. Que le bill concernant le chemin de fer du Sud du Canada soit envoyé de nouveau au comité afin d'y apporter certains amendements proposés par MM. Macdougall (Elgin), Casey et Stephenson, 101, 104.
26. Que le bill pour amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les travaux publics du Canada," soit renvoyé au comité, afin qu'il y soit décrété à qui pourront s'adresser les personnes éprouvant des dommages par la négligence ou l'impéritie des officiers du chemin de fer Intercolonial, 115.
27. Que les amendements au bill pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa et la compagnie de chemin de fer du Canada Central ne soient pas adoptés; mais que ce bill soit renvoyé au comité afin d'y apporter certains amendements, 139. Que ce bill ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit envoyé de nouveau au comité pour y subir certains amendements, 140.
28. Que le bill pour amender l'Acte de faillite de 1875, et les différents actes qui l'amendent, soit lus une troisième fois, 145.
29. Que le bill concernant les charges de receveur-général et de procureur-général du Canada soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher toutes les clauses qui ont trait au ministère de la Justice, 153.
30. Que le bill pour fixer le taux de l'intérêt en Canada soit lu une deuxième fois, 162.
31. Que le renvoi fait dernièrement, de son ministère, par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, manquait de sagesse dans les circonstances, etc., 173.
32. Que le bill pour assurer davantage l'indépendance du Parlement soit envoyé de nouveau au comité pour lui apporter certains amendements proposés par Sir John A. Macdonald, M. Ouimet, M. Wallace (Norfolk) et M. Bowell, 179.
33. Que le bill pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolvables, soit renvoyé au comité pour y insérer l'amendement de M. White (Renfrew), 181.
34. Que le bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, soit envoyé de nouveau au comité pour y insérer un amendement proposé par M. Langevin, 215.

RESOLUES DANS LE SENS NEGATIF—*Suite.*

35. Qu'il a été payé aux entrepreneurs du havre d'Ingonish beaucoup plus que ce à quoi ils avaient droit, ce qui a causé des dommages sérieux au pays, 221.
36. Que le septième rapport du comité des impressions ne soit pas adopté dans la partie qui traite du nombre de copies des votes et délibérations, et des bills, etc., 254.
37. Que le bill concernant la vente des boissons enivrantes soit renvoyé de nouveau au comité afin d'y ajouter l'amendement proposé par M. White (Renfrew), 271.
38. Que dans l'opinion de cette Chambre aucun paiement ne devrait être fait à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, à compte de la subvention pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne, à moins que les rails ne soient livrés à quelqu'endroit de la ligne alors en voie de construction, etc., et à moins qu'il n'y ait une convention à l'effet d'accorder des droits de circulation à tous les chemins de fer qui font intersection ou qui se relie au dit chemin de fer, etc., 277-79.
39. Que la Chambre regrette qu'en face des déficits annuels, les dépenses publiques n'ont pas été diminuées de manière à les limiter aux revenus 280.

RADOUB, BASSINS DE—: Voir *Documents*, 56, 165.

RAILS, VIEUX :—Voir *Documents*, 155, 156.

RAPPORTS GÉOLOGIQUES :—Voir *Documents*, 50.

RECETTES ET DÉPENSES :—Voir *Documents*, 206.

RÉCIPROCITÉ, TRAITÉ DE :—Motion demandant copie de toute la correspondance au sujet du renouvellement du traité, retirée, 32.

RÉCLAMATIONS CONTRADICTOIRES AU SUJET DE TERRES DANS MANITOBA :—Bill pour amender l'acte à cet effet, (M. Mills), 74. Examiné et amendé en comité; rapporté, 107; adopté, 115. Passé, 116. Par le Sénat avec un amendement, 169. Examiné. Concours refusé pour certaines raisons, 188. Le Sénat n'insiste pas, 231. S. R., 300. (41 Vict., ch. 14.)

REGULAR BAPTIST, DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, SOCIÉTÉ :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 26. Avis, 35. Bill du Sénat; première lecture, 85. Envoyé au comité, 89; rapporté avec des amendements, 109. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté; passé tel qu'amendé, 119. Concours du Sénat, 130. S. R., 177. (41 Vict., ch. 35.)

REID, JOHN :—Motion demandant les documents concernant sa réclamation à propos de certains terrains dans la paroisse de High Bluff dans la province de Manitoba; retirée, 138.

RESTIGOUCHE—Avis de vacance dans la représentation de, par la résignation de G. Moffat, écr.; mandat pour un nouveau bref, 3. Certificat d'élection de G. Haddow, écr., 8. Il prête serment et prend son siège, 9.

RETRAITE, MISE À LA :—Voir *Documents*, 29, 30.

RIVIÈRE AUX PINS, PASSE DE LA :—Voir *Documents*, 114.

RIVIÈRE AU RAT, ÉTABLISSEMENT DE LA :—Voir *Documents*, 205.

RIVIÈRE-ROUGE, INSURRECTION DE LA :—Voir *Documents*, 207.

ROSS, ANGUS :—Voir *Documents*, 209.

ROUTE DAWSON :—Voir *Documents*, 38.

ROYALE, MARINE :—Voir *Documents*, 210.

S SAINT ATHANASE :—Voir *Documents*, 216.

SAINT-FRANÇOIS, ÉCLUSES DE :—Voir *Documents*, 217, 218.

SAINT-JEAN, PONT DE, SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU :—Voir *Documents*, 219.

SAINT-LAURENT, FLEUVE :—Motion que dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable que le gouvernement prenne les moyens de faire l'épreuve de la possibilité de la navigation du Saint-Laurent, en aval de Québec, durant la saison d'hiver. Débat ajourné, 95. Repris et motion retirée, 143.

SAINT-FASCAL, MALLES À :—Voir *Documents*, 195.

SAINT-PIERRE, CANAL :—Voir *Documents*, 23.

SAINT-PIERRE, LAC :—Voir *Documents*, 59.

SAINTE-MARIE, SAULT :—Pétition demandant la construction d'un chemin de fer qui, partant de ce point, se reliait à l'est avec les chemins de fer du Canada, 121.

SASKATCHEWAN, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 212, 213.

SAUMON, PÊCHE AU :—Voir *Documents*, 211.

SAUVAGES :

1. Pétition demandant l'adoption de mesures propres à protéger et assurer les droits des Sauvages des Deux-Montagnes, 70, 73.
2. Motion demandant copie de la correspondance échangée à propos des Sauvages de la réserve Tobique, N.B. Retirée, 121.
Voir *Documents*, 79, 80.

SEIGNEUR, JOUR DU :—Motion de M. Christie demandant l'observation uniforme du jour du Seigneur dans toutes les branches des travaux publics. Amendement de M. Macdougall (Elgin) résolu affirmativement, 67.

SENAT :—

MESSAGES AU SENAT :—

1. Désignant ceux des membres des Communes qui feront partie des comités collectifs, 36.
2. Message au Sénat priant Leurs Honneurs de transmettre pour l'information de cette Chambre, copies de tous contrats pour le transport des malles de Sydney à la Baie des Vaches, de la Petite et de la Grande-Baie des Glaces et de Bridgeport, dans le comté du Cap-Breton, N. E. 126. Etat transmis à la Chambre, 147. Message renvoyant les papiers au Sénat, suivant le désir exprimé par Leurs Honneurs, 294.
3. Demandant à Leurs Honneurs de se joindre à la Chambre, pour présenter une adresse collective, à Son Excellence le Gouverneur-Général, 166; A Sa Majesté la Reine, 257.
4. Faisant connaître au Sénat les motifs du rejet d'amendements à des bills des Communes, 189, 263, etc. Que la Chambre n'insiste pas sur son rejet des amendements, 297.

MESSAGES DU SENAT :—

5. Désignant ceux de ses membres qui feront partis des comités collectifs. 41.
6. Transmettant des projets de loi et demandant le concours des Communes, 85, etc.
7. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes (ou les amendements aux bills) avec ou sans amendements, 100, etc.
8. Annonçant que le Sénat n'insiste pas sur l'adoption de leurs amendements, 284, 298.
9. Transmettant la preuve prise devant un comité spécial sur les bills de divorce, 101.

SERMENTS D'OFFICE, ADMINISTRATION DES :—Bill présenté (pour la forme après l'ouverture de la session) première lecture de ce bill, 12.

SERVICE CIVIL :—

1. Bill pour assurer une meilleure qualification des officiers publics et une plus grande efficacité dans le service public (M. Casey) 147.
2. Motion de M. McCarthy demandant copies des documents originaux faits et signés par les chefs des différents départements publics, comportant avoir été faits conformément à l'ordre de la Chambre du 5 mars 1877, etc. Débat ajourné, 184; repris, 234. Amendement proposé par M. Kirkpatrick que ce rapport soit envoyé à un comité nommé à cet objet; amendement de Sir John A. Macdonald, 234. Amendement résolu négativement; question principale adoptée, 235. Présentation de ces documents, 299. (Document No. 146.) Voir *Documents* 29, 31.

SERVICE POSTAL :—

1. Bill pour amender “ l'Acte des bureaux de poste de 1875.” (M. Huntington). 39. Seconde lecture, 94. Examiné et amendé en comité ; rapporté, 116, adopté ; passé, 118. Par le Sénat, 158. S. R., 177, (41 Vict. ch. 2).
2. Pétition de Roderick Munro et autres, concernant le bureau de poste à North Gut de Sainte Anne, 48. De Lingan demandant de plus amples facilités postales, 61.
3. Motion demandant copies des requêtes présentées et ayant rapport aux transports des malles par le chemin de fer London, Huron et Bruce ; retiré, 199 Voir *Documents*, 118—140.

SODA WATER :—Pétition de certains fabricants d'eau de soude, demandant un acte qui leur donne le pouvoir d'enregistrer une description des noms et marques dont ils se servent, 26.

SPAULDING, W. R. :—Motion demandant copie des documents qui se rapportent à sa démission comme magistrat stipendaire à Nanaimo et Comox ; débat ajourné, 234.

STADACONA, SUB LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE :—Pétition demandant un acte, 26. Avis, 35. Bill, 37. Envoyé au comité, 48. Rapporté avec des amendements, 84. Envoyé de nouveau au comité ; rapporté, 88. Passé, 96. Par le Sénat, avec des amendements, 217. Examiné ; adopté, 223. S. R. 300. (41 Vict., ch., 39.)

STATUTS :—Voir *Documents*, 220.

STEWART, JOHN :—Pétition demandant un acte qui donne à la Cour du Banc de la Reine le pouvoir de lui rembourser la somme d'argent déposée avec sa pétition d'élection, 27. Avis, 36. Bill, 37. Ordre pour deuxième lecture rescindé et bill retiré, 74. Voir *Elections contestées*, 1.

SUBSIDES :

1. Discours de Son Excellence pris en considération, 14, 17. La Chambre décide de se former en comité des subsides, 24. En comité des voies et moyens, *ibid.* Budget renvoyé à ces comités, 37, 260, 270. (*Documents*, No. 5.)
2. La Chambre en comité de subsides, 38, 79, 83, 85, 152, 157, 174, 181, 189, 191, 195, 216, 223, 226, 230, 261, 265, 281, 283.
3. Amendements à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides : que la prospérité du Canada exige l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada, 71. (Voir *Tarif*). Que dans l'intérêt des cultivateurs canadiens un droit devrait être imposé sur le blé et la farine importés en Canada, 150. (Voir *Tarif*). Qu'il serait avantageux aux cultivateurs canadiens d'imposer un droit sur le maïs et l'avoine importés en Canada, 156. (Voir *Tarif*). A propos des changements ministériels dans la province de Québec, 166. (Voir *Changements ministériels*, etc.) Que le gouvernement devrait encourager la culture du tabac canadien, etc., 194. (Voir *Tabac*). Qu'il devrait y avoir un droit de 75c. par tonne, imposé sur le charbon étranger, 215. (Voir *Droits sur la houille*). A propos de l'entreprise du havre d'Ingonish, 220. (Voir *Entreprise du havre d'Ingonish*). Que la Chambre regrette, qu'en face des déficits annuels, les dépenses publiques n'ont pas été diminuées de manière à les limiter aux revenus. Résolu négativement, 280.
5. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 38, etc.

SUBSIDES—*Suite.*

5. RÉSOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES.

No. des résolutions dans les journaux.	AU SUJET DE	Pages.
<i>2 Mai.</i>		
1	Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général.....	236
1	Conseil Privé.....	236
1	Ministère de la Justice.....	236
2	“ “ division des pénitenciers.....	236
3	“ Secrétaire d'état.....	237
4	“ Département de l'Intérieur.....	237
5	“ Receveur Général.....	237
6	“ des Finances	237
1	“ des Douanes.....	237
2	“ du Revenu de l'Intérieur.....	237
3	“ des Travaux Publics.....	237
4	“ des Postes	237
5	“ de l'Agriculture.....	237
6	“ de la Marine et des Pêcheries.....	237
7	Bureau de la Trésorerie.....	237
8	Dépenses contingentes des départements.....	237
9	Papeterie.....	237
10	Pour nouvelles nominations.....	237
11—23	Administration de la Justice.....	237—8
24	Police fédérale.....	238
25	Pénitencier de Kingston.....	238
1—5	Autres pénitenciers.....	238—9
1—6	Législation (Sénat, Chambre des Communes etc., Publication des débats.....	239
7	Crédit pour la bibliothèque du Parlement.....	239
8	Traitements des officiers et dépenses contingentes de la bibliothèque	239
9	Frais d'impression, reliure et distribution des lois....	239
10	Refonte des lois.....	239
11	Frais d'impression, papier à imprimer et reliure.....	239
12	Dépenses contingentes du greffier de la Couronne en Chancellerie	239
13	Impressions diverses.....	239
14—19	Arts, agriculture et statistique (y compris les expo- sitions de Paris et d'Australie.....	239
1—2	Immigration et Quarantaine.....	239—40
3—6	Pensions	240
1—11	Milice (amendements de M. Mitchell résolus négati- vement). Voir <i>plus loin</i> 6.....	240
1—10	Navigation océanique et de rivière.....	241
1—3	Pêcheries	242
4—9	Institutions scientifiques	243
10—18	Hôpitaux de Marine pour les matelots infirmes et naufragés	243—4
19	Inspection des bateaux à vapeur.....	244
20	Inspection des compagnies d'assurance.....	244

SUBSIDES—*Suite.*5. RÉOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES—*Suite.*

No des résolutions dans les journaux.	AU SUJET DE	Pages.
<i>2 Mai—Suite.</i>		
21	Exploration géologique.....	244
22—36	Sauvages.....	244-5
1—14	".....	245-6
15	Gazette du Canada.....	246
16	Impressions diverses.....	246
17	Dépenses imprévues.....	246
18	Frais de commutation au lieu d'une remise de droits sur les articles importées pour l'usage de l'armée et de la marine.....	246
19	Gouvernement dans le district de Keewatin.....	246
20	Casernes dans les territoires du Nord-Ouest.....	246
1	Police à cheval (amendement proposé par M. Mitchell. Voir <i>plus bas</i> , 6).....	247
1	Service postal.....	247
2—10	Canaux.....	247-8
1	Édifices publics, Ottawa.....	248
2—11	Travaux publics et édifices : Imputables sur le revenu, y compris l'amélioration des rivières navigables (amendement proposé par M. McCallum. Voir <i>ci-dessous</i> , 6).....	248-9
1—5	Amélioration des rivières et havres (y compris le dragage) ; amendement proposé par M. Stephenson. Voir <i>ci-dessous</i> , 6.....	249
6—9	Divers, pour travaux publics.....	249-50
10—15	Crédit voté en faveur du service postal.....
16	Écoles militaires dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.....	250
7	Canal Saint-Pierre.....	250
18	Ministère de la Milice et de la Défense.....	250
19—20	Douanes et Accise (traitements et dépenses contingentes).....	250
1	Inspections de bois de construction. (Bureaux à Montréal et Québec).....	252
2—6	Poids, mesures et gaz.....	252
7	Inspection d'échantillons.....	252
8	Falsification des substances alimentaires.....	252
9—15	Travaux publics (entretien et réparations).....	252
16	Traitement et dépenses contingentes de l'agent (Colombie-Britannique).....	252
17	Frais d'arpentage (Manitoba et Nord-Ouest).....	253
18	Menus revenus.....	253
<i>8 Mai.</i>		
1—5	Chemins de fer (Intercolonial, Pacifique, etc.).....	285-6
6	Dépenses du gouvernement dans les territoires du Nord-Ouest.....	286
7	Frais d'administration, (inspecteur des finances, sous-receveur-général, etc.).....	286

SUBSIDES—*Suite.*5. RÉSOLUTIONS RAPPORTÉES ET ADOPTÉES—*Suite.*

No. des résolutions dans les journaux.	AU SUJET DE	Pages.
<i>8 Mai—Suite.</i>		
1	Commission de la tenure seigneuriale.....	286
2—5	Pénitenciers	286
6	Publication des débats.....	286
7—8	Arts, agriculture et statistiques criminelles.....	286—7
9	Immigration et quarantaine.....	287
10—16	Milice.....	287
17—23	Travaux publics et édifices, imputables sur le revenu.....	287—8
24—28	Phare et service côtier.....	288
29	Pêcheries	288
30	Ligne télégraphique de Matane.....	288
31	Inspection des bateaux à vapeur.....	288
32	Sauvages.....	288
33—34	Commission d'Halifax.....	288—9
35	Guide parlementaire.....	289
36	Commutation de droits, armée et marine.....	289
37	Archevêque Taché.....	289
38	Visite de Son Excellence le Gouverneur-Général à Manitoba.....	289
39	Secours aux victimes des sauterelles.....	289
40—41	Douanes et accise.....	289
42	Inspections des denrées.....	289
43—45	Travaux publics.....	289
46	Chemin de fer du Grand-Tronc pour transport quotidien des malles.....	289
47	Terres fédérales.....	289
48	Items imprévus de 1876-77.....	289
1	Gouvernement civil.....	290
2	Administration de la Justice.....	290
3	Pénitenciers	290
4	Législation (publication des débats du Sénat).....	290
5	Milice.....	290
6—9	Travaux publics et édifices imputables sur le capital et le revenu.....	290
10—13	Pour service par voie de mer ou de rivière.....	290—1
19—21	Sauvages.....	291
22	Commission chargée d'établir la frontière de la province d'Ontario.....	291
23	Acte concernant le commerce des liqueurs enivrantes.....	291
24	Dame Coffin.....	291
25	Poids et mesures.....	291
26	Ligne télégraphique de Victoria à Nanaïmo, C.B....	291
27	Terres fédérales.....	291
<i>9 Mai.</i>		
1—13	Travaux publics et édifices imputables sur le capital.....	294—5

SUBSIDES—*Suite.*

6. Amendements proposés par M. Mitchell à l'encontre des motions demandant le concours sur certaines résolutions dont le comité des subsides avait fait rapport, concernant les dépenses de l'état-major et le collège militaire, résolus négativement, 241. Autre amendement par M. Mitchell à propos des dépenses de la police à cheval, décidé dans le sens négatif, 247. Par M. McCallum concernant Morpeth, Lac Erie, résolu négativement, 249. Par M. Stephenson à propos de l'item du dragage et des dragueurs, décidé dans le sens négatif, 250.

VOIES ET MOYENS:

7. La Chambre se forme en comité des voies et moyens, 24. En comité, 295. Résolutions adoptées—Que certaines sommes soient prises à même le fonds consolidé du revenu du Canada, afin de faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, etc., 295. Rapporté; adopté, 296. Bill. Voir *plus bas*, 8.
8. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1878, et le 30 juin 1879, et pour d'autres objets liés au service public, 296. Passé, 296. Par le Sénat. S. R., 300. (41 Vict., ch. 4).

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, FALSIFICATION DES:—Bill à l'effet d'amender la 37 Vict., ch. 2. (M. Archibald), 177. Placé sur les ordres du gouvernement, 198. Examiné et amendé en comité; rapporté; passé, 270. Par le Sénat, 297. S. R., 300. (41 Vict., ch. 11). Voir *Documents*, 1.

SYDENHAM, COMPAGNIE DU HAVRE DE:—Pétition demandant un acte permettant à cette compagnie de changer son nom en celui de compagnie du havre de Oshawa, etc., 46. Avis, 52. Bill, 55. Envoyé en comité, 60. Rapporté avec des amendements, 109. Renvoyé en comité; rapporté, 118. Passé, 119. Par le Sénat, 152. S. R., 177. (41 Vict., ch. 30)

TABAC:—1. Pétitions demandant que les droits d'accise soient augmentés sur le tabac étranger, etc., 150, 186, 187, 217.

2. Motion proposée par M. Bolduc, demandant l'abolition de l'impôt prélevé sur le tabac cultivé en Canada, résolue dans le sens négatif, 194.

TARIF:

1. Pétitions demandant une modification du tarif:—Intérêts agricoles, 39. Tabac 150. (Voir *Tabac*.)
2. Motion de Sir J. A. Macdonald en faveur d'une modification du tarif assez judicieuse pour bénéficier aux intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada; débat ajourné, 71. Repris, 72. Résolue négativement, 78.
3. Motion de M. Brown que dans l'intérêt des cultivateurs canadiens, il devrait être imposé un droit sur le blé et la farine importés en Canada; débat ajourné, 130. Repris, 150. Motion résolue négativement, 151.
4. Motion de M. Béchard en faveur d'une taxe sur le maïs et l'avoine importés en Canada; motion décidée dans le sens négatif, 156. Voir *Droits sur la houille*. *Tabac*.

TÉLÉGRAPHE :

Motion demandant copie de tous documents concernant les frais de télégraphe dans la Colombie-Britannique; retirée, 75. Voir *Documents*, 225-227.

TEMPÉRANCE :

1. Pétitions demandant d'amender l'Acte de 1864, 27, 39, 42, 47, 55, 88, 131. Demandant la passation d'un acte pour empêcher la vente des boissons, 38. D'insérer certains amendements dans l'Acte de tempérance, 105, 153. En faveur du bill devant le Parlement, 115, 122, 131, 146.
2. Bill intitulé : " Acte concernant la vente des boissons enivrantes " du Sénat; première lecture, 171. Deuxième lecture, 253. Envoyé au comité qui rapporte progrès, 259. Examiné et amendé en comité; rapporté; adopté, 271. Motion pour troisième lecture. Amendement proposé à ce sujet par M. White, (Ronfrew); décidé négativement et troisième lecture du bill; passé tel qu'amendé, 271. Le Sénat donne son concours, 285. S. R., 300 (41 Vict., ch. 16.)

TERRES CONCÉDÉES GRATUITEMENT, EXEMPTION DES :—

Bill pour pourvoir à l'établissement et à l'enregistrement des terres ainsi concédées, dans les territoires du Canada, (M. Mills), 70. Examiné et amendé en comité, 118, 121. Rapporté, 121. Envoyé de nouveau en comité; nouveaux amendements; rapporté; adopté; passé, 170. Par le Sénat, 217. S. R. 299 (41 Vict. ch. 15.)

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill pour accélérer la colonisation des terres fédérales en pourvoyant à l'incorporation de compagnies de chemin de fer, etc. (M. Mills), 55. Deuxième lecture, 116. Retiré, 269.
2. Résolution à l'effet que la Chambre se forme à un jour déterminé en comité général pour mettre à effet les dispositions de ce bill. Annonce que Son Excellence recommande fortement l'adoption de cette motion, 70. Ordre rescindé, 269. Voir *ci-dessus*, 1).
3. Motion demandant un état de toutes les paroisses dans la province de Manitoba dans lesquelles les terres des mineurs ne sont pas réparties. Retirée, 57. Voir *Documents*, 39-41.

TERRITOIRES ;

Copie de la correspondance qui a eu lieu au sujet de la circonscription dans les limites du Canada, de territoires du continent de l'Amérique du Nord, 253. (*Documents*, 127). Adresse à Sa Majesté à ce sujet. Voir *Adresses*, 1.

TIGNISH, BRISE-LAMES DE :—Voir *Documents*, 11.

TITRES, ENREGISTREMENT DES :—Bill pour pourvoir au transport des terres, de propriétés et d'intérêts dans les terres dans les territoires du Canada par l'enregistrement des titres, (M. Mills), 74. Retiré, 269.

TRANSPORT, COMPAGNIE CANADIENNE DE :—Requête demandant un acte d'incorporation, 54.

TRAVAUX PUBLICS :

Bill pour amender de nouveau l'acte intitulé: " Acte concernant les travaux publics du Canada " (M. Mackenzie), 37. Deuxième lecture, 94. Examiné et amendé en comité; rapporté, 98. Adopté. Amendement de M. Mitchell, à l'encontre de la motion demandant la troisième lecture du bill, décidé dans le sens négatif. Troisième lecture du bill qui est passé, 115. Par le Sénat, 169. S. R., 299. (41 Vict., ch. 8.) Voir *Documents*, 145-147.

TREMBLAY, MM. :—Voir *Documents*, 235.

TUYAUX :—Voir *Documents*, 236.

V ALLÉE, J. S. :—Voir *Documents*, 126.

VICTORIA, HAVRE DE :—Voir *Documents*, 66.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 7.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Voir *Impressions*.

W ELLAND, CANAL :—Motion demandant le rapport des soumissions reçues pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13 et 14 du nouveau canal Welland, etc.; débat alors ajourné, 57. Repris et ajourné de nouveau, 81. Adoptée, 163. Voir *Documents*, 21, 22, 25, 26.

WINDSOR ET ANNAPOLIS, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Documents*, 152.

WOOD, ÎLE DE :—Voir *Documents*, 66.